ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 25 février 2019

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 21 février 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 25 février 2019, à 13 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 25 février 2019

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 25 février 2019 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 14 février 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 4.04 à 4.06, 7.10 à 7.12, 8.01 à 8.04, 15.01 à 15.03, 20.17 à 20.25, 30.06, 30.07, 41.08 à 41.11 ainsi que des articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.33) et 80.01 (30.02).

Veuillez noter que le fichier inhérent à l'article 4.03 a été remplacé afin d'y apporter une précision à l'égard d'une inscription.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 25 février 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1197579001

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités

04.05 *Service du greffe* - 1197579002

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités

04.06 *Service du greffe* - 1197579003

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA18 14 0385 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Motion de la mairesse Giuliana Fumagalli relative au projet d'un centre de tri à la carrière Francon

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019

07.02 *Service du greffe* - 1192904001

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 16 décembre 2018

07.03 *Service du greffe*

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM18 1466

07.04 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social* - 1187009002

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.05 *Lachine , Direction des travaux publics* - 1197121001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.06 *Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics* - 1196643001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.07 *LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1192363004

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.08 *Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1196960001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.09 *Service de l'environnement , Direction* - 1183983002

Dépôt du rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos

07.10 *Ville-Marie , Direction des travaux publics* - 1186071004

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.11 *Saint-Laurent , Direction des travaux publics* - 1187220017

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.12 *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics* - 1197573001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commissions de la présidence du conseil intitulé « Nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Modification à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements (mise en œuvre d'une réponse du comité exécutif) »

08.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2018 »

08.04 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Les impacts du projet Royalmount »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour la reconnaissance de l'Année internationale des langues autochtones de l'UNESCO

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée internationale des femmes

15.03 *Service du greffe*

Déclaration visant à affirmer le statut de Montréal en tant que l'une des principales villes de jazz en Amérique du Nord

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231088

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

20.02 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231074

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 4 552 583,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409410 (10 soum.)

20.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1186745001

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 297 490,78 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.04 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1188175001

Autoriser la cession de contrat de Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte et la Ville de Montréal, à titre d'intervenant, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres (CM17 0454) / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet

20.05 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1197271001

Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000 $, exempte de taxes

20.06 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1195308001

Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 699 163 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17416 (3 soum.)

20.07 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231079

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 8 849 417,86 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441021 (9 soum.)

20.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231083

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 (3 soum.)

20.09 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231094

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 9 363 833,79 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441023 (7 soum.)

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1190652001

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

20.11 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1188176001

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.12 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1194970002

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

20.13 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1191508001

Accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.14 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1191508002

Accorder un soutien financier de 600 000 $ et un soutien technique estimé à 310 000 $ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 20e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver un projet de convention de soutien financier et un projet de protocole de soutien technique à cet effet

20.15 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1197883002

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ entre la Ville et *United Irish Societies of Montréal inc.* pour la présentation du défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2019, 2020 et 2021

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1191368002

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc. / Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1188091002

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au parc Lalancette, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 746 712,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18 17134 (3 soum.)

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1194362001

Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses, afin de compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600 $ à 27 797 412,50 $, taxes incluses

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1194362002

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses, pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme, dans le cadre du contrat accordé à Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. (CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification #3 à cet effet

20.20 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1198034002

Autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc. (CA16 290196) pour la location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement, pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 1er août 2019 et le 1er août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 644 944,21 $ à 859 925,61 $, taxes incluses - Appel d'offres 16-15397

20.21 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1182968018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV inc., anciennement Les Consultants S.M. inc., (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses), pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation - Appel d'offres public 18-17101 (4 soum.)

20.22 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186628001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (fournisseur unique), pour une somme maximale de 9 656 175 $, taxes incluses

20.23 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231071

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 110 500 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441111 (2 soum.)

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187036001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à K.F. Construction inc. pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 31 042 341,65 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5969 (7 soum.)

20.25 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1184368006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019 - Approuver le projet d'une nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581,96 $, taxes incluses, à cet effet - Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes - Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'eau* - 1198020001

Approuver la programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

30.02 *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1194784001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 $, taxes incluses

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1180890003

Autoriser une appropriation de 300 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

30.04 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1196868001

Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne / Mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet

30.05 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1187796009

Abroger la résolution CM19 0082 / Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche, le 3 mars 2019

30.06 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain* - 1180253005

Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $, net de ristourne, pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes pour une somme de 32 385 $, net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

30.07 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1181179015

Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Mention spéciale: En lien avec l'article 41.08

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184386001

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.02 *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1180003001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

41.03 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1197235001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

41.04 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081025

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

41.05 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081023

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration véhicules et d'équipements écoresponsables

41.06 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081019

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant

41.07 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081022

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

41.08 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1181179015

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Mention spéciale: En lien avec l'article 30.07

41.09 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1181179014

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

41.10 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1181097015

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

41.11 *Service de l'Espace pour la vie* - 1190348001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 $

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1182891003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

42.02 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1180603013

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec

42.03 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1185950001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques

42.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1182968001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence

42.05 *Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186620014

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

42.06 *Service des infrastructures, voirie et transports , Direction des transports* - 1183690009

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

42.07 *Service de la culture* - 1181103006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury

42.08 *Service de la culture* - 1181103005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark

42.09 *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1187235006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

42.10 *Service des infrastructures, voirie et transports , Direction des transports* - 1183690010

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

42.11 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être* - 1185019001

Adoption - Règlement sur la politique de respect de la personne

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

42.12 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1186620013

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1184521018

Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service de la culture* - 1188021003

Nominations de membres au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

51.02 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1197968001

Nomination de membre au Conseil interculturel de Montréal

51.03 *Conseil Jeunesse* - 1197181001

Nomination de membre et renouvellement de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour garantir des déplacements sécuritaires et faciles pour tous pendant l'hiver et pour assurer l'accessibilité universelle

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour traduire la Charte montréalaise des droits et responsabilités en Kanien'kéha (Mohawk)

65.05 *Service du greffe*

Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1187157002*

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec Impérial Traitement Industriel inc. (Veolia ES Canada Services industriels inc.), pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale estimée à 515 641,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16597 (3 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.02 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1186133004*

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc. (CG16 0106), pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité, pour une somme estimée à 346 746,99 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 $ à 1 386 987,96 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833006*

Autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc (CG15 0139), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.04 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1192645001*

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Aréo-Feu ltée pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.05 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire - 1185006001*

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, pour la période du 1er mars 2019 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 1 880 754,16 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de contrat à cette fin

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.06 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1188148002*

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture de six débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17236 (1 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.07 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1187855003*

Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour une somme maximale de 259 655,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17145 (2 soum., 1 non conforme)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.08 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1193931001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 $ à l'École de créativité la Factry, en 2019 et 2020, pour soutenir la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles / Accorder un contrat de services professionnels pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 $ / Approuver deux projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.09 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1183775003*

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 2 474 405,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10286 (5 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.10 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1183775004*

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 433 572,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10285 (4 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.11 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1188195002*

Accorder un contrat à L.A. Hébert ltée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 2 273 934,69 $, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6318 (4 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel*

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180333001*

Autoriser une dépense additionnelle de 49 705,38 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ à 5 119 861,43 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1187541004*

Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.14 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805001*

Autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal situé au 1441, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 $ à 8 100 457,54 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.15 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196843001*

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 196 097,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 (2 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.16 *Service de l'environnement - 1183217001*

Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.17 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1188144001*

Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018 / Approuver un projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021 / Autoriser une dépense de 481 857,36 $, taxes incluses / Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente / Approuver les recommandations à ces fins

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Écoterritoires*

20.18 *Service de l'habitation - 1188207001*

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys

Compétence d'agglomération :	*Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.19 *Service de l'environnement - 1183983001*

Accorder un soutien financier de 68 500 $, plus taxes, et de 27 010 $, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal / Approuver un projet d'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $, plus taxes

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.20 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1185008002*

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 555 000 $ à l'organisme Esplanade, pour une durée de 3 ans (2019 à 2021), afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.21 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197952001*

Accorder un soutien financier maximal de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.22 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1188097001*

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques - Dépense totale de 773 592,27 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17090 (2 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

20.23 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100001*

Accorder un contrat à Procova inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10283 (6 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.24 *Société du Parc Jean-Drapeau - 1197862001*

Autoriser la modification de la date de fin des travaux visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, au 31 juillet 2019, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CE16 0483) / Approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.25 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1188104001*

Accorder un soutien financier de 450 000 $ à PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.26 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Arsenal / Thibault et associés pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds - Dépense totale de 10 394 089,52 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185951002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.28 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1184474003*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10261 (1 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 $, avant taxes, à compter de l'année 2022

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.29 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV - Dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP18088-175057-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.30 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1185249004*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.31 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198147001*

Autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 $, taxes incluses, afin d'exercer une première prolongation de contrat avec la firme K+S Sel Windsor ltée (CG16 0521), pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 $ à 2 432 026,10 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.32 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1198034004*

Autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour une période d'une année, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2020, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et CE18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 $ à 597 164,28 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.33 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1188113001*

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, pour une somme maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 (4 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198257001*

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités donnant droit à une subvention évaluée à 50 000 $ pour consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30.02 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1193827001*

Autoriser une appropriation de 345 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1182891004*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

42.02 *Service de l'habitation - 1183251001*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

Montréal

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019 13 h

Séance tenue le lundi 28 janvier 2019 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Marie-Josée Parent et M. Jean-François Parenteau.

ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaitre que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil informe les membres du décès, le 24 janvier dernier, de M. Michael Vadacchino, ancien conseiller d'arrondissement de LaSalle, et souhaite, au nom des membres du conseil, les plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants ainsi qu'à sa famille. Elle poursuit et souhaite ses meilleurs vœux pour le Nouvel An à toute l'assemblée ainsi qu'aux auditeurs qui écoutent la séance via la webdiffusion et invite les membres à tenir des débats sereins à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais et les remercie à l'avance pour leur collaboration. La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète la nouvelle composition du conseil à la suite de l'élection de deux nouveaux membres du conseil, soit Mme Caroline Bourgeois, à titre de mairesse d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et M. Josué Corvil, à titre de conseiller de ville du district de Saint-Michel, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et leur souhaite la bienvenue.

La présidente du conseil poursuit et informe les membres que le conseiller Marvin Rotrand siège désormais à titre de conseiller indépendant. Elle invite les membres du conseil à participer en grand nombre à la simulation du conseil municipal par des femmes, dans le cadre de Cité Elles Montréal, qui aura lieu en mars 2019 et sollicite leur collaboration, à titre de mentor, pour appuyer les participantes dans cette expérience et les prie de soumettre leurs disponibilités au Bureau de la présidence en remplissant le formulaire déposé sur les pupitres à cet effet, au plus tard le 5 février prochain. La présidente du conseil remercie également les élu.es qui se sont déplacés hier, un dimanche, pour soutenir le Jeune conseil, simulation du conseil municipal très inspirante par 90 jeunes qui ont pris place dans la salle durant trois jours pour débattre de plusieurs sujets.

Au chapitre des célébrations internationales, comme le veut la tradition, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1er janvier 2019 la « Journée mondiale de la paix »; le 21 janvier 2019 la « Journée Martin Luther King » et le 27 janvier 2019 la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ». Elle souligne également que le 29 janvier 2019 marquera le 2e anniversaire de l'attentat à la mosquée de Québec et informe les membres que l'éclairage de l'hôtel de ville sera éteint ce jour-là en solidarité avec la capitale nationale. Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance des conseillères et des conseillers pour le mois de février, à savoir : Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Nathalie Goulet, Benoit Dorais, Marie-Josée Parent et Éric Alan Caldwell et leur souhaite un très joyeux anniversaire. La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'elle soulignera plus tard durant l'assemblée les anniversaires du mois de janvier.

Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez. Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour informer les membres que c'est l'anniversaire du conseiller Marvin Rotrand aujourd'hui et lui souhaite un très joyeux anniversaire. La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour cette information et souhaite également un joyeux anniversaire au conseiller Rotrand. Elle souhaite une excellente séance de conseil à l'assemblée et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour l'étude de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité propose à l'assemblée de reporter, sans que ce report soit imposé, en l'absence de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, la période de question des membres du conseil à une phase ultérieure, soit vers 15 h, lorsqu'elle sera de retour pour répondre aux questions. La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. La leader de l'opposition officielle remercie le leader de la majorité pour sa proposition. Elle poursuit et souligne qu'outre la mairesse de Montréal, le président du comité exécutif, de M. Benoit Dorais, ainsi que deux autres membres du comité exécutif, M. Robert Beaudry et M. Jean-François Parenteau, ne sont pas présents dans la salle. Elle informe le leader de la majorité que l'opposition officielle accepte sa proposition mais rappelle que le devoir principal des membres est d'être présents à toutes les séances du conseil et souhaite que cela ne crée pas de précédent pour le futur. La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite des travaux. Avant d'entamer l'ordre du jour, le leader de la majorité précise à l'assemblée qu'il n'est nullement de l'intention de l'Administration de créer un précédent et que l'absence de la mairesse est due à des circonstances exceptionnelles, soit un engagement formel à la Fédération des municipalités en compagnie du premier ministre.

CM19 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 28 janvier 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.12.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1er au 31 décembre 2018.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 décembre 2018.

À 13 h 10, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte le dépôt de l'article 4.03 à une phase ultérieure, soit jusqu'au retour du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, afin de permettre à ce dernier de répondre aux questionnements des membres sur cet article, s'il y a lieu.

---

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

--- Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele concernant l'acquisition d'appareils pour détecter les automobilistes sous l'influence du cannabis.

Par Mme Christine Gosselin

--- Remet une réponse écrite à M. Lionel Perez concernant la Corporation du Théâtre Outremont (article 20.11 de l'ordre du jour du conseil municipal du 17 décembre 2018).

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Réponse écrite à la question de M. Alan DeSousa en lien avec le tunnel Mont-Royal.

Par M. François Croteau

--- Réponse écrite à la question de M. Abdelhaq Sari lors du conseil municipal du 17 décembre 2018 en lien avec l'Article 80.01 (20.17).

---

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018

7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.

CM19 0003

Dépôt du bilan de visibilité 2018 et des états financiers au 30 septembre 2018 et autres documents du Grand Prix Cycliste de Québec et de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan de visibilité 2018 et des états financiers au 30 septembre 2018 et autres documents du Grand Prix Cycliste de Québec et de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM19 0004

Dépôt du bilan 2018 et du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2018 et du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM19 0005

Dépôt du bilan des activités 2018 des Francos de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 des Francos de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM19 0006

Dépôt du bilan des activités 2017-2018 du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017-2018 du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM19 0007

Dépôt du bilan 2018 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2018 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM19 0008

Dépôt du bilan des activités 2018 du Festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 du Festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

À 13 h 13, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter le dépôt de l'article 7.09 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence d'invités attendus au balcon.

La proposition est agréée.

7.10 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2018

À 13 h 14, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter le dépôt de l'article 7.11 à une phase ultérieure, soit jusqu'au retour de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui doit procéder, lors du dépôt, à la lecture de la lettre accompagnant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La proposition est agréée.

À 13 h 15, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose au leader de la majorité, M. François Limoges, de reporter le dépôt de l'article 7.12, ajouté séance tenante, à une phase ultérieure afin de laisser un peu de temps aux membres du conseil pour en prendre connaissance.

La proposition est agréée.

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

À 13 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter les articles 15.01 et 15.02 à une phase ultérieure, afin de les étudier en présence de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La proposition est agréée.

À 13 h 17, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.01)

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM inc. (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

À 13 h 17, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.01) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, qui souhaite obtenir une réponse à son questionnement sur ledit article de la part du responsable du dossier au comité exécutif, M. Jean-François Parenteau, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

CM19 0009

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour la fourniture d'un service de remisage des véhicules saisis, pour une durée de trois ans, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 18-17277 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver », sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182346002
80.01 (20.02)

CM19 0010

Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc. pour la mise à jour du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien, pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Genetec inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180206003
80.01 (20.03)

CM19 0011

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187684008
80.01 (20.04)

CM19 0012

Accorder un contrat de gré à gré à Druide informatique inc. pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, pour la somme maximale de 196 198,51 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Druide informatique inc., fournisseur unique, pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 198,51 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 novembre 2018;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185932002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0013

Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 521 066,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17252 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 066,70 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17252 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188194001
80.01 (20.06)

CM19 0014

Accorder un contrat à Les Contrôles I.S.I inc. pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 778 159,89 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-03 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Les Contrôles I.S.I. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 678 159,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-03;

2 - d'autoriser une dépense de 100 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180720002
80.01 (20.07)

CM19 0015

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 1 086 713,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17336 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 713,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17336 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182675004
80.01 (20.08)

CM19 0016

Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 $ USD (1 041 310,57 $ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 $ USD à 6 448 264,67 $ USD / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 656 293 $ USD (1 041 310,57 $ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system) et l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et trois mises à jour pour l'optimisation de la géolocalisation pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 $ USD à 6 448 264,67 $ USD;

2 - d'approuver un projet d'avenant no 4 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180206004
80.01 (20.09)

CM19 0017

Autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 $, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG15 0050), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 $ à 841 875,91 $, taxes incluses / Approuver un projet d'Avenant no 2 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 $, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;

2 - d'approuver le projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 $ à 841 875,91 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187900007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0018

Conclure quatre ententes-cadres en biens et services d'une durée de 48 mois avec Solmatech inc. (contrat #1: 1 031 992,38 $, taxes incluses, contrat #3: 589 671,13 $, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (contrat #2: 889 049,65 $, taxes incluses, contrat #4: 524 752,28 $, taxes incluses) pour des services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 18-17185 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

Contrat	Firme	Montant du contrat (taxes incluses)
# 1	*Solmatech inc.*	1 031 992,38 $
# 2	*Groupe ABS inc.*	889 049,65 $
# 3	*Solmatech inc.*	589 671,13 $
# 4	*Groupe ABS inc.*	524 752,28 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1183855007
80.01 (20.11)

CM19 0019

Autoriser la cession de deux contrats de services professionnels entre Cobalt Architectes inc., St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. et Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc., à titre d'intervenants, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux et pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la cession des contrats de services professionnels de Cobalt Architectes inc. en faveur de St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (CG17 0313) et dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds (CG17 0081);

2 - d'approuver les projets de convention de cession, entre Cobalt Architectes inc. et St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., aux termes desquels interviennent la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité.

1188184001
80.01 (20.12)

CM19 0020

Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020 pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, répartie comme suit : 439 224,44 $ en 2019 et 448 008,93 $ en 2020 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 156 978 $ en 2019 et 160 117,56 $ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020 pour un total de 1 204 328,93 $, taxes incluses, réparti ainsi : soit 439 224,44 $ en 2019 et 448 008,93 $ en 2020 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et 156 978 $ en 2019 et 160 117,56 $ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'ajuster la base budgétaire 2020 relativement à l'indexation de 2 % prévue à l'entente pour l'année 2020;

4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;

5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186232001
80.01 (20.13)

CM19 0021

Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue de deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019;

2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1181179013
80.01 (20.14)

CM19 0022

Accorder un soutien financier de 192 805 $ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1er février 2019 au 31 décembre 2021, afin de soutenir sa mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 192 805 $ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente cinq mois, soit du 1er février 2019 au 31 décembre 2021;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1183277001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.16)

Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale aux firmes Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 1 548 025,55 $, taxes incluses, pour une durée de 24 mois, soit du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2021, sans option de prolongation, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17347;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 13h 42, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.16) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du conseiller Adelhaq Sari qui souhaite obtenir réponse à son questionnement sur ledit article de la part du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

CM19 0023

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One, pour une période de cinq ans - Appel d'offres sur invitation 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 $, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses) (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque E-One, pour une durée de cinq ans, soit du 4 février 2019 au 3 février 2024, pour une dépense estimée à 1 599 755,45 $, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-17146;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181541002
80.01 (20.17)

CM19 0024

Conclure deux ententes-cadres avec Médial conseil santé sécurité inc. et Alia Conseil inc. pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne - Appel d'offres public 18-17223 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles Médial conseil santé sécurité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, et le seul soumissionnaire, Alia conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17223;

	Adjudicataires	Total
Contrat 2	Médial conseil santé sécurité inc.	598 870,05 $
Contrat 3	Alia conseil inc.	413 881,26 $

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184384001
80.01 (20.18)

CM19 0025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats de services professionnels avec Systematix Technologies de l'information inc. (lot 1 au montant de 2 311 714,94 $, taxes incluses) et Documens Traduction inc. (lot 2 au montant de 172 577,48 $, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web) / Appel d'offres public 18-17271 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web);

3 - d'accorder au seul soumissionnaire Systematix Technologies de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 1, et à Documens Traduction inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 2, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17271;

Firme	Description	Montant
Systematix Technologies de l'information inc.	Lot 1 - Rédaction de contenu web	2 311 714,94 $
Documens Traduction inc.	Lot 2- Traduction de contenu web	172 577,48 $

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187655002
80.01 (20.19)

CM19 0026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187231099
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0027

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, pour le poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2019, moyennant un loyer total de 698 200,86 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 4 555 pieds carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 698 200,86 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184069020
80.01 (20.21)

Article 80.01 (20.22)

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 $, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 $ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 $ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 $ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 $ au niveau des charges et de 152 500 $ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 $ et du volet des revenus pour 160 000 $ du Bureau du vérificateur général

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 517 441 $, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), au cours des exercices financiers de 2019 et 2020 en regard au volet des nouveaux services imposés au vérificateur externe par le projet de loi 155 devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec,* sanctionnée en avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses, ainsi que les nouveaux services devant être effectués par cette firme;

2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;

3 - d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 $ du Bureau du vérificateur général en faveur du Service des finances afin d'absorber les coûts résultant des nouvelles exigences d'audit imposées au vérificateur externe de la Ville à la suite des modifications apportées par le projet de loi 155 pour lesquels le Bureau du vérificateur général n'aura plus l'obligation d'effectuer ces travaux;

4 - d'autoriser pour l'année 2019 un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 $ financé à même une facturation par la Ville auprès de différents organismes pour lesquels le vérificateur externe de la Ville effectuera des travaux d'audit financier en relation avec le projet de loi 155. Ces travaux d'audit étaient antérieurement facturés par le Bureau du vérificateur général;

5 - d'autoriser pour l'année 2019 un transfert budgétaire de 136 000 $ en faveur du Service des finances en provenance des dépenses de contingences;

6 - d'autoriser pour l'année 2020 une augmentation de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 $ au niveau des charges et de 152 500 $ au niveau des revenus;

7 - d'autoriser la diminution de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 $ et du volet des revenus pour 160 000 $ du Bureau du vérificateur général;

8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 13h 47, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.22) à une phase ultérieure pour répondre à la demande du conseiller Alan DeSousa qui souhaite obtenir réponse à son questionnement sur ledit article de la part du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, qui n'est pas présent dans la salle du conseil.

La proposition est agréée.

CM19 0028

Accorder un contrat de services professionnels à SSQ Assurance pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités, à compter du 1er février 2019 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 1 596 390 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat de 9 ans 11 mois prenant fin le 31 décembre 2018, répartie de la façon suivante : la part de l'employeur est de 839 613 $ et la part des employés et retraités est de 756 776 $ / Appel d'offres public 18-17427 (3 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à la Compagnie d'assurance AIG du Canada, pour une somme approximative de 15 700 $ (incluant la taxe de 9 %), afin de maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville s'est engagée à offrir à ses employés et retraités pour la période du 1er au 31 janvier 2019 (CG08 0527)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat de services professionnels à SSQ, Société d'assurance-vie inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal, à compter du 1er février 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 596 390 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17427;

2 - d'accorder un contrat gré à gré, d'une valeur approximative de 15 700 $, (incluant la taxe de 9%) pour la durée maximale du contrat de 9 ans et 11 mois se terminant le 31 décembre 2028, par lequel la Compagnie d'assurance AIG du Canada s'engage à maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville de Montréal s'est engagée à offrir à ses employés, pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2019;

3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des contrats;

4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1186775003
80.01 (20.23)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0029

Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922024
80.01 (30.01)

CM19 0030

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention évaluée à 345 000 $ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention de 345 000 $ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal;

2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1188020007
80.01 (30.02)

CM19 0031

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant un montant maximum de 300 000 $ annuellement / Préciser que l'entente intervenue avec l'ARTM dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et que les élus et les membres du personnel de cabinet peuvent y adhérer

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois pour des paiements totalisant un maximum de 300 000 $ annuellement ;

2 - de préciser, à des fins de transparence, que l'entente intervenue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et non pour une période de 12 mois, et de tenir compte du fait que les élus et le personnel de cabinet peuvent également adhérer à cette entente intervenue selon les mêmes paramètres que ceux déterminés pour les employés de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1187534001
80.01 (30.03)

CM19 0032

Autoriser une dépense de 9 785 706,21 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-feu ltée (CG15 0354)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 9 785 706,21 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-Feu ltée (CG15 0354);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922025
80.01 (30.04)

CM19 0033

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2018 du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1190029001
80.01 (30.05)

CM19 0034

Autoriser une dépense maximale de 743 600 $ annuellement, pour la location jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 743 600 $ annuellement, pour la location, jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185841001
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0035

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185092005
80.01 (42.01)

CM19 0036

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 $ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 $ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 $ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 $ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1184060001
80.01 (42.02)

CM19 0037

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.03) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1188168001
80.01 (42.03)

CM19 0038

Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1172748001
80.01 (42.04)

CM19 0039

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum de quatre policiers à l'Équipe intégrée relative à la sécurité nationale (EISN) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour une durée de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité d'une prolongation pour une durée maximale d'une année et le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période - Deux postes sont financés par la GRC et deux autres sont aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver les projets d'entente de détachement à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de services d'un maximum de quatre policiers à l'équipe intégrée sur la sécurité nationale (ÉISN) de la Gendarmerie royale du Canada GRC, pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité de prolongation pour une durée maximale d'une année;

2 - d'approuver les projets d'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Canada concernant le détachement d'employés du Service de police de la Ville de Montréal à l'ÉISN;

3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période;

4 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

5 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175326002
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0040

Nomination des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, à compter du 31 janvier 2019 et pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

1185075005
80.01 (51.01)

CM19 0041

Nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu;

2 - de remercier madame Lê-Huu pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1188021004
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0042

Accorder un contrat à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 2 360 743,53 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447920 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 146 130, 48 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 073 065,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447920 ;

3 - d'autoriser une dépense de 214 613,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1182968017

CM19 0043

Accorder un contrat à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 1 681 858,38 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447910 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0010;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 528 962,16 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 481,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447910 ;

3 - d'autoriser une dépense de 152 896,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182968016

CM19 0044

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 331 650 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 317101 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 955 720,80 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 188 416,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317101 ;

3 - d'autoriser une dépense de 375 929,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187231068

CM19 0045

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 117 781,54 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409210 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 859 455,95 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409210 ;

3 - d'autoriser une dépense de 258 325,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187231073

CM19 0046

Accorder un contrat à Groupe St-Lambert pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5974 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 1 901 154,40 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

2 - d'accorder à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 511 506,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5974;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1188183004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0047

Accorder un contrat de services professionnels à Rousseau Lefevbre inc. pour la réalisation du programme d'aménagement fonctionnel et technique dans le cadre du projet McGill College - Dépense totale de 311 705,85 $ taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17354 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 272 548,24 $, taxes et déboursés inclus, pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College ;

2 - d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Rousseau Lefevbre inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 261 050,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17354 ;

3 - d'autoriser une dépense de 39 157,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186707002

CM19 0048

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College - Dépense totale de 272 466 $, taxes, contingences et déboursés inclus / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 258 308 $, taxes et déboursés inclus, pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College ;

2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 141 574 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'autoriser une dépense de 14 158 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1187736002

CM19 0049

Approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du réaménagement du carrefour des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX et d'autoriser une dépense maximale de 4 682 931,75 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX;

2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 4 682 931,75 $, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;

3 - d'autoriser la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTQ pour paiement de ces travaux;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

---

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184139002

CM19 0050

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. (lot 1) pour la fourniture et l'installation de cinq bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 663 980,63 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17301 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 5 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 663 980,63 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1184922023

CM19 0051

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 29 camions châssis cabine de marque Ford F-350 et F-450, pour une somme maximale de 1 260 067,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17345 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 29 camions châssis-cabine de marque Ford F-350 et F-450, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 260 067,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17345;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1188034014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0052

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre de projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 $, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187637002

CM19 0053

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom Nadia Myre inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente | While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente | While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 $, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187637004

CM19 0054

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 305 908,11 $, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420411 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 158 304,19 $, taxes, variations des quantités et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal;

2- d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 026,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420411;

3- d'autoriser une dépense de 147 603,91 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1181009025

CM19 0055

Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 252 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441112 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 8 426 000 $, taxes et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 261 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441112;

3- d'autoriser une dépense de 826 100 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1187231077

CM19 0056

Accorder un contrat aux Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de conduites d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 444 690,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 335501 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 331 718,47 $, taxes et incidences incluses, pour des travaux de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell Canada dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

2- d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 792,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335501;

3- d'autoriser une dépense de 112 971,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1187231066

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0057

Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 728 110,12 $, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est) (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 728 110,12 $, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, du Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 658 110,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est);

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187513003

CM19 0058

Accorder un contrat à G. Daviault ltée pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent - Dépense totale de 635 124,87 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest) (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 635 124,87 $, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, du Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 124,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187513002

CM19 0059

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace pour le projet Migration du Biodôme 2.0 - Dépense totale de 646 965,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 5984 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Mecanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0, aux prix de sa soumission, soit somme maximale de 562 578,43 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5984;

2- d'autoriser une dépense de 84 386,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1186891002

CM19 0060

Accorder un contrat à Corporation de construction Germano pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 782 649,20 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5985 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0067;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 782 649,20 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 268,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5985;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1180652004

CM19 0061

Approuver un projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0075;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1180335006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0062

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période de 30 mois, à compter du 1er avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 599,50 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période additionnelle de 30 mois, à compter du 1er avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 599 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1185323013

CM19 0063

Approuver un projet de convention de prolongation de bail et de modification par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1er février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un loyer total de 112 681,07 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0077;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de prolongation et de modification de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1er février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, pour un loyer total de 112 681,07 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185941002

CM19 0064

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0079;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, reçu devant Me Jean-François Monette, notaire sous le numéro 1246 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654 et affectant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution pour et au nom de la Ville, conformément au projet d'acte soumis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1181233002

CM19 0065

Accorder un soutien financier de 1 145 000 $ à Jeunesse au Soleil, sur une période de quatre ans, soit un montant de 170 000 $ pour ses frais de déménagement et de location et un montant de 975 000 $, en trois versements égaux de 325 000 $, pour ses frais de location pour les années 2019, 2020 et 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0081;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 1 145 000 $, sur une période de quatre ans, à Jeunesse au Soleil, comprenant l'avance de fonds accordé en 2018 d'une somme de 150 000 $ (CE18 2090) pour ses frais de déménagement et de location et trois autres versements d'une somme maximale de 345 000 $ pour 2019 et de 325 000 $ pour les années 2020 et 2021 respectivement, pour ses frais de location, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1188056001

CM19 0066

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 $ à trois organismes, pour l'année 2019, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 - 2021) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 $, aux 3 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

Organisme	Projet et période	Montant
Ensemble pour le respect de la diversité	Prochaine station : Inclusion ! - 1er février 2019 au 31 janvier 2021	250 000 $
Service de soutien à la famille Hay Doun	La clé de sol…d'accueil - 1er février 2019 au 31 janvier 2021	220 000 $
Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)	Réseau femmes-relais - 1er février 2019 au 31 janvier 2021	400 000 $

2- d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1185970005

À15 h 06, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose d'appeler le point 2 de l'ordre du jour « Période de questions des membres du conseil » étant donné le retour dans la salle du conseil de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

La proposition est agréée.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Déplore l'état des trottoirs à la suite de la pluie verglaçante tombée jeudi dernier sur la métropole

La mairesse Mme Valérie Plante, avant de répondre à la question du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, soit Mme Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et M. Josué Corvil, conseiller de ville du district de Saint-Michel, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, qui se sont joints au conseil à la suite des élections partielles du 16 décembre dernier.

M. Lionel Perez	M. Jean-François Parenteau	Demande à l'Administration de reconnaître la mauvaise gestion du dossier de déneigement et de prendre des mesures pour assurer la sécurité des citoyens lors de telle situation
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Explications souhaitées pour justifier le nombre de mise en chantier versus la promesse électorale de construire 12 000 unités de logements sociaux et abordables en 4 ans / Demande l'engagement que la somme de 104 M$ disponibles pour le Programme Accès-logis soit utilisée afin d'atteindre l'objectif de 2018-2019
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande la mise en place de gestes concrets en 2019 pour éviter d'atteindre le nombre record d'accidents de piétons qui sont survenus en 2018 – mesures rapides pour améliorer et assurer la sécurité des piétons
Mme Patricia Lattanzio	Mme Valérie Plante	Explications souhaitées quant au fait de ne pas avoir utilisé les appareils croque-glace pour sécuriser les trottoirs impraticables après l'épisode de pluie verglaçante de la semaine dernière
Mme Christine Black	M. Craig Sauvé	Souhaite connaître le plan de match de l'Administration dans le dossier du futur centre animalier – Plusieurs petits centres animaliers seraient-ils moins coûteux qu'un seul grand centre ?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosanie Filato)	Souhaite obtenir l'assurance que la convention avec le Centre de radicalisation sera reconduite et aimerait connaître l'échéancier pour la signature de ladite convention
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Mesures concrètes qui seront mises en place pour améliorer le transport collectif afin de réduire les pannes, retards et interruptions du métro qui nuisent aux usagers et à la réputation du réseau de transport

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe la mairesse de Montréal que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande de retirer ses propos. La mairesse s'exécute.

À 15 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Souhaite connaître la position de l'Administration concernant le refus des citoyens quant à l'implantation d'un centre de tri sur l'ancien site de la carrière Francon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le conseiller Parenteau félicite le conseiller Corvil pour son élection à titre de conseiller de ville du district de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

M. Josué Corvil	M. Jean-François Parenteau	Souhaite également savoir si ce projet est inscrit dans le Programme triennal d'immobilisations
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite connaître le moyen de financement préconisé pour la tarification sociale en transport collectif pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes à faible revenu / l'Administration sera-t-elle obligée de faire un choix dans ses priorités ou de consulter les citoyens si elle ne reçoit pas d'aide financière du gouvernement du Québec en ce sens
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Christine Gosselin)	Souhaite connaître l'état de la situation du plan d'intervention majeur en ce qui concerne les travaux de réfection du Château Dufresne ainsi que l'échéancier prévu pour le lancement des appels d'offres pour lesdits travaux
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Demande si l'Administration a été informée que la réfection de la structure de l'autoroute métropolitaine se fera à l'identique avant l'annonce de la ministre déléguée aux Transports – demande si le gouvernement du Québec a pris en compte la volonté de l'Administration de ne plus refaire à l'identique lorsqu'il y a réfection des infrastructures

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 49.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 15 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 4.03 et dépose la liste des contrats.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 décembre 2018.

À 15 h 50, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 15 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.11.

CM19 0067

Dépôt de l'avis du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, procède à la lecture de la lettre qui constitue un avis transmis par ledit ministère, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*.

07.11

À 15 h 54, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.01).

CM19 0068 – (Suite)

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres

---

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1187075005
80.01 (20.01)

À 15 h 55, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.16).

CM19 0069 – (Suite)

Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1182346003
80.01 (20.16)

À 15 h 57, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.22).

CM19 0070 – (Suite)

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 $, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 $ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 $ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 $ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 $ au niveau des charges et de 152 500 $ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 $ et du volet des revenus pour 160 000 $ du Bureau du vérificateur général

---

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1180192001
80.01 (20.22)

À 15 h 59, le leader de la majorité rappelle les articles 15.01 et 15.02 afin de procéder à l’étude de ces points en présence des invités au balcon.

CM19 0071

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent de l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que la thématique de cette année, *Demand and Defend Your Human Rights*, encourage les jeunes à tirer des leçons de l'Holocauste, à lutter contre la discrimination et à défendre les valeurs démocratiques dans leurs communautés, à une époque où les groupes haineux et la peur de l'autre se propagent partout dans l'espace public et à travers le monde;

Attendu que les 9 et 10 décembre derniers marquaient respectivement le 70e anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué à développer, à façonner et à enrichir la ville;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis 40 ans cette année à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Sue Montgomery
M. Lionel Perez
M. Francesco Miele
M. Marvin Rotrand
et l'ensemble des membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui avait lieu hier, le 27 janvier;

2- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, l'empathie et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la déclaration.

La mairesse de Montréal souhaite la bienvenue aux invités présents au balcon, soit Mme Audrey Licop, directrice des communications du Musée de l'Holocauste de Montréal, M. Kyle Mathews et Mme Marie Lamanche de Montreal institute for genocide and human rights studies de l'Université Concordia ainsi que M. Patrick Benaroche de CIJA et les remercie de leur présence pour l'adoption de cette déclaration au lendemain de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. La mairesse de Montréal souligne le travail effectué depuis plusieurs années par le Musée de l'Holocauste de Montréal et le Montreal institute for genocide and human rights studies qui œuvrent à tous les jours à préserver la mémoire des victimes de l'holocauste en partageant leurs histoires avec la jeune génération et les remercie de contribuer à faire de Montréal une ville solidaire, inclusive, sécuritaire et ouverte.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour remercier la mairesse de Montréal pour la présentation de la déclaration. Il poursuit et souligne la volonté commune exprimée par ce devoir de mémoire et pour se rappeler à quel point l'Holocauste, qui constitue une période sombre de l'histoire de l'humanité, a débuté bien avant 1939 d'où la nécessité de travailler en amont pour développer la tolérance par la connaissance d'autrui et par l'enseignement des génocides ayant eu cours au 20e siècle dans les écoles afin de conscientiser ces adultes de demain face aux dangers de l'intolérance et de dire « plus jamais » pour que jamais ceci ne recommence.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0072

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 28e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1er février et se terminera le 28 février 2019;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2019 « Voix d'émancipation » reconnaît l'apport inestimable des femmes des communautés noires dans la lutte et la protection des droits de la personne;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que nous soulignons officiellement, depuis le 1er février 2007, la contribution historique des communautés noires à la société québécoise;

Attendu que les Noirs contribuent depuis les tout débuts de Montréal à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de la métropole;

Attendu que cette année marque entre autres le 50e anniversaire des manifestations de 1969 qui ont mené à l'arrestation de centaines d'étudiants et étudiantes qui occupaient le centre informatique de l'édifice Henry F. Hall, qui fait aujourd'hui partie de l'Université Concordia, en soutien à six étudiants antillais ayant déposé des plaintes de racisme contre leur professeur;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- reconnaisse l'apport essentiel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;

2- encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs 2019 afin de souligner l'importance des communautés noires dans la vie montréalaise.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu pour la présentation de la déclaration.

La conseillère Popeanu, avant de présenter la déclaration, invite tous les membres du conseil à l'appuyer et souligne le travail incroyable de l'équipe organisatrice du Mois de l'histoire des Noirs porté, depuis des décennies, par M. Michael Farkas, qui œuvre au rayonnement des communautés noires et à l'implication des jeunes. Elle poursuit et salue également Mme Carla Beauvais et Mme Claire-Anse Saint-Éloi, deux jeunes femmes dynamiques et innovantes ainsi que le conseil d'administration qui supporte M. Farkas dans son travail. La conseillère Popeanu indique que cette année le Mois de l'histoire des Noirs mettra en lumière 12 femmes noires qui reflètent la diversité des communautés noires et sont des exemples de résilience face à la discrimination à laquelle elles sont trop souvent confrontées. Elle poursuit et invite les membres du conseil à venir rencontrer ces 12 femmes d'exception le 1er février prochain, à l'hôtel de ville, lors du lancement des activités qui se dérouleront tout le mois de février, dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède respectivement la parole au conseiller Josué Corvil, à la conseillère Caroline Bourgeois et au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le conseiller Corvil prend la parole pour souligner que depuis 28 ans, le Mois de l'histoire des noirs célèbre la force de la diversité montréalaise. Il salue la vitalité, le dynamisme et la résilience des citoyens de la communauté noire et leur contribution à la vie Montréalaise pour faire de Montréal une société égalitaire et inclusive. Il poursuit et salue les organisateurs de la 28e édition de cet événement, les membres de la table ronde ainsi que les deux porte-paroles soit Mme Pat Dillon-Moore et Mme Marieme NDiaye.

La conseillère Bourgeois prend la parole pour remercier les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de lui avoir accordé leur confiance à titre de mairesse de l'arrondissement lors de l'élection partielle de décembre dernier. Elle poursuit et se dit honorée de faire sa première intervention sur cette déclaration pour célébrer les différents acteurs de cette communauté qui se sont engagés, chaque jour, à améliorer notre société et à reconnaitre leur apport pour faire de la Ville de Montréal un modèle d'inclusion. La conseillère Bourgeois poursuit et souligne la contribution exceptionnelle de cette communauté dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que l'implication des jeunes de cette communauté qui sont fiers de leurs racines et qui voient à préserver leur histoire et leur culture. Elle prend l'engagement de travailler à la poursuite de l'amélioration des services en tenant compte des besoins, des intérêts et des aspirations des personnes des minorités visibles afin de permettre à chacune de prendre une part active au développement de la ville.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend à son tour la parole pour joindre sa voix aux autres intervenants et en profite pour rendre hommage aux personnes noires et pour conscientiser la population face aux défis et aux difficultés auxquels cette communauté est confrontée et invite la population à travailler ensemble pour une société plus juste et égalitaire pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Le vice-président du conseil remercie tous les intervenants pour leur soutien à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0073

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20e Avenue, de la rue Everett à la rue Villeray et des travaux de réfection de chaussée dans la 20e Avenue, de la rue Villeray à la rue Jean-Talon et dans la 18e Avenue, de la rue Villeray au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 730 599,34 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409110 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0138;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 505 908,49 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 20e avenue, de la rue Everett à la rue Villeray ainsi que des travaux de voirie dans les rues avoisinantes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 246 908,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409110;

4 - d'autoriser une dépense de 224 690,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1187231063

CM19 0074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, au-dessus du fleuve St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 22 067 067,44 $, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 440710 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0139;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 20 249 831,87 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde, situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;

3- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 172 355,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440710;

4- d'autoriser une dépense de 1 817 235,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1187000009

CM19 0075

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 14 648 702,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5958 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense totale de 14 648 702,40 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

3- d'accorder un contrat à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 366 992,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5958;

4- d'autoriser une dépense de 1 855 048,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186676003

CM19 0076

Autoriser une dépense additionnelle de 570 672 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 3 909 958,04 $ à 4 480 630,04 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0137;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 570 672 $, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 909 958,04 $ à 4 480 630,04 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1185965006

CM19 0077

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Patrick Bernatchez, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Studio Patrick Bernatchez inc., pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « 29 " 53 » sur la place centrale du site Outremont, pour une somme maximale de 1 207 237,50 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0131;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Patrick Bernatchez, artiste professionnel faisant affaire sous le nom Studio Patrick Bernatchez inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « 29 • 53 » sur la place centrale du site Outremont, pour une somme maximale de 1 207 237,50 $, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1180230004

CM19 0078

Approuver un projet d'entente « Subordination and Standstill Agreement » à intervenir entre 9307-6925 Québec inc, Peter Skierka, Les Habitations Duff Court, Computershare Trust Company of Canada et la Ville de Montréal / Autoriser une cession de rang hypothécaire en faveur du nouveau prêteur, à l'échéance du prêt hypothécaire de 1er rang

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'entente « *Subordination and Standstill Agreement* » à intervenir entre 9307-6925 Québec inc., Peter Skierka, Les Habitations Duff Court et Computershare Trust Company of Canada et la Ville de Montréal;

2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville;

3- d'autoriser une cession de rang hypothécaire en faveur du nouveau prêteur privé, à l'échéance du prêt hypothécaire de 1er rang.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1193227001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0079

Offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques municipales extérieures, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187513001

CM19 0080

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181097017

CM19 0081

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181097018

CM19 0082

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019 :

Raison sociale	**Adresse**
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649,rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Adopté à l'unanimité.

30.04 1187796009

CM19 0083

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1185019001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0084

Autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 $, pour l'année 2019, en provenance des arrondissements de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville et de Verdun vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 2 février 2019 / Autoriser pour l'année 2020 et les années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire de 513 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 $ en provenance des 3 arrondissements vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2019, se détaillant comme suit : 78 004 $ de l'arrondissement de Montréal-Nord, 234 012 $ de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et 156 008 $ de l'arrondissement de Verdun;

2- d'ajuster la base budgétaire de l'ordre de 513 000 $ en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (85 500 $), d'Ahuntsic-Cartierville (256 500 $) et de Verdun (171 000 $) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2020 et les années subséquentes;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1186376002

CM19 0085

Autoriser le transfert de 4 997 300 $, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser le transfert de 4 997 300 $, montant inutilisé des surplus accumulés affectés du corporatif vers les surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent;

2- de procéder au transfert budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1187989003

À 16 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0086

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1182891003

CM19 0087

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180603013

CM19 0088

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1185950001

CM19 0089

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1182968001

CM19 0090

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1186620014

CM19 0091

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1183690009

CM19 0092

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue de Bleury

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Bleury », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1181103006

CM19 0093

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1181103005

CM19 0094

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1187235006

CM19 0095

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1183690010

CM19 0096

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la politique de respect de la personne

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la Politique de respect de la personne », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1185019001

CM19 0097

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1186620013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0098

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1532;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1532;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018, par sa résolution CE18 1941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1182968015

Règlement 19-001

CM19 0099

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1533;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1533;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018, par sa résolution CE18 2014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1183599006

Règlement 05-056-5

CM19 0100

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1534;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1534;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018, par sa résolution CE18 2082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187610001

Règlement 19-002

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 28 janvier 2019
13 h

Séance tenue le lundi 28 janvier 2019 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF ABSENCE AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.02 ET 65.03 :

M. Robert Beaudry, M. Richard Ryan et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débuter avec la période de questions du publique, elle souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères et conseillers Marvin Rotrand, Normand Marinacci, Maja Vodanovic, François William Croteau, Laurence Lavigne-Lalonde et Hadrien Parizeau et présente ses excuses pour avoir omis de souligner ces anniversaires en début de l'assemblée. Elle poursuit et informe les membres du conseil que la conseillère Marie-Josée Parent, qui siégeait à titre d'indépendante, a rejoint les rangs de l'équipe Projet Montréal à partir de ce jour.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Yvon Gauthier	Mme Christine Gosselin	Mesures prévues pour aider les propriétaires de maisons de type « Shoebox » qui souhaitent apporter des modifications à leur bâtiment dans le contexte de l'adoption d'un règlement qui restreint la transformation de ces bâtiments / Souhaite savoir si ladite règlementation sera applicable à tous les autres arrondissements
M. James Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Félicitations à l'arrondissement de Saint-Laurent pour avoir franchi la 5e étape de la Fédération canadienne des municipalités dans sa démarche de partenariat dans la protection du climat par la réduction des gaz à effet de serre / Remerciement à la Ville pour avoir remis ses données climatiques au processus de benchmarking du climat des villes canadienne / Remerciements pour le plan de réaménagement du square Phillips en espace vert / Félicitations pour la modalisation du processus dans le cadre de l'entente entre la Ville et les fondations David Suzuki et Trottier pour la lutte contre les changements climatiques / Prendre des mesures pour offrir à Montréal le statut de ville carboneutre pour son 400e anniversaire
M. Daniel Major	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Application des règlements municipaux et respect du référendum des citoyens en ce qui concerne les nouveaux lieux de culte dans l'arrondissement d'Outremont - souhaite connaître la superficie qu'occupera la synagogue sur le terrain situé à l'angle des rues Champagneur et Bernard
Mme Christa Japel	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Rendre accessibles aux citoyens les procès-verbaux des commissions à la suite des consultations tenues à l'arrondissement d'Outremont concernant l'implantation de nouveaux lieux de culte
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Remerciements adressés à l'Administration pour avoir aménagé un lieu public à la place du stationnement dans le secteur du parc Bellerive / Urgence d'agir pour promouvoir la lutte contre les changements climatiques afin d'atteindre la cible de réduction pour 2020
Mme Henry Desbiolles	M. Jean-François Parenteau	Exprime des vœux de Bonne année aux membres du conseil – Demande de prioriser le déneigement des débarcadères et des trottoirs afin d'améliorer l'accessibilité universelle sur l'île de Montréal – Demande l'application des exigences de l'arrondissement de Verdun en matière d'accessibilité universelle dans tous les autres arrondissements
M. François Picard	M. Craig Sauvé	Demande l'amélioration du transfert d'informations aux citoyens pour une meilleure compréhension du projet d'un service rapide par bus (SRB) Pie-IX – questionne l'objectif de ce projet en terme d'amélioration du transport
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le déneigement des pistes cyclables avant celui des trottoirs – prioriser la sécurité des piétons durant les quatre saisons

Question de	À	Objet
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Suggestion de prolonger la ligne bleue jusqu'à la station de métro Honoré-Beaugrand pour optimiser l'utilisation de la ligne bleue et alléger la congestion de la ligne verte afin d'améliorer le transport collectif – Demande de questionner les responsables du transport sur la faisabilité de ce prolongement
M. David T. Homel	M. Alex Norris	Déplore la tenue d'une consultation après la destruction du terrain nord au parc Jeanne-Mance – demande le rétablissement dudit terrain
M. Robert Longtin	M. Jean-François Parenteau	Déplore les lacunes au niveau du déneigement des débarcadères et des trottoirs affectant ainsi l'accessibilité universelle et la qualité de vie des citoyens à mobilité réduite
Mme Emely Lefrançois	M. Jean-François Parenteau	Établir des standards plus élevés en matière du déneigement des trottoirs et des débarcadères dans la nouvelle politique sur l'accessibilité universelle - consultation publique souhaitée auprès des différentes associations en ce qui a trait à l'élaboration de la nouvelle politique
Mme Michelle Emond	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Mesures prévues par la ville centre pour venir en aide aux propriétaires de maisons de type « Shoebox » afin de leur permettre de répondre aux exigences de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en matière de préservation et de valorisation de ces bâtiments patrimoniaux d'après la nouvelle réglementation
M. Laurent Gagné	Mme Christine Gosselin	Démarches de la ville-centre auprès du gouvernement du Québec pour une bonification des programmes de rénovations résidentielles en référence aux maisons de type « Shoebox » - Justifications à l'effet que le thème patrimoine modeste ne s'applique plus au résidentiel en matière de subvention à la rénovation

---

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens afin de terminer la liste de noms inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Francis Lapierre	M. Éric Alan Caldwell	Choix que l'Administration est prête à faire entre l'implantation du tarif social, un réseau express métropolitain (REM) et une ligne rose afin d'éviter d'augmenter la dette au nom du transport collectif – réduction des ambitions souhaitée pour honorer la promesse électorale de l'implantation d'un tarif social
M. Martin Dion	M. Jean-François Parenteau	Engagement à prioriser le déneigement des débarcadères et des entrées bateaux pavés, dès la prochaine bordée de neige, pour sécuriser le déplacement des personnes à mobilité réduite

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 07. Elle remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 10, le leader de la majorité rappelle l'article 7.09 afin de faire coïncider son dépôt avec la présence des invités au balcon.

CM19 0101

Dépôt du document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et, au nom de l'opposition officielle, salue le travail effectué par le Conseil jeunesse de Montréal qui a permit le dépôt de cet avis et de documenter les besoins et les attentes des 17-30 ans sur le transport à Montréal. Le conseiller indique qu'il est du devoir des élus.es d'écouter les jeunes et que leur travail doit être pris en compte tant par la STM lors de sa consultation sur la refonte du réseau d'autobus, que par l'ARTM pour l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif métropolitain d'ici 2020 en vue d'instaurer une nouvelle tarification sociale. Le conseiller Langevin remercie les invités présents et les félicitent pour le travail accompli.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde.

La conseillère Lavigne Lalonde prend la parole et salue les invités au balcon, soit Mme Alice Miquet, présidente du Conseil jeunesse de Montréal (CJM), M. Rami Habib, vice-président, M. Yazid Djenadi, ainsi que l'ensemble des membres du CJM pour ce travail rigoureux dont le sujet est extrêmement d'actualité et qui démontre que les jeunes se déplacent de plus en plus en transport actif et collectif. La conseillère Lavigne Lalonde remercie les invités pour leur présence et pour l'excellent travail qui représente bien les intérêts des Montréalaises et des Montréalais.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand indique qu'il accueille le rapport du CJM avec un certain intérêt et trouve louable que les jeunes soient incités à utiliser des modes de transport plus durables et collectifs. Il poursuit et indique que certains éléments ou demandes contenus dans ce rapport apporteront une pression supplémentaire sur l'Administration en place lors de ses représentations auprès du gouvernement du Québec. Le conseiller évoque qu'il faudra également prendre en considération les coûts associés à ces nombreux projets proposés et le financement découlant de ces derniers. Pour terminer, le conseiller Rotrand remercie le Conseil jeuneuse de Montréal pour le travail effectué.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell débute son intervention en remerciant les membres du CJM pour la qualité du rapport déposé. Le conseiller Caldwell intervient sur les recommandations proposées en faisant la lecture des recommandations 2 et 7 et invite les membres à venir le rencontrer afin de poursuivre la discussion car certaines recommandations méritent d'être considérées et d'autres appellent à une évaluation des impacts. Pour terminer, le conseiller rappelle l'importance de ces enjeux pour le futur de nos jeunes.

07.09 1187181002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0102

Nommer le parc Lily-Tasso à l'intersection du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0118;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Lily-Tasso » le nouveau parc situé à l'angle nord-est du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, constitué du lot 3 397 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521022

CM19 0103

Renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19e Avenue située au nord de la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0119;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19e Avenue située entre la rue Jarry Est et le boulevard Robert et correspondant au lot 2 214 541 ainsi que d'une partie du lot 2 213 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui constitue la 19e Avenue au nord de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1184521020

CM19 0104

Nommer le parc Pierre-Dansereau, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0120;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc Pierre-Dansereau » le nouveau parc public compris entre les avenues Champagneur et Querbes, au nord de l'avenue Ducharme, et localisé sur le lot 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184521029

CM19 0105

Nommer l'allée Léo-Bricault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0121;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « allée Léo-Bricault » la nouvelle voie publique constituée du lot 6 049 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1184521025

CM19 0106

Nommer la place des Fleurs-de-Macadam, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0122;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place des Fleurs-de-Macadam » la nouvelle place publique située entre les rues Boyer et de Mentana, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est, constituée du lot 2 317 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1184521026

CM19 0107

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal adopte un budget carbone ambitieux afin de faire de Montréal une ville carboneutre en 2050

Avant sa présentation, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

Attendu que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et qu'environ 75 % de l'effet de serre provenant de sources humaines est attribuable aux émissions de dioxyde de carbone (CO2);

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020 dans son *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise (2013-2020)*, objectif qui a été rehaussé à 35 % à la suite de son adhésion au collectif C40 en 2016, mais que selon le Suivi 2018 de ce plan, cet objectif risque de ne pas être atteint, démontrant l'importance d'accroître nos efforts;

Attendu que dans la foulée de l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée d'un troisième plan de développement durable (2016-2020) comprenant le défi ambitieux de réduire de 80 % les émissions de GES de la collectivité par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050;

Attendu que la présente administration a annoncé son intention de rendre la Ville de Montréal carboneutre d'ici 2050 et que cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que si l'ensemble de la collectivité pose des gestes concrets, puisque les activités municipales couvrent moins de 2 % des émissions des GES de la collectivité;

Attendu que le concept de budget carbone a été introduit par le Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) et qu'il est défini selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, comme « *une mesure de la quantité maximum de gaz à effet de serre (GES) (…) qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée, si l'on veut éviter que le réchauffement climatique ne franchisse le seuil sécuritaire de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle* »;

Attendu qu'un budget carbone est un outil de gouvernance et de planification chiffré qui permet de :

- Indiquer la quantité maximum de GES qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée;
- Quantifier des cibles annuelles de réduction d'émissions de GES nécessaires pour ne pas dépasser cette quantité maximum;
- Indiquer des mesures de mitigation à implanter et estimer leurs effets en matière de réduction des émissions de GES pour garantir l'atteinte de ces cibles;
- Indiquer clairement la responsabilité de chaque service, organisme et partenaire dans l'implantation des mesures de mitigation et les engager à respecter un échéancier;
- Allouer les montants nécessaires pour l'implantation des mesures de mitigation.

Attendu que ces éléments font partie de la nouvelle approche développée pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre de l'entente conclue avec le C40, la Fondation Suzuki et la Fondation Familiale Trottier pour l'élaboration d'un Plan de réduction des GES et d'un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour l'horizon 2020;

Attendu qu'un tel budget carbone, développé à l'échelle de la Ville de Montréal permettrait de connaître la quantité maximum de CO2 que la collectivité montréalaise peut émettre en une période donnée en vue d'atteindre les objectifs qui feront de Montréal une ville neutre en carbone en 2050;

Attendu que plusieurs villes à travers le monde telles que Londres et Oslo ont adopté un budget carbone qui incorporent les mesures mises en œuvre et financées par leurs gouvernements nationaux, et que l'implantation d'un tel outil par la ville d'Oslo lui a permis de remporter le prix de *European Green Capital 2019*;

Attendu que Montréal, à titre de ville leader en matière de lutte aux changements climatiques, participe avec Toronto, Vancouver et le C40 à un nouveau groupe de travail mené par *l'Association des comptables agréés du Canada* et financé par *Ressources naturelles Canada* dont l'objectif est de produire des orientations concrètes pour une meilleure divulgation des informations financières relatives au climat et à la prise de décisions dans les secteurs publics et privés;

Attendu que Montréal serait la première ville en Amérique du Nord à implanter un budget carbone et se positionnerait comme un leader dans la lutte aux changements climatiques;

Attendu que le dernier inventaire des émissions de la collectivité montréalaise fait le portrait des émissions de GES de 2014; alors que le Québec et le Canada ont tous deux produit des inventaires pour 2015 et 2016 et que Montréal s'est jusqu'à maintenant appuyé sur ces données gouvernementales;

Attendu qu'un inventaire des émissions de GES fondé sur les données les plus récentes est le premier pas pour évaluer si les actions mises en oeuvre sont efficaces pour atteindre les cibles de réduction des GES, et s'avère donc un outil complémentaire essentiel au budget carbone;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

1- que la Ville s'engage à développer un budget carbone;

2- que ce budget carbone soit intégré dans les travaux avec les fondations et le C40 pour la réalisation de l'élaboration d'un Plan de réduction des GES et d'un Plan d'adaptation et de résilience aux changements climatiques pour l'horizon 2020;

3- que la Ville se dote d'outils lui permettant d'évaluer les investissements municipaux en considération de leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire Montréalais, et développe des indicateurs environnementaux à intégrer au budget et programme triennal d'immobilisation (PTI), dans le cadre de ses travaux avec les fondations et le C40, et en tenant compte des résultats de la démarche du groupe de travail mené par *l'Association des comptables agréés du Canada*;

4- que la Ville de Montréal accélère la publication de ses inventaires annuels d'émissions de GES de manière à rattraper son retard avec le Québec et le Canada et améliore sa collecte de données locales afin de préciser le portrait de ses émissions.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix, l'article 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM19 0108

Motion de l'opposition officielle pour une liste grise plus stricte et transparente

Attendu que la Ville de Montréal dépense environ 1,5 milliard de dollars par année pour des contrats visant l'acquisition de biens, la réalisation de services professionnels et l'exécution de travaux par des fournisseurs externes;

Attendu que la confiance du public envers le système d'octroi de contrat de la Ville de Montréal ainsi qu'envers la qualité des travaux réalisés par ses fournisseurs a été minée par de nombreux scandales au cours des années précédentes;

Attendu que l'amélioration continue de la qualité des biens, services et travaux payés par la Ville de Montréal ainsi que la lutte à la collusion et à la corruption continuent d'être des préoccupations des contribuables montréalais;

Attendu que depuis 2015, la Ville a mis en place un programme d'évaluation du rendement de ses fournisseurs en biens et services, pour tout contrat d'une valeur de 100 000 $ et plus ayant fait l'objet d'un processus d'appel d'offres public;

Attendu qu'en vertu de ce programme, la Ville de Montréal a la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant l'appel d'offres, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant;

Attendu que ce programme d'évaluation de rendement insatisfaisant a pour objectif de mettre de l'avant la qualité des services plutôt que les faibles coûts des travaux et ainsi tempérer la règle du plus bas soumissionnaire;

Attendu qu'en 2018, plus d'une dizaine de contrats ont pourtant été octroyés à des entreprises inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (ci-après la « liste grise »), de sorte que 6 des 9 entreprises inscrites sur cette liste grise ont décroché au moins un contrat à Montréal;

Attendu que, contrairement à l'encadrement administratif sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, plusieurs de ces contrats ont été octroyés sans que les unités d'affaires aient justifié leur recommandation aux instances décisionnelles selon les critères établis;

Attendu que le programme d'évaluation du rendement ne comporte aucune autre sanction effective et systématique pour les entreprises autre que celle d'être inscrites sur la liste grise pour une période de deux ans;

Attendu qu'en septembre 2018, le Bureau de l'Inspecteur général dévoilait dans un rapport de mi-année que les services externes de surveillance des chantiers effectués pour le compte de la Ville de Montréal comportaient de nombreuses irrégularités;

Attendu que Madame Brigitte Bishop, nouvellement nommée Inspectrice générale, a exprimé publiquement le désir d'avoir un plus grand pouvoir de sanction envers les entreprises à rendement insatisfaisant, pouvant être appliqué de manière graduelle;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal :

1 - exige désormais aux firmes ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans les deux dernières années et qui souhaitent obtenir un contrat, d'embaucher un surveillant de chantier indépendant et à temps plein à leurs propres frais et la réduction automatique de 5% du prix des soumissions acceptées;

2 - publie toutes les évaluations de rendement sur le portail de données ouvertes;

3 - dépose au conseil municipal un bilan annuel de l'application du programme d'évaluation du rendement.

Un débat s'engage.

À 20 h 45, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (24)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe et Deschamps (36)
Résultat:	En faveur : 24 Contre : 36

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM19 0109

Motion pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts sur les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut leur confier;

Attendu qu'en 2006, le conseil municipal et le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal ont ainsi institué 11 commissions permanentes, lesquelles sont régies par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et par les règlements municipaux 06-009 et 06-024;

Attendu que les commissions sont définies par ces règlements comme des organes de consultation publique du conseil;

Attendu que la mission des commissions permanentes consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux ainsi qu'à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public, et ce, sans partisannerie;

Attendu que les commissions rendent compte de leurs travaux et recommandations directement au conseil municipal et au conseil d'agglomération au moyen de rapports, de recommandations et de bilans;

Attendu que, suivant le dépôt d'un rapport d'une commission, le comité exécutif informe le conseil municipal et le conseil d'agglomération de ses intentions relativement aux recommandations qui y sont inscrites, par le biais d'une réponse écrite;

Attendu qu'un membre du comité exécutif qui siège à une commission permanente agit donc à la fois en tant que juge et partie puisqu'il participe à l'élaboration des recommandations de la commission, puis qu'il formule la réponse du comité exécutif, laquelle peut renverser un consensus établi;

Attendu que cette situation est particulièrement flagrante pendant l'étude du budget et du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019 de la Ville de Montréal par la Commission sur les finances et l'administration (CFA), puisqu'un membre du comité exécutif a dû quitter son siège à la CFA pour présenter les prévisions budgétaires des services desquels il est responsable et pour répondre aux questions de la Commission, puis revient ensuite débattre des recommandations qui devraient être transmises au conseil;

Attendu que l'indépendance des commissions permanentes, lesquelles ont des pouvoirs de surveillance et de consultation publique, par rapport au comité exécutif de la Ville de Montréal, contribue à la préservation de la confiance du public et assure un meilleur équilibre des pouvoirs;

Attendu qu'en vertu de l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit créer un comité de vérification, qui en vertu de sa Charte détient de nombreuses responsabilités de contrôle et de surveillance telles que la surveillance de l'intégralité de l'information financière de la Ville et de sa communication, l'établissement d'un processus de gestion des risques d'affaires et de non-conformité, la mise en place d'un système efficace de contrôles internes, le suivi des recommandations du Bureau du vérificateur général, etc.;

Attendu que la présence de membre du comité exécutif sur le comité de vérification soulève les mêmes problématiques en matière d'impartialité et d'indépendance puisque ce dernier soumet ses recommandations au comité exécutif;

Attendu que le *Règlement et autres règles de procédure de l'Assemblée nationale du Québec* spécifie qu'un ministre ne peut être membre d'une commission permanente, sauf pour la durée d'un mandat si la motion d'envoi adoptée par l'Assemblée l'indique (art. 124) ou pour l'étude d'un projet de loi qu'il a présenté (art 125);

Attendu qu'en certaines occasions, les travaux d'une commission permanente pourraient tout de même bénéficier de la présence d'un membre du comité exécutif pour présenter un dossier ou répondre aux questions des citoyens;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal :

1 - demande la modification des règlements 06-009 et 06-024 afin d'y stipuler explicitement que les membres du comité exécutif ne peuvent siéger ni à la Commission sur les finances et l'administration ni au Comité de vérification élargi et que cette modification soit apportée et en vigueur avant l'étude du budget et du PTI 2020;

2 - mandate la Commission de la présidence de déterminer avec précision si et dans quelles circonstances les membres du comité exécutif pourraient être invités à participer aux autres commissions, tout en évitant toute apparence de conflit d'intérêts.

Un débat s'engage.

À 21 h 23, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité, M. François Limoges de retirer les mots « mauvaise foi » utilisés lors de son intervention car ils figurent sur la liste des mots antiparlementaires. Le leader de la majorité les remplace par « laisse à désirer ».

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde soulève une question de privilège quant aux propos du chef de l'opposition officielle qui, lors de son intervention, l'a identifiée comme commissaire siégeant à la fois comme juge et partie, lors de l'étude du budget et du PTI. Elle poursuit et indique que ces propos tendent à personnaliser le débat ce qui n'a pas sa place dans cette chambre.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle demande à la présidente du conseil d'informer les membres sur la teneur de la question de privilège soulevée par la conseillère Lavigne Lalonde. La leader de l'opposition officielle prétend qu'il s'agit de commentaires plutôt que d'une question de privilège.

La présidente du conseil prend la parole et indique qu'il s'agit bien d'une question de privilège puisque la conseillère a été citée et que les propos sous-entendaient une apparence de conflit d'intérêts. Cependant, la présidente du conseil invite les membres à éviter les insinuations et à trouver d'autres exemples pour soutenir leur argumentation. Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle apporte des clarifications et indique que ses propos faisaient référence à la motion sous étude et qu'il n'a aucunement voulu prêter des intentions à la conseillère Lavigne Lalonde. Le chef de l'opposition officielle souhaite que la présidente du conseil précise quelques éléments pour le bénéfice de tous.

À 21 h 39, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de consulter le greffier à cet effet.

À 21 h 40, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil prend la parole et réaffirme qu'il s'agissait bien d'une question de privilège de la part de la conseillère Lavigne Lalonde puisqu'il s'agit d'un cas où une apparence de conflit d'intérêts est véhiculée, plus particulièrement à la lecture du 8e « Attendu » de la motion. Elle rappelle aux membres que la prudence dans les propos est souhaitée et leur recommande de ne pas utiliser la voie de la personnalisation pour soutenir l'argumentation. La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Rapanà (37)
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.03, rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM19 0110

Motion non partisane visant à demander au Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle de la Société de transport de Montréal de tenir au moins deux assemblées publiques en 2019

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) a créé son Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle (CSA) pour veiller à ce que les enjeux importants pour les passagers soient examinés et, si nécessaire, portés à l'attention du conseil d'administration;

Attendu que le mandat du CSA est vaste et qu'il comprend l'approbation de nouvelles lignes d'autobus et la modification de lignes actuelles;

Attendu que, conjointement avec la direction de la STM, le CSA a, au fil des ans, joué un rôle essentiel en supervisant la mise en œuvre de nouvelles politiques et d'innovations visant à augmenter l'achalandage, ce qui a entraîné, dans le réseau de la STM, des améliorations telles que la possibilité d'embarquer par toutes les portes sur certains trajets et le lancement d'un système d'information des passagers en temps réel, ainsi que d'autres perfectionnements;

Attendu que le CSA a travaillé sur des enjeux tels que l'amélioration de l'accessibilité du système de transport en commun pour répondre aux besoins de sa clientèle et la mise en œuvre du paiement mobile des titres de transport, qu'elle continue à le faire et qu'elle passe en revue l'ensemble du réseau d'autobus pour veiller à l'optimisation du service;

Attendu que le CSA a déjà tenu des assemblées publiques au siège social de la STM ou dans certains quartiers pour permettre à sa clientèle d'exprimer son opinion sur les enjeux relatifs à des dossiers comme l'accessibilité ainsi qu'au sujet des services offerts dans les différents arrondissements et dans les différentes communautés de l'agglomération de Montréal;

Attendu que, malgré les avantages évidents de ces interactions publiques avec sa clientèle, le CSA a décidé de ne pas tenir d'assemblée publique en 2018;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal invite la STM à demander avec insistance au CSA de tenir, en 2019, au moins deux assemblées publiques dont l'une porterait sur l'accessibilité du réseau et l'autre serait tenue dans un arrondissement ou une municipalité de l'agglomération de Montréal afin de permettre à la clientèle de ce secteur d'exprimer son opinion au sujet des services et d'autres enjeux relatifs au transport en commun.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter un septième « Attendu » qui se lit comme suit :

- « Attendu que la STM a déjà annoncé publiquement le 12 décembre dernier sur sa page Facebook que des consultations du CSA auront lieu en 2019, dans le cadre de la refonte du réseau bus;

et de remplacer le texte du « Résolu » par le suivant :

- que le conseil municipal invite la STM à tenir deux assemblées publiques du CSA en 2019. »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, juge l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité recevable.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un sous-amendement à l'amendement à l'étude pour ajouter dans le texte du « Résolu » les mots « au moins » entre les mots « ... tenir et deux assemblées ...», afin qu'il se lise comme suit : que le conseil municipal invite la STM à tenir au moins deux assemblées publiques du CSA en 2019.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

À 22 h 01, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.12 ajouté à l'ordre du jour et procède au dépôt du rapport.

CM19 0111

Ajout - Dépôt du Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* et le conseil en prend acte.

07.12

À 22 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2019
Le 28 janvier 2019

Bourgeois, Caroline, **Clément-Talbot,** Catherine et **Corvil,** josué**.**

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 FÉVRIER 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 JANVIER 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GHD CONSULTANTS LTÉE	38 ARR 62 % VILLE	OUTREMONT	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1185078024	AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 11 526,24 $ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 POUR LA GESTION ET LA REPRISE DU PRR 2018, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BASE À 225 295,52 $ (TAXES INCLUSES)– DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT	CE19 0016	2019-01-10	11 527,00 $
LES INDUSTRIES POLY INC.	ENTENTE-CADRE REPARTITION SELON UTILISATION 100% VILLE	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1186135009	CONCLURE AVEC LA FIRME LES INDUSTRIES POLY INC. UNE ENTENTE-CADRE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE NUMÉRISATION DESTINÉS AUX DIFFÉRENTS ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17125 (4 SOUMISSIONS CONFORMES). MONTANT ESTIMÉ : 340 038,57 $ (TAXES INCLUSES). AUTORISER UNE CONTINGENCE DE 5 % DU MONTANT ESTIMÉ, SOIT 17 001,93 $, POUR L'INDEXATION ANNUELLE DES PRIX. AUTORISER UN MONTANT DE 51 005,79 $ CORRESPONDANT À L'AJUSTEMENT SELON LA VARIATION DES QUANTITÉS. LE MONTANT TOTAL ESTIMÉ EST DE 408 046,29 $ (TAXES INCLUSES).	CE19 0134	2019-01-24	408 046,00 $
TÉLÉ-QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BUREAU MARKETING ET COMMUNICATIONS	1186157003	APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC TÉLÉ-QUÉBEC POUR L'ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES AU MONTANT DE 68 985 $ ET POUR UN ÉCHANGE VISIBILITÉ-ESPACES PUBLICITAIRES D'UNE VALEUR ESTIMÉE DE 82 322,10 $. AUTORISER UN BUDGET ADDITIONNEL DE REVENUS ET DE DÉPENSES DE 82 322,10 $ ÉQUIVALENT À LA VALEUR DE L'ÉCHANGE.	CE19 0074	2019-01-17	151 307,00 $
SOLUTIONS GRAFFITI (9181-5084 QUÉBEC INC.)	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1187286006	OCTROYER À SOLUTIONS GRAFFITI (9181-5084 QUÉBEC INC.), PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, UN CONTRAT DE 24 MOIS POUR LE DÉCAPAGE ET L'APPLICATION DE PEINTURE AINSI QUE LA POSE DE PRODUIT ANTI-GRAFFITI SUR DU MOBILIER URBAIN. DÉPENSE TOTALE DE 246 793,84$ TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES 18-17408 / 3 SOUMISSIONNAIRES, 2 CONFORMES.	CE19 0053	2019-01-16	246 795,00 $
OPALE INTERNATIONAL INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1187286008	OCTROYER À OPALE INTERNATIONAL INC., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, UN CONTRAT DE 36 MOIS POUR L'ACQUISITION DE CHANDAILS POUR LES CORVÉES DE PROPRETÉ. DÉPENSE TOTALE DE 281 781,31 $ TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES 18-17324 / 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE19 0052	2019-01-16	281 781,00 $
9181-5084 QUÉBEC INC	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1187286009	ACCORDER UN CONTRAT À 9181-5084 QUÉBEC INC., POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE DOUZE (12) MOIS, POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES MODULES D'AFFICHAGE LIBRE DANS LES 17 ARRONDISSEMENTS MENTIONNÉS AU DOSSIER DÉCISIONNEL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 159 701,68$, TAXES INCLUSES (CONTRAT + CONTINGENCES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17388 (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 0135	2019-01-24	159 702,00 $
ACMÉ DÉCORS INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BIODÔME	1187754002	ACCORDER UN CONTRAT À ACMÉ DÉCORS INC. POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DES COMPOSANTES MUSÉOGRAPHIQUES DES ESPACES D'EXPOSITION « BIO-MACHINE » ET « À MOI D'AGIR », AU BIODÔME DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 472 519,24 $ (CONTRAT DE 400 888,47 + CONTINGENCE DE 60 133,27 $ + INCIDENCES DE 11 497,50 $), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17209. 3 SOUMISSIONS CONFORMES.	CE19 0006	2019-01-14	472 519,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
DÉPARTEMENT STUDIO CRÉATIF	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BIODÔME	1187754003	ACCORDER UN CONTRAT À DÉPARTEMENT STUDIO CRÉATIF POUR LA PRODUCTION DES CONTENUS DE L'EXPOSITION PERMANENTE BIO-MACHINE, DU PROJET MIGRATION DU BIODÔME, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 264 706,95 $ (CONTRAT DE 240 642,68 $ + CONTINGENCES DE 24 064,27 $), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17197. 2 SOUMISSIONS CONFORMES	CE19 0014	2019-01-10	264 707,00 $
VINCENT ERGONOMIE INC	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1187938002	CONCLURE DEUX (2) ENTENTES-CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE À VINCENT ERGONOMIE INC (ENTENTE-CADRE 1) ET SYNETIK LA SOLUTION ERGONOMIQUE (ENTENTE-CADRE 2) POUR RÉALISER DES ANALYSES D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL QUI PRENDRONT PLACE DANS LES FUTURES INSTALLATIONS DE BIBLIOTHÈQUES, DE COURS DE SERVICES ET DE PROJETS INDUSTRIELS POUR DES ENTENTES-CADRES DE 134 865.68$ (DÉPENSES TOTALES DE 148 352.25$) ET DE 311 294.81$ (DÉPENSES TOTALES DE 342 424.29$) TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17288. (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 0069	2019-01-17	134 866,00 $
SYNETIK LA SOLUTION ERGONOMIQUE	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1187938002	CONCLURE DEUX (2) ENTENTES-CADRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE À VINCENT ERGONOMIE INC (ENTENTE-CADRE 1) ET SYNETIK LA SOLUTION ERGONOMIQUE (ENTENTE-CADRE 2) POUR RÉALISER DES ANALYSES D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL QUI PRENDRONT PLACE DANS LES FUTURES INSTALLATIONS DE BIBLIOTHÈQUES, DE COURS DE SERVICES ET DE PROJETS INDUSTRIELS POUR DES ENTENTES-CADRES DE 134 865.68$ (DÉPENSES TOTALES DE 148 352.25$) ET DE 311 294.81$ (DÉPENSES TOTALES DE 342 424.29$) TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17288. (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 0069	2019-01-17	311 295,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 10

TOTAL : 2 442 545,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
28 FÉVRIER 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 JANVIER 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GROUPE MÉCANO INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1187526024	ACCORDER UN CONTRAT À GROUPE MÉCANO INC. POUR LA MISE À NIVEAU DES QUAIS ET DE LA VANNE D'EFFLUENT DE L'ÉTANG AÉRÉ DE L'ÎLE NOTRE-DAME, POUR UN MONTANT DE 246 990,15 $, TAXES INCLUSES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC IP18072-167153-C - 3 SOUMISSIONS CONFORMES. AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 306 388,18 $, CONTINGENCES ET TAXES INCLUSES.	CE19 0008	2019-01-10	246 990,00 $
TRANSPORT ROSEMONT INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES PUBLICS	1187936022	RATIFIER LA DÉPENSE POUR UNE ANNÉE D'OPTION À TRANSPORT ROSEMONT INC., POUR LA LOCATION D'UN TAMISEUR À COMPOST ET D'UN TRACTEUR CHARGEUR DE 4 VG3 AVEC OPÉRATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 4 MOIS AFIN DE PRODUIRE DU COMPOST AU CESM, POUR LA SOMME DE 68 441,17 $ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (16-15318) - 2 SOUMISSIONNAIRES.	CE19 0088	2019-01-16	68 441,00 $
LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1188148001	ACCORDER UN CONTRAT À LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC., POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) VANNE MODULANTE ET DE TROIS (3) VANNES MOTORISÉES POUR LA STATION DE POMPAGE MCTAVISH - DÉPENSE TOTALE DE 267 406,55$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 18-17235 - (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 0133	2019-01-29	247 599,00 $
EXCAVATION L.MARTEL INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES PUBLICS	1188194003	OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES À EXCAVATION L. MARTEL INC. POUR LE TAMISAGE DES SOLS DE TYPE A OU AB AU PARC FRÉDÉRIC-BACK POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 480 135,60 $, INCLUANT TAXES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17035 - DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES - CONTRAT 18-6332.	CE19 0060	2019-01-16	480 137,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 1 043 167,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 FÉVRIER 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 JANVIER 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
VÉLO QÉBEC	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1181637002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 75 000 $ À VÉLO QUÉBEC POUR OFFRIR LA FORMATION CYCLISTE AVERTI DANS DES ÉCOLES PRIMAIRES DE MONTRÉAL – APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN	CE19 0022	2019-01-10	75 000,00 $
LA TABLE RONDE DU MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1184005004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 40 000 $ À « LA TABLE RONDE DU MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS » POUR COORDONNER LE RASSEMBLEMENT D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS AINSI QUE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AUTOUR D'ACTIVITÉS DE RAPPROCHEMENT DES COMMUNAUTÉS VISANT À ENCOURAGER LE DIALOGUE, ET UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 $ POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC DES UNIVERSITÉS MONTRÉALAISES, DANS LE CADRE DE LA 28E ÉDITION DU « MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS », ÉDITION 2019, ET CE, À MÊME LE BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0086	2019-01-16	40 000,00 $
LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1184005005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 15 000 $ À LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA) POUR LA RÉALISATION DE LA 20E ÉDITION DE LA « SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LE RACISME » PRÉVUE DU 21 AU 31 MARS 2019 DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0147	2019-01-23	15 000,00 $
CONSEIL RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1187814001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 40 000$ AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL AFIN D'ORGANISER LE GALA DE RECONNAISSANCE EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MONTRÉAL QUI SE TIENDRA LE 30 AVRIL 2019 DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION	CE19 0146	2019-01-23	40 000,00 $
LES FORGES DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1187959007	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 15 000 $ AUX FORGES DE MONTRÉAL EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE DIFFUSION DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS ÉDITION 2017 ÉTABLIS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE 2017-2018. APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0083	2019-01-16	15 000,00 $
JEUNES MARINS URBAINS	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1188070001	APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 (PROGRAMME). ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À QUATRE ORGANISMES TOTALISANT UNE SOMME DE 15 700 $ POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME - DÉPÔT DU 12 NOVEMBRE 2018.	CE19 0080	2019-01-16	5 000,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
RYTHME NOMADE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1188070001	APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 (PROGRAMME). ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À QUATRE ORGANISMES TOTALISANT UNE SOMME DE 15 700 $ POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME - DÉPÔT DU 12 NOVEMBRE 2018.	CE19 0080	2019-01-16	5 000,00 $
CLUB DE CANOTAGE CARTIERVILLE INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1188070001	APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 (PROGRAMME). ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À QUATRE ORGANISMES TOTALISANT UNE SOMME DE 15 700 $ POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME - DÉPÔT DU 12 NOVEMBRE 2018.	CE19 0080	2019-01-16	700,00 $
ASSOCIATION RÉCRÉOTOURISTIQUE MONTRÉAL-NORD	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1188070001	APPROUVER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU 2015-2019 (PROGRAMME). ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À QUATRE ORGANISMES TOTALISANT UNE SOMME DE 15 700 $ POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTIELLES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME - DÉPÔT DU 12 NOVEMBRE 2018.	CE19 0080	2019-01-16	5 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 9

TOTAL : 200 700,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 FÉVRIER 2019

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2019

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
4528221 CANADA INC.	1322278	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 pour la réparation d'aspirateurs pour divers bâtiments au SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
7081936 CANADA INC.	1321732	18 JANV. 2019	GRENIER, RICHARD	Renouvellement - Tor-Enterprise - Facture 348797 - Période du 2019-01-21 au 2020-01-20	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 729,16 $	
7322046 CANADA INCORPORATED	1319047	09 JANV. 2019	GRENIER, RICHARD	Renouvellement - Contrat de support - Logiciel Softguard - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	49 764,07 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1324603	30 JANV. 2019	COUTU, MARTIN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 15-085 - 853, rue du Sabourin (RAT)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	7 265,64 $	
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	1172239	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	RÉPARATION DE PARE-BRISES ET INTÉRIEURS DE VÉHICULES EN 2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 239,15 $	
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	DEU35382	29 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	CABINE FIBROBEC VISION SANS SUPPORT A BAGUAGE TEL LA SOUMISSION EN PIÈCE JOINTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 588,47 $	
9175-2998 QUEBEC INC	1320912	16 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT D'OUTILS POUR AQUEDUC POUR ALAIN LAVOIE	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 389,20 $	
9354-5572 QUEBEC INC.	SLT915838	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 797,63 $	
9354-5572 QUEBEC INC.	SLT915840	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 792,33 $	
9364-3633 QUEBEC INC.	1318051	07 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Vidanges d'huile pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 016,96 $	
9364-8285 QUEBEC INC.	1320916	16 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - FOURNIR ET INSTALLER UNE CHEMINÉE - BAIN MORGAN ET CENTRE MORGAN , 1875 AVENUE MORGAN - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 642,90 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC	1322541	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Fournir et installer 1 thermo Solarban special de 34 X 94 sur la porte d'entrée au Centre de soccer du CESM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 338,65 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1323585	25 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Centre de soccer du CESM (0631) - 9235, avenue Papineau - Soumission S19-115 - Travaux de remplacement de deux (2) thermos brisés - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 168,07 $	
A.C.D.O. ASSOCIATION CANADIENNE DES DONS DIRECTANTS	1323252	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Facture - Frais d'assurance 2019-2020, selon protocole d'entente ACDO et SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 335,22 $	
A-1 MACHINERIE INC.	1318745	09 JANV. 2019	MAGNE, MELISSA	LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
A-1 MACHINERIE INC.	1324088	29 JANV. 2019	MAGNE, MELISSA	location chariot élévateur garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
AB EXPRESS GAGNON	ROS915929	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP.CARROSSERIE COMPTE OUVERT (ACCESSOIRE ET PRODUITS DIVERS) SHOP SUPPLY CHEZ AB EXPRESS POUR 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
AB EXPRESS-MERCIER	SLT915050	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 516,55 $	
ABC ENVIRONNEMENT INC.	1298818	07 JANV. 2019	PLANTE, STÉPHANE	Contrat pour le nettoyage d'égout dans l'arrondissement CDN-NDG Comprenant le camion combiné et l'inspection télévisée des conduites d'égouts	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	14 533,82 $	
ABC ENVIRONNEMENT INC.	1320289	14 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Contrat de nettoyage de chambres de vannes CDN/NDG - 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	99 028,52 $	1197006
ABLOY CANADA INC.***	1320134	11 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Services de serrurerie (reproduction de clés, cylindres, chemins de clés et autres)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	
ACCENT IMPRESSION INC.	1324192	29 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Accent Impression - Impression - Entête d'avis aux résidents Projet d'aménagement et d'infratructure	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	16 892,49 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1318262	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Location de radio portatives Motorola incluant batteries, antennes, clips, chargeurs, réparations, livraisons et retours / Garantie de remplacement en 24 heures ouvrables (défectueuses)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 300,00 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1323519	25 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Radios pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 782,17 $	
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC	1321178	16 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude - Fabrication et installation garde et rampe (ARÉNA RODRIGUE-GILBERT)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 598,45 $	
ACIER OUELLETTE INC	1318221	07 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LÉONARD - GRILLE,PUISARD,26 OUVERTURE,4 1/2" X 3/4",ACIER	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 840,54 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1317845	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	matériaux de construction 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT917190	29 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	METAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 669,83 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1317857	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers outils pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 033,91 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1321560	17 JANV. 2019	DUBREUIL, CHRISTIANE	Commande d'outils été coffre à outil pour aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 161,62 $	
ACTION R-VAC INC.	1320455	14 JANV. 2019	DUSSAULT, MARC	Service camion combiné vide puisard. Facture 10488-facture 10489	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 189,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACTION R-VAC INC.	1323450	31 JANV. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Location de camion combiné vide puisard selon le bon de travail # 16305 et 16306 en lien avec les factures 10497 et 10498	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 937,03 $	
AD3R TECHNOLOGIES INC.	1322485	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Réparations de portes automatiques pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 477,70 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	AVM915117	11 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	NETTOYER DPF ET FOURNIR DOC SELON FACTURE FA02-855409	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 322,70 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MAD917797	17 JANV. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	7582045007S TURBO NEUF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 104,09 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	DIC918880	24 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Remplacement du cover de timing gear, pompe a eau, fuel pump sur moteur.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 055,25 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	MAD918973	25 JANV. 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE CHEZ ADF DIESEL POUR REMPLACER INJECTEUR #4 AU MONTANT DE $1996.85 AVANT TAXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 096,44 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	SLT910603	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 145,95 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	SLT917957	17 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 052,61 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	fa07139080	31 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:457055	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 275,18 $	
ADLIB SOFTWARE	1319477	10 JANV. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles ADLIB Express (AEXP-SMPR-12M)- Période du 1er au 31 décembre 2019 - Conformément à la soumission numéro 20216 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 714,10 $	
ADVANIS-JOLICOEUR	1324092	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Programme intensif de propreté - Réalisation d'évaluations terrain de type client-mystère et d'un sondage auprès des commerçants pour 2019 - Appel d'offres 18-16039	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	23 359,72 $	
AEVITAS INC.	1318797	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,36 $	
AGF ACCES INC.	1319516	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Achat d'échafauds pour protéger les piétons qui circulent à proximité de la Caserne 11 située au 1216, rue Ontario est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 671,27 $	
AGRITEX	CAR914555	11 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION ÉLECTRONIQUE D'UN TRACTEUR DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 879,98 $	
AGRITEX	SLT910809	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 792,16 $	
AGRO ENERGIE INC.	1320355	14 JANV. 2019	GOSSELIN, LUC	PAIVRSTD- Paillis vrac standard	Plateau Mont-Royal	Horticulture et arboriculture	4 265,12 $	
AIGUISAGE L.N.R.	1316838	02 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	SERVICE AIGUISAGE COUTEAU ZAMBONI POUR LASALLE ANNÉE 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
AIGUISAGE PIGEON INC.	CAR917699	25 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	C1373002 (COMMANDE OUVERTE POUR AIGUISAGE DE COUTEAUX DE ZAMBONI ANNÉE 2019)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 748,12 $	
AIGUISATEK	CAR916118	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEPT. MENUISERIE , COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 , POUR AIGUISAGE DE LAMES ET COUTEAU CHEZ AIGUISA-TECH INC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1321157	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien des extincteurs portatifs et de systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour divers bâtiments pour l'année 2018 - Entretien extincteur [illegible]	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 626,38 $	1206563
ALAIN SIMARD	rmi00013636900004 90470006	12 JANV. 2019	Système RECLAM	ALAIN SIMARD\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005682, sur la liste de paiement 1901IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	8 138,11 $	
ALARME J.R. INC.	1320411	14 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Installation et programmation alarme	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 033,13 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1318075	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur ententes 1129138, 1048943, 1137513- Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 667,05 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1318075	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur ententes 1129138, 1048943, 1137513- Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 314,62 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1318075	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur ententes 1129138, 1048943, 1137513- Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 981,13 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1318883	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièce d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	17 070,96 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321599	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	520,74 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321599	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	736,51 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321599	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	25 134,01 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321964	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	730,71 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321964	24 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 070,87 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321964	24 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 362,22 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321964	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 354,34 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1322375	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	622,39 $	1129138

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1322375	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 382,43 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1323537	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 946,03 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1321196	16 JANV. 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2019 pour pièces d'aqueduc *sur demande seulement*.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1318121	07 JANV. 2019	SZABO, ANDREA	BCO 2019 - Pièces diverses pour Aqueduc TPAE-0105 GL 2130.0010000.303120.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1324552	30 JANV. 2019	FOURNIER, MAXIME	Achat de manchons de réparation et de bouchons coniques pour la section Aqueduc de la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie tel que	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 361,76 $	
ALENA PROCHAZKA	1321807	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO 2019- Alena Prochazka - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CJV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
ALEX PNEU & MECANIQUE (5500) INC	1317779	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	réparations véhicules 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 127,18 $	
ALEXANDRA MATHIEU	1320084	11 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction du français vers l'anglais pour des textes destinés au site Web ainsi qu'aux réseaux sociaux d'Espace pour la vie, pour	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
ALEXYA MYETTE	1321476	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de soutiens aux médias sociaux de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1318989	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'attaches en acier - Inventaire cClbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 078,76 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1322361	21 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAPINV MECANIQUE GRATTOIR POUR SOUFFLEUSE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 334,40 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	DIC917247	16 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	SKEEGEE POUR SOUFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 330,96 $	
ALTEL INC	1318917	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de contrôle des accès (intrusion) pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 747,26 $	
AMERIFOR ELECTRONIQUE INC.	CAR918841	24 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	CONTROLEUR POUR SOUFFLEUR LARUE FIL COMPLET AVEC TUBE D'ARRET D'URGENCE POUR LE SIGNALEUR, AUCUN ÉCHANGE DE CONTROLE AVEC FIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 344,87 $	
ANATIS BIOPROTECTION	1318067	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures sur demande pour la lutte biologique pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
ANDRE EMOND	2019001	18 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frain ingenieur dossier; 13-0007776	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 387,50 $	
ANIXTER CANADA INC.	1320167	11 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats de matériel (câbles, fils de communication et autres)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1315717	15 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Annexe Communications inc. - Relations de presse - Activités hivernales des Parcs Nature de Mtl- Mandat du 10 décembre 2018 au 31 mars 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 782,17 $	
ANNICK BRABANT	1324391	29 JANV. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Adaptation du projet Des racines pour grandir (pour la période d'octobre 2018 à janvier 2019)	Culture	Musées et centres d'exposition	4 913,41 $	
ANNIE LABRECQUE	1321409	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de rédaction scientifique pour divers projets de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
ANTAGON INTERNATIONAL	1309567	04 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	SCA-18-15 - Injection de béton et remblayage du terrrain au site Jules-Poitras #1	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	5 122,98 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1318072	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de manteaux parka - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 595,83 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1318710	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de jeans et couvre-chaussure - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 145,84 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1318710	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de jeans et couvre-chaussure - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 953,92 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1318877	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de manteau d'hivers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 511,24 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1322333	21 JANV. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	BOTTE DE SÉCURITÉ ACTON FIGHTER A 5603B-11 GRÉ À GRÉ	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	85 492,15 $	
ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	1323762	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - VETEMENT COL BLEU	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 333,01 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES	1321459	17 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	BC MULTIPLES Facture # 16410 APSAM formations du 29 et 30 novembre 2017 (SANS COMPTER TRANSPORTS ACTIFS ET COLLECTIFS) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 320,00 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES	1321481	17 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	Facture # 17249 participants à la formation Travaux publics et de construction donnée les 16, 17, 23 et 24 mai - Service des infrastructures du réseau routier - PROBLÈME DE FACTURE	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 440,00 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES	1323890	28 JANV. 2019	AMOUSSOU, EULOGE	Formation espace clos (rappel standard) les 4 et 12 février 2019. Formation signalisation des travaux routiers et cadenassage réseaux d'aqueduc les 22, 23 janvier et le 6 février 2019.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 164,23 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES	1321481	17 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	Facture # 17249 participants à la formation Travaux publics et de construction donnée les 16, 17, 23 et 24 mai - Service des infrastructures du réseau routier - PROBLÈME DE FACTURE	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	610,00 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1321564	17 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Réalisation des travaux de réparations et d'entretien pour la piscine du complexe sportif Claude-Robillard - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	17 112,96 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1318792	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $	
ARBITRAGE J.P. LUSSIER INC.	1320088	11 JANV. 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2016-0562 ET V-AP-2017-0029 / Audiences du 22 novembre et du 14 décembre 2018 - Facture 7992-4	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 027,20 $	
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1319641	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Trudel, Simon - Matériaux pour plafond suspendu	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 095,27 $	
AREO-FEU LTEE	1323233	24 JANV. 2019	MASSE, PAUL	FRAIS DE REMISE EN INVENTAIRE - MOTEURS POUR EMBARCATIONS SIM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 748,12 $	
AREO-FEU LTEE	ROS909372	07 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PIECES POUR MISE A JOUR SYSTEME CELLULAIRE POUR 4 CAMIONS DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 405,57 $	
AREO-FEU LTEE	ROS913485	21 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	SANDWICH - BLOC HYDRAULIC (VALVE PROPORTIONNELLE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 378,00 $	
AREO-FEU LTEE	ROS917551	16 JANV. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	piece camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 117,45 $	
AREO-FEU LTEE	ROS917964	18 JANV. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 534,81 $	
AREO-FEU LTEE	ROS918244	23 JANV. 2019	AUBIN, FREDERIC	GUIDE PIPE INSIDE BRACE SUPPORT, OUTRIGGER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 021,05 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1323583	25 JANV. 2019	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAG02 REBATIRE RADIATEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 981,64 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	AVM915939	03 JANV. 2019	OUIMET, GUY	FOURNIR FILTRE A PARTICULE ET RÉPARER FILETS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 501,85 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	MAD915636	04 JANV. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	FAIRE RECONDITIONNER LE RADIATEUR DU MOTEUR ET FOURNIR GASKET POUR LES SORTIES DU HAUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 923,14 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	MAD915637	04 JANV. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	FAIRE REPARER RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 923,14 $	
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1320706	15 JANV. 2019	BELANGER, ALAIN	Logiciel aArticulate 360 - USD1104.15/n - Pour Marc Pageau - Soumission 00035629	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	4 391,98 $	
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1322030	18 JANV. 2019	CYR, RAOUL	Articulate 360 Teams - 2 years plan	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 100,22 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1319388	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de transport vertical dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 863,54 $	
ASN COMPRESSION INC.	1317833	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers outils pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
ASSOCIATION CANADIENNE DES EAUX POTABLES ET USEES	1321278	16 JANV. 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion à l'association des eaux potables et usées (CWWA) pour la période 01/02/2019 au 01/01/2020 pour le Service de l'eau - Facture 3356	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 472,57 $	
ASSOCIATION DES HOTELS DU GRAND MONTREAL	1322886	23 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Parution d'une publicité d'une page dans le magazine «Montréal, depuis 1642» édition Printemps-Été 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 300,00 $	
ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MEDIATEURS DE LA	1321525	17 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	BC ouvert - AOMF - Cotisation annuelle de l'OMBUDSMAN de MONTRÉAL pour 2019	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 283,30 $	
ASSOCIATION DU CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU	1318987	09 JANV. 2019	BOISVERT, SUZANNE	Machines à monnaie pour le stationnement - Année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 040,00 $	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRANSPORTS	1324309	29 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Inscription au 54e Congrès de l'AQTr pour Anna Vizioli, Jean Hamaoui, Olivier Audet et François Thibodeau - Ref : Lisa Rose	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 434,67 $	
ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC.	1321386	17 JANV. 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Entente avec ASCCS pour les corvées de nettoyage 2019.	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	16 733,96 $	1307504
ASSURANCES FORT	1321690	17 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Assurances 2019-2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	21 672,27 $	
ATELIER 7HZ INC.	1324530	30 JANV. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet QDS-Ilot Clark, expertise technique complémentaire pour l¿analyse du bruit généré par certains équipements qui seront installés dans le cadre des travaux en [illegible]	Infrastructures du réseau routier	Autres - activités culturelles	4 965,66 $	
ATELIER AUBIN INC.	1321925	18 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture 1366, Installation d'un ensemble de boyaux rétractables sur l'unité hydraulique et un système de frein de stationnement, incluant un manuel d'utilisation et [illegible]	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 190,15 $	
ATELIER DE LOCATION TURBO INC.	1317712	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	outils divers pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 050,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1319613	10 JANV. 2019	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2019 - Matériaux entomologiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1324746	30 JANV. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Acquisition de plusieurs équipements scientifiques. Tiroirs Entomo (Soumission no 108 datée 6 novembre 2018)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	28 203,00 $	
ATELIER LABOUTIQUE	1324002	28 JANV. 2019	PRONOVOST, RENE	Octroyer un contrat pour les installations extérieures pour l'exposition l'Odyssée des plantes qui aura lieu au Jardin botanique pour la saison estivale 2019.Appel	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	118 113,00 $	
ATELIER ROBITAILLE THIFFAULT, S.E.N.C.R.L.	1318623	08 JANV. 2019	DRAPEAU, MATHIEU	Réalisation du cadre de référence bâti du parc La Fontaine 18-1991	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 606,38 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	NME918042	18 JANV. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/4117 (281-04002) Prise de force et pompe hydraulique. (URGENT)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 582,58 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	SLT917230	14 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 540,67 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC.	SLT903395	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 076,18 $	
ATTACHES ET RACCORDS AIMS	1319142	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feuillard en acier - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	5 091,89 $	
AUTOMATISATION ICAT INC.	1318516	08 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT- TP. AQUE/EGOUT - Assistance technique et entretien du système de supervision de télécommunication et de contrôle des stations de surpressions et	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	9 238,90 $	
AUX AUBEPINES 2002 INC.	1323336	24 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN283901 DRM: 002839-TR-01. FOURNITURE DE VÉGÉTAUX ¿PROJET RÉFECTION SAINT-MICHEL - DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CG16 0427. GRÉ À GRÉ	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	10 367,52 $	
AVEC PLAISIRS	1317818	03 JANV. 2019	MORISSETTE, CHANTAL	LIGNE SUPPLÉMENTAIRE - BC OUVERT 2019 - Service de traiteur pour les réunions - Direction du Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 414,71 $	
AXIA SERVICES	1321337	16 JANV. 2019	GUERIN, CAROLE	Octroyer un contrat de gré à gré à Axia Services (OBNL) pour les services d'entretien sanitaire du 1501, rue Bercy pour une période de 9 mois	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 732,54 $	
AXIA SERVICES	1323404	24 JANV. 2019	TRUDEAU, ANDRE	74562 ¿ Évolution du parc de postes de travail - Service technique de la firme Axia (organisme à but non lucratif : OBNL) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 332,75 $	
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1318550	08 JANV. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Réaliser les documents techniques en vue de l'installation d'un filet de protection sur l'arret-balle du terrain de balle situé au parc Sir-Wilfrid-Laurier (18-1986)	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 436,76 $	
B W TECHNOLOGIES LTD	1320253	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Services techniques - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 349,12 $	
BALL SUPERIOR	1318275	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Semences et boutures pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique (no de client : 2220)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 500,00 $	
BAM PRODUCTION INC.	190111404	22 JANV. 2019	BILODEAU, MATHIEU	Droits d'utilisation de la musique "Natural Surroundings"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 530,00 $	
BARNABE DE SAINT-JEAN CHRYSLER JEEP DODGE INC.	rmi00013814100013 82640005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	BARNABE DE SAINT-JEAN CHRYSLER JEEP DODGE INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007371, sur la liste de paiement 1812IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 215,46 $	
BATTERIES DIXON INC.	1318026	07 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	APPEL DE LIVRAISON - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 002,56 $	1289561
BATTERIES DIXON INC.	1321361	21 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V ENTENTE	Approvisionnement	Matériel roulant	220,10 $	
BATTERIES DIXON INC.	1321361	17 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V ENTENTE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 244,81 $	
BATTERIES DIXON INC.	1320242	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats de piles spécialisées	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 399,00 $	
BATTERIES DIXON INC.	1317360	07 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	ACHAT BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V,GROUPE BCI 49,CCA 900 AMP,CA 1080 AMP,RC 185 MINUTES et BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V,GROUPE BCI 65,CCA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 301,23 $	1289561
BATTERIES DIXON INC.	DEU35080	09 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	COMMANDE BATTERIE 6 VOLT POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 861,65 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1321726	18 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 934,56 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1319650	10 JANV. 2019	LABERGE, SOPHIE	Facture AB-70166 - Pomper 5 puisards de garage, 1 intercepteur d'huile à l'aide d'un camion vacuum	Outremont	Réseaux d'égout	3 322,55 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1322963	23 JANV. 2019	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCR-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION POUR DÉGAGER 2 SERVICES ET 2 DRAINS SANITAIRES EN URGENCE LE 09/01/2019 SUR	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	2 017,07 $	
BÉLAIR DIRECT_44	rmi00013735600008 60600001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006623, sur la liste de paiement 1812IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 646,11 $	
BELAIR DIRECT_50	rmi00013681900008 60540003	01 JANV. 2019	Système RECLAM	BELAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006110, sur la liste de paiement 1812IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 100,00 $	
BELAIR DIRECT_51	rmi00013671900012 92460001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	BELAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006013, sur la liste de paiement 1812IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 645,46 $	
BELAIR DIRECT_52	rmi00013697400009 60300001	19 JANV. 2019	Système RECLAM	BELAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006260, sur la liste de paiement 1901IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 490,11 $	
BELAIRDIRECT_13	rmi00013796600011 10540003	19 JANV. 2019	Système RECLAM	BELAIRDIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007203, sur la liste de paiement 1901IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 812,71 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1322844	23 JANV. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	BCO - Janvier à avril 2019 - Convention gré a gré pour services en aide-conseil à l'éthique auprès des élus(es) ainsi que des membres du personnel du cabinet de la	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	13 946,54 $	
BELL CANADA	1321658	17 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Enfouissement de réseau et enlèvements de poteaux sur l'avenue Goulet	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 981,17 $	
BELL CANADA	1319003	09 JANV. 2019	GAGNON, VALERIE	Achat et support technique de fourniture de deux systèmes DHCP/IPAM - Ref : Eric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	91 310,72 $	
BELL CANADA	51449402727141901 18	18 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Service téléphonique - bureau local d'élection dans RDP-PAT. Élections partielle 2018. Compte: 514 494 0272 (714). CE18 1758.	Greffe	Greffe	2 209,72 $	
BELL CANADA	51464583792231901 18	18 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Service téléphonique - bureau locaux d'élection. Élections partielle 2018. Compte: 514 374 2717 (700). CE18 1758.	Greffe	Greffe	2 235,10 $	
BELL MOBILITE INC	1319496	10 JANV. 2019	NUNES, DEMIS	Entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM - Période du 1er janvier au 30 juin 2019 (selon besoin)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 697,67 $	
BELL MOBILITE INC	514577689180901	16 JANV. 2019	DE ROME, SUZANNE	Bell mobilité compte 514577689 pour le CGMU facture de septembre 2018	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	30 578,65 $	
BELL MOBILITE INC	514577689181001	16 JANV. 2019	DE ROME, SUZANNE	Bell mobilité compte 514577689 pour le CGMU facture de octobre 2018	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	34 639,34 $	
BELL MOBILITE INC	514577689181101	16 JANV. 2019	DE ROME, SUZANNE	Bell mobilité compte 514577689 pour le CGMU facture de novembre 2018	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	32 530,03 $	
BELL MOBILITE INC	514577689181201	16 JANV. 2019	DE ROME, SUZANNE	Bell mobilité compte 514577689 pour le CGMU facture de décembre 2018	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	32 541,52 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	1312452	22 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location mensuelle (4,5 mois - débutant le 1er déc. 2018) de 2 déneigeuses à trottoir Schäffer, modèle 2345 MAX, incl. lame à neige, saleuse Rivard et ass. pour CDN NDG, selon soumission du 20 nov. 2018 - MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	44 682,68 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	AVM916910	11 JANV. 2019	OUIMET, GUY	BE-40A140 CYLINDRE DE DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 294,50 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	CAR919446	29 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT 2 ATTACHE SKIDSTEER 1 POUR ROSEMONT ET 1 POUR VILLE MARIE FACTURE BENCO 2800$ AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 939,65 $	
BERNADETTE GILBERTAS	1311346	07 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EX.ORI - Convention de services professionnels relatifs aux droits d'auteur pour le suivi rédactionnel de l'exposition ORIGINES	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 599,12 $	
BETON MOBILE DU QUEBEC INC	1317778	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Livraison de béton sur chantier pour 2019 - appel d'offres 1665	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 169,57 $	
BF-TECH INC.	1321338	17 JANV. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - DÉTECTEURS DE MÉTAL	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 693,58 $	
BIANCA JOUBERT	1321471	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de rédaction général de divers projet de l'Espace pour la vie pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
BIBLIOMONDO INC.	1319909	11 JANV. 2019	PRONOVOST, RENE	Hébergement et maintenance de Portofolio7 et inMédia en mode ASP - Service de base du 1er octobre au 30 septembre 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
BIBLIOPRESTO.CA	1320691	15 JANV. 2019	HARBEC, AMELIE	Abonnement à la plateforme pretnumerique.ca des bibliothèques de Montréal selon la population pour la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019.	Culture	Bibliothèques	75 221,63 $	
BIOPRODUCTORES DE EL SALVADOR	000282	26 JANV. 2019	GAGNE, ANNIE	Importation de papillons pour l'événement de Papillons en liberté	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2081436	24 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaire juridiques frais avocats dossier; 18-000036	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 361,70 $	
BMR MATCO RAVARY	1317714	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 127,18 $	
BMR MATCO RAVARY	1318285	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Matériaux de construction pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 700,00 $	
BMR MATCO RAVARY	1318439	08 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	TRUDEL, SIMON Matériaux pour l'atelier menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 632,23 $	
BMR MATCO RAVARY	6753614	31 JANV. 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211571 : Te principal 12', Te secondaires 4' et 2' moulures, vis à gypse et à béton, feuilles de gypse, lisse d'acier et colombage d'acier	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 134,63 $	
BOIS IDEAL INC.	1322295	21 JANV. 2019	OUELLETTE, PASCAL	BON DE COMMANDE OUVERT pour l'année 2019 - Achat de quincaillerie et bois pour l'Aqueduc(MENTANA)	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
BOO! DESIGN INC.	1322706	22 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	Facture - Matériel pour communication graphique - Stratégie de la rue - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	3 028,89 $	
BOREAL SCIENCE	1319603	10 JANV. 2019	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2019 - Matériaux biologiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	1251158	02 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	C/O MRA NORD-EST, FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE CHRYSLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 969,26 $	863749

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	1322074	18 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture# PQ97915//Tapis Dodge Charger pour voiture de police / 1NG43DX9-AE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 772,62 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	PIR916209	07 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	0SUPPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 201,94 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	SLT916181	16 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 097,55 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	cccs329615	26 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456975	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 621,60 $	
BOURBONNAIS CHARIOT ELEVATEUR INC.	1265313	30 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Chariot élévateur avec entretien et service pour le transport des pièces et équipements au 6000 Notre-Dame en lien avec les travaux d'égout et aqueduc.	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
BOUTY INC	1319103	09 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Achat de 18 chaises pour la salle de conférence et les nouveaux employés. Demandeur: Stéphanie Auger	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	3 547,30 $	1013950
BOYCOTT DESINVESTISSEMENT SANCTION SECTION QUEBEC	50022230088166	18 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 16-000717	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 628,90 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1319539	10 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	5 815,57 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1321483	17 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	7 500,75 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1324540	30 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	6 898,73 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1324906	31 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	2 759,49 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1325063	31 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP MECANIQUE PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 414,56 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1321341	17 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture#6481049797//Pneus pour voiture banalisé pour Donald chez Pneus S.P.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 275,59 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1321342	17 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture#6481711452//Réappro magasin, Pneus pour crevaison / Blizzak DM-V2 225/65R17 102S	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 363,18 $	
BROADNET TELECOM INC.	1319074	09 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat d'équipements sans-fil MetNet 12Gbps 60GHz - Ref : Thanh Do	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	37 052,19 $	
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1323085	23 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - PRODUIT POUR DEBOUCHER POUR INVENTAIRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC/ROAD, H4V 1H7	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 114,59 $	
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1324175	29 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, Eric - PRODUIT DE TRAITEMENT POUR TRAPE A GRAISSE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 120,72 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1315580	16 JANV. 2019	COURCHESNE, YVES	Ordinateur portatif (Ultrabook)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	660,47 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1315580	15 JANV. 2019	COURCHESNE, YVES	Ordinateur portatif (Ultrabook)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	13 144,17 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1317967	04 JANV. 2019	COURCHESNE, YVES	Achat ORDINATEUR ET ACCESSOIRESHP Sbook, 15 pouces G316 go - DISQUE SSD - 256 Go (pour Daniela Tanase)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 096,92 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1324200	29 JANV. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Achat d'une station de travail mobile HP ZBook 15 G5, au coût unitaire de 2 267,93 $, ainsi qu'une station d'accueil, au coût unitaire de 191,12 $ pour monsieur Claude Dorion, conseiller - Formation et système de gestion des apprentissages.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 581,69 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1322836	22 JANV. 2019	LEMIRE, LUCIE	Tablette pro et station d'accueil pour Alain Larrivée et Chantal Morissette	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 107,42 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1311340	10 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Licences MSF 365 (Plan E3) - Période du 25 janvier 2018 au 24 juillet 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 329,21 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1319175	09 JANV. 2019	TINO, RUFFINO	Achat de quatre portables HP - Service des technologies de l'information - # de dérogation R351038, R349958, R349584 et R349625	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 321,33 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1319237	10 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement et entretien des licences EFT pour la période du 29 décembre 2018 au 28 décembre 2019 - Soumission 2021070	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 596,51 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1320917	16 JANV. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat de deux HP Tablettes Pro -Service des technologies de l'information - # de dérogation R352597	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 997,86 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1321573	17 JANV. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat de quatre portable HO 840 et station d'accueil - Service des technologies de l'information - DDS R350817 (Jean-Pierre Mathieu) DDS R352780(Bob Kruk)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 308,73 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1323945	28 JANV. 2019	TINO, RUFFINO	Achat de cinq portables HP 840 avec station d'accueil - Service des technologies de l'information - # dérogation R354890	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 385,91 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1324749	30 JANV. 2019	TINO, RUFFINO	74562 ¿ Évolution du parc de postes de travail - Achat de 100 barettes de mémoire aupès de CPU Design - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 516,76 $	1164102

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
C.P.U. DESIGN INC.	1321883	18 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	2019 - Entente 1164102. L'achat HP Elite Book 840 G5 -14 pouces 8 GO. - Disque 256 Go. pour Alejandro Restrepo etPedro Antonio Napuri Lagos. Une tablette pro HP Elite x 2 1013 G3 pour Benoit Sauvé. Tp aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 502,43 $	1164102
C.S. DESIGN	1300881	15 JANV. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Ste. Catherine, conception de l¿éclairage architectural de l¿église Christ Church. CS Design, gré à gré. DEM : Serge Thibault	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	5 249,37 $	
CA ALORS! PRODUCTIONS INC.	1323509	25 JANV. 2019	PRONOVOST, RENE	Direction artistique de la programmation estivale 2019 du Jardin botanique." Les arts s'invitent au jardin "	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	110 000,00 $	
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	PIR916319	27 JANV. 2019	BOURRET, YANICK	COLONNE DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 244,11 $	
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	VER916462	08 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FACT:8034 / RAMPLACER MAIN HARNESS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 515,99 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1318101	10 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	267,72 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1318101	07 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 570,20 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1318101	09 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 014,45 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM919755	30 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO SUITE A L'INSTALLATION DE SIEGE CHEZ INTER ANJOU. FACTURE 83769 YVES TESSIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 713,15 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	NME915946	03 JANV. 2019	ROY, ALAIN	396-11177/Réparé accident avant gauche 2ieme commande/Front fender valance	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 583,55 $	1225677
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	NME915946	07 JANV. 2019	ROY, ALAIN	396-11177/Réparé accident avant gauche 2ieme commande/Front fender valance	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	307,07 $	1225677
CAM-RO DISTRIBUTIONS INC.	ROS916979	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEPT. CARROSSERIE, COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 , POUR INSPECTION POMPE POUR RESPIRATEUR CHAMBRE À PEINTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
CANADIEN NATIONAL	1324307	29 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Forage directionnel dans l'emprise du CN : Étude CSEM - 20180915 - contrat 1489	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	83 567,59 $	
CANADIEN NATIONAL	1320299	14 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Canadien National Janvier 2019 Facture # 91431765 et 91431766 - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 549,00 $	
CANAFLEX INC.	CAR917724	16 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE MATERIEL ATELIER POUR LE CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 924,03 $	
CANAL GEOMATICS INC.	1320286	14 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Maintenance de GNSMART Professional - 5 stations (Youssef Smadi) 1er février 2019 au 31 janvier 2020 - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 910,81 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1320601	24 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON # EN URGENCE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 062,01 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1321722	18 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,35 $	
CANDEAL.CA INC.	1318830	09 JANV. 2019	MARLEAU, JACQUES	Abonnement que nous faisons depuis plusieurs années. Ci-joint la facture du mois de janvier 2019 le montant du BC est pour 12 mois	Finances	Administration, finances et approvisionnement	9 952,81 $	
CAN-INSPEC INC.	1316264	22 JANV. 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Inspection avec caméra auto-tractée 5h en 2018 et 12 h en 2019. Soumission par courrier du 24 aout 2018. Contrat de gré à gré	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 318,12 $	
CAN-INSPEC INC.	1322305	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE D'INSPECTION TÉLÉVISÉ DE CONDUITES D'ÉGOUTS	Anjou	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
CARREFOUR SOCIOCULTUREL DU CENTRE AFRIKA	1185970003190115	26 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 2e versement. Projet: Accompagnement du monde africain vers une intégration durable. Dossier: 1185970003 / Résolution: CE18 1414.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	3 833,00 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	011794	16 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456643	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 884,23 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	011839	30 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:457089	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 213,35 $	
CBM N.A. INC.	1320491	14 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 332,11 $	
CECILE BAIRD	1321814	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO 2019- Cécile Baird - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CJV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
CEDROM-SNI INC	1322454	21 JANV. 2019	MERCILLE, ISABELLE	Facture#INV0078658//CEDROM SNI - Abonnement 2019/01/01 au 2019/06/30 logiciel service de veille médiatique - équipe des relations de presse.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 195,35 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1321535	17 JANV. 2019	FOURNIER, MAXIME	Formation préalable des préposés à L'Aqueduc -opérateurs en eau potable (OPA) pour 5 employés de l'Aqueduc de l'arrondissement Rosemont la-Petite-Patrie du 28 janvier au 6 février 2019 (5 jo	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
CEGID INC.	1319984	11 JANV. 2019	LEFRANCOIS, SIMON	BC ouvert 2019 - pour la publication d'affichage de postes à l'externe - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 897,75 $	
CELINE HUYGHEBAERT	1322769	23 JANV. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Médiation culturelle - Bon de commande ouvert pour 2019	Culture	Autres - activités culturelles	10 498,75 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR915491	03 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P.O REPARATION DIFFERENTIEL AVANT ET ARRIERE JOHNDEERE 3720 FCT#D24326	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 683,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR918298	23 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE KNUCKLE COMPLET POUR TRACTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 106,18 $	
CENTRE APPAREIL MENAGER R.H. BEAULIEU (1981) INC.	1322389	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 Réparations et entretiens des cuisinières résidentielles du SIM pour l'année 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 199,50 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	30615a	12 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456480	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 814,92 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	LAS912687	02 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS10977 MOTEUR REBATIE COMPLET AVEC FRAIS POUR CARCASSE POUR TRACTEUR TROTTOIR SOUM #O2018-5448?	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	31 022,70 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	LAS918239	21 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11316 FRAIS POUR TRANFERT ACCESSOIRES SUR MOTEUR NEUF PAR J.S. LEVESQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 082,84 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	MAD916615	22 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	0314-12550 ALTERNATOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 443,61 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40354	09 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456275	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 769,22 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40424	10 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456326	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 299,61 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40425	10 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456325	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 299,61 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40427	10 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456333	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 299,61 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40774	31 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:457018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 488,12 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR	40858	31 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:457232	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 262,58 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1319691	10 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Démantèlent antenne jalonnement sur Place Ville-Marie - Ref : Olivier Audet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 412,14 $	
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	woc58584	19 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456717	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 964,79 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR E.H. INC.	1318071	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de pluie sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 881,95 $	1109736
CENTRE DU TRAVAILLEUR E.H. INC.	1318351	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets de sécurité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 648,84 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR E.H. INC.	1321608	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - VETEMENT SECURITE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 981,11 $	1109736
CENTRE DU TRAVAILLEUR E.H. INC.	1322379	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - VETEMENT SECURITE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 204,74 $	1109736
CENTRE DU TRAVAILLEUR E.H. INC.	1323547	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - EUIPEMENT SECURITE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 519,70 $	1109736
CENTRE INTERNATIONAL UNISFERA	1324072	28 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Accompagnement dans le processus de déclaration d'intérêt au fonds national des corridors commerciaux (FNCC) - Ref : Yannick Roy	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 782,29 $	
CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES ORGANISATIONS	1324713	30 JANV. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Commandite - 25e anniversaire de CIRANO - 25 avril 2019	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 $	
CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES ORGANISATIONS	1319030	09 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Octroyer un contrat de services professionnels à CIRANO pour étudier les impacts d'un projet de règlement sur le marché de l'habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	94 488,75 $	
CERTIFLO INC.	DIC917062	11 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Réparation car la citerne a été laissé dehors par temps froid et a gelé et brisé plusieurs partie de la tuyauterie et autre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 162,62 $	
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	1317768	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Chaines et élingues pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 033,91 $	
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	1323377	24 JANV. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du SM-0114439. Pour inspection trimestrielle des chaînes, élingues et accesoeires de levage. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 351,72 $	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THERESE-DE-BLAINVILLE	1321058	16 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Billet régulier - conférence supervision Février 2019 pour Michel Turcotte, Jocelyn Busque et Mircea Poptean	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 025,44 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd30037	01 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:455529	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 952,96 $	
CHARIOTS KIRMAR INC.	ANJ919128	28 JANV. 2019	THIBAULT, MAXIME	RÉPARATION CHARRIOT ÉLÉVATEUR DE COLBERT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 078,03 $	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1320885	15 JANV. 2019	MARCOTTE, CATHY	BC ouvert 2019 - Services professionnels - Huissier de justice - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1322600	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAP INV MECANIQUE HUILE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 815,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC	DIC918507	31 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	08C3Z-6K682-BARM TURBO CORE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 175,17 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC	ROS916699	09 JANV. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	outil de diagnostique Ford	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 362,22 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC	SLT914262	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 276,13 $	
CHENIER AUTO SERVICE INC.	4232	09 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456322	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 765,99 $	
CHOQUETTE-CKS INC.	1322272	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 -Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 448,87 $	
CHUBB EDWARDS	1319391	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 676,19 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1323310	24 JANV. 2019	COTE, RICHARD P.	Services professionnels aux fins de procéder à la consolidation de fichiers-sources en format Excel afin de produire des rapports consolidés de la planification du Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15 748,12 $	
CITRIX SYSTEME INC.	1319081	09 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Citrix XenApp Platinum - Période du 31 janvier 2019 au 31 janvier 2020 (Quote Q-00381937 AND q-00381945)) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	75 571,48 $	
CITRON HYGIENE LP	1321731	18 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Service EcoAire, Blanc (bi-mensuel) - Diffuseurs odorants - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	3 483,23 $	
CITY OF SASKATOON, REVENUE BRANCH, CITY HALL	474110	31 JANV. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-211630 Services vétérinaires pour lynx	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 553,05 $	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1324191	29 JANV. 2019	PARIS, YVES	Prise de vue à différents intervalles du chantier Migration du Biodôme de Montréal : suivi des travaux avec l'ingénieur du projet pour les étapes majeures, suivi des déplacements et relocalisation des animaux et documentations diverses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 500,00 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC	1319661	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 618,15 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC	1322675	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 869,88 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1323578	25 JANV. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 23 janvier 2019. Travaux de chemisage structural de deux conduites d'égout secondaire sur le boulevard Sherbrooke Est. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	7 874,06 $	
CLEMENT HYDRAULITECH INC	1320073	11 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-CYLINDRE,HYDRAULIQUE RECONDITIONNE,BOITE GOUIER CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 609,62 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	1321557	17 JANV. 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILS # 68103 - CLIFFORD UNDERWOOD --- Acquisition de 2 vérins de levage pour l'atelier mécanique MADISON	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	8 958,76 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	1322757	22 JANV. 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Soumission datée 8 janvier 2019 - Vérin 2 poteaux 11000lbs WHIP - atelier Montréal Nord	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 560,45 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	DIC914736	21 JANV. 2019	FORTIN, RENE	LM500 HEAVY DUTY ,,LEVE PNEUS PNEUMATIQUE *2990.00$*+TXS***SELON SOUMISSION DU 14 DÉCEMBRE 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 165,38 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE	NME918909	24 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	MN-008635/Remplacement de la tuyauterie(8635) Ford Smith MP210E	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
CLINIQUE DE CHIRURGIE PIED MONTREAL	1319359	10 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture#9531//Clinique de chirurgie du pied de Montréal Dr André Perreault.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 555,00 $	
CLS SALES INC.	b00009769m	15 JANV. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 310,10 $	
COFORCE INC.	1319524	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 159,81 $	
COFORCE INC.	1319529	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux d'entretien pour l'édifice situé au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 962,98 $	
COFORCE INC.	1319533	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 503,56 $	
COFORCE INC.	1322644	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour novembre et décembre 2018 pour divers bâtiments (entretien en surplus ou bâtiments orphelins)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 439,42 $	
COFORCE INC.	1322647	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour avril 2018 à la Cour Darlington située au 6960, avenue de Darlington	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 861,43 $	
COLLEGE DE ROSEMONT	1323251	24 JANV. 2019	THERRIEN, ANNIE	Contrat de licences pour les frais de maintenance pour les licences (10 000) du 1er janvier au 30 décembre 2019 de l¿application Talent LMS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38 530,41 $	
COMBUSTION RAYTECH INC.	1322898	23 JANV. 2019	PIROG, MACIEJ	Service de maintenance pour les quatre (4) chaudières installées dans les camions de dépistage de fuites - soumission 20190117-CC du 17 janvier 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
COMCOMTECH INC.	1320178	11 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Traducteur pour les différentes communications du SCA pour 2019 selon la convention de services professionnels du 9 janvier 2019 en annexe.	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	5 249,37 $	
COMCOMTECH INC.	1323749	25 JANV. 2019	ROSAY, MELINA	ComComTech Inc. - Service de traduction - Traductions diverses, service des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 301,59 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1320744	15 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Formation méthodes de sécurité lors d'intervention véhicule motorisé électrique - Carrosserie (Contrat de service en annexe)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,55 $	
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES	1317708	03 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	FORMATION EN MÉCANIQUE DE MAXCHINES FIXES - BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 333,36 $	
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	1323676	25 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Administration d'un test d'évaluation des compétences pratiques les 29 novembre et 17 décembre 2018, à PGL - Vaudreuil-Dorion, selon facture SAE-0000401 - MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 864,06 $	
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1320489	14 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	BC ouvert - Mise au rancart des véhicules du SPVM - 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 997,50 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1317215	25 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	BVG-SP-2018-29	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	15 091,95 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1320672	15 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat Services professionnels BVG-SP-2018-30	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1318513	08 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	Services de communications à rendre à l'OMBUDSMAN de MONTRÉAL durant l'année 2019, particulièrement en ce qui concerne la gestion des communications relatives aux défis de la mise en place de l'OMBUDSMAN	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	15 748,12 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1256017	08 JANV. 2019	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2018 pour l'élimination des matières résiduelles	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	3 540,57 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1318732	18 JANV. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2019 pour l'élimination des matières résiduelles de l'Arrondissement RDP/PAT - valide jusqu'au 30 avril 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 853,00 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR917665	25 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1373006 (ACHAT DE BEARING POUR CONVOYEUR ZAMBONI DÉPOT DES CARRIÈRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 916,45 $	
COMPUGEN INC.	1318972	09 JANV. 2019	COURCHESNE, YVES	Écran 24 pouces	Finances	Administration, finances et approvisionnement	6 874,70 $	1163303
COMPUGEN INC.	1320858	15 JANV. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de licences Microsoft Visio Standard 2019 - Service des technologies de l'information - # de dérogation B352252	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 621,75 $	
COMPUGEN INC.	1323899	28 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Licences Symantec - PTM Enquêteurs SPVM - Période du 23 janvier 2019 au 22 janvier 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	24 678,36 $	
CONCEPTION ET REALISATION BOSCUS INC.	1324634	30 JANV. 2019	BERNIER, MARTINE	Fabrication de 31 supports à interprétation. Pour projet Odyssée des plantes. Incluant 45 ancrages ainsi que transport et manutention.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 456,48 $	
CONCEPTION-REALISATION JL ENR.	1322752	22 JANV. 2019	PICARD, MICHELE	Restauration et installation de l'¿uvre d'art public '' Le carrousel de l'île''	Culture	Autres - activités culturelles	9 378,14 $	
CONCERTATION FEMME	1185970003190115	26 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 2e versement. Projet: Si différentes, pourtant pareilles. Dossier: 1185970003 / Résolution: CE18 1414.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	9 000,00 $	
CONNECT 24	1320451	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Frais mensuels des modules d'alarme GS et service Sur-Gard) - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 622,19 $	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1321786	18 JANV. 2019	PERRAS, SYLVAIN	Contrat de mentorat sur les meilleures pratiques Agile des 4 directions de solutions et des 6 centres d¿expertise du Service des TI, basé sur une banque de 1024 heures selon l'offre du 3 janvier	Technologies de l'information	Gestion de l'information	89 220,23 $	
CONSTRUCTION CAMARA	1318082	07 JANV. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - Excavations pneumatique et/ou hydroexcavation avec opérateur : Sciage, remblai, compaction (sur appel - 3 services min. + Préavis 48h) - APPRO. S. BEAUDOIN	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1319306	10 JANV. 2019	RIVARD, THOMAS	Fixovia polytech et 13- 4.En réf. à l'entente 1192868 et la résolution CM17 0321. Réf. à la facture 6520201868007691 et 6520201968000028	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 882,12 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1313196	16 JANV. 2019	PERROTTE, LINE	DA582212:Pour paiement de la facture #68009514, du 13 décembre 2018.-580891-576789 : BC couvrant la période du 1er au 31 décembre 2018. Achat asphalte chaude EC-10	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	8 060,90 $	1192862
CONSTRUCTION DJL INC	1322821	22 JANV. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 583849:URGENT - 2 janvier au 31 mars 2019. Achat asphalte chaude EC-10.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	15 880,41 $	1192862
CONSTRUCTION DJL INC	1321873	18 JANV. 2019	CANDAU, FRANCOIS	BCO -Enrobés bitumineux à chaud en période hivernale	Outremont	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	1192862
CONSTRUCTION DJL INC	1268926	07 JANV. 2019	CORNEJO ARENAS, ANA MARIA DE LOURDES	2018 - entente 1192437 - Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc et travaux voirie Fin de l'entente le 30 nov. 2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	39 906,22 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1268926	08 JANV. 2019	CORNEJO ARENAS, ANA MARIA DE LOURDES	2018 - entente 1192437 - Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc et travaux voirie Fin de l'entente le 30 nov. 2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	16 068,46 $	
CONSTRUCTION RAYTECH (2014) INC.	1322686	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Appel de service pour fuite sur un raccord de radiateur de chauffage au local 203 (2 visites les 7 et 14 décembre 2018) au Centre Gwybourg	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 051,75 $	
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1319504	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de réparations mineurs sur murs : peinture, installation de tablettes au bas des fenêtres et protection des murs à une hauteur de 36" de haut, installation de coins en stainless au Chalet Patinoire Parc Confédération	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 875,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1317190	03 JANV. 2019	SOULIERES, MICHEL	Afin d'assurer le respect des délais contractuels d'exécution des travaux, une surveillance en résidence par un expert technique est mandaté afin d'épauler les architectes et ingénieurs du projet ainsi que l'entrepreneur.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	59 180,00 $	
CONSULTANTS SOLUTIONS D'OUVERTURES (CSO) INC.	1323456	24 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Honoraires professionnels - Assistance et analyse des systèmes de clés existants - Division de la sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 777,00 $	
CONTENEURS S.E.A. INC.	1272005	30 JANV. 2019	BONNEAU, ISABELLE	Location de conteneurs afin d'entreposer temporairement certains équipements d'entretien du chalet du Parc La Fontaine (0891) - incidences 14341	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 119,71 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1318116	08 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1318116	07 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 331,52 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1323383	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Service - Aménagement Ford E450 237-18566 - UADM : Sud-Ouest - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	10 520,02 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1323740	25 JANV. 2019	CARRIER, RAYMOND	Commande produits Apple fablab	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	4 623,65 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1323741	25 JANV. 2019	CARRIER, RAYMOND	Commande pour le fabl lab BIC	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	4 623,65 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1317701	03 JANV. 2019	ROSAY, MELINA	Achat I Pad Pro 10.5" 64 Go, une souris et un protège écran.(entente 1163361)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 388,47 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1317638	07 JANV. 2019	SOULIERES, MICHEL	Achat IPad+protecteur écran+étui+disque dur pour projet de chantier HDV (demandé par Pomerleau pour utilisation de smartuse)(61.3 % corp + 38.7 % agg)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	704,07 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1317638	07 JANV. 2019	SOULIERES, MICHEL	Achat IPad+protecteur écran+étui+disque dur pour projet de chantier HDV (demandé par Pomerleau pour utilisation de smartuse)(61.3 % corp + 38.7 % agg)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 826,58 $	1163361
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1320038	11 JANV. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	IPad et claviers Logi compatibles pour les gestionnaires du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	4 056,64 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1321933	18 JANV. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de six MacBook pour la formation des techniciens bureautiques - Service des technologies de l'information - # de dérogation P251940	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 264,65 $	1163361
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1321933	18 JANV. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de six MacBook pour la formation des techniciens bureautiques - Service des technologies de l'information - # de dérogation P251940	Technologies de l'information	Gestion de l'information	195,28 $	
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1321256	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Bon de commande ouvert pour le BAP, BEEC et la Programmation et diffusion	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
CORPORATION COMPUWARE DU CANADA	1318637	08 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Abend-AID EP / File-AID EP/ Xpediter EP - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	30 436,93 $	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1322658	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Livraison de diesel coloré bas souffre pour divers bâtiments (entente 1092617)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 261,51 $	1092617
COSE INC.	1319719	10 JANV. 2019	CADRIN, ISABELLE	Convention SP 2018030//Cose - Formation "Mon rôle conseil en situation de changement"	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 409,47 $	
COVEO SOLUTIONS INC.	1319219	10 JANV. 2019	HEBERT, SYLVAIN	Renouvellement de l'entretien des licences Coveo Enterprise Search - Unlimited documents - connecteurs : web, FileSystem, Sharepoint, Exchange, Notes - du 31 décembre 2018 au 30 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 669,32 $	
CPU SERVICE INC.	1312139	16 JANV. 2019	SIMINARO, LISA	Ordinateurs pour la bibliothèque Cartierville - Réf. : Soumission 3033714	Ahuntsic - Cartierville	Bibliothèques	5 383,34 $	
CREDITRON INC.	1319168	09 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Numériseur - Software maintenance - MT-SWMAIN 2019 Client MON02	Finances	Administration, finances et approvisionnement	10 406,15 $	
CREUSAGE RL	1294829	14 JANV. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux d'hydro-excavation et frais de mobilisation selon la soumission du taux horaire 2018 - Réf. RRR 2018 (CA18 090049)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 572,19 $	
CREUSAGE RL	1319412	10 JANV. 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Travaux d'hydro-excavation le 12 décembre 2018 - Facture F-7520 du 20/12/2018.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
CREUSAGE RL	1256368	16 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2018 - Excavation cylindré, nettoyage d'égout et excavation pneumatique	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	22 149,74 $	
CREUSAGE RL	1322298	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - HYDRO-EXCAVATION, EXCAVATION CYLINDRÉ ET NETTOYAGE DES BUISARDS	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
CREUSAGE RL	1321702	17 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou remplacement de boitiers de service d'eau ainsi que le nettoyage de boitiers de vanne pour l'arr. CDN-NDG 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	21 732,41 $	
CREUSAGE RL	1253965	15 JANV. 2019	LABRIE, CLAUDE	Service d'excavation pneumatique pour réparation mineure sur boitiers de services et de vannes de rues en 2018	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	5 187,44 $	
CREUSAGE RL	1319954	11 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC ET EGOUT - BCO 2019 - Déblocage d'égouts	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
CUBEX LIMITED	DIC911960	11 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE SELON ESTIMATION DE FIN SAISON 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 689,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUMMINS CANADA ULC	CAR918409	22 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O UREE CONTAMINE+REMPLACER POMPE UREE+COUDE TUBE DECOMPOSITION VOIR FCT#001-72834 AUTORISÉ PAR R.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 207,23 $	
CYBER CAT INC.	1324844	31 JANV. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	BCO 2019 (3-6 mois) - Frais de licences d'utilisation pour la synchronisation des appareils mobiles du SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 847,87 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1320626	15 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour, Yannick - Filtres variés pour les systèmes de ventilation (Complexe sportif Claude-Robillard)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 277,82 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1323216	24 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour, Yannick - Filtres divers stock pour ateliers (a diviser par 5 arrond.)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 667,17 $	
DANICA	1308088180	21 JANV. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 801,82 $	
DASSYLOI	1323277	24 JANV. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 18 janvier 2019 -Équipe en espace clos incluant un récureur-vacuum et mini caméra, travaux à l'heure pour 475$/hrs. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	5 984,29 $	
DATA CENTER MANAGEMENT SYSTEMS INC	1319100	09 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - JED - Group 80 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Quote 1351722	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 854,92 $	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1320696	15 JANV. 2019	CARBONNEAU, LINE	Constat d'infraction pour le chargement de la neige - Référence entente permanente : 1226496	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	104 740,46 $	
DAVID FRECHETTE	1322351	21 JANV. 2019	BISHOP, BRIGITTE	Facture #00005 -BC 2019 - Hébergement pour le site bigmtl.ca - 12 mois (janvier à décembre 2019)	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	3 780,00 $	
DAYAN SALOMON	rmi00013782500013 79810004	12 JANV. 2019	Système RECLAM	DAYAN SALOMON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007068, sur la liste de paiement 1901IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 116,11 $	
DECO-LAM INC.	1323291	24 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, Simon - Remplacement de division de toilette des hommes (CHALET DU PARC SAINT-DAMASE (RATALIG.)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 089,25 $	
DECO-LAM INC.	1323975	28 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, Simon - Division de toilette pour CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 042,02 $	
DEK CANADA INC.	1319123	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Chabot, Sylvain - Inventaire Atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 440,96 $	
DEPOTIUM	1320144	11 JANV. 2019	LUSSIER, MARIE-JOSEE	réservation du local:5004 pour la période di 20 janvier 19 au 6 juillet 2019.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 669,88 $	
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	de190123	23 JANV. 2019	COLLIN, MARIO	Remboursement des pénalités 000658, 000659 et 000661 - MHM - réf de181218	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	2 250,00 $	
DESCAIR INC.	1318770	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,74 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1318767	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $	
DESJARDINS ASSURANCES-87	rmi00013801400012 19450005	19 JANV. 2019	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007248, sur la liste de paiement 1901IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 462,39 $	
DEVELOPPEMENT ATRIUM INC.	1318140	07 JANV. 2019	SOULIERES, MICHEL	Réaliser les travaux d¿entretien mineurs de relampage des appareils d¿éclairage existants dans les bureaux de l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) TEM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	72 979,47 $	
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC	1321567	17 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Expertises pour les divers événements sportifs et autres se produisant au complexe sportif Claude-Robillard - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	3 149,62 $	
DFLEX-MAG INC.	1322902	23 JANV. 2019	LACROIX, REMI	Contrat pour enlever des étiquettes sur des pièces de transition devant être recyclées	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 238,86 $	
DICOM EXPRESS (MC)	1324494	30 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Service de transport pour les magasins des régions nord et sud, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 021,02 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1308815	16 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	CARRIÈRE ST-MICHEL - Location d'une camionnette	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 649,37 $	1266110
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1321505	17 JANV. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- Entente 1261110. Location de 2 véhicules pour une période approximative de 6 mois. TP aqueduc de l'arr. Ville-Marie. Fin d'entente: 3 avril 2020	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 845,75 $	1266110
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1321534	17 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	2019- Entente 1266097. Location de 1 véhicule pour une période approximative de 6 mois. TP aqueduc de l'arr. Ville-Marie. Fin d'entente: 03 avril 2020.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 474,05 $	1266097
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1321545	17 JANV. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- Location Ford Transit pour une période approximative de 6 mois. TP aqueduc de l'arr. Ville-Marie. Hors d'entente	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	14841024	16 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 210201 / Valve papillon 6'' victaulic + collets victaulic 6'' + bride vanstone 3'' cédule 80	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 882,17 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	14841980	17 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211521 / Swing check valve 6'' EPDM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 625,00 $	
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE INC	1317789	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-LAME CHAASE-NEIGE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 599,41 $	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1322350	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Distributions LG Inc. - Distribution de dépliants d'information - Projet d'aménagement et d'infrastructure - Projets SIRR de Réhabilitation	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	31 496,25 $	1152445
DISTRIBUTIONS LG INC.	1322408	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Distributions LG Inc. - Distribution de dépliants d'information - Projet d'aménagement et d'infrastructure - SIRR projet PCPR/PRCPR	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	52 493,75 $	1152445

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISTRIBUTIONS LG INC.	1322412	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Distributions LG inc. - Distribution de dépliants informatifs - Projet d'aménagement et d'infrastructure - SIRR - projet Côté 1,2,3	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	47 244,37 $	1152445
DISTRIBUTIONS LG INC.	1322425	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	DISTRIBUTIONS LG INC. - Distribution - Projet d'aménagement et d'infrastructure - Projet Parc	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $	1152445
DISTRIBUTIONS LG INC.	1322426	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	DISTRIBUTIONS LG INC.- Distribution - Projet d'aménagement et d'infrastructure - Projet Eau	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $	1152445
DIVISION EXPRESS MAG	7381	14 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 328,10 $	
DIVISION EXPRESS MAG	7382	14 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 521,79 $	
DRAINAGE QUEBECOIS	1322287	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE DE DÉBOUCHAGE D'ÉGOUTS ET INSPECTION PAR CAMÉRA	Anjou	Réseaux d'égout	9 448,87 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1318492	08 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-CHASSE-NEIGE,BOMBARDIER LAME	Approvisionnement	Matériel roulant	2 540,70 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1318492	09 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-CHASSE-NEIGE,BOMBARDIER LAME	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	10,50 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	SLT915387	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 448,85 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1324119	30 JANV. 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Embase pour tie-rap	Approvisionnement	Construction	2 184,89 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1324523	30 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - ELECTRICITE	Approvisionnement	Construction	4 705,96 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1318761	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 296,75 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1319213	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Chabot, Sylvain - Inventaire atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 616,05 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1320911	16 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Inventaire atelier (pièces électrique)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 262,14 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1320911	21 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Inventaire atelier (pièces électrique)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	163,26 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC	1318764	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 464,59 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC	CAR916120	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEPT. MENUISERIE , COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 , POUR QUINCAILLERIE CHEZ DUFRESNE STANDARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
DXP POSTEXPERTS	1318814	09 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Impression, insertion et expédition des comptes de taxes annuels 2019	Finances	Administration, finances et approvisionnement	74 706,26 $	1295773
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1322766	22 JANV. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Paiement de la facture n°298 pour l'adaptation, la validation, l'évaluation et la tenue du projet "Atelier facilitation graphique"	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 600,00 $	
EBSCO CANADA LTEE	8032722	09 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 333,78 $	
EBSCO CANADA LTEE	8032723	07 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 701,74 $	
EBSCO CANADA LTEE	8033166	14 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	14 239,41 $	
EBSCO CANADA LTEE	8033167	09 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 261,00 $	
EBSCO CANADA LTEE	8033199	07 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 218,16 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034011	25 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 036,08 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034249	09 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 250,33 $	
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC	62264	18 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211517 / Installation d'échafaud avec garde de corps pour des travaux de 24 pieds en hauteur	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 300,00 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1318660	08 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Facture P96509 - P96508 : Participation au cours PER 824 LE 25 ,26 ET 27 février 2019 (Alejandro Restrepo) et cours PER -249 le 15 et 16 avril 2019 (Eric Belleville) - [illegible]	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 187,94 $	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	1318983	09 JANV. 2019	DAVID, KATHY	Contrat de service-étudiant stagiaire (Hélène Ralay; du 7 janvier au 4 mai 2019)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 058,81 $	
ECRITEL INC.	1321193	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Bon de commande ouvert 2019 pour l'hébergement du site accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	4 283,49 $	
ELEA SANTOS	1324447	30 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.FAM Maquillage pour enfants le 27 janvier et tous les samedis et dimanches de 10h30 à 13h30, du 1er février au 17 mars 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 007,00 $	
ELECTROMEGA LTEE	1156385	28 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Relevés et mise en opération de programmation à divers endroits (B Hre). Ref : Anna vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 249,37 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1320339	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats pièces électroniques - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $	
ELISA MOTTARD	1319828	11 JANV. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Élisa MOTTARD - Soutien à la coordination des demandes liées aux expositions et aux événements culturels 2018-2019 de l'hôtel de ville. Création d'un bloc de 210 heures à 30 $/h. A compter du 7 janvier 2019.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	6 614,21 $	

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ELSA POSNIC	1313844	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Assurer la direction de production de la pièce Cache-Cache	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 $	
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1318711	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de caisses d'essuie-tout - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 421,61 $	
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1318711	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de caisses d'essuie-tout - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	15 529,42 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112020812	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 228,59 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112020813	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 109,19 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112022145	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 293,35 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112022146	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 553,49 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112023979	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 516,52 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112023980	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 796,20 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112023981	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 829,30 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112023982	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 537,91 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112023983	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 556,61 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112026772	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 743,26 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112029883	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 653,60 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112029884	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 235,53 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112029885	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 353,91 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112034133	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 051,43 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112034134	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 058,12 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112042680	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 431,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112042681	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 542,42 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112042682	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 357,63 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112045607	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 251,62 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112045608	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 740,33 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112045611	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 595,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112045612	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 652,96 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112047235	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 699,52 $	
ENERGIR S.E.C.	1322584	22 JANV. 2019	PERIARD, MICHEL	BC OUVERT 2019 - Pour les besoins en gaz naturel pour le Centre de formation Maxim'eau situé au 10 000, boul. Louis-H. Lafontaine à Anjou - #client 4201 6879	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	9 973,81 $	
ENGLOBE CORP.	1317761	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Dispositon des matériaux année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 244,09 $	
ENGLOBE CORP.	1319617	10 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Sols BC (avec et sans odeur) -BC Ouvert pour 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	25 721,94 $	1229286
ENGLOBE CORP.	1309788	17 JANV. 2019	GOYETTE, ARIANE	TRAITEMENT & VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB - Jauge Cascrain - Division parcs RPP (G.L.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	3 991,52 $	
ENGLOBE CORP.	1321456	17 JANV. 2019	GAGNON, LUC	Aménagement de la rue Buchan_Projet le Triangle. Relié au BC 1140483, paiement de la facture finale	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	4 073,73 $	1285089
ENGRAVERS DEPOT INC.	1320226	14 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ALARME INCENDIE-GICLEURS-CADENASSAGE - DESSERVI RÉGION OUEST - FEUILLE DE PLASTIQUE POUR GRAVAGE - LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 823,24 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	avancedepelec16dec2018	09 JANV. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	14 600,00 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201849p	03 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 094,23 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201849p	28 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 185,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal20185053p	31 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 538,90 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20184748eelus	03 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	21 363,58 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20190131eelus	31 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	22 735,44 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1319754	11 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LEONARD - LAME, PATIN,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD,COIN DE PELLE	Approvisionnement	Transport et entreposage	89,24 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1319754	11 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LEONARD - LAME, PATIN,CHASSE-NEIGE,MODELE 12-44HD,COIN DE PELLE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 054,93 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1320255	17 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-LAME	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	173,23 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1320255	14 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-LAME	Approvisionnement	Matériel roulant	7 337,54 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1322490	22 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ANJOU - LAME,1" X 8" X 23 3/4",PATIN,CHASSE-NEIGE,ENS/BOULON ET ECROU	Approvisionnement	Transport et entreposage	131,23 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1322490	22 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ANJOU - LAME,1" X 8" X 23 3/4",PATIN,CHASSE-NEIGE,ENS/BOULON ET ECROU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 664,11 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1319885	11 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Godet de type Tamiseur - votre soumission #18059	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 762,07 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	ANJ918588	23 JANV. 2019	THIBAULT, MAXIME	CYLINDRE ET PIN CENTRAL PELLE EDF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 599,34 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	ANJ918588	25 JANV. 2019	THIBAULT, MAXIME	CYLINDRE ET PIN CENTRAL PELLE EDF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 071,04 $	
ENTREPRISES DE BILLY INC.	LAC914479	03 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	PREPARER UN P.O POUR L,ENTREPRISES DE BILLY ,LE MONTANT 3897.95$ AVANT TAX FACTURE 318808	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 030,42 $	
ENTREPRISES DE BILLY INC.	LAC914479	11 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	PREPARER UN P.O POUR L,ENTREPRISES DE BILLY ,LE MONTANT 3897.95$ AVANT TAX FACTURE 318808	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	61,94 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318073	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottines de sécurité sur entente 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	16 083,02 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318073	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottines de sécurité sur entente 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 192,45 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318878	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'EPI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 169,11 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1319426	10 JANV. 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Bottes Baffin pour Travaux publics	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 850,43 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1319426	30 JANV. 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Bottes Baffin pour Travaux publics	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	913,39 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1319426	10 JANV. 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Bottes Baffin pour Travaux publics	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	608,93 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1321596	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	17 793,26 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1321596	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	615,39 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1322381	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 663,04 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1323544	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BOTTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 738,63 $	1305720

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1324242	29 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'équipements de sécurité divers sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 072,48 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1317854	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Bottes et souliers de sécurité - 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 169,57 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318136	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Bottes et souliers de sécurité pour les employés des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 700,00 $	1305723
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318292	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Bottes et souliers de sécurités pour les employés des Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1321169	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux suite à une infiltration d'eau vestiaire hommes et installation drain à double niveau en PVC sur toiture au-dessus du vestiaire hommes aux ateliers Station épuration Bout de l'Ile et inspection toiture Édicule Autoroute Des Lauren	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 157,50 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1321249	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de sécurisation d'urgence de la toiture, enlever les ardoises qui risquent de tomber, installer des plaques de tôle noire pour éviter les infiltrations où les ardoises ont été retirées à la Station de pompage McTavish	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 863,54 $	
ENTRETIEN DELORIMIER	1322285	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour octobre, novembre et décembre 2018 au Gymnase Club IMCO du Pavillon Lafontaine, entretien paysager (2e versement) pour PDQ 23 et	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 010,07 $	
ENTRETIEN MANA INC.	1321333	16 JANV. 2019	GUERIN, CAROLE	Octroyer un contrat de gré à gré à Entretien Mana pour l'entretien sanitaire du 2140, Madison pour une période de 9 mois	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 517,71 $	
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC	SLT904810	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 743,99 $	
ENTRUST LTED	1319240	10 JANV. 2019	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Renouvellement des Certificats de sécurité SSL pour les sites Web/FW/Wifi-Période du 31 janvier 2019 au 31 janvier 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 115,76 $	
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1319185	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression d'enveloppes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 349,62 $	
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1323704	25 JANV. 2019	CYR, RAOUL	Impression - Enveloppes à chèque (2 fois 50 000)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 340,19 $	
EPI THERMO-TECHNOLOGIES INC	CAR887931	08 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	ENTRTIEN DU FOUR DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 432,56 $	
EPM MECANIQUE	1322562	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 568,86 $	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC	DIC918560	23 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	CABLE DE SOUFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 212,93 $	
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	6143122	11 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211487 / Batteries de chariot électrique à fourchette, Marque GNB	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 853,00 $	
EQUIPEMENT INDUSTRIEL CHAMPION INC.	LAS915533	02 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS11163 PIECES POUR CAMION SALEUSE 395	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 740,58 $	
EQUIPEMENT LAVALLEE	1312374	03 JANV. 2019	GAUDET, MARTIN	achat de sécateurs pneumatiques campagnola etc....	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	1 993,72 $	
EQUIPEMENT LAVALLEE	1312374	07 JANV. 2019	GAUDET, MARTIN	achat de sécateurs pneumatiques campagnola etc....	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	47,24 $	
EQUIPEMENT SAGUENAY (1982) LTEE	1324646	30 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Couvre-tout, parka et pantalon d'hiver	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 027,26 $	
EQUIPEMENT WAJAX	1317835	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers équipements pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR917701	16 JANV. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE MATERIEL D'ATELIER POUR LE CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 911,31 $	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR919275	28 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PAYER FACTURE POUR REPARATIONS DE NACELLE FAIT CHEZ WAJAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 233,83 $	
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC	SLT919266	28 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,85 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1324322	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-RESSORT,SILENCIEUX, SUPPORT, LEVIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 000,60 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1300056	08 JANV. 2019	MAGNE, MELISSA	BOMBARDIER PLATEAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 956,68 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC917036	11 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	pièces de bombardier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 667,89 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC917036	15 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	pièces de bombardier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	80,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC918829	24 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	PIECES DE BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 551,71 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC918386	22 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	109313943 POTENTIOMETRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 147,21 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER918624	23 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 513-13075 (131)/ MOTEUR HYDROSTATIQUE ET FREI N	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 283,05 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER918624	23 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 513-13075 (131)/ MOTEUR HYDROSTATIQUE ET FREI N	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 894,74 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1317816	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers installations pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1319990	11 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Chasse-neige (Fourniture et installation incluses).	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	83 922,70 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1319990	28 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Chasse-neige (Fourniture et installation incluses).	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	4 194,78 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	DIC916642	18 JANV. 2019	RECTON, YAN	Ensemble de chaine de convoyeur de remplacement pour Benne en "U"	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 070,88 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	NME916601	09 JANV. 2019	ROY, ALAIN	923-06812/Réparé épandeur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 391,21 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	VER917006	15 JANV. 2019	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 293-14093 (122)/ CONVOYEUR ET ROULEMENTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 865,11 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	VER917006	16 JANV. 2019	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 293-14093 (122)/ CONVOYEUR ET ROULEMENTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	268,24 $	
ERIC LEONG	1296659	18 JANV. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Coordinateur du projet Défi des villes intelligentes - Gouvernance l'offre de service 10 septembre 2018 (420h / 75$ heure)/ Facture	Direction générale	Gestion de l'information	18 897,75 $	
ERNEST HOTTE INC.	1321225	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Programme d'entretien préventif toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 452,20 $	
ERNEST HOTTE INC.	1321639	17 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Appels de service pour infiltration d'eau sur toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 855,84 $	
ERNEST HOTTE INC.	1322289	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Appels de service pour infiltration d'eau dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 502,29 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100179008	24 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier 14-002646	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 858,36 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100180605	24 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier 14-002646	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 963,33 $	
ESRI CANADA LIMITED	1321753	18 JANV. 2019	LALANDE, AGATHE	Paiement du renouvellement de la licence ArcGIS Online et ArcGIS Desktop Basic de Ramana Zanfongnon	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 131,40 $	
ESRI CANADA LIMITED	1318647	08 JANV. 2019	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement - Licences logicielles Licences - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2019 au 11 janvier 2020 - Conformément au devis 96039931	Technologies de l'information	Gestion de l'information	48 992,74 $	
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1317389	09 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - ETIQUETTES IDENTIFICATION	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 494,50 $	
EUPHORIA ENTREPRENEUR GENERAL	1318642	08 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Démontage des toiles de l'auvent de la terrasse de l'Hôtel de Ville à l'automne 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 373,79 $	
EUROFINS ENVIRONMENT TESTING CANADA, INC.	1318512	08 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT- TP. AQUE/EGOUT - BCO 2019 -Analyse de la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau potable	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
EVE WERTHEIMER	1322113	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Ève Wertheimer - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
EVOLVEUM S.R.O.	1316414	25 JANV. 2019	PARENTEAU, LYNE	Onsite mid Point Deployment Fundamentals training & Onsite Connectors development training	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 625,82 $	
EVOLVEUM S.R.O.	1320317	14 JANV. 2019	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	60110-07 - Gestion des identités et des accès - Banque d¿heures pour le support de midPoint - Evolveum - Gré à gré d'exeption 573.3 de la loi des cités et villes. - TPS	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 197,96 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1320790	15 JANV. 2019	PERROTTE, LINE	DA 579173:Travaux d'hydro-excavation avec mains d'oeuvre, en urgence, pour le mois de novembre 2018	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	4 586,20 $	
EXCAVATION R. LECUYER & FILS INC.	1323229	24 JANV. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture # 3647.pour Location pelle hydraulique avec opérateur en janvier 2019. TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 784,86 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e6777	30 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:457189	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 125,28 $	
EXPEDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE INC.	1321344	17 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	Facture#201863// Réparation/Entretien - Embarcation #:1855 entretien pour démarrer la saison 2018.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 246,11 $	
EXPROLINK INC.	CAR918058	18 JANV. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DE ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 521,95 $	
EXPROLINK INC.	CAR918631	23 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER PLUSIEURS ASPIRATEURS DE TROTTOIR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 125,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FABIEN LABORIE	1321613	17 JANV. 2019	GRENIER, RICHARD	70190 ¿ Présence Numérique-Fondation - Services Design Web, d¿adaptation et de création des composantes de la boite à outils (Librairie des composantes). - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 191,10 $	
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL , S.R.L.	1281488	23 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 16-000488	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 759,81 $	
FAUCHER INDUSTRIES	LAS916659	09 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11204 PIECES POUR CAISSON DE TRAVAIL CAMION GRUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 206,01 $	
FILTRATION PLUS INC.	1318788	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien et inspection mensuels du système de filtration d'air de la salle de tir + visite mensuelle supplémentaire pour le mois d'octobre 2018 pour le CO Ouest et le CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 346,97 $	
FILTRATION PLUS INC.	1323917	28 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	CO Ouest (3686) - 2805, boul. Thimens - Soumission 2019-11 - Nettoyage complet du système de filtration d'air de la salle de tir, fournir et installer 11 filtres hepa, nettoyer drains et plancher salle mécanique - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 081,42 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1324735	30 JANV. 2019	ARBIC, DENISE	Matériel du labo	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	3 402,81 $	
FIX SYSTEME INC.	1323617	25 JANV. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Réparation et entretien des composantes des rails du système de Nacelle à la voute du Biodôme de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	24 974,00 $	
FLORENCE BERNIER-VINETTE	1318023	07 JANV. 2019	ROY, SYLVAIN	Gré à gré - Soutien technique à l'équipe Chaussée/Géotechnique de la DEST pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale pour l'année 2019.- Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 800,00 $	
FNX-INNOV INC.	1322436	21 JANV. 2019	LAFOND, DANIEL	Services pros - Préparation d'un devis technique pour réhabilitation des sols & conception de plans & devis électriques & de plomberie, Transformation de la pataugeoire, parc Cité-Jardin - A.O. RPP18-09066-OP - DTET RPP (V.R.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	10 493,50 $	
FONDERIE FONDALCO INC.	1320843	15 JANV. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP DICKSON - PATTE EN ALUMINIUM COULE,SANGLE DE SUPPORT EN ALUMINIUM, ENTENTE 1226392	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	33 193,12 $	1226392
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1318819	09 JANV. 2019	PARENT, MARIE	BC OUVERT - PAYER FACTURES À VENIR AYANT ATTRAIT À DE L'INFORMATION FONCIÈRE (EX. CADASTRES ET LOTS), UNITÉ OU MOINS DE 1$ POUR UNE PÉRIODE DE TRAVAIL NON À DÉCLARER 2018 - SNTT	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 000,00 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD917285	17 JANV. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	VERIFER MOTEUR TOURNE MAL AU RALENTI A FROID	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 737,07 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD919317	29 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG66365 POUR REPARATION DE DIFFERENTIEL ET ENTRETINS PREVENTIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 231,69 $	
FORMA-TECH SOLUTIONS	1320564	15 JANV. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Formation pour divers employés à l'opération de chariot élévateur, catégorie I à VII, code 1 à 6 selon l'offre de service 9 janvier 2019	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 149,62 $	
FORMA-TECH SOLUTIONS	1320564	29 JANV. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Formation pour divers employés à l'opération de chariot élévateur, catégorie I à VII, code 1 à 6 selon l'offre de service 9 janvier 2019	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	472,44 $	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION INC	1261022	22 JANV. 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-TP-VOIRIE 2018 CO -SERVICE DE RÉPARATION DE CONDUITES À HAUTE PRESSION	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	10 708,08 $	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE	1319946	11 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Devis 23918A11 : Fourgon Ford F-450 XL 2019 SD cabine simple 4x4 142po plateau de 8pi (2 clés inclus) UADM : CDN-NDG	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	54 281,62 $	
FORUM JEUNESSE DE SAINT-MICHEL	1185970003190115	26 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 3e versement. Projet: Lumière sur nos talents locaux! Dossier: 1175970012 / Résolution: CE18 0260.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	3 505,00 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1322372	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - ELECTRICITE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	514,52 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1322372	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - ELECTRICITE	Approvisionnement	Construction	4 002,00 $	
FRANCOIS SHALOM	1322756	22 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	Services professionnels - travaux de révision et de traduction du rapport annuel 2018 de l'Ombudsman de Montréal	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	11 500,00 $	
FRUITERIE MAISONNEUVE	1319619	10 JANV. 2019	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2019 - Nourriture pour les animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1319575	10 JANV. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Gr 1 opérations régulières - service d'agence de sécurité -application des règlements du stationnements spvm- fonds 10355780	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	6 038,55 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1320053	11 JANV. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	4 117,19 $	C1091439
GAGNE BELVAL METAL INC.	1324211	29 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude - Installation et fabrication rampe amovible pour ÉDIFICE DICKSON DLLC S.M. DICKSON	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 937,03 $	
GAINAGE PRS INC	1323113	23 JANV. 2019	BEAULIEU, CARL	Gainage de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout - 12370, 41e Avenue - Soumission / Contrat 40147.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	3 674,56 $	
GAINAGE PRS INC	1316880	14 JANV. 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7113 d'Iberville	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	3 585,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GARAGE DEGUIRE INC	110210	26 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456981	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 556,35 $	
GATOR CANADA	1323215	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Achat - Devis 75319A11 - Remorque fermée (x3) 753 - UADM : Rosemont Petite Patrie - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Signalisation écrite et marquage	32 419,25 $	
GAZTEK INC	1317762	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	équipement général pour fonctionnement de détecteur de gaz -2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 025,44 $	
GCI INC.	1319261	10 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du Progiciel Ultima pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Service des [illegible]	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 801,60 $	
GE-BER TRANSPORT INC.	1314439	18 JANV. 2019	PERROTTE, LINE	DA 578719:Location pour une période de 234.5 heures, pour effectuer le transport des matériaux des sols contaminés. Le transport qui se fera uniquement en semaine, se fera à partir de De Charleroi jusqu'aux sites d'enfouissement.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	21 172,83 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC	1318755	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 648,37 $	
GEOMAPS GIS	1322908	23 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Renouvellement des licences Oracle - édition One Processor Perpetual (contrat # 5795785, 3098486) en vigueur du 22 janvier 2019 au 21 janvier 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 488,33 $	
GEOPLUS INC.	1321448	21 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Soumission 7188-3 pour payer contrat de maintenance VisionCadastre (réseau) et Contrat maintenance VisionPlus Flottant pour trois ans - Service des infrastructures du réseau routier. Contrat de maintenance jusqu'au 31 déc. 2021.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	28 200,48 $	
GEOPLUS INC.	1321448	17 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Soumission 7188-3 pour payer contrat de maintenance VisionCadastre (réseau) et Contrat maintenance VisionPlus Flottant pour trois ans - Service des infrastructures du réseau routier. Contrat de maintenance jusqu'au 31 déc. 2021.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	32 221,92 $	
GEORGES DROLET	1321805	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO 2019 - Georges Drolet - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC	1302824	04 JANV. 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site STI - Exploitation des chutes mécanisées du dépôt à neige - Saison H18-19 (AO 14-13740)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	21 630,57 $	
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC	1302841	04 JANV. 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site JPS - Exploitation des chutes mécanisées du dépôt à neige - Saison H18-19 (AO 14-13740)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	21 630,57 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - [illegible]	1318311	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures et matériaux de quincaillerie pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 175,00 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - [illegible]	1319556	10 JANV. 2019	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2019 - Divers articles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
GESTION ELTHOPAU INC.	h1005	23 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude de dossier 13-000776	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 186,41 $	
GESTION PARA-MEDICAL INC	1321607	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PREMIER SOIN	Approvisionnement	Sécurité et santé	5 229,89 $	1239899
GESTION PFB	1319410	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Fournir main-d'¿uvre et matériaux pour refaire le calfeutrage sur la façade ouest du bâtiment au Centre Roussin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 397,81 $	
GESTION PFB	1319430	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Tavaux de menuiserie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 813,27 $	
GESTION PFB	1322566	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 728,32 $	
GESTION USD INC	1321604	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BAC VERT	Approvisionnement	Environnement et nature	20 648,94 $	1244261
GESTION VILLES DU FUTURE INC	1321014	16 JANV. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#MDF2019B//Gestion Villes Du Future Inc - Achat publicitaire - Programme de l'événement MONTREAL DU FUTUR 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
GILBERT NETTOYEUR INC.	1322338	21 JANV. 2019	OUELLETTE, PASCAL	BC OUVERT 2019 - Lavage de vêtements pour l'aqueduc.	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
GIVESCO INC.	1317715	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 059,35 $	
GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE INC.	1278776	10 JANV. 2019	LABELLE, LYNE	Remplacement complet du boitier électrique tel que soumission 2286R GL 2130.0010000.303120.04161.54590.0.0.0.0.0.0 APPRO. S BEAUDOIN - [illegible]	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	3 340,70 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322174	21 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2019- Frais de courrier Globex - Affaires civiles (41070)	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 887,17 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320567	15 JANV. 2019	LECLERC, DENIS	Frais courrier	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	25 197,00 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322335	21 JANV. 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - Service de courrier interne, Service de courrier rapide et Service de courrier externe	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	1 837,28 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322335	21 JANV. 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - Service de courrier interne, Service de courrier rapide et Service de courrier externe	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	262,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320685	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Frais de courrier Globex - Service de la concertation avec les arrondissement SCA - 425 pl. Jacques-Cartier H2Y 3B1 Référence au contrat : 1302177	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	3 149,62 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320685	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Frais de courrier Globex - Service de la concertation avec les arrondissement SCA - 425 pl. Jacques-Cartier H2Y 3B1 Référence au contrat : 1302177	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	524,94 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318827	09 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	BC ouvert 2019 - Frais de courrier interne et externe - Ombudsman	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 309,72 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1324003	28 JANV. 2019	LAPOINTE, NORMAND	BCO 2019 - Frais de courrier interne. Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 282,84 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1324003	28 JANV. 2019	LAPOINTE, NORMAND	BCO 2019 - Frais de courrier interne. Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1 826,26 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322395	21 JANV. 2019	DEROME, JOHANNE	BC 2019- Frais de courrier Globex pour l'interne et l'externe.	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 099,75 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320985	16 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Frais 2019 - Courrier rapide du Jardin botanique (compte #41162), sauf Horticulture et Commercialisation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 500,00 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322224	21 JANV. 2019	BILODEAU, MATHIEU	Frais de ramassage du courrier régulier et interne pour l'EPLV. 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320340	14 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	GLOBEX - BCO 2019 - Frais de courrier interne. Service du greffe.	Greffe	Greffe	1 826,26 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320340	14 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	GLOBEX - BCO 2019 - Frais de courrier interne. Service du greffe.	Greffe	Greffe	2 282,84 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1321371	17 JANV. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	BCO 2019 Greffe - GLOBEX - Frais de courrier interne, rapide et de messagerie - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	1 364,83 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1321371	17 JANV. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	BCO 2019 Greffe - GLOBEX - Frais de courrier interne, rapide et de messagerie - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318996	09 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Service postal/messagerie de Globex pour l'année 2019 - Service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	1 889,78 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318996	09 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Service postal/messagerie de Globex pour l'année 2019 - Service de l'habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	209,97 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1319766	11 JANV. 2019	MARCOTTE, CATHY	BC ouvert 2019 - Frais de courrier Globex pour le Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,49 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1323064	23 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Service - Postal, messagerie Globex - Direction-santé, sécurité et mieux être, Frais pour courrier rapide externe.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 149,62 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322722	22 JANV. 2019	PARENTEAU, LYNE	Frais de courrier interne et courrier rapide - Service des TI - Janvier à décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 349,12 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322792	22 JANV. 2019	GAGNON, LUC	BCO 2019 frais de courrier interne et courrier rapide externe (colis 7 kg et moins)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 834,66 $	1302177
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1317814	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Entretien et réparations pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 127,18 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1251304	02 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	2018 - Pièces d'origine pour camions Freightliner	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 667,95 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1317658	02 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	2019 - Pièces d'origine pour camions Freightliner	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 724,44 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR912538	22 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTIOBN STATUTAIRE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 911,76 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR916104	04 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 879,86 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR917391	15 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	FUS/ML 230272 HOOD COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 286,26 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR917969	22 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈES POUR RÉPARATION MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7,75 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR917969	28 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈES POUR RÉPARATION MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 669,35 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC917599	17 JANV. 2019	TREMBLAY, MICHEL	0FRAIS DE TRANSPORT URGENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 576,25 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC917841	17 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Dûe a un bris du cooler a transmission, l'huile a transmission a été contaminé par antigel donc, rebâtir transmssion, pto , remplacement du radiateur etc.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 107,95 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC918026	25 JANV. 2019	RECTON, YAN	Remplacement du compresseur d'air.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 721,25 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC918363	22 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 221,93 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC918722	23 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	REPARATION CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 006,92 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD916577	10 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	DDE/A0101532328	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 151,31 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	SLD916584	10 JANV. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 767,85 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	CAR915878	11 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION SYSTÈME ANTIPOLLUTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 760,82 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	MAD916985	11 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 516647 POUR RÉPARATION TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 074,66 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	MAD918221	21 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 514149 POUR REPARATION CHECK ENGINE LIREE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 059,05 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	PIR916353	08 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	CAPTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 363,98 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	VER915622	08 JANV. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:1272816 / EXHAUST BRAKE ME414279	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	353,88 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	VER915622	09 JANV. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:1271987 / GALIPER ARRIERE MK528071	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	478,89 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC	VER915622	15 JANV. 2019	LAJEUNESSE, MARC	0FACT:1274095 CALIPER MK528072	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 485,39 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE - GLOBOCAM	DIC915135	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Remplacement injecteur et DPF module complet (pourrit, rouillé, perforé)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 030,74 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE	DIC917059	11 JANV. 2019	RECTON, YAN	Réparation moteur. Waste gate du turbo saisie remplacée.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 287,75 $	
GLT + INC	1319675	10 JANV. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	Estimation de classe D et relevés en thermographie au 3700, rue Berri	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 576,61 $	
GOODFELLOW INC.	1321308	16 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	FEUILLES DE CREZON BLANC POUR FABRICATION DE PANNEAUX POUR LA MENUISERIE	Approvisionnement	Construction	32 769,96 $	
GOODFELLOW INC.	CAR917099	11 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER DE GRANDEUR ET LARGEUR DIFFÉRENTE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 944,12 $	
GOODFELLOW INC.	CAR917514	15 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	BOIS IPE POUR TRAVAUX DE FABRICATION POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 574,87 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1308882	03 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande de pneu récap pour inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	5 147,87 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1318397	08 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande rush pneus inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	3 766,01 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1320771	15 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	3 415,79 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1322213	21 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUFS POUR FOND INVENTAIRE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 841,97 $	1114411
GOODYEAR CANADA INC.	1322718	22 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUFS POUR FOND INVENTAIRE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 275,24 $	1114411
GOODYEAR CANADA INC.	1324262	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	5 392,96 $	
GORL'EAU INC.	1322293	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE DE LOCALISATION DE CONDUITES ET FUITES D'EAU	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS902631	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	VERGE DE VCC16761 DARK BLUE-LACK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 733,87 $	
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS916142	07 JANV. 2019	LAROCHE, JENNIFER	PAPIER BLEU POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 760,17 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1318501	08 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-CONNEXION,SERTIR,FIL,CUIVRE	Approvisionnement	Construction	6 836,13 $	
GREAT LAKES AND ST-LAWRENCE CITIES INITIATIVE	1319878	11 JANV. 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Frais d'adhésion pour l'année 2019 à l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 000,00 $	
GRENIER GAGNON INC.	de190130	30 JANV. 2019	VOLTAIRE, ASTRID	Versement au notaire en fidéicommis d'une aide financière à Habitations Duff Court pour l'acquisition de trois immeubles	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	1 872 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRISVERT INC.	1323691	25 JANV. 2019	GAUTHIER, DEAN	Formation en développement organisationnel et technique - 1.Honoraires professionnels : Démarrage du mandat 22 novembre 2018 (3h*250$)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	6 650,95 $	
GRISVERT INC.	1315773	18 JANV. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Conception et facilitation d'un atelier de travail avec partenaires de la mobilité / Facture	Direction générale	Gestion de l'information	6 248,65 $	
GROUPE ABS INC.	1305530	18 JANV. 2019	CARRIER, JEAN	Carottage pour les chaussées des rues comprenant contingence et rapports. PCPR 2019-CDN-NDG-19-GG-TP-014 (Rues locales) Réf.: Farid Ouaret	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	11 160,17 $	
GROUPE AKIFER INC.	1318195	07 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Échantillonnage et analyse des sols pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 016,96 $	1197934
GROUPE AKIFER INC.	1317940	04 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Échantillonnage de sols pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1197934
GROUPE AKIFER INC.	1323489	24 JANV. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS-BC0-TP-2019/LABORATOIRE CARACTÉRISATION DES SOLS	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1197934
GROUPE CFC	1322754	22 JANV. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Paiement de la formation du 19-12-2018 "Persuasion et communication d'influence" offerte à 14 employés BINAM/SDIS	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 960,65 $	
GROUPE CONTANT INC.	1297829	04 JANV. 2019	DUMARESQ, JULIE	Site CSM- Location d'un tracteur-chargeurs avec opérateur - Saison H18-19	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	60 324,77 $	
GROUPE CONTANT INC.	MAD917252	15 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	204249-1 DRIVESHAFT ASSY.ENTRE GEARBOX ET CLUTCH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 892,43 $	
GROUPE CONTANT INC.	MAD917475	23 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	14080011-0 GEARBOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 386,73 $	
GROUPE CONTANT INC.	MAD918670	29 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D`UN IMPELLER ET SHAFT POUR SOUFFLEUSE 825-09662	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 039,09 $	
GROUPE CONTANT INC.	ROS919103	27 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	02268 O-RING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 915,00 $	
GROUPE EDGENDA INC.	1323941	28 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Programme intensif de propreté - Réalisation de séances de formation pour les brigadiers à la propreté, leurs superviseurs et certains employés réguliers de la Ville de Montréal pour 2019 - Appel d'offres 18-16828.	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	30 236,40 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1320268	17 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-ROTULE FEMELLE,CAMION COMPACTEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	3 935,23 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1308184	11 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Groupe la Guerilla - Service de production de vidéo - Budget 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 339,16 $	
GROUPE LETTRA INC.	1319690	10 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	FACTURE GLSI-25416-18 - LETTRAGE ET AMENAGEMENT DE 3 VEHICULES POLICE - PROJET EMPL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 141,39 $	
GROUPE NICKY	1311090	25 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bibliothèque Marc-Favreau (0240) - 500, boul. Rosemont - Déneigement 2018-2019 - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 818,95 $	
GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	1324449	30 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location mensuelle (5 mois - débutant le 1er déc. 2018) d'un brise-glace rotatif (Blue GRYB de 103 po) pour Ville-Marie, selon soumission 18121099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 338,65 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1314946	03 JANV. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service de nettoyage d'égout pour 2018/2019. - En référence à la soumission reçue par courriel le 05/12/18	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	3 858,29 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1314946	14 JANV. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service de nettoyage d'égout pour 2018/2019. - En référence à la soumission reçue par courriel le 05/12/18	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	1 864,84 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1248934	09 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2018 - Services d'aqueduc	Anjou	Réseaux d'égout	13 382,50 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1248934	15 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2018 - Services d'aqueduc	Anjou	Réseaux d'égout	1 003,94 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1322290	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE D'AQUEDUC	Anjou	Réseaux d'égout	9 448,87 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1318665	11 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Travaux de nettoyage d'égout dans l'arrondissement de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Non planifié, en urgence)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 798,04 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1310682	30 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, ERIC # en urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 370,22 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1319462	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Égout bloqué dans l'atelier de menuiserie : nettoyage des drains dans le garage et passer caméra, pomper surplus d'eau lors du débouchage, passer pression dans puisard atelier menuiserie au Garage de la Cour Darlington	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,74 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1322189	21 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST- LE PLATEAU MONT-ROYAL NETTOYAGE CANIVAUX GARAGE DE LA COUR PERCY DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 142,56 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1324655	30 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA, LUC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 883,38 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1324679	30 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 792,21 $	
GROUPE SDM INC	1319629	22 JANV. 2019	DUPUIS, ALAIN	Contrat pour les services de dégel des conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'un appareil de dégel électrique - Appel d'offres public 18-17106 - Résolution CA18 30 0070 Entente 1318697	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	31 340,35 $	1318697
GROUPE SDM INC	1324604	30 JANV. 2019	ONOFRE, KETY	Prix forfaitaire à l¿acte pour dégel de conduite d'eau métallique - 2h30 heures et moins d¿interventions, soirs lundi au vendredi inclus, de 16 h 01 à 21h00 fins de semaine de 7h30 à 21h00	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	20 592,52 $	1318697

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1320145	11 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Services de serrurerie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	
GSF CANADA INC.	1322635	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager du Centre de relève 911 du SIM pour juillet, août, septembre et novembre 2018; nettoyer/décontaminer toilettes et salles des casiers suite	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 505,01 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1317846	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	matériaux de construction pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
GUYLAINE LALIBERTÉ	rmi00013662800004 44520003	25 JANV. 2019	Système RECLAM	GUYLAINE LALIBERTÉ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005926, sur la liste de paiement 1901IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 907,88 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1324437	30 JANV. 2019	KAMIL, AZIZE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - REPARATION DE FOURNAISE UNILUX 7F-400-W SERIE 2163 - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	31 044,80 $	
H4G GEOMATIQUE INC.	1317819	03 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	SCA-18-10 Mesurage des volumes par drone dans les lieux d'élimination de la neige - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	16 273,06 $	
HAYES COMMUNICATIONS INC	1314085	07 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Signalisation de chantier -#18-0144 et 18-0141	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 839,83 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC914667	07 JANV. 2019	ARCE, CRISTIAN	REAPRO FITTING HYDRAULIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 390,73 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC917615	16 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	COMMANDE DE FITTING HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,96 $	
HEBDRAULIQUE INC.	NME918277	24 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Garage/Inventaire de départ pour poste de fabrication de boyau hydraulique Ajout d'un outil pour le poste de travail (jeu de mors 15X56mm)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	264,53 $	
HEBDRAULIQUE INC.	NME918277	21 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Garage/Inventaire de départ pour poste de fabrication de boyau hydraulique Ajout d'un outil pour le poste de travail (jeu de mors 15X56mm)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 296,54 $	
HONEYWELL LTEE	1318965	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacer les 4 aérothermes au gaz dans le garage à la Caserne 64	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 569,84 $	
HONEYWELL LTEE	1318966	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 743,51 $	
HOULE H2O	1323853	28 JANV. 2019	SAVARD, MARTIN	Insertion de vanne sous pressions de type EZ valve sir conduire en fonte ou PVC. Tel qu'offre de service 2019-0079	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	15 900,36 $	
HOULE H2O	1314750	24 JANV. 2019	ST-LAURENT, CAROLINE	Services d'insertion de vannes sous pression "ez valves" pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie tel qu'offre de service 20181723	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	11 192,72 $	
HUB INTERNATIONAL QUEBEC LIMITEE	1322916	23 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Renouvellement de la police d'assurance auto hors Québec 2019 (CBC0712182) - Facture 1399351 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 998,00 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC	CAR915254	14 JANV. 2019	TROTTIER, LUC	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION D'APPAREIL PAR L'ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 272,98 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC	ROS918046	24 JANV. 2019	CHARRON, DANIEL	CYLINDRE COULE PAR LA RODE ET FAIRE RECHROME LES RODES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 517,08 $	
HYDRO-QUÉBEC_17	rmi00013631900009 65510001	19 JANV. 2019	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005633, sur la liste de paiement 1901IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	24 999,00 $	
IGF AXIOM INC.	1322529	22 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	IGF Axiom inc. - Experts en communication : François Roberge_ GriffintownA/O 18-16584 projet IGF # P135-04i	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	51 233,90 $	
IMMEUBLES CENTURIAN PEEL/METCALFE INC	1323962	28 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	BCO 2019 - Stationnement BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	12 283,54 $	
IMPACT ECHAFAUDAGE	1308016	08 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	Réalisation des travaux d¿étaiement temporaire au sous-sol du chef-lieu de la cour municipale de Montréal (0002) TEM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 031,79 $	
IMPERIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC	1321075	16 JANV. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS BCO TP 2019 - Vidange/décontamination ÉCUREUR	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1320031	11 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Facture - Impression - Brochure Chapelle Historique et préparation postale - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 887,16 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1319161	09 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Impression des fiches techniques 2019	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 782,17 $	
IMPRIMERIE SOLISCO INC.	1300583	28 JANV. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Service d'impression de la brochure annuelle «Espace pour la vie» 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	59 795,00 $	
INCOTEL-ISQ INC.	1318653	08 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien -Assurances logicielles MITEL - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 903,44 $	
INCOTEL-ISQ INC.	1318693	08 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien -Systèmes téléphonique MITEL - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 233,13 $	
INDUSTRIES ENVIROAIR INC.	1324023	28 JANV. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric - Volet d'air Webster	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 036,76 $	
INFO COMPLEXE RIVE-SUD	1322851	23 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Achat de cartouche d'encre pour les traceurs de la Géomatique - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 391,00 $	
INFORMATIQUE HOLISTEC INC	1320705	15 JANV. 2019	PERRAS, SYLVAIN	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevues - Campagne de recrutement 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 828,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC	1321318	16 JANV. 2019	NUNES, DEMIS	Renouvellent - Maintenance Pare-feu pour Wifi Ville de Montréal - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 543,89 $	
INFOTECH RESEARCH GROUP INC.	1323210	24 JANV. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Renouvellement - Accès aux bases données Infotech (Premium) - Période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 (Up to 25 NamedUsers, 5 Premium AdvisorySeats, Up to 20 Premium ReferenceSeats, Premium Acces and 2 Info-Tech	Technologies de l'information	Gestion de l'information	88 714,44 $	
INFRASTRUCTEL INC.	1317470	14 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Inspection par caméra 360 dans le cadre des travaux de la CSEM : mandat 1674	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	200 127,57 $	
INFRASTRUCTEL INC.	1321051	16 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Renouvellement :Services professionnels : Design de réseau souterrain de distribution d'électricité et de télécommunication : mandat 1639	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	294 843,59 $	
INGETEX	1322671	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Réparation du rail du rideau séparateur de terrain entre les terrains #1 et #2; entretien de l'ensemble des rideaux et rails au Centre de soccer du CESM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 992,14 $	
INGETEX	1320945	16 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Ajustement - Rail aluminium, chariot sur billes, support rideau en filet	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	7 663,04 $	
INOLEC	1319696	10 JANV. 2019	RIVARD, THOMAS	Machine pour Aqueduc: Pro- 2 kit (Tigercutters) complete Hot Tap kit pour percer des conduites - Soumission 50086227-00 du 09/01/2018	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	5 602,65 $	
INOLEC	1317763	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Divers outils 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
INOLEC	1323793	27 JANV. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Achat de perceuse Tapping Tools de 3/4" - 2" pour l'aqueduc. Soumission 50090800-00	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 442,58 $	
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	1322092	18 JANV. 2019	OSTIGUY, MONYA	SP N/A - Gré à Gré, Travaux d'urgence pour abandon d'une conduite. Travaux préalable au projet Pie-IX qui doivent débuter au printemps 2019.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	20 997,50 $	
INSTITUT DE LEADERSHIP EN GESTION INC	1323726	25 JANV. 2019	PARENTEAU, LYNE	CERTIFICATION EN LEADERSHIP & HABILITÉS DE DIRECTION POUR RICHARD GRENIER LE 3,4,5,24,25, & 26 AVRIL 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 874,05 $	
INSTRON	1321466	17 JANV. 2019	GAGNE, ALAIN	Calibration annuelle, par le fabricant, de la presse à béton "Instron" Équipement servant à la réalisation d'essais de laboratoire pour le contrôle des matériaux - Selon la soumission CLPW2907_8 - demandeur: Rachid Fettah	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 935,51 $	
INSTRUMENTS ISAAC INC	1320468	14 JANV. 2019	HOGUE, ROBERT	BC OUVERT - Mensualité récurrente/vhé. pour solutions de service logiciel ISAAC InMetrics - 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 250,41 $	
INTACT ASSURANCE_304	rmi00013785000011 82850001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007093, sur la liste de paiement 1812IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 625,75 $	
INTACT ASSURANCE_305	rmi00013698000012 22150001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006266, sur la liste de paiement 1812IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 233,50 $	
INTACT ASSURANCE_306	rmi00013789400012 91550001	19 JANV. 2019	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007135, sur la liste de paiement 1901IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 395,89 $	
INTER PROPANE INC.	CAR916119	09 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. MENUISERIE COMPTE OUVERT 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 POUR ACHAT DE PROPANE CHEZ INTER PROPANE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
INTERFERENCES - ARTS ET TECHNOLOGIES	1317748	03 JANV. 2019	BRUNET, SYLVIE A.	PSLD-BCR-DLCC-CULTURE-BIBLIOTHÈQUE 2018 Programme de médiation culturelle : ateliers de graffiti numérique les 7 et 10 novembre 2018	Saint-Léonard	Autres - activités culturelles	8 572,23 $	
INTERNATIONAL RIVE NORD INC	PIR914460	09 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2018 PFDS BCG SERV. EXT REP. UNITE 293-10171	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 674,94 $	
INTERNATIONAL SOFTWARE PRODUCTS	1324814	31 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement de l'entretien des licences ASI2 6.5F SAS/IDMS Interface Software pour la période du 10 mars 2019 au 9 mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 172,67 $	
IP SOFTS	1320979	16 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 - contrat de maintenance de la base de données de l'OMBUDSMAN de MONTRÉAL	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 834,66 $	
IPEX INC.	1317850	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers matériaux de construction pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
IPL INC.	1319250	10 JANV. 2019	COUTURE, MICHEL	chat de bacs sur entente 1317213 - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Environnement et nature	20 064,58 $	1317213
IPL INC.	1319250	14 JANV. 2019	COUTURE, MICHEL	chat de bacs sur entente 1317213 - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Environnement et nature	16 784,04 $	
IPL INC.	1319254	10 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bacs sur entente 1317213 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1323652	25 JANV. 2019	URRA, PAULA	2019 - Sud-Ouest - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M. & PAS DE CENDRE CHAUDE	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1323678	25 JANV. 2019	URRA, PAULA	2019 - Ahuntsic - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M. & PAS DE CENDRE CHAUDE	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1323683	25 JANV. 2019	URRA, PAULA	2019 - Villeray-St-Michel- BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M. & PAS DE CENDRE CHAUDE	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	31 889,67 $	1317213
IPSWITCH INC.	1321849	18 JANV. 2019	NUNES, DEMIS	Renouvellement - WhatsUp Gold Premium Unrestricted - Period of feburary 8th 2019 to febuary 8th 2020 - Quote 2019-61333	Technologies de l'information	Gestion de l'information	29 673,64 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L	32846	22 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 11-001156	Affaires juridiques	Affaires civiles	64 920,97 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L	32984	22 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-002629	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 036,27 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L	32987	22 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	14 247,23 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32990	22 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 12-004303	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 971,34 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32996	22 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;16003203	Affaires juridiques	Affaires civiles	21 937,66 $	
ISABELLE GIASSON	1322016	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Isabelle Giasson - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
ISCO CANADA INC.	1322260	22 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	victaulic 905 coupling nitrile T gasket, dr11 ips transition mpt acier stainless 304 cat3,ips tuyaux PEDH F714, sellette victaulic no. 926 ,8'' victaulic 905 coupling nitrile T gasket flurply b/n et DR 17 tuyau PEDH pour magasin Aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	341,21 $	
ISCO CANADA INC.	1322260	21 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	victaulic 905 coupling nitrile T gasket, dr11 ips transition mpt acier stainless 304 cat3,ips tuyaux PEDH F714, sellette victaulic no. 926 ,8'' victaulic 905 coupling nitrile T gasket flurply b/n et DR 17 tuyau PEDH pour magasin Aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	1 854,47 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1321970	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - SERRURE CORBIN	Approvisionnement	Construction	2 442,85 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1322678	22 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats de quincaillerie diverse - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
J. ENNIS FABRICS LTD	CAR916116	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. MENUISERIE ET REMBOURRAGE POUR 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 ACHAT DE TISSUS ETAUTRE MATÉRIEL CHEZ J.ENNIS FABRIC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
J. RENE LAFOND INC.	1309327	23 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Service - Location mensuelle (5 mois - débutant le 15 nov. 2018) de 4 brise-glaces rotatif Blue GRYP - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 048,97 $	
J. RENE LAFOND INC.	1311900	23 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Loc. mensuelle (4,5 mois - début: 15 nov. 2018) d'un chargeur articulé 4x4 Weidemann, contrepoids av., gratte Rivard sur contrepoids, pneus cloutés, incl. immatriculations et ass. pour CDN NDG, selon soumission du 21 nov. 2018 - MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 934,46 $	
J. RENE LAFOND INC.	1323651	25 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Achat- Ensemble de bras de chargeur pour WL-32 - UADM : Montréal Nord - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	6 824,18 $	
J. RENE LAFOND INC.	CAR918885	24 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE RECHANGE WL-30	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 872,67 $	
J.A. LARUE INC	1324256	30 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PALETTE, LAME,PATIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	167,98 $	
J.A. LARUE INC	1324256	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PALETTE, LAME,PATIN	Approvisionnement	Matériel roulant	6 234,00 $	
J.A. LARUE INC	1313855	17 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location de souffleuse à neige pour 5 mois - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	50 394,00 $	
J.A. LARUE INC	1317288	17 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location mensuelle (5 mois - débutant le 1er déc. 2018) et (janvier à avril 2019)d'une souffleuse à neige pour OUTREMONT - Négociation gré à gré	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	41 995,00 $	
J.A. LARUE INC	1317915	04 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Négociation gré à gré - Location mensuelle (3 mois - 7 janv. au 6 avr. 2019) d'une souffleuse à neige LARUE D60 détachable pour CDN-NDG (réf. devis 82518E11),	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	57 743,12 $	
J.A. LARUE INC	1317918	04 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Négociation gré à gré - Location mensuelle (4 mois - 7 janv. au 7 mai 2019) d'une souffleuse à neige LARUE D65 détachable pour Pierrefonds-Roxboro (réf. devis 82518D11), selon soumission du 19 déc. 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	57 743,12 $	
J.A. LARUE INC	CAR916064	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P.O POUR ENTRETIEN HORS SAISON ET LES RÉPARATION QUI S'EN SUIVENT VOIR FCT#S000005394 AUTORISÉ PAR R.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 247,98 $	
J.A. LARUE INC	CAR916065	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P.O POUR ENTRETIEN HORS SAISON ET LES RÉPARATIONS QUI S'EN SUIVENT VOIR FCT# S000005929 AUTORISÉ PAR R.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 649,53 $	
J.A. LARUE INC	CAR916066	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P.O POUR ENTRETIEN HORS SAISON ET LES RÉPARATIONS QUI S'EN SUICE VOIR FCT#S000005395 AUTORISÉ PAR R.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 655,00 $	
J.A. LARUE INC	CAR917823	17 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT GEAR BOX ASSY.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 371,78 $	
J.A. LARUE INC	DIC915127	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Réparation hors saison. Entretien et plusieurs réparations couteuses dont remplacement tambour, impeller, nolle, etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 942,78 $	
J.A. LARUE INC	DIC915134	04 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Entretien et réparations hors saison.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 717,16 $	
J.A. LARUE INC	DIC917192	21 JANV. 2019	FORTIN, RENE	340217 CHAINE DU DROP BOX***CONTACT:JOHNNY***RAMASSÉ PAR L'ATELIER DICKSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 067,31 $	
J.A. LARUE INC	DIC917340	17 JANV. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	PIECE POUR SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	69,13 $	
J.A. LARUE INC	DIC917340	15 JANV. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	PIECE POUR SOUFFLEUSE LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 067,31 $	
J.A. LARUE INC	LAS917434	16 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11263 PIECE SOUFFLEUR LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 462,01 $	
J.A. LARUE INC	MAD916449	08 JANV. 2019	ITIM, SAÏD	371451 / SCRAPER BLADE / LAME DE TEFLON BLANC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 384,96 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	SLT917569	17 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	076248 HARNAIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 639,60 $	
J.A. LARUE INC	SLT917569	16 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	076844 BOITE DE CONTROLE SOUFFLEUSER D65 EQP 624K	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 923,01 $	
J.C. LANCTOT INC.	1319354	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacer tuiles de plancher au local 255 au 2580, boul. St-Joseph et vérification de l'ensemble des tuiles de tapis, apporter mesures correctives à la Biblio et	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 573,06 $	
J.M. BUSSIERES & FILS LIMITEE	1315194	11 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location mensuelle (4 mois - débutant en décembre 2018) d'un loader avec pelle EDF, marque Volvo, modèle L-70G (2012), selon contrat 002592	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 173,31 $	
JAMES COOKSON ET KARIN MONTIN S.E.N.C.	1320574	15 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction du français vers l'anglais pour des textes destinés aux outils de communication et de marketing d'Espace pour la vie, pour	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
JEAN BEAUDIN	1315503	11 JANV. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Jean Beaudin - Production d'un vidéo - Campagne de déneigement	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 771,67 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1251143	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	SMRA- ATELIER STATION D'ÉPURATION FOURNITURE DE PIÈCES POUR SOUFFLEUSES À NEIGE EN 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 651,90 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1317659	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	SMRA- ATELIER STATION D'ÉPURATION FOURNITURE DE PIÈCES POUR SOUFFLEUSES À NEIGE ET TONDEUSES À GAZON EN 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1320447	14 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, ACHAT DE SCIE HASQVARNA ET LAMES. 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 676,42 $	
JEAN-FRANCOIS DAUNAIS	1317871	04 JANV. 2019	LEMIRE, LUCIE	BC OUVERT 2019 - Contrat services professionnels pour accompagnement dans l'harmonisation des pratiques d'affaires, incluant un volet analyse, recherche et communication interne en lien avec les projets réalisés.	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 565,66 $	
JEANNE HOUREZ	bp201902108	09 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Charlotte, le pré aux boutons d'or	Culture	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
JEANNE PAINCHAUD	1321407	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Service de rédaction Web de divers projets de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
JEUNE CONSEIL DE MONTREAL	1183430015190109	09 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier pour l'année 2019 pour bonifier les activités d'initiation à la vie politique municipale. Dossier: 1183430015 / Résolution: CE18 1925.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 $	
JLR INC.	1324935	31 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 - Renouvellement de l'abonnement pour l'accès à la base de données des transactions immobilière sur le territoire québécois pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 392,30 $	
JLR INC.	1325014	31 JANV. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	Renouvellement de l'abonnement annuel pour l'accès à la base de données des transactions immobilière sur le territoire québécois pour le SGPI du 1er janvier au	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1322257	21 JANV. 2019	ANDRIEU, CORINNE	Contrat gré à gré (1 soumis) - Location d'une pelle hydraulique avec opérateur, entretien et accessoires pour réaliser des travaux d'aqueduc, d'égout et trottoirs dans l'arr. Ville-Marie. Montant total: 36 578.40$ avant taxes.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	13 518,19 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC	CAR917625	16 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES EPOKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 337,17 $	
JOLICOEUR LTEE	1247383	11 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Bon de commande ouvert pour location et nettoyage des uniformes, chiffons et essuie main pour l'atelier mécanique - Année 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 629,58 $	
JONATHAN CHA	1322039	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Jonathan Cha - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
JOSEE BERUBE	1322109	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Josée Bérubé - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
JOSEE BLAQUIERE	1320717	15 JANV. 2019	AYLWIN, CHANTAL	Mandat de coaching professionnel. Demandeur: Chantal Aylwin. Gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 299,25 $	
JUSTIN LARAMEE	1311039	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Mise en scène de la pièce présentée par le Théâtre La Roulotte à l'été 2019	Culture	Autres - activités culturelles	7 874,06 $	
K+S SEL WINDSOR LTEE.	1318315	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Sel de déglaçage pour le Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
K+S SEL WINDSOR LTEE.	1318315	30 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Sel de déglaçage pour le Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 000,00 $	
K2 GEOSPATIAL INC.	1318659	08 JANV. 2019	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences JMAP - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	50 885,34 $	
KABANE AGENCE DE MARQUES INC	1257632	09 JANV. 2019	RIZZI, ALDO	Kabane - Animation de communauté et stratégie et création de contenu sur MS du RVIN	Direction générale	Gestion de l'information	2 057,75 $	
KANVA ARCHITECTURE INC.	f1405ss17	11 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211503 / Analyse pour faisabilité des bureaux aux services techniques	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 986,25 $	
KENWORTH MONTREAL	1318105	07 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	7 376,76 $	
KENWORTH MONTREAL	1318105	09 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	197,04 $	
KENWORTH MONTREAL	1322629	22 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - YOKE FILET - TENDEUR,FREIN ARRIERE, ELEMENT 12V	Approvisionnement	Matériel roulant	4 209,04 $	
KENWORTH MONTREAL	DIC915746	07 JANV. 2019	ARCE, CRISTIAN	REPARER SYSTEME URÉE NON GARANTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 541,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KENWORTH MONTREAL	ROS916511	08 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	reparation de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 537,85 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS918763	25 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	ECM MOTEUR POUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 918,62 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1319532	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	St-amour, Yannick - Produits pour le traitement des tours d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 807,61 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1321730	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - ANALYSE LEGIONELLE - ARÉNA BILL-DURNAN, 4988 RUE VÉZINA - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,37 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1321752	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - ANALYSE LEGIONELLE - ARÉNA DOUG-HARVEY (ANC. CONFEDERATION), 4985 AVENUE WEST HILL - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,37 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1321766	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - ANALYSE LEGIONELLE - ARÉNA CAMILLE-HOUDE, 1696 RUE MONTCALM - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,37 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1321782	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - ANALYSE LEGIONELLE - CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055 RUE D'HIBERNIA - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,37 $	
KOPPERT CANADA LIMITED	1318163	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Prédateurs et produits pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	27 500,00 $	
L & L IMPRESSION	1322419	21 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	L & L IMPRESSION - Impression matériel d'information - Projet d'aménagement et d'infrastructure - Projet SIRR, projets Côté 1,2,3	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	13 648,37 $	
L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTEE	CAR916122	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEPT. MENUISERIE, COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 , POUR DIVERS MATERIAUX CHEZ L. VILLENEUVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
L.L. LOZEAU LTEE.	1324747	30 JANV. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Acquisition de deux (2) appareils photos haute définition et leurs accessoire - Appareils Nikon D850 (voir soumission détaillée en date du 27 novembre 2018).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 907,17 $	
LA BANDE A PAUL INC.	1303881	07 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EX.ORI - Contrat de services professionnels pour le design, la scénographie, le graphisme et le suivi de production de l'exposition temporaire ORIGINES	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 110,00 $	
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	NME916280	07 JANV. 2019	ROY, ALAIN	924-07588/Valve controle hydraulique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 260,49 $	
LA CORPORATION BOSCH REXROTH CANADA	NME916280	09 JANV. 2019	ROY, ALAIN	924-07588/Valve controle hydraulique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	243,99 $	
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTREAL	1322544	22 JANV. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#2018-1259 // Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal - Location de salle pour cérémonie du SIM	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 123,38 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	42828	08 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 410,40 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	42832	11 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 162,58 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	42874	21 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 826,70 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43047	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 771,30 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43049	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 166,61 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43050	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 903,67 $	
LA MAISON DU PEINTRE	1318753	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,36 $	
LA PERSONNELLE_100	rmi00013697300012 74810001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006259, sur la liste de paiement 1812IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 664,98 $	
LA PERSONNELLE_101	rmi00013835800013 07560001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007576, sur la liste de paiement 1812IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 261,62 $	
LA PERSONNELLE_103	rmi00013691600012 74810001	12 JANV. 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006204, sur la liste de paiement 1901IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 510,66 $	
LA PRESSE LTEE	1317877	04 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	La presse - Placement média - promotion des parcs nature(Campagne : Parcs nature janvier, février 2019, soumission # 6915)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 582,67 $	
LABARRE GAUTHIER INC.	1312646	07 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Labarre Gauthier inc (LG2) - Service professionnels pour une approche stratégique et créative 2019-2024 dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	27 448,98 $	
LABARRE GAUTHIER INC.	1323755	25 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Labarre Gauthier inc (LG2) - Service professionnels pour une approche stratégique et créative 2019-2024 dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	2 273,50 $	
LABRADOR SOURCE	1320109	11 JANV. 2019	COTE PILON, MARJORIE	4L D'eau embouteillée sur livraison ou cueillette BC ouvert - 2019 (Pour situation d'urgence)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 268,80 $	1263989
LABRADOR SOURCE	1324083	28 JANV. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 - BC ouvert pour eau embouteillée format 4L pour les situations d'urgence - TP aqueduc Entente 1263989	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 163,30 $	1263989
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1324097	29 JANV. 2019	MERCILLE, ISABELLE	Lachapelle Logistique - Entreposage - Frais d'entreposage pour Kiosque 375e (année 2019+ septembre et Mai 2018)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 204,74 $	

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1320386	14 JANV. 2019	BONNEAU, ISABELLE	Aménagements et les déménagements des espaces relatifs à la mise en ¿uvre du plan directeur et à la densification des espaces administratifs à Brennan (0410)	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	3 149,62 $	
LAFARGE CANADA INC	1317716	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Divers matériaux de construction pour l'année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 127,18 $	
LAFARGE CANADA INC	1248184	08 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 584,47 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1248184	11 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 931,64 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1248202	11 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	*Ajout - Fourniture de pierre concassée VM-4 pour 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	1 380,10 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1248202	11 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	*Ajout - Fourniture de pierre concassée VM-4 pour 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 314,97 $	
LAFARGE CANADA INC	1317931	10 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	14 740,24 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1317931	04 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	1 049,87 $	
LAFARGE CANADA INC	1317936	04 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Fourniture de pierre concassée VM-4 pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	1 049,87 $	
LAFARGE CANADA INC	1317936	10 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Fourniture de pierre concassée VM-4 pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	9 780,74 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1318319	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Pierres de tous genres pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 600,00 $	
LAFARGE CANADA INC	1323457	24 JANV. 2019	LECLAIR, MARTINE	PIERRE CONCASSE,VM-2,PREMELANGEE,TONNE METRIQUE CONFORME DEVIS NORMALISE 6VM-9 VILLE DE MONTREAL	Lachine	Réseaux d'égout	36 850,62 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1323457	24 JANV. 2019	LECLAIR, MARTINE	PIERRE CONCASSE,VM-2,PREMELANGEE,TONNE METRIQUE CONFORME DEVIS NORMALISE 6VM-9 VILLE DE MONTREAL	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	36 850,60 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1323186	23 JANV. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCO 2019/ PIERRE CONCASSEE, BG3116-3201, LAFARGE	LaSalle	Réseaux d'égout	6 106,07 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1323186	23 JANV. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCO 2019/ PIERRE CONCASSEE, BG3116-3201, LAFARGE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	15 265,19 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1320738	15 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Facture#709996737//pierres CA 20-10mm nette.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 557,29 $	
LAFARGE CANADA INC	1255629	15 JANV. 2019	VILLANDRE, SERGE	Pierre concassée selon l'entente 1195735. Commande voirie 2018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 819,11 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1255629	23 JANV. 2019	VILLANDRE, SERGE	Pierre concassée selon l'entente 1195735. Commande voirie 2018.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	1 051,30 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1318734	08 JANV. 2019	LALIBERTE, BRIGITTE	SLD-BCO-TP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 achat de pierre concassée VM-2 et VM-4	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	96 110,81 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1321584	17 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	2019 - Béton remblai - entente 1196643 - TP-Aqueduc arr. Ville-Marie. Fin d'entente: 27 avril 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	8 477,74 $	1196643
LAFLEUR & FILS INC.	1318643	08 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	METIER DESJARLAIS, PIERRE UN BON DE COMMANDE OUVERT POUR LES APPELS DE SERVICE 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	41 995,00 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1318651	08 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de réparations de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 200,73 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1321164	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Réparation de 4 portes piétonnes au bâtiment administratif et 1 porte de garage au bâtiment des ateliers au bâtiment administratif Station épuration Bout-de-Ile	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 730,19 $	
LALEMA INC.	1318510	08 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-FONDANT,GLACE,ORGANIQUE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	5 465,40 $	
LALEMA INC.	1320228	15 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	44LB,FONDANT,GLACE,ORGANIQUE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 732,70 $	
LALEMA INC.	1322212	21 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ANJOU - FONDANT,GLACE,ORGANIQUE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 788,47 $	
LALEMA INC.	1322655	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV SELLE DE DEGLACAGE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 732,70 $	
LALEMA INC.	1323821	28 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	44LB,FONDANT,GLACE,ORGANIQUE	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	4 099,05 $	
L'ALLIANCE DES MUSEES D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA	anhmc010120193	25 JANV. 2019	SCHOEB, AMELIE	Frais d'adhésion à l'Alliance des Musées d'histoire naturelle du Canada pour l'année fiscale 2019-2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 450,00 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC	1324206	29 JANV. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Impressions dans le cadre de l'événement « Papillons en liberté»	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 170,71 $	
LANAUCO LTEE	1321192	16 JANV. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC 2019 Location support temporaire sur demande par l'équipe d'aqueduc.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
LANAUCO LTEE	1313953	15 JANV. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 578660 URGENT - Travaux d'urgence - sécuriser poteau d'Hydro-Québec	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 115,50 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	ANJ916262	09 JANV. 2019	THIBAULT, MAXIME	PIECE POUR REBATIR DIFFERENTIEL KUBOTA 413-08755/932144	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 052,81 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR916088	11 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	(CRÉDIT) 3A22143010 SHIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 318,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA	LAS915176	09 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	0BALL JOINT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 890,91 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR917512	16 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	BATON DE BOIS IPE POUR FABRICATION POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 034,18 $	
LAQUILA INC.	1324492	30 JANV. 2019	BERNIER, MARTINE	Aménagement paysager pour le projet Odyssée des plantes au Jardin botanique pour la saison estivale 2019 selon nos plans et devis	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	42 000,00 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1321026	16 JANV. 2019	LALANDE, AGATHE	Paiement des déplacements en taxi de l'année 2019 - Compte 014829-DRILD	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1323613	25 JANV. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Paiement des déplacements en taxi de l'année 2019 - N° de compte de la Direction BINAM 014940	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1320935	16 JANV. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	BC ouvert pour dépenses de taxi en 2019 au GPMRS.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 199,50 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1320935	16 JANV. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	BC ouvert pour dépenses de taxi en 2019 au GPMRS.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	209,97 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1321672	17 JANV. 2019	ST-LAURENT, DANNY	BCO 2019- Frais de taxi pour l'équipe de dotation - Cadres et cadres conseils de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel du Service des ressources humaines pour l'année 2019	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1321677	17 JANV. 2019	LEFRANCOIS, SIMON	BCO 2019- Frais de taxi pour l'équipe de dotation - Professionnels de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel du Service des ressources humaines pour l'année 2019	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1324408	30 JANV. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Coupons de taxi pour l'année 2019 pour l'équipe de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 099,75 $	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1324410	30 JANV. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Coupons de taxi pour l'année 2019 pour l'équipe de la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel-Dotation cols blancs/bleus/pompiers	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 $	
LAURENCE GAGNON BEAUDOIN	1321121	16 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Laurence Gagnon Beaudoin - Spécialiste des médias sociaux - Accompagnement janvier à juin 2019 page Habiter Montréal	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 937,03 $	
L'AUTRE ATELIER	1323095	23 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	Projet AN.SCO Fabrication de 3 boîtes à roulettes selon les dessins fournis (incluant l'achat de fournitures, le temps d'atelier ainsi que la livraison.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 664,00 $	
LAVE AUTO LIDO	1320353	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Nettoyage (intérieur/ extérieur) des véhicules (1500 des Carrières/2580 St-Joseph Est) - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
LAVO	1318509	08 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT- TP. AQUE/EGOUT - BCO 2019 -Chlore liquide LAVO 12% TRADE JAVEL	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
LE 1434 SHERBROOKE INC.	rmi00013767100013 78320002	12 JANV. 2019	Système RECLAM	LE 1434 SHERBROOKE INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006919, sur la liste de paiement 1901IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 684,05 $	
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR917614	16 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION TROUBLE TANK A FUEL QUI REFOULE+GAUGE A GAZ DEFECT+ TROUBLE CHAUFFAGE ET POMPE A EAU QUI COULE VOIR FCT#PC59036	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 618,42 $	
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR918043	29 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION STATUTAIRE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 016,20 $	
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR918467	22 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REMPLACEMENT FREIN AVANT+CARTER TRANSMISSION +TROUBLE DE VITRE ELECTRIQUE VOIR FCT#PC59070 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 488,08 $	
LE DEVOIR INC.	1318845	09 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Annonce #328960 : Encart publicitaire dans Le Devoir le 2019-03-02, section Actualités, 51 800 exemplaires, noir et blanc, 8" x 10", 28 pages	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 247,00 $	1072498
LE DEVOIR INC.	1301341	29 JANV. 2019	HAMEL, NATHALIE	BCO 2019 / Placement média d'appel d'offres - AO/ 15-14549 selon entente 1072498	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	1072498
LE DEVOIR INC.	1301341	09 JANV. 2019	HAMEL, NATHALIE	BCO 2019 / Placement média d'appel d'offres - AO/ 15-14549 selon entente 1072498	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 727,40 $	1072498
LE GROUPE GUY INC.	CAR915930	11 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION CARROSSERIE D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 174,93 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR916443	08 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARER POMPE POWER STEERING OIL COOLER ET FUITE D'HUILE MOTEUR VOIR FCT PL60767 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 241,36 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR916451	22 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION STATUTAIRE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 165,91 $	
LE GROUPE HARNOIS INC.	CAR916096	08 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 205,51 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	856,45 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	76,22 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	641,01 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	87,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Technologie et science	131,02 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	11 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	56,69 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	190,80 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1318707	11 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en outillage et quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	104,57 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1321605	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	4 844,65 $	1212648
LE GROUPE J.S.V. INC	1321605	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 663,00 $	1212529
LE GROUPE J.S.V. INC	1321971	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	729,26 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1321971	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	26,72 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1321971	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	2 191,40 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1321971	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	158,74 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	ROS915597	02 JANV. 2019	LESSARD, SIMON	3M SAFETY WALK 34734 Ruban antidérapant de texture grossière Safety-Walk(MC) 3M(MC), 710, noir	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 590,72 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1318756	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,74 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1320131	11 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina, Luc - Divers achat pour le TEM 93164	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 524,45 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC	1307181	15 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de formulaires sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 289,54 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC	1311903	29 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impressions diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	11 537,05 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC	1320063	11 JANV. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Impression - Carte dépliants + Présentoirs pour contrôle animalier - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 723,94 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC	1316385	07 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	SERRURERIE - BARRE PANIQUE - CENTRE CLAUDE ROBILLARD - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 271,93 $	
LES CARROSSERIES LE BARON INC	23575	26 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456868	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 923,41 $	
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1319888	11 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC ET EGOUT - Émetteurs pour compteurs d'eau avec fils de raccordement	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	13 185,91 $	
LES CONSTRUCTIONS INDUSCO INC	1321340	17 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude - Remplacement de la grille gratte-pieds (Maison de la culture, 14 001 Notre-Dame Est)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 453,04 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC	1319092	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacement de 12 seuils en bois à la Caserne 39	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 258,32 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC	1319101	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 959,68 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1321808	18 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacer solin de la gouttière, ajouter une descente de gouttière, réparer 2 garde-corps, remplacer coupe-froid sur porte entrée principale, remplacer planche sur balcon au Bureau administratif De Guête situé au 1, Oakridge	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 227,57 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1322526	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Démontage de 11 climatiseurs avant l'hiver à la Caserne 14; installation cage extérieure pour contenir bouteilles de propane au 1061, Royalmount; remplacement de 54 poignées d'armoires à la Caserne 17	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 274,54 $	
LES CONSULTANTS MESC INC.	1321181	16 JANV. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réaliser les plans et devis du projet de phase 2 du projet de la réfection de la chaufferie principale du Jardin botanique. ref BC 1199539	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 050,00 $	
LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA)	1321287	16 JANV. 2019	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	Renouvellement contrat d'entretien et licences logicielles - Module Inventaire en direct (GARE) - Période du 1er janvier au 30 avril 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 087,60 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC	1322478	22 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN, CLAUDE Vérification et calibration d'un chillgard RT MSA ARÉNA RODRIGUE, GILBERT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 978,24 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1324498	30 JANV. 2019	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL, ERIC achats pour région ouest plusieurs demandes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 473,61 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT916934	17 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PARTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 913,40 $	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR	1319233	10 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	BELLEVILLE, ÉRIC, INVENTAIRE LAMES DIAMANTÉES 0879	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 887,15 $	
LES EDITIONS WILSON & LAFLEUR INC	1322254	21 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#605070// Code Civil du Québec, Abonnement annuel.	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 528,00 $	
LES EMBALLAGES B & C LIMITEE	1322377	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - SAC ORDURE	Approvisionnement	Environnement et nature	10 885,10 $	1276659
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1321973	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - SAC POUBELLE	Approvisionnement	Environnement et nature	2 703,89 $	
LES ENT. DM LEO INC.	61730	19 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456716	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 475,64 $	
LES ENT. DM LEO INC.	61849	19 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456715	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 658,84 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC	1318793	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux sur génératrice dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 603,30 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC	1322300	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux sur génératrices de divers bâtiments + location d'une génératrice du 15-11-18 au 12-12-18 pour le Complexe Gadbois	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 377,06 $	
LES ENTREPRISES MARCEL MALO & FILS LTEE.	1318197	08 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Location d'un chariot élévateur (3 mois) pour le centre Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	6 094,18 $	
LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC	1318175	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Achat de fleurs pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 300,00 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1318106	23 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	0422 - #0801 Maison de fumée, 6700 rue Notre-Dame Est. Solidification du support à échelle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 238,89 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1319510	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Refaire la surface du bureau général à l'accueil des citoyens au PDQ 13	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 827,32 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1321812	18 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 735,52 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1322580	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de placardage avec plaques d'acier à l'Incinérateur Des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 850,99 $	
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1318968	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement des casernes 34 et 63 (1er versement de 4)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 435,72 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1311895	03 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Location mensuelle (4 mois - débutant 1er déc. 2018) d'un Wacker WL30 2011 avec lame de 7 pi réversible et une saleuse remorque Epoke pour RSMT, selon	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 696,46 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR919607	30 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION FAIT PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 757,85 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR919643	30 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATIONS FAIT PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 047,03 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR919650	30 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATION FAIT PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 468,89 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR919673	30 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATIONS FAIT PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 388,92 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR919709	30 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATIONS FAIT PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 765,81 $	
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	1319119	09 JANV. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BC 2019 - TUYAU Flexible pour écureur	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 223,21 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MAD916436	08 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO EQUIPEMENT COLPRON SELON REPAIR ORDER 8706 POUR REPARATION TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 030,49 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	PIR913373	07 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 021,52 $	
LES EQUIPEMENTS DE RESTAURANT DE L'EST INC.	1324015	28 JANV. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Théâtre Outremont - Achat d'équipements	Culture	Autres - activités culturelles	3 774,30 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1319688	10 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP INV BOYAU HYDROLIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 737,92 $	
LES EQUIPEMENTS RAPCO INC	1321194	16 JANV. 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2019 approvisionnement de divers matériaux et accessoires *sur demande seulement*	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
LES ETALAGES ARCHEX LTEE	1319559	10 JANV. 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	MODULES DE RANGEMENT	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	14 283,55 $	
LES EXCAVATIONS F. COUSINEAU INC	1319131	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement pour le mois de décembre 2018 à la Caserne 54	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 493,45 $	
LES IMPORTATIONS MIRDO CANADA INC	1319495	10 JANV. 2019	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2019 - Grillons	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS SOUTHWINN LTEE	1319253	10 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Successif 2019	Finances	Administration, finances et approvisionnement	36 586,55 $	
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS SOUTHWINN LTEE	1319799	11 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Papeterie Perception 2019	Finances	Administration, finances et approvisionnement	29 008,21 $	
LES INDUSTRIES PAMILIO INC	1316808	09 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - TUQUE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 582,74 $	
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC	CAR913301	11 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1364499	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 655,23 $	
LES INVESTISSEMENTS DALU INC	1312386	07 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Loyer 4305 Hogan pour l'année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	127 572,56 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1319190	11 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de coins de bois en pruche - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1319190	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de coins de bois en pruche - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 716,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1321977	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BLOC DE BOIS PRUCHE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 070,88 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1321977	23 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BLOC DE BOIS PRUCHE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1323787	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PIQUET BRUT BOIS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	15 722,93 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	CAR917094	11 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 388,72 $	
LES MAUVAIS GARCONS	1321119	16 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Les mauvais garçon - Spécialiste Internet/Web - Campagne Adwords 2019 parcs nature	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	11 317,65 $	
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1322549	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Réfection d'une section de trottoir en béton au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et réparation de puisard à l'arrière à la Cavalerie du SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 541,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	22385609	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 218,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	22523991	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 888,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	22523992	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 764,13 $	
LES PETROLES PARKLAND	22524002	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 640,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	22524003	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 365,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	22539092	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 442,05 $	
LES PETROLES PARKLAND	22544933	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 119,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	22544935	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 294,89 $	
LES PETROLES PARKLAND	22544936	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 388,73 $	
LES PETROLES PARKLAND	22568560	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 211,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	22568570	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 360,47 $	
LES PETROLES PARKLAND	22606668	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 563,65 $	
LES PETROLES PARKLAND	22606669	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 087,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	22637974	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 390,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	22638009	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 760,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	22638011	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 032,58 $	
LES PETROLES PARKLAND	22638014	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 250,92 $	
LES PETROLES PARKLAND	22646151	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 025,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	22646152	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 026,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	22646153	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 464,33 $	
LES PETROLES PARKLAND	22646154	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 891,36 $	
LES PETROLES PARKLAND	22682837	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 632,14 $	
LES PETROLES PARKLAND	22682838	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 925,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	22682839	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 931,90 $	
LES PETROLES PARKLAND	22682846	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 119,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	22726641	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 222,47 $	
LES PETROLES PARKLAND	22726642	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 320,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	22740119	10 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 755,89 $	
LES PETROLES PARKLAND	22762839	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 279,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	22762840	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 753,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782250	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 809,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782251	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 120,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782252	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 182,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782253	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 798,77 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782254	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 002,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782255	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 001,19 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782264	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 394,12 $	
LES PETROLES PARKLAND	22782265	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 761,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	22791225	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 520,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	22791227	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 082,76 $	
LES PETROLES PARKLAND	22791233	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 142,06 $	
LES PETROLES PARKLAND	22797633	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 674,40 $	
LES PETROLES PARKLAND	22797634	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 121,05 $	
LES PETROLES PARKLAND	22797636	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 443,70 $	
LES PETROLES PARKLAND	22797638	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 353,11 $	
LES PETROLES PARKLAND	22807596	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 437,78 $	
LES PETROLES PARKLAND	22807597	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 299,05 $	
LES PETROLES PARKLAND	22807600	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 307,05 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817038	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 518,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817039	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 214,33 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817042	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 630,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817043	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 383,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817050	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 103,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	22817051	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 429,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	22916422	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 682,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	22962623	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 610,19 $	
LES PETROLES PARKLAND	22962634	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 720,68 $	
LES PETROLES PARKLAND	23001964	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 674,67 $	
LES PETROLES PARKLAND	23001967	24 JANV. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 020,17 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	LAC914659	11 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHATS DES PIÈCES MULTIPLES POUR L'UNITÉ 539-01548 ,SOUMISSION 21266 ,MONTANT AVANT TAX 8423.36 au total	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 843,48 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1318752	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
LES PORTES EXPERT-MATIK INC	1320419	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Services et pièces de serrurerie - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC.	1322155	21 JANV. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Soumission 550202 - Location de système de son et des micros avec main d'¿uvre pour l'évènement du 18 février à la maison des régions dans le cadre du projet	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 249,36 $	
LES PRODUITS CHIMIQUES DESCO INC	1319357	10 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LASALLE - DEGRAISSEUR A MOTEUR	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 556,87 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1320695	15 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Tablettes et diviseurs partiels - votre soumission #331079	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 968,24 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1323971	28 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Soumission 329128 - Achat PTI 68103 - Plateforme d'entreposage auto portante - Atelier Plateau Mont-Royal.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	17 409,68 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	ROS917735	16 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	PO POUR COFFRE POUR RACCORD HYDRAULIQUE GARAGE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 153,13 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1309966	07 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	AMÉNAGEMENT ROULOTTE AQUEDUC SOUMISSION #328395	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	22 548,69 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC	1322398	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux sur génératrices de divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 393,48 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC	LAC912353	17 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	CONTRAT ANNUEL POUR ENTRETIENT DE GENERATRICE TEL QUE SOUMISSION SM18-433	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 902,39 $	
LES PROS DU CAMION	1251072	02 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	C/O 2018 RÉPARATION DE CAMIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 897,47 $	
LES PROS DU CAMION	1317665	07 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	C/O 2019 RÉPARATION SUR DEMANDE DE CAMIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
LES PROS DU CAMION	DIC917846	17 JANV. 2019	RECTON, YAN	Inspection PEP et plusieurs réparations mineures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 302,29 $	
LES PROS DU CAMION	DIC917860	17 JANV. 2019	RECTON, YAN	Inspection PEP et remplacement des amortisseurs, et réparation du système de toile	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 647,61 $	
LES PROS DU CAMION	DIC917872	17 JANV. 2019	RECTON, YAN	Inspection PEP et remplaceé contrôle de ventilation, valve de chaufferette, réservoir a air pourrit, slack adjuster, partie tuyau échappement.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 183,12 $	
LES PROS DU CAMION	DIC917877	17 JANV. 2019	RECTON, YAN	Inspection PEP et réparations multiples dont suspension, échappement, et système freins a air etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 914,94 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD915032	03 JANV. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	REMPLACER BUSHING SUSPENSION ARRIERE ET ALIGNEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 429,26 $	
LES SERVICES DE CUISINE H.B.D. LTEE	1322393	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 Réparation et entretien des cuisinières du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
LES SOLS CHAMPLAIN INC.	1318326	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Terre à plantation pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
LES TOURBIERES BERGER LTEE	1318186	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Substrats pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
LES VENTES QUINCAILLERIE & VITRERIES H.K. INC	1320452	14 JANV. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Fourniture et installation de verres coulissants au BAM RDP. Tel que soumission du 21 décembre 2018.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Rel. avec les citoyens et communications	3 865,64 $	
LES VOIX HUMAINES	b9201805177	09 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Meslanges	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 $	
LEVI, RAY & SHOUP INC.	1319106	09 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - DRS / VPS / VPS/TCPIP pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	26 066,00 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	1321728	18 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#11221278//Sante Securite au travail Renewal Chg.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 110,79 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7158199	11 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 167,35 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150641	16 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 499,84 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150650	11 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 493,22 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150652	15 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 332,82 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150914	25 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 502,98 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150966	25 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 129,90 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150986	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 339,95 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150994	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 389,99 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	150996	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 309,05 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE BERTRAND	151033	31 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 144,55 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	620249	21 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 504,40 $	
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	33979	21 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 909,55 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	200430	09 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 658,89 $	
LIFTOW LTEE.	CAR919319	29 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1379277 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 012,70 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1318074	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 347,20 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1318879	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants divers sur entente 1163335 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 721,21 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1318879	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants divers sur entente 1163335 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 637,88 $	1163335
LINDE CANADA LIMITEE	1319196	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 119,38 $	1163335
LINDE CANADA LIMITEE	1320106	11 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de gants sur entente 1105438 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	27 670,09 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1321597	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - GANTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 458,58 $	1321906
LINDE CANADA LIMITEE	1322382	21 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - GANTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 279,00 $	1321906
LINDE CANADA LIMITEE	1322382	21 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - GANTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 294,94 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1323548	25 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - GANT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	21 028,91 $	1321906
LINDE CANADA LIMITEE	1322639	30 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture de vêtements ignifuge de marque Bulwark avec broderie logo et nom	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 601,94 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1322639	22 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture de vêtements ignifuge de marque Bulwark avec broderie logo et nom	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	341,91 $	
LINDE CANADA LIMITEE	1318654	08 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	Glaces sèches pour Animation - Année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
LISE SEGUIN	1324485	30 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels d'analyse et de saisie de données relative à la revue de presse en lien avec la programmation de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 500,00 $	
LIVRES DRAWN & QUARTERLY INC	301125	30 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 837,95 $	
LOCAPRO 2002	1318974	09 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	B.C.ANNUEL 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1322205	21 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	LAS BCR TP 2019 - LOCATION DE 3 TOURS DE LUMIÈRE POUR LE SITE DE DÉPÔT DE NEIGE (LEN ANGRIGNON)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	5 874,04 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1318749	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 398,99 $	
LOCATION GUAY	1323294	24 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	Site FUL -Location d'une rétrocaveuse avec opérateur-100 heures au taux de 95.00$ H18-19 gré à gré	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	9 973,81 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1323344	24 JANV. 2019	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drain privé en urgence dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce au 1910 Avenue Ekers. Réf.: Amine Yattara	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	17 611,65 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1322117	18 JANV. 2019	MORISSETTE, PIERRE	AO-19-004. Travaux de branchement d'égout au 1980 rue Honoré-Beaugrand.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 262,53 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1319164	09 JANV. 2019	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 15-085 - 8895, boul.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	8 845,20 $	
LOCATION NATIONALE FOSS	1318131	07 JANV. 2019	GOULET, DIANE	Facture - Frais de carburant et cartes d'essence (année 2018) pour divers endroits - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	53 471,85 $	
LOCATION NATIONALE FOSS	1318173	07 JANV. 2019	GOULET, DIANE	Facture - Frais de carburant et cartes d'essence SPVM - Année 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	318 846,66 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1261360	18 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Location fourgonnette de 7 passagers avec une flèche motorisée. Contact: Sylvain Cloutier, chef de section au numéro 514 872-5123. - Service des infrastructures,	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 495,07 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1317928	04 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	RSMT -- Location de véhicules. Factures #: M189640-12/M167754-19/M86841-54/M82464-55	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 081,97 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1317933	17 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	ST-LAURENT -- Location de véhicules. - Service du matériel roulant et des ateliers Factures #: M195285-10/ M164323-20	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 105,73 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1317933	04 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	ST-LAURENT -- Location de véhicules. - Service du matériel roulant et des ateliers Factures #: M195285-10/ M164323-20	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 594,76 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1319731	10 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture# M200205-08, M200208-08//SUD-OUEST -- Location de véhicules.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 265,63 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1319019	09 JANV. 2019	PIROG, MACIEJ	Location d'un T-150 Moyen Ford sans vitre avec un panel régulier, 1/2 toit moyen incluant une flèche motorisée LED, un gyrophare et 2 clés	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1319623	10 JANV. 2019	AMAROUCHE, BRAHIM	BC ouvert 2019 - pour la location de 2 véhicules compactes	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15 748,12 $	
LOCATION TROIS-RIVIERES INC.	1324334	29 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Règlement location et achat Pompes et boyaux printemps 2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32 055,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGIC-CONTROLE INC	1319330	10 JANV. 2019	HAIDAR, GHAYATH	Banques d'heures - Développement relatif aux demandes de changement - Info Neige - Saison 2019 - Conformément à la soumission MC-181205-01- Service des	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 902,94 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	1318020	07 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	C/O MRA NORD-EST, FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE CHRYSLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1309346	10 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	LONGUS - Location mensuelle pépine pour CDN-NDG (6 mois) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	30 000,18 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	CAR913571	01 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DE FREINS AVANT + FUEL PEDAL D'UN TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 316,29 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	CAR915061	17 JANV. 2019	JUTEAU, JACQUES	REPARATION EXTERNE POUR L'ATELIER DE ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 985,63 $	
LOUE FROID INC.	1309091	17 JANV. 2019	PLOURDE, PATRICK	ÉVÉNEMENTS PUBLICS - GÉNÉRATRICE - DESSERVI REGION OUEST - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 850,80 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1318342	10 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD - COMBINAISON DE TRAVAIL,DOUBLEE,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE GRANDEUR 54-56, 50-52,46-48	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 353,40 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1318342	07 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD - COMBINAISON DE TRAVAIL,DOUBLEE,ORANGE,BANDE REFLECHISSANTE GRANDEUR 54-56, 50-52,46-48	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 176,70 $	
LUCE LAFONTAINE	1321801	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO 2019 - Luce Lafontaine - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
LUCE LAFONTAINE ARCHITECTES	1322029	18 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	Réalisation les études préalables à l¿évaluation de l¿intérêt patrimonial de deux bâtiments (0143) et (0105)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 223,19 $	
LUCIE COUASNON	1321636	17 JANV. 2019	PERRAS, SYLVAIN	70150 ¿ Remplacement du portail web de la Ville - Accorder un contrat gré à gré - Service professionnel de rédaction et de production de contenu web. - Service des	Technologies de l'information	Gestion de l'information	36 672,13 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1306985	15 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de tête de luminaire - Inventaire Colbert (4 soumissionnaires)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 871,42 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1322096	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - TETE LUMINAIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 847,26 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1318747	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 729,68 $	
M&H POLYSTUDIOS INC.	1290623	04 JANV. 2019	HARDY, LISE	Services professionnels - Gestion de différents projets - Service des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 739,40 $	
MACHELEC INC.	1319587	18 JANV. 2019	GAGNE, ALAIN	Achat - Appareil de mesure d'adhésion des couches (AMAC) - Norme LC 25-010 - Selon soumission no 182009 du 2018-01-08 - Demandeur: Alain Gagné - Service	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	39 259,28 $	
MACHINE DESIGN APPLIQUE	1324424	30 JANV. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Facture #697. Mandat alloué à Machine Design Appliqué pour un Montage/démontage/stockage du mur CODE SOUVENIR MONTRÉAL à l'événement Expo Entrepreneurs, les 23 et 24 janvier 2019 à la Place Bonaventure.	Culture	Autres - activités culturelles	2 340,91 $	
MACHINERIE CONTINENTAL INC	1312333	17 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - SYSTÈME DE DÉPOUSSIÉREUR - 6000 NOTRE-DAME OUEST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 414,00 $	
MACHINERIES NORDTRAC LTEE	DIC918902	24 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Réparations de pièces interne de la transmission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 555,40 $	
MACK COMMUNICATIONS	1324059	28 JANV. 2019	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Service - Traduction de l'anglais au français d'un ensemble d¿exigences standards répondant aux besoins d'une vigie pour le STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 060,39 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC	1318970	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de maçonnerie à la Caserne 29	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 824,19 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC.	1321241	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de sécurisation : blocs de maçonnerie en haut au milieu des portes doubles qui risquent de tomber à la Station de pompage McTavish située au 855	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	
MADELEINE DEMERS	1322115	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Madeleine Demers -Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	LAS917032	11 JANV. 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	CERTIFICATION ANNUELLE CHEZ MAGNETO LAVAL#25144	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 223,34 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT911969	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 890,59 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT915041	02 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 518,92 $	
MAHEU ARBOUR DESIGN	1318524	08 JANV. 2019	SAVARD, JOHANNE	Conception graphique du rapport annuel 2018 de l'OdM - étape 2, incluant la mise en pages du rapport et la réalisation des documents finaux conformément à la soumission de Maheu Arbour du 20 septembre 2018.	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	9 973,81 $	
MANGEUR DE GLACE	1324663	30 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location mensuelle (du 1er novembre 2018 au 1er mai 2019) de 4 machines-tracteurs Ice Eater, selon la soumission du 25 sept. 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	33 596,00 $	
MANOREX INC.	1320168	11 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Facture 685- Travaux d'urgence projet rue Berri & Sainte-Catherine du 1 au 7 décembre 2018 - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	5 115,33 $	
MARC PRONOVOST	1309882	16 JANV. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Diagnostic culturel/documentation : Quartiers culturels	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 717,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARCHAND ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1317207	03 JANV. 2019	SOULIERES, MICHEL	Raccordement électrique de roulottes en marge des travaux de mise aux normes électromécaniques du chalet du parc La Fontaine (0068) - incidences contrat 14341	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	52 213,16 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE	1318865	09 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Végétaux pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
MARIE-EVE FORTIER	1315007	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Conception es accessoires de la pièce Cache-cache	Culture	Autres - activités culturelles	3 292,32 $	
MARILYN CLAVEAU	1322139	21 JANV. 2019	MARTIN, NATHALIE	Appui à la logistique, à la promotion, aux partenariats et toutes autres tâches connexes en lien avec le Festival Montréal jeux 2019	Culture	Bibliothèques	4 830,00 $	
MARIO BRODEUR	1322027	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Mario Brodeur - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
MARIO COTNOIR	1318328	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Branches de pin pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 300,00 $	
MARTECH SIGNALISATION INC	1316902	10 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LASALLE - SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 860,91 $	
MARTECH SIGNALISATION INC	1316902	11 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LASALLE - SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 632,55 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1320620	15 JANV. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#172407//Martech signalisation inc. - Enseignes spéciale, affiches à clôture et livraison du matériel - concertation arr. pour règlement animalier.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	13 519,75 $	
MARTIN DROUIN	1322114	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Martin Drouin - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
MARYSE LABERGE	1322031	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Maryse Laberge - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1318436	08 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Tamisage du compost pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
MATH MOBILE INC.	1319458	10 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Étude de l'implantation des indicateurs de performance à Isagraf - REF : François Thibodeau	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 291,37 $	
MAXI-METAL INC.	CAR919297	29 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	SPECIAL SUR SIEGE DE CAMION DE POMPIER POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 763,66 $	
MAXXAM ANALYTIQUE	1319174	14 JANV. 2019	LAROCHE, LAURENT	Analyses piscines 2019	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	62,99 $	1191681
MAXXAM ANALYTIQUE	1319174	09 JANV. 2019	LAROCHE, LAURENT	Analyses piscines 2019	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	4 330,73 $	1191681
MBA RECHERCHE INC.	1321618	17 JANV. 2019	GRENIER, RICHARD	70150 ¿ Remplacement du portail web de la Ville - Services de recrutement et location de la salle de l¿atelier de participation citoyenne - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 174,52 $	
MCM DISTRIBUTION	1320759	15 JANV. 2019	WU, CANDY YU	conduits satellites	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 201,00 $	
ME LOUIS COURTEMANCHE, ARBITRE	1324524	30 JANV. 2019	GAGNON, JEAN-YAN	Facture # 2778-2 // Grief 02-022016 - rétroactivité salariale -	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 610,63 $	
MECA CONTROLE	0000010098	01 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211389 / Vérifier les fournaises des serres Louis Dupire	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 966,52 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	1317797	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-VERIN DE PELLE ORIENTATION ET LEVAGE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 123,38 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	PIR915892	08 JANV. 2019	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG CYLINDRE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 265,78 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	PIR915892	28 JANV. 2019	MOCANU, SILVIU	2018 PFDS BCG CYLINDRE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 213,57 $	
MECANO ALCA INC	1317837	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Réparation véhicules csem pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
MECANO ALCA INC	CAR916263	08 JANV. 2019	TROTTIER, LUC	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 419,70 $	
MECANO ALCA INC	MAD916188	07 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	FOURNIR PO MECANO ALCA SELON BON DE LIVRAISON 43406 POUR INSPECTION, REPARATION ET CERTIFICATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 159,95 $	
MEDIAQMI INC.	1320092	11 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicités à paraître dans le Journal de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
MEDIAQMI INC.	1324491	30 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Annonce #2215978 : Annonce à paraître dans le Journal de Montréal le 2019-02-22 dans la section relâche / Espace pour la vie - cahier relâche	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 900,00 $	
MEDIAQMI INC.	1317866	04 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Media QMI - Placement média - Promo des parcs nature(soumission #20778010)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 837,28 $	
MEDIAQMI INC.	1317866	16 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Media QMI - Placement média - Promo des parcs nature(soumission #20778010)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 511,84 $	
MEDIAQMI INC.	1288136	22 JANV. 2019	CASTONGUAY, JULIE	Pour fins de revues de presse licence de contenu	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 292,18 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1320115	11 JANV. 2019	LECLERC, DENIS	BCO 2019 - Service - Placement média pour les appels d'offres du service de l'approvisionnement pour l'année 2019. (SEAO 2019)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	22 047,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1325110	31 JANV. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	BCO 2019 : Placement média d'appel d'offres pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	41 995,00 $	
MELISANDE MCNABNEY	b9201804172	09 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Les suites anglaises	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1317817	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Réparations flotte véhicules pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 084,79 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	AVM917373	15 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR FACTURE MERCEDES RIVE-SUD 258769 REMPLACEMENT DPF CRAQUE, TROUBLES DEMARRAGE, GLOW PLUG, HEAT EXCHANGER ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 454,96 $	
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	LAS914453	17 JANV. 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	ABS PUMP MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 282,42 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	CAR919740	30 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION TROUBLE STEERING+ FREIN AVANT ET ARRIERE+TROUBLE MOTEUR OUI STALL + BANC CHAUFFEUR ECT#278643	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 740,59 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	MAD917465	15 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	REMPLACER TRANSMISION, FREIN AVANT ET REMPLACER SYSTEME DE ANTI-POLLUTION DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 061,60 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR917064	11 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1373872 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 552,29 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR918615	23 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1377615 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 447,17 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	DIC917121	18 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	REPARATION CHAUFFAGE AUXILIAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 681,11 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	DIC917300	14 JANV. 2019	ARCE, CRISTIAN	REPARATION NON COUVERTE PAR GARANTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 830,58 $	
MERRILL CONSULTANTS.	1319116	09 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - MXG software pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Quote QUT3897-2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 100,75 $	
METAL M-PACT INC.	CAR911606	08 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES EN TÉFLON POUR AMÉNAGER PELLE DE TRACTEUR CHARGEUR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 571,69 $	
METAL POLE-LITE INC.	1321410	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LASALLE - PIECE LAMPADAIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 564,34 $	
METAL POLE-LITE INC.	1321410	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LASALLE - PIECE LAMPADAIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 170,66 $	
METAUX ABSOLUS INC.	ROS916821	10 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	FEUILLE D'ACIER ET ALUNINIUM POUR DIFFERENT TRAVAUX FAIT PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 125,60 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS916633	09 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE DE DIFFERENTE GROSSEUR POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 195,71 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS917836	21 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE D'ACIER 2-1/2 POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 666,68 $	
MFR INC.	1321570	17 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Service de maintenance du bassin aquatique au complexe sportif Claude-Robillard - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	13 307,17 $	
MICHEL DESJARDINS.	1322719	22 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	Facture - Accompagnement en coaching du dossier de litige pour Pierre Langis - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 047,26 $	
MICHEL ROCHEFORT	1322078	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Michel Rochefort - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
MICHELE POIRIER & ASSOCIES INC.	1323371	24 JANV. 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Facture MP9958 - Paiement de la formation "Stratégie d'influence" pour 7 employés du BINAM qui aura lieu le 13-14 mars 2019 et le 5-6 juin 2019.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	10 950,20 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1318763	09 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	6 806,21 $	1114428
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1320125	11 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	5 990,59 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1320271	14 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	3 594,35 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1322326	21 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUFS POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	6 806,21 $	1114428
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1322863	23 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUFS POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	11 343,69 $	1114428
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1323923	28 JANV. 2019	DESJARDINS, LOUISE	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 255,45 $	1114428
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR916366	08 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PNEU POUR UN TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $	1114428
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT912387	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 094,53 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT912661	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 178,52 $	
MICRO-INFORMATIQUE EXTREME	1320365	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats matériel informatique - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190118	18 JANV. 2019	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur aquisition (1) immeuble(s) GDD 2187300005	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	9 975,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190118	18 JANV. 2019	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur aquisition (1) immeuble(s) GDD 2187300005	Rosemont- La Petite-Patrie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	123 490,49 $	
MINISTRE DES FINANCES	1319469	10 JANV. 2019	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Frais de l'interprète pour la délégation Montréal lors mission à Shanghai le 7,8 et 9 novembre 2018 selon fact#VDM2018-2019-1 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 259,80 $	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC	1184720	30 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Banque de 238 heures de comptages par imageries vidéos - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 149,62 $	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1319962	11 JANV. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de six support à ordinateur ajustable et pivotable et accessoires - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 304,47 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2019vdm02	10 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier - couru 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 149,63 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2019vdm1	10 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier 09-000338- couru 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 098,49 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2019vdm3	10 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier 17-001790- couru 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 443,70 $	
MON PARKING	1322684	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de menuiserie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 165,75 $	
MONOLITHE MULTIMEDIA	1324487	30 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat de services professionnels pour la production et le montage de vidéos promotionnels pour l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	23 000,00 $	
MONSIEUR PIGEONS (2010) INC.	1321097	16 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. VILLE-MARIE - CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME ANTI-PIGEONS - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155 NOTRE-DAME EST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 409,47 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1321736	18 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#909296//Services professionnels Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d¿aide aux employés	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 128,00 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1320111	11 JANV. 2019	LECLERC, DENIS	Demandeur: Denis leclerc. Selon le numéro d'entente 1310883	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	17 847,87 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1322708	22 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Services professionnels : régime de retraite	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 832,22 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1320028	11 JANV. 2019	DEROME, JOHANNE	Contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employés pour l'année 2019	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	7 900,00 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323721	25 JANV. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Services professionnels dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE) de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 000,00 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1324943	31 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 - Service - Conseiller, programme d'aide aux employés pour le SGPI entente 1310883	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1321081	16 JANV. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	BC ouvert 2019 pour le PAE.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	11 400,00 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1320775	15 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	Services professionnels individuels année 2019 (79 $/heure non taxable) pour les services individuels suivants : Psychologues - Travailleurs sociaux / Psychoéducateurs - conseillers d'orientation - Sexologues - Problème de	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 115,00 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323595	25 JANV. 2019	CLOUTIER, SIMON	Services individuels (non taxable) - Fourniture de services externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	3 149,62 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323219	24 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	SRH - Services professionnels PAE.	Ressources humaines	Gestion du personnel	21 346,09 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323724	25 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Bureau taxi - Services professionnels PAE.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 443,39 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323744	25 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Stationnement Montréal - Services professionnels PAE.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 330,46 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1323750	25 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Commission services électriques - Services professionnels PAE.	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 198,91 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1324006	28 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Lachine (88) - Services professionnels PAE.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 453,86 $	1310883
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1321923	18 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Domenico CASTELLI Bâtiment CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 100,80 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1284040	24 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Appel de service (main d'¿uvre) pour diagnostique du problème du variateur #2 au réservoir Poirier et variateur #3 à la station Côte-Vertu	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 201,17 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1284040	30 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Appel de service (main d'¿uvre) pour diagnostique du problème du variateur #2 au réservoir Poirier et variateur #3 à la station Côte-Vertu	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	581,10 $	
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1319662	10 JANV. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68037-03-LTE public : Assistance à la démonstration KODIAK / VESTA au laboratoire de Gatineau comme convenu avec MOTOROLA. Demandé par Marc Laurin le 09-01-2018 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 328,21 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	1325016	31 JANV. 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 - Service - Impression pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
MULTI AUTOMATIQUE TRANSMISSION 2005 INC	NME918180	22 JANV. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/217-11325 Transmission réparée.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 365,42 $	
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	1322343	21 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, Éric. Fabrication d'un prototype de cage de manutention selon nos spécifications	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 335,98 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1320385	14 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Achat laveuse à pression - garage Dickson - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 862,03 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1322065	18 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Ajout salle de lavage - garage Dickson.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 555,06 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1322736	22 JANV. 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILS # 68103 - MULTI PRESSION - Machine électrique à laver à pression pour l'atelier mécanique MADISON	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 714,99 $	
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1129827	09 JANV. 2019	BEAUDREAULT, BRIGITTE	SERV. PROF. IMPACTS SUR ARBRES	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	9 970,27 $	
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1319048	09 JANV. 2019	BEAUDREAULT, BRIGITTE	Service professionnel pour l'évaluation des impacts des travaux de construction sur les arbres et la prescription de mesures d'intervention en vue de la protection	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	8 656,22 $	
NATIONAL ENERGY EQUIPMENT INC.	1317799	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-SOUPAPE, PISTOLET	Approvisionnement	Outillage et machinerie	942,87 $	
NATIONAL ENERGY EQUIPMENT INC.	1317799	10 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-SOUPAPE, PISTOLET	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
NATIONAL ENERGY EQUIPMENT INC.	1317799	10 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-SOUPAPE, PISTOLET	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 047,67 $	
NATURAL INSECT CONTROL	1318202	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Prédateurs pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 700,00 $	
NAV CANADA	1321892	18 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	Transmission des mesures de quantités de neige enregistrées à l'aéroport de Dorval du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 714,69 $	
NAVADA LTEE	1266343	30 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Pépinière L'Assomption (5361) - 801, Route 344 - Service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour l'année 2018-2019 (Avril 2018 à mars 2019) - 1 [illegible]	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 425,21 $	
NAVADA LTEE	1321277	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de mécanique du bâtiment à la Pépinière L'Assomption	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 040,81 $	
NEDCO	1316265	07 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ÉLECTRICITÉ-PORTES MOBILES - FICHES 30 ET 50 AMP - DESSERVI RÉGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 214,91 $	
NEDCO	1318928	09 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST-TEM DESROCHERS, ERIC LUMINAIRES CENTRE DU PLATEAU	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 639,67 $	
NEDCO	1319764	11 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TEM-ARR-VILLE-MARIE LUMINAIRE GE BAIN LÉVEQUE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 452,53 $	
NEDCO	1320201	14 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. PLATEAU MONT-ROYAL - DESSERVI RÉGION OUEST - TUBES T5 - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 344,15 $	
NEDCO	1320663	15 JANV. 2019	BOUJEMI, HICHAM	TEM OUEST - LUMINAIRES POUR BAIN SCHUBERT DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 522,67 $	
NEDCO	1321721	18 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST-LE SUD-OUEST LUMINAIRES 6000 NOTRE DAME OUEST PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 944,20 $	
NEDCO	1321881	18 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - tem garage viau#246 (eclairage)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 118,52 $	
NEDCO	1322847	23 JANV. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST-TEM LUMINAIRES CENTRE DU PLATEAU DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 881,91 $	
NEIL SMITH	1321539	17 JANV. 2019	BERNIER, MARTINE	Service de traduction pour la division Animation/Programmes publicspour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
NEIL SMITH	1321635	17 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	ADM.TRAD - Service de traduction pour le Planétarium Rio Tinto Alcan (année 2019)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC	1302085	04 JANV. 2019	DUMARESQ, JULIE	Site CHA- Services de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige - au taux de 22.00$ - Saison H18-19 (AO 18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	15 382,76 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC	1302089	04 JANV. 2019	DUMARESQ, JULIE	Site ANG - Services de gardiennage pour les lieux d'élimination de la neige - au taux de 22.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	23 097,25 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC	1302090	04 JANV. 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site CSM - Services de gardiennage pour les lieux d'élimination de la neige - au taux de 22.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	64 672,30 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC	1302092	04 JANV. 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site CSM - Services de signalisation dans un lieu d'élimination de la neige - au taux de 30.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	33 606,50 $	
NETTOYEURS DAOUST/FORGET	1317765	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	nettoyage vêtements 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 033,91 $	
NEWARK IN ONE INC.	1322344	21 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAP INV MECANIQUE PEDALE TRAPPE DE SALEUSE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 239,89 $	
NGINX SOFTWARE INC	1320208	14 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Contrat d'entretien - Licences NGINX Plus - Période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2020 - Quote Q-22753-1 and Q-30143-1 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 438,88 $	
NGINX SOFTWARE INC	1320208	24 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Contrat d'entretien - Licences NGINX Plus - Période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2020 - Quote Q-22753-1 and Q-30143-1 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 739,31 $	
NICOLE VALOIS	1321995	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Nicole Valois - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
NOBLEPROG CANADA CORP.	1309286	17 JANV. 2019	PARENTEAU, LYNE	Formation HTTP Fundamentals and NGNIX web server - 15, 16, & 17 janvier	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 638,70 $	
NORSECO INC	1318337	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Semences et boutures pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique (no de client : MON022)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 800,00 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	1309341	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Lococation mensuelle (5 mois) chargeur sur roue et coupleur pour Ville-Marie - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26 390,49 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	1322577	22 JANV. 2019	TURGEON, FRANCOISE	NORTRAX QUÉBEC - Loc. mensuelle de chargeuses (année 2019).	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	376 352,04 $	870144

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR916414	08 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION RIDE CONTROL ET MOTEUR QUI FUME VOIR FCT#221299	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 391,06 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR919725	30 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT D'UNE CAMERA DE RECUL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 402,90 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC916084	04 JANV. 2019	ARCE, CRISTIAN	REPARATION NON COUVERTE PAR GARANTIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 849,72 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC917302	30 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	CHANGEMENT DE MOTEUR AVEC 2 ANNEXES POUR SOUMISSIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32 450,47 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC919608	30 JANV. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	RAJOUT TRAVAUX SUR VÉHICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 388,47 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	LAS915791	02 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11167 PIECE POUR LOADER JOHN DEERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 516,54 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD916437	08 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO NORTRAX SELON BON DE REPARATION 230004 POUR REPARATION JOY STICK, ANTI SWING ET RIDE CONTROLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 362,43 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR916330	08 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	ENTRETIEN MOTEUR (FACT. # 1133713)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 608,57 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR916364	08 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACER TURBO (FACT. # 1133803)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 899,42 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR916434	08 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	ENTRETIEN VEHICULE (FACT. # 1134152)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 765,50 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR916841	12 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN MOTEUR (FACT. # 1136206)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 704,96 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	SLT909099	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION 437-15379 BON TRAVAILLE 227973	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 866,95 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	SLT914569	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 131,12 $	
NOTARIUS	1321616	17 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Frais annuels - Abonnement à la signature numérique - 2019 - Ref : Lisa Rose	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 002,65 $	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1318881	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de compteurs d'eau sur entente - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 828,36 $	1260249
NOVATEK DMI INC.	1320852	15 JANV. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68037-03-LTE public - P25 INTEGRATION VIA ISSI comme convenu avec Novatek DMI Inc. - demsndé le 15-01-2019 par Marc Laurin - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 281,12 $	
NOVEM DISTRIBUTION INC	1322621	22 JANV. 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Cadenas de sécurité, boite de verrouillage et moraillon de sureté: pièces pour aqueduc, Soumission 51044	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 573,82 $	
O.J. COMPAGNIE	DIC918908	24 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Inspection et réparations hors-saison sur tondeuse Jacobsen.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 408,19 $	
O.J. COMPAGNIE	NME919546	30 JANV. 2019	ROY, ALAIN	MN--008904/Entretien annuel janvier 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 701,04 $	
OBJECTIF LUNE INC.	1320490	14 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Entretien des licences PlanetPress - Période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 600,56 $	
OBOXMEDIA	1320024	11 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Obox Media - Placement média - Promotion des parcs Nature - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 674,56 $	
OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA	1312974	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Programme ONF à la maison - Éditions automne 2018-2019	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 $	
OLIVIER GRUNEWALD	1305208	07 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EX.ORI - Licence de droits d'auteur pour l'utilisation de photographies dans le cadre de l'exposition Origines au Planétarium Rio Tinto Alcan de octobre 2019 à [illegible]	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 854,72 $	
OLIVIER RACETTE	1320837	15 JANV. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Spécialiste des médias sociaux	Direction générale	Gestion de l'information	9 900,00 $	
OMBRAGES	1323981	28 JANV. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet QDS-Ilot Clark, SP en éclairage architectural-suivi et mise en ¿uvre, Ombrages, gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Autres - activités culturelles	22 780,19 $	
OMR ALLIAGES INC	LAS918642	23 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS11347 COMMANDE ELECTRODE A SOUDER POUR ATELIER LASALLE SOUMISSION #1579	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 012,35 $	
OPES SOFTWARE INC.	1322156	21 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Renouvellements contrats d'entretien progress et edgebox du 1 mars 2019 au 29 février 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	45 289,46 $	
ORACLE CANADA ULC	1318668	08 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Oracle - Linux et VM - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 818,56 $	
ORACLE CANADA ULC	1318677	08 JANV. 2019	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien et droits d'utilisation des licences serveurs - Oracle - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - No de services de soutien: [illegible]	Technologies de l'information	Gestion de l'information	69 699,21 $	
ORANGE TRAFFIC INC	1320014	11 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN327101 DRM: 003271-TR-01. COMMANDE OUVERTE 2019 POUR ÉCLAIRAGE. DEMANDEUR: MOURAD BERBOUCHA. TR: CM18 0640. GRÉ À GRÉ	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	10 498,75 $	
OSKO PRODUCTION INC.	1324277	29 JANV. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	PIANIFICATION PROJET & MISE EN PLACE	Direction générale	Gestion de l'information	25 687,82 $	
OUTILLAGE JACQUES LABERGE	PIR916735	13 JANV. 2019	BOURRET, YANICK	OUTILS D'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 019,90 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	1260881	07 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	BCO LAC 2018-2019 - quincaillerie pour véhicule	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 748,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
P.R. DISTRIBUTION INC.	AVM917228	14 JANV. 2019	OUIMET, GUY	FOURNIR PO COMMANDE 4798 PR DISTRIBUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 153,87 $	
PANAVIDEO INC	1320377	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achat matériel contrôle et surveillance - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 598,50 $	
PANCAN INC.	1135052	08 JANV. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Location de deux conteneurs dans le cadre du projet de déconstruction sélective du 50-150 Louvain - Incidence 14610	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	7 118,15 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	1318994	09 JANV. 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	BCO 2019 / Service de huissier de justice - No de client 15178	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	5 249,37 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	1323455	24 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Services professionnels requis pour la signification de différents documents et l'exécution des brefs de saisie pour l'année 2018 pour le Service des Finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	5 290,25 $	
PASARD INC.	1322376	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PEINTURE AEROSOL	Approvisionnement	Construction	482,27 $	1132534
PASARD INC.	1322376	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PEINTURE AEROSOL	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 536,01 $	1132534
PASCALE ST-ONGE	1313943	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	La Roulotte - Adaptation pour la pièce Cache-cache	Culture	Autres - activités culturelles	2 135,29 $	
PATRICIA FITZPATRICK / DAVID COWARD / KIM HARDT	rmi00013505400013 53230003	25 JANV. 2019	Système RECLAM	PATRICIA FITZPATRICK / DAVID COWARD / KIM HARDT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-004459, sur la liste de paiement 1901IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 376,71 $	
PATRICK MARMEN	1322081	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Patrick Marmen - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
PAYSAGEMENT JARDIN & VERDURE	1319373	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement 2018 pour le Centre Jean-Claude Malépart et la Maison de la culture Frontenac (premier versement)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 359,60 $	
PAYSAGISTE BEL-AIR INC.	1319380	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement 2018 pour la Caserne 62 (1er et 2e versement)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 603,69 $	
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1320622	15 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $	
PELMOREX CANADA INC.	1318887	09 JANV. 2019	VIDAL, STEPHANIE	Service - Placement média - Promo parcs Nature - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	10 498,74 $	
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1317961	04 JANV. 2019	HOOPER, CHANTAL	Mélange de terre de culture pour gazon et fosse d'arbre (#1) & Lits de plantation (#2) - Aqueduc 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	8 629,97 $	1283714
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1322661	22 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN283901 DRM: 002839-TR-01. FOURNITURE ET POSE DE TOURBE POUR LES ÎLOTS DU BOULEVARD ST-MICHEL ET CRÉMAZIE. DEMANDEUR : FERNANDO RIVERA. TR: 2016-0105-CPE À PAÉ	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	40 231,21 $	
PETER POMPEO	rmi00013860300013 86850005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	PETER POMPEO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007810, sur la liste de paiement 1812IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
PETITES-MAINS	1322243	21 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	Service traiteur pour le Rendez-vous du loisir culturel	Culture	Autres - activités culturelles	2 696,47 $	
PETRIE RAYMOND S.E.N.C.R.L	1317310	18 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-22	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	19 028,98 $	
PETRIE RAYMOND S.E.N.C.R.L	1320662	15 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat Services professionnels BVG-SP-2018-27	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	4 132,31 $	
PG SOLUTIONS INC.	1319360	10 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien - Outils «Gestionnaire municipale - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	27 354,49 $	
PHILIPPE MAJOR	rmi00013605500013 62540004	12 JANV. 2019	Système RECLAM	PHILIPPE MAJOR\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005388, sur la liste de paiement 1901IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
PHILIPPE MASSE	1313856	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	La Roulotte - Conception des costumes pour la pièce Cache-cache	Culture	Autres - activités culturelles	4 151,60 $	
PHILIPPE ROBERT	1313861	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	La Roulotte - Adaptation pour la pièce Cache-cache	Culture	Autres - activités culturelles	2 095,47 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR917384	15 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O POUR REMPLACEMENT MOTEUR CRAQUE VOIR FCT #354198 AUTORISÉ PAR R.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 835,27 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1251071	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	2018 - FOURNITURE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 856,47 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1295515	02 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	2018 - FOURNITURE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 912,49 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1317667	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	2019 - FOURNITURE SUR DEMANDE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 997,50 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DIC917927	17 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	batterie pour prius	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 009,70 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	MAD916058	23 JANV. 2019	ITIM, SAÏD	REMPLIR RESEVOIR A PRESTONE LONGUE LIFE JAUNE ANTIGEL GLOBAL 50/50 EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 296,04 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	1320414	14 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-HUILE,TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	39,31 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	1320414	14 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-HUILE,TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	7 730,66 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	1319701	10 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	Achat de pièces d'auto - Parc SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 748,12 $	
PIERRE CASTAGNER	1319150	09 JANV. 2019	LAURENCE, ETIENNE	Convention de service professionnels pour le déménagement, rangement, protection des collections vivantes dans Naturalia ainsi que l'ensemble des réserves contenant des collections en vue des travaux réalisés dans ces espaces en	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PITNEY WORKS	1318834	09 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	Recharge timbres postaux pour le no de compte 2538767	Finances	Administration, finances et approvisionnement	52 493,75 $	
PIVOTAL SOFTWARE INTERNATIONAL	1320234	14 JANV. 2019	LESSARD, JEAN-FRANCOIS	Contrat annuel, support et souscription APPLI PIVOTAL,24/01/2019 au 24/01/2020 QUOTE Q035824 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 680,40 $	
PLANETE BD	1074	17 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 112,47 $	
PLANETE BD	1079	17 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 012,65 $	
PLANETE BD	1090	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 230,95 $	
PLANETE BD	1101	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 904,80 $	
PLANETE BD	1104	29 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 592,55 $	
PLANT PRODUCTS	1318203	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Produits et fournitures horticoles (No client : 75765)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 000,00 $	
PLANT PRODUCTS	1318339	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Produits et fournitures horticoles des Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 300,00 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC	1318939	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 596,17 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC	1322413	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 377,88 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1319039	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 052,31 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1322487	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 475,08 $	
PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1322491	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 074,82 $	
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC	SLT912660	15 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 121,11 $	
PNEUS ET RECHAPAGE SOUTHWARD MONTREAL INC	LAS918176	27 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11308 ACHAT ET INSTALLATION 2 PNEUS MICHELIN AGRIBID 16.9R34	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 196,87 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC	1317725	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	2 828,95 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC	1324260	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	4 243,43 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC	DIC907340	24 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	pneu pour lift	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 278,89 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC	MAD918780	24 JANV. 2019	BRISEBOIS, JOEL	FAIRE REPARER PNEU ARRIERE DROIT CREVER SUR LA ROUTE SUR LA RUE ROYAL ENTRE NOTRE-DAME-DE-GRACE ET MONKLAND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 613,30 $	
PNEUS SP INC.	637209	10 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456357	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 004,29 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1320094	11 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 562,50 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1321990	18 JANV. 2019	HAMEL, NATHALIE	Facture - Postmedia - Placement média d'avis public obligatoire - Avis publique obligatoire de nov et déc. 2018 - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	28 785,21 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1321990	23 JANV. 2019	HAMEL, NATHALIE	Facture - Postmedia - Placement média d'avis public obligatoire - Avis publique obligatoire de nov et déc. 2018 - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	21 627,22 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1316592	09 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	PEINTURE-REVÊTEMENT- PEINTURE - DESSERVI RÉGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 093,37 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1318746	09 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 724,43 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1323639	25 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, Éric Inventaire pour utilisation divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 834,65 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC	1323639	30 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, Éric Inventaire pour utilisation divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	611,55 $	
PREMIER OUTILS PRO TOOLS	1317856	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers outils pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 025,44 $	
PRESTIGE SECURKEY INC	1322373	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 pour la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 349,12 $	
PREVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC	1321649	17 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Inspection d'extincteurs, de système d'alarme incendie, de lumières d'urgence, enseignes de sortie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 545,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRIMO INSTRUMENT INC.	1317840	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	divers équipements pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 033,91 $	
PRIMO INSTRUMENT INC.	1321761	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TEM -OUEST ARR. PLATEAU MONT-ROYAL CAMÉRA THERMIQUE 6000 NOTRE DAME OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 876,56 $	
PRO ACTION TRANSPORT INC	1319208	09 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Recouvrement de la piste d'athlétisme période du 11 au 13 janvier 2019 pour l'événement Super Samedi	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	5 236,25 $	
PRO ACTION TRANSPORT INC	1321864	18 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Recouvrement de la piste d'athlétisme dans la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard - 18 janvier et 20 janvier 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	5 236,25 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC	CAR913489	07 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE DE REUSINAGE POUR REBATIR DES MOYEUX DE KOMATSU - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 737,58 $	
PRO-DEPOT INC.	1324463	30 JANV. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	METIERS - BLOCS DE BETON ET FERS ANGLES - REGION OUEST - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 749,09 $	
PRODIESEL (2009)	DIC917235	14 JANV. 2019	FORTIN, RENE	478742 TURBO COMPLET***CONTACT:ANDRÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 335,97 $	
PRODIESEL (2009)	DIC917278	14 JANV. 2019	FORTIN, RENE	478742 TURBOCOMPRESSEUR***CONTACT:ANDRÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 335,97 $	
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	2186	17 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211332 / Traitement pour réseau de chauffage CTT-886 + traitement concentré pour contrôle de la corrosion pour chaudière à vapeur	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 678,30 $	
PRODUITS PRAXAIR	1321226	16 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Remplissage de dioxide de carbone liquide CO2 - Bassins aquatiques du complexe sportif Claude-Robillard - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	20 997,50 $	
PRODUITS PRAXAIR	1321231	16 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Location mensuelle du réservoir de dioxide de carbone CO2 pour la piscine du CSCR - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	3 002,64 $	
PRODUITS PRAXAIR	DIC917491	15 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	SOUDEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 727,58 $	
PRODUITS PRAXAIR	ROS916962	23 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PIECES DE SOUDURE ET AUTRES POUR L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 442,90 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR917071	15 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	DIVERS MATÉRIAU EN PLASTIQUE(PLANCHE MADRIER KIT DE PLANCHES ETC) POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	388,45 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR917071	11 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	DIVERS MATÉRIAU EN PLASTIQUE(PLANCHE MADRIER KIT DE PLANCHES ETC) POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	34 382,35 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR918744	23 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	MADRIER ESPASEUR ET PLANCHE COULEUR REDWOOD ,NOYER POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 921,39 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR918744	28 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	MADRIER ESPASEUR ET PLANCHE COULEUR REDWOOD ,NOYER POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	362,21 $	
PRODUITS SANY	1317828	07 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INVENTAIRE PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	955,40 $	
PRODUITS SANY	1317828	03 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INVENTAIRE PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 637,65 $	1048199
PRODUITS SANY	1318811	09 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	71,60 $	1048199
PRODUITS SANY	1318811	10 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Environnement et nature	1 955,92 $	
PRODUITS SANY	1318811	11 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	VERDUN REAP INV PRODUIT ENTRETIEN	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	42,83 $	
PRODUITS SANY	1321651	17 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Achat de produits d'entretien pour Mathieu Laporte EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	80,40 $	
PRODUITS SANY	1321651	17 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Achat de produits d'entretien pour Mathieu Laporte EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 089,94 $	1048199
PRODUITS SANY	1317546	11 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Machine a vapeur	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	10 404,47 $	
PRODUITS SANY	1320821	15 JANV. 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Produits d'entretien ménager	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 213,15 $	
PRODUITS SANY	1322080	22 JANV. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Produits d'entretien ménager - Soumission 1602710	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	6 728,75 $	
PRODUITS SANY	1322080	18 JANV. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Produits d'entretien ménager - Soumission 1602710	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	320,63 $	
PRODUITS SANY	1323358	24 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Produits d'entretien ménager - Soumission 1619230	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	4 218,80 $	
PRODUITS SANY	1323387	24 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Produits d'entretien ménager - Soumission 1622254	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	5 277,30 $	
PRODUITS SANY	1323396	24 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	produits d'entretien ménager - Soumission 1624046	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	4 810,63 $	
PRODUITS SANY	1323408	24 JANV. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Produits d'entretien ménager - Soumission 1624051	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act récréatives	4 473,24 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojet montreal2018123	03 JANV. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	64 694,45 $	
PROMUTUEL ASSURANCE EXPERTISE EN SINISTRES_1	rmi00013686600009 86750001	01 JANV. 2019	Système RECLAM	PROMUTUEL ASSURANCE EXPERTISE EN SINISTRES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006156, sur la liste de paiement 1812IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 154,37 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1316041	03 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ALARME INCENDIE-GICLEURS - REMPLACEMENT DU PANNEAU D'ALARME INCENDIE - GARAGE DE COUR POINTES-AUX-TREMBLES, 3535, 36è AVENUE - VILLE DE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 036,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROTECTION INCENDIE VIKING INC	1318920	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 848,46 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC	1322394	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de protection incendie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 803,48 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1322650	22 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ALARME INCENDIE -GICLEURS-CADENASSAGE - RÉPARATIONS SUITE À L'INSPECTION - COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD, 1000 AVENUE ÉMILE-	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 110,25 $	
PUBLICATION 9417	1306552	17 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	PUBLICATIONS 9417 - impression de l'avis d'inscription et de la carte de rappel pour les électeurs partielles du 16 décembre 2018 dans le district de Saint-Michel	Greffe	Greffe	3 014,04 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1318424	08 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat #37347 : Affichage publicitaire pour l'événement «Papillons en liberté» du 2019-02-19 au 2019-03-24 pour le marché de Montréal et jusqu'au 2019-03-10^pour les marchés de Laval, Basse-Laurentides et banlieues de Montréal.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 031,00 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1318425	08 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat #37371 : Distribution du fascicule de programmation de l'EPLV 2019 dans divers lieux culturels à Montréal et sur les Rives sud et nord de Montréal.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 587,32 $	
QRX TECHNOLOGY GROUP INC	1319242	10 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ADMINISTRATION BON DE COMMANDE OUVERT 2019 LEPAGE DOMINIQUE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
QRX TECHNOLOGY GROUP INC	1325091	31 JANV. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	BCO 2019 - Cartouche d'encre pour imprimante pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
QUANTUM TRAVAUX CIVILS INC	1318921	09 JANV. 2019	ROBERGE, MARTIN	Facture - Excavation pour poser la pierre au dessus du drain français- Parc Cooney à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 373,77 $	
QUATUOR MOLINARI	b9201803132	09 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Ode à Napoléon	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
QUEBEC LINGE CO	1317838	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	nettoyage vêtements ignifuge pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 169,57 $	
QUEBEC LINGE CO	1319221	10 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	ADMINISTRATION BON DE COMMANDE OUVERT NETTOYAGE DE VÊTEMENTS BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	
QUEBEC LINGE CO	1319328	10 JANV. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Location de vêtements de protection	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	47 244,37 $	1036431
QUEBEC LINGE CO	1316828	02 JANV. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LOCATION DE LINGE ATELIER LASALLE POUR ANNÉE 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 299,25 $	
QUEBEC LINGE CO	1317672	01 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	SERVICE DE NETTOYAGE DE SERVIETTE GRISE POUR LE GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL ANNÉ 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
QUEBEC LINGE CO	1318724	08 JANV. 2019	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE 2019 - SERVICE HEBDOMADAIRE DE GUENILLE D'ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	78,51 $	
QUEBEC LINGE CO	1318724	15 JANV. 2019	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE 2019 - SERVICE HEBDOMADAIRE DE GUENILLE D'ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 794,77 $	
QUEBEC LINGE CO	1323226	24 JANV. 2019	HUARD, LUCIE	BC ouvert - Location de vêtements pour divers Arrondissements. - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	200 001,14 $	1291358
QUEBEC LINGE CO	1318380	07 JANV. 2019	SZABO, ANDREA	BCO 2019 - Location et nettoyage de vêtement de travail pour l'Aqueduc - soumission 28-11-2018 VETR-0109L GL 2130.0010000.303120.04121.55205.000000.0000.000000.000000.00000.00000	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	5 774,31 $	1036431
QUEBEC LINGE CO	1318569	08 JANV. 2019	THIFFEAULT, MARTIN	BC ouvert - Paiement de factures 2018 - Nettoyage de vêtements pour le département d'aqueduc de Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
QUEENS UNIVERSITY	1321369	17 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Facture #MTL2-NEFPP2019. Frais d'adhésion au Forum national des cadres en immobilier public pour Isabelle Lussier pour l'année 2019	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	2 500,00 $	
QUI POUSSE	1321815	18 JANV. 2019	BOND, ALAIN	Service d'entretien des plantes au Contrôleur général pour la période du 01-01-2019 au 31-12-2019	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	2 787,42 $	
QUI POUSSE	1323272	24 JANV. 2019	BOUCHARD, DIANE	BC ouvert - Service - Entretien paysager pour l'année 2019 - Direction principale RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 973,81 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1323831	28 JANV. 2019	GAGNE, DENIS	Trudel, Simon - changement de porte de toilette des vestiaires aréna Michel Normandin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 789,21 $	
QUINCAILLERIE BEAUBIEN INC	1319526	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon de commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,70 $	
QUINCAILLERIE C. BELANGER LTEE	1319525	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon de commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,70 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC	1322939	23 JANV. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 584288-Réparation de conduite d'égout en urgence pour le 10823 rue Éthier.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 469,88 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC	1324380	29 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Fuite face au 960 rue Grou - location équipements et main d'œuvre requis en urgence	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	8 421,05 $	
R.P.M. TECH INC	CAR916703	11 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CHENILLETTE DE TROTTOIR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 740,16 $	
RABAIS CAMPUS	734221050	14 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 330,88 $	
RABAIS CAMPUS	936230633	14 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 673,08 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30597	23 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 18-002402	Affaires juridiques	Affaires civiles	15 748,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RADOSLAW KAMINSKI	rmi00013765500011 01490005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	RADOSLAW KAMINSKI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006903, sur la liste de paiement 1812IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 500,00 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1321324	16 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Octroyer un contrat de Services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton pour la production d'états financiers (année 2018) requis dans le cadre d'ententes signées avec la Société d'habitation du Québec	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	12 598,50 $	
RCI ENVIRONNEMENT	1322432	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	#422 CF - Bon de commande ouvert pour 2019 - Renouvellement de la location d'un conteneur de 8 verges cubes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 120,75 $	
RCI ENVIRONNEMENT	0001505816	01 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211190 / Service de levée de déchets	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 475,26 $	
REAL HUOT INC.	1322301	31 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - ACHAT PIÈCES AQUEDUC	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de190118financ	16 JANV. 2019	COLLIN, MARIO	Prestation supplémetaire de retraite pour Cadres de la cum suite au paiement des rentes de janvier 2019	Dépenses communes	Autres - Administration générale	100 000,00 $	
RECOCHEM INC	1319515	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	St-amour, Yannick - Glycol pour atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 793,73 $	
RECY-BETON INC	1317578	08 JANV. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2019 pour la valorisation de la pierre - roc - béton - asphalte / entente 1317468 valide jusqu'au 31 mai 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 823,13 $	1317468
RECY-BETON INC	1321612	17 JANV. 2019	LALIBERTE, BRIGITTE	FSLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 FOURNITURE DE SITE DE DÉPÔT POUR LA VALORISATION DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE PROVENANT DE L'ARRONDISSEMENT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	26 246,87 $	1317468
RECY-BETON INC	1251288	08 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - BC ouvert pour disposition de rebuts de béton et d'asphalte - TP aqueduc - Entente cadre 910223 Montant prévu en 2018 : 50 000$ Fin de l'entente: 19-12-18	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	52 399,92 $	910223
RECY-BETON INC	1321676	17 JANV. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Facture IN3037664 - IN3037736 pour l'achat d'asphalte / béton. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 456,76 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1317753	09 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Disposition des sols - année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 983,72 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1317753	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Disposition des sols - année 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	239,51 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1248275	10 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement de sols AB - 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	12 926,10 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1318034	07 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement des sols de type AB pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	40 945,12 $	1225134
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1261100	10 JANV. 2019	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2018 pour la disposition de la terre / voirie et aqueduc / entente valide jusqu'au 31 décembre 2018	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	4 718,52 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1318872	09 JANV. 2019	BEDARD, JOSEE	Disposition de sols de type AB pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie pour l'année 2019 selon l'entente 1225134	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	68 241,87 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC	1273229	14 JANV. 2019	LAUZON, JULIEN	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB - VERDUN	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	10 604,79 $	1225134
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1257464	11 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - Disposition de sols de type AB - Entente 1225134 - TP aqueduc arr. Ville-Marie Quantité estimée pour 2018: 10 000 tonnes Fin de l'entente: 31 déc. 2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	16 352,12 $	1225134
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1257464	07 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - Disposition de sols de type AB - Entente 1225134 - TP aqueduc arr. Ville-Marie Quantité estimée pour 2018: 10 000 tonnes Fin de l'entente: 31 déc. 2018	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	42 061,02 $	1225134
REFRIGERATION G.E.S. INC.	1319521	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 729,68 $	
REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC, DIRECTION DES LICENCES	1321141	16 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Frais annuels pour 2018 - Transport vertical - Divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 924,19 $	
REGULVAR INC	1324430	30 JANV. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Castelli, Domenico - 44 Louvain - Systèmes Ventilations	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 692,31 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1320380	14 JANV. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Remorquage de véhicules pour l'encan - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 986,66 $	
RENE JUILLET	1322878	23 JANV. 2019	FOURNIER, MAXIME	Formation des opérateurs en eau potable (Compagnonnage OPA) pour 5 employés de la section Aqueduc de la Voirie de Rosemont-La-Petite-Patrie 3e session 20, 21, 25, 26, 27 février 2019 (CS)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 931,79 $	
REP SOLUTION INTERACTIVE INC	1319375	10 JANV. 2019	HEBERT, SYLVAIN	Renouvellement - Licence Openfield (contact de base) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Conformément à la proposition 825019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 637,85 $	
REPARATEX INC	1322239	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 Pour la réparation du mobilier dans divers bâtiments du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 139,15 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6333	16 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaxime:456430	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 767,25 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6378	30 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaxime:456952	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 243,55 $	
REPARATION DE MOTEUR ELECTRIQUE TROIS ETOILES INC	1320320	14 JANV. 2019	SZABO, ANDREA	Réparation d'une pompe FLYGT RPM 1750 HP pour station de pompage Meighen	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	4 986,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESEAU CANADIEN DE L'EAU	1319017	09 JANV. 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion du Service de l'eau au Groupe de Leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau pour l'année 2019	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	78 740,62 $	
RESSORT IDEAL LTEE	1317780	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	réparations camions pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM919221	28 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE F0161209 RESSORT IDEAL POUR REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 446,13 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR917218	14 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE LA SUSPENSION + ALIGNEMENT D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 381,72 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS916742	09 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	PO POUR REPARATION SUSPENSION CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 810,29 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS916743	09 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	PO POUR REPARATION SUSPENSION CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 139,19 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS916744	09 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PO POUR REPARATION SUSPENSION CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 873,09 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS916745	09 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PO POUR REPARATION SUSPENSION CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 176,72 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS917128	11 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	PO POUR REPARATION SUSPENSION CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 750,87 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS918855	24 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORT IDEAL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # F0161145	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 926,99 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS918913	24 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION MÉCANIQUES (SUSPENSION) SUR CAMION D'INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 746,83 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	1317669	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	MRA C/O 2019 POUR DIVERS TRAVAUX ET PIECES DE RECHANGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DEU35100	16 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	ACHAT ET INSTALLATION DE BALLON POUR SUSPENSION SUR Z-332	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 273,04 $	
RHINO TERRAIN 3D GIS	1321453	17 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Maintenance de Rhinoceros V5 à Rhinoceros V6 + RhinoCity 2.0 (période de 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 625,80 $	
RHR SERVICES CONSEILS INC	1320356	14 JANV. 2019	GAGNON, JEAN-YAN	Auditions du 29 octobre, 14 et 16 novembre et du 6 décembre 2018 - facture 10131 - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 806,58 $	
ROBERT BOILEAU INC	1320061	11 JANV. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Application peinture à glace anneau de vitesse - Aréna Maurice-Richard	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 328,10 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR909307	15 JANV. 2019	AUDY, MICHEL	C1353978 (ACHAT DE POMPE DE LAVAGE ZAMBONI 552 2007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 211,20 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR917093	25 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	C1373006 (ACHAT DE PIÈCES (ZAMBONI) POUR DÉPOT DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 177,68 $	
ROBERT BOILEAU INC	DIC917544	16 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	PIECES DE ZAMBONI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 487,58 $	
ROBERT BOILEAU INC	SLT915812	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 769,57 $	
ROBERT LAPOINTE TRANSPORT INC	1298261	04 JANV. 2019	DUMARESQ, JULIE	Site STI - Location d'un tracteur-chargeurs avec opérateur - Saison H18-19	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	43 137,26 $	
ROCKET SOFTWARE	1319117	09 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - Rocket tape copy (OPT-TPCP-LP-100) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Quote Q-[illegible]	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 793,39 $	
ROCO INDUSTRIE INC.	1318477	22 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP. AQUE/EGOUT - Location d'une unité portative de marque Sioux 200GTT, vapeur haute pression	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
ROCO INDUSTRIE INC.	1318477	08 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP. AQUE/EGOUT - Location d'une unité portative de marque Sioux 200GTT, vapeur haute pression	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	1 574,81 $	
ROGERS AT&T***	1965307850	18 JANV. 2019	LAUZON, GUYLAINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 419,96 $	
ROGERS AT&T***	749113502196530758 1	07 JANV. 2019	GOULET, DIANE	Téléphonie cellulaire - déc2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 181,41 $	
ROGERS AT&T***	749113502197620041 4	29 JANV. 2019	GOULET, DIANE	Téléphonie cellulaire au 24 janvier 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 013,04 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1319452	10 JANV. 2019	GAUTHIER, DEAN	BCO 2019 pour les services de téléphonie cellulaire pour l'approvisionnement (numéro de compte 7-4909-2763), Demandeur: Nancy Nolet	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	18 897,75 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320565	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1965307575 du 24 déc. 2018 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	496,64 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320565	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1965307575 du 24 déc. 2018 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	797,45 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320565	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1965307575 du 24 déc. 2018 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	532,09 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320565	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1965307575 du 24 déc. 2018 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	110,15 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320565	15 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1965307575 du 24 déc. 2018 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 086,01 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324090	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1976200411 du 24 janvier 2019	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	484,99 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324090	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1976200411 du 24 janvier 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	502,43 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324090	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1976200411 du 24 janvier 2019	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	110,15 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324090	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1976200411 du 24 janvier 2019	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 051,64 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324090	29 JANV. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1976200411 du 24 janvier 2019	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	55,56 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320749	15 JANV. 2019	GRIMARD, YVES	BC ouvert pour frais mensuels - Téléphonie cellulaire pour employés du CG pour la période de 1 janvier au 31 décembre 2019	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	7 349,12 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1315064	24 JANV. 2019	GAGNON, ANDRE	ESTIMATION facture Rogers décembre 2018	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 251,98 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320947	16 JANV. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	dépenses de téléphonie mobile pour l'année 2019 au GPMRS.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	46 194,50 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320947	16 JANV. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	dépenses de téléphonie mobile pour l'année 2019 au GPMRS.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 015,76 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1318867	09 JANV. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	BCO 2019 Greffe - ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. - Frais d'utilisation de cellulaires - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - période du 1er	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	36 745,62 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323032	23 JANV. 2019	CARETTE, CLAUDE	BC ouvert- Service - Téléphonie cellulaire - BC OUVERT pour le paiement des factures pour les téléphone cellulaire pour l'année 2019 pour le Service des	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	9 448,87 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1319774	11 JANV. 2019	TINO, RUFFINO	BC ouvert 2019 - Service de téléphonie cellulaire pour la Direction de la rémunération globale et SIRH	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 724,44 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323073	23 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Service - Téléphonie cellulaire - Rogers DSSME - BC ouvert 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	14 698,25 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324298	29 JANV. 2019	LAPOINTE, JOSEE	Service de téléphonie cellulaire pour l'année 2019 pour la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel	Ressources humaines	Gestion du personnel	39 895,25 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1319570	10 JANV. 2019	AMAROUCHE, BRAHIM	BC OUVERT 2019 - Service de téléphonie cellulaire pour la Division gestion durable de l'eau et la Réglementation de la gestion de l'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 149,62 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320449	14 JANV. 2019	LACROIX, REMI	BC ouvert - 2019 pour la Mesure de consommation d'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323009	23 JANV. 2019	PIROG, MACIEJ	BC OUVERT 2019 - Frais de cellulaires pour Expertise/Intervention et Arso	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323009	23 JANV. 2019	PIROG, MACIEJ	BC OUVERT 2019 - Frais de cellulaires pour Expertise/Intervention et Arso	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 249,37 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323312	24 JANV. 2019	CHARLAND, LISON	BC OUVERT 2019 - Frais de cellulaires pour l'équipe Planification	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 149,62 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323812	28 JANV. 2019	PERIARD, MICHEL	BC OUVERT 2019 - Frais de cellulaire pour l'équipe Formation (CR 112544)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 199,50 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323223	24 JANV. 2019	GAGNON, LUC	BCO 2019- Service - Téléphonie cellulaire pour la direction de l'urbanisme	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	8 399,00 $	1137408

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1965307735	07 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire compte #7-4907-2914 facture #1965307735 24 décembre 2018	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 678,39 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1976200458	30 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire compte #7-4907-2914 facture #1976200458 24 janvier 2019	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 043,39 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1976200636	29 JANV. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais mensuel de téléphones cellulaires pour le compte 7-3761-9957	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 482,04 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1323398	24 JANV. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Formation - évolution de la solution CCC.	Technologies de l'information	Gestion du personnel	4 191,10 $	1146051
RONA INC	1319381	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 729,68 $	
RONA INC	1318179	07 JANV. 2019	SZABO, ANDREA	BC ouvert 2019 - Pièces diverses pour division Aqueduc pour l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1318820	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de serrurerie pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 999,61 $	
RONALD ROSENTHALL	1320081	11 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction du français vers l'anglais pour des textes destinés au site Web aini qu'aux blogues d'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
RUIGROK FLOWERBULBS	1318345	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Bulbes de tulipes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	1319459	10 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	MRA - C/O 2019 PIECES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 349,12 $	
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1319028	09 JANV. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP. VOIRIE - BCO 2019 - Disposition des résidus des boues d'égout au bassin de sédimentation Thimens	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	15 748,12 $	
S. DESORMIERS EXCAVATION INC.	1320172	11 JANV. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission 20 décembre 2018 - Travaux d'excavation afin de remplacer les conduits d'égout privés situés au 2586 et 2592 Sherbrooke Est. TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	9 658,85 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1318611	16 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande huile en vrac inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	797,85 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1318611	14 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande huile en vrac inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	808,69 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1318611	08 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande huile en vrac inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	990,12 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1318839	09 JANV. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	HUILE VRAC ATELIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 859,92 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1322965	23 JANV. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/Commande d'huile en vrac pour garage MTLN.	Approvisionnement	Matériel roulant	2 967,37 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1256185	21 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR ATELIER DES INCENDIES AU 2269 RUE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 699,34 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1317673	01 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	SERVICE DE RAMASSAGE DE PRODUITS CONTAMINÉS POUR LE GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL ANNÉE 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1318611	08 JANV. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande huile en vrac inventaire	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	649,30 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR917029	11 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	HUILE EN VRAC POUR MATÉRIEL ROULANT DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 149,77 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC917193	16 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	COMMANDE D'HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 956,23 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	ROS915923	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. CARROSSERIE COMPTE OUVERT ,GESTION DE MATIERE RÉSIDUELLE , RÉCUPERATION DE SOLVANT (SAFETY CLEAN) 01JAN2019 AU 31DÉC2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	VER916840	11 JANV. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	ATELIER MÉCANIQUE/ LUBRIFIANTS EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 251,98 $	
SANIQUIP INC.	CAR915979	04 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES LEACH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 652,82 $	
SANIVAC	1322568	22 JANV. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Travaux de nettoyage et d'inspection (CCTV) de conduites d'égout de 600 mm x 900 mm sur l'avenue des Pins entre les rues Saint Urbain et Drolet, Sanivac, gré à gré (RBA-Aqueduc-Égouts)	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	8 524,98 $	
SANIVAC	1261481	22 JANV. 2019	JACOB, DOMINIQUE	BCO 2018 - Sanivac (9363-9888 Quebec Inc)-Intervention de nettoyage ou récurage EN URGENCE seulement - TRAE - 0109S	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	18 897,75 $	
SARAH COUGHLIN	rmi00013728400013 74760005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	SARAH COUGHLIN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006559, sur la liste de paiement 1812IC008 (CORRO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 069,55 $	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1322303	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SCIAGE DE BÉTON ET ASPHALTE LORS DE FUITE D'EAU	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
SCIAGE MONTREAL INC.	1321498	17 JANV. 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location de scie à béton avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 687,68 $	
SCOPSERV INTERNATIONAL INC.	1318366	07 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Vérification électrique Phase 2	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	44 927,73 $	
SECURITE LANDRY INC	1316796	09 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BOTTINE EMONDEUR ET PERCHE POUR SECATEUR	Approvisionnement	Outillage et machinerie	236,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SECURITE LANDRY INC	1316796	09 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BOTTINE EMONDEUR ET PERCHE POUR SECATEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 $	
SECURITE LANDRY INC	1316796	09 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - BOTTINE EMONDEUR ET PERCHE POUR SECATEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 031,45 $	
SEL WARWICK INC.	1319200	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sel de déglaçage - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 519,70 $	
SEL WARWICK INC.	1323443	24 JANV. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - CHLORURE DE SODIUM	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	262,47 $	
SEL WARWICK INC.	1323443	24 JANV. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - CHLORURE DE SODIUM	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	13 404,80 $	1253915
SEL WARWICK INC.	1324248	29 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sel sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	12 287,74 $	1253915
SELMA TANNOUCHE BENNANI	1324155	29 JANV. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Services professionnels de Selma T.Bennani recrutement de participantes et réalisation d¿entrevues, recueil des données pour l¿étude de terrain sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	8 400,00 $	
SENTINEL CANADA	1317805	04 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-GRAISSE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 399,69 $	
SENTINEL CANADA	1317805	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-GRAISSE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 449,46 $	
SENTINEL CANADA	1320132	11 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-HUILE,TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 906,86 $	
SENTINEL CANADA	1324542	30 JANV. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP LASALLE - HUILE SYNTHÉTIQUE, TRANSMISSION AUTOMATIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 072,37 $	
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1321609	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PANTALON MARINE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 044,11 $	1208740
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1323546	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PANTALON MARINE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 370,10 $	1208740
SERRURIER BEAUBIEN	028223	11 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 210224 / Appel de service au Biodôme - barres paniques + cadenas + clés, etc.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 974,00 $	
SERVALVE	1319055	09 JANV. 2019	PIROG, MACIEJ	Remplacement de six (6) manomètres, Six (6) visites de chambres de vanne, Frais de raccords et de deux vannes à bille pour montage de manomètre et Frais	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 192,72 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1317219	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	0442 -Centre de formation Est - Maison de fumée - Laver et appliquer un antibactérien à la maison de fumée. 3e étage et escalier du 2e au 3e, sur toutes les	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 102,39 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1318936	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement manuel pour divers bâtiments, 1er versement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 326,54 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1319692	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour novembre 2018 pour bâtiment 0987 - SGPI et Arrond. Sud-Ouest; nettoyage et époussettage complet de l'atelier de menuiserie + passer vadrouille; achat de papier à mains, hygiénique, sacs à déchets, savon	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 700,65 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1319697	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour le mois de novembre 2018 au Centre culturel NDG; achat de papier à mains, papier brun, savon en lotion, sacs à déchets	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 154,73 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1319702	10 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour le mois de novembre 2018 au Centre communautaire Abe Limonchik	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 079,81 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1322685	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour le mois de décembre 2018 au Centre Culturel NDG	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 129,97 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1321327	16 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Octroyer un contrat à Services d'entretien Propret (OBNL) pour les services d'entretien sanitaire du 3444, boul. Saint-Joseph, pour une période de 9 mois -	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	55 755,00 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC	1319068	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 130,80 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC	1322512	22 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 776,12 $	
SERVICE HYDRAULIQUE S.O.G.	VER916541	09 JANV. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	APPEL DE SERVICE ET ENTRETIEN PRÉVENTIF/ VÉRINS D'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 032,99 $	
SERVICES CINEMATOGRAPHIQUES	1324489	30 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat de services professionnels pour une partie des services de relations avec les médias reliés aux événements médias d'Espace pour la vie, pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	26 190,00 $	
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	PIR916602	29 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	RECHAPER 2 PNEU LOADER (FACT. # 8707)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 811,61 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	1318950	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour les mois de novembre et décembre 2018 au 1402 et 1500, Des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 685,06 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	1318952	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour les mois de novembre et décembre 2018 au Centre de formation SPVM situé au 8491, Ernest-Cormier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 212,65 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	1318957	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour les mois de novembre et décembre 2018 au Centre de formation SPVM situé au 8525, Ernest-Cormier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 374,05 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC	1318960	09 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien ménager pour les mois de novembre et décembre 2018 au 2260, rue Bennett (édifice à bureaux du SPVM)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1321161	16 JANV. 2019	GUERIN, CAROLE	Octroyer un contrat de gré à gré à Services d'entretien Alphanet inc. pour le 999, boul. Henri-Bourassa Ouest et 999, rue de Louvain Est, pour une période de 9 mois, pour un montant de 42 421.18 - 3 soumissionnaires.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 736,19 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1321254	16 JANV. 2019	GUERIN, CAROLE	Octroyer un contrat de gré à gré pour les services d'entretien sanitaire du 2235, rue Michel-Jurdant, pour une période de 9 mois. 3 soumissionnaires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	32 825,14 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1322420	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Location mensuelle d'une auto-récureuse pour la période du 15-09-18 au 14-12-18 + machiniste au Centre de formation SPVM situé au 8525, rue Ernest-Cormier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 246,75 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1323225	24 JANV. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service de nettoyage de conduite d'égout (Cureur combiné)- En réf. soumission reçu par courriel le 22 janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	20 525,06 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1324058	28 JANV. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service d'hydro-excavation pour l'Aqueduc en référence avec la soumission en date du 28 Janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	19 107,72 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1324629	30 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	Achat d'un Photocopieur de Marque Sharp, modèle MX4071 - Incluant : pièces main d'¿uvres encres et formation sur demande. Voir soumission de Mme	Greffe	Greffe	5 674,57 $	949660
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1323508	25 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	BCO Service de déchiquetage papiers - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 149,62 $	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1319779	11 JANV. 2019	GREGOIRE, SOPHIE	BC ouvert - Service de destruction de documents pour l'année 2019 pour la Division de la paie - RH	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	4 724,44 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	1321343	17 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	ALARME INCENDIE-GICLEURS-CADENASSAGE - REPARATION AU CENTRE SPORTIF ST-CHARLES, 1055 RUE D'HIBERNIA - LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 375,36 $	
SIGNALISATION DE VILLE INC	1323702	25 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Maintien de la circulation et mise en place de la signalisation de chantier pour Int-0229 & Int-0694 - Ref : Chheng Run	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	6 226,85 $	
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1244117	07 JANV. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Réaliser des documents techniques relatifs au mobilier intégré dans le cadre de l'aménagement du terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin -	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 299,25 $	
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1318297	07 JANV. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Préparation des documents techniques relatifs aux gradins et au mobilier sportif en vue de l'aménagement du terrain de balle Ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier 18-	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	47 769,31 $	
SIGNEL SERVICES INC	1322083	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - PANNEAU DE CIRCULATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 540,70 $	1232492
SIGNEL SERVICES INC	1324354	29 JANV. 2019	WU, CANDY YU	enseignes "No Parking" - votre soumission #19578	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 467,75 $	
SIGNEL SERVICES INC	1323244	24 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	Site CSM- Location panneaux à affichage variable hiver-18-19.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 275,08 $	
SIGNEL SERVICES INC	1321189	16 JANV. 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC 2019 Enseigne sur demande pour la section aqueduc.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	1232492
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1320463	14 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats pièces électroniques - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1316862	07 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LÉONARD - ENVELOPPE,PREPAYEE,CONVENTION,CERTIFIEE,26CM X 16CM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 373,25 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319594	10 JANV. 2019	BLANCHARD, PIERRE	Frais de poste annuel 2019 - Service des Finances (compte #4033892)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	839 900,00 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319769	11 JANV. 2019	THOMAS, NATHALIE	BC ouvert 2019 - Frais de courrier externe avec Postes Canada pour la Division de la paie - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	136 483,75 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319772	11 JANV. 2019	GREGOIRE, SOPHIE	BC ouvert 2019 - Frais de courrier externe avec Postes Canada pour le Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319531	10 JANV. 2019	AMAROUCHE, BRAHIM	BC ouvert 2019 pour l'envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet plomb) avec le service "express poste certifié - post-payés"	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 498,75 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319538	10 JANV. 2019	LOGE, HERVE	BC ouvert 2019 pour l'envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet MCE) avec le service "express poste certifié - post-payés"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	52 493,75 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1321693	17 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Permis spéciaux de circulation (classe 6), selon facture 90048641 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	35 252,40 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1322910	23 JANV. 2019	MASSE, PAUL	Achat - Vignettes PEP (programme d'entretien préventif) pour le département des analystes en véhicule neuf - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 260,00 $	
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL 115	rmi00013795800009 42240005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007195 sur la liste de paiement 1812JC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 694,00 $	
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL 115	rmi00013806500009 42240005	01 JANV. 2019	Système RECLAM	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007298 sur la liste de paiement 1812JC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 673,00 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1309928	21 JANV. 2019	CASTONGUAY, JULIE	Location des stationnements pour l'année 2019 pour les véhicules de la flotte SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 429,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1318021	07 JANV. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Facture #VM120. Paiement de 16 Espaces de stationnement Chaussegros de Léry année 2019	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	30 892,80 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1318534	08 JANV. 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Stationnement Chaussegros-de-Léry pour les mois de février 2019 à janvier 2020 pour Chantal Morissette (carte d'accès 17336) - facture MV083	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 027,10 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	mv131	30 JANV. 2019	LESPERANCE, YANICK	25 passages supplémentaires sur 8 cartes à passage unitaire pour l'année 2019 au stationnement Chaussegros-de-Léry (Maires Villes Liées). 17.40$/passage. No. de cartes: 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.	Greffe	Greffe	3 026,75 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR918294	21 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PAYER FACTURE POUR RÉPARATIONS EFFECTUÉES PAR STRONGCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 527,52 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR919394	29 JANV. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	REMPLACEMENT DE COUTEAUX DE PELLE D'UNE NIVELEUSE LOUÉE POUR L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 850,19 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC916894	10 JANV. 2019	TREMBLAY, MICHEL	SVP FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE SUR L'APPAREIL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE STRONGCO PROFORMA 8000171612 .	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 272,56 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC918870	24 JANV. 2019	TREMBLAY, MICHEL	SVP FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE SUITE INSPECTION FIN SAISON. RÉF.: STRONGCO PROFORMA 8000163328	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 931,78 $	
SOCIETE LOGIQUE INC.	1322567	22 JANV. 2019	FELTON, SYLVAIN	Facture - Participation aux réunions du CCAU de 2018 - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 200,00 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1319014	09 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture - recherche juridique Décembre 2018 - Couru 2018 - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 219,15 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1321804	18 JANV. 2019	GRIMARD, YVES	BCO - Frais pour vérifications d'antécédents judiciaires pour pré-emploi pour l'année 2019 et pour les dossiers d'enquête. - Direction générale	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	18 897,75 $	
SOFTCHOICE LP	1320218	14 JANV. 2019	LESSARD, JEAN-FRANCOIS	Renouvellement - Licence Easysoft (Licence corporative) - Période du 17 février 2019 au 16 février 2020 - Conformément à la soumission 8573447	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 758,55 $	
SOFTCHOICE LP	1322737	22 JANV. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de quatre licences Quest Toad pour Oracle avec entretien - Service des technologies de l'information - # de dérogation R342245, R351951, R338182 et R351941	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 556,46 $	
SOLENIS CANADA ULC	1319522	10 JANV. 2019	LABOS, COSTAS	St-amour, Yannick - Produits pour le traitement des tours d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 955,88 $	
SOLENIS CANADA ULC	1321003	16 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - PRODUITS POUR RESEAUX D'EAU ET TOUR DE REFROIDISSEMENT - RÉGION OUEST - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 402,36 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1323937	28 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences Autocad - Période du 4 février 2019 au 3 février 2020 - Soumission 00207868	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 005,30 $	
SOLMATECH INC.	1322452	21 JANV. 2019	LAFOND, DANIEL	Services pros - Préparation d'un devis technique pour réhabilitation des sols & conception de plans & devis électriques & de plomberie, Transformation de la pataugeoire, parc Cité-Jardin - A.O. RPP18-09066-OP - DTET RPP (V.R.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	6 950,17 $	
SOLOTECH INC	1324725	30 JANV. 2019	BESSETTE, HUGUES	Location entreposage panneaux jalonnement dynamique - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 803,19 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1319071	09 JANV. 2019	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement de maintenance FME professionnel édition et Database édition - du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Service des technologies de l'information - Soumission CSU1900106	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 535,46 $	
SOLUTIONS PCD INC.	1323375	24 JANV. 2019	VANDELAC, ROBERT	Capacité des serveurs - Stockage	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 614,26 $	
SOLUTIONS SMARTUSE INC.	1324625	30 JANV. 2019	HAIDAR, GHAYATH	Licences logiciels "SmartUse Cloud" - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Soumission datée du 24 janvier 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	83 990,00 $	
SOMABEC LTEE.	557615	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 137,00 $	
SOMABEC LTEE.	557626	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 364,00 $	
SOMABEC LTEE.	557637	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 515,00 $	
SOMABEC LTEE.	557645	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 837,00 $	
SOMABEC LTEE.	557649	23 JANV. 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 002,50 $	
SOPHIE BEAUDOIN	1322021	18 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Sophie Beaudoin - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CIV et du Comité mixte pour l'année 2019	Greffe	Greffe	3 750,00 $	
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1323232	24 JANV. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 17 janvier 2019 - 6 dirigeur de jet flusher et 50 chapeau de carre de manœuvre en fonte avec trou - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	8 440,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1324405	30 JANV. 2019	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Bonnet de vanne - Henri Julien 19 nord/Jarry	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 095,03 $	
SPARX SYSTEMS NORTH AMERICA	1323655	25 JANV. 2019	PARENTEAU, LYNE	FORMATION - ARCHIMATE & MENTORING SELON PROPOSITION DU 19 DÉCEMBRE 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	25 644,84 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	1324626	30 JANV. 2019	WU, CANDY YU	Chandail à manches longues de marque bulwark - votre soumission # 10463841-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 663,97 $	
STANDARD & POOR'S	26004766	31 JANV. 2019	GELINAS, ISABELLE	analytical services	Dépenses financières	Autres frais de financement	56 955,72 $	
STATION SERVICE ELM LTD.	78011	19 JANV. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:456541	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 204,99 $	
STELEM	1321187	16 JANV. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 Approvisionnement de divers pièces aqueduc.	Lachine	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
STELEM	1320304	14 JANV. 2019	DUSSAULT, MARC	Détecteur de fuites avec casque d'écoute Bluetooth pour les travaux aqueduc de la voirie MHM, Soumission !15744	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	5 543,34 $	
STELEM	1318182	07 JANV. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - Pièces diverses pour division Aqueduc TPAE-0105 - GL 2130.0010000.303120.04121.56507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
STELEM	1318194	07 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Soumission !15794, Pièces de réparation de bornes de parcs. - arrondissement Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 024,17 $	
STELEM	1319285	10 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat détecteur magnétique Schonsted Maggie pour aqueduc et égout, incluant livraison - Pour Arrondissement Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 330,72 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1322294	21 JANV. 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - ACHAT PIÈCES AQUEDUC	Anjou	Réseaux d'égout	3 149,62 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1317827	07 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	847,12 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1317827	03 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	297,12 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1317827	03 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	359,02 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1317827	03 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INV PIECE EGOUT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	657,41 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318076	07 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	achat de pièces d'aqueduc et égouts sur ententes 1143933 et 1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 251,28 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318076	07 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	achat de pièces d'aqueduc et égouts sur ententes 1143933 et 1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	14 068,49 $	1195479
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318076	07 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	achat de pièces d'aqueduc et égouts sur ententes 1143933 et 1207964 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	17 163,99 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318092	09 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-ROBINET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	51,18 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318092	07 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-ROBINET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 065,63 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318092	07 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-ROBINET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	53,02 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1318884	09 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 678,54 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1319743	11 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LACHINE REAP INV PIECE AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 639,92 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1320207	14 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD - GRILLE,FONTE,ANTI-VELO,PUISARD ENTENTE 1277188	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 871,42 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1321601	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	14 136,78 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1321601	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	21 579,09 $	1195479
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1321601	17 JANV. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 892,28 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1322692	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP INV PIECES EGOUT +AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 502,73 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1322692	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	LASALLE REAP INV PIECES EGOUT +AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 541,36 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1323538	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 262,06 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1323538	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 829,68 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1323538	25 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 523,61 $	1195479
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	MAD917764	22 JANV. 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR REÂRATION U-BOLT ET BUSHING DE RESSORT AVANTET RÉPARER LE STEERING BOX QUI COULE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 621,92 $	
SUSAN ELLEFSEN	1319549	10 JANV. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Accompagnement logistique et l'idéation - Rendez-vous Montréal, métropole culturelle 2019	Culture	Autres - activités culturelles	4 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYLVAIN ALLARD	1321469	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de web intégrateur pour réaliser certains outils de communication pour l'espace pour la vie en 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
SYLVIE GOULET	1321412	17 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Service de rédaction général pour divers projets de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 000,00 $	
SYLVIE CLOUTIER	1321960	18 JANV. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Services professionnels pour la création d'un nom pour le Musée pour enfants de Montréal	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 524,96 $	
SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DU LOT 1642 DE LA PAROISSE DE LACHINE	rmi00013800500013 81450001	25 JANV. 2019	Système RECLAM	SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DU LOT 1642 DE LA PAROISSE DE LACHINE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007239, sur la liste de paiement 1901IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 997,96 $	
SYSTEMES & CONTROLES PRONEO	1322386	30 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 $	
SYSTEMES & CONTROLES PRONEO	1322386	21 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL	Approvisionnement	Construction	8 913,44 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	AVM918292	21 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR FACTURE 20059559 KRONOS CONTACT CHERI BONINA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 583,13 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR918517	22 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE POUR TRAVAUX EXTERNE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 715,07 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	LAC915785	04 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	SELECTEUR DE VITESSE ALLISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 969,76 $	
TADROS ORTHOPEDIE M.D. INC	1319325	10 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture# N17122018// Tadros Orthopédie M.D. Inc. Dans le cadre des Courus de l'année 2018, dernière facture de décembre 2018	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 965,93 $	
TAXELCO INC.	1320461	14 JANV. 2019	GARNEAU, DOMINIC	BC ANNUEL SUR MONTANT POUR RÉCEPTION DES FACTURES MENSUELLES - DÉPLACEMENTS EN TAXI DES CHAUFFEURS DE SERVICE (SPVM)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 798,50 $	
TD ASSURANCE_51	rmi00013615700011 84330005	19 JANV. 2019	Système RECLAM	TD ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005480, sur la liste de paiement 1901IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 036,75 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC	1319951	11 JANV. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC ET EGOUT - BCO 2019 - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	4 199,50 $	
TECHNO FEU INC	1318111	11 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	7 240,20 $	
TECHNO FEU INC	1318111	14 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	1 284,05 $	
TECHNO FEU INC	1318111	14 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
TECHNO FEU INC	1318111	07 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	24 821,82 $	
TECHNO FEU INC	1318111	08 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Construction	36,28 $	
TECHNO FEU INC	1320517	14 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 394,52 $	
TECHNO FEU INC	1320517	15 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1321490	17 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	147,74 $	
TECHNO FEU INC	1321490	18 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1321490	17 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 568,01 $	
TECHNO FEU INC	1322604	22 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	295,21 $	
TECHNO FEU INC	1322604	22 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	22 672,42 $	
TECHNO FEU INC	1322604	28 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
TECHNO FEU INC	1322604	28 JANV. 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	288,51 $	
TECHNO FEU INC	1324269	29 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Construction	1 579,33 $	
TECHNO FEU INC	1324269	29 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	13 688,37 $	
TECHNO FEU INC	ROS915714	03 JANV. 2019	BELANGER, BRUNO	TONE GENERATOR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 234,78 $	
TECHNO FEU INC	ROS916509	09 JANV. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 421,16 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1318419	08 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. PLATEAU MONT-ROYAL - DISJONCTEURS GFI - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 126,00 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1324048	28 JANV. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Alternance pour 3 pompes d'égout flight	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 943,91 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC	1321461	17 JANV. 2019	LECLERC, DENIS	Écran modestie	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 837,98 $	854079
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1251592	16 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Signalisation (aqueduc)- 2018	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	56 395,24 $	1225128

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1320180	14 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Signalisation (aqueduc)- 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1225128
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1286142	17 JANV. 2019	SZABO, ANDREA	Location de diverses signalisation pour réparation d'égout du 10415 Gouin Ouest selon la facture DPM-1808 - GL 2420.0010000.303113.03161.56507.0.0.0.0.0.0 APPRO P. JOLY//Factures# 6866 et 6867	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	5 518,14 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1257325	14 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - BC ouvert pour services de signalisation-Entente 1225128-TP aqueduc arr.Ville-Marie Montant estimé pour 2018: 240 000$ avant taxes Fin de l'entente:	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	55 231,09 $	1225128
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1257325	07 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2018 - BC ouvert pour services de signalisation-Entente 1225128-TP aqueduc arr.Ville-Marie Montant estimé pour 2018: 240 000$ avant taxes Fin de l'entente:	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	23 440,03 $	1225128
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1320886	15 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2019 - BC ouvert -pour services de signalisation. Entente 1225128. Fin de l'entente: 28 septembre 2020 Montant estimé: 50000$ avant taxes TP aqueduc arr.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	52 493,75 $	
TENAQUIP LIMITED	1321606	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - OUTILS JARDINAGE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 357,56 $	1239113
TENAQUIP LIMITED	1319155	09 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1320731	15 JANV. 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats matériaux divers (ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, etc) - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
TENAQUIP LIMITED	1321530	17 JANV. 2019	DUCHARME, PATRICK	Produits de cadenassage pour les travaux aqueduc de la voirie MHM. Soumission 12033332-00	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 163,16 $	
TENAQUIP LIMITED	1320148	11 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Paniers de manutention modèle MN664 capacité de 1000 lbs	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	5 589,53 $	
TENAQUIP LIMITED	1320148	14 JANV. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Paniers de manutention modèle MN664 capacité de 1000 lbs	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	57,44 $	
TENAQUIP LIMITED	1322317	21 JANV. 2019	CANTINI, MARCO	Conteneur en métal grillagé modèle CA397 pour aqueduc	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 007,36 $	
TENCO INC.	1322717	22 JANV. 2019	ROY, LYNE	RÉPARATION CONSOLE DICKEY JOHN RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 026,25 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1318209	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 185,00 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1318357	07 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
TERRASOLID LTD.	1321430	17 JANV. 2019	PARENT, MARIE	Maintenance des logiciels TerraMatch, TerraModeler et TerraScan du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 105,29 $	
THEATRE MOTUS	1322921	23 JANV. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Réseau accès culture - Artistes autochtones	Culture	Autres - activités culturelles	8 399,00 $	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	29372	10 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier 17-001076	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 059,70 $	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	29376	10 JANV. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier 11001745 coure 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 238,58 $	
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1318192	07 JANV. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO 2019 / Hébergement du site internet ÉLECTION MONTRÉAL pour l'année 2019 selon l'entente BL0501	Greffe	Greffe	5 669,32 $	
TISSUS MORICO INC.	CAR916117	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEPT. REMBOURRAGE , COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 POUR TISSUS DE REMBOURRAGE CHEZ MORICO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR915568	17 JANV. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES MOTEUR POUR CAMION PEINTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 885,24 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC915136	04 JANV. 2019	HUARD, FRANCOIS	Long diagnostique pour finalement trouver couette de fils couper créant des problèmes de transmission et PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 873,10 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC917309	18 JANV. 2019	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMAL A LA DEMANDE DE L ARRONDISSEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 100,38 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC918471	29 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	3115Y011 PULLEY FAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 339,05 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC918561	30 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	6I0501 BLOC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 152,58 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC918561	24 JANV. 2019	DYOTTE, MATHIEU	3525A211 LINK A FUEL CYLINDRE #1 DE L'INJECTEUR A LA POMPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 200,01 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	LAS917660	16 JANV. 2019	BERUBE, TOMMY	LS11271 PIECE MOTEUR CATERPILLAR CAMION STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 006,38 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	MAD916182	07 JANV. 2019	ITIM, SAÏD	BLOQUEUR POUR LA MANETTE DU BOOM BRISE (CENNE), CAUSE: LA CHAINE DE TRANSPORT CASSE, ABUS. LE BOUT DE LA PIN DU LIFT ARM EST CASSE AU COTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 707,46 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	VER919212	28 JANV. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	SOUMISSION 20219744 CYLINDRE DE QUICK ATTACHE ARRIÈRE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 441,60 $	
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1321236	16 JANV. 2019	LAVERDIERE, SUZANNE	Bon de commande ouvert pour la location et le coûts copies de la photocopieuse à la Chapelle Historique du Bon Pasteur	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 683,48 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC	1319345	10 JANV. 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Facture#3206//TotalMed Solution Santé Inc. Courus 2018, dernière facture pour le mois de décembre 2018 pour Dr Thériault et Dr Nicolet	Ressources humaines	Gestion du personnel	17 744,20 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1317826	03 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP INV MECANIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 463,12 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1318778	09 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	APPEL DE LIVRAISON - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	171,65 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1318778	09 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	APPEL DE LIVRAISON - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	66,07 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1318778	09 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	APPEL DE LIVRAISON - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	1 794,81 $	1231889
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1324166	29 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	4 828,50 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1324179	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-CLIGNOTANT, ÉCROU, DOUILLE	Approvisionnement	Matériel roulant	59,21 $	1231884
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1324179	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-CLIGNOTANT, ÉCROU, DOUILLE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 447,02 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1295614	03 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	PIECES POUR CAMIONS LOURDS ET REMORQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1319312	10 JANV. 2019	TOSKA, ERMIR	P.O OUVERT POUR L'ANNÉE 2019 ACAHTS DES PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
TRADELCO INC.	1323605	25 JANV. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Sylvain Chabot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 840,09 $	
TRADELCO INC.	1689737	17 JANV. 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211581 / Produits électriques variés : écrou de serrage à ressort + coude + raccord + etc	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 050,48 $	
TRAFIC INNOVATION INC.	1321839	18 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Acha - articles de signalisation pour la circulation - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 804,65 $	
TRANSMISSION MARIO INC	CAR918071	18 JANV. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O POUR REMPLACER TRANSMISSION AUTORISÉ PAR B.ALLARD VOIR FCT#21761	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 185,06 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1319821	11 JANV. 2019	COUTU, MARTIN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 1882, 43e Avenue (RAE)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	7 139,15 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1321462	17 JANV. 2019	LAFOND, DANIEL	Travaux de réparation d'une section de la conduite d'égout au 3950, Saint-Zotique (1 soum.) (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	16 588,01 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1322753	22 JANV. 2019	LAFOND, DANIEL	Travaux de réparation d'une section de la conduite d'égout au 4555, av. Jeanne-d'Arc (3 soum.) (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	14 908,21 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1324280	29 JANV. 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement d'égout au 7875 Berri	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 511,84 $	
TRANSUNION OF CANADA	1320872	15 JANV. 2019	HEBERT, ISABELLE	BC ouvert - Service - Enquête de crédit 2019 - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
TRAPPEXPERT INC.	1319122	09 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - FABRICATION DE DEUX PASSERELLES ET DEUX TRAPPES D'ACCÈS - EDIFICE GOSFORD, COUR MUNICIPALE - KHARBOUCH, [illegible]	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 288,77 $	
TRAPPEXPERT INC.	1319218	10 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TEM FABRIQUATION D'ECHELLE ET ARCEAUX CENTRE JEAN CLAUDE-MALEPART KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 598,50 $	
TRAPPEXPERT INC.	1321783	18 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TEM OUEST ARR. PLATEAU-MONT ROYAL REMPLACEMENT COUVERCLE SUR LE BASSIN D'ÉQUILIBRE CENTRE DU PLATEAU DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 359,60 $	
TRAPPEXPERT INC.	1321833	18 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TEM OUEST-ARR.PLATEAU MONT ROYAL REMPLACEMENT CERTAIN COUVERCLE BAIN SCHUBERT DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 808,47 $	
TS SERVICES PROFESSIONNELS DE CUISINE	1322414	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 pour la réparation des réfrigérateurs pour les bâtiments du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 189,02 $	
TUBOQUIP	PIR918327	21 JANV. 2019	BOURRET, YANICK	DÉVIDOIR À AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 044,95 $	
TUBOQUIP	SLT914366	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 784,33 $	
TUBOQUIP	SLT914366	03 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	36,48 $	
TUBOQUIP	SLT915996	03 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	FITING VRAC GARAGE FACTURE 562795	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 490,14 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	DIC917819	17 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Réparations multiples hors-saison des tondeuses Toro 16 pieds	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 191,47 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	DIC917825	17 JANV. 2019	LONGPRE, ERIC	Réparations multiples hors-saison des tondeuses Toro 16pi.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 384,61 $	
UAP INC.	1322093	18 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - RUBAN MASQUER ADHESIF	Approvisionnement	Construction	2 170,97 $	
UAP INC.	1317718	03 JANV. 2019	WU, CANDY YU	pièces d'auto 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 025,44 $	
UAP INC.	ROS878105	08 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	ACHATS DE PEINTURE ET DILUANT EXCEL PRO POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 270,01 $	
UAP INC.	ROS915933	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. CARROSSERIE COMPTE OUVERT (ACCESSOIRE ET PRODUITS DIVERS) SHOP SUPPLY CHEZ C-MAX CHOMEDEY 01 JAN 2019 AU 31 DÉC2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UAP INC.	ROS915935	18 JANV. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. CARROSSERIE COMPTES OUVERT (DIVERS PEINTURE ET SOLVANT) PEINTURES CHEZ C. MAX CHOMEDEY 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
UBA INC.	1321235	16 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Livraison d'hypochloryte de sodium (javelo 12% bulk liquid) en vrac en liquide pour la piscine du CSCR - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	12 750,73 $	
ULINE CANADA CORP	1320511	14 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Unité de démarrage à présentoir à 2 tablettes et à tablettes, 96 x 42 x 96 ", avec expédition et manutention - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	3 623,25 $	
UMANIUM	1324106	29 JANV. 2019	BARBEAU, DANY	Conception préliminaire de mise en valeur des vestiges archéologiques du Vieux-Moulins de RDP dans le cadre du projet de réaménagement du parc Moulin des [illegible]	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 682,54 $	
UNIBETON	1318122	07 JANV. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Béton prémélangé 32 & 35 MPA (budget aqueduc) 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	43 926,76 $	1196052
UNIBETON	1321109	16 JANV. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2019- Bc ouvert pour l'achat de béton pré mélangé pour les TP aqueduc arr. Ville-Marie. Entente cadre # 1196052. Fin de l'entente: 27 avril 2019. Quantité estimées [illegible]	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	41 635,93 $	1196052
UNIFIRST CANADA LTEE	1319604	10 JANV. 2019	LACROIX, REMI	BC OUVERT 2019 - Service de nettoyage de combinaisons de travail pour la section Mesure de consommation d'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
UNIMANIX INDUSTRIES INC.	1322421	21 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Bon de commande ouvert 2019 pour l'entretien des machines à pression pour nettoyer les véhicules pour nettoyer les véhicules du SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317810	07 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	1 624,83 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317810	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	1 668,71 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317834	04 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	1 049,87 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317834	07 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	482,60 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317834	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Construction	51,65 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1317834	03 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTIARE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	1 440,55 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1320135	14 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	30,96 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1320135	11 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	2 846,39 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1322594	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAP INV MECANIQUE FILTRE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 437,18 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1322620	22 JANV. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 178,70 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1324272	29 JANV. 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	2 042,50 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	PIR917902	23 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	MARKER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,51 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1324531	30 JANV. 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2019 location d'outils ou de machinerie sur demande.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
UNITRAIL INC	1318610	08 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Soumission du 8 janvier 2019, Remorque fermée 6 x 10 TA2 72" + 2 portes arrières et porte de côté, incluant taxes sur les pneus. - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 155,94 $	
UNITRAIL INC	1320812	15 JANV. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Selon soumission du 15 janvier 2019, Remorque dompeur deck over 6 X 10 7k noir équipée selon les caractéristiques indiquées dans la soumission reçue le 15 janvier 2019. 6 semaines de livraison minimum. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	6 561,72 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1320752	15 JANV. 2019	HAMEL, ANDRE	Facture#418006//Suivi des conditions de neige dans les sites d'entreposage de neige usée dans la perspective de réduction du risque d'avalanche.	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 874,06 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1322098	18 JANV. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	UQAM a le mandat d'accompagnement scientifique dans le cadre du projet pilote Métropolis «Innovations de stratégies de dynamisation par le projet urbain»- MONTRÉAL 2019	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	24 999,20 $	
USINAGE USI-MAX INC.	SLT912307	02 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 779,55 $	
USINAGE USI-MAX INC.	SLT913650	03 JANV. 2019	TOMA, EMIL	V. 303-16663 PYTHON - Fabrication des pieces pour la carroserie (BRAS ARTICULÉS RENFORCÉS)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 090,83 $	
USINAGE USI-MAX INC.	SLT917881	30 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PARTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 545,42 $	
USINAGE USI-MAX INC.	SLT917881	23 JANV. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PARTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	918,64 $	
VELO QUEBEC EDITIONS	1322889	23 JANV. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat #2514 : Achat d'espace publicitaire pour le Planétarium dans le magazine Québec Science, édition d'avril-mai 2019, couverture 2, en kiosque le 2019-03-28.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC	1318317	07 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP INV MECANIQUE PIECE DE BALAI MECANIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	434,44 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC	1318317	09 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP INV MECANIQUE PIECE DE BALAI MECANIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 198,56 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC	1318317	09 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	PIERREFONDS REAP INV MECANIQUE PIECE DE BALAI MECANIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC	1322088	18 JANV. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/096-07176 Pièces d'aspiration pour balai.	Approvisionnement	Matériel roulant	839,48 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTE DE PIECES DE BALAIS SBS INC	1322088	18 JANV. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/096-07176 Pièces d'aspiration pour balai.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 374,71 $	
VENTILABEC INC.	1321593	17 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments des Parcs Nature	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 666,62 $	
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	1318362	07 JANV. 2019	GAGNE, ANNIE	Enlèvement de la boue dans le fonds d'un étang (des grattoirs et 350' de boyaux seront nécessaires pour l'exécution des travaux prévus entre le 3 et 10 novembre / La disposition des résidus sera faite sur le site	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 450,00 $	
VERSALYS	1321641	17 JANV. 2019	TURCOTTE, GENEVIEVE	Formation Excel pour employés de la section expertise et entretien	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	608,92 $	
VERSALYS	1321641	17 JANV. 2019	TURCOTTE, GENEVIEVE	Formation Excel pour employés de la section expertise et entretien	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 616,81 $	
VICROC INC.	1322637	22 JANV. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - LAME,BORD TRANCHANT,4 TROU	Approvisionnement	Matériel roulant	13 387,19 $	
VICTOR M. CAYABYAB (ISLAND BUTTERFLIES FARM)	2yr19	26 JANV. 2019	GAGNE, ANNIE	Importation de papillons pour l'événement de Papillons en liberté	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 220,20 $	
VIDEOTRON LTEE .	1323563	25 JANV. 2019	GALIPEAU, MICHELE	BCO BVG 2019 - Internet fixe MTLETH060	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	9 096,12 $	
VIDEOTRON LTEE .	1320579	15 JANV. 2019	LAMONTAGNE, SERGE	VIDEOTRON - services de câblodistribution pour l'hôtel de Ville - période de janvier à décembre 2019. Soutien à l'Opposition officielle	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	1 065,62 $	
VIDEOTRON LTEE .	1320579	15 JANV. 2019	LAMONTAGNE, SERGE	VIDEOTRON - services de câblodistribution pour l'hôtel de Ville - période de janvier à décembre 2019. Soutien à l'Opposition officielle	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	335,96 $	
VIDEOTRON LTEE .	1321028	16 JANV. 2019	ROSAY, MELINA	Videotron LTEE - Service de Télédiffusion - Abonnement et terminaux du Service des Communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 054,88 $	
VIDEOTRON LTEE .	1321591	17 JANV. 2019	GINCE, MARTIN	Internet - Frais de services courants mensuels au stade de soccer de Montréal - No. compte 75796819-001-2 - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 939,65 $	
VIDEOTRON LTEE .	1320579	15 JANV. 2019	LAMONTAGNE, SERGE	VIDEOTRON - services de câblodistribution pour l'hôtel de Ville - période de janvier à décembre 2019. Soutien à l'Opposition officielle	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 916,05 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1323484	24 JANV. 2019	MASSE, PAUL	SIM -- Frais de consommation de carburant pour les véhicules de la caserne 78 (déc2018), selon facture 2018-000213	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 873,22 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1323240	24 JANV. 2019	PASCAL, RAOUL	Facture - VILLE DE POINTE-CLAIRE - Frais de consommation de carburant pour le SIM (année 2019) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 815,51 $	
VINCENT FORTIN	1317860	03 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Services professionnels - - Spécialiste des médias sociaux - Griffintown - Service des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 500,00 $	
VINCENT FORTIN	1317860	29 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Services professionnels - - Spécialiste des médias sociaux - Griffintown - Service des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 650,00 $	
VIVRE PERCHE INC.	1324636	30 JANV. 2019	BERNIER, MARTINE	Fabrication et installation d'un module de bois de type hébertiste. Pour le projet Odyssée des plantes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	25 994,40 $	
VLAN PAYSAGES INC	1265336	15 JANV. 2019	PRONOVOST, RENE	Majorer bon de commande #1265336 - pour les services professionnels pour la réalisation de la station décontamination (Parcours phytotechnologies).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 627,00 $	
VLAN PAYSAGES INC	1322659	22 JANV. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN209205 DRM: 002092-TR-02. TRAVAUX D'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET ENLÈVEMENT D'ARBRES, DE LA SAVANE. DEMANDEUR: PIERRE-ALEXANDRE [illegible]	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	9 754,39 $	
W & P DENEIGEMENT SERVICES INC	1309124	25 JANV. 2019	BOTERO, ANDRES	CTMO Ouest (1100) - 9091-9191, boul. Henri-Bourassa ouest - Déneigement 2018-2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 354,41 $	
W. COTE ET FILS LTEE	PIR917286	27 JANV. 2019	GAUVREAU, ALAIN	SPOOL VALVE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 715,11 $	
WESTERN GLOBAL HOLDINGS LIMITED	1319883	11 JANV. 2019	TURGEON, FRANCOISE	2 Postes de carburants mobiles - UADM : Sud-Ouest	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	100 431,91 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1318077	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de plomberie sur ententes 1195469 et 1137506 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 461,84 $	1137506
WOLSELEY CANADA INC.	1318077	07 JANV. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de plomberie sur ententes 1195469 et 1137506 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 175,94 $	1195469
WOLSELEY CANADA INC.	1321600	17 JANV. 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 944,43 $	1137506
WOLSELEY CANADA INC.	1318428	08 JANV. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Pièces de plomberie pour les JEXT	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	1114700
WOLSELEY CANADA INC.	1318407	08 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. CÔTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - RÉGULATEUR - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 304,97 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1318570	08 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	ARR. CÔTE-DES-NEIGES NOTRE=DAME-DE-GRÂCE - ROBINET ET RACCORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 123,16 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1319480	10 JANV. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Bon Commande 2019 Wolseley	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	52 493,75 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1320023	11 JANV. 2019	BURGY, JOHANNE	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - TAMIS, COMPTEUR, RACCORD - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 416,82 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1321569	17 JANV. 2019	RINFRET, SIMON	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - PIÈCES POUR DOUCHE - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 559,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1323588	25 JANV. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST- CÔTE-DES-NEIGES-DAME-DE-GÂCE KAMIL AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 674,67 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1324209	29 JANV. 2019	DESROCHERS, ERIC	ARR. PLATEAU MONT-ROYAL - TÊTE DE DOUCHE - CENTRE DU PLATEAU, 2275 BOULEVARD SAINT-JOSEPH E. - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 465,11 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1318369	07 JANV. 2019	IKHLEF, AMAR	Commande urgente pour Aqueduc: insertion en inox 6'', garniture de transition 6'', NL 3800 6'' DR17 x DR18, tuyau pvc 150mm, Bouchon male laiton, 2616	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 179,42 $	
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1319004	09 JANV. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	569Q- Droit municipal: principes généraux rt contentieux - mise à jour #40, Decembre 2018 - COURU 2018 - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 923,00 $	
WURTH CANADA LTEE	1318399	08 JANV. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	B.C ANNUEL 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
WURTH CANADA LTEE	CAR916924	10 JANV. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	997.141887 ACHAT STATION REFILLOMAT WURTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 584,23 $	
XAVIER MARY	1315004	16 JANV. 2019	TREMBLAY, GINA	conception des décors pièce Cache-cache	Culture	Autres - activités culturelles	5 022,00 $	
YANN FORTIER	1318914	09 JANV. 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Service - Conseiller et rédacteur en planification stratégique - Divers - Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 399,00 $	
YEGOR DYACHKOV	bp201902078	09 JANV. 2019	DESCHENES, KARINE	Ensemble Magellan	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
ZBYNEK NAJSER	1324157	29 JANV. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.SCO - Création de 18 modèles d¿exo-planètes pour les activités d¿animation du Planétarium Rio Tinto Alcan. (recherche visuelle, conceptualisation et peinture	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 792,56 $	
ZOHO CORPORATION	1323929	28 JANV. 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Licences Manage Engine - Période du 1er février au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 747,53 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC	1322270	21 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAP INV MECANIQUE LUMIERE FLECHE DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 072,20 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC	1322270	22 JANV. 2019	BILODEAU, LUCY	DICKSON REAP INV MECANIQUE LUMIERE FLECHE DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC	CAR917644	16 JANV. 2019	TROTTIER, LUC	FABRICATION DE SUPPORT DE FLECHE SELON PLANS FOURNIES - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 351,72 $	
						Total:	**21 177 617,69 $**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.04

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1197579001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités

Il est recommandé :

1) au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de promouvoir l'utilisation du guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats et afin que ce guide soit modifié pour qu'une ventilation sommaire des dépenses incidentes soit jointe au dossier décisionnel;

2) au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités et de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 12:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197579001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le bilan de la sixième année d'activités de cette commission a été produit et déposé à la séance du conseil municipal du 27 mars 2017 et à la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* , leur mission

consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Secrétaire de direction

Tél : 514-872 -3007
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-02-18

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LE BILAN DE SA SIXIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉS

Mise en contexte

La Commission sur l'examen des contrats a déposé le bilan de sa sixième année d'activités, l'année 2016, assorti de recommandations au conseil municipal du 27 mars 2017 et au conseil d'agglomération du 30 mars 2017.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule huit recommandations traitant des thèmes suivants : renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et information soumise à la Commission (R-1 à R-4); processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats (R-5 et R-6) et recommandation de portée générale (R-7 et R-8). Le comité exécutif souhaite répondre à ces recommandations.

<u>Recommandations à l'égard des renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et de l'information soumise à la Commission.</u>

R-1
Que les unités d'affaires s'assurent de consigner dans leurs sommaires décisionnels les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement de façon à offrir une vue d'ensemble du contexte du contrat

R-2
Que, dans le cas où un contrat porte sur un ou quelques objets qui s'inscrivent dans un projet plus large, les unités d'affaires présentent au sommaire décisionnel de chaque contrat un portrait des diverses phases du projet avec les prévisions budgétaires et les échéanciers prévus de réalisation.

Réponse à R-1 et R-2
Les dossiers décisionnels contiennent les informations utiles à des fins de prise de décision sur un contrat précis au sein de l'ensemble des contrats requis pour un projet spécifique. Le comité exécutif rappelle que les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, émis ou non par le service responsable du dossier décisionnel en question sont déjà indiqués au sommaire décisionnel conformément au guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats. Le guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats détaille les éléments d'information requis aux sections « Contexte » et « Décisions antérieures » des sommaires décisionnels. Le comité exécutif mandate la direction générale afin de promouvoir l'utilisation de ce guide déjà disponible sur l'intranet.

R-3
Que les unités d'affaires, dans les situations qui s'y prêtent (réhabilitation de conduites d'aqueduc ou d'égout, construction de chaussées, de bordures et de trottoirs, etc.), s'assurent de présenter dans les sommaires décisionnels des coûts unitaires de construction ou de réalisation (par exemple, au mètre linéaire).

Réponse à R-3
Le comité exécutif considère que le coût unitaire constitue un outil représentatif de comparaison à des contrats unidimensionnels en fourniture de différents éléments, et non pas entre différents contrats en réalisation de travaux de construction. Outre le fait qu'il puisse être techniquement difficile de ramener toutes les composantes d'une soumission au seul aspect unidimensionnel d'un « coût unitaire », il est tout à fait normal de rencontrer des différences de prix unitaire même dans le cas de travaux qui peuvent sembler similaires à première vue, en raison de la grande variabilité des facteurs influençant les coûts (nature des travaux dans un même contrat, volumes, exigences spécifiques, emplacement, nature des sols, profondeur, période d'exécution, mesures de mitigation renforcées, compétition du marché, etc.). Il faut également souligner qu'il existe différentes catégories d'estimation. Le coût budgétaire projeté dans le PTI, celui inscrit à la programmation annuelle, celui figurant dans le sommaire décisionnel lors de l'octroi du contrat et le coût réel différent en fonction du temps entre chacune de ces étapes, de l'évolution du marché et des situations particulières rencontrés en cours de contrat.

R-4
Que les unités d'affaires, dans tous les contrats où il y a des montants prévus pour les incidences, présentent dans les sommaires décisionnels la ventilation détaillée de ces montants.

Réponse à R-4
Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation. Comme les dépenses incidentes représentent généralement une assez faible proportion des coûts totaux, et que dans certains cas, le détail de ces dépenses peut ne pas encore être connu au moment de la rédaction du sommaire décisionnel, il considère cependant qu'une ventilation détaillée n'est probablement pas nécessaire dans tous les cas. Il encourage donc les services à fournir dans les sommaires décisionnels une ventilation au moins sommaire des dépenses incidentes, et une ventilation plus détaillée quand ces dépenses ont un caractère inhabituel. Le comité exécutif mandate la direction générale afin que le guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrat soit modifié en conséquence.

<u>Recommandations à l'égard des processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats.</u>

R-5
Considérant l'inclusion de clauses relatives à l'expérience du maître d'œuvre pour qualifier les soumissionnaires dans certains contrats;

Que les unités d'affaires s'assurent de définir le plus précisément possible les termes des critères utilisés dans les clauses de qualification des soumissionnaires pour assurer l'objectivité du processus d'appel d'offres.

Réponse à R-5
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que la clause relative à l'expérience du maître - d'œuvre a été revue en collaboration avec le Service des affaires juridiques, et que la nouvelle version de cette clause est utilisée dans les appels d'offres depuis le mois d'août 2016.

R-6
Considérant l'importance d'éviter toute situation potentielle de conflit d'intérêt dans l'octroi des contrats;

Que les unités d'affaires s'assurent, dans l'octroi de contrats où la réalisation d'inventaires préalables et la préparation de plans et devis sont nécessaires, que ces activités soient menées par des firmes distinctes.

Réponse à R-6
Le comité exécutif comprend l'objectif recherché par cette recommandation, mais estime que la mettre en application comporterait un risque majeur, soit celui de dissuader les firmes compétentes d'effectuer de tels mandats pour la ville.

Toutes les études préliminaires effectuées en vue de la réalisation d'un projet font partie intégrante des documents d'appels d'offres. Elles sont donc disponibles pour l'ensemble des soumissionnaires, assurant ainsi que chacun puisse élaborer sa proposition sur la base des mêmes informations que les autres. Il est possible que les dirigeants de certaines firmes pensent que la firme concurrente ayant effectué l'étude est avantagée dans le processus. La solution proposée pour diminuer cette impression comporte cependant trop d'effets négatifs potentiels pour que le comité exécutif puisse y donner suite.

<u>Recommandations de portée générale</u>

R-7
Qu'une présentation de la Stratégie immobilière de la Ville de Montréal soit offerte à l'ensemble des membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement au cours de l'année 2017.

Réponse à R-7
Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service de la gestion immobilière élaborera, au cours de l'année 2019, un projet de stratégie immobilière, qui, lorsqu'il sera terminé, sera soumis aux instances concernées pour discussion. Par la suite, cette stratégie pourra être présentée à la commission du conseil concernée.

R-8
Que l'Administration travaille de concert avec l'inspecteur général afin de proposer un élargissement du mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Réponse à R-8
Le comité exécutif mandate la commission d'examen des contrats de travailler de concert avec le Bureau de l'inspectrice générale pour revoir les critères requis pour qu'un contrat fasse l'objet d'une analyse par ladite commission et de faire des recommandations aux conseils municipal et d'agglomération. Le comité exécutif évaluera la pertinence d'élargir le mandat de la commission suite à la révision des critères d'examen.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la quantité et la qualité du travail accompli pendant sa sixième année d'existence, en 2016, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.05

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1197579002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités

Il est recommandé :

1) au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de promouvoir l'utilisation du guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats et afin de préparer un dossier décisionnel proposant de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 conformément aux recommandations 3 et 4 de la commission.;

2) au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités;

3) au conseil municipal et au conseil d'agglomération de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 12:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197579002**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le bilan de la septième année d'activités de cette commission a été produit et déposé à la séance du conseil municipal du 23 avril 2018 et à la séance du conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* , leur mission

consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872 1879
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-02-18

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LE BILAN DE SA SEPTIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉS

Mise en contexte

La Commission sur l'examen des contrats a déposé le bilan de sa septième année d'activités, l'année 2017, assorti de recommandations au conseil municipal du 23 avril 2018 et au conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule six recommandations traitant des thèmes suivants : renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et information soumise à la Commission (R-1); critères d'examen de la Commission (R-2, R-3 et R-4); suivi des rapports et recommandations de la Commission (R-5) et recommandation à portée générale (R-6). Le comité exécutif souhaite répondre à ces recommandations.

Recommandation à l'égard des renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et de l'information soumise à la Commission

R-1
Que les unités d'affaires s'assurent de consigner dans leurs sommaires décisionnels les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, de façon à offrir une vue d'ensemble du contexte d'un contrat donné.

Réponse à R-1
Les dossiers décisionnels contiennent les informations utiles à des fins de prise de décision sur un contrat précis au sein de l'ensemble des contrats requis pour un projet spécifique. Le comité exécutif rappelle que les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, émis ou non par le service responsable du dossier décisionnel en question sont déjà indiqués au sommaire décisionnel conformément au guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats. Le guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats détaille les éléments d'information requis aux sections « Contexte » et « Décisions antérieures » des sommaires décisionnels. Le comité exécutif mandate la direction générale afin de promouvoir l'utilisation de ce guide déjà disponible sur l'intranet.

Recommandations à l'égard des critères d'examen

R-2
Que la Commission permanente sur l'examen des contrats soit mandatée pour revoir la pertinence des critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et faire des recommandations aux conseils municipal et d'agglomération.

R-3
Considérant la recommandation faite par le Bureau du Vérificateur général en page 290 de son Rapport annuel 2016;

La Commission permanente sur l'examen des contrats demande à l'unanimité à l'Administration de répondre favorablement à la recommandation 4.1.2.C du Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en page 290, qui se lit comme suit : « Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$). ».

R-4
La Commission recommande également que cette recommandation s'étende aux situations où un soumissionnaire se voit adjuger une partie des contrats faisant l'objet d'un même appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).

Recommandation à l'égard du suivi des rapports et recommandations de la Commission sur l'examen des contrats

R-5
Que l'Administration travaille de concert avec l'inspecteur général afin de proposer un élargissement du mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour lui permettre, notamment, de faire un suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences dans les contrats qu'elle a étudiés.

Réponses à R-2 et R-5

Le comité exécutif est favorable et propose de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats et de travailler de concert avec l'inspecteur général afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations aux conseils municipaux et d'agglomération. Le comité exécutif évaluera la pertinence d'élargir le mandat de la commission suite à la révision des critères d'examen.

Réponses à **R-3 et R4**

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la direction générale de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 afin qu'ils incluent les deux critères proposés au seuil proposé, soit 10M$.

Recommandation à portée générale

R-6
Qu'une présentation de la Stratégie immobilière de la Ville de Montréal soit offerte aux membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats et éventuellement à l'ensemble des membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement au cours de l'année 2018.

Réponse à R-6
Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service de la gestion immobilière élaborera, au cours de l'année 2019, un projet de stratégie immobilière, qui, lorsqu'il sera terminé, sera soumis aux instances concernées pour discussion. Par la suite, cette stratégie pourra être présentée à la commission du conseil concernée.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la quantité et la qualité du travail accompli pendant sa septième année d'existence, en 2017, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.06

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1197579003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Il est recommandé :

1) au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de préparer un dossier décisionnel proposant de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 conformément à la recommandation de la commission.

2) au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 12:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1197579003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le rapport de la commission faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats a été déposé à la séance du conseil municipal du 21 août 2017 et à la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-3007
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél :	514 872-3007
Approuvé le :	2019-02-18

Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Mise en contexte

Dans son rapport annuel 2016, la vérificatrice générale a émis une recommandation[1] à l'effet de modifier les critères d'examen de la Commission pour que celle-ci puisse se pencher sur les situations où un seul soumissionnaire se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres lorsque la somme de ces contrats distincts excèdent 10 millions, soit le seuil à partir duquel le processus d'examen de la conformité d'un appel d'offres s'applique à l'égard d'un contrat unique. Les membres de la Commission ont souhaité appuyer cette recommandation et ont déposé un rapport en ce sens aux conseils municipal et d'agglomération des 21 et 24 août 2017, rapport qui ne comportait qu'une recommandation, qui se lit comme suit :

> « Les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats demandent à l'unanimité à l'administration de répondre favorablement à la recommandation 4.1.2.C du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en page 290, qui se lit comme suit :
>
> *« Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$). ».*
>
> La Commission est aussi d'avis que cette recommandation devrait s'étendre aux situations où un soumissionnaire se voit adjuger une partie des contrats faisant l'objet d'un même appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$) »

Réponse du comité exécutif à la recommandation

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la direction générale de changer les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 afin qu'ils incluent les deux critères proposés au seuil proposé, soit 10M$.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats d'avoir pris la peine d'exprimer leur opinion sur la recommandation de la vérificatrice générale les concernant.

[1] Il s'agit de la recommandation 4.1.2 C du Rapport de vérification « Programme Éco-quartier et Écocentres »

Article 5.01

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018	Résolution: CA18 14 0385

Motion de la mairesse Giuliana Fumagalli relative au projet d'un centre de tri à la carrière Francon

ATTENDU que les Michelois et les Micheloises subissent les désagréments de deux carrières depuis près de 150 ans;

ATTENDU que la carrière Miron devenue Centre de tri et d'élimination des déchets devenue Centre environnemental Saint-Michel reçoit des matières résiduelles des ménages, entreprises et institutions de toute la Ville de Montréal depuis plus d'un demi-siècle;

ATTENDU que la carrière Francon, devenue carrière Saint-Michel, reçoit les neiges usées de près de la moitié de toute la Ville de Montréal depuis près de 35 ans;

ATTENDU qu'aucun secteur de la Ville de Montréal n'a été traité aussi inéquitablement en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que des équipements demeureront en opération au Centre environnemental Saint-Michel pendant encore plusieurs années;

ATTENDU que la mairesse d'arrondissement a fait savoir publiquement et privément son refus qu'une nouvelle installation de traitement des matières résiduelles soit construite dans le quartier;

ATTENDU que la carrière Saint-Michel recèle un potentiel de développement positif pour le quartier, potentiel illustré notamment par le projet Francon, *cœur de notre quartier* mis de l'avant par la table de concertation Vivre Saint-Michel en santé;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

1. que le conseil d'arrondissement s'oppose officiellement et fermement à la construction d'un nouveau centre de tri des matières récupérables d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes dans l'ancienne carrière Francon;

2. que le conseil d'arrondissement mandate la direction de l'arrondissement pour qu'elle mette en œuvre toutes les façons possibles d'empêcher la réalisation de ce projet;

3. que copie de cette résolution soit acheminée à la mairesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

de procéder à un vote nominal sur la motion déposée à l'article 10.08.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Giuliana FUMAGALLI, Mary DEROS

VOTENT CONTRE : Sylvain OUELLET, Rosannie FILATO

Vu l'égalité des voix qui résulte du vote, conformément à l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le vote de la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli qui participe à cette égalité devient prépondérant, et l'article 10.08 est adopté,

et il est,

RÉSOLU

en conséquence.

10.08

Giuliana FUMAGALLI	Danielle LAMARRE TRIGNAC
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 31 janvier 2019, à 17 h

Au CM du lundi 25 février 2019, à 13 h

Article 7.01

20.01	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1187075005

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1182346002

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour la fourniture d'un service de remisage des véhicules saisis, pour une durée de trois ans, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 18-17277 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1180206003

Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc. pour la mise à jour du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien, pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1187684008

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1185932002

Accorder un contrat de gré à gré à Druide informatique inc. pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, pour la somme maximale de 196 198,51 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1188194001

Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 521 066,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17252 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1180720002

Accorder un contrat à Les Contrôles I.S.I inc. pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 778 159,89 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-03 (4 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.08	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1182675004

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 1 086 713,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17336 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1180206004

Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 $ USD (1 041 310,57 $ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 $ USD à 6 448 264,67 $ USD / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187900007

Autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 $, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG15 0050), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 $ à 841 875,91 $, taxes incluses / Approuver un projet d'Avenant no 2 à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1183855007

Conclure quatre ententes-cadres en biens et services d'une durée de 48 mois avec Solmatech inc. (contrat #1: 1 031 992,38 $, taxes incluses, contrat #3: 589 671,13 $, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (contrat #2: 889 049,65 $, taxes incluses, contrat #4: 524 752,28 $, taxes incluses) pour des services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 18-17185 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1188184001

Autoriser la cession de deux contrats de services professionnels entre Cobalt Architectes inc., St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. et Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc., à titre d'intervenants, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux et pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds / Approuver les projets de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1186232001

Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020 pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, répartie comme suit : 439 224,44 $ en 2019 et 448 008,93 $ en 2020 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 156 978 $ en 2019 et 160 117,56 $ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179013

Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1183277001

Accorder un soutien financier de 192 805 $ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1er février 2019 au 31 décembre 2021, afin de soutenir sa mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1182346003

Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1181541002

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One, pour une période de cinq ans - Appel d'offres sur invitation 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 $, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses)(fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1184384001

Conclure deux ententes-cadres avec Médial conseil santé sécurité inc. et Alia Conseil inc. pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne - Appel d'offres public 18-17223 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service des technologies de l'information , Direction - 1187655002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats de services professionnels avec Systematix Technologies de l'information inc. (lot 1 au montant de 2 311 714,94 $, taxes incluses) et Documens Traduction inc. (lot 2 au montant de 172 577,48 $, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web) / Appel d'offres public 18-17271 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231099

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184069020

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, pour le poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2019, moyennant un loyer total de 698 200,86 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1180192001

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 $, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 $ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 $ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 $ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 $ au niveau des charges et de 152 500 $ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 $ et du volet des revenus pour 160 000 $ du Bureau du vérificateur général

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1186775003

Accorder un contrat de services professionnels à SSQ Assurance pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités, à compter du 1er février 2019 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 1 596 390 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat de 9 ans 11 mois prenant fin le 31 décembre 2018, répartie de la façon suivante : la part de l'employeur est de 839 613 $ et la part des employés et retraités est de 756 776 $ / Appel d'offres public 18-17427 (3 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à la Compagnie d'assurance AIG du Canada, pour une somme approximative de 15 700 $ (incluant la taxe de 9 %), afin de maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville s'est engagée à offrir à ses employés et retraités pour la période du 1er au 31 janvier 2019 (CG08 0527)

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1184922024

Autoriser une dépense de 6 755 815,57 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de l'eau , Direction - 1188020007

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention évaluée à 345 000 $ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service de l'environnement , Direction - 1187534001

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant un montant maximum de 300 000 $ annuellement / Préciser que l'entente intervenue avec l'ARTM dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et que les élus et les membres du personnel de cabinet peuvent y adhérer

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1184922025

Autoriser une dépense de 9 785 706,21 $, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-feu ltée (CG15 0354)

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1190029001

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard

Adopté à l'unanimité.

30.06	Service de police de Montréal , Direction des opérations - 1185841001

Autoriser une dépense maximale de 743 600 $ annuellement, pour la location jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1182891004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro

Traité.

41.02	Service de l'habitation , Direction - 1183251001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Traité.

42.01	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1185092005

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service de l'environnement , Direction - 1184060001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 $ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 $ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1188168001

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1172748001

Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1175326002

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum de quatre policiers à l'Équipe intégrée relative à la sécurité nationale (EISN) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour une durée de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité d'une prolongation pour une durée maximale d'une année et le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période - Deux postes sont financés par la GRC et deux autres sont aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver les projets d'entente de détachement à cet effet

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1185075005

Nomination des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service de la culture , Direction - 1188021004

Nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1192904001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 16 décembre 2018

Il est recommandé de :
Prendre acte du rapport du greffier relatif à la formation suivie par deux nouveaux élu.es du conseil municipal à la suite de l'élection partielle du 16 décembre 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-28 17:18

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1192904001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 16 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

L'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) prévoit que tout membre d'un conseil municipal qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation. Cet article précise aussi que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier qui en fait rapport conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0431 - 23 avril 2018 : Dépôt au conseil municipal du rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection générale de 2017.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à déposer au conseil municipal le rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale suivie par deux nouveaux élu.es du conseil municipal après l'élection partielle du 16 décembre 2018. (Rapport en pièce jointe).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 15 de *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIER
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-26

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-01-28

Montréal

FORMATION DES ÉLU.ES EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

RAPPORT DU GREFFIER DE LA VILLE

RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
Le 21 janvier 2018

	Élu.e	Statut	Formation complétée	Date
1	Caroline Bourgeois	Nouveau élu.e	Oui	21 janvier 2019
2	Josué Corvil	Nouveau élu.e	Oui	21 janvier 2019

Article 7.03

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
(Résolution CM18 1466)

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018, à la résolution CM18 1466, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction effectuée consiste en l'ajout, dans le texte de la résolution CM18 1466, de la description détaillée de l'immeuble que la Société de transport de Montréal (STM) souhaite acquérir par expropriation, conformément à la résolution CA-2018-146 de la STM.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019.

(s) Yves Saindon

_____
Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 décembre 2018 Séance tenue le 17 décembre 2018	Résolution: CM18 1466

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

80.01 1180854009 (20.37)

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 décembre 2018 Séance tenue le 17 décembre 2018	Résolution: CM18 1466

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, une partie du lot 4 916 258, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 550 868,34 pieds carrés, requis pour la construction d'un nouveau centre de transport, laquelle partie de lot sera connue et désignée comme étant le lot projeté 6 266 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que montrée au plan cadastral joint au dossier décisionnel préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2018, sous le numéro 18 773 de ses minutes, située dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (ci-après nommé : « CT de L'Est »), le tout appartenant à Investissements de Ville Inc., ainsi que les servitudes pouvant affecter l'implantation et les opérations du CT de l'Est, dont les bénéficiaires sont identifiés à l'«Annexe A» jointe à la résolution CA-2018-146 de la Société de transport de Montréal.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

80.01 1180854009 (20.37)

Valérie PLANTE	Yves SAINDON
_____	_____
Mairesse	Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

Au terme de sa résolution CA19 25 0043 adoptée à sa séance du 4 février 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal recommande:
Que soit déposé au conseil de la ville son bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :
De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-01-09 14:58

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 février 2019	Résolution: CA19 25 0043

Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

61.01 1187009002

Luc FERRANDEZ
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187009002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but de permettre le dépôt au conseil de la ville du bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-9863
Télécop. : 514 872-9243

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2004, le conseil municipal de la Ville a adopté le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et le 7 mai suivant, le conseil d'arrondissement a adopté des ordonnances prévues à la section IX, article 21 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 250041 - 5 février 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides
CA17 5250005 - 6 février 2017 - Dépôt du bilan annuel 2016 sur l'utilisation des pesticides
CA16 250003 - 1 février 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 sur l'utilisation des pesticides

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement dépose au conseil municipal son bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire avant le 28 février de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dépôt du bilan annuel de l'arrondissement est prévu au règlement de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan prévu à la séance du conseil municipal du 25 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAVERDURE
Agente technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-3692
Télécop. : 514-872-8046

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

Luc GOSSELIN
Chef de division parcs

Tél : 514 872-5010
Télécop. : 514 872-8046

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc GOSSELIN
Chef de division parcs

Tél : 514 872-5010
Approuvé le : 2019-01-09

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1187009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

Pièces jointes au sommaire

- Délégation de pouvoirs de Mme Lyne Olivier
- Bilan annuel 2018 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée
- Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires firme externe
- Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires interne (arrondissement)
- Bilan détaillé des interventions phytosanitaires firme externe
- Bilan détaillé des interventions phytosanitaires interne (arrondissement)

Delegation de pouvoirs_Lyne Olivier.pdf Bilan_type_applic_pest_2018.pdf

BilanCumulatif_interventionsPhytosanitaires_Externe.pdf

BilanCumulatif_interventionsPhytosanitaires_Interne.pdf

BilanDétaillé_interventionsPhytosanitaires_Externe.pdf

BilanDétaillé_interventionsPhytosanitaires_Interne.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAVERDURE
Agente technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-3692
Télécop. : 514-872-8046

Délégation de pouvoirs - Lyne Olivier

Lyne OLIVIER

A : Luc FERRANDEZ, Sébastien PARENT-DURAND, Karim HAMMOUDA, Andréanne

Cc : Sandra BRICOTTE, Véronique LARCHER, Josée LÉGARÉ, Maryse MARTIN, Isabelle SIROIS, Samia IDIR

2018-12-13 15:52

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Luc Gosselin, chef de la Division des parcs et de l'horticulture, pour me remplacer du 14 décembre 2018 au 18 janvier 2019 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Cordialement,

Lyne Olivier MBSI
Directrice par intérim
Direction de la culture, des sports, des loisirs,
des parcs et du développement social
Tél. : 514 872-3725

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 3E6
Suivez-nous **:** Infolettre | Facebook | Twitter | Site Web | Instagram

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui se dégage de toutes responsabilités ou obligations pouvant en résulter.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **11**

Formation des employés **13**

Inspections sur les pesticides **15**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **16**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **17**

Évolution des demandes de permis **18**

Infractions et poursuites judiciaires **19**

Lutte intégrée **21**

Conclusion **24**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **25**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Nous avons la même vision et les mêmes objectifs que le Service de l'environnement à propos de l'utilisation des pesticides sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. Nous privilégions l'approche de lutte intégrée dans nos interventions; nous utilisons des moyens mécaniques et/ou des insectes prédateurs et si la situation perdure, nous allons utiliser à certains endroits, des bio-pesticides à faible impact néanmoins nous préférons concentrer nos efforts à choisir des végétaux qui conviennent aux conditions existantes, à maintenir un sol vivant et en santé et créer une biodiversité dans l'ensemble de l'arrondissement.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA18 250041	2018-02-05	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA05250144	2005-05-02	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Cette ordonnance est valide pour les années à venir sans devoir passer au conseil d'arrondissement.

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Le budget transféré de la ville centre pour les pesticides et pour la lutte intégrée n'est pas suffisant pour couvrir tous nos besoins. Il est ajusté à même nos budgets dans différents secteurs connexes; celui de la main-d'œuvre, de la formation aux employés, dans l'achat de compost, d'engrais biologique, de mycorhizes, de bois raméal fragmenté et de végétaux résistants aux conditions urbaines, aux maladies et aux insectes. C'est un tout, plus le sol est vivant et en santé, plus les végétaux le seront aussi. Ce sont ces choix que nous avons étudiés et mis en pratique pour améliorer et maintenir des conditions optimales avec des bonnes pratiques d'entretien et l'ajout d'intrants organiques à chaque année.
Chaque employé de la division des Parcs y participe d'une manière ou d'une autre.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation		
Formation	3 000,00 $	
Lutte intégrée	2 000,00 $	
Salaires (RH)	13 000,00 $	
Budget global	18 000,00 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	3	Dépistage, recherche de nouvelles solutions
Agente technique	3	Recherche de nouvelles méthodes d’entretien (espaces verts, étangs), amendement des sols, choix des végétaux qui conviennent à leur environnement
Contremaître	12	Mise en application des nouvelles méthodes d'entretien, amendement
Jardiniers	12	Mise en application des nouvelles méthodes d’entretien, amendement
Total	33	

Commentaires et recommandations

Au courant des dernières années, nous avons revu nos méthodes d'entretien des espaces verts (avec l'achat de nouveaux équipements) et nous continuons à essayer de nouvelles façons de faire pour améliorer la qualité de nos aménagements et pour les préserver en bon état le plus longtemps possible. Il est difficile de comptabiliser un montant qui est attribué au département des pesticides et de la lutte intégré parce que nous intervenons quotidiennement à travers différentes tâches.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution de compost	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques culturales (activité qui a lieu lors de la campagne de distribution des végétaux.)	15 000
Information sur le site web de l'arrondissement ; onglet concernant l'agrile du frêne	Informer les citoyens sur les mesures prises dans l'arrondissement et information concernant la subvention octroyé pour traiter les frênes sur le domaine privé	25 000
Information sur le site web de l'arrondissement : onglet concernant l'herbe à poux	Informer les citoyens sur les mesures prises dans l'arrondissement et un volet plus explicatif.	25 000

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Dans les prochaines années, nous allons continuer à collaborer avec la division des relations avec les citoyens et les communications (via les réseaux sociaux, notamment) afin de tenir informer les citoyens sur les différentes approches de lutte intégrée que nous voulons mettre en application à l'arrondissement ainsi que les différentes alternatives que les citoyens peuvent utiliser.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La majorité des demandes que nous recevons proviennent du 311, ce sont des demandes de renseignement à propos de l'agrile du frêne, des demandes de traitement contre les nids de guêpes, à l'occasion une demande de renseignement sur les pesticides autorisés à l'arrondissement ainsi que des demandes concernant les maladies et insectes dans les arbres.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes		14	Extermination des nids de guêpes
Agrile du frêne	4	6	Demande de vérification - arbre malade - frêne public et privé - explication concernant les subventions et les abattages
Fourmis		3	Présence de fourmis dans les arbres
Herbe à poux		14	Demande d'intervention
Herbe à puce		3	Demande d'intervention
Punaise marbrée		2	Demande d'intervention
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

La majorité des demandes que nous recevons concernent les arbres du domaine public. Nous recevons de moins en moins de demandes concernant l'agrile du frêne, les campagnes d'information ont porté fruit, les gens savent que nous tentons d'atténuer les effets de cet insecte ravageur.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Service de l'environnement, Ville de Montréal	22-03-2018	2
Formation sur le myriophylle à épi	Université Laval, Claude Lavoie	22-10-2018	2

Commentaires et recommandations

Nous allons rester à l'affût des nouvelles approches en lutte intégrée, continuer à suivre des formations, participer à des colloques et congrès qui nous sont offerts afin de maintenir nos connaissances à jour quant aux règlements sur les pesticides et les nouvelles expertises.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Le citoyen doit remplir le formulaire de demande d'utilisation de pesticides qui se trouve sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Une fois remplie, il peut le remettre au Bureau d'accueil ou l'envoyer par fax. La personne responsable à la Division des parcs, l'agent technique en horticulture et arboriculture ou l'inspecteur en horticulture et arboriculture prendra rendez-vous avec le citoyen pour inspecter les lieux, si nécessaire, et ensuite une décision sera rendue. Si la réponse est positive, le paiement requis pour émettre un permis sera fait au bureau d'accueil par le citoyen et une trousse lui sera remise. En cas de refus, le motif sera envoyé au citoyen.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	0
Détections de cas au terrain	0
Patrouilles des inspecteurs	0
Visites – demandes de permis temporaire	0
Visites de courtoisie	0

Commentaires et recommandations

Aucune inspection en lien avec les pesticides n'a eu lieu sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2018.

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés				
	Sous-total			
Permis refusés				
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Nous n'avons reçu aucune demande de permis de pesticides en 2018.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total

Commentaires et recommandations

Nous n’avons reçu aucune demande pour l’année 2018.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	0	0	0
2017	0	0	0
2018	0	0	0
Total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Nous n'avons reçu aucune demande pour l'année 2018.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l’arrondissement constate une infraction au Règlement sur l’utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d’un contrevenant, principalement sous la forme d’un constat d’infraction ou d’un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l’article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l’utilisation des pesticides à l’extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d’applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Nous n'avons pas émis de constat d'infraction dans les dernières années. Si jamais nous constatons que le règlement n'est pas respecté et selon la nature de l'infraction, une lettre sera émise (expliquant la nature du réglement au citoyen ou à l'entreprise et les alternatives permises) ou un constat d'infraction. S’il y a un constat d'infraction, il sera émis par l'inspecteur d'arrondissement suite aux recommandations de l'inspecteur en arboriculture et horticulture et/ou de l'agent technique en horticulture et arboriculture.

Les contrevenants s’exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l’extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d’années antérieures et réglées durant l’année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l’année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Aucune infraction n'a eu lieu en 2018.

Lutte intégrée

Mise en contexte

Nous avons mis en place différentes pratiques culturales pour éviter l'utilisation des pesticides, en voici quelques exemples :

- nous choisissons des végétaux qui résistent aux maladies, aux insectes et aux conditions urbaines;

- nous laissons les résidus des plantes en hiver pour protéger le sol et les racines. De plus, c'est un apport de matière organique au printemps;

- nous tentons de maintenir une hauteur de +/- 8cm au gazon, ce qui lui permet de mieux résister à la sécheresse;

- les résidus verts, suite à la tonte, sont laissés au sol. (apport de matière organique);

- nous déchiquetons les feuilles à l'automne dans certains parcs pour les laisser au sol (apport de matière organique);

- aération, terreautage, ajout d'engrais biologiques et/ou compost au courant du printemps, de l'été et à l'automne si nécessaire dans les espaces verts;

- quelques zones de biodiversité avec des arbres et arbustes (ce sont des espaces désignés que nous laissons en friche durant l'été);

- mise en place d’une stratégie arboricole en lien avec la politique de l’arbre pour assurer la pérennité de la forêt urbaine dans le contexte de l'épidémie de l'agrile du frêne.

Algues filamenteuses

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Ajouts de bactéries et colorants	Arrondissement	Mai à septembre		
Faucardeur (appareil qui coupe et ramasse les résidus verts dans l'étang)	Arrondissement	Mai à septembre		
Aération de l'étang	Arrondissement	Mai à octobre		

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Injection frêne public	Service des Grands Parcs	Été 2018	364	66 870 l
Injection frêne privé	Service des Grands Parcs	Été 2018	66	12 955 l

Livrée des Amériques – Parc Lafontaine

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application huile horticole	Arrondissement	09 avril 2018	1	150 ml
Application BTK	Arrondissement	04 juin 2018	1	50 ml
Application BTK	Arrondissement	18 juin 2018	1	50 ml

Commentaires et recommandations

Nous allons poursuivre nos démarches avec la lutte contre l'agrile du frêne et diversifier le choix des arbres de même que participer au programme d'éradication contre l'herbe à poux.

Conclusion

Notre objectif à l'arrondissement est de continuer à valoriser la lutte intégrée, en utilisant très peu les bio-pesticides à faible impact (classe 4 et 5) et en créant des milieux de vie naturels et vivants. Grâce à la biodiversité de nos aménagements ainsi qu'à nos pratiques culturales nous réussissons à maintenir des espaces verts de qualité, mais ça demande plus d'entretien (main-d'œuvre) et de temps.
Parfois les résultats ne se voient pas la même année, par contre ça augmente la demande en main-d'oeuvre pour entretenir et maintenir les aménagements.

Dans les prochaines années, nous allons probablement faire face à de nouveaux défis (de nouveaux insectes et/ou nouvelles maladies) et nous espérons que le Service de l'environnement reste à l'affût des recherches en lien avec les pesticides et la lutte intégrée afin de continuer à nous informer comme ils le font en ce moment.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement Plateau-Mont-Royal
Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social
Division des parcs et de l'horticulture

Auteur (s)
Elise Laverdure

18-12-2018

ville.montreal.qc.ca

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Bio-contrôle Arboricole inc.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	*Azadirachtine*	*3 343,50 ml*

Total firme : 1

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Entreprises d'extermination Maheu ltée

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	*d-phénotrine*	*0,25 g*
			Tétraméthrine	*0,40 g*
1	Insecticide chimique	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	*d-phénotrine*	*0,13 g*
			Tétraméthrine	*0,20 g*

Total firme : 2

Total Général: 3

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
2	Insecticide biologique	Safer's BTK insecticide biologique (24536)	*B.T. var. Kurstaki*	*0,00 ml*
1	Insecticide chimique	Green earth bouillie insecticide à l'huile horticole (21348)	*Huile minérale*	*145,50 ml*

Total : 3

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Bio-contrôle Arboricole inc.

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
31.08.2018	Tout le domaine public de l'arrondissement		364 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	66,87 L

Total firme: 1

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée
Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
12.07.2018	Drolet	1 M2		Guêpes (Vespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	200,00 g
23.07.2018	Poitevin	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	100,00 g

Total firme: 2

Total région : 3

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
09.04.2018	Parc Lafontaine	5 M2		Livrée d'amérique (Malacosoma americanum)	Green earth bouillie insecticide à l'huile horticole (21348)	4	150,00 ml	MALTAIS YVAN	401733007
04.06.2018	Parc Lafontaine	5 M2		Livrée d'amérique (Malacosoma americanum)	Safer's BTK insecticide biologique (24536)	4	50,00 ml	MALTAIS YVAN	401733007
18.06.2018	Parc Lafontaine	5 M2		Livrée d'amérique (Malacosoma americanum)	Safer's BTK insecticide biologique (24536)	4	50,00 ml	MALTAIS YVAN	401733007

Total région : 3

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197121001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197121001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2019-01-23 08:25

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 février 2019	Résolution: CA19 19 0033

Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Julie-Pascale Provost

appuyé par Micheline Rouleau

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1197121001

Mathieu LEGAULT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197121001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Tel qu'exigé par le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.
En conséquence, par la résolution CA19 19 0033 approuvée lors de la séance tenue le lundi 4 février 2019, le conseil d'arrondissement de Lachine recommande le dépôt de son bilan annuel 2018 sur les pesticides au conseil municipal de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine A MARTIN

Analyste de dossiers - Secrétariat d'arrondissement

Tél : 514-634-3471 poste 240
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197121001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 32 du Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides, l'arrondissement est tenu de déposer un bilan annuel au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 19 0046 (12 février 2018) dossier 1187121001- Dépôt du bilan annuel 2017 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine
Résolution CA17 19 0094 (13 mars 2017) dossier 1177121001- Dépôt du bilan annuel 2016 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA16 19 0098 (14 mars 2016) dossier 1167121001 - Dépôt du bilan annuel 2015 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA15 19 0100 (16 mars 2015) dossier 1152421006 - Dépôt du bilan annuel 2014 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA14 19 0172 (12 mai 2014) dossier 1142421021 - Dépôt du bilan annuel 2013 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA13 19 0072 (14 mars 2013) dossier 1132324006 - Dépôt du bilan annuel 2012 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA08 19 0500 (8 décembre 2008) dossier 1082333088 - Déposer au Conseil municipal le rapport pour l'année 2008 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA08 19 0096 (10 mars 2008) dossier 1082333011 - Déposer au conseil

municipal le rapport pour l’année 2007 faisant état de l’application du règlement sur l’utilisation des pesticides (04-041) à l’égard de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Rapports en pièces jointes au dossier:

- Bilan annuel 2018 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée
- Registre des achats de pesticides
- Registre d'utilisation des pesticides - Bilan détaillé 2018 des interventions phytosanitaires
- Bilan cumulatif 2018 des interventions phytosanitaires

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le Règlement 04-041, au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal, un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas DEDOVIC, Service de l'environnement

Lecture :

Nicolas DEDOVIC, 18 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DION
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

Tél : 514-634-3471 poste 393
Télécop. : 514 634-8166

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-16

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

Tél : 514.634.3471 #394
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en arrondissement
Tél : 514-634-3471 #380
Approuvé le : 2019-01-21

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1197121001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

2018_Bilan_applic_pesticides.pdf

Registre_Achats_pesticides_Lachine.pdf

2018_Registre_detail_utilisation.pdf2018_Registre_sommaire_utilisation.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DION
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

Tél : 514-634-3471 poste 393
Télécop. : 514 634-8166

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Lachine

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Personnel dédié à l'application du règlement **8**

Activités de communication et de sensibilisation **9**

Gestion des demandes de citoyens **10**

Formation des employés **11**

Inspections sur les pesticides **11**

Inspections sur les pesticides **12**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **12**

Évolution des demandes de permis **13**

Lutte intégrée **14**

Conclusion **14**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **15**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Application du règlement

Voici la liste des personnes certifiés et responsables de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides pour l'arrondissement :

- Alexandre Abella, Inspecteur en horticulture et arboriculture
- Claude Babin, Contremaître horticulture et parcs
- Anne-Marie Dion, Contremaître horticulture et parcs
- Martin Bédard, Élagueur
- Pierre-Luc Bernier, Élagueur
- Sylvain Labelle, Jardinier
- Renaud Langevin-Sirois, Élagueur

Orientation sur l'utilisation des pesticides

Conscient des effets néfastes des pesticides sur l'environnement et sur la santé l'arrondissement préconise une approche de lutte intégrée pour réduire les populations d'organismes nuisibles et plantes adventices dans ces opérations.

Une sensibilisation continue sur l'utilisation responsable des pesticides est effectuée par le personnel répondant aux demandes des citoyens (requête) des Travaux publics ainsi que par l'Éco-quartier Lachine.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	20 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA18190046	2018-02-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA17190094	2017-03-13	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA16190098	2016-03-14	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA15190100	2015-06-15	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA14190172	2014-12-05	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2013
CA13190072	2013-03-11	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2012
CA08190500	2008-12-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2008
CA08190096	2008-03-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2007
CA07190125	2007-03-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2006
CA06190187	2006-04-10	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2005
CA04190192	2004-05-10	Date d'application du Règlement	Entrée en vigueur du règlement le 01-09-2004.

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	18	Suivi des requêtes et demandes des citoyens
Contremaître	25	Gestion du département horticulture et parcs
Élagueur	25	Application des pesticides et/ou lutte intégrée
Total	68	

Commentaires et recommandations

L'arrondissement n'a pas de budget spécifique attribué à l'application du règlement sur les pesticides.

Activités de communication et de sensibilisation

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution gratuite de compost aux citoyens	Sensibilisation des citoyens sur le compostage	170 véhicules
Campagne pas de mégots dans les pots	Sensibilisation du public sur le danger d'éteindre des articles de fumeur dans les pots à fleurs et les plates-bandes	170 véhicules
Dépliants et formulaires disponibles au bureau d'arrondissement	Formulaires de demande d'utilisation de pesticides et autres dépliants sur les méthodes alternatives aux pesticides.	-
Dépistage de la punaise marbrée - En partenariat avec le service de l'environnement de Montréal	Vérifier la présence possible de la punaise marbrée à Lachine	-
Remplacement d'arbres abattus en terrain public.	Maintenir notre canopée	211
Programme Canopée : plantation massive d'alignement en terrains publics dans le secteur industriel.	Augmenter de manière significative la canopée dans le secteur industriel et d'y diminuer le phénomène d'ilot de chaleur.	270
Suivi du remplacement des arbres abattus en terrain privé	Faire respecter la règlementation dans le but que chaque arbre abattu soit remplacé et s'assurer de maintenir notre canopée.	Reporté à la saison 2019 en raison des changements règlementaires importants
Projet de verdissement « Un arbre pour mon quartier » pris en charge par le GRAME (Groupe de recherche appliquée en macroécologie.	Augmenter la biodiversité de la forêt urbaine et augmenter le couvert forestier.	89
Projet de verdissement « ICI on verdit » pris en charge par le GRAME (Groupe de recherche appliquée en macroécologie.	Augmenter la biodiversité de la forêt urbaine et augmenter le couvert forestier.	352
Projet de verdissement « Remplacement d'arbres » pris en charge par le GRAME (Groupe de recherche appliquée en macroécologie.	Augmenter la biodiversité de la forêt urbaine et augmenter le couvert forestier.	91

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La totalité des demandes proviennent du 311 (GDC-GDT).

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	52	10	Nombre de dossiers de demande d'abattage traités
Faune	0	1	Présence de castors
Fourmis	0	6	Questionnement des citoyens sur la présence de fourmis et sur les possibilités d'intervention
Guêpes	0	8	Enlèvement de nids de guêpes
Chenilles	0	5	Questionnement citoyen sur les dommages et les possibilités de traitement
Pucerons	0	1	Pucerons dans des tilleuls

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité régional – Table des pesticides	Nicolas Dedovic et Maryse Barrette	22-11-2018	2
Comité régional – Table des pesticides	Nicolas Dedovic et Maryse Barrette	26-09-2018	1
Journée porte ouverte - Jardin botanique – Horticulture et collections	Martine Dugas	09-08-2018	3
Comité régional – Table des pesticides	Nicolas Dedovic et Maryse Barrette	02-05-2018	2
Comité régional – Table des pesticides	Nicolas Dedovic et Maryse Barrette	22-03-2018	1

Commentaires et recommandations

Notre objectif est de poursuivre la formation continue des employés cols bleus, inspecteurs et gestionnaires.

Piège installé – Projet de dépistage de la punaise marbrée

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Normalement, le suivi des inspections et l'autorisation des permis temporaires sont effectués par l'inspecteur en horticulture et arboriculture.

Les permis autorisés sont octroyés par la division des permis et inspection de l'arrondissement.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	1

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	0	1	1
	Sous-total	0	1	1
Permis refusés	Aucune demande de permis n'a été refusée.			

Commentaires et recommandations

Nous avons constaté qu'un permis pour des pesticides avaient été octroyés par un autre département que le nôtre.

Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, nous travaillerons sur une procédure avec le département des permis et inspections ainsi qu'avec le bureau du citoyen (311) afin de rectifier la situation à partir de l'année 2019.

Évolution des demandes de permis

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2015	5	0	5
2016	0	0	0
2017	3	0	3
2018	1	0	1
Total	9	0	9

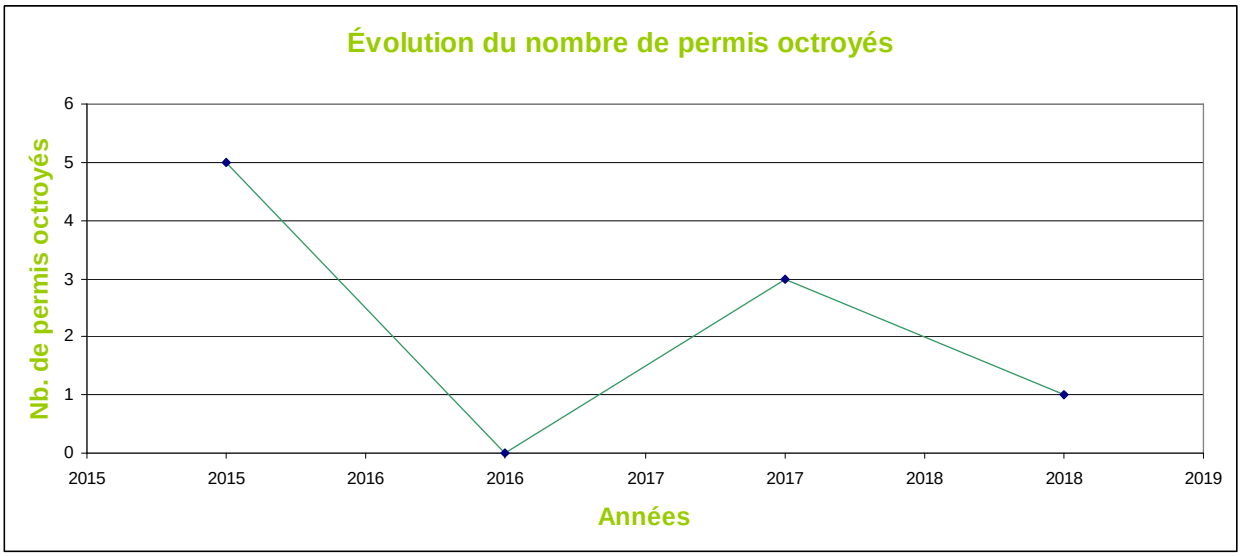

Lutte intégrée

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitement au Treeazin par injection sur frênes publics	Service des grands parcs	juin à août	432	76,32 litres
Traitement au Treeazin par injection sur frênes privés	Entrepreneurs privés engagés par les citoyens	juin à août	N/A	N/A
Abattage de frênes infestés ou dépérissant selon les recommandations du service des grands parcs.	Division parcs et espaces verts - Arrond. Lachine	Printemps 2018	87	N/A
Abattage de frênes infestés ou dépérissant selon les recommandations du service des grands parcs.	Division parcs et espaces verts - Arrond. Lachine	Automne 2018	66	N/A

Nids de guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitement des nids de guêpes	Division parcs et espaces verts - Arrond. Lachine	Saison 2018	8	d-phénotropine 3,75 g Tétraméthrine 6,00 g
Traitement des nids de guêpes	Division métier (bâtiment) - Arrond. Lachine	Saison 2018	2	d-phénotropine 1,39 g Tétraméthrine 2,22 g
Traitement Fourmis	Division métier (bâtiment) - Arrond. Lachine	Saison 2018	2	Borax 43,69 ml

Conclusion

Notre arrondissement continue d'appliquer rigoureusement le principe de lutte intégrée par rapport aux pesticides et nous maintenons notre objectif "zéro pesticide" dans nos pratiques culturales.

Somme toute en 2018, l'arrondissement a eu recours à l'utilisation de pesticides pour les raisons suivantes: Le contrôle de l'agrile du frêne, la gestion antiparasitaire des bâtiments (pigeons, fourmis, araignées, guêpes, souris) et dans l'enlèvement de nids de guêpes. De plus, une demande de permis a été effectuée par une entreprise de transport ferroviaire pour l'entretient de ses installations.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Lachine
Direction des travaux publics
Division des parcs et espaces verts

Auteur (s)
Alexandre Abella, inspecteur en horticulture et arboriculture
Anne-Marie Dion, Contremaître horticulture et parcs

15 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis Ville de Montréal: 401559839

Registre des achats-pesticides

Arrondissement: Lachine **Année:** 2018

Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur	Numéro de permis du fournisseur	Date d'achat du pesticide	Nom commercial du produit	Numéro homologation	Classe (1 à 5)	Quantité achetée	Numéro de bon de commande
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		2018-07-03	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7	29776	5	24	600461
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-11-2018	Éliminateur de fourmis «Ortho Home Defense Max»	30557	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-11-2018	Wilson ANTOUT trappe à fourmis	27017	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-03-2018	RAID Appat fourmis double action	27761	5	2	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-03-2018	TERRO Appât liquide pour fourmis	30902	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-03-2018	Insecticide «L'Exterminateur»	29402	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		02-05-2018	Wilson ANTEX	14116	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		02-05-2018	Wilson ANTOUT trappe à fourmis	27017	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		04-07-2018	Wilson One Shot jet de mousse destructeur de frelon	31899	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		04-07-2018	One Shot Insecticide contre guêpes et frêlons	26844	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		15-08-2018	Wilson destructeur d'araignées	26632	5	1	
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		28-11-2018	Éliminateur de fourmis «Ortho Home Defense Max»	30557	5	1	

*Remarque:

Vérifications

Personne-ressource	Attache	Date	État	Numéro de bon de commande
Alexandra Kirouac	TP-Métier	10-12-2018	Aucun achat	
Johanne Piette	TP-Achat	10-12-2018	Aucun achat	
Simon Racicot	Loisir	05-12-2018	Aucun achat	
Ted Cox	Loisir	05-12-2018	Aucun achat	
Claude Babin	TP	11-12-2018	Achat	#600461
Karine Landry	RONA	13-12-2018	Achat	

Inspecteur: Alexandre Abella
13-12-2018

Registre_achats pest_2018.xls

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
02.05.2018	1925 Rue Saint-Antoine			Fourmis (Formica)	Wilson liquid antout (14116)	5	100,00 g		
28.11.2018	1925 Rue Saint-Antoine			Fourmis (Formica)	Ortho Ant B Gon Max éliminateur de fourmis liquide liquide (9167)	5	709,00 ml		

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
04.07.2018	2200, Saint-Antoine			Guêpes (Vespula)	Wilson oneshot guêpes et frelons long shot (30192)	5	400,00 g		
	2200, Saint-Antoine			Guêpes (Vespula)	Wilson One Shot jet de mousse destructeur de frelons et guêp (31899)	5	450,00 g		
26.07.2018	45, 8e avenue			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	200,00 g	DION ANNE-MARIE	401518108
05.08.2018	Parc St-Louis			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
14.08.2018	Parc des Saules			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	LABELLE SYLVAIN	401721347
17.08.2018	290, Acadia			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	DION ANNE-MARIE	401518108
28.08.2018	720, 38e avenue			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
	541, 25e avenue			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
06.09.2018	Parc (Père Marquette)			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
20.09.2018	770, 38e avenue			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
28.11.2018	1925 Rue Saint-Antoine			Fourmis (Formica)	Ortho home defense MaxMC éliminateur de frelons et de guêpes (30557)	5	709,00 g		

Total région : 13

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	Ortho Ant B Gon Max éliminateur de fourmis liquide liquide (9167)	*Borax*	*38,29 ml*
1	Insecticide chimique	Wilson liquid antout (14116)	*Borax*	*5,40 ml*
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Ortho home defense MaxMC éliminateur de frelons et de guêpes (30557)	*d-phénotrine*	*0,89 g*
			Tétraméthrine	*1,42 g*
8	Insecticide chimique	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	*d-phénotrine*	*3,75 g*
			Tétraméthrine	*6,00 g*
1	Insecticide chimique	Wilson oneshot guêpes et frelons long shot (30192)	*d-phénotrine*	*0,50 g*
			Tétraméthrine	*0,80 g*
1	Insecticide chimique	Wilson One Shot jet de mousse destructeur de frelons et guêp (31899)	*d-phénotrine*	*90,00 g*
			Tétraméthrine	*90,00 g*

Total : 13

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.06

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1196643001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Il est recommandé :
de déposer au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-08 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1196643001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Il est recommandé :
de déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray –Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-01-21 14:25

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 14 0028

Déposer, au conseil municipal, le bilan, au 31 décembre 2018, portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de déposer, au conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1196643001

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1196643001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension doit transmettre au conseil municipal le bilan de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) dans l'arrondissement pour l'année 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noel JANVIER
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

000-0000
Tél :
Télécop. : 514 872-6741

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196643001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du Service de l'environnement, le Conseil d'arrondissement doit transmettre au Conseil municipal le bilan de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides 04-041 dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 14 0033 Dépôt du bilan annuel 2016

CA18 14 0039 Dépôt du bilan annuel 2017

DESCRIPTION

Tel que stipulé dans le règlement R.V.M. 04-041, adopté en 2004 article 32 «Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année déposer un rapport au conseil faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire».

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre connaissance du bilan et de déposer ce bilan annuel au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-21
Noel JANVIER agent(e) technique en horticulture et arboriculture	Marco ST-PIERRE Chef de division	
Tél : 514 872-6741 **Télécop. :** 514 872-6741	**Tél :** 514 872-2352 **Télécop. :**	

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196643001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division des parcs
Objet :	Déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Bilan annuel pesticides 2018 VSMPE.pdf

Bilan cumulatif des interventions 2018 VSMPE.pdf

Bilan détaillé des interventions 2018 VSMPE.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noel JANVIER
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514 872-6741
Télécop. : 514 872-6741

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 6

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **7**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 7

Ressources budgétaires et humaines **10**

Personnel dédié à l'application du règlement **11**

Activités de communication et de sensibilisation **12**

Gestion des demandes de citoyens **15**

Formation des employés **17**

Inspections sur les pesticides **18**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **19**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **20**

Évolution des demandes de permis **21**

Infractions et poursuites judiciaires **22**

Lutte intégrée **24**

Conclusion **28**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **29**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l’arrondissement

Au cours des dernières années, l’arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension a connu d’importants changements : ses quartiers se sont densifiés et verdis, la sécurité y a été rehaussée, ses installations culturelles et sportives ont été bonifiées, son économie locale s’est dynamisée et le site de l’ancienne carrière Miron a entamé sa métamorphose en un immense espace vert. Ces transformations ont comme dénominateur commun le développement durable de notre collectivité.

Depuis toujours, l’arrondissement veille à intégrer des pratiques responsables au cœur de ses activités. À partir des priorités établies dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Plan local de développement durable 2016-2020 guide dorénavant l’ensemble des orientations de l’administration en plus de favoriser la participation de toute la collectivité. De concert avec le milieu, l’arrondissement souhaite ainsi léguer aux générations futures des milieux de vie à échelle humaine à la fois écoresponsables, prospères, sains et inclusifs.

Ainsi, en matière de pesticides et de lutte intégrée, l’arrondissement participe bien évidemment au programme de lutte à l’agrile du frêne piloté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), ce qui entraîne leur utilisation sur notre territoire.

Mais l’arrondissement à également cherché d’une part à supprimer leur utilisation en mettant l’emphase sur la sensibilisation des citoyens aux méthodes alternatives de lutte aux nuisances, par exemple dans le cas du psylle du micocoulier ou du miellat produit par le puceron du tilleul. D’autre part, concernant les nids de guêpes, en limitant leur utilisation aux cas mettant en danger la sécurité du public. Enfin, l’arrondissement pratique l’entretien mécanique de ses terrains sportifs ce qui contribue également à l’atteinte de ses objectifs en matière de développement durable.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	26/04/2004	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	05/05/2004	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 $ accordés à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3 000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	11/12/2006	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	25/05/2015	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	25/01/2016	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA04 14 0122	04/05/2004	Ordonnance en vertu du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.	Date d'application du règlement 04-041
CA05 14 0091	05/04/2005	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2004
CA05 14 0200	05/07/2005	Application du règlement 04-041, a.27.6	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence
CA06 14 0023	07/02/2006	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2005
CA06 14 0153	04/07/2006	Application du règlement 04-041, a.27.6	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence
CA07 14 0066	06/03/2007	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2006
CA08 14 0032	05/02/2008	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2007
CA09 14 0026	03/02/2009	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2008
CA10 14 0060	09/03/2010	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2009
CA11 14 0042	01/02/2011	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2010
CA12 14 0030	07/02/2012	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2011
CA13 14 0039	05/02/2013	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2012

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CA14 14 0056	04/02/2014	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2013
CA15 14 0055	02/03/2015	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA16 14 0032	02/02/2016	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA17 14 0033	06/02/2017	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA18 14 0039	02/06/2018	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, deux divisions sont directement concernées par l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée : la Division des parcs ainsi que la Division des permis et de l'inspection. Lorsque nécessaire, le chargé de communication de l'arrondissement offre également son support pour tout ce qui a trait aux publications.

L'implication de la Division des permis et de l'inspection est en lien avec les demandes de permis temporaires d'utilisation de pesticides, qu'ils enregistrent et nous transmettent ainsi que le volet administratif du traitement des infractions sur l'utilisation des pesticides.

Quant à la Division des parcs, sont rôle est de traiter toutes les autres demandes en lien avec les pesticides et la lutte intégrée et c'est à l'inspecteur et aux agentes techniques en horticulture et arboriculture que revient la responsabilité de l'application du règlement.

Concernant l'agrile du frêne, leur évaluation, leur traitement au TreeAzin et la surveillance des injections sont confiés à l'externe par le SGPVMR. Ce dernier, en collaboration avec le personnel technique de l'arrondissement et la compagnie BioForest Technologies inc., a également procédé en 2018 au traitement d'un orme remarquable situé au parc Jarry, proche de l'étang.

Comme l'année précédente, l'arrondissement a confié l'extermination des nids de guêpes à une firme externe, la même qui nous avait offert ce service en 2017. Également, cette firme a été sollicitée pour effectuer plusieurs interventions à l'extérieur : contrôle d'une infestation de fourmis brunes au clos de la Division des parcs, situé dans le complexe modulaire au 9100, boulevard Pie-IX et évaluation de l'infestation de rats aux abords de la Place de la Gare Jean-Talon.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	14 665 $	Publications, avis aux résidents, réseaux sociaux, infolettre
Formation	500 $	Participation au Comité municipal sur les pesticides
Lutte intégrée	2 350 $	Extermination des nids de guêpes et fourmis, achat de matériel pour les pièges à psylles
Salaires (RH)	18 148 $	Inspections (maladies et insectes), préparation, installation et ramassage des pièges à psylles
Budget global	35 663 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur en horticulture et arboriculture	8	Traiter les demandes de nids de guêpes et toute autre infestation sur le domaine public ainsi que les demandes de citoyens relatives aux maladies et aux insectes, traiter les demandes de permis d'utilisation temporaire de pesticides. Produire le bilan annuel.
Agente technique en horticulture et arboriculture	1	Produire documents et bilans visant à informer les élus et les citoyens
Jardinier (CD4)	1	Installation et ramassage des pièges à psylles
Agent de communication	1	Publier les informations reçues de l'agent technique au grand public via le bulletin de l'arrondissement
Total	11	

Commentaires et recommandations

Dans le cadre de l’application du règlement à l’échelle de notre arrondissement, plusieurs personnes travaillent sur ce dossier mais à différents niveaux. Ainsi, l’inspecteur en horticulture et arboriculture a le mandat de traiter les demandes en provenance du Bureau Accès Montréal (BAM) via le 311 qui ont un lien, de près ou de loin, avec les maladies des arbres, les insectes, les végétaux indésirables, les pesticides et les herbicides.

Le mandat de l’agente technique est plutôt de l’ordre de la planification et de l’établissement d’une stratégie de conservation de nos frênes ainsi que de colliger les diverses données en vue de la production de bilans et statistiques.

De plus, afin de bien informer nos gestionnaires, nos élus et nos citoyens sur l’état de notre patrimoine arboricole, sur nos stratégies d’intervention ainsi que sur nos réalisations, l’agente technique doit parfois produire des documents qui sont par la suite présentés aux élus et finalement acheminés au chargé de communication en charge de les publier pour rejoindre le grand public.

À noter que les ressources affectées à l’abattage des arbres malades (élagueurs et contremaîtres) ne sont pas comptabilisées dans le présent rapport mais constituent une incidence budgétaire conséquente.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Diffusion d'un avis aux résidents	Annoncer et expliquer l'abattage d'un orme remarquable au parc Jarry pour cause de maladie hollandaise de l'orme	387
Publication Facebook « agrile du frêne » du 29 mai 2018	Sensibiliser les propriétaires de frênes privés et les informer de la subvention	761
Publication Facebook « agrile du frêne » du 1er août 2018	Sensibiliser les propriétaires de frênes privés et les informer de la subvention	857
Publication Facebook « herbe à poux » du 6 juillet 2018	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	3 726
Publication Facebook « herbe à poux » du 23 juillet 2018	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	3 269
Publication Facebook « herbe à poux » du 27 juillet 2018	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	2 900
Publication Facebook « herbe à poux » du 13 août 2018	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	943
Publication d'un article « herbe à poux » dans le bulletin de l'arrondissement de l'été	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	77 000
Publication d'une nouvelle « herbe à poux » dans l'infolettre du 20 juin 2018	Inciter les citoyens à arracher les plants d'herbe à poux	2 300

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Publication Facebook « maladie hollandaise de l'orme au parc Jarry »	Informer les citoyens de l'abattage d'un arbre centenaire atteint par la maladie	6 804
Publication d'un article « maladie hollandaise de l'orme au parc Jarry » dans le bulletin de l'arrondissement de décembre	Informer les citoyens de l'abattage d'un arbre centenaire atteint par la maladie	77 000
Production et installation de 10 panneaux « ne pas nourrir les animaux » à la place de la gare Jean-Talon suite à la présence de rats	Rappeler aux citoyens qu'il est interdit de nourrir les animaux sauvages	inconnu
Production et distribution de 250 cartons « ne pas nourrir les animaux » suite à la présence de rats à la place de la gare Jean-Talon	Rappeler aux citoyens qu'il est interdit de nourrir les animaux sauvages	250
Diffusion d'un avis aux résidents	Informer les citoyens sur la présence du coyote et les comportements à adopter	8 545
Publicité dans le journal de St-Michel	Informer les citoyens sur la présence du coyote et les comportements à adopter	24 100
Publications Facebook et Tweeter	Informer les citoyens sur la présence du coyote et les comportements à adopter	8 000
Publications de 4 nouvelles dans l'infolettre de l'arrondissement	Informer les citoyens sur la présence du coyote et les comportements à adopter	2 300
Publication de 2 articles dans le bulletin de l'arrondissement	Informer les citoyens sur la présence du coyote et les comportements à adopter	77 000

Commentaires et recommandations

En février 2018, la Ville de Montréal a créé un comité de concertation regroupant différents services centraux, divers arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui encadre légalement la gestion de la faune.

Coordonné par le SGPVMR, le comité de concertation a développé un plan de gestion basé sur la coexistence, qui a été élaboré à partir des connaissances scientifiques ainsi que des meilleures pratiques développées en Amérique du Nord.

Afin de mieux comprendre la répartition des coyotes sur le territoire de Montréal et d'intervenir efficacement auprès des coyotes présentant des comportements inappropriés, la Ville a mis en place la ligne info-coyotes : 438 872-COYO (2696).

Étant concerné en première ligne par ce dossier puisque les coyotes fréquentent le territoire de l'arrondissement, notamment au niveau de l'ancienne carrière Francon, plusieurs opérations de communications ont donc été mises en place à destination des citoyens afin de relayer ces informations ainsi que des conseils sur les attitudes à adopter et les comportements à proscrire.

L'arrondissement a également du communiquer avec les citoyens et organismes intéressés à propos de l'abattage d'un orme d'Amérique remarquable situé au parc Jarry. Cet arbre était infesté par la maladie hollandaise de l'orme, donc susceptible de la propager à d'autres ormes, en plus de présenter une importante carie au tronc, le rendant dangereux.

Enfin, dans le but de peaufiner nos données en matière de sensibilisation du public, il serait intéressant que le BAM et les éco-quartiers tiennent une comptabilité des documents distribués aux citoyens et figurant à l'Annexe 1 du présent bilan. Cette donnée pourrait ensuite nous être transmise sur base annuelle afin de l'inclure au bilan car en l'état actuel, nous n'avons aucune idée du nombre de citoyens rejoints par ce biais.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Dans la majorité des cas, les demandes de citoyens nous proviennent du BAM via le 311. Parfois, certains cas nous sont signalés par nos employés et il arrive qu'exceptionnellement certaines demandes nous soient acheminées directement par téléphone ou par courriel par des citoyens avec qui nous avons déjà échangé antérieurement et qui ont conservé nos coordonnées.

Dans les cas des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides, elles proviennent de la Division des permis et de l'inspection et sont transmises par courriel à l'inspecteur en horticulture et arboriculture.

Enfin, plusieurs demandes en provenance de la Division des permis concernent l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage d'un ou plusieurs arbres(s) privé(s) potentiellement malades et nous amènent à procéder à l'évaluation de l'état desdits arbres.

Nous produisons alors une recommandation allant dans le sens de leur abattage ou de leur conservation. Cette recommandation est transmise à la Division des permis qui se charge ensuite de l'acheminer aux demandeurs et d'émettre les permis, le cas échéant.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	890	n.a.	Demande de collecte de branches de feuillus
Agrile du frêne	17	2	BAM via le 311
Agrile du frêne	19	n.a.	Demande de certificats d'autorisation d'abattage (pour un total de 30 frênes)
Guêpes		47	BAM via le 311
Guêpes de sable		1	BAM via le 311
Herbe à poux		15	BAM via le 311
Mauvaises herbes		28	BAM via le 311
Herbe à la puce		2	BAM via le 311
Pucerons		6	BAM via le 311
Fourmis		12	BAM via le 311

Faune		9	BAM via le 311
Vers blancs		1	BAM via le 311
Araignées		1	BAM via le 311
Psylle du micocoulier		1	BAM via le 311
Arbres et arbustes	9	82	BAM via le 311
Arbres et arbustes	82		Demande de certificats d'autorisation d'abattage

Commentaires et recommandations

Chaque année, la majorité des arrondissements est amenée à traiter des demandes relatives à la faune et la flore indésirables ainsi qu'à l'état de santé des arbres de manière générale. Heureusement, la banque d'information 311 demeure un outil précieux auquel les citoyens peuvent être référés au besoin.

En 2018 à Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, si l'on exclut les demandes de collecte de branches de feuillus, la grande majorité des demandes (52%) a concerné l'inspection d'arbres, privés ou publics, que les citoyens jugeaient malades ou infestés et pour lesquels ils demandaient soit une inspection, soit un certificat d'autorisation d'abattage.

En deuxième lieu apparaissent les demandes concernant les nids de guêpes (14%) ainsi que les végétaux indésirables (13%). Pour ce qui concerne l'agrile du frêne, les demandes n'occupent pas vraiment une place prépondérante (11%).

Quant aux autres demandes (9%), elles sont en lien avec la faune et sont plutôt variées allant de la présence de fourmis charpentières aux nuisances crées par le miellat des pucerons en passant par le signalement de chenilles de la livrée des forêts ou d'araignées rouges sur nos arbres.

Enfin, il est également à noter que le nombre de demandes concernant les nids de guêpes diffère du nombre d'applications de pesticides pour diverses raisons :

- plusieurs citoyens peuvent appeler pour le même nid ;
- le nid peut être inactif (restant de l'année précédente, nid déjà traité) ;
- le nid peut être considéré comme ne menaçant pas la sécurité du public de par son emplacement permettant, là encore, à l'arrondissement de limiter ses applications de pesticides tant en faisant un geste pour la biodiversité puisque les guêpes sont aussi des prédatrices d'insectes nuisibles tout en faisant partie des insectes pollinisateurs.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides et la lutte intégrée	Ville de Montréal	22/03/2018	1
Table des responsables du dossier des pesticides	Ville de Montréal	02/05/2018	1
Table des responsables du dossier des pesticides	Ville de Montréal	26/09/2018	1
Table des responsables du dossier des pesticides	Ville de Montréal	22/11/2018	1

Commentaires et recommandations

Depuis 2016, tous les traitements au TreeAzin sur les frênes de l'arrondissement ont été pilotés par le SGPVMR et exécutés par une firme externe donc aucune formation des nos employés n'a été nécessaire dans ce domaine, contrairement à l'année 2015 où l'arrondissement pratiquait encore des injections par ses employés. Seul l'inspecteur en horticulture et arboriculture a donc participé à plusieurs séances d'information et de présentations en lien avec les pesticides et la lutte intégrée.

Il nous apparait important que le Service de l'Environnement maintienne ces formations car elles permettent à nos équipes techniques de mettre à jour leurs connaissances et de faire le lien avec d'autres paliers de gouvernements ainsi qu'avec le monde universitaire et scientifique en abordant, entre autres, les résultats de projets de recherche en lutte intégrée, la détection de nouveaux ravageurs exotiques ou l'évolution de la législation.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Les demandes d'inspection relatives à l'utilisation de pesticides sont traitées par l'inspecteur en horticulture et arboriculture de l'arrondissement et nous proviennent soit du BAM via le 311 soit de la Division des permis et de l'inspection. En cas d'absence de l'inspecteur (vacances, maladie, etc.), nos deux agentes techniques en horticulture et en arboriculture sont en appui pour traiter ces demandes.

À chacune de ces demandes, une évaluation de la situation est effectuée sur les lieux afin de déterminer précisément le problème, sa gravité et la pertinence d'une intervention.

Chaque citoyen ayant fait une demande est alors informé sur la problématique et sensibilisé sur l'utilisation des pesticides, des impacts sur l'environnement et sur la santé de la population. Quand une alternative écologique existe, elle est présentée et recommandée aux citoyens.

Si l'émission d'un permis est recommandée par l'inspecteur, la Division des permis le produit et le remet au demandeur avec l'ensemble des documents d'informations pertinents. Lorsqu'une infraction est constatée, là encore le lien est fait avec les inspecteurs du domaine public ou du cadre bâti, le cas échéant.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	0
Détections de cas au terrain	0
Patrouilles des inspecteurs	0
Visites - demandes de permis temporaire	0
Visites de courtoisie	0

Commentaires et recommandations

Aucune inspection n'a été sollicitée pour 2018.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés				
	Sous-total			0
Permis refusés				
	Sous-total			0

Commentaires et recommandations

Aucune demande de permis temporaire d'utilisation de pesticides n'a été reçue en 2018.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Berce du Caucase			0
Herbe à la puce			0
Nids de guêpe			0

Commentaires et recommandations

Aucune demande d'autorisation spéciale d'utilisation de pesticides n'a été reçue en 2018.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	3	0	3
2017	3	0	3
2018	0	0	0
Total	6	0	6

Commentaires et recommandations

La compagnie pharmaceutique qui présentait habituellement trois demandes annuelles pour traiter les fourmis autour de ses installations n'en a effectué aucune cette année.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Dans notre arrondissement, l'inspecteur en horticulture et arboriculture a pour mandat de relever les éléments de preuve constitutifs d'une éventuelle infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides. Le lien est ensuite fait avec la Division des permis et de l'inspection s'il y a matière à émettre un constat d'infraction. Au besoin, il agit également à titre de témoin ou de témoin-expert auprès des procureurs.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Depuis les trois dernières années, aucun constat d'infraction au règlement sur les pesticides n'a été répertorié dans l'arrondissement. Cela est peut-être du au fait que les citoyens témoins d'applications douteuses, notamment sur les pelouses, ignorent la réglementation et la procédure à suivre.

Il pourrait y avoir une brève mention à cet égard dans le prochain bulletin de l'arrondissement où seraient indiquées les informations présentes sur le site internet de la Ville afin d'aider les citoyens à détecter et dénoncer les contrevenants.

L'absence d'infraction constatée concernant l'application de pesticides ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'infractions commises sur notre territoire mais s'il y en a eu, elles se sont faites à notre insu. Aussi, il faudrait commencer par avoir les effectifs nécessaires pour être en mesure de déceler ces infractions ainsi que de monter et suivre ces dossiers par la suite.

Lutte intégrée

Mise en contexte

En matière de lutte intégrée, les principales actions entreprises sur le territoire de l'arrondissement concernent l'agrile du frêne et sont confiées au SGPVMR. Celui-ci effectue l'évaluation des frênes en vue de leur conservation ou de leur abattage et supervise les injections au TreeAzin qui sont confiées à la sous-traitance.

Pour l'année 2018, ce sont ainsi 1526 frênes publics qui ont été injectés sur les 4312 que compte l'arrondissement. Parallèlement, 119 frênes privés ont été traités par les entrepreneurs participant au programme de subvention de la Ville de Montréal et mandatés par les propriétaires de ces frênes, soit sensiblement moins qu'en 2017 (159).

En partenariat avec le SGPVMR, l'arrondissement a également procédé au traitement d'un orme remarquable (95 cm de DHP) au parc Jarry à l'aide du fongicide Arbotect 20-S, protégeant ainsi ce magnifique arbre centenaire pour les trois années à venir.

Parmi toutes les demandes de citoyens traitées en 2018 par la Division des parcs et en lien avec une problématique d'insectes et/ou de maladie, aucune n'a nécessité l'application de pesticides, à l'exception des nids de guêpes. Bien entendu, les requérants de ces demandes ont été informés, par téléphone ou en personne, qu'il y avait des alternatives plus naturelles et écologiques afin de régler leur problème. La plupart ignoraient ces alternatives mais ont déclaré que, pour les années à venir, ils testeraient ces façons de faire et nous rappelleraient au besoin.

En ce qui concerne les nids de guêpes posant un problème pour la sécurité du public, le nombre de demandes demeurait assez stable d'année en année mais pour 2018, nous avons eu 27 interventions à effectuer ayant donné lieu à l'application de pesticides, comparativement à 17 en 2017.

Toujours au chapitre de la lutte intégrée contre les insectes nuisibles, l'arrondissement à procédé à l'installation de 26 pièges à psylles du micocoulier enduits de « Tangle Trap », un produit naturel, biologique et non toxique. Ces pièges ont été installés sur les troncs d'un nombre ciblé de micocouliers à proximité desquels plusieurs citoyens nous ont signifié les nuisances occasionnées par cet insecte microscopique, dont le micocoulier est l'arbre hôte.

Chaque automne, les adultes de cet insecte émergent de galles présentes sur les feuilles de l'arbre et cherchent un refuge pour passer l'hiver, qu'ils trouvent parfois à l'intérieur des résidences en passant à travers les mailles des moustiquaires. L'installation de ces pièges collants a donc permis de réduire la population de ces insectes à proximité des résidences. Cette méthode est pratiquée depuis de nombreuses années et dans plusieurs autres arrondissements.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Caractérisation des frênes (publics et privés)	SGPVMR	mi-mars à mi-juin		
Abattage des frênes non qualifiés pour le traitement	Arrondissement	janvier à avril et septembre à décembre	389	
Traitement au TreeAzin des frênes publics (homologation 30559)	SGPVMR	mi-juin à fin août	1495	254,21 L
Traitement au TreeAzin des frênes du parc Frédéric-Back	SGPVMR	mi-juin à fin-août	121	13,93 L
Traitement au TreeAzin des frênes privés	Citoyens	mi-juin à fin août	119	19,74 L

Graphiose (maladie hollandaise de l'orme)

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Inspection et abattage d'un orme remarquable infecté	Arrondissement	19 septembre 2018	1	
Traitement d'un orme remarquable à l' « Arbotect 20-S » (homologation 16694)	SGPVMR	3 août 2018	1	2,63 L

Nids de guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination au « Powershot uni-pro boric poudre insecticide » (homologation 31856)	Arrondissement (par firme externe)	2 août 2018	1	100 g
Extermination au « Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et les frelons » (homologation 30965)	Arrondissement (par firme externe)	juillet à octobre	17	4350 g
Extermination au « Konk Destructeur de frelons et guêpes » (homologation 31112)	Arrondissement (par firme externe)	juillet à octobre	8	1925 g
Extermination à l' « Exterminator poudre insecticide » (homologation 23352)	Arrondissement (par firme externe)	juillet à octobre	1	200 g

Fourmis (formica)

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination au « Niban appât granuleux » (homologation 26565)	Arrondissement (par firme externe)	21 juillet 2018	1	453 g
Extermination au « Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré » (homologation 24175)	Arrondissement (par firme externe)	21 juillet 2018	1	6 L

Rats

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Contrôle de l'infestation de rats à la place de la gare Jean-Talon	Arrondissement (par firme externe)	9 août 2018	1	

Psylles du micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation et enlèvement de pièges collants au « Tangle-Trap »	Arrondissement	août à décembre	26	6 L

Commentaires et recommandations

En 2018, l'arrondissement a fait appel à la sous-traitance pour plusieurs volets d'application de pesticides :

- les injections au TreeAzin sur les frênes publics (sous la supervision du SGPVMR) ;
- l'injection à l'Arbotect 20-S de l'orme remarquable du parc Jarry (sous la supervision du SGPVMR) ;
- le contrôle d'une infestation de fourmis au clos de la Division des parcs ;
- l'extermination des nids de guêpes posant un problème pour la sécurité du public ou de nos employés de par leur emplacement (exemples: dans un lampadaire destiné à être réparé ou dans un arbre destiné à être élagué).

L'arrondissement a également fait appel à une ressource externe en ce qui concerne l'infestation de rats à la place de la gare Jean-Talon. Compte-tenu de l'emplacement, une intervention au poison n'a pas été possible mais des recommandations ont été émises.

Note : les quantités mentionnées représentent les quantités de produits utilisées, elles diffèrent des quantités de matières actives car celles-ci sont employées diluées. Pour connaître les quantités de matières actives appliquées sur le territoire de l'arrondissement en 2018, se référer à l'annexe « Bilan cumulatif des interventions ».

Conclusion

Cette année, plusieurs problématiques ont entraîné une hausse des dépenses en matière de pesticides et de lutte intégrée sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—St-Michel—Parc-Extension.

Tout d'abord la mise en place d'un plan de gestion de la présence du coyote à Montréal a nécessité plusieurs actions de communication destinées aux citoyens. Une campagne a donc été mise en place avec des publications régulières sur différents supports médiatiques. L'arrondissement est particulièrement concerné dans ce dossier car il est - avec Ahuntsic-Cartierville - l'un des territoires où les coyotes ont été observés sur des bases régulières, notamment à proximité des anciennes carrières Miron et Francon, et où des incidents les impliquant ont été rapportés.

Ensuite, tel qu'annoncé dans le bilan annuel 2017, une opération de lutte mécanique aux psylles du micocoulier a été effectuée durant l'été et l'automne. Ainsi, 26 pièges collants ont été préparés et installés par nos équipes dans les secteurs où les citoyens se plaignaient des nuisances causées par cet insecte minuscule en taille mais imposant par la quantité d'individus pouvant pénétrer les habitations à l'approche de l'hiver. Un citoyen a d'ailleurs témoigné à notre équipe avoir constaté une différence notable avec la présence de ces pièges. L'opération aurait donc intérêt à être renouvelée pour les années ultérieures afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens résidants à proximité de micocouliers.

L'arrondissement a également du communiquer avec les citoyens et organismes intéressés à propos de l'abattage d'un orme d'Amérique remarquable situé au parc Jarry. Cet arbre centenaire était infesté par la maladie hollandaise de l'orme, donc susceptible de la propager à d'autres ormes, en plus de présenter une importante carie au tronc, le rendant dangereux. Cette intervention a été effectuée en partenariat avec les ingénieurs forestiers du SGPVMR qui ont participé à l'évaluation de cet arbre : inspection visuelle, sondage du tronc, prélèvement et analyse des branches suspectes auprès d'un laboratoire du Ministère des forêts, de la faune et des parcs.

Cette collaboration a permis, par un heureux hasard, de faire bénéficier à un autre orme remarquable du parc Jarry n'étant pas encore affecté d'un traitement contre la maladie qui le protègera pour les trois prochaines années. Nos équipes étudient présentement la possibilité de mettre en place un programme d'injection d'éventuels autres ormes remarquable sur notre territoire pour les années à venir en vue de conserver les plus beaux spécimens de ce magnifique arbre indigène.

Toujours en partenariat avec le SGPVMR, l'arrondissement a poursuivi sa campagne de traitement des frênes contre l'agrile, ce qui a nécessité l'emploi d'une quantité importante de TreeAzin, un bio-pesticide formulé à base de l'azadirachtine, molécule extraite des graines de margousier. Bien évidemment, la campagne se poursuivra en 2019 et visera toujours à réduire la mortalité des frênes, autre magnifique arbre indigène.

L'arrondissement a également fait appel à une compagnie réputée d'extermination pour l'infestation de rats qui sévit à la place de la gare Jean-Talon. Un traitement au poison n'a pas été possible mais des recommandations ont été émises, notamment au niveau des puisards.

Pour le reste des interventions, il n'y a pas de différence notable avec l'année 2017, les demandes sont récurrentes d'années en années et traitées en favorisant l'emploi de méthodes alternatives aux pesticides, à l'exception des cas mettant en danger la sécurité de nos employés ou de nos citoyens.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Villeray—St-Michel—Parc-Extension
Direction des Travaux publics
Division des Parcs

Auteur (s)
Noël Janvier
Inspecteur en horticulture et arboriculture

9 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Bio-contrôle Arboricole inc.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	*Azadirachtine*	*12 710,50 ml*

Total firme : 1

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: BioForest Technologies Inc.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
1	Fongicide chimique	Arbotect 20-S fongicide (16694)	*Thiabendazole*	*526,00 ml*

Total firme : 1

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LT

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	*Azadirachtine*	*696,50 ml*

Total firme : 1

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Entreprises d'extermination Maheu ltée

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	Powershot uni-pro boric poudre insecticide (31856)	*Acide borique*	*100,00 g*
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	*Perméthrine*	*23,04 ml*
17	Insecticide chimique	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	*d-phénotrine*	*5,44 g*
			Tétraméthrine	*8,70 g*
8	Insecticide chimique	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	*d-phénotrine*	*2,41 g*
			Tétraméthrine	*3,85 g*
1	Insecticide chimique	L'exterminator poudre insecticide (23352)	*Butoxyde de pipéronyle*	*2,00 g*
			Pyréthrines	*0,40 g*

Total firme : 28

Total Général: 31

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Bio-contrôle Arboricole inc.

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
31.08.2018	Tout le domaine public de l'arrondissement		1495 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	254,21 L

Total firme: 1

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : BioForest Technologies Inc.
Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
03.08.2018	Parc Jarry	1	Ulmus	Maladie hollandaise de l'orme (Ophiostoma spp.)	Arbotect 20-S fongicide (16694)	3	2,63 L

Total firme: 1

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LTÉE

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
31.08.2018	Parc Frédéric Back		121 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	13,93 L

Total firme: 1

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
21.07.2018	9100, boulevard Pie-IX			Fourmis (Formica)	Niban appât granuleux C (26565)	3	453,00 g
02.08.2018	Parc Bélair			Guêpe (Dolichovespula)	Powershot uni-pro boric poudre insecticide (31856)	3	100,00 g

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée
Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
06.07.2018	8146, rue Drolet			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	200,00 g
19.07.2018	Parc Saint-Vincent-Ferrier			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	200,00 g
21.07.2018	9100, boulevard Pie-IX			Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	6,00 L
23.07.2018	7415, rue de Normanville			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	250,00 g
03.08.2018	2142, rue L.-O.-David			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	350,00 g
	Parc Jarry			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	100,00 g
07.08.2018	1225, rue Jean-Talon Est			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g
09.08.2018	2142, rue L.-O.-David			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	150,00 g
10.08.2018	7287, rue de Bordeaux			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	100,00 g
14.08.2018	7316, 6e avenue			Guêpe (Dolichovespula)	L'exterminator poudre insecticide (23352)	5	200,00 g
15.08.2018	7670, avenue Louis-Hébert			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	400,00 g
21.08.2018	2561, rue Everett			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	200,00 g
	7395, avenue de Gaspé			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	150,00 g
25.08.2018	7670, avenue Louis-Hébert			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	400,00 g
	7600, rue Garnier			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	400,00 g
	2721, rue Villeray			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	400,00 g
	7589, rue de La Roche			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	200,00 g
27.08.2018	6957, 1re avenue			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	300,00 g
31.08.2018	419, rue Saint-Roch			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	250,00 g
	9433, avenue Charton			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	300,00 g
	7350, avenue des Érables			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	300,00 g
07.09.2018	6957, 1re avenue			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	150,00 g
	7544, rue Cartier			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	250,00 g
11.09.2018	630, rue Saint-Roch			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	200,00 g
15.09.2018	Parc de l'Estre			Guêpe (Dolichovespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	150,00 g
22.09.2018	Parc-école Barclay			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	400,00 g

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée
Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
03.10.2018	3820 Bélair			Guêpe (Dolichovespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	325,00 g

Total firme: 29

Total région : 32

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.07

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Il est recommandé au conseil municipal :

D'accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.07

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

D'accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-01-25 09:04

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 février 2019	Résolution: CA19 20 0045

Bilan annuel sur l'utilisation des pesticides

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192363004

Nancy BLANCHET
Mairesse suppléante d'arrondissement

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

Tél : 514 367-6000
Télécop. : 514 367-6457

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192363004**
Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire. Il est à noter que la partie I du rapport traitant de l'application du règlement est administrée par la division qualité du milieu, permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la partie II relative à l'entretien extérieur des espaces municipaux est administrée par la division voirie et parcs de la Direction des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

· Adoption de l'ordonnance le 26 avril 2004
· Bilan annuel 2004 (sommaire décisionnel 2052363014)
· Bilan annuel 2005 (sommaire décisionnel 1062363001)
· Bilan annuel 2006 (sommaire décisionnel 1072363006)
· Bilan annuel 2007 (sommaire décisionnel 1082363011)
· Bilan annuel 2008 (sommaire décisionnel 1092363022)
· Bilan annuel 2009 (sommaire décisionnel 1102363019)
· Bilan annuel 2010 (sommaire décisionnel 1112363056)
· Bilan annuel 2011 (sommaire décisionnel 1122363003)
· Bilan annuel 2012 (sommaire décisionnel 1132363029)
· Bilan annuel 2013 (sommaire décisionnel 1142363011)
· Bilan annuel 2014 (sommaire décisionnel 1162363045)
· Bilan annuel 2015 (sommaire décisionnel 1162363045)
· Bilan annuel 2016 (sommaire décisionnel 1172363014)
· Bilan annuel 2017 (sommaire décisionnel 1182363004)

DESCRIPTION

Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Il est prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable dans un arrondissement, son conseil d'arrondissement doit déposer chaque année un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041) vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2018 à la séance du :
· conseil d'arrondissement le 4 février 2018;
· comité exécutif, le 13 mars 2018;
· conseil municipal, le 25 mars 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-23
Hugo ROUSSEAU Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection		Normand TROTTIER Directeur	
Tél :	514-367-6000 poste 6735	**Tél :**	514-367-6000 poste 6730
Télécop. :	514 367-6601	**Télécop. :**	514 367-6601

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1192363004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Objet :	Accepter le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Bilan_applic_pesticides_2018 (1).doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

Tél : 514 367-6000
Télécop. : 514 367-6457

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de LaSalle

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Lutte intégrée **23**

Conclusion **28**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **29**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

En 2018, l'arrondissement a encore une fois mis l'accent sur les bonnes pratiques des entrepreneurs en gestion parasitaire pour le contrôle des araignées. Vérification des produits utilisés et usage adéquat étaient les principaux éléments qui étaient mis de l'avant lors de patrouilles tout en appliquant le règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Les demandes de citoyens pour l'agrile du frêne ont été traitées.

Pour 2019, nous veillerons encore une fois à l'application du règlement et à la surveillance des entrepreneurs

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA18 20 0042	2018-02-05	Dépôt du bilan annuel	
CM18 0286	2018-03-26	Dépôt du bilan annuel	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La partie lutte intégrée est gérée par les Travaux publics et la partie application du règlement par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	0,00 $	Dépliants
Formation	0,00 $	aucune
Lutte intégrée	0,00 $	s/o
Salaires (RH)	1 500,00 $	Le salaire attribué aux patrouilleurs en environnement
Budget global	1 500,00 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (environnement)	20	Application du règlement
Choix		
Choix		
Choix		
Total		

Commentaires et recommandations

Le temps alloué à l'application du règlement est resté sensiblement le même tout en se voulant plus élevé chaque année.

Le préposé à l'information du cadre bâti renseigne les citoyens se présentant au comptoir des permis.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Aucune activité pour 2018.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La majorité des demandes proviennent des citoyens qui contactent le 311. Elles nous sont acheminées sous forme de requêtes qui seront prises en charge par les inspecteurs. Les appels les plus fréquents concernent les traitements aux pesticides et les nids de guêpes.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes		24	Nids de guêpes dans un arbre de la ville ou tout autre mobilier
Pesticides		1	Information
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Continuer de répondre aux appels et aux demandes des citoyens tout en leur fournissant les renseignements nécessaires.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Table des responsables sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-05-01	1

Commentaires et recommandations

Aucune formation mis à part les rencontres de la Table des responsables sur les pesticides

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises assure le suivi des inspections et des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides. Les demandes de permis sont reçues par la préposée à l'information du cadre bâti et sont analysées par les patrouilleurs en environnement. Les patrouilleurs en environnement sont chargés de faire appliquer le règlement sur le territoire

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	23
Patrouilles des inspecteurs	2
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

La majorité des demandes (22 sur 23) concernent des nids de guêpes sur le domaine public.
L'enlèvement des nids est confié à une compagnie privée et se fait manuellement.
Deux requêtes concernent des interventions des patrouilleurs pour usage non-conforme d'un produit et usage de pesticide interdit.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Usine de produits alimentaires ou pharmaceutiques		1	2
	Choix			
	Sous-total			
Permis refusés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

2 permis délivrés pour le même endroit pour le contrôle des fourmis.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Aucun

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	0		0
2017	1		1
2018	1		1
Total	2		2

Commentaires et recommandations

Aucun

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Des avis et des constats d'infractions seront émis par les patrouilleurs en environnement le cas échéant. Ce sont eux qui assureront le suivi des dossiers.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits	0	3	1
Nombre de constats d'infraction	0	2	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	2	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	2	
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	1	
Amendes totales ($)	0	442	

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Nous n'avons pas eu à émettre d'avis ni de constat d'infraction.

Lutte intégrée

Mise en contexte

La lutte intégrée est gérée par les Travaux publics. Ils ont eu à traiter des arbres publics contre les pucerons. Un sous-traitant a été mandaté pour les traitements.

Le règlement sur les frênes privés a été appliqué.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Injection de TreeAzin - public	Ville de Montréal	juin-août	637	108,730
Injection de TreeAzin - privé	Privé	juin-août	65	16,730

Pucerons

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitements au jet d'eau savonneuse	Pelouse Santé	juin-août	4 fois pour 35 adresses	

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Commentaires et recommandations

Aucun

Conclusion

L'arrondissement continuera :
- De miser sur des interventions auprès des gestionnaires en gestion parasitaire quant aux problèmes d'araignées.
- de patrouiller et d'appliquer la réglementation en vigueur
- de gérer l'agrile du frêne.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANSPESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de LaSalle
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.
Division de la qualité du milieu, permis et inspection.

Auteur (s)
Jasmin Boudreau

22 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.08

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1196960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

Il est recommandé :
De déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-12 12:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.08

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1196960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

Il est recommandé :
De déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

Signé par Julien LAUZON **Le** 2019-01-23 15:27

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 210028

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041). (1196960001)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

60.04 1196960001

Jean-François PARENTEAU
_____
Maire d'arrondissement

Diane GARAND
_____
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 11 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1196960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim VIGNEAU
Agente de bureau

Tél : 514 765-7133
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196960001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement relatif à l'utilisation de pesticides (04-041), l'arrondissement de Verdun dépose le bilan annuel 2018 en ce qui concerne l'application sur l'ensemble de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION CA18 210029, adopté par le Conseil d'arrondissement le 6 février 2018, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).
RÉSOLUTION CA17 210097, adopté par le Conseil d'arrondissement le 4 avril 2017, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

RÉSOLUTION CA16 210271, adopté par le Conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

RÉSOLUTION CA14 210403, adopté par le Conseil d'arrondissement le 7 octobre 2014, en ce qui concerne l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041).

RÉSOLUTION CA04 210223, adopté par le Conseil d'arrondissement le 4 mai 2004, en ce qui concerne l'application du Règlement 04-041 sur le territoire de l'arrondissement.

RÉSOLUTION C04 2601, adopté par le Conseil municipal le 26 avril 2004, en ce qui concerne l'application du Règlement 04-041 relatif à l'utilisation de pesticides.

DESCRIPTION

Voir le bilan annuel 2018 annexé en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Il est prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable dans un arrondissement, son conseil

d'arrondissement, doit, avant le 25 mars 2019, déposer un rapport au Conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan annuel 2018 à la séance du Conseil d'arrondissement du 5 février 2019.
Dépôt du bilan annuel 2018 à la séance du Comité exécutif du 13 mars 2019.
Dépôt du bilan annuel 2018 à la séance du Conseil municipal du 25 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-22
Kim VIGNEAU Agente de bureau		Daniel POTVIN Chef de division	
Tél : **Télécop. :**	514 765-7133	**Tél :** **Télécop. :**	514.765.7101

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Verdun sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041)

Bilan pesticides 2018.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim VIGNEAU
Agente de bureau

Tél : 514 765-7133
Télécop. :

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement Verdun

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Lutte intégrée **23**

Conclusion **28**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **29**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d’une importante démarche de concertation, et suite à l’adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s’est dotée d’une réglementation sur l’utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d’implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l’amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l’environnement et l’exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l’usage des pesticides peut s’accentuer en raison de la présence plus importante d’insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l’aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l’utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l’application du règlement sur l’utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d’arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l’application du Règlement à l’égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l’arrondissement

Au mois de juin, l'équipe des permis et inspections a rencontré des intervenants du service de l'environnement afin d'acquérir des connaissances de base quant à la règlementation municipale sur les pesticides.

Ces connaissances permettent aux inspecteurs d'informer les citoyens et de gérer les plaintes qui seraient transférées par le bureau accès Montréal.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA04 2604	2011-12-31	Dépôt du bilan annuel	
CA04 21022	2011-12-31	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2010
CA12 21033	2012-07-03	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2011
CA12 0595	2012-08-20	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2012
CA14 21040	2014-10-07	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2013
CA16 210271	2016-09-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014 et 2015
CA17 210097	2017-04-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA18 210029	2018-02-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
		Choix	
		Choix	
		Choix	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation		
Formation		
Lutte intégrée		
Salaires (RH)		
Budget global		

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Choix		
Choix		
Choix		
Choix		
Total		

Commentaires et recommandations

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Les demandes des citoyens, afin d'obtenir de l'information sur l'épandage de pesticides, sont prises par le bureau accès Montréal.

Les demandes des citoyens, afin d'obtenir un permis pour l'épandage de pesticides, doivent être prises par le Bureau Accès Montréal selon cette façon :

PROCÉDURE
PERMIS DE PESTICIDES (EXTÉRIEUR)

1. Imprimer une copie du formulaire de demande de permis et le faire compléter par le requérant.

2. Si le requérant n'est pas le propriétaire des lieux, celui-ci doit fournir une autorisation du propriétaire.

3. Dans les cas d'infestation, une inspection préalable doit être faite par le contremaître en horticulture. Dans ce cas, lui faire parvenir le formulaire de demande afin qu'il puisse compléter la section réservée à l'inspection.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	56		informations, requêtes et plaintes
Arbres et arbustes	106		informations, requêtes et plaintes
Pesticides	1		informations, requêtes et plaintes
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Application du Règlement municipal sur les pesticides (04-041)	Ville de Montréal	2018-06-26	5
Montréal sans pesticides	Ville de Montréal	2018-03-22	1

Commentaires et recommandations

La formation sur l'application du Règlement municipal sur les pesticides (04-041) a été suivie par les inspecteurs d'arrondissement et les inspecteurs du cadre bâti de la division des permis et inspection.

Le colloque sur Montréal sans pesticides a été suivi par le coordonateur de la maison de l'environnement de l'arrondissement de Verdun.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Les demandes de permis d'épandage de pesticides sont prises en personne au bureau accès Montréal. Les plaintes concernant les pesticides sont également prises par le bureau accès Montréal et sont ensuite transférées aux inspecteurs du cadre bâti ou à l'inspecteur d'arrondissement. Si une problématique est constatée et fondée, l'inspecteur avisera le contrevenant et produira un constat d'infraction au besoin.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	1
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	0	2	2
	Sous-total	0	2	2
Permis refusés				
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Le bureau accès Montréal a émis trois permis d'épandage de pesticides. Deux permis à l'entreprise Maheu & Maheu et un à Absolu Extermination inc.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total

Commentaires et recommandations

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	8	0	8
2017	3	0	3
2018	2	0	2
Total	13	0	13

Commentaires et recommandations

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l’arrondissement constate une infraction au Règlement sur l’utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d’un contrevenant, principalement sous la forme d’un constat d’infraction ou d’un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l’article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l’utilisation des pesticides à l’extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d’applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

.

Les contrevenants s’exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l’extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d’années antérieures et réglées durant l’année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l’année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits			
Nombre de constats d'infraction			
Nombre de constats non contestés et payés			
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale			
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)			
Amendes totales ($)			

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Lutte intégrée

Mise en contexte

Les statistiques annuelles de l'agrile du frêne sont transmises par le service de l'environnement suite aux statistiques qu'il reçoit du SGPVMR (Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal).

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitements de TreeAzin sur frênes publics	SGPVMR	2018	2772	430.04 litres
Traitements de TreeAzin sur frênes privés (via programme de subvention)	SGPVMR	2018	341	60.35 litres

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Commentaires et recommandations

Conclusion

En 2018, cinq inspecteurs de la division des permis et inspections ont suivi une formation relativement à la règlementation sur les pesticides. Ils seront habiletés à intervenir lors du dépôt d'une plainte et seront mieux outillé afin d'intervenir adéquatement. Nous nous engageons également à ce qu'un représentant de la DAUSE assiste aux différentes rencontres à ce sujet.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Verdun
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division des permis et inspections

Auteur (s)
Kim Vigneau

Daniel Potvin

Janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.09

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1183983002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.

Il est recommandé de:
Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 16:36

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1183983002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019 est présenté conformément à l'Entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos.
L'entente de partenariat que la Ville a signée en juin 2017 avec le consortium Ouranos est d'une durée de 3 ans. L'objectif de ce partenariat est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins que l'Agglomération de Montréal a pour se préparer à répondre au climat changeant.

En prévision de l'entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible. Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, les opportunités économiques des changements climatiques, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0274 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885$, taxes incluses et de 300 000 $ en nature.

DESCRIPTION

L'entente conclue entre Ouranos et la Ville de Montréal formalise et consolide une alliance qui se veut plus importante que jamais. Les récentes inondations en témoignent, tout comme les événements marquants qui se multiplient et les bouleversements qui se font déjà sentir sur le territoire de l'île de Montréal. La Ville a un rôle majeur à jouer afin de gérer les risques associés aux changements climatiques sur son territoire. Elle doit se préparer à répondre adéquatement aux impacts du climat changeant afin de préserver ses infrastructures et assurer son fonctionnement afin d'offrir des services et un environnement de qualité et sécuritaire pour tous les citoyens. C'est dans ce contexte et parce que l'ampleur de la tâche est grande que la Ville de Montréal s'est associée à Ouranos.
Ce partenariat privilégié se veut :

· un chantier de réflexions et d'actions à l'échelle de l'agglomération montréalaise;
· un chantier interdisciplinaire/intersectoriel qui repose sur la collaboration et l'ouverture aux visions de plusieurs disciplines ;
· qui appuie des projets qui visent à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification, la conception et l'aménagement, en complément à d'autres activités ou programmes en cours dans la Ville.

Une première année de collaboration

L'équipe des changements climatiques et projets spéciaux de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement est mandatée pour coordonner le partenariat et s'assurer que les enjeux auxquels la l'agglomération de Montréal doit faire face trouvent écho dans des projets novateurs.

Cette première année 2017-2018 a permis de lancer trois projets de recherche qui nous l'espérons seront un tremplin pour les années à venir.

Services climatiques - Diffusion des données climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les villes de l'agglomération de Montréal – Ce projet vise à offrir, selon les besoins des unités administratives de la Ville de Montréal et des villes liées, de l'information climatique intelligible, accessible et la plus précise possible en vue de son utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. Le Service de l'environnement coordonne les demandes et lorsque les analyses s'avèrent plus complexes, l'équipe des Scénarios et services climatiques d'Ouranos prend le relais.

Projet lancé en janvier 2018 – en continu ou selon la demande.
Formulaire de requête pour recevoir les demandes a été créé, des pilotes en cours avec le Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, fiches illustrant les principales projections climatiques en cours d'élaboration pour diffusion aux différents services de la Ville, arrondissements et villes liées, serveur FTP disponible où les derniers rapports pertinents sont déposés dont l'Inventaire des ressources en adaptation, les portraits climatiques d'Ouranos et le Guide des scénarios climatiques.

La mise sur pied d'une démarche de laboratoire vivant appelé Labo Climat Montréal – Les changements climatiques en cours nécessitent d'adopter un regard neuf sur les projets urbains, qu'ils soient une transformation, une requalification ou la construction d'une partie de la ville ou d'un quartier. Sur un territoire presque urbanisé à plus de 90 %,

le projet doit permettre une reconstruction durable de la ville dans la ville, tout en répondant aux enjeux climatiques (conditions actuelles et changements projetés).

La création du Labo Climat Montréal en adaptation aux changements climatiques est une démarche de cocréation pour la recherche et la mise en œuvre de solutions d'adaptation. Cette démarche qui implique plusieurs services dont celui de l'Urbanisme et de la mobilité et plus particulièrement la Division de l'aménagement et du design urbain ainsi que l'arrondissement de Lachine consiste à analyser sur la base d'un projet bien précis, un processus de planification afin de voir comment l'adaptation aux changements climatiques peut s'intégrer dans les différentes étapes de développement d'un projet urbain. Le secteur de Lachine-Est a été choisi comme site puisque les 50 hectares à requalifier représente un laboratoire idéal pour le projet et que l'exercice de planification en cours s'inscrivait bien avec le calendrier de la programmation des projets de recherche-action à mener dans le cadre de l'entente Ville de Montréal et Ouranos.

Un groupe de chercheurs de l'Institut national de recherche scientifiques Centre Urbanisation Culture Société (INRS-UCS) et Réseau Villes Régions Monde (VMR) a été choisie pour mener à bien ce projet. Ils observeront, analyseront non seulement toutes les étapes de la démarche, mais conseilleront, accompagneront et documenteront toute la démarche. Ils pourront ainsi développer un processus qui pourra être utilisé pour les projets ultérieurs dans toutes les villes de l'agglomération montréalaise.

Projet en développement depuis février 2018
Dépôt de la proposition détaillée (10 janvier 2019) et analyse de la qualité scientifique du projet en cours (février 2019)

Cartographie des acteurs de l'adaptation sur le territoire montréalais – Ce projet, entrepris sous la direction de la professeure Marie-Christine Therrien de l'École nationale d'administration publique (ENAP) avait comme objectif de dresser le portrait du réseau d'acteurs qui contribuent, de façons diverses, à l'adaptation aux changements climatiques et au développement de la résilience sur le territoire de l'île de Montréal.

L'équipe de chercheurs a identifié les membres de ce réseau informel à l'aide d'une série d'entretiens et d'un questionnaire – elle a pu cartographier non seulement tous les acteurs mais également identifier la nature des liens entre les acteurs, les forces et faiblesses du réseau en matière de coordination, ainsi que sa structure.

Projet complété – rapport final déposé à Ouranos en octobre 2018 - Cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques et le développement de la résilience à l'échelle du territoire de l'île de Montréal,
article soumis à la Revue Environmental Science and Policy sur la cartographie développée, la méthodologie et plus particulièrement les aspects relatifs à la qualité des liens.
Une phase 2 du projet est envisagée afin de développer une approche et des outils pour consolider le réseau et en mesurer les effets.

Développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles – Dans le cadre de sa stratégie de développement économique 2018-2022, le Service du développement économique (SDE) souhaite développer une expertise sur la requalification des anciennes zones industrielles de Montréal par l'aménagement et le développement "d'éco-parcs" industriels - (des zones industrielles exemplaires et plus résilientes face aux changements climatiques).

Ce projet qui rassemble en plus du Service de développement économique, le Service des finances, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'Environnement vise à développer un outil d'analyse coûts-bénéfices des mesures d'adaptation à mettre en place dans le cadre de la requalification de zones industrielles. Un économiste d'Ouranos

accompagne la ville dans ce projet en fournissant de l'expertise pour l'intégration des changements climatiques dans l'analyse et aussi dans l'évaluation économique des coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques de tels développements.

Projet en développement – première phase complétée (analyse de cas d'éco-parcs développés dans le monde ,étude menée par Vivre en Ville.)
Un atelier a été mené afin de développer une expertise sur l'élaboration d'analyse économique en matière d'adaptation aux changements climatiques. Exercice sur la portée de l'étude est en cours.

Les pistes d'action pour les deux années à venir.

Les années 2 et 3 devraient servir à développer et déployer des projets de recherche dont les visées sont à plus long terme. Les besoins des Services, des arrondissements et des Villes liées seront actualisés et la priorité sera donnée aux projets qui peuvent bénéficier de programmes de financement disponibles (par exemples ; programmes FCM, Climat municipalités 2, Infrastructures Canada, etc.).

Des études de cas sont prévues afin de poser un regard et une analyse critique sur les actions, les projets et les pratiques mis en place sur le territoire en matière d'adaptation climatique afin d'en mesurer les réels impacts, de les bonifier, de proposer et d'apporter le cas échéant, de nouvelles solutions.

Un projet sur les **performances attendues des toits verts** est également au calendrier. Ce projet qui se divise en deux phases vise à mener une enquête sur les performances attendues des toits verts auprès des acteurs municipaux et de mettre au point une méthodologie de suivi et d'analyse de divers paramètres dont les résultats permettront de bonifier les pratiques et les normes en matière de toit vert. Ce projet permettra à la Ville de consolider sa position face à l'aménagement de toits végétalisés et d'outiller les Services, arrondissements et villes liées à faire des choix éclairés pour mettre en place des outils qui répondent mieux aux enjeux climatiques (réglementations, programmes, etc.).

Faire équipe pour une mise en œuvre innovante de l'adaptation aux changements climatiques

Cette première année nous a permis non seulement de mettre sur pied une structure de travail efficace mais aussi de faire passer les besoins de l'agglomération en matière d'adaptation climatique vers l'idéation et le développement de projets. La Ville de Montréal a pu profiter de l'expertise et des projets déjà en cours à Ouranos pour bonifier sa programmation tout en mettant de l'avant de nouveaux projets. Grâce au partenariat, plusieurs services de la Ville, qui n'ont pas nécessairement l'occasion de travailler ensemble, se sont réunis pour développer des projets dans le but commun d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans leur planification et dans leur pratique.

Du côté d'Ouranos, ce fut l'occasion de consolider son réseau à travers non seulement la Ville de Montréal mais toutes les villes de l'agglomération montréalaise. Cette collaboration a permis au consortium d'être aux premières loges des problématiques d'un vaste territoire, de co-construire une R&D pertinente, de tester des méthodes/processus de manière tangible et de développer son expertise dans le laboratoire le plus urbanisé au Québec.

Ce partenariat constitue et nous en sommes persuadés, une occasion de choix pour construire notre savoir, développer nos connaissances en matière d'adaptation climatique et provoquer un changement dans les pratiques tout en suscitant l'innovation. Les villes sont au cœur de l'action en matière d'adaptation aux changements climatiques et plus que jamais, elles ont besoin d'appuyer leur pratique par la recherche. Cette affiliation Ville de Montréal et Ouranos prend ici tout son sens.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ce bilan sont de rendre compte de l'état d'avancement des projets adoptés dans le cadre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques et de faire valoir toute l'importance d'un tel partenariat pour l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La programmation de recherche-action Ville de Montréal et Ouranos répond aux principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera mise en place avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au comité exécutif du 13 février 2019;
Dépôt au conseil municipal du 25 février 2019
Dépôt au conseil d'agglomération du 28 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Lise BERNIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Véronique DOUCET, Service du développement économique
Josée CHIASSON, Service du développement économique
Philippe BRILLANT, Service des finances
Yves COURCHESNE, Service des finances
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Véronique DOUCET, 20 janvier 2019
Lise BERNIER, 15 janvier 2019
Luc GAGNON, 10 janvier 2019
Yves COURCHESNE, 10 janvier 2019
Philippe BRILLANT, 9 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy GIGUERE
Conseiller en planification

Tél : 280-4423
Télécop. : 280-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-02-01

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION VILLE DE MONTRÉAL-OURANOS EN MATIÈRE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

BILAN POUR LA PÉRIODE JUIN 2017- OCTOBRE 2018
ET
PLANIFICATION POUR L'ANNÉE 2019

Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos

La science en action !

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS ---------- II
SOMMAIRE ---------- III
INTRODUCTION ET CONTEXTE ---------- 7
PROCESSUS ET GOUVERNANCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OURANOS ---------- 10
PROGRAMMATION 2017-2018 ---------- 10
PROJETS ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT ---------- 16
DÉPLOIEMENT DE LA PROGRAMMATION À VENIR ---------- 17
CONCLUSION ---------- 19
ANNEXE A ---------- 21

Liste desabréviations

CC	Changements climatiques
CLL	*Climat Living Lab* (laboratoire vivant sur le climat)
CRAD	Centre de recherche en aménagement et développement de l'UL
CRIEM	Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises de l'UMc Gill
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
ENAP	École nationale d'administration publique
INRS-USC	Institut national de recherche scientifique (INRS) / Urbanisation Culture Société
SDE	Service du développement économique de la Ville de Montréal
UdeM	Université de Montréal
UL	Université Laval
UMcGill	Université Mc Gill
UQAM	Université du Québec à Montréal
VdeM	Ville de Montréal
VRM	Villes, régions, monde de l'INRS-USC

SOMMAIRE

L'entente conclue en juin 2017 entre Ouranos et la Ville de Montréal formalise et consolide une alliance qui se veut plus importante que jamais. Les événements marquants tels des vagues de chaleur extrêmes et des inondations en témoignent. Ils se multiplient et amènent des bouleversements qui se font déjà sentir sur le territoire de l'île de Montréal. La Ville a un rôle majeur à jouer afin de gérer les impacts associés aux changements climatiques sur son territoire. Elle doit se préparer en préservant ses infrastructures et en assurant son fonctionnement afin d'offrir des services et un environnement de qualité et sécuritaire pour tous les citoyens. C'est dans ce contexte et parce que l'ampleur de la tâche est grande que la Ville de Montréal s'est associé à Ouranos.

Ce partenariat privilégié se veut :

- un chantier de réflexions et d'actions à l'échelle de l'agglomération montréalaise ;
- un chantier interdisciplinaire/intersectoriel qui repose sur la collaboration et l'ouverture aux visions de plusieurs disciplines ;
- qui appuie des projets qui visent à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification, la conception et l'aménagement, en complément à d'autres activités ou programmes en cours dans la Ville.

Une première année de collaboration

L'équipe des changements climatiques et projets spéciaux de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement est mandatée pour coordonner le partenariat et s'assurer que les enjeux auxquels la Ville doit faire face trouvent écho dans des projets novateurs.

Cette première année 2017-2018 a permis de lancer trois projets de recherche qui nous l'espérons seront un levier pour la mise en œuvre de l'adaptation et la mise en place d'autres projets dans les années à venir.

Services climatiques - Diffusion des données climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation dans les villes de l'agglomération de Montréal
Projet lancé en janvier 2018 – en continu ou selon les demandes

Ce projet vise à offrir, selon les besoins des unités administratives de la Ville de Montréal et des villes liées, de l'information climatique intelligible, accessible et la plus adéquate possible en vue de son utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation dans les villes de l'agglomération montréalaise. Le Service de l'environnement coordonne les demandes mais lorsqu'elles nécessitent des analyses plus complexes, l'équipe des Scénarios et services climatiques d'Ouranos prend le relais.

La mise sur pied d'un projet de recherche d'inspiration Climat Living Lab (Labo Climat Montréal)
Projet en développement depuis février 2018

Les changements climatiques en cours nécessitent d'adopter un regard neuf sur les projets urbains, qu'ils soient une transformation, une requalification ou la construction d'une partie de la ville ou d'un quartier. Sur un territoire presque urbanisé à plus de 90 %, ces projets doivent permettre une reconstruction durable de la ville dans la ville, tout en répondant aux enjeux climatiques (conditions actuelles et changements projetés).

La création du Labo Climat Montréal en adaptation aux changements climatiques est une démarche de cocréation qui vise à développer de nouvelles pratiques de planification de projets urbains intégrant l'adaptation aux changements climatiques. Cette démarche qui rejoint plusieurs services consiste à analyser sur la base d'un projet bien précis (celui de Lachine-Est) un processus de planification afin de voir comment l'adaptation aux changements climatiques peut s'intégrer dans les différentes étapes de développement d'un projet urbain. Un groupe de chercheurs provenant de l'Institut national de recherche scientifiques Centre Urbanisation Culture Société (INRS-UCS) et Réseau Villes Régions Monde (VMR) a été choisi pour mener à bien ce projet. Ils observeront et analyseront non seulement toutes les étapes de la démarche, mais ils conseilleront, accompagneront et documenteront toute la démarche. Ils pourront ainsi développer un processus qui pourra être utilisé pour les projets ultérieurs dans toutes les villes de l'agglomération de Montréal.

Cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques et le développement de la résilience à l'échelle du territoire de l'île de Montréal

Projet complété –

Rapport final déposé à Ouranos en octobre 2018 : https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportTherrien2018.pdf
Cartographie interactive : https://embed.kumu.io/bcc204b997d17c4a697e12b0925cd046 ;

Ce projet entrepris sous la direction de la professeure Marie-Christine Therrien de l'École nationale d'administration publique (ENAP) avait comme objectif de dresser le portrait du réseau d'acteurs qui contribuent, de façons diverses, à l'adaptation aux changements climatiques et au développement de la résilience sur le territoire de l'île de Montréal.

L'équipe de chercheurs a identifié les membres de ce réseau informel à l'aide d'une série d'entretiens et d'un questionnaire – elle a pu cartographier non seulement tous les acteurs mais également identifier la nature des liens entre les acteurs, les forces et faiblesses du réseau en matière de coordination, ainsi que sa structure.

Développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles
Projet en développement – première phase complétée (analyse de cas d'éco-parcs développés dans le monde (étude menée par Vivre en Ville)

Dans le cadre de sa Stratégie de développement économique 2018-2022, le Service du développement économique (SDE) souhaite développer une expertise sur la requalification des anciennes zones industrielles de Montréal par l'aménagement et le développement "*d'éco-parcs*" industriels - des zones industrielles exemplaires et plus résilientes face aux changements climatiques.

Ce projet qui rassemble en plus du Service de développement économique, le Service des finances, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'Environnement vise à développer un outil d'analyse coûts-bénéfices des mesures d'adaptation à mettre en place dans le cadre de la requalification de zones industrielles. Un économiste d'Ouranos accompagne la Ville dans ce projet en fournissant de l'expertise pour l'intégration des changements climatiques dans l'analyse et aussi dans l'évaluation économique des coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques de tels développements.

Les pistes d'action pour les deux années à venir.

Les années 2 et 3 devraient servir à développer et déployer des projets de recherche dont les visées sont à plus long terme. Les besoins des Services, des arrondissements et des villes liées seront actualisés et la priorité sera donnée aux projets qui peuvent bénéficier de programmes de financement disponibles (par exemple ; programmes FCM, Climat municipalités 2, Infrastructures Canada, etc.).

Des études de cas

Des études sont prévues afin de poser un regard et une analyse critique sur les actions, les projets et les pratiques mis en place sur le territoire en matière d'adaptation climatique afin d'en mesurer les réels impacts, de les bonifier, de proposer et d'apporter le cas échéant, de nouvelles solutions.

Un projet sur les **performances attendues des toits verts** est également au calendrier. Ce projet qui se divise en deux phases vise à mener une enquête sur les performances attendues des toits verts auprès des acteurs municipaux et de mettre au point une méthodologie de suivi et d'analyse de divers paramètres dont les résultats permettront de bonifier les pratiques et les normes en matière de toit vert. Ce projet permettra à la Ville de consolider sa position face à l'aménagement de toits végétalisés et d'outiller les Services, arrondissements et villes liées pour mettre en place des outils qui répondent mieux aux enjeux climatiques (réglementations, programmes, etc.).

Faire équipe pour une mise en œuvre innovante de l'adaptation aux changements climatiques

Cette première année nous a permis non seulement de mettre sur pied une structure de travail efficace, mais aussi de faire passer les besoins de la Ville en matière d'adaptation climatique vers l'idéation et le développement de projets. La Ville de Montréal a pu profiter de l'expertise et des études déjà en cours à Ouranos pour bonifier sa programmation tout en mettant de l'avant de nouveaux projets. Grâce au partenariat, plusieurs services de la Ville, qui n'ont pas nécessairement l'occasion de travailler ensemble, se sont réunis pour développer des projets dans le but commun de mettre de l'avant l'adaptation aux changements climatiques.

Du côté d'Ouranos, ce fut l'occasion de consolider son réseau à travers non seulement la Ville de Montréal, mais d'autres villes de l'agglomération montréalaise. Cette collaboration a permis au consortium d'être aux premières loges des problématiques d'un vaste territoire, de co-construire une R&D pertinente, de tester des méthodes/processus de manière tangible et de développer son expertise dans le laboratoire le plus urbanisé au Québec.

Ce partenariat constitue et nous en sommes persuadés, une occasion de choix pour construire notre savoir, développer nos connaissances en matière d'adaptation climatique et provoquer un changement dans les pratiques tout en suscitant l'innovation. Les villes sont au cœur de l'action

en matière d'adaptation aux changements climatiques et plus que jamais, elles ont besoin d'appuyer leur pratique par la recherche. Cette affiliation Ville de Montréal et Ouranos prend ici tout son sens !

Introduction et contexte

La Ville de Montréal, au nom de l'agglomération montréalaise, s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une stratégie en trois volets : quantifier les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, mettre en place des plans et des mesures afin de réduire ses émissions et se préparer aux nouvelles conditions climatiques dans une démarche d'adaptation lancée en 2015.

Forte de cette volonté, Montréal a rejoint de nombreuses autres villes afin de poursuivre cette lutte, partager et bénéficier de l'expertise développée partout dans le monde. La Ville de Montréal est entre autres membre Global covenant *of Mayors for Climate and Energy*, la plus grande coalition de leaders locaux qui se sont engagés à la réduction et au suivi de l'évolution des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques, du réseau des 100 villes résilientes, un réseau d'échange d'expertise et des occasions d'amélioration continue de ses pratiques en gestion de risque, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, et du C40 *Cities Climate Leadership Group*, un regroupement d'environ 100 villes engagées dans la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques par la collaboration et le partage de connaissances. Plus récemment, la Ville de Montréal signait la déclaration d'Edmonton confirmant non seulement l'importance qu'elle accorde à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques mais encourage la collaboration entre les gouvernements locaux et la communauté scientifique valorisant du même coup l'innovation à travers des projets de recherche.

La Ville de Montréal et l'adaptation aux changements climatiques

Les événements climatiques marquants, tels que des épisodes de chaleur accablante, des pluies abondantes et des orages violents, se sont multipliés au cours des dernières années et bouleversent déjà le quotidien montréalais. Plusieurs impacts de ces évènements sont déjà ressentis dont des refoulements d'égout et des problèmes de drainage urbain, des étiages sévères, la chaleur accablante, des services plus sollicités en temps d'événements extrêmes, la perte de la biodiversité, l'augmentation du rythme d'usure des infrastructures, etc. ainsi que d'autres impacts sont à prévoir autant sur les populations que sur les systèmes socio-économiques, les infrastructures et les milieux naturels.

Se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques est essentiel pour l'administration montréalaise. Une ville capable de s'adapter est une ville mieux outillée pour préserver ses acquis, solidifier sa structure et son fonctionnement afin d'offrir des services et un environnement sécuritaire pour tous les citoyens. Les villes ont un rôle indéniable à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation des collectivités face à ces changements. C'est dans les villes que nous pouvons mettre en œuvre des politiques et des innovations en matière d'aménagement et de transport. Ces dernières peuvent avoir un impact réel, là même où les populations sont concentrées et où les impacts des aléas climatiques sont les plus grands. Les défis sont néanmoins très grands pour une ville puisqu'ils impliquent des changements dans les opérations, engendrent des impacts sur les services offerts aux citoyens et peuvent générer des dépenses supplémentaires. Par ailleurs, en matière d'adaptation, il n'existe pas de

solution « toute en une ». Nous connaissons les meilleures pratiques mises en place un peu partout dans le monde, encore faut-il les adapter à notre réalité, aux particularités de notre territoire et des gens qui y vivent.

L'agglomération de Montréal a déjà en place plusieurs plans, stratégies, Politiques et règlements qui répondent aux enjeux de l'adaptation dont le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération montréalaise 2015-2020. Aussi, plusieurs initiatives sont déjà menées par les différents Services,les arrondissements de la Ville de Montréal et les villes liées. Force est de constater que l'ampleur de la tâche afin de mener à bien l'adaptation n'en demeure pas moins très grande.

LE PARTENARIAT – La science en action!

La Ville de Montréal a joint les membres du consortium Ouranos à titre de membre affilié en juin 2017. Ce partenariat fait l'objet d'une entente de trois ans qui permet à la Ville de bénéficier d'un accès privilégié aux outils, aux connaissances et au vaste réseau d'experts du consortium en lien avec ces besoins spécifiques.

Le partenariat Ville de Montréal et Ouranos se veut l'adéquation entre les efforts de recherche et les besoins de la collectivité en matière de climatologie régionale et d'adaptation aux changements climatiques. Il vise à combler le fossé entre la recherche et la pratique, à partager les expertises, les connaissances et faciliter la circulation des données.

Cette collaboration est un levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche et de développement intégrée en adaptation couvrant divers sujets allant de la vulgarisation et la diffusion de données climatiques jusqu'au développement d'outils d'analyse coût-bénéfice pour la mise en place de mesures d'adaptation.

LA PROGRAMMATION VILLE DE MONTRÉAL ET OURANOS

Les besoins de la Ville de Montréal

En vue du partenariat, le Service de l'environnement a consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques.

Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coût-avantage de différentes mesures d'adaptation, les opportunités économiques des changements climatiques, etc.

Analyse coûts/bénéfices
Scénario climatique
Mesure des performances
Révision des pratiques
ACCÈS AUX MEILLEURES PRATIQUES
Appui pour la mise en oeuvre
Analyse critique
Analyse des risques
Approfondir les connaissances sur les vulnérabilités
Analyse des impacts

Les projets à privilégier

Le Service de l'environnement a été mandaté pour coordonner le partenariat et s'assurer que les enjeux auxquels la Ville doit faire face trouvent écho dans des projets de recherche novateurs. Pour ce faire, elle s'est basée sur trois critères afin de proposer une programmation la plus complète possible :

1. Bâtir sur les acquis – miser sur les réalisations de la Ville de Montréal et d'Ouranos, de manière à approfondir les connaissances tout en bénéficiant des résultats le plus rapidement possible;
2. Privilégier les projets qui prévoient mettre de l'avant la mise à jour et le développement d'outils d'aide à la décision qui permettront d'identifier, d'analyser de faire le suivi et de mesurer la performance des différentes options d'adaptation afin d'augmenter le niveau de résilience de l'environnement bâti et du milieu urbanisé;
3. Mettre en place des projets pilotes pouvant servir de vitrine pour l'adaptation et être profitables pour le plus de services et d'arrondissements possibles.

Processus et gouvernance de la Ville de Montréal-Ouranos

Il a été décidé, lors de la première réunion du comité directeur, en juillet 2017, que celui-ci approuverait les projets développés dans le cadre de l'Entente. Ces projets seront présentés au comité directeur après avoir fait l'objet des différentes évaluations de pertinence, de qualité scientifique et de performance globale, conformément aux règles de gouvernance en vigueur chez Ouranos. Il est aussi convenu que chaque projet approuvé sera appuyé par un comité de suivi.

La tenue des réunions du comité directeur est fixée minimalement à une par année. Les membres du comité directeur s'accordent pour que des réunions interannuelles se tiennent au besoin.

Deux réunions se sont tenues au cours de la dernière année, une en juillet 2017 et une seconde en mars 2018 (voir les comptes rendus des réunions en annexe A).

Programmation 2017-2018

Les objectifs de l'année 1 étaient de mettre en place une structure de travail efficace, d'obtenir des résultats tangibles à court terme et de démontrer que le partenariat a une réelle valeur ajoutée à travers ces différentes actions :

- La mise en place des projets rapidement réalisables ayant des résultats à court terme;
- L'intégration dans des démarches déjà entreprises qui répondent en tout ou en partie aux besoins de la Ville;
- L'obtention de résultats tangibles et mesurables (pour satisfaire les deux parties).

Quatre projets ont été proposés pour la programmation de la première année du partenariat :

1. Services climatiques;
2. *Climat Living Lab (maintenant nommé Labo Climat Montréal)*;
3. Études de cas – projets répondant aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques;
4. Cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation aux CC et la résilience à l'échelle du territoire de l'île de Montréal.

Un bilan des projets en cours a été présenté au comité directeur en mars 2018. Voici une mise à jour des principaux éléments :

a) Services climatiques – diffusion des données climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation des villes de l'agglomération de Montréal

Ce projet vise à offrir, selon les besoins des unités administratives de la Ville de Montréal et les villes liées, de l'information climatique intelligible, accessible et la plus adéquate possible en vue de son utilisation dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation de la Ville de Montréal. Le Service de l'environnement coordonne les demandes mais lorsqu'elles nécessitent des analyses plus complexes, l'équipe des Scénarios et services climatiques d'Ouranos prendra le relais.

À ce jour :

- Préparation d'outils :
  - Formulaire de requête pour recevoir les demandes
  - Pilote en cours avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
  - Fiches, résumant les projections climatiques (tiré du rapport Logan 2016), qui seront diffusées aux différents services de la Ville les invitant à profiter de ce service pour les aider dans leurs mandats
  - Serveur FTP
    - Portrait des CC pour les zones urbaines du Québec Mars 2016
    - Guide sur les scénarios climatiques_2016.pdf
    - Fiches pour ingénieurs 1@7.pdf
    - Vulnérabilité et adaptation des immeubles aux cc_msss_2017.pdf
  - Inventaire des ressources en adaptation https://goo.gl/PwyEzD
  - Le site web Ouranos : Portrait climatique pour le Québec https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/

b) Cartographie des acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques et la résilience à l'échelle du territoire de l'île de Montréal.

Ce projet, entrepris sous la direction de la professeure Marie-Christine Therrien de l'École nationale d'administration publique (ENAP) avait pour objectif de dresser le portrait du réseau d'acteurs qui contribuent, de façons diverses, à l'adaptation aux changements climatiques et au développement de la résilience sur le territoire de l'île de Montréal.

À ce jour :

- L'équipe de chercheurs de la professeure Therrien (ENAP) a identifié les membres de ce réseau informel à l'aide d'une série d'entretiens et d'un questionnaire. Elle a pu cartographier non seulement les acteurs mais également identifier la nature des liens entre ces acteurs, les forces et faiblesses du réseau en matière de coordination, ainsi que sa structure;
- Présentation des résultats préliminaires aux unités administratives visées, soit le Bureau de la transition écologique et de la résilience et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal;
- Tenues de réunions miroirs (chercheurs - acteurs du réseau) les 22 mars et 5 avril dernier pour présenter les résultats et discuter des suites à donner à ce projet. Plusieurs questions ont été soulevées dont - comment tirer profit de cet outil, des forces du réseau pour créer des alliances et des leviers afin de consolider et maximiser nos efforts en matière d'action adaptative ?;
- Cartographie interactive du réseau disponible sur le web : https://embed.kumu.io/bcc204b997d17c4a697e12b0925cd046;
- Dépôt du rapport final et rencontre du comité de suivi le 18 octobre dernier. – L'équipe et les membres du comité souhaitent que les acteurs présents dans la cartographie s'approprient des résultats du projet tant au niveau des décisions quotidiennes (qui œuvre dans tel domaine et pourrait m'aider à mettre en œuvre mes projets), que des décisions plus stratégiques (nous voudrions prendre tel virage, qui est déjà présent ?, quelle complémentarité est possible ? quelle compétitivité ?). L'équipe compte sur les membres pour diffuser les connaissances développées. Elle travaille à la rédaction d'une proposition de projet afin, entre autres, de favoriser le transfert des connaissances entre les organisations et d'identifier les organisations qui maximisent la diffusion d'information. Aussi, l'équipe a soumis un article à la revue Environmental Science and Policy sur la cartographie développée, la méthodologie qu'elle sous-tend, en particulier les aspects méthodologiques relatifs à la qualité des liens.

c) *Climat Living Lab* (maintenant nommé Labo Climat Montréal)

Ce projet novateur vise la mise sur pied d'une démarche de laboratoire vivant dont l'objectif est d'intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification, de conception et de développement d'un projet d'aménagement urbain.

À ce jour :

- Appel conférence (27 février 2018 avec les membres du CD pour discuter et s'entendre sur certains points du projet :
    - Financement du projet
    - Durée
    - Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt
    - Évaluation des propositions reçues

- Rencontre (1 mars 2018) avec la mairesse de l'Arrondissement de Lachine, Mme Vodanovic et son attaché politique, M. Bouchard – présentation du concept Labo Climat Montréal et discussion des sites potentiels;
- Mise en place de l'équipe de travail Ville de Montréal et discussion sur le choix de sites - Le secteur de Lachine-Est a été choisi puisque les 50 hectares à requalifier représente un laboratoire idéal pour le projet et que l'exercice de planification en cours s'inscrivait bien avec le calendrier de la programmation des projets de recherche-actions à mener dans le cadre de l'entente Ville de Montréal et Ouranos;
- Rencontre avec les 6 équipes de chercheurs identifiées, cette première étape du processus, nous a permis de présenter le concept du projet et les inviter à déposer une proposition;
- Envoi de l'appel à manifestation d'intérêt (sur invitation). Le document a été commenté par Karim Charef et Emmanuelle Demars du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal;
- Analyse des propositions par un comité de sélection composé de : Nancy Giguère, Martin Roy et Michel Séguin, respectivement de VdeM et de l'Arrondissement de Lachine, Nathalie Bleau et Stéphanie Bleau (Ouranos) et Virginie Zingraff (Rang 3 et Innovation sociale) – le choix de l'équipe a été fait en fonction des critères suivants :
    - Conformité du projet avec les buts et objectifs exprimés dans l'appel à manifestation d'intérêt;
    - Retombées anticipées
    - Transfert des connaissances et partenariats
    - Qualités scientifiques et compétences de l'équipe proposée.
- Choix de l'équipe de chercheurs retenue pour aller de l'avant avec la rédaction d'une proposition détaillée : Groupe de recherche de l'Institut national de recherche scientifique,Centre Urbanisation Culture Société (INRS-UCS) et Réseau Ville Régions Monde (VRM) dont les responsables sont Sophie L. Van Neste et Claire Poitras toute deux professeures à l'INRS-UCS;
- Première rencontre des co-pilotes du partenariat Ville de Montréal - Ouranos avec l'équipe retenue afin de faire un retour sur la proposition brève présentée et les éléments qui devront être retravaillés en vue de l'élaboration de la proposition détaillée; et de s'entendre sur les prochaines étapes du projet.

Prochaines étapes :

- Pour l'équipe retenue, invitation à fournir une proposition détaillée, incluant budget détaillé. Cette étape pourrait faire l'objet d'une partie de stage (MITACS ou autres, des rencontres avec Ouranos et la Ville de Montréal sont à prévoir pour développer une proposition qui répondra aux attentes des usagers concernés), recherche de financement, etc.
- Évaluation scientifique de la proposition détaillée par des experts
- Évaluation globale de la proposition par la direction d'Ouranos et par le comité directeur du partenariat VdeM-Ouranos
- Rédaction de l'entente

Un projet transféré dans le programme de projets de l'année 2

d) Études de cas

Ce projet visera à poser un regard et une analyse critique sur les actions, les projets, les pratiques menés sur le territoire en matière d'adaptation afin d'en mesurer les réels impacts, de bonifier les mesures à mettre en place, de proposer et d'apporter de nouvelles solutions.

À ce jour :

- Liste de projets potentiels, par exemple: cas de la mise en place d'une réglementation sur les toits vert/blancs dans les arrondissements et les villes liées - impact de cette réglementation sur le territoire et sur la gestion (développement de l'expertise dans ce volet)
- Possibilité de participer à un projet plus grand développé par l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC), de l'Université Laval. Ce projet sera réalisé en collaboration avec Ouranos, deux centres de recherche de l'Université du Massachusetts et la firme CBCL à Halifax.

  Le projet consistera à documenter des études de cas et à partager des leçons apprises sur les instruments politiques employés pour l'adaptation aux changements climatiques, principalement en zones riveraines. Deux ou trois études seront documentées pour chacune des régions couvertes par le projet, soit le Québec, les provinces canadiennes de l'Atlantique et le Massachusetts. En raison de l'important travail réalisé dans le domaine par la Ville, les responsables du projet proposent une étude de cas qui porterait sur l'expérience de la Ville. Trois études scientifiques ou techniques et autres connaissances mises à profit par les instruments y seraient analysés : 1) Étude d'évaluation de la vulnérabilité du système de drainage et d'égouts aux changements climatiques (pilotée par la Ville de Montréal, Hervé Logé); 2) Étude sur l'effet des changements climatiques sur la qualité de l'eau de la Rivière des Prairies (Pilotée par Polytechnique Montréal, Sarah Dorner); 3) Étude sur la modélisation de l'effet de systèmes végétalisés dans la gestion des eaux de ruissellement (pilotée par l'Université de Montréal, Danielle Dagenais).

Prochaines étapes :

- Choix des cas
- Choix d'un chercheur pour réaliser ce projet et/ou participer au projet de l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques
- Mise en marche du processus de développement d'un projet

Projet prévu dans l'année 2 et 3 mais déjà amorcé

a) Développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices relative à l'adaptation aux changements climatiques pour les projets de requalification de friches industrielles

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique 2018-2022, le Service du développement économique (SDE) souhaite développer une expertise sur la requalification des anciennes zones industrielles de Montréal par l'aménagement et le développement "d'éco-parcs" industriels - des zones industrielles exemplaires et plus résilientes face aux changements climatiques.

Ce projet qui rassemble en plus du Service de développement économique, le Service des finances, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'Environnement vise à accompagner la ville dans ces projets en fournissant de l'expertise pour l'intégration des changements climatiques dans l'analyse et aussi dans l'évaluation économique des coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques de tels développements.

À ce jour :

- Une première phase du projet a été complétée avec l'organisme Vivre en ville qui a procédé à une analyse de cas probants d'éco-parcs dans le monde;
- Deux rencontres ont eu lieu entre Ouranos et la Ville de Montréal (et les différents services impliqués) les 13 juin et 4 juillet. Elles ont permis de proposer des bases conceptuelles de l'utilisation d'un cadre d'analyse coûts-avantages pour les projets de requalification de friches industrielles en contexte de CC. Elles ont également permis de poursuivre l'identification des besoins et de l'accompagnement pouvant être fourni par Ouranos dans la réalisation de ce projet. Des exemples de tableaux d'intervention/impacts pour le cas de l'aménagement d'une rue conviviale (exemple type) ont été fournis.

Prochaines étapes :

- Le SDE souhaite se doter d'une méthodologie et d'outils d'analyses coûts-bénéfices qui seraient utiles à la planification stratégique et au réaménagement de secteurs clés identifiés dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.
- Définir un cadre d'analyse, mettre en place l'équipe de travail (collaborateurs Ville) - soit l'arrondissement concerné, le Service de l'eau, etc.

Projets et activités d'intérêt

D'autres projets et activités en cours, développés par Ouranos, à la Ville de Montréal ou ailleurs méritent d'être soulignés puisque les méthodologies utilisées, les outils développés, les résultats ou les retombées peuvent être d'intérêt pour tous les acteurs de nos deux organisations. Leur diffusion auprès des collègues de travail, collaborateurs, etc. est fortement suggérée.

- Projet *« Évolution des régimes de précipitations en climat futur pour la région de Montréal »* (INRS, Ville de Montréal, Ouranos)
- Projet "*Réduire la vulnérabilité aux inondations et à l'érosion associées aux changements climatiques pour des communautés riveraines du tronçon fluvial du Saint-Laurent*" (Ouranos)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheBlondlotHuard2017_FR.pdf
- Dans le cadre du *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations : vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*, le gouvernement québécois a mandaté Ouranos pour réaliser des études exhaustives des crues historiques ainsi que des simulations, des scénarios et des analyses climatiques permettant de considérer les incidences des changements climatiques.
  https://www.ouranos.ca/gouvernement-quebec-devoile-plan-daction-relatif-aux-inondations/
- Projet "*Vulnérabilités des ports du St-Laurent aux changements climatiques*" (Université de Montréal)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheComtois2018_FR.pdf
- Projet "*Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques*" (Ouranos, Université de Montréal, CMQ, MDDELCC)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheRondeau2016_FR.pdf
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportRondeau2016-Fr.pdf
- Projet "*Évaluation de l'agriculture urbaine comme infrastructure verte de résilience individuelle et collective face aux changements climatiques et sociaux*" (UQAM, Portland State University)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheDuchemin2016_fr.pdf
- Projet "*Atlas interactif de la vulnérabilité de la population québécoise aux aléas climatiques à l'intention des acteurs locaux et régionaux*" (Université Laval)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheBarrette2015_FR.pdf
  Site web interactif : Automne 2018
- Projet "*Température intérieure des logements en Montérégie : Mieux comprendre pour mieux intervenir*" (MSSS)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheTardif2016_Fr.pdf
- Projet "*Télédétection, cartographie extensive et surveillance de la présence de l'herbe à poux (Ambrosia artemisiifolia) et de ses effets sanitaires au Québec*" (Conseil GeoImpacts)
  https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheNgom2017-Fr.pdf

- Projet "*Étude des vulnérabilités sanitaires aux évènements météorologiques extrêmes et élaboration de seuils d'alerte pour le Québec*" (INSPQ): fiche en cours de rédaction
- Projet "*Infrastructures vertes : développement d'une stratégie multi-échelle basée sur la complexité et la résilience en milieu urbain*" (UQO et Université McGill) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheMessierGonzalez2016_FR.pdf
- Projet "*Communiquer l'action en changements climatiques au Québec"* (INSPQ et Université de Laval) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheCampagna2016_FR.pdf https://unpointcinq.ca/
- Conférence IPCC CITIES (Edmonton, 5 au 7 mars 2018)
- Congrès Mondial d'ICLEI (Montréal, 19 au 22 juin 2018)
- Suivi expérimental de performance et de surveillance technique de bassins végétalisés – Avenue Papineau, Ville de Montréal
- Étude du potentiel d'implantation de trois PGOs (toits verts, cellules de biorétention et pavés perméables) dans le centre-ville de Montréal, Service de l'eau, Ville de Montréal
- Gestion des eaux de ruissellement, meilleures pratiques de plantation d'arbre, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Université McGill

Déploiement de la programmation à venir

Les années 2 et 3 devraient servir à développer et déployer des projets de recherche dont les visées sont à plus long terme. Les besoins des Services, des arrondissements et des Villes liées seront actualisés et la priorité sera donnée aux projets qui peuvent bénéficier des programmes de financement disponibles (par exemples ; programmes FCM, Climat municipalités 2, Infrastructures Canada, etc.)

Les projets actuellement en discussion/développement sont :

a) Communiquer le savoir

Mettre en place des mécanismes efficaces de communication visant à diffuser les connaissances développées dans le cadre de la collaboration Ville de Montréal et Ouranos et valoriser les démarches de recherche-action en cours

b) Études de cas

Projet de l'année 1 transféré dans la programmation de l'année 2. Ces études auront pour objectif d'évaluer les retombées de mesures d'adaptation mises en place sur le territoire de l'île de Montréal dont :

Performances attendues des toits verts : Ce projet vise à mener une enquête sur les performances attendues des toits verts auprès des acteurs municipaux et à mettre au point une méthodologie de suivi et d'analyse de divers paramètres dont les résultats permettront de bonifier les pratiques et les normes en matière de toit vert. Ce projet permettra également à la Ville de consolider sa position face à l'aménagement de toits végétalisés et outiller les Services, arrondissements et Villes liées à faire des choix

éclairés pour mettre en place des outils qui répondent mieux aux enjeux climatiques (réglementations, programmes, etc.). Ouranos et les chercheurs impliqués pourront profiter de l'aménagement de ce qui deviendra le plus grand toit vert à Montréal, soit le toit de l'Édifice Charland. Ce projet mené par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service de la gestion et planification immobilière est réalisé dans le cadre de la Mission de collaboration entre les experts de la Ville de Paris et Montréal. Le Service de l'eau est également impliqué dans ce projet

À ce jour :

- Plusieurs rencontres menées pour définir les besoins et les étapes de travail du projet.

Prochaines étapes :

- Mener une enquête auprès des services, arrondissements et des villes liées Rassembler l'information pour aider la Ville et plus spécifiquement les Services concernés à confirmer ou infirmer les a priori par rapport aux toits végétalisés et fournir aux différentes unités administratives de la Ville des données précises sur la performance « réelle » de cette mesure d'adaptation;
- Mettre en place un protocole de suivi environnemental pour ce toit vert – en le comparant avec d'autres toits végétalisés déjà aménagés sur le territoire, etc.

c) Poursuite du projet - Développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices relative à l'adaptation aux changements climatiques pour les projets de requalification de friches industrielles

d) Suite du projet "Cartographie des acteurs" – renforcement du réseau des acteurs de l'adaptation

La professeur Therrien travaille à la rédaction d'une proposition relative à différentes suites à donner à cette cartographie et tentera de répondre aux nombreuses questions soulevées lors des rencontres miroirs qui se sont tenues ce printemps.

- Que peut-on faire avec cet outil ? Comment en tirer profit ?
- Peut-on tirer de l'information afin de mieux cibler et prioriser les actions, ou le cas échéant de proposer des programmes ou des politiques qui viendront bonifier ce qui se fait déjà en matière d'adaptation climatique.
- Comment tirer profit des forces du réseau, créer des alliances, s'en servir comme un levier pour consolider nos efforts
- Comment bien expliquer cette cartographie et garder l'outil vivant et utile pour les acteurs?
- Comment concilier résilience et adaptation ? – nécessité de ne pas créer d'autres silos.
- Comment ajouter/impliquer les acteurs du volet « économie » qui ne semblent pas présents dans le réseau ?

Autres projets

- Projet Vulnérabilité des infrastructures essentielles – (autres possibilités de financement, de collaboration);
- Réfléchir à une stratégie de communication afin d'offrir une vitrine au partenariat et aux projets issus de cette collaboration et faciliter le transfert des résultats à tous les acteurs intéressés par le sujet ;

Conclusion

Cette première année du partenariat Ville de Montréal et Ouranos s'est avérée fort enrichissante. Elle a permis à nos deux organisations de mieux se connaître et de comprendre nos modes de gouvernance et de fonctionnement respectifs. Cette collaboration visant à mettre en place des projets de recherche-action implique une courbe d'apprentissage importante qui a dû être prise en compte dans l'organisation du travail et qui doit être considéré au regard des livrables.

Cette première année nous a permis non seulement de mettre sur pied une structure de travail efficace mais aussi de faire passer les besoins des villes de l'agglomération en matière d'adaptation climatique vers l'idéation et le développement de projets. La Ville de Montréal a pu profiter de l'expertise et des projets déjà en cours chez Ouranos pour bonifier sa programmation tout en mettant de l'avant de nouveaux projets. Grâce au partenariat, plusieurs services de la Ville, qui n'ont pas nécessairement l'occasion de travailler ensemble, se sont réunis pour développer des projets dans le but commun de mettre de l'avant l'adaptation aux changements climatiques. Du côté d'Ouranos, ce fut l'occasion de consolider son réseau à travers non seulement la Ville de Montréal mais toutes les villes de l'agglomération montréalaise. Cette collaboration a permis au consortium d'être aux premières loges des problématiques d'un vaste territoire, de co-construire une R&D pertinente, de tester des méthodes/processus de manière tangible, de développer son expertise dans le laboratoire le plus urbanisé au Québec.

Cette première année 2017-2018 a permis de lancer trois projets de recherche qui nous l'espérons seront un tremplin pour les années à venir.

Le partenariat Ville et Ouranos, s'inscrit dans une démarche de recherche-action prometteuse qui appelle une toute nouvelle façon de faire et demande l'interdisciplinarité des expertises. Elle implique des ajustements de la part des chercheurs et des praticiens et demande de concilier des visions et des façons de travailler qui sont parfois différentes. Les deux parties, prises avec des impondérables dont la recherche de fonds et des calendriers de demande de subvention qui ne correspondent pas toujours aux planifications de la Ville et aux enjeux politiques demandent un dialogue constant afin d'arriver à la coproduction de connaissances pratiques.

Ce partenariat constitue et nous en sommes persuadés, une occasion de choix pour construire notre savoir, développer nos connaissances en matière d'adaptation climatique et provoquer un changement dans les pratiques tout en suscitant l'innovation. Les villes sont au cœur de l'action en matière d'adaptation aux changements climatiques et plus que jamais,

elles ont besoin d'appuyer leur pratique par la recherche. Cette affiliation Ville de Montréal et Ouranos prend alors tout son sens.

Annexe A

Comptes rendus des réunions du Comité directeur Ville de Montréal-Ouranos

COMTE RENDU

1ère réunion
Comité directeur Partenariat Ville de Montréal-Ouranos
La science en action !

Le 4 juillet 2017, 14h00 0 à 16h30, salle B
Ouranos, 550 rue Sherbrooke Ouest, Tour ouest, 19è étage, Montréal

Sont présents :

Alain Bourque, directeur général, Ouranos

Caroline Larrivée, chef du programme Vulnérabilité, impacts et adaptation, Ouranos

Roger Lachance, Directeur, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Marieke Cloutier, chef de division, Planification et suivi environnemental, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Sébastien Wagner, chef d'équipe - Changements climatiques et projets spéciaux, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Nancy Giguère, conseillère en planification et co-pilote du partenariat Ville de Montréal-Ouranos, Service de l'environnement, Ville de Montréal

Nathalie Bleau, coordonnatrice du programme environnement bâti et co-pilote du partenariat Ville de Montréal-Ouranos, Ouranos

1. **Mot de bienvenue et objectifs de la réunion** (A. Bourque)
   Les objectifs de cette rencontre et les points abordés sont les suivants :
   - Convenir du fonctionnement du Comité directeur (CD) ;
   - Convenir de la structure/cadre de travail ;
   - Valider la programmation de l'année 1 ;
   - Discuter de la planification de la programmation des années 2 et 3.

2. **Tour de table**

3. **Rappel des éléments essentiels du partenariat** (A. Bourque et C. Larrivée)
   Tous sont d'accord avec les éléments qui figurent dans le document "P*rogrammation Ville de Montréal – Ouranos, Adaptation aux changements climatiques, La science en action !*" version juin 2017 (Annexe 1)
   a) Pont entre les efforts de recherche, les besoins d'une ville qui doit faire face au climat changeant et l'application de concepts d'adaptation sur tout le territoire montréalais
   b) Le partage des expertises, la circulation des connaissances et des données
   c) Levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche et de développement intégrée en adaptation couvrant divers sujets allant des projections climatiques jusqu'à l'analyse économique

4. **Convenir du fonctionnement du Comité directeur et de la structure de travail** (C. Larrivée)

Mission et exigences du CD (Diapos 4 à 7 de l'annexe 2)

DÉCISION - Au sujet de la composition du comité directeur, il sera formé de Roger Lachance, Marieke Cloutier, René Roy et Caroline Larrivée (ou de leur remplaçant désigné).

Le comité directeur approuvera les projets développés dans le cadre de l'Entente. Ces projets seront présentés au comité directeur après avoir fait l'objet des différentes évaluations de pertinence, de qualité scientifique et de performance globale, conformément aux règles de gouvernance en vigueur chez Ouranos. Il est aussi convenu que chaque projet approuvé sera appuyé par un comité de suivi.

La tenue des réunions est fixée minimalement à une par année. Toutefois, les membres du comité directeur reconnaissent qu'il faudra possiblement tenir plus de rencontres au début de la mise en œuvre du partenariat. Ainsi, il est convenu qu'une seconde rencontre pourra avoir lieu à l'automne 2017 afin d'approuver les projets de l'année 1 et de discuter de la programmation de l'année 2.

Les livrables de base exigés par Ouranos (diapo 8 de l'annexe 2) sont jugés pertinents et utiles. Toutefois, la Ville de Montréal pourrait en exiger davantage.

SUIVIS – MC informera NG et NB des livrables additionnels à inclure dans les propositions.

DÉCISION - Les membres présents se sont accordés sur le mode de fonctionnement et la gouvernance telle que présentée.

5. **Valider les idées de projets pour la programmation de l'année 1** (N. Giguère et N. Bleau)

Quatre idées de projets ont été présentées (diapo 10 de l'annexe 2).

La ville de Montréal et Ouranos conviennent que les projets devront être en lien avec les besoins de la Ville de Montréal et qu'ils devront s'intégrer à la programmation d'Ouranos. Les membres conviennent également que des sources de co-financement seront nécessaires pour la réalisation des projets. Certaines sont mentionnées (diapo 10 de l'annexe 2).

DÉCISION - Les membres présents ont approuvé les idées de projets à développer. NG et NB ont l'accord du Comité pour aller de l'avant dans le développement de projets selon les quatre thèmes présentés. À la prochaine rencontre du Comité, automne 2017, les projets seront présentés aux membres pour approbation.

SUIVIS – NG consultera différents services et arrondissements pour raffiner les besoins, définir les sites et/ou projets pilotes. NB explorera, sondera parmi les chercheurs du réseau lesquels sont les plus à même de mener à terme les projets proposés. NG et NB rédigeront les appels à proposition qui serviront de base lors des premières discussions avec les chercheurs. NG et NB devront faire une veille pour identifier les opportunités de financement possibles pour la réalisation des projets.

6. **Planifier les prochaines étapes** (N. Giguère et N. Bleau)

Un calendrier des prochaines étapes, dont la planification des années 2 et 3, est présenté à titre indicatif (diapo 11 de l'annexe 2).

7. **Varia**

8. **Prochaine rencontre**
   La prochaine rencontre aura lieu à l'automne 2017.

Fin de la rencontre
NB et NG

Annexe 1

PROGRAMMATION
VILLE DE MONTREAL-OURANOS
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La science en action !

Juin 2017

TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE

- **La Ville de Montréal et les changements climatiques**

LE PARTENARIAT

OURANOS

LA PROGRAMMATION VILLE DE MONTRÉAL ET OURANOS

- **Les besoins de la Ville de Montréal**
- **Les projets à privilégier**
- **La stratégie pour l'année 1 et les années 2 et 3**
- **La programmation 2017-2020**

LES PROCHAINES ÉTAPES

LE CADRE DE TRAVAIL

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une stratégie en trois volets : mesurer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, mettre en place un plan et des mesures afin de réduire ses émissions pour limiter sa contribution aux changements climatiques et se préparer aux nouvelles conditions climatiques dans une démarche d'adaptation lancée en 2015.

Forte de cette volonté, elle a rejoint de nombreuses autres villes afin de poursuivre cette lutte, partager et bénéficier de l'expertise développée partout dans le monde. La Ville de Montréal est membre du *Compact of Mayors*, la plus grande coalition de leaders locaux qui se sont engagés à la réduction et au suivi de l'évolution des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. Elle est aussi membre du réseau des 100 villes résilientes et a récemment rejoint les rangs du C40 *Cities Climate Leadership Group.*

La Ville de Montréal et l'adaptation aux changements climatiques

Les événements climatiques marquants, tels que des épisodes de chaleur accablante, des pluies abondantes et des orages violents, se sont multipliés au cours des dernières années et bouleversent déjà le quotidien montréalais. On constate l'augmentation des cas de refoulements d'égout et les problèmes de drainage urbain, les étiages sévères, la chaleur accablante, les services plus sollicités en temps d'événements extrêmes, la perte de la biodiversité, l'augmentation du rythme d'usure des infrastructures, etc. et des impacts sont à prévoir autant sur les populations que sur les systèmes socio-économiques, les infrastructures et les milieux naturels.

Se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques est essentiel pour l'administration de Montréal. Une ville capable de s'adapter est une ville mieux outillée pour préserver ses acquis, solidifier sa structure et son fonctionnement afin d'offrir des services et un environnement sécuritaire pour tous les citoyens. Les villes ont un rôle indéniable à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et dans l'adaptation des collectivités face à ces changements. C'est dans les villes que nous pouvons mettre en œuvre des politiques et des innovations qui vont avoir un impact réel, là même où les populations sont concentrées et où les impacts des aléas climatiques sont les plus grands. Ce sont les villes qui sont les plus aptes à mettre en œuvre des projets concrets d'adaptation dans des secteurs comme celui de l'aménagement du territoire ou du transport. La qualité de vie des citoyens et leur sécurité passent par des projets locaux.

Les défis sont néanmoins très grands puisqu'ils impliquent des changements dans les opérations, engendrent des impacts sur les services offerts aux citoyens et peuvent générer des dépenses supplémentaires. Par ailleurs, en matière d'adaptation, il n'existe pas de solution « toute en une ». Nous connaissons les meilleures pratiques mises en place un peu partout dans le monde, encore faut-il les adapter à notre réalité, aux particularités de notre territoire et des gens qui y vivent.

La Ville de Montréal a déjà en place plusieurs plans, stratégies, Politiques et règlements qui répondent aux enjeux de l'adaptation. Aussi, plusieurs initiatives sont déjà menées par les différents Services et les arrondissements de la Ville. Force est de constater que l'ampleur de la tâche afin de mener à bien l'adaptation n'en demeure pas moins très grande :

- Avoir une compréhension plus approfondie des vulnérabilités du territoire et des impacts du climat changeant;
- Développer des outils – pour traduire par exemple, les données scientifiques et les rendre accessibles aux utilisateurs (planificateurs, décideurs, etc.);
- Diffuser l'information;
- Coordonner les actions et impliquer la collectivité;
- Mettre en place des projets de démonstration;
- Impliquer les experts;
- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques de gestion;
- Mesurer les retombées – connaître l'efficacité des mesures, en mesurer les avantages et les coûts, etc.
- Diminuer le fossé entre le savoir et l'application des connaissances dans les processus de planification et de réalisation des projets

LE PARTENARIAT – La science en action!

La Ville de Montréal joint les membres du consortium Ouranos à titre de membre affilié. Ce nouveau partenariat fait l'objet d'une entente de trois ans qui permet à la Ville de bénéficier d'un accès privilégié aux outils, aux connaissances et au vaste réseau d'experts du consortium en lien avec ces besoins spécifiques.

Le partenariat Ville de Montréal et Ouranos se veut l'adéquation entre les efforts de recherche et les besoins de la collectivité en matière de climatologie régionale et d'adaptation aux changements climatiques. Il sera le pont entre la recherche et l'application, favorisera la circulation des connaissances, des données et le partage des expertises.

Cette collaboration est un levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche et de développement intégrée en adaptation couvrant divers sujets allant des scénarios climatiques jusqu'à l'analyse économique.

OURANOS – Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

Ouranos a été fondé en 2001 par le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec, Environnement et changement climatique Canada et quatre universités. Ouranos s'intéresse aux questions relatives à la climatologie régionale et à l'adaptation aux changements climatiques au Québec et ailleurs. Ouranos est axé sur les besoins d'un groupe d'utilisateurs en évolution constante, dont les plus dynamiques sont les membres mêmes du consortium. Grâce au partage des ressources humaines et financières, les membres du consortium accèdent à des connaissances scientifiques essentielles à la prise de décision et à l'adaptation de leurs activités aux changements climatiques (http://www.ouranos.ca).

Ouranos a pour mission d'acquérir et développer les connaissances sur les CC, leurs impacts, ainsi que les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation nationales, régionales et locales. L'organisme a aussi comme vision d'être un pôle d'innovation, entre autres, dans le domaine de l'adaptation aux CC ainsi qu'un lieu de concertation permettant à la société québécoise de mieux s'adapter à l'évolution du climat, et ce, dans une perspective de développement durable.

La structure scientifique d'Ouranos compte trois groupes : deux en Science du climat et un en Vulnérabilités, Impacts et Adaptation (avec 10 programmes). À ces trois groupes s'ajoute un volet Économie.

Membres réguliers

Québec · Hydro Québec · Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climat Change Canada · Université Laval · McGill · INRS · UQÀM

Membres affiliés

ÉTS · UQAR · RioTinto · Ontario Power Generation · Manitoba Hydro · Communauté métropolitaine de Québec

LA PROGRAMMATION VILLE DE MONTRÉAL ET OURANOS

Les besoins de la Ville de Montréal

En vue du partenariat, le Service de l'environnement a consulté les services centraux et les arrondissements afin de connaître leurs besoins spécifiques en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques.

Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coût-avantage de différentes mesures d'adaptation, les opportunités économiques des changements climatiques, etc.

Les projets à privilégier

Le Service de l'environnement a été mandaté pour coordonner le partenariat et s'assurer que les enjeux auxquels la Ville doit faire face trouvent écho dans des projets novateurs. Pour ce faire, elle s'est basée sur trois critères afin de proposer une programmation la plus complète possible :

1. Bâtir sur les acquis – miser sur les réalisations de la Ville de Montréal et d'Ouranos, de manière à approfondir les connaissances tout en bénéficiant des résultats le plus rapidement possible;
2. Privilégier les projets qui prévoient mettre de l'avant la mise à jour et le développement d'outils d'aide à la décision qui permettront d'identifier, d'analyser de faire le suivi et de mesurer la performance des différentes options d'adaptation afin d'augmenter le niveau de résilience de l'environnement bâti et du milieu urbanisé;
3. Mettre en place des projets pilotes pouvant servir de vitrine pour l'adaptation et être profitables pour le plus de services et d'arrondissements possibles.

La stratégie de mise en place d'une programmation 2017-2020 répondant le plus efficacement aux besoins exprimés par les divers Services et arrondissements de la Ville de Montréal

Année 1 : Mettre en place une structure de travail efficace, obtenir des résultats tangibles à court terme et démontrer que le partenariat a une réelle valeur ajoutée :

- Mettre en place des projets rapidement réalisables ayant des résultats à court terme;
- s'intégrer dans des démarches déjà entreprises qui répondent en tout ou en partie aux besoins de la Ville;
- obtenir des résultats tangibles et mesurables (pour satisfaire les deux parties).

Année 2 et 3 : Développer et déployer des projets de recherche dont les visées sont à plus long terme :

- démontrer les démarches et les meilleures pratiques en s'inspirant des recherches complétées et en se référant aux méthodologies développées afin de tirer parti plus rapidement de l'expertise. Les moduler aux exigences et aux besoins spécifiques de la Ville de Montréal. À titre d'exemple, *voir étude : « Analyser la vulnérabilité sociétale et territoriale aux inondations en milieu urbain dans le contexte des changements climatiques, en prenant comme cas d'étude la Ville de Montréal ». I. Thomas et N. Bleau.* dont la méthodologie de recherche a été utilisée, avec quelques modifications, aux analyses de la vulnérabilité contenues dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal;
- étude de cas – analyser les pratiques en place (l'objectif de ce type de projet est de mettre en place des mécanismes pour intégrer l'adaptation dans toutes les étapes d'un projet et instaurer des processus de suivi et de mesure des résultats);
- projet pilote sur le terrain – développer une expertise à l'interne et créer une vitrine pour l'adaptation aux changements climatiques.

LA PROGRAMMATION

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Simulations, analyses et scénarios climatiques	1. Services climatiques Révision des projections climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre des stratégies de la Ville de Montréal		
Vulnérabilités et Impacts		5. Études d'impacts	
Adaptation Processus, développement des meilleures pratiques, de l'expertise, transfert des connaissances Analyses diverses	2. Climat Living Lab 3. Études de cas – projets répondant aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques 4. Cartographie des acteurs de l'adaptation aux changements climatiques pour Montréal	6. Analyses économiques des aménagements de drainage, etc.	8. Développement économique 9. Efficacité des mesures
Projet pilote		7. Suite – Climat Lab (application du processus développé sur de nouveaux projets)	10. Autres idées

ANNÉE 1

1. SERVICES CLIMATIQUES — RÉVISION DES PROJECTIONS CLIMATIQUES EN VUE DE LEUR UTILISATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Contexte – Les Services et les arrondissements désirent s'outiller afin de mener à bien leur mandat, maintenir le niveau de performance des infrastructures dont ils sont responsables et offrir des services de qualité aux citoyens. Pour ce, ils réclament des outils afin d'éclairer leur décision dont l'accès à des données précises fournies dans des formats facilement exploitables.

Le consortium Ouranos climat possède une expertise et des outils performants pour fournir des services climatiques.

C'est dans ce cadre que « Le Portrait des changements climatiques pour les zones urbaines du Québec », Logan, T. https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportLogan2016.pdf, a été élaboré. Ce rapport vient faire une mise au point des résultats pour le territoire des quatre régions urbaines, dont celle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette étude a été produite afin de fournir des informations plus détaillées sur les tendances observées pour les zones urbaines ciblées.

Objectif – offrir un accompagnement et fournir selon les besoins des unités administratives, les données climatiques les plus à jour.

Résultats attendus – transfert et valorisation des résultats. Développement d'outils afin de faciliter le transfert des nouvelles données et de favoriser ainsi le passage de la planification vers la mise en œuvre de projets.

Quelques projets de la Ville de Montréal qui pourront bénéficier des nouvelles données :

Adaptation du parc montréalais de patinoires extérieures aux changements climatiques
Le Service de la diversité sociale et des sports a commandé une étude qui avait pour objectif de dresser un portrait de la situation actuelle des patinoires de la Ville de Montréal, évaluer les meilleures pratiques (tant dans les volets de l'entretien, des opérations que des installations) et d'identifier des stratégies pour répondre aux changements climatiques.

Les projections à jour de la durée des périodes de gel propice au maintien des activités hivernales permettront de confirmer la stratégie qui a été proposée et viendra appuyer la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2026.

Projet avec le Service de l'eau (titre précis à déterminer)
Le Service de l'eau a identifié les risques climatiques qui pourraient avoir des impacts sur les infrastructures publiques, dont celui de la fréquence d'occurrence et de l'intensité des événements de surverses (associés à l'apport plus important d'eaux pluviales dans les réseaux). Il mise sur le déploiement de mesures pour assurer la fiabilité des services d'eau, essentiels à la métropole, et la continuité des opérations.

Révision des plans particuliers d'intervention (PPI) – à confirmer avec le Service de la Sécurité civile.
Dans le but de mieux préparer la réponse aux catastrophes météorologiques, le Service de la Sécurité civile s'est doté d'outils d'intervention comme les plans particuliers d'intervention (PPI). Dans ce contexte, le Service désire obtenir des projections plus précises dont la fréquence et la sévérité des événements de verglas, des tempêtes violentes, pluies diluviennes, crues printanières, froid intense et chaleur extrême.

Projet en développement qui permettra d'obtenir des données précises pour les pluies intenses pour la région de Montréal

Évolution des régimes de précipitations en climat futur pour la région de Montréal
Ce projet, mené par Alain Mailhot de l'INRS en collaboration avec Ouranos pour la Direction de l`épuration des eaux usées du Service de l'eau, vise à établir l'évolution des régimes de précipitations en climat futur (horizon 2040-2070 et 2070-2100) pour la grande région de Montréal sur la base des simulations climatiques les plus récentes. Ces données serviront d'assise pour le plan directeur de gestion des eaux usées en y intégrant la variable « changement climatique » dans les modèles de conception.

Idée de projet

Vulnérabilité des infrastructures essentielles et changements climatiques
Les infrastructures essentielles (IE) ont été conçues à partir de données climatiques historiques qui sont aujourd'hui remises en cause en raison des changements climatiques, ce qui modifie leur vulnérabilité. L'idée du projet serait de structurer une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des IE aux changements climatiques (aléas et/ou variables à déterminer) en adaptant et/ou concevant des outils d'analyse (par exemple l'outil d'aide à la décision Domino http://www.polymtl.ca/centre-risque-performance/domino https://goo.gl/SZEuBP) pour les IE et répondant aux besoins de sécurité civile.

Ce projet aurait, entre autres, comme objectifs :

a) D'ajouter la couche changements climatiques à un outil d'aide à la décision (sécurité civile) déjà performant;

   Le groupe Scénarios et services climatiques (SSC) d'Ouranos propose de produire des scénarios climatiques spécifiques à chaque variable climatique utilisée dans l'outil d'aide à la décision développé pour les infrastructures essentiels. Ces scénarios seront développés à l'échelle spatiale requise par l'outil (c.à.d. possibilité de le faire à l'échelle des municipalités). La séquence de production de scénarios sera intégrée dans la plateforme logiciel PAVICS d'Ouranos ce qui permettra d'automatiser les procédures et de répéter efficacement l'exercice pour plusieurs endroits.

b) De permettre, pour SSC d'Ouranos, de développer des méthodes d'évaluation de risques d'occurrences d'événements rares ayant potentiellement des impacts majeurs

   Le risque d'occurrence simultanée d'événements climatiques rares (par exemple chute de neige abondante suivie d'un redoux de plusieurs jours) était, jusqu'à récemment, difficile à quantifier en climat futur à cause du nombre limité de simulations climatiques à fine échelle spatiale. Ouranos a récemment produit un ensemble de 50 simulations climatiques à une résolution de 12 km qui permettra d'évaluer les risques d'occurrence d'événements rares combinés. L'ensemble couvre tout le Québec de 1955 à 2100 et permet de diversifier et de bonifier l'information climatique fournie jusqu'à maintenant aux preneurs de décision.

2. CLIMAT LIVING LAB (DÉMARCHE DE LABORATOIRE VIVANT)

Contexte – Les changements climatiques en cours nécessitent d'adopter un regard neuf sur le projet urbain, qu'il soit une transformation, une requalification ou la construction d'une partie de la ville ou d'un quartier. Sur un territoire presque urbanisé à plus de 90 %, le projet doit permettre une reconstruction durable de la ville dans la Ville, mais aussi répondre aux enjeux climatiques (conditions actuels et changements projetés) – les inondations récentes nous démontrent d'ailleurs l'urgence d'agir en ce sens.

C'est dans ce contexte qu'il est important d'explorer des approches différentes qui favorisent l'apprentissage, l'innovation et la concertation. Le laboratoire vivant sur le climat (Climat living Lab) permet d'aller plus loin dans la définition des conditions d'émergence et de pratique des activités de conception, de découvrir de nouveaux modèles conceptuels et d'expérimenter des pratiques pour faciliter le décloisonnement des expertises. En partant des pratiques, des échanges entre acteurs, et des interactions entre eux et le projet urbain à concevoir, le laboratoire vivant sur le climat questionne le pilotage complexe d'un projet urbain et consiste à formaliser des pratiques innovantes dans ce domaine.

Objectifs – Création d'un Climat Living lab en adaptation aux CC. Mise en place d'une démarche de cocréation pour la recherche et la mise en œuvre de solutions d'adaptation.

Réunir plusieurs services afin d'analyser sur la base d'un projet bien précis un processus de planification ou explorer tout autre modèle de gestion de projet afin de voir comment l'adaptation aux changements climatiques peut s'intégrer dans les différentes étapes de développement d'un projet.

Des chercheurs de différentes disciplines (administration publique, opérationnalisation du développement durable, gestion de projet, etc.) seraient invités à titre d'observateurs afin d'analyser non seulement toutes les étapes de la démarche, mais pourraient la documenter et ainsi développer un processus qui sera utilisé pour les projets ultérieurs à la Ville de Montréal.

QU'EST-CE QU'UN LABORATOIRE VIVANT (Living lab)?

Prenant appui sur des principes et une méthodologie spécifiques, un laboratoire vivant est un espace d'innovation ouverte, en contexte réel, et centrée sur les usagers, où un ensemble de partenaires participent conjointement à l'élaboration de services, de produits, d'approches, de pratiques, d'applications, etc. en lien avec l'adaptation aux changements climatiques comme objet d'étude ou comme outil. (Définition librement inspirée de http://www.cefrio.qc.ca/media/uploader/2_3.Carnetdepilotagefinal.pdf)

Résultats attendus – Développer un processus collaboratif de planification et de mise en œuvre de projets répondant aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques.

3. ÉTUDE DE CAS – PROJETS RÉPONDANT AUX ENJEUX DE L'ADAPTATION AUX CC

Contexte – Le tissu urbain montréalais est riche de projets conçus et implantés dans une perspective d'améliorer la qualité des milieux, des services, des infrastructures, de verdissement, etc. Il est primordial de s'inspirer des projets déjà implantés sur le territoire depuis un certain temps afin de valider les concepts et leur efficacité, de documenter les coûts de la mise en place des mesures d'adaptation dans un projet versus les projets traditionnels, les impacts sur les opérations, dont l'entretien, etc.

Objectif – poser un regard critique sur les actions, les projets d'aménagement et les pratiques menés sur le territoire afin de voir les impacts engendrés sur notre capacité à s'adapter au climat changeant. En s'inspirant, entre autres, de l'outil « Objectif Climat » développé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), mettre au point une méthode de suivi-évaluation des projets et en tirer les informations pertinentes.

À titre d'exemples : Quel est l'impact de l'adoption de la réglementation sur les toits verts, sur les normes d'aménagements durables des stationnements? Quels sont les impacts de l'aménagement d'infrastructures vertes dans différents secteurs de la Ville? Peut-on calculer les quantités d'eau de pluie déviées des réseaux? A-t-on mesuré les coûts d'entretien, les impacts opérationnels et budgétaires en arrondissement? Autant d'éléments qui pourraient être analysés afin d'en tirer profit.

On peut penser par exemple qu'il serait pertinent de voir quel est l'impact de l'adoption du Règlement de l'arrondissement Saint-Laurent encadrant l'aménagement des espaces de stationnement axé sur le développement durable (réglementation adoptée en 2012), de mesurer les impacts du projet de l'arrondissement Le Sud-Ouest - Woonerf Saint-Pierre, inspiré d'un concept hollandais, cette ruelle asphaltée a été transformée en un lieu de vie verdoyant.

Résultats attendus – se doter d'informations pertinentes afin de développer l'innovation et l'expertise Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques.

4. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA RÉSILIENCE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Contexte – Projet mené par Marie-Christine Therrien, ENAP

L'adoption et la mise en œuvre de réformes découlent le plus souvent de la collaboration d'acteurs en réseau qui transmettent de l'information, échangent des idées et créent un « momentum » pour l'adoption de solutions. Les recherches démontrent que ces réseaux ont un rôle central surtout pour faire face à des problèmes complexes, notamment dans le domaine de l'environnement. Pour être plus efficaces et atteindre leurs objectifs, les organisations ont intérêt à bénéficier d'une analyse nuancée de la condition des réseaux auxquels elles participent.

Objectifs – connaître le réseau d'acteurs impliqués dans l'adaptation aux CC et la résilience à l'échelle de la Ville de Montréal, autant dans l'appareil municipal (services et arrondissements) qu'à l'extérieur. Une meilleure connaissance des liens entre les acteurs permettra à la Ville de Montréal de mieux positionner ses actions dans le réseau, de mieux animer les échanges afin qu'ultimement le réseau soit plus efficace à faire progresser l'adaptation et la résilience des communautés montréalaises.

Résultats attendus – deux portraits globaux du réseau des acteurs de l'adaptation, un de l'appareil municipal et l'autre de ce qui est à l'extérieur de la Ville, ainsi que le diagnostic des forces et des faiblesses livrées sous forme de cartographie dynamique, complétée par une méthodologie d'utilisation des résultats.

ANNÉE 2 ET 3

La programmation des années 2 et 3 sera développée une fois que les projets de la première année auront été lancés. Cette phase de programmation sera déployée avec Ouranos, selon les besoins spécifiques des arrondissements et des Services de la Ville de Montréal.

Cette section présente quelques projets qui sont déjà inscrits dans la programmation d'Ouranos ou qui ont été amenés par les unités administratives de la Ville de Montréal afin d'avoir un aperçu de ce qui pourrait être développé dans les années subséquentes du partenariat.

PROJETS OURANOS

En développement

Projet – Seuils de précipitations extrêmes et pertes économiques
(Sophie Guilbault/Institut de réduction des catastrophes (ICLR) + University Western, ON)

Objectif – Établir des seuils de précipitations extrêmes à partir desquels des pertes économiques et assurées importantes sont causées par des inondations urbaines. Comparaison des régions de Montréal et de Toronto.

Retombées/livrables – Meilleure compréhension des raisons pour lesquelles les municipalités sont affectées (ou peu ou pas) avec un même seuil.

En cours

Projet – Évolution des événements extrêmes résultant des émissions cumulées et de l'apparition de changements abrupts dans le système climatique

Objectifs – Étudier la relation entre les émissions cumulatives de GES et les caractéristiques des événements extrêmes pour les experts et les partenaires d'Ouranos;

Évaluer comment l'apparition de changements climatiques brusques affecte l'évolution et les caractéristiques des événements extrêmes

Retombées/livrables – Un catalogue d'événements extrêmes et de changements abrupts pertinents pour les services climatiques et les stratégies d'adaptation et une liste des changements majeurs potentiels dans les événements extrêmes avec l'apparition d'un changement brutal à l'échelle mondiale et au Québec

5. ÉTUDE D'IMPACTS

Qualité de l'eau brute servant à la production d'eau potable
Quelques projets dont celui de Dorner et al. ont été réalisés.
https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheDorner2014_FR.pdf

Température à l'intérieur de certains logements situés dans des zones d'îlots de chaleur
Projet en démarrage : Température intérieure des logements en Montérégie : Mieux comprendre pour mieux intervenir.
https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheTardif2016_Fr.pdf

6. ANALYSE ÉCONOMIQUES DES AMÉNAGEMENTS DE DRAINAGE, ETC.

Contexte – En matière d'adaptation aux changements climatiques, les analyses économiques sont utilisées pour identifier les approches, mesures ou stratégies d'adaptation qui sont les plus bénéfiques économiquement. Ces analyses permettent de comparer les mesures d'adaptation entre elles, mais également face à un scénario de référence (sans adaptation), elle permet à la fois d'établir le coût des impacts des changements climatiques en l'absence d'adaptation (« coût de l'inaction ») de même que de guider la prise de décision vers la ou les mesures d'adaptation qui génèrent globalement le plus de gains pour la société.

L'analyse coût-avantage (ACA) est à la fois un outil d'évaluation, de planification et de prise de décision en matière d'adaptation aux changements climatiques. Elle vise à répondre aux questions suivantes : Quels sont les coûts des changements climatiques pour la problématique et la zone d'intérêt? Est-il avantageux économiquement d'intervenir? Quelles sont les mesures d'adaptation qui nous en « donnent plus pour notre argent collectif »? À quel moment est-il le plus optimal de s'adapter?

Objectifs – Montrer que les investissements prévus auront pour effet d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience du service à travers par exemple : la réduction des quantités (en m3/an) prélevées à des sources; la continuité du service (fréquence et durée des interruptions); le volume de charge polluante éliminée; l'évaluation des externalités positives (protection de la santé humaine et la sauvegarde des espèces vivantes), etc.

Résultats attendus – Analyse des résultats qui permettent de déterminer la solution la plus avantageuse économiquement pour l'ensemble de la société relativement au projet.

7. SUITE – CLIMAT LIVING LAB (DÉMARCHE DE LABORATOIRE VIVANT)

Application du processus développé sur un projet d'aménagement ou sur des pratiques.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Contexte – Les changements climatiques ont des impacts considérables sur l'activité économique. En ce sens, la Ville aimerait avoir une vision d'ensemble sur les risques et les opportunités afin de pouvoir identifier par la suite des mesures et programmes lui permettant d'un côté de limiter l'impact de ces changements climatiques, mais aussi, de bénéficier de ses opportunités et d'être avant-gardiste dans certains secteurs clés.

Projets potentiels – connaître les impacts (et les opportunités) sur :

- les entreprises et le secteur privé;
- les secteurs d'activité existants (positionnement économique) et potentiels (opportunités) (ex la logistique, le manufacturier, etc.);
- le transport des personnes et des marchandises;
- les infrastructures urbaines et l'aménagement du territoire.

9. EFFICACITÉ DES MESURES

Contexte – Les méthodologies de suivi et d'évaluations de l'efficacité de solutions d'adaptation aux changements climatiques comportent de nombreux défis, telle l'échelle de temps des retombées; le manque d'indicateurs et de critères pour évaluer le succès des solutions d'adaptation mise en place ou leurs faiblesses (clarté, pertinence); la nature spécifique et contextuelle des solutions, etc. Travailler avec un éventail d'indicateurs permettra de surmonter les défis en mettant en place une approche selon des principes complémentaires, qui donne lieu à l'évaluation de la performance des solutions d'adaptation.

Projet potentiel : Toit vert de l'Édifice Prince – projet d'aménagement du plus grand toit vert à Montréal mené par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et le Service de la gestion et planification immobilière. Le projet se veut un laboratoire sur la biodiversité, l'impact qu'un toit vert extensif peut avoir, etc. Il est réalisé dans le cadre de la Mission de collaboration entre experts de la Ville de Paris et Montréal.

Échéancier — Appel d'offres juin 2017, première phase de travaux automne 2017 et fin des travaux été 2018.

Objectif — Mettre au point une méthodologie de suivi, mesure et analyse de divers paramètres dont les résultats permettront de bonifier les pratiques et les normes, etc.

10. AUTRES IDÉES

Développer une cartographie interactive des zones propices à l'implantation de mesures afin de minimiser les impacts déjà ressentis des aléas climatiques

- Développer un outil afin de visualiser les données compilées dans le cadre du plan d'adaptation aux changements climatiques.
- Mettre en place une plateforme conviviale de partage de données géographiques au sein de la Ville. Se référer au projet de la Ville de New York (http://cuspmap.org/NYC/).

Adaptation et résilience des zones industrielles et secteurs d'emplois aux changements climatiques : îlots de chaleur urbains, gestion/rétentions des eaux de ruissellement, aménagements « durables »

Contexte – Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les grands secteurs d'emplois, zones et parcs industriels sont fortement minéralisés et constituent, le plus souvent, de vastes îlots de chaleur urbains. Lors d'épisodes de fortes précipitations, lesquelles ont tendance à se produire plus souvent, le ruissellement des eaux en provenance de ces vastes espaces minéralisés est source de pressions extrêmes sur les réseaux d'infrastructures municipales.

Le Service du développement économique (SDÉ) a entrepris des démarches d'analyse et de réflexion sur l'avenir de ces espaces industriels et leur redynamisation à moyen et long terme. Une approche intégrée de développement et d'aménagement durable de ces derniers, notamment la planification et la réalisation de projets pilotes d'écoparcs industriels, apparaît une voie à privilégier pour l'avenir. En outre, le plan de développement de la zone industrialo-portuaire de Montréal devra être conçu et mis en œuvre selon les principes du développement durable et la protection et la mise en valeur des espaces naturels.

Objectif — Utiliser les leviers de l'adaptation et de la résilience pour requalifier les zones industrielles et les secteurs d'emplois.

Plus spécifiquement, le SDÉ souhaiterait :

- documenter les cas les plus probants d'aménagement d'écoparcs industriels dans le monde (étalonnage des meilleures pratiques);
- une analyse coûts/bénéfices sur la base des grilles de critères d'évaluation qui ont été utilisées pour justifier les choix de ce type d'aménagement pour les cas étudiés (aspects financiers, les retombées économiques et fiscales et bénéfices directs et indirects sur la santé, la qualité de vie, les effets de résilience quant aux infrastructures municipales);
- obtenir une analyse comparative des différents modèles de gouvernance, des stratégies de financement de tels écoparcs industriels et des stratégies immobilières qui ont présidé à leur réalisation : rôle des pouvoirs publics (municipaux, gouvernementaux) et des acteurs privés ou institutionnels dans le partage du financement de ces projets exemplaires.

Corrélation entre les événements récents (inondations) et la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération montréalaise (PACCAM)

- Profiter des préoccupations soulevées par les récentes inondations, afin de dresser une corrélation entre l'existence d'outils et la mise en place de mesures d'adaptation sur le territoire.
- Explorer les facteurs de succès et d'échecs afin de mieux comprendre les processus et la dynamique municipale en matière de réponse aux enjeux climatiques et plus particulièrement ceux reliés à notre capacité à se préparer ou faire face aux aléas climatiques[1].
- S'inspirer d'exemples réels – comme celui du projet de rehaussement du boulevard Lalande et voir quels ont été les facteurs déterminants qui ont mené à la non-réalisation du projet. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/P-RCG13-018-PRES_20140523.PDF

[1] L'aléa climatique est la manifestation du changement ou des fluctuations climatiques à laquelle les populations et les systèmes sont exposés. L'aléa peut se manifester soudainement (précipitations violentes), progressivement (lent déclin des précipitations annuelles), de façon intermittente (tempêtes, inondations, sécheresses) ou à long terme (élévation du niveau des mers, changement permanent des régimes climatiques). L'aléa peut également être isolé et catastrophique (rupture des berges d'un lac glaciaire, perte de terres par une érosion liée à une catastrophe).

Appel d'expérimentation

Expérimentations de solutions innovantes – mettre à contribution le Service du développement économique et le bureau de design, etc. afin de susciter l'innovation en matière d'adaptation aux CC

À titre d'exemple : Association de la Ville de Paris avec Paris et Co Urban Lab. Soucieuse de faire émerger des projets innovants, capables d'apporter des réponses concrètes à ces enjeux, la ville de Paris s'associe à Paris & Co pour lancer un appel à expérimentations sur l'adaptation au changement climatique, en partenariat avec l'ADEME, l'Agence Parisienne du Climat, Eau de Paris et le réseau 100 Resilient Cities. https://expe.parisandco.com/projet/214

Cet appel à expérimentations a pour but de faire émerger des projets innovants, capables d'apporter des réponses concrètes sur quatre grandes thématiques relevées de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Paris : le rafraîchissement, l'économie des ressources en eau, le renforcement du lien social et la modularité des espaces et des modes de vie. Pour les porteurs de projet, c'est une opportunité de tester leurs solutions ainsi que leurs modèles économiques à l'échelle de la ville. Les projets retenus pourront être éligibles, au Fonds Paris Innovation Amorçage, créé par la ville de Paris et BPI France. http://expe.parisregionlab.com/projets/all?field_type_projet_value=Appel

LES PROCHAINES ÉTAPES

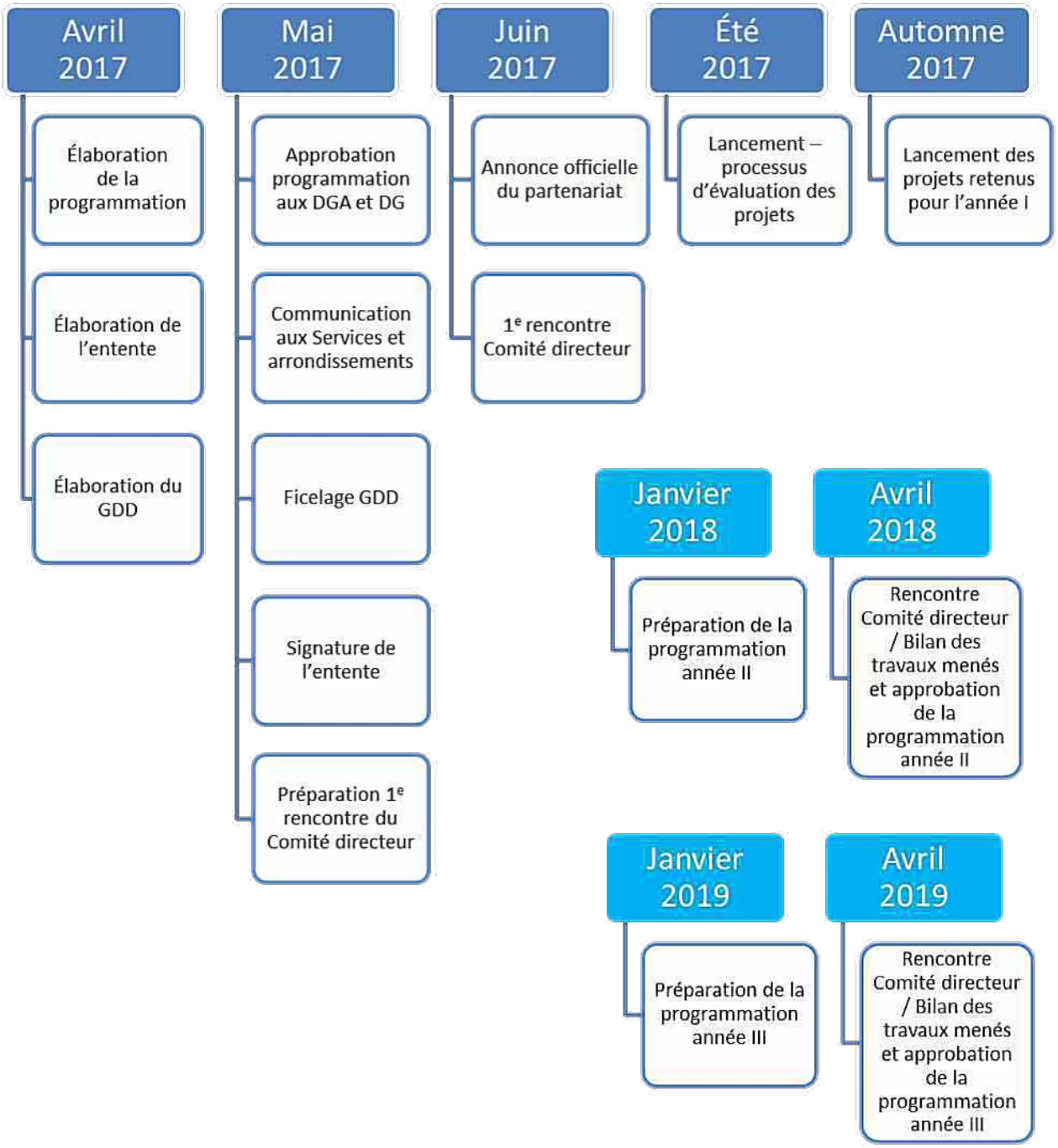

LE CADRE DE TRAVAIL

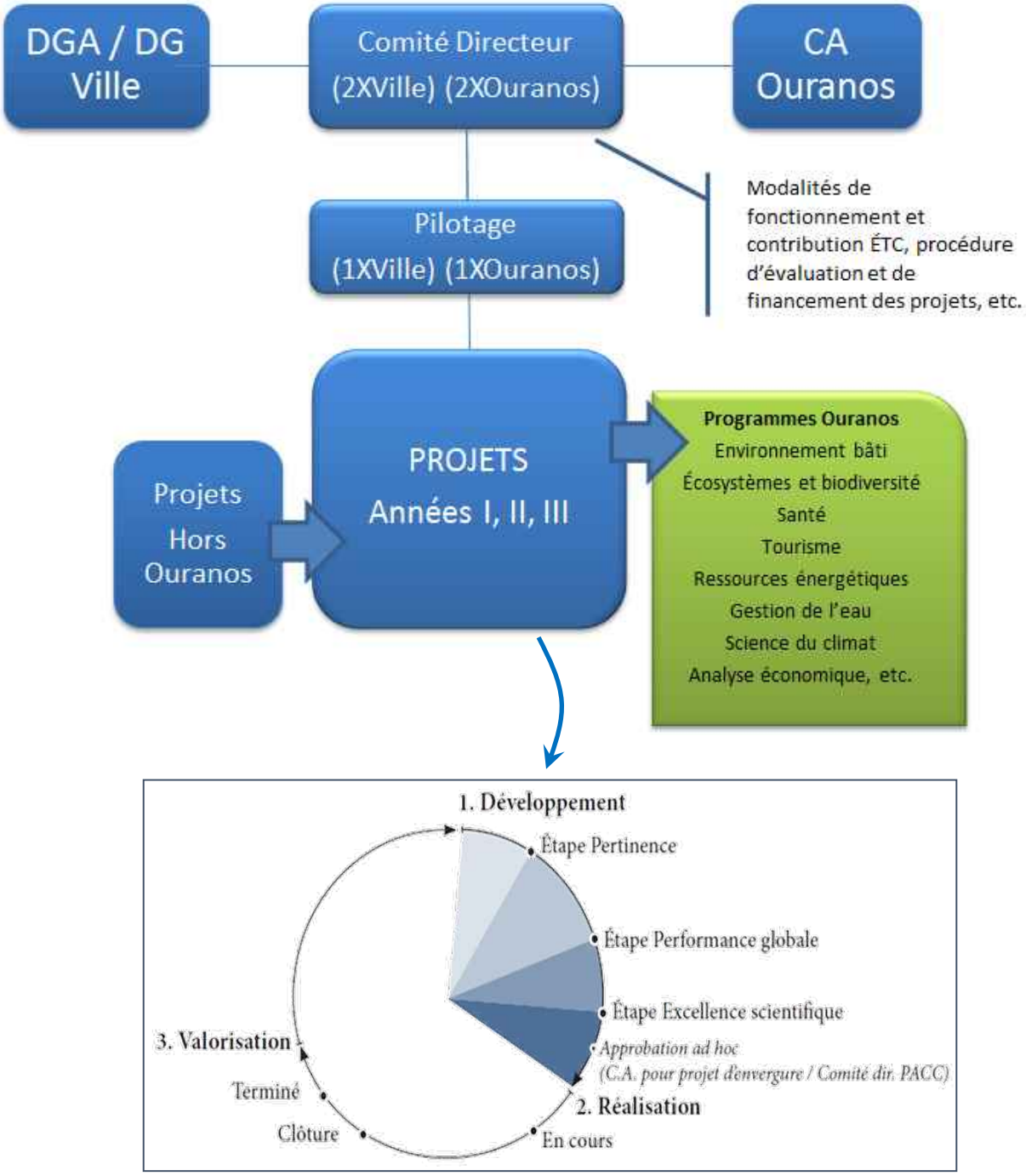

Annexe 2

Partenariat
Ville de Montréal et Ouranos

La science en action !

1e réunion du comité directeur

4 juillet 2017

Montréal 1 OURANOS

Ordre du jour et objectifs de la rencontre

- Mot de bienvenue et objectifs de la réunion
- Tour de table
- Convenir du fonctionnement du Comité directeur et de la structure de travail
- Valider les idées de projets pour la programmation de l'année 1
- Planifier les prochaines étapes
- Varia

2 Montréal OURANOS

Le partenariat

- Pont entre les efforts de recherche, les besoins d'une ville qui doit faire face au climat changeant et l'application de concepts d'adaptation sur tout le territoire montréalais
- Le partage des expertises, la circulation des connaissances et des données
- Levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche et de développement intégrée en adaptation couvrant divers sujets allant des projections climatiques jusqu'à l'analyse économique

3

Le comité directeur
Mission

- Veiller à ce que les sommes versées par la Ville de Montréal soient utilisées aux fins prévues à l'Entente;
- Identifier et approuver les projets de collaboration et de définir les contributions de la Ville pour l'année suivante en fonction des ressources disponibles;
- Établir le bilan des projets de collaboration et des contributions de la Ville pour l'année écoulée;
- Assurer la reddition de comptes jugée nécessaire.

4

Le comité directeur
Exigences

Les Parties s'engagent à former un comité directeur (CD) composé au moins de quatre membres :

a) deux représentants désignés par Ouranos;
b) deux représentants désignés par l'Adhérent.

Le CD peut s'adjoindre, au besoin, tout collaborateur ou expert qu'il juge compétent pour assister à ses réunions.

Le CD détermine ses règles de fonctionnement.

Dans les 60 jours qui suivent le début d'une année civile, le CD se réunit afin d'identifier les contributions de l'Adhérent ainsi que les projets de collaboration pour l'année suivante.
Le CD se réunira pour présenter le bilan officiel des contributions de l'Adhérent et des projets de collaboration pour l'année écoulée.

Minimalement une réunion par année (Possiblement + pour la 1ère)

5

Montréal OURANOS

La structure de travail

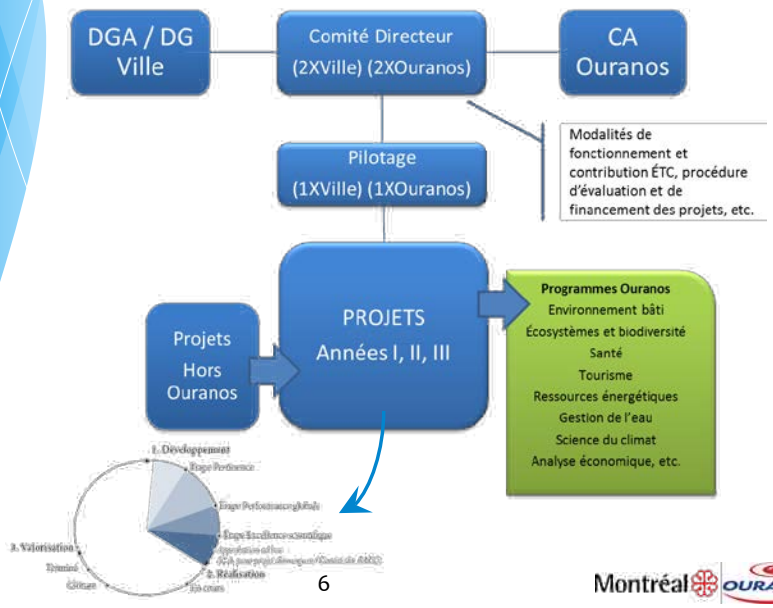

6

Montréal OURANOS

Processus d'élaboration, de financement et d'évaluation

Sans appel à projet, appel fermé ou ouvert ?

Source(s) de cofinancement ***

Proposition brève :
Co-rédaction par collaborateurs ***

Proposition brève :
Évaluation par un ou des comités de programme Ouranos selon les thèmes abordés dans le projet

Proposition détaillée :
Co-rédaction par collaborateurs ***

Proposition détaillée :
Évaluation par la Direction d'Ouranos
- Satisfaire aux exigences de pertinence
- Excellence opérationnelle
- Optimisation des ressources
- Atteinte des cibles du Plan d'affaires
- Atteinte des objectifs du Plan de déploiement

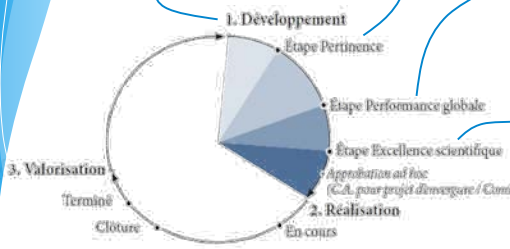

Proposition détaillée :
Évaluation par des évaluateurs scientifiques.

Proposition détaillée révisée finale :
Co-rédaction par collaborateurs ***
Phase de négociation de l'entente
Mise en place du comité de suivi ***

*** Étapes où la Ville de Montréal pourrait être impliquée

7

Livrables attendus

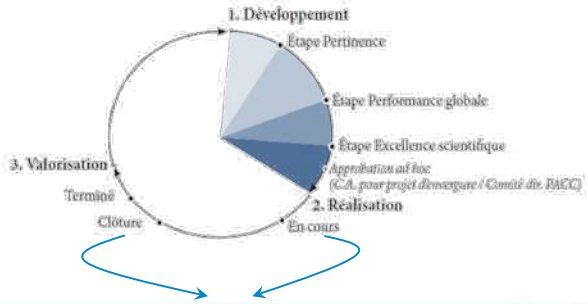

Livrables	Format	Échéancier
Compte-rendu du comité de suivi	1-2 pages incluant les minutes des rencontres	Dans le mois suivant les rencontres
Fiche projet en cours	Canevas (mise en page par Ouranos)	Lancement du projet
Fiche projet terminé	Canevas (mise en page par Ouranos)	Lors de la remise du rapport final
Rapport d'étape	Canevas (transmis ultérieurement)	En fonction des modalités de paiement
Rapport final	Canevas (transmis ultérieurement)	À la fin du projet
Tous les autres livrables du projet	Documents pertinents associés au projet (présentation, articles, guide, etc.)	À la fin du projet
Présentation chez Ouranos	Présentation de 45 min dans le cadre d'un séminaire interne	À déterminer au courant du projet

Autres ???
Attentes de la Ville ?

8

Vers une programmation

- Les besoins de la Ville - appel aux 17 Services, 19 arrondissements et Villes liées
- Les projets à privilégier
- La stratégie de mise en place de la programmation
- L'intégration de la programmation dans les activités d'Ouranos

9

La programmation de l'année 1

Services climatiques Révision des projections climatiques	**Climat Living Lab** Démarche de laboratoire vivant	**Études de cas** Projets répondant aux enjeux de l'adaptation aux CC	**Cartographie des acteurs** de l'adaptation aux CC et la résilience pour la Ville de Montréal

- *Liens avec les besoins de la Ville*
- *Intégration dans la programmation "Ouranossienne"*
- *Possibles sources de financement (exemples)*
  - FCM => Programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) ; Programme de gestion des actifs municipaux (GAM)
  - Le programme ÉcoPerformance
  - Le programme Technoclimat
  - Programmes qui sont adressés à des OSBL avec lesquels la ville doit s'allier
  - Subvention et/ou bourse avec la Francophonie
  - Appel de RNCan
  - Grands organismes de recherche => CRSH, CRSNG
  - ....

10

Planification de la programmation pour les années 2 et 3

11

Varia

12

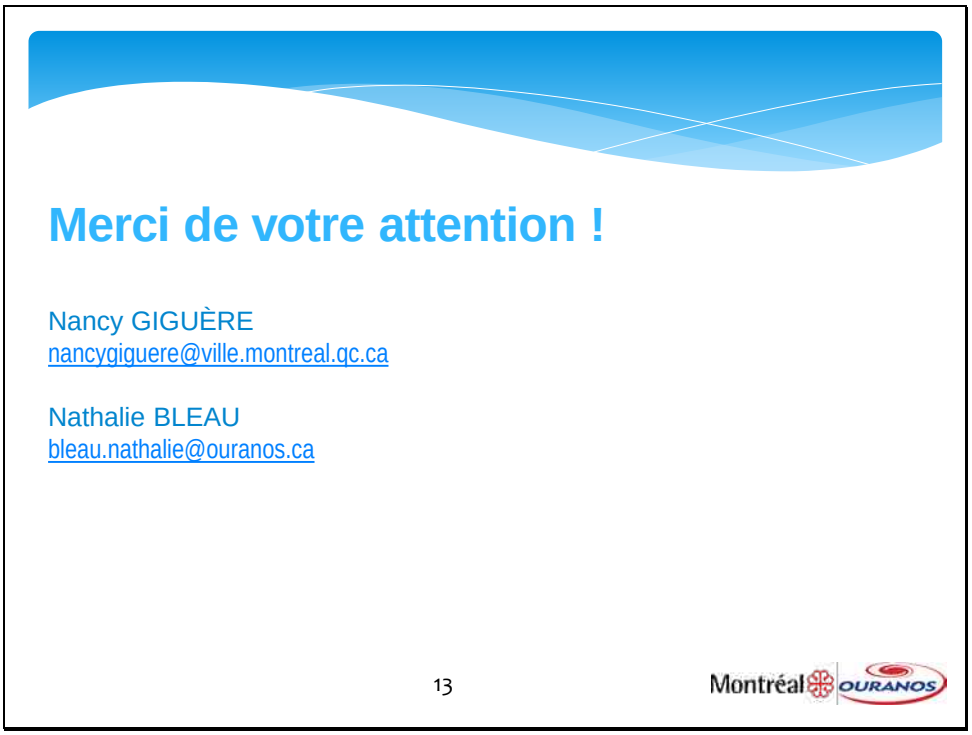
Merci de votre attention !
Nancy GIGUÈRE
nancygiguere@ville.montreal.qc.ca
Nathalie BLEAU
bleau.nathalie@ouranos.ca
13
Montréal
OURANOS

<

COMTE RENDU

2ème réunion
Comité directeur Partenariat Ville de Montréal-Ouranos
La science en action !

Le 16 mars 2018, 10h00 à 12h00,
Ouranos, 550 rue Sherbrooke Ouest, Tour ouest, 19è étage, Montréal - salle B

Sont présents :

Ville de Montréal :
Roger Lachance, Directeur, Service de l'environnement
Marieke Cloutier, chef de division, Planification et suivi environnemental, Service de l'environnement
Sébastien Wagner, chef d'équipe - CC et projets spéciaux, Service de l'environnement
Nancy Giguère, conseillère en planification, Service de l'environnement et co-pilote du partenariat

Ouranos :
Alain Bourque, directeur général
Caroline Larrivée, directrice (p.i.) de la programmation scientifique et chef du programme Vulnérabilité, impacts et adaptation
Nathalie Bleau, coordonnatrice du programme environnement bâti et co-pilote du partenariat

---

1. **Mot de bienvenue et objectifs de la réunion** (A. Bourque, N. Bleau et N. Giguère)
   Les objectifs de cette rencontre et les points abordés sont les suivants :
   - Présenter et discuter du bilan des 8 premiers mois du partenariat
   - Présenter et discuter des prochaines étapes
   - Programmes et projets d'intérêt
   - Autres activités d'intérêt

   Voir l'annexe 1 – présentation ppt

2. **Bilan des 8 premiers mois du partenariat** (N. Bleau et N. Giguère)
   - RAPPEL DES OBJECTIFS DU PARTENARIAT
     - Pont entre les efforts de recherche, les besoins d'une ville qui doit faire face au climat changeant et l'application de concepts d'adaptation sur tout le territoire montréalais
     - Le partage des expertises, la circulation des connaissances et des données
     - Levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche et de développement intégrée en adaptation couvrant divers sujets allant des projections climatiques jusqu'à l'analyse économique
   - LES PROJETS EN COURS
     - *Services climatiques*

       Offrir selon les besoins des services et des arrondissements, de l'information climatique intelligible, accessible et la plus précise possible en vue de son utilisation dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation de la Ville de Montréal. Lorsque les demandes seront plus complexes, l'équipe des Scénarios et services climatiques d'Ouranos prendra le relais mais le Service de l'environnement demeura toujours la porte d'entrée.

À ce jour :

- Préparation d'outils :
  - ◊ Formulaire de requête pour recueillir les demandes
    Pilote en cours avec une demande du Service des grands parcs
  - ◊ Fiches, résumant les projections climatiques (tiré du rapport Logan 2016), qui seront diffusées aux différents services de la Ville les invitant à profiter de ce service pour les aider dans leurs mandats
  - ◊ Serveur FTP
    - Portrait des CC pour les zones urbaines du Québec Mars 2016
    - Guide sur les scénarios climatiques_2016.pdf
    - Fiches pour ingénieurs 1@7.pdf
    - Vulnérabilité et adaptation des immeubles aux cc_msss_2017.pdf
    - Inventaire des ressources en adaptation (xsls)
  - ◊ Un site web Ouranos prévu pour le printemps 2018 - une douzaine de variables climatiques seront disponibles.

    Par exemple, tableau où les changements projetés pour la région seront compilés pour tous les indices climatiques, par saison, pour les deux horizons futurs 2050 et 2080, et les scénarios d'émission de GES.

SUIVI – NG fera le **suivi des demandes**. NB se renseignera auprès du responsable informatique à Ouranos à savoir s'il est possible de faire le **comptage des téléchargements** des documents sur le site ftp. Si cela est possible, un rapport sera rendu à chaque rencontre du comité directeur.

o *Cartographie des acteurs*

Dresser le portrait du réseau d'acteurs qui contribuent, de façons diverses, à l'adaptation aux changements climatiques et au développement de la résilience sur le territoire de l'île de Montréal.

À ce jour :

- L'équipe de chercheurs de la professeure Therrien (ENAP) a identifié les membres de ce réseau informel à l'aide d'une série d'entretiens et d'un questionnaire. Elles ont pu cartographier non seulement les acteurs mais également identifier la nature des liens entre les acteurs, les forces et faiblesses du réseau en matière de coordination, ainsi que sa structure.
- Présentation des résultats aux bureaux du DD, de la résilience et au Service de l'environnement de la Ville de Montréal
- Rédaction du rapport de la première partie du projet (réalisation de la cartographie des acteurs)

Prochaines étapes :

- Rencontre chercheurs - acteurs du réseau (22 mars et 5 avril) pour la présentation des résultats et des discussions autour des suites souhaitées et possibles.
- Dépôt du rapport final.
- Envisager différentes suites éventuelles à cette cartographie. Par exemple :
  - ◊ Que peut-on faire avec cet outil ? Comment en tirer profit ?
  - ◊ Peut-on tirer de l'information afin de mieux cibler et prioriser les actions, ou le cas échéant de proposer des programmes ou des politiques qui viendront bonifier ce se fait déjà en matière d'adaptation climatique.
  - ◊ Comment tirer profit des forces du réseau, créer des alliances, s'en servir comme un levier pour consolider nos efforts

- ◊ Comment bien expliquer cette cartographie et garder l'outil vivant et utile pour les acteurs?
- ◊ Comment concilier résilience et adaptation ? – nécessité de ne pas créer d'autres silos.
- ◊ Comment ajouter/impliquer les acteurs du volet « économie » qui ne semblent pas présents dans le réseau ?

SUIVI –NB se renseignera auprès de la professeure Therrien sur les façons de bien faire ressortir la **valeur ajoutée** de cette cartographie

o *Climat Living Lab (CLL)*

Intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification, de conception et de développement d'un projet d'aménagement.

À ce jour :

- Appel conférence (27 fév.) avec les membres du CD pour discuter et s'entendre sur certains points du *CLL* :
  - ◊ Financement du projet
  - ◊ Durée
  - ◊ Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt
  - ◊ Évaluation des propositions reçues

Prochaines étapes :

- Rencontre avec les 7 équipes identifiées, cette première étape du processus, nous permettra de présenter l'idée du *CLL* et d'inviter les équipes à déposer une proposition.
- Analyse des propositions
- Choix de l'équipe - (en proposant d'y inclure un stage MITACS à titre de levier financier pour développer une proposition détaillée (proposer des phases pour obtenir plusieurs livrables), recherche de financement, etc.
- 2ème rencontre avec l'arrondissement - Direction générale et bureau de la mairesse afin d'obtenir un accord officiel. Si le terrain des Sœurs Ste-Anne:
  - ◊ Voir à impliquer d'autres partenaires dont le Service des grands parcs, puisque l'arrondissement désire que le parc obtienne le statut de grand parc urbain, etc.
- Aussi, une consultation publique est prévue pour l'automne 2018
- Préparer un argumentaire quant au choix de ce site par rapport à d'autres projets en développement sur l'île de Montréal (gérer les attentes et les nombreux besoins)

Point d'information :
Une rencontre a eu lieu le 1er mai avec la mairesse de Lachine, Maja Vodanovic et son attaché politique, Daniel Bouchard.
Deux options :
1) Le site des Sœurs Ste-Anne Dans ce cas, il faudra cheminer avec les responsables de congrégation et divers organismes (ex. GRAME et GRT).
2) Le site de Lachine-Est. Site de plus de 60 hectare (Blue Bonnets en fait une 40aine) qui pourrait à requalifier et à développer. La totalité ou une partie du site pourrait servir au *CLL*.

Si Lachine est retenue il faudra choisir quel site, en informer les élus et rencontrer l'administration.

SUIVI – Peu importe le terrain choisi pour le CLL, NB et NG présenteront, à la prochaine rencontre du CD, un **calendrier provisoire indiquant des moments clés**

du développement du CLL, pour s'assurer que le projet demeure cohérent et pertinent avec le développement du site.

SUIVI – Au-delà des livrables habituellement réalisés lors des projets Ouranos (rapport final, présentations, fiches projet (en cours et terminées)), MC et NG proposerons des **livrables particuliers**, par exemple, un format standard de communication (one/two pager, liste de messages-clés, image/cartographie, etc.), à déterminer, dédié aux élus.

NG et NB profiterons de l'appel conférence de juin pour **proposer l'équipe à retenir**.

Tout au long du CLL une attention particulière devra être portée à l'importance de bien coordonner les communications et de s'entendre sur les messages à véhiculer.

- *Études de cas*

  Poser un regard et une analyse critique sur les actions, les projets, les pratiques menés sur le territoire en matière d'adaptation afin d'en mesurer les réels impacts, de bonifier les mesures à mettre en place, de proposer et d'apporter de nouvelles solutions.

  À ce jour :

  - Liste de projets potentiels, par exemple: cas de la mise en place d'une réglementation sur les toits vert/blancs Rosemont - impact de cette réglementation sur le territoire, sur la gestion en arrondissement (développement de l'expertise dans ce volet)

  Prochaines étapes :

  - Choix des cas
  - Choix d'un chercheur pour réaliser ce projet

  SUIVI –NG et NB s'assurerons du **développement et démarrage** de ce projet.

3. Prochaines étapes (N. Bleau et N. Giguère)

3.1. LES PROJETS À VENIR (en discussion)

- *Suivi environnemental d'un toit vert*

  Outiller la Ville – préciser la position de la Ville face à l'aménagement des toits végétalisés et outiller les Services, arrondissements et Villes liées à faire des choix éclairés pour mettre en place des outils (réglementaires, d'implantation, etc.).

  Profiter du projet d'aménagement du plus grand toit vert à Montréal, le toit de l'Édifice Charland, mené par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et le Service de la gestion et planification immobilière. Il est réalisé dans le cadre de la Mission de collaboration entre experts de la Ville de Paris et Montréal. Est aussi impliqués le Service de l'eau.

  Le projet se veut un laboratoire sur la biodiversité et un magnifique prétexte pour mettre en place une méthodologie de suivi de paramètres relatif à la biodiversité urbaine et aux impacts des toits verts.

  À ce jour :

  - Plusieurs rencontres menées pour définir les besoins des Services concernés

  Prochaines étapes :

  - Faire une revue de littérature visant à établir l'état des connaissances et l'avancement de la recherche en matière de toits verts en milieu urbain.

- Rassembler l'information pour aider la Ville et plus spécifiquement les Services concernés à confirmer ou infirmer les a priori par rapport aux toits végétalisés et fournir aux différentes unités administratives de la Ville des données précises sur la performance « réelle » de cette mesure d'adaptation.
- Mettre en place un protocole de suivi environnemental pour ce toit vert - le comparer aussi avec d'autres déjà aménagés sur le territoire, etc.

o *Développement d'un argumentaire économique relativement à l'adaptation aux CC*
Dans le cadre de sa stratégie de développement économique 2018-2022, le Service du développement économique (SDE) souhaite développer une expertise sur la requalification des anciennes zones industrielles de Montréal par l'aménagement et le développement "d'éco-parcs" industriels, de zones industrielles exemplaires, plus résilients face aux changements climatiques

À ce jour :

- Une première phase du projet a été complétée avec l'organisme Vivre en ville - analyse de cas probants d'éco-parcs
- Première rencontre exploratoire tenue avec l'économiste d'Ouranos, la SDE, et l'économiste du Service de la mise en Valeur du territoire de la Ville de Montréal

Prochaines étapes :

- Le SDE souhaite se doter d'une méthodologie et d'outils d'analyses coûts-bénéfices qui seraient utiles à la planification stratégique et au réaménagement de secteurs clés dont celui de l'Assomption Sud (qui fera l'objet d'une consultation publique à l'automne 2018) et voir comment y intégrer les enjeux climatiques dans les analyses.
- Définir un cadre d'analyse, mettre en place l'équipe de travail (collaborateurs Ville) - soit l'arrondissement concernée, le Service de l'eau, etc.

o *Autres*

- *Poursuivre le développement des projets énumérés*
- *Poursuivre la recherche de financement* pour le **Projet Vulnérabilité des infrastructures essentielles** - demande déposée à RNCan n'a pas été acceptée
- *Préparer la programmation de l'année 2* - en revisitant les besoins des Services, arrondissements et Villes liées, en étant à l'affût des opportunités - de financement (nouveaux programmes, etc.), des événements climatiques (qui ne sont pas souhaitées mais qui sont de magnifiques leviers pour susciter l'intérêt et lancer des projets), etc.
- *Réfléchir à une stratégie de communication*
  - ◊ Préciser les objectifs, les messages et les actions possibles en matière de communication du partenariat Ville/Ouranos
  - ◊ Monter un argumentaire en faveur de la co-construction et du partage d'expertise
  - ◊ Insister sur les retombées, par exemple en mentionnant que travailler avec les universitaires implique de travailler avec des étudiants qui seront éventuellement de futurs employés de la Ville déjà sensibilisés aux enjeux urbains relatifs aux CC.

SUIVI –NG et MC proposerons des messages clés concernant le dossier des CC qui pourront être répétés par la Ville et par Ouranos lors de rencontres avec les élus par exemple

SUIVI – NG et MC planifiera une rencontre avec des élus de la Ville pour expliquer d'où l'entente est née, ce qui a été fait à ce jour, les résultats et retombées attendus

- *Travail à l'interne (ville de Montréal) sur les perceptions de ce qu'est le partenariat:*
  - ◊ Briser certaines perceptions Ville - donneur d'ouvrage en relation avec un consultant vs Ville collaboratrice, faisant équipe avec des chercheurs
  - ◊ Sur les grandes étapes de développement d'un projet
  - ◊ Le temps requis pour bien définir des besoins Ville, d'un Service, sur l'idéation (définition du projet),
  - ◊ Les différentes approches auprès de chercheurs
  - ◊ Collaboration avec les chercheurs (importance de développer une expertise interne est aussi importante)
  - ◊ Financement des projets

Tout au long du partenariat une attention particulière devra être portée à l'importance de bien coordonner les échanges avec différents intervenants de la Ville, et de développer le réflexe de diriger les demandes relatives aux CC vers le Service de l'environnement de la Ville, responsable pour ce partenariat.

4. Programmes et projets d'intérêt (C. Larrivée)

- Projet *"Réduire la vulnérabilité aux inondations et à l'érosion associées aux changements climatiques pour des communautés riveraines du tronçon fluvial du Saint-Laurent*" https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheBlondlotHuard2017_FR.pdf
- Dans le cadre du Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations : vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes, le gouvernement québécois a mandaté Ouranos pour réaliser des études exhaustives des crues historiques ainsi que des simulations, des scénarios et des analyses climatiques permettant de considérer les incidences des changements climatiques. https://www.ouranos.ca/gouvernement-quebec-devoile-plan-daction-relatif-aux-inondations/
- *Vulnérabilités des ports du St-Laurent aux changements climatiques* (Université de Montréal) : fiche en cours de rédaction
- *Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques* (Ouranos, Université de Montréal, CMQ, MDDELCC) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheRondeau2016_FR.pdf https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportRondeau2016-Fr.pdf
- *Évaluation de l'agriculture urbaine comme infrastructure verte de résilience individuelle et collective face aux changements climatiques et sociaux*, (UQAM, Portland State University) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheDuchemin2016_fr.pdf
- *Atlas interactif de la vulnérabilité de la population québécoise aux aléas climatiques à l'intention des acteurs locaux et régionaux* (Université Laval) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheBarrette2015_FR.pdf
- *Température intérieure des logements en Montérégie : Mieux comprendre pour mieux intervenir* (MSSS) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheTardif2016_Fr.pdf
- *Télédétection, cartographie extensive et surveillance de la présence de l'herbe à poux (Ambrosia artemisiifolia) et de ses effets sanitaires au Québec* (Conseil GeoImpacts) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheNgom2017-Fr.pdf
- *Étude des vulnérabilités sanitaires aux évènements météorologiques extrêmes et élaboration de seuils d'alerte pour le Québec* (INSPQ): fiche en cours de rédaction

- *Infrastructures vertes : développement d'une stratégie multi-échelle basée sur la complexité et la résilience en milieu urbain* (UQO et Université McGill) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheMessierGonzalez2016_FR.pdf
- *Communiquer l'action en changements climatiques au Québec* (INSPQ et Université de Laval) https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/FicheCampagna2016_FR.pdf https://unpointcinq.ca/

DÉCISION – À chacune des rencontres du comité directeur ce point sera à l'ordre du jour. La Ville de Montréal et Ouranos sont invités à y contribuer

5. Autres activités d'intérêt

- CONFÉRENCE IPCC CITIES (EDMONTON, 5AU 7 MARS 2018)
  - Première conférence portant spécifiquement sur les Villes et le Climat
  - M. Cloutier, S. Wagner, N. Giguère et N. Bleau y étaient
  - Les principaux résultats escomptés de la Conférence sont :
    - Un programme mondial de recherche sur les villes et les changements climatiques qui favorise la science du changement climatique et donne une reconnaissance et une visibilité aux connaissances générées par les acteurs urbains;
    - Une meilleure compréhension des impacts des changements climatiques au niveau urbain, de l'éventail des réponses possibles et du rôle des villes dans la mise en œuvre de l'accord de Paris; et
    - Une prise de décision plus éclairée sur le climat au niveau local, grâce à l'amélioration des relations entre la politique, la pratique et les communautés scientifiques travaillant dans les zones urbaines, à travers de nouveaux projets, plates-formes et partenariats.
  - **MESSAGES CLÉS :**
    - **Ne pas séparer la réduction des GES et l'adaptation**, en faire une stratégie globale de lutte aux CC.
    - Les chercheurs, les décideurs, les praticiens et les autres parties prenantes des villes doivent renforcer leurs **partenariats** et produire des connaissances ensemble.
    - Mieux comprendre les comportements, **la mécanique municipale**, les schèmes de décision est nécessaire pour faire avancer l'adaptation dans les villes.
    - Les chercheurs et les autorités municipales doivent étendre la quantité et les types de données urbaines collectées. Outre l'amélioration de la disponibilité… la couverture, la qualité, la résolution et la fiabilité des données doivent être améliorées.
    - Il faut de la science robuste (qu'on garde dans sa poche arrière) mais il faut parler le langage de chacun de nos interlocuteurs.
    - **L'enjeu des CC doit être adressé et intégré dans l'agenda politique**… où les décisions importantes se prennent
    - La science elle-même ne devrait jamais être politisée ... mais l'importance de la science [robuste] devrait davantage intégrer les sphères politiques (I. Everson)
    - **Le concept de co-bénéfice** est des plus importants pour convaincre d'agir contre les changements climatiques (Kristie Ebi)

- **Les bailleurs de fonds** doivent aussi s'adapter à ces nouveaux besoins (recherche-action, jumelage scientifiques-villes) relativement à la co-construction, et à la transformation des processus, outils, etc. pour faire face aux CC.
- Des stratégies audacieuses sont nécessaires pour rendre les villes résilientes et sobres en carbone. Par exemple, l'initiative "ville-éponge".
- Il faut identifier et multiplier les "Success stories".

- CONGRÈS MONDIAL D'ICLEI (Montréal, 19 au 22 juin 2018)
  - Piloter par le Service du DD de la Ville
  - Pour Ouranos, discussion en cours avec ICLEI afin de planifier son rôle dans l'organisation et le déroulement de l'événement (Présentation, réseautage auprès des acteurs universitaires, etc.)

DÉCISION – À chacune des rencontres du comité directeur ce point sera à l'ordre du jour. La Ville de Montréal et Ouranos sont invités à y contribuer

6. Prochaine rencontre

- APPEL CONFÉRENCE EN JUIN.

SUIVI – NG et NB proposerons un **calendrier de développement et réalisation des projets** (*Climat Living Lab*, Étude de cas, Toit vert, Analyse économique, Analyse de vulnérabilité des infrastructures essentielles).

SUIVI - NG et NB profiterons de cet appel pour proposer l'**équipe à retenir pour le *CLL***.

SUIVI – NG et NB rédigeront le **rapport annuel du partenariat**. Ce bilan et cette planification des travaux effectués, en cours et projetés seront utiles lors des rencontres prévues des directions générales autant à la Ville qu'à Ouranos. La Ville précisera si des livrables spécifiques sont attendus.

- RÉUNION EN PERSONNE À L'AUTOMNE 2018

Fin de la rencontre
NB et NG

Annexe 1

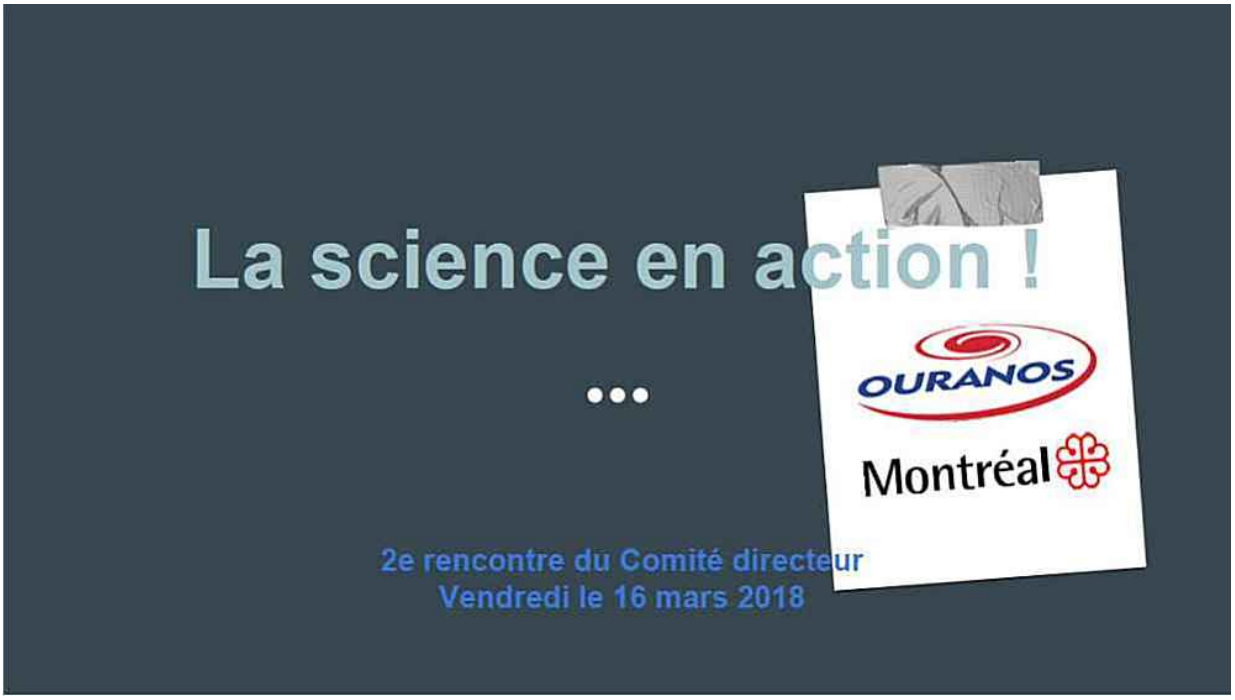
La science en action !
...
OURANOS
Montréal
2e rencontre du Comité directeur
Vendredi le 16 mars 2018

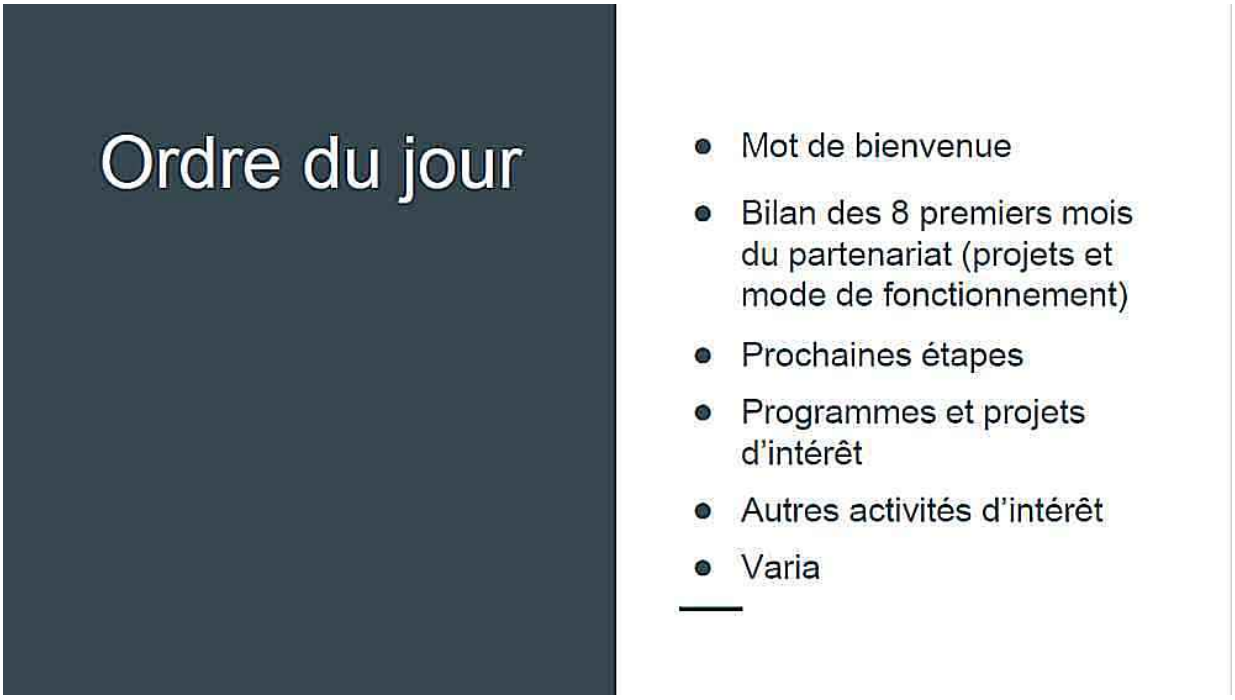
Ordre du jour
Mot de bienvenue
Bilan des 8 premiers mois du partenariat (projets et mode de fonctionnement)
Prochaines étapes
Programmes et projets d'intérêt
Autres activités d'intérêt
Varia

Faire équipe…

- Combler le fossé entre la recherche et la pratique
- Partager les expertises, les connaissances et faciliter la circulation des données
- Créer un levier pour l'innovation

La science en action - projets

Services climatiques

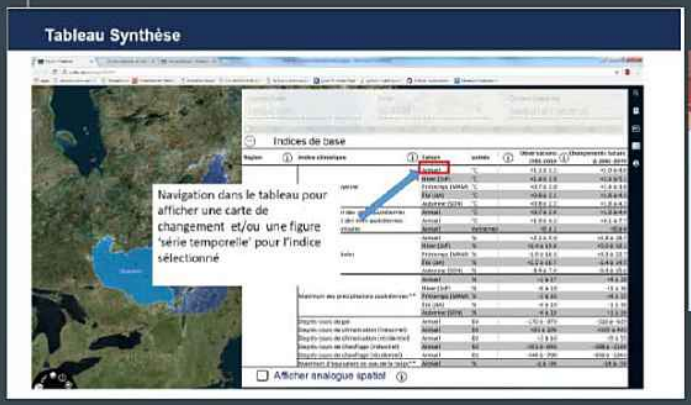

Comment accompagner et fournir les données climatiques les plus à jour ?

La science en action

Cartographie des acteurs de l'adaptation aux changements climatiques
Marie-Christine Therrien, ENAP

Qui sont les acteurs de l'adaptation sur le territoire ?

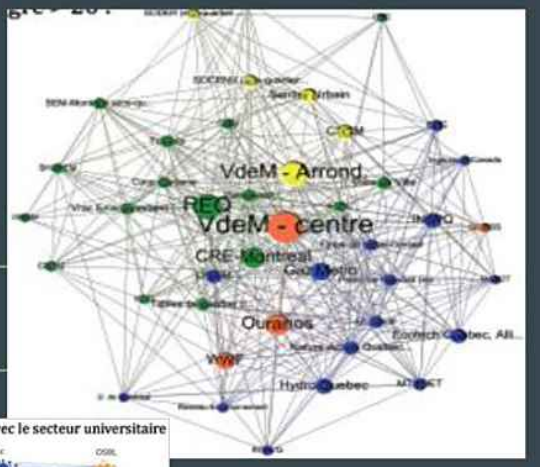

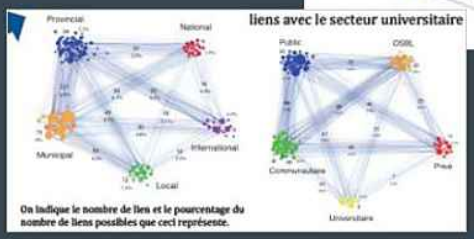

La science en action
Climat Living Lab
Site potentiel - Lachine
Projet de conversion d'un couvent
(propriété de 63 600 m2)
Comment intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans toutes les phases d'un projet de développement urbain?

La science en action
Études de cas
Comment les projets menés répondent aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques?

La science en action

Toits verts

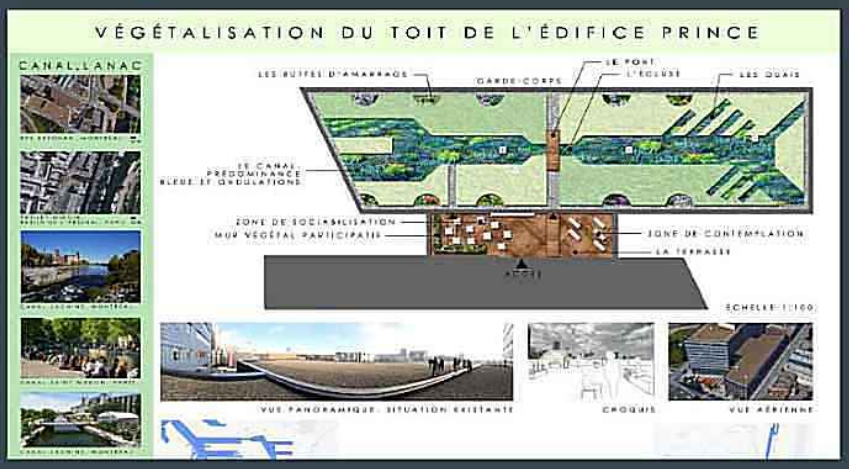

Comment mettre au point une méthodologie de suivi et d'évaluation de l'efficacité de solutions d'adaptation ?

La science en action

Analyse coûts-avantages
Réaménagement de friches industrielles

Quels sont les bénéfices économiques de l'adaptation ?

Les prochaines étapes

- Poursuivre le développement des projets - programmation de l'an 1
- Préparer la programmation de l'an 2
- Communiquer, informer, échanger...

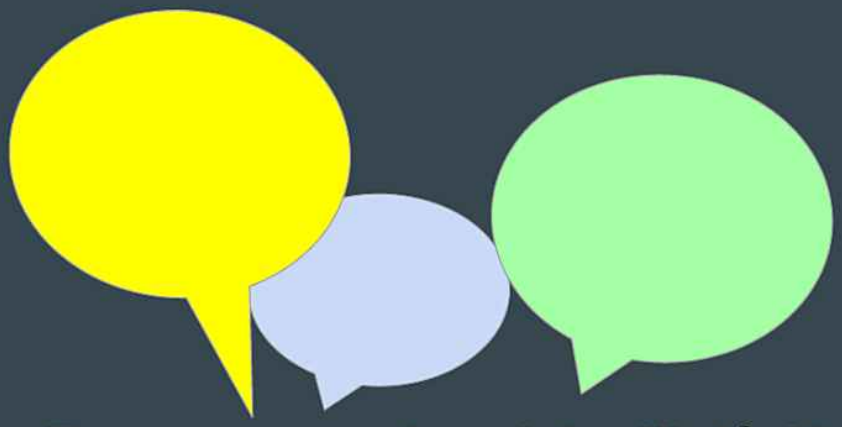

Programmes et projets d'intérêt

Autres activités d'intérêt...

Varia

OURANOS

Montréal

Cheminement critique - projets Ville de Montréal-Ouranos

1. **Idéation/programmation**
   - Développement de projets et passage vers l'élaboration de la proposition brève
   - Approbation par le Comité Directeur Ville/Ouranos

2. **Appel aux chercheurs / appel aux expertises Ville**
   - Appel à manifestation d'intérêt
   - Appel à projet large
   - Appel à projet sur invitation
   - Offre/Demande directe

3. **Proposition brève**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/Ville

   Évaluation par un ou des comités de programme Ouranos selon les thèmes abordés dans le projet
   - Satisfaire aux exigences de pertinence

4. Approbation Comité directeur Ville/Ouranos

5. **Montage financier**

   Demande de financement auprès de différentes sources
   - Partenaires - Ville
   - Fonds de recherches (MITACS, CRSH, etc.)
   - Programmes gouvernementaux (Climat-municipalités II, FCM, etc.)

   Confirmation des bailleurs de fonds

6. **Proposition détaillée**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/usagers

   Évaluation par la Direction d'Ouranos
   - Excellence opérationnelle
   - Optimisation des ressources
   - Atteinte des cibles du Plan d'affaires
   - Atteinte des objectifs du Plan de déploiement

   Évaluation par des experts/scientifiques
   Si nécessaire demande de révision aux chercheurs

7. **Proposition détaillée finale**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/usagers

   Phase de négociation de l'entente

   Signature de l'entente, mise en place du comité de suivi

8. **Démarrage**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.10

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1186071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2018;
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-01-24 09:19

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 février 2019	Résolution: CA19 240070

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2018;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1186071004

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186071004**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0316 (dossier 1020696005) (26 avril 2004)
Adopter le règlement R.V.M. 04-041 "Règlement relatif à l'utilisation des pesticides"

CA05 240460 (dossier 1050915001) (7 juin 2005)
Édicter, en vertu du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041, A. 27), une ordonnance visant à rendre applicable ce règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

CM18 0291 (dossier 1176071010) (26 mars 2018)
Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2017 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

DESCRIPTION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan annuel et de le déposer au conseil municipal.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans le règlement 04-041, article 32 : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrôle de l'utilisation des pesticides permet de diminuer la quantité et la toxicité des substances appliquées. De ce fait, ces contaminants se retrouveront en moins grande quantité dans l'environnement, la santé publique ne s'en portant que mieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9790
Télécop. : 514 868-3293

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-08

Juan Carlos RESTREPO
c/m aqueduc egouts <<arr.>>

Tél : 514.872.8400
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics
Tél : 514-872-9763

Approuvé le : 2019-01-08

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1186071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Bilan_type_applic_pest_2018.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9790
Télécop. : 514 868-3293

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Ville-Marie

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Lutte intégrée **23**

Conclusion **29**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **30**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Chaque année, l'arrondissement de Ville-Marie oriente ses actions afin de diminuer l'utilisation de pesticides sur son territoire. Les contremaitres s'assurent que leurs équipes n'utilisent les pesticides que lorsque qu'une alternative biologique n'est pas possible. La sensibilisation au grand public vis-à-vis les bio-pesticides et la lutte intégrée comme alternative aux pesticides conventionnels est fait via les éco-quartiers. L'agent technique en horticulture voit quant à lui à mettre l'emphase sur la conformité aux lois et règlements par rapport aux usages de pesticides lorqu'il répond aux demandes d'utilisation de pesticides des entrepreneurs et du public. .

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA18 240075	2018-02-13	Dépôt du bilan annuel	Bilan annuel 2017
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Les montants accordés au dossier des pesticides et de la lutte intégrée et les ressources humaines qui y sont affectées donnent un portrait global des efforts consacrés à l'application du Règlement et de la lutte intégrée sur le territoire. Les principales dépenses concernent la sensibilisation du public, la mise en œuvre de la réglementation par les arrondissements, la formation du personnel et la poursuite de la lutte intégrée sur les terrains municipaux. C'est la division des Parcs et de l'Horticulture de l'arrondissement qui est responsable de ce dossier.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	1 500,00 $	Sensibilisation au grand public
Formation	1 500,00 $	Formation applicateur de pesticides
Lutte intégrée	2 000,00 $	Luttes intégrée diverses
Salaires (RH)	5 000,00 $	Ressources humaines dédiées à l'application de la règlementation sur les pesticides
Budget global	10 000,00 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique	1	Application de la règlementation sur les pesticides.
Contremaître	1	Application de la règlementation sur les pesticides + lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	1	Application de la règlementation sur les pesticides.
Jardinier	3	Application de la règlementation sur les pesticides + lutte intégrée
Total	6	

Commentaires et recommandations

L'arrondissement Ville-Marie n'a pas de personnel dédié engagé spécialement pour l'application du règlement sur les pesticides. Les demandes de permis ont été traitées par l'inspecteur et l'agent technique en horticulture et arboriculture de l'arrondissement. Les montants et nombres de semaines ont été évalués approximativement à partir du temps dédié à l'application du règlement par les employés mentionnés.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Dans les BAM et les éco-quartiers. Distribution du feuillet d'information sur le règlement 04-041 et de guides traitant du jardinage écologique.	Mise en évidence du règlement 04-041 et suggestion aux citoyens de pratiques horticoles écologiques	200

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La majorité des demandes des citoyens en lien avec le dossier des pesticides et de la lutte intégrée provient du BAM (311). Ces demandes relèvent parfois du domaine privé mais la majorité du temps, elles relèvent du domaine public.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	2	4	Règlementation et traitement contre l'agrile
Araignées		1	Extermination
Arbres et arbustes		25	Traitements des maladies apparentes aux arbres et arbustes
Faune		1	Extermination rat
Fourmis	1	1	Extermination
Guêpes	4	6	Extermination
Mauvaises herbes		10	Extermination
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Le citoyen doit compléter un formulaire de demande d'utilisation de pesticides et déposer sa demande à l'un des bureaux Accès Montréal de l'arrondissement. La demande est en suite transmise à l'agent technique en horticulture pour inspection et approbation. Si l'approbation est accordée, le citoyen doit venir chercher son permis au BAM et payer les frais qui s'y rattachent.

Dans la section Internet Montréal sans pesticide, le citoyen trouvera des renseignements concernant le jardinage écologique, les solutions de rechange aux pesticides ainsi qu'une Liste des produits autorisés (pesticides à faible impact) en tout temps par le règlement.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			
Permis refusés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	3		3
2017	0		0
2018	0		0
Total	3		3

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Aucune cause en 2018 ainsi que dans les dernières années.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits			
Nombre de constats d'infraction			
Nombre de constats non contestés et payés			
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale			
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)			
Amendes totales ($)			

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Lutte intégrée

Mise en contexte

Les principales actions en lutte intégrée qui ont été réalisées dans l'arrondissement sont en lien avec l'épidémie d'agrile du frêne. Le service des grands parcs ont caractérisé et inventorié les frênes pour ensuite faire des traitements par injection de TreeAzin. L'arrondissement s'est chargé de faire des abattages préventifs ainsi que d'abattre des frênes infestés.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Abattage arbres infestés	Arrondissement	mars et décembre	20	
Abattage préventif de frênes	Arrondissement	mars et décembre	20	
Traitement injection Treeazin	SGPVMR	juillet-août	735 arbres / 25 934 cm	77,8 litres

Rat

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dératisation / rontendicide Contrac / Metro Papineau	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juin	14	510 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / 1822 Maisonneuve Ouest	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juin	22	1020 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Place Émilie Gamelin	Entreprise privée mandatée par	juillet	5	300 grammes

	l'arrondissement			
Dératisation / rontendicide Contrac / Viger intersection H-de-Ville	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juin	7	300 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / rue Savoie	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juin	4	240 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Ruelle Palace	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juillet	7	420 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Square Cabot	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juillet-août	11	720 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Jadin de Lyon	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	août	3	180 grammes

Guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / Dragnet / Parc Robert-Prévost	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	31 août 2018	1	1 gallon
Extermination / Boradicate / 187, Maisonneuve Est	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	30 juillet 2018	1	100 grammes

Chenilles

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / BTK / Avenue McGill Collège	Arrondissement	Juin 2018	1	100 ml

Rat

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dératisation / rontendicide Contrac / Place de la Paix	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	août	4	810 grammes

Dératisation / rontendicide Contrac / Parc de la Presse	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	août	3	420 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Place des frères Charron	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	août	2	180 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Rue Viger intersection rue Côté	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	août	3	240 grammes
Dératisation / rontendicide Contrac / Palais de Congrès (rue de la Gauchetière)	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	décembre	1	210 grammes

Mulot

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / rontendicide Contrac / Mosaïque de l'hôtel de ville	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	juin - juillet	7	630 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / 2915 Ste-Catherine Est	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Octobre	4	480 grammes

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Conclusion

L'arrondissement étant fortement urbanisé et minéralisé, les espaces verts se font rares. Ceci explique fort probablement le fait qu'il y a moins de problèmes phytosanitaires, moins d'utilisations de pesticides et ainsi moins de demandes de permis pour l'utilisation de pesticides que dans d'autres arrondissements. Toutefois, l'arrondissement met la main à la pâte pour la lutte contre l'agrile du frêne et doit aussi régler des problèmes de rats et de guêpes.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics
Division des parcs et de l'horticulture

Auteur (s)
Benoît Lepage
Agent technique en horticulture et arboriculture

10 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.11

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187220017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-12 13:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.11

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187220017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Signé par Isabelle BASTIEN **Le** 2019-02-01 15:32

Signataire : Isabelle BASTIEN

Directrice d'arrondissement et secrétaire du Conseil d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 08 0075

Le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement.

Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1187220017).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre connaissance des autorisations émises et de prier le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 11 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1187220017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

CONTENU

CONTEXTE

Identification			
Dossier : 1187146001	**Date de création :** 18/02/07	**Statut :** Ficelé	**Date de ficelage :** 18/02/08
Unité administrative responsable	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire		
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal		
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Ne s'applique pas		
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).		
Responsable : Gaby BEAULAC	**Signataire :** Alain DUFORT		
Inscription au CA :	**Inscription au CE :**	**Inscription au CM :**	

Contenu

Dépôt, auprès du Conseil municipal, du bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement relatif aux pesticides.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaby BEAULAC
C/d environnement et protection du territoire
<<arr. st-laurent>>

Tél : 514 855-6000
Télécop. : 514 855-2409

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187220017**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, ainsi que l'adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement, imposent la présentation d'un bilan annuel faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides. De plus, l'ordonnance prévoit que le gestionnaire de la Division de l'environnement et de la protection du territoire complète le bilan sur les autorisations émises pour l'utilisation de pesticides.
Le présent sommaire concerne le dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal du bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1187146001 - CA18 080103 adoptée le 6 février 2018 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.
GDD 1174378002 - CA17 08 0113 adoptée le 7 février 2017 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1167146001 - CA16 080078 adoptée le 2 février 2016 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1150818001 - CA15 080092 adoptée le 3 février 2015 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1130818016 - CA14 080112 adoptée le 4 février 2014 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le bilan annuel de l'Arrondissement pour l'année 2018 est préparé à l'intention du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent et du Service de l'environnement de la Ville de Montréal. Il comprend notamment une compilation des résolutions adoptées par l'Arrondissement en ce qui a trait au règlement, aux ressources budgétaires et humaines investies, aux communications et à la sensibilisation réalisées, à la gestion des appels téléphoniques reçus, à la formation donnée aux employés, à l'octroi de permis d'utilisation de pesticides, aux pesticides appliqués sur le territoire à l'interne et à l'externe, à l'évolution des demandes de permis sur une période de trois (3) ans, aux avis d'infractions, aux constats et aux poursuites judiciaires effectués ainsi qu'à la gestion intégrée des espaces verts et des lieux public extérieurs. Ce document présenté en pièce jointe décrit également les demandes d'autorisation pour le traitement des nids de guêpe, les demandes de renseignements des citoyens, les demandes de permis temporaire d'application de pesticides et le suivi des inspections réalisées sur le territoire.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI intitulée « Application du règlement » et, plus particulièrement à l'article 32 du règlement sur l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement dépose, avant le 28 février de chaque année, un rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent 2017-2020.

Priorités	**Actions**	**Mesures de mise en œuvre**
2. Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	5. Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	5.3 Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des trois strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.).
		5.4 Contribuer à l’augmentation des superficies d’aires protégées de l’agglomération (parcs locaux, mosaïques de milieux naturels, etc.).
		5.6 Créer et mettre en œuvre un programme d’accompagnement pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) visant à soutenir les employés dans la réalisation d’actions en développement durable.
	8. Optimiser la gestion de l’eau	8.1 Développer des infrastructures multifonctionnelles inondables (espaces publics pouvant servir de bassins de rétention temporaires des eaux pluviales).
3. Assurer l’accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	15. Aménager le territoire de manière durable	15.1 Planifier la réalisation du corridor de biodiversité.
4. Faire la transition vers une économie	16. Verdir l’économie	16.2 Soutenir le développement économique à Saint-Laurent en favorisant les projets innovants et la collaboration entre les parties prenantes.

verte, circulaire et responsable	

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan annuel 2018 au Comité exécutif de mars et à la séance de mars du conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la section XI, article 32 du règlement sur les pesticides.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul LANCTÔT, Saint-Laurent

Lecture :

Paul LANCTÔT, 25 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-25
Gaby BEAULAC Chef de division - Environnement et protection du territoire		François LAPALME Directeur des travaux publics	
Tél :	514 855-6000, poste 4287	**Tél :**	514 855-6000, poste 4528
Télécop. :	514 855-6202	**Télécop. :**	514 956-2409

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1187220017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Bilan_2018_STL.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaby BEAULAC
Chef de division - Environnement et protection du territoire

Tél : 514 855-6000, poste 4287
Télécop. : 514 855-6202

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Saint-Laurent

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **9**

Personnel dédié à l'application du règlement **10**

Activités de communication et de sensibilisation **11**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **13**

Inspections sur les pesticides **14**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **15**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **16**

Évolution des demandes de permis **17**

Infractions et poursuites judiciaires **18**

Lutte intégrée **20**

Conclusion **23**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **24**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville de Montréal s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32 ; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Par ses efforts de régulation et de sensibilisation en matière d'utilisation des pesticides ainsi que sa gestion en lutte intégrée des espaces verts publics, l'arrondissement de Saint-Laurent démontre son engagement dans les priorités du Plan de développement durable "Montréal Durable" 2016-2020. L'engagement de l'Arrondissement s'inscrit dans la priorité 2 du Plan, soit verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

L'Arrondissement confie chaque année à une personne de son personnel l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides. Malgré tout, un agent technique s'occupe des constats et des dossiers à la Cour et d'autres agent de protection peuvent repérer des épandages pour la personne responsable du dossier. Des efforts de patrouille sont ainsi investis pour l'encadrement de l'utilisation de pesticides par des entrepreneurs ou des citoyens sur le domaine privé. De plus, l'Éco-quartier Saint-Laurent met en place des activités de sensibilisation sur les alternatives aux pesticides auprès du public de l'Arrondissement. La gestion intégrée sur le domaine public relève de deux divisions de la Direction des Travaux publics, soit la Division de l'environnement et de la protection du territoire (DEPT) et la Division des parcs et espaces verts. Les tâches spécifiques de ces divisions sont présentées dans la section "*Ressources budgétaires et humaines*".

De ce fait, l'arrondissement de Saint-Laurent travaille à la fois sur les volets de sensibilisation, de lutte intégrée et d'application règlementaire.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible ; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement ; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
ARRONDISSEMENT			
CA04080345	2004-05-15	Conditions d'applications plus sévères	Interdire l'utilisation de tout pesticide pour la maîtrise des araignées autour et sur les cadres des portes et fenêtres, sauf dans les cas de menace à la santé humaine
CA04080345	2004-05-15	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Autoriser le chef de division parcs et installations de la Direction des travaux publics à permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine
CA04080345	2004-05-15	Zone sensible élargie sur le territoire	Déterminer que tous les parcs et squares soient considérés comme des zones sensibles au sens de l'Article 2
CA05080465	2005-05-04	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Autoriser le chef de section environnement de la Direction des travaux publics, en remplacement du chef de division parcs et installations, à permettre l'utilisation des pesticides
CA10080049	2010-01-12	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2009
CA11 080086	2011-02-01	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2010
CA12080118	2012-02-07	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2011
CA13 080118	2013-02-05	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2012
CA14 080112	2014-02-04	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
			2013
CA15 080092	2015-02-03	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014
CA16080078	2016-02-02	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015
CA17080113	2017-02-07	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016
CA18080103	2018-02-06	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La Division de l'environnement et de la protection du territoire (DEPT) de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent est responsable de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides sur le domaine privé et partiellement sur le domaine public (guêpes et rats).

Un(e) agent(e) de protection en environnement est engagé(e) sur une base contractuelle de 12 mois au cours desquels environ 25 semaines au total sont dédiées à l'application du Règlement. Cette personne a la tâche de répondre aux questions des citoyens, d'effectuer des patrouilles actives, d'émettre des avis de courtoisie ou d'infraction aux contrevenants et d'octroyer des permis d'application temporaire le cas échéant. Un(e) agent(e) technique de la DEPT assure la rédaction des constats d'infraction et réalise les témoignages à la cour. En ce qui concerne la gestion de la lutte intégrée, la DEPT est responsable du contrôle des plantes envahissantes dans les milieux naturels, du contrôle des nids de guêpes dans les arbres publics et de la dératisation dans les égouts. La Division des parcs et des espaces verts, quant à elle, s'occupe de l'entretien des arbres et plantes du domaine public (parcs, espaces verts et servitudes) notamment dans le cadre de problèmes phytosanitaires.

En 2018, aucun employé de l'Arrondissement n'a assisté à une formation externe sur l'utilisation des pesticides ou sur la lutte intégrée, mais des employés de la DEPT et de la Division des parcs et des espaces verts ont assisté aux formations offertes par la Ville de Montréal. Aucun budget n'a donc été alloué à cet aspect. Le salaire de l'agent(e) de protection en environnement et de l'agent(e) technique responsables de l'application du Règlement représente un montant total annuel de 24 628,81 $, soit environ 15 % du budget global dédié aux activités touchant les pesticides. 66 % du budget a été alloué à la lutte intégrée à l'interne et 19 % du budget a été attribué aux activités de communication et de sensibilisation.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	31 902,00 $	Kiosques, ateliers de sensibilisation et porte-à-porte réalisés par l'Éco-quartier. Une partie de ce budget provient de sources externes de l'organisme VertCité (Référence : VertCité).
Formation	0,00 $	Aucun budget accordé pour des formations autres que celles offertes par la Ville de Montréal.
Lutte intégrée	112 238,18 $	Traitement des frênes (Référence : Division des parcs et espaces verts) ; contrat pour les arbres publics (Référence : Division des parcs et espaces verts) ; entretien des plantes nuisibles et envahissantes dans le boisé Marcel-Laurin (Référence : Comité écologique du Grand Montréal) ; Contrat de dératisation et de nids de guêpes (Référence: DEPT).
Salaires (RH)	24 628,81 $	Salaire de l'agent(e) de protection de l'environnement et de l'agent(e) technique en environnement s'occupant de l'application du Règlement.
Budget global	168 768, 99 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (Agent de protection en environnement)	25	Répondre aux questions des citoyens, effectuer des patrouilles actives, émettre des avis écrits aux contrevenants, faire le suivi du contrat pour la dératisation et le contrôle des nids de guêpes et octroyer des permis d'application temporaire, le cas échéant.
Agent technique	1	Le nombre d'heures investies par l'agent technique est variable selon l'année et les situations. Cela représente généralement une semaine de travail par année. L'agent(e) technique doit rédiger les constats d'infraction et témoigner à la cour municipale.
Total	26	

Commentaires et recommandations

Le fait d'avoir un(e) employé(e) dédié(e) à l'application du Règlement permet de faire un suivi rapproché des applications de pesticide sur le domaine privé et de vérifier un nombre élevé de terrains sur lesquels des applications de pesticides ont lieu. Il est important d'assurer les ressources financières, humaines et matérielles pour que les arrondissements puissent appliquer le Règlement ainsi que toutes les modifications qui lui sont apportées.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Activités de sensibilisation sur l'agriculture urbaine (19 activités).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	770
Projets et soutien en agriculture urbaine (78 rencontres ou ateliers).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	904
Activités de promotion de la biodiversité (21 activités).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	669
Sensibilisation porte-à-porte pour l'herbe à poux (489 dépliants remis).	Sensibilisation des citoyens sur l'herbe à poux.	197
Page sur le site de l'Arrondissement pour le programme de subvention à l'achat d'une tondeuse écologique.	Introduction à l'entretien écologique de la pelouse	NA

Commentaires et recommandations

De nombreuses activités de sensibilisation ont eu lieu dans l'Arrondissement en 2018, principalement par le biais de l'Éco-quartier Saint-Laurent et de l'organisme qui lui est rattaché, VertCité. Le nombre élevé de participants démontre que les projets d'agriculture urbaine ont suscité un grand intérêt auprès de la population. Au total, ce sont 2 540 citoyens qui ont été touchés par au moins une des activités de sensibilisation.

La mise en place d'une nouvelle subvention à l'achat d'une tondeuse écologique a également permis de faire le lien avec l'entretien d'une pelouse écologique auprès des citoyens de l'Arrondissement. Ce sont 70 citoyens qui ont profité de cette nouvelle subvention cette année.

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Gestion des demandes de citoyens (GDC)

Provenance des demandes

En 2018, cinq demandes de renseignement sur les pesticides et dix demandes de renseignement sur l'agrile du frêne ont été effectuées via le système de requêtes GDC. De plus, 39 requêtes GDC ont été ouvertes pour des demandes d'interventions pour des nids de guêpes desquelles 12 ont été effectuées à l'interne par du personnel de l'arrondissement. Cette année, aucune demande concernant des abeilles ou des essaims n'ont été faite. Une seule demande de permis temporaire d'application de pesticides a été faite, mais aucun permis n'a été émis.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	48	0	Demande d'information : 10 Branches à ramasser : 38
Faune	16	7	Pièges rodenticides : 16 Rats à l'extérieur : 7
Guêpes	1	38	Demandes d'un employé : 12 Demandes d'un citoyen : 27
Herbe à la puce	1	0	Demande d'information
Pesticides	15	0	Inspections : 13 Suspicion d'épandage interdit : 2
Guêpes de sable	0	3	Demande d'information : 1 Nids problématiques : 2

Commentaires et recommandations

Deux GDC en lien avec de l'épandage interdit ont été créés en 2018, mais faute de preuve, aucun constat n'a été émis. Pour les cas d'agrile du frêne, il est difficile de déterminer si les demandes se font pour le domaine privé ou public, car la distinction ne se fait pas dans le logiciel Oracle (GDC). Il est difficile d'obtenir le nombre exact de demandes par activité puisque certaines requêtes peuvent être enregistrées sous des activités différentes selon la personne qui reçoit l'appel. De plus, certaines requêtes n'ont pu être obtenues pour l'année 2018 en raison d'une impossibilité à obtenir les statistiques complètes des requêtes citoyennes avant la remise du présent bilan. Les données indiquées ci-dessus sont celles de la Division des parcs et espaces verts et de la DEPT.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, d'un cours à distance, d'une participation à un colloque, d'un congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-03-22	3
Table des inspecteurs sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-05-02	1
Table des inspecteurs sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-09-26	2
Table des inspecteurs sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-11-22	1

Commentaires et recommandations

Aucune formation à l'externe en 2018.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Un(e) agent(e) de protection en environnement de la DEPT est responsable de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et, par conséquent, des inspections et des autorisations des permis temporaires d'application. L'octroi de permis est ensuite réalisé par le Bureau du citoyen.

Certains cas d'application de pesticides sur le domaine privé peuvent aussi être aperçus par d'autres inspecteurs de l'Arrondissement lors de leurs patrouilles. Le cas échéant, les suivis, collectes de preuves et rédaction d'avis sont ensuite effectués par l'agent(e) en charge de l'application du Règlement.

Des patrouilles sont effectuées par cet(te) agent(e) pour vérifier les affichettes sur le domaine privé et faire le suivi des entrepreneurs, la présence de symptômes de pesticides est également surveillée. Des inspections sont également réalisées dans le cas des demandes de traitements de nids de guêpes et de la dératisation.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	34
Détections de cas au terrain	12
Patrouilles des inspecteurs	18
Visites - demandes de permis temporaire	3

Commentaires et recommandations

Le nombre de patrouilles ne correspond pas au nombre de sorties effectuées par l'agent(e), mais au nombre de terrains inspectés.

Les détections de cas au terrain correspondent au cas de nids de guêpes découverts par des employés de l'Arrondissement, tandis que les demandes de citoyens correspondent aux inspections effectuées pour des nids de guêpes ou des rats aperçus par des citoyens.

Le nombre de visites reliées aux permis temporaires est plus élevé que le nombre de permis demandé puisque des inspections ont été faites afin de vérifier qu'aucune application illégale ait eu lieu.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés		0	0	0
	Sous-total	0	0	0
Permis refusés	Exception non reconnue	0	1	1
	Sous-total	0	1	1

Commentaires et recommandations

Une seule demande de permis a été faite à l'Arrondissement en 2018, mais le permis a été refusé. Le produit que la compagnie désirait utiliser était interdit et le cas ne faisait pas partie d'une exception reconnue. Il leur a été suggéré de se tourner vers la liste des biopesticides à faible impact.

Trois visites sur le terrain ont été faites en lien avec cette demande afin de s'assurer que la compagnie n'utilise pas le produit interdit malgré tout. Aucun signe d'épandage interdit n'a été observé.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation spéciale en 2018.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	3	3	6
2017	5	1	6
2018	0	1	1
Total	8	5	13

Commentaires et recommandations

En 2017, le nombre total de demandes de permis temporaires a été égal à celui de 2016. Cependant, un seul permis n'a pas été octroyé, car le demandeur n'a jamais complété la démarche. En 2016, trois demandes avaient été approuvées pour des industries pharmaceutiques pour le traitement des fourmis. Trois demandes de permis avaient été refusées en 2016, dont deux pour usage de néonicotinoïdes.

En 2018, une seule demande de permis a été effectuée et elle a été refusée. La demande ne correspondait pas aux critères d'exceptions du règlement.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Lorsque des infractions ou infractions potentielles sont détectées dans le cadre de patrouilles, des suivis et collectes de preuve sont effectués par l'agent(e) de protection en environnement responsable de l'application du Règlement. À la suite de ces inspections, l'agent(e) peut envoyer des avis écrits (de courtoisie ou d'infraction) s'il y a lieu. Si un constat d'infraction doit être émis, les preuves récoltées lors des inspections sont remises à un(e) agent(e) technique qui sera responsable de la rédaction et de la signature du constat d'infraction et qui se présentera également à la cour municipale le cas échéant.

Le nombre d'avis a augmenté en 2018 par rapport à 2017 et diminué par rapport à 2016. Le nombre total de constats est relativement stable depuis 2015, soit un ou deux constats par année. En 2017, il y a eu deux constats au total, l'un a été payé sans contestation, l'autre a été déposé à la cour municipale et a été jugé en 2018.

En 2018, aucun constat n'a été émis.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100$ à 4 000$. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2018	2017	2016
Nombre d'avis écrits	6	1	10
Nombre de constats d'infraction	0	2	1
Nombre de constats non contestés et payés	0	1	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	1	1
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	1	0	1
Amendes totales ($)	100	400	300

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
Syndicat de la copropriété des Lofts Cavendish Phase I (13801-13901 Cavendish)	Épandage interdit	13801-13901 Cavendish	2017-07-07 100 $

Commentaires et recommandations

Il faudrait clarifier le règlement sur les pesticides concernant les rodenticides puisqu'il n'est pas assez clair sur la question. Il ne s'agit pas vraiment d'épandage et l'appâts est dans une boîte près du bâtiment. Le règlement est difficile à appliquer dans ce cas de figure même pour les bâtiments faisant partie des cas d'exceptions (pharmaceutiques et alimentaires). En effet, la durée du permis temporaire (1 semaine) est difficilement applicable aux rodenticides qui nécessitent une présence prolongée. De plus, pour le moment, aucun biopesticide n'est applicable dans ces cas de figure.

Lutte intégrée

Mise en contexte

Problèmes phytosanitaires
Un programme de traitement des frênes est réalisé à l'interne par l'Arrondissement. Chaque année, un certain nombre de frênes est traité au TreeAzin. L'Arrondissement a également négocié un contrat avec un entrepreneur pour diminuer les coûts pour le traitement des frênes sur le domaine privé.

Lutte intégrée
Le contrôle des nids de guêpes est fait par un entrepreneur en sous-traitance et implique parfois l'application de pesticide. La mise en place d'appâts dans le cadre du programme de dératisation est également réalisée en sous-traitance.

L'arrondissement de Saint-Laurent effectue de nombreuses actions pour lutter contre les espèces envahissantes. En 2016, un projet contre le roseau commun a été mis en place. Ce projet a consisté à l'installation d'une géomembrane et d'un géotextile pour couvrir les colonies de roseau commun dans la friche herbacée du boisé du parc Marcel-Laurin sur des surfaces respectives de 3 500 m^2 et 300 m^2. En 2017, une superficie de bâche a été ajoutée. Le contrôle de cette espèce envahissante a demandé un entretien au cours de la saison 2018 (arrachage des tiges). L'arrachage manuel des plants de mauvaises herbes, d'herbe à poux, d'herbe à la puce, de salicaire pourpre et de nerprun se fait également dans le boisé du parc Marcel-Laurin. En 2018, 50 665 tiges de nerprun ont été arrachées manuellement sur une superficie de 1,67 ha.

Contrairement à l'année 2017, aucun cas concernant des abeilles n'a été traité cette année.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Frênes (Traitement au TreeAzin)	Arrondissement	Juin-Août	830 arbres	119,42 L
Frênes (Traitement au TreeAzin)	Propriétaires privés	ND	67 arbres	14,91 L

Problèmes phytosanitaires

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dépistage d'insectes	Arrondissement	Juin-Août	11 jours	44 heures
Contrôle Pucerons (traitement Savon Insecticide)	Espaces verts	Août	36 arbres	8,64 L

Espèces nuisibles

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dératisation (Traitement Contrac blox)	IRCAE	Octobre	496 égouts	225,68 Kg
Contrôle des nids de guêpes (Traitement à la mousse insecticide)	IRCAE	Juin-Octobre	7 nids	252 g
Contrôle des nids de guêpes (pyréthrines)	IRCAE	Juin-Octobre	3 nids	326,80 mL
Contrôle des nids de guêpes (retrait manuel du nid)	IRCAE	Juin-Octobre	16 nids	NA
Contrôle des nids de guêpes (Traitement pulvérisateur insecticide)	IRCAE	Juin-Octobre	5 nids	6,4 g

Contrôle des plantes envahissantes et mauvaises herbes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Arrachage manuel de salicaire pourpre	Comité écologique du Grand Montréal	Juillet	4 talles	4 heures
Éradication des pousses de nerprun	Comité écologique du Grand Montréal	Juin-Septembre	300 heures	50 665 tiges
Roseau commun (Contrôle manuel des tiges)	Comité écologique du Grand Montréal	Juillet-Août	ND	90 heures
Arrachage manuel de l'herbe à poux	Comité écologique du Grand Montréal	Juillet	ND	6 heures
Repérage des plants d'herbe à poux sur les terrains privés	Éco-Quartier, VertCité	Été	197 citoyens sensibilisés	489 dépliants remis
Arrachage manuel de l'herbe à la puce	Comité écologique du Grand Montréal	Juin-Juillet	2	12 heures

Commentaires et recommandations

Vous pouvez vous référer aux annexes pour les détails d'utilisation des différents pesticides.

Le nombre de GDC relié aux guêpes et le nombre de nids traités ne correspondent pas puisque certaines demandes n’ont demandé aucune intervention. Par exemple, lorsqu’un nid est inactif.

Conclusion

En 2018, l'Arrondissement a principalement investi sur la sensibilisation du public, le suivi sur le terrain et sur la gestion en lutte intégrée dans ses milieux naturels, ses parcs et ses espaces verts comme les années précédentes. En tout, l'Arrondissement a investi plus de 112 000$ cette année seulement en lutte intégrée.

Voici en bref quelques données résumant le bilan pesticides 2018 pour Saint-Laurent :

-Ce sont 2 540 citoyens laurentiens qui ont été sensibilisés au jardinage écologique et au contrôle de l'herbe à poux grâce à l'organisme mandataire de l'Écoquartier, VertCité.

-Malgré le fait qu'aucune formation externe n'ait été suivi par les employés, au moins une personne était présente à chacune des rencontres organisées par la Ville de Montréal (soit trois tables et un comité sur les pesticides).

-Différentes interventions ont été réalisées afin de protéger les arbres publics de l'Arrondissement. 830 frênes privés ont été traités au TreeAzin cette année et 36 arbres ont été traités contre les pucerons. En plus de cela, 44 heures ont été concentrées au dépistage de problèmes phytosanitaires sur les arbres publics par des employés de la division des Parcs et des espaces verts.

-Une firme externe a également été mandatée afin de poser 496 pièges à rats dans les égouts et contrôler 31 nids de guêpes. Lorsque cela était possible, les nids ont été retirés manuellement afin de limiter l'utilisation de pesticides.

-En ce qui concerne l'application de la loi, six avis d'infraction ont été donnés, principalement pour l'utilisation de rodenticide. Une seule demande de permis a été faite, mais refusée puisqu'elle ne correspondait pas à un cas d'exception. Aucun constat n'a été émis, mais un constat de 2017 a été réglé.

-La gestion des plantes exotiques envahissantes ou nuisible est également effectuée dans les parcs de l'Arrondissement. En tout, cinq actions ont été réalisées dans le boisé du parc Marcel-Laurin pour la gestion du nerprun, de l'herbe à puce, de l'herbe à poux, du roseau commun et de la salicaire pourpre pour un total de 412 heures investies.

Toutes ces réalisations sont rendues possible grâce aux investissements monétaires de l'Arrondissement et à l'implication des ses employés. D'ailleurs, le fait d'avoir deux personnes, un agent technique et un agent de protection, spécialisées pour les demandes concernant les pesticides et la lutte intégrée facilite grandement les interventions.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits ; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Google Drive	Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)	Toutes les informations disponibles sur le règlement sur les pesticides, sa mise en application et les bilans y sont disponibles.

Arrondissement de Saint-Laurent
Direction des Travaux Publics
Division de l'environnement et de la protection du territoire

Auteur (s)
Mélissa Ross, agente de protection en environnement

10 décembre 2018

ville.montreal.qc.ca

ANNEXE

Tableau des autorisations pour la période du 1er janvier 2018 au 31 octobre 2018

Nombre	No GDC	No civique Localisation	Rue Localisation	Nom du parc	Date de l'application	Objet du traitement	Nbr de nids	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Raison
1	18-92096	760	Tassé	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
2	18-92062	164	Varry	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
3	18-83209	1619	Everest	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
4	18-110085	265	Saint-Aubin	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
5	18-110721	765	Saint-Aubin	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
6	18-105587	1445	Cléroux	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
7	18-128445	NA	Poirier	Marcel-Laurin	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
8	ND	NA	Scott	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Nid inactif - printemps
9	18-193961	NA	Billeron	Tassé	20-06-2018	Module de jeu	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
10	18-203446	2728	de l'Écu	NA	29-06-2018	Arbre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
11	18-205569	NA	Billeron	Tassé	29-06-2018	Banc de parc	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
12	18-210058	2800	Cazeneuve	Bourbonnière	12-07-2018	Extérieur du bâtiment	1	Manuellement	NA	NA	NA	Kassarjian Vatche	C700752	
13	18-219899	2727	Thimens	NA	19-07-2018	Fenêtre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Samuel Fihn	C553407	
14	18-222230	2800	Cazeneuve	Bourbonnière	13-07-2018	Module et buisson	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
15	18-222707	260	Marcotte	Painter	13-07-2018	Cloture	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
16	18-218064	845	Poirier	Saint-Laurent	19-07-2018	Sous cabane des marqueurs	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
17	18-222730	1365	O'Brien	Harris	13-07-2018	Banc de parc	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
18	18-230335	St-Louis	Crevier	Robert-Mitchell	26-07-2018	Cabanon jardin	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
19	18-231233	2999	Badeaux	Alexis-Nihon	25-07-2018	Banc de parc	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
20	18-246114	Beaudet	Décarie	Beaudet	01-08-2018	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Coupé par les élagueurs avant le traitement
21	18-234682	845	Roy	Decelles	27-07-2018	Clôture	1	KD pulvérisateur professionnel guêpes	31042	5	2.2	Alain Boulay	C551492	

ANNEXE

Nombre	No GDC	No civique Localisation	Rue Localisation	Nom du parc	Date de l'application	Objet du traitement	Nbr de nids	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Raison
22	18-234674	260	Marcotte	Painter	27-07-2018	Toit cabanon	1	KD pulvérisateur professionnel guêpes	31042	5	1.2	Alain Boulay	C551492	
23	18-244147	2655	Chamonix	NA	03-08-2018	Branches d'arbre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Kassarjian Vatche	C700752	
24	18-247363	NA	Beauzèle	Marlborough	03-08-2018	Clôture piscine	4	KD mousse insecticide	30087	5	200	Vincent Maranda	C553264	
25	18-247373	NA	Cardinal	Hartenstein	03-08-2018	Boite à chlore	1	KD mousse insecticide	30087	5	50	Vincent Maranda	C553264	
26	18-250732	13001	Cavendish	NA	07-08-2018	Conteneur	1	Prelude	26509	5	226.8ml	Alain Boulay	C551492	
27	18-227609	277	Marcotte	NA	19-07-2018	Branches d'arbre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
28	18-256121	13001	Cavendish	NA	10-08-2018	Conteneur et barrière	2	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
29	18-254046	2266	Frenette	NA	10-08-2018	Branches d'arbre	1	KD pulvérisateur professionnel guêpes	31042	5	1			
30	18-256105	Des Andes	Près Modigliani	Passage de l'Écu	10-08-2018	Guêpes fouisseuses plate-bandes	1	KD pulvérisateur professionnel guêpes	31042	5	1			
31	18-267442	1270	Couvrette	L'Archévêque	22-08-2018	Buisson	1	KD mousse insecticide	30087	5	1	Kassarjian Vatche	C700752	
32	18-268282	1660	Everest	NA	22-08-2018	Arbre	1	KD mousse insecticide	30087	5	1	Kassarjian Vatche	C700752	
33	18-268226	2701	Harfangs	NA	22-08-2018	Arbre	1	KD pulvérisateur professionnel guêpes	31042	5	1	Kassarjian Vatche	C700752	
34	18-285851	2808	Harfangs	NA	06-09-2018	Arbre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
35	18-281917	766	Rochon	NA	07-09-2018	Racine d'arbre	1	Manuellement	NA	NA	NA	Alain Boulay	C551492	
36	18-315370	Rosconi	Chamonix	Square Lamartine	05-10-2018	Arbre	1	Prelude	26509	5	100 ML	Vincent Maranda	C553264	

ANNEXE

Demandes de renseignements pour la période du 1er janvier 2018 au 31 octobre 2018

Nombre	No GDC	No civique Localisation	Rue Localisation	Objet du traitement	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Raison
1	18-49962	2030	Pie-IX	ND	NA	NA	NA	Renseignement sur le règlement
2	18-71742	4355	Poirier	ND	Acéphate	EPA REG 70506-8	NA	Renseignement sur l'homologation
3	Courriel	NA	NA	ND	NA	NA	NA	Obtenir de l'information sur le règlement municipal (VertDure)
4	18-163023	4210	Thimens	Bâtiment	ND	ND	ND	Maheu Maheu veut savoir si c'est permis de faire traitement araignées pour entreprise alimentaire.
5	Courriel	1025	Marcel-Laurin	Bâtiment	NA	NA	NA	Maheu Maheu veut savoir comment procéder pour les demandes de permis
6	18-259254	2990	Halpern	Bâtiment	NA	NA	NA	Question sur les rodenticides à l'extérieur et le règlement sur les pesticides de Montréal
7	Courriel	3939	Thimens	Boisé privé	RoundUp	27487	ND	Question sur le permis en lien avec de l'herbe à la puce.

Total des demandes	
Grand total:	7

ANNEXE

Demande de permis temporaire d'application de pesticides pour la période du 1er janvier 2018 au 31 octobre 2018

No GDC	No civique Localisation	Rue Localisation	Date de l'application	Objet du traitement	Permis accordé	Nom commercial du produit	Matière active	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Concentration du produit	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Raison
18-210583	6205	Vanden-Abeele	30-juil-18	Végétation autour des stations électriques	Non	Round-up								Interdit puisque pas une exception, transmis la liste des biopesticides autorisés.

Total des demandes	
Permis accordés	0
Permis refusés	1
Grand total:	1

ANNEXE

Inspections effectués dans l'arrondissement pour la période du 1er janvier 2018 au 31 octobre 2018

No GDC	No civique	Rue Localisation	Couleur étiquette	Conformité de l'étiquette	Contrôle	Date de l'application	Objet du traitement	Nom commercial du produit	Compagnie	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Suivi effectué	Symptômes vus sur le terrain
18-116082	8150	Transcanadienne	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	ND	ND	ND	30-04-2018	Retirés après l'envoi de l'avis d'infraction
NA	2868	Gaetan-Labreche	Jaune	Oui	Herbicide	19-06-2018	Pelouse	Fiesta	Evergreen	29535	ND	NA	
NA	2855	Gaetan-Labreche	Jaune	Oui	Herbicide	16-06-2018	Pelouse	Fiesta	WeedMan	29535	ND	NA	
18-205487	3035	Jean-Gascon	Jaune	Oui	Herbicide	29-06-2018	Pelouse	Fiesta	VertDure	29535	ND	5-06-2018	Feuilles noircies
18-248948	2311	Alfred-Nobel	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	ND	ND	ND	02-08-2018	Retirés après l'envoi de l'avis d'infraction
18-205561	1855	O'Brien	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	ND	ND	ND	10-08-2018	Retirés après l'envoi de l'avis d'infraction
18-256993	1950	Connaught	Jaune	Oui	Engrais et herbicide	07-08-2018	Pelouse	Mycorhise, canola, gluten de mais, algues	Paysagement communautaire	ND	ND	10-08-2018	Aucun symptome.
18-248962	2525	Marie-Curie	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	Maheu Maheu	ND	ND	14-08-2018	Remplacés par des trappes mécaniques.
18-248942	2911	Marie-Curie	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	ND	ND	ND	20-08-2018	Remplacés par des trappes mécaniques.
18-248951	2600	Marie-Curie	NA	NA	Raticide	NA	Boîte rodenticide	ND	ND	ND	ND	20-08-2018	Remplacés par des trappes mécaniques.
18-275119	875	Bertrand	Verte	Oui	Nématodes et engrais	22-08-2018	Pelouse	NA	VertDure	NA	ND	28-08-2018	Aucun symptome.
18-275128	250	Tait	Jaune	Oui	Engrais et herbicide	21-08-2018	Pelouse	Engrais et fiesta	Monsieur Gazon	29535	ND	28-08-2018	Feuilles noircies
18-280114	680	Buchanan	Verte	Non	Insecticide	27-08-2018	ND	Safer's Trounce	Evergreen	28681	ND	11-09-2018	Aucun symptome.
18-280138	814	Buchanan	Jaune	Non	Herbicide	ND	Pelouse	Fiesta	VertDure	29535	ND	11-09-2018	Aucun symptome.
18-280156	735	Tait	Jaune	Oui	Herbicide	28-08-2018	Pelouse	Fiesta	Zéro Phosphore	29535	ND	11-09-2018	Aucun symptome.
18-280167	830	Brunet	Jaune	Oui	Nématodes	28-08-2018	Pelouse	NA	Zéro Phosphore	NA	ND	11-09-2018	Aucun symptome.
18-281193	13141	Cavendish	Jaune	Oui	Herbicide	29-08-2018	Pelouse	Fiesta	Monsieur Gazon	29535	ND	11-09-2018	Aucun symptome.
18-304127	145	Lapalme	Jaune	Oui	Herbicide	12-09-2018	Pelouse	Fiesta	cVert	29539	ND	02-10-2018	Aucun symptome.

Total des demandes	
Avis d'infraction	6
Constats d'infraction	0
Dossiers abandonnés	12
Grand total:	18

ANNEXE

Registre des achats de pesticides pour l'année 2018

Montréal
801, rue Brennan, 8e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4
no. de permis: P550960

Registre des achats-pesticides de classe 1,2 et 3

Arrondissement : Saint-Laurent

Année: 2018

Nom du fournisseur	Adresse	Numéro de permis	Nom commercial du produit	Numéro d' homologation	Classe (1 à 3)	Quantité achetée
BioForest Technologies Inc.	BioForest Technologies Inc. 59 Industrial Park Crescent, Unit 1 Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3	220114728	TreeAzin	30559	3	60 litres
BioForest Technologies Inc.	BioForest Technologies Inc. 59 Industrial Park Crescent, Unit 1 Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3	220114727	TreeAzin	30559	3	64 litres
					Total	**124 Litres**

Registre d'utilisation des pesticides dans l'arrondissement pour 2018

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Saint-Laurent
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
04.06.2018	Rue Alfred-Nobel		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 740,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
05.06.2018	Rue Alfred-Nobel		36 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 680,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Échangeur Hymus		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	7 880,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
06.06.2018	Échangeur Hymus		30 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	6 460,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
07.06.2018	Parc Saint-Laurent		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4 720,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
11.06.2018	Parc Saint-Laurent		34 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5 220,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
12.06.2018	Rue Guertin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4 840,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Parc Caron		33 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5 100,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
13.06.2018	Rue Tassé et Deguire		22 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2 460,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Rue Montpellier		12 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1 900,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
14.06.2018	Rue MacQueen / Outardes		36 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4 180,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
19.06.2018	Rue Décarie		25 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2 600,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Ruelle Cardinal		19 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4 160,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
20.06.2018	Parc Gold		21 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 280,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
21.06.2018	Parc Philippe-Laheurte		1 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	120,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Carré Benoit / Cosmos		11 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1 920,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Rue Côte-Vertu		1 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	100,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
03.07.2018	Parc Marcel-Laurin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 880,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Parc Marcel-Laurin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 760,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Parc Marcel-Laurin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2 800,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
04.07.2018	Parc Marcel-Laurin		32 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3 660,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Parc Marcel-Laurin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5 260,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
05.07.2018	Piste cyclable Keller		11 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2 500,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Rue Thimens / Marcel-Laurin		9 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1 020,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
	Rue Ashby		3 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	560,00 ml	LABBE MAXIME	401513588
21.08.2018	Boisé Marcel-Laurin		145 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	22,78 L	LABBE MAXIME	401513588
22.08.2018	Boisé Marcel-Laurin		69 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	10,84 L	LABBE MAXIME	401513588

Total région : 27

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.12

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1197573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

Il est recommandé :
De recevoir et de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-14 14:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.12

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1197573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

Il est recommandé :
De recevoir et de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04 -041) à l'égard de son territoire.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2019-01-29 16:42

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 février 2019	Résolution: CA19 26 0047

Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recevoir et de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1197573001

François William CROTEAU
Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1197573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
secretaire d'arrondissement

Tél : 514-868-3807
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197573001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance régulière tenue le 3 mai 2004, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a édicté l'ordonnance relative à l'application du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (04-041). Tel que spécifié à l'article 32, paragraphe 2 : " Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire ". Nous déposons donc le bilan de l'année 2018 dans le présent dossier qui comprend les registres des achats et des utilisations des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 260048: dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2017 sur l'application du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (au 31 décembre 2017) ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2017.
CA17 26 0054 : dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2016 sur l'application du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (au 31 décembre 2016) ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2016.

CM 16 0167 : dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2015 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (au 31 décembre 2015) ainsi que les registres des achats et des utilisations des pesticides pour 2015.

CA16 26 0054 : dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2015 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (au 31 décembre 2015) ainsi que les registres des achats et des utilisations des pesticides pour 2015.

CM15 0381: dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2014 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (au 31 décembre 2014) ainsi que les registres des achats et des utilisations des pesticides pour 2014.

CA15 260075: dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2014 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (au 31 décembre 2014) ainsi que les registres des achats et des utilisations des pesticides pour 2014.

DESCRIPTION

Voir le bilan et les registres 2018 dans le document ''pièces jointes''.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan 2018 et de déposer celui-ci au Conseil municipal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Application d'orientations et de méthodes de lutte intégrée pour le contrôle des ravageurs de certains végétaux de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2018 à la séance du :

- conseil d'arrondissement du 11 février 2019
- comité exécutif du 13 mars 2019
- conseil municipal du 25 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-29
Ariane GOYETTE C/d parcs <<arr.>60000>>	Diane MARTEL Directrice des travaux publics
Tél : 514 872-8874 **Télécop. :** 514 868-3915	**Tél :** 514 868-3937 **Télécop. :** 514 878-3915

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1197573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Objet :	Dépôt au Conseil municipal du bilan annuel sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2018

Bilan_applic_pest_2018_exceptions.doc
BILAN CUMULATIF arrondissement_ régie.pdf
BILAN CUMULATIF firmes externe _ frênes publics.pdf
BILAN CUMULATIF Golf.pdf
BILAN DÉTAILLÉ Golf.pdf
BILAN DÉTAILLÉ ARRONDISSEMENT.pdf
BILAN DÉTAILLÉ- firme externe _ frênes publics et exterminateur.pdf
BILAN DÉTAILLÉ Golf.pdf
2018 Registre des achats de pesticides.xls
BILAN DÉTAILLÉ _ frênes privés.pdf
Village Olympique Bilan Pesticides 2018.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514 872-8874
Télécop. : 514 868-3915

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Rosemont La-Petite-Patrie
Direction des travaux publics, Division des parcs

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **4**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **13**

Formation des employés **15**

Inspections sur les pesticides **16**

Évolution des demandes de permis **16**

Infractions et poursuites judiciaires **16**

Terrains de golf et de boulingrin **17**

Lutte intégrée **19**

Conclusion **22**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **24**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

La Division des parcs, fière de ses acquis en entretien horticole respectueux de l'environnement, travaille depuis plusieurs années à montrer l'exemple. La prévention, le choix de végétaux résistants aux insectes et maladie, les méthodes de cultures axées sur le besoin des plantes et l'utilisation de pesticides à faible impact qu'en dernier recours, font partie de sa philosophie. Un golf, des parcs, des rues et des ruelles où les citoyens peuvent se promener, jouer et s'offrir un environnement sain et beau à regarder sont chers à l'arrondissement.

Depuis plusieurs années, les projets de verdissement évoluent et quelques 550 appropriations citoyennes de ruelles vertes, de jardins ou de carrés d'arbre favorisent la préservation et l'augmentation des végétaux en ville.

Les conditions de croissance optimisées et la diversité des végétaux augmentent la survie des plantes et l'émergence de faune et d'insectes utiles. C'est un pas vers l'équilibre naturel entre ravageurs et prédateurs. Les organismes qui croissent dans un milieu de vie adapté à leurs besoins, ont davantage de capacité à se défendre seuls.

Cette approche respectueuse de l'environnement, est promue par le Service des communications qui fait appel au développement de la conscience sociale en matière d'entretien des espaces verts.

En 2018, le printemps pluvieux suivi de longues canicules, a modifié non seulement le rythme de vie des citoyens, mais aussi des insectes. Cette modulation de la température a contribué au contrôle de certains insectes nuisibles et à la réduction de l'utilisation des pesticides.

La lutte à l'agrile du frêne, orchestrée par la Ville centre se poursuit. Les efforts pour maintenir les arbres en santé par les injections d'azadirachtine, leur remplacement lorsqu'ils sont abattus et la diversité des arbres de remplacement changent le portrait de la forêt urbaine. Plus de 550 nouveaux arbres ont élus domicile en parterre, en trottoir et dans nos espaces verts. Ils sont issus de 20 familles de 81 variétés différentes. Un grand pas vers la biodiversité et une nature résiliente.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé**s** à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CM18 0288	2018-03-26	Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2017 faisant état de l'utilisation des pesticides (règlement 04-041) à l'égard de son territoire	Dépôt au conseil municipal du bilan 2017
CA18 260048	2018-02-12	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2017 faisant état de l'utilisation des pesticides (règlement 04-041) à l'égard de son territoire	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan 2017
CA17 260054	2016-02-06	Dépôt au conseil d'arrondisement du bilan annuel 2016 faisant état de l'utilisation des pesticides (règlement 04-041) à l'égard de son territoire	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan 2016
CM16 0167	2016-02-22	Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2015 faisant état de l'utilisation des pesticides (règlement 04-041) à l'égard de son territoire	Dépôt au conseil municipal du bilan 2015
CA16 260054	2016-02-01	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2015 faisant état de l'utilisation des pesticides (règlement 04-041) à l'égard de son territoire	Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan 2015

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Ressources budgétaires
La gestion des opérations concernant les problèmes phytosanitaires est relativement stable. Le budget alloué aux pesticides est intégré au budget de fonctionnement de l'unité d'horticulture de l'arrondissement. Les dépenses relatives aux interventions se concentrent sur : ▪ les opérations- traitements phytosanitaires ▪ l'achat des produits à utiliser et d'affichettes ▪ les contrats : extermination et agronome ▪ les renouvellements de certificat d'applicateurs ▪ la formation ▪ les communications Les opérations répondent principalement aux demandes des citoyens au sujet des problèmes phytosanitaires. Les achats de produits se font principalement au printemps mais également au besoin. Un inventaire est fait deux fois par année et le registre d'achat est annexé au bilan annuel. Deux contrats sont renouvelés chaque année. Depuis 2017 une entreprise en gestion parasitaire fait le traitement de certains nids de guêpes et de tous les nids de fourmis charpentières et un agronome suit et réalise le plan de réduction de pesticides du golf. Le montant du renouvellement des certificats d'applicateurs est remboursé aux employés. La formation spécifique à l'utilisation ou l'application de pesticides fait également partie du budget alloué aux pesticides. La production de divers produits de communications tels que les avis de pulvérisation et affichettes d'application de pesticides sont produites par des imprimeries privées.
Ressources humaines
Une équipe d'inspecteurs et une agente technique traitent les requêtes relatives aux pesticides, aux insectes et aux maladies et déterminent si des interventions sont nécessaires. Ce sont des jardiniers certifiés qui procèdent aux traitements selon les directives de l'agente technique. Dans le cadre de la lutte à l'agile du frêne, les inspections et les traitements sont pris en charge par le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, gestion des parcs et biodiversité- division Forêt urbaine

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	2 500,00$	Affichettes et avis pour traitements
Formation, certification et contrats	4 150,00$	Contrat agronome et exterminateur et certifications
Lutte intégrée- achats de pesticides et autres intrants	9 530,00$	Arrondissement et golf
Salaires (RH)	126 073,02$	
Budget global	142 000,00$	

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	5	Les inspecteurs reçoivent les requêtes concernant les insectes et maladies. Ils identifient la problématique. S'il s'agit d'une infestation dont un traitement peut en diminuer les impacts et que le seuil d'intervention est atteint, ils transmettent les données à l'agente technique pour un traitement approprié.
Agent technique	3	L'agente technique collige les informations en vue des traitements phytosanitaires. Il s'assure que les conditions d'applications sont bonnes et que les produits utilisés sont adéquats.
Jardinier	4	Les trois jardiniers détenteurs de permis d'applicateurs valides, font l'application des pesticides dans l'arrondissement et au golf municipal.
Total	**12**	

Commentaires et recommandations

Dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, aucune ressource n'est spécifiquement dédiée à l'application du règlement.

Depuis l'arrivée de l'agrile du frêne, les questions en lien avec le règlement sont prises en charge par l'escouade agrile de la Ville centre qui remplie très bien le mandat.

Par contre, les efforts déployés pour la lutte intégrée visant l'application du règlement sont consentis afin que les activités liées à l'utilisation des pesticides soient réalisées en toute conformité aux dispositions réglementaires et pour des demandes de citoyens. À ce chapitre, il faut mentionner que rares sont les demandes reçues et les dénonciations concernant l'usage des pesticides ou de questions sur la règlementation. En conséquence, il n'y a pas lieu de modifier ou d'ajouter des effectifs pour y répondre.

Dans les premières années de l'adoption du règlement, la Patrouille verte des éco-quartiers sensibilisait les citoyens à l'usage rationnel des pesticides et aux moyens écologiques de lutte aux ravageurs. Les demandes et requêtes de citoyens, à cet égard, étant pratiquement nulles, la Patrouille verte a, depuis quelques années orientée ses actions pour susciter l'adhésion aux enjeux environnementaux tel que réduire, réutiliser, recycler et valoriser. Suite à l'arrêt des activités de la Soder, reste à déterminer comment la sensibilisation du volet pesticides auprès des citoyens sera maintenue.

Quant à la Division des parcs, la mobilisation des effectifs est concentrée sur les traitements à faire en situation d'infestation de ravageurs dans l'arrondissement et au golf municipal.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Infolettre 16 mars 2018	Mars : présentation des grandes lignes du **Plan local de développement durable** 2017-2020 de l'Arrondissement dont une des priorités concerne le verdissement et l'augmentation de la biodiversité Avril : Annonce pour la **collecte des résidus verts.** Juillet : faits saillants du rapport de gestion 2017 dont un point porte sur la **Valorisation du bois de frêne.** Août et septembre : articles concernant une invitation à la collaboration de tous pour contrôler la prolifération de **l'herbe à poux** et annonce de l'éco fête avec présence de la division des parcs pour une démonstration de pulvérisation et pour discuter des enjeux de l'utilisation des pesticides, de l'infestation de l'agrile du frêne et des pratiques écologiques.	5 300
Le Bulletin	Publié deux fois par année, cette publication est acheminée à toutes les portes du quartier et vise à informer les citoyens, tout comme l'infolettre des évènements publics, activités saisonnières, dates importantes et nouveautés dans le quartier. Une chronique horticole est mise à la disposition de la division des parcs pour parler conseils et prévention en matière de végétaux.	80 000

Page Facebook de l'arrondissement	Plate forme d'information et d'échange concernant divers volet de l'horticulture, l'arboriculture, le traitement des frênes et la valorisation du bois.	26 000
ÉCOFÊTE 2018	Kiosque de la division des parcs avec information sur les pesticides, la règlementation et sur l'agrile du frêne.	250

Commentaires et recommandations

La fonction communications s'avère primordiale pour présenter et informer les Rosemontois des nouvelles pratiques, orientations ou interventions en matière d'entretien horticole respectueux de l'environnement et de la santé.

Quelques publications orientées davantage sur des enjeux environnementaux que sur les pesticides ont été présentées dans l'infolettre. La population de Rosemont semble affectionner particulièrement les approches naturelles et biologiques aux pesticides, ce qui s'aligne parfaitement à la règlementation. Ces publications permettent de faire certaines mises à niveau concernant les bonnes pratiques au sujet du développement durable et pour le contrôle des ravageurs.

C'est pourquoi en 2019, des capsules d'informations seront présentées pour informer et rappeler aux citoyens quels sont les effets des pesticides sur la santé et l'environnement.

De concert avec l'équipe des communications, plusieurs autres sujets seront à l'ordre du jour.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Cette année, près de 250 demandes ont été enregistrées concernant la présence d'insectes et maladies tel que:

- nids de guêpes
- guêpes de sable dans les aires de jeux
- fourmis charpentières
- pucerons
- psylles
- livrées des forêts

La plupart des demandes de citoyens sont enregistrées par le bureau d'accès Montréal (BAM) sous les activités suivantes; Maladie ou insectes, Arbres; Arbres divers; Extermination à l'extérieur-insectes et Agrile du frêne.

L'activité portant sur l'agrile du frêne est prise en charge par une équipe du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour répondre aux questions des citoyens en regard de la règlementation sur les frênes privés et sur la nouvelle subvention accordée pour le remplacement des frênes privés abattus. Cette équipe offre à la Division des parcs un excellent service.

La Division des communications a reçu quelques demandes via Face book concernant la valorisation du bois de frêne et sur les traitements de l'agrile du frêne. Les réponses aux citoyens ont toutes été validées par la Division des parcs.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Fourmis		4	Demandes de traitements de nids de fourmis charpentières dans les arbres publics
Guêpes		12	Demandes de traitements de nids de guêpes dans des arbres et sur des lampadaires
Livrée des forêts		5	Demandes de traitements de livrées des forêts sur des arbres de parcs
Pucerons		50	Demandes de traitements pour diminuer la nuisance due au miellat.
Guêpes de sable		2	Demandes d'information
Psylle du micocoulier		10	Demandes de traitements pour diminuer les populations de psylles

Commentaires et recommandations

Les requêtes transmises à la Division des parcs, transigent par le biais du BAM. Les agents sont habiletés à recueillir les informations et à transmettre les requêtes au service concerné. En 2018, des rencontres d'information et échanges avec les agents du BAM ont été réalisées. Ces rencontres sur la réalité du terrain et sur les opérations ont permis l'amélioration du traitement des requêtes.

Le système informatique ne permet toujours pas la génération de rapport comptabilisant les problèmes spécifiques. Il est tout de même possible de colliger autrement les informations concernant les différents problèmes de ravageurs et maladies pour en faire un suivi approprié en vue des traitements et de la production du bilan annuel.

Tous les citoyens qui déposent une requête sont rejoints et informés de la situation, des mesures qui seront prises pour éliminer le problème (nid de fourmis ou de guêpes) ou pour réduire les populations d'insectes (pucerons, livrées, psylles).

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Service de l'environnement	2018-03-22	3
Tables des inspecteurs	Service de l'environnement	2018-05-01	1

Commentaires et recommandations

Comme chaque année, certains membres de l'équipe de la Division des parcs ont assisté aux tables des responsables du dossier des pesticides et au comité municipal sur les pesticides. Ces rencontres organisées par le Service de l'environnement sont un lieu de formation et d'échanges exceptionnel. L'équipe de lutte intégrée de ce service présente les nouvelles approches, les découvertes et les techniques de lutte intégrée.

Cette équipe, toujours disponible pour répondre à nos questionnements offre son support dans les cas litigieux. C'est une ressource indispensable.

Pour les employés applicateurs de pesticides dans les espaces verts urbains et en vertu de la Loi sur les pesticides, la vérification de la validation des certificats CD4 émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est effectuée. Au besoin, la formation est offerte aux employés intéressés. En 2018, aucune formation n'a été nécessaire.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Aucune demande de permis relative à l'utilisation de pesticides n'a été reçue.
Les demandes concernant le traitement des frênes privés ont été traitées par le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, gestion des parcs et biodiversité- division Forêt urbaine.

Évolution des demandes de permis

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016			0
2017		1	1
2018			0
Total	**0**	1	1

Commentaires et recommandations

Aucune demande de permis pour 2018

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Aucune infraction constatée en 2018.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Club de Golf Le Village – Ville De Montréal
4235 rue Viau
Golf municipal de 9 trous sur 9 hectares

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	OUI	
Lieu d'entreposage	OUI	
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	OUI	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	OUI	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	OUI	
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	OUI	

Commentaires et recommandations

Voici les informations recueillies dans le bilan transmis par M. Christian Prud'homme, agronome.

Progression des applications de pesticides en regard du Plan de Réduction des Pesticides (PRP) remis au ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Dans le rapport triennal acheminé au MDDELCC à l'automne 2017, aucune réduction de pesticides n'était suggérée pour le golf du Village étant donné les quantités appliquées que je considérais alors relativement faibles.

FONGICIDES : par rapport à la moyenne de 2016 à 2017 (le terrain était fermé en 2015), une augmentation de l'ordre de 27% a été constatée en 2018. Il faut par ailleurs se souvenir que l'été 2018 a été particulièrement humide et propice aux maladies fongiques. Il faut cependant spécifier que même si 27% semble important, il ne s'agit que de 7 kg/ha d'ingrédients actifs de plus, ce qui n'est pas une quantité importante.

INSECTICIDES : une diminution a été inscrite

HERBICIDES ET AUTRES PESTICIDES
Par rapport à la moyenne de 2016 à 2017 , une légère augmentation de 4.2 kg d'ingrédients actifs a été enregistrée en 2018 sur toute la surface du terrain, ce qui est très peu.
En conclusion, même si une légère augmentation des fongicides a été enregistrée en 2018, on note une légère diminution d'insecticides sur le parcours de golf en 2018 avec des conditions de jeu qui demeurent excellentes.

Ci-joint le tableau résumant les quantités de matières actives utilisées et le comparable des dernières années.

QUANTITÉS DE MATIÈRE ACTIVES APPLIQUÉES & SUPERFICIES TRAITÉES

PESTICIDES	MOYENNE DE 2016 à 2017		2018		2019		2020	
	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)
Fongicides	3.4	18.8	2.4	25.8				
Insecticides	0.7	2	0.5	0.08				
Herbicides	3.7	6.2	6.44	10.4				
Régulateur de croissance	0	0	0	0				
Rodenticide	0	0	0	0				

Lutte intégrée

Mise en contexte

La mobilisation des effectifs pour les problèmes phytosanitaires a considérablement diminuée en 2018 à cause du printemps pluvieux et froid qui a été suivi de longues canicules.

Résumé des interventions

Huile horticole

Poursuite de traitements à l'huile horticole sur certains micocouliers, tilleul et résineux avec un bon résultat dans l'ensemble.

Bacillus thuringiensis (BT)

Dépistage de livrées des forêts sur des arbres de parcs et de rue. Depuis environ 2 ans, cette chenille est présente un peu partout. Afin d'éviter la défoliation complète des arbres sur lesquels elle s'installe, ceux-ci ont été traités avec le biopesticide BT.

Savon insecticide

En juin, réception d'appels de citoyens aux prisent avec l'écoulement de miellat causé par les pucerons. Bon an mal an, la Division de parcs tient une liste de 150 tilleuls à traiter de façon récurrente à partir du mois de juillet.

Étant donné les chaleurs accablantes de l'été les traitements n'ont pas été réalisés car contre indiqués lorsqu'il fait trop chaud pour éviter des problèmes de phytotoxicité.

Pièges à psylles

Cette méthode mécanique de piégeage combinée à des traitements à l'huile horticole au printemps et au besoin de savon insecticide à l'automne donne des résultats satisfaisant. Les pièges sont installés et remplacés trois fois durant la saison estivale. En 2018, aucun traitement n'a été fait au savon insecticide sur les arbres et nous avons même reçu des félicitations d'une dame satisfaite de la diminution de cette nuisance. Il est probable que le traitement à l'huile horticole sur les arbres problématiques ait été efficace.

Piège à punaises marbrées

À la demande du Service de l'environnement, la Division des parcs a participé pour une deuxième année consécutive au réseau de piégeage de la punaise marbrée. Le piège a été installé dans le jardin communautaire Basile Patenaude. Aucune capture de punaise marbrée n'a été constatée.

Le tableau qui suit présente les quantités de produits utilisés dans l'arrondissement.

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités de matière active
Vaporisation d'huile horticole sur micocouliers et pins	Arrondissement	Mai	55	7504.20 ml
Pose de pièges collants sur micocouliers	Arrondissement	Mai,aout et septembre	285	n/a
Traitements de nids de fourmis	Firme externe	Juillet et août	3	n/a
Traitements de livrées des forêts	Arrondissement	Mai et juin	13	3094.53 ml
Traitements de nids de guêpes	Arrondissement	Juillet, août	13	n/a
Traitements par injections (TreeAzin) frênes publics	Paysagiste Strathmore 1997 Ltée	Aout	4459	39150.50 ml
Traitements par injections (TreeAzin) frênes privés	Divers entrepreneurs selon demandes des requérents	Aout	166	31 .775 l
Participation au réseau de piégeage de la punaise marbrée- Installation d'un piège , récolte hebdomadaire et envois des résultats	Service de l'environnement et Arrondissement	Juillet à octobre	16 vérifications	

Commentaires et recommandations

En 2018, aux problèmes phytosanitaires récurrents tels que les pucerons et les psylles s'est ajouté une infestation localisée de livrées des forêts, afin d'éviter la défoliation de feuillus causées par sa présence dans certains parcs, 13 arbres ont été traités avec le biopesticide BT. L'an prochain, le recours à une méthode mécanique est envisagé. Celle-ci consiste à enlever les masses d'œufs visibles.

Les traitements à l'huile horticole ont de nouveau été réalisés pour diminuer les populations de psylles, de pucerons et de cochenilles. D'après une citoyenne qui a observé une diminution marquée du nombre de psylles chez elle, ces interventions semblent porter fruit.

La punaise marbrée a été dépistée chez certains de nos voisins tels que l'arrondissement d'Outremont et celui du Plateau Mont-Royal, mais ne semble pas avoir adopté encore l'arrondissement. L'insecte s'attaque à plus de 300 espèces végétales dont plusieurs cultures fruitières et plantes ornementales comme l'érable et l'orme. Cet insecte ne présente aucun danger pour la santé animale et humaine outre l'odeur qu'il peut dégager lorsqu'il s'infiltre à l'intérieur des bâtiments. Les investigations se poursuivent afin de connaître l'étendue de l'infestation.

Les appels de citoyens au prise avec des nids de guêpes et de fourmis dans les arbres publics à proximité de leur domicile ont fait l'objet de traitements. Les nids de fourmis et les nids de guêpes situés dans des endroits problématiques tels que lampadaires ou dans le sol, ont été confiés à une firme extérieure, spécialisée dans l'extermination.

Comme on le sait maintenant, les changements climatiques apportent des périodes prolongées de canicules, de froids hivernaux et par surcroit de modifications des habitudes de vie de toutes les espèces dont les insectes.

Le fait le plus marquant de l'été 2018, est la période prolongée de chaleur intense qui a débuté dès juin. À ce moment, des demandes concernant le miellat ont été enregistrées. Par contre, comme les chaleurs persistaient, il a été décidé de ne pas traité les arbres pour ne pas les endommager. En effet, les pulvérisations lorsque les températures excèdent 25 º C causent de la phytotoxicité comme des brûlures du feuillage et la chute prématurée des feuilles.

À noter, que durant cette canicule, comme il est d'usage de faire avant les traitements, une inspection de plusieurs tilleuls a été effectuée. Les pucerons et le miellat étaient pratiquement absents.

En ce qui concerne l'agrile du frêne, 4459 arbres publics et 166 frênes privés ont été traités.

La Division des parcs reste à l'affut des nouvelles informations sur la lutte intégrée par les différentes sources disponibles afin d'agir en conséquence et ce, en conformité avec la règlementation en vigueur.

Conclusion

L'Arrondissement, fier de sa forêt de plus en plus diversifiée, du verdissement de ses rues, ruelles et espaces verts, a toujours prôné l'utilisation de pesticides qu'en situation d'infestation et poursuit ses actions en ce sens.

En 2018, les conditions météorologiques semblent avoir réduit l'activité des pucerons dans les tilleuls, mais ont favorisé l'émergence de maladies fongiques à la pelouse du golf municipal.

Dans l'ensemble, l'utilisation totale de pesticides a diminué.

Pour les problèmes phytosanitaires courants tel que les infestations de pucerons, dame nature a contribué à faire baisser les populations de pucerons, ce qui nous a permis de réduire le nombre de traitements de ces arbres.

Une diminution du nombre de traitements des nids de guêpes et de fourmis a également été observée.

Pour les infestions de psylles sur les micocouliers, un inconvénient de voisinage plutôt qu'un impact réel sur la santé des végétaux, les interventions telles que la vaporisation à l'huile horticole au printemps suivi par l'installation de pièges collants durant ont été maintenus et donnent des résultats satisfaisant.

Les efforts en lutte intégrée accompagnés de la sensibilisation à la tolérance des citoyens face aux infestations de ravageurs portent fruit. Cette lutte s'inscrit plutôt dans une démarche globale de promotion du verdissement et de biodiversité que dans une stratégie de contrôle des ravageurs non économiquement dommageables.

Cette approche contribue significativement à réduire l'utilisation des pesticides pour un environnement sain et sécuritaire, pour le bénéfice de tous.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANSPESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement Rosemont la Petite-Patrie
Direction des travaux publics
Division des Parcs et installations

Marie Choquette
Agente technique en horticulture et arboriculture

23 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
13	Insecticide biologique	Bioprotec CAF (26854)	*B.T. var. Kurstaki*	*3 094,53 ml*
10	Insecticide chimique	Huile supérieure 70 (14981)	*Huile minérale*	*7 504,20 ml*
			Produits d'exception	
4	Insecticide chimique	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	*d-phénotrine*	*1,63 g*
			Tétraméthrine	*2,60 g*
2	Insecticide chimique	Ortho home defense MaxMC éliminateur de frelons et de guêpes (30557)	*d-phénotrine*	*1,00 g*
			Tétraméthrine	*1,60 g*
1	Insecticide chimique	Ortho® wasp B gon max antiguêpes en aerosol (32142)	*N-Octyl Bicycloheptène dicarbomixide*	*1,00 g*
			Perméthrine	*0,80 g*
			Pyréthrines	*0,20 g*
7	Insecticide chimique	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	*N-Octyl Bicycloheptène dicarbomixide*	*5,50 g*
			Perméthrine	*4,40 g*
			Pyréthrines	*1,10 g*

Total : 37

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LT

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	*Azadirachtine*	*39 150,50 ml*

Total firme : 1

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Firme: Entreprises d'extermination Maheu ltée

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
2	Insecticide chimique	Niban appât granuleux C (26565)	*Acide borique*	*25,00 g*
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	*Perméthrine*	*7,68 ml*
2	Insecticide chimique	Green way appât en gel pour fourmis et blattes (30375)	*Octaborate tétrahydrate de disodium*	*1,20 g*

Total firme : 5

Total Général: 6

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Golf Le Village
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2018

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
1	Fongicide chimique	Chipco Triton fungicide (29109)	*Benzothiazonole-1,2*	*0,41 ml*
			Triticonazole	*288,00 ml*
2	Fongicide chimique	Fongicide en pâte fluide Daconil 2787 (15724)	*Chlorothalonil*	*9,29 ml*
1	Fongicide chimique	Fongicide Heritage Maxx (28393)	*azoxystrobine*	*267,90 ml*
1	Fongicide chimique	Fongicide Prodex T 240 SC (32868)	*Iprodione*	*4 800,00 ml*
1	Fongicide chimique	Green GT (24379)	*Iprodione*	*1 440,00 ml*
1	Herbicide chimique	Glyfos herbicide concentré hydrosoluble (24359)	*Glyphosate*	*3 600,00 ml*
3	Herbicide chimique	Par III Herbicide pour le gazon (27884)	*2-4 Dichlorophenoxy*	*403,92 ml*
			Dicamba	*4 263,60 ml*
			Mécoprop	*2 244,00 ml*
1	Insecticide chimique	Insecticide acelepryn (28980)	*Chlorantraniliprole*	*82,80 ml*

Total : 11

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Golf Le Village

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
24.04.2018	Golf du Village	4700 M2		Moisissure rose (Trichothecium roseum)	Fongicide en pâte fluide Daconil 2787 (15724)	3	11,75 ml	DUMONT ROXANE	401523899
06.06.2018	Golf du Village	4700 M2		Vers gris (Agrotis ipsilon)	Insecticide acelepryn (28980)	3	414,00 ml	DUMONT ROXANE	401523899
27.06.2018	Golf du Village	440 M2		Feuilles larges	Par III Herbicide pour le gazon (27884)	3	0,22 L	DUMONT ROXANE	401523899
	Golf du Village	440 M2		Toutes mauvaises herbes	Par III Herbicide pour le gazon (27884)	3	220,00 ml	DUMONT ROXANE	401523899
14.08.2018	Golf du Village	4700 M2		Rhizoctones (Rhizoctonia Spp.)	Green GT (24379)	3	6,00 L	DUMONT ROXANE	401523899
18.08.2018	Golf du Village	.02 K2		Toutes mauvaises herbes	Glyfos herbicide concentré hydrosoluble (24359)	3	10,00 L	DUMONT ROXANE	401523899
19.09.2018	Golf du Village	.44 K2		Feuilles larges	Par III Herbicide pour le gazon (27884)	3	22,00 L	DUMONT ROXANE	401523899
24.09.2018	Golf du Village	4700 M2		Piétin-échaudage (Gaeumannomyces graminis)	Fongicide Heritage Maxx (28393)	3	2,82 L	DUMONT ROXANE	401523899
24.10.2018	Golf du Village	4700 M2		Pourriture du collet (Fusarium/Phytophthora)	Chipco Triton fungicide (29109)	3	1,50 L	DUMONT ROXANE	401523899
08.11.2018	Golf du Village	4700 M2		Moisissure rose des neiges	Fongicide en pâte fluide Daconil 2787 (15724)	3	11,25 ml	DUMONT ROXANE	401523899
	Golf du Village	4700 M2		Moisissure rose des neiges	Fongicide Prodex T 240 SC (32868)	3	20,00 L	DUMONT ROXANE	401523899

Total région : 11

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
27.04.2018	Parc Jean Duceppe et parc de la Louisane		30 Pinus sylvestris	Cochenille	Huile supérieure 70 (14981)	3	1,79 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc Père Marquette		6 Pinus sylvestris	Cochenille	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,64 L	HARVEY STEPHANE	401679791
01.05.2018	Beaubien		4 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	1,00 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	7e avenue		1 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,25 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Charlemagne		1 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,25 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	17e avenue		2 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,50 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Bélanger		1 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,25 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	boulevard de l'Assomption		3 Tilia cordata	Puceron du tilleul (Eucallipterus tiliae)	Huile supérieure 70 (14981)	3	0,75 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Rue de Bellechasse		5 Celtis occidentalis	Psylle du micocoulier (Pachypsylla spp.)	Huile supérieure 70 (14981)	3	1,00 L	HARVEY STEPHANE	401679791
02.05.2018	Parc Molson		16 Pinus nigra 'Austriaca'	Cochenille	Huile supérieure 70 (14981)	3	1,15 L	HARVEY STEPHANE	401679791
30.05.2018	Réseau vert		6 Malus	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	1,62 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc Maisonneuve SECTEUR Piste cyclable côté rue Sherbrooke		10 Fraxinus pennsylvanica	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	2,71 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	15e avenue		1 Acer platanoides	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	0,27 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Réseau vert -Parc Maisonneuve-			Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	4,33 L	HARVEY STEPHANE	401679791
31.05.2018	Parc Lafond SECTEUR Nord et centre		18 Quercus rubra	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	4,86 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	boulevard Rosemont		3 Fraxinus	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	0,81 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	boulevard Rosemont et 15e avenue			Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	1,08 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Lafond			Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	4,86 L	HARVEY STEPHANE	401679791
12.06.2018	15e avenue		1 Acer platanoides	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	0,27 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc Lafond SECTEUR Nord et centre		10 Malus 3 Quercus rubra	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	3,52 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc de La Louisiane SECTEUR Coté rue Bellechasse		2 Fraxinus	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	0,54 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc Maisonneuve SECTEUR Jardin communautaire		12 Quercus	Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	3,24 L	HARVEY STEPHANE	401679791
	Réseau vert, parc Maisonneuve, parc Lafond, piste multifonctionnelle, parc Louisiane, sentier JC			Livrée des forêts (Malacosoma disstria)	Bioprotec CAF (26854)	3	10,00 L	HARVEY STEPHANE	401679791

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
13.07.2018	44e avenue			Guêpes (Vespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	325,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
17.07.2018	44e avenue			Guêpes (Vespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	325,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
25.07.2018	Charlemagne			Guêpes (Vespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	325,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
02.08.2018	5e avenue			Guêpes (Vespula)	Knock down pulvérisateur à pression pour tuer les guêpes et (30965)	5	325,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
09.08.2018	Parc Jean Eva Tremblay			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	200,00 g	GIRARDEAU KARINE	401694528
15.08.2018	18e avenue			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	200,00 g	GIRARDEAU KARINE	401694528
	26e avenue			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	400,00 g	GIRARDEAU KARINE	401694528
20.08.2018	5e avenue			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	200,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
	8e avenue			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	400,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
22.08.2018	rue Bélanger			Guêpes (Vespula)	Ortho home defense MaxMC éliminateur de frelons et de guêpes (30557)	5	400,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
25.08.2018	Parc Louisiane			Guêpes (Vespula)	Ortho home defense MaxMC éliminateur de frelons et de guêpes (30557)	5	400,00 g	ROUX MARIE-JOSEE	401682867
					Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	400,00 g		
04.09.2018	de la Roche			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon mc max mousse antiguêpes (32110)	5	400,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791
	Parc Jean Eva Tremblay			Guêpes (Vespula)	Ortho® wasp B gon max antiguêpes en aerosol (32142)	5	400,00 g	HARVEY STEPHANE	401679791

Total région : 36

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LTÉE

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
31.08.2018	Tout le domaine public de l'arrondissement		4459 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	783,01 L

Total firme: 1

Montréal
1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
02.08.2018	14e avenue			Fourmis charpentière (Camponotus herculeanus)	Niban appât granuleux C (26565)	3	250,00 g
	14e avenue			Fourmis charpentière (Camponotus herculeanus)	Niban appât granuleux C (26565)	3	250,00 g

Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
24.07.2018	rue Ealsdale			Fourmis charpentière (Camponotus herculeanus)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	2,00 L
02.08.2018	14e avenue			Fourmis charpentière (Camponotus herculeanus)	Green way appât en gel pour fourmis et blattes (30375)	3	10,00 g
	14e avenue			Fourmis charpentière (Camponotus herculeanus)	Green way appât en gel pour fourmis et blattes (30375)	3	10,00 g

Total firme: 5

Total région : 6

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

REGISTRE D'ACHAT DE PESTICIDES 2018

Nom du fournisseur et no de permis	Date d'achat	Demandeur	Nom du produit	Numéro d'homologation	Classe de pesticides
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	31-05-2018	Raymond Cameron / golf	ACELYPRIN insecticide a suspension 1,89L	28980	3
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	31-05-2018	Raymond Cameron / golf	BANNER MAXX fongicide 3,78L	27003	3
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	8-05-2018	Raymond Cameron / golf	DACONIL 2787 fongicide 10L	15724	3
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	8-05-2018	Raymond Cameron / golf	GLYFOS 360 herbicide 10L	24359	3
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	31-05-2018	Raymond Cameron / golf	HERITAGE MAXX fongicide liquide 3,78L	28393	3
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	31-05-2018	Raymond Cameron / golf	PRODEX FONGICIDE T 240SC fongicide liquide 10 L	32868	3

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

REGISTRE D'ACHAT DE PESTICIDES 2018

Nom du fournisseur et no de permis	Date d'achat	Demandeur	Nom du produit	Numéro d'homologation	Classe de pesticides
O.J. Compagnie 294, Rang St-Paul S Sherrington, QC, J0L 2N0	2-02-2018	Raymond Cameron / golf	RAMIK VERT rotendicide (150 X 50g)	11669	3
TERIS INC 3180 MONTÉE St-Aubin Laval, (québec) Canada H7L 3H8	31-08-2018	Gilles Landry / 1610 des Carrières	ORTHO WASP BGON MAX mousse (12 X 400g)	32110	5
TERIS INC 3180 MONTÉE St-Aubin Laval, (québec) Canada H7L 3H8	18-05-2018	Gilles Landry / 1610 des Carrières	SAFER2078 poudre souffre jardin (6 X 300 g)	19703	5
TERIS INC 3180 MONTÉE St-Aubin Laval, (québec) Canada H7L 3H8	23-04-2018	Gilles Landry / 1610 des Carrières	SC ORTHO WASP BGON MAX gun (12 X 400g)	32142	5
TERIS INC 3180 MONTÉE St-Aubin Laval, (québec) Canada H7L 3H8	23-04-2018	Gilles Landry / 1610 des Carrières	SC ORTHO WASP BGON MAX mousse (12X 400g)	32110	5
AEF GLOBAL INC. 925 DES CALFATS, LEVIS QC, G6Y 9E8	01-06-2018	Gilles Landry / 1610 des Carrières	BIOPROTEC CAF 10 L	26854	3

Quantité	
1,89	L
7,56	L
40	L
40	L
3,78	L
20	L

Quantité	
7500	G
9600	G
1800	G
9600	G
4800	G
20	L

Montréal

801, rue Brennan, 8e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4
no. de permis: P550960

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 3
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Arrondissement: SGPVMR **Année:** 2018

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Superficie traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Signature
03-08-2018	Parc Jarry	Arbre: un orme public	95 cm de tronc	Traitement préventif contre la maladie Hollandaise de l'orme	Arbotect[MD] 20-S	16694	3	2,63 litres	BioForest technologies inc.	401635042	
Du	Domaine public: 18 arrondissements	Arbres: frênes publics	CM de tronc	Lutte contre l'agrile du frêne	TreeAzin[MD]	30559	3	Litre			
	Ahuntsic-Cartierville	2283	88891					444,455	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Anjou	133	5281					26,405	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	932	36626					183,130	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Lachine	432	15263					76,315	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Lasalle	637	21746					108,730	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
26/06/2018	Le Plateau-Mont-Royal	364	13374					66,870	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Le Sud-Ouest	1878	66789					333,945	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	143	4568					22,840	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	2713	102126					510,630	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Montréal-Nord	373	13847					69,235	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Outremont	290	10717					53,585	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
au	Pierrefonds - Roxboro	1568	50920					254,600	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	2267	76663					383,315	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Rosemont - La Petite-Patrie	4459	156602					783,010	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Saint-Laurent	-	-					-			
	Saint-Léonard	551	20773					103,865	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Verdun	2772	86008					430,040	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Ville-Marie	735	25294					126,470	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
31/08/2018	Villeray - St-Michel - Parc Extension	1495	50841					254,205	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	SOUS-TOTAL arrondissements	24025	846329					4231,645			

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Superficie traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Signature
Du	Domaine public: réseau montréalais des grands parcs et parcs-nature	Arbres: frênes publics	CM de tronc	Lutte contre l'agrile du frêne	TreeAzin MD®	30559	3				
	Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme	33	1347					6,735	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
26/06/2018	Parc-nature du Bois-de-l'Ile-Bizard	84	2290					11,450	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Parc-nature du Cap-Saint-Jacques	250	8719					43,595	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc	40	1199					5,995	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
au	Parc-nature de l'Ile-de-la-Visitation	48	1184					5,920	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies	283	9374					46,870	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
	Parc du Mont-Royal	339	11921					59,605	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553435	
	Parc Frédéric-Back	121	2785					13,925	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	C553299	
31/08/2018	Parc Jean-Drapeau	760	20607					103,035	Bio-Contrôle arboricole inc.	C553299	
	SOUS-TOTAL réseau grands parcs	1958	59426					297,130			

TOTAL domaine public - TreeAzin	**25983**	**905755**					**4528,775**			

2018-12-0310:27

Bilan annuel R.V.M 04-041

APPLICATIONS DE PESTICIDES
EN CONFORMITÉ AVEC
LE CODE DE GESTION DES PESTICIDES
(ARTICLE 73)
ANNÉE 2018

POUR : Club de Golf du Village(Montreal)

PRÉPARÉ ET RÉDIGÉ PAR :

CHRISTIAN PRUD'HOMME, agr
(no. de membre OAQ : 3758)

ST-CONSTANT, QC

CHRISTIAN PRUD'HOMME SERVICES-CONSEILS INC.

IDENTIFICATION

Nom du terrain de golf	Club de Golf du Village(Montreal)
Adresse	4235 rue Viau Montréal, QC H2G 1V8
Téléphone	514-872-7471
Télécopieur	
Site Internet	www.ville.montreal.qc.ca
Propriétaire	Club de Golf du Village(Montreal)
Adresse (si différente)	4235 rue Viau Montréal, QC H2G 1V8
Téléphone	514-872-7471
Télécopieur	
Responsable de l'entretien	Raymond Cameron
Téléphone	514-872-7471
Cellulaire	514-707-1103
Courriel	raymond.cameron@ville,montreal.qc.ca
Responsable de l'application des pesticides & Numéro de certification d'applicateur de pesticides Date d'expiration du certificat	Applicateur No de certificat Date expiration Roxane Dumont C761714
Numéro de permis de pesticides de l'entreprise	P550960
Agronome responsable	Christian Prud'homme
No. de membre O.A.Q.	3758
Adresse	31 de la Mairie St-Constant, Qc J5A 2G8
Téléphone	450-633-9231
Télécopieur	450-632-2906
Cellulaire	514-809-1568
Courriel	cp.agronome@sympatico.ca

DESCRIPTION DU CLUB DE GOLF

Nombre de trous sur le parcours	9	
Superficies	**Endroits**	**Superficie**
	Verts (mètres carrés)	5000
	Départs (mètres carrés)	2500
	Allées (ha)	1,30
	Roughs (ha)	6,90
Superficie totale de la propriété (ha)	9	
Type de club de golf	Semi-privé	
Type de construction	VERTS : sable DÉPARTS: sol natif ALLÉES: sol natif	
Certification	aucune	

CHRISTIAN PRUD'HOMME SERVICES-CONSEILS INC.

QUANTITÉS TOTALES DE PESTICIDES (KG ou L) APPLIQUÉES ANNUELLEMENT DE 2018 À 2020 (inclusivement) PAR CATÉGORIE DE PESTICIDE

	Nom commercial	Matière active	Numéro d'homologation	2018		2019		2020	
				Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée
				L / kg	ha	L / kg	ha	L / kg	ha
FONGICIDES	Affirm	Sel de Zinc de Polyoxine D.11.3%	32920						
	Aliette Signature	Fosetyl-Al	28299						
	Ascernity	Difenoconazole	31527						
	Banner Maxx	Propiconazole	27003						
	Banol	Chlorhydrate de propamocarbe	29156						
	Cadence	Boscalide	27596						
	Chlorothalonil 720	Chlorothalonil	32030						
	Civitas	Huile minérale	26155						
	Civitas Turf Defender		29825						
	Compass	Trifloxystrobine	27527						
	Concert	Chlorothalonile Propiconazole	29642						
	Daconil 2787	Chlorothalonile	15724						
	Daconil Ultrex	Chlorothalonile	28354	**23 kg**	**0.47**				
	Disarm	Fluoxastrobine	30811						
	Eagle	Myclobutanil	26585						
	Green GT	Iprodione	24379	**6 L**	**0.47**				
	Heritage Maxx	Azoxystrobine	28393	**2.82 L**	**0.47**				
	Honor		32329						
	Insignia	Pyraclostrobine	28859						
	Instrata	Fludioxonil Chlorothalonile Propiconazole	28861						
	Instrata II A	Fludioxonil	32712						
	Instrata II B	Benzovindiflupyr	32711						
	Intaglio	Fludioxonil Chlorothalonile Iprodione	32765						

FONGICIDES (suite)	Nom commercial	Matière active	Numéro d'homologation	2018		2019		2020	
				Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée
				L / kg	ha	L / kg	ha	L / kg	ha
	Interface	Iprodione Trifloxystrobine	31906						
	Iprodione Quali-Pro	Iprodione	29410						
	Isofetamid 400SC	Isofétamide	31555						
	Kabuto 400SC	Isofétamide	31759						
	Medallion	Fludioxonil	31528						
	Mirage	Tébucanozole	32405						
	Phostro	Phosphates de sodium, de potassium et d'ammonium	30449						
	Pinpoint	Mandestrobine	32289						
	Prodex T	Iprodione 240g/L	32868	**20 L**	**0.47**				
	Premis	Triticonazole	28387						
	Propiconazole14.3%	Propiconazole	28797						
	Renovo	Thiophanante-méthyl	32097						
	Secure	Fluaziname	32991						
	Segway	Cyazofamide	32642						
	Senator	Thiophanate-Methyl	25343						
	Subdue Maxx	Metalaxyl	27055						
	Thiram 80 WP	Thiram	9871						
	Tourney	Metconazole	30928						
	Trilogy 34.02% ai	Iprodione Triticonazole Trofloxystrobin	29870						
	Triton	Triticonazole	29109	**1.5 L**	**0.47**				
	Truban 30WP	Etridiazole	11460						
	Velista	Penthiopyrad	30334						

HERBICIDES	Nom commercial	Matière active	Numéro d'homologation	2018		2019		2020	
				Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée
				L / kg	ha	L / kg	ha	L / kg	ha
	Casoron	Dichlobenil	20233						
	Civitas Weed	2,4-D, MCPP, Dicamba	30532						
	Credit	Glyphosate	25866						
	Dimension	Dithiopyr	23003						
	Eco-Clear	Acide acétique 62.5 g/L	26522						
	Fiesta	Fer sous forme FeHEDTA	29535						
	Glyfos	Glyphosate	24359	**10 L**	**2**				
	Gramoxone	paraquat	25448						
	Killex	2,4-D, MCPP, Dicamba	9811						
	K-O-G	Dicamba 0.7%	14593						
	Mecoprop	mecoprop	27891						
	Oracle	Dicamba	26722						
	Organo-Sol	Acides citriques et lactiques	28603						
	Par III	2,4-D, MCPP, Dicamba	27884	**22.22 L**	**4.44**				
	Premium 3-Way	2,4-D, MCPP, Dicamba	18947						
	Quick Silver	Carfentrazone-éthyle 224g/L	30142						
	Renegade	Glyphosate	27946						
	Round Up	Glyphosate	13644						
	Trillion	2,4-D, MCPP, Dicamba	18963						
	Tri-Kill	2,4-D, MCPP, Dicamba	19400						
	Vanquish	Dicamba	26980						
	Zerotol	Peroxyde d'hydrogène	29508						

INSECTICIDES	Nom commercial	Matière active	Numéro d'homologation	2018		2019		2020	
				Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée
				L / kg	ha	L / kg	ha	L / kg	ha
	Acelepryn	Chlorantraniliprole 200 g/L	28980	**0.414 L**	**0.5**				
	Arena	Clothianidine	29383						
	Cygon 4E	Diméthoate	9807						
	Deltaguard	Deltaméthrine	28791						
	Demand CS	Lambda-Cyhalothrine	27428						
	Dursban Turf	Chlorpyrifos	20575						
	Imidacloprid Quali-Pro 0.5%	Imidaclopride	29185						
	Imidacloprid Quali-Pro 75 WSP	Imidaclopride	29130						
	Merit 0.5G	Imidaclopride	25933						
	Merit Solupak	Imidaclopride	25932						
	Nématodes								
	Pyrate	Chlorpyrifos	23704						
	Sevin XLR	Carbaryl	27876						
	Sevin T/O Chipco	Carbaryl	26873						
	Scimitar	Lambda-Cyhalothrine	28499						
	Savon Insecticide	(Sels de potassium d'acides gras)	22208						
	Vectobac	Bacillus thuringensis	19455						

AUTRES	Nom commercial	Matière active	Numéro d'homologation	2018		2019		2020	
				Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée	Quantité appliquée	Superficie traitée
				L / kg	ha	L / kg	ha	L / kg	ha
	Primo Maxx	Trinexapac-ethyl	26989						
	Quali-Pro T-Nex 11.3 ME	Trinexapac-ethyl	30683						
	Rodent Bait	Phosphure de zinc 2%	16122						
	Ramik Brun	Diphacinone	11670						
	Ramik Vert	Diphacinone	11669						
	Ground Force	Chlorophacinone 0.005%	20239						

N.B. Les compilations ci-haut ont été calculées à partir des applications individuelles faites sur le terrain de golf (date, produit, quantité, superficie traitée, etc.). Je garde en dossier ces applications si des consultations futures s'avèrent nécessaires. Les calculs dans les tableaux ont été faits pour vous sauver du temps.

QUANTITÉS DE MATIÈRE ACTIVES APPLIQUÉES & SUPERFICIES TRAITÉES

PESTICIDES	MOYENNE DE 2016 à 2017		2018		2019		2020	
	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)
Fongicides	**3.4**	**18.8**	**2.4**	**25.8**				
Insecticides	**0.7**	**2**	**0.5**	**0.08**				
Herbicides	**3.7**	**6.2**	**6.44**	**10.4**				
Régulateur de croissance	**0**	**0**	**0**	**0**				
Rodenticide	**0**	**0**	**0**	**0**				

APPLICATIONS MOYENNES DE PESTICIDES PAR BLOC DE 3 ANS

PESTICIDES	MOYENNE DE 2016 à 2017		MOYENNE DE 2018 à 2020		RÉDUCTION SUGGÉRÉE DANS LE PLAN DE 2017	RÉDUCTION RÉELLE ENREGISTRÉE
	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)	Superficie Totale traitée (ha)	Quantité Totale de Matière Active (kg)		
Fongicides	3.4	18.8			0	
Insecticides	0.7	2			0	
Herbicides	3.7	6.2			0	
Régulateur de croissance	0	0			0	
Rodenticide	0	0			0	

Progression des applications de pesticides en regard du Plan de Réduction des Pesticides (PRP) remis au ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Dans le rapport triennal acheminé au MDDELCC à l'automne 2017, aucune réduction de pesticides n'était suggérée pour le golf du Village étant donné les quantités appliquées que je considérais alors relativement faibles.

FONGICIDES : par rapport à la moyenne de 2016 à 2017 (le terrain était fermé en 2015), une augmentation de l'ordre de 27% a été constatée en 2018. Il faut par ailleurs se souvenir que l'été 2018 a été particulièrement humide et propice aux maladies fongiques. Il faut cependant spécifier que même si 27% semble important, il ne s'agit que de 7 kg/ha d'ingrédients actifs de plus, ce qui n'est pas une quantité importante.

INSECTICIDES : une diminution substantielle a été inscrite

HERBICIDES ET AUTRES PESTICIDES
Par rapport à la moyenne de 2016 à 2017 , une légère augmentation de 4.2 kg d'ingrédients actifs a été enregistrée en 2018 sur toute la surface du terrain, ce qui est très peu.

En conclusion, même si une légère augmentation des fongicides a été enregistrée en 2018, on note une diminution générale de l'utilisation des pesticides sur le parcours de golf en 2018 avec des conditions de jeu qui demeurent excellentes.

DÉCLARATION ET SIGNATURE DE L'AGRONOME MANDATÉ

J'atteste que ce document, conçu selon les règles de l'art, est conforme à Loi sur les pesticides (L.R.Q., c. P-9.3) en vigueur au Québec.

Je déclare que toutes les dispositions régissant l'ordre des agronomes du Québec (OAQ) ont été suivies lors de la conception de ce document et qu'il a été rédigé selon les renseignements qui m'ont été fournis, lesquels sont soumis au secret professionnel.

Christian Prud'homme, B.Sc.Agr
Agronome-Conseil
Membre de l'OAQ #3758

25 janvier 2018
Date

Montréal

Article 8.01

Commission de la présidence du conseil

Étude de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues (CM18 0111)

Rapport d'étude et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal

Séance du 25 février 2019

Montréal

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Membres

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sue Montgomerey
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 25 février 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Conformément à la décision du conseil municipal mandatant la Commission de la présidence du conseil pour étudier de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues (CM18 0111), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission, le rapport d'étude et la recommandations à la suite de l'étude menée sur le sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Cathy Wong Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **5**

METHODOLOGIE **5**

ANALYSE DE LA COMMISSION **5**

CONCLUSION **6**

ANNEXE 1 ..... **7**

RECOMMANDATIONS **7**

INTRODUCTION

La Commission de la présidence du conseil a réservé deux séances de travail à l'étude de la question des inconduites sexuelles formulée dans le mandat du conseil municipal visant à : 1) étudier de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles; 2) des mesures de protection pour les victimes et 3) des mesures de formation des personnes élues (CM18 0111).

Dans le cadre des deux séances de travail, les commissaires ont pu recevoir une présentation de Mme Tania Roussel, responsable de la politique de respect de la personne à la Ville de Montréal et de M. Alain Bond, contrôleur général de la Ville de Montréal. Une analyse juridique de la question a été effectuée et une recommandation a été faite à la Commission à l'effet de procéder à l'adoption d'une politique de respect de la personne applicable à l'ensemble des personnes qui composent la « communauté municipale » de la Ville de Montréal (les membres du conseil de la Ville de Montréal et de tout conseil d'arrondissement, les employés et les membres du personnel de cabinet).

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la première séance de travail, tenue le 2 mai, la Commission a pu recevoir toute l'information relative au cadre légal entourant la question à l'étude. Puis, le 21 novembre, la Commission a reçu une présentation du projet de politique de respect de la collectivité municipale montréalaise.

Une définition des termes inconduites et incivilité a permis aux commissaires d'apprendre que le terme « inconduite » fait référence à l'article 172.2 ss. du Code criminel et que les mécanismes de dénonciation et de protection sont sous la responsabilité des corps policiers. C'est ainsi que dans le dossier à l'étude, ce sont les termes « incivilité » et « harcèlement », qui relèvent du droit du travail, qui ont été retenus. Les activités de formation qui seront offertes aux personnes élues permettront également d'aborder la notion des inconduites.

Une présentation du cadre juridique applicable au sujet à l'étude a permis d'identifier les différentes lois ci-dessous :

- *Charte des droits et libertés du Québec, a*rticles 1, 4, 10, 10.1, 16 et 46
- *Code civil du Québec, a*rticle 2087
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail,* article 51
- *Loi sur les normes du travail, a*rticles 81.18 et 81.19

Finalement, il a été précisé que la négligence ou l'aveuglement volontaire de l'employeur face à une situation de harcèlement engage sa responsabilité.

ANALYSE DE LA COMMISSION

La politique proposée permet d'englober tous les cas d'inconduites, non seulement sexuelles, mais également psychologiques, sans viser à se substituer aux lois en vigueur. Le projet de politique présenté est à la satisfaction de la Commission puisque cet outil permettra de traiter l'ensemble des cas qui pourraient se présenter à la Ville de Montréal, et ce, peu importe le statut des personnes concernées. En outre, la politique de respect de la personne a l'avantage de privilégier la médiation, notamment en vue de favoriser un rétablissement rapide du climat de travail et d'éviter la judiciarisations des dossiers, lorsque ceci est possible, et ce, sans exclure le recours aux tribunaux.

Néanmoins, dans le cas où une personne élue serait en cause, la gradation des sanctions normalement prévues pour les employés ne peut s'appliquer puisque les personnes élues n'ont pas de gestionnaire hiérarchique. Par conséquent, lorsque la situation ne montre pas de signe d'amélioration, les seules sanctions administratives possibles sont celles qui découleraient du dépôt d'une plainte à la Commission municipale. Le chapitre IV du Code d'éthique et de conduites des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement énumère les différentes sanctions possibles en cas de manquement à une

règle prévue au Code, ce qui permet de constater que la sanction la plus sévère pouvant être imposée par la Commission municipale à une personne élue est une suspension pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours.

La Division du respect de la personne du Service des ressources humaines sera responsable de l'application de ce nouveau règlement, des mécanismes d'aide et du processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes. De plus, le Contrôleur général travaille en collaboration avec la Division du respect de la personne, notamment lors des enquêtes. Il est également prévu que des formations soient dispensées.

En somme, la proposition d'une nouvelle politique de respect de la personne applicable à toutes les personnes qui forment la communauté municipale a su faire consensus, et ce, notamment parce que d'autres recours légaux, notamment au criminel, demeurent ultimement possibles.

CONCLUSION

Le projet de règlement a été présenté, en première lecture, au conseil municipal du 28 janvier dernier et son adoption est prévue au conseil du 25 février. C'est avec beaucoup de fierté que les membres de la Commission de la présidence du conseil appuient l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique de respect applicable à l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein de la Ville de Montréal et de ses 19 arrondissements.

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS

À l'issue de ses travaux visant étudier la question des inconduites sexuelles telle que formulée dans le mandat du conseil municipal, précisément afin d'étudier de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues, la Commission de la présidence du conseil remercie les commissaires et les fonctionnaires qui l'ont accompagnée dans le cadre de ce mandat et qui ont alimenté sa réflexion. La Commission adresse les recommandations suivantes au conseil municipal :

*Attendu que la prise de conscience collective mondiale, entraînée par le mot-clic **#MoiAussi**, a accéléré la dénonciation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels de toutes les formes d'inconduites et d'agressions sexuelles;*

Attendu qu'il est de la responsabilité de la Ville de Montréal d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire en mettant en place un cadre permettant d'éviter les inconduites et de protéger les victimes et de former l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein de la Ville de Montréal;

Attendu la nécessité de la Ville de Montréal de prévenir, sans délai, les situations pouvant mener à des inconduites psychologiques et sexuelles;

Attendu que la Ville de Montréal se doit de communiquer sa politique de tolérance zéro en matière d'inconduites et de harcèlements psychologiques et sexuels;

Considérant la nécessité d'éduquer et de décourager fermement les inconduites en tout genre;

La Commission recommande au conseil municipal :

R-1
D'ADOPTER la nouvelle politique de respect de la personne de la collectivité municipale montréalaise.

R-2
DE FORMER toutes les personnes qui composent la collectivité municipale montréalaise au sujet de cette politique.

R-3
DE PUBLICISER la nouvelle politique ainsi que la position de la Ville concernant toutes les catégories d'inconduites au sein de la collectivité municipale montréalaise.

****

Montréal

Article 8.02

Commission de la présidence du conseil

Mise en œuvre d'une réponse du comité exécutif :
Proposition de modification à apporter au
Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal

Séance du 25 février 2019

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Membres

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sue Montgomerey
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 25 février 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Conformément à la réponse du comité exécutif à une recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CE18 0281) dans son rapport intitulé *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016* déposé le 25 septembre 2017 à l'effet de *Modifier le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (14-004) *pour y inclure des balises sur les profilages social et racial*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport de recommandations à la suite de l'étude menée sur le sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Cathy Wong Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **5**

METHODOLOGIE **5**

ANALYSE DE LA COMMISSION **5**

CONCLUSION **6**

ANNEXE 1 ..... **7**

RECOMMANDATIONS **7**

INTRODUCTION

La Commission de la présidence du conseil a tenu deux séances de travail pour étudier la possibilité de mettre en œuvre la réponse du comité exécutif à une recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CE18 0281) dans son rapport intitulé *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016* déposé le 25 septembre 2017 à l'effet de **: « *R-29. Modifier le Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial*.**

En effet, dans sa réponse à la recommandation 29 du rapport de ces deux commissions, le comité exécutif exprimait son accord avec la recommandation de ces deux commissions et y annonçait son intention de proposer à la Commission de la présidence du conseil d'intégrer cette notion au Code d'éthique des élues et élus municipaux en ce sens et mandatait le Service du greffe pour accompagner la Commission dans cette démarche.

Dans le cadre de ces deux séances de travail, les commissaires ont pu consulter Me Véronique Belpaire, la chef de division du droit public et de la législation, en plus de bénéficier d'une analyse juridique de la question et d'une recommandation de Me Marc Lalonde, aide-conseil à l'éthique et à la déontologie pour les personnes élues et le personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Il est à noter que la Commission de la présidence du conseil est généralement chargée de l'étude des modifications à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement et de sa révision après chaque élection générale. La première version du Code d'éthique, tel que nous le connaissons aujourd'hui, fut adopté[1], par règlement (11-031), au conseil municipal du mois d'octobre 2011 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, le 30 novembre 2010, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), loi sanctionnée le 2 décembre 2010, qui obligeait les municipalités à se doter d'un tel outil.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la première séance de travail, tenue le lundi 21 novembre, la Commission a pu bénéficier du soutien de Me Véronique Belpaire. Puis, le 19 décembre, la Commission a accueilli Me Marc Lalonde, aide-conseil à l'éthique et à la déontologie pour les personnes élues et le personnel de cabinet de la Ville de Montréal, qui avait produit un document qui présentait les définitions de ce que sont les profilages racial et social ainsi qu'une analyse de la question à l'étude. Ce document proposait également l'ajout d'un article au Code d'éthique et de conduite.

ANALYSE DE LA COMMISSION

L'analyse de Me Lalonde a permis de donner suite à la réponse du comité exécutif. En effet, le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* énonce les valeurs de respect et d'équité. De plus, les articles 29 et 30 décrivent les règles déontologiques portant sur le respect, mais leur portée est restreinte aux membres du conseil et aux employés de la Ville de Montréal. Partant de ce constat, Me Lalonde en a conclu en la pertinence de proposer un nouvel article qui permettrait d'intégrer, au Code d'éthique, les balises souhaitées par le comité exécutif, sans cependant avoir précisément recours aux termes « profilage social » et « profilage racial », notamment pour éviter d'avoir à les définir.

[1] Règlement n° 18-010 [le *Code d'éthique*]

Ainsi, la recommandation de Me Lalonde visant à insérer la disposition ci-dessous en 30.1 de la section VI, du chapitre III, du Code d'éthique portant sur le respect s'inspire de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*[2] *:*

> ***30.1*** *Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap* ».

Cette proposition permet d'englober tous les éléments de discrimination présents dans les définitions de profilage social et de profilage racial au libellé en plus d'être en accord avec la *Charte des droits et libertés de la personne.*

Cette proposition, basée sur l'analyse juridique effectuée par Me Marc Lalonde, a permis aux commissaires de faire consensus concernant la proposition d'ajouter un article au Code d'éthique.

CONCLUSION

La modification proposée au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement est le résultat d'un travail de réflexion appuyé par le travail de Me Marc Lalonde. C'est avec beaucoup de fierté que les membres de la Commission de la présidence du conseil soumettent cette proposition de modification, pour adoption, à leurs collègues du conseil municipal.

[2] RLRQ, c. C-12 [la *Charte*].

ANNEXE 1

RECOMMANDATION

À l'issue de ses travaux visant à intégrer des balises sur les profilages racial et social au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, la Commission de la présidence du conseil remercie les commissaires, les fonctionnaires et l'aide-conseil à l'éthique qui ont alimenté sa réflexion et adresse les recommandations suivantes au conseil municipal :

Considérant la volonté du comité exécutif de donner suite à la recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CE18 0281) dans son rapport intitulé Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016, déposé le 25 septembre 2017, à l'effet d'inclure des balises sur les profilages social et racial au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement;

Considérant que les personnes élues de la métropole du Québec se doivent de composer avec la diversité;

Considérant que le libellé de l'article proposé énumère toutes les bases sur lesquelles il est interdit de discriminer des personnes, et ce conformément à la Charte des droits et libertés de la personne;

La Commission recommande au conseil municipal :

R-3
De MODIFIER le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour y ajouter l'article 30.1 comme suit :

30.1 *Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap* ».

****

Commission de la présidence du conseil

Les activités des commissions permanentes :

Bilan 2018

Déposé au conseil municipal le 25 février 2019
et
au conseil d'agglomération le 28 février 2019

Commissions permanentes Montréal

Montréal

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Présidente

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Membres

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sue Montgomerey
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 25 février 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Dans l'objectif de faire connaître les activités des commissions permanentes, instances instituées depuis un peu plus de trente ans déjà à la Ville de Montréal, la Commission de la présidence du conseil a pris l'initiative de produire, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), et ce pour une quatrième année consécutive, le bilan annuel des activités des commissions. Nous avons donc l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport intitulé *Les activités des commissions permanentes – Bilan 2018.*

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Cathy Wong Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Mission 5

Commissions actuelles 6

Faits saillants de l'année 2018 7

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports 8

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation 10

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise 12

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs 13

Commission sur l'examen des contrats 15

Répartition des contrats étudiés en 2018 selon les critères d'examen 16

Commission sur les finances et l'administration 18

Commission sur l'inspecteur général 20

Commission de la présidence du conseil 22

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal 24

Commission de la sécurité publique 25

Commission sur le transport et les travaux publics 27

Conclusion 28

La Commission de la présidence du conseil remercie l'équipe de la Division des élections, du soutien aux commissions et de la règlementation de leur collaboration à la collecte de données : Me Emmanuel Tani-Moore, greffier adjoint et chef de division; Mmes Julie Demers, Myriam Laforce, Linda Lajeunesse et Élisabeth Rivest ainsi que M. Pierre G. Laporte.

Introduction

Dès 1987, sous l'Administration de Jean Doré, les six premières commissions permanentes du conseil municipal sont mises en place dans l'objectif de démocratiser l'appareil municipal. À titre de première municipalité autorisée par le gouvernement du Québec à se doter de telles instances d'aide à la prise de décisions, la Ville de Montréal faisait alors figure de proue. Les commissions permanentes de la Ville de Montréal sont donc parmi les plus anciennes instances consultatives à avoir été instituées au Québec, précédant même le Bureau de consultation de Montréal, créé en 1989, lui-même à l'origine de la création, en 2002, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), un organisme indépendant qui mène essentiellement des consultations publiques sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de compétence municipale qui lui sont confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Depuis un peu plus de trente ans déjà que les commissions permanentes de la Ville de Montréal permettent à la population montréalaise d'être mieux informée à propos d'enjeux municipaux qui la concerne. Ainsi, de multiples consultations publiques ont été menées dans l'objectif d'éclairer la réflexion et la prise de décision des élu.es sur des sujets d'intérêt pour la population montréalaise. En assurant la mise en œuvre de processus de consultation publique pertinents, les commissions stimulent la participation citoyenne, année après année, en offrant la possibilité aux Montréalaises et aux Montréalais de prendre part au débat et de faire valoir ainsi leurs points de vue aux personnes élues sur une multitude de dossiers d'intérêt public au palier municipal.

Mission

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique qui reçoivent les commentaires et les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles procèdent aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce, dans leurs champs de compétence respectifs. En plus d'exercer leur droit d'initiative dans l'objectif de permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'influencer la position des personnes élues dans des dossiers sensibles et dont les enjeux ont incidence sur la population, les commissions permanentes reçoivent différents mandats des conseils municipal et d'agglomération. La mission des commissions permanentes consiste donc plus précisément à :

- favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public;
- éclairer la prise de décision des membres des conseils.

Ainsi, les commissions permanentes font les recommandations qu'elles jugent appropriées au conseil municipal et au conseil d'agglomération, dont elles relèvent directement.

Quant à la Commission de la sécurité publique, elle a pour fonction d'étudier toute question en lien avec la sécurité publique, soit à la demande du conseil d'agglomération, du comité exécutif ou de sa propre initiative. Elle donne également au conseil tous les avis prévus par la loi, en plus de pouvoir formuler des recommandations directement au comité exécutif. Cette commission est la seule ayant l'obligation légale d'être créée : sa composition, de neuf membres, incluant la personne qui représente le gouvernement du Québec, est définie à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes sont des instances essentiellement consultatives, dotées d'un pouvoir de recommandation. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est pas décisionnel. Cependant, le suivi des recommandations des commissions permanentes, que le comité exécutif a l'obligation de produire dans les six mois suivant le dépôt des rapports de consultation publique et des recommandations des commissions, permet à l'Administration municipale d'effectuer une reddition de compte tangible, qui témoigne, en toute transparence, des suites de la participation publique sur des dossiers qui importent à la société civile et des décisions qui en découlent.

Commissions actuelles

En 2018, et depuis l'élection générale du 3 novembre 2013, les commissions permanentes instituées sont au nombre de 11. À chacune d'elles siégeaient entre sept et 12 commissaires, pour un total de 114 sièges[1] en 2018. Les nominations sont effectuées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération parmi l'ensemble des personnes élues de la Ville de Montréal et des villes liées, et ce, tous les quatre ans à la suite de l'élection générale. Des changements à la composition peuvent être apportés en cours de mandat.

La plupart des commissions permanentes étudient tant des dossiers de compétence municipale que d'agglomération. Néanmoins, deux commissions permanentes n'étudient que des dossiers de compétence d'agglomération. Il s'agit de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et la Commission de la sécurité publique. De plus, une commission porte son attention sur des dossiers exclusivement de compétence municipale. Il s'agit de la Commission de la présidence du conseil qui étudie des questions relatives à la démocratie.

Les commissions qui étudient des dossiers à la fois de compétence municipale et d'agglomération réservent deux sièges aux personnes élues des villes liées, dont l'un des deux sièges à la vice-présidence de chaque commission. À la suite de l'exercice de révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes réalisé en 2010 par la Commission de la présidence du conseil, chaque commission regroupe désormais les deux volets, municipal et agglomération. Avant cet exercice de révision, un même dossier devait être traité par deux commissions, soit en parallèle ou conjointement.

Le tableau ci-dessous illustre les 11 commissions, leur niveau de compétence et le nombre de membres qui y siégeaient respectivement en 2018.

Nom de la commission	Compétence	Nombre de membres
Culture, patrimoine et sports	Municipale et agglomération	11
Développement économique, urbain et habitation	Municipale et agglomération	11
Développement social et diversité montréalaise	Municipale et agglomération	11
Eau, environnement, développement durable et grands parcs	Municipale et agglomération	11
Examen des contrats	Municipale et agglomération	11
Finances et administration	Municipale et agglomération	12
Inspecteur général	Municipale et agglomération	12
Présidence du conseil	Municipale	11
Schéma d'aménagement et développement de Montréal	Agglomération	7
Sécurité publique	Agglomération	9
Transport et travaux publics	Municipale et agglomération	11

[1] Il est à noter que les membres des conseils peuvent être membre de plus d'une commission permanente.

Faits saillants de l'année 2018

Les commissions permanentes ont tenu 68 assemblées publiques et 110 séances de travail. Ainsi, quelques centaines de personnes ont pu prendre part à ces différents processus de consultation publique où elles ont pu déposer un mémoire et faire valoir leurs opinions aux commissaires. Ainsi, un total de 130 rapports ont été produits. Parmi ceux-ci, 111 l'ont été par la Commission sur l'examen des contrats et 19 faisaient état des différents dossiers étudiés par les autres commissions. Tous les rapports produits ont été déposés sur le portail de la Ville de Montréal.

Parmi les dossiers étudiés par les commissions en 2018, figurent le Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028; la création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal; la gestion de la forêt urbaine en vue de poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise; la conciliation famille-travail des élu.es; la rédaction épicène des contenus émanant de la Ville de Montréal; la révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement; l'étude du budget et du plan triennal d'investissement de la Ville de Montréal; le rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E et les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal.

De plus, l'année 2018 a été l'occasion de continuer d'expérimenter de nouvelles façons d'entendre la voix des Montréalaises et des Montréalais. La Commission de la sécurité publique (CSP) a initié la tenue d'un tout nouveau format de séances publiques, les assemblées de « discussions publiques », sur des thèmes variés, permettant ainsi une prise de parole inédite de la population sur des enjeux de sécurité publique. Aussi, depuis 2016, une plateforme d'interactions citoyennes mise en place par le Service des technologies de l'information permet aux commissions permanentes de rejoindre un plus grand nombre de personnes parmi les différents segments de la population, permettant ainsi d'augmenter le nombre et la diversité des opinions qui s'ajoutent aux mémoires présentés lors des séances publiques.

En ce qui concerne la promotion des activités, des efforts constants et soutenus visent la diffusion des activités de consultation publique. Cette diffusion se fait, d'une part, sur les réseaux Facebook et Twitter, sur la page d'accueil du portail de la Ville de Montréal et sur l'Intranet, avec le soutien du Service de l'expérience citoyenne et des communications et du webmestre de la Ville de Montréal. D'autre part, les commissions permanentes ont poursuivi leur collaboration avec les services responsables de la production des contenus de consultation afin d'augmenter la visibilité des projets de consultation publique auprès de leurs parties prenantes. Finalement, le fait de publiciser les différentes étapes des processus de consultation publique, via l'infolettre, a permis d'informer la société civile aux différentes étapes des processus et de diffuser les rapports de consultation ainsi que les réponse du comité exécutif aux recommandations des commissions.

En terminant, les commissions permanentes de la Ville de Montréal poursuivent leurs actions en tant que principales instances de consultation publique des conseils municipal et d'agglomération. Le nombre d'activités qu'elles mènent; leur composition, des plus représentatives; leur fonctionnement éprouvé ainsi que leur mission en font foi. Quant à leur raison d'être, elle est indéniable puisque ces instances permettent à la population montréalaise de faire entendre sa voix sur des dossiers spécifiques, et ce, depuis les 30 dernières années, ce qui lui assure une participation au débat, permettant ainsi d'aiguiller la prise de décisions des membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération, qui la représente.

Le bilan annuel 2018 de chacune des 11 commissions est présenté ci-après, et ce, de manière distincte. La composition de chacune des 11 commissions est décrite en identifiant la présidence, les vice-présidences et les membres qui y siégeaient au 31 décembre 2018.

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Mission

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports assure le suivi de la Politique de développement culturel et de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal, de même que des plans d'action qui en découlent. Ainsi, tout dossier en lien avec le patrimoine, le réseau des bibliothèques, l'entrepreneuriat culturel et créatif, le réseau de diffusion culturelle municipal Accès Culture, les ateliers d'artistes, les quartiers culturels et l'art public peut lui être soumis.

La Commission se préoccupe également des aspects liés à la coordination montréalaise de l'offre de services en sports et loisirs; le volet relatif à la prestation de services en ces domaines relevant plutôt des arrondissements. Enfin, la Commission traite de l'élite sportive et d'événements sportifs d'envergure.

Il est à noter que M. Frantz Benjamin a siégé à cette commission jusqu'au 20 août 2018.

Présidence de la Commission

Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de la ville, Arrondissement Le Sud-Ouest, et conseillère désignée, Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville, Arrondissement de Montréal-Nord

Membres

M. Alex Bottausci, maire, Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

M. Benoit Langevin, conseiller de la ville, Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la ville, Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Stephanie Watt, conseillère de la ville, Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Objets d'étude en séances publiques :

- Mandat CM18 0397 : consultation publique portant sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028

Objets d'étude en séances de travail :

- Présentations générales des dossiers en cours et des enjeux de l'heure au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture ainsi qu'à la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire;
- La mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*;

- Vers un diagnostic du loisir municipal: collecte d'informations préliminaires avec la collaboration du Service de la culture, du Service de la diversité sociale et des sports et d'organismes externes;
- Trois séances de travail réservées à la formulation des recommandations dans le cadre de la consultation publique portant sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028.

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 7
- séances de travail : 11

Rapports :

Rapport et recommandations « *Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028* », – Dépôt au CM du 20 août 2018.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Mission

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est chargée d'étudier les dossiers ayant une incidence sur le développement économique et urbain de la métropole et s'intéresse plus particulièrement aux orientations, aux stratégies, aux actions et aux outils qui visent le développement ainsi que la promotion du territoire. La commission est compétente en matière d'analyse et d'examen de dossiers ayant trait à l'accueil des touristes dans l'agglomération; aux centres locaux de développement (CLD); aux centres de congrès, au port et à l'aéroport; aux parcs industriels; aux embranchements ferroviaires ainsi qu'à toute aide destinée spécifiquement à une entreprise.

Cette commission se penche également sur tout projet touchant l'urbanisme et l'habitation. Ainsi, les règlements de la Ville en matière de construction, d'habitation, de salubrité et d'entretien des logements ou les modifications qui y sont apportées ainsi que les bilans périodiques de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme lui sont également soumis.

Il est à noter que Mmes Giuliana Fumagalli et Lise Zarac ont également siégé à cette commission au cours de l'année 2018.

Présidence de la Commission

M. Richard Ryan, conseiller de la Ville, Arrondissement Le Plateau−Mont-Royal, et conseiller désigné, Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est

M. Dominic Perri, conseiller de la Ville, Arrondissement de Saint-Léonard

Membres

M. Alex Bottausci, maire, Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

M. Yves Gignac, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Pierrefonds−Roxboro

Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont

M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville, Arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie

M. Yves Sarault, conseiller d'Arrondissement, Arr. de l'Île-Bizard−Sainte-Geneviève

Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, Arrondissement Le Plateau−Mont-Royal

Objet d'étude en séances publiques :

- Les impacts du projet *Royalmount*

Objets d'étude en séances de travail :

- Service de la mise en valeur du territoire et Direction de l'habitation : Présentation du bilan 2017 et du Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017 et du plan d'action 2018;

- Service du développement économique : Présentation de la stratégie et des plans d'action en découlant;
- PME-Montréal;
- CMM;
- ASDCM : présentation des activités de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal;
- SHDM : Présentation du bilan annuel 2017 et du plan d'action 2018 de la Société d'habitation et de développement de Montréal par la directrice, Mme Nancy Shoiry, et son équipe;
- Suivi du mandat CM14 0948 - Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter. Présentation du Service des finances sur la fiscalité de la catégorie non résidentielle;
- OMHM : Présentation du bilan annuel 2017 et du plan d'action 2018 des activités de gestion des HLM par la directrice générale, l'Office municipal de l'habitation de Montréal, Mme Danielle Cécile, et le directeur général adjoint, M. Serge Villandré;
- Direction de l'habitation : Présentation du programme d'appui à l'acquisition résidentielle;
- Outil Zoom Grand Montréal - Présentation de Montréal International et de la CMM
- Trois séances de travail dédiées à la préparation de la consultation publique sur les impacts du projet *Royalmount* - Mandat découlant des motions adoptées par le conseil municipal concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372, CM15 1290 et CM18 1051);

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 2
- Séances de travail : 11

Rapports :

Aucun rapport déposé en 2018.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Mission

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise est responsable de l'étude de dossiers ayant trait aux diverses facettes de la qualité du milieu de vie des Montréalais inclus dans l'offre de services de la Ville de Montréal qui administre l'enveloppe provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté, et ce dans le cadre d'une entente conclue avec le ministère de du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). De plus, la commission s'intéresse au développement social, à la diversité et à l'inclusion sociale et à certaines problématiques urbaines, dont le logement social et l'aide aux personnes en situation d'itinérance. Elle agit en concertation avec les trois conseils consultatifs : le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises dans leur champ d'action respectif.

Présidence de la Commission

Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement, Arrondissement Le Sud-Ouest

Vice-présidences

M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est

Mme Mary Deros, conseillère de la ville, Arr.de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension

Membres

Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de LaSalle

Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, Arr. Le Plateau-Mont-Royal

M. Alex Bottausci, maire, Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

Mme Suzanne Décarie, conseillère de la ville, Arr. Rivière-des-Prairies−Pointe-aux-Trembles

M. Sterling Downey, conseiller de la ville, Arrondissement de Verdun

M. Benoit Langevin, conseiller de la ville, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont

Objets d'étude en séances publiques :

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail :

- Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal (CM18 0113)

Nombre de séances :

- assemblée publique : 0
- séances de travail : 10

Rapport :

Rapport et recommandations Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal (CM18 0113) – Dépôt au CM du 19 septembre 2018 et au CG du 20 septembre 2018.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Mission

Les dossiers portés à l'attention de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs touchent divers aspects propres à la production et à la distribution de l'eau potable, au traitement des eaux usées, au développement durable, à la qualité de l'environnement, à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles.

De plus, la Commission analyse divers dossiers provenant du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'Espace pour la vie, responsable du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium.

Il est à noter que la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a mené la majeure de ses travaux sous la présidence de Mme Maja Vodanovic, mairesse de l'Arrondissement de Lachine, en 2018, puisque celle-ci l'a présidée jusqu'au 22 octobre. De plus, Mmes Chantal Rouleau, Sophie Mauzerolle et Stephanie Watt ont également siégé à cette commission pour la majeure partie de l'année 2018.

Présidence de la Commission

Mme Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont

Vice-présidences

M. Francesco Miele, conseiller de la ville, Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Maria Tutino, mairesse, Ville de Baie-D'Urfé

Membres

Mme Christine Black, mairesse, Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, Arr. Rivière-des-Prairies−Pointe-aux- Trembles

M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, Arr. Rivière-des-Prairies−Pointe-aux-Trembles

M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, Arr. de L'Île-Bizard– Sainte-Geneviève

Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, Arrondissement d'Outremont

M. Jérôme Normand, conseiller de la ville, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Philippe Roy, maire, Ville de Mont-Royal

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, Arrondissement Le Plateau–Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques :

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail :

- Présentations générales des dossiers en cours et des enjeux de l'heure au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, au Service de l'eau, ainsi qu'au Service de l'environnement;
- Gestion de la forêt urbaine: enjeux entourant la préservation et l'amélioration de la canopée montréalaise;

- Améliorer les connaissances et les techniques de traitement ainsi que la gestion des sols contaminés à Montréal;
- Présentation des installations de l'usine d'eau potable Atwater;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal : bilan et perspectives;
- Mandat CM18 0709 – Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique su r le territoire de la métropole: collecte d'informations préliminaires avec la collaboration du Service de l'environnement, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de divers o rganismes externes.

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 0
- séances de travail : 11

Rapports :

Rapport et recommandations « *Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise»*, – Dépôt au CM du 18 juin 2018 et au CG du 21 juin 2018.

Commission sur l'examen des contrats

Mission

La Commission sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi de ceux-ci. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus. Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils quant à la valeur ou à certaines autres caractéristiques (nombre restreint de soumissions conformes, écarts importants entre l'évaluation initiale et le prix de la soumission retenue, l'octroi à un consortium, etc.).

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, l'accès aux travaux de la Commission est limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé. Chaque membre de la Commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier.

Il est à noter que Mme Fanny Magini a siégé à cette commission jusqu'au 22 octobre 2018.

Présidence de la Commission

Mme Karine Boivin Roy, conseillère de la ville, Arr. de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Paola Hawa, mairesse, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier, mairesse, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault, conseiller de la ville, Arr. Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce

Mme Julie Brisebois, mairesse, Village de Senneville

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà, conseiller de la ville, Arrondissement de RDP-PAT

Mme Micheline Rouleau, conseillère de la ville, Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, Arr. de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt, conseillère de la ville, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Objets d'étude en séance publique :

Cette commission ne tient pas de séances publiques.

Objets d'étude en séances de travail :

La Commission étudie divers contrats qui lui sont soumis par le comité exécutif et qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

Nombre de séances :

- assemblée publique : 0
- séances de travail : 27

Répartition des contrats étudiés en 2018 selon les critères d'examen*

Critères d'examen	Nombre de contrats
Contrats de plus de 10 M$	49
Contrats de biens et services ou d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$	
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	16
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	2
• Contrat accordé à un consortium	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	19
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	30
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6
• Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande	5
Contrats de services professionnels de plus de 1 M$	
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	12
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	1
• Contrat accordé à un consortium	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation	8
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	11
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6
Contrats que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission	0

* Plusieurs contrats répondaient à plus d'un critère

Rapports :

111 rapports portant sur des mandats reçus du comité exécutif :

- Service des infrastructures, de la voirie et des transports (37)
- Service de la gestion et de la planification immobilière (17)
- Service de l'eau (14)
- Service des technologies de l'information (7)
- Service du matériel roulant et des ateliers (6)
- Service de l'environnement (6)
- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (4)
- Service de l'approvisionnement (3)
- Service de la concertation des arrondissements (3)
- Service des ressources humaines (3)
- Arrondissement de Ville-Marie (2)
- Commission des services électriques (1)
- Service des finances (1)
- Service de la culture (1)
- Service de sécurité incendie (1)
- Service de la mise en valeur du territoire (1)
- Service de l'Espace pour la vie (1)
- Arrondissement Le Plateau Mont-Royal (1)
- Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie (1)
- Arrondissement de Saint-Laurent (1)

Rapport et recommandations *« Bilan de la septième année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats »,* – Dépôt au CM du 23 avril 2018 et au CG du 26 avril 2018.

Commission sur les finances et l'administration

Mission

La Commission sur les finances et l'administration axe ses études sur les enjeux financiers et administratifs d'intérêt pour la Ville et pour l'agglomération de Montréal, incluant les services administratifs et le capital humain. Chaque année, la Commission étudie les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale et d'agglomération, le programme triennal d'immobilisations (PTI) et les budgets des sociétés paramunicipales. Elle procède également à l'étude publique du rapport annuel de la vérificatrice générale.

Cette commission se penche également sur divers sujets d'intérêt relatif au fonctionnement administratif de la Ville de Montréal : régimes de retraite ; programmes visant la préparation de la relève en main-d'œuvre; processus de préparation et d'étude du budget et du PTI; états financiers annuels; impacts des crises financières sur les finances de la Ville ; gestion de la performance et développement des compétences des employés municipaux ; évaluation foncière; gestion des immeubles; modalités d'accès aux services et communications entre la Ville et sa population.

Présidence de la Commission

M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, Arrondissement de Lasalle

Vice-présidences

M. Georges Bourelle, maire, Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa, maire, Arrondissement Saint-Laurent

Membres

Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de RDP-PAT

M. Richard Guay, conseiller de la Ville, Arr. de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de la Ville, Arr. Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

M. Pierre Lessard-Blais, maire, 'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère de Ville, Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen, conseiller de Ville, Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Micheline Rouleau, conseillère de la Ville, Arrondissement de Lachine

Mme Christina Smith, mairesse, Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, Arrondissement Le Sud-Ouest

Objets d'étude en séance publique :

- Budgets de fonctionnement 2018
- Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020
- Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
- Budgets de fonctionnement 2019 et Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019 - 2020-2021

Objets d'étude en séances de travail :

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique des budgets de fonctionnement 2018

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2018-2019-2020

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique du Rapport du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 47
- Séances de travail : 5

Rapport :

Rapport et recommandations Étude publique des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal – Dépôt au CM du 24 janvier 2018 et au CG du 25 janvier 2018

Rapport et recommandations Étude publique du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale et agglomération) et de la Société de transport de Montréal –- Dépôt au CM du 13 février 2018 et au CG du 14 février 2018

Rapport et recommandations Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal – exercice 2017 – Dépôt au CM du 20 août 2018 et au CG du 23 août 2018

Rapport et recommandations Étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal – Dépôt au CM du 28 novembre 2018 et au CG du 29 novembre 2018

Commission sur l'inspecteur général

Mission

La Commission permanente sur l'inspecteur général a pour fonction d'étudier toute question se rapportant au mandat de l'inspecteur général et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. Elle exerce cette fonction soit à la demande du conseil ou du comité exécutif, soit de sa propre initiative.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général (14-013) et le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général (RCG 14-014). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations échangées, l'accès aux travaux de la Commission est limité aux personnes concernées. Chaque membre de la Commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux informations reçues.

Il est à noter que Mme Mary Deros et M. Mitchell Brownstein, maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, ont siégé à cette commission jusqu'au 20 août 2018.

Présidence de la Commission

Mme Manon Barbe, mairesse, Arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

M. Michel Gibson, maire, ville de Kirkland

Mme Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville, Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault, conseiller de la ville, Arr. Côte-des-Neiges - Notre-Dame de Grâce

M. Alan DeSousa, maire, Arr. de Saint-Laurent

Mme Paola Hawa, mairesse, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, Arr. de RDP-PAT

M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, Arr. de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement, Arr. de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séance publique :

Cette commission ne tient pas de séance publique.

Objets d'étude en séances de travail :

En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.

Nombre de séances :

- assemblée publique : 0
- séances de travail : 5

Rapports :

Commentaires et recommandations faisant suite au dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 - Dépôt au CG du 26 avril 2018

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252) - Dépôt au CG du 26 avril 2018

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le processus d'octroi de contrats dans le cadre de la course de Formule E - Dépôt au CG du 23 août 2018

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biannuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1er janvier au 30 juin 2018 – Dépôt au CG du 25 octobre 2018

Commission de la présidence du conseil

Mission

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse à la démocratie, à la participation citoyenne et au fonctionnement des instances municipales. En plus d'assurer le suivi et la révision périodique du Code d'éthique et de conduite des membres du co nseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, élaboré en 2009, elle étudie des articles du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 -051). La Commission également pris part au processus de sélection du tout premier conseiller en éthique de la Ville de Montréal, dont le successeur lui fait annuellement rapport de ses travaux.

La Commission a procédé à la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes du conseil et elle exerce un rôle d'influence auprès des autres commissions en regard de l'encadrement de certaines pratiques. La Commission est le partenaire privilégié des trois conseils consultatifs du conseil municipal (Conseil interculturel de Montréal, Conseil jeunesse de Montréal et Conseil des Montréalaises) ainsi que du Bureau de l'ombudsman de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Il est à noter que Mmes Mary Deros et Christine Gosselin ainsi que MM. Younes Boukala, Jérôme Normand et Jocelyn Pauzé ont siégé à cette commission pour la majeure partie de l'année 2018.

Présidence de la Commission

Mme Cathy Wong, présidente du conseil, conseillère de la ville, Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

M. Sterling Downey, conseiller de la Ville, Arrondissement de Verdun

M. François Limoges, conseiller de la Ville, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Membres

Mme *Andrée Hénault, conseillère de la ville, Arrondissement d'Anjou*

M. Normand Marinacci, Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen, conseiller de la ville, Arr. de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme *Suzie Miron, conseillère de la ville, Arr. Mercier–Hochelaga-Maisonneuve*

Mme *Sue Montgomerey, mairesse, Arr. de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce*

Mme *Chantal Rossi, conseillère de la ville, Arrondissement de Montréal-Nord*

M. Aref Salem, conseiller de la ville, Arrondissement de Saint-Laurent

Mme *Lise Zarac conseillère de la ville, Arrondissement de LaSalle*

Objets d'étude en séances publique :

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail :

- Amélioration de l'expérience citoyenne lors des séances du conseil municipal
- Rapport annuel 2017 de Me Marc Lalonde, aide-conseil à l'éthique pour les personnes élues et le personnel politique
- Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

- Chantier sur la conciliation famille-travail (CFT) – suivi de l'Avis du Conseil des Montréalaises
- Jeune conseil de Montréal : Présentation des règlements adoptés lors de la 31e simulation du conseil municipal tenue les 20 et 21 janvier 2018
- Sécurité et gestion immobilière de l'hôtel de Ville de Montréal (événements, accueils, manifestations, incidents, méthodes) et perspectives pour la gestion des activités
- Bureau de la présidence du conseil : Présentation de l'Aperçu 2017, incluant le bilan d'utilisation du service de halte-garderie à l'hôtel de ville de Montréal
- Présentation du rapport annuel 2017 de l'OCPM
- Bilan des formations offertes aux personnes élues en début de mandat
- Prévention des inconduites sexuelles des élu.es et mesures de protection pour les victimes et de formation pour les élu.es – Mandat du conseil municipal (CM18 0111)
- Rapport annuel 2017 du Bureau de l'ombudsman de Montréal
- Mandat du conseil concernant le mode et le jour du scrutin (CM18 0557)
- Rapport annuel 2017 des trois conseils consultatifs
- Mise en œuvre d'une réponse du comité exécutif à une recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CE18 0281) dans son rapport intitulé *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016* déposé le 25 septembre 2017 à l'effet de : « *R-29. Modifier le Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial*. »
- Sécurité à l'hôtel de ville
- Mandat du conseil municipal afin d'interdire les applaudissements lors des périodes de questions du conseil municipal et attribution des droits de paroles (CM18 1395)
- Période de question du public : préparation de la consultation publique

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 0
- Séances de travail : 10

Rapport :

Rapport et recommandations Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) – Dépôt au CM du 18 juin 2018

Rapport et recommandations Les activités des commissions permanentes - Bilan 2017 – Dépôt au CM du 19 février 2018

Rapport et décision de la présidente Port de la cravate : Réexamen des propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel (CM17 1402) – Dépôt au CM du 28 mai 2018

Rapport et décision de la présidente Propos non parlementaires – Dépôt au CM du 28 mai 2018

Rapport et recommandations Rédaction épicène des contenus émanant de la Ville de Montréal – Dépôt au CM du 22 octobre 2018

Rapport et recommandations Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement – Dépôt au CM du 22 janvier 2018

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Mission

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, créée en 2014 par le conseil d'agglomération conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), est chargée de l'étude des modifications au schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Présidence de la Commission

M. Pierre Lessard-Blais, maire, Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

M. Dimitrios Jim Beis, maire, Arrondissement de Pierrefond-Roxboro

M. Georges Bourelle, maire, Ville de Beaconsfield

Mme Rosannie Filato, conseillère de la ville, Arr. de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension

Mme Nathalie Goulet, conseillère de la ville, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Philipe Tomlinson, maire, Arrondissement d'Outremont

Objet d'étude en séances publiques :

Aucune modification ponctuelle au schéma d'aménagement n'a été présentée en 2018.

Objets d'étude en séances de travail :

Aucune séance tenue en 2018.

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 0
- séances de travail : 0

Rapport :

Aucun dossier n'a été traité en 2018.

Commission de la sécurité publique

Mission

En vertu de l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission de la sécurité publique a le mandat d'étudier toute question relative au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à la sécurité civile et de faire les recommandations qu'elle juge appropriées au conseil d'agglomération.

La Commission assure le suivi de grands dossiers tels la mise en œuvre du schéma de couverture des services policiers, le Plan directeur en matière de relations avec les citoyens, la brigade urbaine et les centres d'urgence 9-1-1.

Au niveau de la sécurité incendie, la Commission s'intéresse à l'application du plan d'action découlant du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, pour les volets intervention et prévention, de même qu'au suivi de l'implantation du programme des premiers répondants ainsi qu'à la réglementation relative à la prévention incendie et aux alarmes non fondées. La Commission reçoit annuellement le bilan des activités du SIM.

En ce qui a trait à la sécurité civile, la Commission assure le suivi du bilan de l'état de préparation de l'agglomération, des mesures d'urgence et plans d'action mis en œuvre par le Centre de sécurité civile dont, à titre d'exemple, les plans particuliers d'intervention relatifs aux crues hivernales et printanières des cours d'eau entourant l'île, à la chaleur accablante ainsi qu'aux pandémies de grippe.

Présidence de la Commission

M. Alex Norris, conseiller de la Ville, Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville, Arrondissement de Montréal-Nord

M. Philippe Roy, maire, Ville de Mont-Royal

Membres

M. John Belvedere, maire, Ville de Pointe-Claire

Mme Josephina Blanco, conseillère d'arrondissement, Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

M. Jacques Mercier, Représentant du gouvernement du Québec

Mme Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Lachine

Objets d'étude en séance publique :

- La *Stratégie de réorganisation du SPVM*
- Les maladies professionnelles chez les pompiers
- Étude publique du *Rapport d'événements et de rétroaction. Inondations 2017*.
- Le continuum de l'emploi de la force et l'utilisation des armes intermédiaires au SPVM
- La diversité des effectifs au sein du SIM
- Les blessures de stress post-traumatique
- Le Rapport annuel 2017 du SPVM

- Le droit de manifester et l'encadrement policier
- Le Rapport des activités 2017 du SIM
- La sécurité des cyclistes et des piétons
- Direction du SPVM – Présentation du processus de sélection et de la candidature retenue
- *Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021*

Objets d'étude en séances à huis clos :

En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux -ci se déroule huis clos.

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 12
- Séances à huis clos : 11

Rapports :

- Aucun rapport n'a été déposé en 2018.

Commission sur le transport et les travaux publics

Mission

La Commission sur les transports et les travaux publics étudie toute question relevant de la compétence de la Ville et de l'agglomération en matière de transport, de mobilité et d'infrastructures des réseaux routiers. La Commission est également en lien avec la Commission des services électriques de Montréal.

Présidence de la Commission

Mme Marie Plourde, conseillère d''arrondissement, Arrondissement Le Plateau- Mont-Royal

Vice-présidences

Mme Paola Hawa, mairesse, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Aref Salem, conseiller de la ville, Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

M. François W. Croteau, maire, Arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie

M. Michel Gibson, maire, Ville de Kirkland

Mme Marianne Giguère, conseillère de la ville, Arrondissement Le Plateau- Mont-Royal

M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, Arr. Île-Bizard−Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen, conseiller de la ville, Arr. Côte-des-Neiges – Notre -Dame-de-grâce

M. Hadrien Parizeau, conseiller de la ville, Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

Objets d'étude en séances publiques :

- Aucun

Objets d'étude en séances de travail :

- Mandat CM16 0628 - Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 0
- séances de travail : 9

Rapport :

Rapport et recommandations Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal (CM16 0628) – Dépôt au CM du 22 octobre 2018 et au CG du 26 octobre 2018

Conclusion

Depuis leur création, il y a déjà plus de trente ans, les commissions permanentes de la Ville de Montréal continuent de permettre aux citoyennes et aux citoyens, aux gens d'affaires et à l'ensemble de la société civile de se prononcer sur les différents enjeux montréalais et de faire valoir une diversité de points de vue auprès des personnes élues pour les représenter.

En outre, les efforts déployés dans le cadre de travaux des commissions pour susciter la participation citoyenne au débat public se sont multipliés au cours de la dernière décennie. Par conséquent, les outils d'interactions avec les publics et les stratégies de diffusion de l'information doivent continuer de se diversifier et de s'affiner pour réussir à capter l'intérêt de la population et à la rejoindre en grand nombre, dans toute sa diversité, dans l'objectif de recueillir l'éventail de points de vue possibles dans le cadre de chacun des processus consultatifs. Ainsi, il faut pouvoir continuer d'innover pour mettre en place des moyens de communication permettant d'informer plus largement la population montréalaise de la tenue des nombreuses activités de consultation publique. D'une part, au palier municipal, des initiatives de participation citoyenne sont menées en arrondissement sur différents sujets sensibles, qui touchent spécifiquement la population locale. D'autre part, à l'échelle de la Ville et de l'agglomération de Montréal, les occasions d'influencer la prise de décision s'ajoutent aux consultations publiques des commissions permanentes, de même qu'à celles menées par l'OCPM. À cela peuvent également s'ajouter les consultations publiques initiées par la population en vertu du droit d'initiative en matière de consultation publique.

Dans ce contexte, où les occasions de prises de parole abondent, il importe plus que jamais d'identifier les méthodes d'interaction optimales à privilégier pour stimuler davantage la participation citoyenne, notamment, et non limitativement, au moyen des nouvelles technologies. Il s'agit essentiellement de s'assurer de mener des consultations publiques sur des sujets qui interpellent la population et de le faire de la manière la plus pertinente et efficace possibles, en toute transparence, sur des plateformes accessibles, permettant ainsi d'assurer la crédibilité de chaque processus de consultation publique. Bien que saluées par plusieurs pour leur souplesse, les nouvelles technologies de l'information soulèvent également des questionnements quant aux modalités de cueillette des opinions et des autres données, de même qu'à leur potentiel d'utilisation. Dans ce contexte, il importe de rappeler à la population l'engagement des commissions permanentes à entendre et à prendre en considération chaque point de vue exprimé par chacune des personnes qui prend part aux consultations publiques pour formuler une opinion ou un commentaire. À cet effet, en ce début d'année 2019, il est prévu d'offrir une visibilité accrue aux différents processus de consultation publique municipaux, incluant les activités des commissions permanentes, sur montreal.ca, la nouvelle présence numérique de la Ville de Montréal.

Le site web des commissions permanentes peut être consulté à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions. De plus, il est possible de suivre les commissions permanentes sur Twitter et Facebook et de s'abonner à l'infolettre pour recevoir toute l'information concernant les activités de consultation publique.

Commission sur le développement économique
et urbain et l'habitation

RAPPORT D'ÉTUDE
ET
RECOMMANDATIONS

Examen public

Les impacts du projet Royalmount

Rapport déposé
au conseil municipal du 25 février 2019
et
au conseil d'agglomération du 28 février 2019

Commissions permanentes
Montréal

Commissions permanentes Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

M. Richard Ryan
Arrondissement Le Plateau−Mont-Royal

Vice-présidents

M. Robert Coutu
Ville de Montréal-Est

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Membres

M. Alex Bottausci
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Yves Gignac
Arrondissement de Pierrefonds−Roxboro

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont−La Petite-Patrie

M. Yves Sarault
Arrondissement de l'île-Bizard−Sainte-Geneviève

Mme Véronique Tremblay
Arrondissement de Verdun

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau −Mont-Royal

Montréal, le 25 février 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, le rapport et les recommandations de la Commission à la suite de l'examen public sur les impacts du projet *Royalmount* pour lequel la Commission a été mandaté par résolution du conseil, une première fois en 2015 (CM15 1290) et une seconde fois en 2018 (CM18 1051) avec l'ajout d'un objectif au mandat initial.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Ryan
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **5**

1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC **5**

2. LES IMPACTS DU PROJET ROYALMOUNT **7**

2.1 Objectif de la consultation publique et éléments du mandat de consultation **8**

2.1.1 Déplacements locaux **8**

2.1.2 Déplacements élargis : réseau routier et réseau de transport en commun **8**

2.1.3 Équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération **9**

2.1.4 Évaluation financière et fiscale : retombées et investissements municipaux **10**

2.1.5 Analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique **10**

2.1.6 Évaluation de la possibilité qu'une composante résidentielle soit ajoutée au projet .. **10**

CONCLUSIONS GENERALES **11**

3. ANALYSE DES MÉMOIRES **12**

CONCLUSION **15**

RECOMMANDATIONS **16**

ANNEXE 1 : RAPPORT MINORITAIRE CONCERNANT LE DOCUMENT INTITULE « LES IMPACTS DU PROJET ROYALMOUNT », TEL QUE SOUMIS PAR LA COMMISSION D'AGGLOMERATION SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION **24**

ANNEXE 2 : PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTREAL ATTITREES AU DOSSIER **30**

ANNEXE 3 : REPRESENTANTS DE CARBONLEO ET DE LEURS PARTENAIRES CORPORATIFS . **31**

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES AYANT PRESENTE UN MEMOIRE .. **32**

INTRODUCTION

Au mois de février 2015, le conseil municipal de la Ville de Montréal avait mandaté la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour réaliser une étude des impacts du projet *Royalmount*, un projet de centre commercial de grande superficie incluant des infrastructures d'hébergement touristique et de divertissement, localisé à l'angle des autoroutes 15 et 40, dans le secteur industriel de la Ville de Mont-Royal. Un mandat récemment réitéré par le conseil en 2018, notamment en raison de l'annonce par le promoteur de sa volonté d'ajouter une composante résidentielle à son projet, ce qui requerrait une modification du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Les membres de la Commission ont souhaité que cette consultation publique puisse favoriser les échanges et permettre de recueillir la diversité de points de vue de la population de l'agglomération de Montréal et des organismes de la société civile relativement aux différents impacts de ce projet révélés par les différentes études d'impacts demandées au promoteur du projet *Royalmount* et rendues disponibles vers la fin de l'année 2018. Les travaux en amont de cette consultation publique ont ainsi pu débuter en octobre.

En amont de la consultation publique, qui a débuté le 27 novembre 2018, la Commission a invité le Service de l'urbanisme et de la mobilité à documenter le sujet. Ainsi, le document de consultation publique présentant les résultats des différentes études d'impact, incluant un avis technique sur les impacts sur la circulation, a été produit. C'est ce document qui a été soumis à la population pour permettre l'examen public du dossier.

Le présent rapport, en quatre parties, fait donc état du processus de consultation mené. Il comporte une explication des différentes étapes franchies dans le cadre de l'examen public effectué entre le 27 novembre 2018 et le 17 janvier 2019. Le rapport présente également une synthèse du dossier soumis à la consultation publique dans l'objectif de permettre à la population de prendre connaissance du projet *Royalmount* et de comprendre ses différents impacts. Une synthèse de l'analyse des 76 documents déposés à la Commission, incluant des lettres d'appui au projet, des opinions et des mémoires précède la conclusion et les 15 recommandations de la Commission, adoptées à majorité, lors de la séance publique du 24 janvier 2019.

1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC

D'abord, la Commission a tenu deux séances de travail les 31 octobre et 21 novembre 2018 en préparation de l'examen public afin de permettre au Service de l'urbanisme et de la mobilité de présenter le dossier aux commissaires.

Puis, en amont de la première séance publique, les informations relatives à son déroulement ont été diffusées à la population à l'aide de différents moyens de communications, dont un avis public a paru 14 jours avant la première assemblée dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, Le Devoir et The Gazette. Au même moment, un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les mairies des villes liées et sur le portail de la Ville de Montréal a permis d'annoncer l'ensemble des séances publiques prévues dans ce dossier et le document de présentation en soutien à la consultation a été rendu disponible dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal, des bureaux d'arrondissement, des villes liées de l'agglomération de Montréal ainsi que sur le site Internet des commissions permanentes. Un communiqué de presse a également été diffusé à tous les médias et l'invitation du président de la Commission a été transmise aux quelque 400 adresses électroniques abonnées à l'infolettre des commissions permanentes, dont celles de citoyennes, de citoyens et d'organismes représentant la société civile. Précisons que des invitations

personnalisées du président de la Commission ont été acheminées au Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport (MTMDET), à la Société de transport de Montréal (STM) et à la Ville de Laval. Enfin, des manchettes ont été diffusées sur Twitter et Facebook de façon à informer le public en amont de la tenue de cette consultation publique et aux différentes étapes du processus.

La première assemblée publique d'information s'est tenue le 27 novembre 2018. En tout début de séance, le promoteur a bénéficié de 20 minutes pour présenter le projet *Royalmount*. Puis, les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité, sous la direction de M. Luc Gagnon, y ont présenté le dossier préparé sur le sujet à l'étude. La présentation a fait état des résultats des deux études d'impact ainsi que des avis des différents services municipaux de la Ville de Montréal sur les impacts révélés par les études.

Environ cent cinquante personnes se sont présentées aux cinq assemblées publiques tenues par la Commission tenues les 19 décembre ainsi que les 9 janvier, 16 janvier, en après-midi et en soirée, et le 17 janvier, lui ont permis d'entendre les commentaires du public et de recevoir un total de 76 documents écrits, majoritairement soumis par des organismes de la société civile, dont 35 ont fait l'objet d'une présentation en séance publique. La Commission a su apprécier chacune de ces nombreuses contributions à l'exercice de consultation publique sur les impacts du projet *Royalmount* et la qualité des documents et des présentations a permis à la Commission de mener à bien son mandat. Il est à noter que la Commission s'est déplacée dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'hôtel Ruby Foo's, situé à quelques mètres du site du projet *Royalmount*, pour y tenir sa séance du 16 janvier en soirée.
La liste complète des personnes-ressources au dossier est disponible à l'**Annexe 2** du présent document. Quant à la liste des organismes et des personnes ayant déposé un mémoire, avec et sans présentation, est produite à l'**Annexe 4**. Il est à noter que parmi les 76 documents déposés à la Commission, se retrouvent une quinzaine de lettres d'appui au projet *Royalmount* soumises par des entreprises privées pouvant avoir un intérêt pécuniaire à son développement. Le contenu de ces documents témoignant davantage d'un appui au projet plutôt que visant à émettre une opinion sur ses impacts appréhendés.

Par la suite, quatre séances de travail ont été requises pour analyser les opinions et mémoires et pour formuler les 15 recommandations adoptées à majorité par la Commission dans le cadre de la dernière séance publique, tenue le 24 janvier 2019. Il est à noter que les deux membres de la Commission qui représentent les villes liées, MM Bottausci et Coutu ont voté contre l'adoption du projet de recommandations, en plus d'annoncer le dépôt d'un rapport minoritaire.

Au nom des commissaires, le président de la Commission, M. Richard Ryan, témoigne sa reconnaissance au conseiller de la Ville, M. Éric Allan Caldwell, membre du comité exécutif responsable du dossier de l'urbanisme, ainsi qu'à toutes les ressources de l'équipe du Service de l'urbanisme et de la mobilité, dirigée par M. Luc Gagnon, pour leur expertise au dossier. La commission a été extrêmement satisfaite de la participation du public à cette consultation, notamment en raison de l'intérêt démontré par les nombreuses personnes et les nombreux organismes de la société civile qui y ont pris part, sans compter les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-grâce et de Saint-Laurent ainsi que la Ville de Côte Saint-Luc, qui ont présenté un mémoire en séance publique. Les commissaires ont noté la qualité et la pertinence des mémoires soumis.

2. LES IMPACTS DU PROJET *ROYALMONT*

La consultation publique a débuté avec la présentation du projet *Royalmount* par son promoteur. Puis, le Service de l'urbanisme et de la mobilité a présenté les différents résultats des études d'impacts réalisées sur le projet en regard des analyses et des évaluations des éléments suivants :

- les déplacements locaux, à la lumière des données récentes depuis janvier 2013;
- les déplacements, notamment du réseau de transports en commun ainsi que sur le réseau routier élargi (englobant le réseau autoroutier et artériel) en tenant compte de la planification du projet Cavendish;
- l'équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération;
- l'évaluation financière et fiscale du projet en considérant les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir;
- l'analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique;
- l'évaluation de la possibilité qu'une composante résidentielle soit ajoutée au projet.

La présentation du Service de l'urbanisme et de la mobilité visait d'abord à faire état des résultats des deux études impacts commandées par le promoteur du projet, Carbonleo, et de présenter les avis des différents services municipaux interpellés sur leurs résultats. Une étude portait sur les impacts du projet sur les déplacements et l'autre, sur la structure commerciale de l'agglomération. Des comités techniques réunissant les services et les arrondissements concernés, la Ville de Mont-Royal ainsi que le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport (MTMDET) et la Société de transport de Montréal (STM) ont été mis sur pied pour procéder à l'analyse des conclusions de ces deux études d'impact. Tous les services de la Ville concernés par le dossier ont émis des avis.

La présentation du dossier faite le 27 novembre en assemblée publique a débuté par une mise en contexte du dossier à l'étude, décrivant le projet *Royalmount* comme un pôle urbain multifonctionnel, incluant des hôtels, des commerces, des bureaux, des restaurants, des cinémas, des salles de spectacle et d'autres lieux de divertissement qui s'articulent autour d'espaces animés, le tout raccordé à la station de métro De la Savane par une passerelle enjambant l'A-15. Les caractéristiques suivantes ont également été mentionnées :

- Localisé à l'intersection des autoroutes 15 et 40
- 25 à 35 millions de visiteurs par année
- 1,5 million de pi2 de commerces
- 2,3 millions de pi2 de bureaux (6 tours de bureaux)
- 160 000 pi2 de restaurants
- 425 000 pi2 de divertissements (dont un parc aquatique et un aquarium)
- 5 hôtels (1 000 chambres)
- 1 théâtre (2 salles totalisant 7 500 sièges)
- 1 cinéma de 50 000 pi2
- 8 000 places de stationnement (3 stationnements intérieurs)
- 140 000 déplacements par jour (70 000 en automobile)
- 1 passerelle piétonne et cycliste qui relie le projet à la station de métro De la Savane

Puis, l'assemblée a été informée de l'échéancier de réalisation des travaux, planifiés depuis 2014 et qui doivent se poursuivre jusqu'à l'ouverture du site prévue pour le mois de juillet 2022. Les différents éléments à l'étude, tels qu'énumérés ci-dessus, ont finalement été présentés de manière détaillée.

2.1 Objectif de la consultation publique et éléments du mandat de consultation

Cet exercice de consultation publique de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation visait à faire l'examen des impacts du projet *Royalmount*, notamment pour informer la société civile quant aux différents impacts envisagés de méga projet, tels que révélés par les deux études rendues disponibles en 2018 et pour connaître le point de vue de la population afin de déterminer l'acceptabilité sociale d'un tel projet pour la population montréalaise.

Par conséquent, le public a été invité à donner son avis sur les différents éléments relatifs au mandat de la Commission.

2.1.1 Déplacements locaux

La firme promotrice du projet, Carbonleo, a engagé le consultant WSP Global pour produire une étude d'impact sur les déplacements. Un rapport préliminaire a été déposé le 17 août 2017 et une version définitive en janvier 2018. L'étude d'impacts révèle que ce sont 140 000 déplacements quotidiens, tous modes de transport confondus, qui seront générés par le projet *Royalmount*. L'étude ne tenait cependant pas compte du projet de prolongement du boulevard Cavendish ni du projet de développement du site de l'ancien hippodrome *Blue Bonnets*. Une note technique sommaire qui considère les deux projets a été ajoutée par la suite. Cette étude propose une dizaine de mesures d'atténuation, essentiellement sur les réseaux artériel et supérieur, afin d'atténuer les impacts des nombreux déplacements supplémentaires qui seront générés par le projet, dont des mesures physiques et des mesures de gestion de la demande par le promoteur. Cependant, seulement trois de ces mesures relèvent directement de la Ville de Montréal; quatre, conjointement de la Ville de Montréal et du MTMDET en vertu de la Loi sur les autoroutes concernant la Métropolitaine, notamment; deux mesures du MTMDET, qui ont déjà été refusées par ce dernier et une passerelle au-dessus de l'autoroute Décarie qui relève à la fois de la Ville de Mont-Royal, de la Ville de Montréal et du MTMDET.

L'avis du Service des infrastructures du réseau routier est à l'effet que le projet *Royalmount* aura des impacts majeurs dans un secteur déjà saturé; et qu'advenant la réalisation du projet et malgré les interventions proposées, les impacts anticipés sur les déplacements dans le secteur seront importants. Selon le Service, la réalisation de la passerelle est déterminante dans l'atteinte des objectifs élevés de parts modales en transport actif et collectif fixés par le promoteur et une remise en cause de son implantation aggraverait significativement les impacts sur la circulation. De plus, les mesures physiques proposées par le promoteur pour réduire les impacts du projet sur la circulation doivent impérativement être réalisées pour l'ouverture du site prévue en 2022.

2.1.2 Déplacements élargis : réseau routier et réseau de transport en commun

Il est évident que l'ajout de nouveaux véhicules participera à une détérioration considérable des conditions de circulation dans ce secteur où le réseau routier est actuellement à saturation avec 360 000 véhicules qui y transitent déjà quotidiennement via l'échangeur Décarie. À cet effet, les études évaluent que les temps de transit pourraient être allongés de 10 à 30 minutes, selon l'autoroute et la direction empruntées.

En ce qui concerne l'accessibilité au site, le promoteur prévoit quatre accès véhiculaires pour la clientèle du *Royalmount*; une passerelle pour piétons et cyclistes reliant le centre commercial à la station de métro De la Savane et un débarcadère pour les autobus touristiques.

L'avis du Service des infrastructures du réseau routier de la Ville de Montréal est à l'effet que le projet *Royalmount* aura des impacts majeurs dans un secteur déjà saturé et que, advenant la réalisation du projet et malgré les interventions proposées, les impacts anticipés sur les déplacements dans le secteur seront importants. Quant à la passerelle, elle est jugée déterminante dans l'atteinte des objectifs élevés de parts modales en transport actif et collectif fixés par le promoteur et une remise en cause de son implantation aggraverait significativement les impacts sur la circulation. Les mesures physiques proposées par le promoteur pour réduire les impacts du projet sur la circulation doivent impérativement être réalisées pour l'ouverture du site prévue en 2022. Finalement, les mesures proposées relativement à la gestion de la demande sont de la responsabilité du promoteur (étalement des périodes de déplacements, mesures de rétention lors de la période de pointe de l'après-midi, information en temps réel, etc.). Par conséquent, il ne peut y avoir aucune certitude quant à l'apport concret de ces mesures sur l'atténuation des impacts sur les déplacements dans ce secteur.

2.1.3 Équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération

Un premier rapport présentant les impacts sur l'activité commerciale a été déposé en avril 2015 par Altus, le consultant du promoteur, a fait l'objet d'un avis préliminaire du Service du développement économique. Une actualisation de l'étude d'impact a été demandée au promoteur au printemps 2017 considérant l'évolution du projet, notamment en raison de la diminution du volet commercial par rapport au projet déposé initialement. Le promoteur a également étudié les volets hôtelier et de divertissement à la demande du Service du développement économique (SDÉ).

L'étude révèle que le projet *Royalmount* devrait ajouter 1 513 000 pieds carrés de superficie locative brute à la structure commerciale actuelle de l'agglomération de Montréal et générer des ventes d'environ 692,6 M$ dans une zone ayant un potentiel de marché de catégories comparables de 8 777 M$, soit 7,9 % du potentiel commercial actuel. L'érosion des ventes de la structure commerciale en place à l'heure actuelle devrait se situer entre 0 % et 15 % (impact très faible à moyen) selon la catégorie et la composante spatiale de la zone de marché étudiée. Certains centres commerciaux seraient touchés davantage que les autres en raison de leur proximité du projet à l'étude et du mix commercial qu'ils proposent : Centre Rockland, Place Vertu, Marché Central et le méga-centre BlueBonnets. Les impacts anticipés sur les artères commerciales de la zone de marché sont très faibles, c'est-à-dire que l'érosion anticipée des ventes se situerait sous le seuil des 5 %. Le projet *Royalmount* devrait puiser environ 89,6 M$ en transfert des établissements du centre-ville de Montréal, ce qui correspond à une récupération de 13 % des fuites vers cette destination.

L'avis du SDÉ est à l'effet que le projet constituera un nouveau pôle commercial de calibre régional, voire supra régional, et qu'il aura un impact sur la structure commerciale de l'agglomération. Compte tenu de sa taille et de son caractère unique à Montréal, tous les formats commerciaux des catégories inférieures (calibres de quartier, communautaire et régional) situés dans l'aire de marché du projet, voire au-delà, seront susceptibles de ressentir son impact. L'impact du projet se fera particulièrement sentir dans le créneau des biens mode et il est à prévoir que *Royalmount* et le centre-ville rivaliseront pour s'accaparer la clientèle des territoires de Westmount, la portion Est et Sud-Est de l'arrondissement de Côte-des-Neiges−Notre-Dame-de-Grâce, la portion Nord-Ouest de l'arrondissement de Ville-Marie et la portion Sud-Est du territoire de Mont-Royal. L'impact commercial du projet sur le centre-ville est estimé à 6% en termes d'érosion des ventes (selon les catégories d'établissements considérées dans l'étude).

2.1.4 Évaluation financière et fiscale : retombées et investissements municipaux

Le Service des finances de la Ville de Montréal a produit une évaluation financière et fiscale du projet qui montre que l'implantation du projet *Royalmount*, évalué à 2 G$, entraînera un rééquilibre des quotesparts des villes au budget de l'agglomération de Montréal. Ce projet aura des impacts fiscaux positifs pour les villes de Mont-Royal et de Montréal, générant à lui seul des revenus nets annuels de taxes de l'ordre de 25,8 M$ pour Montréal et de 25,5 M$ pour Mont-Royal. De plus, la transformation de ce secteur aura également des impacts sur le budget de fonctionnement de la Ville de Mont-Royal.

2.1.5 Analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prescrit une affectation « Industrie » pour le secteur visé, laquelle est décrite comme un « ensemble d'établissements ou d'entreprises exerçant une fonction économique ». Cette affectation exclut l'usage résidentiel, mais autorise des activités de bureau, de commerce, ainsi que des équipements culturels et récréatifs.

L'analyse de la question de l'insertion urbaine réalisée par le Service sur le projet Royalmount montre qu'il s'inscrit dans le cadre du PPU du Quartier *Royalmount*, adopté par la Ville de Mont-Royal en juin 2015, et qu'il est, par conséquent, encadré par cet outil. Le périmètre de ce PPU, couvrant la portion Nord-Est du secteur industriel de Mont-Royal, est bordé par les autoroutes Métropolitaine et Décarie. Le PPU a été reconduit dans le Plan d'urbanisme révisé de la Ville de Mont-Royal en 2017, lequel a été jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Par conséquent, l'approbation du projet *Royalmount* ainsi que l'émission des permis de construire sont régies par la Ville de Mont-Royal. Par ailleurs, la délivrance des permis de construire par la Ville de Mont-Royal est assujettie à l'émission d'avis de conformité spécifiques, notamment le dépôt par le promoteur d'un plan directeur de gestion des eaux.

Bien que le projet respecte les usages et les constructions autorisés par la règlementation locale, l'avis du Service de l'urbanisme et de la mobilité est à l'effet que la problématique réside essentiellement en la capacité d'accueil du milieu où il s'implante. Il est évident que ce projet commercial générera un nombre important de déplacements dans un secteur déjà à saturation et que la proximité des réseaux de transport routier et ferroviaire présente des nuisances importantes, notamment en matière de bruit et de qualité de l'air.

2.1.6 Évaluation de la possibilité qu'une composante résidentielle soit ajoutée au projet

En février 2018, le Service de l'urbanisme et de la mobilité a été mandaté pour évaluer le potentiel du marché résidentiel dans un projet tel que le *Royalmount* et pour évaluer l'impact d'y ajouter d'une composante résidentielle en relation avec le développement résidentiel projeté sur le site de l'ancien hippodrome *Blue Bonnets*.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité est d'avis que l'intérêt pour de futurs acheteurs et locataires d'habiter dans un secteur comme le projet *Royalmount* semble réaliste en se référant aux projets qui ont cours depuis une dizaine d'années dans le secteur périphérique, ainsi qu'aux tendances observées dans certains projets apparentés qu'on retrouve ailleurs au Québec et aux États-Unis. De plus, l'impact potentiel d'un développement résidentiel dans le projet *Royalmount* sur le redéveloppement du site de l'ancien hippodrome doit tenir compte de

différents facteurs tels que les conditions hypothécaires, les types de produits résidentiels qui y seront offerts, le marché de la revente et la vigueur de l'économie en général. Il est difficile de prévoir quelles seront ces conditions lorsque démarrera le projet résidentiel sur le site de l'ancien hippodrome, pour lequel une offre diversifiée de produits résidentiels est prévue, notamment des logements familiaux, des logements sociaux et communautaires ainsi que du logement abordable.

Néanmoins, advenant une volonté d'intégrer des activités résidentielles dans le projet *Royalmount*, une modification devra être initiée par la Ville de Mont-Royal au PPU du Quartier *Royalmount* et à son plan d'urbanisme. De plus, une demande de modification, par la Ville de Mont-Royal, au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal devra être adressée au conseil d'agglomération de Montréal. Aussi, une mise à jour des études d'impact, notamment sur les déplacements et sur la gestion des eaux, devra être effectuée afin de considérer l'ajout de logements.

En somme, le Service de l'urbanisme et de la mobilité est d'avis que malgré les besoins en habitation et la rareté des terrains, le Schéma mentionne que le territoire est doté d'une capacité d'accueil, en insertion dans les secteurs établis et sur les terrains vacants ou les emplacements à transformer. Le secteur *Royalmount* n'est pas illustré sur la carte des terrains à construire et à transformer du Schéma. La Stratégie de développement économique 2018-2022 de Montréal mentionne parmi les défis à relever celui de « la redynamisation des pôles économiques et industriels », notamment dans un contexte où « les espaces industriels et commerciaux sont confrontés à une tendance lourde de développement résidentiel ». Le secteur du projet *Royalmount* est encadré par des infrastructures de transport majeures qui connectent le site à la région métropolitaine, mais qui l'isolent également du milieu environnant, et ce, tout en présentant des risques de nuisances importantes. Le secteur est également entouré d'entreprises industrielles dont certaines présentent des risques documentés sur la santé de la population environnante.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La Commission a pu tirer plusieurs conclusions des différentes données exposées. En effet, dans le contexte actuel où une certaine saturation de l'offre commerciale et de divertissement est observée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, il est indéniable que ce projet pourrait nuire au fragile équilibre actuellement maintenu et que l'agglomération a un rôle prédominant à cet égard. Par ailleurs, un projet *Royalmount* redessiné pourrait largement participer à l'optimisation du potentiel de développement économique de Montréal, à son rayonnement à l'international et à la pénurie de grands logements et à la redynamisation du secteur Namur / De la Savane.

De plus, dans le contexte de la lutte aux changements climatiques, aucun effort ne doit être ménagé pour assurer la réalisation de projets de nouveaux quartiers durables et sains du point de vue de la santé publique. La recherche de solutions à l'amélioration de la mobilité dans le secteur est prioritaire et doit absolument s'intensifier, notamment dans le contexte où les entreprises déjà établies dans ce secteur éprouvent actuellement des difficultés à recruter et à retenir leur main-d'œuvre. Il faut pouvoir agir rapidement sur la situation pour améliorer la fluidité des déplacements dans cette zone sursaturée.

Aussi, l'accroissement démographique prévu milite en faveur d'une plus grande place à l'habitation dans ce projet. Le redéveloppement d'un site d'une aussi grande superficie à Montréal doit permettre le développement d'un modèle de quartier du futur, un écoquartier carboneutre développé en ayant recours aux énergies vertes, dont l'habitation, la vie de quartier et la mobilité seront au cœur.

3. ANALYSE DES MÉMOIRES

Parmi les 76 documents déposés dans le cadre de cet exercice de consultation, 35 ont été présentés devant la Commission. Les noms des personnes qui ont pris la parole lors des séances publiques, de même que les noms des personnes qui sont intervenues lors des périodes de questions et commentaires du public sont listés à l'**Annexe 4** du présent rapport. La Commission a entendu les points de vue de toutes les personnes qui se sont présentées devant elle, tant à titre personnel qu'à titre de représentantes d'organismes ou d'entreprises. Tout au long de cette consultation, les commissaires ont su être à l'écoute des réactions que ce sujet a pu susciter. La quantité et la diversité des commentaires et des opinions exprimées font foi de l'intérêt des participants pour ce projet dont les impacts sont régionaux, voire suprarégionaux.

L'analyse des mémoires, qui suit, reflète donc la diversité des points de vue exprimés dans l'ensemble des mémoires, opinions et lettres d'appui reçues et des présentations entendues. Aussi, les recommandations de la Commission visent à favoriser la réalisation du plein potentiel de ce projet de grande envergure, et ce, dans l'objectif d'en maximiser les retombées socio-économiques au bénéfice de la population montréalaise. Ce sont donc 15 recommandations, réparties sous cinq thèmes, qui ont été formulées.

Les membres de la Commission ont bien saisi l'ensemble des différentes préoccupations clairement énoncées par les personnes qui ont pris part à la consultation publique, notamment quant à l'intérêt que représente le redéveloppement de cette zone pour répondre aux besoins de la population des arrondissements environnants en termes de logement et de services de proximité. De plus, la nécessité de minimiser les impacts sur l'équilibre commercial de l'agglomération et sur la circulation locale et élargie a été évoquée à de nombreuses reprises par plusieurs personnes.

COMMENTAIRES GENERAUX

À maintes reprises, la tenue de cette consultation publique sur les impacts du projet *Royalmount* a été saluée et bon nombre de personnes ont souligné, à grand trait, l'importance de revoir certains éléments de la gouvernance de l'agglomération de Montréal, notamment en ce qui concerne le cadre du développement urbain des mégas projets commerciaux comme celui-ci.

Au terme de ce processus de consultation publique, un fort consensus s'est dégagé concernant la nécessité pour le promoteur de réviser son projet afin d'en assurer l'acceptabilité sociale. Plusieurs interventions ont porté sur le besoin de mettre en œuvre un exercice de concertation afin de planifier, le plus rapidement possible, des solutions aux impacts que les études déposées permettent d'envisager sur la mobilité, déjà passablement difficile dans le secteur enclavé Namur / De la Savane, localisé au croisement des autoroutes 15 et 40. Plusieurs personnes qui ont participé à la consultation en ont appelé à la Ville de Montréal de jouer un rôle fédérateur pour réunir toutes les parties prenantes, incluant les arrondissements et les villes liées contigües au site du projet *Royalmount,* afin de travailler l'élaboration de solutions, tantôt plutôt simples, tantôt résolument innovantes, dans l'objectif de contrer les impacts négatifs annoncés sur la mobilité dans ce secteur, que certaines personnes ont déjà qualifiés de chaos annoncé.

Plusieurs interventions ont également été faites pour rappeler l'importance de planifier le redéveloppement des zones urbaines en friche de l'agglomération de manière concertée afin d'assurer une réponse plus adéquate aux réels besoins de la population montréalaise, qui souhaite résolument le développement de quartiers complets, à échelle humaine, faisant une grande place à l'habitation et aux services de proximité.

GOUVERNANCE

Plusieurs mémoires ont fait état de la nécessité de revoir le cadre de gouvernance des grands projets commerciaux afin que le feu vert vienne dorénavant de l'agglomération, et ce, afin d'éviter que des villes puissent unilatéralement autoriser des projets dont l'impact se ferait ressentir sur l'ensemble de la région, voire au-delà. Des interventions du public ont jugé l'autorisation du projet *Royalmount* par la Ville de Montréal comme étant contraire à l'esprit même de cet outil qui vise précisément à assurer le respect des principes d'aménagement et de développement communs à l'ensemble des villes l'agglomération de Montréal et qui énonce, notamment, la nécessité de favoriser le renforcement du centre-ville comme principal pôle commercial et de divertissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Aussi, dans le contexte où plusieurs grands centres commerciaux feront face à des défis importants en termes de modernisation où de redéveloppement des sites au cours des prochaines années, il a été suggéré de prévoir un traitement plus approprié de ces grands projets afin de s'assurer que les futurs projets sauront respecter tant l'esprit que la lettre du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

De plus, plusieurs interventions visaient à demander à ce que la Ville intervienne rapidement pour rassembler les parties prenantes au dossier dans l'objectif de favoriser l'atténuation des impacts envisagés à tous les niveaux.

DEPLACEMENTS LOCAUX

Plusieurs intervenants, dont des citoyens ainsi que la Ville de Côte Saint-Luc et les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, se sont présentés pour sonner l'alarme en ce qui concerne les impacts prévus sur les déplacements locaux déjà difficiles sur l'axe Décarie.

DEPLACEMENTS ELARGIS : RESEAU ROUTIER ET RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

Devant l'annonce d'une dégradation aussi importante de la mobilité qui serait causée par l'augmentation de la congestion automobile dans ce secteur déjà sursaturé, les personnes et les organismes qui sont intervenues ont formulé une grande diversité de suggestions, allant d'une simple voie réservée aux autobus en passant par la création d'une ligne de Tramway reliant le site *Royalmount* aux infrastructures de transport collectif existantes et projetées et allant jusqu'à évoquer la nécessité de prolonger la ligne orange jusqu'au quartier Bois-Franc dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ÉQUILIBRE DE LA STRUCTURE COMMERCIALE LOCALE ET D'AGGLOMERATION

Différentes interventions ont été faites par des spécialistes du commerce de détail et de l'offre de divertissement. Toutes ces personnes ont évoqué le caractère indésirable du potentiel de cannibalisation que représente la réalisation du projet *Royalmount* tel que prévu actuellement. Ces personnes comprennent et déplorent que l'activité commerciale des entreprises qui s'établiraient dans ce méga projet proviendraient, en partie, d'une diminution, si minime soit-elle, des ventes de commerces existants sur le territoire de l'agglomération, notamment ceux du centre-ville, et des salles de spectacles, notamment celles du Partenariat du Quartier des spectacles, mais également sur l'offre des villes de la Couronnes Nord et de la Couronne Sud.

ÉVALUATION FINANCIERE ET FISCALE : RETOMBEES ET INVESTISSEMENTS MUNICIPAUX

L'évaluation effectuée par le Service des finances de la Ville de Montréal a permis de chiffrer les retombées fiscales du projet pour la Ville de Mont-Royal et pour l'agglomération, ce qui permet d'entrevoir une importante augmentation des recettes, notamment pour la Ville de Mont-

Royal. Par conséquent, en regard de la nécessité d'améliorer la mobilité dans le secteur Namur / De la Savane de manière prioritaire pour mitiger de manière efficace les impacts du projet autorisé par la Ville de Mont-Royal, ce qui constitue l'un des principaux impacts de ce projet, la Commission retient que des investissements sur le développement du transport collectif doivent être réalisés rapidement et que l'importance des coûts de développement des infrastructures requiert de prévoir un mécanisme de captation fiscale d'une partie des revenus supplémentaires qui seront générés par *Royalmount* et de les attribuer au développement du transport collectif.

ANALYSE DE L'INSERTION URBAINE DU PROJET DANS UNE PERSPECTIVE DE DENSIFICATION ET D'INTENSIFICATION DES ACTIVITES URBAINES ET DU RENFORCEMENT D'UN POLE ECONOMIQUE

La question de l'insertion urbaine a été abordée par de nombreuses personnes et plusieurs organismes de la société civile sont venus rappeler l'importance d'assurer une meilleure insertion urbaine de ce projet, notamment en s'assurant qu'il ne tourne pas le dos aux quartiers environnants. De plus, des citoyens ont insisté sur la nécessité d'améliorer la continuité de la trame urbaine de l'axe Décarie et de faire de *Royalmount* un quartier à échelle humaine, en évaluant la possibilité de construire une dalle parc au-dessus de l'autoroute Décarie et en prenant les mesures pour protéger la santé des personnes qui y habiteront et de celles qui y travailleront. Puis, la question de la densification du secteur a ramené l'importante problématique de la mobilité dans ce quartier où les travailleurs des entreprises établies dans ce secteur industriel éprouvent déjà des difficultés liées à la circulation automobile et à l'accès en transport en commun, ce qui engendre des difficultés pour ces mêmes entreprises à recruter et à retenir leur main-d'œuvre. Par conséquent, la Commission en déduit que le potentiel de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique est essentiellement tributaire de l'amélioration de la desserte en transport en commun et d'une amélioration significative de la fluidité de la circulation automobile dans ce secteur. De plus, la question du nombre de cases de stationnement prévu sur le site *Royalmount*, fixé à 8 000, a suscité plusieurs interventions défavorables puisque le fait de réserver un nombre aussi élevé de places de stationnement ne saurait absolument pas participer à l'atteinte des objectifs de réduction de la part modale des déplacements effectués en véhicules automobiles parmi l'ensemble des déplacements vers le site du projet *Royalmount*.

ÉVALUATION DE LA POSSIBILITE QU'UNE COMPOSANTE RESIDENTIELLE SOIT AJOUTEE AU PROJET

Un grand nombre d'interventions sont allé dans le sens d'amener le promoteur à réviser son projet de développement pour ce site en vue d'en faire un quartier complet, à échelle humaine, connecté à l'ensemble des services, actuels et à venir, dans les différents projets environnant du secteur. Finalement, un organisme communautaire de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est venu plaidé en faveur du développement de plus aptes à répondre aux besoins criants de la population montréalaise, dont les familles montréalaises qui sont en manque de logements abordables de grande taille, ce qui a pour effet de nuire à l'objectif de rétention des familles sur l'Île. De plus, la construction de logements appropriés pour les favoriser l'accès des familles montréalaises à des conditions décentes de logement est ressorti comme une priorité dans plusieurs présentations. Ainsi, plusieurs mémoires faisaient état de la nécessité de mettre l'habitation au cœur du projet selon les principes favorisant la mixité sociale et en prenant les nécessaires à la protection de la santé des personnes qui y vivraient et qui y travailleraient.

CONCLUSION

En terminant, cette consultation a indéniablement permis à la population montréalaise d'être informée et de se prononcer concernant le développement du site envisagé par les promoteurs du projet *Royalmount*. L'envergure du projet et le fort potentiel de redéveloppement qu'il représente sur ce très grand site industriel a suscité l'intérêt de nombreuses et diverses parties prenantes à la consultation publique. La Commission salue, à ce titre, toutes les personnes qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie urbaine, à échelle humaine, et de la mobilité collective ainsi que toutes les personnes qui œuvrent au développement économique sur le territoire, et ce, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'activités.

La forte participation à cette consultation indique que la population s'est faite entendre concernant la nécessité d'atténuer les impacts négatifs que ce projet pourrait avoir sur l'ensemble de la communauté de l'agglomération de Montréal, principalement sur la mobilité dans l'ensemble du secteur Namur / De la Savane et sur le réseau autoroutier, incluant le transport des marchandises de l'ensemble de la province, et les impacts envisagés sur la structure commerciale de l'agglomération relativement au potentiel de cannibalisation sur le commerce de détail et sur l'offre de divertissement.

La Commission a confiance que l'Administration saura assurer le suivi le plus approprié à chacune des 15 recommandations qui suivent puisque celle-ci ont été formulées dans l'objectif de contribuer à l'établissement d'un dialogue avec le promoteur Carbonleo, et ce, essentiellement en vue d'élaborer des stratégies qui permettront de faire du projet *Royalmount* le premier écoquartier de la grande région montréalaises, un quartier où il fait bon vivre, travailler, se déplacer et consommer de manière responsable. Le rapport minoritaire des deux membres des villes de banlieue, MM Bottausci et Coutu, suit les recommandations adoptées à majorité par la Commission.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document, de même que tous les documents afférents à cette étude publique, peuvent être consultés sur la page Internet du dossier sur le site des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi que, sur demande, à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public ayant porté sur les impacts du projet *Royalmount*, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation remercie, pour leur apport à la réflexion sur la question mise à l'examen, les nombreuses personnes, organismes et entreprises de la société civile qui y ont pris part ainsi que les ressources des services de la Ville de Montréal pour leur collaboration au processus de consultation publique basé sur les résultats des analyses d'impacts des études du projet *Royalmount*, tel que présenté par son promoteur, Carbonleo.

La Commission salue la participation ainsi que l'écoute attentive de Carbonleo, et ce, tout au long du processus de consultation publique;

La Commission reconnaît l'importance de l'investissement privé prévu dans ce projet;

La Commission est d'avis qu'il importe de redévelopper la zone industrielle visée;

La Commission conçoit de manière extrêmement positive la collaboration qui peut s'établir entre les promoteurs et les pouvoirs publics, notamment en vue de favoriser le meilleur développement possible des projets, permettant ainsi d'améliorer la réponse aux besoins de la population montréalaise;

La Commission rappelle que cette consultation publique s'est déroulée selon un processus objectif, sans partisannerie, et de manière indépendante, dans le respect du mandat qui lui a été confié par le conseil municipal et qui visait à faire l'étude des différents impacts du projet *Royalmount*;

Les recommandations qui suivent sont le résultat du consensus des commissaires;

La Commission a reçu et analysé 76 mémoires et commentaires qui lui ont été adressés par 25 organismes; 17 entreprises et une trentaine de citoyennes et citoyens. De plus, la Commission souligne la participation de la Ville de Mont-Royal ainsi que de la Ville de Côte Saint-Luc et des arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, qui sont limitrophes au site du projet *Royalmount*.

La Commission fait, à l'Administration municipale montréalaise, les 15 recommandations suivantes, sous-divisées en quatre thématiques :

1. Gouvernance et fiscalité

Attendu qu'une décision de la Ville de Mont-Royal, dont la population de 20 000 personnes, équivalant à 1% de la population de l'agglomération de Montréal et à 0.5% de la population de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), a pu donner lieu au développement d'un projet commercial d'une telle envergure, localisé à l'intersection des deux autoroutes les plus achalandées du Québec et dont les impacts se feront ressentir à l'échelle régionale, voire suprarégionale;

Attendu l'occasion extraordinaire offerte à l'agglomération de Montréal de planifier le

redéveloppement du secteur Namur / De la Savane de manière réellement novatrice pour en faire le premier écoquartier de la région montréalaise, favorisant ainsi la création de véritables quartiers durables à échelle humaine sur le modèle de projets réalisés par d'autres grandes villes dans le monde;

Attendu l'absolue nécessité de mener un processus de consultation publique en amont d'un projet d'une telle envergure, notamment dans le cadre du redéveloppement d'un aussi vaste secteur industriel;

Attendu l'importance pour l'ensemble des personnes élues de la grande région montréalaise d'agir de manière concrète et cohérente en vue de réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, en accord avec les objectifs de réduction de 30% à atteindre d'ici 2020 pour assurer la résilience de la métropole;

Attendu les engagements pris par Montréal lors du Sommet de San Francisco, découlant de l'Accord de Paris;

Attendu que la Commission constate l'absence d'études d'impacts sur l'environnement et le développement durable, sur la santé publique et sur le développement social;

Attendu que les différentes études commandées par le promoteur du projet Royalmount ont révélé plusieurs impacts négatifs, notamment en ce qui a trait à l'intensification de la congestion routière et autoroutière;

Attendu l'importance de maintenir l'équilibre de la structure de l'offre culturelle, commerciale et de divertissement;

Attendu les inquiétudes exprimées par la société civile et le manque d'acceptabilité sociale entourant le projet Royalmount dans sa forme actuelle;

Attendu la nécessité de regrouper toutes les parties prenantes (CMM, MTQ, STM, ARTM et tout autre partenaire local concerné) *pour travailler de manière concertée dans le cadre du développement des autres projets dans le secteur Namur / de la Savane;*

Attendu que le promoteur souhaite ajouter une composante résidentielle à son projet;

Attendu qu'une modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération est requise pour autoriser l'affectation résidentielle;

R-1

Que la Ville de Montréal et l'agglomération s'assurent que le promoteur du projet *Royalmount*, Carbonleo, et toutes les parties prenantes s'engagent formellement à prendre un temps d'arrêt pour procéder, sans délai, à une planification intégrée devant permettre la redéfinition du projet actuel, et ce, afin que le projet final puisse offrir une réponse adéquate aux besoins de la population montréalaise;

et

Que, en l'absence d'une telle entente négociée, la Ville de Montréal et l'agglomération utilisent les outils légaux requis pour imposer la suspension du projet dans sa forme actuelle et du développement du secteur Namur / de la Savane.

R-2

Que la Ville de Montréal et l'agglomération, en collaboration avec les villes de Côte Saint-Luc et de Mont-Royal et les arrondissements limitrophes, profitent de ce temps d'arrêt pour planifier le développement du secteur Namur / De la Savane, de manière intégrée et durable, en réunissant les différentes parties prenantes (CMM, MTQ, STM, ARTM et tout autre partenaire local concerné) ainsi que les sommités des différentes institutions d'enseignement supérieur montréalaises, notamment dans les domaines de l'économie; de l'habitation; de l'environnement; de la santé publique; du transport et de l'urbanisme.

R-3

Que la Ville de Montréal et l'agglomération demandent au gouvernement du Québec de faire les modifications législatives nécessaires afin de prévoir l'ajout d'un nouvel outil urbanistique visant à assurer la cohésion de tout développement d'envergure régionale, avec les objectifs inscrits au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Attendu l'évaluation financière et fiscale du projet et considérant que les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir montrent un accroissement des revenus pour la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal;

Attendu l'urgence et l'importance des investissements requis en transport actif et collectif dans le secteur Namur / De la Savane;

R-4

Que la Ville de Montréal et l'agglomération voient à définir le nouvel outil fiscal qui permettra d'investir une partie équitable des nouveaux revenus de taxation de la Ville de Mont-Royal et de l'agglomération, qui seront générés par le développement immobilier et commercial dans le secteur Namur / De la Savane, au développement du transport collectif dans ce secteur.

2. Mobilité

Attendu l'intensité de la congestion automobile actuelle sur les réseaux autoroutiers 15, 40 et 520;

Attendu la congestion automobile actuellement occasionnée par les 360 000[1] déplacements quotidiens sur les axes autoroutiers aux abords du secteur Namur / De la Savane;

Attendu l'importante augmentation de la congestion automobile révélée par les études d'impacts sur les réseaux autoroutiers (15, 40 et 520), qui prévoient que le projet Royalmount

[1] Avis technique final sur les impacts du projet Royalmount sur les déplacements, page 4

générera, à lui seul, pas moins de 140 000[2] déplacements supplémentaires quotidiens, dont la grande majorité en véhicules automobiles;

Attendu le caractère prévisible des impacts négatifs sur les déplacements locaux dans les arrondissements et les villes limitrophes au projet Royalmount et aux autres projets, en cours et à venir, dans le secteur Namur / De la Savane;

Attendu l'enclavement de différentes parties du secteur Namur / De la Savane, dont le site du projet Royalmount, et les nombreuses entraves physiques à la mobilité active et collective;

Attendu la possibilité de mettre en place différentes mesures moins coûteuses dans l'objectif de réduire la place de l'automobile dans ce secteur et sur l'ensemble du territoire montréalais;

Attendu l'importance des coûts associés à la congestion routière dans le grand Montréal, chiffré à 4,2 milliards[3];

Attendu l'importance des impacts négatifs de la congestion automobile sur l'environnement, notamment en ce qui concerne le bruit, la qualité de l'air et la santé;

Attendu les difficultés de plusieurs entreprises établies dans le secteur Namur / De la Savane à retenir et à recruter leur main-d'œuvre en raison de la congestion routière et des lacunes de la desserte en transport collectif du secteur;

Attendu que les coûts de construction et d'entretien des mesures d'atténuation proposées par le promoteur du projet Royalmount n'ont pas faits l'objet d'une évaluation à ce jour et que la mise en place de ces nouvelles infrastructures incomberait au gouvernement du Québec et à l'agglomération de Montréal;

Attendu l'objectif de la CMM, inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui vise l'accroissement de la part modale des transports actif et collectif à l'heure de pointe du matin, de 25% à 35% d'ici 2031[4];

Attendu les dernières tendances en matière d'aménagement des aires TOD qui donnent la priorité aux piétons et aux cyclistes[5]:

R-5

Que la Ville de Montréal et l'agglomération, en collaboration avec le MTQ, mènent des travaux concertés pour assurer le développement de nouveaux modes de transport actifs et collectifs en élaborant et en convenant de solutions durables en matière de transport des personnes et des marchandises dans le secteur Namur / De la Savane pour faire de ce secteur un véritable

[2] Avis technique final sur les impacts du projet Royalmount sur les déplacements, page 5

[3] Mémoire de la Chambre de commerce, page 4

[4] http://cmm.qc.ca/champs-intervention/transport/

[5] http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/quartiers-tod/

quartier à échelle humaine selon les principes de développement des écoquartiers[6];

et

Que la Ville de Montréal et l'agglomération assurent la mise en place de mesures qui permettront l'inter-connectivité aux différents réseaux existants et projetés;

R-6

Que la Ville de Montréal et l'agglomération demandent au MTQ d'examiner les mesures de mitigation proposées par le promoteur afin qu'il statue rapidement sur l'ensemble de ces mesures, en plus d'en évaluer les coûts et de produire l'échéancier de réalisation, le cas échéant;

R-7

Que la Ville de Montréal et l'agglomération demandent au promoteur de réduire de manière substantielle le nombre de cases de stationnement du projet *Royalmount,* et ce, en cohérence avec les objectifs de réduction de la part modale des véhicules automobiles sur le territoire montréalais;

3. Habitation et urbanisme

Attendu que le promoteur souhaite l'ajout d'une composante résidentielle à son projet;

Attendu que cet ajout nécessite une modification au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour autoriser l'affectation résidentielle;

Attendu les besoins grandissants de logements découlant de la croissance et des changements démographiques ainsi que du besoin actuel, clairement exprimé, pour une grande quantité de nouveaux logements sociaux, abordables et familiaux;

Attendu que les caractéristiques propres aux quartiers mixtes, complets et à échelle humaine, doivent se retrouver dans un projet de l'envergure du projet Royalmount;

Attendu que la nécessité de procéder à une analyse approfondie de l'insertion urbaine du projet Royalmount et des autres projets prévus dans le secteur Namur / De la Savane, représente l'occasion unique de moderniser la trame urbaine sur le boulevard Décarie;

Attendu les impacts de la mauvaise qualité de l'air, des îlots de chaleur et du bruit sur la santé des personnes qui vivent à proximité des autoroutes[7];

Attendu l'importance d'assurer l'adéquation du projet Royalmount avec les cinq principes d'un

[6] http://collectivitesviables.org/articles/ecoquartiers.aspx

[7] Mémoire de la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP)

développement urbain de qualité dans une perspective de protection du patrimoine urbain, et ce, tel qu'énoncés par l'organisme Héritage Montréal : 1) La démonstration de la pertinence et de la recevabilité; 2) La prise en compte du patrimoine et du contexte; 3) la tenue d'un processus crédible et exemplaire; 4) l'innovation de la proposition et 5) le legs à la prochaine génération[8]*;*

R-8

Que la Ville de Montréal et l'agglomération accueillent favorablement la demande du promoteur d'ajouter la composante résidentielle au projet *Royalmount*;

R-9

Que la Ville de Montréal et l'agglomération exigent la réalisation d'un plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit pour garantir un milieu de vie sain, et ce, tant aux personnes qui y résideront qu'à celles qui y travailleront;

R-10

Que la Ville de Montréal et l'agglomération exigent du promoteur qu'il revoit la distribution des superficies et les localisations prévues aux différents usages intégrés à son projet (bureau, commerce, commerce de destination, divertissement et habitation) pour en faire un réel quartier complet, à échelle humaine, en y incluant tous les services de proximité et les espaces nécessaires à la vie urbaine, dont les parcs, les équipements de loisirs et de vie communautaire, en réservant, notamment, des terrains appropriés à la construction des écoles et des espaces verts adjacents, en quantité suffisante, pour répondre aux besoins de la population de ce nouveau quartier.

R-11

Que la Ville de Montréal et l'agglomération exigent que le projet révisé intègre un secteur résidentiel en son centre, qui inclurait du logement social, abordable et familial, permettant ainsi de répondre au besoin actuel et criant des familles montréalaises pour de grands logements.

R-12

Que la Ville de Montréal et l'agglomération encouragent le promoteur et la Ville de Mont-Royal à réaliser une étude de faisabilité pour intégrer la géothermie et les autres énergies renouvelables dans le projet *Royalmount* afin de viser l'atteinte de la carboneutralité.

4. Développement économique, commerce de proximité et offre culturelle

Attendu que la Commission reconnaît l'importance pour la Ville de Montréal et l'agglomération de soutenir les initiatives d'investissements privés dans des projets novateurs qui respectent la créativité et l'authenticité de Montréal;

[8] Mémoire d'Héritage Montréal

Attendu le résultat des études d'impacts du projet Royalmount sur l'équilibre de la structure commerciale locale et celle de l'agglomération, qui évalue que le chiffre d'affaires des commerces existants, notamment ceux du centre-ville, pourraient subir une diminution d'environ 13%[9];

Attendu la nécessité pour la Ville de Montréal et pour l'agglomération de protéger le fragile équilibre des activités commerciales et de soutenir les entreprises qui y sont actuellement établies;

Attendu la saturation de l'offre culturelle, locale et régionale, et les impacts négatifs envisagés du projet Royalmount sur le fragile équilibre de cet important marché[10];

Attendu la nécessité pour la Ville de Montréal et l'agglomération d'agir en toute cohérence dans le respect des différents plans et politiques en vigueur, notamment ceux qui visent à soutenir la vitalité du commerce de proximité en vue d'améliorer la qualité de vie, participant ainsi à l'atteinte des ambitieuses cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES);

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal a été élaboré dans l'objectif de maintenir l'équilibre entre les différentes activités ayant cours sur son territoire, notamment pour assurer la vitalité de son Centre-ville, incluant le Quartier des spectacles qui y est localisé;

Attendu les trois orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM (PMAD) en matière d'aménagement, de transport et d'environnement[11];

R-13

Que la Ville de Montréal et l'agglomération invitent les différentes parties prenantes à intégrer la composante résidentielle au centre du projet.

R-14

Que la Ville de Montréal et l'agglomération travaillent avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les emplacements et les superficies les plus appropriées aux activités commerciales, à l'offre de divertissement, aux tours à bureaux et à l'habitation sur le site du projet *Royalmount*, en considérant le redéveloppement du secteur Namur / De la Savane dans son ensemble.

R-15

Que la Ville de Montréal et l'agglomération travaillent à définir, avec les différentes parties prenantes, la proportion des espaces nécessaires aux activités commerciales, notamment en lien avec la répartition de l'offre culturelle et de divertissement permettant de favoriser le maintien d'un équilibre avec l'offre commerciale, culturelle et de divertissement existante, notamment celle du Centre-ville et du Quartier des spectacles, le tout en adéquation avec

[9] Étude d'impact du promoteur Carbonleo réalisée par la firme Altus, page 53

[10] Mémoire du Partenariat du Quartier des spectacles, page 2

[11] http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/

l'objectif visé par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

****

En conclusion, la Commission souhaite vivement la réalisation d'un projet *Royalmount* transformé qui répondra à la vision du développement des quartiers durables, selon les principes de développement des écoquartiers, le tout en accord avec les nombreuses opinions exprimées dans la majorité des mémoires présentés à la Commission.

Les 15 recommandations ont été adoptées à majorité lors de l'assemblée publique tenue le 24 janvier 2019.

Le rapport minoritaire déposé par les deux membres des villes liées ayant voté contre la proposition d'adoption des recommandations de la Commission, MM. Bottausci et Coutu, est joint à la suite des recommandations au rapport à la section suivante.

ANNEXE 1 : Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Les impacts du projet Royalmount », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur le développement économique et urbain et l'habitation

AMB | ASM
Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Nous, soussignés, Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, et Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en tant que membres de la Commission d'agglomération sur le développement économique et urbain et l'habitation, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Les impacts du projet Royalmount ».

Robert Coutu
Maire — Ville de Montréal-Est
Vice-président — Commission d'agglomération sur le développement économique et urbain et l'habitation

Alex Bottausci
Maire — Ville de Dollard-des-Ormeaux
Membre — Commission d'agglomération sur le développement économique et urbain et l'habitation

Introduction

D'entrée de jeu, nous tenons à remercier tous les citoyens et les regroupements qui ont participé activement aux travaux de la Commission d'agglomération sur le développement économique et urbain et l'habitation (Commission). Les recommandations des parties intéressées nous ont permis d'élargir notre perspective à l'égard du projet Royalmount.
Par ailleurs, étant donné l'ampleur et la portée métropolitaine de ce projet, il était normal et essentiel que diverses organisations saisissent l'occasion et qu'elles expriment leurs vives préoccupations sur ce projet qui s'inscrit, faut-il le rappeler, au cœur d'un secteur névralgique de l'agglomération de Montréal.
Le rapport de la Commission n'a pas su, à notre grand regret, refléter la large diversité

d'opinions et de recommandations qui ont été partagées au cours des dernières semaines. De notre côté, nous retenons que les mémoires déposés et ainsi que les témoignages des citoyens en Commission ont plutôt permis de faire ressortir la nécessité d'un tel développement dans l'agglomération et que celui-ci, pour assurer sa réussite, nécessitait des ajustements, à divers degrés, pour en assurer son intégration au secteur.
Bien que nous ayons pu compter sur une large participation de la société civile, la Commission n'a pas pu bénéficier de l'expertise de représentants de la Société de transport de Montréal (STM), du ministère des Transports (MTQ), de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ce qui a eu pour effet de rendre les recommandations finales incomplètes.
De plus, nous tenons également à témoigner notre vive déception de ne pas avoir eu le témoignage, en séance publique ou à huis clos, de la part d'intervenants du service juridique de la Ville de Montréal quant aux conséquences légales d'une intervention de la Ville ou de l'agglomération de nature à empêcher le projet Royalmount et pouvant donner lieu à une poursuite en dommages-intérêts par le promoteur.

À notre avis, les recommandations finales de la Commission ne sont pas représentatives des opinions exprimées par les citoyens venus nous rencontrer ; elles sont plutôt le reflet d'un certain courant au sein de notre communauté quant à la manière d'aménager et développer le territoire. En somme, les recommandations constituent davantage un énoncé politique en faveur d'une réécriture du Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération plutôt que des recommandations aux impacts du projet.
Enfin, le 24 janvier dernier, nous n'avons pas appuyé les recommandations de la Commission parce que cette dernière proposait une intrusion directe à l'autonomie des villes liées. Cette recommandation est en rupture avec l'esprit de collaboration véhiculé par toute la hiérarchie montréalaise, tant politique qu'administrative, et constitue ni plus ni moins une attaque frontale aux compétences locales de nos municipalités.
Il est parfaitement légitime que la Ville de Montréal souhaite exprimer ses préoccupations, mais cela doit se faire dans le cadre déjà prévu par la loi et dans le respect et la collaboration des intervenants impliqués au dossier. Nous aurions été en mesure d'appuyer le rapport de la Commission si ce dernier avait été rédigé dans une logique de bonification au projet. Or, les élus montréalais de la Commission ont choisi une autre voie, celle de l'affrontement et de la légalité, et ce, à notre grande déception.

Recommandations de l'AMB au comité exécutif

1. Gouvernance et fiscalité

R-1 et R-2

Nous ne pouvons souscrire à la recommandation proposant que toutes les parties prenantes s'engagent formellement à prendre un temps d'arrêt et qu'en l'absence d'une telle entente négociée, la Ville et l'agglomération utilisent les outils légaux requis pour imposer la suspension du projet Royalmount.

Nous aurions été en mesure d'appuyer une recommandation qui invitait les parties prenantes à s'engager formellement dans une discussion pour revoir les irritants du projet

et de s'engager à traiter le tout rapidement dans les instances prévues à cette fin.
Or, le deuxième paragraphe de cette recommandation qui évoque une volonté d'intrusion dans les responsabilités d'une ville liée constitue un dangereux précédent de nature à fragiliser les relations entre les villes liées et la Ville de Montréal.
Nous croyons que les solutions émergeront entre les parties prenantes, si tous y participent de bonne foi. Nous invitons respectueusement le comité exécutif à ne pas donner suite à celle-ci.

R-3

Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'évaluer la pertinence de nouveaux outils urbanistiques visant à assurer la cohésion de tout développement d'envergure régionale, avec les objectifs inscrits au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Cependant, cette discussion doit faire l'objet d'échanges constructifs entre les partenaires au sein de l'agglomération de Montréal. Il est utile de rappeler que la Ville de Montréal et l'AMB ont convenu, l'été dernier, de mettre sur pied quatre divers comités de travail sur les questions de la gouvernance.

Nous suggérons au comité exécutif, en regard à cette recommandation, de plutôt favoriser une démarche de collaboration avec les villes liées, en privilégiant le cadre déjà existant comme étant celui le plus propice pour la discussion. Nous rejetons d'emblée toute démarche qui aurait pour but une intervention unilatérale auprès du gouvernement du Québec.

R-4
Nous ne pouvons appuyer la recommandation d'un nouvel outil fiscal permettant de collecter de nouveaux revenus de taxation de la Ville de Mont-Royal et de l'agglomération. Il s'agit une fois de plus d'une intrusion dans les compétences locales. Il revient à Mont-Royal de gérer ses revenus selon les priorités de son conseil municipal.
En ce qui concerne la recommandation que le conseil d'agglomération dédie aux transports collectifs les revenus tirés du projet Royalmount, il nous apparaît plus judicieux que le comité exécutif suggère que cette recommandation soit discutée au sein du comité conjoint AMB — Ville de Montréal traitant du potentiel fiscal.

2. Mobilité

R-5

En ce qui concerne la recommandation d'une collaboration des parties prenantes avec le MTQ pour assurer le développement de nouveaux modes de transport actifs et collectifs tout en s'assurant de mettre en place des mesures qui favorisent l'interconnectivité aux différents réseaux existants, nous appuyons cette recommandation. L'enjeu de la mobilité et de l'accessibilité au site est revenu constamment dans les discussions de la Commission.

Par ailleurs, en plus des nouveaux modes de transport actifs et collectifs, nous jugeons

incontournable la nécessité d'assurer la connexion du boulevard Cavendish, un boulevard inachevé et pourtant clé dans le rétablissement de la fluidité du secteur. Depuis trop d'années, les administrations se succèdent à l'hôtel de ville de Montréal sans qu'aucun avancement probant ne soit réalisé dans ce dossier. Nous invitons le comité exécutif à accélérer les pourparlers avec les parties prenantes impliquées.

R-6

Nous souscrivons entièrement à ce que le MTQ examine les mesures de mitigation proposées par le promoteur afin qu'il statue sur leur faisabilité en considérant les besoins de ce secteur et de toutes les parties prenantes.

R-7

Nous tenons à exprimer une profonde réserve quant à la recommandation d'exiger au promoteur de réduire de manière substantielle le nombre de cases de stationnement au projet Royalmount. Sans vouloir porter atteinte au bien-fondé de la recommandation, il est important de rappeler que le projet Royalmount, dans sa conception actuelle, doit respecter le Règlement local de Mont-Royal en matière de stationnement.

Nous jugeons qu'il revient à Mont-Royal de valider la pertinence de cette recommandation et s'il est nécessaire, dans le cadre de ce projet, de modifier ou non son règlement local sur les espaces de stationnement.

Les discussions à venir entre les parties prenantes, en tenant compte des solutions possibles en transports collectifs et actifs, permettront à Mont-Royal de valider la nécessité ou non de modifier son règlement local.

3. Habitation et urbanisme

R-8

À maintes reprises, le maire de Mont-Royal a affirmé que son conseil municipal allait analyser et étudier l'ajout d'une composante résidentielle. À cet égard, nous sommes d'accord avec la recommandation dans la mesure où l'ensemble des parties prenantes prennent position en faveur de cette requête. Nous sommes convaincus que Mont-Royal tient déjà compte du caractère métropolitain de ce projet.

R-9

Nous invitons le comité exécutif à traiter la recommandation d'établir un plan de gestion de la qualité de l'air et du bruit en tenant compte des obligations déjà prévues par la loi et de référer la réalisation d'une telle étude par les autorités compétentes.

R-10

Nous croyons que la recommandation d'exiger du promoteur de revoir l'ampleur des superficies réservées aux usages de bureaux, de commerces de destination et de divertissement est inappropriée. Nous contestons totalement cette recommandation qui fait fi des compétences exclusives des villes liées. Il revient à Mont-Royal de définir ces paramètres du projet, selon les règles prévues à son plan d'urbanisme local et au Schéma d'aménagement. Compte tenu de l'ampleur du projet, nous sommes de l'avis que les autorités de Mont-Royal tiendront compte des besoins de ce secteur dans sa globalité.

R-11

En ce qui concerne l'inclusion de logement social, abordable pour les familles, nous sommes favorables à l'intégration de ces facteurs dans le cadre d'un développement résidentiel. Cependant, nous croyons qu'une décision en ce sens relève de la juridiction de chacune des villes liées. À cet effet, nous ne pouvons souscrire à l'idée que Montréal ou l'agglomération, dans le cadre actuel, puissent dicter ce qui doit ou ne doit pas être fait.

R-12

Nous n'avons pas d'opposition de principe à ce que le promoteur et Mont-Royal évaluent l'intérêt d'une étude de faisabilité pour intégrer la géothermie et les autres énergies renouvelables dans le projet *Royalmount* afin de viser l'atteinte de la carboneutralité. Nous comprenons qu'il ne revient pas à l'agglomération d'obliger la réalisation d'une telle étude.

4. Développement économique, commerce de proximité et offre culturelle

R -13

Voir les explications à R-8.

R-14 et R-15

La Commission propose aux recommandations 14 et 15 à ce que la Ville de Montréal et l'agglomération travaillent à identifier les emplacements et les superficies les plus appropriées aux activités commerciales, à l'offre de divertissement, aux tours de bureaux et de définir les proportions des espaces nécessaires en tenant compte du secteur et de l'offre culturelle et de divertissement existante ailleurs sur l'île, notamment au centre-ville.

Nous ne pouvons souscrire aux recommandations 14 et 15. À notre avis, il ne revient pas à l'agglomération de Montréal de jouer un rôle dans la réécriture des composantes du projet Royalmount. Il s'agit d'une compétence dont le seul responsable est la municipalité locale, en l'occurrence Mont-Royal. Cependant, nous invitons toutes les parties prenantes à poursuivre le dialogue pour trouver des solutions aux irritants identifiés dans le cadre de la consultation menée par la Commission.

Conclusion

À titre de représentants des villes liées de l'agglomération de Montréal, nous croyons que le projet Royalmount constitue un développement nécessaire, non seulement pour le secteur dans lequel il se situe, mais également pour l'enrichissement collectif de l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Il s'agit d'un projet avec une portée régionale pour lequel des solutions doivent être identifiées afin d'en garantir la réussite. Les enjeux d'intégration urbaine, de mobilité et d'accessibilité au site sont légitimes. Tant la Ville de Mont-Royal que le promoteur du projet ont exprimé à plusieurs reprises, autant devant la Commission que sur la place publique, leur volonté de travailler en collaboration avec les parties prenantes au projet.

Cet esprit de collaboration doit continuer de primer. Les défis d'intégration tous azimuts ne doivent pas servir de prétexte à une intrusion de la Ville ou de l'agglomération de Montréal à l'intérieur des compétences exclusives des villes liées, comme semblent le démontrer les recommandations de la Commission.

Lors de la dernière séance du conseil d'agglomération du 31 janvier, les représentants des villes liées ont demandé à la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, de préciser sa pensée aux recommandations de la Commission. Nous prenons acte de sa volonté de ne pas « remettre en question l'autonomie des villes, un principe, dit-elle, défendre bec et ongles à la grandeur du Québec ».

Tout comme la mairesse, nous souhaitons que des « voies de passage » soient identifiées à la satisfaction de toutes les parties prenantes afin que ce projet puisse prendre pleinement son envol pour le bien de l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Enfin, la réussite de ce projet sera un signal fort auprès de la communauté d'affaires qu'il est possible de réaliser des projets d'envergure sur l'île de Montréal.

ANNEXE 2 : Personnes-ressources de la Ville de Montréal attitrées au dossier

Service de l'urbanisme et de la mobilité

M. **Karim Charef**, conseiller en aménagement, chef d'équipe, Direction de l'urbanisme, Division de l'aménagement et du design urbain

Mme **Maude Ladouceur**, conseillère en aménagement, Direction de l'urbanisme

M. **Jean-Philippe Desmarais**, ingénieur, chef d'équipe, Direction de la mobilité, Division de la fonctionnalité des transports

M. **Bastien Dupuis**, ingénieur, préposé à la planification, Direction de la mobilité, Division de la fonctionnalité des transports

Service du développement économique

M. **Dieudonné Ella-Oyono**, professionnel chef d'équipe, Direction de la Mise en valeur des pôles économiques,

Service des finances

M. **Philippe Brillant**, chef de division, Division de la planification de l'investissement

M. **Richard Lévesque**, conseiller budgétaire, Division de la planification de l'investissement

ANNEXE 3 : Représentants de Carbonleo et de leurs partenaires corporatifs

Carbonleo

Claude Marcotte, vice-président éxecutif et associé

Marie-Ève Harvey, directrice de projet

Quentin Chazelas, directeur développement & Hôtellerie

Constantin Nassif, directeur gestion hôtellerie

GBI

Serge Beaudoin, président, associé principal

Groupe Altus

Jean-Francois Grenier, directeur senior, Recherche Marketing

Lemay

Daniel Arbour, associé principal senior

Stephane Tremblay, vice-président, développement immobilier

WSP Canada Inc.

Vincent Ermatinger, vice-président planification des transports,

Sébastien Lachance-Picker, chargé de projet

ANNEXE 4 : liste des personnes et des organismes ayant présenté un mémoire

Assemblée publique du 19 décembre 2018, à 14 h

RAYSIDE LABOSSIERE, Architecture Design Urbanisme : M. RON RAYSIDE, architecte

ASSOCIATION DES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MONTREAL (ASDCM) : MME CAROLINE TESSIER, directrice

PROJET GENESE CDN-NDG : MME CLAIRE ABRAHAM, Organisatrice communautaire

M. ANDY NULLMAN, citoyen

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES : MM. JACQUES PRIMEAU, président du CA, **ET PIERRE FORTIN**, directeur général

Assemblée publique du 9 janvier 2019, à 19 h

HERITAGE MONTREAL : MMES FANNY CARDIN-PILON ET MARIE-ODILE TREPANIER

TOURISME MONTREAL : M. PIERRE BELLEROSE, directeur général

M. REJEAN BENOIT, analyste en transport et expert en tramway moderne

M. MICHAEL JOHNSON, citoyen

M. ROBERT BOIRE, citoyen

M. JEAN-MARC SEGUIN ET AL. , regroupement citoyens de Ville Mont-Royal

Assemblée publique du 16 janvier 2019, à 14 h

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN, M. Michel Leblanc, président et chef de la direction

IMAGINE LACHINE-EST, M. Jean-François Lefebvre, président fondateur

M. CHARLES GRENIER, chercheur

M. JEAN-CLAUDE MARSAN, O.C., officier de l'Ordre du Canada

CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE COTE-DES-NEIGES, Mme Jennifer Auchinleck, Organisatrice communautaire

ULTRA ELECTRONICS, M. Denis Couillard, Directeur

Assemblée publique du 16 janvier 2019, à 19 h

VILLE DE COTE SAINT-LUC, M. Mitchell Brownstein, maire, accompagné de Mme Dida Berku, conseillère, et de M. Oren Sebag, conseiller

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT, M. Alan DeSousa, maire de l'Arrondissement

M. IAN CRAIG, citoyen

ARRONDISSEMENT DE COTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME DE GRACE, Mme Sue Montgomery, mairesse de l'Arrondissement, accompagnée de M. Christian Arseneault, conseiller de la Ville

SHAFTER BROTHERS, M. Michael Shafter, propriétaire

SEBASTIEN ADAM ET FRANÇOIS DELWAIDE, citoyen

Assemblée publique du 17 janvier 2019, à 14 h

VILLE DE MONT-ROYAL, M. Philippe Roy, maire

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS, Mme Geneviève Hotte, directrice du bureau de projet

APCHQ, M. François Bernier, Vice-président principal Affaires publiques

COALITION CLIMAT, M. Jean-François Boisvert

VIVRE EN VILLE, M. Christian Savard, directeur général

MME RUBA GHAZAL, Députée de Mercier, responsable en matière de transition économique et écologique

ANDREANNE HARBEC, citoyenne

PHARMASCIENCE, Mme Valérie Piuze, responsable des communications

CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL, Mme Tania Gonzalez, responsable Transport, GES et aménag. du territoire

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITE DURABLE, FACULTE DE L'AMENAGEMENT DE L'UDEM, Mme Paula Negron, Ph.D., professeure agrégée

DRSP (DIRECTION REGIONALE DE SANTE PUBLIQUE, CENTRE INTEGRE UNIVERSITAIRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DEMONTREAL), Dr. David Kaiser, médecin

Déclaration
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Article 15.01

Déclaration pour la reconnaissance de l'Année internationale des langues autochtones de l'UNESCO

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît être sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontre et de diplomatie entre les peuples, et qu'elle remercie à chaque conseil la nation Kanien'kehá:ka (mohawk) pour son hospitalité sur ce territoire;

Attendu que 13 100 Montréalaises et Montréalais issus de l'autochtonie résidaient sur le territoire de la Ville de Montréal en 2016;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité le 21 août 2017 une résolution visant l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

Attendu que, pour citer l'UNESCO, *« Les langues sont essentielles dans les domaines de la protection des droits humains, la consolidation de la paix et du développement durable, en assurant la diversité culturelle et le dialogue interculturel. »* (https://fr.unesco.org/IY2019);

Attendu que la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en oeuvrant à la réalisation d'une stratégie de Réconciliation avec les Peuples autochtones et en incluant le pin blanc au cœur des armoiries et du drapeau de la Ville;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration des langues et des cultures autochtones;

Attendu que l'UNESCO a déclaré l'année 2019, Année Internationale des Langues Autochtones;

Il est proposé conjointement par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et M. Lionel Perez, chef de l'opposition officielle, appuyé par Marie-Josée Parent, conseillère de la Ville du district de Champlain-L'Île-des-Sœurs;

Et Résolu:

Que la Ville de Montréal célèbre en 2019 l'année internationale des langues autochtones et participe activement aux efforts de l'UNESCO pour favoriser le rayonnement, la sauvegarde et la pratique des langues autochtones à Montréal;

Que la Ville de Montréal procède à une première traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en Kanien'kéha, en collaboration avec la nation Kanien'kehà:ka (Mohawk);

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts de traduction de la Charte montréalaise des droits et responsabilités afin qu'à terme celle-ci soit traduite dans les langues autochtones des onze nations qui se trouvent sur le territoire aujourd'hui appelé Québec, notamment l'Abénaquis, l'Anishinabeg, l'Atikamekw, l'Iiyiyuu ayimuun (cri), l'Innu-aimun, l'Inuktitut, le Kanien'kéha, le Malécite, le Mi'kmawi'simk (Mi'kmaq), le Naskapi, et le Wendat.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Article 15.02

Déclaration pour la Journée internationale des femmes

Attendu que la Journée internationale des femmes sera célébrée le 8 mars;

Attendu que la Journée internationale des femmes est une excellente occasion pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité des sexes et de favoriser l'autonomisation des femmes;

Attendu que, pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, et ce, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que des avancées ont pu être notées lors des dernières élections montréalaises avec un nombre record de 53 femmes élues à l'hôtel de ville de Montréal, ainsi qu'aux dernières élections provinciales, avec un nombre record de 52 femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec;

Attendu qu'un nombre record de 120 femmes élues siègent présentement au Congrès américain;

Attendu que malgré ces statistiques encourageantes, la parité est toujours loin d'être atteinte dans de nombreuses sphères, incluant dans le monde municipal, et que beaucoup de chemin reste à faire pour assurer une réalité parité durable et vaincre les inégalités qui persistent;

Attendu que les gains, en la matière, demeurent fragiles, notamment devant la montée du populisme, du conservatisme et de l'intolérance raciale et religieuse dans le monde;

Attendu que les femmes sont toujours plus nombreuses à subir la violence, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, handicapées, autochtones ou issues de la communauté LGBTQ+ sont plus susceptibles de subir des discriminations;

Attendu que de nombreux gestes peuvent être posés afin de faire respecter les droits des femmes, autant au travail, que dans nos relations ou dans les

endroits publics, et que les instances démocratiques décisionnelles ont un rôle essentiel et complémentaire à jouer;

Il est proposé par la mairesse Valérie Plante, appuyé par Rosannie Filato, conseillère de Villeray

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars;

Que la Ville de Montréal continue à valoriser sans relâche les initiatives visant la parité;

Que la Ville de Montréal redouble d'ardeur pour favoriser les initiatives en matière, entre autres, de conciliation famille-travail, d'accessibilité et d'inclusion, ainsi que de soutien aux groupes de femmes sur son territoire.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Article 15.03

Déclaration visant à affirmer le statut de Montréal en tant que l'une des principales villes de jazz en Amérique du Nord

Attendu que la musique jazz est l'une des formes d'expression artistique les plus importantes de l'ère contemporaine et l'ancêtre de nombreux styles musicaux populaires et savants actuels;

Attendu que l'éclosion du jazz à travers l'Amérique du Nord est indissociable du dynamisme culturel des communautés noires, incluant celles qui, depuis la fin du XIXe siècle, ont forgé l'identité de la Petite-Bourgogne du Sud-Ouest, jadis surnommée la Harlem du Nord;

Attendu que des figures marquantes de la Petite-Bourgogne ont contribué à la réputation d'excellence du jazz de la métropole, notamment Daisy Peterson Sweeney, dont le nom a été attribué à un parc et une portion de rue de l'arrondissement du Sud-Ouest lors de la séance du comité exécutif du 6 février dernier.

Attendu qu'à la suite de la prohibition étasunienne des années 1920, de nombreux musiciens, en exode jusqu'à notre île, ont contribué à faire de Montréal une ville de musique et de plaisirs nocturnes, où le jazz régnait en maître dans les boîtes de nuit;

Attendu que Montréal a été le berceau de plusieurs grands noms de l'époque classique du jazz tels qu'Oscar Peterson et Oliver Jones;

Attendu que les musiciens montréalais n'ont jamais cessé de participer au renouvellement des formes du jazz grâce, entre autres, à des musiciens comme Joe Sealy et Reg Wilson;

Attendu que Montréal est, depuis près d'un siècle, la scène par excellence de prestations de première importance grâce à ses clubs de jazz légendaires, tels que le Rockhead's Paradise, le Bottom, le Latin Quarters, la Maison du Jazz et le Rising Sun, club fondé par Rouè-Doudou Boicel, formidable promoteur culturel ayant attiré ici des artistes de renom, comme Ray Charles, Dizzy Gillepsie ou Nina Simone;

Attendu que Montréal rayonne partout à travers le monde grâce au Festival international de Jazz de Montréal, qui célèbre cette année son quarantième anniversaire;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite mettre en œuvre des solutions pour pérenniser ses petites salles de spectacles et pour maintenir la diversité de ses lieux de diffusion musicale;

Il est proposé par Christine Gosselin, responsable de la culture, du patrimoine et du design au sein du comité exécutif, appuyé par Craig Sauvé, conseiller de la Ville du district de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown,

Et résolu :

Que Montréal célèbre ses artistes qui, au cours des décennies, ont contribué à forger la réputation de la métropole en tant que carrefour musical international, en plus d'écrire l'histoire du jazz à l'échelle mondiale;

Que l'apport des communautés noires, ainsi que celui des autres communautés, s'inscrive dans notre compréhension de ce que signifie le patrimoine immatériel montréalais, dont le souvenir et l'importance doivent faire l'objet de projets de commémoration;

Que la Ville reconnaisse l'importance historique des salles de spectacles alternatives, dont la présence et la pérennisation sont essentielles à l'émergence de nouvelles pratiques et mouvements artistiques phares pour Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187231088

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro -Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 $ taxes incluses - fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 150 000,00 $, taxes incluses ;

2. d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231088**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro -Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 $ taxes incluses - fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au *Circuit électrique (CÉ)* d'Hydro-Québec (HQ), à la suite d'ententes signées avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ). L'adhésion au *CÉ* a impliqué l'acquisition par la Ville de Montréal de bornes de recharge hors rue de niveau II (240 V) implantées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.) ainsi que l'acquisition de bornes de recharge sur rue de même niveau, durant les années 2014 à 2017. L'entente de partenariat pour le développement de ces bornes de recharge pour les véhicules électriques avec Hydro-Québec a été renouvelée et approuvée le 20 février 2017 (CM17 0154) pour une période de quatre (4) ans avec une option de renouvellement d'une durée additionnelle de cinq (5) ans.

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, plus de 1 000 bornes de recharge sur rue dans les dix-neuf (19) arrondissements de la ville. Ces bornes de recharges accessibles au public seront aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiées en 2016, 2017et 2018, la Ville prévoit installer deux cents (200) nouvelles bornes de recharge (BR) sur rue en 2019.

Préalablement à l'installation des bornes, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) doit réaliser les travaux de nature civile (construction de bases et

conduits) et Hydro-Québec (HQ) doit procéder aux branchements d'alimentation électrique pour les bornes.

Il est donc requis d'accorder un contrat à Hydro-Québec, pour le raccordement de ces bornes dans le cadre des travaux d'installation, pour la somme maximale estimée de 1 150 000,00 $, taxes incluses. Le paiement se fera sur réception des factures.

À cet effet, aucun appel d'offres n'est nécessaire puisque HQ est un fournisseur exclusif.

À noter qu'un dossier aux fins d'installation des 200 bornes de recharge sur rue est présentement en préparation. L'octroi du contrat d'installation des bornes est planifié pour le mois d'avril 2019. La publication de l'appel d'offres #330106 sera effectuée en février 2019 à cet effet. Un dossier pour l'achat des bornes de recharge est aussi prévu pour le printemps 2019.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0741 - 9 mai 2018 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 900,00 $ (contrat: 154 900,00 $ + incidences: 10 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 330105 - 6 soumissionnaires (1187231027) ;
CM18 0519 - 24 avril 2018 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839 -2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 561 935, 38 $, taxes incluses (fournisseur unique) (1180160001) ;

CM18 0365 - 26 mars 2018 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue et de vingt (20) de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en 2018 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 350 000,00 $ taxes incluses - fournisseur exclusif. (1187231015) ;

CM17 1227 - 25 septembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 $, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Hydro-Québec (CM17 0152), majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 $ à 1 052 512,62 $, taxes incluses (1177231070) ;

BC # 1211396 - 29 juin 2017 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal, pour un montant de 85 282,71 $, taxes incluses. Appel d'offres 330103 - 3 soumissionnaires ;

CE17 1126 - 28 juin 2017 - Accorder un contrat à Senterre entrepreneur général inc., pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dépense totale de 164 816,14 $ (contrat: 154 816,14 $ + incidences: 10 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 330104 - 2 soumissionnaires (1177231057) ;

CM17 0152 - 20 février 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 905 316,23 $ taxes incluses - fournisseur exclusif (1177231007) ;

CM17 0153 et CM17 0600 - 20 février 2017 et 15 mai 2017 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré de 1 774 926,56 $ (taxes incluses) à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques et autoriser une dépense maximale de 1 929 301,56 $, taxes incluses (1170414001) ;

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans (1170335001) ;

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 $, taxes incluses (1123455002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent dossier incluent des travaux de raccordement au réseau d'Hydro-Québec ainsi que des travaux de construction de raccordement au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la partie des conduits.
Les travaux d'installation et de raccordement des 200 nouvelles bornes de recharge sur rue sont prévus dans 100 sites et répartis dans les 19 arrondissements de la ville. Tous les sites ont été déterminés en concertation avec les arrondissements concernés, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, de concert avec Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal.

Hydro-Québec produira une estimation des coûts pour chaque site et demandera une acceptation préalable de la Ville avant d'y exécuter les travaux. HQ facturera ensuite à la Ville les coûts réels des travaux exécutés.

JUSTIFICATION

Une estimation globale des coûts a été effectuée à l'interne par les professionnels de la Direction des infrastructures afin de déterminer les prévisions nécessaires pour réaliser les branchements qui seront effectués au cours de l'année 2019. Cette estimation est basée sur les prix des contrats octroyés en 2016 et 2017 en tenant compte cependant des particularités suivantes des sites choisis:
· Les sites proches des points de branchements HQ ont déjà été choisis dans les phases précédentes (principalement en 2016 dans les arrondissements centraux). Le déploiement des bornes de recharge se poursuit à l'extérieur des arrondissements centraux, ce qui implique que la distance entre la borne et le point de branchement HQ augmente. Les sites maintenant disponibles sont donc plus éloignés des points de branchement. En conséquence, la longueur de conduits à construire et de réfection de surface (trottoirs) à faire étant plus élevée, les prix pour ces travaux de branchement augmentent.

· De plus, en dehors des arrondissements centraux, les réseaux souterrains HQ (réseaux de conduits CSEM) sont de plus en plus rares et l'on retrouve davantage de zones avec des points de branchement HQ en aérien (poteaux HQ). Les branchements en aérien sont en moyenne plus dispendieux que ceux en souterrain car il faut construire une remontée aéro-

souterraine sur les poteaux.

À noter que le coût moyen estimé par site de bornes de recharge sur rue pour l'année 2019 est de 11 500,00$ taxes incluses. Les balises utilisées pour l'acceptation des sites de l'année 2018 sont maintenues pour l'année 2019. En conséquence, les sites des bornes de recharge sur rue dont le coût d'installation, incluant les travaux d'Hydro-Québec et ceux de la CSEM pour la partie des conduits, seront acceptés selon les balises suivantes:

- 20 000$ et moins - acceptés,
- 20 000$ et 30 000$ - feront l'objet d'analyses plus approfondies (potentiel d'utilisation, couverture du territoire, alternatives limitées, etc.) avant leur acceptation ou leur rejet,
- 30 000$ et plus - rejetés.

Ces balises pourront être revues annuellement pour la suite du programme pour tenir compte, entre autre, des particularités des nouveaux secteurs qui seront couverts.

Le détail du montant total estimé est de 1 150 000,00 $ taxes incluses est expliqué en pièce jointe au dossier.

L'implantation de ces nouvelles bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

L'installation des bornes de recharge permettra à Montréal de confirmer son leadership en terme d'électrification des transports, tout en continuant le déploiement des 1 000 bornes de recharge sur rue souhaitées à l'échelle de son territoire d'ici 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal estimé relatif à ce contrat est de 1 150 000,00 $, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 1 050 103,28 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-075 « Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ».

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction de la mobilité.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour VÉ dans les arrondissements concernés répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité avec l'action 2 du Plan d'action *Montréal durable 2016-2020.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'autorisation de dépense est retardée ou refusée, l'échéancier des travaux serait modifié ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des 200 bornes de

recharge sur rue en 2019 et, par la même occasion, cela compromettrait les objectifs que la Ville s'est fixée dans sa stratégie d'électrification des transports d'obtenir 1000 bornes de recharge d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:
Travaux d'installation des bornes: au cours de l'année 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Parties prenantes

Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie PERREAULT
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3370
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-14

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231088

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro -Québec, pour le raccordement de deux cents (200) bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2019 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 1 150 000,00 $ taxes incluses - fournisseur exclusif

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SUM -1187231088.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-10

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 4 552 583,23 $ (contrat: 3 798 000,00 $, contingences: 378 143,94 $, incidences: 393 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409410 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 174 439,29 $, taxes incluses pour des travaux d'égout de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 798 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409410 ;

3. d'autoriser une dépense de 378 143,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-25 14:21

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231074**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 4 552 583,23 $ (contrat: 3 798 000,00 $, contingences: 378 143,94 $, incidences: 393 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409410 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire et les conduites d'eau (installées en 1955) de la rue De Paris et les conduites d'eau (installées entre 1927 et 1955) de la rue Plaza ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier local* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de

Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DRE et la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri -Bourassa, auront lieu dans l'arrondissement de Montréal-Nord sur une distance d'environ 930 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 160 mètres d'égout unitaire de diamètre de 375 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=5);
- la reconstruction de 930 mètres de conduites d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 200 mm, justifiée par le mauvais état structural;
- la reconstruction de la chaussée (± 8 000 mètres carrés);
- la reconstruction des trottoirs (± 1 700 mètres carrés).

En effet, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais, le temps relié à la gestion du chantier et les impacts aux citoyens. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 56 485,49 $ taxes incluses et représente 1,49 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur. Sur le montant de 56 485,49 $ de la soumission, 16 560,71 $ (estimation de 12 525,00 $ de Bell + 15 % + taxes) sera assumé par Bell. La différence de 39 924,78 $ sera assumée par la DRE.

Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 378 143,94 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des dix (10) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 16 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission. Cet écart se situe principalement dans les articles de fourniture de drain et de préparation du lit.

L'ÉÉC a considéré une contamination maximale A-B pour l'ensemble du volume des sols, tel que stipulé à l'article 1.4.3 du devis technique d'égout et aqueduc. Cependant, en analysant les résultats obtenus, l'ÉÉC croit que le plus bas soumissionnaire et la majorité des entrepreneurs ont considéré des niveaux de contamination moindre afin d'offrir des prix plus compétitifs.

En considérant ces informations et dans ce contexte, DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 552 583,23 $, taxes incluses, comprenant :
- un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 3 798 000,00 $, taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 16 560,71 $, taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell;
- plus des incidences de 393 000,00 $, taxes incluses;
- plus des contingences de 378 143,94 $, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 80,97 % au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un total de 3 686 087,70 $ taxes incluses;
- 19,03 % au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 866 495,53 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 157 115.29 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #17-083 pour un montant de 3 365 889,38 $;
- #17-073 pour un montant de 791 225,91 $.

Ces travaux pourraient être admissibles au programme de la TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), s'ils respectent les critères d'admissibilité du programme 2019 lors de sa signature;

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mars 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe du document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaboré en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude C - Ext BROUILLARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 18 janvier 2019
Denis CHARLAND, 15 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-25

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 409410 — No du GDD : 1187231074

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boul. Henri-Bourassa et dans l'av. de Paris, de Martial au boul. Henri-Bourassa

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 10 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 15 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 15 - 11 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
30 - 10 - 2018	Précisions au Cahier des charges (remplacement des forumlaire de soumission), au Cahier B (remplacement des pages B-13 et B14) et au Cahier O (ajout d'un paragraphe concernant les nouveaux branchements d'eau)	-
5 - 11 - 2018	Ajout de l'item 64.1 "Haie" au bordereau	2 000.00
5 - 11 - 2018	Modifications des unités des items 13.1 et 39.1 (branchement d'égout endommagé à réparer) dans le bordereau	-
7 - 11 - 2018	Modifications des items 23, 85 et 87 (enrobé bitumineux - couche de base, intermédiaire et de surface) dans le bordereau	60 000.00
12 - 11 - 2018	Émission du tableau "Questions- Réponses"	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 16 — Nbre de soumissions reçues 10 — % de réponses 63

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 15 - 3 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 798 000.00
GÉRALD THÉORÊT INC.	3 985 945.79
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	4 101 840.63
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 287 000.00
TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129 2201 QUEBEC INC.)	4 424 254.53
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUÉBEC INC.	4 504 023.35
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	4 555 323.87
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	4 596 720.16
ALI EXCAVATION INC.	4 934 736.20
ROXBORO EXCAVATION INC.	6 511 958.40
Estimation — **interne**	4 528 063.51

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-16%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **4.9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMF		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 798 000.00

Montant des contingences ($) : 378 143.94

Montant des incidences ($) : 393 000.00

Date prévue de début des travaux : 28 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 4 - 10 - 2019

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

AVENUE DE PARIS
DE LA RUE MARTIAL AU BOULEVARD HENRI-BOURASSA

AVENUE PLAZA
DE LA RUE MONSELET AU BOULEVARD HENRI-BOURASSA

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION : 409410

ARRONDISSEMENT : MONTRÉAL-NORD

PRÉPARÉ PAR : JOHANNA MONTOYA, ag. tech.

APPROUVÉ PAR : CLAUDE LAVOIE, Ing.

DATE : 28 NOV 2018

ÉCHELLE : N.A

N
Géographique
Boul. Saint-Laurent (Montréal)

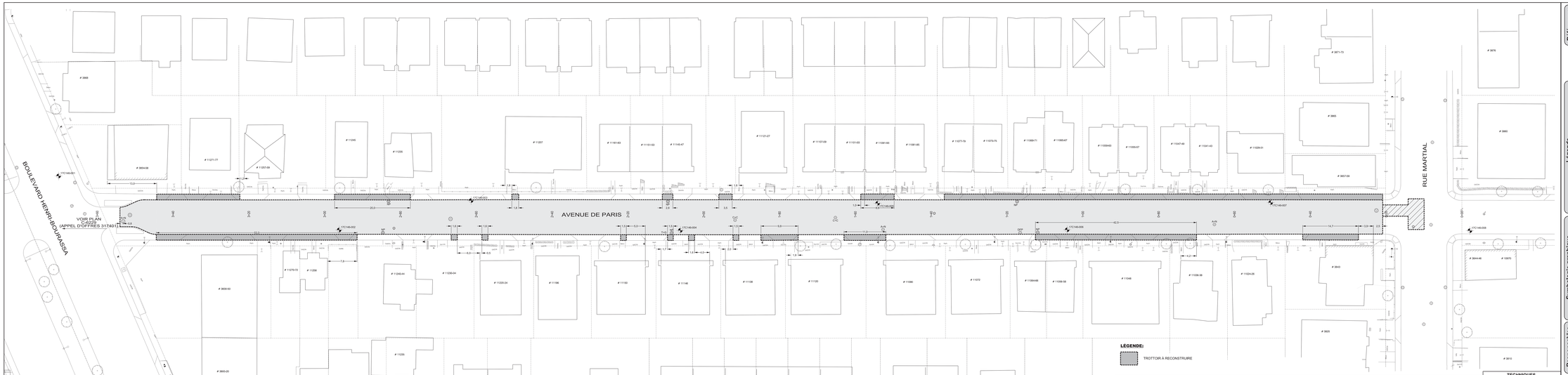

RÉFECTION DE COUPES DANS LA RUE MARTIAL :

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR (S'APPUYANT SUR LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE LA TRANCHÉE):
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR:
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR POSÉS EN DEUX COUCHES DE 250mm:
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20, 200mm D'ÉPAISSEUR:
- COUCHE DE BASE : ESG-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m²;
- COUCHE DE SURFACE : EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 40mm D'ÉPAISSEUR:

TECHNIQUES

Références

N°. de plan:	Description:
17206-4cts	Relevé d'arpentage

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... dite et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... dite et grille à changer
C + G + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
ARN ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la Ville
- Symbole de forage
- Base à brûler et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de panoramica
- Manchon
- F.C.– Fin de coulée
- Base existante
- Base à brûler ou enlever
- Symbole gravé sur carte
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	ENERGR : 514 598-3583
C.S.E.M.: 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTRIB.) 514 385-6682 # 5115
CIRCULATION : (TRANSPORT EN COMMUN) (TRANSPORT MÉCANIQ.) 514 872-6994	
RESPONS. PARC : 514 328-4000	RESPONS. ARR. : 514 328-4000

EQUIPEMENTS NON FONCTIONNELS SET OUTS TO THE RADIUS

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 5440M132

LOCALISATION : Martial / Place de Paris

ALTITUDE : 26.700m

ORIENTATION :

Plan de localisation

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 10 / 12	Émis pour appel d'offres	C.D.	A.K.

Intervenants

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801 rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Sceau(s) de l'ingénieur(s)

J. Bulavert, ag. tech.	2017 / 07
Dessiné par:	
J. Bulavert, ag. tech.	2017 / 07
Préparé par:	
Caroline Guenoville, ag. tech.	2018 / 07

Sceau de l'ingénieur(s)

OIQ 2018-10-16

Ingénieur(s):
Adlarabou Kanté, Ing.

Chef d'équipe:

Projet: **Avenue de Paris**
de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Montréal-Nord**

Nature des travaux: **Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie**

Titre du plan: **Reconstruction de chaussée et reconstruction de trottoirs là où requis**
(De la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa)

DIM. DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION DIGONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

Plan no.	Feuille	Révision	Contrat	Page
C-6700	N/A	000	409410	N/A

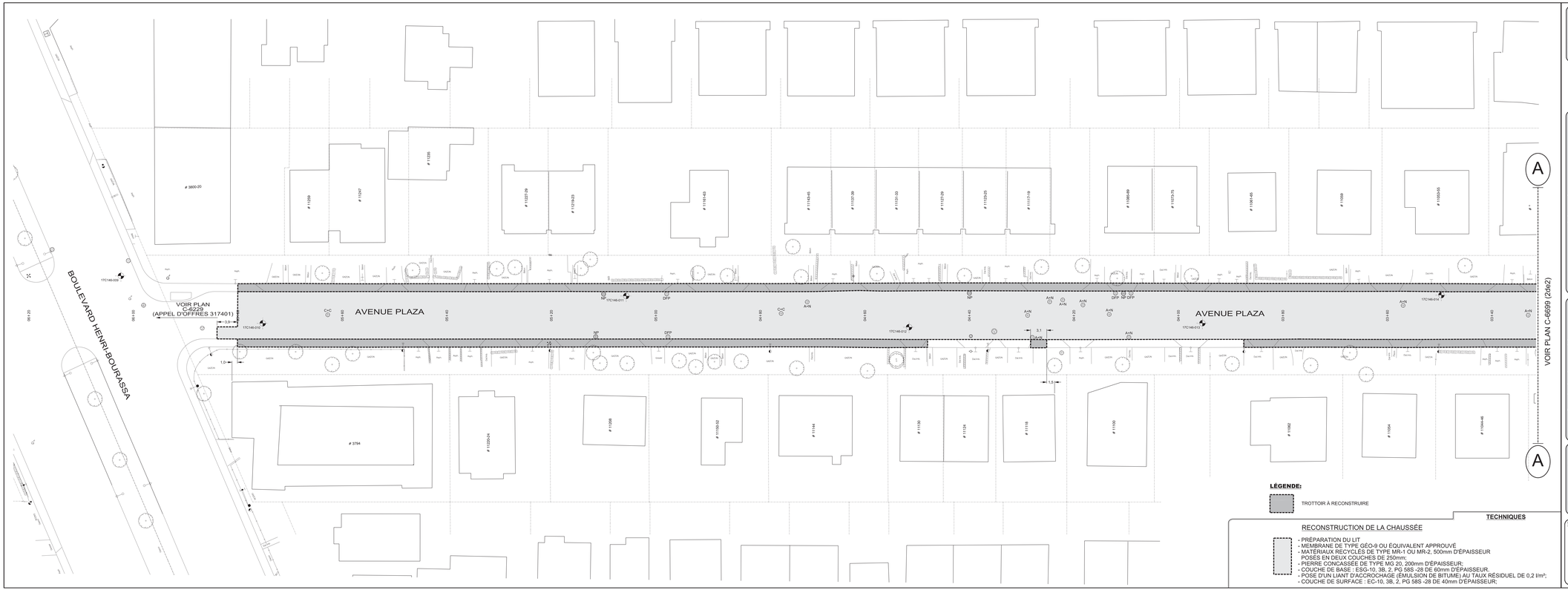

TECHNIQUES

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR POSÉS EN DEUX COUCHES DE 250mm;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20, 200mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE : ESG-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE : EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 40mm D'ÉPAISSEUR;

Références

N°. de plan:	Description:
180088R-ecrs	Relevé d'arpentage

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M.–Manchon
- F.C.– Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- Symbole gonflé pour clarté
- Chambre transformateur (Veille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL :
514 870-1237

C.S.E.M. :
514 868-3686

CIRCULATION :
(RAPID.+SIGN. ÉCR.)
(9 ARONDIS ARRONDI.)
514 872-6594

GAZ MÉTRO :
514 598-3583

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

RESPONS. PARC. :
–
514 –

RESPONS. ARR. :
–
514 –

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83

REPÈRE GÉODÉSIQUE:
94A04A132

LOCALISATION :
Martial / Plaza

ALTITUDE : 26,700m

ORIENTATION :

Plan de localisation

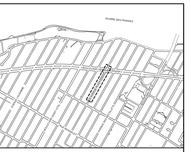

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 10 / 12	Émis pour appel d'offres	C.Q.	A.K.

Intervenants

Relevé au terrain:
J. Boisvert, ag. tech. — **2017 / 07**

Dessiné par:
J. Boisvert, ag. tech. — **2017 / 07**

Préparé par:
Caroline Quenneville, ag. tech. — **2017 / 07**

Ingénieur(s):
Adiaratou Kanté, ing.

Sceau de l'ingénieur(s):
2018-10-16
Original signé le

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Projet:

Avenue Plaza
de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Montréal-Nord**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée et reconstruction de trottoirs là où requis.
(De la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa)

(Si) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

N° de plan:	Feuillet	Échelon	Soumission	Page
C-6699	**1de2**	**000**	**409410**	**N/A**

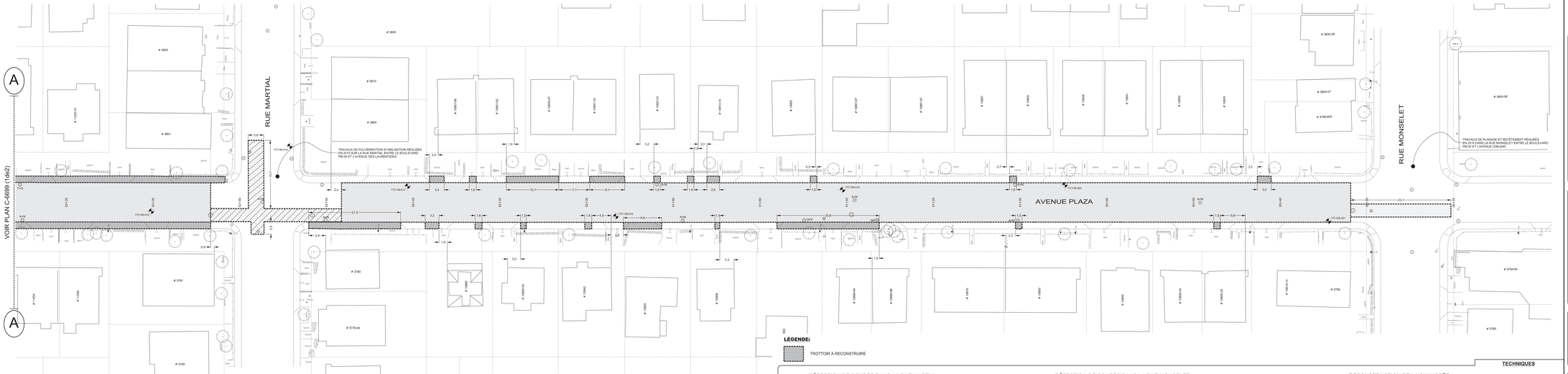

TECHNIQUES

RÉFECTION DE COUPES DANS LA RUE MARTIAL :

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR (S'APPUYANT SUR
- LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE LA TRANCHÉE);
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 58S-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR.

RÉFECTION DE COUPES DANS LA RUE MONSELET :

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR (S'APPUYANT SUR LA PIERRE
- DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE LA TRANCHÉE);
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

- PRÉPARATION DU LIT
- MEMBRANE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2, 500mm D'ÉPAISSEUR
- POSÉS EN DEUX COUCHES DE 250mm;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20, 200mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE : ESG-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR.
- POSÉ D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE : EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 40mm D'ÉPAISSEUR;

Références

N° de plan:	Description:
18D0089-ecrts	Relevé d'arpentage

Légende

Pulsard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Pulsard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau pulsard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Pulsard
T + C ..... tête et couvercle à changer (pulsard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... (tête et grille à changer (+ réparation))
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Pulsard de rue
- Pulsard dalot
- Grille carrée
- Pulsard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc (F.)
- Regard chambre de la C.E.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vidéo)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M.- Manchon
- F.C.- Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- Symbole grosd pour clarté

Responsables

BELL : 514 870-1237
C.S.E.M. : 514 868-3686
GAZ MÉTRO : 514 598-3563
HYDRO-QUÉBEC : 514 385-6900
514 385-6900, # 5115
CIRCULATION : (BANLIEU NORD, EST, (3 ANCIENS ARRONDI.) : 514 872-6594
RESPONS. PARC. : - -
RESPONS. ARR. : - -

LES COORDONNÉES SONT PRÉSENTÉES DANS LE SYSTÈME : NAD83

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 94KM4132

LOCALISATION : Martial / Plaza

ALTITUDE : 26.700m

ORIENTATION :

Plan de localisation

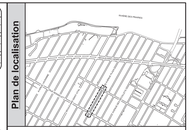

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
200	2018 / 10 / 12	Émis pour appel d'offres	G.G.	A.K.

Intervenants

Relevé au terrain:
J. Boisvert, ag. tech. — **2017 / 07**

Dessiné par:
J. Boisvert, ag. tech. — **2017 / 07**

Préparé par:
Caroline Quenneville, ag. tech. — **2017 / 07**

Vérifié par(ing.):
Adiaratou Kamté, ing.

Sceau de l'ingénieur(e)
2018-10-18
Original signé le

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Projet:
Avenue Plaza
de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Montréal-Nord**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée et reconstruction de trottoirs là où requis.
(De la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa)

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N° de plan	Feuille	Groupe	Sous-groupe	Plan
C-6699	2de2	000	409410	N/A

1319

Montréal

SOUMISSION 409410 - PRINCIPE DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa
Avenue Plaza de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et Avenue de Paris de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa	Les travaux sont répartis en 6 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 180 jours - Printemps 2019 **Horaire de travail pour toutes les phases** : Lundi à vendredi 7h à 19h **PHASE 0 (préparatoire)**: Installation du réseau d'eau temporaire sur l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Monselet et sur l'avenue de Paris entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Entraver partiellement du coté est ou ouest les avenues Plaza et de Paris avec maintien d'une voie de circulation sur chacune des rues; - Maintenir une voie de circulation par direction sur les rues Martial et Monselet. **PHASE 1 :** Travaux de conduite d'eau, de Bell et de voirie sur l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial avec maintien de la circulation locale. **PHASE 2 :** Travaux de conduite d'eau et de voirie à l'intersection Martial/Plaza **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Monselet avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Martial entre les avenues de Paris et de Rome avec maintien de la circulation locale. **PHASE 3 :** Travaux de conduite d'eau, de Bell et de voirie sur l'avenue Plaza entre les rues Martial et Monselet **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue Plaza entre les rues Martial et Monselet avec maintien de la circulation locale; - Lorsque les travaux sont réalisés sur l'avenue Plaza à la hauteur de la rue Monselet, entraver partiellement la rue Monselet entre les avenues de Rome et de Paris avec maintien d'une voie de circulation par direction. **PHASE 4 :** Travaux de conduite d'eau et de voirie à l'intersection Monselet/Plaza **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue Plaza entre la rue Martial et l'avenue de Paris avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Monselet entre les avenues de Paris et de Rome avec maintien de la circulation locale. **PHASE 5 :** Travaux d'égout, de conduite d'eau, de Bell et de voirie sur l'avenue de Paris entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue de Paris entre la rue Martial et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale;

	- Lors des travaux à l'intersection de Paris/Martial: ➢ Fermer complètement la rue Martial entre les avenues Plaza et de London avec un maintien de la circulation locale; ➢ Fermer complètement l'avenue de Paris entre la rue Monselet et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale. **PHASE 6:** Travaux de la couche d'usure sur l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Monselet et sur l'avenue de Paris entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à: - Fermer complètement l'avenue Plaza entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Monselet; - Fermer complètement l'avenue de Paris entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Martial; - Les intersections Plaza/Martial, Plaza/Monselet et de Paris/Martial ne peuvent se faire simultanément et ne peuvent être fermées que lorsque les travaux sont effectués à ces intersections;
Mesures de gestion des impacts applicables	• Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; • Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; • Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; • Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; • Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; • Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; • Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route. • Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; • Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; • Aucune excavation n'est permise sur la chaussée et les saillies neuves aux intersections Plaza/Henri-Bourassa et de Paris/Henri-Bourassa; • Les travaux sur les avenues Plaza et de Paris ne peuvent se faire simultanément; • L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; • Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; • L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0028

Québec, le 10 avril 2013

Les Entreprises Michaudville inc.
À l'attention de : Robert Phaneuf
270, Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les Entreprises Michaudville inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0028 n° d'identification de l'Autorité : 2700000245

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Entreprises Michaudville inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 décembre 2015

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3G 4S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1530857839
N° de confirmation de paiement :	000180236916

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 7 janvier 2019

Monsieur Fréderic Boucher
Gestionnaire responsable de l'équipe civil
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8
frederic.boucher@bell.ca

Objet : **Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue De Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa**

Soumission : 409410

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'égout, de conduites d'eau secondaire, de la chaussée, des trottoirs, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction de nouveaux conduits et reconstruction de conduits existants.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Les Entreprises Michaudville inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Telecon inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **16 560,71 $ (Estimation de 12 525,00$ de Bell + 15% et taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Lavoie, chargé de projet au 514 872-3945.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 9 janvier 2019 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 409410.

J'ai signé le 18 Janvier 2019, à Montréal.

Fredric Boucher

Nom du signataire (en lettres moulées)
Frederic Boucher

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 409410

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Claude Lavoie, chargé de projet, division de la conception des travaux
M. Dominic Chenier, Spécialiste PRR et Structures Souterraines, Bell

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 409410
Numéro de référence : 1208190
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boul. Henri-Bourassa et dans l'av. de Paris, de Martial au boul. Henri-Bourassa

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	9180-7784 Québec inc. 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H1S6 NEQ : 1164356165	Madame Nathalie Martin Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1504466)** 2018-10-24 16 h 02 **Transmission :** 2018-10-24 16 h 02	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-31 9 h 36 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 10 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-

				07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1503127)** 2018-10-22 9 h 31 **Transmission :** 2018-10-22 9 h 58	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 19 h 12 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 11 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Charex 17755 RUE LAPOINTE	Monsieur Stéphan Charette	**Commande : (1505539)** 2018-10-29 8 h 12	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-31 9 h 46 - Télécopie

	Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	**Transmission :** 2018-10-29 8 h 12	3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 11 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1503404)** 2018-10-22 14 h 17 **Transmission :** 2018-10-22 20 h 52	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 48 - Messagerie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 08 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel

				3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 NEQ : 1167215343	Madame Annie Gascon Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	**Commande : (1503909)** 2018-10-23 14 h 16 **Transmission :** 2018-10-23 14 h 16	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 06 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel

				3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1503741)** 2018-10-23 10 h 33 **Transmission :** 2018-10-23 11 h 54	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 42 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 11 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-

				07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1504070)** 2018-10-24 8 h 14 **Transmission :** 2018-10-24 8 h 20	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 19 h 12 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 09 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Gérald Théorêt Inc. 2 Boul. Maple Grove Beauharnois, QC, J6N 1K3 NEQ : 1142185637	Monsieur Jean Théorêt Téléphone : 450 429-7051 Télécopieur : 450 691-1116	**Commande : (1507556)** 2018-11-02 10 h 03 **Transmission :** 2018-11-02 10 h 10	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-11-02 10 h 03 - Téléchargement 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-11-02 10 h 03 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-11-02 10 h 03 - Téléchargement 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-11-02 10 h 03 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1504071)** 2018-10-24 8 h 20 **Transmission :** 2018-10-24 8 h 20	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 11 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel

				3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur Gustavo Cabanillas Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1505886)** 2018-10-29 15 h 11 **Transmission :** 2018-10-29 15 h 11	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-31 9 h 25 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 09 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05

				(bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1504017)** 2018-10-23 16 h 37 **Transmission :** 2018-10-23 20 h 36	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 06 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement

				3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1503601)** 2018-10-23 8 h 11 **Transmission :** 2018-10-23 8 h 11	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 42 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 05 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement

				3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1509017)** 2018-11-07 9 h 29 **Transmission :** 2018-11-07 16 h 04	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-11-07 9 h 29 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-07 9 h 29 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-07 9 h 29 - Messagerie 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-07 9 h 29 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 07 - Télécopie 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 42 - Télécopie 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur	**Commande : (1504535)** 2018-10-25 7 h 49 **Transmission :** 2018-10-25 7 h 49	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 07 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30

		: 514 631-1055		(devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 06 - Courriel 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 08 - Courriel 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1503514)** 2018-10-22 16 h 25 **Transmission :** 2018-10-22 20 h 56	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 19 h 12 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 09 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 46 - Télécopie 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 32 - Télécopie 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 35 - Télécopie

				3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 10 - Télécopie 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 44 - Télécopie 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (bordereau) 2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement 3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07 2018-11-07 13 h 08 - Télécopie 3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis) 2018-11-07 13 h 40 - Télécopie 3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau) 2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement 3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12 2018-11-12 17 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, j7c6b1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	**Commande : (1503167)** 2018-10-22 9 h 59 **Transmission :** 2018-10-22 16 h 16	3019024 - 409410_AD_01_2018-10-30 2018-10-30 18 h 41 - Télécopie 3019030 - 409410-PL-EA-01-6-001-AD1 2018-10-30 20 h 08 - Messagerie 3019034 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (devis) 2018-10-30 16 h 45 - Courriel 3019035 - 409410_FR_Soumission_R01_2018-10-30 (bordereau) 2018-10-30 16 h 45 - Téléchargement 3021227 - 409410_AD_02_2018-11-05 2018-11-05 11 h 31 - Courriel 3021229 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (devis) 2018-11-05 11 h 34 - Courriel 3021230 - 409410_FR_Soumission_R02_2018-1-05 (bordereau) 2018-11-05 11 h 34 - Téléchargement 3021385 - 409410_AD__03_2018-11-05 2018-11-05 15 h 08 - Courriel 3021387 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05 (devis) 2018-11-05 15 h 09 - Courriel 3021388 - 409410_FR_Soumission_R03_2018-11-05

(bordereau)
2018-11-05 15 h 09 - Téléchargement

3022529 - 409410_AD_04_2018-11-07
2018-11-07 13 h 06 - Courriel

3022530 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (devis)
2018-11-07 13 h 08 - Courriel

3022531 - 409410_FR_Soumission_R04_2018-11-07_AD_04 (bordereau)
2018-11-07 13 h 08 - Téléchargement

3024409 - 409410_AD_ 05_2018-11-12
2018-11-12 17 h - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plaza, de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa et dans l'avenue de Paris, de la rue Martial au boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 4 552 583,23 $ (contrat: 3 798 000,00 $, contingences: 378 143,94 $, incidences: 393 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409410 - 10 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187231074 SUM.xlsInfo_comptable_DRE GDD 1187231074.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1186745001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 $ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif «LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine» s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres, pour une somme maximale de 297 490,78 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-04 09:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186745001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 $ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite appliquer des mesures d'adaptation au réchauffement climatique dont l'augmentation des surfaces de verdissement et de la canopée. Dans cette optique, la Ville de Montréal a mis en place de nouvelles normes pour ses infrastructures vertes. Cependant, la mise en place et l'entretien annuel des surfaces de verdissement traditionnelles comme le gazon et les vivaces entraînent des coûts élevés. La Ville est donc à la recherche de nouvelles méthodes pour diminuer les coûts d'entretien en augmentant des surfaces de verdissement durable.
Afin de garantir la pérennité des arbres, les concepteurs devront utiliser les meilleures pratiques en matière de plantation dans un contexte de milieu urbain dense. Pour ce faire, ils devront mettre à profit les résultats obtenus avec :

- le nouveau terreau de plantation adapté pour les arbres en milieu urbain qui, par rapport aux mélanges existants utilisés lors de la mise en terre de végétaux, stabilise plus efficacement les contaminants;
- l'agrandissement des fosses d'arbres offrant un plus grand volume de terre/arbre;
- l'ajout de protecteurs d'arbres.

La Ville souhaite donc trouver de nouvelles solutions pour augmenter le choix et la

biodiversité des couvre-sols et remplacer le gazon. Elle est à la recherche de solutions reposant sur des écosystèmes urbains diversifiés qui demandent peu d'entretien et qui permettent d'en réduire les coûts croissants dûs entre autres à l'imposition de normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des demandes de verdissement des plans de développement durable. Sensible au fait que les problèmes de la végétation en milieu urbain sont liés à l'écosystème des sols, la ville est consciente de l'importance du lien fonctionnel sol/plante pour élaborer de nouvelles solutions durables, mais que les connaissances à cet égard demeurent insuffisantes. Le projet de recherche de LIEU vient combler cette lacune avec l'utilisation des engrais verts qui vise à nourrir le sol et à fournir aux végétaux les éléments essentiels à leur croissance, et ce de façon durable. L'emploi des engrais a fait ses preuves dans le domaine agricole, mais ces techniques ne sont pas adaptées au domaine horticole. Elles doivent être adaptées et c'est ce que l'organisme LIEU propose.

Le gazon demande beaucoup d'entretien, manque de biodiversité et ne résiste pas bien à la sécheresse. La Ville essaie de remplacer ses surfaces de gazon, mais le choix des végétaux est difficile, car ils doivent être résistant aux conditions urbaines: la sécheresse, les sels de déglaçage, le piétinement, l'envahissement par des plantes adventives et surtout demander peu d'entretien. L'organisme LIEU propose une nouvelle approche et méthode d'ensemencement des surfaces gazonnées existantes ou d'ensemencement et de plantation des fosses d'arbre et des terre-pleins avec des engrais verts. L'intérêt de l'utilisation des engrais verts est de créer un petit écosystème qui va permettre de nourrir le sol et les arbres de façon naturelle et récurrente.

Le projet de recherche sur les couvre-sols devrait être réalisé dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection routière (PRR) du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. La construction de la phase 1 est pratiquement terminée. La plantation de ce secteur est prévue au printemps 2019, lorsque les conditions climatiques le permettront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0799 - 19 juin 2018 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, communément appelée « Polytechnique Montréal », pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur le suivi expérimental de performance et de surveillance technique des 1200 mètres linéaires de bassins végétalisés de biorétention réalisés en 2017 servant à la gestion des eaux de ruissellement de l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 421 563,86 $, taxes incluses
CM17 0439 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une somme maximale de 250 000 $, taxes incluses

CG16 0623 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 $, taxes incluses.

CE16 1569 – 5 octobre 2016 – Accorder à Geneq inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres – projet Quartier Vert Hochelaga-Maisonneuve.

CM12 0931 – 23 octobre 2012 – Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des

sciences / Université McGill pour financer un programme de recherche sur un projet expérimental d'optimisation des fosses de plantation pour la gestion des eaux de surface et l'irrigation des arbres urbains dans le « Quartier vert Hochelaga-Maisonneuve», pour une somme maximale de 170 000 $, taxes incluses (gré à gré).

DESCRIPTION

La présente convention permettra d'identifier les engrais verts qui sont les plus performants et esthétiques dans les conditions de croissance difficiles de la rue. Le projet de recherche consiste à planifier et réaliser le nouveau dispositif proposé par LIEU, lors des travaux de plantation de la phase 1 du projet de réfection routière Laurentien-Lachapelle prévus au printemps 2019 et d'évaluer leurs performances sur deux années 2019 et 2020. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec les agents techniques en horticulture et arboriculture de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin de leur transmettre les connaissances requises pour l'implantation de cette nouvelle approche. Un rapport préliminaire annuel indiquant les résultats de l'expérience seront remis à la fin de l'année 2019 et en 2020 et un rapport final en mars 2021.

Les principaux objectifs de cette recherche sont:

Implanter un dispositif qui permettra de bien évaluer les différents végétaux et leurs interactions avec le sol;
Analyser les échantillons de sol pour évaluer leurs qualités physique, chimique et biologique;
Analyser les échantillons de végétaux pour évaluer la croissance et la santé des plantes en évaluant le rendement de leur biomasse aérienne et souterraine et en vérifiant :

1. la concentration en azote et carbone des tissus végétaux;
2. la teneur en éléments minéraux des feuilles;
3. le pourcentage de recouvrement des espèces plantées et des plantes adventices.

Évaluer la température des zones piétonnières.
Sélectionner les meilleures plantes conformes aux exigences de la Ville et basées sur les analyses;
Déterminer les meilleures techniques d'ensemencement et de plantation pour permettre rapidement de couvrir les sols;
Déterminer les aménagements qui sont les plus socialement acceptables;
Élaborer un protocole pour permettre à la Ville de reproduire ces aménagements ailleurs dans la Ville.

JUSTIFICATION

L'organisme LIEU est composé de deux chercheurs universitaires, Alison Munson, professeure titulaire à l'Université Laval à Québec, Vincent Poirier, professeur chercheur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et d'Élise Beauregard, titulaire d'une maîtrise spécialisée en sols urbains. Ce groupe a développé une expertise et une approche unique sur l'implantation et l'impact des engrais verts en milieu urbain. Un engrais vert est une plante semée par un agriculteur dans le but d'améliorer et de protéger un sol, et non dans l'optique d'être récoltée. LIEU a développé une technique pour ensemencer des surfaces gazonnées existantes afin de remplacer ces dernières par un couvre-sol composé d'engrais vert avec une bonne biodiversité sans être obligé d'enlever la surface de gazon. Compte tenu de la nature des services professionnels de recherche et de développement requis et de l'expertise unique de ce groupe de scientifiques, il est proposé de retenir les services professionnels de ces experts du milieu académique pour la réalisation des travaux pour ce dossier et de profiter de l'expertise de ces deux universités par le biais de leurs

professeurs et de leurs étudiants à la maîtrise et au doctorat. Le présent dossier vise ainsi l'octroi d'un contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat de services professionnels est de 297 490,78 $, taxes incluses. Le mandat ne comporte pas de contingences et aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat de services professionnels. Les sommes sont forfaitaires et seront payées selon l'avancement du projet et les étapes énumérées dans l'offre de services de LIEU. Cette dépense est sans impact budgétaire puisque les crédits pour financer ce contrat sont disponibles aux dépenses en «incidences et ristournes» du contrat accordé au Groupe TNT inc. pour la Phase 1 du PRR Laurentien-Lachapelle, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (CG16 0623 - 24 novembre 2016). Dans ce contrat, une somme de 90 000 $ est prévue dans les «incidences honoraires professionnelles» (SIMON no 161417) et une somme 630 600 $ pour le mobilier urbain, les plaques odonymiques, la plantation et les travaux arboricoles et horticoles dans les «incidences techniques» (SIMON no 161416).
Le règlement d'emprunt utilisé pour financer le contrat est le # 16-008 «Réaménagement Laurentien-Lachapelle, entre pont Lachapelle et blvd Keller».
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.
Le montant net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 271 648.74 $ Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Le détail des informations comptables est fourni dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de recherche s'inscrit parfaitement dans les priorités du Plan de développement durable 2016-2020 « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources». Il vise à augmenter la biodiversité des couvre-sols et améliorer la pérennité des plantations d'arbres en leur fournissant un sol vivant et nutritif de façon pérenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis plusieurs années, la Ville déploie beaucoup d'efforts et d'argent dans le but d'augmenter sa canopée et de réduire les Ilots de chaleur qui sont situés particulièrement au niveau des rues et des stationnements. La survie et la croissance des arbres situés dans les terre-pleins et en bordure de trottoirs sont difficiles. Avec le temps, les sols en milieu fortement minéralisé comme les rues s'appauvrissent ce qui nuit à long terme au développement des arbres. L'implantation d'engrais verts à la base des arbres vient nourrir le sol et rend disponible les nutriments nécessaires à la croissance des arbres, et ce de façon durable. Une sorte d'écosystème naturel avec les arbres est créé. L'utilisation des engrais verts dans les fosses de plantation et surtout en remplacement des surfaces gazonnées va permettre de sauver des coûts importants en entretien et assurer une meilleure qualité des surfaces végétalisées. Le fait de ne pas faire cette recherche aurait pour conséquence de limiter le développement des arbres dans le temps. La Ville ne pourrait pas fournir l'entretien nécessaire pour assurer la qualité de ses surfaces de verdissement à moins d'augmenter ses budgets d'entretien de façon très importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de sensibilisation auprès des citoyens est prévue avec le Service des communications de l'arrondissement, l'organisme sans but lucratif "Ville en Vert" qui a ses bureaux dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et qui a développé une bonne expertise en communication dans le domaine de l'environnement. Comme l'apparence des plantations

prévues dans le projet de LIEU sera différente de ce que la population est habituée de voir, nous croyons nécessaire de bien présenter le projet et de donner de la formation. LIEU collaborera avec Ville en Vert pour cette campagne de sensibilisation.
Par ailleurs, les deux professeurs s'engagent à diffuser les résultats de recherche, avec l'accord de la Ville de Montréal, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Enfin, les principaux acteurs de ce projet au niveau de la Ville (l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et le SIVT) diffuseront les résultats obtenus ainsi que les nouvelles normes en matière de verdissement des rues au sein de l'organisation municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil municipal : 25 février 2019
Octroi du contrat : 26 février 2019
Début du projet de recherche : 27 février 2019
Implantation du dispositif : 15 juin 2019
Dépôt du rapport préliminaire de l'étape 1 : mai 2020
Dépôt du rapport préliminaire de l'étape 2 : décembre 2020
Dépôt du rapport final : mars 2021
Dépôt des protocoles : mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la personne signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Julien MEUNIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Michel BORDELEAU, 21 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-12

Francine DUBEAU
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-1940
Télécop. : 514-872-9458

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-03

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

Planification du suivi scientifique et de la mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs au gazon coupé et aux paillis à la base des arbres du projet de recherche 2019-2020 dans les emprises du boulevard Laurentien–Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

6 avril 2018 (*révisions du 11 et 12 décembre 2018*)

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

Le 6 avril 2018 (*révisions du 11 et 12 décembre 2018*)

Mme Francine Dubeau
Architecte paysagiste
Ville de Montréal
Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Direction des transports
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan, 6e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Et

M. **Pierre Francoeur, ing. f.**
Agent technique principal en horticulture et arboriculture
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Direction des travaux publics
Division des parcs et des installations
999, rue de Louvain Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2M 1B3

Projet : Planification et mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs à la base des arbres du projet de recherche 2019-2021, dans les emprises du boulevard Laurentien–Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

---

Madame Dubeau et Monsieur Francoeur,

C'est avec enthousiasme que nous répondons à votre aimable invitation de soumettre une proposition de projet de recherche scientifique pour identifier de nouveaux couvre-sols qui résisteront aux forts stress et aux pressions des activités anthropomorphiques dans les emprises des artères.

Tel que discuté lors de nos rencontres en 2018, LIEU propose d'utiliser une approche holistique qui tient compte de l'aménagement, la conservation, l'amélioration du sol et des plantes dans un habitat urbain.

Notre équipe de LIEU a les ressources scientifiques et professionnelles en aménagement pour réaliser ce projet. Comme discuté, l'originalité de l'approche de LIEU est de s'occuper des sols, qui seraient la cause de 80 % de la mortalité des plantes urbaines, avec une approche d'intégration visuelle et urbaine au contexte d'insertion. Notre équipe est multidisciplinaire et offre les expertises scientifiques en design, en planification et mise en œuvre des projets pour étudier les problématiques complexes du milieu urbain et proposer des solutions durables.

Les retombées de ce projet s'inscrivent dans les mesures d'adaptation des villes au réchauffement climatique.

Recevez madame et monsieur, mes salutations distinguées,

Élise Beauregard
Présidente de LIEU
Organisme scientifique à but non lucratif pour la productivité écologique des sols urbains et la durabilité du lien sol/plante

Architecte paysagiste, designer urbain, écologiste urbaine
B.A.P., c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains, LEED, AAPQ, ADUQ
Tél : 514.824.5302 | @ : ebeauregard@elise beauregard.com

Adresse administrative : 509-65, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, QC, H2Y 3S5

Liste des acronymes

Mtl-C	Montréal centre
Arr. A-C	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
LIEU	Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine
MO	Matière organique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

TABLE DES MATIÈRES

Partie A- Le contexte de mise en œuvre du projet de recherche 1

1. Introduction 1
2. Une nouvelle approche basée sur le lien fonctionnel sol/plante 2
3. Le mandat 2

Partie B - Présentation du projet de recherche 3

4. La localisation et durée du projet de recherche 3
5. L'hypothèse à vérifier 3
6. La méthodologie 4
7. Les étapes et l'échéancier du projet de recherche 2019 – 2021 5
8. Les principes de la mise en place des parcelles et des dispositifs expérimentaux, des analyses de sols et de plantes et d'interprétation scientifiques des résultats .. 9
9. Équipe 11
10. Le budget 12

Liste d'annexes :

Annexe 1 : Proposition des tests
Annexe 2 : Le budget du projet de recherche 2019-2021
Annexe 3 : Description et plans du dispositif du projet de recherche –couvre-sols -Arr-AC -2019-2021
Annexe 4 : Brochure de LIEU

Partie A- Le contexte de mise en œuvre du projet de recherche

1. Introduction

Les villes souhaitent appliquer des mesures d'adaptation au réchauffement climatique. À cet égard, l'une des principales mesures adoptées par celles-ci est l'augmentation des surfaces de verdissement. Dans cette optique, la Ville de Montréal a mis en place des nouvelles normes de surfaces de verdissement et de quantité de terre par arbre pour ses infrastructures vertes. Cependant, la mise en place et l'entretien annuel des infrastructures de verdissement traditionnel soit le gazon, les vivaces et les arbres entraînent des coûts élevés. Elle est donc à la recherche de nouvelles méthodes pour diminuer les coûts d'entretien aux bénéfices d'une augmentation des surfaces de verdissement durable.

La Ville de Montréal a ainsi réalisé au cours des vingt dernières années des projets de recherche pour identifier d'autres plantes pour remplacer le gazon dans les terre-pleins et dans les fosses d'arbres. Ainsi :

- Un projet a été dirigé par M. Martin Gaudet en 1993 avec la plantation de vivaces en pots et arbustes aux pieds des arbres en fosse de plantation. M. Gaudet a pu identifier le comportement des végétaux sur un an. Cependant, il n'y a pas eu de suite à ce projet dans les années subséquentes ;

- Mme Sylvie Bélair, agronome, agent technique horticole à la ville de Montréal a créé un mélange de semences composé de légumineuses. C'est actuellement le seul mélange qui réponde aux exigences de la Ville ;

- Il y a depuis quelques années une grande utilisation de la plante vivace (format en pot) l'Élyme des sables (*Elymus arenarius*) qui résiste très bien aux conditions de sécheresse et de survie aux conditions hivernales. Cependant, son utilisation se fait au détriment de solutions porteuses de biodiversité.

Néanmoins, les mesures adoptées demeurent insatisfaisantes en termes de coûts et de biodiversité.

La ville souhaite ainsi trouver d'autres solutions pour augmenter le choix et la biodiversité des couvre-sols. Elle est à la recherche de solutions reposant sur des écosystèmes urbains diversifiés qui demandent peu d'entretien et qui permettent de réduire les coûts croissants d'entretien dus à l'imposition de normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et des demandes de verdissement des plans de développement durable.

Sensible au fait, 80 % des problèmes de la végétation en milieu urbain sont liés à l'écosystème des sols, la ville est consciente de l'importance du lien fonctionnel sol/plante pour élaborer de nouvelles solutions durables mais les connaissances à cet égard demeurent insuffisantes.

2. Une nouvelle approche basée sur le lien fonctionnel sol/plante

Le sol urbain présente des propriétés physiques, biologiques et chimiques perturbées par les activités humaines, ce qui le rend peu fertile et fonctionnel sur le plan des services écologiques.

En réponse aux contraintes des milieux perturbés comme ceux des villes, il y a chez les scientifiques une tendance à considérer l'aménagement d'un nouvel écosystème qui réponde à des caractéristiques fonctionnelles variées. Cependant, il nous faut améliorer nos connaissances afin d'adapter les liens sol-plante aux conditions exigeantes des milieux urbains.

LIEU est un organisme scientifique à but non lucratif qui s'attaque à cette problématique en se dédiant à l'amélioration de la qualité biologique et de la productivité écologique des sols urbains afin d'améliorer la durabilité du lien sol/plante et les rendements des services écologiques. À ces fins, LIEU élabore et applique des protocoles innovants pour le traitement des sols urbains afin d'en augmenter les rendements écologiques de façon durable et fait le suivi et le monitorage de ces traitements.

3. Le mandat

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et la ville centre sont intéressés par l'approche de LIEU et désirent lui confier un projet de recherche pour les soutenir dans la recherche de nouvelles solutions d'aménagement durables.

Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche qui s'inscrit dans la réfection majeure du boulevard Laurentien, **l'objectif principal du projet** est d'identifier des couvre-sols qui amélioreraient les pratiques d'aménagement et d'entretien pour contrer les effets de dépérissement des plantes, diminuer les coûts d'entretien et améliorer les rendements des services écologiques de régulation du climat des écosystèmes urbains dans les emprises artérielles. Le projet de recherche comprend :

Aménager un dispositif *in situ* qui aura une durée de deux ans, pour identifier les couvre-sols et les techniques d'aménagement les plus performantes qui répondent aux critères de l'arrondissement : les couvre-sols devront résister aux conditions extrêmes de croissance et de réchauffement du climat, avec des coupes d'entretien de 1 à 2 fois par année. L'évaluation sera faite sur les bases scientifiques et statistiquement vérifiées. LIEU réalisera les travaux d'implantation du dispositif et verra à faire le suivi de l'entretien et les visites selon le Code de Sécurité pour les travaux de construction de la CNESST.[1]

[1] : Lieu veillera à fournir le matériel et à engager lorsque nécessaire un agent de sécurité qui agira sous sa responsabilité pour assurer le rôle est de veiller exclusivement à la sécurité. (Source: Code de Sécurité pour les travaux de construction CNESST c S-2.1, r.6, art. 2.5.4.3)

Aussi, le projet de recherche permettra de colliger des données sur la captation de carbone et de création d'ilots de fraicheur des gazons et des couvre-sols, spécifiquement : captation de carbone dans les sols; nutriments dans les sols pour les végétaux ; captation d'eau dans les sols. Le projet de recherche débutera en 2019 et se terminera en décembre 2021.

Pour la Ville de Montréal, le projet de recherche répondra au besoin de nouvelles connaissances en écologie urbaine pour changer les paradigmes d'aménagement traditionnel des espaces verts pour de nouvelles méthodes écosystémiques qui améliorent la résistance de l'écosystème sol/plante et les retombées sur les services écologiques, dont la capacité des sols urbains à soutenir la fertilité des infrastructures vertes.

Partie B - Présentation du projet de recherche

4. La localisation et durée du projet de recherche

Les dispositifs des tests des couvre-sols et des techniques du projet de recherche seront installés dans de nouvelles zones de plantation aménagées dans le cadre de la réfection majeure du boulevard Laurentien, du pont Lachapelle jusqu'à la rue Émile-Nelligan Nord, de la rue Lachapelle, du boulevard Gouin jusqu'au pont Lachapelle et du boulevard Gouin entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. L'installation du projet de recherche débutera au début de 2019 et sera complétée lors des travaux de plantation qui sont prévus par la municipalité au printemps 2019. Le projet de recherche se fera de début 2019 à mars 2021.

5. L'hypothèse à vérifier

L'implantation de nouveaux systèmes sol/plante caractérisée par l'agencement esthétique de couvre-sols nécessitant une coupe ou deux par année, en combinaison avec des apports de matière organique au sol, permettrait d'améliorer durant deux années les performances suivantes, en comparaison aux surfaces gazonnées :

a) Diminution de l'entretien ;

b) Meilleure acceptabilité sociale ;

c) Plus grande résistance aux plantes adventices ;

d) Plus grande résistance à la sécheresse ;

e) Amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol ;

f) Amélioration de la diversité des plantes ;

g) Augmentation du stockage du C dans le sol et la biomasse végétale ;

h) Réduction de la température de l'atmosphère adjacente.

6. La méthodologie

La méthodologie vise à organiser le travail et les services sur une période allant du début 2019 à mars 2021. Cette section présente les critères à cibler et les étapes de l'échéancier.

a) Performance du nouveau système écologique

L'arrondissement A-C demandent que les couvre-sols résistent aux conditions sévères de croissance causées par l'épandage de sel, le manque d'eau, les changements brusques de température en hiver et au printemps, et le piétinement. Le couvre-sols doivent être adaptés aux mélanges de terre de la ville, à une fréquence d'entretien de 1 à 2 fois par année et une hauteur maximum selon les cônes de visibilité de 300 mm, 600 mm et 1 000 mm.

b) Acceptabilité sociale

L'apparence des couvre-sols et leurs agencements doivent être attrayants pour la population environnante. Ainsi, obtenir l'aval de la population est très important si on veut répéter ces nouveaux modèles à travers le territoire et augmenter les retombées à travers la ville.

Il est fortement recommandé de développer un programme de communication pour informer la population des buts du projet de recherche et tester l'appréciation ou le rejet de certains nouveaux modèles de paysage par le biais d'enquêtes et de questionnaires. L'apparence des aménagements des couvre-sols doit être acceptable par la population pour garantir le succès de l'implantation de ces mesures alternatives sur de grandes surfaces et à travers tous les arrondissements qu'ils traverseront.

Ce volet fera l'objet d'un budget différent.

c) Les données pour la captation de carbone et de température des surfaces ensemencées

L'amélioration des propriétés du sol devrait se traduire par une amélioration des rendements des services écologiques en comparaison aux surfaces gazonnées et paillis que l'on retrouve typiquement sous les arbres.

Les nouveaux couvre-sols et les techniques associées à leur implantation doivent être plus performants que les monocultures de gazon coupé, pour d'une part capter le CO_2 atmosphérique et stocker le carbone dans les sols biomasses et, d'autre part réduire la température des surfaces urbaines.

Pour ce faire, les techniques d'implantation choisies devront améliorer les propriétés biologiques, chimiques et physiques des sols. Parmi les paramètres clés

à évaluer, mentionnons la concentration en carbone organique et en azote du sol et de certaines fractions du sol, la masse volumique apparente du sol, le teneur en eau ainsi que la porosité totale et effective du sol, la stabilité des agrégats, le pH et la conductivité électrique de la solution du sol (voir Annexes pour davantage d'informations sur les tests de sol qui seront effectués). Un sol sain et vivant sera fertile, riche en matière organique, présentera une bonne réserve en eau utile pour les plantes, une structure stable et sera résilient face aux perturbations. Dans un tel sol, les mouvements d'eau et d'air seront équilibrés; les racines des plantes et les microorganismes du sol pourront mieux y croître et se développer.

7. Les étapes et l'échéancier de l'étude 2019 – 2021

LIEU propose un plan de travail en étapes détaillées. La première étape est la planification du projet de recherche en fonction des objectifs des partenaires de LIEU.

- Les objectifs de l'arrondissement A-C

Nous proposons de former un comité de suivi du projet de recherche composé, des représentants de la ville et de LIEU qui verront à se rencontrer de façon régulière selon l'évolution des étapes (voir l'échéancier).

Tableau des étapes de l'étude

A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions	Les étapes	Échéancier
1) Croissance durable des couvre-sols avec un minimum d'entretien 1ère Réunion : Valider les paramètres de succès à tester et les indicateurs à mesurer dans les dispositifs pour évaluer : - La croissance durable et rapide des plantes - Un entretien minimum - Identifier les plantes ligneuses et vasculaires indigènes	#1) Analyser le site et les contraintes potentielles à la croissance. Faire des recommandations pour la réalisation des dispositifs : i) facteurs naturels ou construits de protections contre les vents violents, ii) embruns salins, iii) vitesse des voitures créant des vents asséchants ou des éclaboussures provenant des flaques d'eau, iv) zones de piétinements réduisant le drainage etc. #2) Analyser les prélèvements des échantillons des sols témoins et des sols à aménager (prélèvements faits dans le cadre du mandat verdissement été 2018 - Bon de commande 1290790.) Tests	# 1 Début 2019 # 2, # 3 et # 4 Début 2019 à avril 2019

A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions	Les étapes	Échéancier
– rustiques ou horticoles de basses, moyennes, hautes dimensions à planter en pots ou en semence avec des engrais écologiques 2e réunion : présentation des livrables 1 à 4, validation des méthodes analytiques choisies et discussion pour finaliser le choix des types de plantes. 6 réunions minimum pour discussions à la fin de chaque année (2019-2020-2021) sur les constats de chaque année de croissance et présentation des livrables 7-8	en laboratoire, proposition de mesures d'amélioration des sols avec des traitements d'apport de matière organique en 2018 #3) Sélectionner une quantité diversifiée de couvre-sols dont l'agencement permet une croissance durable et des rendements écologiques supérieurs avec un minimum d'entretien en comparaison aux surfaces gazonnées. Commander des semences de plantes vivaces et effectuer des tests de germination en laboratoire. #4) Faire un rapport scientifique sur les prélèvements des sols en 2018. #5) Ajuster le dispositif et la méthodologie au besoin #6) Commande du matériel du dispositif incluant la validation des statistiques. #7) Installer les dispositifs #8) Suivi des dispositifs (ex : tenir un journal de visites et d'observations, échantillonner les sols et les plantes) #9) Il n'y a pas de protection hivernale de prévue mais il y aura un suivi des conditions climatiques et environnementales sur le terrain pendant l'hiver #10) Résumé des faits	# 5 – Mars 2019 à avril 2019 # 6 Février à avril 2019 # 7 - Mai –juin 2019 # 8 - Juin à novembre 2019 # 9 - Nov. 2019-mars 2020

A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions	Les étapes	Échéancier
	saillants de l'année 2019 – résumé corporatif de l'expérience	# 10 - Décembre 2019
	#11) Aménagement du dispositif 2020, prise d'échantillons et analyses Apport de matières organiques sur les parcelles des dispositifs, ajout du compost et des engrais verts. Échantillonnage des sols et des plantes pour faire des analyses.	# 11 - Automne 2019 à mai 2020
	#12) <u>Rapport détaillé d'étape I : bilan de la 1ère année, ajustement au dispositif et suivi de l'évolution des couvre-sols, des données carbones et température</u>	# 12 - Janvier à mai 2020
	#13) Faire l'entretien et le suivi dispositif 2020	# 13 – Juin à novembre 2020
	#14) Rapport final des étapes I et II Bilan des analyses statistiques – incluant statistiques 2019 et 2020, interprétation en fonction des indicateurs mesurés, les recommandations des meilleurs couvre-sols retenus ainsi que le bilan des analyses du carbone et la température au sol en comparaison entre les surfaces de couvre-sols et les surfaces de gazon (décrits aux points 16 à 18)	# 14 - Juin à déc. 2020
	# 15) Rédiger les protocoles de mise en place et d'entretien des meilleurs	

A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions	Les étapes	Échéancier
	couvre-sols retenus	# 15 - Novembre 2020 à mars 2021
	#16) Design et aménagement du dispositif pour les données de captation de carbone, de température au sol et leurs interprétations #17) Suivi des mesures #18) Échantillons et analyses finales #19) Rapport d'étape III incluant les analyses des dernières mesures, rédaction d'un rapport synthèse et d'une présentation visuelle (Power Point)	# 16, #17, #18 - Janvier 2019 à automne 2020 # 19 - Mars 2021
Options		
<u>Acceptabilité sociale</u> et de santé publique Acceptabilité sociale ; attentes culturelles, ouvertures à d'autres aménagements paysagers que le gazon – propreté – attractivité des propositions – appropriation à la cause environnementale	#21) Évaluer le niveau d'acceptabilité sociale auprès des résidents, des commerçants et des consommateurs locaux. Établir un plan de communication pour vulgariser les connaissances scientifiques, et informer la population avec des pancartes, un site web, des publications dans les journaux locaux à propos du projet de recherche. # 22) Organiser des séances d'information auprès de la population pour mesurer leur degré de satisfaction (inclus au mandat plan de communication Projet de recherche de couvre-sols alternatifs-Bon de commande 1311439)	# 21 - En option, un prix sera fourni à la demande # 22 - Plan de communication – mandat entre décembre 2018 et automne 2019

A) Les objectifs de l'arr. A-C et les réunions	Les étapes	Échéancier
Analyse de la faisabilité financière Et technique	#23) Rédiger un rapport technique sur les coûts d'aménagement et d'entretien des méthodes traditionnelles versus les nouveaux écosystèmes	# 23 - En option, un prix sera fourni à la demande

8. Les principes de la mise en place des parcelles et des dispositifs expérimentaux, des analyses de sols, de plantes et l'interprétation scientifiques des résultats

Comme on l'a vu précédemment, il y a plusieurs étapes à faire avant de pouvoir finaliser le design des dispositifs expérimentaux. Ces dispositifs serviront à tester une approche holistique de gestion des systèmes sol/plante et un niveau d'adaptabilité face aux contraintes du site. Les nouveaux systèmes devraient mieux résister aux pressions urbaines en plus de produire une gamme de services écologiques et projeter une apparence esthétique socialement acceptable.

Nous présentons les potentiels du projet de recherche, soit les designs des dispositifs expérimentaux et une série d'analyses à effectuer sur les sols et les plantes. Cette proposition est à discuter et à affiner dans une prochaine étape.

- Le design du dispositif

Nous avons préparé un cahier qui illustre les composantes des dispositifs et leur localisation, voir **annexe 3 :** Plan des dispositifs du projet de recherche – couvre-sols - Arr. A-C 2019-2021.

Avant de débuter le projet de recherche, ces propositions seront révisées et validées avec le comité afin d'ajuster les dispositifs aux potentiels et contraintes du site et à la liste préférentielle des plantes.

- Les analyses à effectuer

La liste des variables à analyser pour évaluer la qualité physique, chimique et biologique des sols de même que la productivité et la santé de plantes est longue. Il existe plusieurs indicateurs que nous pouvons considérer. Le choix des méthodes d'analyses et des indicateurs de performance écologique devra être fait en fonctions des objectifs ciblés, des hypothèses à tester et des budgets disponibles.

Pour évaluer la qualité physique des sols, nous mesurerons : 1) la teneur en eau gravimétrique et la réserve en eau utile du sol, 2) la porosité totale et la macroporosité du sol, 3) la masse volumique apparente et 4) la stabilité structurale du sol.

Pour évaluer la qualité chimique des sols, nous mesurerons : 1) le pH et la conductivité électrique de la solution du sol, 2) la concentration en carbone organique, 3) la concentration en azote total, 4) la teneur en éléments majeurs (phosphore, potassium, calcium, magnésium, sodium).

Pour évaluer la qualité biologique et l'activité des microorganismes des sols, nous évaluerons : 1) la biomasse microbienne du sol, 2) la quantité de carbone facilement minéralisée sous forme de CO_2, 3) la quantité d'azote facilement minéralisée sous forme de nitrates (NO_3^-) et d'ammonium (NH_4^+).

Pour évaluer la croissance et la santé des plantes, nous évaluerons : 1) les rendements en biomasse aérienne et souterraine produite par unité de superficie, 2) la concentration en azote et en carbone des tissus végétaux (aérien et racinaire), 3) la teneur en éléments minéraux des feuilles, 4) le pourcentage de recouvrement des parcelles par les espèces plantées et les plantes adventices.

Pour déterminer les quantités de carbone séquestrées dans les nouveaux systèmes sols-plantes implantés, il faut évaluer les stocks de carbone dans le sol et dans les parties aériennes et souterraines des plantes. Il faut de plus comparer l'évolution de ces stocks à un traitement témoin correspondant au scénario de référence, soit les monocultures de gazon coupé.

Enfin, pour évaluer la température aux zones piétonnières, nous pourrions installer des thermocouples permettant de suivre l'évolution de la température 1) au niveau du sol, 2) à 30 cm de hauteur et 3) à 1 m de hauteur, et ce au centre des parcelles de même qu'à des distances de 30 cm et 1 m à l'extérieure des celles-ci, afin de mesurer l'effet de diminution de température.

Pour plus de détails sur la nature des différentes analyses ci-haut mentionnées voir l'**Annexe 1.**

- Les interprétations

À la fin du projet de recherche, l'analyse des données recueillies avec des méthodes statistiques et l'interprétation des résultats obtenus serviront à répondre aux interrogations suivantes :

→ Quelles sont les plantes qui doivent être sélectionnées pour résister aux contraintes de la ville de Montréal ?
→ Quels sont les meilleurs traitements qui préservent et améliorent les propriétés des sols ?
→ Quelles techniques d'ensemencement ou de plantation permettent de couvrir rapidement les sols ?
→ Quelles plantes et techniques améliorent le plus la biodiversité ?
→ Quels aménagements sont les plus acceptables socialement ?
→ Revue et entrevue avec les agents techniques de la ville de Montréal des essais préalables, sur les projets qui reçoivent ou ne reçoivent pas l'acceptabilité sociale/Identification du coût et fréquence d'entretien /Identification des coûts d'aménagement.

9. Équipe

L'équipe est composée à la base des membres de LIEU (voir brochure à l'Annexe 4). Les membres de LIEU recruteront des étudiants à la maîtrise et/ou au doctorat, lesquels seront responsables de la récolte et de l'analyse des données.

1. **Coordonnatrice en chef des projets, des dispositifs et des protocoles de mise en œuvre / :**

   → **Élise Beauregard**, architecte paysagiste, écologiste urbaine, AAPQ, B.A.P., c.M.Sc.F. spéc, en sols urbains, LEED.

2. **Co-direction des protocoles de recherche et suivi scientifique des sols et de la biodiversité :**

   → **Alison Munson**, professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. Diplômée B.Sc. en agriculture de l'Université de Guelph, Ph.D. en biogéochimie des forêts de l'Université de Toronto.

3. **Co-direction des protocoles de recherche et suivi scientifique des sols et de la biodiversité :**

   → **Vincent Poirier**, professeur chercheur à l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Diplômé B.Sc. en agronomie de l'Université Laval et Ph.D. en séquestration du carbone dans les sols de l'Université McGill.

4. **Responsable des suivis administratifs, des demandes de subventions, et des relations avec les associations de développement durable et culturel :**

   → **Claude Beaulac**, M.Sc.A, Urbaniste, MHSFU.

5. **Analyses des sols et tissus végétaux**

   → Laboratoires de l'Université Laval (Munson) et de L'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Poirier)

6. **Confection des plans**

   → Andréanne Gremen : architecte paysagiste

7. **Récolte des données et analyses statistiques**

   → Étudiante ou étudiant à la maitrise ou au doctorat

8. **Mise en œuvre des dispositifs**

   → Étudiants en maitrise : Daniel Hébert et Pierre-Fréderic Beauregard
   → Fournitures du matériel
   → Gestion de la circulation (prise en charge par l'arrondissement)
   → Assistance de la main d'œuvre des contrats : à déterminer.
   →

10. Conformité à la CNESST

Dans les quinze (15) Jours calendrier suivant la réception d'une demande du Représentant de la Ville, nous pourrons vous fournir tout document attestant notre conformé à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1) et que nous sommes en règle avec la CNESST relativement à nos obligations contractuelles.

Une attestation de conformité de la CNESST confirmant que nous avons payé notre cotisation à la CNESST vous sera remis. Notre organisme se conformera aux lois et règlements de la CNESST lors de la réalisation de nos travaux.

Également, LIEU se conformera aux règles de sécurité routière (Code de la sécurité routière) et de signalisation de chantier (Tome V, Normes sur les ouvrages routiers, Transports Québec).

Notre organisme a la responsabilité d'obtenir un permis d'occupation du domaine publique, et de tenir compte des délais et potentielles contraintes ou restrictions opérationnelles dans ses travaux.

11. Le budget

Les coûts du projet sont forfaitaires. Le budget est présenté en annexe 2. Les factures seront présentées sur la base des montants décrits au tableau 3.3 « Budget du projet 2019-2021 » de l'annexe 2.

Nos prix forfaitaires couvrent tous les frais et dépenses encourus pour la réalisation de notre mandat, incluant toutes les dépenses afférentes à la réalisation de ce mandat (honoraires du personnel de support, transport, CNESST, stationnement, imprimerie, etc.).

Annexe 1 : Proposition des tests Arr. A-C 2019-2021

Analyse de la qualité physique des sols :

1) Teneur en eau gravimétrique et réserve en eau utile du sol : La teneur en eau gravimétrique est évaluée par séchage au four. Pour déterminer la réserve en eau utile, on doit saturer le sol en eau et ensuite le soumettre à une certaine tension. L'eau qui demeure dans le sol à la tension ciblée constitue la réserve utile pour les plantes.

2) Porosité totale et macroporosité du sol : La porosité totale indique le volume occupé par l'air et l'eau dans le sol. La macroporosité indique la capacité du sol développé des pores suffisamment gros pour faciliter l'infiltration de l'eau.

3) Masse volumique apparente : Il s'agit d'un indicateur de la compaction du sol, laquelle limite la croissance des plantes. Un sol dans la masse volumique est plus faible et dont la macroporosité est plus importante permettra aux racines de se développer plus facilement.

4) Stabilité structurale du sol : Pour évaluer la stabilité structurale, le sol est soumis à un niveau de perturbation, typiquement un tamisage dans l'eau. La distribution des différents agrégats de sol sur des tamis de différentes tailles est ensuite évaluée. En général, plus la proportion d'agrégats stable de grande taille est importante, meilleure est la structure du sol.

Analyse de la qualité chimique des sols :

5) Mesure du pH : La mesure du pH permet de déterminer le niveau d'acidité du sol, lequel influence la disponibilité des éléments nutritifs.

6) Conductivité électrique : la conductivité électrique permet de déterminer le niveau de salinité de la solution du sol.

7) Concentration en carbone organique : la concentration en carbone est un indicateur de la teneur en matière organique du sol, laquelle stimule la vie du sol. L'analyse de la concentration en carbone des fractions grossière ou légère vs fine ou dense du sol peut servir à mieux évaluer l'impact d'un changement de pratique sur la matière organique du sol.

8) Concentration en azote total : La concentration en azote totale, couplée à celle du carbone, permet de déterminer le ratio carbone : azote du sol et des fractions du sol. Ce ratio donne une indication de la qualité de la matière organique du sol (i.e., rapport carbone : azote faible = meilleure disponibilité pour les microorganismes du sol)

9) Teneur en éléments majeurs (phosphore, potassium, calcium, magnésium, sodium) : Ces éléments indiquent un état de fertilité général du sol.

Analyse de la qualité biologique des sols et de l'activité des microorganismes :

10) Biomasse microbienne du sol : La mesure de la biomasse microbienne nous renseigne sur la taille des communautés microbiennes du sol.

11) Carbone facilement minéralisée sous forme de CO2 : Cette mesure détermine la capacité des microorganismes du sol à utiliser le carbone contenu dans la matière organique du sol. Il s'agit d'un indicateur du fonctionnement de la vie microbienne du sol

12) Azote facilement minéralisée sous forme de nitrates (NO3-) et d'ammonium (NH4+) : Cette mesure détermine la capacité des microorganismes du sol à utiliser l'azote contenu dans la matière organique du sol et à la transformer pour le rendre disponible pour les plantes. Il s'agit d'un indicateur du fonctionnement de la vie microbienne du sol. L'analyse des concentrations de nitrates et d'ammonium nous renseigne aussi sur le fonctionnement du cycle de l'azote du sol.

Analyses de la croissance et de la santé des plantes :

13) Rendements en biomasse aérienne et souterraine : Les rendements en biomasse sont déterminés en mesurant la quantité de matière végétale (aérienne ou souterraine) produite par unité de surface. Ce sont des indicateurs de la productivité primaire brute d'un écosystème.

14) Concentration en azote et en carbone des tissus végétaux : La concentration en carbone des tissus végétaux permet d'évaluer la capacité des plantes à fixer le CO_2 atmosphérique sous forme de carbone organique dans la biomasse végétale. La concentration en azote des tissus peut nous renseigner sur l'état de santé des plantes. Des tissus riches en azote témoignent généralement d'un état sain.

15) Teneur en éléments minéraux des feuilles : Les teneur en élément minéraux des feuilles indiquent de façon générale quel est l'état nutritionnel de la plante.

16) Recouvrement des parcelles par les espèces plantées et les plantes adventices : Le pourcentage de recouvrement de la parcelle par les espèces plantées peut nous indiquer l'efficacité avec laquelle les différentes espèces poussent. En comparant l'évolution du pourcentage de recouvrement dans le temps, on peut déterminer si une espèce est résiliente et croît efficacement ou non en fonction des stress qu'elle subit en milieu urbain. En mesure le pourcentage de recouvrement des plantes adventices, nous sauront si les espèces plantées sont efficaces pour lutter contre l'envahissement pas les adventices, et si cette efficacité se maintient dans le temps.

Analyses des quantités de carbone séquestré :

Pour évaluer la quantité de carbone séquestré dans un système sol plante, il faut mesure les stocks de chacun des réservoirs et en faire la somme. Ainsi, les stocks de C totaux correspondront à la somme des quantités stockées dans le sol et dans les parties aériennes et racinaires. Il faut connaitre la concentration en carbone du réservoir ainsi que sa masse volumique apparente. Un gain en carbone stocké dans un nouveau système se traduit par une différence positive entre les stocks du nouveau système moins les stocks du scénario de référence.

Analyse de la température aux zones piétonnières :

Cette analyse permettra d'évaluer avec précision à quels niveaux l'effet de diminution de la température est ressenti dans la parcelle ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci.

Annexe 2 : Le budget du projet de recherche Arr. A-C, 2019-2021

- TABLEAU 3.1 - Estimation des couts d'aménagement des dispositifs de plantation à installer
- TABLEAU 3.2 - Estimation des couts de traitement d'apport de fertilisation
- TABLEAU 3.3 - Budget du projet de recherche 2019-2021

Ahuntsic-Cartierville Montréal

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

TABLEAU 3.1 - Estimation des couts d'aménagement des dispositifs de plantation à installer | 06 avril 2018

Pour les dispositifs, se référer à l'annexe 1

FOSSES LONGUES | *dimensions moyennes: 13x1,3 mètres*

Surface moyenne: 17 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité m²	Prix unitaire et au m²	Sous-total	
A-3V-AP	Vivaces en pots	10,4	1 gallon	4/m²	42	25,00 $	1 040,00 $	
	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
	Engrais vert	17	en sac	10g/m²	17	5,10 $	86,70 $	
						SOUS-TOTAL	1 143,70 $	
						Nbr de dispositifs	3	**3 431,10 $**
A-3V-BP	Vivaces en pots	10,4	1 gallon	4/m²	42	25,00 $	1 040,00 $	
	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
						SOUS-TOTAL	1 057,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**3 171,00 $**
A-3V-AS	Vivaces en semence	10,4	en sac	30g/m²	10,4	5,60 $	58,24 $	
	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
	Engrais vert	17	en sac	10g/m²	17	5,10 $	86,70 $	
						SOUS-TOTAL	161,94 $	
						Nbr de dispositifs	3	**485,82 $**
A-3V-BS	Vivaces en semence	10,4	en sac	30g/m²	10,4	5,60 $	58,24 $	
	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
						SOUS-TOTAL	75,24 $	
						Nbr de dispositifs	3	**225,72 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES LONGUES		**7 313,64 $**

TERRE-PLEIN | *6 sections de 33 mètres linéaires et 71,6m² en moyenne*

Surface: 430 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
B-5V-AS	Vivaces en semence	18	en sac	30g/m²	18	5,60 $	100,80 $	
	Compost	18	en vrac	2g/m²	18	1,00 $	18,00 $	
	Engrais vert	18	en sac	10g/m²	18	5,10 $	91,80 $	
B-5V-BS	Vivaces en semence	18	en sac	30g/m²	18	5,60 $	100,80 $	
	Compost	18	en vrac	2g/m²	18	1,00 $	18,00 $	
B-5V-AP	Vivaces en pots	18	1 gallon	4/m²	72	25,00 $	1 800,00 $	
	Compost	18	en vrac	2g/m²	18	1,00 $	18,00 $	
	Engrais vert	18	en sac	10g/m²	18	5,10 $	91,80 $	
B-5V-BP	Vivaces en pots	18	1 gallon	4/m²	72	25,00 $	1 800,00 $	
	Compost	18	en vrac	2g/m²	18	1,00 $	18,00 $	
						SOUS-TOTAL	4 057,20 $	
						Nbr de sections	6	**24 343,20 $**
						SOUS-TOTAL TERRE-PLEIN		**24 343,20 $**

FOSSES COURTES | *dimensions moyennes: 4,2x1 mètres*

Surface moyenne: 5,5 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
C-2V-AP	Vivaces en pots	5,5	1 gallon	4/m²	22	25,00 $	550,00 $	
	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
	Engrais vert	5,5	en sac	10g/m²	5,5	5,10 $	28,05 $	
						SOUS-TOTAL	583,55 $	
						Nbr de dispositifs	3	**1 750,65 $**
C-2V-BP	Vivaces en pots	5,5	1 gallon	4/m²	22	25,00 $	550,00 $	
	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
						SOUS-TOTAL	555,50 $	
						Nbr de dispositifs	3	**1 666,50 $**
C-2V-AS	Vivaces en semence	5,5	en sac	30g/m²	5,5	5,60 $	30,80 $	
	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
	Engrais vert	5,5	en sac	10g/m²	5,5	5,10 $	28,05 $	
						SOUS-TOTAL	64,35 $	
						Nbr de dispositifs	3	**193,05 $**
C-2V-BS	Vivaces en semence	5,5	en sac	30g/m²	5,5	5,60 $	30,80 $	
	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
						SOUS-TOTAL	36,30 $	
						Nbr de dispositifs	3	**108,90 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES COURTES		**3 719,10 $**

FOSSES ATYPIQUES EN L

Surface moyenne: 29 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
D-3V-AP	Vivaces en pots	29	1 gallon	4/m²	116	25,00 $	2 900,00 $	
	Compost	29	en vrac	2g/m²	58	1,00 $	58,00 $	
	Engrais vert	29	en sac	10g/m²	29	5,10 $	147,90 $	
						SOUS-TOTAL	3 105,90 $	
						Nbr de dispositifs	3	**9 317,70 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES ATYPIQUES		**9 317,70 $**

NOTES

1. Les arbres et la terre sont fournis par la ville
2. Le compost est également fourni par la ville. Le prix présenté comprend le transport et la pose.
3. Les distances de plantations pour les vivaces en pot sont de 50 cm centre à centre et de 1 m pour les arbustes.
4. L'engrais vert est en moyenne à 0,01$/g et la quantité de semis est de 10g/m², soit 0,1$/m². À cela il est nécessaire de rajouter 5$ pour la préparation des quantités à ensemencer, la préparation du sol, le semis et l'arrosage, soit 5,1$/m².
5. Les semences de vivaces sont en général plus cher et avec un taux de germination plus bas que les semences d'engrais verts soit 0,02$/g. La densité du semis est de 30g/m² soit 0,6$/m² auquel s'ajoute 5$ pour la préparation des quantités à ensemencer, la préparation du sol, le semis et l'arrosage.

SOUS TOTAL	**44 693,64 $**
CONTINGENCE DE 20%	8 938,73 $
SOUS TOTAL	**53 632,37 $**
TPS	2 681,62 $
TVQ	5 349,83 $
GRAND TOTAL DISPOSITIF 2019	**61 663,82 $**

Ahuntsic-Cartierville Montréal

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

TABLEAU 3.2 - Estimation des couts de traitements d'apports de fertilisation | 06 avril 2018

Pour les dispositifs, se référer à l'annexe 1

FOSSES LONGUES | *dimensions moyennes: 13x1,3 mètres*

Surface moyenne: 17 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
A-3V-AP	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
	Engrais vert	17	en sac	10g/m²	17	9,00 $	153,00 $	
						SOUS-TOTAL	170,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**510,00 $**
A-3V-BP	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
						SOUS-TOTAL	17,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**51,00 $**
A-3V-AS	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
	Engrais vert	17	en sac	10g/m²	17	9,00 $	153,00 $	
						SOUS-TOTAL	170,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**510,00 $**
A-3V-BS	Compost	17	en vrac	2g/m²	17	1,00 $	17,00 $	
						SOUS-TOTAL	17,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**51,00 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES LONGUES		**1 122,00 $**

TERRE-PLEIN | 6 sections de 33 mètres linéaires et 71,6m² en moyenne

Surface: 430 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
B-5V-AS	Compost	72	en vrac	2g/m²	72	1,00 $	72,00 $	
B-5V-BS	Engrais vert	36	en sac	10g/m²	36	9,00 $	324,00 $	
B-5V-AP						SOUS-TOTAL	396,00 $	
B-5V-BP						Nbr de sections	6	**2 376,00 $**
						SOUS-TOTAL TERRE-PLEIN		**2 376,00 $**

FOSSES COURTES | *dimensions moyennes: 4,2x1 mètres*

Surface moyenne: 5,5 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
C-2V-AP	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
	Engrais vert	5,5	en sac	10g/m²	5,5	9,00 $	49,50 $	
						SOUS-TOTAL	55,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**165,00 $**
C-2V-BP	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
						SOUS-TOTAL	5,50 $	
						Nbr de dispositifs	3	**16,50 $**
C-2V-AS	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
	Engrais vert	5,5	en sac	10g/m²	5,5	9,00 $	49,50 $	
						SOUS-TOTAL	55,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**165,00 $**
C-2V-BS	Compost	5,5	en vrac	2g/m²	5,5	1,00 $	5,50 $	
						SOUS-TOTAL	5,50 $	
						Nbr de dispositifs	3	**16,50 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES COURTES		**363,00 $**

FOSSES ATYPIQUES EN L

Surface moyenne: 29 m²

		Surfaces m²	Calibre	Quantité ou espacement plantation	Quantité unité ou g.	Prix unitaire	Sous-total	
D-3V-AP	Compost	29	en vrac	2g/m²	29	1,00 $	29,00 $	
						SOUS-TOTAL	29,00 $	
						Nbr de dispositifs	3	**87,00 $**
						SOUS-TOTAL FOSSES ATYPIQUES		**87,00 $**

Note importante après 2020: À la fin de l'expérience, le dispositif pourra être conservé pour poursuivre d'autres expériences. Sinon on pourra réaméanger les plate-bandes en redisposant les meilleures plantes de manière définitive dans le triangle du PRR.

SOUS TOTAL	**3 948,00 $**
CONTINGENCE DE 20%	789,60 $
SOUS TOTAL	**4 737,60 $**
TPS	236,88 $
TVQ	472,58 $
GRAND TOTAL	**5 447,06 $**

TABLEAU 3.3 : BUDGET DU PROJET DE RECHERCHE 2019 2021

Révision du 11 décembre 2018

Note : Estimation incluant les coûts 3.1 et 3.2

	LES ÉTAPES	ÉCHÉANCIER	RESSOURCES	HEURES- LIEU	TAUX	SOUS-TOTAL HORAIRE	MATÉRIELS ET AUTRES	
1	Analyse du site	Déc. 2018 à janvier 2019	PS	30	85,00 $	2 550,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 1	3 550,00 $	- $	3 550,00 $
2*	Analyse des prélèvements de 57 échantillons de sol et analyses en laboratoire (matériel)	Déc. 2018 à avril 2019	PS	20	85,00 $	1 700,00 $	7 303,98 $	
			PJ	10	50,00 $	500,00 $		
					SOUS-TOTAL 2	2 200,00 $	7 303,98 $	9 503,98 $
3	Sélection des couvre-sols Validation de la germination	Déc. 2018 à avril 2019	PS	80	85,00 $	6 800,00 $		
			PJ	30	50,00 $	1 500,00 $		
					SOUS-TOTAL 3	8 300,00 $	- $	8 300,00 $
4	Rapport scientifique sur les prélèvements de sols de 2018	Déc. 2018 à avril 2019	PS	80	85,00 $	6 800,00 $		
			PJ	10	50,00 $	500,00 $		
					SOUS-TOTAL 4	7 300,00 $	- $	7 300,00 $
5	Validation des indicateurs, des mesures, des dispositifs et ajuster le plan du dispositif	Mars à avril 2019	PS	20	85,00 $	1 700,00 $		
			ÉD	20	60,00 $	1 200,00 $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ	10	50,00 $	500,00 $		
					SOUS-TOTAL 5	3 400,00 $	- $	3 400,00 $
6	Commande du matériel du dispositif incluant le graphisme, la validation des statistiques	Février à avril 2019	PS	30	85,00 $	2 550,00 $		
			ÉD	20	60,00 $	1 200,00 $		
			ÉM	20	55,00 $	1 100,00 $		
			PJ	31	50,00 $	1 550,00 $		
					SOUS-TOTAL 6	6 400,00 $	- $	6 400,00 $
7	Aménagement du dispositif 2019 pour coûts du dispositif voir options tableau 3.1	Mai à juin 2019	PS	80	85,00 $	6 800,00 $	60 000,00 $	
			ÉD	40	60,00 $	2 400,00 $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 7	12 400,00 $	60 000,00 $	72 400,00 $
8**	Entretien et suivi scientifique du dispositif 2019- remplacer plantes abîmées ou surfaces ensemencées par des imprévus- allo-500.00$	Juin à novembre 2019	PS	20	85,00 $	1 700,00 $		
			ÉD		60,00 $	- $		
	A) Premier prélèvement des 21 échantillons des vivaces en pot et leur analyse en laboratoire (printemps 2019)		*PJ*	*20*	*50,00 $*	*1 000,00 $*	*2 206,68 $*	
	B) Deuxième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol		ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $	7 303,98 $	
	C) deuxième prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire *(automne 2019)*		PJ	20	50,00 $	1 000,00 $	5 989,56 $	
					SOUS-TOTAL 8	5 900,00 $	15 500,22 $	21 400,22 $
9	Suivi hivernal : visites mensuelles	Novembre 2019 à mars 2020	PS	4	85,00 $	340,00 $	2 500,00 $	
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 9	340,00 $	2 500,00 $	2 840,00 $
10	Résumé des faits saillants - Résumé corporatif de l'expérience 2019	Décembre 2019	PS	40	85,00 $	3 400,00 $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 10	5 600,00 $	- $	5 600,00 $
11**	Aménagement du dispositif 2020 Le dispositif aura été installé en 2019, mais il faut répéter les suivantes : - Ajout du compost et engrais vert seulement (Voir annexe 3,2)	Automne 2019 à mai 2020	PS	80	85,00 $	6 800,00 $	4 737,60 $	
			ÉD	40	60,00 $	2 400,00 $		
	A) Troisième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol		ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $	7 303,98 $	
	B) *Troisième* prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire		PJ	20	50,00 $	1 000,00 $	5 989,56 $	
					SOUS-TOTAL 12	12 400,00 $	18 031,14 $	30 431,14 $

12	Rapport détaillé d'étape - suivi scientifique de 2020 incluant statistiques et interprétation de la première année	Janvier à mai 2020	PS	80	85,00 $	6 800,00 $	3 000,00 $	
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 11	10 000,00 $	3 000,00 $	13 000,00 $
13	Entretien et suivi scientifique du dispositif 2020 - remplacer pancartes ou plantes abîmées par des imprévus- allo-500.00$	Juin à novembre 2020	PS	20	85,00 $	1 700,00 $	500,00 $	
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 13	4 900,00 $	500,00 $	5 400,00 $
14	Rapport préliminaire détaillé d'étape II 2019-2020 14.1 Bilan couvre-sol 14.2 Bilan données de carbone	Juin à décembre 2020	PS	80	85,00 $	6 800,00 $		
			ÉD	40	60,00 $	2 400,00 $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 14	12 400,00 $	- $	12 400,00 $
15	Rédaction des protocoles	Novembre 2020 à mars 2021	PS		85,00 $	- $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 15	7 500,00 $	- $	7 500,00 $
16	Dispositif et prise de mesures des indicateurs de carbone et de température	Janvier 2019 à automne 2020	PS	15	85,00 $	1 275,00 $		
			ÉD	40	60,00 $	2 400,00 $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 16	6 875,00 $	- $	6 875,00 $
17	Suivi des mesures de carbone et de température	Janvier 2019 à automne 2020	PS	20	85,00 $	1 700,00 $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 17	3 900,00 $	- $	3 900,00 $
18**	Echantillon et analyses finales	Janvier 2019 à automne 2020	PS	10	85,00 $	850,00 $		
			ÉD	80	60,00 $	4 800,00 $		
	A) Quatrième prélèvement et analyse des 57 échantillons de sol		ÉM		55,00 $	- $	7 303,98 $	
	B) *Quatrième* prélèvement des 57 échantillons des végétaux et leur analyse en laboratoire		PJ		50,00 $	- $	5 989,56 $	
					SOUS-TOTAL 18	5 650,00 $	13 293,54 $	18 943,54 $
19	Rapport d'étape III et rapport synthèse de l'étude 2019-2021	Mars 2021	PS	80	85,00 $	6 800,00 $		
			ÉD	160	60,00 $	9 600,00 $		
			ÉM	40	55,00 $	2 200,00 $		
			PJ	20	50,00 $	1 000,00 $		
					SOUS-TOTAL 19	19 600,00 $	- $	19 600,00 $
20	Si demandé tests de l'acceptabilité sociale auprès de la population locale		PS		85,00 $	- $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 20	- $	- $	- $
21	Si demandé - organiser des séances de consultations		PS		85,00 $	- $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 21	- $	- $	- $
22	Si demandé -rapport sur les coûts d'aménagement et d'entretien	En option, un prix sera fourni à la demande	PS		85,00 $	- $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 22	- $	- $	- $
23	Similation 3D des dispositifs d'aménagement proposés - allocation proposée environs 5000$	En option, un prix sera fourni à la demande	PS		85,00 $	- $		
			ÉD		60,00 $	- $		
			ÉM		55,00 $	- $		
			PJ		50,00 $	- $		
					SOUS-TOTAL 23	- $	- $	- $

	Liste des taux horaires	
PS	Professionnel sénior	85,00 $
ÉD	Étudiant en doctorat	60,00 $
ÉM	Étudiant à la maîtrise	55,00 $
PJ	Professionnel junior	50,00 $

SOUS-TOTAL 1 à 23	138 615,00 $	120 128,88 $	258 743,88 $
TPS (5%)			12 937,19 $
TVQ (9,975%)			25 809,70 $
TOTAL			297 490,78 $

Annexe 3 : Description et plans du dispositif du projet de recherche –couvre-sols Arr. A-C, 2019-2021

ANNEXE 1
DESCRIPTION ET LOCALISATION DES DISPOSITIFS

révisions du 12 avril 2018

PRINCIPES:

1. Localiser les dispositifs dans le triangle Laurentien-Lachapelle-Gouin aux endroits les plus typiques que l'on retrouve de façon conventionnelle dans les artères à Montréal soit les terre-pleins, les banquettes. Nous veillerons également à tester une innovation de ce projet soit les nouvelles fosses avec des bordures protectrices.

2. L'échelle du projet permet d'avoir suffisamment de surfaces pour pouvoir tester une variété de couvre-sols et de techniques de mise en œuvre, et d'entretien pendant la belle saison et la saison froide.

3. Pour être valides statistiquement, les dispositifs doivent être répétés 3 fois dans des conditions similaires (vents et ensoleillement, conditions de circulation...).

4. Design du dispositif
Nous proposons de tester 4 grandes familles de dispositifs de végétaux, mais avec des techniques variables d'implantation et de protection hivernale.
Les prélèvements des échantillons de sols et des plantes seront pris chaque année au début et à la fin de la saison de croissance.
Il y aura 50 % des agencements qui seront protégés par des géotextiles durant l'hiver contre 50 % avec aucune protection.

5. Le budget d'aménagement des dispositifs est présenté à l'annexe 3.1 et 3.2

LISTE DES PLANS:

2_ Orientation des vents et ensoleillement

3_ Circulations

4_ Localisation des dispositifs

5_ Typologie des fosses de plantation

6_ Détail des dispositifs pour les fosses longues

7_ Détail des dispositifs pour le terre-plein

8_Détail des dispositifs pour les fosses courtes

9_ Détail des dispositifs pour les fosses atypiques

ANALYSE CONTEXTUELLE - ORIENTATION DES VENTS & ENSOLEILLEMENT

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

Compte tenu de la hauteur des bâtiments, l'ensoleillement est réparti de façon égale.

Orientation des vents majeurs

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vitesse moyenne du vent(mph)	10	10	10	10	9	8	8	7	8	9	10	10
Direction dominante	0	0	NE	NE	S0	S0	S0	S0	S0	0	0	0

Statistique météomédia

ANALYSE CONTEXTUELLE - CIRCULATIONS

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

La circulation est conséquente et la chaussée varie de 2 à 6 voies selon les sections.
La limite de vitesse sur cette section du Boulevard Laurentien est de 50 km/h

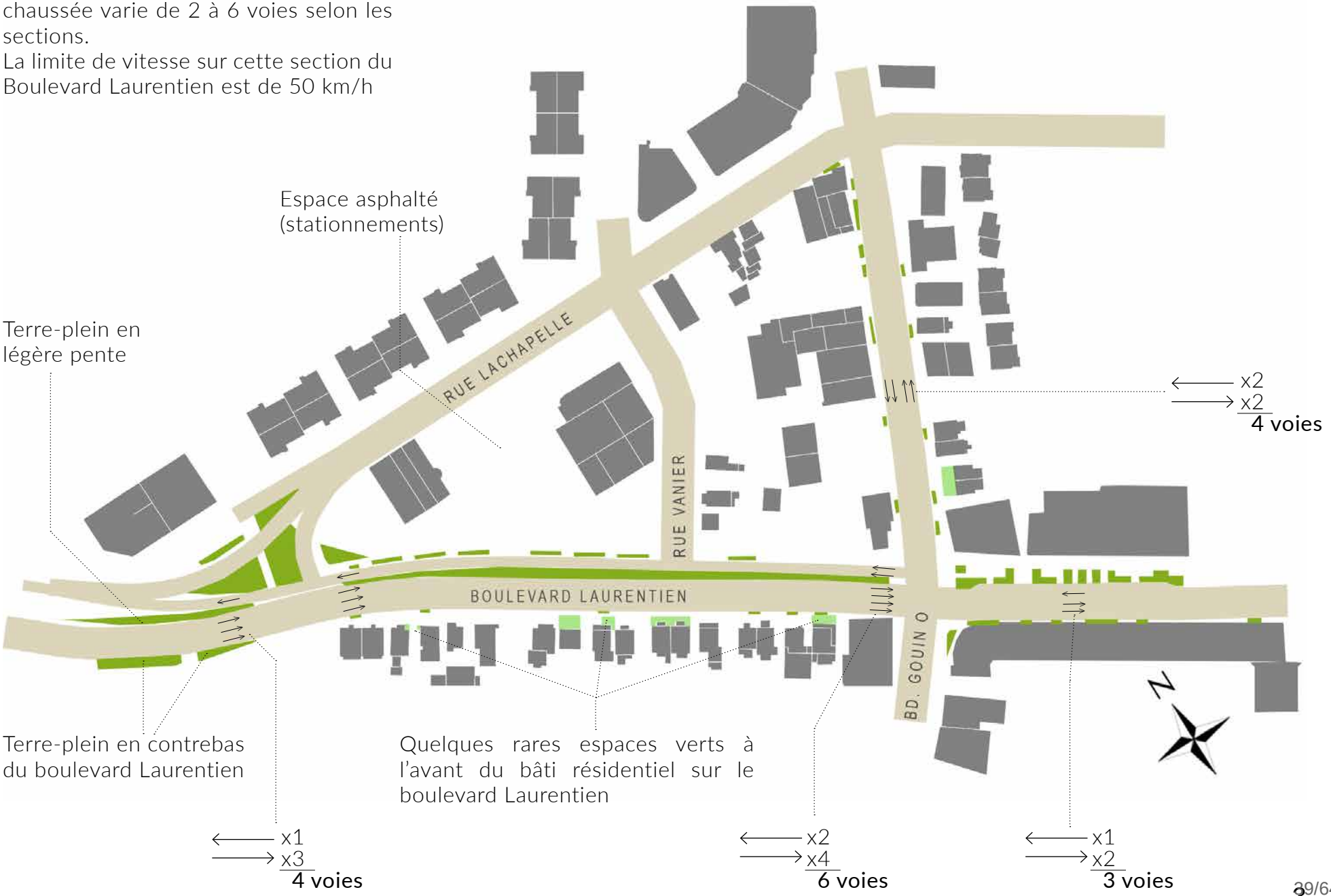

LOCALISATION DES DISPOSITIFS

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

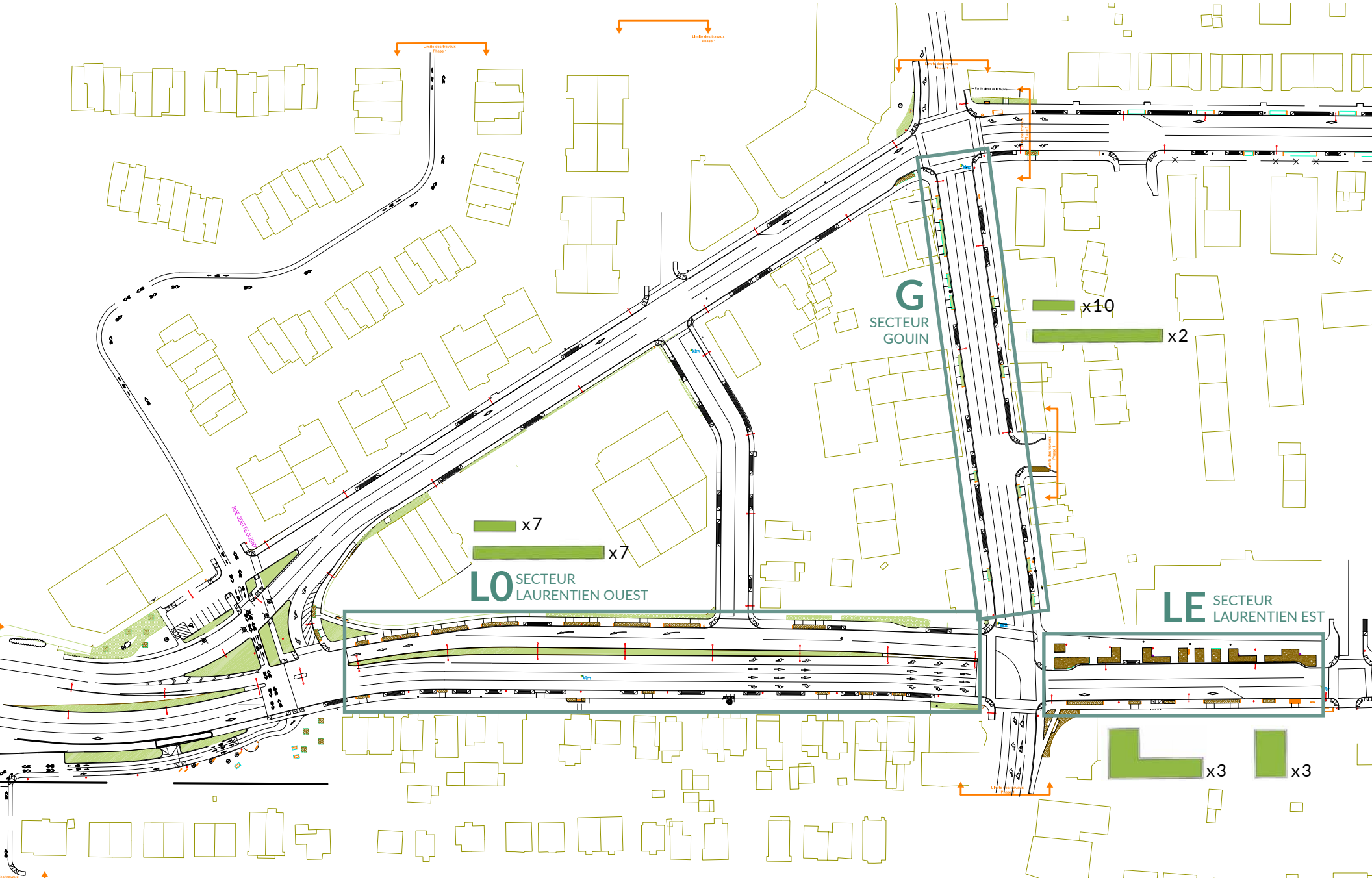

TYPOLOGIE DES FOSSES DE PLANTATION

1. FOSSES LONGUES X9

Superficie moyenne : 17 m²

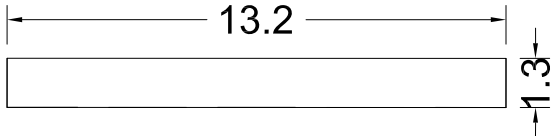

2. FOSSES COURTES X17

Superficie moyenne : 5,5 m²

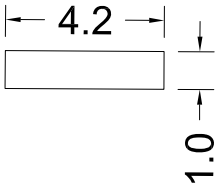

3. FOSSES ATYPIQUES 2x3

a.Superficie moyenne : 29m²

b. Superficie moyenne : 15,5 m²

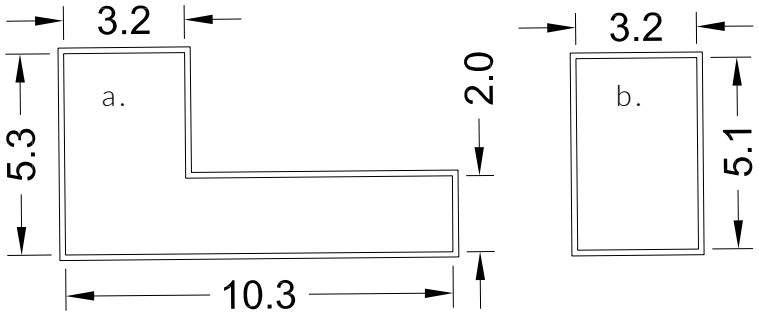

4. TERRE-PLEIN CENTRAL = 430 m²

Boulevard Laurentin entre la rue Lachapelle et le boulevard Gouin O

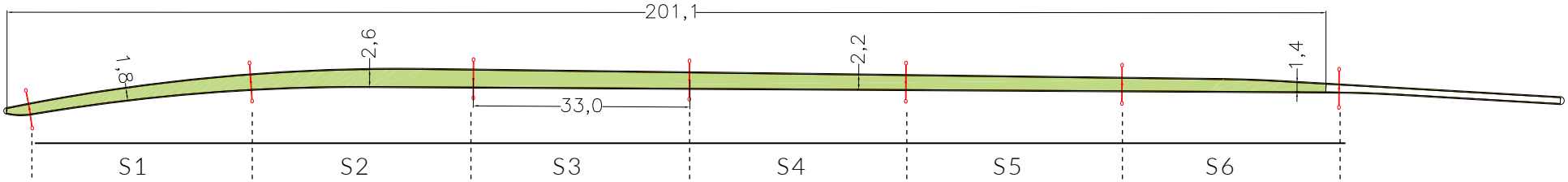

DÉTAIL DES DISPOSITIFS POUR LES FOSSES LONGUES

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

Objectif : Proposer 6 dispositifs dont 2 témoins pour tester 3 types de vivaces avec 4 techniques .Les vivaces sont disposées sur des distances de 2 métres de long , ce qui équivaut à 6 mètres ou la moitié de la longueur d' un fosse longue . Les dispositifs seront répartis de manière aléatoire . Il est à noter que 50 % des dispositifs #1 à #4 seront protégés pendant l' hiver

DISPOSITIF #1

Objectif: Tester 3 vivaces en pot avec compost et engrais vert

Où: à disposer aléatoirement. Replicat x 3 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #2

Objectif: Tester 3 vivaces en pot avec compost seulement

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #3

Objectif: Tester 3 vivaces en semis sur sol nu avec compost et engrais vert

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #4

Objectif: Tester 3 vivaces en semis sur sol nu avec compost seulement

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #5

Témoin type 1: Arbre et gazon

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

DISPOSITIF #6

Témoin type 2: Arbre et paillis

Où: Idem que dispositif 1 = 1.5 fosse longue

9 fosses longues

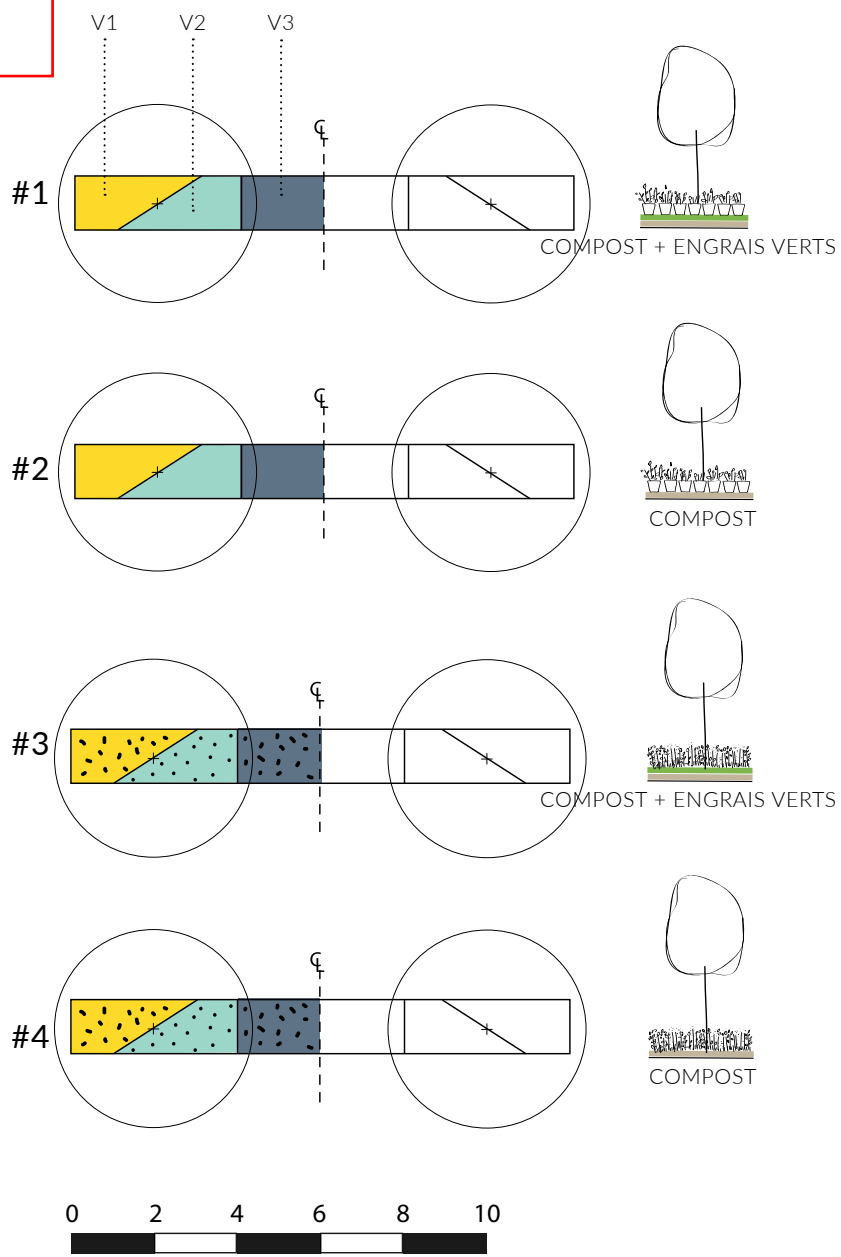

DÉTAIL DES DISPOSITIFS POUR LE TERRE-PLEIN

Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine

OBJECTIF:

Faire des dispositifs répartis de façon aléatoire, d'en moyenne 11 mètres de long pour tester 5 vivaces basses et hautes. Chaque vivace est plantée sur plus ou moins 2,2 mètres de longueur et sur la largeur du terre-plein.

.5 0 % des dispositifs 7#7`10 seront protégés pendant l' hiver

DISPOSITIFS #7 À #12 :

4 techniques et 2 témoins sont proposées :

Dispositif n°7 : 5 vivaces en pot avec engrais vert et compost	x3 replicata = 33ml
Dispositif n°8 : 5 vivaces en pot avec compost seulement	x3 replicata = 33ml
Dispositif n°9 : Vivaces en semis avec engrais vert et compost	x3 replicata = 33ml
Dispositif n°10 : Vivaces en semis avec compost seulement	x3 replicata = 33ml
Dispositif n°11 : Témoin : Arbre sur engazonnement	x3 replicata = 33ml
Dispositif n°12 : Témoin : Arbre et paillis	x3 replicata = 33ml

Pour un total de 198 ml

sous-total = 198 m.l ou +/- 200m.l.

EXEMPLE D'AGENCEMENT

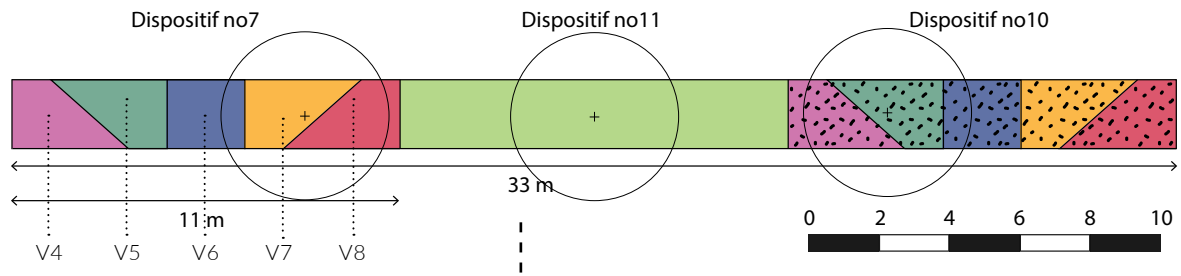

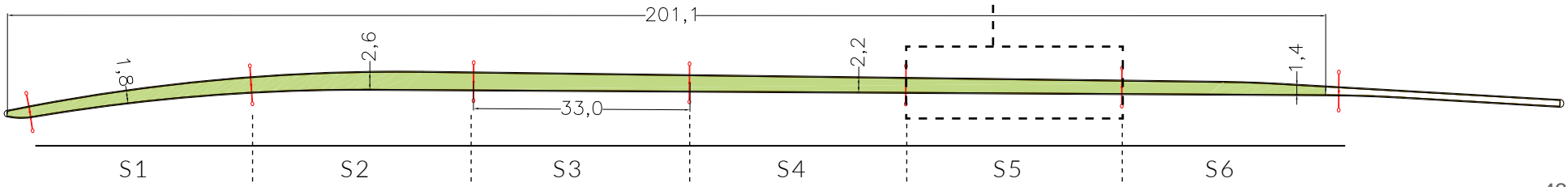

DÉTAIL DES DISPOSITIFS POUR LES FOSSES COURTES

incluant 1 temoin

et 4 techniques

(m^me eremarque pour disposition aléatoire et protection hivernale que les pages 6 et 7

OBJECTIF:

Proposer 5 dispositifs pour tester 2 vivaces dans les fosses courtes

DISPOSITIF #13 à #17

Dispositif n°13: 2 vivaces en pots avec engrais vert et compost	x3 replicat = 3 fosses courtes
Dispositif n°14: 2 vivaces en pots avec compost seulement	x3 replicat = 3 fosses courtes
Dispositif n°15: 2 vivaces en semis avec engrais vert et compost	x3 replicat = 3 fosses courtes
Dispositif n°16: 2 vivaces en semis avec compost seulement	x3 replicat = 3 fosses courtes
Dispositif n°17: 2 vivaces sur sol nu avec paillis	x3 replicat = 3 fosses courtes
	15 fosses courtes

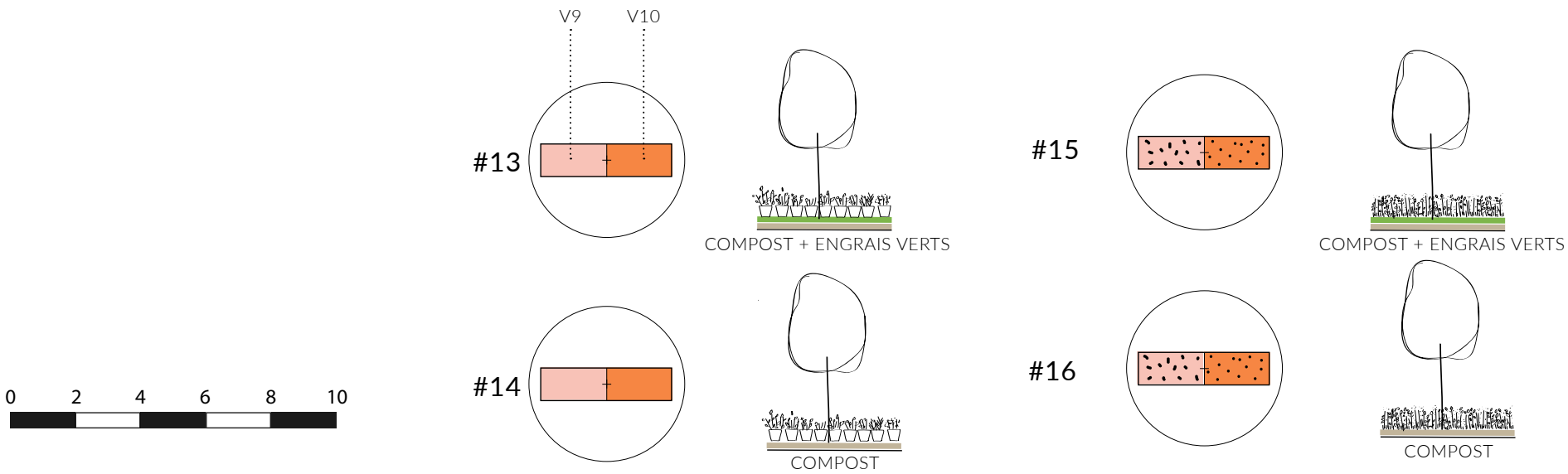

DÉTAIL DES DISPOSITIFS POUR LES FOSSES ATYPIQUES

mais dans des fosses avec bordures protectrices - Mêmne remarque pour la disposition aléatoire et la protection hivernale que les pages précédentes

OBJECTIF:

Tester les mêmes vivaces que celles plantées dans les fosses longues et courtes

DISPOSITIF #18 à #21

Dispositif n°18: tester les 3 mêmes vivaces en pots que dans les fosses longues avec engrais verts et compost dans la moitié d'une fosse	x3 replicat = 1,5 fosses
Dispositif n°19: témoin avec les 3 mêmes vivaces en pots et paillis	x3 replicat = 1,5 fosses
Dispositif n°20: tester les 2 même vivaces en pots que dans fosses courtes avec engrais vert et compost	x3 replicat = 1,5 fosses
Dispositif n°21: témoin avec les 2 mêmes vivaces en pots et paillis	x3 replicat = 1,5 fosses
	6 fosses

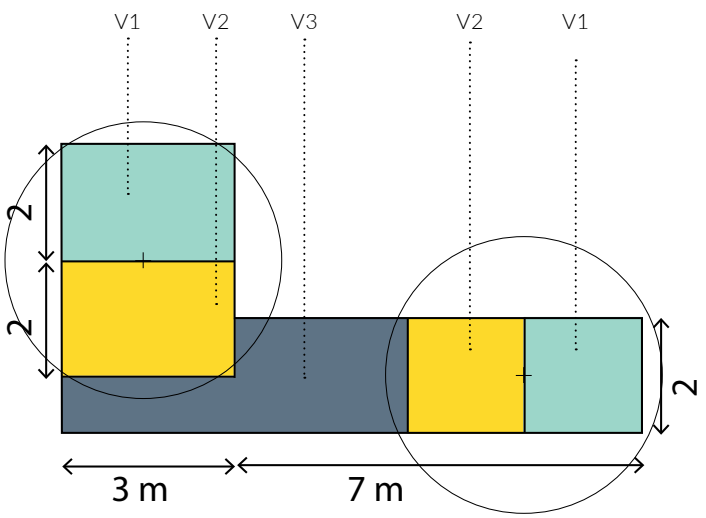

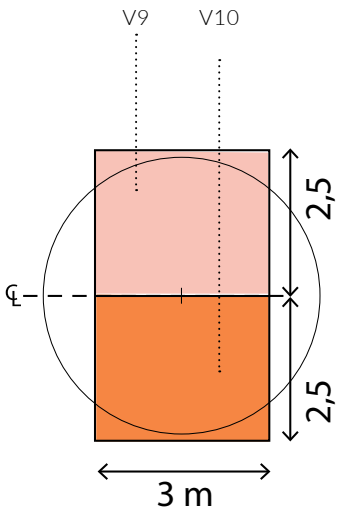

Annexe 4 : Brochure de LIEU

LABORATOIRE D'INTÉGRATION D'ÉCOLOGIE URBAINE
OSBL pour la productivité écologique des sols urbains

VISION : ENRACINER LA VILLE DANS LE SOL VIVANT

LIEU est dédié à l'observation et à l'amélioration des sols urbains pour l'augmentation des services écologiques urbains. Le suivi de la qualité des propriétés des sols urbains est un indicateur important pour mesurer les rendements des services écologiques (captation de l'eau, filtration de l'eau, rétention de la poussière, échange gazeux et qualité de l'air, biodiversité, diminution des îlots de chaleurs, contribution au microclimat) nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

MISSION

LIEU a pour mission la préservation et l'amélioration du patrimoine productif et vivant qu'est le sol urbain. Les objectifs de LIEU sont à des fins purement scientifiques, écologiques et sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres :

1. Œuvrer à l'amélioration de la qualité biologique et du rendement écologique des sols urbains;
2. Développer des mesures d'entretien de la qualité biologique des sols et de la résilience du lien sol/plante
3. Élaborer et appliquer des protocoles de traitement des sols urbains perméables et imperméabilisés afin d'en augmenter les rendements écologiques de façon durable;
4. Faire le suivi et le monitorage des traitements visant à augmenter les rendements écologiques des sols urbains perméables et imperméables.
5. Sensibiliser la population et les décideurs sur l'importance de préserver et d'améliorer la qualité biologique et le rendement écologique des sols urbains et d'intégrer des critères de développement durable mesurables dans les lois et les règlements.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LIEU est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont le conseil d'administration est formé des chercheurs universitaires, et de professionnels de l'aménagement :

- **Alison Munson,** Professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt
  Diplômée B.Sc. en agriculture de l'Université de Guelph, un Ph.D. en biogéochimie des forêts de l'Université de Toronto et un postdoctorat en biogéochimie des plantations de l'Université Laval.
- **Claude Beaulac,** M.Sc.A, Urbaniste, MHSFU
- **Élise Beauregard,** AAPQ, B.A.P., c.M.Sc.F. spéc,en sols urbains, LEED
- **Vincent Poirier,** Professeur à l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME) et Unité de recherche et de développement en agroalimentaire (URDAAT)
  Diplômé en agronomie de l'Université Laval et spécialiste en sciences du sol

LA DÉMARCHE

A UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE DE RÉGÉNÉRATION DES SOLS

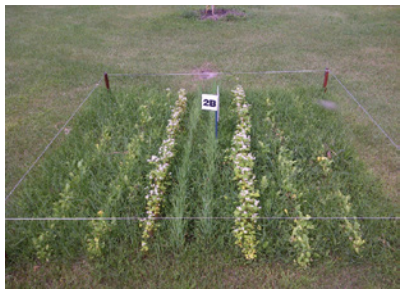

B À L'AIDE DE PARTERRES ÉCOLOGIQUES ESTHÉTIQUES ARTISTIQUES

3

2

C CRÉATION DE NOUVEAUX PAYSAGES

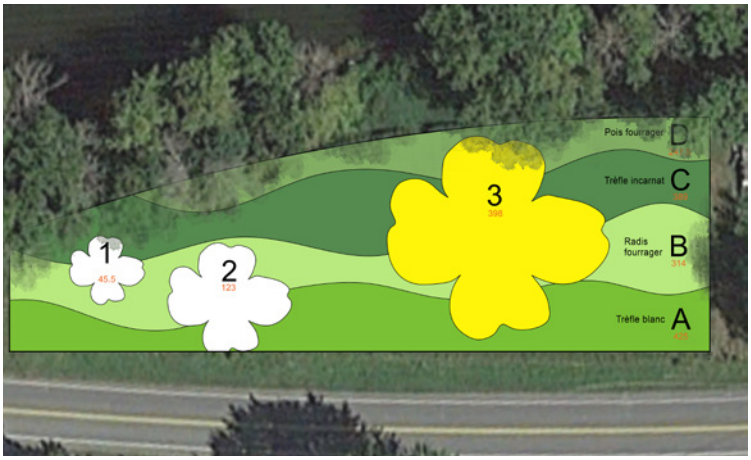

4

D POUR ENRICHIR LES PAYSAGES URBAINS ET PATRIMONIAUX

Jean Arp

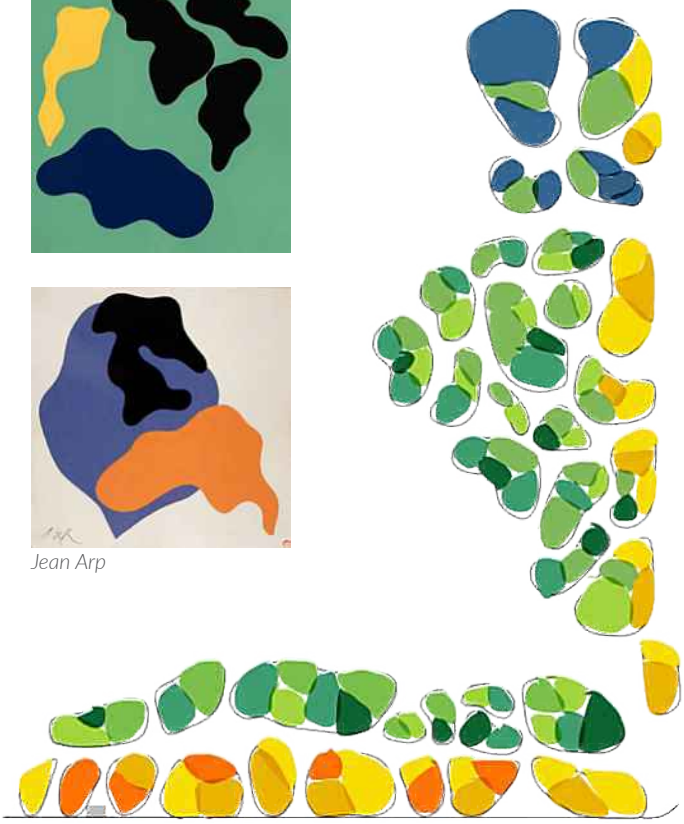

1

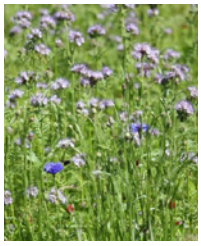

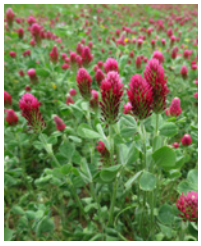

1

PROJETS EN COURS

1. Le Centre Rousselot

   Phase I 2014-2016 : Site expérimental pour évaluer les bénéfices des engrais verts sur un sol urbain.

   Phase II 2017 -2019 : Rapport des services de compensation écologique de l'homme avec la nature. Recherche de mesures de reconnaissance et de réparation de la nature par l'homme pour s'adapter aux changements du climat urbain.

   Phase III 2017-2019 : Rapport des services de compensation écologique avec la création du nouveau paysage.

   Environnement : Plantes performantes 1er en captation eau et 2e amélioration de toutes les propriétés du sol.
2. **L'université Laval** : Verdir la ville avec des plantes à haut rendement écologique et dédiées à la santé (plantes curatives et médicinales).
3. **Le site IRPQ-NQ** : Le rapport de l'homme avec le paysage stimulant et en mouvement de la prairie urbaine (mental et physique) de la nature.
4. **Le site St-Damase** : Site expérimental de la recherche sur la mémoire des paysages agricoles pour identifier les plantes culturelles du Québec qui ont des capacités écologiques fonctionnelles et esthétiques suffisamment performantes pour être transférée en milieu urbain. C'est aussi l'idée de la connexion de la biodiversité à travers le territoire humanisé.

   Sous-fonction : Site expérimental pour la récolte des semences et le développement technologique de la machinerie pour les travaux écosystémiques pour éventuellement transférer ces techniques en milieu urbain.

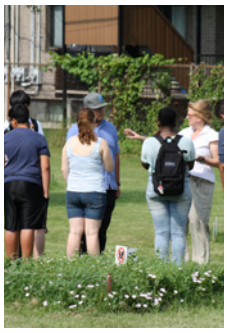

LES PARTENAIRES

LIEU oeuvre en partenariat avec différents organismes ayant de grandes surfaces de sols urbains à gérer, à entretenir et qui souhaitent en améliorer la qualité biologique et le rendement écologique.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186745001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 $ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

Convention approuvée le 21-12-2018.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
21 DÉC. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275 rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET :

LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 509-65, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H2Y 3S5, agissant et représentée par Élise Beauregard, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 791119886 RQ0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224898211 TQ0001

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la préservation et de l'amélioration du patrimoine productif et vivant qu'est le sol urbain. Ses objectifs sont à des fins purement scientifiques, écologiques et sociales;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, dans le but d'améliorer les conditions de croissance des arbres de rues, d'augmenter la biodiversité, de réduire l'entretien selon l'orientation de l'une des quatre priorités d'intervention du Plan de développement durable de Montréal « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources », lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » :	Description de la prestation de service du Contractant;
1.2 « **Responsable** » :	Le Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
1.3 « **Unité administrative** » :	Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 ci-jointe, à :

- planifier et réaliser un système qui consiste à mettre en place différentes combinaisons de plantes et d'engrais verts, ainsi que différentes combinaisons de plantes et de compost, afin de pouvoir les évaluer selon différentes données scientifiques et de les comparer entre elles et avec des parcelles témoins sans engrais vert ou compost. Ceci dans le but de déterminer les combinaisons qui répondront aux exigences de la Ville afin de pouvoir les utiliser ailleurs dans la Ville (ci-après le « Système »);
- analyser le site où seront effectuées les plantations;
- prélever et analyser des échantillons de sol pour évaluer les conditions existantes;
- sélectionner des couvre-sols;
- valider des indicateurs, des mesures et des dispositifs;
- aménager le Système;
- fournir les engrais verts, le compost, les plantes vivaces et les semences;
- planter et ensemencer;
- réaliser les travaux horticoles pour assurer le bon développement des plantes et des semences;
- prélever et analyser des échantillons de plantes et de sol régulièrement pour vérifier l'efficacité du Système, au printemps et à l'automne en 2019 et en 2020;
- effectuer le suivi du Système;
- vérifier la résistance du Système à l'implantation de plantes adventices;
- effectuer le suivi hivernal;

MGV

- résumer les faits saillants de 2019;
- effectuer les ajustements requis en 2020;
- produire un rapport détaillé de 2019;
- effectuer le suivi du Système en 2020;
- produire un rapport détaillé de 2019 et 2020;
- rédiger un protocole qui permettra à la Ville et aux différents arrondissements de reproduire le système développé dans le cadre du projet de réfection routière du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle. À cette fin, ce protocole doit fournir des instructions précises et détaillées, incluant l'ordre dans lequel elles doivent se dérouler;
- prendre des mesures d'indicateurs de carbone et de température;
- effectuer le suivi des mesures d'indicateurs de carbone et de température;
- produire un rapport final et de synthèse des services rendus.

Les rapports d'étapes et le rapport final sur les résultats doivent permettre à la Ville de connaître scientifiquement les effets des différentes combinaisons plantes/engrais verts et plantes/compost et doivent comprendre les informations suivantes :

- les qualités physiques des sols (leur teneur en air et en eau, leur compaction et leur structure);
- les qualités chimiques des sols (leur pH, leur niveau de salinité, leur concentration en carbone organique et en azote et leur teneur en minéraux essentiels au développement des plantes;
- les qualités biologiques et microbiennes des sols;
- la santé et la croissance des plantes en mesurant la quantité de matière végétale (aérienne et souterraine), la concentration d'azote et de carbone et la teneur en minéraux dans les tissus végétaux et leur résistance à l'implantation des plantes adventices;
- la quantité de carbone séquestrée par le système sols/plantes;
- la température ressentie dans les parcelles et à l'extérieur de celle-ci.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de l'octroi du présent contrat par la Ville ou, si cette date est postérieure, à la date de signature de la présente convention par le Contractant et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 31 mars 2021, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

MCV

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (297 490,78 $)** couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables à la fin de chacune des étapes énumérées ci-dessous :

– Analyse du site	3 550,00 $
– Échantillons de sol et analyses	9 503,98 $
– Sélection des couvre-sols	8 300,00 $
– Rapport scientifique	7 300,00 $
– Validation des indicateurs, des mesures et des dispositifs	3 400,00 $
– Commande du matériel	6 400.00 $
– Aménagement du Système	72 400,00 $
– Suivi du Système et échantillons de sols et de végétaux	21 400,22 $
– Suivi hivernal	2 840,00 $
– Résumé des faits saillants de 2019	5 600,00 $
– Ajustement en 2020 et échantillons de sols et végétaux	30 431,14 $
– Rapport détaillé de 2019	13 000,00 $
– Suivi du système en 2020	5 400,00 $
– Rapport détaillé de 2019 et 2020	12 400,00 $
– Rédaction d'un protocole	7 500,00 $
– Dispositif et prise des mesures d'indicateurs de carbone et T°	6 875,00 $
– Suivi des mesures d'indicateurs de carbone et T°	3 900,00 $
– Échantillons de sols et de végétaux et analyses	18 943,54 $
– Rapport final et de synthèse	19 600,00 $

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville, pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder

MGV

deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-huit cents (297 490,78 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 conserve ses droits de propriété intellectuelle sur les études réalisées dans le cadre de la présente convention;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention, déclare à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment de consentir la licence prévue à l'article 10.4;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais. Le montant de l'indemnisation ne peut excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8 de la présente convention;

10.4 concède de façon irrévocable, à des fins non commerciales, sans limite territoriale et pour la durée prescrite par la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42) à la Ville, qui accepte, une licence non exclusive et libre de redevances lui permettant, de reproduire, traduire, publier, sous quelque forme que ce soit, y compris sur son site internet, d'adapter à ses fins, en tout ou en partie, les travaux, documents, rapports, études, recherches et résultats de toutes sortes obtenus dans le cadre de la présente convention (ci-après les « documents ») et de les archiver. Toute reproduction, traduction et publication des dits documents faite par la Ville demeure l'entière responsabilité de la Ville et le Contractant n'en sera nullement tenu responsable. Aux fins de la présente licence, le Contractant concède à la Ville des droits de sous-licence lui permettant de faire exécuter des travaux par des entrepreneurs. La présente sous-licence est concédée à des fins non commerciales, pour la durée prescrite par la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. (1985), ch. C-42) et sans limite territoriale.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

MGdd

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir à la licence octroyée à la Ville en vertu de l'article 10.4 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 509-65, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, QC, H2Y 3S5, et tout avis doit être adressé à l'attention Élise Beauregard, Présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 6e étage à Montréal (Québec) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 20 ,

LIEU - LABORATOIRE D'INTÉGRATION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

Par : _____

Élise Beauregard, Présidente

Cette convention a été approuvée par le conseil de la Ville, le e jour de ..... 2019 (Résolution .....).

ANNEXE 1

Description de la prestation de service du Contractant

Planification du suivi scientifique et de la mise en œuvre de dispositifs de couvre-sols alternatifs au gazon coupé et aux paillis à la base des arbres du projet de recherche 2019-2020 dans les emprises du boulevard Laurentien-Lachapelle dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186745001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Octroyer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 1 du projet de réfection du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle situés dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme à but non lucratif « LIEU - Laboratoire d'Intégration de l'Écologie Urbaine » pour réaliser un projet de recherche scientifique d'une durée de 30 mois sur la performance de l'utilisation d'engrais verts dans les fosses de plantation et les terre-pleins dans les rues pour améliorer les sols et la croissance des arbres pour une somme maximale de 297 490. 78 $ taxes incluses. / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SUM 1186745001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co- auteur
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1188175001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454

Il est recommandé :
d'autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte et approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-20 15:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188175001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine.

En 2017, la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte a obtenu un mandat pour la surveillance des activités d'entretien, d'arrosage et de suivi de la garantie des arbres plantés en 2017. La période couverte par ce contrat s'étend de la mi-avril 2017 à la fin de l'automne 2019. Cependant, si des arbres sont remplacés au cours des deux années suivant la plantation (remplacements sous la garantie), ces activités pourraient se poursuivre au-delà de cette période.

Ainsi, un contrat a été octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte au mois d'avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1419 - 20 décembre 2016 - Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction Inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.);
CM17 0454 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Dépense totale de 1 073 937,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la cession du contrat octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (Cédant) à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte (Cessionnaire) et ce, dans le cadre du mandat de services professionnels visant à assurer la surveillance de l'arrosage, de l'entretien et du suivi de garantie des arbres plantés dans dix-sept arrondissements de la Ville de Montréal.

Depuis l'octroi du contrat, une restructuration de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (Cédant) a eu lieu et les représentants de la firme souhaitent céder le contrat no 17-15754 à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte (Cessionnaire). À ce sujet, le Cessionnaire conserve les mêmes coordonnées physiques (adresse du siège social, adresses courriel, numéros de téléphone ainsi que le nom commercial usuel, soit Trame-Verte. Les deux entités ont également été créées et enregistrées au Registre des entreprises du Québec en avril 2012.

Le changement, qui concerne aussi la Ville de Montréal, affecte le mandat de surveillance (AO17-15754) octroyé à cette firme.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plantations réalisées par le Plan de gestion de la forêt urbaine sont une réponse directe à l'objectif de Montréal Durable 2016-2020 (plan de développement durable de la collectivité montréalaise) «d'améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est attribuable à ce dossier.
En effet, la cession du contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc. n'aura aucune incidence sur la prestation de services professionnels offerts à la Ville puisque ce sont les mêmes ressources humaines qui demeurent impliquées dans le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 : cession du contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude RICHARD
conseillère en planification

Tél : 514-872-9980
Télécop. : 514-872-9818

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514-872-1642
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-01-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1188175001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte à la compagnie 9262-0160 Québec inc./Trame-Verte dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la convention ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

Convention de cession approuvée le 09-01-2019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-14

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de Division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
9 JAN. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CESSION DE CONTRAT

ENTRE : **TREMBLAY ET TREMBLAY S.E.N.C./TRAME-VERTE**, société de foresterie urbaine et périurbaine, ayant sa principale place d'affaires au 75, rue Jacques-Bourdon, Boucherville, Québec, J4B 2T1, agissant et représentée par Gynnie Tremblay, déclarant elle-même être associée et être expressément autorisée par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « Cédant »

ET : **9262-0160 QUÉBEC INC./TRAME-VERTE**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 75, rue Jacques-Bourdon, Boucherville, Québec, J4B 2T1, agissant et représentée par Gynnie Tremblay, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « Cessionnaire »

Ci-après désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée l'« Intervenante »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres 17-15754, l'Intervenante et le Cédant ont conclu un contrat de services professionnels pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres, un tel contrat ayant été approuvé par le conseil municipal le 24 avril 2017 en vertu de la résolution CM17 0454 (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder le Contrat au Cessionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 9 des Clauses administratives générales), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE l'Intervenante a adopté un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. À compter de la signature des présentes, le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;

4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, à prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passés du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant suivant l'appel d'offres 17-15754 selon les mêmes termes et conditions;

5. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

6. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

7. Les Parties et l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

8. La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et l'Intervenante;

MCV

9. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon

Le e jour de 2019

TREMBLAY ET TREMBLAY S.E.N.C./TRAME-VERTE

Par: _____
Gynnie Tremblay

Le e jour de 2019

9262-0160 QUÉBEC INC./TRAME-VERTE

Par: _____
Gynnie Tremblay

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le e jour de 2019 (résolution CM).

MCV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000$, exempte de taxes.

Il est recommandé d'approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000$, exempte de taxes.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197271001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000$, exempte de taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, en février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité exécutif en septembre 2015.

Parmi ces recommandations figure la poursuite des campagnes annuelles de dépistage d'entrées de service en plomb à hauteur de 6000 dépistages par année. De plus, un objectif de 5000 remplacements par année est visé.

L'optimisation des méthodes de travail a permis de réaliser près de 9000 dépistages en 2018 et de fixer l'objectif en 2019 à 10 000 dépistages. Ceci implique un besoin en ressources humaines similaire à celui de 2018, d'où l'intérêt de l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0513 - 24 avril 2018 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 $, exempte de taxes**.**
CM17 0299 - 28 mars 2017 - Approuver la convention de partenariat entre le Service des

stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 $, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 $, exempte de taxes.

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, en pièce jointe, à conclure vingt-huit contrats permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et au trimestre d'automne 2019. Pendant 25 semaines, 28 étudiants sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrées de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder, si requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

JUSTIFICATION

Le nombre d'étudiants est identique à celui de 2019 puisque l'objectif est similaire à la réalisation de 2018 (10 000 dépistages visés en 2019 versus 9000 réalisés en 2018) et que les méthodes de travail ont été revues pour augmenter le taux de réalisation avec les mêmes effectifs.
La convention de partenariat permet à la Ville de Montréal d'avoir recours à la main d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de dépistage fixés.

Plusieurs universités ont été approchées en 2018 pour fournir la main d'oeuvre nécessaire au projet:

- l'École Polytechnique offre plus de flexibilité dans l'embauche et des frais administratifs inférieurs aux autres universités (10% du montant du stage).
- l'École de Technologie Supérieure a refusé l'article 8 de la convention proposée concernant la limite de responsabilité.

- l'université McGill ne permet pas de faire des ententes de partenariat
- l'Université Concordia n'a pas répondu à notre demande.

Une seule convention de partenariat a donc été faite en 2018 pour les 28 étudiants avec l'École Polytechnique de Montréal et est proposée également pour 2019 .

Notons que la Ville de Montréal est partenaire de la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique, notamment pour ses travaux de recherche sur le plomb depuis 2007 (impact des remplacements partiels, plomb dans les grands bâtiments…).
Depuis la mise en place du programme de dépistage d'entrées de service en plomb, en 2008 par la Ville de Montréal, 27 000 analyses ont été effectuées. De celles-ci, plus de 4 000 en 2016, 4 900 en 2017 et près de 9000 analyses en 2018 ont été réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'École Polytechnique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale planifiée est la suivante:
24 stagiaires pendant une période de 16 semaines (été) et 4 stagiaires pendant une période de 17 semaines (automne) à un taux horaire variant entre 18,16$/h et 20,66$/h selon le nombre de crédits complétés.
Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CNESST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10% du salaire comme frais administratif. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Un montant total maximal de 420 000$ est donc budgété et est prévu au budget de fonctionnement de la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.
Notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire d'excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre l'objectif global d'accélération du remplacement des entrées de service en plomb, dont le dépistage de 10 000 entrées en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication nécessaire, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Journées de formation des étudiants: 6-7 mai 2019 et 2-3 juillet 2019 selon la date d'arrivée des étudiants
Activités des équipes sur le terrain : du 8 mai au 25 octobre 2019 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 22 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alicia BANNIER
Ingénieure

Tél : (514) 872-2732
Télécop. : (514) 872-6856

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-24

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en vertu de la résolution CM03 0836;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa place d'affaires au 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J4, ici représentée par Madame Marie-Josée Dionne, directrice du Service des stages et emplois, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE « **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL** »

LESQUELLES, EN VUE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (CI-APRÈS APPELÉ « CONVENTION ») FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au contractant;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un plan d'action en 2007 visant le remplacement de toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public d'ici à 2026;

ATTENDU QUE le comité Exécutif de la Ville de Montréal a approuvé en 2015 la relance du plan d'action et l'accélération des campagnes de dépistage des entrées de service en plomb;

ATTENDU QUE l'objectif de la Ville de Montréal pour l'année 2019 est le dépistage de 10000 maisons pour vérifier la présence ou absence d'une entrée de service en plomb;

ATTENDU QUE un besoin en ressources humaines similaire à celui des années passées est nécessaire pour atteindre l'objectif de dépistage;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est partenaire de Polytechnique Montréal par l'intermédiaire de la Chaire CRSNG en Eau Potable;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « Directeur » : Directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;

1.2 « Territoire » Les arrondissements de la Ville et les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal;

1.3 « Annexe 1 » : Document intitulé « Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique Montréal pour la Ville de Montréal»;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la Convention. Le texte de la Convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services de Polytechnique Montréal qui s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à fournir vingt-quatre (24) stagiaires du 6 mai au 23 août 2019 et quatre (4) stagiaires du 2 juillet au 25 octobre 2019, qui travailleront sur le projet de dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal ainsi que sur d'autres mandats au besoin.

ARTICLE 4
DURÉE

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2019.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Considération financière

En contrepartie de l'exécution de toutes et chacune des obligations assumées par Polytechnique Montréal en vertu de la Convention, la Ville s'engage à lui verser la somme

maximale de quatre-cents vingt mille dollars (420 000 $), exempte de taxes et couvrant tous les honoraires et dépenses.

Cette somme sera versée à Polytechnique Montréal en deux (2) versements :

- Cinquante pour cent (50 %) sera versé au milieu du stage;
- Cinquante pour cent (50 %) sera versé à la fin du stage.

Polytechnique Montréal ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

Aucun paiement d'honoraires versé à Polytechnique Montréal ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la Convention.

ARTICLE 7
RÉSILIATION

7.1 Malgré l'article 4, la Ville peut, sur simple avis écrit et sans préjudice à ses autres droits et recours, mettre fin à la Convention en tout temps.

7.2 Polytechnique Montréal renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés en raison de cette résiliation.

ARTICLE 8
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Polytechnique Montréal accepte de tenir la Ville indemne de toute réclamation et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la Convention, de prendre fait et cause pour la Ville dans toute action ou poursuite intentée contre elle par des tiers en raison des présentes et à l'indemniser de tout jugement, de quelque nature que ce soit, qui pourrait être prononcé contre elle, en capital, intérêts et frais et de toute somme qu'elle aura déboursée, avant ou après jugement, en raison de ce qui précède.

Polytechnique Montréal se porte responsable de tout incident qui pourrait survenir aux stagiaires pendant la durée de la Convention (accident de voiture, accident de travail...).

ARTICLE 9
DROITS D'AUTEUR

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 5, Polytechnique Montréal :

9.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la Convention et renonce à ses droits moraux;

9.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la Convention;

9.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins des présentes et pour tout avis écrit qui doit être envoyé à l'autre partie, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la Convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

10.2 CESSION

La Convention lie les deux parties de même que leurs ayants droit et représentants légaux, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties en vertu de la Convention ne peuvent être cédés ni transférés, en tout ou en partie, à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

10.3 MODIFICATION

La Convention ne peut être modifiée sans l'accord écrit préalable des deux parties.

10.4 VALIDITÉ

Une disposition de la Convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.5 LOIS APPLICABLES

La Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.6 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Polytechnique Montréal déclare qu'elle a pris connaissance de la Politique, qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique, comme si elles étaient reproduites au long à la Convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 14e jour de janvier 2019

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Par : _____
Marie-Josée Dionne.

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de janvier 2019 (CE19).

ANNEXE 1

POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

Montréal, le 14 janvier 2019

Monsieur Michel Périard
Direction des Réseaux d'Eau
Ville de Montréal, Service de l'Eau
1555, rue Carrie-Derick
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique pour la Ville de Montréal

Monsieur Périard,

Par la présente, le Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal s'engage à conclure vingt-huit contrats de service permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et d'automne 2019. Les stagiaires seront en effet rémunérés directement par Polytechnique.

Chaque stage fera l'objet d'un contrat individuel pour lesquels les signataires seront : le stagiaire, le représentant de la Ville de Montréal et le directeur du Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal.

Les dates de début et de fin de stage de même que le salaire devront être négociés entre la Ville de Montréal et les stagiaires. Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16 % pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10 % du salaire à titre de frais administratif.

Concernant la facturation, une facture représentant 50 % du total du contrat sera acheminée à mi-stage et une deuxième facture finale sera acheminée à la fin du stage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marie-Josée Dionne, B.Ing.
Directrice
Service Stages et Emplois

STAGES ET EMPLOIS
POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000$, exempte de taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197271001_DRE_Information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1195308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme de 699 163 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17416, 3 soumissionnaires dont 2 conformes.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 24 mois, pour la fourniture de bacs pour la collecte des résidus alimentaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 699 163 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17416 et au tableau de prix reçus;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-30 09:17

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195308001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme de 699 163 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17416, 3 soumissionnaires dont 2 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, le conseil de la Ville a la compétence pour l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable d'accorder les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal et d'assurer la fourniture des outils de collecte nécessaires à la récupération de ces matières.
Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), en vigueur depuis le 28 janvier 2017, fixait un taux de recyclage des matières organiques à 60 %. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre l'implantation de la collecte porte à porte des résidus alimentaires dans les habitations de huit logements et moins (mesure 12 du plan), dans les arrondissements de la zone «Est». La collecte des résidus mélangés (alimentaires et verts) dans les arrondissements de la zone «Ouest» de l'agglomération de Montréal est déjà implantée (voir « Carte_secteurs_E-O_RA.pdf » en pièce jointe), comme prévu dans la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Pour compléter cette implantation de 55 000 portes, des outils de collecte doivent être fournis aux citoyens. Des ententes-cadres ont été conclues en 2014 et 2016 pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres. Ces bacs sont principalement destinés à la zone «Est» pour la collecte des résidus alimentaires (collecte séparée des résidus verts). Les quantités prévues dans la dernière entente seront bientôt épuisées et le présent contrat vise à assurer l'approvisionnement de bacs afin de terminer l'implantation dans la zone «Est».

L'appel d'offres public N° 18-17416 a été lancé et publié dans le SEAO le 3 décembre 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 15 janvier 2019. Les soumissionnaires ont eu 44 jours

de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 120 jours de calendrier. Un addenda a été émis pour répondre à des questions des fournisseurs et une annexe a été ajoutée au formulaire de soumission pour indiquer les commandes minimales de bacs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0348, le 16 mars 2016 : Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 5 487 425 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14945 (3 soum.)
CM14 0618, le 16 juin 2014 : Accorder un contrat à Orbis Canada d'une durée de 30 mois, avec deux options de prolongation annuelle, pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine pour un montant total estimé à 2 931 862,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13586 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la fourniture et la livraison, sur demande, de deux modèles de bacs, soit le bac roulant (Bacs-R de 45 à 50 litres) et le bac de comptoir (Bacs-C de 7 à 10 litres) qui serviront à la récupération et à l'entreposage en vue de la collecte des résidus alimentaires dans la zone «Est». Le contrat est de 24 mois.

JUSTIFICATION

Il y a eu 3 preneurs du cahier des charges et 3 soumissionnaires. Deux des propositions reçues sont conformes.
L'estimation des prix réalisée par les professionnels du Service de l'environnement pour cet appel d'offres a été fait en fonction de 2 facteurs, soit la variation de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) notamment des résines plastiques et les quantités inférieures à commander par rapport au contrat précédent. En combinant ces 2 facteurs, les coûts unitaires sont estimés à : 14,89 $ pour l'article 1 (au lieu de 13,34 $ en 2016) et 2,43 $ pour l'article 2 (au lieu de 2,18 $ en 2016).
Les écarts entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme sont de -6 % pour l'article 1 et - 2 % pour l'article 2.

PRIX DES CONTRATS		
Contrats octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes		
Soumissions conformes (taxes incluses)	**Article 1 Bacs-R 45-50 L**	**Article 2 Bacs-C de 7 à 10 L**
Orbis Canada Limited	561 768 $	137 395 $
IPL inc.	754 121 $	156 941 $
Estimation des professionnels internes ($)	**599 334 $**	**139 917 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	657 944 $	147 168 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	17 %	7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	192 353 $	19 546 $

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	34 %	14 %
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(37 566) $	(2 522) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-6 %	-2 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	192 353 $	19 546 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	34 %	14 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est de 24 mois pour l'acquisition des bacs roulants R (45-50L) et des bacs de cuisine C (7-10 L) pour la collecte des résidus alimentaires pour une somme totale de 699 163 $ taxes incluses sans indexation.
La répartition des coûts se présente comme suit :

Répartition des coûts	**2019**	**2020**	**Total**
Montants taxes incluses	605 171 $	93 992 $	699 163 $

Les prix de cet appel d'offres sont de 5 % supérieurs à ceux du contrat de 2016 pour les bacs roulants pour l'article 1 (13,96 $) et de 10 % de plus pour l'article 2 (2,39 $).
Le détail du calcul se retrouve dans la pièce jointe.

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt mentionné au dossier CM15 0681 à même le budget de fonctionnement au poste des achats de biens non capitalisés du Service de l'environnement. Le solde disponible est de 1,6 M$. Elle sera entièrement assumée par la ville centrale.

Les outils de collectes sont éligibles à une subvention à hauteur de 33 % en vertu du Programme de Traitement des Matières Organiques par Biométhanisation et Compostage (PTMOBC) régi par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour l'achat des outils de collecte (bacs) équivalant au tiers des coûts admissibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. Il contribue à l'action 7 de ce plan, soit de *Réduire et valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon la mesure 12 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal, les matières organiques doivent être collectées porte à porte dans les habitations de huit logements et moins. L'objectif est de recycler 60 % des matières organiques. Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal.
Si le contrat n'est pas octroyé, l'implantation du service de collecte des matières organiques dans les habitations de huit logements et moins ne sera pas complétée et l'atteinte de cette mesure sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE du 13 février et CM du 25 février 2019
Octroi du contrat : mars 2019
Échéance du contrat : fin mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France MILORD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine BÉLISLE, 24 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-23

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514 872-8146

Paula URRA
c/d Collecte, transport et traitement des matières résiduelles

Tél : 514 868-8764
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-01-30

Traitement des matières organiques : zones Est et Ouest

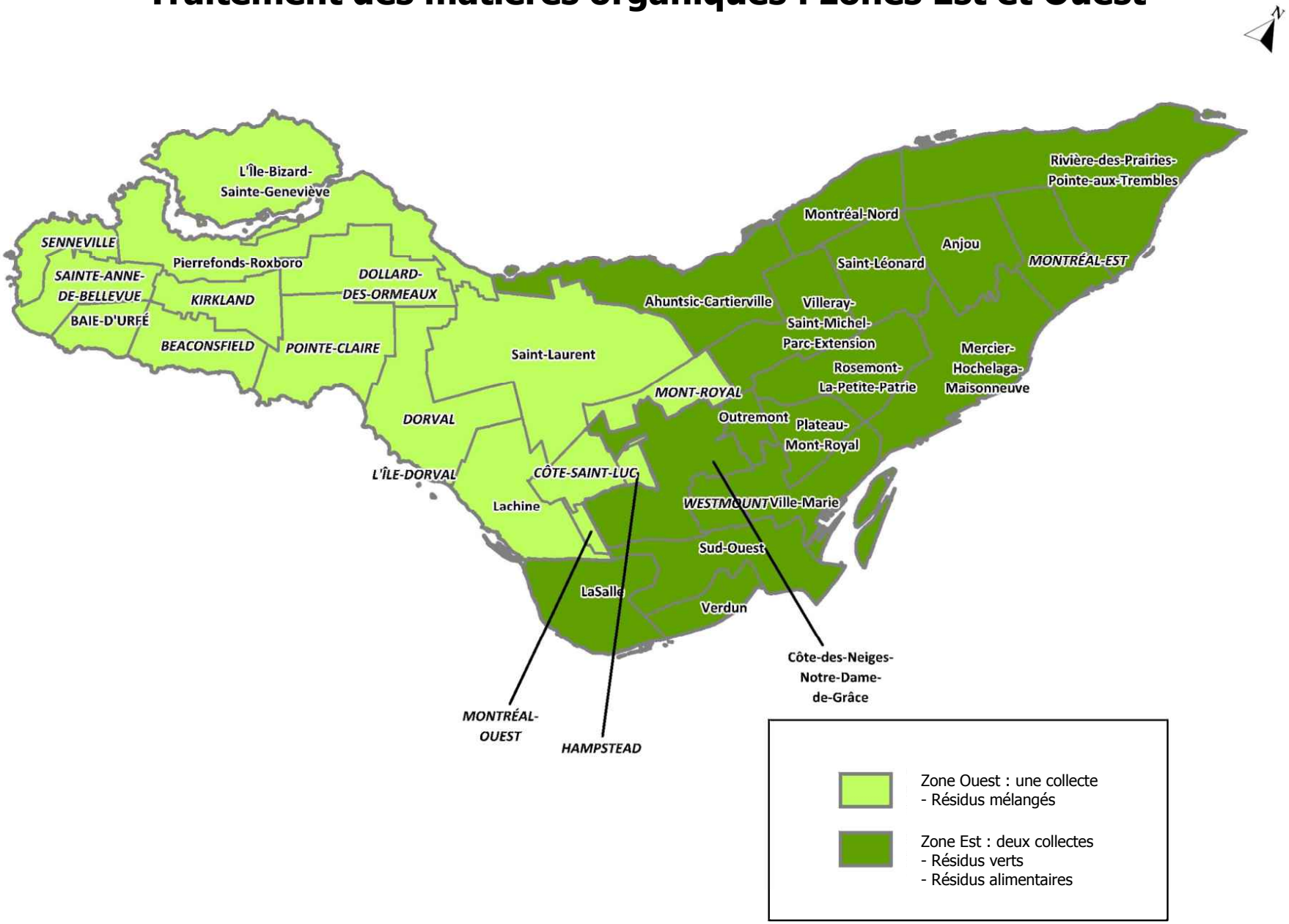

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme de 699 163 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17416, 3 soumissionnaires dont 2 conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17416 Intervention.pdf
18-17416 Liste des commandes.pdf
18-17416_TCP1.pdf
PV 18-17416.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Richard DAGENAIS
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17416

No du GDD : 1195308001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de bacs pour la collecte des résidus alimentaires

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 15 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 12 - 12 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission rejetée :	Motif de rejet:
Joyal Groupe Expert Conseil Inc	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 15 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
IPL INC.	754 121,03 $		1
IPL INC.	156 940,88 $		2
ORBIS CANADA LIMITED	561 767,85 $	√	1
ORBIS CANADA LIMITED	137 395,13 $	√	2

Information additionnelle

Les 3 preneurs de cahier des charges ont soumissionnés. Joyal Groupe Expert Conseil Inc a été jugé non conforme administrativement. Le bordereau de prix est incomplet, la lettre d'engagement n'a pas été fournie ni la CNESST.

Préparé par : Myriem Laklalech

Le 24 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-17416

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Bacs-R de 45 à 50 L	ORBIS CANADA LIMITED	0	0		35000	ch	1	13,96 $	488 600,00 $	561 767,85 $
		Total (ORBIS CANADA LIMITED)								**488 600,00 $**	**561 767,85 $**
		IPL INC.	0	0		35000	ch	1	18,74 $	655 900,00 $	754 121,03 $
		Total (IPL INC.)								**655 900,00 $**	**754 121,03 $**
LOT2	Bacs-C de 7 à 10	ORBIS CANADA LIMITED	0	0		50000	ch	1	2,39 $	119 500,00 $	137 395,13 $
		Total (ORBIS CANADA LIMITED)								**119 500,00 $**	**137 395,13 $**
		IPL INC.	0	0		50000	ch	1	2,73 $	136 500,00 $	156 940,88 $
		Total (IPL INC.)								**136 500,00 $**	**156 940,88 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17416
Numéro de référence : 1218962
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de bacs pour la collecte des résidus alimentaires

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
IPL INC 140, Commercial Saint-Damien, QC, G0R 2Y0	Monsieur Pierre Mercier Téléphone : 418 789-2880 Télécopieur : 418 789-1315	**Commande : (1518253)** 2018-12-03 16 h 08 **Transmission :** 2018-12-03 16 h 08	3037720 - Addenda 1 2018-12-12 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nova Mobilier 365 Hemming Drummondville, QC, j2b7t5	Madame Genieveve Shooner Téléphone : 819 395-5369 Télécopieur :	**Commande : (1521237)** 2018-12-12 14 h 10 **Transmission :** 2018-12-12 14 h 10	3037720 - Addenda 1 2018-12-12 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ORBIS 39 Westmore Drive Toronto, ON, m9v3y6	Monsieur Art MCKENZIE Téléphone : 416 745-7101 Télécopieur :	**Commande : (1518373)** 2018-12-04 8 h 37 **Transmission :** 2018-12-04 8 h 37	3037720 - Addenda 1 2018-12-12 16 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture des bacs pour la collecte des résidus alimentaires, pour une période de 24 mois, pour une somme de 699 163 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17416, 3 soumissionnaires dont 2 conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV 1195308001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France MILORD
Agent de gestion ressources financières
Tél : 872-2679

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 872-6052
Division :
Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187231079

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 8 849 417,86 $ (contrat: 7 700 561,69 $ + contingences: 770 056,17 $ + incidences: 378 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441021 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 079 361.69 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 700 561,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441021 ;

3. d'autoriser une dépense de 770 056,17 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-28 17:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231079**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 8 849 417,86 $ (contrat: 7 700 561,69 $ + contingences: 770 056,17 $ + incidences: 378 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441021 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 115 M$ pour l'année 2019 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction du Service de l'urbanisme et de la mobilité soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par

l’arrondissement, le SUM financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l’arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l’objet du PCPR et PRCPR 2019 leur a été transmise en février 2018 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l’auscultation de l’ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d’améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d’une grande ampleur, la remise à niveau d’une portion importante du réseau routier s’étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d’environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d’un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Direction de la mobilité, alors que la gestion et la réalisation des programmes sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 20 kilomètres, dont 9 km de PCPR et 11 km de PRCPR.
Une liste de rues ainsi qu'une carte regroupant les trois arrondissements se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et

devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 770 056,17 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 849 417,86 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 7 700 561,69 $, des contingences de 770 056,17 $ et des incidences de 378 800,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 8 080 698,03 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #17-074 « Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 6 454 707,29 $ et une proportion de 79,88 %,
- #17-007 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 1 625 990,74 $ et une proportion de 20,12 %.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 5 avril 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre

processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux des deux (2) programmes (PCPR et PRCPR 2019) sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Sophie LABERGE, Outremont
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Denis ALLARD, 25 janvier 2019
Jean CARRIER, 21 décembre 2018
Sophie LABERGE, 21 décembre 2018
Benoît MALETTE, 21 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek YOUCEF
Ingénieur

Tél : 514.872.0782
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-28

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT VERSION PRELIMINAIRE

Identification

No de l'appel d'offres : 441021 — No du GDD : 1187231079

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 11 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 29 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 6 - 12 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
14 - 11 - 2018	Les modifications ont été apportées au cahier des charges (la date et l'horaire d'ouverture, le délais de réalisation et le tableau des prix de référence des bitumes) ont été modifiés, la date et l'horaire d'ouverture ont été modifiés dans le formulaire de soumission..	
20 - 11 - 2018	Les modifications ont été apportées:-Au cahier des charges(formulaire de soumission, ajout de détail type de dos d'âne à la liste des anenexes et ajout du plan-6039 à la liste des plans). -Au cahier V: ajout (du bl. Saint-Joseph, du détail de dos d'âne, correction de l'article 14, Mélange bitumineux fournis et posé à la main, correction de l'art, 37: Réparation de défauts ponctuels et ajout de neuf pages de rapport de carottage).-Au cahier M (ajout de certaines recomandations sur la mobilité) et correction de certains plans ainsi que le formulaire de soumission: Certaines quantités ont été revues à la hausse, correction de certains items et supression de deux items.	(144 000.00)
28 - 11 - 2018	Les modifications ont été apportées: -Au cahier des charges (correction du délais de réalisation, retrait de trois plans dans la liste des plans).-Au cahier V (Retrait de trois tronçons de rues).-Au cahier M (retrait des commentaires faits sur le maintien de la mobilité des tronçons retitrés). Aux plans (retrait des plans C-7259, C-7262 et C-7291).-Ainsi que le formulaire de soumission (correction des quantités decertans items).	(200 000.00)
28 - 11 - 2018	Les modifications ont été apportées: Au cahier M et -Au formulaire de soumission (Correction de deux unités des items de maintien de la mobilité et de la sécurité routière art. 32 et 91.	900.00
29 - 11 - 2018	Les modifications apportées concernent des corrections aux items 81,85 et 86 du formulaire de soumission	(900.00)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 13 — Nbre de soumissions reçues 9 — % de réponses 69

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 5 - 4 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
Demix Construction, une division de CRH Canada inc.	7 700 561.69
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	8 151 852.82
4042077 Canada inc.(De Sousa)	8 364 493.34
Eurovia Québec Construction inc.	8 755 928.02
Pavages Métropolitain inc.	9 612 545.09
Meloche, Division de Sintra	9 708 589.29
Construction Bau-Val inc.	9 860 000.00
Roxboro Excavation inc.	10 096 593.67
Construction Viatek inc.	10 549 103.42
Estimation — **interne**	8 093 621.83

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-4.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **5.9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMF		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : Demix Construction, une division de CRH Canada inc.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 7 700 561.69

Montant des contingences ($) : 770 056.17

Montant des incidences ($) : 378 800.00

Date prévue de début des travaux : 5 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 31 - 10 - 2019

SOUMISSION :441021

I)- Liste des rues : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal : (11,654 Km)

PCPR : (2,877 Km)

1. **C-7272 :** RUE FRONTENAC DE LA RUE RACHEL EST À L'AVENUE MONT-ROYAL EST
2. **C-7163 :** AVENUE DE LORIMIER, DE LA RUE SHERBROOKE EST À LA RUE GAUTHIER
3. **C-7274 :** RUE D'IBERVILLE du BOULEVARD SAINTJOSEPH EST À LA RUE D'IBERVILLE
4. **C-7165 :** AVENUE DE LORIMIER DE L'AVENUE LAURIER EST À LA RUE MASSON
5. **C-7276 :** BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST DE LA RUE BRÉBEUF À LA RUE GARNIER
6. **C-7553 :** BOULEVARD ST-LAURENT, DE L'AVENUE FAIRMOUNT OUEST À LA RUE BERNARD EST
7. **C-7167 :** RUE BERNARD OUEST DE LA RUE SAINTURBAIN AU LE BOULEVARD SAINT-LAURENT
8. **C-7169 :** BOULEVARD SAINT-LAURENT DE LA RUE ROY EST À L'AVENUE DU MONT-ROYAL
9. **C-7170 :** BOULEVARD SAINT-LAURENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH À L'AVENUE LAURIER
10. **C-7177 :** AVENUE DU PARC DE LA RUE SAINT-VIATEUR EST À L'AVENUE VAN HORNE
11. **C-7179 :** AVENUE DU PARC DE LA RUE VILLENEUVE OUEST AU BOULEVARD ST-JOSEPH OUEST
12. **C-7277 :** AVENUE DU PARC DE LA RUE PRINCE-ARTHUR OUEST À LA RUE LÉO-PARISEAU

PRCPR : (8,77 Km)

1. **C-7178 :** AVENUE DU PARC DE L'AVENUE FAIRMOUNT OUEST À L'AVENUE LAURIER OUEST
2. **C-7285 :** RUE DE BRÉBEUF DE L'AVENUE BUREAU À LA RUE MARIE-ANNE
3. **C-7286 :** RUE DE LA ROCHE DE LA RUE GÉNÉREUX À LA RUE GILFORD
4. **C-7290 :** AVENUE DU PARC DE LA RUE SHERBROOKE OUEST À LA RUE MILTON

II)- Liste des rues : - Arrondissement d'Outremont : (0,315 Km)

PCPR : (0,315 Km)

1. **C-7160 :** CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE, DE L'AVENUE DE LA BRUNANTE À L'AVENUE DE VIMY
2. **C-6039 :** BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE À LA RUE HUTCHISON.

III)- Liste des rues : Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie : (7,916 Km)

PCPR : (5,896 Km)

1. **C-7247** : BOULEVARD ST-LAURENT DE LA RUE BEAUBIEN OUEST À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST
2. **C-7250** : AVENUE DE LORIMIER DU BOULEVARD ROSEMONT À LA RUE DE BELLECHASSE
3. **C-7251** : RUE BOYER DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST
4. **C-7252** : RUE MARQUETTE DE LA RUE BEAUBIEN EST À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST
5. **C-7253** : RUE BEAUBIEN EST DE LA RUE CHAMBORD À L'AVENUE DE LORIMIER
6. **C-7254** : RUE DE LA ROCHE DE LA RUE BEAUBIEN EST À LA RUE BÉLANGER EST
7. **C-7255** : RUE BÉLANGER DE LA RUE DROLET À LA RUE DE SAINT-VALLIER
8. **C-7256** : RUE BÉLANGER DE L'AVENUE DE LORIMIER À L'AVENUE LOUIS-HÉBERT
9. **C-7257** : RUE D'IBERVILLE DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST
10. **C-7263** : 16ÈME AVENUE DU BOULEVARD SAINTJOSEPH EST À LA RUE MASSON
11. **C-7264** : AVENUE BOURBONNIÈRE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À L'AVENUE LAURIER EST
12. **C-7265** : RUE BÉLANGER DE LA 14ÈME AVENUE À LA 16ÈME AVENUE
13. **C-7266** : RUE SAINT-ZOTIQUE EST DE LA 25ÈME AVENUE À LA 26ÈME AVENUE
14. **C-7267** : RUE SAINT-ZOTIQUE EST DE LA 31ÈME AVENUE À LA 36ÈME AVENUE
15. **C-7269** : 30ÈME AVENUE DU BOULEVARD ROSEMONT À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST
16. **C-7270** : 31ÈME AVENUE DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST
17. **C-7271** : 36ÈME AVENUE DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST À LA RUE BÉLANGER EST

PRCPR : (2,020 Km)

1. **C-7292** : RUE DAVIDSON DE LA RUE SHERBROOKE EST À LA RUE RACHEL EST
2. **C-7294** : RUE MASSON DE LA 4ÈME AVENUE AU BOULEVARD SAINT-MICHEL
3. **C-7298** : RUE DE BELLECHASSE DE LA RUE BILOXI À LA 39ÈME AVENUE
4. **C-7300** : BOULEVARD ROSEMONT DE LA RUE DE LA ROCHE À LA RUE CHAMBORD
5. **C-7301** : BOULEVARD ROSEMONT DE LA RUE BOYER À L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
6. **C-7554** : AVENUE LAURIER EST DE LA 9ÈME AVENUE AU BOULEVARD PIE-IX
7. **C-7555** : RUE DE BELLECHASSE DE L'AVENUE PAPINEAU À LA 3ÈME AVENUE

RUE NO.	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX	PLAN NO.
-	LOCALISATION DES TRAVAUX ET DÉTAIL	PCPR - PRCPR	C-0000
1	CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE DE L'AVENUE DE LA BRUNANTE À L'AVENUE DE VIMY	PCPR	C-7160
2	AVENUE DE LORIMIER DE LA RUE SHERBROOKE EST À LA RUE GAUTHIER	PCPR	C-7163
3	AVENUE DE LORIMIER DE L'AVENUE LAURIER EST À LA RUE MASSON	PCPR	C-7165
4	RUE BERNARD OUEST DE LA RUE SAINT-URBAIN AU BOULEVARD SAINT-LAURENT	PCPR	C-7167
5	BOULEVARD SAINT-LAURENT DE LA RUE ROY EST À L'AVENUE DU MONT-ROYAL	PCPR	C-7169
6	BOULEVARD SAINT-LAURENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH À L'AVENUE LAURIER	PCPR	C-7170
7	AVENUE DU PARC DE LA RUE SAINT-VIATEUR OUEST À L'AVENUE VAN HORNE	PCPR	C-7177
8	AVENUE DU PARC DE LA RUE VILLENEUVE OUEST AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH OUEST	PCPR	C-7179
9	RUE FRONTENAC DE LA RUE RACHEL EST À L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST	PCPR	C-7272
10	RUE D'IBERVILLE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À LA RUE D'IBERVILLE	PCPR	C-7274
11	BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST DE LA RUE DE BRÉBEUF À LA RUE GARNIER	PCPR	C-7276
12	AVENUE DU PARC DE LA RUE PRINCE-ARTHUR OUEST À LA RUE LÉO-PARISEAU	PCPR	C-7277
13	BOULEVARD SAINT-LAURENT DE L'AVENUE FARMOUNT OUEST À LA RUE BERNARD EST	PCPR	C-7553
14	31E AVENUE DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST	PCPR	C-7270
15	AVENUE DE LORIMIER DU BOULEVARD ROSEMONT À LA RUE DE BELLECHASSE	PCPR	C-7250
16	36E AVENUE DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST À LA RUE BÉLANGER EST	PCPR	C-7271
17	RUE MARQUETTE DE LA RUE BEAUBIEN EST À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST	PCPR	C-7252
18	RUE BEAUBIEN EST DE LA RUE CHAMBORD À L'AVENUE DE LORIMIER	PCPR	C-7253
19	RUE DE LA ROCHE DE LA RUE BEAUBIEN EST À LA RUE BÉLANGER EST	PCPR	C-7254
20	RUE BÉLANGER EST DE LA RUE DROLET À LA RUE DE SAINT-VALLIER	PCPR	C-7255
21	RUE BÉLANGER EST DE L'AVENUE DE LORIMIER À L'AVENUE LOUIS-HÉBERT	PCPR	C-7256
22	RUE D'IBERVILLE DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST	PCPR	C-7257
23	BOULEVARD SAINT-MICHEL DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST À LA RUE BÉLANGER EST	PCPR	C-7259
24	BOULEVARD SAINT-MICHEL DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST À L'AVENUE LAURIER EST	PCPR	C-7262
25	16E AVENUE DU BOULEVARD SAINT-JOSPEH EST À LA RUE MASSON	PCPR	C-7263
26	AVENUE BOURBONNIÈRE DU BOULEVARD ST-JOSPEH EST À L'AVENUE LAURIER EST	PCPR	C-7264
27	RUE BÉLANGER EST DE LA 1RE AVENUE À LA 16E AVENUE	PCPR	C-7265
28	RUE SAINT-ZOTIQUE EST DE LA 25E AVENUE À LA 26E AVENUE	PCPR	C-7266
29	RUE SAINT-ZOTIQUE EST DE LA 31e AVENUE À LA 36E AVENUE	PCPR	C-7267
30	30E AVENUE DU BOULEVARD ROSEMONT À LA RUE SAINT-ZOTIQUE EST	PCPR	C-7269
31	BOULEVARD SAINT-LAURENT DE LA RUE BEAUBIEN OUEST À LA RUE ST-ZOTIQUE EST	PCPR	C-7247
32	RUE BOYER DE LA RUE DE BELLECHASSE À LA RUE BEAUBIEN EST	PCPR	C-7251
33	AVENUE DU PARC DE L'AVENUE LAURIER OUEST À L'AVENUE FARMOUNT OUEST	PRCPR	C-7178
34	RUE DE BRÉBEUF DE L'AVENUE BUREAU À LA RUE MARIE-ANNE	PRCPR	C-7285
35	RUE DE LA ROCHE DE LA RUE GÉNÉREUX À LA RUE GILFORD	PRCPR	C-7286
36	AVENUE DU PARC DE LA RUE SHERBROOKE OUEST À LA RUE MILTON	PRCPR	C-7290
37	RUE RACHEL EST DE LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT À L'AVENUE DU MIDWAY	PRCPR	C-7291
38	RUE DAVIDSON DE LA RUE SHERBROOKE EST À LA RUE RACHEL EST	PRCPR	C-7292
39	RUE MASSON DE LA 4E AVENUE AU BOULEVARD SAINT-MICHEL	PRCPR	C-7294
40	RUE DE BELLECHASSE DE LA RUE BLOXIÀ LA 39E AVENUE	PRCPR	C-7298
41	BOULEVARD ROSEMONT DE LA RUE DE LA ROCHE À LA RUE CHAMBORD	PRCPR	C-7300
42	BOULEVARD ROSEMONT DE LA RUE BOYER À L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB	PRCPR	C-7301
43	AVENUE LAURIER EST DE LA 9E AVENUE AU BOULEVARD PIE IX	PRCPR	C-7554
44	RUE DE BELLECHASSE DE L'AVENUE PAPineau À LA 3E AVENUE	PRCPR	C-7555

OUTREMONT
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE
LE PLATEAU-MONT-ROYAL
RUE BÉLANGER EST
RUE SAINT-ZOTIQUE EST
RUE BEAUBIEN EST
RUE DE BELLECHASSE
BOULEVARD ROSEMONT
RUE MASSON
AVENUE LAURIER EST
BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST
AVENUE DU MONT-ROYAL EST
RUE RACHEL EST
RUE SHERBROOKE EST
RUE SHERBROOKE OUEST
AVENUE VAN HORNE
RUE BERNARD OUEST
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
BOULEVARD SAINT-LAURENT
AVENUE DU PARC
AVENUE DE LORIMIER
RUE DE LA ROCHE
RUE DE BRÉBEUF
RUE GILFORD
RUE MILTON
RUE ROY EST
RUE LÉO-PARISEAU
RUE PRINCE-ARTHUR OUEST
RUE MARIE-ANNE
AVENUE BUREAU
RUE GAUTHIER
RUE HOGAN
RUE DAVIDSON
RUE MARQUETTE
RUE CHAMBORD
RUE BOYER
RUE DROLET
RUE DE SAINT-VALLIER
RUE FRONTENAC
RUE DE BRÉSOLES
RUE SAINT-DENIS
RUE SAINT-HUBERT
RUE SAINT-URBAIN
RUE SAINT-VIATEUR EST
RUE SAINT-DOMINIQUE
RUE VILLENEUVE OUEST
RUE GÉNÉREUX
RUE DE LANAUDIÈRE
RUE DE CHAMBLY
RUE DE BRÉBEUF
RUE DE LA ROCHE
RUE MARIE-ANNE OUEST
RUE MARIE-ANNE EST
RUE RACHEL OUEST
RUE RACHEL EST
AVENUE DULUTH OUEST
RUE BAGG
RUE SAINT-CUTHBERT
RUE NAPOLÉON
RUE ROY EST
RUE DE BELLECHASSE
RUE BEAUBIEN OUEST
RUE SAINT-ZOTIQUE OUEST
RUE BÉLANGER OUEST
AVENUE DE LA PAIX
AVENUE DE LA PAIX
AVENUE DE LA PAIX

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441021
Numéro de référence : 1211799
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1507937)** 2018-11-05 8 h 40 **Transmission :** 2018-11-05 8 h 49	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 18 h 54 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 51 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 39 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1508263)** 2018-11-05 13 h 53 **Transmission :** 2018-11-05 17 h 25	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 18 h 22 - Messagerie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 49 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 39 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 07 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1508210)** 2018-11-05 13 h **Transmission :** 2018-11-05 16 h 57	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 17 h 39 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement

3027955 - 441021_Plan_Addenda 2
2018-11-21 9 h 49 - Messagerie

3031344 - 441021_Addenda #3
2018-11-28 11 h 06 - Courriel

3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis)
2018-11-28 11 h 09 - Courriel

3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau)
2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement

3031352 - 441021_Plan_Addenda 3
2018-11-28 14 h 38 - Messagerie

3031555 - 441021_Addenda #4
2018-11-28 14 h 56 - Courriel

3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis)
2018-11-28 14 h 58 - Courriel

3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau)
2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement

3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29
2018-11-29 16 h 07 - Courriel

3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis)
2018-11-29 16 h 09 - Courriel

3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau)
2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

De Sousa
3872 Boulevard Leman
Laval, QC, H7E1A1

Monsieur Wilson De Sousa
Téléphone : 450 663-3000
Télécopieur : 450 663-2000

Commande : (1507953)
2018-11-05 8 h 53
Transmission :
2018-11-05 9 h 44

3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date
2018-11-15 6 h 46 - Courriel

3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis)
2018-11-14 18 h 04 - Courriel

3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau)
2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement

3027952 - 441021_Addenda #2
2018-11-20 17 h 39 - Télécopie

3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis)
2018-11-20 17 h 39 - Courriel

3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau)
2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement

3027955 - 441021_Plan_Addenda 2
2018-11-21 9 h 53 - Messagerie

3031344 - 441021_Addenda #3
2018-11-28 11 h 06 - Courriel

3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis)
2018-11-28 11 h 09 - Courriel

3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau)
2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement

3031352 - 441021_Plan_Addenda 3
2018-11-28 13 h 11 - Courriel

3031555 - 441021_Addenda #4
2018-11-28 14 h 56 - Courriel

3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis)
2018-11-28 14 h 58 - Courriel

			3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1508670)** 2018-11-06 11 h 52 **Transmission :** 2018-11-06 12 h 09	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 17 h 39 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 52 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 41 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-	**Commande : (1508785)** 2018-11-06 14 h 42 **Transmission :** 2018-11-06 14 h 42	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel

	2550 Télécopieur :		3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 18 h 21 - Messagerie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 50 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1508914)** 2018-11-07 7 h 29 **Transmission :** 2018-11-07 7 h 29	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 18 h 20 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 53 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel

			3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1508509)** 2018-11-06 8 h 59 **Transmission :** 2018-11-06 8 h 59	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Télécopie 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Télécopie 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 19 h 04 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 18 h 40 - Télécopie 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 52 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 23 - Messagerie 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Télécopie 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 41 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Télécopie 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Télécopie 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement

			3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Télécopie 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 43 - Télécopie 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	**Commande : (1508172)** 2018-11-05 11 h 57 **Transmission :** 2018-11-05 16 h 56	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Télécopie 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Télécopie 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 17 h 38 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 18 h 40 - Télécopie 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 53 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 22 - Messagerie 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Télécopie 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 38 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Télécopie 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Télécopie 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Télécopie 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 43 - Télécopie 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1509143)** 2018-11-07 11 h 26 **Transmission :** 2018-11-07 16 h 08	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel

			3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 18 h 21 - Messagerie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 49 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1508358)** 2018-11-05 15 h 22 **Transmission :** 2018-11-05 15 h 22	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-21 9 h 41 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 50 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel

			3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réhabilitation Du O inc 5270 boul Cléroux Laval, QC, H7T 2E8	Monsieur Danick Dufresne Téléphone : 450 682-2733 Télécopieur : 450 682-9651	**Commande : (1509602)** 2018-11-08 10 h 07 **Transmission :** 2018-11-08 11 h 40	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 17 h 39 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 51 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 14 h 40 - Messagerie 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel

			3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1508220)** 2018-11-05 13 h 16 **Transmission :** 2018-11-05 13 h 16	3025387 - 441021_Addenda1_Incluant un report de date 2018-11-15 6 h 46 - Courriel 3025389 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-11-14 18 h 04 - Courriel 3025390 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-11-14 18 h 04 - Téléchargement 3027952 - 441021_Addenda #2 2018-11-20 17 h 39 - Télécopie 3027953 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (devis) 2018-11-20 17 h 39 - Courriel 3027954 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #2 (bordereau) 2018-11-20 17 h 39 - Téléchargement 3027955 - 441021_Plan_Addenda 2 2018-11-21 9 h 50 - Messagerie 3031344 - 441021_Addenda #3 2018-11-28 11 h 06 - Courriel 3031348 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (devis) 2018-11-28 11 h 09 - Courriel 3031349 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #3 (bordereau) 2018-11-28 11 h 09 - Téléchargement 3031352 - 441021_Plan_Addenda 3 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031555 - 441021_Addenda #4 2018-11-28 14 h 56 - Courriel 3031556 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (devis) 2018-11-28 14 h 58 - Courriel 3031557 - 441021_Formulaires de soumission_Addenda #4 (bordereau) 2018-11-28 14 h 58 - Téléchargement 3032165 - 441021_AD 05_2018-11-29 2018-11-29 16 h 08 - Courriel 3032168 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (devis) 2018-11-29 16 h 09 - Courriel 3032169 - 441021_FR_Soumission_R05_2018-11-29_AD (bordereau) 2018-11-29 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Montréal

Soumission 441021 – Travaux de voirie dans les arrondissements Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie (PCPR 2019)

Principes de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
C-6039 **Boulevard Saint-Joseph,** De l'avenue de l'Épée et la rue Hutchison	**Travaux de planage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec détour. Horaire de travail : Lundi au vendredi, de 9h30 à 18h (direction est) et de 7h30 à 15h30 (direction ouest). **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h.
C-7160 **Chemin de la Côte-Sainte-Catherine,** De l'avenue de la Brunante à l'avenue de Vimy	**Travaux de planage et pavage** : Contresens avec une voie de circulation par direction. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h à réaliser durant les vacances scolaires (période estivale).
C-7163 **Avenue de Lorimier,** De la rue Sherbrooke Est à la rue Gauthier	**Travaux de planage et pavage :** Maintien de deux voies de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, 9h30 à 19h à réaliser durant les vacances scolaires (période estivale).
C-7165 **Avenue de Lorimier,** De l'avenue Laurier Est à la rue Masson	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec détour. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h (direction sud) et de 7h à 15h30 (direction nord). **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h.
C-7167 **Rue Bernard Ouest,** De la rue Saint-Urbain au boulevard Saint-Laurent	**Travaux de planage et de pavage** : Fermeture complète avec le maintien de la circulation locale seulement, excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail** : du lundi au vendredi, de 7h à 19h.
C-7169 / C-7170 **Boulevard Saint-Laurent,** De la rue Roy Est à l'avenue du Mont-Royal et Du boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h.
C-7177 / C-7179 **Avenue du Parc,** De la rue Saint-Viateur Ouest à l'avenue Van Horne et De la rue Villeneuve Ouest au boulevard Saint-Joseph Ouest	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec le maintien de deux voies dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30 (Travaux en direction nord) et de 9h30 à 19h (Travaux en direction sud) **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi de 22h à 5h.
C-7272 **Rue Frontenac,** De la rue Rachel Est à l'avenue du Mont-Royal Est	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h
C-7274 **Rue d'Iberville,** Du boulevard Saint-Joseph Est et la rue d'Iberville	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi de 22h à 5h
C-7276 **Boulevard Saint-Joseph Est,** De rue de Brébeuf à la rue Garnier	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie en direction ouest. Horaire de travail : du lundi au vendredi de 9h30 à 19h à réaliser durant les vacances scolaires (période estivale). **Travaux de pavage** : Contresens 1 voie par direction. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale)
C-7277 **Avenue du Parc,** De la rue Prince-Arthur Ouest à la rue Léo-Pariseau	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : le samedi de 8h à 19h et le dimanche de 10h à 19h. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h.

Secteur	Mesures de mitigation
C-7553 **Boulevard Saint-Laurent,** De l'avenue Fairmount Ouest à la rue Bernard Est	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h.
C-7247 **Boulevard Saint-Laurent,** De la rue Beaubien Ouest à la rue Saint-Zotique Est	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30. Réaliser à l'automne, après le retrait des terrasses. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : le samedi de 7h à 19h et le dimanche de 10h à 19h. Réaliser à l'automne, après le retrait des terrasses.
C-7250 **Avenue de Lorimier**, Du boulevard Rosemont à la rue de Bellechasse	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec le maintien d'une voie dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi de 7h à 15h30 (Travaux en direction nord) et de 9h30 à 19h (Travaux en direction sud). **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : le samedi de 7h à 19h et le dimanche de 10h à 19h.
C-7251 **Rue Boyer**, De la rue de Bellechasse à la rue Beaubien Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète. Réaliser au printemps ou à l'automne. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h.
C-7252 **Rue Marquette**, De la rue Beaubien Est à la rue Saint-Zotique Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser au printemps ou à l'automne.
C-7253 **Rue Beaubien Est**, De la rue Chambord à l'avenue de Lorimier	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30 (Travaux en direction est) et de 9h30 à 19h (Travaux en direction ouest). Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale) **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : le samedi de 7h à 19h et le dimanche de 10h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale)
C-7254 **Rue de la Roche,** De la rue Beaubien Est à la rue Bélanger Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser au printemps ou à l'automne.
C-7255 **Rue Bélanger Est,** De la rue Drolet à la rue de Saint-Vallier	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h (Planage) et de 9h30 à 19h (Pavage).
C-7256 **Rue Bélanger Est,** De l'avenue de Lorimier à l'avenue Louis-Hébert	**Travaux de planage** : Fermeture complète une direction à la fois avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (période estivale) **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail de 9h30 à 19h.
C-7257 **Rue d'Iberville,** De la rue de Bellechasse à la rue Beaubien Est	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois avec le maintien d'une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h (Travaux en direction sud) et de 7h à 15h30 (Travaux en direction nord). Réaliser à l'automne. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : lundi au vendredi. De 9h30 à 15h30. Réaliser à l'automne.
C-7263 **16e Avenue,** Du boulevard Saint-Joseph Est à la rue Masson	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h
C-7264 **Avenue Bourbonnière,** Du boulevard Saint-Joseph Est à l'avenue Laurier Est	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie de circulation. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : le dimanche de 10h à 19h

Montréal

Secteur	Mesures de mitigation
C-7265 **Rue Bélanger Est,** De la 14e Avenue à la 16 Avenue	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (période estivale).
C-7266 **Rue Saint-Zotique Est,** De la 25e Avenue à la 26e Avenue	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h.
C-7267 (PCPR) **Rue Saint-Zotique Est,** De la 31e Avenue à la 36e Avenue	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h
C-7269 **30e Avenue,** Du boulevard Rosemont à la rue Saint-Zotique Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (période estivale).
C-7270 **31e Avenue,** De la rue de Bellechasse à la rue Beaubien Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h (Planage) et de 9h30 à 15h30 (pavage). Réaliser durant les vacances scolaires.
C-7271 **36e Avenue,** De la rue Saint-Zotique Est à la rue Bélanger Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale).
C-7178 **Avenue du Parc,** De l'avenue Laurier Ouest à l'avenue Fairmount Ouest	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois en maintenant deux voies de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 15h30 (Travaux en direction nord) et de 9h30 à 19h (Travaux en direction sud). **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h
C-7285 **Rue de Brébeuf,** De l'avenue Bureau à la rue Marie-Anne	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser au printemps ou à l'automne.
C-7286 **Rue de la Roche,** De la rue Généreux à la rue Gilford	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser au printemps ou à l'automne.
C-7290 **Avenue du Parc,** De la rue Sherbrooke Ouest à la rue Milton	**Travaux de planage** : Maintien d'une voie en direction nord. Horaire de travail : le samedi de 8h à 19h et le dimanche de 10h à 19h. Travaux de pavage : Fermeture complète. Horaire de travail : du dimanche au jeudi, de 22h à 5h.
C-7292 **Rue Davidson,** De la rue Sherbrooke Est à la rue Rachel Est	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale).
C-7294 **Rue Masson,** De la 4e Avenue au boulevard Saint-Michel	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois en maintenant une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser à l'automne **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser à l'automne
C-7298 **Rue de Bellechasse,** De la rue Biloxi à la 39e Avenue	**Travaux de planage** : Fermeture complète d'une direction à la fois en maintenant une voie de circulation dans la direction opposée. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale). **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale).

Secteur	Mesures de mitigation
C-7300 **Boulevard Rosemont**, De la rue de la Roche à la rue Chambord	**Travaux de planage** : Contresens avec une voie par direction. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h.
C-7301 **Boulevard Rosemont,** De la rue Boyer à l'avenue Christophe-Colomb	**Travaux de planage** : Contresens avec une voie par direction. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h à 15h. **Travaux de pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h.
C-7554 **Avenue Laurier Est**, De la 9e Avenue au boulevard Pie-IX	**Travaux de planage** : Fermeture complète une direction à la fois en maintenant une chaussée partagée d'au minimum 4,0 mètres dans la direction opposée. Maintien d'un corridor balisé temporaire pour cyclistes dans la direction entravée entre la 8e avenue et le boul. Saint-Michel. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale). **Travaux de pavage** : Fermeture complète de la chaussée en maintenant un corridor cycliste en tout temps sur l'avenue Laurier et la 16e avenue. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale).
C-7555 **Rue de Bellechasse**, De l'avenue Papineau à la 3e Avenue	**Travaux de planage et pavage** : Fermeture complète. Horaire de travail : du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires (Période estivale)
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2019; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À l'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC.** Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

4-1
Suite

Le 23 février 2016

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	1530900179
N° de confirmation de paiement :	000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231079

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 8 849 417,86 $ (contrat: 7 700 561,69 $ + contingences: 770 056,17 $ + incidences: 378 800,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441021 - 9 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187231079.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Josée BÉLANGER
conseillère budgetaire
Tél : 514-872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse. Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441214 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 956 169,99 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse , le cas échéant ;

2. d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 776 169,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441214 ;

3. d'autoriser une dépense de 677 617,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 14:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231083**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse. Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441214 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat #441214 vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent incluant les travaux de réhabilitation de la chaussée existante du chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse. Le projet #441211 a été adopté à la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018 (voir décision antérieure). Les projets #441212 et #441213 ont été annulés en raison de prix trop élevés. Les projets #441216 et #441217 sont présentement en appel d'offres.

Pour les travaux de réhabilitation de la chaussée dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse, la sélection des projets est effectuée par la Direction de la mobilité (DM) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures (DI) du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La DRE et la DM ont mandaté la DI afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)
CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d’eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux

inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de 3,3 kilomètres de conduites d'eau secondaires et ces travaux seront réalisés dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent.
De plus, le présent contrat prévoit des travaux de réhabilitation de la chaussée existante dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse, représentant au total 1,7 kilomètres.

La liste des rues où auront lieu les travaux de réhabilitation de conduites d'eau ainsi que les plans de surface des travaux de réhabilitation de chaussée sont joints au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 677 617,00 $, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, contingences et incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00$ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de

l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 14,3 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

La plus grande partie de l'écart, soit 10%, est au niveau du sous-projet de la réhabilitation de conduite d’eau environ et se situe plus spécifiquement dans les articles de gainage, dans le puits d’accès, dans le réseau d’alimentation temporaire en eau potable et dans les travaux pour l’exécution de la tranchée. La DGPÉC ne dispose cependant pas d'éléments pouvant justifier cet écart.

Considérant ces informations et vu que l’écart défavorable de 14,3 % se situe dans les limites acceptables, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441214 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 633 786,99 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 6 776 169,99 $, des contingences de 677 617,00 $ et des incidences de 180 000,00 $. Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d’affaires de la façon suivante :

- 84,07 % au PTI de la Direction des réseaux d’eau du Service de l’eau pour un total de 6 417 487,83 $ taxes incluses;
- 15,93 % au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 1 216 299,16 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 970 665,01 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #17-083 « Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 5 860 021,77 $,
- #17-017 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 1 110 643,24 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer ce qui suit:
· un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
· un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Dang NGUYEN, 28 janvier 2019
Jean CARRIER, 28 janvier 2019
Isabelle BESSETTE, 25 janvier 2019
Lahcen ZAGHLOUL, 25 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

Tél : 514 872-5929
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-02-01

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION VERSION PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441214 — No du GDD : 1187231083

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 11 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 18 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 18 - 12 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
7 - 12 - 2018	Correction d'erreur de quantité à un items du bordereau	20 153.63 $

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 43

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 17 - 4 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
Aquarehab (Canada) inc.	6 776 169.99
Sanexen Services Environnementaux inc.	7 969 857.64
Foraction inc.	9 333 000.00
Estimation — **interne**	5 930 716.89

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **14.3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **17.6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : Aquarehab (Canada) inc.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 776 169.99

Montant des contingences ($) : 677 617.00

Montant des incidences ($) : 180 000.00

Date prévue de début des travaux : 15 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 11 - 2019

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	**9 140,00**	**6 195 370,13 $**	**677,83 $**		
1094134001	2009	9887	Sanexen	**6 450,00**	**8 996 668,01 $**	**1 394,83 $**		
1094134002	2009	9888	Sanexen	**8 420,00**	**8 110 960,46 $**	**963,30 $**		
1103802001	2010	9955	Sanexen	**10 520,00**	**9 576 162,62 $**	**910,28 $**		
1100112006	2010	9970	Sanexen	**2 350,00**	**2 251 969,13 $**	**958,28 $**		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	**690,00**	**666 859,99 $**	**966,46 $**		
1110112002	2011	9991	Sanexen	**9 670,00**	**11 865 721,68 $**	**1 227,07 $**		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	**3 080,00**	**1 963 777,06 $**	**637,59 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**9 870,00**	**12 932 136,26 $**	**1 310,25 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**8 380,00**	**11 698 423,99 $**	**1 395,99 $**		
1134551002	2013	10072	Sanexen	**13 175,00**	**17 861 853,31 $**	**1 355,74 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	**23 000,00**	**33 018 872,90 $**	**1 435,60 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	**6 300,00**	**8 851 619,88 $**	**1 405,02 $**		
1154822003	2015	322201	Sanexen	**14 000,00**	**20 289 464,65 $**	**1 449,25 $**		
1154822003	2015	322202	Sanexen	**14 100,00**	**20 218 027,97 $**	**1 433,90 $**		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	**3 628,00**	**3 769 118,27 $**	**1 038,90 $**	**3**	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	**7 563,00**	**11 562 395,46 $**	**1 528,81 $**	**189**	
1167231003	2016	329403	Sanexen	**4 933,00**	**5 730 704,21 $**	**1 161,71 $**	**97**	
1167231004	2016	329404	Sanexen	**4 496,00**	**7 172 332,62 $**	**1 595,27 $**	**147**	
1167231067	2017	333701	Sanexen	**2 084,00**	**4 574 987,13 $**	**2 195,29 $**	**117**	
1167231068	2017	333702	Sanexen	**4 139,00**	**5 993 626,63 $**	**1 448,09 $**	**154**	
11772310003	2017	333703	Sanexen	**8 242,00**	**10 955 281,92 $**	**1 329,20 $**	**222**	
1177231018	2017	333704	Sanexen	**5 994,00**	**9 938 411,41 $**	**1 658,06 $**	**288**	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	**3 349,00**	**7 355 956,78 $**	**2 196,46 $**	**279**	
1177231067	2017	333713	Sanexen	**5 813,00**	**10 291 257,03 $**	**1 770,39 $**	**251**	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	**5 287,00**	**11 341 288,64 $**	**2 145,13 $**	**379**	
1177231099	2018	417612	Sanexen	**3 460,00**	**5 745 455,97 $**	**1 660,54 $**	**31**	
1187231003	2018	333711	Sanexen	**4 220,00**	**6 960 312,86 $**	**1 649,36 $**	**63**	
1187231011	2018	417610	Demix	**2 810,00**	**5 738 509,84 $**	**2 042,17 $**	**126**	
1187231019	2018	417615	Sanexen	**3 830,00**	**7 965 313,93 $**	**2 079,72 $**	**194**	
1187231020	2018	417611	Demix	**5 005,00**	**11 569 097,22 $**	**2 311,51 $**	**301**	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	**3 205,00**	**5 937 226,22 $**	**1 852,49 $**	**124**	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	**3 305,00**	**7 453 786,99 $**	**2 255,31 $**	**47**	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues. Octroi en cours.
			TOTAL	**220 508,00**	**314 552 951,17 $**			

6 décembre 2018

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse

Soumission : 441214

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
IBG-AQ-2019-02		L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	**Pierre-Boileau, rue**	Cherrier, rue	Closse, rue	Souple	150	315	8 semaines
SLA-AQ-2019-01		Saint-Laurent	**Gince, rue**	Lebeau, rue	Lebeau, boulevard	Souple	200	125	8 semaines
SLA-AQ-2019-05		Saint-Laurent	**Saint-Charles, rue**	Werbrouck, rue	Limite est	Souple	200	215	10 semaines
							300	70	
SLA-AQ-2019-06		Saint-Laurent	**Pitfield, boulevard**	Valiquette, rue	Limite nord arrondissement	Souple	300	300	8 semaines
SLA-AQ-2019-07AB		Saint-Laurent	**Saint-François, chemin**	Vanden-Abeele, rue	Autoroute 13	Souple	200	540	10 semaines incluant le PCPR
SLA-AQ-2019-08ABC		Saint-Laurent	**Côte-de-Liesse, chemin de la**	Barr, rue	Cavendish, boulevard	Rigide	200	580	8 semaines
SLA-AQ-2019-09AB		Saint-Laurent	**Côte-de-Liesse, chemin de la**	Authier, rue	Marcel-Laurin, boulevard	Souple	200	370	8 semaines
SLA-AQ-2019-10		Saint-Laurent	**Transcanadienne, route**	McArthur, rue	Cavendish, boulevard	Souple	300	190	6 semaines
SLA-AQ-2019-11		Saint-Laurent	**Dutrisac, rue**	Deguire, rue	Kennedy, rue	Souple	200	75	8 semaines
							150	75	
SLA-AQ-2019-12		Saint-Laurent	**Hors-rue**	Thimens, boulevard	Limite nord	Souple	150	300	8 semaines
SLA-AQ-2019-13		Saint-Laurent	**O'Brien, avenue**	Poirier, rue	Ryan, rue	Souple	150	150	8 semaines
							Total	**3305**	

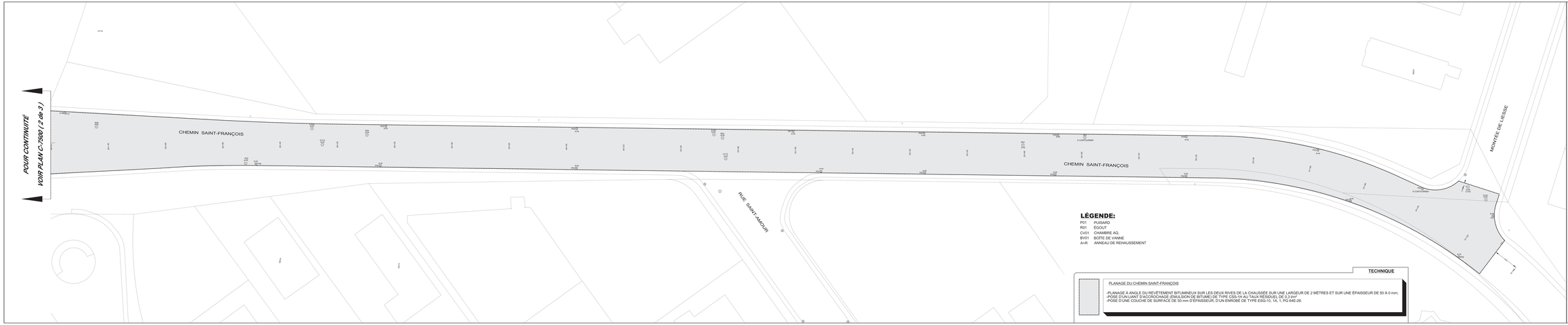

Références

N° de plan	Description

Plan de localisation

Légende

Poteaux à désaffecter lors de la construction d'un projet de voirie/aqueduc/égout
UPS ..... avant
UPE ..... poteau
UPT ..... poteau

Poteaux à déplacer lors de la construction d'un projet de voirie/aqueduc/égout
DP ..... poteau
DT ..... tuteur

Nouveau poteaux lors de la construction d'un projet de voirie/aqueduc/égout
NP ..... poteau
NT ..... tuteur

Poteau
1 + 0 ..... dite et couverte à changer (poteau de tuteur)
1 + 0 + NT ..... dite et couverte à changer
1 + 0 + NT + ... dite et gilet à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + N + ... ajustable à changer

Saint / Haubin
C + C ..... saine et couverte à changer
C + C + ... saine et couverte à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
AN ..... à niveler
BHA ..... lampe pour handicapés

Symboles graphiques

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille centre
- Puisard de trottoir
- Regard géométrique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la Ville
- Surface de forage
- Base à brûler et chambre à vidange souterraine
- Base à commune
- Chambre transformateur (vidée)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H-D
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de poteau
- Manchon
- Fils de coulée
- Base existante
- Sceau à brûler ou enlever
- Sceau à brûler ou enlever avec mors

Responsables

BELL: 514 870-1237	GAZ MÉTRO: 514 598-3410
CSEM: 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC: 514 385-8964, # 5110
GRDI-VOIRIE: 514 872-0268	GRDI-ÉCLAIRAGE: 514 872-8141
RÉPONSE PARC:	RÉPONSE ARR.:
---	---

ÉLÉVATIONS: NAD83(CSRS) NAD83(MSC) GEOBASE

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXX

LOCALISATION: XXXX

ALTITUDE : XXXX

ORIENTATION:

Émission

Vr	Date	Description	Prép. par	Revu par
00A	2018 / 10 / 18	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
Chef de division : Pierre Thomas Chabot, ing. a.

Intervenants

Dessiné par: **Richard Côté, ag. tech.** 2018 / 10

Vérifié par: **Alejandro Mejia Daza,** 2018 / 11 / 06

Approuvé par: 2018 / 12 / 05

Sceau de l'ingénieur

OIQ PERMIS NO. 5000 CHRISTIAN BOUCHARD

Signature(s): **Marcel Achab, Ing.**

Titre:

Chemin Saint-François
De la montée de Liège
à la rue Halpern
Saint-Laurent

Arrondissement(s):

Nature des travaux:

Les travaux consistent à la réhabilitation du chemin. Il sera reconstruit par chaussée sans bordure rue de la ville. Il faudra prévoir le DÉPLACEMENT DES POTEAUX DE BELL, HYDRO-QUÉBEC, DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT.

Titre du plan:

Planage et revêtement de la chaussée

Dessiné par: ORIENTATION DE RÉFÉRENCE, NAD83 (MSC) MTM-8 (NAD83)

Échelle: 1 : 200

Numéro	Feuille	Arr.	Année	Dossier	Feuillet
C-7500	1	000	441214	-	-

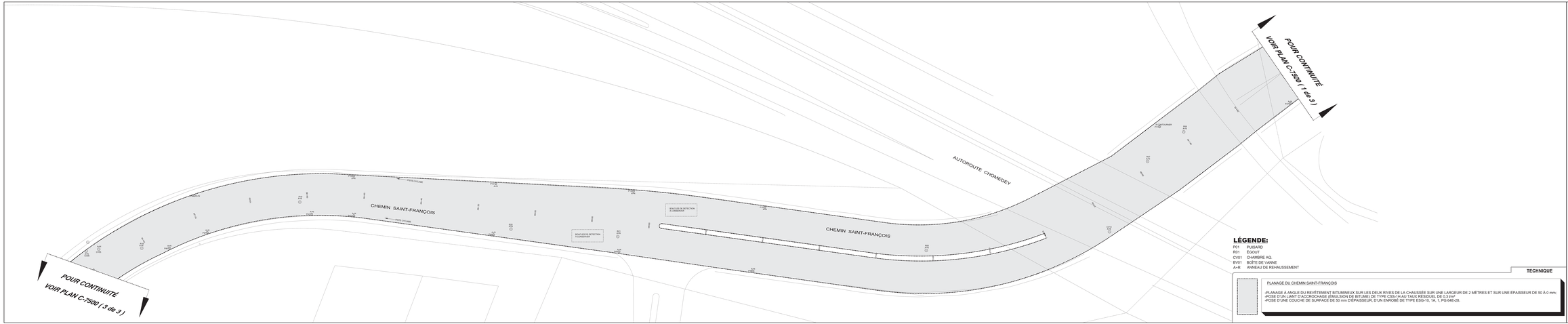

LÉGENDE:

P01	PUISARD
R01	ÉGOUT
CV01	CHAMBRE AQ.
BV01	BOITE DE VANNE
A+R	ANNEAU DE REHAUSSEMENT

TECHNIQUE

PLANAGE DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS

-PLANAGE À ANGLE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES DEUX RIVES DE LA CHAUSSÉE SUR UNE LARGEUR DE 2 METRES ET SUR UNE EPAISSEUR DE 50 À 0 mm;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME DE TYPE CSS-1H AU TAUX RESIDUEL DE 0,3 l/m²
-POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE DE 50 mm D'ÉPAISSEUR, D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28.

Références

N° de plan	Description

Légende

Poteaux à déséquilibrer lors de la construction d'un projet de :
CP1 ..... poteau
CP2 ..... poteau
CP3 ..... poteau
CP4 ..... poteau

Poteaux à déplacer lors de la construction d'un projet de :
CP ..... poteau
CV ..... voûte

Réseau poubelle lors de la construction d'un projet de :
VP ..... voûte
VE ..... égout
VC ..... poteau
VV ..... voûte

Poteau
1 + C ..... dite et couverte à changer (poteau de trolley)
1 + R ..... dite et rivetée à changer
1 + D + REP ..... dite et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Saint / Assetto
C + C ..... vanne et couvercle à changer
C + C + REP ..... vanne et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de bouche de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de bouche de vanne à changer

Divers
N ..... à niveler
BPH ..... rampe pour handicapés

Symboles employés

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la Ville
- Surface de fonage
- Base à tubes (+ numéro de tube + date installation)
- Base à commutr.
- Chambre transformateur (Hydro-Québec)
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H-D
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de poteau(bois)
- Manchon
- Fils de coulée
- Base existante
- Sceau à tubes (+ numéro de tube + date installation) au extérieur
- Sceau à tubes (+ numéro de tube + date installation) au intérieur

Responsables

BELL:	GAZ MÉTRO:
514 870-1237	514 598-3410
C.E.P.:	HYDRO-QUÉBEC:
514 868-3686	514 385-8000, # 3113
ORGANISATION:	
VILLE DE MONTRÉAL	
514 872-8394	
REPONS. PARC:	REPONS. ARR.:
---	---
---	---

ÉLÉVATIONS: NIVEAUX MONTRÉAL DATUM

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXX

COORDONNÉES:

LOCALISATION:

ALTITUDE : XXX

ORIENTATION:

Plan de localisation

Émission

No	Date	Description	Prép. par	Revu par
00A	2018 / 10 / 16	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) H2Z 1R3

Intervenants

Préparé par:	2018 / 10
Richard Côté, ag. tech.	
Vérifié par:	2018 / 11 / 06
Alejandro Mejia, Dess.	
Approuvé par:	2018 / 12 / 10
Mourad Achab, Ing.	Ordre des ingénieurs du Québec Membre en règle 2019

Titre

Chemin Saint-François
De la rivière de Laval
à la rue Halpern
Saint-Laurent

Arrondissement(s):

Nature des travaux:

Les travaux consistent à la réhabilitation du chemin. Il fait accessoirement par chevauchement des diverses rues de la ville de Montréal et Laval de 2019 dans le cadre du Programme quinquennal de la voirie de l'ouest de la Ville de Montréal.

Titre du plan:

Planage et revêtement de la chaussée

Échelle: 1 : 200

DIMENSIONS EN METRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Arrondissement	Type	Numéro	Feuillet	Date	Version
C-7500	2	000	441214	-	-

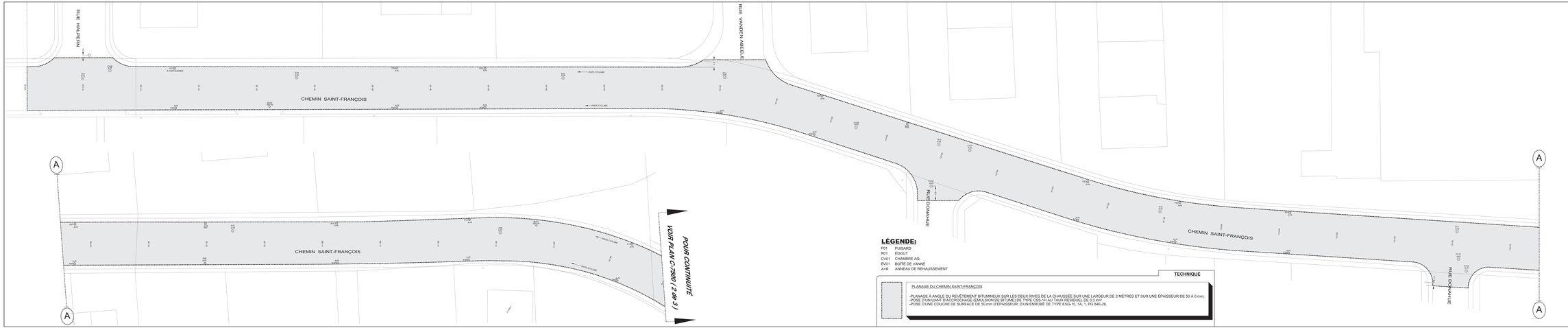

LÉGENDE:

P01	PUISARD
R01	ÉGOUT
CV01	CHAMBRE AQ.
BV01	BOÎTE DE VANNE
A+R	ANNEAU DE REHAUSSEMENT

TECHNIQUE

PLANAGE DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS

-PLANAGE À ANGLE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES DEUX RIVES DE LA CHAUSSÉE SUR UNE LARGEUR DE 2 MÈTRES ET SUR UNE ÉPAISSEUR DE 50 À 0 mm;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) DE TYPE CSS-1H AU TAUX RESIDUEL DE 0,3 l/m²
-POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE DE 50 mm D'ÉPAISSEUR, D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28.

Références

No. de plan	Description

Plan de localisation

Légende

Pulsant à désaffecter lors de la construction d'un projet de voirie
UP1 ..... asphalte
UP2 ..... béton
UP3 ..... pavage
UP4 ..... voirie

Pulsant à réaliser lors de la construction d'un projet de voirie
DP ..... pavage
DV ..... voirie

Nouveau pulsant lors de la construction d'un projet de voirie
NP1 ..... asphalte
NP2 ..... béton
NP3 ..... pavage
NP4 ..... voirie

Pulsant
1 + 0 ..... rénovation à changer (pulsant de trottoir)
1 + 0 ..... rénovation à réparer
1 + 0 + RDP ..... rénovation à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Saint / Assetto
C + C ..... vanne à changer
C + C + RDP ..... vanne à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
AN ..... à niveler
BPH ..... rampe pour handicapés

Symboliqe graphique

- Pulsant de rue
- Pulsant dalot
- Grille caniv.
- Pulsant de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gas
- Regard chambre d'assecha
- Regard chambre de la Bell
- Symbole de forage
- Base à ciseau or ajustable à niveler (+ réparation)
- Base à ciseau
- Regard chambre (+ réparation)
- Regard chambre (Egout)
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'assecha
- Manchon de poussée
- Manchon
- Fil du souffle
- Base existante
- Bassin à ciseau ou enlever
- Chambre haute(+ réparation)
- Chambre de transformateur
- Chambre transit (Hydro-Québec)

Responsables

BELL: 514 870-1237	GAZ MÉTRO: 514 598-3410
C.E.P.: 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC: 514 385-8900, # 3110
ORGANISATION: 514 872-0394	514 385-8900, # 3110
RÉPONSE PARC:	RÉPONSE ARR.:
---	---

ÉLÉVATIONS: NIVEAUX GÉODÉSIQUES MONTRÉAL

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXX

LOCALISATION: XXXX

ALTITUDE: XXXX

ORIENTATION:

Émission

No	Date	Description	Prép. par	Revu par
00A	2018 / 10 / 16	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Intervenants

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
Hôtel de Ville, Montréal (Québec) H2Y 1C6

Dessiné par: Richard Côté, ag. tech. — 2018 / 10
Vérifié par: Alejandro Mejia, Dess. — 2018 / 11 / 06
Approuvé par: Ahmed Ali — 2018 / 12 / 03

Signature(s): Mourad Achab, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e)

Titre

Chemin Saint-François
De la rivière de Laval
à la rue Halpern
Saint-Laurent

Arrondissement(s): Saint-Laurent

Nature des travaux: Réfection du revêtement de la chaussée

Les travaux consistent en la réhabilitation du revêtement d'asphalte existant du chemin Saint-François, entre la rue Halpern et la rue Donnahue. Les travaux comprennent le fraisage, le planage, le pavage et le marquage.

Titre du plan:

Planage et revêtement de la chaussée

Échelle: 1 : 200

DIMENSIONS EN METRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Dossier	Feuillet	Unité	Arrondissement	Année	Feuillet	Date
C-7500	3	000	441214		-	

Copie de l'article 2.2 du cahier des clauses administratives spéciales – A.O. #441214

2.2 Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

L'Entrepreneur doit rencontrer les exigences suivantes :

- Détenir la certification d'innocuité eau potable selon les normes BNQ 3660-950 et NSF 61/ANSI 61;
- Avoir exécuté, auprès des municipalités, un minimum cumulatif de deux (2) km de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc dans les cinq (5) dernières années.

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission une liste de projets réalisés semblables aux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du Contrat ou à titre de Sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de deux (2) km, en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'aqueduc, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le Soumissionnaire doit **IMPÉRATIVEMENT** indiquer, sous forme d'une liste, les informations suivantes :

1- L'année de réalisation;
2- La description du projet et la nature des travaux;
3- Le nom de l'artère et de la municipalité ou de l'arrondissement;
4- La valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions;
5- Les diamètres et les longueurs des conduites réhabilitées;
6- Le nom du chargé(e) de projet responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
7- Le nom du donneur d'ouvrage.

<u>ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION</u>

Le défaut de fournir avec la Soumission la liste des projets ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre la liste puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Montréal

SOUMISSION 441214- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d’eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table>
<tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr>
<tr><td>L’Île-Bizard-Sainte-Geneviève</td><td>Pierre-Boileau</td></tr>
<tr><td>Saint-Laurent</td><td>Gince, Saint-Charles, Pitfield, Saint-François, Côte-de-Liesse, Route Transcanadienne, Dutrisac, Thimens, O’Brien,</td></tr>
</table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DIN-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d’indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l’aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d’assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d’indications contraires tels que décrits à l’Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l’année conformément à l’Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d’entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d’urgences lors de travaux à proximité d’établissement de santé ou de caserne d’incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L’entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d’une fermeture complète de rue ou d’une direction selon les exigences à l’Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l’interruption sur une courte distance avec la présence d’un signaleur selon les exigences de l’Annexe M1;
- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d’un tronçon selon les exigences à l’Annexe M1. L’entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l’avance via l’adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
- Des plaques d’acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l’Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DIN-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite; - Pour une entrave dans l'emprise du MTQ, les demandes d'entraves sont transmises par le biais de la plateforme SGE-Interventions, une fois le permis d'intervention obtenu (cmmpermis@transports.gouv.qc.ca); - Des appels en temps réel par le responsable en signalisation de l'entrepreneur seront réalisés pour toutes les fermetures des bretelles d'accès.

2-1

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 mars 2016

AQUARÉHAB (CANADA) INC.
2145, RUE MICHELIN
LAVAL QC H7L 5B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007523

N° de demande : 1630972627

N° de confirmation de paiement : 000183847403

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Code d'identification : 2700007523

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client	2700007523
Nom de l'entreprise	AQUARÉHAB (CANADA) INC.

Adresse de correspondance

N° d'immeuble / Case postale	2145	Bureau / App. / Unité	
Rue / Installation de livraison	RUE MICHELIN		
Municipalité	LAVAL	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	H7L 5B6

Autres informations

Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée

Non-renouvellement

☐ **Je ne désire pas** renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation

Renouvellement

☑ **Je désire** procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité: 1

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur):
AQUAREHAB (CANADA) INC
AQUARÉHAB EAUX USÉES
AQUAREHAB WASTE WATER

Noms antérieurs:
9218-5701 QUÉBEC INC
AQUARÉHAB EAUX USÉES INC
AQUAREHAB WASTE WATER INC

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre:

Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat:

Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise:

Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom:

Déclaration

1. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

2. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? ○ Oui ◉ Non

3. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

4. Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux, exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

5. Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

6. Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés financiers pour la présente demande? ○ Oui ◉ Non

7. Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités? ○ Oui ◉ Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

Attestation de Revenu Québec ○ Papier ◉ Électronique

Attestation de Revenu Québec 2016-03-18.pdf

Etats financiers du dernier exercice ○ Papier ◉ Électronique

Aquarehab (Canada) Inc - Conso 31-12-2014.pdf

Organigramme indiquant la structure de l'entreprise ○ Papier ◉ Électronique

Organigramme.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2016-06-27 au 2019-06-26

Description du frais	Organisme	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	Autorité des marchés financiers	416.00 $

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables

Paiement

Total à payer: 416.00 $

Mode de paiement: Carte de crédit

Déclaration aux renseignements fournis

☑ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 18 mars 2016 11:50

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0114

Québec, le 27 juin 2013

Aquaréhab (Canada) inc.
À l'attention de : Monsieur Patrick Lamontagne
2145, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5B8

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Aquaréhab (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0114 n° d'identification de l'Autorité : 2700007523

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous : AQUAREHAB (CANADA) INC., AQUARÉHAB EAUX USÉES INC. et AQUAREHAB WASTE WATER, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Aquaréhab (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441214
Numéro de référence : 1214893
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1521459)** 2018-12-13 9 h 20 **Transmission :** 2018-12-13 9 h 22	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-13 9 h 20 - Téléchargement 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-13 9 h 20 - Téléchargement 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-13 9 h 20 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-13 9 h 20 - Téléchargement 3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-13 9 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1512816)** 2018-11-19 6 h 25 **Transmission :** 2018-11-19 6 h 25	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-07 15 h 53 - Courriel 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-07 15 h 54 - Courriel 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-07 15 h 54 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-07 16 h 19 - Courriel 3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-07 16 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1513215)** 2018-11-19 13 h 47 **Transmission :** 2018-11-19 16 h 53	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-07 15 h 53 - Courriel 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-07 15 h 54 - Courriel 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-07 15 h 54 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-07 16 h 19 - Courriel

			3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-07 16 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1516446)** 2018-11-28 8 h 20 **Transmission :** 2018-11-28 8 h 20	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-07 15 h 53 - Courriel 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-07 15 h 54 - Courriel 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-07 15 h 54 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-07 16 h 19 - Courriel 3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-07 16 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1521274)** 2018-12-12 14 h 51 **Transmission :** 2018-12-12 14 h 51	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-12 14 h 51 - Téléchargement 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-12 14 h 51 - Téléchargement 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-12 14 h 51 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-12 14 h 51 - Téléchargement 3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-12 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1514700)** 2018-11-22 13 h 32 **Transmission :** 2018-11-22 13 h 32	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-07 15 h 53 - Télécopie 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-07 16 h 25 - Télécopie 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-07 15 h 54 - Téléchargement 3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis) 2018-12-07 18 h 29 - Messagerie 3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau) 2018-12-07 16 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1513256)** 2018-11-19 14 h 38 **Transmission :** 2018-11-19 20 h 09	3035988 - 441214_AD_01_2018-12-07 2018-12-07 15 h 53 - Courriel 3035992 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (devis) 2018-12-07 15 h 54 - Courriel 3035993 - 441214_FR_Soumission_R01_2018-12-07_AD (bordereau) 2018-12-07 15 h 54 - Téléchargement

3035999 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (devis)
2018-12-07 16 h 19 - Courriel

3036000 - 441214_TB_Quantités par rues_R01_2018-12-06_AD (bordereau)
2018-12-07 16 h 19 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal et travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse. Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441214 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1187231083.xlsx1187231083 SIRR.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure Téné-Sa Touré
Préposée au budget
514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187231094

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 9 363 833,79 $ (contrat: 7 982 576,17 $ + contingences: 798 257,62 $ + incidences: 583 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441023 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 565 576,17 $, taxes incluses pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 982 576,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441023 ;

3. d'autoriser une dépense de 798 257,62 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231094**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 9 363 833,79 $ (contrat: 7 982 576,17 $ + contingences: 798 257,62 $ + incidences: 583 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441023 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 115 M$ pour l'année 2019 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité du SUM soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des

trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SUM financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2019 leur a été transmise en février 2018 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation des deux (2) programmes (PCPR et PRCPR) sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 18,6 kilomètres dont 10,5 km de PCPR et 8,1 km de PRCPR. Une liste de rues ainsi qu'une carte regroupant les trois arrondissements se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et

devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 798 257,62 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat. .

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 9 363 833,79 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 7 982 576,17 $, des contingences de 798 257,62 $ et des incidences de 583 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 8 550 428,35 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #17-074 « Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 5 368 655,91 $ et une proportion de 62.79 %,
- #17-007 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 3 181 772,44 $ et une proportion de 37.21 %

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 17 mai 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre

processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux des deux (2) programmes (PCPR et PRCPR 2019) sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest

Julien LAUZON, Verdun
Martin ROBERGE, Verdun
Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Claude DUBOIS, 31 janvier 2019
Jean CARRIER, 28 janvier 2019
Isabelle BESSETTE, 28 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Malek YOUCEF
Ingénieur

Tél : 514.872.0782
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-02-01

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441023 No du GDD : 1187231094

Titre de l'appel d'offres : Travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les Arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-grâce, du Sud-Ouest et de Verdun.(PCPR - PRCPR 2019)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 12 - 2018 Ouverture originalement prévue le : 8 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 17 - 1 - 2019 Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
21 - 12 - 2018	Les modifications ont été apportées au cahier des charges (la date d'ouverture a été repoussée du 8 au 10 Janvier, ajout de l'art. 15 Liste des appareils, correction de l'art. 13 Alignement des niveaux, correction des quantités). -Le formulaire de soumission : Certaines quatités ont été modifiées. -Le cahier V: (Ajout de la rue Victoria, modification sur le boul. Trinitaire et modification sur l'art. Controle du taux de pose). - Le cahier M: ajout de certaines recommandations suite à la modification du cahier V. Et modification de limite sur certains plans,	230 659,94
8 - 1 - 2019	Les modifications ont été apportées: -Au cahier des charges(formulaire de soumission a été corrigé, la date d'ouverture a été repoussée du 10 au 17 Janvier); -Au formulaire de soumission : la quantité de l'art. 61 est divivisée sur deux articles,	
11 - 1 - 2019	Les modifications ont été apportées: -Au cahier des charges(formulaire de soumission a été corrigé); -Au formulaire de soumission : les quantités des l'art. 55 et 56 ont été modifiées,	10 432.54

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 12 Nbre de soumissions reçues 7 % de réponses 58

Nbre de soumissions rejetées % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 17 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
Eurovia Québec Construction inc.	7 982 576.17
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	8 097 330.53
Pavages Métropolitain inc.	8 513 284.41
4042077 Canada inc.(De Sousa)	8 698 115.14
Meloche, Division de Sintra inc.	8 752 395.99
Construction Bau-Val inc.	9 547 000.00
Construction Viatek inc.	9 689 223.79
Estimation **Externe**	7 622 958.41

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **4.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **1.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : Eurovia Québec Construction inc.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 7 982 576.17

Montant des contingences ($) : 798 257.62

Montant des incidences ($) : 583 000.00

Date prévue de début des travaux : 5 - 5 - 2019 Date prévue de fin des travaux : 15 - 10 - 2019

SOUMISSION :441023

I)- Liste des rues : Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : (± 12.5 Km)

PCPR : (± 5.5 Km)

C-7302 : RUE GOYER DE L'AVENUE DECELLES À L'AVENUE DARLINGTON
C-7303 : AVENUE BARCLAY DE LA RUE LEGARE AU CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES
C-7304 : AVENUE KINDERSLEY DE LA RUE DE LA SAVANE À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT
C-7305 : AVENUE MOUNTAIN-SIGHTS DE LA RUE SOREL À L'AVENUE POWELL
C-7306 : RUE SAX DE LA RUE BOUGAINVILLE À LA RUE LABARRE
C-7307 : RUE SOREL DE LA RUE LABARRE À LA RUE MAYRAND
C-7309-1: BOUL. DECARIE DE LA RUE JEAN-TALON COTE SUD À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT
C-7309-2 : BOUL. DECARIE DE LA RUE JEAN-TALON COTE SUD À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT
C-7310 : RUE VEZINA DE L'AVENUE CLANRANALD AU BOULEVARD DECARIE
C-7313 : BOULEVARD DECARIE DE L'AVENUE MONKLAND À LA RUE SARANAC
C-7314 : BOUL. DECARIE DU BOUL. DE MAISONNEUVE À L'AVENUE NOTRE-DAME-DE-GRACE
C-7315 : AVENUE GIROUARD DE LA RUE SHERBROOKE À LA PLACE GROVERHILL
C-7311 : AVENUE VICTORIA DE LA RUE MACKENZIE À LA RUE JEAN –TALON

PRCPR : (± 7 Km)

C-7367 : RUE FROBISHER DU CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES À LA RUE JEAN-TALON
C-7369 : CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE HINGSTON À L'AVENUE DRAPER
C-7369 : CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE DRAPER À L'AVENUE MARCIL
C-7371 : RUE SHERBROOKE DE L'AVENUE TRENHOLME À L'AVENUE WEST-BROADWAY
C-7372 : RUE SAINT-JACQUES DE LA RUE SAINT-JACQUES À LA RUE LILY-SIMON
C-7373 : RUE PARE DE LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT AU BOULEVARD DECARIE
C-7560 : RUE JEAN-TALON DU BOULEVARD DECARIE À LA RUE DE LA SAVANE
C-7561 : RUE JEAN-TALON DU CHEMIN LUCERNE AU CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES
C-7565 : AVENUE MOUNTAIN SIGHTS DE LA RUE JEAN-TALON À LA RUE BUCHAN
C-7573 : CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE KING-EDWARD À L'AVENUE WALKLEY
C-7574 : CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE RANDALL À L'AVENUE HINGSTON
C-7575 : RUE PARE DU BOULEVARD DECARIE À L'AVENUE MOUNTAIN-SIGHTS
C-7365 : AVENUE VAN HORNE DE L'AVENUE DARLINGTON À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT
C-7366 : RUE JEAN-TALON DU CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES À L'AVENUE DE DIEPPE

II)- Liste des rues : - Arrondissement de Le Sud-Ouest : (± 3,7 Km)

PCPR :(3 km)

C-7122 : RUE ACORN DE LA SAINT-REMI À LA RUE DE COURCELLE
C-7124 : AVENUE GILMORE DE LA RUE CABOT À LA RUE SAINT-PATRICK
C-7126 : AVENUE LIONEL-GROULX DE L'AVENUE ÀTWATER A LA RUE CANNING
C-7129 : RUE DU CENTRE DE L'AVENUE ATWATER À LA RUE CHARLEVOIX
C-7131 : RUE RICHMOND DE LA RUE NOTRE-DAME À LA RUE SAINT-JACQUES
C-7135 : RUE HAMILTON DE LA RUE JOLICOEUR À LA RUE JACQUES HERTEL
C-7137 : RUE D'ARCY-MCGEE DE LA RUE LAURENDEAU À LA RUE HADLEY
C-7139: RUE DE ROBERVAL DE L'AVENUE DE L'EGLISE À LA RUE HADLEY
C-7140 : RUE PHILIPPE-TURCOT DE LA PLACE TURCOT AU BOULVARD MONK

PRCPR : (± 0,7 Km)

C-7393 : BOUL. DES TRINITAIRES DE LA RUE DUMAS AU BOUL. DE LA VERENDRYE
C-7397 : RUE GRAND TRUNK DE LA RUE D'ARGENSON À LA RUE CHARLEVOIX
C-7399 : RUE DELISLE DE LA RUE ROSE-DE-LIMA À L'AVENUE GREENE

III)- Liste des rues : - Arrondissement de Verdun : (± 2.4 Km)

PCPR : (± 2 Km)

C-7150 : RUE DE VERDUN DE LA RUE ARGYLE AU BOULEVARD DESMARCHAIS
C-7153 : RUE DE VERDUN DE LA RUE DE L'EGLISE À LA RUE STRATHMORE
C-7155 : CHEMIN DE LA POINTE-SUD DE LA RUE DES PARULINES À L'AVENUE DES SOMMETS
C-7156 : BOULEVARD MARGUERITE-BOURGEOYS DE LA RUE ABELAND AU BOUL.DE L'ILE-DES-SŒURS
C-7157 : CHEMIN DU GOLF DE LA RUE DE LA VIGNE AU BOULEVARD DE L'ILE-DES-SŒURS

PRCPR : (± 0,4 Km)

C-7400 : RUE BANNANTYNE DE LA RUE VALIQUETTE À LA RUE RIVERVIEW
C-7404 : AVENUE HICKSON DE LA RUE LANOUETTE À LA RUE LESAGE

RUE NO.	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX	PLAN NO.
-	LOCALISATION DES TRAVAUX ET DÉTAILS	PCPR + PRCPR	C-0000
1	RUE ACORN DE LA RUE SAINT-RÉMI À LA RUE DE COURCELLE	PCPR	C-7122
2	AVENUE GILMORE DE LA RUE CABOT À LA RUE SAINT-PATRICK	PCPR	C-7124
3	AVENUE LIONEL-GROULX DE L'AVENUE ATWATER À LA RUE CANNING	PCPR	C-7126
4	RUE CENTRE DE L'AVENUE ATWATER À LA RUE CHARLEVOIX	PCPR	C-7129
5	RUE RICHMOND DE LA RUE NOTRE-DAME À LA RUE SAINT-JACQUES	PCPR	C-7131
6	RUE HAMILTON DE LA RUE JOLICOEUR À LA RUE JACQUES-HERTEL	PCPR	C-7135
7	RUE D'ARCY McGEE DE LA RUE LAURENDEAU À LA RUE HADLEY	PCPR	C-7137
8	RUE DE ROBERVAL DE L'AVENUE DE L'ÉGLISE À LA RUE HADLEY	PCPR	C-7139
9	RUE PHILIPPE-TURCOT DE LA PLACE TURCOT AU BOULEVARD MONK	PCPR	C-7140
10	RUE DE VERDUN DE LA RUE ARGYLE À LA 1ERE AVENUE	PCPR	C-7150
11	RUE DE VERDUN DE LA RUE DE L'ÉGLISE À LA RUE STRATHMORE	PCPR	C-7153
12	CHEMIN DE LA POINTE-SUD DE LA RUE DES PARULINES À L'AVENUE DES SOMMETS	PCPR	C-7155
13	BOULEVARD MARGUERITE-BOURGEOYS DE LA RUE ABELAND AU BOULEVARD DE L'ÎLE-DES-SOEURS	PCPR	C-7156
14	CHEMIN DU GOLF DE LA RUE DE LA VIGNE AU BOULEVARD DE L'ÎLE-DES-SOEURS	PCPR	C-7157
15	RUE GOYER DE L'AVENUE DECELLES À L'AVENUE DARLINGTON	PCPR	C-7302
16	AVENUE BARCLAY DE LA RUE LÉGARÉ AU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES	PCPR	C-7303
17	RUE KINDERSLEY DE LA RUE DE LA SAVANE À LA LIMITE DE L'ARRONDESSEMENT	PCPR	C-7304
18	AVENUE MOUNTAIN-SIGHTS DE LA RUE SOREL À L'AVENUE POWELL	PCPR	C-7305
19	RUE SAX DE LA RUE BOUGAINVILLE À LA RUE LABARRE	PCPR	C-7306
20	RUE DE SOREL DE LA RUE LABARRE À LA RUE MAYRAND	PCPR	C-7307
21	BOULEVARD DÉCARIE DE LA RUE JEAN-TALON CÔTÉ SUD À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT	PCPR	C-7309
22	RUE VÉZINA DE L'AVENUE CLANRANALD AU BOULEVARD DÉCARIE	PCPR	C-7310
23	BOULEVARD DÉCARIE DE L'AVENUE MONKLAND À LA RUE SARANAC	PCPR	C-7313
24	BOULEVARD DÉCARIE DU BOULEVARD DE MAISONNEUVE À L'AVENUE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	PCPR	C-7314
25	AVENUE GIROUARD DE LA RUE SHERBROOKE À LA PLACE GROVERHILL	PCPR	C-7315
26	AVENUE VAN-HORNE DE L'AVENUE DARLINGTON À LA LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT	PRCPR	C-7365
27	RUE JEAN - TALON DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES À L'AVENUE DE DIEPPE	PRCPR	C-7366
28	RUE FROBISHER DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES À LA RUE JEAN - TALON	PRCPR	C-7367
29	CHEMIN DE LA COTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE HINGSTON À L'AVENUE MARCIL	PRCPR	C-7369
30	RUE SHERBROOKE DE L'AVENUE TRENHOLME À L'AVENUE WEST-BROADWAY	PRCPR	C-7371
31	RUE SAINT-JACQUES DE LA RUE SAINT-JACQUES À LA RUE LILY-SIMON	PRCPR	C-7372
32	RUE PARÉ DE LA LIMITE OUEST D'ARRONDISSEMENT AU BOULEVARD DÉCARIE	PRCPR	C-7373
33	BOULEVARD DES TRINITAIRES DE LA RUE DUMAS AU BOULEVARD DE LA VERENDRYE	PRCPR	C-7393
34	RUE GRAND TRUNK DE LA RUE D'ARGENSON À LA RUE CHARLEVOIX	PRCPR	C-7397
35	RUE DELISLE DE LA RUE ROSE-DE-LIMA À L'AVENUE GREENE	PRCPR	C-7399
36	RUE BANNANTYNE DE LA RUE VALIQUETTE À LA RUE RIVERVIEW	PRCPR	C-7400
37	AVENUE HICKSON DE LA RUE LANOUETTE À LA RUE LESAGE	PRCPR	C-7404
38	RUE JEAN-TALON DU BOULEVARD DÉCARIE À LA RUE DE LA SAVANE	PRCPR	C-7560
39	RUE JEAN - TALON DU CHEMIN LUCERNE AU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES	PRCPR	C-7561
40	AVENUE MOUNTAIN-SIGHTS DE LA RUE JEAN-TALON À LA RUE BUCHAN	PRCPR	C-7565
41	CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE KING-EDWARD À L'AVENUE WALKLEY	PRCPR	C-7573
42	CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC DE L'AVENUE RANDALL À L'AVENUE HINGSTON	PRCPR	C-7574
43	AVENUE VICTORIA DE DE LA RUE MACKENZIE À LA RUE JEAN-TALON	PCPR	C-7311

REVISE LE 2018-12-20

REVISE LE 2018-12-20

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUIDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

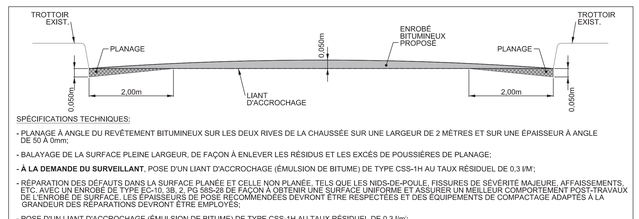

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES:

- PLANAGE À ANGLE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES DEUX RIVES DE LA CHAUSSÉE SUR UNE LARGEUR DE 2 MÈTRES ET SUR UNE ÉPAISSEUR À ANGLE DE 50 À 0mm;
- BALAYAGE DE LA SURFACE PLEINE LARGEUR, DE FAÇON À ENLEVER LES RÉSIDUS ET LES EXCÈS DE POUSSIÈRES DE PLANAGE;
- **À LA DEMANDE DU SURVEILLANT**, POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) DE TYPE CSS-1H AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/M';
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE ET CELLE NON PLANÉE. TELS QUE LES NIDS-DE-POULE, FISSURES DE SÉVÉRITÉ MAJEURE, AFFAISSEMENTS, ETC. AVEC UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 58S-28 DE FAÇON À OBTENIR UNE SURFACE UNIFORME ET ASSURER UN MEILLEUR COMPORTEMENT POST-TRAVAUX DE L'ENROBÉ DE SURFACE. LES ÉPAISSEURS DE POSE RECOMMENDÉES DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES ET DES ÉQUIPEMENTS DE COMPACTAGE ADAPTÉS À LA GRANDEUR DES RÉPARATIONS DEVRONT ÊTRE EMPLOYÉS;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) DE TYPE CSS-1H AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m';
- POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE DE 50 mm D'ÉPAISSEUR, D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG X, (X CORRESPOND À 64H-28 POUR LES RUES LOCALES, 64E-28 POUR LES RUES COLLECTRICES ET ARTÈRES, 64E-28 THRD POUR LES RUES COLLECTRICES OU ARTÈRES AVEC VOIE RÉSERVÉE POUR AUTOBUS)

COUPE TYPE - PRCPR 2019
ÉCHELLE: AUCUNE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: -

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

Plan de localisation

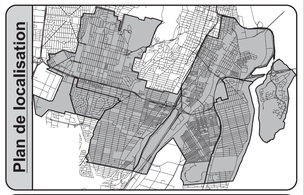

Références

Plan d'arpentage:	-
Plan EGA:	-
Plan BC:	-
Plan géométrie:	-

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		B	Bollard
		OBS	Puits d'observation
★	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
PR	Puisard à remplacer	AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2018-12-20	ÉMIS POUR ADDENDA #1	C.O.
000	2018-12-03	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	S.B.
A	2018-11-01	ÉMIS POUR COMMENTAIRES À 50%	S.B.

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

			Visée
Élaboré par: -	Logo	-	
Neda Satouh, dess.	Logo	2018-09	
Samir Ben Hlel ing. jr	Logo	2018-09	
Préparé par: Michel Imbeault, Ing. A.E. LEED	Logo	Sceau de l'ingénieur(e): Michel Imbeault 117222 Original signé le: 2018-12-21	

Projet:

PCPR - PRCPR 2019
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, LE SUD-OUEST ET VERDUN

Arrondissement(s):

Nature des travaux:

TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, DU SUD-OUEST ET DE VERDUN (PCPR-2019)

Titre du plan:

LOCALISATION DES TRAVAUX ET DÉTAIL

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
441023	PL-VO-C-0000	1/1	001	N/A

Montréal

Soumission 441023 – Travaux de voirie dans les arrondissements Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest et Verdun (PCPR 2019)

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
C-7122 **Rue Acorn** De la rue Saint-Rémi à la rue De Courcelle	**Travaux de planage:** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest) 9h30 à 19h (direction est). Pavage : Dimanche au jeudi 21h à 5h
C-7124 **Avenue Gilmore** De la rue Cabot à la rue Saint-Patrick	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7126 **Avenue Lionel-Groulx** De l'avenue Atwater à la rue Canning	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h. Réaliser printemps 2019 ou automne 2019
C-7129 **Rue Centre** De l'avenue Atwater à la rue Charlevoix	**Travaux de planage :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest) 9h30 à 19h (direction est). Pavage : Lundi au vendredi 9h30 à 19h
C-7131 **Rue Richmond** De la rue Notre-Dame à la rue Saint-Jacques	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h. Réaliser été 2019
C-7135 **Rue Hamilton** De la rue Jolicoeur à la rue Jacques-Hertel	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7137 **Rue d'Arcy-McGee** De la rue Laurendeau à la rue Hadley	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7139 **Rue de Roberval** De la rue de l'Église à la rue Hadley	**Travaux de planage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7140 **Rue Philippe-Turcot** De la place Turcot au boulevard Monk	**Travaux de planage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Travaux de pavage :** Prévoir une circulation bidirectionnelle pour permettre la circulation locale **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7150 **Rue de Verdun** De la rue Argyle au boulevard Desmarchais	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 h à 19h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7153 **Rue de Verdun** De la rue de l'Église à la rue Strathmore	**Travaux de planage:** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest) 9h30 à 19h (direction est). Pavage : Lundi au vendredi 9h30 à 19h. Réaliser Automne 2019
C-7155 **Chemin de la Pointe-Sud** De la rue des Parulines à l'avenue des Sommets	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois sur le chemin de la Pointe-Sud avec maintien d'une voie de circulation en alternance gérer à l'aide de signaleurs **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 19h
C-7156	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète du boulevard Marguerite-Bourgeoys et

Secteur	Mesures de mitigation
Boulevard Marguerite-Bourgeoys De la rue Abéland au boul. de l'île-des-Sœurs	du boulevard de L'Îles-des-Sœurs avec chemin de détour pour permettre la circulation locale **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h à 15h30. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7157 **Chemin du Golf,** De la rue de la Vigne au boulevard de L'Île-des-Sœurs	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h à 15h30. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7302 **Rue Goyer** De l'avenue Darlington à l'avenue Decelles	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7303 **Avenue Barclay** De la rue Légaré au chemin de la Côte-des-Neiges	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7304 **Avenue Kindersley** De la rue de la Savane à la limite de l'arrondissement	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7305 **Avenue Mountain-Sights** De la rue de Sorel à l'avenue Powell	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7306 **Rue Sax** De la rue Labarre à la rue Bougainville	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7307 **Rue de Sorel** De la rue Mayrand à la rue Labarre	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7309 (1 et 2) **Boulevard Décarie** De la rue Jean-Talon côté sud à la limite de l'arrondissement	**Travaux de planage et pavage :** - Entrave partielle du côté est ou ouest de la chaussée du boulevard Décarie Sud avec maintien d'une voie de circulation **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h
C-7310 **Rue Vézina** De l'avenue Clanranald au boulevard Décarie	**Travaux de planage:** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest) 9h30 à 19h (direction est). Pavage : Samedi 8h à 19h, dimanche 9h à 19h
C-7311 **Avenue Victoria** De la rue Mackenzie à la rue Jean-Talon Ouest	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7313 **Boulevard Décarie** De l'avenue Monkland à la rue Sanarac	**Travaux de planage et pavage :** Entrave partielle du côté est ou ouest de la chaussé avec maintien d'au moins une voie de circulation **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h
C-7314 **Boulevard Décarie** Du boulevard de Maisonneuve à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce	**Travaux de planage :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction nord) 9h30 à 19h (direction sud). Pavage : Samedi 8 h à 19 h, dimanche 9 h à 19h

Secteur	Mesures de mitigation
C-7315 **Avenue Girouard** De la rue Sherbrooke à la place Groverhill	**Travaux de planage :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction nord) 9h30 à 19h (direction sud). Pavage : Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h
C-7365 **Avenue Van Horne** De l'avenue Darlington à la limite de l'arrondissement	**Travaux de planage:** Fermeture complète une direction à la fois avec mise en place d'un contresens. **Travaux de pavage :** Fermeture complète **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 9 h 30 à 19 h. Pavage : Samedi 8 h à 19 h, dimanche 9 h à 19h
C-7366 **Rue Jean-Talon Ouest** Du chemin de la Côte-des-Neiges à l'avenue de Dieppe	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète une direction à la fois avec mise en place d'un contresens **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h. Réaliser automne 2019, ou été 2019 si coordination avec le PI 334401 le permet
C-7367 **Rue Frobisher** Du chemin de la Côte-des-Neiges à la rue Jean-Talon	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 21 h à 5h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7369 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** De l'avenue Hingston à l'avenue Marcil	**Travaux de planage :** Entrave partielle d'un côté de la chaussé à la fois avec le maintien d'une voie dans la direction entravée **Travaux de pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest) 9h30 à 19h (direction est). Pavage : Lundi au Vendredi 9h30 à 19h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7371 **Rue Sherbrooke** De l'avenue Trenholme à l'avenue West Broadway	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 19h (en direction est)
C-7372 **Rue Saint-Jacques** De la rue Saint-Jacques à la rue Lily-Simon	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h.
C-7373 **Rue Paré** De la limite ouest d'arrondissement au boulevard Décarie	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 21h à 5h
C-7393 **Boulevard des Trinitaires** De la rue Dumas au boulevard de La Vérendrye	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h.
C-7397 **Rue Grand Trunk** De la rue d'Argenson à la rue Charlevoix	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7399 **Rue Delisle** De la rue Rose-de-Lima à l'avenue Greene	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7400 **Avenue Bannantyne** De la rue Valiquette à la rue Riverview	**Travaux de planage:** Entrave partielle d'un côté à la fois avec maintien d'au moins une voie de circulation dans chaque direction **Travaux de pavage :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de la zone des travaux

Secteur	Mesures de mitigation
	Horaire de travail : Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Lundi au Vendredi 9h30 à 19h
C-7404 **Rue Hickson** De la rue Lanouette à la rue Lesage	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 19h
C-7560 **Rue Jean-Talon Ouest** Du boulevard Décarie à la rue de la Savane	**Travaux de planage:** Entrave partielle d'un côté à la fois avec maintien d'au moins une voie de circulation dans chaque direction **Travaux de pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 15h30. Pavage : Dimanche au Jeudi 22h à 5h
C-7561 **Rue Jean-Talon Ouest** Du chemin Lucerne au chemin de la Côte-des-Neiges	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture d'une direction à la fois avec mise en place d'une circulation à contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h à 5h, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h, Vendredi à Samedi 23h à 6h30, Samedi à Dimanche 23h à 7h. Réaliser automne 2019, ou été 2019 si coordination avec le PI 334401 le permet
C-7565 **Avenue Mountain-Sights** De la rue Jean-Talon à la rue Buchan	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h
C-7573 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** De l'avenue King-Edward à l'avenue Walkley	**Travaux de planage :** Entrave partielle de la direction est avec maintien d'une voie de circulation **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la direction sud avec mise en place d'un contresens dans l'autre direction **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 19h
C-7574 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** De l'avenue Randall à l'avenue Hingston	**Travaux de planage:** Entrave partielle d'un côté à la fois avec maintien d'au moins une voie de circulation dans la direction entravée **Travaux de pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 19h (direction est) Lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction ouest). Pavage : Lundi au vendredi 9h30 à 19h. Période de réalisation vacances scolaires, été 2019
C-7575 **Rue Paré** Du boulevard Décarie à l'avenue Mountain-Sights	**Travaux de planage :** Entrave partielle d'un côté à la fois avec maintien d'au moins une voie de circulation dans la direction entravée **Travaux de pavage :** Fermeture complète avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de la zone des travaux **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au Jeudi 22h à 5h
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2019; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes;

Secteur	Mesures de mitigation
	- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

2.1 b

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000230492
N° de demande :	1731535319
N° de confirmation de paiement :	000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

2.2

Nouvelle recherche

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000230492
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
- EUROVIA QC CONST.
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
- EUROVIA TECH
- EUROVIA TECHNOLOGIES
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441023
Numéro de référence : 1218645
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les Arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-grâce, du Sud-Ouest et de Verdun.(PCPR - PRCPR 2019)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1519990)** 2018-12-07 16 h 37 **Transmission :** 2018-12-07 16 h 52	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 48 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 35 - Messagerie 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 33 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1518154)** 2018-12-03 14 h 17 **Transmission :** 2018-12-03 15 h 09	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 48 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 35 - Messagerie

			3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 31 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1518504)** 2018-12-04 10 h 52 **Transmission :** 2018-12-04 11 h 53	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 47 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 34 - Messagerie 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 28 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1518262)** 2018-12-03 16 h 19 **Transmission :** 2018-12-03 17 h 27	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 49 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement

			3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 35 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 435, rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1523451)** 2018-12-19 10 h 03 **Transmission :** 2018-12-19 10 h 21	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 50 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 36 - Messagerie 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 38 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1518038)** 2018-12-03 11 h 45 **Transmission :** 2018-12-03 11 h 45	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 48 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 34 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel

			3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1520210)** 2018-12-10 10 h 28 **Transmission :** 2018-12-10 10 h 28	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 04 - Télécopie 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 49 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Télécopie 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 31 - Télécopie 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 36 - Messagerie 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Télécopie 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 36 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 31 - Télécopie 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur Gustavo Cabanillas Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1518982)** 2018-12-05 11 h 20 **Transmission :** 2018-12-05 11 h 20	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 48 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 32 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	**Commande : (1517925)** 2018-12-03 9 h 48 **Transmission :** 2018-12-03 9 h 48	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 04 - Télécopie 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 50 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Télécopie 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 31 - Télécopie 3044162 - C-0000 2019-01-09 14 h 37 - Messagerie 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Télécopie 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 39 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 31 - Télécopie 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1518320)** 2018-12-03 18 h 57 **Transmission :** 2018-12-03 18 h 57	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 47 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 29 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-	**Commande : (1518993)** 2018-12-05 11 h 31 **Transmission :** 2018-12-05 12 h 22	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel

	3395 Télécopieur :		3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 50 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 27 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1518675)** 2018-12-04 14 h 47 **Transmission :** 2018-12-04 14 h 47	3042022 - 441023_Addenda #1_incluant un report de date 2018-12-21 13 h 03 - Courriel 3042031 - 441023_Plans_addenda1 2018-12-21 13 h 49 - Messagerie 3042033 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (devis) 2018-12-21 11 h 17 - Courriel 3042034 - 441023_Formulaires de soumission_Addenda #1 (bordereau) 2018-12-21 11 h 17 - Téléchargement 3044161 - 441023_Addenda #2 _Incluant report de date 2019-01-08 12 h 30 - Courriel 3044162 - C-0000 2019-01-09 10 h 03 - Courriel 3044163 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (devis) 2019-01-08 13 h 03 - Courriel 3044164 - 441023_Formule _soumission_Add 2 (bordereau) 2019-01-08 13 h 03 - Téléchargement 3045953 - 441023_Addenda #3 2019-01-11 13 h 37 - Messagerie 3045954 - 441023_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-11 10 h 30 - Courriel 3045955 - 441023_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-11 10 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231094

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR - PRCPR 2019). Dépense totale de 9 363 833,79 $ (contrat: 7 982 576,17 $ + contingences: 798 257,62 $ + incidences: 583 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441023 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR 1187231094.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Josée BÉLANGER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1190652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc.pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50$, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 316 862,50$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 007 500,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5993.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-04 11:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190652001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc.pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50$, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices.
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité universelle du Chalet du parc St-Georges a été sélectionné lors des appels de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 11 janvier 2019, les offres ont été reçues et ouvertes le 29 janvier 2019. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 29 mai 2019.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addenda consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Leur émission a eu une incidence monétaire sur l'estimation des coûts du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0580 - 16 mai 2016 Approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14862) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Axe Construction inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- amélioration de l'entrée principale;
- amélioration des vestiaires;
- amélioration des salles de toilette;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la circulation extérieure;
- amélioration de l'accès à la piscine;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- équipements aquatiques spécialisés pour les personnes handicapées.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, onze (11) entreprises se sont procurées le cahier des charges et cinq (5) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels.
Les raisons pour lesquelles six (6) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : Trois (3) de celles-ci représentent des associations dans l'industrie de la construction et ne sont pas autorisées à présenter des offres puisqu'elle ne détiennent pas les licences requises, une (1) entreprise a manqué de temps pour compléter leur offre avec les sous-traitants, une (1) d'entre elle n'a pas été rejointe et une (1) a mentionné que le projet ne correspond pas à leurs intérêts et champs d'expertise.

Suite à cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.Tel que mentionné par les professionnels (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations), la soumission déposée

par Les expertises Argento a été rejetée de leur analyse car elle était le double de l'ensemble et ne s'avère pas représentative. La soumission présentée par Les expertises Argento, bien qu'elle apparaisse dans les firmes soumissionnaires n'a pas été considérée dans les calculs du tableau suivant.

Firmes soumissionnaires			Montant total incluant les taxes
Axe Construction inc.			1 007 500,00$
Afcor Construction inc.			1 015 114,28$
Procova inc.			1 062 369,00$
Construction Arcade			1 097 000,00$
Les expertises Argento			1 933 663,35$
Dernière estimation réalisée par les professionnels			1 017 903,94$
Coût moyen des soumissions conformes **excluant** la soumission de Les expertises Argento *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 045 495,82$ 3,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) **excluant** la soumission de Les expertises Argento *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			89 500,00$ 8,88%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-10 403,94$ -1,02%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7 614,28$ 0,76%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Axe construction inc. est 1,02% (10 403,94$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 1 017 903,94$, taxes incluses.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Axe construction inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Axe construction inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 316 862,50$ taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 1 007 500,00$ taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 201 500,00$, taxes incluses et un montant pour dépenses incidentes de 107 862,50$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).
Cette dépense sera assumée à 96,51% par la ville centre et à 3,49% par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).
Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mars 2019
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lamia GHERSI, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Anne-Marie RIZZO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Anne-Marie RIZZO, 31 janvier 2019
Lamia GHERSI, 31 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division
Tél : 514 872-7826
Approuvé le : 2019-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-01

Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 30 janvier 2019

Monsieur Gaétan Larochelle
Gestionnaire immobilier
Services des immeubles et des systèmes d'information
303, rue Notre-Dame Est, bureau 3a-11
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Piscine extérieure St-Georges
Travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle
13050 rue Prince-Albert, Montréal
Arrondissement du Pointe-aux-Trembles
A.O. no. 5993. Contrat: 15043. N/D: 16-466F

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur Larochelle,

Suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, qui a eu lieu le 29 janvier 2019, nous avons procédé à leur analyse. Parmi les cinq (5) soumissions reçues, quatre (4) ont été jugées conformes. Le soumissionnaire le plus haut a été rejeté de l'analyse, car le montant de sa soumission était le double de tous les autres soumissionnaires. Les soumissions retenues sont les suivantes :

Axe Construction inc.	1 007 500,00 $ taxes incluses
Afcor Construction inc.	1 015 114,28 $ taxes incluses
Procova inc. :	1 062 369,00 $ taxes incluses
Construction Arcade. :	1 097 000,00 $ taxes incluses

Notre estimation est de 1 017 903,94 $ taxes incluses, donc l'écart entre celle-ci et la plus basse soumission conforme est de 1%. Le prix moyen des soumissions conformes est de 1 045 495,82 $ (taxes incluses), ce qui équivaut à moins de 3,8% d'écart avec le plus bas soumissionnaire conforme.

En regardant par chapitre, nous remarquons certaines différences entre les soumissions conformes et notre estimation. Ceci s'explique simplement et facilement par l'utilisation d'une méthode de calcul différente entre les professionnels et les entrepreneurs. L'écart entre l'estimé des professionnels et le plus bas soumissionnaire est négligeable.

L'ensemble des documents de soumission a été vérifié selon le processus d'analyse d'admissibilité et de conformité de la ville de Montréal (voir les tableaux d'analyse pour les cinq (5) soumissions ci-jointes).

À la lumière de ces constatations, nous vous recommandons de retenir les services de *Axe Construction inc.* au montant de 1 007 500,00 $ (taxes incluses).

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, veuillez recevoir Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Gilles Parizeau, Architecte associé

Y:\DOCUMENTS\2016\16-466 - VdeMtl - Accessibilité universelle\16-466F - Piscine ext. St-Georges (0776)\600 Documents contractuels\603 Entrepreneur généraux - analyse des soumissions\Outils\5993_Recommandation (P2A 2019-01-30).doc

9880, rue Clark, Montréal, bur 205, (Québec) H3L 2R3
Tél.: 514 481 4669 Télée : 514 481 9899
info@p2architectes.qc.ca

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**5993**
Titre d'AO :	**Piscine ext. St-Georges, Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle**
Date d'ouverture :	**29-janv-19**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Axe Construction inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 007 500,00 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Afcor Construction inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 015 114,28 $
Dernière estimation :	1 017 903,94 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	1%
Nombre de soumissions déposées :	5

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Axe Construction inc.	1 007 500,00 $	Conforme	CONFORME	
2	Afcor construction inc.	1 015 114,28 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Durée de 30 jours non-valide à remédier pour 120 jours. / Avis juridique (assureur non-inscrit a l'autorité des marchés financiers (AMF) / Attestation de visite des lieux non-inclu. Document requis
3	Procova Inc.	1 062 369,00 $	Conforme	CONFORME	
4	Construction Arcade	1 097 000,00 $	Conforme	CONFORME	/ Attestation de visite des lieux non-inclu. Document requis
5	Les Expertises Argento inc	1 933 663,35 $	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par : Janine Aguirre

Vérifiée par :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Piscine ext. St Georges, Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Axe Construction inc.

Gilles Parizeau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :
5993

No SEAO :

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
1 007 500,00 $

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
1

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT – OUI	CONSTAT – NON	CONSTAT – SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	253.38 et 39	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	256	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2101	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant											
4	2233	2102	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2104	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D – Absence d'établissement au Québec – dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	LAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2103	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	211	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☑	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☐	☑							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	291	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *inférieur à 500 000 $*, (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *supérieur ou égal à 500 000 $* (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	QUÉBEC	LAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2242	292	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	21	Obtention du cahier des charges sur SEAO											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	231 / 235	Visite supervisée des lieux											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	251	Formulaire											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	26	Signature											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	32	Consortium											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	254 / 255	Format											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier — Date — Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Piscine ext. St-Georges Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle

No D'APPEL D'OFFRES : 5993

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 015 114,28 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Alcor construction inc.

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Gilles Panzeau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : NON CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. LIS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non satisfaisante, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	253 38 et 39	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	256	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2101	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			Cochez admissible au point 4 et passez au point 5											
			• Si non, passez au point 4 suivant											
4	2233	2102	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2104	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2103	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	211	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	291	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, a élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *inférieur à 500 000 $* (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à fa re affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *supérieur ou égal à 500 000 $* (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAG	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2242	292	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☑	☑		☐		Durée de 30 jours non-valide à remédier pour 120 jours	☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérificat on de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☑	☐	☐	☐		☐	30 janv 19	Avis juridique (assureur non inscrit à l'autorité des marchés financiers (AMF)	☐	☑
10	2243	21	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	231/235	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐						Attestation de visite des lieux non-inclu Document requis	☐	☑
12	2245	251	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	26	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	32	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	254-255	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Piscine ext. St-Georges. Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle

No D'APPEL D'OFFRES : 5993

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 062 369,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova Inc

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Gilles Panzeau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			- Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			- Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			- Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			- Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	2.5.6	**Registre des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			- le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			- Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			- Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2233	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			- a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			- le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			- a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	LAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *inférieur à 500 000 $* (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *supérieur ou égal à 500 000 $* (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	CCAG	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2242	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admisible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Piscine ext. St-Georges. Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle

No D'APPEL D'OFFRES :

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 097 000,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Construction Arcade

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 4

Gilles Panzeau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

RESULTAT FINAL : NON CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	253, 38 et 39	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	25.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	210.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant											
4	2233	210.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise*											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	210.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)											
6	2235	2103	• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
			Politique de gestion contractuelle											
7	2236	211	• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
			Garantie de soumission											
8	2241	291	• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *inférieur à 500 000 $* (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *supérieur ou égal à 500 000 $* (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	LAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2242	2913	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civil e délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	21	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	231 / 235	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐						Attestation de visite des lieux non-inclu Document requis	☐	☑
12	2245	251	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	26	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	32	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	254 / 255	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Piscine ext. St Georges, Travaux d'amélioration et d'adapt. reliés à l'acc. universelle

No D'APPEL D'OFFRES : 5993

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 933 663,35 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Les Expertises Argento Inc

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 5

Gilles Parizeau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. LAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT LAMS OU N/A	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant											
4	2.2.3.3	2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	JAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2103	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	211	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	291	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *inférieur à 500 000 $* (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			- Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			- L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			- Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			- Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☑
			- Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☑
			- La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☐							☐	☑
			- Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			- La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			- La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			- L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			- Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est *supérieur ou égal à 500 000 $* (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			- Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			- La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissible, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2242	2913	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	21	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	231 / 235	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	251	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	26	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	32	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	254/255	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1190652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc.pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière -des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50$, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification_fonds_1190652001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseillère ressources financières

Tél : 514-868-4378

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Anne-Marie RIZZO
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-4383
Division : Direction services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc.pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet du parc St-Georges situé au 13050 rue Prince Albert dans l'arrondissement de Rivière -des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 316 862,50$, taxes incluses - Appel d'offres public 5993 (5 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190652001 - Accessibilité universelle Chalet St-Georges.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1188176001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 418 675 $ à la Soverdi pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 $ à la SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-20 14:59

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188176001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 418 675 $ à la Soverdi pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) est un organisme de bienfaisance ayant pour mission de verdir le paysage montréalais en plantant le bon arbre au bon endroit. Son action vise à accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des gens.
La Soverdi a soumis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) une demande de subvention pour soutenir le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal pour un montant de 1 418 675 $. En plus d'encadrer les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets de verdissement, la Soverdi prévoit planter 8 500 nouveaux arbres au cours de l'année 2019 et bonifier l'entretien des plantations des années précédentes. Cette demande inclut également le report de la plantation de 955 arbres de l'automne 2018 au printemps 2019, dû notamment à l'arrivée particulièrement hâtive de l'hiver. Ce report n'entraîne pas de dépense supplémentaire au budget, puisque la somme de 81 175.00 $ n'avait pas été consacrée en 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0377 - Accorder un soutien financier de 1 027 500 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM17 1205 – 25 septembre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 975 000 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour la plantation d'arbres / Approuver un projet de convention à cette fin

CM15 0507 – 28 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 1 374 317,50 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550

arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM14 0815 – 19 août 2014 - Accorder un soutien financier additionnel de 300 000 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation de 6 500 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet d'entente modifiant l'entente intervenue entre SOVERDI et la Ville de Montréal (CM13 0988), majorant ainsi la contribution financière de 125 000 $ à 425 000 $ / Approuver le protocole de visibilité à cet effet.

DESCRIPTION

La subvention demandée par la Soverdi vise à soutenir la plantation de milliers d'arbres et à encourager les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement. L'aide financière servira à la fourniture d'arbres, à leur plantation et à leur entretien. Ce soutien couvre de 25 % à 60 % des coûts totaux pour les plantations. Il constitue toutefois un levier puissant pour compléter les sommes requises.
En plus du soutien des membres de l'Alliance Forêt urbaine, qui regroupe près de 50 partenaires collaborant au verdissement de Montréal, plusieurs entreprises privées contribuent également aux activités de l'organisme. Par ailleurs, la SOVERDI prévoit planter 2 500 arbres supplémentaires avec l'aide des membres de l'Alliance forêt urbaine dans les villes liées.

Le projet de convention joint au dossier prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif le 17 octobre dernier (CE18 1710)

JUSTIFICATION

En adoptant le plan *Montréal Durable 2016-2020,* l'administration montréalaise s'est engagée à contribuer au verdissement de la ville, tant sur le domaine public que privé. Les plantations qui seront réalisées à l'aide de ce soutien financier viendront appuyer cette démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 1 418 675 $ sera financé par le règlement d'emprunt 17-072-Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.
Le tableau suivant présente les contributions des cinq (5) dernières années versées par la Ville à la Soverdi :

Soverdi	2014	2015	2016	2017	2018	Soutien recommandé en 2019
Plantation d'arbres sur le domaine privé	325 000,00 $	576 265,41 $	797 417,50 $	975 000,00 $	806 325 $	1 157 500,00 $
Plantation d'arbres sur le domaine privé (report 2018 à 2019)						81 175,00 $

Bonification de l'entretien des plantations de 2016 et 2017					140 000 $	180 000,00 $
Corridor vert des 5 écoles à Montréal-Nord		130 000,00 $	140 000,00 $	146 666,00 $		
Corridor vert des 5 écoles à Montréal-Nord				20 000,00 $		
Programme des ruelles vertes				10 000,00 $		
Plantation d'arbres à Montréal-Nord				20 000,00 $		
Total	325 000,00 $	706 265,41 $	937 417,50 $	1 171 666,00 $	946 325 $	1 418 675,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le plan *Montréal Durable 2016-2020 :*
Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À terme, ce projet permettra d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 13 février 2019
Approbation par le conseil municipal : 25 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

Marc LEBEL, 20 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-14
Marie-Andrée BLOUIN agente de recherche	Daniel BÉDARD Chef de division
Tél : 514-872-0878 **Télécop. :** 514 872-9818	**Tél :** 514 872-1642 **Télécop. :** 514 872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Jean-Philippe DÉTOLLE Directeur	Louise-Hélène LEFEBVRE directeur(trice)
Tél : 514 872-1712 **Approuvé le :** 2019-01-15	**Tél :** 514.872.1456 **Approuvé le :** 2019-01-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI)**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 5570, rue Casgrain, 3e étage, Montréal, Québec, H2T 1X9, agissant et représentée par monsieur Christian Bélair, président, et madame Malin Anagrius, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 136472735RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1015736042TQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 136472735 RR 001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme partenaire avec comme mission de verdir le paysage montréalais;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Directeur (trice) de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Accès aux documents

L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville.

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels."

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze dollars (1 418 675 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de huit cent cinquante et un mille deux cent cinq dollars (851 205 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de cinq cent soixante sept mille quatre cent soixante-dix dollars (567 470 $), au plus tard le 31 décembre 2019,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5570, rue Casgrain, 3e étage, Montréal, Québec, H2T 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(Me Yves Saindon)

Le 14 e jour de janvier 2019

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Par : _____
(Christian Bélair, président)

Par : _____
(Malin Anagrius, directrice générale)

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution (Résolution CM.....).

ANNEXE 1

PROJET

soverdi

À L'ATTENTION DE :
Daniel Bédard
Chef de la division forêt urbaine
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Division gestion des parcs et biodiversité
801 Brennan, 4e étage, bureau 4112.04
Montréal (Québec) H3C 0G4

BUREAUX
5570 avenue Casgrain, 3e étage
Montréal, Québec, H2T 1X9

PERSONNE CONTACT
Malin Anagrius
Directrice générale
T : 514 286-2663 poste 124
C : 514 561-0570

COURRIEL
malinanagrius@soverdi.org

WEB
www.soverdi.org

Montréal, le 11 decembre 2018

Objet

Demande de subvention dans le cadre du plan d'action forêt urbaine pour le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal

La Soverdi est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Ses services sont exonérés de taxes à la consommation. Les taxes usuelles sont applicables sur la vente de produits.

Numéro de bienfaisance : 136472735 RR 0001

La mission de la Soverdi

La Société de verdissement du Montréal métropolitain a pour mission de verdir le paysage montréalais en plantant le bon arbre au bon endroit. Son action vise à accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des gens.

La collaboration avec la collectivité montréalaise

La Soverdi travaille en collaboration avec les citoyens, institutions publiques, organisations locales, entreprises privées, commerces et municipalités pour concrétiser des projets de verdissement participatifs qui répondent aux besoins et aux enjeux locaux.

Dans le cadre de cette demande de subvention, la Soverdi sera en charge de coordonner le projet et d'encadrer les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets respectifs de verdissement.

Le projet

Dans le but de hausser l'indice de canopée, la Soverdi travaille, en collaboration avec la Ville de Montréal, à la mise en œuvre d'un plan qui vise à planter des milliers d'arbres par année sur les terrains privés et institutionnels, représentant 60 % du territoire. Les plantations ont lieu à travers les cinq grands réseaux identifiés dès 2012, soit résidentiel et communautaire, éducation, santé, culture et patrimoine, et, enfin, industriel et commercial.

La Soverdi a mobilisé au sein de l'Alliance forêt urbaine plus de 50 partenaires désireux de contribuer à ce projet du plan d'action forêt urbaine hors du domaine public municipal. Ensemble, ils ont développé une expertise afin de rejoindre tant les propriétaires d'habitations privées que les propriétaires et les gestionnaires de grandes propriétés privées et institutionnelles.

Mobilisant l'ensemble de la collectivité montréalaise, cet important projet de verdissement ne cesse de grandir et aura un effet bénéfique autant d'un point de vue écologique, qu'économique et social pour les citoyens montréalais. Plusieurs de ces arbres contribuent au déploiement du réseau des corridors verts qui implique déjà une multitude de partenaires et leurs projets. Ces corridors constituent une méthode structurante pour verdir Montréal dans l'objectif de connecter les milieux verts à travers la ville.

L'historique - 300 partenaires, 500 projets, 52 000 arbres

La Soverdi a conçu ce projet et en a élaboré la stratégie d'implantation en concertation avec la Ville de Montréal. Depuis 2012, nous avons fait de nombreux apprentissages tant sur le plan technique, sociologique, urbanistique que financier. La démonstration est maintenant faite que le modèle de partenariat alliant public, OBNL et privé permet de s'attaquer à des objectifs ambitieux et de les placer rapidement sur une voie de réussite. Ce modèle favorise également la pérennisation des projets en suscitant l'engagement à court, moyen et long terme de partenaires majeurs, issus principalement de la communauté des affaires. À ce jour, nous avons réalisé plus du tiers de l'objectif initial.

La demande

Pour soutenir la plantation de milliers d'arbres et encourager les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement, la Soverdi demande à la Ville de Montréal une subvention de 1 418 675 $ pour la plantation de 8 500 nouveaux arbres, ainsi que pour une bonification de l'entretien des plantations des années précédentes. Cette demande inclut également le report de la plantation de 955 arbres de l'automne 2018 au printemps 2019, dû notamment à l'arrivée particulièrement hâtive de l'hiver. L'argent servira à la fourniture d'arbres, à leur plantation et à leur entretien. Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

Cette année, la subvention demandée prévoit un budget pour la plantation d'arbres de trois calibres différents afin d'encourager maintenant la plantation d'arbres de calibre moyen de 30 à 45mm. L'ajout de cette troisième catégorie d'arbres pourrait en effet nous permettre de produire rapidement un effet sur la canopée montréalaise à un coût intéressant.

À mi-chemin entre les arbres de petit calibre et de grand calibre, ils offriront un impact visuel immédiat et permettront de créer une diversité de structure au moment de la plantation à un coût plus abordable que les gros calibres, tout en résistant mieux que des arbres de petits calibres à certaines contraintes de sites très fréquentés.

Par ailleurs, dans la perspective du renforcement de la canopée sur l'ensemble de l'île, mentionnons que nous prévoyons la plantation de 2 500 arbres supplémentaires par des membres de l'Alliance forêt urbaine dans les villes liées.

La structure financière proposée pour l'année 2018

Volet	Quantités	Développement et gestion projets Achat et plantation d'arbres ($/arbre)	Entretien ($/arbre)	Communication ($/arbre)	Total ($/arbre)	Total
Plantation de nouveaux arbres (calibre 120 – 250 cm)	5 000	70 $	10 $	5 $	85 $	425 000 $
Plantation de nouveaux arbres (calibre 30 – 45 mm)	3 000	160 $	10 $	5 $	175 $	525 000 $
Plantation de nouveaux arbres (calibre 50 – 70 mm)	500	400 $	10 $	5 $	415 $	207 500 $
Total nouveaux arbres	**8 500**					**1 157 500 $**
Plantation de nouveaux arbres (calibre 120 – 250 cm) Report 2018 à 2019	955	70 $	10 $	5 $	85 $	81 175 $
Entretien d'une portion des arbres plantés en 2017/2018	12 000	---	15 $	---	15 $	180 000 $
Total						**1 418 675 $**

Les modalités de plantation

Les arbres financés par cette demande se retrouvent au sein d'une diversité de projets de verdissement urbain. Chacun de ces projets comprend l'intervention de personnes compétentes en architecture du paysage, en foresterie, en biologie et en horticulture.

Les arbres sont plantés afin d'augmenter la canopée montréalaise et seront par conséquent plantés en milieu ouvert sur l'emprise privée et institutionnelle. Toutes les informations en lien avec ces arbres, soit la pépinière d'origine, l'essence plantée et son calibre, ainsi que l'adresse du site de plantation et une géolocalisation unique pour chaque arbre, seront fournies à la Ville deux fois par année. Un rapport préliminaire sera remis le 15 juillet 2019 pour les arbres plantés au printemps et un rapport final incluant tous les arbres plantés en 2019 sera remis le 31 décembre 2019.

Les modalités d'entretien et de remplacement des arbres plantés

Les arbres recevront un arrosage adéquat selon les conditions du site et de la météo durant les deux premières années suivant la plantation. En plus de l'arrosage, d'autres opérations d'entretien seront menées selon les besoins des arbres, telles que le désherbage, le tuteurage, le nettoyage des cuvettes et l'ajout de paillis/BRF. Toutes les informations en lien avec les visites d'entretien des arbres, soit la date de la visite, l'entretien effectué et, le cas échéant, l'essence plantée en remplacement, seront fournies à la Ville.

Les arbres en surplus de la pépinière municipale

La Soverdi souhaite continuer de recevoir les arbres en surplus de la pépinière municipale afin de les utiliser dans ses projets de plantation. La Soverdi assumera les frais de transport des arbres.

Les autres sources de financement et le partage de la subvention

L'important appui financier de la Ville constitue un levier pour le financement privé qui complète les sommes requises afin de réaliser les projets de verdissement. Les propriétaires résidentiels et de nombreuses entreprises et institutions investissent depuis plusieurs années une somme représentant de 25 à 60 % des coûts d'un projet de plantation.

Cette subvention et les contributions privées que nous recevons seront partagées avec les membres de l'Alliance forêt urbaine (voir la liste complète des membres en annexe). Ces organismes utilisent également la subvention comme levier afin de solliciter d'autres sources de financement pour réaliser des projets de verdissement à Montréal.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales,

Malin Anagrius, directrice générale

Annexe

Les partenaires membres de l'Alliance forêt urbaine

- Amis de la Montagne
- Arbres Canada
- Association des médecins francophones du Canada
- Association sportive et communautaire Centre-Sud - Éco-quartier Saint-Jacques (ASCCS)
- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- Comité de surveillance Louis-Riel
- Comité Écologique du Grand Montréal
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI)
- Commission scolaire English-Montreal (CSEM)
- Concertation Montréal
- Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
- Econord - Éco-quartier Montréal-Nord
- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Éco-quartier Pointe-aux-Trembles – Rivière-des-Prairies
- Environnement Jeunesse
- FADOQ-Île de Montréal
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- GRAME – Éco-quartier Lachine
- Groupe Information Travail (GIT)
- Héritage Laurentien – Éco-quartier Lasalle
- Jour de la Terre
- Nature-Action Québec - Éco-quartier Saint-Léonard et Maison de l'environnement de Verdun
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Parc olympique
- PARI Saint-Michel – Éco-quartier Saint-Michel/François-Perreault
- Patro Le Prévost – Éco-quartier Villeray
- PME MTL Est-de-l'Île
- Pousses urbaines
- Prévention Notre-Dame-de-Grâce – Éco-quartier Notre-Dame-de-Grâce
- Regroupement des éco-quartiers (REQ)
- SAESEM – Éco-quartier Peter McGill
- Sentier urbain
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)
- SOCENV – Éco-quartier Côte-des-Neiges
- Société écocitoyenne de Montréal - Éco-quartier Sainte-Marie
- Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)
- SODER – Éco-quartier de Rosemont-La-Petite-Patrie
- Synergie Santé-Environnement (SSE)
- TOHU
- Université de Montréal
- VertCité – Éco-quartier Saint-Laurent
- VertCité – Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro
- Ville de Montréal
- Ville en vert – Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville

- Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension
- YMCA Pointe-Saint-Charles – Éco-quartier Sud-Ouest
- Y'a quelqu'un l'autbord du mur – Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Montréal

Protocole de visibilité
Bureau des festivals et des événements culturels

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME SUBVENTIONNÉ

Votre projet ou événement a reçu une subvention de la Ville de Montréal. En échange de celle-ci, l'organisme s'engage à respecter ce protocole de visibilité selon les principes suivants :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de ce protocole.

1.2. Respecter la clause de visibilité liant la Ville de Montréal et le ministère du gouvernement provincial selon l'entente cadre convenue, le cas échéant.

1.3. Convenir avec la Ville de Montréal d'un protocole à respecter pour le partage de la visibilité lorsqu'un ministère est impliqué.

1.4. Convenir du partage de la visibilité avec la Ville de Montréal lorsque des partenaires majeurs sont impliqués.

1.5. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme subventionné respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu au protocole.

2. COMMUNICATIONS

L'organisme s'engage à réaliser et respecter les principes suivants :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.

- Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
- Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les bandeaux internet, les infolettres, les communiqués de presse.

  Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant :

  Fier partenaire de la Ville de Montréal.
- Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario de déroulement et du contenu des communiqués concernant le projet ou l'activité.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188176001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 418 675 $ à la Soverdi pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1188176001 Écriture de virement.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-15

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1194970002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble et à l'octroi d'une contribution financière de 150 000 $ de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
2. d'autoriser à cet effet un virement budgétaire de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2019 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 17:25

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1194970002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 6839, rue Drolet est un édifice appartenant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Il est actuellement occupé par sept organismes offrant une variété de services dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie, de logement, d'intégration à la société et au marché du travail ainsi que de l'accès à une alimentation saine et à bas prix. Certains occupent leurs locaux depuis plus de 30 ans. En 2011, les organismes locataires ont mis sur pied le Centre social et communautaire de la Petite-Patrie (CSCPP), dans le but de s'en porter acquéreur. En septembre 2013, la CSDM leur a présenté une offre de vente. Le prix alors demandé s'élevait à 1 188 400 $, soit le montant de la valeur foncière du bâtiment.
À l'hiver 2017, la Ville de Montréal s'est engagée à octroyer 650 000 $ à ce projet. Cette somme était répartie de la manière suivante : 500 000 $ par la ville centre et 150 000 $ par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. L'acquisition de l'immeuble par le Centre n'ayant jamais été finalisée, le montant qui devait être octroyé à l'organisme n'a pas été versé.

Au cours de l'année 2017, le dossier du CSCPP a progressé au sein des instances de la CSDM. Le 22 décembre 2017, le Centre a reçu la confirmation de la CSDM « qu'une demande d'aliénation dudit immeuble en faveur du CSCPP sera transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dès que nous aurons complété le dossier de la demande ». L'envoi du dossier a finalement été effectué le 18 janvier 2018.

Le 6 juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, confirmait à la présidente de la CSDM, Mme Louise Harel Bourdon, qu'il « autorise la CSDM à aliéner de gré à gré au Centre social et communautaire de La Petite-Patrie le lot numéro 2 333 501 du cadastre du Québec, avec le bâtiment dessus construit pour un prix de 1 188 400 $ ».

L’acte de vente n’a pas encore été signé, car le Centre social et communautaire de la Petite Patrie n’est pas en mesure d'assurer à la Caisse d'économie solidaire et à Investissement Québec qu’il génère des revenus annuels de 234 000 $ étant donné que l’ensemble des locaux disponibles ne sont pas tous loués. Le CSCPP a donc besoin de temps pour louer les locaux qui sont présentement vacants. La CSDM ainsi que les prêteurs hypothécaires ont accepté de prolonger leur offre jusqu'au 30 juin 2019.

Depuis le début de l’année 2019, le Centre effectue dans le réseau communautaire une campagne de recherche de locataires. Déjà, un groupe a clairement signifié son intention d'occuper un local au 30 juin 2019 et un autre donnera sa réponse prochainement. Le CSCPP est persuadé qu'au 30 juin 2019, tous les locaux seront complètement occupés.

Dans l’attente de la finalisation de ce projet à l’été 2019, le Centre sollicite maintenant ses partenaires afin d’obtenir la confirmation qu’ils souhaitent y maintenir leurs engagements financiers. Selon Mme Anne Thibault, responsable au sein du CSCPP pour ce projet, tous les bailleurs de fonds, sauf la ville centre, ont déjà confirmé la prolongation de leur financement.

Le conseil d’arrondissement de l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté le 3 décembre 2018 un addenda au dossier décisionnel afin de reporter la date d’échéance de la convention pour l’octroi de sa contribution financière de 150 000 $, au 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0339 - 3 décembre 2018
Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention avec l'organisme « Centre social et communautaire de la Petite Patrie » en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal (RPPL17-02019-GG). Octroyer une contribution financière de 150 000 $ au « Centre social et communautaire de la Petite-Patrie », conditionnellement à la présentation par l'organisme d'une preuve attestant de l'engagement de la CSDM à lui vendre ledit immeuble, et de toutes autres obligations prévues à la Convention.

CA17 26 0094 du 10 avril 2017
Approuver une convention avec le Centre social et communautaire de la Petite Patrie en soutien exclusivement à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal établissant les modalités et les conditions de versement d'une contribution financière, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble; octroyer une contribution financière de 150 000 $ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, conditionnellement à la présentation de l'acte de vente notarié attestant l'acquisition de l'immeuble par l'organisme

CM17 0163 du 20 février 2017
Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2017, pour l'acquisition et la mise aux normes de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports; autoriser un virement budgétaire de 500 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

DESCRIPTION

Des sept organismes à but non lucratif composant le Centre social et communautaire de la Petite Patrie, quatre rejoignent des citoyens de l'ensemble de la Ville de Montréal et trois desservent une population plus locale vivant dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce sont les organismes suivants :

- Au bas de l'échelle inc.
- Conseil canadien pour les réfugiés
- La Fondation pour aider les travailleurs et les travailleuses accidentés (F.A.T.A.)
- Mouvement Action-Chômage de Montréal inc.
- Le Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite Patrie
- Comité logement de la Petite Patrie inc.
- Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie (RTCPP)

Ensemble, ces organismes rejoignent chaque année 180 groupes et 20 000 personnes. Une brève description de ces organismes se trouve en pièces jointes. Le projet se réalisera en deux phases : l'acquisition de l'immeuble, dans un premier temps, puis la réalisation de travaux d'aménagement et de mise aux normes par la suite.

Le coût total du projet estimé à 2 100 514 $ est réparti de la façon suivante : 1 370 514 $ pour l'acquisition du bâtiment et les frais s'y rattachant et 730 000 $ pour les travaux de mise aux normes et de décontamination. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est déjà engagé et entend accorder un soutien financier de 150 000 $ pour ce projet. D'autres partenaires financiers s'ajoutent à la contribution de la Ville de Montréal dont, entre autres, la Caisse d'économie sociale Desjardins et la Fondation Dollar d'argent. Le montage financier peut être consulté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

En se portant acquéreur de ce bâtiment, le Centre cherche à éviter l'éviction des locataires actuels et à maintenir des conditions abordables d'occupation afin que ces derniers puissent poursuivre leurs missions respectives. De plus, compte tenu du manque criant de locaux disponibles pour loger des organismes communautaires sur le territoire de la Ville de Montréal, le Centre leur permettra d'éviter tous les inconvénients et les frais additionnels liés à une relocalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 500 000 $ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes d'administration de compétence locale devra être virée au budget 2019 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour ce faire. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
L'octroi de ce soutien est conditionnel à l'acquisition par le CSCPP de l'immeuble de la CSDM « Centre Drolet ». Si l'acquisition se concrétise, la dépense de 500 000 $ sera assumée entièrement par la ville centrale.

Organisme	Volet	Soutien recommandé	Soutien financier / projections financières du volet
Centre social et communautaire de la Petite Patrie	Acquisition du bâtiment	500 000 $	36 %

Un projet de convention précisant les conditions rattachées à ce soutien financier sera signé avec l'organisme après la signature de l'acte de vente. Le soutien financier provenant de la Ville de Montréal sera déposé dans un compte en fidéicommis au nom du notaire retenu pour effectuer la transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'obtention de ce soutien financier, le Centre ne sera pas en mesure d'acheter l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal et les sept organismes actuellement locataires de l'immeuble risquent l'éviction. De plus, l'acquisition de l'immeuble permettra la mise en commun des locaux, des services administratifs et le regroupement d'achats qui contribueront à réduire les frais et à respecter les valeurs de justice sociale et de développement durable du Centre. Cette mise en commun encouragera également le réseautage et la synergie entre les groupes communautaires et favorisera le renforcement et la cohésion du tissu social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un événement protocolaire devrait avoir lieu lors de l'achèvement des travaux d'aménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 Présentation au comité exécutif
Février 2019 Présentation au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Josée BÉDARD, 31 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-868-5579
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-17

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-02-01

LES GROUPES LOCATAIRES

Au bas de l'échelle

Au bas de l'échelle est un organisme communautaire à portée nationale, qui œuvre depuis 40 ans à l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées (60 % de la main-d'œuvre québécoise).

Au bas de l'échelle publie également des documents de vulgarisation et d'analyse juridiques sur les droits au travail comme L'ABC des personnes non syndiquées : *Vos droits au travail*, une référence sur l'ensemble des droits et recours pour les travailleuses et travailleurs du Québec.

Réalisations
Au bas de l'échelle analyse les lacunes de la Loi sur les normes du travail et propose des solutions pour améliorer les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs les plus précaires.

En 2015, *Au bas de l'échelle* a publié un cadre de référence sur la conciliation travail-famille destiné aux organismes communautaires. Celui-ci a été envoyé à plus de 1 200 organismes communautaires à travers le Québec.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 32 ans
Nombre de personnes rejointes : 4000
www.aubasdelechelle.ca

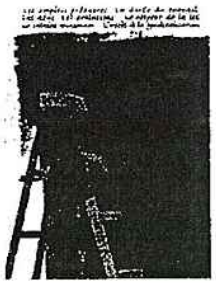

Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie

Le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie est un organisme de lutte contre la pauvreté qui centre son activité sur de la sécurité alimentaire, de l'éducation populaire et de la défense des droits économiques et sociaux. Le CRAC-PP est un organisme de première ligne qui dessert des personnes de La Petite-Patrie très fortement défavorisées et qui vivent souvent des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme, d'isolement extrême, de logements insalubres ou d'endettement chronique.

Réalisations
Le Magasin-Partage de la rentrée scolaire offre aux familles une épicerie axée sur des produits constituant un bon déjeuner, une boîte à lunch complète ainsi que des fournitures scolaires choisies par les enfants.

Épicerie Solidaire (projet en cours)

Le but de ce projet est de favoriser la prise en charge par eux-mêmes des ménages à faibles revenus en brisant la dynamique des banques alimentaires, où l'individu n'a pas le choix de ses denrées. L'épicerie solidaire se veut un lieu convivial, propice à l'éducation populaire, à l'animation et à l'échange d'information.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 17 ans
Nombre de personnes rejointes : 638

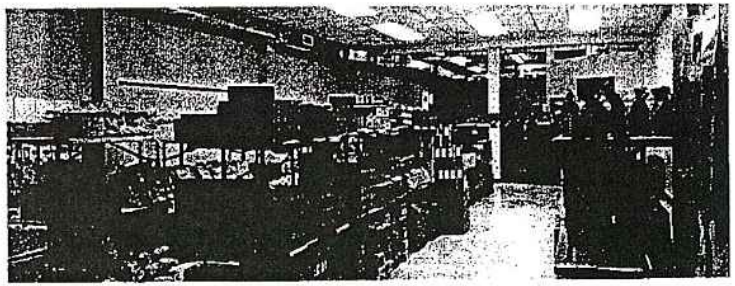

Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (FATA)

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA) est un organisme à but non lucratif fondé pour venir en aide aux personnes victimes de lésions professionnelles qui ont des difficultés à faire reconnaître leurs droits par la CSST.

La FATA est un organisme complètement autonome, libre de toute allégeance politique ou syndicale. Ses services s'adressent à toute personne victime d'une lésion professionnelle (accidents de travail, maladies professionnelles)

Elle offre des services d'information sur les droits de défense devant les tribunaux administratifs et d'expertise médicale.

Réalisations
Depuis ses débuts, l'organisme a représenté plus de 17 000 travailleurs et travailleuses devant les tribunaux administratifs. L'organisme a formé plusieurs conseillers en défense qui sont maintenant en mesure de défendre les travailleurs dans différentes organisations syndicales.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 31 ans
Nombre de personnes rejointes chaque année : 600
www.fata.qc.ca

Le Mouvement Action-Chômage MAC de Montréal

Mouvement Action-Chômage de Montréal

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) est un groupe communautaire autonome d'éducation populaire et de défense des droits des chômeuses et chômeurs. Le MAC participe quotidiennement à la sauvegarde et à l'amélioration du régime d'assurance-chômage et du filet de sécurité sociale. Le MAC tire notamment sa force de son autonomie et de son indépendance et accorde une grande importance à la transformation sociale.

Réalisations
L'équipe du MAC de Montréal représente depuis avril 2013, 375 ex travailleuses et travailleurs d'Air Canada/Aveos relativement à un problème de trop-payé en matière d'assurance-chômage. En résumé, la Commission de l'assurance-chômage demande à ces personnes de rembourser une partie des prestations reçues en raison d'une indemnité qui leur a été payée par Air Canada, alors que leur dernier employeur était Aveos.

Le 4 juillet 2013, le MAC de Montréal a gagné une cause importante en Cour d'appel fédérale. En effet, l'arrêt Lafrenière, plaidé par Me Hans Marotte du MAC de Montréal, ouvre une brèche dans la *Loi sur l'assurance-emploi* permettant à certaines enseignantes et certains enseignants à statut précaire d'avoir des prestations d'assurance-chômage (ce qui n'était pas possible avant).

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 31 ans
Nombre de personnes rejointes : 10 383
www.macmtl.qc.ca

Comité logement de La Petite-Patrie

Le Comité logement de La Petite-Patrie a pour mandat d'informer, de sensibiliser, de défendre et de représenter les résidents du quartier, prioritairement celles et ceux socioéconomiquement défavorisés, sur toutes questions relatives à l'habitation et à l'aménagement urbain. Les deux principaux volets d'action du comité logement sont la défense des droits des locataires et le développement du logement social.

Réalisations
Obtention de 155 logements sociaux sur le site des Ateliers municipaux.
Outils d'information des droits des locataires produits par et pour les aînés – distribution de 1000 trousses.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 7 ans
Nombre de personnes rejointes par année : 2 714
www.comitelogementpetitepatrie.org

Conseil canadien pour les réfugiés

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme pancanadien de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés et d'autres migrants vulnérables, au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Réalisations
La Marche avec les réfugiés
Dans le cadre de la campagne *Fiers de protéger les réfugiés*, le CCR a créé et coordonné la Marche avec les réfugiés. L'objectif principal de ces marches communautaires est de redonner la parole aux personnes réfugiées, démontrant ainsi comment les réfugiés enrichissent nos vies et pourquoi il faut continuer à défendre leurs droits au Canada afin de maintenir cette forte tradition.

Du 16 au 22 juin 2014, de l'Île de Vancouver jusqu'à Terre-Neuve, plus d'une quinzaine de communautés ont parcouru plus de 1400 km dans le cadre de la Marche avec les réfugiés pour une société plus forte, afin de changer la conversation à propos des réfugiés et des autres personnes en quête de protection près de chez nous.

Réseau pancanadien sur la traite des personnes
Le 26 novembre 2014, le CCR a tenu un forum pancanadien sur la traite des personnes dans le cadre de sa *Consultation d'automne 2014* à Gatineau. Ce forum a été une occasion d'apprentissage, de partage d'expériences et de réseautage pour les personnes qui œuvrent pour la protection des personnes ayant subi la traite et pour sensibiliser le public au sujet de la traite au Canada.

Le forum a facilité les échanges constructifs entre des représentants d'organisations non gouvernementales, des prestataires de services, des universitaires ainsi que des représentants des différents paliers du gouvernement et des forces policières œuvrant dans le domaine de la traite. Plus de cinquante personnes en provenance de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont participé au forum.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 24 ans
Nombre de groupes rejoints : 180
www.ccrweb.ca

Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie

Le RTCPP veille à développer une vision et soutenir des actions afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il agit au profit de la population en facilitant les collaborations entre les différentes organisations du quartier, avec une préoccupation particulière pour l'éducation populaire et le développement du bien-être et de la santé. Il s'appuie notamment sur des valeurs de justice sociale, de démocratie participative, de solidarité, de respect et de dignité de la personne.

Réalisations
2010 : Organisation du forum social de La Petite-Patrie qui a permis de déterminer 10 priorités de quartier.

2015 : Édition des carte-ressources PetitePatrie.org en 20 000 exemplaires et distribution au porte-à-porte dans tout le quartier.

Locataire du 6839, rue Drolet depuis 4 ans
Nombre de groupes rejoints : 75
www.petitepatrie.org

Commission scolaire de Montréal

Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
514 596-4245 poste 6830

PAR COURRIEL

Montréal, le 22 décembre 2017

Madame Anne Thibault
Centre social et communautaire de la Petite Patrie
6839, rue Drolet
Montréal (Québec) H2S 2T1

Objet : Aliénation d'immeubles excédentaires

Madame,

Considérant l'adoption par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 22 novembre dernier (voir résolution no 20 en annexe) visant notamment la transmission d'une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner ledit immeuble en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie, et ce, conditionnellement à la décision du Conseil des commissaires relativement au PTRDI 2018-2021 à être déposé en décembre prochain, plus particulièrement à l'égard dudit immeuble;

Considérant l'adoption par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 20 décembre dernier (résolution 18 – document à suivre) de la version définitive du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Montréal;

Considérant l'adoption par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 20 décembre dernier (voir résolution 17 en annexe) visant notamment à déclencher le processus d'aliénation de onze immeubles excédentaires, dont celui loué par les organismes représentés par le CSCPP, soit l'immeuble sis au 6839, rue Drolet (imm. no 172);

Considérant les étapes déjà franchies par votre organisme (à titre de représentant des organismes locataires de cet immeuble) pour se porter acquéreur de l'immeuble en question;

Nous vous avisons qu'une demande d'aliénation dudit immeuble en faveur du CSCPP sera transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dès que nous

aurons complété le dossier de la demande. Nous devrions être en mesure de transmettre le tout au ministère d'ici à la fin janvier 2018. Nous vous tiendrons informé de notre démarche.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très beau temps des fêtes et une belle année 2018.

Lucie Painchaud, CPA, CMA
Directrice générale adjointe
Direction générale
Gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

c. c. Catherine Harel-Bourdon, présidente, CSDM
Robert Gendron, directeur général, CSDM
Bruno Marchand, directeur, Service des ressources matérielles, CSDM
Membres du Conseil des commissaires, CSDM
Directions d'unités, CSDM
José Bazin, Gestion communautaire 6839 Drolet 3e étage inc. (locataire du 172)
Nathalie Bouchard, Centre de ressources et d'action communautaire Petite-Patrie (locataire du 172)

Québec

14 JUIN 2018

Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Québec, le 6 juin 2018

Madame Catherine Harel Bourdon
Présidente
Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3

Madame la Présidente,

Je réponds par la présente à la demande d'autorisation de la Commission scolaire de Montréal afin d'aliéner de gré à gré au Centre social et communautaire de la Petite Patrie le lot numéro 2 333 501 du cadastre du Québec, sur lequel est construit un bâtiment sis au 6839, rue Drolet, à Montréal (Québec), dont la valeur excède 100 000 $.

En vertu de l'article 3 et du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 7 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire, j'autorise la Commission scolaire de Montréal à aliéner de gré à gré au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, qui est un organisme sans but lucratif qui poursuit des fins culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales, pour qu'il y poursuive de telles fins, le lot numéro 2 333 501 du cadastre du Québec, avec le bâtiment dessus construit, pour un prix de 1 188 400 $.

Cependant, cette autorisation est conditionnelle à l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur de la Commission scolaire de Montréal, en vertu de laquelle le Centre social et communautaire de la Petite Patrie devra, s'il désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la Commission scolaire de Montréal au prix auquel il l'a initialement acquis de celle-ci.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 643-2640
ministre.education@education.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
9e étage, bureau 9.102
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4792

Par ailleurs, conformément à la Loi sur les infrastructures publiques, la Commission scolaire de Montréal devra exclusivement recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour disposer de cet immeuble. À cette fin, vous êtes invitée à communiquer avec M. David Pelletier, directeur de l'évaluation et des transactions immobilières de la SQI, à l'adresse dpelletier2@sqi.gouv.qc.ca ou au 418 646-1766, poste 3434.

Une copie de la présente autorisation devra être annexée à l'original de l'acte de vente pour en faire partie intégrante et une copie de cet acte devra être transmise à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les 30 jours suivant la date de son inscription.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre,

SÉBASTIEN PROULX

Centre Social et Communautaire Rosemont / Petite Patrie (CSCPP)
Budget de trésorerie - Acquisition et mise aux normes-Scénario location complète
Octobre 2017

Hypothèses financière	Montant	Taux
Taux d'inflation		2,50%
Taux d'intérêt sur financement intérimaire		4,20%
Taux d'intérêt sur financement hypothécaire		4,20%
Période d'amortissement du financement hypothécaire	20 ans	
Frais d'ouverture et d'étude du dossier financier :		0,50%
Taux d'intérêt mensuel effectif sur financement hypothécaire		0,35%
Paiement hypothécaire annuel	88 508 $	

Coûts		Sources de fonds	
Acquisition de l'immeuble	1 188 400 $	Mise de fonds CSCPP	37 155 $
Frais de mutation	20 710 $	Don Caisse Populaire Delorimier	50 000 $
Frais juridiques	3 500 $	Don Caisse Populaire Rosemont / La Petite Patrie	25 000 $
Frais administratifs	10 000 $	Subvention Arrondissemenrt Rosemont / La Petite Patrie	150 000 $
Décontamination	30 000 $	Don Fondation Dollar D'Argent	50 000 $
Mise aux normes	700 000 $	Ville de Montréal (aide à l'achat)	300 000 $
TPS et TVQ	104 825 $	Ville de Montréal (aide à la rénovation)	200 000 $
Intérêts sur financement intérimaire	37 068 $	Recouvrement TPS et TVQ	104 825 $
Frais financiers	6 011 $	Emprunt Desjardins/IQ	1 200 000 $
Total	2 100 514 $	Total	2 116 980 $

Année 1 - Phase d'acquistion et mise aux normes

	Superfie Locative (pi²)	Taux unitaire ($/pi²)	Montant Total	01-juin-18	01-juill-18	01-août-18	01-sept-18	01-oct-18	01-nov-18	01-déc-18	01-janv-19	01-févr-19	01-mars-19	01-avr-19	01-mai-19
1- Activités d'exploitation															
Revenus de location															
- CRAC	3 803	12,75 $	48 488,25 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $	4 040,69 $
-Remplacement FATA	4 880	12,75 $	62 220,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $	5 185,00 $
- CLPP	971	12,75 $	12 380,25 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $	1 031,69 $
- Au bas de l'échelle	1 705	12,75 $	21 738,75 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $	1 811,56 $
- MAC	2 054	12,75 $	26 188,50 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $	2 182,38 $
- CCR	1 366	12,75 $	17 416,50 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $	1 451,38 $
- RTCPP	1 020	12,75 $	13 005,00 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $	1 083,75 $
- Local Vacant	2 711	12,75 $	34 565,25 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $	2 880,44 $
- Stationnement (17 places à 60,00 $/mois)			12 240,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $	1 020,00 $
Revenus de location	**18 510**		**248 242,50 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**	**20 686,88 $**
Charges d'exploitation															
- Énergie		3,08 $	(57 010,80) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $	(4 750,90) $
- Assurances		0,25 $	(4 627,50) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $
- Sécurité et Télécoms		0,25 $	(4 627,50) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $
- Entretien / réparation et autres		0,85 $	(15 733,50) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $	(1 311,13) $
- Audit		0,25 $	(4 627,50) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $	(385,63) $
- Administration		0,35 $	(6 478,50) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $	(539,88) $
Charges d'exploitation			**(93 105,30) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**	**(7 758,78) $**
Revenus nets d'exploitation			**155 137,20 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**	**12 928,10 $**
2- Activités d'investissement et de financement															
Acquisition de l'immeuble															
- Déboursement du prix d'achat			(1 188 400,00) $	(1 188 400,00) $											
- Frais de mutation			(20 710,00) $				(20 710,00) $								
- Frais juridiques			(3 500,00) $	(3 500,00) $											
- Frais administratifs			(10 000,00) $	(10 000,00) $											
- Décontamination			(30 000,00) $				(30 000,00) $								
Sous-total Acquisition de l'immeuble			**(1 252 610,00) $**	**(1 201 900,00) $**	**- $**	**- $**	**(50 710,00) $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
Travaux de mise aux normes															
- Coût des travaux			(700 000,00) $			(116 666,67) $	(116 666,67) $	(116 666,67) $	(116 666,67) $	(116 666,67) $	(116 666,67) $				
- TPS et TVQ			(104 825,00) $	- $	- $	(17 470,83) $	(17 470,83) $	(17 470,83) $	(17 470,83) $	(17 470,83) $	(17 470,83) $	- $	- $	- $	- $
- Remboursement de TPS et TVQ			104 825,00 $				- $	- $	17 470,83 $	17 470,83 $	17 470,83 $	17 470,83 $	17 470,83 $	17 470,83 $	- $
Sous-total Travaux de mise aux normes			**(700 000,00) $**	**- $**	**- $**	**(134 137,50) $**	**(134 137,50) $**	**(134 137,50) $**	**(116 666,67) $**	**(116 666,67) $**	**(116 666,67) $**	**17 470,83 $**	**17 470,83 $**	**17 470,83 $**	**- $**

Financement Mise de fonds													
- Mise de fonds CSCPP	35 000,00 $	35 000,00 $											
- Don Caisse Populaire Delorimier	50 000,00 $	50 000,00 $											
- Don Caisse Populaire Rosemont / La Petite Patrie	25 000,00 $	25 000,00 $											
- Subvention Arrondissemenrt Rosemont / La Petite Patrie	150 000,00 $	150 000,00 $											
- Don Fondation Dollar D'Argent	50 000,00 $	50 000,00 $											
- Ville de Montréal (aide à l'achat)	300 000,00 $	300 000,00 $											
- Ville de Montréal (aide à la rénovation)	200 000,00 $			- $	- $	116 666,67 $	83 333,33 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Sous-total Financement Mise de Fonds	**810 000,00 $**	**610 000,00 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**116 666,67 $**	**83 333,33 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
Financement Intérimaire													
- Retrait sur emprunt autorisé (incluant intérêts composés et frais financiers)	(1 179 677,66) $	(591 900,00) $	- $	(136 209,15) $	(186 919,15) $	(20 019,22) $	(36 535,93) $	(119 939,33) $	(120 067,21) $	13 650,50 $	13 230,27 $	13 278,05 $	(4 146,48) $
- Intérêts intérimaires	(37 067,66) $	- $	(2 071,65) $	(2 071,65) $	(2 548,38) $	(3 202,60) $	(3 272,67) $	(3 400,54) $	(3 820,33) $	(4 240,56) $	(4 192,79) $	(4 146,48) $	(4 100,01) $
-Frais financiers	6 011,00 $	6 011,00 $											
Sous-Total Financement Intérimaire		**(585 889,00) $**	**(2 071,65) $**	**(138 280,80) $**	**(189 467,53) $**	**(23 221,81) $**	**(39 808,60) $**	**(123 339,88) $**	**(123 887,54) $**	**9 409,94 $**	**9 037,48 $**	**9 131,56 $**	**(8 246,49) $**

Années 2 à 6 - Détention

	Superfie Locative (pi²)	Taux unitaire ($/pi²)	Montant Total	juin 2019 à mai 2020	juin 2020 à mai 2021	juin 2021 à mai 2022	juin 2022 à mai 2023	juin 2023 à mai 2024
1- Activités d'exploitation								
Revenus de location								
- CRAC	3 803	12,75 $	242 441,25 $	48 488,25 $	48 488,25 $	48 488,25 $	48 488,25 $	48 488,25 $
- Remplacement FATA	4 880	12,75 $	311 100,00 $	62 220,00 $	62 220,00 $	62 220,00 $	62 220,00 $	62 220,00 $
- CLPP	971	12,75 $	61 901,25 $	12 380,25 $	12 380,25 $	12 380,25 $	12 380,25 $	12 380,25 $
- Au bas de l'échelle	1 705	12,75 $	108 693,75 $	21 738,75 $	21 738,75 $	21 738,75 $	21 738,75 $	21 738,75 $
- MAC	2 054	12,75 $	130 942,50 $	26 188,50 $	26 188,50 $	26 188,50 $	26 188,50 $	26 188,50 $
- CCR	1 366	12,75 $	87 082,50 $	17 416,50 $	17 416,50 $	17 416,50 $	17 416,50 $	17 416,50 $
- RTCPP	1 020	12,75 $	65 025,00 $	13 005,00 $	13 005,00 $	13 005,00 $	13 005,00 $	13 005,00 $
- Local Vacant	2 711	12,75 $	155 543,63 $	17 282,63 $	34 565,25 $	34 565,25 $	34 565,25 $	34 565,25 $
- Stationnement (17 places à 60,00 $/mois)	17	60,00 $	65 945,90 $	12 546,00 $	12 859,65 $	13 181,14 $	13 510,67 $	13 848,44 $
Revenus de location	**18 510**		**1 228 675,77 $**	**231 265,88 $**	**248 862,15 $**	**249 183,64 $**	**249 513,17 $**	**249 850,94 $**
Charges d'exploitation								
- Énergie		3,16 $	(307 159,18) $	(58 436,07) $	(59 896,97) $	(61 394,40) $	(62 929,26) $	(64 502,49) $
- Assurances		0,26 $	(24 931,75) $	(4 743,19) $	(4 861,77) $	(4 983,31) $	(5 107,89) $	(5 235,59) $
- Sécurité et Télécoms		0,26 $	(24 931,75) $	(4 743,19) $	(4 861,77) $	(4 983,31) $	(5 107,89) $	(5 235,59) $
- Entretien / réparation et autres		0,87 $	(84 767,96) $	(16 126,84) $	(16 530,01) $	(16 943,26) $	(17 366,84) $	(17 801,01) $
- Audit		0,26 $	(24 931,75) $	(4 743,19) $	(4 861,77) $	(4 983,31) $	(5 107,89) $	(5 235,59) $
- Administration		0,36 $	(34 904,45) $	(6 640,46) $	(6 806,47) $	(6 976,64) $	(7 151,05) $	(7 329,83) $
Charges d'exploitation			**(501 626,84) $**	**(95 432,93) $**	**(97 818,76) $**	**(100 264,22) $**	**(102 770,83) $**	**(105 340,10) $**
Revenus nets d'exploitation			**727 048,93 $**	**135 832,94 $**	**151 043,39 $**	**148 919,42 $**	**146 742,34 $**	**144 510,84 $**
2- Mouvements de trésorerie								
Encaisse au début de la période				**155 137,20 $**	**202 461,74 $**	**264 996,73 $**	**325 407,75 $**	**383 641,68 $**
Revenus nets d'exploitation				**135 832,94 $**	**151 043,39 $**	**148 919,42 $**	**146 742,34 $**	**144 510,84 $**
Remboursement Hypothécaire								
- Remboursement d'intérêts				(49 220,44 $)	(47 553,02 $)	(45 814,84 $)	(44 002,88 $)	(42 114,02 $)
- Remboursement de capital				(39 287,96 $)	(40 955,38 $)	(42 693,57 $)	(44 505,52 $)	(46 394,38 $)
Sous-Total Remboursement Hypothécaire				**(88 508,40 $)**	**(88 508,40 $)**	**(88 508,40 $)**	**(88 508,40 $)**	**(88 508,40 $)**
Ratio de couverture de dette				1,53	1,71	1,68	1,66	1,63
Encaisse en fin de période				**202 461,74 $**	**264 996,73 $**	**325 407,75 $**	**383 641,68 $**	**439 644,12 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 119 4970 002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 6839, rue Drolet, bureau 306, Montréal, Québec, H2S 2T1, agissant et représentée par Mme Anne Thibault, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : N/A
Numéro d'inscription T.V.Q. : N/A

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'établir et d'administrer le Centre social et communautaire de la Petite Patrie au profit de la population de La Petite-Patrie et des environs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour réaliser son projet qui consiste à acquérir et mettre aux normes l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement pour la portion acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, et ce, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet

uniquement pour sa portion touchant l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal (excluant les travaux d'aménagement ou de mise aux normes).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQ CENT MILLE** dollars (**500 000** $), incluant toutes les taxes applicables, devant être affectée à la réalisation du Projet pour son volet acquisition du 6839, rue Drolet.

5.2 Versements

Cette somme maximale sera entièrement remise à l'Organisme en un seul versement, déposé dans un compte en fidéicommis au nom du notaire désigné pour réaliser cette transaction, conditionnellement à l'obtention par la Responsable d'une preuve attestant que la Commission scolaire de Montréal vend l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal au Centre social et communautaire de la Petite Patrie.

Tout versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** dollars (**2 000 000** $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6839, rue Drolet, bureau 306, Montréal, Québec, H2S 2T1, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

CENTRE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE

Par : _____
Anne Thibault, présidente

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CM19 …….).

ACQUISITION ET TRANSFORMATION DU 6839 DROLET

UN PROJET DU CENTRE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE-PATRIE

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISME PROMOTEUR: LE CENTRE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE-PATRIE 4

LE PROJET: PÉRENNISER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES 5

LES GROUPES LOCATAIRES 6
Au bas de l'échelle
Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie
Comité logement de La Petite-Patrie
Conseil canadien pour les réfugiés
Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (FATA)
Mouvement Action-Chômage de Montréal
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie

PARTENAIRES 10

PHASE I - ACQUISITION DU BÂTIMENT 12

PHASE II - TRANSFORMATION DU BÂTIMENT 14

PLANS 15

VIABILITÉ DU PROJET 18

L'ORGANISME PROMOTEUR: LE CENTRE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE-PATRIE

Le Centre Social et Communautaire de La Petite-Patrie (ci-après «Le Centre»), un organisme à but non lucratif, offre une diversité d'activités et de services qui rejoignent chaque année 180 groupes et près de 20 000 personnes.

Carrefour incontournable de la vie collective du quartier et des environs, il permet d'améliorer les conditions de vie, de logement, l'intégration à la société et au marché du travail ainsi que l'accès à une alimentation saine et à bas prix au plus grand nombre. Il favorise ainsi la réussite des enfants du quartier, en particulier ceux issus des familles les plus défavorisées.

IL EST COMPOSÉ DE 7 ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

- Au bas de l'échelle
- Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC)
- Comité logement de La Petite-Patrie
- Conseil canadien pour les réfugiés
- Fondation d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés
- Mouvement Action-Chômage Montréal
- Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie

SA MISSION

- Rendre accessible des services à caractère social et communautaire à la population du quartier de La Petite-Patrie, notamment aux personnes défavorisées économiquement et/ou socialement;
- Promouvoir le développement du bien-être, de la santé, des aspirations éducatives et de justice sociale au profit de la population de La Petite-Patrie;
- Établir et administrer un centre social et communautaire au profit de la population de La Petite-Patrie et des environs;

LE PROJET: PÉRENNISER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Dans le but de maintenir les activités et les services offerts à la population et afin d'éviter l'éviction, Le Centre doit acquérir le bâtiment qu'il occupe à titre de locataire. Situé au 6839, rue Drolet, au cœur du quartier La Petite-Patrie et à deux pas du Marché Jean-Talon, les organismes qui composent Le Centre sont locataires depuis plus de 40 ans d'une propriété excédentaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et ont bénéficié jusqu'à maintenant de loyers abordables, ce qui a permis aux organismes qui composent Le Centre de survivre.

PHASE I : ACQUISITION

Devant la volonté de la CSDM de vendre l'édifice et de se voir évincés, les groupes communautaires occupants ont décidé de l'acquérir. C'est dans ce but que Le Centre a été mis sur pied en 2011. Depuis, Le Centre a entrepris les démarches administratives requises et a signé une offre de vente de la CSDM au montant de 1 188 400 $. Afin de concrétiser l'achat de la propriété, Le Centre doit maintenant finaliser son financement.

L'acquisition permettra, entres autres, une mise en commun des locaux, de services administratifs et un regroupement d'achats qui contribueront à réduire les frais et à incarner au mieux les valeurs de justice sociale et de développement durable du Centre. Cette mise en commun contribuera également à nourrir le réseautage et la synergie entre les groupes communautaires qui participent au renforcement et à la cohésion du tissu social.

PHASE II : TRANSFORMATION DU BÂTIMENT

Suite à l'acquisition du bâtiment, Le Centre Social et Communautaire de La Petite-Patrie devra procéder à la rénovation du bâtiment, qui nécessite plusieurs travaux de mise à niveau. De plus, des améliorations locatives devront être réalisées afin d'augmenter la performance du bâtiment et créer de nouveaux espaces locatifs.

Le projet de transformation prévoit un réaménagement qui permettra de dégager quelque 5000 pi^2 dans l'édifice pour accueillir de nouveaux locataires. Cet ajout de nouveaux groupes aux missions complémentaires et aux clientèles variées va contribuer à diversifier l'offre de services à la population et à répondre à ses différents besoins.

LES GROUPES LOCATAIRES

Au bas de l'échelle

Au bas de l'échelle est un organisme communautaire à portée nationale, qui œuvre depuis 40 ans à l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées (60 % de la main-d'œuvre québécoise).

Au bas de l'échelle publie également des documents de vulgarisation et d'analyse juridiques sur les droits au travail comme L'ABC des personnes non syndiquées : *Vos droits au travail*, une référence sur l'ensemble des droits et recours pour les travailleuses et travailleurs du Québec.

Réalisations

Au bas de l'échelle analyse les lacunes de la Loi sur les normes du travail et propose des solutions pour améliorer les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs les plus précaires.

En 2015, *Au bas de l'échelle* a publié un cadre de référence sur la conciliation travail-famille destiné aux organismes communautaires. Celui-ci a été envoyé à plus de 1 200 organismes communautaires à travers le Québec.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 32 ans
Nombre de personnes rejointes : 4000
www.aubasdelechelle.ca

Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie

Le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie est un organisme de lutte contre la pauvreté qui centre son activité sur de la sécurité alimentaire, de l'éducation populaire et de la défense des droits économiques et sociaux. Le CRAC-PP est un organisme de première ligne qui dessert des personnes de La Petite-Patrie très fortement défavorisées et qui vivent souvent des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme, d'isolement extrême, de logements insalubres ou d'endettement chronique.

Réalisations

Le Magasin-Partage de la rentrée scolaire offre aux familles une épicerie axée sur des produits constituant un bon déjeuner, une boite à lunch complète ainsi que des fournitures scolaires choisies par les enfants.

Épicerie Solidaire (projet en cours)

Le but de ce projet est de favoriser la prise en charge par eux-mêmes des ménages à faibles revenus en brisant la dynamique des banques alimentaires, où l'individu n'a pas le choix de ses denrées. L'épicerie solidaire se veut un lieu convivial, propice à l'éducation populaire, à l'animation et à l'échange d'information.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 17 ans
Nombre de personnes rejointes : 638

Comité logement de La Petite-Patrie

Le Comité logement de La Petite-Patrie a pour mandat d'informer, de sensibiliser, de défendre et de représenter les résidents du quartier, prioritairement celles et ceux socioéconomiquement défavorisés, sur toutes questions relatives à l'habitation et à l'aménagement urbain. Les deux principaux volets d'action du comité logement sont la défense des droits des locataires et le développement du logement social.

Réalisations

Obtention de 155 logements sociaux sur le site des Ateliers municipaux.
Outils d'information des droits des locataires produits par et pour les aînés – distribution de 1000 trousses.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 7 ans
Nombre de personnes rejointes par année : 2 714
www.comitelogementpetitepatrie.org

Conseil canadien pour les réfugiés

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme pancanadien de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés et d'autres migrants vulnérables, au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des réfugiés et des immigrants. Le Conseil est au service de ses membres pour leurs besoins en matière d'échange d'informations et d'expériences et de défense des droits.

Réalisations

La Marche avec les réfugiés

Dans le cadre de la campagne *Fiers de protéger les réfugiés*, le CCR a créé et coordonné la Marche avec les réfugiés. L'objectif principal de ces marches communautaires est de redonner la parole aux personnes réfugiées, démontrant ainsi comment les réfugiés enrichissent nos vies et pourquoi il faut continuer à défendre leurs droits au Canada afin de maintenir cette forte tradition.

Du 16 au 22 juin 2014, de l'Île de Vancouver jusqu'à Terre-Neuve, plus d'une quinzaine de communautés ont parcouru plus de 1400 km dans le cadre de la Marche avec les réfugiés pour une société plus forte, afin de changer la conversation à propos des réfugiés et des autres personnes en quête de protection près de chez nous.

Réseau pancanadien sur la traite des personnes

Le 26 novembre 2014, le CCR a tenu un forum pancanadien sur la traite des personnes dans le cadre de sa *Consultation d'automne 2014* à Gatineau. Ce forum a été une occasion d'apprentissage, de partage d'expériences et de réseautage pour les personnes qui œuvrent pour la protection des personnes ayant subi la traite et pour sensibiliser le public au sujet de la traite au Canada.

Le forum a facilité les échanges constructifs entre des représentants d'organisations non gouvernementales, des prestataires de services, des universitaires ainsi que des représentants des différents paliers du gouvernement et des forces policières œuvrant dans le domaine de la traite. Plus de cinquante personnes en provenance de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont participé au forum.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 24 ans
Nombre de groupes rejoints : 180
www.ccrweb.ca

Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (FATA)

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA) est un organisme à but non lucratif fondé pour venir en aide aux personnes victimes de lésions professionnelles qui ont des difficultés à faire reconnaître leurs droits par la CSST.

La FATA est un organisme complètement autonome, libre de toute allégeance politique ou syndicale. Ses services s'adressent à toute personne victime d'une lésion professionnelle (accidents de travail, maladies professionnelles)

Elle offre des services d'information sur les droits de défense devant les tribunaux administratifs et d'expertise médicale.

Réalisations

Depuis ses débuts, l'organisme a représenté plus de 17 000 travailleurs et travailleuses devant les tribunaux administratifs. L'organisme a formé plusieurs conseillers en défense qui sont maintenant en mesure de défendre les travailleurs dans différentes organisations syndicales.

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 31 ans
Nombre de personnes rejointes chaque année : 600
www.fata.qc.ca

Mouvement Action-Chômage de Montréal

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) est un groupe communautaire autonome d'éducation populaire et de défense des droits des chômeuses et chômeurs. Le MAC participe quotidiennement à la sauvegarde et à l'amélioration du régime d'assurance-chômage et du filet de sécurité sociale. Le MAC tire notamment sa force de son autonomie et de son indépendance et accorde une grande importance à la transformation sociale.

Réalisations

L'équipe du MAC de Montréal représente depuis avril 2013, 375 ex travailleuses et travailleurs d'Air Canada/Aveos relativement à un problème de trop-payé en matière d'assurance-chômage. En résumé, la Commission de l'assurance-chômage demande à ces personnes de rembourser une partie des prestations reçues en raison d'une indemnité qui leur a été payée par Air Canada, alors que leur dernier employeur était Aveos.

Le 4 juillet 2013, le MAC de Montréal a gagné une cause importante en Cour d'appel fédérale. En effet, l'arrêt Lafrenière, plaidé par Me Hans Marotte du MAC de Montréal, ouvre une brèche dans la *Loi sur l'assurance-emploi* permettant à certaines enseignantes et certains enseignants à statut précaire d'avoir des prestations d'assurance-chômage (ce qui n'était pas possible avant).

Locataires du 6938, rue Drolet depuis 31 ans
Nombre de personnes rejointes : 10 383
www.macmtl.qc.ca

Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie

Le RTCPP veille à développer une vision et soutenir des actions afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. Il agit au profit de la population en facilitant les collaborations entre les différentes organisations du quartier, avec une préoccupation particulière pour l'éducation populaire et le développement du bien-être et de la santé. Il s'appuie notamment sur des valeurs de justice sociale, de démocratie participative, de solidarité, de respect et de dignité de la personne.

Réalisations

2010 : Organisation du forum social de La Petite-Patrie qui a permis de déterminer 10 priorités de quartier.

2015 : Édition des carte-ressources PetitePatrie.org en 20 000 exemplaires et distribution au porte-à-porte dans tout le quartier.

Locataire du 6839, rue Drolet depuis 4 ans
Nombre de groupes rejoints : 75
www.petitepatrie.org

NOUVEAUX GROUPES LOCATAIRES

Le Centre social et communautaire de La Petite-Patrie recrutera plusieurs nouveaux locataires pour occuper les 5000 pi² qu'il est prévu de rajouter aux espaces existants.

Les organismes qui ont exprimé l'intérêt de se rajouter à ceux occupant actuellement le bâtiment sont les suivant :

- La table de concertation des aînés de Montréal
- L'Entre-Gens
- Perspective jeunesse
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
- Union des consommateurs
- Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal

L'arrivée des nouveaux organismes communautaires permettra la consolidation des activités communautaires au 6839 Drolet et rajoutera une plus-value significative au quartier de La Petite-Patrie.

PARTENAIRES

Plusieurs partenaires clefs de la collectivité soutiennent politiquement et financièrement le projet d'acquisition de la propriété à la CSDM afin que des services communautaires de qualité puissent être offerts encore longtemps aux résidents de La Petite-Patrie.

Le Centre a déjà reçu l'appui de :

- Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
- Bâtir son quartier
- Caisse Desjardins de Lorimier-Villeray
- Caisse Desjardins de Rosemont–La Petite-Patrie
- Centraide du Grand Montréal
- CSSS du Cœur-de-l'île
- CDEC Rosemont–La Petite-Patrie
- Conseiller municipal de St-Édouard, M. François Limoge
- Députée de Gouin, Mme Françoise David
- Député de Rosemont–La Petite-Patrie, M. Alexandre Boulerice
- Fondation Dollar d'argent
- Robert Constantin, architecte
- Société de développement Angus (SDA)

Société de développement Angus

La SDA est une entreprise d'économie sociale qui a pour mission de réaliser des projets de revitalisation urbaine en misant sur les principes du développement durable et en générant des retombées significatives pour la communauté. Son projet phare est le Technopôle Angus, un parc d'entreprises et un milieu de vie en plein essor, au cœur de Montréal. Aujourd'hui développé à 50 %, le Technopôle Angus poursuit son développement et est déjà un projet de référence en matière de développement économique et de développement durable.

La SDA agit également à titre de gestionnaire de projet pour différents clients notamment le Théâtre La Licorne et Le Diamant, à Québec. C'est à ce titre que la SDA est mandatée par Le Centre Social et Communautaire de La Petite-Patrie. La SDA accompagne Le Centre dans toutes les étapes liées à l'acquisition du bâtiment et dans le développement du projet. Cette étape comprend la conception, la surveillance des travaux de construction et la mise en service du bâtiment.

Bâtir son quartier

Bâtir son quartier offre aux groupes promoteurs (citoyens, organismes communautaires et offices municipaux d'habitation) les services d'accompagnement, de coordination, de formation et de support technique et administratif nécessaires à la mise sur pied de projets d'habitation communautaire, qu'ils soient coopératifs ou à but non lucratif.

Au fil de cet accompagnement, les individus développent leurs compétences et leur capacité à travailler ensemble afin de prendre en charge leur projet d'habitation et d'instaurer dès le départ les principes de démocratie, de participation et de solidarité. Bâtir son quartier a accompagné Le Centre Communautaire de La Petite-Patrie dans le développement de son modèle financier pour l'acquisition et a coordonné l'ensemble des professionnels qui ont évalué les travaux de transformation et de mise aux normes du bâtiment.

Robert Constantin, architecte

L'architecte Robert Constantin, partenaire dans la firme Intercom Services Immobilier, accompagne Le Centre pour l'appuyer dans l'évaluation de ses besoins et des coûts reliés aux travaux d'aménagement et de mise aux normes. Il est responsable de la production des plans de réaménagement de l'édifice et de l'évaluation des coûts des travaux.

Rosemont-
La Petite Patrie
Place Dunsmuir
Les rendez-vous de l'été!
PROGRAMMATION ESTIVALE 2014
Montréal

PHASE I
ACQUISITION DU BÂTIMENT

Fiche bâtiment

Aire du bâtiment	18 509 pi² utilisables
Hauteur	3 étages
Usage	E-4 (1) Équipements éducatifs et culturels
Année de construction	1930
Espaces de stationnement	10
Coût d'acquisition	1 188 400$

Le bâtiment situé au 6839 Drolet dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, est l'ancienne école Saint-Philippe Benizi qui a été construite en 1930 par l'architecte Ernest Cormier. La propriété est utilisée par des organismes communautaires depuis plus de 40 ans. Le bâtiment de 3 étages en béton offre 18 509 pi² locatifs par les organismes promoteurs du projet. Une dizaine de cases de stationnement extérieures sont offertes en périphérie du bâtiment.

Zonage protégé

Le zonage du bâtiment est actuellement de catégorie E4(1), soit «Équipements éducatifs et culturels» et ce, même s'il est occupé depuis plus de 40 ans par des organismes communautaires du quartier. En y maintenant des activités socio-communautaires, il ne sera pas nécessaire de faire une demande de modification du zonage auprès des autorités de l'Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. D'ailleurs, les élus de l'arrondissement ont exprimé à plusieurs reprises leur intention de ne pas accorder de dérogation au règlement de zonage, afin de protéger les services socio-communautaires qui sont offerts à la population de La Petite-Patrie.

Décontamination

Des caractérisations environnementales de la propriété (Phase I et II) ont été réalisées, d'abord pour le compte de la CSDM en 2010 par les Laboratoires Shermont, et ont démontré que le bâtiment contient des contaminants. Suite à une caractérisation supplémentaire produite par la firme EXP en mai 2014 pour le compte du Centre, l'estimé des couts de décontamination du bâtiment s'élèverait à près de 80 000 $.

Financement

La mise de fond pour l'acquisition du 6839 Drolet repose sur une contribution financière des organismes de 35 000$ ainsi que 775 000 $ de subvention venant de diverses sources. À ce stade d'avancement du projet, 275 000$ de subventions ont été confirmées. Le complément du financement provient d'un prêt hypothécaire de 492 610 $.

Montage financier

ACQUISITION	
Frais d'achat du 6839 Drolet	
Prix de vente du bâtiment	1 188 400 $
Frais de mutation	20 710 $
Frais juridiques	3 500 $
Frais administratifs	10 000 $
Décontamination	80 000 $
Total achats	**1 302 610 $**

FINANCEMENT	
Mise de fonds	
Contribution organismes CSCPP	35 000 $
Total mise de fonds	**35 000 $**
Emprunts	
Prêt hypothécaire	492 610 $
Total emprunts	**492 610 $**
Dons et subventions	
Caisse populaire De Lorimier	50 000 $
Caisse populaire Rosemont–La Petite-Patrie	25 000 $
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie	150 000 $
Fondation Dollar d'argent	50 000 $
Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif (PIEC) (à confirmer)	500 000 $
Total subventions	**775 000 $**
Total du financement	**1 302 610 $**

FATA
6839A
Au bas de l'échelle
Comité logement de la Petite Patrie
Conseil canadien pour les réfugiés
Femmes Regroupées en Options
Non Traditionnelles (F.R.O.N.T.)
Mouvement Action-Chômage de Montréal
ENTRÉE PAR LA PORTE DU CÔTÉ GAUCHE
Terrain Privé

FATA
6839A

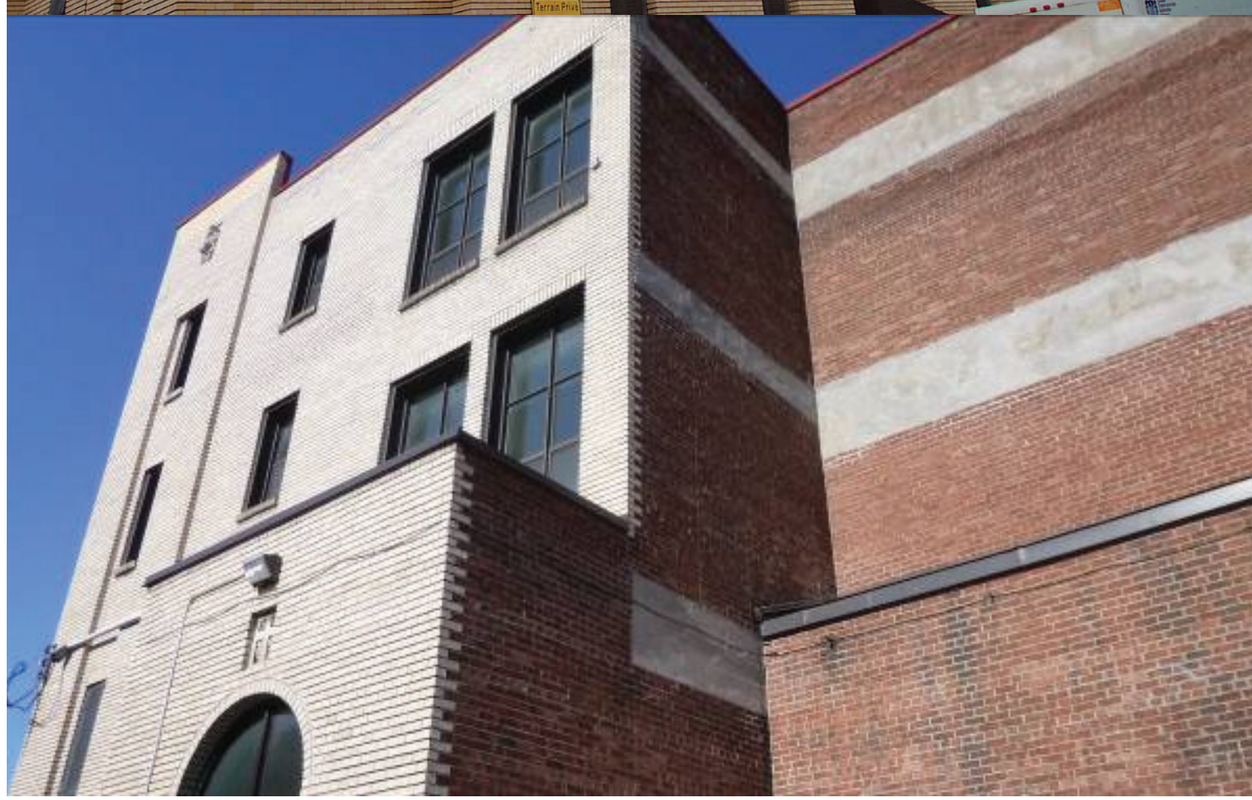

PHASE II
TRANSFORMATION DU BÂTIMENT

Afin d'évaluer les travaux requis, Le Centre s'est adjoint les services de différents professionnels pour réaliser un rapport de faisabilité et évaluer les travaux de mises aux normes et d'améliorations locatives.

Mise aux normes
Le rapport de faisabilité a démontré que le bâtiment est, de façon générale, en bon état, mais qu'il nécessite différents travaux.

Incluant, mais ne se limitant pas à :

- Réparation de l'enveloppe de briques
- Réparation à la chaufferie et remplacement du système de chauffage pour permettre une meilleure performance énergétique
- Réfection du béton composant les fondations et la structure du bâtiment
- Plusieurs mises aux normes pour répondre au Code national du bâtiment et aux critères de l'accessibilité universelle
- Modernisation des salles de bains
- Remplacement de l'entrée électrique et réfection de la distribution
- Modification du réseau d'alarme-incendie

Les professionnels chiffrent les coûts de l'ensemble des travaux, avant contingence et avant taxes à 572 393 $.

Améliorations locatives
Le bâtiment actuel ayant encore la configuration d'une école, les travaux d'améliorations locatives consistent principalement à l'amélioration de la performance des espaces de travail. Ces travaux sont essentiels afin d'augmenter le nombre de locataires du bâtiment et ainsi maximiser les revenus de location. De plus, Le Centre projette moderniser les finis, l'éclairage ainsi que des portes et fenêtres. Les travaux, selon les estimations des architectes, se chiffrent à 446 310$ avant taxes.

Le coût total des travaux est donc évalué à 1 018 703$. Auquel s'ajoute une contingence de travaux 10%, des frais pour le travail des professionnels ainsi que d'autres dépenses pour les permis, le financement et l'administration. Le total des coûts liés à la phase II s'élève à 1 394 309$. Le tableau suivant détaille ces coûts.

Les pages suivantes présentent les plans du réaménagement des trois étages du Centre, tel que conceptualisé par les professionnels afin de répondre aux besoins actuels et futurs des locataires.

Financement
Afin de financer la phase II, Le Centre doit s'appuyer sur différentes subventions publiques, tel une subvention de 500 000 $ de la Ville de Montréal. Il est important ici de noter que les subventions provenant du PIEC et de la Ville de Montréal pourraient être divisées entre les phases 1 et 2 du projet.

Montage financier

TRAVAUX	
Frais des travaux	
Immeuble de base	572 393 $
Amélioration locative	446 310 $
Contingences	101 870 $
Honoraires professionnels	168 595 $
Frais de permis	11 603 $
Financement intérimaire	65 039 $
Réserve pour taxes	13 500 $
Autres frais	15 000 $
Total travaux	**1 394 309 $**

FINANCEMENT	
Emprunts	
Prêt hypothécaire	894 309 $
Total emprunts	**894 309 $**
Dons et subventions	
Ville de Montréal (à confirmer)	500 000 $
Total subventions	**500 000 $**
Total du financement	**1 394 309 $**

REZ-DE CHAUSSÉE

TABLEAU DES SUPERFICIES:

NO. DE LA SUITE	NOM DU LOCATAIRE	SUPERFICIE UTILISABLE	SUPERFICIE LOCATIVE
6839A-101	GROUPE-CONSEIL SAINT-DENIS	2577 PI.CAR.	2619 PI.CAR.
6839-102	CRAC	3000 PI.CAR.	3050 PI.CAR.
6839A-103	SALLE DE REUNION COMMUNE	356 PI.CAR.	362 PI.CAR.
TOTAL:		5 933 PI.CAR.	6 031 PI.CAR.

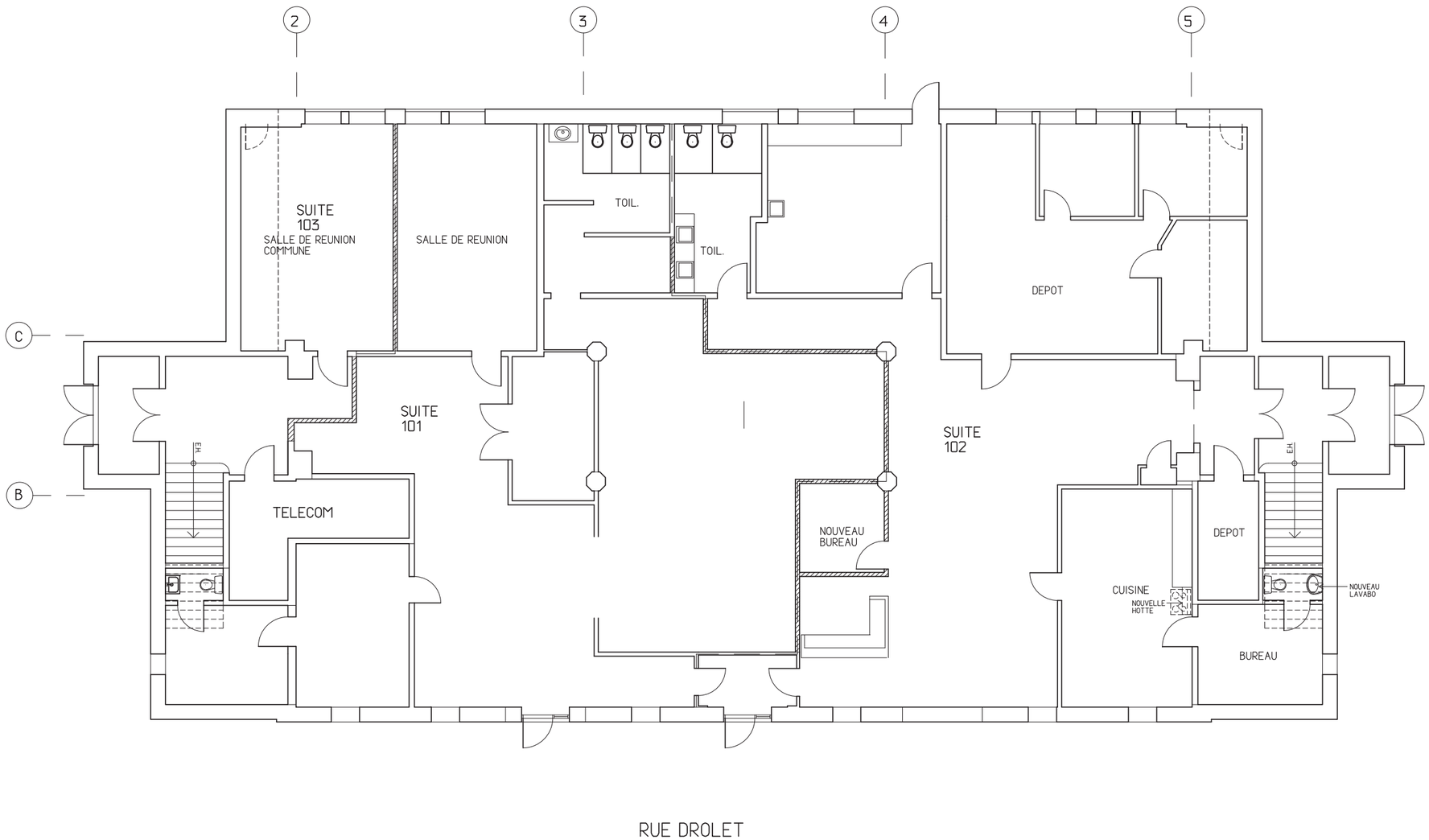

1ER ÉTAGE

TABLEAU DES SUPERFICIES:

NO. DE LA SUITE	NOM DU LOCATAIRE	SUPERFICIE UTILISABLE	SUPERFICIE LOCATIVE
6839A-201	GROUPE-CONSEIL SAINT-DENIS	2619 PI.CAR.	3029 PI.CAR.
6839A-202	FATA	1 390 PI.CAR.	1608 PI.CAR.
6839A-203	COMITE LOGEMENT PETITE-PATRIE	681 PI.CAR.	788 PI.CAR.
TOTAL:		4 690 PI.CAR.	5425 PI.CAR.

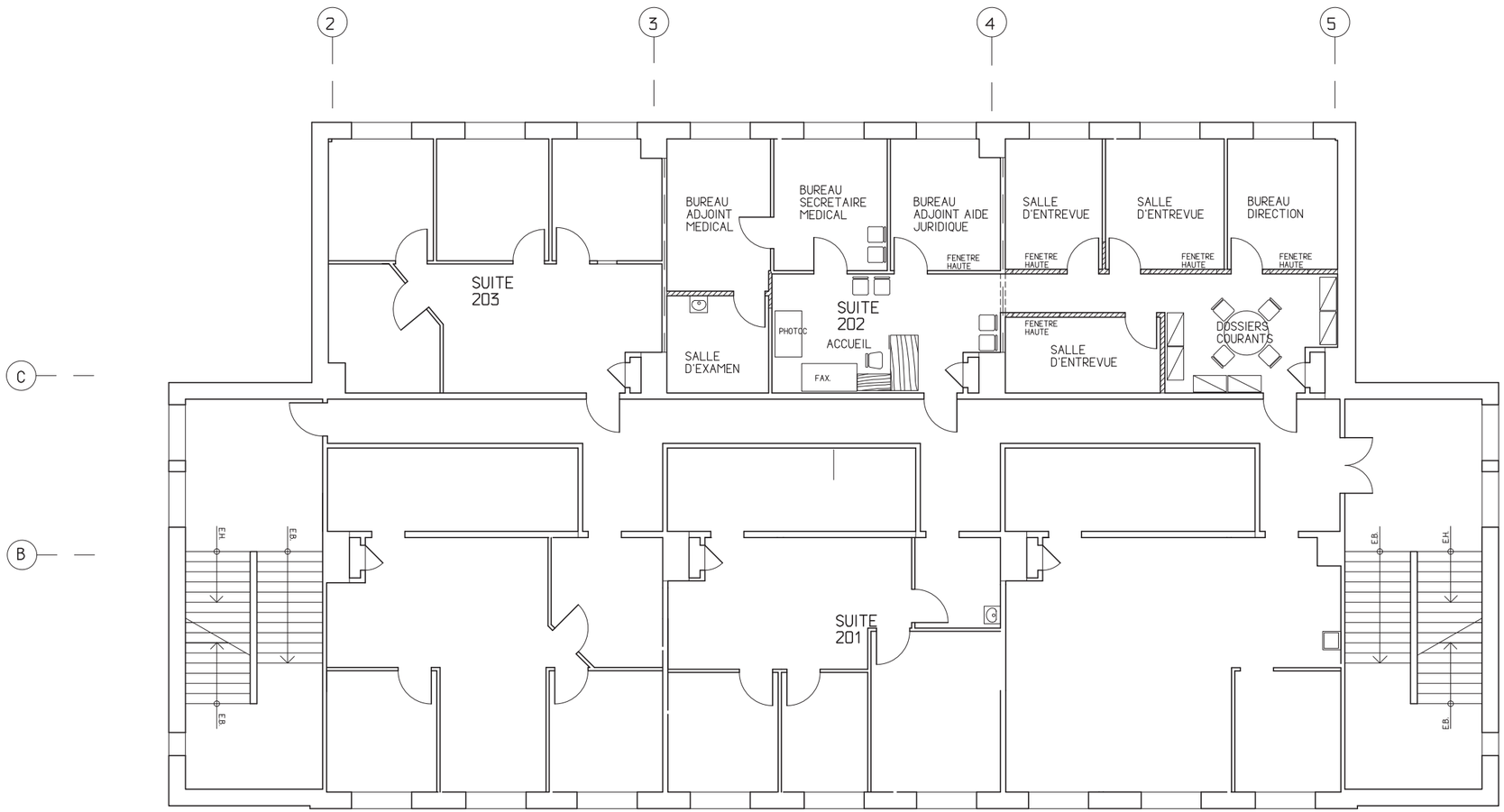

RUE DROLET

2E ÉTAGE

TABLEAU DES SUPERFICIES:

NO. DE LA SUITE	NOM DU LOCATAIRE	SUPERFICIE UTILISABLE	SUPERFICIE LOCATIVE
6859A-301	REGROUPEMENT DES TABLES DE CONCERTATION DE LA PETITE-PATRIE	458 PI.CAR.	529 PI.CAR.
6859A-302	CONSEIL CANADIEN POUR LES REFUGIES	857 PI.CAR.	990 PI.CAR.
6859A-303	FRONT	467 PI.CAR.	539 PI.CAR.
6859A-304	MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE MONTREAL	865 PI.CAR.	999 PI.CAR.
6859A-305	AU BAS DE L'ECHELLE	1149 PI.CAR.	1327 PI.CAR.
6859A-306	FATA	865 PI.CAR.	999 PI.CAR.
M01	DEPOT COMMUN A LA MEZZANINE	133 PI.CAR.	154 PI.CAR.
M02	DEPOT COMMUN A LA MEZZANINE	133 PI.CAR.	154 PI.CAR.
TOTAL:		4927 PI.CAR.	5691 PI.CAR.

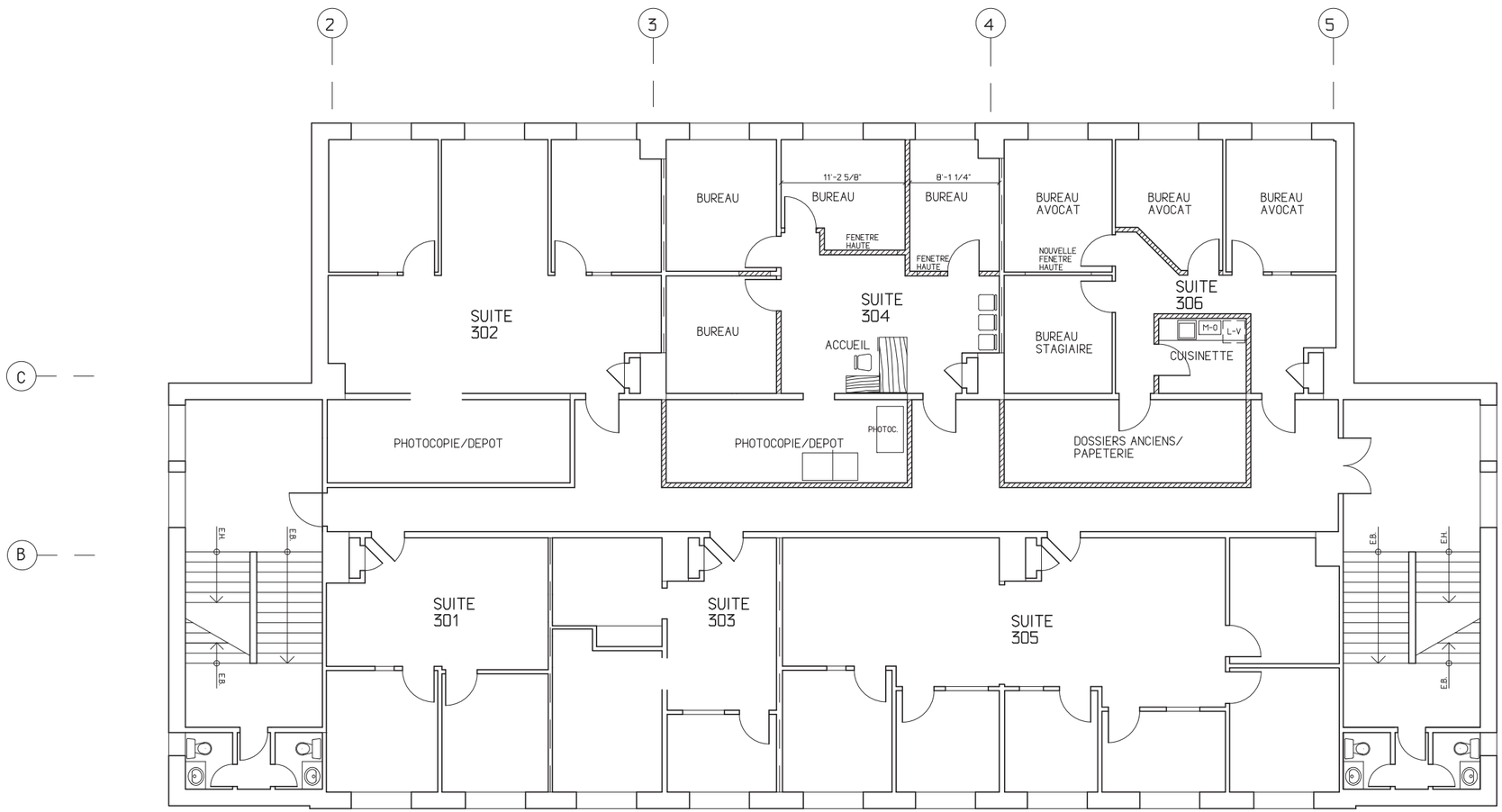

RUE DROLET

VIABILITÉ DU PROJET

Les phases I et II totalisent des déboursés de 2 696 919 $, lesquels sont financés par une mise de fonds de 1 275 000 $ et un financement bancaire de 1 386 919 $.

La réalisation de ce projet permettra aux organismes de continuer à louer des espaces dans le bâtiment, et ce, à des loyers qui varieront entre 13$ et 16$ pi² brut. Les travaux d'améliorations locatives libéreront 5000 pi², qui seront loués à d'autres organismes communautaires du quartier, et permettront aux organismes actuellement locataires de bénéficier de locaux optimisés. Conséquemment, Le Centre sera en mesure de doubler les revenus de location actuels. Il faut aussi souligner les gains financiers associés à l'augmentation de l'efficacité énergétique du bâtiment. Le montage financier suivant présente les revenues et les dépenses d'exploitation du Centre.

COÛT TOTAL DU PROJET	
PHASE I: Acquisition	1 302 610 $
PHASE II: Travaux	1 394 309 $
Total	**2 696 919 $**

FINANCEMENT	
Emprunts	1 386 919 $
Mise de fond et subventions	1 275 000 $
Total	**2 696 919 $**

EXPLOITATION	
Revenus de loyer et stationnement	229 517 $
Total revenus	**229 517 $**
Dépenses d'opération	98 000 $
Service de la dette	103 059 $
Total dépenses	**201 059 $**
Flux monétaire	28 458 $

CENTRE SOCIAL
ET COMMUNAUTAIRE
DE LA PETITE-PATRIE

Anne Thibault
6839, rue Drolet - Montréal (Qc) H2S 2T1

514 272-5338
clpp6839@gmail.com

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194970002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2019, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1194970002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

Francine LEBOEUF
Professionnelle (domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél. 514 872-0985

Maryse CANUEL
Agent comptable analyste
Tél: 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-19

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1191508001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 $ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:34

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice
Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191508001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Nuit blanche à Montréal a été mise sur pied en 2004. Elle s'inscrit dans un circuit international de « Nuits blanches », concept originellement initié par la Ville de Paris. Le modèle montréalais est le deuxième à s'être implanté au monde et il s'est rapidement distingué par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale, et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. La Nuit blanche à Montréal est présentée dans le cadre du Festival Montréal en Lumière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0229 : Accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'organisme Nuit blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal inc. 2019/ Approuver un protocole d'entente à cette fin.

DESCRIPTION

La Nuit blanche à Montréal fédère plus de 200 organismes partenaires et met en valeur le talent de centaines d'artistes montréalais. La Nuit blanche à Montréal présente une programmation de 200 activités présentées par plus de 160 partenaires dans six arrondissements, avec un achalandage de 350 000 entrées. L'événement génère beaucoup d'activités et de retombées économiques sur l'ensemble du territoire. La Nuit blanche à Montréal bénéficie d'une grande couverture média et assure un rayonnement important pour Montréal en plein coeur de la saison hivernale. La 16e édition de la Nuit blanche à Montréal aura lieu le 2 mars 2019.

JUSTIFICATION

Originellement présentée dans le cadre du Festival Montréal en Lumière, la Nuit blanche à Montréal est constituée depuis septembre 2016 en OBNL distinct, afin de lui attribuer une vision artistique claire, de la positionner comme un produit attractif et distinctif pour la métropole et d'assurer sa pérennité, notamment sur le plan financier. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui

permettre de consolider le financement qu'il accorde aux multiples partenaires de diffusion qui participent à la programmation de l'événement, sur l'ensemble du territoire, en lui octroyant une contribution de 200 000 $. Cette contribution financière demeure indépendante du soutien financier accordé par la Ville au Festival Montréal en Lumière Inc. (600 000 $) et doit majoritairement servir à soutenir les organismes et artistes qui présentent des projets novateurs dans le cadre de la Nuit Blanche à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Nuit Blanche	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
CAM	-	-	25 000$	25 000$	
Culture	-	-	200 000 $	200 000$	200 000 $

Le coût total maximal de cette contribution financière de 200 000 $ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-28
Louise MÉNARD Agent de développement culturel	Kevin DONNELLY Chef de division
Tél : 872-7846 **Télécop. :** 2-1153	**Tél :** 514-872-5189 **Télécop. :** 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Thomas RAMOISY Directeur Cinéma - Festivals - Événements	Suzanne LAVERDIÈRE Directrice
Tél : 514-872-2884	**Tél :** 514-872-4600
Approuvé le : 2019-01-31	**Approuvé le :** 2019-02-04

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NUIT BLANCHE À MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec H3A 1L4 agissant et représentée par Madame Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, le 2 mars 2019 « NUIT BLANCHE À MONTRÉAL» (ci-après appelé l'« Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1.

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

OBLIGATIONS DE LA VILLE

1. Sous réserve des approbations requises, la Ville convient d'assurer une participation financière maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), devant être affectée à la réalisation du Projet.

   La somme sera remise à l'Organisme en deux (ou trois) versements :

   - un premier versement au montant de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Cette participation financière sera remise à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

2. En contrepartie de la participation financière offerte par la Ville, l'Organisme s'engage à :

2.1 présenter l'Événement aux dates indiquées au préambule;

2.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

2.3 mettre en évidence la participation de la Ville dans tous les programmes, publications et annonces relatifs à la tenue de l'Événement;

2.4 respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans le cadre de l'Événement et conclure avec la Ville, le cas échéant, une entente relative aux modalités de soutien technique, aux assurances et aux garanties requises pour la tenue de l'Événement dans le domaine public;

2.5 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

2.6 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 1;

2.7 permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution du présent protocole;

2.8 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

3. L'Organisme déclare et garantit :

3.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

3.2 que les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

INDEMNISATION ET ASSURANCES

4. L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toute condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

DISPOSITIONS FINALES

5.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

5.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

5.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

5.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

5.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 20

NUIT BLANCHE À MONTRÉAL INC

_____

Par : Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales

Le protocole d'entente a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution…...)

ANNEXE 1
PROJET

(Inscrire une brève description du Projet incluant la liste des activités, documents, objectifs ou buts à atteindre par l'Organisme en contrepartie de la contribution financière).

Résumé du projet

Programmation

Le 2 mars 2019 sera la 16e édition de la *Nuit blanche à Montréal*. Afin de laisser du temps aux artistes et aux organismes de préparer cet évènement, la thématique leur a été communiquée dès l'automne 2018 lors de l'envoi du « Formulaire de participation ».
Pour sa 16e édition, *Nuit blanche* portera maintenant le regard vers son avenir et proposera une thématique visionnaire: Le Futur. Futur proche, lointain, imaginaire, réel, épeurant, fantastique, toutes les interprétations sont bonnes. Utopique? Dystopique? Post-Apocalyptique? Retour vers le Futur? Les partenaires auront jeu libre pour imaginer, créer et réaliser toutes les interprétations possibles qu'évoque le mot futur.
Nuit blanche invitera chaque partenaire à imaginer le futur en lien avec ce qu'il fait et tel qu'il le vivra. Mais, les partenaires ne seront pas seuls dans cette odyssée, puisqu'ils devront transmettre cette vision de leur futur vers les citoyens qui participeront aux activités et qui l'aideront à la réaliser.
Avec plus de 200 activités proposées et articulées autour du thème Le Futur, la 16e édition de Nuit blanche s'annonce déjà comme une édition visionnaire et portera un aperçu sur l'avenir des arts, de la culture, de la création et du divertissement grâce à des collaborations audacieuses, des partenariats étonnants et des jumelages artistiques temporels et temporaires qui dureront le temps d'une Nuit...blanche.

Les lieux de diffusion

Lors de la Nuit blanche 2019, près de 200 activités seront présentées dans près de 150 lieux de diffusions différents, réparties dans 11 disciplines (action, arts visuels, cinéma, danse, expositions, fantaisies, jeux, lumière, mots, musique, rire).
La liste préliminaire des lieux de diffusion participants se retrouve en annexe.

Les parcours

L'équipe de Nuit blanche développera 6 nouveaux parcours thématiques en 2019 et les communiquera grâce aux différents outils de communication : guide imprimé, site Internet ou application mobile. Le but des parcours thématiques est d'orienter les citoyens vers des lieux moins connus de la métropole, les inciter à fréquenter des activités en dehors des « circuits » réguliers ou encore de suggérer des propositions artistiques plus pointues ou qui mettent en valeur des artistes de la relève montréalaise.

Mission de Nuit blanche

- Diffuser et/ou co-diffuser des oeuvres de diverses disciplines artistiques (arts de la scène, arts visuels, arts médiatiques, etc.) et activités d'animation urbaine ;
- Offrir une vitrine aux artistes, aux artisans et aux organismes de diffusion à Montréal ;
- Favoriser le développement des publics et la diffusion des arts sur le territoire montréalais en proposant des activités majoritairement gratuites;
- Fédérer divers organismes autour d'une ou plusieurs thématique(s) suggérée(s) à chaque édition ;
- Alimenter, appuyer et diffuser des initiatives réalisées entre différents partenaires culturels, autant nationaux qu'internationaux, en favorisant les échanges.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les

documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure

permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;
- les initiatives misent sur pied pour la sécurité des femmes lors des événements extérieurs;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Sécurité des femmes lors des événements extérieurs (les actions misent en place);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191508001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1191508001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Diana VELA
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514 868-3203
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1191508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 20e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique estimé à trois cent dix mille dollars (310 000 $).

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 20e édition du Festival Montréal en Lumière 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
4. d'autoriser l'occupation du domaine public pour ce festival et approuver un protocole de soutien technique à cette fin.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice
Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191508002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 20e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique estimé à trois cent dix mille dollars (310 000 $).

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Lumière (MEL) est un événement urbain se déroulant pendant dix jours en février et en mars qui offre ce qui se fait de mieux dans le domaine des arts, de la gastronomie et de l'innovation. MEL se déploie à la fois sur un site extérieur gratuit au centre-ville ainsi que dans des restaurants de la métropole. MEL se distingue par sa capacité à proposer des nouveautés attrayantes pour les citoyens et visiteurs pendant la période la plus froide de l'hiver, au centre-ville de Montréal. Le festival contribue à générer des retombées économiques, médiatiques, culturelles et sociales.
Pour son 20e anniversaire en 2019, un vent de renouveau soufflera sur la programmation du festival en offrant ce que Montréal fait de mieux et ce dont les industries créatives ont besoin, en hiver, à travers une plate-forme qui s'axera autour de « Fêter, manger, créer....style montréalais » . À l'extérieur comme à l'intérieur, l'objectif est de faire sentir cette expérience créative nouvelle et typique de Montréal. Le Festival Montréal en Lumière s'étendra, de plus, dans d'autres quartiers culturels, tels Rosemont—La Petite-Patrie et Outremont, à travers des activités qui mettront en valeur le talent montréalais et les commerces de proximité. L'événement aura lieu du 21 février au 3 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0243 - Accorder un soutien financier de 600 000 $ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 19e édition de Montréal en Lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.
CM18 0091 - Approuver un projet d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2018 de l'événement Montréal en Lumière, du 22 février au 4 mars 2018.
CM16 00229 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016-2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2015, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cette fin.
CM17 0047 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2017 de l'événement

Montréal en Lumière, du 23 février au 12 mars 2017.
CA16 240102 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 $.
CM16 0101 - Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement Montréal en Lumière, qui se tiendra du 18 février au 5 mars 2016 - Montant estimé à 365 000 $.
CM15 0318 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.
CM14 0272 - Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 $ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en Lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM13 0443 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 $ à onze festivals montréalais, pour la période 2013-2014 / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Cycle 2019-20-21: repositionnement important du volet gastronomique et la poursuite de l'innovation sur le site extérieur.
Le MEL mettra en valeur l'expertise locale en arts numériques et lumineux via son parcours d'oeuvres ILLUMINART, le talent gastronomique d'ici, l'innovation dans tout ce qu'elle touche, dont son site extérieur gratuit, et ce, via un nouveau mantra « fêter, manger, créer...style montréalais ».

En 2019, le MEL innove avec son nouveau « Quartier Gourmand », La Maison du Festival, au coeur du Quartier des spectacles, se transformera en véritable « hub » dédié aux expériences gastronomiques inédites et innovantes et qui deviendra le centre du monde gastronomique le temps du festival. Par ailleurs, un « circuit gourmand » sera mis en place, des visites guidées spécifiques à MEL permettront de suivre des parcours scénarisés avec des arrêts gourmands pour faire connaître la diversité de Montréal aux locaux et aux touristes. Enfin, une « Nuit gourmande » le samedi 23 février, sera consacrée à la découverte d'offres gourmandes inusitées et surprenantes. Des routes thématiques guideront les festivaliers à travers la métropole et mettront le commerce de proximité à l'honneur au sein des arrondissements, permettant aux participants de découvrir une boulangerie, un traiteur, un boucher de quartier et autres artisans passionnés qui transforment notre ville pour le mieux.

JUSTIFICATION

Près de 20 ans plus tard, MEL est bien ancré dans le paysage événementiel et se démarque par son caractère attractif. Avec près d'un million de visites annuellement, dont 20 % de touristes-excursionnistes, MEL est un événement majeur qui permet le rayonnement des artistes, des chefs, du savoir-faire de Montréal et contribue au rayonnement de Montréal et au sentiment de fierté des citoyens.
MEL se distingue par sa capacité à proposer des nouveautés attrayantes pour les citoyens et visiteurs pendant la période la plus froide de l'hiver, au centre-ville de Montréal. Le festival contribue à générer des retombées économiques, médiatiques, culturelles et sociales.

MEL est un moteur pour le développement économique de Montréal: le festival fait sortir les Montréalais de creux de l'hiver pour favoriser le développement d'une vie nocturne montréalaise et contribuer à l'essor de deux industries créatives faisant le renom de Montréal : les arts numériques, à travers les nombreux artistes et entreprises locaux de la gastronomie, via les restaurants et les commerces de proximité de divers quartiers

culturels.

La contribution financière de la Ville de Montréal est très importante pour la mise en oeuvre du Festival. Elle permettra de bonifier la programmation gratuite présentée dans le Pôle PDA du Quartier des spectacles, lieu de diffusion culturelle accessible à tous.

Par ailleurs, cet événement s'inscrit dans plusieurs plans d'actions adoptés le printemps dernier par la Ville de Montréal dans le cadre de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal. En effet, Montréal en Lumière est un événement récurrent qui attire annuellement de nombreux visiteurs locaux et étrangers lors de la période hivernale, qui contribuent grandement à l'économie montréalaise, que ce soit par le biais de retombées économiques liées aux dépenses touristiques ou au nombre d'emplois créés ou soutenus. Cet événement contribue aussi à la dynamisation des artères du centre-ville, en stimulant l'achalandage dans le secteur et les dépenses dans les commerces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival Montréal en Lumière

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Service de la culture **Soutien non récurrent**	550 000$ 114 000$	575 000$	600 000$	600 000$	600 000$	570 000$
Développement économique					**-**	30 000$
arrondissement de Ville-Marie	50 000$	3 000$	200 000$	**-**	**-**	-
CAM	15 000$	**-**	40 000$	**-**	7 000$	-
TOTAL	**729 000$**	**578 000$**	**840 000$**	**600 000$**	**607 000$**	**600 000$**

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 570 000 $ et le Service du développement économique dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 $ pour un total combiné de 600 000$.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par la ville centre. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 310 000 $ (prêt d'équipements, services municipaux offerts incluant le SPVM, etc.). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget total de ce Festival est estimé à 7 412 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-28
Louise MÉNARD Agent de développement culturel		Kevin DONNELLY Chef de division	
Tél :	872-7846	**Tél :**	514-872-5189
Télécop. :	2-1153	**Télécop. :**	514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-02-04

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec H3A 1L4 agissant et représentée par Madame Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. :
N° d'inscription T.V.Q. :
N° d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui

communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente

Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de six cent mille dollars (600 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.
.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux (ou trois) versements :

- un premier versement au montant de cinq cent trente mille dollars (530 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de soixante-dix mille dollars (70 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le

Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice principale affaires gouvernementales. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de 2019

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC.

Par : _____
Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2019

ANNEXE 1
PROJET

.
RÉSUMÉ DU PROJET

20e anniversaire de MEL en 2019

Au cours de la dernière année, MEL a réalisé une démarche de réflexion stratégique afin de redéfinir les éléments de sa programmation qui mettront Montréal en valeur avec ce qu'elle offre de mieux et favoriseront le développement de certaines industries. Le constat réalisé est que depuis 20 ans, **MEL fait sortir les Montréalais et met en valeur la ville** dans une saison touristique autre que la haute saison estivale. Ainsi, MEL se recentrera sur ses forces, clarifiera son offre et se positionnera afin d'assurer sa croissance pour demeurer aussi pertinent pour l'industrie culturelle, touristique et gastronomique.

Une édition anniversaire représente également une opportunité d'innover, de décupler sa notoriété et son attractivité. **MEL compte profiter de l'effervescence de cette édition spéciale pour pérenniser son statut du plus important festival hivernal urbain et de confirmer son importance pour la vitalité économique, touristique, artistique et gastronomique de la métropole.**

Fêter, manger, créer

Dès 2019, un vent de renouveau « style montréalais » soufflera sur la métropole en offrant ce que Montréal fait de mieux et ce dont les industries créatives ont besoin, en hiver, à travers une plateforme qui s'axe autour de trois pôles : art, gastronomie et innovation. Ainsi, MEL mettra en valeur l'expertise locale en arts numériques et lumineux via son parcours d'oeuvres iLLUMiNART, le talent gastronomique d'ici, l'innovation dans tout ce qu'elle touche, dont son site extérieur gratuit, et ce, via un nouveau mantra: « fêter, manger, créer…style montréalais ».

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;
- les initiatives misent sur pied pour la sécurité des femmes lors des événements extérieurs;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Sécurité des femmes lors des événements extérieurs (les actions misent en place);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par Mme Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 24 avril 2018.

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 7 au 20 février, le montage, du 21 février au 3 mars, l'événement et du 4 au 8 mars 2019 le démontage « Montréal en Lumière » (ci-après appelé l' « Événement »);

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Festivals–Événements ou son représentant dûment autorisé de cette Direction;

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles : Pôle PDA pour la tenue de l'événement délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-Urbain et De Bleury, incluant l'occupation du Parterre et de l'édicule du Métro Saint-Laurent, approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

1.3 Le préambule fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n’assumera aucuns frais si l’Organisme doit procéder à la location d’équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d’entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l’événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville

et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;

3.17 transmettre au Responsable, (3) trois mois après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes des articles 3.1 à 3.17 du présent protocole;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci.

L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le ..... e jour de 2019

FESTIVAL MONTREAL EN LUMIÈRE INC.

Par : _____
Madame Véronique Landry, directrice principale affaires gouvernementales

Ce protocole d'entente a été approuvé par conseil municipal de la Ville de Montréal, le .….e jour de …….. 20…… (Résolution ……..).

ANNEXE A

1. **Politique du Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) d'occupation des espaces publics dans le Quartier des spectacles**

2. **Règles d'utilisation des espaces du Quartier des spectacles**

3. **Plan d'implantation des festivals (PIF)**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 $) à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 20e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique estimé à trois cent dix mille dollars (310 000 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1191508002 V3.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

Co Auteur: Mohamed Ouali
Préposé au budget
Tél: 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-04

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197883002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ avec l'organisme United Irish Societies of Montréal Inc. pour la présentation du Défilé de la Saint-Patrick pour les années 2019, 2020 et 2021 / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée.

Il est recommandé :
1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 $ à l'organisme *United Irish societies of Montréal Inc.* pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;

2 - d'approuver le protocole d'entente - soutien financier et technique estimé à 150 000 $ pour le Défilé de la Saint-Patrick pour les éditions 2019-2020 et 2021;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le Défilé de la Saint-Patrick qui se déroulera sur la rue Sainte-Catherine pour l'édition 2019 (emplacement à déterminer pour les années subséquentes).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:38

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197883002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ avec l'organisme United Irish Societies of Montréal Inc. pour la présentation du Défilé de la Saint-Patrick pour les années 2019, 2020 et 2021 / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée.

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de *United Irish Societies of Montreal* , un organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoises - partie III, présenteront la 196e édition du « Défilé de la Saint-Patrick » le 17 mars 2019, entre 11 h et 17 h, sur la rue Sainte-Catherine Ouest. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et technique. De plus, la Ville donne l'autorisation de peindre une ligne verte sur la chaussée.
Nous présentons un protocole d'entente de soutien financier et technique pour les années 2019, 2020 et 2021. Le montant accordé à l'organisme est de 30 000 $ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0039 - 13 janvier 2016 - Autoriser la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 20 mars 2016. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick le 20 mars 2016, telle que décrite au dossier décisionnel. / Autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est et nord/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest. / Autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips pour cette occasion. / Approuver le projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal inc* , accordant un soutien financier annuel de 30 000 $ ainsi qu'un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 $ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick pour les années 2016, 2017 et 2018.
CM17 0317 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier de 65 000 $ à *United Irish Societies of Montréal* aux fins de la réalisation du Festival Irlandais de Montréal dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal.

CM15 0168 - 24 février 2015 - Autoriser la tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 22 mars 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé incluant les zones de montage et de démontage et le square Phillips / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée / Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

CE14 0184- 12 février 2014 - Autoriser la tenue de l'événement; autoriser l'occupation du domaine public; autoriser l'installation d'estrades d'honneur; édicter une ordonnance permettant le traçage sur la chaussée pour l'édition 2014; d'approuver un projet de protocole de soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 $ entre la Ville et *United Irish Societies of Montréal* et un soutien financier de 25 000 $ pour la tenue de l'édition 2014 du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 16 mars 2014.

DESCRIPTION

Le Défilé de la Saint-Patrick est l'un des plus importants en Amérique du Nord et tiendra sa 196e édition en 2019. Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien financier, technique et logistique. Ce soutien se traduit, entre autres, par la coordination générale de l'événement auprès des intervenants municipaux et parapublics afin de s'assurer de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermeture de rues, prêts de mobilier urbain et d'équipement) et de la sécurité publique. L'engagement de l'organisme est assujetti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.
En 2019, le Défilé de la Saint-Patrick présentera 110 groupes, 15 fanfares, 22 chars allégoriques, 60 unités marchandes et 2500 figurants et environ 300 personnes s'occuperont de la sécurité du public incluant cadets et les bénévoles. Le parcours du défilé sera de retour cette année sur la rue Sainte-Catherine, de la rue du Fort jusqu'à la rue Metcalfe, de 11 h à 16 h 30 approximativement.

Une ligne verte est peinte sur la chaussée dédiée au parcours la semaine précédent le défilé.

JUSTIFICATION

La communauté d'origine irlandaise est très importante dans le paysage montréalais. C'est pourquoi, le Défilé de la Saint-Patrick est un rendez-vous annuel avec un taux de participation considérable de la grande communauté montréalaise. Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus général des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique.
.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 $ accordé à l'organisme *United Irish Societies of Montreal Inc* . Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale et est déjà au budget.
Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 150 000 $, incluant les coûts du SPVM; cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. De 2006 à 2015, la Ville accordait une contribution financière de 25 000 $ à United Irish Societies of Montreal pour la réalisation du défilé de la Saint-Patrick. Au fil des années, les dépenses encourues par l'organisme promoteur se sont accrues, notamment au niveau de la sécurité du public. Compte tenu des efforts accrus de l'organisme pour réaliser le défilé et les différentes activités afférentes, la contribution financière de la Ville a été augmentée à 30 000 $ pour les années 2016, 2017 et 2018. C'est ce même montant de 30 000 $ qui est demandé pour les années à venir, soit de 2019 à 2021 inclusivement

Voici un tableau illustrant les octrois au cours des quatre dernières années :

	2015	**2016**	**2017**	**2018**

Revenus total	118 778 $	124 376 $	173 392 $	174 170 $
Octroi Ville	25 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
% de l'octroi	21 %	24 %	17 %	17 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Défilé de la Saint-Patrick représente l'événement majeur de la communauté d'origine irlandaise et favorise la rencontre entre les différentes communautés composant la vitalité montréalaise. De plus, ce défilé est une autre démonstration du rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.
Il est bien entendu qu'il y a des impacts majeurs durant les fermetures de rues. Toutefois, le choix du parcours, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal, la Société de transport de Montréal, Urgence santé, le ministère des Transports du Québec et l'arrondissement de Ville-Marie. Les résidents et les commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Une attention particulière est également apportée à la sécurité du défilé. En effet, les fardiers devront être conformes aux critères de sécurité et seront encadrés par des responsables de la sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Envoi d'un communiqué de presse lors de l'approbation au comité exécutif.
Insertion d'un communiqué dans les pochettes de presse pour le lancement officiel.
Lancement officiel : conférence de presse prévue en mars 2019.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des panneaux sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination : mardi 29 janvier 2019
Dérogations à la réglementation : Conseil d'arrondissement de Ville-Marie février 2019
Réalisation de l'événement : dimanche 17 mars 2019
Rencontre de rétroaction : avril ou mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-29
Nathalie GOUDREAU Agent(e) de developpement culturel	Kevin DONNELLY Chef de division
Tél : 514-868-0797 **Télécop. :** 514-872-1153	**Tél :** 514-872-5189 **Télécop. :** 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Thomas RAMOISY Directeur Cinéma - Festivals - Événements	Suzanne LAVERDIÈRE Directrice
Tél : 514-872-2884	**Tél :** 514-872-4600
Approuvé le : 2019-01-31	**Approuvé le :** 2019-02-04

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6*;*

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **UNITED IRISH SOCIETIES OF MONTRÉAL,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est à la boite postale 97544, 4061, rue Wellington, Montréal, QC H4G 3M6, agissant et représentée par Paul Loftus, président), dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il (elle) le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme a proposé à la Ville de tenir à Montréal, le **Défilé de la Saint-Patrick**, le dimanche 17 mars 2019, de même que pour les éditions 2020 et 2021 (dates à confirmer) (ci-après appelé l'« Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division festivals et événements.

1.2 « **Site** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville.

1.3 « **Annexe A** » : le Protocole de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Sous réserve des approbations requises, la Ville convient :

2.1.1 d'assurer une participation financière maximale de tente mille dollars (30 000 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.), le tout devant être affectée exclusivement au Défilé de la Saint-Patrick et ce pour chacune des éditions 2019, 2020 et 2021, et sera remise à l'Organisme comme suit :

- vingt-quatre mille dollars (24 000 $), dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties ;

- six mille dollars (6000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable, du bilan final de la réalisation du Projet.

2.2 Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.2.1 sous réserve du paragraphe 2.2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents.

2.2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement.

2.2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement.

2.2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes.

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement.

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les cinq (5) jours suivant la fin de l'Événement.

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales).

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis trois (3) mois avant la présentation de l'Événement.

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application.

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu.

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants).

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable.

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de

rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement.

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.

3.15 conserver son statut d'Organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement.

3.17 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

3.18 mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe A qui fait partie intégrante du présent protocole.

3.19 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.

4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.2 et 4.1.2, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.4 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.7 EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

UNITED IRISH SOCIETIES OF MONTRÉAL

_____

Par : Paul Loftus, président

Le protocole d'entente a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution……..…..).

ANNEXE A
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197883002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 $ et de soutien technique estimé à 150 000 $ avec l'organisme United Irish Societies of Montréal Inc. pour la présentation du Défilé de la Saint-Patrick pour les années 2019, 2020 et 2021 / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1197883002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Diana VELA
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 868-3203
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1191368002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 600 650 du cadastre du Québec et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original N/Réf.: 31H05-005-7472-06

Il est recommandé :

1. d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est représenté par Les Cours Pointe St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeurs des anciens ateliers du Canadien National à être réalisé par Les Cours Pointe St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé le 8 novembre 2012;

2. d'approuver la modification de l'acte d'hypothèque existant en faveur de la Ville et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 446 598, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au paragraphe 9.8 de l'article 1 du troisième addenda.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-04 12:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191368002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 600 650 du cadastre du Québec et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original N/Réf.: 31H05-005-7472-06

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 novembre 2012, la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. (« LCPSC ») ont signé un accord de développement relativement aux anciens Ateliers du CN, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un projet de développement immobilier à vocation industrielle, commerciale et résidentielle (le « Projet ») lequel sera réalisé par LCPSC. Cet accord a été amendé à trois reprises (l'accord de développement et les addendas sont ci-après collectivement désignés (l'« Accord »)). Considérant les obligations prévues dans l'Accord à être respectées par LCPSC, une hypothèque au montant de 2 000 000 $ a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 octobre 2017, sous le numéro 23 446 598, en faveur de la Ville affectant un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 600 650 du cadastre du Québec, appartenant à LCPSC (l'« Immeuble »), notamment afin de garantir la construction par LCPSC d'un talus acoustique entre la zone résidentielle et les terrains appartenant au Canadien National.
Afin de pouvoir réaliser le Projet prévu à l'Accord et conformément au paragraphe 9.3 de l'article 1 et à l'article 4 du troisième addenda de l'accord de développement signé par la Ville et LCPSC et vu les droits et garanties détenus par la Ville affectant l'Immeuble, LCPSC demande à la Ville d'intervenir au projet de déclaration de copropriété visant le Projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1239 - Approuver une modification à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire; approuver le nouvel acte d'hypothèque au montant de 200 000 $ en faveur de la Ville et approuver l'acte de mainlevée de l'hypothèque existante en faveur de la Ville.

CG16 0352 - 19 mai 2016 - Prendre acte et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

CM15 0521 - 27 avril 2015 - Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un certain terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 171,2 m², à être publiée par son propriétaire, soit Les Cours Pointe-St-Charles inc., considérant que la Ville est bénéficiaire d'une hypothèque sur ce terrain.

CG13 0079 - 21 mars 2013 - Approuver une modification à l'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880 rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la date limite pour l'obtention des autorisations par le promoteur.

CG12 0402 - 25 octobre 2012 - Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif à la propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM12 0950 - 23 octobre 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer l'affectation « Secteur d'emplois » par l'affection « Secteur mixte » pour l'ensemble du quadrilatère délimité par la rue Le Ber et le prolongement des rues de la Congrégation et Sainte-Madeleine, ainsi que modifier la densité de construction et les limites de hauteur des catégories 12-08 et 12-T3 par la catégorie 12-T1.

CM12 0951 - 22 octobre 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant les numéros de lots 4 664 263, 4 664 264 et 4 664 265 (anciennement le lot 3 415 342) du cadastre du Québec ».

CA11 22 0236 - 13 juin 2011 - Approuver le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest et abroger la résolution CM09 0518.

CM09 0538 - 15 juin 2009 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

CM09 0537 - 15 juin 2009 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec » et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

CM09 0518 - 15 juin 2009 - Approuver le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-St-Charles inc. relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Le troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé par la Ville et LCPSC le 8 novembre 2012 prévoit au paragraphe 9.3 de l'article 1, que LCPSC s'engage à établir une copropriété divise sur le lot 5 600 650 du cadastre du Québec, aux conditions prévues à ce troisième addenda. Également, il est prévu dans ledit troisième addenda que LCPSC puisse récupérer la lettre de garantie bancaire au montant de 1 M$ déjà remise à la Ville après la publication de la déclaration de copropriété selon certaines conditions. Le présent sommaire est requis afin d'approuver le projet de déclaration de copropriété auquelle la Ville doit intervenir.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette intervention pour les motifs suivants :

· Elle permettra à LCPSC de réaliser le Projet prévu à l'Accord.

· Les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest qui gèrent l'Accord sont en faveur de cette modification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente intervention est réalisée sans frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de la Ville à titre d'intervenant à la déclaration de copropriété qui fait l'objet du présent sommaire permettra à LCPSC de respecter ses engagements prévus dans l'Accord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Signature de la déclaration de copropriété par la Ville en 2019 à titre d'intervenante et publication de celle-ci au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.
2) Modification de l'hypothèque de la Ville, conformément au paragraphe 9.8 de l'article 1 du troisième addenda.
3) Obtention d'une confirmation écrite du représentant de LCPSC que le montant de toutes les hypothèques alors existantes sur l'Immeuble, excluant le montant de l'hypothèque de la

Ville, n'excède pas 80 % de la valeur de l'Immeuble.
4) Remise de la lettre de garantie bancaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-04

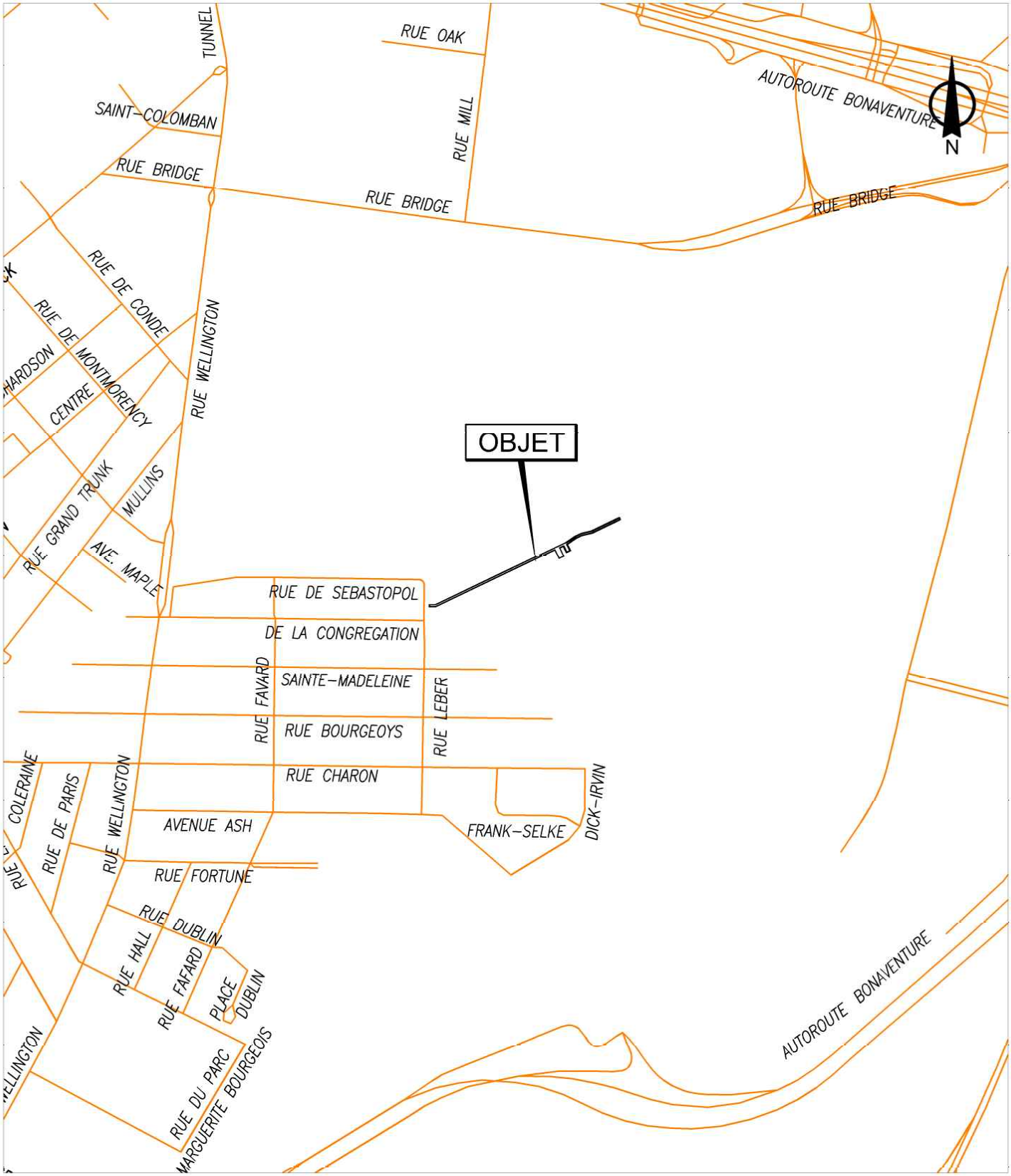

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

DIVISION DES TRANSACTIONS

Sud-Ouest
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7572-03
Dessinateur: LJC
Échelle: -
Date: 2019-01-31

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

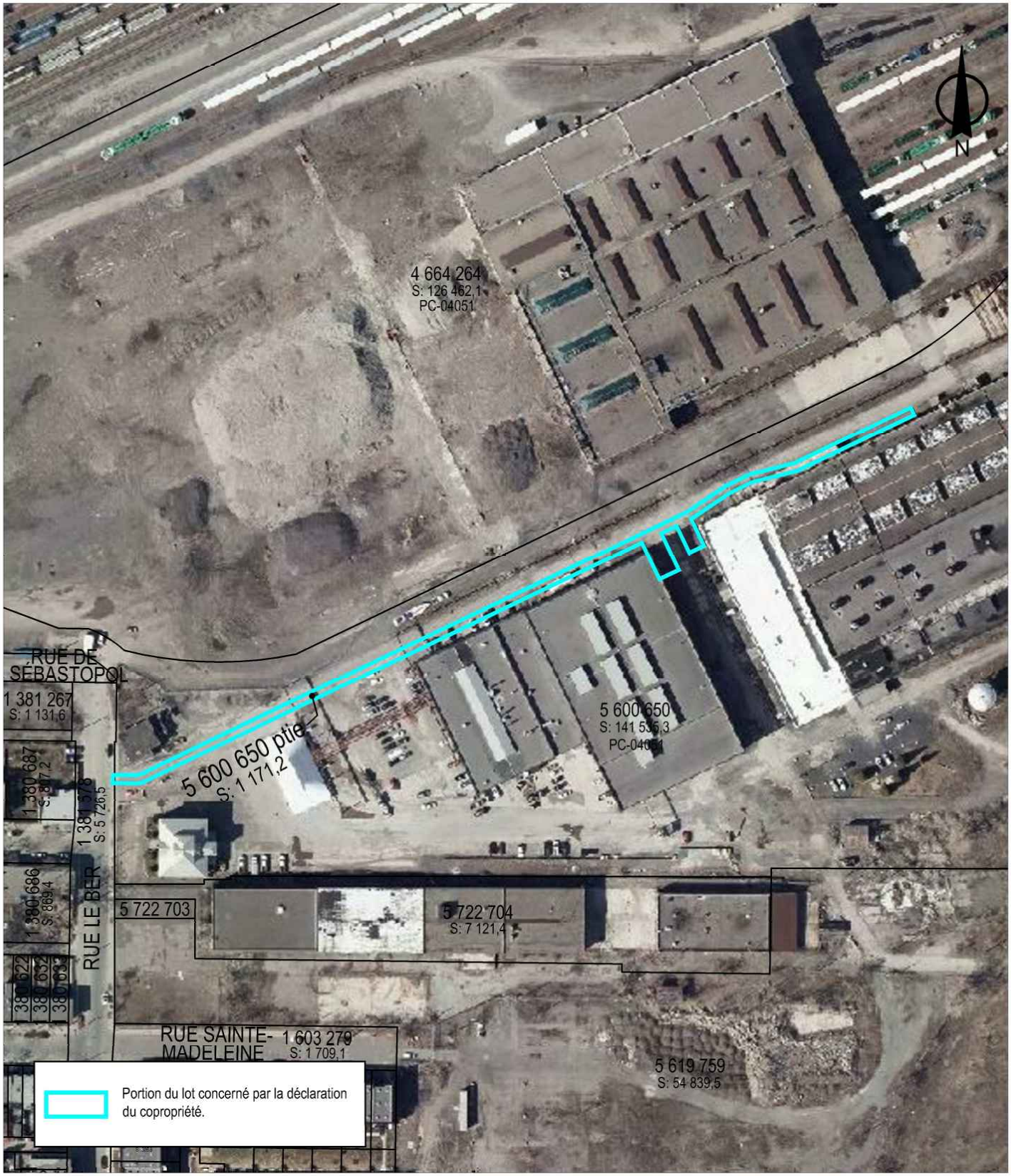

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

DIVISION DES TRANSACTIONS

Sud-Ouest
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7572-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:2000
Date: 2019-01-31

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191368002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 5 600 650 du cadastre du Québec et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original N/Réf.: 31H05-005-7472-06

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de déclaration de copropriété par Les Cours Pointe St-Charles inc. auquel la Ville doit intervenir.

Nous avons reçu la confirmation écrite du notaire du promoteur à l'effet qu'il approuve le projet ci-joint que son client le signera dans sa forme actuelle.

Nous validerons ultérieurement l'acte de modification de l'hypothèque en faveur de la Ville à être inscrit au registre foncier. Cet acte sera préparé par le notaire du promoteur et devra être conforme aux termes et conditions prévus au troisième addenda de l'accord de développement, approuvé le 25 septembre 2017 (CM17 1239) et signé le 6 octobre 2017.

FICHIERS JOINTS

Déclaration de copropriété (version finale).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le ● (2019-●-●).

Devant Me Angelo FEBBRAIO, notaire au Québec, ayant son domicile professionnel à Montréal.

COMPARAÎT :

LES COURS POINTE ST-CHARLES INC. / POINTE ST-CHARLES YARDS INC., une personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44), immatriculée auprès du Registraire des entreprises en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1) sous le numéro 1163067779, ayant son siège au 407, rue McGill, bureau 710, Montréal, Québec, H2Y 2G3, Canada, agissant et représentée aux présentes par Vincenzo (Vincent) CHIARA, son président, dument autorisé conformément à une résolution de son conseil d'administration datée du ● deux mille dix-huit (● 2018), dont copie conforme de cette résolution demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée le « **déclarant** »

PRÉAMBULE

1. DÉCLARATIONS

ARTICLE 1. Le déclarant expose ce qui suit :

1.1. Il est l'unique propriétaire de la propriété immobilière faisant l'objet des présentes et autrefois connue et désignée comme étant le lot CINQ MILLION SIX CENT MILLE SIX CENT CINQUANTE (5 600 650) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour l'avoir acquis de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada en partie soit l'ancien lot TROIS MILLION QUATRE CENT QUINZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUX (3 415 342) audit cadastre aux termes d'un acte de vente exécuté sous seing privé le seize juin deux mille six (16 juin 2006) et en partie soit l'ancien lot QUATRE MILLION NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT DIX-NEUF (4 976 219) audit cadastre aux termes d'un acte de vente reçu par Claude Gratton, notaire le dix-huit décembre deux mille quatorze (18 décembre 2014) et inscrits respectivement au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal (le « **Livre foncier** ») sous les numéros 13 404 252 et 21 267 873.

1.2. Cette propriété immobilière ayant une superficie totale de 141 535.3 mètres carrés selon le plan cadastral est située sur la rue Le Ber, en la ville de Montréal (arrondissement du Sud-Ouest), province de Québec et est sujette au plan complémentaire PC-04051.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

1.3. Cette propriété immobilière a fait l'objet d'un remplacement, pour les fins de la présente déclaration de copropriété, selon le plan préparé par François HOULE, arpenteur-géomètre (ci-après appelé l'« **Arpenteur-géomètre** »), en date du trente-et-un mai deux mille dix-sept (31 mai 2017), sous le numéro 17 883 de ses minutes, dossier numéro 45159-1, lequel plan a été dûment déposé au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le ● deux mille dix-huit (● 2018) (ci-après appelé le « **plan de cadastre parcellaire**»), pour former d'une part les lots décrits ci-après à l'État descriptif des fractions et que les fiches immobilières ont été établies conformément à l'article 3028 du *Code civil du Québec*, et d'une autre part le lot SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (6 022 455) au plan du Cadastre du Québec, lequel n'est pas par les présentes assujetti aux dispositions du *Code civil du Québec* régissant la copropriété divise d'un immeuble.

1.4. L'immeuble faisant l'objet des présentes est libre de tous droits réels, sauf et excepté les hypothèques ci-après mentionnées à l'Acte constitutif de copropriété et les autres droits réels ci-après mentionnés à l'État descriptif des fractions.

1.5. L'immeuble faisant l'objet des présentes n'est pas assujetti à l'application de l'article 51 de la *Loi sur la Régie du logement* puisqu'il ne comporte pas et n'a pas comporté au cours des dix (10) dernières années, de logement loué, offert en location ou devenu vacant après une location.

SERVITUDES

1.6. Sur l'immeuble sont érigés des constructions et des aménagements sur les parties privatives et les parties communes et le déclarant est en voie d'y faire d'autres constructions et aménagements.

Ainsi, il apparaît nécessaire de constituer toutes les servitudes requises de manière à ce que toutes les constructions et tous les aménagements soient, par l'effet des présentes, parfaitement régularisés, dans l'état et dans la situation dans lesquels ils se trouvent actuellement et/ou dans lesquels ils seront après le parachèvement des travaux.

De plus, il est dans l'intention du déclarant de constituer les servitudes requises pour assurer la parfaite utilisation de l'immeuble, parties privatives et communes, faisant l'objet des présentes et d'en garantir le libre accès.

Les servitudes contenues au présent article sont constituées par destination du propriétaire, de manière réelle et perpétuelle et pour et à l'encontre de chacune des parties privatives et communes faisant l'objet des présentes, chacune étant constituée à titre de fonds dominant et fonds servant, sauf lorsque le contraire est indiqué.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Servitude relative aux vue, surplomb et égouttement

1.6.1. Il est, par les présentes, constitué une servitude réelle et perpétuelle, pour et à l'encontre de toutes les parties communes et privatives, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominants et fonds servants, de telle sorte qu'aucune vue et surplomb d'une partie privative ou commune sur une autre partie privative ou commune de l'immeuble faisant l'objet de la présente déclaration de copropriété ne soit considéré illégal dans la mesure où ils se trouvent dans l'état et dans la situation dans lesquels ils se trouvent actuellement et/ou dans lesquels ils seront après le parachèvement des travaux, le cas échéant.

Il est, par les présentes, constitué une servitude réelle et perpétuelle, pour et à l'encontre de toutes les parties communes et privatives, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominant et fonds servant, permettant à l'eau de pluie et d'arrosage, la glace et la neige pouvant s'accumuler et se répandre sur l'une ou l'autre des parties privatives ou des parties communes de s'égoutter, de se drainer ou de s'écouler sur les autres parties privatives ou communes, étant entendu que l'aménagement des parties privatives où les eaux s'égoutteront, se draineront ou s'écouleront sera fait de manière à ce que les eaux ne demeurent pas stagnantes sur les fonds servants.

Chaque copropriétaire devra enlever le glace et la neige du toit de toute structure faisant partie de sa partie privative, à défaut de quoi, le syndicat pourra, mais sans y être obligé, enlevé ladite glace et ladite neige.

Servitude mutuelle d'empiétement quant aux services

1.6.2. Il est, par les présentes, constitué une servitude réelle et perpétuelle, pour et à l'encontre de toutes les parties communes et privatives, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominants et fonds servants, de telle sorte que tout empiétement des éléments mécaniques et de services à l'immeuble, tels le câblage d'électricité, les installations d'éclairage, de câblodistribution et de téléphonie, les compteurs et les boîtes électriques, les systèmes d'égout, d'aqueduc, de gaz et d'électricité, ainsi que toute tuyauterie pouvant exister et desservir l'immeuble actuellement et/ou après le parachèvement des travaux, soit, par le fait de la présente servitude, régularisé sans autre formalité.

Ainsi, tout élément d'équipement de mécanique ou de service commun ou privatif pourra, qu'il desserve les parties communes ou l'une ou l'autre des parties privatives, circuler ou traverser quelque partie privative ou commune sans que tel empiétement ne puisse être considéré comme illégal, dans la mesure où ils se trouvent dans l'état et dans la situation dans lesquels ils se trouvent actuellement et/ou dans lesquels ils seront après le parachèvement des travaux.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Notamment et sans limiter la généralité de ce qui précède, tout système d'alimentation électrique, d'égout, d'aqueduc et de gaz desservant une partie privative pourra être maintenu dans la mesure où ils se trouvent dans l'état et dans la situation dans lesquels ils se trouvent actuellement et/ou dans lesquels ils seront après le parachèvement des travaux.

Les droits conférés par la présente servitude comprennent le droit d'accès à toute partie privative, mais sont sujets à l'obligation d'exercer de bonne foi les droits en résultant, et sont à charge de remettre en état les lieux, après intervention pour les fins susdites.

Dans l'hypothèse où l'un des copropriétaires subirait un préjudice temporaire en raison de l'atteinte à la jouissance ou un préjudice permanent en raison d'une diminution de la jouissance résultant de l'exercice de la présente servitude, il aura droit à une juste indemnité à la charge du ou des copropriétaires responsables des travaux dans le cas seulement où le préjudice serait sérieux.

Tout différend résultant de la détermination de la gravité du préjudice, de la détermination de l'identité de son responsable ainsi que de l'appréciation de l'importance des dommages compensatoires, sera expressément conféré à la médiation ou à l'arbitrage, tel que stipulé aux présentes.

Servitude d'accès et de passage

1.6.3. Il est, par les présentes, constitué une servitude réelle et perpétuelle, pour et à l'encontre de toutes les parties communes et privatives, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominant et fonds servant, permettant à tous les copropriétaires, aux administrateurs et à leurs employés, fournisseurs et clients, le libre accès à l'une ou l'autre des parties privatives pour les fins de l'exercice des servitudes constituées au présent acte et des droits en résultant.

De plus, il est, par les présentes, constitué une servitude réelle et perpétuelle de passage, pour et à l'encontre de toutes les parties communes et privatives, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominants et fonds servants, permettant aux copropriétaires de l'une ou l'autre des fractions d'utiliser les espaces de circulation piétonne ou automobile pour circuler du domaine public jusqu'à leurs parties privatives et leurs parties communes y permettant l'accès ainsi que d'exercer le passage piétonnier ou en véhicules de toutes sortes sur les parties privatives destinées au stationnement afin d'accéder à leur espace de stationnement.

Servitude d'empiétement

1.6.4. Il est, par les présentes, constitué toute servitude d'empiétement qui pourrait être rendue nécessaire dans l'éventualité où une partie privative empiète actuellement et/ou devait, après le

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

parachèvement des travaux, empiéter sur une partie commune ou sur une autre partie privative, ou si une partie commune empiète actuellement et/ou devait, après que le parachèvement des travaux, empiéter sur une partie privative.

Toutes les parties privatives et communes décrites aux présentes étant à la fois du fonds servant et fonds dominants. La présente servitude d'empiétement est créée afin de corriger, le cas échéant, tout empiétement qui pourrait exister dans l'immeuble actuellement et/ou après le parachèvement des travaux, et plus spécifiquement, tout empiétement qui pourrait résulter de l'écart entre la détermination des bornes des parties privatives et l'implantation des bâtiments.

Servitude de construction

1.6.5. Il est, par les présentes, constitué une servitude réelle, mais temporaire, devant vouloir jusqu'à ce que les travaux de construction et d'aménagement prévus aux présentes soient complétés, à l'encontre et au bénéfice de toutes les parties privatives et communes constituées au présent acte, considérées chacune d'elles à la fois comme fonds dominant et fond servant, de telle manière à imposer aux copropriétaires des fonds servants de tolérer les inconvénients de la construction sur les fonds dominants, pendant les travaux de construction et d'aménagement projetés sur l'immeuble, et permettre un accès suffisant pour toute fin relative à la construction et à l'exercice des présentes servitudes, jusqu'au parachèvement des travaux de construction et d'aménagement prévus aux présentes.

Cette servitude devra être exercée de manière raisonnable et les propriétaires des fonds servants ne pourront s'objecter à son exercice, quand bien même les inconvénients normaux du voisinage en seraient temporairement augmentés.

Servitude personnelle en faveur du déclarant

1.6.6. Il est, par les présentes, établi une servitude personnelle en faveur du déclarant, visant à assurer que celui-ci aura le droit de conserver le plein usage des parties communes à usage restreint constituées dans la présente déclaration, le cas échéant, jusqu'à ce que tous les droits d'usage exercés ou acquis par lui aient fait l'objet de cessions et attributions en faveur d'un ou de plusieurs copropriétaires, conformément à ce qui est stipulé aux présentes.

Limitations aux droits du déclarant

1.6.7. Les servitudes constituées par le présent acte n'auront pas pour effet de restreindre de quelque façon les autres droits de propriété du déclarant et de ses ayants droit, tant en ce qui concerne la construction des bâtiments projetés, qu'en toute autre matière.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Administration et charges afférentes à l'exercice des servitudes

1.6.8. Sauf exceptions stipulées aux présentes, chaque immeuble désigné au présent acte étant considéré comme fonds dominant et fonds servant, par lui-même ou par son inclusion dans la composition d'une fraction de copropriété, chaque propriétaire ou copropriétaire est en conséquence titulaire de droits individuels afférents à l'exercice des servitudes ainsi constituées.

Dans le respect des règles prévalant en droit de la copropriété, les articles 1097 et 1102 du *Code civil du Québec* recevront leur application, de telle sorte que les modifications au présent acte requerront la double majorité du vote des copropriétaires, mais aucune modification aux droits des copropriétaires considérés individuellement ne pourra être réalisée à moins d'obtenir le consentement de chacun d'eux.

Des descriptions techniques et de limitations et définitions d'assiette des servitudes pourront être faites par le conseil d'administration de la présente copropriété et publiées sur les parties communes de la présente copropriété.

Nonobstant le fait que des systèmes soient situés à l'intérieur des bornes des parties privatives, il est établi que les coûts d'entretien, de réparation et de remplacement des équipements et systèmes communs soient partagés en application des principes suivants.

Chaque copropriétaire sera responsable de l'entretien, de la réparation et du remplacement de la partie du système et tout élément d'équipement desservant uniquement sa partie privative, peu importe sa localisation dans l'une ou l'autre des parties privatives ou communes.

Les coûts d'entretien, de réparation et de remplacement de tout autre partie de systèmes ou équipements communs (soit tout équipement ou toute partie du système desservant plus d'une partie privative), seront supportés par chacun des copropriétaires qui en ont l'usage, au prorata, entre eux, de leurs valeurs relatives.

Il est, par les présentes, établi que les frais afférents à l'aménagement ainsi que la propreté, l'entretien, la réparation et le remplacement des installations et aménagements à usage commun seront répartis entre tous les copropriétaires au prorata des valeurs relatives, sauf stipulation contraire.

Modalités

1.6.9. Les servitudes établies au présent article sont faites en raison de l'intérêt collectif et mutuel des copropriétaires et avec droit de reconstruire en cas de sinistre, sans aggravation susceptible d'affecter la destination des parties privatives et communes.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Tous les droits conférés aux présentes aux copropriétaires ou au syndicat devront être exercés de manière raisonnablement prudente et diligente et advenant qu'un accès soit requis aux bâtiments érigés sur une partie privative ou une partie commune un avis préalable devra être donné aux copropriétaires ou syndicat dans un délai raisonnable.

Les charges susceptibles d'être imposées à plus d'un copropriétaire en application des dispositions des servitudes constituées au présent article sont, tel qu'il appert des dispositions ci-dessous, intégrées à la définition des charges communes et les droits en résultant sont confiés à l'administration du syndicat.

Les servitudes de passage ci-dessus ne pourront être rachetées avant trente (30) ans des présentes, le cas échéant.

Il est expressément établi qu'aucun copropriétaire ou utilisateur ne pourra exercer la faculté d'abandon lui résultant, le cas échéant, de la loi.

2. DÉFINITIONS

ARTICLE 2. Dans la présente déclaration, les termes utilisés ainsi que leur signification se retrouvent au chapitre troisième du titre troisième du *Code civil du Québec* traitant de la copropriété divise d'un immeuble. Ainsi, et à moins d'indication contraire, les termes ci-après mentionnés ont le sens suivant :

Accord : L'accord de développement intervenu entre le déclarant et la Ville de Montréal (la « **Ville** ») le huit novembre deux mille douze (8 novembre 2012) (« **l'Accord Initial** »), tel que modifié une première fois aux termes d'un premier addenda intervenu le neuf avril deux mille treize (9 avril 2013) (le « **Premier Addenda** »), une seconde fois aux termes d'une lettre d'engagements signée par le déclarant le vingt avril deux mille seize (20 avril 2016) et approuvée par la Ville le dix-neuf mai deux mille seize (19 mai 2016) (la « **Lettre d'engagements** ») et une troisième fois aux termes d'un troisième addenda intervenu le six octobre deux mille dix-sept (6 octobre 2017) (le « **Troisième Addenda** ») (l'Accord Initial, le Premier Addenda, la Lettre d'engagements et le Troisième Addenda, sont ci-après collectivement appelés « **l'Accord** », tel qu'il puisse être subséquemment amendé ou remplacé de temps à autre, le cas échéant), copie de l'Accord étant annexée à la minute 603 du notaire soussigné.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Assemblée de Transition :	Assemblée générale extraordinaire des copropriétaires ayant notamment pour objet la première élection d'un conseil d'administration, en application de l'article 1104 du *Code civil du Québec.*
Conseil d'administration :	Jusqu'à l'élection d'un conseil d'administration, désigne l'administrateur unique nommé aux présentes.
Copropriétaire, chaque copropriétaire, chacun des copropriétaires :	Les copropriétaires des fractions constituées par le présent acte individuellement ou collectivement, selon le contexte. L'utilisation des expressions « chaque copropriétaire » ou « chacun des copropriétaires » dans le présent acte ne doit pas entraîner une disproportion de droits ou d'obligations entre un copropriétaire unique d'une fraction et un groupe de personnes détenant collectivement le droit de propriété d'une fraction.
Déclarant :	Les Cours Pointe St-Charles inc. / Pointe St-Charles Yards Inc., ses successeurs et ayant droits.
Fraction :	Comprend une partie privative, une quote-part dans les parties communes tel que stipulé ci-après et, à titre accessoire, certains droits de jouissance exclusive de certaines parties communes à usage restreint, le cas échéant.
Immeuble :	Immeuble mentionné ci-dessus à l'article 1 des présentes comprend le terrain et les bâtiments y érigés et désigné à l'État descriptif des fractions. Pour plus de précision le terme « immeuble » correspond aux lots ci-après désignés à l'État descriptif des fractions seulement et ne comprend pas le lot 6 022 455 mentionné ci-dessus au paragraphe 1.3. des présentes.
Lots ferroviaires :	Espace de terrain sur lequel se trouve des installations ferroviaires qui permettent la circulation de trains et qui correspond aux lots 6 022 445 et 6 022 452 au plan du Cadastre du Québec, constitués en partie communes à usage restreint devant être attribuées par le déclarant à l'usage exclusif de l'un ou l'autre des copropriétaires ou de plusieurs d'entre eux.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Talus : Correspond au talus acoustique que le déclarant s'est engagé à construire et à aménager, à ses frais, sur une partie de l'ancien lot 5 600 650 au plan du Cadastre du Québec, conformément au concept d'aménagement prévu à l'Annexe 8 de l'Accord, soit sur le lot maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 022 451 au plan du Cadastre du Québec, constitué en partie commune, et sur lequel le déclarant s'est engagé aux termes de l'Accord à y aménager un sentier urbain, lequel doit faire l'objet d'une servitude de passage public.

Syndicat : La personne morale constituée dès la publication de la présente déclaration de copropriété.

PREMIÈRE PARTIE : ACTE CONSTITUTIF DE COPROPRIÉTÉ

CHAPITRE 1 : ASSUJETTISSEMENT DE L'IMMEUBLE AU RÉGIME DE LA COPROPRIÉTÉ DIVISE

ARTICLE 3. Le déclarant assujettit par les présentes l'immeuble aux dispositions pertinentes du *Code civil du Québec* régissant la copropriété divise d'un immeuble et aux dispositions de la présente déclaration de copropriété.

ARTICLE 4. La présente déclaration de copropriété prend effet dès sa publication au bureau de la publicité des droits et lie tous les copropriétaires, leurs ayants cause et les personnes qui l'ont signée et produit ses effets envers eux à compter de son inscription.

Les modifications apportées à l'Acte constitutif de copropriété et à l'État descriptif des fractions sont opposables aux copropriétaires à compter de leur inscription. Celles apportées au Règlement de l'immeuble lient les copropriétaires à compter du moment où elles sont déposées auprès du syndicat dans le registre de la copropriété.

Les modifications aux dispositions du présent acte devront être faites dans le respect des conditions de formation imposées par la loi et ne pourront pas être tacites ou résulter d'un seul état de fait.

Quant aux locataires et aux occupants d'une partie privative, le Règlement de l'immeuble et les modifications qui peuvent lui être apportées par la suite, leur sont opposables dès qu'un exemplaire leur est remis par le copropriétaire ou, à défaut, par le syndicat.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

CHAPITRE 2 : RÉPARTITION DE L'IMMEUBLE EN PARTIES PRIVATIVES ET PARTIES COMMUNES, CONTRIBUTION AUX CHARGES ET COMPOSITION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT

ARTICLE 5. Conformément à l'État descriptif des fractions ci-après, l'immeuble est composé de cinq (5) parties privatives et de cinq (5) parties communes.

2.1 PARTIES PRIVATIVES

ARTICLE 6. Les parties privatives décrites ci-après à l'État descriptif des fractions comprennent leur contenu et leurs accessoires, ainsi que les droits conférés au copropriétaire d'une partie privative donnée, à la jouissance exclusive de certaines parties communes à usage restreint tel que ci-après stipulé, le cas échéant.

ARTICLE 7. Les parties privatives sont la propriété exclusive de chaque copropriétaire.

ARTICLE 8. Chacune des parties privatives décrites ci-après à l'État descriptif des fractions est bornée tel qu'il appert du plan de cadastre parcellaire. À titre indicatif, chaque partie privative comprend le ou les bâtiments, constructions, éléments et composantes qui se trouvent à l'intérieur de celle-ci et/ou tout autre bâtiment, construction, élévation, élément, composante et aménagement pouvant y être érigé et/ou réalisé par le déclarant, dont les bornes sont les suivantes :

8.1. Horizontalement

La limite inférieure de chaque partie privative correspond au nadir.

La limite supérieure de chaque partie privative correspond au zénith.

8.2. Verticalement

Les limites verticales de chaque partie privative sont celles qui apparaissent au plan de cadastre parcellaire et correspondent à ●.

Les bornes des parties privatives mentionnées ci-dessus correspondent aux mesures qui apparaissent au plan de cadastre parcellaire. Elles ont été communiquées au déclarant par l'Arpenteur-géomètre aux termes d'un courriel daté du ● deux mille dix-huit (● 2018) qui décrit les endroits précis où les mesures des parties privatives ont été prises, une copie dudit courriel demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le déclarant en présence du notaire soussigné.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Sans autrement limiter la généralité de ce qui est prévu par ailleurs à la présente déclaration ou au plan de cadastre parcellaire, sont inclus dans chacune des parties privatives, tout ce qui est actuellement érigé à l'intérieur des bornes des parties privatives, y compris les fondations, la toiture, les murs extérieurs et le gros œuvre situés dans le périmètre de chacune d'elles, et tout ce qui y sera aménagé ou construit à titre d'améliorations locatives ou autres. La présente énumération n'est faite qu'à titre indicatif seulement et ne doit pas avoir pour effet de limiter la nature ou le nombre d'éléments compris dans la définition des parties privatives.

2.2 PARTIES COMMUNES

ARTICLE 9. Sont parties communes toutes les parties qui ne sont pas parties privatives conformément au plan de cadastre parcellaire et notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède et de ce qui suit, sont parties communes:

9.1. Certaines parties réservées à l'usage exclusif de certains copropriétaires étant les parties communes à usage restreint tel que plus amplement déterminées ci-après;

9.2. Le sol, en surface et en profondeur, les voies d'accès et de circulation, les trottoirs, le bassin de rétention, les aménagements paysagers et autres espaces situés à l'extérieur des bornes des parties privatives, ainsi que les équipements et les installations d'aqueducs et d'égouts, de gaz et d'électricité, le cas échéant, sauf ce qui est inclus à l'intérieur des bornes des parties privatives;

9.3. Le Talus;

9.4. Les ancrages fixes extérieurs pour les fins d'affichage, le cas échéant;

9.5. Les systèmes communs d'électricité, de tuyauterie, de canalisation et de télécommunication, le cas échéant, y compris ceux qui traversent les parties privatives sans desservir exclusivement ces parties privatives.

ARTICLE 10. Nonobstant l'énumération à l'article ci-dessus, les parties communes comprennent tout le terrain et toutes les parties construites ne se trouvant pas à l'intérieur des bornes des parties privatives; l'énumération ci-dessus n'étant qu'énonciative et non limitative. À titre indicatif, les bornes des parties communes sont les suivantes :

10.1. Horizontalement

La limite inférieure de chaque partie commune correspond au nadir.

La limite supérieure de chaque partie commune correspond au zénith.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

10.2. Verticalement

Les limites verticales de chaque partie commune sont celles qui apparaissent au plan de cadastre parcellaire et correspondent à ●.

Toutes les installations existantes pour l'usage commun, tous les services et aménagements communs prévus dans la présente déclaration, et toutes les autres parties de l'immeuble qui sont nécessaires ou utiles à l'existence, l'entretien et la sécurité de l'ensemble de l'immeuble et pour le bien-être de ses occupants incluant finalement toute autre partie désignée comme partie commune au plan de cadastre parcellaire dudit immeuble, sous réserve des limitations et modalités prévues par ailleurs aux présentes, sont des parties communes.

Les parties communes à usage restreint, le cas échéant, sont des parties communes.

ARTICLE 11. Sont accessoires aux parties communes :

11.1. Le droit de surélever tout ou partie d'un bâtiment commun;

11.2. Le droit de construire et d'aménager des équipements ou bâtiments nouveaux sur toute partie commune;

11.3. Le droit de creuser et d'utiliser le sol et le sous-sol de toute partie commune;

11.4. Le droit de mitoyenneté afférent aux parties communes, le cas échéant; et

11.5. Les servitudes et autres droits réels grevant les parties communes, ainsi que les servitudes établies au bénéfice des parties communes.

ARTICLE 12. La quote-part des parties communes d'une fraction et les droits qui leur sont accessoires ne peuvent faire l'objet, séparément de la partie privative, d'une aliénation ni d'une action en partage.

2.3 PARTIES COMMUNES À USAGE RESTREINT

2.3.1 Définition et composition

ARTICLE 13. Les parties communes à usage restreint sont, de façon générale, situées à l'extérieur des bornes de chacune des parties privatives, mais doivent par leur nature ou les termes de la présente déclaration être destinées à la jouissance exclusive de l'un ou l'autre ou de plusieurs copropriétaires considérés individuellement et comprennent également toutes les parcelles de parties communes qui, en vertu de la présente

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

déclaration ou de conventions résultant de la volonté des copropriétaires, telles qu'établies et consignées au registre de la copropriété, sans autre formalité, seront attribuées à l'un ou l'autre ou à plusieurs des copropriétaires en raison de l'utilité respective qu'ils en retirent. Ainsi, les copropriétaires auront la liberté de définir et d'attribuer, au gré de l'évolution de la copropriété et de leurs intérêts, toute partie commune à usage restreint, sous réserve toutefois du dernier aliéna de l'article 15.

Plus précisément et sans limiter la portée de ce qui précède et sujet à toute entente ultérieure, les parties communes à usage restreint comprennent :

13.1. Les Lots ferroviaires.

13.2. Toute parcelle de partie commune sur laquelle une partie privative ou un élément mécanique à l'usage de cette partie privative déborde par empiètement.

13.3. Tout conduit et toute canalisation ainsi que tout élément de services à l'immeuble et aux bâtiments situés à l'extérieur des bornes des parties privatives et qui desservent exclusivement une partie privative, ainsi que tout élément et toute parcelle des bâtiments et aménagements pour tout ce qui empiète sur les parties communes.

13.4. Toute parcelle de partie privative qui pourrait, à un moment quelconque, empiéter sur une partie commune, laquelle parcelle serait par ailleurs régie notamment par la servitude créée ci-dessus.

2.3.2 Attribution

ARTICLE 14. Toutes les parties communes à usage restreint, à l'exception des Lots ferroviaires, sont, par les présentes, attribuées à chaque copropriétaire, pour entrer dans la composition de sa fraction, conformément à l'état et à la situation des lieux, tel que démontré au plan actualisé consigné au registre de la copropriété.

ARTICLE 15. Au moment de l'établissement de la copropriété divise sur l'immeuble, le déclarant à la jouissance exclusive des Lots ferroviaires. Il conserve ce droit de jouissance exclusive des Lots ferroviaires tant et aussi longtemps qu'il ne l'attribue pas en tout ou en partie, à l'un ou l'autre des copropriétaires ou à plusieurs d'entre eux, lors de la première mutation de chacune des fractions ou à tout autre moment, et ce, à l'entière discrétion du déclarant, le déclarant n'ayant pas l'obligation d'attribuer un tel droit de jouissance à chacun des copropriétaires d'une partie privative, ce droit pouvant être attribué à certains d'entre eux seulement et en commun entre eux. Ce droit de jouissance dans les Lots ferroviaires, une fois attribué, constitue un droit accessoire à la partie privative auquel ce droit de jouissance a été conféré, conformément à l'article 6 des présentes. Le droit de jouissance dans les Lots ferroviaires ne peut être aliéné séparément de la fraction qui comprend telle partie privative dont il est

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

l'accessoire, l'acquisition d'une fraction qui s'est vue attribuer ce droit confère à l'acquéreur ce droit de jouissance tel qu'attribué au copropriétaire vendeur. Toute attribution, cession et modification d'attribution doivent être faites par acte notarié en minute et être notifiées par écrit au syndicat dans un délai de quinze (15) jours et être inscrites au registre de la copropriété.

2.3.3 Dispositions générales

ARTICLE 16. Les copropriétaires doivent se conformer aux conditions relatives à la jouissance, à l'usage et à l'entretien des parties communes à usage restreint, le cas échéant, notamment celle relative aux Lots ferroviaires, déterminées au Règlement de l'immeuble.

Aucun droit d'usage et de jouissance exclusif d'une partie commune à usage restreint conféré à un copropriétaire ne pourra lui être retiré sans son consentement, tant que ce dernier demeure copropriétaire, que ce droit d'usage exclusif lui ait été attribué par les présentes, par un acte de modification aux présentes, par un acte d'attribution, de cession ou de modification d'attribution en faveur de ce copropriétaire fait en application de la présente déclaration de copropriété ou de l'une de ses modifications. La présente clause doit toutefois être interprétée sous réserve des droits du déclarant stipulés aux présentes, notamment des servitudes créées à son bénéfice.

2.4 CONTRIBUTION AUX CHARGES RÉSULTANT DES PARTIES COMMUNES À USAGE RESTREINT, DES PARTIES COMMUNES ET DES PARTIES PRIVATIVES

ARTICLE 17. Conformément à l'article 1064 du *Code civil du Québec*, chacun des copropriétaires contribue en proportion de la valeur relative de sa fraction, aux charges résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble, ainsi qu'au fonds de prévoyance constitué en application de l'article 1071 du *Code civil du Québec*. Toutefois, conformément audit article, les copropriétaires qui utilisent les parties communes à usage restreint, le cas échéant, contribueront seuls, sauf exception stipulée aux présentes, à l'exclusion des autres, aux charges qui en résultent, y compris les frais résultant de la propreté, l'entretien, la conservation, la réparation, le remplacement total ou partiel et la reconstruction des parties communes à usage restreint dont ils ont respectivement la jouissance exclusive ou commune entre eux, selon le cas.

Conformément à l'article 1072 du *Code civil du Québec*, le conseil d'administration pourra établir une contribution des copropriétaires au fonds de prévoyance qui tienne compte des droits respectifs des copropriétaires sur les parties communes à usage restreint.

En application du présent article, il est donc notamment établi que les copropriétaires doivent contribuer, en application de ce principe d'exclusivité, ou de partage, de l'usage, aux charges résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble, ainsi qu'au fonds de prévoyance, résultant de la manière suivante :

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

17.1. Le copropriétaire qui utilise seul une partie commune à usage restreint doit en assumer l'intégralité des frais.

17.2. Les copropriétaires qui partagent l'utilisation d'une partie commune à usage restreint doivent en assumer ensemble l'intégralité des frais, au prorata, entre eux, de leurs valeurs relatives.

17.3. Tous les copropriétaires doivent assumer ensemble au prorata de leurs valeurs relatives, les charges afférentes aux parties communes qui ne sont pas à usage restreint tels les frais de l'aménagement paysager situé à l'extérieur des bornes des parties privatives, le déneigement, le marquage et le remplacement de la chaussée ainsi que l'éclairage.

17.4. Chaque copropriétaire doit assumer seul les charges afférentes à sa partie privative, tels les frais d'électricité, de chauffage et de climatisation.

17.5. Toutes les autres charges communes autres que celles reliées à la propreté, l'entretien, la conservation, la réparation, le remplacement total ou partiel et la reconstruction des parties communes à usage restreint, telles que déterminées aux présentes, notamment les charges d'administration et les primes d'assurances, seront réparties entre les copropriétaires au prorata de leurs valeurs relatives, à l'exception toutefois de celles ou de la partie de celles attribuables aux Lots ferroviaires qui seront à la charge exclusive des copropriétaires à qui le droit d'usage exclusif aura été conféré, le cas échéant, au prorata, entre eux, de leurs valeurs relatives.

ARTICLE 18. À défaut par les copropriétaires concernés de faire les entretiens, réparations et remplacements dont ils sont responsables lorsque jugées nécessaires, ceux-ci pourront être effectués par les administrateurs, mais à la charge des copropriétaires concernés. Tout copropriétaire reste responsable, à l'égard des autres copropriétaires et du syndicat, des conséquences dommageables entraînées par sa faute ou sa négligence et celle d'un de ses préposés ou par le fait d'un bien dont il est légalement responsable.

Ainsi tout copropriétaire qui cause un dommage aux parties communes ou à une autre partie privative doit rembourser au syndicat ou au copropriétaire concerné toute somme qu'il pourrait être appelé à payer par suite de ce dommage, dont notamment, la somme représentant toute franchise d'assurance.

Tous les travaux devront être effectués selon les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur. De plus, si lesdits travaux entraînent une surprime d'assurance, cette surprime sera payée par les copropriétaires à qui bénéficient lesdits travaux.

2.5 PATRIMOINE PROPRE DU SYNDICAT

ARTICLE 19. Le patrimoine du syndicat créé par la publication de la présente déclaration de copropriété comprend notamment :

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

19.1. Tous les biens meubles, accessoires et pièces d'équipements placés par le déclarant pour exploiter l'immeuble ainsi que ceux acquis par le syndicat pour le bénéfice de la copropriété.

19.2. Toutes sommes d'argent perçues par le syndicat en conformité avec tout budget et spécialement les sommes représentant les contributions des copropriétaires aux charges résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble.

19.3. Le fonds de prévoyance ainsi que tout autre fonds du syndicat.

19.4. Le registre de la copropriété dans lequel sont notamment inscrits, après notification, pour chaque fraction, les nom et adresse de chaque copropriétaire, de chaque locataire et des créanciers hypothécaires ainsi que le nombre de voix attribuées à chaque fraction, l'attribution des parties communes à usage restreint, le cas échéant, le plan disposant de leurs situations, natures et dimensions, s'il y a lieu, conformément à ce qui est stipulé ci-dessus ainsi que toutes modifications à cet égard, les transports de vote en faveur des créanciers hypothécaires, les mandats donnés pour se faire représenter à l'assemblée, soit par les créanciers hypothécaires, soit par les copropriétaires, en indiquant les nom et adresse des mandataires; les suspensions et les réductions des droits de vote, les procès-verbaux des assemblées des copropriétaires et des réunions du conseil d'administration ainsi que les modifications apportées au Règlement de l'immeuble; le registre comprend également, s'il y a lieu, les états financiers du syndicat.

19.5. Tous les livres, registres, rapports, certificats, contrats et documents dont la loi et la présente déclaration exigent la tenue et la conservation.

19.6. Tout immeuble acquis par le syndicat à moins de disposition contraire du titre d'acquisition.

CHAPITRE 3 : DESTINATION DE L'IMMEUBLE, DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES

3.1. DESTINATION DE L'IMMEUBLE

ARTICLE 20. L'immeuble est destiné exclusivement à un usage industriel ou commercial ou de bureaux, en conformité avec les usages permis par les lois et les règlements applicables, notamment les règlements municipaux et en conformité avec l'Accord. De plus, la destination de l'immeuble comprend l'exécution des obligations prises par le déclarant (en sa qualité de propriétaire à l'Accord) en vertu des articles 9 et 10.1 de l'Accord, dont notamment l'article 9.3.2 du Troisième Addenda.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

3.2. DESTINATION DES PARTIES PRIVATIVES

ARTICLE 21. Les parties privatives sont destinées exclusivement à un usage industriel ou commercial ou de bureaux.

Toutes les parties privatives peuvent être exploitées à des fins locatives.

Chaque copropriétaire, locataire et occupant ainsi que leurs représentants, employés, clients invités ou toute personne à qui ils permettent l'accès à l'immeuble doit se conformer aux conditions relatives à la jouissance, à l'usage et à l'entretien des parties privatives ci-après stipulées au Règlement de l'immeuble.

Il appartient à la destination de l'immeuble que tous les bâtiments et toutes les constructions et tous les aménagements érigés dans leurs parties privatives et/ou y réalisés par les copropriétaires et, le cas échéant, dans les parties communes respectent les lois et règlements, ainsi que le *Code National du Bâtiment*.

3.3. DESTINATION DES PARTIES COMMUNES

ARTICLE 22. Les parties communes sont destinées à l'usage commun de tous les copropriétaires dans le cadre de l'utilisation définie ci-haut. Chacune des parties communes doit être utilisée selon sa vocation par les copropriétaires, les locataires et les occupants des parties privatives dans la mesure où l'usage n'en est pas réservé à un ou plusieurs autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire ainsi que chaque locataire et occupant des parties privatives doivent se conformer aux conditions relatives à la jouissance, à l'usage et à l'entretien des parties communes ci-après stipulées au Règlement de l'immeuble.

3.4. DESTINATION DES PARTIES COMMUNES À USAGE RESTREINT

ARTICLE 23. Les parties communes à usage restreint telles que décrites ci-dessus au chapitre 2 du présent Acte constitutif de copropriété, sont destinées selon leur vocation propre à l'usage d'un ou de plusieurs copropriétaires, de ses locataires et de leurs représentants, employés, clients et invités ou de toute personne à qui ils permettent l'accès à l'immeuble dans le cadre de l'utilisation définie ci-haut, selon l'attribution qui pourra en être fait par le déclarant tel que prévu à la section 2.3 intitulée « PARTIES COMMUNES À USAGE RESTREINT » de l'Acte constitutif de copropriété.

Chaque copropriétaire ainsi que chaque locataire et occupant doit se conformer aux conditions relatives à la jouissance, à l'usage et à l'entretien des parties communes à usage restreint ci-après stipulées au Règlement de l'immeuble.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

CHAPITRE 4 : DÉTERMINATION DE LA VALEUR RELATIVE, DE LA QUOTE-PART DES CHARGES, DU NOMBRE DE VOIX ET DE LA QUOTE-PART DANS LES PARTIES COMMUNES AFFÉRENTES À CHAQUE FRACTION

4.1. VALEUR RELATIVE DE CHAQUE FRACTION

4.1.1. Méthode d'établissement de la valeur relative

ARTICLE 24. La valeur relative de chaque fraction de la copropriété a été établie par rapport à la valeur de l'ensemble des fractions, en fonction de la nature, de la destination, des dimensions et de la situation de la partie privative de chaque fraction. Les fractions étant toutes sujettes à la même nature, destination et situation, le critère des dimensions a été considéré prioritairement.

En aucun temps, toutefois, il n'a été tenu compte de l'utilisation de la partie privative.

4.1.2. Détermination de la valeur relative

ARTICLE 25. La valeur relative de chaque fraction (dont la description se retrouve ci-après à l'État descriptif des fractions) est déterminée au tableau reproduit ci-après.

4.2. QUOTE-PART DES CHARGES COMMUNES AFFÉRENTE À CHAQUE FRACTION

4.2.1. Charges communes générales pour l'utilisation des parties communes à usage général

ARTICLE 26. La quote-part des charges communes générales afférentes à chaque fraction est proportionnelle à la valeur relative de la fraction. Chaque copropriétaire est donc tenu de contribuer aux charges communes générales résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble ainsi qu'au fonds de prévoyance au prorata de la valeur relative de sa fraction, telle qu'établie au tableau ci-après.

En cas d'insuffisance du fonds de prévoyance, ou sur décision du syndicat, selon les modalités stipulées ci-dessous, une cotisation spéciale peut être demandée par le syndicat.

4.2.2. Charges communes pour utilisation des parties communes à usage restreint

ARTICLE 27. Malgré ce qui précède et lorsque le calcul est possible et significativement utile, les charges communes résultant de l'utilisation des

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

parties communes à usage restreint, soit les charges relatives aux coût de propreté, d'entretien, de conservation et de réparation courante de ces parties, sont réparties entre les seuls copropriétaires qui utilisent ces parties communes à usage restreint. Ces charges sont réparties entre eux, au prorata des droits d'usage exclusif de chaque copropriétaire.

4.2.3. Fonds de prévoyance

ARTICLE 28. Le coût de réparation majeure, de remplacement et de reconstruction des parties communes sont acquittés à même le fonds de prévoyance suivant l'article 1071 du *Code civil du Québec*. Les contributions au fonds de prévoyance visant à payer ces coûts sont donc faites au prorata des valeurs relatives des fractions.

Malgré ce qui précède et lorsque la présente déclaration de copropriété le prévoit spécifiquement, il doit être tenu compte, pour établir la contribution des copropriétaires au fonds de prévoyance, des droits respectifs des copropriétaires sur certaines parties communes à usage restreint. Ainsi, toutes les charges relatives au coût de réparation majeure, de remplacement et de reconstruction des parties communes à usage restreint seront attribuées aux copropriétaires qui utilisent les parties communes à usage restreint. Les copropriétaires qui utilisent ces parties communes à usage restreint seront donc tenus, en application de l'article 1072 *Code civil du Québec,* à une contribution spéciale et périodique au fonds de prévoyance à l'égard de ces charges.

4.2.4. Autres charges

ARTICLE 29. Le syndicat pourra fournir des services aux parties privatives comme, par exemple, et de façon non limitative, la câblodistribution, les services téléphoniques, etc. Ces charges ne sont pas considérées comme des charges communes. Elles seront donc défrayées par les copropriétaires en fonction du coût réel du service fourni à la partie privative, sans égard à la valeur relative de la fraction.

4.3. NOMBRE DE VOIX ATTACHÉES À CHAQUE FRACTION

ARTICLE 30. À l'assemblée générale des copropriétaires, chaque copropriétaire dispose d'un nombre de voix proportionnel à la valeur relative de sa fraction, tel qu'établi au tableau ci-après. Les indivisaires d'une fraction exercent leurs droits conformément aux dispositions du Règlement de l'immeuble.

4.4. QUOTE-PART DANS LES PARTIES COMMUNES AFFÉRENTE À CHAQUE FRACTION

ARTICLE 31. La quote-part de chaque copropriétaire dans les parties communes est égale à la valeur relative de sa fraction, telle qu'établie au tableau ci-après.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

4.5. TABLEAU

ARTICLE 32. Le tableau qui suit indique, pour chaque fraction, la valeur relative, la quote-part des charges communes (sauf stipulation contraire), le nombre de voix qui y sont attachées ainsi que la quote-part de droit indivis dans les parties communes, à savoir :

Fraction (Numéro de lot de la partie privative)	**Valeur relative**	**Quote-part des charges communes et quote-part des droits indivis dans les parties communes**	**Nombre de voix**
6 022 447	2.32 %	2.32 %	232
6 022 448	18.58 %	18.58 %	1858
6 022 449	62.87 %	62.87 %	6287
6 022 450	3.03 %	3.03 %	303
6 022 453	13.20 %	13.20 %	1320
TOTAL	100 %	100 %	10 000

Si, malgré l'attention portée à la rédaction et à la préparation du tableau ci-dessus, il arrivait qu'une erreur matérielle se soit glissée, le contenu dudit tableau devra être interprété de façon à lui donner un sens en y faisant les adaptations nécessaires, et ce, malgré cette erreur matérielle.

CHAPITRE 5 : POUVOIRS ET DEVOIRS RESPECTIFS DES ORGANES DU SYNDICAT

ARTICLE 33. Dès la publication de la présente déclaration de copropriété, la collectivité des copropriétaires constitue une personne morale qui a pour objet la conservation de l'immeuble, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété, ainsi que toutes les opérations d'intérêt commun. Cette personne morale s'appelle « syndicat ».

ARTICLE 34. Le syndicat créé par la publication de la présente déclaration de copropriété prend le nom suivant, savoir, « **Syndicat des copropriétaires Cours Pointe St-Charles / Pointe St-Charles Yards Co-ownership** » ou tout autre nom déterminé par la majorité des voix des copropriétaires.

ARTICLE 35. Le syndicat de la copropriété à son domicile et son siège à l'adresse inscrite au registre des entreprises du Québec ou à toute autre adresse que peut déterminer le conseil d'administration du syndicat par résolution.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 36. Le syndicat de la copropriété comporte deux organes, à savoir le conseil d'administration et l'assemblée des copropriétaires. Ils agissent pour le syndicat.

5.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 37. Tous les documents, contrats, etc., auxquels le syndicat est partie doivent être signés par la ou les personnes désignées soit par le conseil d'administration, soit par l'assemblée des copropriétaires.

L'avis prévu à l'article 2729 du *Code civil du Québec* et sa radiation peuvent être signés par tout administrateur ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

ARTICLE 38. La composition du conseil d'administration du syndicat, les modalités de nomination des administrateurs, les conditions de leurs charges ainsi que les règles relatives aux réunions du conseil d'administration sont fixées au Règlement de l'immeuble.

5.1.1. Obligations et devoirs du conseil d'administration

ARTICLE 39. Les administrateurs sont considérés comme mandataires du syndicat. Ils doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, respecter les obligations qui leur sont imposées par la loi, la déclaration de copropriété et les règlements. Les administrateurs doivent agir dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt du syndicat.

ARTICLE 40. Chaque administrateur doit ainsi, dans la mesure du possible :

40.1. Participer à toutes les réunions du conseil d'administration, à moins d'avoir un empêchement valable et, dans ce cas, prévenir le président du conseil ou un autre administrateur de son absence anticipée.

40.2. Se familiariser dès sa nomination avec les affaires du syndicat, notamment les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers du syndicat, les contrats liant le syndicat, les procédures judiciaires auxquelles le syndicat est parti et tout document concernant l'état de l'immeuble.

40.3. Se préparer adéquatement à toute réunion du conseil d'administration, notamment en prenant préalablement connaissance de la documentation qui lui est fournie aux fins de ces réunions.

40.4. Maintenir une conduite courtoise, respectueuse et réservée lors des réunions du conseil d'administration et, à l'extérieur de ces réunions, dans tous ses rapports à titre d'administrateur avec le gestionnaire, les employés, les copropriétaires et les locataires.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

40.5. Collaborer avec les autres administrateurs afin d'assurer l'efficacité et la sérénité des réunions du conseil d'administration.

40.6. Subordonner son intérêt personnel à celui du syndicat lors de la prise de décisions.

40.7. Agir avec impartialité envers l'ensemble des copropriétaires, sans privilégier ou pénaliser indûment certains d'entre eux et aborder avec ouverture d'esprit les questions soumises au conseil d'administration.

40.8. Respecter les décisions du conseil d'administration, même s'il a exprimé sa dissidence ou qu'il n'a pas participé à la prise de décision.

40.9. Ne pas utiliser à des fins personnelles les biens du syndicat ou les informations le concernant, sauf dans la mesure prévue à la déclaration de copropriété.

40.10. Ne pas utiliser à des fins personnelles et sans l'autorisation préalable du conseil d'administration les services des employés du syndicat ainsi que, aux frais du syndicat, ceux des prestataires de service du syndicat.

40.11. Ne pas chercher à profiter d'avantages particuliers auxquels les copropriétaires n'ont pas droit.

40.12. Exécuter avec diligence et mener à bien toute affaire qui lui est confiée par le conseil d'administration.

40.13. S'assurer que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration reflètent véritablement et complètement les décisions prises par le conseil.

40.14. Respecter la confidentialité de toutes les délibérations du conseil d'administration.

40.15. Porter à la connaissance du conseil d'administration toute demande qui lui est faite par un copropriétaire et qui relève de la compétence du conseil, sans prendre seul de décision à cet égard.

40.16. Référer aux procès-verbaux du conseil d'administration tout copropriétaire qui demande des explications à propos des décisions prises par le conseil d'administration.

40.17. Ne pas profiter de sa position pour requérir ou obtenir, à propos des copropriétaires, des informations de nature privée qui ne sont pas utiles à l'exercice de ses fonctions.

40.18. Ne pas profiter de sa position pour intervenir sans raison valable dans les affaires privées des copropriétaires.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

40.19. Ne pas divulguer, à propos des copropriétaires, des informations de nature privée dont il a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, sauf dans la mesure où il est tenu de divulguer de telles informations.

40.20. Respecter les règles régissant les relations entre le gestionnaire et le conseil d'administration et le contrat liant le syndicat au gestionnaire.

40.21. Lorsque nécessaire, se rendre raisonnablement disponible auprès des professionnels (avocats, notaires, comptables, etc.) dont les services sont retenus par le syndicat.

Chaque administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur. Dans les trente (30) jours qui suivent sa nomination, il doit déposer au registre de la copropriété une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec le syndicat.

L'administrateur présent à une réunion du conseil d'administration au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celle-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question. Il doit aussi quitter la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Afin d'éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts, chaque administrateur doit notamment refuser tout avantage, de quelque nature qu'il soit, qu'un tiers propose de lui accorder afin d'influencer une décision du conseil d'administration, que cet avantage lui soit versé personnellement ou à quelqu'un d'autre, et, quel que soit le moment où cet avantage lui serait versé. Il doit aussi s'abstenir de solliciter de tels avantages.

ARTICLE 41. Outre les obligations et devoirs que la loi leur impose, les administrateurs du syndicat doivent:

41.1. Assurer le respect de la destination de l'immeuble, des parties privatives et des parties communes, assurer l'exécution des dispositions de la présente déclaration de copropriété, y compris les servitudes stipulées au présent Préambule, et des dispositions issues des modifications à la déclaration de copropriété et des règlements ainsi que les décisions de l'assemblée des copropriétaires par tous les copropriétaires, locataires et occupants.

41.2. Administrer l'immeuble, voir à sa conservation, sa garde et à l'entretien des parties communes, voir à la sauvegarde des droits afférents à

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

l'immeuble ou à la copropriété, y compris l'exécution de tous les travaux nécessaires à cet égard; ainsi qu'administrer les droits de chaque copropriétaire et du syndicat résultant des servitudes stipulées au présent Préambule.

41.3. Représenter eux-mêmes le syndicat dans tous les actes civils, dans toute médiation, toute cause d'arbitrage et dans toute action ou procédure en justice ou désigner une ou des personnes pour y représenter le syndicat avec pouvoir de conclure toute transaction, sous réserve des pouvoirs réservés à l'assemblée des copropriétaires par la loi et par les présentes.

41.4. Conformément à la loi et au Règlement de l'immeuble, établir le budget prévoyant la contribution des copropriétaires aux charges communes telles que définies aux présentes, après avoir déterminé les sommes nécessaires pour faire face aux charges découlant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble et avoir fixé les sommes à verser au fonds de prévoyance; décider de toute cotisation spéciale aux charges communes et en établir le montant; soumettre le budget annuel ou la cotisation spéciale aux copropriétaires en assemblée pour consultation qui doit être faite par vote consultatif de l'assemblée des copropriétaires; adopter ensuite le budget par résolution du conseil d'administration; après avoir adopté le budget annuel et toute cotisation spéciale, faire parvenir aux copropriétaires, dans les vingt et un (21) jours de l'assemblée, copie du budget annuel ou de la cotisation spéciale et les avis de cotisation indiquant la date à laquelle les contributions sont exigibles; percevoir les contributions des copropriétaires; en poursuivre le paiement; si nécessaire inscrire l'avis d'hypothèque légale prévu à l'article 2729 du *Code civil du Québec* et faire tout ce qui est requis afin de conserver cette hypothèque.

41.5. Établir une comptabilité des recettes et déboursés ou des revenus et dépenses effectués au cours de leur administration; tenir tous les livres nécessaires à cette fin.

41.6. Ouvrir, en temps opportun, et maintenir ouvert au nom du syndicat, un ou des comptes dans une ou des institutions financières qui servent uniquement aux opérations de l'administration du syndicat.

41.7. Acquitter les comptes et dépenses du syndicat et percevoir toute somme due au syndicat.

41.8. Rendre un compte suffisamment détaillé de leur gestion aux copropriétaires pour la première fois lors de la première assemblée des copropriétaires et par le suite au moins une fois l'an lors d'une assemblée générale des copropriétaires et lors d'une demande à cet effet formulée par l'assemblée des copropriétaires.

41.9. Après la première assemblée, convoquer, chaque année, l'assemblée des copropriétaires du syndicat dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de l'exercice financier.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

41.10. S'assurer de la tenue et de la conservation de tous les registres, livres, rapports et certificats dont la loi et la présente déclaration de copropriété requièrent la tenue ou la conservation par le syndicat, dont principalement le registre de la copropriété et s'assurer que tous ces livres et registres soient tenus à la disposition des copropriétaires, ceux-ci étant la propriété du syndicat.

41.11. S'assurer que soient tenus à la disposition des copropriétaires la déclaration de copropriété, les copies de contrats auxquels le syndicat est parti, une copie du plan de cadastre parcellaire et une copie authentique du certificat de localisation, la police d'assurance et tous les avenants complémentaires, le plan de garantie, s'il en est, les plans et devis d'architecture, de structure et de mécanique de l'immeuble ainsi que les plans et devis portant sur toute addition, modification ou agrandissement tant aux parties communes qu'aux parties privatives et tout autre document relatif à l'immeuble et au syndicat.

41.12. Désigner une personne pour tenir les livres et registres du syndicat; cette personne peut délivrer des copies des documents dont elle est dépositaire; jusqu'à preuve du contraire, ces copies font preuve de leur contenu, sans qu'il soit nécessaire de prouver la signature qui y est apposée ni l'autorité de son auteur.

41.13. Assurer une administration efficace de l'immeuble au profit de tous les copropriétaires et à cet effet, embaucher, maintenir, congédier, payer tout le personnel nécessaire.

41.14. Acheter, louer ou autrement acquérir des effets mobiliers pour l'usage des copropriétaires et pour l'usage des administrateurs aux fins de meubler et entretenir les parties communes.

41.15. Retenir les services professionnels légaux, comptables, administratifs et autres qui peuvent être requis pour la bonne administration de l'immeuble et pour assurer le respect de la loi, de la présente déclaration de copropriété et des règlements.

41.16. Contracter des assurances au nom du syndicat, conformément à ce qui est prévu ci-après au chapitre 6 du présent Acte constitutif de copropriété et nommer un fiduciaire d'assurance au besoin ou à la suite d'une perte importante.

41.17. Renouveler, au moins à tous les trois (3) ans, et après chaque amélioration importante, l'évaluation exigée pour les fins de l'assurance.

41.18. Remettre à chaque locataire et à chaque occupant d'une fraction un exemplaire du Règlement de l'immeuble lorsqu'ils ne sont pas en mesure de s'assurer que le copropriétaire-bailleur s'est déchargé de cette obligation et remettre à chaque copropriétaire, locataire et occupant d'une fraction un exemplaire des modifications qui y sont apportées.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

41.19. Voir aux réparations qu'un copropriétaire est obligé de faire et qu'il ne fait pas dans un délai raisonnable; dans un tel cas, le copropriétaire est réputé avoir consenti à ce que le syndicat, par l'entremise des administrateurs, procède aux réparations, et il doit rembourser au syndicat le coût de telles dépenses. Ces dépenses peuvent inclure les frais de perception et les honoraires légaux encourus pour le recouvrement des dépenses ainsi entraînées et portent intérêt au taux de dix pour cent (10 %) par année ou à tout autre taux d'intérêt que peut déterminer le conseil d'administration du syndicat de temps à autre. Le syndicat peut percevoir le remboursement de ces dépenses au moyen de versements que les administrateurs échelonnent à leur discrétion et qu'ils doivent ajouter à la cotisation de ce copropriétaire. Le remboursement de ces dépenses est considéré être le paiement d'une cotisation supplémentaire aux charges communes due par tel copropriétaire et garantie par l'hypothèque légale en faveur du syndicat selon les termes de la loi.

41.20. Accepter et signer si besoin en est, en outre du mandataire désigné, les modifications cadastrales et modifications à la déclaration de copropriété adoptées par les copropriétaires.

41.21. Aviser par écrit chaque copropriétaire de l'objet de toute demande en justice signifiée au syndicat, dans les cinq (5) jours de sa signification.

41.22. Répondre dans un délai inférieur à quinze (15) jours à toute demande formulée par l'acquéreur d'une fraction ou par son notaire concernant l'état des charges communes dues par le copropriétaire vendeur ou concernant toute information pertinente pour tel acquéreur, sous réserve de l'obligation d'aviser préalablement le propriétaire de la fraction ou ses ayants cause.

41.23. Conformément aux dispositions du présent Acte constitutif de copropriété relatives aux mutations des fractions de copropriété, transmettre dans un délai inférieur à quinze (15) jours à toute personne liée à un copropriétaire par une promesse d'achat, conditionnelle ou non, toute information du syndicat relative à l'immeuble, aux registres du syndicat, aux finances du syndicat ou à toute autre question ayant une incidence sur l'acquisition de la fraction.

41.24. Faire les déclarations annuelles et ponctuelles requises par la loi auprès du Registraire des entreprises et s'assurer que le gérant, le cas échéant, y est désigné à titre d'administrateur du bien d'autrui.

41.25. Obtenir au besoin un nouveau certificat de localisation de l'immeuble.

5.1.2. Attributions et pouvoirs du conseil d'administration

ARTICLE 42. Toutes les décisions concernant le syndicat, la copropriété ou l'immeuble qui ne sont pas la compétence de l'assemblée

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

des copropriétaires, sont de la compétence du conseil d'administration, dont notamment et sans limiter la généralité de ce qui précède :

42.1. En cas d'urgence, ordonner et faire effectuer tous travaux en vue d'assurer la sauvegarde matérielle de l'immeuble, d'une de ses composantes ou d'une de ses parties privatives ou communes.

42.2. Emprunter auprès d'une institution financière les sommes nécessaires afin d'assurer la conservation de l'immeuble et la réalisation des objets du syndicat et donner toute garantie sur les biens du syndicat, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

42.3. Décider de tout acte d'acquisition ou d'aliénation immobilière et décider de la constitution de droit réel ou de tout bail sur une partie commune ou une fraction appartenant au syndicat, à la condition d'être dûment autorisé suivant la loi et la présente déclaration de copropriété.

42.4. Consentir une hypothèque mobilière sur les créances du syndicat résultant des charges communes aux conditions suivantes :

42.4.1. Après consultation de l'assemblée concernant les travaux de réparations majeures et de remplacement ou tout autre sujet, sous réserve de l'alinéa ci-après;

42.4.2. Avec l'approbation de l'assemblée des copropriétaires exprimée selon la majorité prévue par la loi, à la date de l'assemblée, pour les travaux d'améliorations, de remplacement et d'agrandissement des parties communes.

42.5. Approuver tout contrat relatif à l'entretien et à la réparation des éléments communs ou de partie de ces derniers, conformément au budget dûment adopté. Ces contrats sont renouvelables, mais ne doivent pas excéder une période de deux (2) ans.

42.6. Confier à un gérant, choisi ou non parmi les copropriétaires, contre rémunération ou à des conditions qu'ils peuvent déterminer, tout ou partie de l'administration courante de la copropriété avec les pouvoirs prévus au *Code civil du Québec* pour l'administrateur du bien d'autrui chargé de la simple administration, le congédier ou le remplacer pour tout motif valable, notamment s'il s'agit d'un copropriétaire qui néglige de payer sa contribution aux charges communes et au fonds de prévoyance.

42.7. Décider d'adhérer à une association de syndicats de copropriété constituée pour la création, l'administration et l'entretien de services communs à plusieurs immeubles détenus en copropriété ou pour la poursuite d'intérêts communs.

42.8. Demander au tribunal d'enjoindre à un copropriétaire ou à un occupant de se conformer à la déclaration de copropriété sans qu'il soit

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

nécessaire de prouver un préjudice sérieux et irréparable au syndicat ou à l'un des copropriétaires, semblable demande peut aussi être introduite par le copropriétaire lésé.

42.9. Après avoir avisé le locateur et le locataire, demander la résiliation d'un bail d'une partie privative dans les cas prévus par la loi.

42.10. Intenter toute action fondée sur un vice caché, un vice de conception ou de construction de l'immeuble ou un vice du sol, le tout selon la loi.

42.11. Consentir à la modification, au déplacement, à l'agrandissement ou à la diminution de toute assiette de servitude établie en faveur des parties communes, conformément à ce qui est stipulé aux présentes, ou contre celles-ci ou établie en faveur d'un immeuble voisin ou contre celui-ci et modifier les conditions d'application de telles servitudes, sans avoir à obtenir l'autorisation de l'assemblée des copropriétaires.

42.12. Donner aux copropriétaires des directives lorsque cela est prévu par la présente déclaration de copropriété ou que cela est nécessaire au bon fonctionnement de la copropriété.

42.13. Puiser à même le fonds de prévoyance pour défrayer les coûts d'exécution des travaux de remplacement et de réparations majeures des parties communes.

42.14. En l'absence de règlements appropriés, adopter et mettre en vigueur des règlements de gestion non contraires à la loi et à la présente déclaration et aux modifications qui pourront lui être apportées, pour régler la conduite des affaires de la copropriété au bénéfice des copropriétaires, autres que des règles de jouissance des parties communes et privatives et des modifications au Règlement de l'immeuble, sauf à les faire ratifier par les copropriétaires à l'assemblée qui suit cette adoption.

5.1.3. Responsabilité et immunité du conseil d'administration

ARTICLE 43. Les administrateurs ne sont pas personnellement responsables envers les tiers avec qui ils contractent au nom et pour le compte du syndicat pourvu qu'ils agissent dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

De même, les administrateurs n'engagent pas leur responsabilité personnelle envers le syndicat lorsqu'ils agissent dans les limites de leurs pouvoirs avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt du syndicat et de la copropriété. Dans ces conditions, ils sont tenus indemnes par le syndicat et n'assument aucune responsabilité pour les frais, dépenses, charges ou pertes qu'ils ont encourus pour l'administration de l'immeuble et du syndicat.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 44. Chaque administrateur du syndicat est responsable, avec les autres administrateurs, des décisions du conseil d'administration, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal des délibérations. Un administrateur absent à une réunion du conseil est présumé ne pas avoir approuvé les décisions prises lors de cette réunion.

Un administrateur ne peut être tenu responsable des actes, omissions ou négligences d'une personne employée par lui, ni des pertes et dépenses occasionnées par un défaut dans les titres des immeubles ou des droits immobiliers acquis par lui pour le compte des copropriétaires et sur leur autorisation expresse, ni de l'insolvabilité, de la faillite ou d'un acte frauduleux de toute personne ou institution à laquelle un administrateur a confié les argents appartenant aux copropriétaires, ni d'une perte occasionnée par une erreur de jugement ou un oubli de cet administrateur, ni d'un dommage ou d'une perte d'aucune sorte qui se produit alors qu'il est dans l'exécution de ses fonctions d'administrateur, à moins que ceux-ci ne résultent de son acte frauduleux ou malhonnête.

L'administrateur du syndicat est responsable de ses décisions.

ARTICLE 45. Les administrateurs sont individuellement indemnisés et remboursés à même les fonds du syndicat de :

45.1. tous les coûts et dépenses assumés par un administrateur à la suite d'une action ou procédure intentée contre un administrateur à la suite d'un acte ou d'un fait qui s'est produit dans ou à l'occasion de l'exécution de ses fonctions, sauf s'ils résultent d'actes frauduleux ou malhonnêtes;

45.2. tout autre coût, dépense ou tous autres frais occasionnés aux administrateurs par l'exécution de leurs fonctions.

5.2. L'ASSEMBLÉE DES COPROPRIÉTAIRES

5.2.1. Devoirs de l'assemblée des copropriétaires

ARTICLE 46. L'assemblée des copropriétaires doit agir avec impartialité dans l'intérêt du syndicat, de l'immeuble et de la copropriété. Elle ne doit adopter aucune décision dans l'intention de nuire aux copropriétaires ou à certains d'entre eux ou au mépris de leurs droits.

5.2.2. Pouvoirs de l'assemblée des copropriétaires

5.2.2.1. Décisions courantes

ARTICLE 47. L'assemblée des copropriétaires, agissant à la majorité des voix :

47.1. Élis, à chaque assemblée annuelle, les membres du conseil d'administration ou prends acte de leur désignation, tel que stipulé au présent acte, le cas échéant, et fixe leur rémunération.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

47.2. Examine et approuve le budget annuel ou la cotisation proposé par le conseil d'administration.

47.3. À la compétence exclusive de modifier le Règlement de l'immeuble.

47.4. Ratifie les règlements de gestion adoptés et mis en vigueur par le conseil d'administration.

47.5. Destitue et remplace tout administrateur pour faute ou pour défaut de paiement de sa contribution aux charges communes ou au fonds de prévoyance, tel que prévu au Règlement de l'immeuble.

47.6. Corrige, le cas échéant, une erreur matérielle dans la déclaration de copropriété.

5.2.2.2. Décisions extraordinaires

ARTICLE 48. Sujet à l'obtention du consentement préalable écrit de la Ville requis dans certains circonstances aux termes du chapitre 9 de l'Acte constitutif de copropriété, les décisions concernant les actes ci-après énumérés ne peuvent être adoptées par l'assemblée des copropriétaires que suivant les dispositions du *Code civil du Québec*, à savoir:

48.1. L'article 1097 édicte ce qui suit:

« Sont prises à la majorité des copropriétaires, représentant les trois quarts des voix de tous les copropriétaires, les décisions qui concernent:

1° Les actes d'acquisition ou d'aliénation immobilière par le syndicat;

2° Les travaux de transformation, d'agrandissement ou d'amélioration des parties communes, ainsi que la répartition du coût de ces travaux;

3° La construction de bâtiments pour créer de nouvelles fractions;

4° La modification de l'acte constitutif de copropriété ou de l'état descriptif des fractions, sauf tel que prévu à la présente déclaration de copropriété. »

48.2. L'article 1098 édicte ce qui suit:

« Sont prises à la majorité des trois quarts des copropriétaires, représentant 90% des voix de tous les copropriétaires, les décisions:

1° Qui changent la destination de l'immeuble;

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

2° Qui autorisent l'aliénation des parties communes dont la conservation est nécessaire au maintien de la destination de l'immeuble;

3° Qui modifient la déclaration de copropriété pour permettre la détention d'une fraction par plusieurs personnes ayant un droit de jouissance périodique et successif. »

48.3. L'article 1102 édicte ce qui suit:

« Est sans effet toute décision du syndicat qui, à l'encontre de la déclaration de copropriété, impose au copropriétaire une modification à la valeur relative de sa fraction, à la destination de sa partie privative ou à l'usage qu'il peut en faire. »

48.4. Le premier alinéa de l'article 1108 édicte ce qui suit:

« Il peut être mis fin à la copropriété par décision des trois quarts des copropriétaires représentant 90% des voix de tous les copropriétaires. »

5.3. COPROPRIÉTAIRES

ARTICLE 49. Les copropriétaires sont tenus de se conformer à la présente déclaration de copropriété et à toutes les modifications qui pourront lui être apportées. En cas de refus de l'un d'eux de se conformer à la déclaration de copropriété, le syndicat ou un autre copropriétaire peut demander au tribunal de l'enjoindre à s'y conformer, au moyen notamment d'une injonction sans avoir à prouver un préjudice sérieux et irréparable. Si le copropriétaire transgresse l'injonction ou refuse d'y obéir et qu'il en résulte, pour le syndicat ou l'un des copropriétaires, un préjudice sérieux et irréparable, le tribunal peut, outre les autres peines qu'il peut imposer, ordonner la vente de la fraction de copropriété conformément aux dispositions du *Code de procédure civile* relatives à la vente du bien d'autrui.

CHAPITRE 6 : ASSURANCES DE LA COPROPRIÉTÉ

ARTICLE 50. Le syndicat a un intérêt assurable dans tout l'immeuble, y compris dans les parties privatives.

Conformément à la loi, la violation d'une des conditions du contrat d'assurance par un copropriétaire n'est pas opposable au syndicat.

L'assureur ne pourra invoquer contre l'assuré la déchéance de l'une ou l'autre police d'assurance prévue aux présentes, s'il n'a pas été informé d'un sinistre, sauf s'il en a subi un préjudice et si une disposition précise de la police le prévoit.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

6.1 RESPONSABILITÉ DU SYNDICAT

ARTICLE 51. Le conseil d'administration doit, au nom du syndicat, contracter et maintenir en vigueur une assurance de biens couvrant la valeur de reconstruction de l'immeuble, incluant la reconstruction de l'immeuble à l'état d'origine, les mises aux normes, les frais de déblaiement, les honoraires professionnels résultant du sinistre et de son règlement et les taxes applicables selon un formulaire d'assurance tous risques portant sur les parties communes et les parties privatives, à l'exception de la plus-value résultant d'améliorations apportées par un copropriétaire à sa partie privative et à l'exception des biens mobiliers se trouvant dans les parties privatives et n'appartenant pas à la copropriété. Telle assurance doit également couvrir les biens mobiliers du syndicat.

Conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil d'administration doit obtenir périodiquement une évaluation indépendante faite par un évaluateur agréé aux trois (3) ans afin de s'assurer que la valeur assurable est suffisante et équivaut à la valeur de reconstruction telle que définie au paragraphe ci-dessus. La première évaluation devra être faite dans les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée de transition. Dans tous les cas, le conseil d'administration a le devoir de s'assurer que le montant de la protection est suffisant. Les frais d'évaluation sont comptabilisés comme des dépenses communes.

Le conseil d'administration doit également, au nom du syndicat, contracter et maintenir en vigueur une assurance bris de machineries, s'il y a lieu, et pour une limite appropriée, couvrant certains risques d'explosion ou de bris, sans qu'il y ait d'incendie.

ARTICLE 52. Toute police d'assurance de bien doit indiquer le syndicat, à titre d'assuré désigné aux conditions particulières de la police.

ARTICLE 53. Cette assurance doit spécifier clairement que toute indemnité en cas de perte importante telle que définie aux présentes est payable au fiduciaire d'assurance nommé par le conseil d'administration, en cas de telle perte.

ARTICLE 54. Le conseil d'administration doit contracter et maintenir en vigueur, au nom du syndicat, à titre d'assuré désigné, une assurance de responsabilité civile envers les tiers couvrant tous les lieux et toutes les opérations, pour un montant d'assurance d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $), en raison de dommages corporels, incluant les préjudices personnels et en raison de dommages matériels, sur base d'événement.

ARTICLE 55. Toute police d'assurance de responsabilité civile doit indiquer le syndicat, à titre d'assuré désigné aux conditions particulières de la police. De plus, le mot « assuré » doit comprendre, outre l'assuré désigné, tout copropriétaire, mais seulement en ce qui concerne les parties

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

qui sont affectées à l'usage commun, tout employé et toute personne, physique ou morale, le cas échéant, agissant pour le compte du syndicat.

ARTICLE 56. Toute police d'assurance doit prévoir un droit de recours d'un assuré vis-à-vis un autre assuré, comme si une police distincte avait été émise à chacun d'eux. Cependant, cette disposition n'aura pas pour effet, en cas de pluralité d'assurés, d'augmenter le montant d'assurance prévu dans la police.

ARTICLE 57. Toute police d'assurance contractée par le syndicat doit prévoir :

57.1. Une renonciation par l'assureur du syndicat à tous recours contre les administrateurs, chacun des copropriétaires et, pourvu qu'ils habitent avec lui, le conjoint d'un copropriétaire, tout parent de l'un ou de l'autre ainsi que toute autre personne de moins de vingt et un (21) ans dont le copropriétaire a la garde, sauf dans les cas d'incendie volontaire, de fraude et d'impact de véhicules. Cette renonciation doit valoir seulement pour les sommes excédant le montant de la couverture d'assurance en responsabilité civile du copropriétaire concerné moins les sommes à payer aux assureurs individuels des autres copropriétaires, occupants ou autres tiers qui seront subrogés dans les droits de leurs assurés. Ainsi, telle assurance du syndicat prévoira que l'assureur du syndicat pourra exercer un recours subrogatoire contre l'auteur du dommage, mais ne pourra être subrogé au-delà du montant de la couverture d'assurance en responsabilité civile du copropriétaire ou personne responsable restant disponible, une fois les autres assureurs subrogés. La couverture minimale en assurance responsabilité des copropriétaires est stipulée ci-dessous.

57.2. Une clause stipulant que les violations de la police ne sont opposables à l'assuré qu'en ce qui concerne les biens en ayant fait l'objet, et que les violations de la police par un copropriétaire n'entraînent pas la nullité de l'assurance.

ARTICLE 58. Les primes d'assurance payées pour le compte du syndicat constituent des charges communes. Si, toutefois, une surprime était due en raison du fait d'un copropriétaire, de son locataire ou d'un occupant de sa fraction ou pour une cause dépendant d'une telle personne, la surprime exigible en raison de ce fait ou de cette cause est à la charge exclusive du copropriétaire concerné.

La franchise d'assurance du syndicat doit être raisonnable, eu égard aux circonstances.

6.2 RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

ARTICLE 59. Le conseil d'administration doit contracter une assurance couvrant la responsabilité civile des administrateurs pour les actes qu'ils posent dans l'exercice de leurs fonctions. Les primes de cette assurance sont payées par le syndicat et constituent une charge commune.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

6.3 RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DES COPROPRIÉTAIRES

ARTICLE 60. Chaque copropriétaire doit obtenir et maintenir en vigueur une assurance de biens contre les dommages occasionnés à la plus-value donnée à ses parties privatives, notamment les améliorations apportées par ou pour lui, et contre les dommages occasionnés à ses biens mobiliers ou effets personnels se trouvant dans les parties privatives.

ARTICLE 61. Chaque copropriétaire doit obtenir et maintenir en vigueur une assurance de responsabilité civile de particulier en raison de dommages corporels ou matériels encourus par les tiers d'au moins TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000,00$).

ARTICLE 62. Il est laissé à la discrétion de chaque copropriétaire d'obtenir les garanties d'assurance additionnelles.

6.4 FIDUCIAIRE POUR FINS D'ASSURANCES

ARTICLE 63. Le conseil d'administration du syndicat peut conclure, au besoin et notamment à la suite d'une perte importante, avec tout notaire ou toute autre personne ou société habilitée par la loi à exercer une fonction de fiduciaire une entente qui, sans limiter la généralité de ce qui suit, prévoit les clauses ci-après énoncées :

63.1. La réception par le fiduciaire de toute indemnité d'assurance, à la suite d'une perte importante. La réception de tout montant par le fiduciaire doit être autorisée, au préalable, par le conseil d'administration du syndicat.

63.2. La détention de ces montants en fiducie et en faveur de ceux qui y ont droit conformément à la loi et aux stipulations de la présente déclaration de copropriété.

63.3. La tenue d'un registre indiquant les sommes perçues et détenues.

63.4. La notification par le fiduciaire à chaque copropriétaire et aux créanciers hypothécaires individuellement de toute indemnité d'assurance reçue les concernant.

63.5. La remise de telles indemnités aux personnes autorisées à les recevoir en vertu de la loi et de la présente déclaration de copropriété.

Le syndicat n'est tenu de conclure une telle entente que lorsque survient un sinistre qui cause une perte importante et le versement d'une indemnité. Avant la survenance d'un tel sinistre, il a toute discrétion de conclure ou non une telle entente avec un fiduciaire.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 64. Les administrateurs peuvent, au nom du syndicat et à leur discrétion, décharger le fiduciaire de toute responsabilité pour toute erreur de droit, acte ou omission de sa part, sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde.

6.5 INDEMNITÉS D'ASSURANCE

ARTICLE 65. À chaque fois que des indemnités d'assurance sont déposées dans son compte en fiducie, le fiduciaire doit suivre la procédure suivante :

65.1. En cas de réparation ou de reconstruction de l'immeuble :

65.1.1 Le fiduciaire retient les indemnités d'assurance pour et au nom du syndicat et fait remise des sommes détenues par lui pour les réparations des parties communes au syndicat seulement au fur et à mesure qu'il est satisfait de la progression des travaux et après s'être assuré que le coût des travaux à compléter n'excède pas le solde en fiducie, pour être en mesure de faire terminer les travaux et d'acquitter toute créance hypothécaire résultant de ces travaux; et

65.1.2. Dans le cas de réparation aux parties privatives, le fiduciaire remet l'indemnité d'assurance aux copropriétaires ou au créancier hypothécaire, s'il y en a, jusqu'à concurrence de sa créance hypothécaire, et le solde aux copropriétaires.

65.2. En cas de liquidation du syndicat :

En cas de liquidation du syndicat conformément à une décision du syndicat adoptée en vertu du chapitre 8 ci-après du présent Acte constitutif de copropriété, le fiduciaire détermine d'abord la part de l'indemnité d'assurance de chacun des copropriétaires en fonction de la valeur relative de sa fraction et paie, sur cette part, les créanciers prioritaires et hypothécaires suivant la loi. Il remet ensuite, pour chacun des copropriétaires, le solde de l'indemnité au liquidateur du syndicat avec son rapport. Ce dernier procède alors à la liquidation suivant la loi et comme stipulée ci-après.

ARTICLE 66. Si un acte d'hypothèque publié contre une fraction contient une stipulation permettant au créancier d'imputer le montant reçu à la réduction de la créance garantie par l'hypothèque, cette stipulation ne vaut pas contre le syndicat ni contre le fiduciaire. En publiant une hypothèque contre une fraction, le créancier hypothécaire reconnaît la priorité de la présente déclaration et des dispositions du *Code civil du Québec* qui concernent tant le paiement des indemnités d'assurance que la décision de réparation ou de reconstruction de l'immeuble après sinistre. À cet effet, le créancier renonce à l'application de toute disposition statutaire ou conventionnelle lui donnant droit d'appliquer les indemnités d'assurance à la réduction de sa créance, sans égard à la décision de réparation ou de reconstruction. La présente disposition ne doit pas être interprétée comme pouvant priver le créancier hypothécaire d'exercer le droit de vote du

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

copropriétaire débiteur au sujet de la réparation ou de la reconstruction, le cas échéant, si ce droit lui est accordé aux termes du contrat d'hypothèque, ni de recevoir des indemnités d'assurance selon ses intérêts au cas où l'immeuble ne serait pas réparé ou reconstruit.

ARTICLE 67. Pour tout dommage aux parties communes, le conseil d'administration du syndicat a seul le droit de déterminer les pertes subies, d'accepter tout règlement des réclamations produites par suite de l'application des polices d'assurance souscrites par le syndicat et de donner toute quittance requise et aussi d'agir pour tout copropriétaire d'une partie privative qui a subi des dommages suite à l'application des polices d'assurance souscrites par le syndicat. En ce cas, les administrateurs ont seuls le droit de déterminer les pertes subies, d'accepter tout règlement des réclamations produites et de donner toute quittance requise contre le versement des prestations d'assurance lorsque l'assureur ne choisit pas de remplacer ou de réparer les éléments endommagés; toutefois, les copropriétaires peuvent exiger que le conseil d'administration du syndicat agisse conformément à l'avis d'un évaluateur agréé.

ARTICLE 68. Tout paiement d'indemnité relatif à un sinistre, fait par l'assureur à un fiduciaire, en vertu de l'assurance de biens souscrite par le syndicat, constitue une décharge complète et finale des obligations de l'assureur en vertu de telle assurance relativement à tel sinistre. Cet article ne doit pas être interprété comme niant le droit du syndicat assuré de contester tout paiement d'assurance, le cas échéant, en la manière prévue par la loi et par la police d'assurance souscrite.

6.6 RÈGLEMENT SUR LES ASSURANCES

ARTICLE 69. Le conseil d'administration du syndicat peut adopter un règlement sur les assurances qui peut prévoir notamment la forme et les conditions de toutes assurances prévues dans le présent chapitre, toutes autres assurances obligatoires ou facultatives ainsi que toutes dispositions relatives au fiduciaire pour fins d'assurances.

Un tel règlement est destiné à compléter les dispositions ci-dessus, mais ne fait pas partie intégrante de la présente déclaration et n'est pas assujetti aux règles de fond et de forme applicables à la présente déclaration de copropriété.

CHAPITRE 7 : CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DANS LES FRACTIONS

7.1 CONDITIONS RELATIVES À LA MUTATION DE LA FRACTION OU À UN DÉMEMBREMENT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE LA FRACTION

ARTICLE 70. Les dispositions de la présente section s'appliquent non seulement aux mutations qui portent sur le droit de propriété, mais encore à celles qui ont pour objet l'un de ses démembrements, notamment la nue-propriété, l'usufruit et le droit d'usage.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

7.1.1 Communication de la déclaration de copropriété

ARTICLE 71. La déclaration de copropriété et ses modifications, y compris les modifications au Règlement de l'immeuble, publiées ou non à la date d'un transfert de propriété d'une fraction, doivent être portées à la connaissance du nouveau propriétaire ou du nouveau titulaire des droits cédés.

7.1.2 Obligations aux charges

ARTICLE 72. En cas de mutation, l'ancien copropriétaire reste tenu au paiement de toutes les créances du syndicat qui, à la date de la mutation, sont liquides et exigibles, qu'il s'agisse de provision ou de paiement définitif. L'ancien copropriétaire ne peut exiger du syndicat la restitution, même partielle, de sa quote-part versée dans le fonds des charges communes pour les opérations courantes, dans le fonds de prévoyance et dans tout autre fonds.

Les sommes restant disponibles sur les provisions versées par l'ancien copropriétaire sont imputées sur ce dont le nouveau copropriétaire devient débiteur envers les copropriétaires.

ARTICLE 73. Sous réserve des dispositions de l'article 1069 *Code civil du Québec,* tout nouveau copropriétaire est tenu personnellement et solidairement responsable avec l'ancien copropriétaire des charges communes échues et non payées par le copropriétaire antérieur lors de l'acquisition de sa fraction, y compris les intérêts et les frais légaux y afférents. Il peut, tel que prévu ci-dessus, demander au syndicat un état des charges communes dues, relativement à la fraction qu'il acquiert. Le syndicat doit lui délivrer un état ajusté des charges communes dues selon le dernier budget annuel du syndicat, sous réserve de l'obligation d'aviser préalablement le propriétaire de la fraction ou ses ayants cause. Cet état des charges lie le syndicat à l'égard de l'acquéreur. Si l'acquéreur n'obtient pas l'état des charges demandé dans les quinze (15) jours de sa demande, il ne peut être tenu aux arrérages de charges en vertu des présentes.

ARTICLE 74. Les dispositions qui précèdent s'appliquent à toutes les mutations, qu'elles aient lieu à titre particulier ou à titre universel, à titre gratuit ou à titre onéreux y compris celles qui résultent de l'exercice par le créancier de son droit de prise en paiement d'une fraction.

7.1.3 Notification des mutations et élection de domicile

ARTICLE 75. Tout transfert de propriété d'une fraction ou d'une partie de fraction, toute constitution sur ces dernières d'une hypothèque, d'une servitude, d'un droit d'usufruit, de nue-propriété, d'usage ou autre démembrement de propriété ou tout transfert de l'un de ces droits doit être notifié par écrit, sans délai, au syndicat, soit par les parties, soit par le notaire instrumentant.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 76. Tout nouveau copropriétaire ou titulaire d'un droit d'usufruit ou de nue-propriété sur une fraction doit notifier au syndicat son domicile réel ou élu au Québec, faute de quoi ce domicile est considéré, de plein droit, comme étant élu à l'adresse de la partie privative de la fraction concernée.

7.2 CONDITIONS RELATIVES À LA LOCATION DE LA FRACTION

ARTICLE 77. Les dispositions contenues dans la présente section sont également applicables aux autorisations d'occuper qui ne constituent pas des locations.

ARTICLE 78. Tout copropriétaire a le droit de louer tout ou partie de sa fraction.

Sous réserve des dispositions du Règlement de l'immeuble, le copropriétaire qui loue sa fraction ou partie de celle-ci doit le notifier au syndicat au moyen d'un avis écrit qui indique également le nom du locataire, son adresse et la durée du bail.

ARTICLE 79. Le copropriétaire-bailleur qui consent un bail relativement à sa fraction ou une partie de celle-ci doit remettre au locataire et à tout occupant de sa fraction un exemplaire du Règlement de l'immeuble et de ses modifications. Le copropriétaire, en donnant au syndicat l'avis prévu à l'article précédent, doit fournir la preuve qu'il s'est déchargé de la présente obligation.

ARTICLE 80. Conformément à la loi, le syndicat peut, après avoir avisé le copropriétaire-bailleur et le locataire, demander la résiliation du bail d'une fraction lorsque l'inexécution d'une obligation par le locataire cause un préjudice sérieux à un copropriétaire ou à un autre occupant de l'immeuble.

ARTICLE 81. Le copropriétaire-bailleur demeure solidairement responsable avec son locataire ou sous-locataire pour leur fait ou leur faute. Il est redevable envers le syndicat de sa contribution aux charges communes et au fonds de prévoyance sans égard à ce qu'il peut convenir avec son locataire.

ARTICLE 82. En cas de travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble décidés par le syndicat ou de travaux urgents exécutés à l'intérieur d'une partie privative louée, le syndicat doit donner au locataire les avis prévus par la loi.

7.3 AUTRES CONDITIONS

ARTICLE 83. Les copropriétaires de parties privatives contiguës, le cas échéant, ne peuvent, sans l'accord du conseil d'administration du syndicat

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

et de leurs créanciers hypothécaires respectifs, modifier les limites de leurs parties privatives autrement que dans le respect des règles du *Code civil du Québec*. Une telle modification ne peut affecter la valeur relative de l'ensemble des parties privatives modifiées. Lorsqu'une telle modification est valablement faite, le syndicat modifie la déclaration de copropriété et le plan cadastral aux frais de ces copropriétaires. Conformément à la loi, l'acte de modification doit être accompagné des consentements des créanciers et des copropriétaires concernés.

ARTICLE 84. Sous réserve de l'article 1100 du *Code civil du Québec* et des dispositions du Règlement de l'immeuble, toute modification, même partielle, apportée par le copropriétaire à sa partie privative doit au préalable être soumise pour approbation au conseil d'administration du syndicat. Le conseil d'administration doit approuver ces modifications à moins qu'elles puissent causer des dommages à une partie privative ou aux parties communes ou qu'elles aient pour effet de diminuer la qualité de la construction de l'immeuble, notamment la qualité de l'insonorisation ou de l'isolation. Aucune modification ne peut être apportée par un copropriétaire au mur mitoyen séparant deux parties privatives, le cas échéant, ce mur étant, malgré sa mitoyenneté, soumis à l'administration du conseil d'administration pour assurer la qualité de la construction et de l'insonorisation. Toutefois, lors de l'application de l'article 1100 du *Code civil du Québec*, le conseil d'administration peut autoriser le déplacement d'un tel mur à la condition que le nouveau mur soit construit de la même façon que l'ancien. Le ou les copropriétaires de deux parties privatives contiguës, le cas échéant, qui désirent communiquer d'une partie privative à l'autre peuvent pratiquer une ouverture permettant d'y circuler, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du conseil d'administration. La présente clause exigeant cette autorisation ne s'applique pas à la finition initiale d'une partie privative par le déclarant ou aux modifications qu'il peut y apporter aux fins de vente initiale.

ARTICLE 85. Les copropriétaires ne peuvent, sans l'accord de l'assemblée des copropriétaires, exécuter des travaux, même dans leur partie privative, pouvant avoir une répercussion significative sur les parties communes ou les autres parties privatives, notamment à l'égard de la qualité de la construction et de l'insonorisation de l'immeuble.

ARTICLE 86. Aucun copropriétaire ne peut faire obstacle à l'exécution, même à l'intérieur de sa partie privative, et même à l'égard d'un mur mitoyen qui sépare sa partie privative d'une autre partie privative, le cas échéant, des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble décidés par le syndicat ou des travaux urgents. Toutefois, le copropriétaire qui subit un préjudice par suite de l'exécution de tels travaux, en raison d'une diminution définitive de la valeur de sa fraction, d'un trouble de jouissance grave, même temporaire, ou de dégradations, a le droit d'obtenir une indemnité qui est à la charge du syndicat si les travaux ont été faits à la demande de celui-ci; autrement l'indemnité est à la charge des copropriétaires qui ont fait les travaux.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 87. Aucune fraction ne peut être détenue par plusieurs personnes ayant chacune un droit de jouissance périodique et successif de cette fraction et aucune fraction ne peut être aliénée dans ce but.

CHAPITRE 8 : FIN DE LA COPROPRIÉTÉ

8.1 DESTRUCTION DES BÂTIMENTS

ARTICLE 88. En cas de destruction totale ou partielle des bâtiments, les administrateurs doivent convoquer une assemblée spéciale des copropriétaires dans les cent-vingt (120) jours suivant le sinistre. Lors de cette assemblée, et après avoir été informés par le conseil d'administration des coûts de la reconstruction, des délais et autres modalités, les copropriétaires décident s'ils mettent fin à la copropriété selon la majorité prévue au *Code civil du Québec* et dont il est fait mention à l'Acte constitutif de copropriété, le tout sujet à l'obtention du consentement préalable écrit de la Ville, tel que ci-après définie, requis aux termes du chapitre 9 du présent Acte constitutif de copropriété.

Les administrateurs avisent par écrit, dans les plus brefs délais, le fiduciaire d'assurance nommé conformément au chapitre 6 du présent Acte constitutif de copropriété, de la décision de l'assemblée des copropriétaires.

Si la décision de mettre fin à la copropriété est prise par les copropriétaires, le syndicat est liquidé. Il est alors procédé comme ci-haut stipulé à la section 6.4 du présent Acte constitutif de copropriété.

Si la décision de mettre fin à la copropriété n'est pas adoptée par les copropriétaires, le conseil d'administration du syndicat, en collaboration avec le fiduciaire, voit à la reconstruction des bâtiments concernés, dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles. Le syndicat peut contracter à cet effet.

Malgré ce qui précède, lorsque la perte n'est pas importante ou lorsque le ou les bâtiments érigés sur une ou plusieurs parties privatives seulement sont concernés, le syndicat de concert avec le ou les copropriétaires de la ou les fractions concernées doivent procéder à la reconstruction ou réparation sans qu'il soit nécessaire que la décision de reconstruire ou de réparer ou de mettre fin à la copropriété soit prise par l'assemblée des copropriétaires. Dans ce cas, le conseil d'administration de concert avec le ou les copropriétaires concernés sont habilité à prendre toute décision.

8.2 DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE DES COPROPRIÉTAIRES

ARTICLE 89. Sujet à l'obtention du consentement préalable écrit de la Ville requis aux termes du chapitre 9 du présent Acte constitutif de copropriété, l'assemblée des copropriétaires peut décider de mettre fin à la copropriété de l'immeuble établie par la présente déclaration au moyen

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

d'une décision adoptée avec la majorité prévue au *Code civil du Québec* et dont il est fait mention à l'Acte constitutif de copropriété.

ARTICLE 90. Dans les quinze (15) jours qui suivent la tenue de l'assemblée des copropriétaires au cours de laquelle il a été décidé de mettre fin à la copropriété, le conseil d'administration se réunit et nomme un liquidateur du syndicat.

ARTICLE 91. Les administrateurs déposent les avis prévus par la loi

ARTICLE 92. Le liquidateur est saisi pour une durée maximale de cinq (5) ans, de tous les biens du syndicat, de l'immeuble ainsi que de tous les droits et obligations des copropriétaires dans l'immeuble. Il agit à titre d'administrateur des biens d'autrui chargé de la pleine administration.

Le liquidateur peut exiger des administrateurs tout document et toute explication concernant le syndicat, l'immeuble et les droits et obligations dont il est saisi.

ARTICLE 93. Le liquidateur procède à la liquidation du syndicat conformément à la loi. Il paie les dettes du syndicat et partage ensuite l'actif entre les copropriétaires en proportion de leurs droits indivis dans l'immeuble, après avoir vu au paiement de leurs charges respectives.

ARTICLE 94. La liquidation du syndicat est close par le dépôt d'un avis de clôture signé par le liquidateur et déposé au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière dans laquelle est situé l'immeuble. Le dépôt de cet avis opère radiation de toutes les inscriptions concernant le syndicat.

ARTICLE 95. Le liquidateur est tenu de conserver les livres et registres du syndicat pour une période de cinq (5) ans suivant la clôture de la liquidation. Il les conserve pour une période plus longue si ces documents sont requis en preuve dans une instance. Par la suite, il en dispose à son gré.

CHAPITRE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RÉSULTANT DE L'ACCORD

9.1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN TALUS

ARTICLE 96. Aux termes de l'Article 9 de l'Accord, le déclarant s'est engagé à construire, à ses frais, un Talus *dit acoustique* sur une partie de l'ancien lot 5 600 650 au plan du Cadastre du Québec, ladite partie étant maintenant connue et désignée comme étant le lot 6 022 451 au plan du Cadastre du Québec, le tout conformément au concept d'aménagement prévu à l'Annexe 8 de l'Accord. Pour plus de précisions et sans limiter d'aucune façon la responsabilité du déclarant, pendant et après la

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

construction du Talus, le déclarant s'est engagé à assumer, à ses frais, toutes les obligations normalement dévolues à un propriétaire quant à la partie dudit lot 5 600 650 sur laquelle est ou sera construit le Talus, soit quant audit lot 6 022 451, notamment à en assurer l'intégrité structurale et environnementale, et ce, à l'entière exonération de la Ville, le déclarant s'étant, de plus, engagé à faire assumer lesdites obligations par tout éventuel acquéreur dudit lot 5 600 650. Par ailleurs, le déclarant s'est également engagé à établir une copropriété divise sur ledit lot 5 600 650, conformément à toute réglementation, notamment municipale, qui pourrait s'appliquer à l'égard dudit lot 5 600 650 ainsi qu'à toute stipulation ou autre condition requise par l'arrondissement ou un service concerné de la Ville, et notamment aux conditions ci-après, lesquelles font partie intégrante de la présente déclaration de copropriété et auxquelles, nonobstant toute disposition contraire de la présente déclaration ou de toute modification à celle-ci, le déclarant et tout copropriétaire doivent se conformer, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à ce qui suit:

96.1. Le déclarant ainsi que tout copropriétaire assument ensemble, solidairement et irrévocablement, envers la Ville, au prorata de leurs valeurs relatives, toutes les obligations normalement dévolues à un propriétaire quant au Talus, notamment, à en assurer l'intégrité structurale et environnementale, et à prendre faits et causes pour la Ville dans toute poursuite relative au Talus, sauf à l'égard des aménagements de surface prévus aux articles 10.2 et 10.3 de l'Accord, dont l'installation et/ou l'entretien relèvent de la Ville, les copropriétaires assumant lesdites obligations, sauf à l'égard desdits aménagements de surface. La Ville s'est engagée aux termes de l'Accord : (i) à effectuer, à ses frais, l'aménagement des composantes suivantes du Talus : la pose du mobilier urbain et d'une clôture, un complément à la plantation indiquée au concept d'aménagement prévu à l'Annexe 8 de l'Accord et la pose de lampadaires; et (ii) à assurer l'entretien des aménagements de surface.

96.2. Le fonds de prévoyance de la copropriété doit être établi de façon à assurer, en tout temps, l'entretien et l'intégrité structurale et environnementale du Talus, et ce, à l'entière exonération de la Ville, à l'exception des aménagements de surface prévus aux articles 10.2 et 10.3 de l'Accord, dont l'installation et/ou l'entretien relèvent de la Ville, tel que ci-dessus stipulé.

96.3. Le déclarant ainsi que tout copropriétaire s'engagent à ne pas changer la destination de l'immeuble, à ne pas modifier la déclaration de copropriété quant à la partie commune que constitue le Talus et à ne pas mettre fin à la copropriété, sans obtenir le consentement préalable écrit de la Ville. Le déclarant ainsi que tout copropriétaire s'engageant à ce qu'une copie de la déclaration de copropriété et de toute modification de celle-ci soit remise à la Ville.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

9.2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER URBAIN SUR LE TALUS

ARTICLE 97. Aux termes de l'article 10.1 de l'Accord, le déclarant s'est engagé à aménager, à ses frais, un sentier public sur le Talus, dont la localisation est illustrée à l'Annexe 10 de l'Accord et à consentir gratuitement à la Ville, au plus tard six (6) mois après la réalisation du Talus, une servitude réelle et perpétuelle de passage public sur le Talus pour les fins dudit sentier urbain et de publier tel acte de servitude au registre foncier, au plus tard quinze (15) jours après sa signature par la Ville, lesquels engagements font partie intégrante de la présente déclaration et auxquels, nonobstant toute disposition contraire de la présente déclaration ou de toute modification à celle-ci, le déclarant et tout copropriétaire doivent se conformer. Tel que mentionné précédemment, la Ville s'est engagée aux termes de l'Accord : (i) à effectuer, à ses frais, l'aménagement des composantes suivantes du Talus : la pose du mobilier urbain et d'une clôture, un complément à la plantation indiquée au concept d'aménagement prévu à l'Annexe 8 de l'Accord et la pose de lampadaires; et (ii) à assurer l'entretien des aménagements de surface.

9.3. MANDAT IRRÉVOCABLE SPÉCIAL

ARTICLE 98. Considérant qu'il est de l'intérêt des copropriétaires et du syndicat, dans le respect de la destination de l'immeuble, d'accorder la susdite servitude réelle et perpétuelle de passage public sur le Talus pour les fins dudit sentier urbain, toute personne dont le titre de propriété ou les droits réels ou la créance hypothécaire dans une fraction ou dans l'immeuble sont publiés subséquemment à la publication de la présente déclaration, consent d'avance, par les présentes, tant pour elle-même que pour ses successeurs en titre, un mandat irrévocable spécial et nomme et constitue, par les présentes, expressément et irrévocablement, le déclarant pour agir et voter, en son nom, et pour représenter chacun d'eux, à toutes assemblées des copropriétaires et plus particulièrement pour la prise de décisions de l'assemblée des copropriétaires adoptées en assemblée ou par résolution écrite conformément à l'article 354 du *Code civil du Québec*, ainsi que pour agir pour et représenter chacun des copropriétaires actuels et futurs devant comparaitre ou intervenir personnellement à tout acte ou document et pour agir pour et au nom du syndicat à tout acte ou document devant donner effet à l'établissement de ladite servitude, notamment pour consentir et signer pour et au nom de l'ensemble des copropriétaires et/ou pour consentir et signer pour et au nom du syndicat ou les deux, tout acte d'établissement, de correction ou de modification relatif à la servitude de passage public à être constituée aux termes de l'article 10.1 de l'Accord. Le présent mandat comporte le droit de renoncer à tout avis de convocation.

Pour autant que besoin soit, les copropriétaires actuels et futurs seront réputés avoir fait cession de leur droit de vote au bénéfice du mandataire

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ci-haut désigné, soit le déclarant relativement à toute décision pour laquelle l'assemblée des copropriétaires devrait voter et relevant de l'objet dudit mandat irrévocable.

Ledit mandataire, soit le déclarant, exercera seul les pouvoirs accordés par ledit mandat irrévocable, avec pleins pouvoirs de substitution et de désignation d'une personne physique.

Les cessions de droits de vote dans les actes hypothécaires, le cas échéant, n'auront pas pour effet de révoquer le présent mandat.

Ce mandat irrévocable est établi pour les fins de l'objet ci-dessus mentionné seulement. Ledit mandataire devra informer le syndicat ou les copropriétaires, à intervalles réguliers, des démarches accomplies en vertu du mandat irrévocable.

CHAPITRE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 CONFLITS D'INTERPRÉTATION

ARTICLE 99. Advenant un conflit d'interprétation entre les dispositions de la loi et celles de la présente déclaration de copropriété, ou de toute modification à celles-ci, les dispositions de la présente déclaration de copropriété et de ses modifications prévalent, à moins qu'elles soient contraires à une disposition impérative de la loi. Aux fins de la présente déclaration, partout où le singulier est employé, il comprend le pluriel ou vice-versa selon le cas; le masculin comprend le féminin ou vice-versa selon le cas; de plus le mot « propriétaire » signifie également copropriétaire, selon le cas.

10.2 DROITS DES CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES

ARTICLE 100. En plus de tous les autres droits existant en faveur de tout créancier hypothécaire dont la créance est garantie par une hypothèque sur une fraction, soit en vertu d'un acte de prêt ou de garantie hypothécaire, de la loi ou de la présente déclaration de copropriété, et sans restriction à ceux-ci, tel créancier hypothécaire dont le nom a été notifié au syndicat pour inscription au registre de la copropriété jouit des droits suivants :

100.1. Le syndicat doit faire rapport à tout créancier hypothécaire dont la créance est garantie par une hypothèque sur une fraction des charges courantes qui n'ont pas été acquittées par le débiteur-copropriétaire de telle fraction dans les soixante (60) jours de leur échéance et doit également aviser tel créancier de toute réclamation monétaire qu'il peut avoir contre ce propriétaire, si telle réclamation monétaire n'a pas été acquittée dans les soixante (60) jours de leur échéance.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

100.2. Le syndicat doit également faire parvenir à tout créancier hypothécaire dont la créance est garantie par une hypothèque sur une fraction une copie de tout avis de défaut de paiement ou de tout autre avis de défaut ou mise en demeure adressé à ce copropriétaire relativement à sa fraction, et spécialement toute mise en demeure donnée en vertu de l'article 1080 du *Code civil du Québec*.

10.3 CONSENTEMENT À LA PUBLICATION DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ

ARTICLE 101. Aux présentes interviennent :

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, banque constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et désignée à l'Annexe 1 de cette loi, ayant son siège social au 1709, rue Hollis, 6ième étage, Halifax, en la province de Nouvelle-Écosse, B3J 3B7, et une succursale au 1002, rue Sherbrooke Ouest, suite 200, Montréal, en la province de Québec, H3A 3L6, ici représentée par ●, son ●, dûment autorisé(e) aux termes d'une résolution adoptée par son conseil d'administration en date du ● (●), dont une copie certifiée conforme demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

(Avis d'adresse étant inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 6 372 949).

Ci-après appelée la« **Banque** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de la Charte, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM19 •, adoptée par le conseil municipal à sa séance du • deux mille dix-neuf (2019).

Copie certifiée conforme de chacune de ces résolutions demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

(Avis d'adresse étant inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 6 019 444).

Ci-après nommée la « **Ville** »

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

La Banque et la Ville étant ci-après collectivement appelée les « **Intervenantes** ».

LESQUELLES déclarent ce qui suit :

101.1. La Banque déclare être créancière d'une somme de 44 240 000,00 $ garantie par hypothèques du même montant consenties par le déclarant contre l'immeuble aux termes d'un acte d'hypothèque reçu par Angelo Febbraio, notaire, le trente-et-un août deux mille dix-sept (31 août 2017), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 23 340 710.

101.2. La Ville déclare être créancière d'obligations garanties par hypothèques au montant de 2 000 000,00 $ consenties par le déclarant aux termes d'un acte d'hypothèque reçu par Angelo Febbraio, notaire, le vingt octobre deux mille dix-sept (20 octobre 2017), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 23 446 598.

101.3. La Ville déclare également être partie à l'Accord et avoir exigé que certaines dispositions soient intégrées à la présente déclaration de copropriété afin de garantir l'exécution, le respect et le maintien des obligations y stipulées dont notamment l'établissement du Talus comme partie commune à usage général, à l'exclusion de toute partie commune à usage restreint ; lesdites dispositions étant stipulées comme étant essentielles et nécessaires au maintien de la destination de l'immeuble.

CECI ÉTANT DÉCLARÉ :

101.4. Les Intervenantes, à titre de créancières hypothécaires, reconnaissent avoir pris connaissance de la présente déclaration de copropriété et consentent à sa publication contre l'immeuble faisant l'objet des présentes et nonobstant les dispositions de l'article 1051 du *Code civil du Québec*, le déclarant et les Intervenantes déclarent et conviennent que les hypothèques des Intervenantes ainsi que toutes les sûretés additionnelles qui s'y greffent continuent d'affecter comme auparavant l'immeuble faisant l'objet des présentes sans subir de division entre les fractions selon leur valeur relative attribuée à chacune d'elles en vertu des présentes.

Les présentes sont consenties sans novation ni dérogation aux droits, hypothèques, sûretés additionnelles et recours des Intervenantes aux termes de toutes sûretés détenues par celles-ci, les Intervenantes se réservant expressément tous tels droits, hypothèques, sûretés additionnelles et recours.

De plus, en garantie additionnelle de l'exécution de ses obligations en vertu desdits actes inscrits au Livre foncier, sous les numéros 23 340 710 et 23 446 598, le déclarant sous réserve du chapitre 9 de l'Acte constitutif de copropriété, transporte par les présentes aux Intervenantes, ce acceptant :

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

- Tous les droits de vote à lui accorder en vertu de la présente déclaration.

- Tous ses droits dans et à toutes sommes recueillies ou à être recueillies pour fins de dépenses communes, y compris tous fonds de prévoyance. Le transport relatif à ces sommes et fonds prendra seulement effet dans le cas où les Intervenantes obtiendront le titre de propriété de l'immeuble ou de quelques fractions et, dans ce dernier cas, ce transport ne concerne que la proportion afférente aux fractions en question dans lesdites sommes et fonds.

Nonobstant le transport ci-dessus, les Intervenantes consentent à ce que le déclarant exerce les droits de vote en son nom et pour son bénéfice personnel, aussi longtemps que le déclarant ne sera pas en défaut d'exécuter ses obligations envers l'une ou l'autre des Intervenantes et que l'une ou l'autre n'aura pas avisé le syndicat de la copropriété qu'elle les exercera elle-même.

Pour donner plein effet au transport ci-dessus, le déclarant s'engage et s'oblige à exécuter tous actes et à poser toutes actions que les Intervenantes pourront lui demandé à cette fin.

101.5. La Ville, à titre de partie à l'Accord, reconnaît avoir pris connaissance de la présente déclaration de copropriété, accepte les dispositions y stipulées à sa demande et en sa faveur et plus particulièrement celles énoncées au chapitre 3 du présent l'Acte constitutif de copropriété et au chapitre 9 du présent Acte constitutif de copropriété, s'en déclare satisfaite et y apporte son consentement, à toute fin que de droits.

10.4 CONSENTEMENT À PARACHEVER

ARTICLE 102. Aucune disposition des présentes et particulièrement aucune des dispositions du chapitre 3 du présent Acte constitutif de copropriété, ni aucun copropriétaire, ni aucune autre personne ne peuvent empêcher le déclarant et ses ayants droit agissant relativement à l'immeuble et à la vente des fractions de terminer les travaux et l'aménagement des parties privatives et des parties communes, le cas échéant, et d'y faire les travaux et les aménagements prévus dont notamment ceux prévus à l'Accord.

Le déclarant a également le droit de vendre librement toutes les fractions à l'intérieur de limites stipulées dans la présente déclaration. Jusqu'à ce que toutes les fractions soient complétées et vendues, le déclarant pourra utiliser librement les parties communes et les parties privatives non vendues et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le déclarant pourra utiliser librement les parties communes et les parties privatives non vendues pour maintenir des bureaux d'administration et de vente, poser des affiches à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble et faire visiter

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

l'immeuble, le tout sans nuire outre mesure aux droits et à la jouissance des autres copropriétaires. Le déclarant aura également le droit de louer toutes fractions et/ou toutes parties privatives avec ou sans les droits y afférents.

Afin de permettre l'achèvement des travaux et des aménagements prévus, le déclarant a, à toute heure raisonnable et dans la mesure nécessaire, libre accès aux parties privatives des fractions qu'il a vendues. Le déclarant a également, à ces fins, la libre utilisation des parties communes. Les droits du déclarant peuvent être exercés par ses employés et sous-contractants. À moins d'urgence, le copropriétaire doit être avisé au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance.

10.5 CONTRATS DE SERVICES PUBLICS

ARTICLE 103. Sous réserve de l'article 1107 du *Code civil du Québec*, le syndicat devra ratifier les contrats de services publics visant notamment l'alimentation en électricité ou en gaz, le cas échéant, et les contrats de déneigement ou de télécommunication ou avec d'autres services dont les tarifs sont réglementés par un organisme public à condition que ces contrats n'excèdent pas une durée de dix (10) ans à compter de leur signature par le déclarant. Le syndicat devra, en conséquence, prendre auprès des compagnies ayant ainsi contracté un engagement à l'effet de respecter les obligations assumées par le déclarant à l'entière exonération de celui-ci.

10.6 MÉDIATION ET ARBITRAGE

ARTICLE 104. Tout désaccord ou différend relatif à la présente déclaration de copropriété ou découlant de l'interprétation des présentes ou de son application, y compris une impasse au sein du conseil d'administration, sera soumis à une médiation. À cet effet, les copropriétaires et administrateurs directement concernés et le syndicat, le cas échéant, devront participer à au moins une rencontre de médiation en y délégant, au besoin, une personne en autorité de décision. Le médiateur sera choisi par les parties, mais devra être un notaire ou un avocat exerçant en droit de la copropriété. Les personnes participant à cette médiation devront respecter le processus et les règles dont ils auront convenu de concert avec le médiateur.

ARTICLE 105. Si la médiation prévue à l'article précédent n'a pas réglé le différend ou le désaccord relatif à la présente déclaration de copropriété ou découlant de l'interprétation des présentes ou de son application, tel différend ou désaccord devra être réglé par voie d'arbitrage, sous réserve des mesures conservatoires nécessaires pour protéger les droits de chacun, de la façon prévue ci-après.

Pour pouvoir se prévaloir du recours à l'arbitrage, une partie devra en aviser l'autre partie par écrit. Les parties devront alors, dans les quinze (15) jours de cet avis, nommer, d'un commun accord, un arbitre unique.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

À défaut par les parties de s'entendre sur la nomination de l'arbitre unique dans ce délai, l'une ou l'autre des parties devra immédiatement requérir qu'un juge de la Cour supérieure du district dans lequel est situé l'immeuble nomme l'arbitre unique.

Pour pouvoir agir comme arbitre, une personne devra en tout temps être un notaire ou un avocat exerçant en droit de la copropriété.

Pour tout différend qui aura été soumis à l'arbitrage, les parties devront aussitôt que requis de le faire, fournir avec diligence et intégrité, tout acte, document, preuve ou toute information que pourrait requérir l'arbitre.

Dès qu'il sera nommé, l'arbitre devra agir avec diligence. À compter de la fin de l'audition d'arbitrage, l'arbitre aura trente (30) jours pour rendre une décision écrite sur l'issue du différend et sur la responsabilité des frais et dépenses encourus pour l'arbitrage. Cette décision sera opposable à toutes les parties et liera chacune d'elles. La décision sera, dès lors, finale et sans appel et les parties devront s'y conformer.

Les présentes dispositions relatives à l'arbitrage ne s'appliqueront pas aux différends ou litiges qui concernent les créances qui sont de la compétence de la Division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec, ou qui pourraient l'être advenant que le demandeur, afin de se rendre éligible devant cette Cour, réduise sa réclamation. Cette Cour aura alors pleine autorité pour trancher le différend ou le litige.

Les présentes dispositions relatives à l'arbitrage ne devront pas avoir pour effet de restreindre le droit du syndicat et des copropriétaires d'exiger l'exécution en nature d'une obligation au moyen d'une injonction.

10.7 REGISTRES DU SYNDICAT

ARTICLE 106. Les registres du syndicat doivent être tenus et conservés sous la supervision du conseil d'administration.

ARTICLE 107. Les registres de la copropriété comportent notamment les registres suivants :

107.1. La liste des copropriétaires qui comporte les noms et adresses des copropriétaires et des locataires, y compris les adresses courriels.

107.2. La liste des créanciers hypothécaires qui l'ont requis.

107.3. Le registre des droits de vote dans lequel sont notamment inscrits les cessions de vote en faveur des créanciers hypothécaires, les mandats aux fins de représentation à l'assemblée, soit par les créanciers hypothécaires, soit par les copropriétaires, en indiquant, dans la mesure du possible, les noms et adresses des mandataires et représentants des copropriétaires; des suspensions et les réductions des droits de vote, le cas échéant.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

107.4. Le registre des procès-verbaux des assemblées des copropriétaires dans lequel sont conservés les procès-verbaux ainsi que toutes les résolutions écrites en tenant lieu.

107.5. Le registre des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration dans lequel sont conservés les procès-verbaux ainsi que toutes les résolutions écrites en tenant lieu.

107.6. Les modifications qui peuvent être adoptées au Règlement de l'immeuble, lesquelles doivent être consignées dans un registre distinct et facilement accessible.

107.7. Les états financiers du syndicat.

107.8. Le registre contenant déclarations faites par le syndicat au registraire des entreprises.

ARTICLE 108. Le conseil d'administration peut mettre en place tout autre registre qu'il juge pertinent ou utile au bon fonctionnement du syndicat et de la copropriété. Notamment, le conseil d'administration peut, s'il le juge utile ou pertinent :

108.1. Faire mention dans les registres de la copropriété, d'avis d'infraction ayant été donnés à des copropriétaires ayant fait défaut de respecter la déclaration de copropriété, un tel avis d'infraction émis à un copropriétaire, lorsqu'il est toujours en vigueur, pouvant être communiqué à l'acquéreur de la fraction du copropriétaire concerné.

108.2. Constituer un registre des améliorations apportées par les copropriétaires aux parties privatives dans lequel seront déposées les descriptions des améliorations apportées aux parties privatives.

108.3. Constituer un registre des polices d'assurance individuelles et obtenir des copropriétaires les informations requises pour tenir ce registre à jour.

ARTICLE 109. Les plans et devis de l'immeuble, une copie authentique du plan de cadastre parcellaire, une copie authentique de la déclaration de copropriété et toutes les modifications qui y sont apportées, que ce soit à l'Acte constitutif de copropriété, au Règlement de l'immeuble et à l'État descriptif des fractions, ainsi que le certificat de localisation de l'immeuble, le plan de garantie, s'il en est, et les copies de contrats conclus par le syndicat doivent être conservées avec les registres de la copropriété.

ARTICLE 110. Les copropriétaires ont le droit de consulter les registres de la copropriété. La consultation des registres de la copropriété par un copropriétaire se fait sur rendez-vous préalablement fixé avec le conseil d'administration ou le dépositaire des registres. Le conseil

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

d'administration peut, par résolution, fixer, de manière générale et révisable annuellement, les frais raisonnables relatifs à la consultation des registres de la copropriété. Les copropriétaires peuvent obtenir des copies des documents contenus aux registres dans la mesure où ceux-ci sont accessibles aux copropriétaires et en en faisant la demande au conseil d'administration ou au gérant, et ce, moyennant des frais raisonnables établis tel que ci-dessus stipulé.

ARTICLE 111. La consultation de tout document du syndicat par un copropriétaire se fait en suivant les modalités de consultation suivantes, à savoir :

111.1. Tout copropriétaire qui désire consulter un registre du syndicat ou un document auquel il a accès doit le faire sur rendez-vous préalablement fixé avec le conseil d'administration ou son représentant.

111.2. Lors de la demande de consultation, le copropriétaire doit énumérer, de préférence par écrit, les documents qu'il souhaite consulter.

111.3. La consultation de tout document se fait en présence d'au moins un administrateur ou d'une personne désignée par le conseil d'administration.

111.4. Les frais de consultation sont ceux fixés par le conseil d'administration en application des dispositions des présentes.

111.5. Le copropriétaire qui désire obtenir une copie ou un extrait d'un document consulté doit en faire la demande en précisant à la personne présente la nature exacte des copies ou extraits désirés.

111.6. Le conseil d'administration est tenu de livrer ces copies ou extraits dans un délai raisonnable, à la condition que le copropriétaire en acquitte les frais raisonnables de reproduction.

ARTICLE 112. Le conseil d'administration doit refuser de donner des copies des documents dont la communication est interdite en application de l'article 37 du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le registre et tous autres documents relatifs à l'immeuble et au syndicat doivent être mis à la disposition des copropriétaires par un procédé de communication électronique. Ces documents devront être conservés sur un écrit papier et un support numérique.

Le syndicat doit se doter des logiciels nécessaires à l'accessibilité des registres et de la déclaration de copropriété, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

10.8 CLAUSES PÉNALES

ARTICLE 113. Un copropriétaire qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de la présente déclaration de copropriété relatives à l'usage des parties communes ou des parties privatives est passible des pénalités suivantes envers le syndicat :

Le premier avis d'infraction pendant la période de référence donne lieu à une pénalité de cinquante dollars (50.00 $). Le second avis d'infraction pendant la période de référence et ce, que ce soit pour la même infraction ou pour une autre infraction, donne lieu à une pénalité de soixante-quinze dollars (75.00 $). Tout avis d'infraction additionnel pendant la période de référence donne lieu à une pénalité graduellement augmentée de vingt-cinq dollars (25.00 $) pour chaque nouvel avis (troisième, cent dollars (100.00 $), quatrième, cent vingt-cinq dollars (125.00 $), etc.).

Pour les infractions continues (travaux illégaux, affichage illégal, etc.), chaque journée d'infraction subséquente à l'avis donne lieu en plus à une pénalité de vingt-cinq dollars (25.00 $) par jour. Par exemple, s'il s'agit d'un deuxième avis d'infraction pendant une période de référence, la journée de la réception de l'avis donnera lieu à une pénalité de soixante-quinze dollars (75.00 $) et toutes les journées d'infraction subséquentes, à une pénalité de vingt-cinq dollars (25.00 $) chacune. Pour des infractions continues, un nouvel avis d'infraction n'est pas nécessaire et ne peut être émis par le conseil d'administration, sauf en cas d'interruption de l'infraction.

La période de référence est l'exercice financier du syndicat.

Avant d'émettre un avis formel d'infraction, le conseil d'administration du syndicat peut, à son entière discrétion, informer par écrit le copropriétaire concerné de l'infraction reprochée de façon à lui permettre de remédier à cette infraction sans encourir de pénalité.

Les pénalités accumulées par un copropriétaire au cours d'un mois sont payables par celui-ci le premier jour du mois suivant.

Les pénalités sont stipulées relativement au seul dommage général que subit la collectivité des copropriétaires du fait que l'un d'entre eux ne respecte pas la déclaration de copropriété. Tout autre dommage causé par le défaut de ce copropriétaire à des biens ou à des personnes sera assujetti aux règles de droit commun sur la responsabilité civile.

Malgré l'imposition de pénalités, le syndicat conserve tous ses autres recours contre les copropriétaires défaillants pour s'assurer du respect de la présente déclaration de copropriété, y compris l'obtention d'une ordonnance ou d'une injonction et de tous autres recours en dommages-intérêts pour un préjudice à des biens ou à des personnes.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 114. Les honoraires et déboursés extrajudiciaires encourus lorsque les services d'un conseiller juridique sont retenus par le syndicat à la suite du défaut d'un copropriétaire de respecter les dispositions de la déclaration de copropriété, y compris quant aux paiements dus par un copropriétaire au syndicat en vertu de la déclaration de copropriété, sont à la charge de ce copropriétaire sauf dans les cas où :

114.1. À la suite de procédures judiciaires, un jugement final rejette en totalité la demande du syndicat.

114.2. À la suite de procédures judiciaires auxquelles le syndicat est parti, un jugement final mitige les honoraires et déboursés extrajudiciaires qui doivent être payés par le copropriétaire en défaut.

Ces frais sont payables à la demande du syndicat par le copropriétaire concerné. Les sommes dues par un tel copropriétaire portent intérêt au profit du syndicat tel que prévu aux présentes.

DEUXIÈME PARTIE : RÈGLEMENT DE L'IMMEUBLE

CHAPITRE 1 : CONDITIONS RELATIVES À LA JOUISSANCE, À L'USAGE ET À L'ENTRETIEN DES PARTIES PRIVATIVES ET COMMUNES

1.1. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTIES PRIVATIVES

ARTICLE 115. Chacun des copropriétaires a le droit de jouir comme bon lui semble des parties privatives comprises dans sa fraction, à la condition d'en respecter la destination et le présent Règlement de l'immeuble ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées, de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires et de ne rien faire qui puisse, soit compromettre la solidité de l'immeuble, soit porter atteinte à sa destination.

ARTICLE 116. La jouissance et l'usage des parties privatives sont sujets aux conditions suivantes :

116.1. Tel que stipulé à l'Acte constitutif de copropriété, la location des fractions est autorisée.

116.2. Les copropriétaires, locataires ou occupants doivent veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit, à aucun moment, troublée par leur fait, celui de leurs clients, de leurs employés, de leurs fournisseurs ou des gens à leur service, sauf à l'occasion de travaux de construction et/ou d'entretien.

116.3. Tout copropriétaire reste responsable, à l'égard des autres copropriétaires et du syndicat, des conséquences dommageables entraînées par sa faute ou sa négligence et celle d'un de ses préposés ou par le fait

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

d'un bien dont il est légalement responsable. Ainsi tout copropriétaire qui cause un dommage aux parties communes ou à une autre partie privative doit rembourser au syndicat ou au copropriétaire concerné toute somme qu'il pourrait être appelé à payer par suite de ce dommage, dont notamment, la somme représentant toute franchise d'assurance.

116.4. Chacun des copropriétaires, locataires et occupants est tenu de faire respecter par tous ses employés, clients et fournisseurs les dispositions de la loi, de la présente déclaration, des modifications de celle-ci, le cas échéant, des servitudes grevant l'immeuble, le cas échéant, et des règlements en vigueur.

116.5. Chaque copropriétaire est tenu, à ses frais, de maintenir sa partie privative et accessoire en bon état, propres et conformes à sa destination, aux normes sanitaires et aux exigences de toutes lois.

116.6. Les administrateurs du syndicat, le gérant, les préposés, employés et contractants du syndicat ont libre accès aux parties privatives, le cas échéant, à toute heure raisonnable pour les fins permises par la présente déclaration de copropriété, avec l'entente toutefois que tel accès dans une partie privative est accordé sur rendez-vous préalablement fixé, sauf en cas d'urgence.

116.7. Chaque copropriétaire est responsable du bon fonctionnement, de l'entretien et des réparations des conduits électriques et des canalisations d'eau, d'égouts se trouvant à l'intérieur de sa partie privative et servant à l'exploitation de cette dernière ainsi que de tout conduit et toute canalisation situés à l'extérieur des bornes des parties privatives et qui desservent exclusivement cette partie privative, le cas échéant.

116.8. Tout copropriétaire, locataire et tout occupant doit s'abstenir de poser tout acte et de garder dans sa partie privative toute substance susceptible d'augmenter les primes d'assurances ou susceptible d'entrainer l'annulation de l'assurance.

1.2. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTIES COMMUNES

ARTICLE 117. Sujet aux dispositions du *Code civil du Québec*, de la présente déclaration de copropriété et particulièrement au présent Règlement de l'immeuble et aux règlements que le syndicat peut adopter en tout temps, chacun des copropriétaires a l'entière jouissance des parties communes de l'immeuble pour en faire usage selon les fins auxquelles elles sont destinées et suivant la destination de l'immeuble et des parties communes tout en ne faisant pas obstacle à l'exercice du même droit par les autres copropriétaires et sujet aux limitations ci-après énoncées, à savoir :

117.1. Chaque copropriétaire est personnellement responsable des dégradations faites aux parties communes, et d'une manière générale, de

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

toutes les conséquences dommageables susceptibles de résulter d'un usage abusif ou d'une utilisation non conforme à leur destination des parties communes, que ce soit par son fait, par le fait de son locataire, d'occupants, de représentants, employés, clients et invités ou des personnes à qui il donne accès à l'immeuble.

117.2. Aucun des copropriétaires, locataires ou occupants de l'immeuble, leurs représentants, employés, clients et invités ou toute personne à qui ils permettent l'accès à l'immeuble ne peut encombrer l'accès à la voie publique, les voies d'accès et de circulation et les autres endroits communs ni laisser séjourner quoi que ce soit sur ces parties de l'immeuble.

117.3. Les copropriétaires devront tolérer les inconvénients normaux du voisinage et notamment ceux pouvant résulter de l'exploitation industrielle, commerciale ou de bureaux, des lieux et de la circulation de personnes, de biens ou de marchandises.

117.4. De façon générale, les copropriétaires, locataires, occupants, représentants, employés, clients, invités et toutes autres personnes se trouvant sur les lieux doivent en tout temps respecter les dispositions du présent Règlement de l'immeuble et de tous les règlements adoptés par le syndicat.

1.3. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTIES COMMUNES À USAGE RESTREINT

ARTICLE 118. Chaque copropriétaire qui bénéficie d'un droit de jouissance exclusive dans les parties communes à usage restreint énumérées ci-dessus à l'Acte constitutif de copropriété, doit les maintenir en bon état de propreté, entretien, conservation, réparation, remplacement et reconstruction et est responsable des dommages causés à ces parties réservées à sa jouissance exclusive, que ce soit par son fait, par le fait de son locataire, de ses représentants, employés, clients et invités ou des personnes à qui il donne accès à l'immeuble, et à son défaut, ceux-ci peuvent être effectués par le syndicat, mais à la charge du copropriétaire concerné.

CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION DE LA COPROPRIÉTÉ

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

2.1.1. Composition du conseil d'administration, nomination, inhabilités et rémunération des administrateurs

ARTICLE 119. Vincenzo (Vincent) CHIARA est nommé par les présentes comme seul administrateur provisoire et restera en fonction jusqu'à la première élection des administrateurs qui aura lieu à l'assemblée

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

de transition. À compter de l'assemblée de transition, le conseil d'administration du syndicat est composé d'autant d'administrateurs qu'il y aura de parties privatives. Le ou les copropriétaire(s) de chacune des fractions pouvant désigner un administrateur pour le représenter au conseil d'administration. Le copropriétaire de plusieurs fractions pouvant désigner un (1) administrateur par fraction.

À compter de l'assemblée de transition, les administrateurs sont élus par les copropriétaires lors de l'assemblée annuelle, à la majorité des voix présentes ou représentées. Les administrateurs élus acceptent leur charge immédiatement de vive voix, devant l'assemblée, ou postérieurement au moyen d'un écrit. Les administrateurs sont élus pour une période d'un (1) an. À l'expiration de cette période, leur mandat se continue jusqu'à la prochaine assemblée.

ARTICLE 120. Tout administrateur peut être réélu.

Même après avoir accepté la charge, un administrateur peut démissionner en tout temps sur un avis écrit de trente (30) jours au conseil d'administration du syndicat.

La charge d'administrateur peut être dévolue à toute personne physique. Cette personne peut ne pas être un copropriétaire.

Sont inhabiles à être administrateurs les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les personnes inaptes, les faillis non libérés, les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction. Si une cause d'inhabileté survient chez un administrateur pendant la durée de son mandat, il cesse dès lors d'être administrateur. Toutefois, les actes posés par un administrateur dans l'ignorance d'une cause qui le rend inhabile ne peuvent être remis en question pour cette raison.

La rémunération des administrateurs est déterminée par l'assemblée des copropriétaires.

ARTICLE 121. Dans le cas où il surviendrait une vacance parmi les administrateurs nommés, soit par suite de démission, de décès, d'inhabilité ou autres causes, le ou les copropriétaire(s) dont le représentant n'est plus sur la conseil d'administration doit nommer immédiatement un administrateur pour combler cette vacance, sinon les administrateurs en place comblent eux-mêmes cette vacance jusqu'à la date de la prochaine assemblée des copropriétaires. Toutefois, une vacance n'empêche pas le conseil d'administration du syndicat d'agir, à moins que le nombre des administrateurs restants soit inférieur au quorum. Ceux qui restent peuvent valablement convoquer une assemblée des copropriétaires.

ARTICLE 122. Au cas où une vacance au sein du conseil d'administration ne serait pas comblée dans un délai d'un (1) mois à compter de cette vacance, le président de l'assemblée des copropriétaires

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

devra convoquer une assemblée générale spéciale des copropriétaires qui devra être tenue dans le plus bref délai ou à son défaut d'agir dans les dix (10) jours suivants, tout copropriétaire pourra convoquer une assemblée.

ARTICLE 123. Au cas où l'assemblée générale spéciale des copropriétaires prévue à l'article précédent négligerait, omettrait ou refuserait de combler tout poste vacant, ou en cas d'impossibilité de procéder à l'élection ou au remplacement d'un administrateur, tout copropriétaire, peut, par requête, demander au tribunal de nommer ou de remplacer un administrateur et de fixer les conditions de sa charge. Cette requête doit être signifiée au syndicat et à chacun des copropriétaires et les frais de celle-ci sont considérés comme une dépense commune de la copropriété. La personne nommée agira avec les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que ceux octroyés et imposés aux administrateurs par la présente déclaration de copropriété.

ARTICLE 124. L'assemblée des copropriétaires peut, à la majorité des voix exprimées, destituer pour faute les administrateurs ou l'un d'entre eux. Dans ce cas, le copropriétaire qui a nommé un tel administrateur doit immédiatement nommer un remplaçant à celui-ci sujet.

Un administrateur qui, étant copropriétaire, est en défaut d'acquitter sa contribution aux charges communes ou au fonds de prévoyance peut également être destitué suivant la même procédure.

2.1.2. Tenue des réunions du conseil d'administration

2.1.2.1. Époque et convocation des réunions du conseil d'administration

ARTICLE 125. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige la gestion des affaires du syndicat. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président ou par le secrétaire du conseil d'administration au moyen d'un avis écrit mentionnant la date, l'heure et le lieu de la réunion. Un ordre du jour doit être joint à l'avis de convocation.

ARTICLE 126. L'avis de convocation est transmis par courrier ordinaire à l'adresse des administrateurs apparaissant dans les registres du Registraire des entreprises ou remis de main à main au moins cinq (5) jours francs avant la tenue de la réunion. À moins d'une résolution à l'effet contraire du conseil d'administration, l'avis peut aussi être transmis par courriel.

ARTICLE 127. Le conseil d'administration peut, par résolution, déterminer le lieu, la date et l'heure auxquels seront tenues les réunions régulières du conseil d'administration. Une copie de telle résolution doit être transmise à chacun des administrateurs sitôt après son adoption. Dans ce cas, aucun autre avis de convocation à ces réunions n'est requis.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

ARTICLE 128. Les administrateurs peuvent, verbalement ou par écrit, renoncer à l'avis de convocation d'une réunion du conseil d'administration ainsi qu'au délai qui y est indiqué ainsi qu'à toute modification de cet avis. Cette renonciation peut être valablement donnée en tout temps, soit avant, pendant ou après la réunion. La présence d'un administrateur à une réunion équivaut à une telle renonciation, à moins qu'il ne soit présent que pour contester la régularité de la convocation.

2.1.2.2. Quorum, vote, majorité et forme de réunions

ARTICLE 129. Le quorum à une réunion du conseil d'administration est fixé à la majorité des administrateurs en poste. En l'absence de quorum à une réunion du conseil d'administration dans les quinze minutes suivant l'ouverture de la réunion, la réunion ne peut être tenue. Le quorum doit être maintenu pendant toute la durée de la réunion, à défaut de quoi elle est ajournée.

ARTICLE 130. Aucun administrateur ne peut se faire représenter à une réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 131. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents, chacun des administrateurs détenant une voix. Le président de la réunion n'a pas de vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

ARTICLE 132. Le vote est pris à main levée à moins qu'un vote secret ne soit demandé par un administrateur.

ARTICLE 133. Les résolutions écrites, signées par tous les administrateurs, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration. Un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux des délibérations.

ARTICLE 134. Les administrateurs peuvent, si tous sont d'accord, participer à une réunion du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux.

2.1.2.3. Élection des officiers

ARTICLE 135. Les administrateurs peuvent élire entre eux un président, un vice-président et un trésorier.

2.1.2.4. Procès-verbaux

ARTICLE 136. Les délibérations et les décisions du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux rédigés en français par le secrétaire du conseil d'administration. Ils sont tenus et conservés dans les registres de la copropriété, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de copropriété.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

2.2. L'ASSEMBLÉE DES COPROPRIÉTAIRES

2.2.1. Époque et convocation des assemblées des copropriétaires

ARTICLE 137. L'assemblée de transition doit être convoquée au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de celui où le déclarant ne détient plus la majorité des voix à l'assemblée des copropriétaires. Le déclarant a toute discrétion pour la convoquer avant.

ARTICLE 138. Lors de cette assemblée, le conseil d'administration rend compte de son administration, produit des états financiers, lesquels doivent être accompagnés de commentaires d'un comptable sur la situation financière du syndicat.

ARTICLE 139. Une assemblée générale des copropriétaires est tenue au moins une fois par année, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice financier.

ARTICLE 140. L'assemblée générale des copropriétaires est convoquée par le conseil d'administration ou suivant ses directives aussi souvent qu'il le juge utile.

ARTICLE 141. Des copropriétaires, s'ils représentent dix pour cent (10 %) des voix à l'assemblée des copropriétaires, peuvent exiger du conseil d'administration du syndicat la convocation d'une assemblée annuelle ou spéciale au moyen d'un avis écrit précisant, de façon détaillée, les questions qu'ils désirent faire porter à l'ordre du jour.

À défaut par le conseil d'administration de convoquer une assemblée dans les vingt et un (21) jours suivant la réception de cet avis, tout copropriétaire signataire de l'avis peut convoquer lui-même l'assemblée. Le syndicat est alors tenu de rembourser aux copropriétaires les frais utiles qu'ils ont engagés pour tenir l'assemblée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement lors de ladite assemblée. Lorsqu'une assemblée est convoquée de cette façon, un avis de convocation est transmis à chacun des membres du conseil d'administration.

ARTICLE 142. L'avis de convocation à une assemblée générale des copropriétaires est envoyé à tous les copropriétaires ainsi qu'aux créanciers hypothécaires détenteurs de droits de vote inscrits au registre de la copropriété sans que, cependant, dans ce dernier cas, l'absence de convocation affecte la validité de l'assemblée; cet avis est envoyé par courrier ordinaire ou livré de main à main ou aux portes des parties privatives, au moins quinze (15) jours, mais pas plus de quarante-cinq (45) jours avant la date de l'assemblée. En cas d'urgence, un délai de trois (3) jours est suffisant. Dans le cas d'une assemblée spéciale ayant pour objet la fin de la copropriété tel que prévu ci-dessus au chapitre 8 de l'Acte constitutif de copropriété, l'avis de convocation doit être envoyé au moins trente (30) jours, mais pas plus de quarante-cinq (45) jours avant la date de l'assemblée.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu où l'assemblée des copropriétaires est tenue et est accompagné de l'ordre du jour qui doit préciser chacune des questions soumises à la délibération de l'assemblée. L'avis de convocation transmis à un copropriétaire dont le droit de vote est suspendu en fait mention.

ARTICLE 143. L'avis de convocation à l'assemblée doit être accompagné, le cas échéant, des pièces, des états et des documents suivants, à savoir :

143.1. Le bilan, l'état des résultats de l'exercice écoulé, l'état des dettes et créances.

143.2. Le budget prévisionnel ainsi que le rapport du vérificateur lorsque l'assemblée est appelée à approuver les comptes.

143.3. Tout projet de modification à la déclaration de copropriété, soit à l'Acte constitutif de copropriété, au Règlement de l'immeuble ou à l'État descriptif des fractions ou à tout règlement lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer sur une telle modification.

143.4. Une note sur les modalités essentielles de tout contrat proposé et de tous travaux projetés.

143.5. Le projet de résolution ou de règlement lorsque l'assemblée est appelée à statuer sur une des questions qui relèvent de sa compétence.

ARTICLE 144. Les copropriétaires peuvent renoncer à l'avis de convocation à une assemblée des copropriétaires. Leur présence équivaut à une renonciation à l'avis de convocation, à moins qu'ils ne soient là pour contester la régularité de la convocation.

ARTICLE 145. L'assemblée des copropriétaires ne peut délibérer sur d'autres questions que celles inscrites à l'ordre du jour, à moins que tous les copropriétaires qui devaient être convoqués ne soient présents ou représentés et n'y consentent.

Toutefois, lors de l'assemblée annuelle, chacun peut soulever toute question d'intérêt pour le syndicat, les copropriétaires, l'immeuble et la copropriété.

ARTICLE 146. Tout copropriétaire peut, dans les cinq (5) jours de la réception de l'avis de convocation, faire inscrire toute question à l'ordre du jour. Avant la tenue de l'assemblée, le conseil d'administration du syndicat avise par écrit les copropriétaires des questions nouvellement portées à l'ordre du jour.

ARTICLE 147. Les mandats donnés par les copropriétaires pour se faire représenter à l'assemblée ainsi que les mutations de titre ne sont

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

opposables au syndicat qu'à compter du moment où ils sont notifiés au conseil d'administration. La convocation régulièrement adressée à l'ancien propriétaire, antérieurement à la notification de la mutation, est réputée valable quant au nouveau copropriétaire. En cas d'indivision, la convocation est valablement adressée à au moins un indivisaire.

2.2.2. Tenue des assemblées des copropriétaires

ARTICLE 148. L'assemblée générale des copropriétaires se réunit au lieu mentionné dans l'avis de convocation.

Les assemblées seront tenues selon les règles de procédures reconnues sous réserve de toute disposition contraire au présent acte, à ses modifications ou à ses règlements.

2.2.2.1. Présences

ARTICLE 149. Il est tenu une feuille de présence préparée par les administrateurs avant la tenue de l'assemblée générale et qui contient les nom et adresse de chaque copropriétaire et, le cas échéant, de son mandataire, de la fraction qu'il détient et du nombre de voix dont il dispose, compte tenu, s'il y a lieu, des dispositions du *Code civil du Québec* relatives à la réduction et à la suspension du droit de vote.

Cette feuille est émargée par chaque copropriétaire ou par son mandataire. Elle est certifiée exacte par le secrétaire ou le président de l'assemblée.

ARTICLE 150. Chaque copropriétaire peut se faire représenter à l'assemblée s'il donne un mandat écrit à cet effet à toute personne, copropriétaire ou non. Ce mandat écrit est remis aux administrateurs.

ARTICLE 151. Les résolutions écrites, signées par toutes les personnes habiles à voter, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée des copropriétaires. Un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux des délibérations.

2.2.2.2. Élection des dirigeants

ARTICLE 152. L'assemblée générale élit, lors de l'assemblée annuelle, son président. L'assemblée élit également un vice-président. La personne désignée par le conseil d'administration pour la tenue des registres de la copropriété agit à titre de secrétaire. En cas d'absence de cette personne, l'assemblée élit un secrétaire. Le président préside l'assemblée; le vice-président remplace le président, au cas d'absence ou d'incapacité. Les dirigeants sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle et agissent à ce titre à toute assemblée extraordinaire tenue durant l'année.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

2.2.2.3. Votes, quorum et majorité

ARTICLE 153. À l'assemblée générale des copropriétaires, chaque copropriétaire dispose d'un nombre de voix proportionnel à la valeur relative de sa fraction, tel que déterminé ci-dessus au chapitre 4 de l'Acte constitutif de copropriété.

Les indivisaires d'une fraction doivent être représentés par un (1) seul mandataire, qui peut être l'un d'eux. Lorsqu'une fraction fait l'objet d'un usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier ou par le nu-propriétaire, selon la loi.

ARTICLE 154. Nonobstant ce qui précède, et conformément à la loi, le déclarant, à titre de promoteur au sens du *Code civil du Québec*, ne peut disposer, de plus de soixante pour cent (60 %) de l'ensemble des voix des copropriétaires à l'expiration de la deuxième et de la troisième année de la date de la publication de la présente déclaration de copropriété. Ce nombre est réduit à vingt-cinq pour cent (25 %) par la suite.

ARTICLE 155. Le copropriétaire qui, depuis plus de trois (3) mois, n'a pas acquitté sa quote-part des charges communes ou sa contribution au fonds de prévoyance est privé de son droit de vote, de son droit d'assister à l'assemblée et de s'y exprimer. Il doit toutefois être convoqué à l'assemblée. Il peut remédier à son défaut, en capital et intérêts, en tout temps avant le début de l'assemblée et retrouver ainsi l'exercice de son droit de vote et autres prérogatives. Le paiement fait par un tel copropriétaire dans les sept (7) jours précédant l'assemblée doit, pour lui permettre de recouvrer son droit de vote, être effectué en espèce ou par traite bancaire à l'ordre du syndicat. Si le syndicat s'est prévalu, préalablement à la convocation de l'assemblée, de son droit d'exiger le paiement complet des cotisations annuelles d'un tel copropriétaire (clause de déchéance du terme stipulée ci-après), ce paiement complet doit être effectué, aux conditions mentionnées ci-dessus, afin de lui permettre de recouvrer son droit de vote.

ARTICLE 156. Le quorum, à l'assemblée des copropriétaires, est constitué par les copropriétaires ou leurs représentants détenant la majorité des voix. Il doit être atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure fixée pour le début de l'assemblée. L'assemblée où il n'y a plus quorum doit être ajournée si un copropriétaire le réclame.

ARTICLE 157. Aucune décision ne peut être prise à une assemblée à moins qu'il n'y ait quorum dans les trente (30) minutes qui suivent l'heure fixée pour le début de l'assemblée. L'assemblée ne peut être ouverte à défaut de quorum. Le président doit suspendre la séance s'il constate lui-même qu'il n'y a plus quorum ou à la demande d'un copropriétaire qui invoque le défaut de quorum. L'assemblée qui n'a plus quorum ne peut validement délibérer. Dans ce cas, l'assemblée est ajournée à une date ultérieure. Les administrateurs sont tenus de convoquer une deuxième assemblée dans les quinze (15) jours suivants au moyen d'un avis écrit de

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

trois (3) jours francs avant la tenue de cette seconde assemblée. Les trois quarts (3/4) des copropriétaires présents ou représentés à cette assemblée en constituent le quorum.

ARTICLE 158. Les décisions du syndicat sont prises à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés à l'assemblée des copropriétaires, sous réserve des dispositions de la loi et particulièrement des dispositions impératives dont il est fait mention à l'Acte constitutif de copropriété.

ARTICLE 159. Les décisions régulièrement prises et les règlements régulièrement adoptés obligent tous les copropriétaires, même les opposants et ceux qui n'ont pas été représentés à l'assemblée.

ARTICLE 160. Lors de l'assemblée des copropriétaires, tout vote se prend habituellement à main levée à moins que le scrutin secret soit préalablement réclamé, soit par le président de l'assemblée, soit par deux copropriétaires présents ou représentés à l'assemblée. Le vote peut également être pris par l'appel des fractions par le président, qui comptabilise lui-même les voix. Dans tous les cas, le président d'assemblée doit s'assurer que le vote est régulièrement comptabilisé en respectant le nombre de voix de chacun des copropriétaires.

2.2.2.4. Le procès-verbal

ARTICLE 161. Le procès-verbal est rédigé en français par le secrétaire de l'assemblée. Il est ensuite signé par le secrétaire et le président de l'assemblée et déposé aux registres de la copropriété.

ARTICLE 162. Une copie du procès-verbal de toute assemblée est fournie à chaque copropriétaire par le conseil d'administration du syndicat dans les trente (30) jours suivant une assemblée. Il en est de même de tout règlement.

ARTICLE 163. Le procès-verbal indique notamment, le nom du syndicat, le lieu, la date et l'heure où l'assemblée est tenue, le nombre de copropriétaires et de voix présents et représentés. Il est rédigé suivant l'ordre du jour en faisant un compte-rendu des délibérations de l'assemblée. Il mentionne le nom de celui qui fait une proposition. Chaque proposition apparaît au procès-verbal ainsi que le résultat du vote.

ARTICLE 164. La feuille de présence est annexée au procès-verbal et est conservée avec lui.

2.2.2.5. Vote des créanciers hypothécaires

ARTICLE 165. Quand un acte contient une stipulation transportant à un créancier hypothécaire le droit de vote à toute assemblée des copropriétaires et quand le créancier hypothécaire veut exercer ce droit, les dispositions suivantes s'appliquent :

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

165.1. Le syndicat reçoit et inscrit au registre de la copropriété tout transport de droit de vote et toute procuration donnée par le créancier de même que toute révocation de procuration.

165.2. À compter de la réception de cet avis de transport, le syndicat considère le créancier hypothécaire comme détenteur de votes en ce qui concerne son droit de recevoir les avis des assemblées des copropriétaires, de se faire représenter à une assemblée et de convoquer une assemblée, sans préjudice aux droits des copropriétaires de recevoir tout avis et rapport.

165.3. Un avis écrit d'au moins quarante-huit (48**)** heures est expédié par le créancier hypothécaire au syndicat révoquant la procuration donnée s'il veut utiliser lui-même le droit de vote.

165.4. Cet avis peut indiquer dans quelle mesure le créancier hypothécaire exerce son droit.

165.5. Dans tous les cas où un copropriétaire a transporté ses droits de vote à plusieurs créanciers hypothécaires, seul le créancier hypothécaire qui a signifié, par priorité, au syndicat son transport de droit de vote en sa faveur peut exercer ses droits de vote à l'exclusion de tous autres créanciers garantis par le même immeuble.

ARTICLE 166. Bien que le syndicat soit tenu d'informer les créanciers hypothécaires inscrits au registre de la copropriété des décisions prises par l'assemblée des copropriétaires, le défaut, l'insuffisance d'information ou l'irrégularité à ce propos n'affectent en rien la validité des décisions ou des actes qui en découlent.

CHAPITRE 3 : COTISATION ET RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES COMMUNES

ARTICLE 167. Les dépenses résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble ainsi que les contributions aux des fonds de prévoyance constituent des charges communes qui doivent être acquittées par les copropriétaires dans les proportions établies à l'Acte constitutif de copropriété. Leur paiement est garanti par une hypothèque légale sur la fraction de chaque copropriétaire en défaut, pendant plus de trente (30) jours, de payer sa quote-part de charges communes ou sa contribution au fonds de prévoyance. L'hypothèque légale n'est acquise qu'en remplissant les formalités prévues au *Code civil du Québec*. Tout administrateur ou toute personne désignée par le conseil d'administration a qualité pour inscrire l'avis prévu par la loi et consentir à sa radiation aux frais du copropriétaire visé. Les frais et honoraires relatifs à la publication d'une hypothèque légale contre une fraction de copropriété doivent être remboursés au syndicat par le copropriétaire de cette fraction, avant la radiation de l'hypothèque. La radiation d'une telle hypothèque légale sera faite à l'initiative et aux frais du copropriétaire de la fraction.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

3.1. DÉFINITION ET ÉNUMÉRATION DES CHARGES

ARTICLE 168. Les charges dites « communes » comprennent toutes les dépenses résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble ainsi que le fonds de prévoyance et plus particulièrement les dépenses de conservation, d'entretien et d'administration des parties communes et des parties communes à usage restreint, le cas échéant, sauf lorsque le contraire est indiqué dans la présente déclaration, y compris le coût des fournitures et de l'équipement des parties communes et d'une manière générale, le coût de réparation, de remplacement et de reconstruction, ainsi que les frais légaux encourus par le syndicat pour la conservation, la publication et la radiation des droits du syndicat à l'égard desdites charges communes, le cas échéant.

Les charges communes de la copropriété comprennent les charges imposées en vertu des servitudes créées par l'effet du présent acte, sauf quant aux charges imputables aux parties privatives seulement.

3.2. BUDGET, COTISATION ET RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES

ARTICLE 169. Chaque copropriétaire doit payer au syndicat sa contribution aux charges communes telles qu'établies selon le budget. La quote-part de chaque copropriétaire est déterminée en conformité avec les dispositions ci-dessus du chapitre 4 de l'Acte constitutif de copropriété.

ARTICLE 170. L'année financière de la copropriété est fixée de temps à autre par le conseil d'administration du syndicat et, en l'absence de décision contraire, elle couvre la période du premier janvier au dernier jour de décembre de l'année.

ARTICLE 171. Le conseil d'administration doit, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'expiration de tout exercice financier, préparer le budget annuel qui doit prévoir le montant total des charges communes prévues avec l'indication de la cotisation afférente à chaque fraction, selon le pourcentage des contributions de chaque copropriétaire.

ARTICLE 172. Le budget doit comporter deux postes principaux soit « opérations courantes » et « fonds de prévoyance ».

Le budget d'opérations courantes comprend les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparations normales de l'immeuble, les charges communes telles que ci-dessus définies, et un surplus pour contingence, le cas échéant.

Le fonds de prévoyance est destiné à l'accumulation de réserves pour dépenses majeures non imminentes, mais prévisibles dans un avenir plus éloigné. Il est constitué en fonction du coût estimatif des réparations

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

majeures et du coût de remplacement des parties communes. Il tient compte notamment des dispositions prévues à l'article 96.2 du présent acte. Cette prévision ne doit pas être inférieure à cinq pourcent (5 %) du budget annuel. Les sommes versées au fonds de prévoyance et les intérêts qu'elles produisent doivent être déposés dans un compte bancaire distinct et les intérêts en résultant servent à augmenter ledit fonds. Ce fonds doit être liquide et disponible à court terme. Le fonds de prévoyance est la propriété du syndicat.

ARTICLE 173. Lorsque le budget est dûment adopté, le conseil d'administration en notifie une copie à chacun des copropriétaires et à chacun des créanciers hypothécaires qui en fait la demande avec une mention de la contribution mensuelle devant être payée par le copropriétaire.

ARTICLE 174. À compter du premier jour du mois suivant la réception de la copie du budget tel que ci-dessus mentionné, chacun des copropriétaires doit payer au syndicat la somme indiquée dans l'avis accompagnant ladite copie du budget, c'est-à-dire sa cotisation sur une base mensuelle en remettant au conseil d'administration ou au gérant, le cas échéant, une série de douze (12) chèques postdatés couvrant le montant total de ladite cotisation. Tout défaut de paiement partiel à la date prévue ou tout refus de paiement d'un chèque rend exigible le solde de la cotisation ou de la dette. Tous les frais relatifs à l'émission d'un chèque sans provisions suffisantes seront remboursés par le copropriétaire responsable.

ARTICLE 175. En cas de retard dans la présentation d'un nouveau budget, les copropriétaires doivent continuer à verser au syndicat la redevance établie par le budget de l'exercice précédent.

ARTICLE 176. Si un copropriétaire est en défaut d'effectuer à échéance un versement mensuel en paiement de sa cotisation, le conseil d'administration peut se prévaloir du droit d'imposer à ce copropriétaire la perte du bénéfice du terme, et ce sept (7) jours après la date d'échéance. Dans ce cas, le conseil d'administration du syndicat doit donner au copropriétaire en défaut, un avis écrit l'informant qu'il a perdu le bénéfice du terme du paiement de sa cotisation annuelle et que tout solde alors impayé sur sa cotisation annuelle est dû avec intérêt comme ci-après stipulé.

ARTICLE 177. Les arrérages de tout versement ou de tout paiement requis en vertu de la présente déclaration portent intérêt au taux fixé de temps à autre par l'assemblée des copropriétaires et à défaut de ce faire, l'intérêt est calculé au taux préférentiel de la Banque de Montréal plus cinq pourcent (5 %) par année, à compter de la date où ils sont exigibles. Tout paiement effectué par un copropriétaire au syndicat est imputé aux dettes de ce copropriétaire envers le syndicat dans l'ordre suivant, à savoir :

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

177.1. Toutes les dépenses du syndicat occasionnées par le défaut du copropriétaire de respecter la déclaration de copropriété, telles que, notamment, les honoraires professionnels, les frais de remorquage, les frais de nettoyage, etc.

177.2. Les pénalités imposées par le syndicat à ce copropriétaire.

177.3. Toute autre somme due au syndicat par le copropriétaire, sauf quant aux intérêts et aux charges communes y compris les contributions au fonds de prévoyance.

177.4. Les intérêts sur toutes les sommes pouvant être dues au syndicat par le copropriétaire.

177.5. Les charges communes y compris les contributions au fonds de prévoyance dues par le copropriétaire.

ARTICLE 178. Si au cours d'un exercice financier, le conseil d'administration juge que les prévisions budgétaires adoptées sont insuffisantes, alors il peut préparer un budget spécial qui doit être soumis pour consultation à une assemblée spéciale des copropriétaires. Après cette consultation, le conseil d'administration fait parvenir, le cas échéant, un avis d'augmentation des frais communs à chacun des copropriétaires et aux créanciers hypothécaires ayant dénoncé leur intérêt, avec avis de la nouvelle contribution et de la résolution de l'assemblée adoptée à cet effet. À compter de la réception de cet avis, les copropriétaires doivent verser au syndicat la contribution mensuelle révisée.

ARTICLE 179. Les sommes dues au syndicat en vertu du présent chapitre sont indivisibles. Le syndicat peut en exiger le paiement complet de chacun des héritiers ou représentants d'un copropriétaire. Si une fraction appartient de façon indivise à plusieurs copropriétaires, ceux-ci sont solidairement tenus des charges envers le syndicat, lequel peut exiger le parfait paiement de n'importe lequel des copropriétaires indivis. Les nus-propriétaires, les usufruitiers, les titulaires d'un droit d'usage sont, de la même manière, solidaires envers le syndicat.

ARTICLE 180. Les frais encourus par le syndicat pour faire respecter les dispositions des présentes, notamment le paiement des frais communs, pour l'inscription de l'avis prévu à l'article 2729 du C*ode civil du Québec* et pour la prise des mesures conservatoires prévues à l'article 2800 du C*ode civil du Québec* lui sont remboursables, à demande, par le copropriétaire en défaut. À titre indicatif, ces frais comprennent les frais de l'avocat représentant le syndicat dans toute cause l'opposant à ce copropriétaire en défaut afin de faire respecter la déclaration de copropriété, dans la mesure où le syndicat obtient gain de cause soit par jugement ou par règlement hors cour. Il en est de même des sommes dues au syndicat par un copropriétaire pour travaux faits pour lui par ce dernier à cause de sa négligence ou pour toute autre cause. Les sommes dues par un copropriétaire portent intérêt au profit du syndicat tel que prévu aux présentes. Toute demande de paiement faite par le syndicat en

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

recouvrement de ces frais est considérée comme une cotisation spéciale au copropriétaire concerné et son paiement est garanti par l'hypothèque légale existant en faveur du syndicat.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LA LOCATION DES FRACTIONS

ARTICLE 181. Conformément à la loi, l'ensemble du présent Règlement de l'immeuble ainsi que les modifications qui peuvent lui être apportées sont opposables aux locataires et aux occupants des fractions dès qu'un exemplaire dudit règlement ou d'une modification leur est remis par le copropriétaire-bailleur ou par le syndicat.

ARTICLE 182. Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à tous les tiers occupant une fraction, en raison d'un bail ou de toute convention d'une forme autre que la location.

ARTICLE 183. Les locataires sont tenus de respecter la destination de l'immeuble, des parties privatives et des parties communes, telle qu'établie à l'Acte constitutif de copropriété.

ARTICLE 184. Le locataire et le copropriétaire-bailleur sont tenus solidairement responsables envers le syndicat et envers les autres copropriétaires et occupants, du respect du présent Règlement de l'immeuble.

Conformément aux dispositions de la loi et de la présente déclaration de copropriété, le syndicat peut, après avoir avisé le copropriétaire-bailleur et le locataire, demander la résiliation du bail d'une fraction lorsque l'inexécution d'une obligation par le locataire cause un préjudice sérieux à un copropriétaire ou à un autre occupant de l'immeuble.

TROISIÈME PARTIE : ÉTAT DESCRIPTIF DES FRACTIONS

CHAPITRE 1 : DÉSIGNATION CADASTRALE DES PARTIES DE L'IMMEUBLE

1.1. PARTIES PRIVATIVES :

ARTICLE 185. Les parties privatives sont désignées comme suit, à savoir :

Les lots SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (6 022 447), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT (6 022 448), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF (6 022 449), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (6 022 450) et SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS (6 022 453), au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

1.2. PARTIES COMMUNES :

Les parties communes sont désignées comme suit, à savoir :

Les lots SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (6 022 445), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX (6 022 446), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-ET-UN (6 022 451), SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX (6 022 452) et SIX MILLION VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE (6 022 454) au plan du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES DROITS RÉELS CONCERNANT L'IMMEUBLE

ARTICLE 186. Outre les hypothèques ci-haut mentionnées ci-dessus au chapitre 10 de l'Acte constitutif de copropriété et les autres sûretés additionnelles qui s'y greffent, l'immeuble faisant l'objet de la présente déclaration de copropriété est affectée des droits réels suivants :

186.1. Servitude d'utilité publique en faveur de Hydro Québec et Bell Canada créée aux termes d'un acte reçu par Jean-Luc Roy, notaire, le sept juin deux mille seize (7 juin 2016), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 22 384 303;

186.2. Droits résultant d'un bail par le déclarant, à titre de locateur, en faveur de Société en commandite stationnement de Montréal, à titre de locataire, daté du trente-et-un mai deux mille treize (31 mai 2013), et inscrit par avis de bail au Livre foncier sous le numéro 20 120 296;

186.3. Droits résultant d'un bail par le déclarant, à titre de locateur, en faveur de Cinépool inc., à titre de locataire, daté du quinze avril deux mille seize (15 avril 2016), et inscrit par avis de bail au Livre foncier sous le numéro 22 300 961;

186.4. Permis d'occupation du domaine public consenti par Ville de Montréal en faveur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« **CN** ») aux termes d'un acte reçu par Jean Beaudoin, notaire, le vingt octobre mil neuf cent trente (20 octobre 1930), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 260 746, pour deux (2) tuyaux de chauffage à vapeur isolés inclus dans une enveloppe vitrifiée sous et à travers la rue Le Ber à partir des anciens lots 319 et 320, qui forment une partie de l'immeuble;

186.5. Servitude de réduction de jouissance en raison d'activités ferroviaires et une servitude de passage pour le retrait des rails communément appelés « Glass Lead Spur » consenties par le déclarant en

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

faveur du CN et une servitude de construction et maintien d'un viaduc consenti par le CN au déclarant aux termes d'un acte fait sous seing privé le seize juin deux mille dix (16 juin 2010), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 13 404 252;

186.6. Servitude de non-construction par destination de propriétaire établit par le déclarant aux termes d'un acte reçu par Mattia Maria Puccio, notaire, le sept juillet deux mille quinze (7 juillet 2015), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 21 679 534, afin de prohiber toute construction qui contreviendrait à la marge de recul établi par la Régie du bâtiment;

186.7. Servitudes consenties par le déclarant en faveur de Agence Métropolitaine de transport aux termes d'un acte reçu par Sylvie Lafond, notaire, le cinq novembre deux mille quinze (5 novembre 2015), et inscrit au Livre foncier sous le numéro 21 948 300, soit une servitude de passage en faveur de la propriété située au nord de l'immeuble afin d'accéder à la rue De Sébastopol et une servitude d'utilité publique sur la même emprise; et

186.8. Avis de contamination inscrit au Livre foncier sous le numéro 23 176 279.

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

DONT ACTE à Montréal, province de Québec, sous le numéro ● (●) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le déclarant et les Intervenantes ayant déclaré avoir pris connaissance du présent acte et ayant exempté expressément le notaire de leur en donner lecture formelle, signent en présence du notaire.

LES COURS POINTE ST-CHARLES INC. /
POINTE ST-CHARLES YARD INC.

Par : _____
Vincenzo (Vincent) CHIARA

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Par : _____
●

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
●

_____
Angelo FEBBRAIO, notaire

Prévost notaires inc.
© Tous droits réservés
All rights reserved

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1188091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.), Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 579 330,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public no 18-17134 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 746 712,32 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'accorder aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.), Delisle, Despaux et associés, le soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, un contrat de services professionnels pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 579 330,28 $ taxes incluses, soit le montant de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17134;

2. D'autoriser une dépense totale de 746 712,32 $ taxes incluses, soit 579 330,28 $, taxes incluses pour les services professionnels pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 86 899,54 $ taxes incluses à titre de budget de contingences et 80 482,50 $ taxes incluses à titre de budget pour les incidences;

3. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 17:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188091002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.), Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 579 330,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public no 18-17134 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 746 712,32 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le patinage est une activité de loisir hivernale importante à Montréal. Avec ses 255 patinoires extérieures réparties dans 161 parcs (données de 2016), la Ville permet aux citoyens de demeurer actifs et de profiter du plein air même en hiver.
Toutefois, les changements climatiques ont un impact non négligeable sur les activités extérieures. Les variations fréquentes et importantes de la température hivernale et la réduction de la période de gel nuisent à la pratique du patinage et exigent de la Ville un surcroît d'entretien des patinoires.

Les impacts de ces changements climatiques peuvent se ressentir à plusieurs niveaux :

- Pour l'expérience de l'usager : la glace est de moins bonne qualité, les horaires sont plus difficiles à respecter en raison de fermeture ou d'opération d'entretien, etc.
- Pour la Ville : l'entretien additionnel nécessite une adaptation des ressources, des moyens et des budgets supplémentaires.

Ces changements amènent des questionnements importants sur le déploiement et la gestion des patinoires. C'est pourquoi la Ville a fait réaliser une étude pour évaluer les options potentielles pour répondre à ce phénomène et adapter son parc de patinoires extérieures. Suite au dépôt des conclusions et recommandations de cette étude, la Ville a élaboré un Plan d'action pour les dix prochaines années afin d'augmenter la résilience des

installations et d'adapter l'offre d'activités hivernales.

Ce Plan prévoit des investissements indispensables pour maintenir l'offre de patinage aux Montréalais avec une qualité de glace adéquate et une saison d'opération élargie. Les arrondissements bénéficieront d'un soutien financier de la Ville centre pour financer la réalisation de leurs projets, et ils assumeront les frais d'exploitations et d'animations de leurs patinoires extérieures réfrigérées.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 6 août au 11 septembre 2018, la période de sollicitation du marché fut de 37 jours calendrier.

L'appel d'offres vise l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis d'une (1) patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le contrat est attribué à la firme ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation de l'équipe proposée par le comité de sélection.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et trois (3) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 31 août 2018 a permis de répondre à trois (3) question des soumissionnaires : Précisions sur la nature des travaux, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une nouvelle construction. Également, nous avons confirmé qu'il n'aurait pas de visite. puisque tous les informations pertinente étaient incluses au dossier de l'appel d'offre. *Finalement, nous avons mentionné que les politiques environnementales incluses à l'appel d'offre devaient être respectées, c'est-à-dire le respect de la loi sur la qualité de l'environnent Section IV.2.1* au sujet de la gestion des sols contaminés et de la politique sur le développement durable pour les édifices *de la Ville de Montréal. Également, il est important de préciser que malgré le fait que le projet est la réalisation d'une patinoire réfrigérée extérieure, nous suivrons les lignes directrices de ces politiques.*

- l'addenda no 2 du 5 septembre 2018 a permis de répondre à quatre (4) questions des soumissionnaires : Précision sur le bordereau de prix au sujet que le profil énergétique sera exécuté sur un nouveau bâtiment et qu'il y a un seul prix dans la section Rapport 50 % à la mention J. Aussi, il ne faut pas tenir compte des items A à F à la page 19, 20, 21 du document ''Données générales de la mission'' car il n'a pas de bâtiments existants sur lesquels réaliser une étude préliminaire. Pour finir, la parti ''documents de présentation à remettre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)'' de l'item G devra être inclus aux services de bases de l'appel d'offre.

- l'addenda no 3 du 7 septembre 2018 a permis de répondre à deux (2) questions des soumissionnaires : La rubrique ''Capacité de production des firmes et échéancier'' devra tenir compte de la phase ''Étude préliminaire'' incluant la programmation et l'audit de l'étape de préconception car des évaluations environnementales supplémentaires sont possiblement requises. De plus, le PFT sera rédigé par la Ville en même temps que les études préliminaires en collaboration avec le SDSS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0397	26 mars 2018	Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir

		une consultation publique portant sur le projet de plan d'action
CM17 0492	25 avril 2018	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design (architecture), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (électromécanique, charpente et civil), Delisle, Despaux et associés (réfrigération) pour la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La portée de l'intervention prévue à ce parc est la suivante :

- Construction d'une patinoire extérieure réfrigérée;
- Aménagement de l'implantation de la patinoire et de ses services;

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

· architecture 2,10 % du coût total des travaux (100 %);
· ingénierie électromécanique 7,25 % du coût des travaux (35 %) dans cette discipline;
· ingénierie de réfrigération 9,20 % du coût des travaux (15 %) dans cette discipline;
· ingénierie de charpente et civile 7,60 % du coût des travaux (15 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le

cas.

Nous avons fait le retrait des items O,P, Q, R du bordereau conformément à l'Encadrement C-OG-DG-D-001 « Contingences, variations de quantités, incidences et déboursés dans les contrats (Directive) », qui prévoit que les incidences doivent être établit dans un budget séparé et non selon des items au bordereau de soumission. Donc, nous avons retiré les 4 items au montant de 100 000 $ pour les services supplémentaires des honoraires professionnels.

Le fait de retirer ces items ne brise aucunement l'égalité entre les soumissionnaires. Il sera retranché un montant de 100 000 $ (4 items à 25 000 $). Ce nouveau calcul n'a aucune incidence sur les résultats finaux puisque c'est le même montant qui est retranché pour tous les soumissionnaires.

Le prix de la soumission de l'adjudicataire s'établit donc à 579 330,28 $, taxes incluses. Ce montant doit être majoré de 86 899,54 $ (+ 15%), taxes incluses, pour les contingences afin de couvrir certains services non définis dans l'appel d'offres, pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux, et finalement, afin de disposer d'honoraires supplémentaires pour couvrir les services professionnels découlant d'imprévus en cours de travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au projet pour payer les honoraires représente donc une somme de 666 229,82 $ (taxe incluses).

Également, il faut ajouter une somme de 80 482,50 $ (+ 13,89 %) (taxes incluses), pour les incidences afin de couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet :

· Contrôle de coût;
· Mise en services de base LEED;
· Décontamination;
· Arpentage;
· Services Publics (Bell, Énergir, Hydro-Québec, etc.).

JUSTIFICATION

Treize (13) preneurs ont commandés les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, 3 équipes ont déposées une soumission.

Selon l'intervention de l'approvisionnement il est noté que : ''Des 10 preneurs n'ayant pas déposé d'offre, trois s'associaient avec un soumissionnaire, quatre étaient des firmes d'ingénierie qui ne pouvaient déposer sans un architecte. Nous n'avons pas de réponse des trois restants.''.

Nous constatons que parmi les preneurs il y a un propriétaire immobilier et deux fournisseurs d'équipements qui se sont procuré les documents.

Les propositions des trois (3) firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation du pointage à l'étape finale, soit celles de Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Groupe Marchand Architecture & Design et Réal Paul architecte inc.:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels	Total (taxes incluse)

				définis dans l'AO (taxes incluses)	
Groupe Marchand Architecture & Design	*74,67*	*1,80*	*411 466,78 $*	*282 838,50 $*	*694 305,28 $*
Réal Paul architecte inc.	*76,83*	*1,58*	*573 437,81 $*	*229 950,00 $*	*803 387,81 $*
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C	*70,76*	*1,53*	*549 724,22 $*	*241 447,50 $*	*791 171,72 $*
Dernière estimation réalisée			*504 165,38 $*	*229 950,00 $*	*734 115,38 $*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation)					*-39 810,09 $*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					*-5,42 %*
Écart entre la 2 ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) (2 ème meilleure note finale – adjudicataire)					*109 082,53 $*
Écart entre la 2 ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					*15,71 %*

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix inférieur de quelques de 39 810,09 $ (-5,42%) par rapport à la dernière estimation. Il s'agit donc d'un écart faible qui tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de 15,71 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, le comité de sélection recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Groupe Marchand Architecture & Design (architecture), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (électromécanique, structure, civil), et Delisle, Despaux et associés (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée.

Malgré que l'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cette appel d'offre, chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visées par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 746 712,32 $ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

		Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) (2)	Services de base dans l'appel d'offre Services supplémentaires définis dans l'appel d'offre	411 466,78 $ 282 838,50 $
(3)	TOTAL contrat d'honoraires (numéro 15295)	694 305,28 $

(4)	NOUVEAU TOTAL contrat d'honoraires (numéro 15295) en retirant les allocations O, P, Q, R	579 330,28 $
(5)	Contingence (taxes incluses) (15 %)	86 899,54 $
(6)	Incidences (taxes incluses) (13,89%)	80 482,50 $
(7)	TOTAL contrat d'honoraires, contingences et incidences (taxes incluses)	746 712,32 $
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	681 847,88 $

La réalisation des patinoires extérieures réfrigérées montréalaises nécessite un investissement total de 3.5 M $, net de ristournes par projet. La Ville centre assumera 100 % du coût du projet.

Les travaux de décontamination ne sont pas financés par la Ville centre, une autre source de financement devra être identifiée pour prendre en charge le coût de ces travaux lors de l'octroi du contrat de construction.

La dépense nette des ristournes de 681 847,88 $ s'établit comme suit :

- Service des grands parcs, du mont Royal et des sports : 681 847,88 $ (100 %) financée via le règlement d'emprunt 17-049;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise la construction d'une patinoire réfrigérée utilisant un réfrigérant qui satisfait la réglementation environnementale en vigueur . De plus, le projet doit respecter la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet d'une patinoire réfrigérée permettra de maintenir le taux de pratique actuel du patin extérieur en offrant un parc de patinoires extérieures qui répondent mieux aux besoins des usagers, que ce soit par leur qualité, les services offerts et l’expérience vécue dans le contexte du réchauffement climatique. Étant donné les délais supplémentaires pour statuer au sujet de la réduction du montant pour les honoraires professionnels, l'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu au plus tard en février 2019 afin de respecter le calendrier révisé ci-dessous.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) Février 2019
Études préliminaires, plans et devis mars 2019 à novembre 2019
Appel d'offres et octroi du contrat de construction décembre 2019 à avril 2020
Travaux mai 2020 à octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Johanne P PROVENÇAL, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 28 janvier 2019
Michel LAROCHE, 24 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien ESCOLA
Gestionnaire de projets

Tél : 514-872-8706
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-27

Biagio ZILEMBO
Cadre en reaffectation

Tél : 514 872-3904
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2018-09-28

Patinoire extérieure réfrigérée Parc Lalancette (1373)

Projet: Octroi de contrat de services professionnels :

Contrat : 15 295

Calcul du coût des travaux			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	**$**			
Services professionnels					
Architecture	2,10%	105 000,00 $	5 250,00 $	10 473,75 $	120 723,75 $
Électromécanique	7,25%	126 875,00 $	6 343,75 $	12 655,78 $	145 874,53 $
Réfrigération	9,20%	69 000,00 $	3 450,00 $	6 882,75 $	79 332,75 $
Structure et civil	7,60%	57 000,00 $	2 850,00 $	5 685,75 $	65 535,75 $
Mise en service					
Honoraire pour services additionnels définis		246 000,00 $	12 300,00 $	24 538,50 $	282 838,50 $
1 Sous-total - Contrat de base	**100,0%**	**603 875,00 $**	**30 193,75 $**	**60 236,53 $**	**694 305,28 $**
Services non défini à l'A.O.					
Contingences	15,0%	90 581,25 $	4 529,06 $	9 035,48 $	104 145,79 $
2 Sous-total - Déboursés et Contingences		**90 581,25 $**	**4 529,06 $**	**9 035,48 $**	**104 145,79 $**
3 Total - Contrat (1 + 2)		**694 456,25 $**	**34 722,81 $**	**69 272,01 $**	**798 451,07 $**
4 Dépenses incidentes					
Générales	3,0%	20 000,00 $	1 000,00 $	1 995,00 $	22 995,00 $
Spécifiques					
5 Montant des services professionnels à autoriser		**714 456,25 $**	**35 722,81 $**	**71 267,01 $**	**821 446,07 $**

Calcul du coût après la ristourne				
Ristourne TPS	100,00%	35 722,81 $		35 722,81 $
Ristourne TVQ	50,00%		35 633,51 $	35 633,51 $
Coût du contrat des services professionnels net de ristourne à autoriser				**750 089,76 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal ORIGINAL

ANNEXE 2.00
BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	18-17134
Titre de l'appel d'offres	Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la réalisation de la patinoire réfrigérée du parc Lalancette
Mode d'adjudication	Système de pondération - Double enveloppe
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Groupe Marchand Architecture & Design Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1164690340
Adresse du soumissionnaire	1700-555 Reé-Lévesque O, Montréal, QC H2Z 1B1

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

Numéro du lot	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Montant transféré du bordereau de prix	603 875.00 - $	30 193.75- $	60 236.53 - $	694 305.28 - $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1188091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.), Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 579 330,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public no 18-17134 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 746 712,32 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octroi 18-17134.pdf grille comité 18-17134.pdf 18-17134 seao preneurs.pdf

18-17134 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-17134

No du GDD : 1188091002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la réalisation de la patinoire réfrigéré du parc Lalancette.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 8 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 11 - 9 - 2018

Date du dernier addenda émis : 7 - 9 - 2018

Ouverture faite le : 11 - 9 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Date du comité de sélection : 19 - 9 - 2018

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 23,08

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 3 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 10 - 3 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand architecture & design Inc.	694 305,28 $	X	
Réal Paul architecte Inc.	803 387,81 $		
Architectes Labonté Marcil Inc.	791 171,72 $		

Information additionnelle

Des 10 preneurs n'ayant pas déposésd'offre, trois s'associaient avec un soumissionnaire, quatre étaient des firmes d'ingénierie qui ne pouvaient déposer sans un architecte. Nous n'avons pas de réponse des trois restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 27 - 9 - 2018

18-17134 - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la réalisation de la patinoire réfrigérée du parc Lalancette.

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Expérience et expertise des firmes d'architectures et ingénieurs dans des projets semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Capacité de production des firmes et échéancier	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	30%	20%	100%	$		
Réal Paul architecte Inc.	4,33	12,17	23,67	23,00	13,67	76,83	803 387,81 $	**1,58**	2
Architectes Labonté Marcil Inc.	4,33	12,00	18,67	22,00	13,67	70,67	791 171,72 $	**1,53**	3
Groupe Marchand architecture & design Inc.	3,83	11,50	23,00	22,33	14,00	74,67	694 305,28 $	**1,80**	1
0						-		-	
0						-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	mercredi 19-09-2018
Heure	13h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17134
Numéro de référence : 1188400
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la réalisation de la patinoire réfrigérée du parc Lalancette

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1480153)** 2018-08-16 11 h 04 **Transmission :** 2018-08-16 11 h 04	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1477001)** 2018-08-08 14 h 52 **Transmission :** 2018-08-08 14 h 52	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1475857)** 2018-08-06 16 h 43 **Transmission :** 2018-08-06 16 h 43	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1476393)** 2018-08-07 14 h 06 **Transmission :** 2018-08-07 14 h 06	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cimco Réfrigération.. 9001, de l'innovation suite 110 Montréal, QC, H1J 2X9 http://www.cimcorefrigeration.com NEQ : 1144694263	Monsieur Hugo Barabé Téléphone : 514 331-5360 Télécopieur :	**Commande : (1486806)** 2018-09-04 15 h 08 **Transmission :** 2018-09-04 15 h 08	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-09-04 15 h 08 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Groupe Marchand Architecture & Design 606 Cathcart, bur. 600 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.gmad.ca NEQ : 1164690340	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1476134)** 2018-08-07 10 h 10 **Transmission :** 2018-08-07 10 h 10	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1476650)** 2018-08-08 8 h 27 **Transmission :** 2018-08-08 8 h 27	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1475710)** 2018-08-06 14 h 42 **Transmission :** 2018-08-06 14 h 42	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Petropoulos, Bomis & Assoc. Inc. 9520 Boul. de L'Acadie 236 Montréal, QC, H4N 1L8 http://www.pba.ca NEQ : 1144320513	Monsieur Peter Petropoulos Téléphone : 514 337-9936 Télécopieur : 514 337-9925	**Commande : (1479316)** 2018-08-14 17 h 51 **Transmission :** 2018-08-14 17 h 51	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1481918)** 2018-08-21 14 h 16 **Transmission :** 2018-08-21 14 h 16	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société du Palais des Congrès de Montréal 159 St-Antoine Ouest 9ième Étage Montréal, QC, H2Z 1H2 NEQ :	Madame Alina Ignat Téléphone : 514 871-3143 Télécopieur : 514 871-3188	**Commande : (1494759)** 2018-09-26 15 h 24 **Transmission :** 2018-09-26 15 h 24	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-09-26 15 h 24 - Téléchargement 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-26 15 h 24 - Téléchargement 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-26 15 h 24 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1475906)** 2018-08-07 6 h 54 **Transmission :** 2018-08-07 6 h 54	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	St-Gelais Montminy architectes 468, rue St-Jean, Bureau 300 Montréal, QC, H2Y2S1 http://www.stgm.net NEQ : 3360024775	Madame Annie Côté Téléphone : 514 274-8410 Télécopieur : 514 274-8154	**Commande : (1481253)** 2018-08-20 13 h 25 **Transmission :** 2018-08-20 13 h 25	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-08-31 11 h 45 - Courriel 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Trane Québec 850, boul. Pierre-Bertrand, suite 310 Québec, QC, G1M3K8 http://www.trane.com NEQ : 1149533664	Monsieur Alain Côté Téléphone : 418 622-5300 Télécopieur : 418 622-0987	**Commande : (1486467)** 2018-09-04 9 h 45 **Transmission :** 2018-09-04 9 h 45	2993948 - 18-17134 Addenda 1 2018-09-04 9 h 45 - Téléchargement 2995349 - 18-17134 Addenda 2 2018-09-05 14 h 51 - Courriel 2996419 - 18-17134 Addenda 3 2018-09-07 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188091002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.), Delisle, Despaux et associés pour la construction de la patinoire extérieure réfrigérée au Parc Lalancette (1373) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 579 330,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public no 18-17134 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 746 712,32 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

190124uhenaza_ai_Parc Lalancette_no 18-17134.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1194362001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses pour compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 (bâtiment #2402) situé au 4777 rue Pierre-de-Courbertin, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco Inc. (CM 18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812.50 $, taxes incluses, pour pouvoir payer les demandes de changement requises pour compléter le projet de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 situé au 4777 rue Pierre-de-Coubertin;
2. d'accorder à Groupe Unigesco Inc. (CM 18 0389) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 08:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194362001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses pour compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 (bâtiment #2402) situé au 4777 rue Pierre-de-Courbertin, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco Inc. (CM 18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 mars 2018, un contrat de travaux d'une valeur maximale de 25 267 962,51 $, taxes incluses, a été octroyé à Groupe Unigesco Inc. pour le projet de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 situé au 4777 Pierre-de-Coubertin, Montréal. Le projet Migration du Biodôme propose de revoir l'expérience de visite et de rénover les espaces publics, pour en maintenir l'attrait et permettre d'accroître la fréquentation et de générer des revenus additionnels estimés à 3 M$.
Après 25 ans, il est essentiel de revoir l'expérience de visite et de rénover les espaces publics, pour en maintenir l'attrait. Grâce à ces travaux, les familles qui visiteront le Biodôme pourront bénéficier de nouveaux points de vue en hauteur sur les écosystèmes et apprécier des habitats renouvelés, notamment pour les manchots, les lynx et les aras.
Après le Planétarium Rio Tinto Alcan, la rénovation du Biodôme est le 2e projet majeur du plan d'affaires d'Espace pour la vie à voir le jour. Ce plan d'affaires vise à accroître l'impact de nos institutions scientifiques, à toucher un plus grand nombre de citoyens en vue de les sensibiliser à l'importance de la biodiversité et à la protection de l'environnement.

Le chantier a débuté le 14 mai 2018 et l'état d'avancement des travaux à la fin du mois de janvier 2019 est d'environ 33 %.

Ces travaux consistent principalement à:

- Installer une paroi textile toute en courbe autour de chaque écosystème;

- Reconfigurer le monde polaire;

- Construire une mezzanine accueillant un belvédère et des points de vue inédits;

- Construire deux passerelles en hauteur conduisant à la nouvelle mezzanine;

- Démolir le demi-étage de l'administration actuelle et un certain nombre de gradins;

- Rénover les espaces publics (hall d'accueil, la boutique et la cafétéria);

- Modifier des infrastructures dans certains écosystèmes (plafond des lynx, vitre des chauves-souris et de la varzéa, etc.);

- Revoir les systèmes électromécaniques des espaces concernés par le projet.

Les contingences initiales au contrat de travaux sont de 10 %. Toutefois, au 16 janvier 2019, les ordres de changements émis représentent déjà 70%, soit 1 574 694,39 $ taxes incluses du montant total de contingences de 2 239 600,00 $ taxes incluses, auxquelles s'ajoutent plusieurs demandes de changement inévitables déjà émises et à venir, portant le coût total des contingences à un montant estimé à 5 401 412.50 $ taxes incluses.

L'augmentation demandée de la contingence du contrat de travaux ne conduira pas directement à un ajustement des honoraires professionnels, étant donné que lors de la révision 2.0 du projet, il a été négocié avec les professionnels que les honoraires ne seront plus ajustés en fonction du coût réel des travaux. Pour autant, compte tenu de la complexité des travaux et d'une importante coordination au chantier en 2019 avec d'autres entrepreneurs pour des travaux connexes au Biodôme, une demande additionnelle de services supplémentaires pour surveillance accrue sera soumise dans un dossier décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 (3 soumissionnaires). (#1187541003).

- CM17 1324 - 27 novembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C. pour les services d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 690 429,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16352 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet (#1177575002).

- CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001).

- CM14 1121 -24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet(#1146365002).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction du Groupe Unigesco Inc. pour terminer les travaux de rénovation du Biodôme. Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

JUSTIFICATION

Les contingences engagées sont principalement dues aux nombreuses découvertes suite aux travaux de démolition, et donc non identifiées lors des relevés exhaustifs et des puits exploratoires réalisés par les professionnels (exemples: un soutènement à prévoir suite à la démolition des gradins, la jonction de la dalle d'administration et des tours d'escaliers, des colonnes structurales intégrées dans des cloisons, des transferts de charges nécessaires pour permettre la démolition de la tour d'ozone, etc.). Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du projet au client, le service Espace pour la vie.
Les contingences engagées pour les ordres de changement approuvés ainsi que les demandes de changement exécutoires totalisent un montant de 1 574 694,39 $ taxes incluses, dont 18 % en architecture, 24 % en structure, 21 % en mécanique et 7 % en électricité. Les contingences en évaluation présentement, sont de l'ordre de 1 632 366,20 $ taxes incluses, majoritairement en structure et autres éléments.

Une évaluation des nouvelles contingences en projection et provision vise un budget de 2 194 351,91 $ taxes incluses, pour pallier à divers ajustements au chantier pour permettre la réalisation des travaux (Exemples: connections de la paroi, ignifugation des colonnes de cages escalier menant au belvédère, finition de plafond, réparations de planchers, escaliers et modifications des caniveaux au subpolaire, ajustement hauteur monte-charge, renforcement de la passerelle, démolition cabinet de chauffage, ajout de drainage dans la forêt tropicale, etc.).

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a élaboré une stratégie de contrôle des coûts pendant la réalisation des travaux comme suit :

présence d'un économiste de la construction ayant comme mandat d'évaluer les demandes de changement importantes;

présence d'un expert en résidence en suivi de chantier et de calendrier;

présence des professionnels en surveillance accrue de chantier et d'un technicien;

certaines demandes de changement sont exécutées par la méthode temps/matériel;

présence de l'équipe technique -Exploitation des bâtiments spécialisés SGPI- à titre d'experts-conseils et du suivi du chantier.

À noter qu'un exercice de rationalisation a été fait par l'équipe de projets, mais qu'à ce stade du chantier, il s'avère difficile de retrancher une portion de travaux puisque la séquence d'approbation de dessins d'atelier ou l'avancement des travaux préparatoires sont déjà amorcés.

En date du 16 janvier 2019, le SGPI considère donc que l'ensemble des changements (incluant les frais de prolongation) requis jusqu'à la fin du contrat représente un montant estimé à 5 401 412,50 $ taxes incluses.

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 2 239 600,00 $, taxes incluses, doit donc être majoré de 3 161 812,50 $ taxes incluses.

Description	**Montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses**	**Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses**
Travaux de construction	22 396 000,00 $	22 396 000,00 $

Montant prévu pour des travaux contingents	2 239 600,00 $	2 239 600,00 $
Augmentation des travaux contingents	n.a.	3 161 812,50 $
TOTAL du contrat de Groupe Unigesco Inc.	24 635 600,00 $	27 797 412,50 $

Le montant de contingences révisé incluant le montant initial de contingences, représente 24 % du montant du contrat initial, comparé à 10 % avant la révision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Groupe Unigesco Inc. en le portant de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $ taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 3 161 812.50 $ taxes incluses, du montant global du contrat.
Le montant de contingences initialement prévues au contrat de l'entrepreneur était de 2 239 600,00 $ taxes incluses, ce qui représente 10% de la valeur du contrat. Le montant des incidences reste inchangé à 632 362.51 $, taxes incluses, ce qui permettra de couvrir les dépenses incidentes du contrat de la construction. Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation et imputées au RE 13-035, sont assumés à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux sont réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisée, les travaux devront cesser durant l'hiver 2019 et des frais d'arrêt et de reprise des travaux seront demandés par l'entrepreneur général engendrant ainsi un délai dans la livraison du projet. Il est primordial de finaliser les travaux de rénovation du Biodôme et permettre la réintégration des animaux et l'ouverture prévue en décembre 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM: 25 février 2019

- Fin des travaux: Septembre 2019
- Mise en service du Biodôme et réintroduction des animaux: Septembre à décembre 2019
- Réouverture du Biodôme : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Yves PARIS, 12 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée MARCIL
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-9404
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-11

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-15

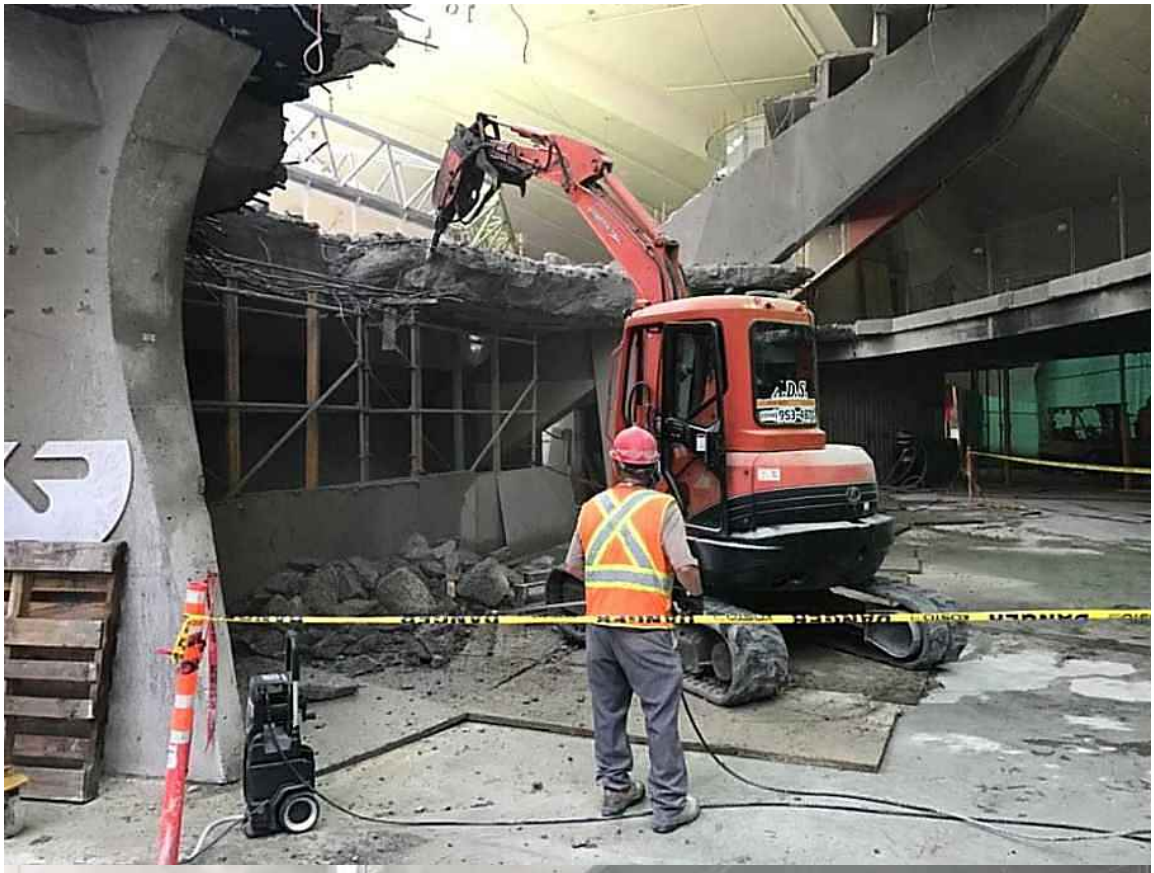

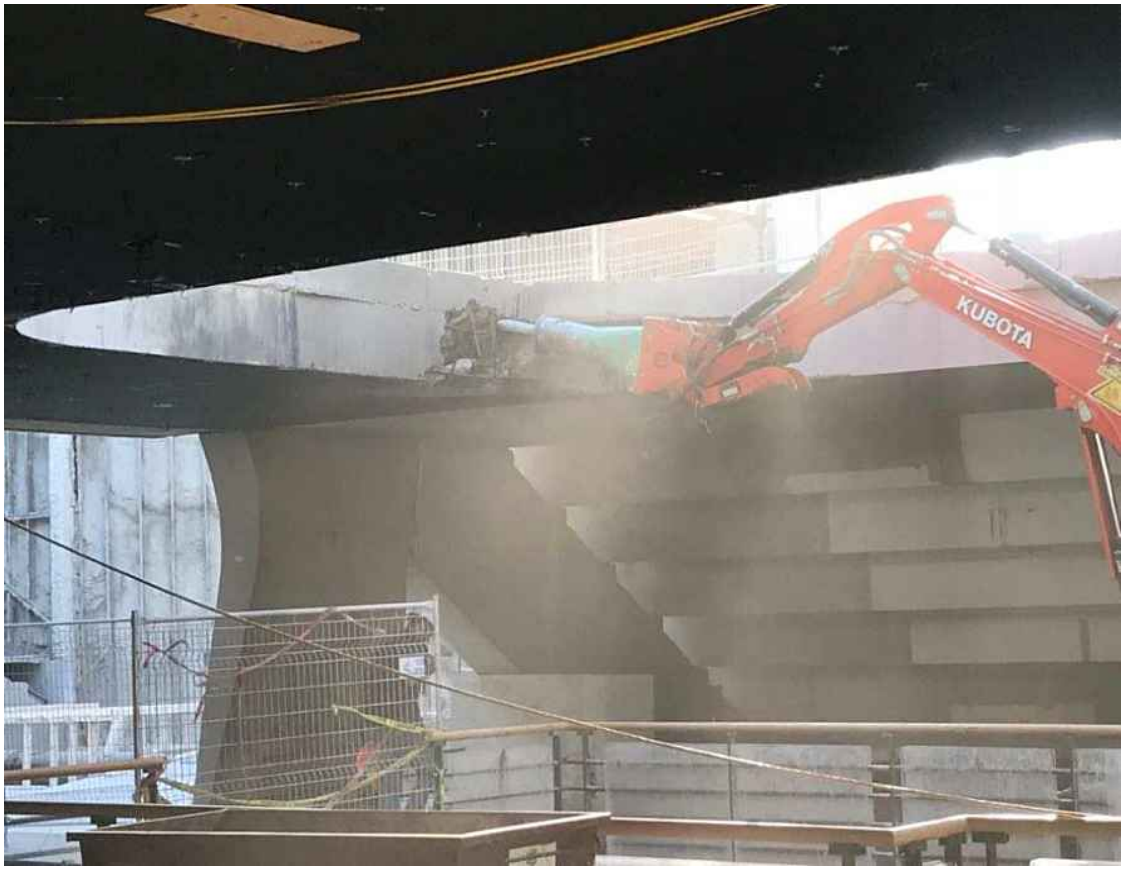
KUBOTA

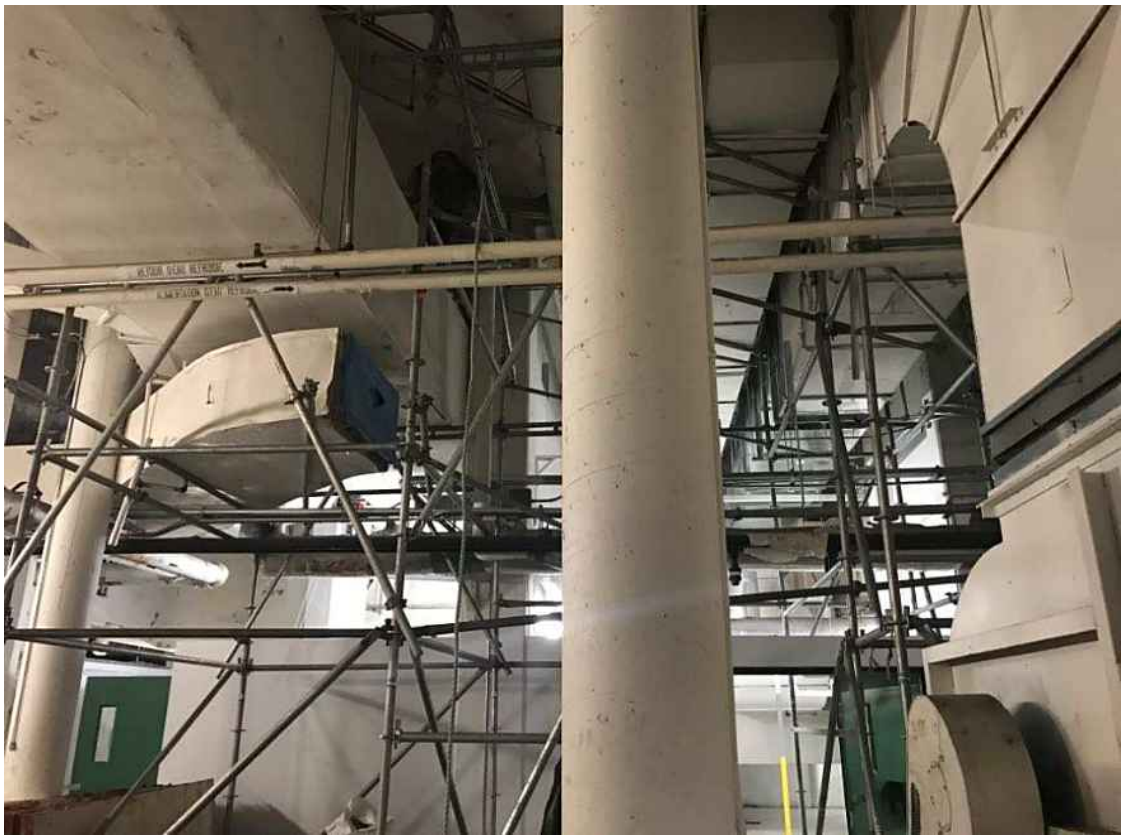

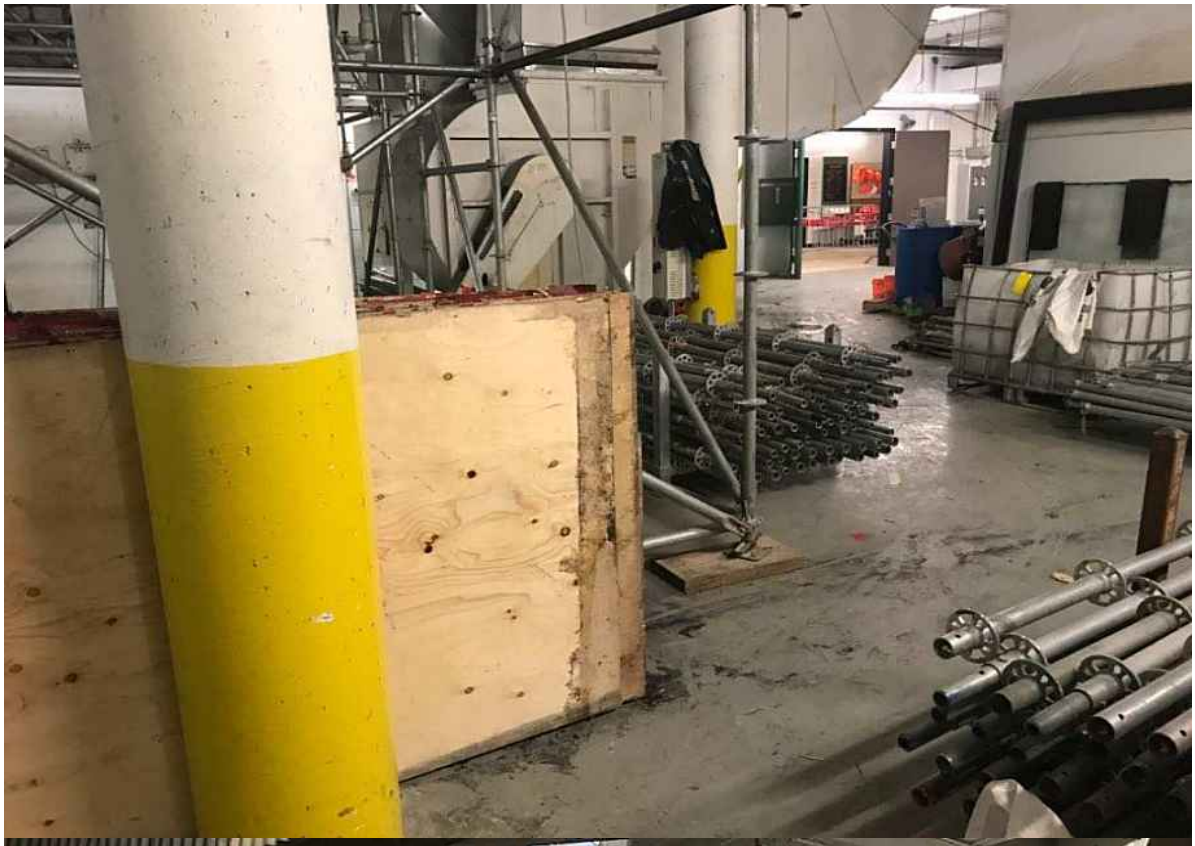

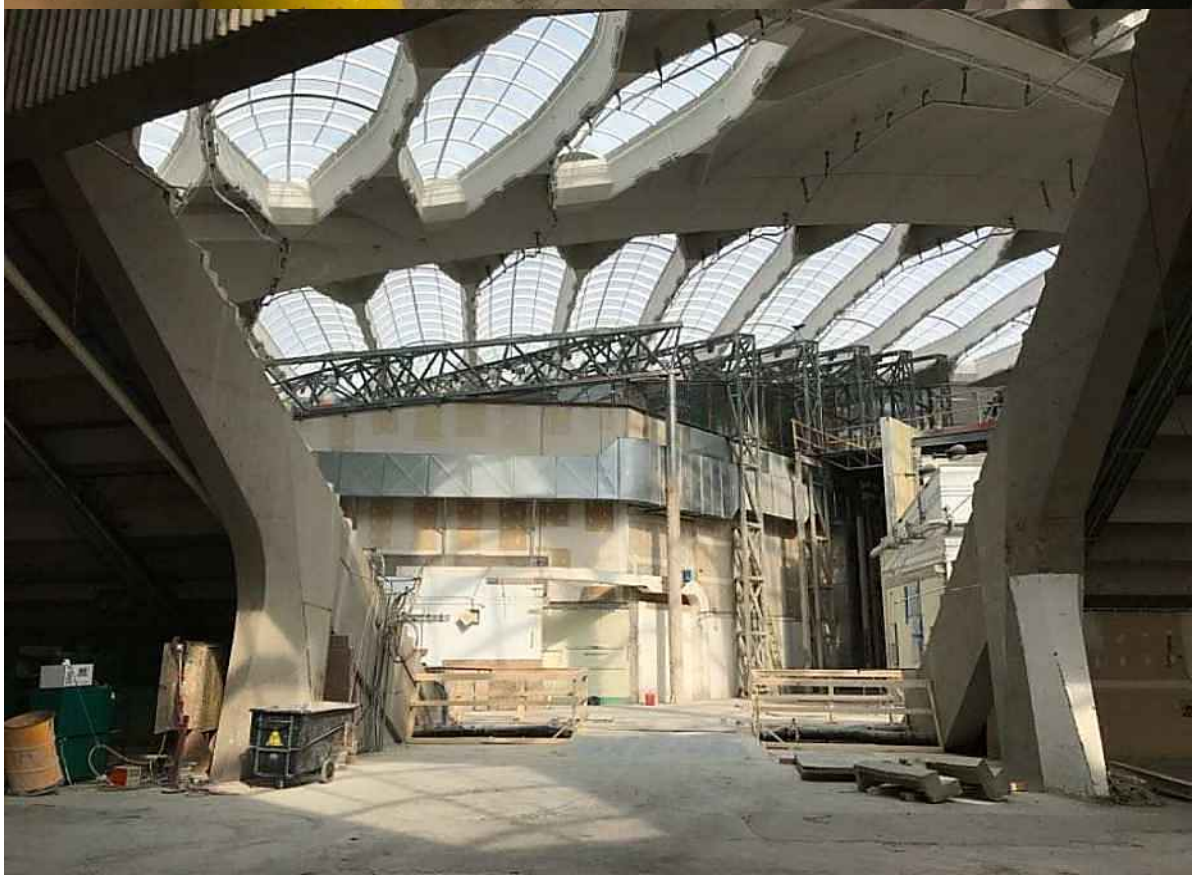

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194362001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses pour compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 (bâtiment #2402) situé au 4777 rue Pierre-de-Courbertin, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco Inc. (CM 18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Pour les fins de la détermination du caractère accessoire de la majoration du contrat demandée, nous devons additionner les montants des sommes requises aux termes du présent sommaire décisionnel à celles qui ont été autorisées à titre de contingences au moment de l'octroi du contrat. Pour les fins de notre analyse, le montant total des sommes allouées aux contingences représentera 24 % de la valeur du contrat initial. Sur la foi des représentations du service responsable de ce contrat, nous sommes d'avis que les modifications demandées peuvent être qualifiées « d'accessoires » au contrat au sens de la loi quant à leur valeur et nous sommes d'avis que ces modifications ne changent pas la nature du contrat

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194362001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 161 812,50 $, taxes incluses pour compléter les travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 (bâtiment #2402) situé au 4777 rue Pierre-de-Courbertin, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco Inc. (CM 18 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 635 600,00 $ à 27 797 412,50 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1194362001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-13

Laura VALCOURT
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1194362002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. - Augmenter le contrat (CM14 1121) de ces firmes de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme (bâtiment #2402), situé au 4777 Boulevard Pierre-de-Coubertin. - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance accrue du chantier de construction;
2. d'approuver un projet de convention de modification modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. (résolution CM14 1121 - 24 novembre 2014), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 08:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194362002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. - Augmenter le contrat (CM14 1121) de ces firmes de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme (bâtiment #2402), situé au 4777 Boulevard Pierre-de-Coubertin. - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil municipal a entériné, le 24 novembre 2014 (CM14 121), le choix du jury quant au lauréat du concours d'architecture international – volet Migration du Biodôme, approuvant la convention de services professionnels par lequel l'équipe lauréate, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc., s'engagent à fournir à la Ville les services en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Migration du Biodôme.
La phase de conception du projet s'est faite en deux temps, entre janvier 2015 et novembre 2017. En effet, le concept a dû être révisé à la baisse suite à l'annulation du premier appel d'offres pour travaux en 2016. La révision du concept a fait l'objet d'une augmentation des honoraires professionnels approuvée au conseil municipal du 28 mars 2017 (CM17 0298).

À la suite du deuxième appel d'offres de travaux lancé en novembre 2017, le conseil municipal du 6 mars 2018 (CM18 0389) a autorisé l'octroi d'un contrat de travaux au Groupe Unigesco Inc. Le chantier a débuté le 14 mai 2018 et l'état d'avancement des travaux, en date du 28 janvier 2019 est d'environ 33%. Le contrat de l'entrepreneur général Groupe Unigesco Inc. fait l'objet d'une demande de dépense additionnelle compte tenu des conditions très atypiques de réalisation des travaux dans un bâtiment qui intègre des structures complexes où s'insèrent des écosystèmes vivants, dont les systèmes électromécaniques, pour les soutenir (GDD 1194362001). De plus, la réalisation du projet comporte plusieurs contrats de travaux connexes à coordonner, entre autres, avec l'entrepreneur général (exemples: la construction du mur et tunnel de glace, la hutte des castors, etc.). Les professionnels doivent donc assurer une surveillance plus importante et soutenue du chantier que prévu initialement au contrat.

Le présent dossier décisionnel a pour objet de demander une dépense additionnelle au contrat de services professionnels pour un service de surveillance accrue jusqu'à la fin du chantier. La demande d'honoraires professionnels additionnels a été présentée au Comité corporatif de gestion des projets/ programmes d'envergure (CCGPE) du 31 janvier 2019, et au Comité de coordination des projets / programmes d'envergure (CCPE) du 7 février 2019.

Les honoraires professionnels supplémentaires de surveillance accrue ont été négociés avec les architectes et ingénieurs, et les parties se sont entendus sur un montant de 449 758.13 $ incluant taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0389 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc., pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 (3 soumissionnaires).

- CM17 1324 - 27 novembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C. pour les services d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 690 429,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16352 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet (#1177575002)

- CM17 0298 - 28 mars 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » / approuver un projet de convention #2 modifiant la convention de services professionnels avec les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (résolution CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425,00 $ à 3 268 323,12 $, taxes incluses. (#1177575001)

- CM14 1121 -24 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (#1146365002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver les modifications à la convention de services professionnels octroyée à Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. pour la réalisation d'un service supplémentaire de surveillance accrue des travaux du projet de rénovation du Biodôme.
Les services professionnels totalisaient initialement un montant de 2 908 867.50 $ incluant taxes et contingences (excluant les incidences). Celui-ci a été majoré de 623 898.12 $ en mars 2017 pour la révision du concept et des plans et devis amenant le montant des services professionnels à 3 532 765.62$ incluant taxes et contingences.

Les modifications proposées dans le présent dossier incluent une majoration de 449 758.13 $ taxes incluses pour des services de surveillance accrue jusqu'à la fin du chantier.

Cet ajustement de 449 758.13 $ taxes incluses représente une augmentation de 13.76% du montant de la convention de services professionnels actuelle.

Cet ajustement porte l'augmentation totale de la convention de services professionnels initiale à 1 073 626.26 $ (soit 623 868.12 $ + 449 758.13 $), représentant une augmentation de 40% du coût initial des honoraires professionnels portant celui-ci à un montant total de 3 982 523.75 $ soit 14 % du coût
des travaux.

La nature du service supplémentaire de surveillance accrue est d'augmenter les heures des professionnels pour la surveillance et la coordination du chantier ainsi que d'augmenter les effectifs au chantier.

Le tout se résume comme suit, montant taxes incluses :

	Convention initiale	Avenant #1 à la convention initiale autorisé au CM du 28 mars 2017	Total incluant avenant #1	Avenant #2 à la convention objet de la présente demande	**Total incluant avenants #1 et #2**
Honoraires professionnels	2 644 425.00 $	623 898.12 $	3 268 323.12 $	449 758.13 $	**3 718 081.25 $**
Contingences de 10%	264 442.50 $	-	264 442.50 $	-	**264 442.50 $**
Total	**2 908 867.50 $**	**623 898.12 $**	**3 532 765.62 $**	**449 758.13 $**	**3 982 523.75 $**

Pour information, à date, l'enveloppe de contingences prévue initialement au contrat des professionnels a été entamée à hauteur d'environ 94 % qui ont été dépensés pour des services qui n'étaient pas prévus initialement et d'autres qui ne font pas partie des services des professionnels, conformément aux objectifs d'une telle enveloppe. Les dépenses effectuées ont notamment couvert :

- La modélisation 3D du bâtiment, pour palier au fait qu'il n'y a jamais eu de plans tels que construits de l'édifice suite à l'aménagement du Biodôme;
- La coordination des aires dédiées aux services alimentaires et aires adjacentes, élément sous notre juridiction dans ce projet;
- La réalisation de deux échantillons à grande échelle : l'un du mur de glace qui sera installé dans l'écosystème du monde polaire et l'autre de la paroi "vivante", une structure souple et fluide, autoportante et toute en courbes, enveloppant les écosystèmes telle une peau.

JUSTIFICATION

La présente demande d'ajout de services professionnels supplémentaires en surveillance accrue jusqu'à la fin du chantier au contrat de services professionnels de Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., s'explique par le besoin d'avoir sur le chantier une présence plus importante des professionnels que prévu initialement au contrat compte tenu des nombreux ajustements requis suite aux nombreuses découvertes dues à la démolition et à l'intégration des travaux connexes.
Ce service de surveillance accrue permettra :

• d'assurer un suivi rapide des questions et réponses techniques de l'entrepreneur, de poursuivre le contrôle rigoureux des demandes de changements, du budget disponible et de l'échéancier visé;
• d'apporter une hausse des effectifs professionnels en raison des conditions de chantier, des impératifs du calendrier, de l'intégration des travaux connexes et de la complexité des

travaux.

En effet, le contexte du chantier est particulier :

- la Ville de Montréal est maître d'œuvre du projet. En plus de l'entrepreneur général et de ses sous-traitants, d'autres entrepreneurs et équipes du SGPI sont présents sur le chantier afin d'effectuer des travaux spécialisés qui sont exclus du contrat de l'entrepreneur général (Exemples: le mur/tunnel de glace, réfection des faux rochers, réalisation de l'habitat des aras, aménagements des espaces publics et des quartiers de nuit, installation d'une nouvelle murale dans l'écosystème du Golfe du Saint-Laurent, installations des expositions permanentes, etc.) et des travaux de maintien du Biodôme que la fermeture du Biodôme nous permet de réaliser (ex. rénovation de la station électrique). Cette situation nécessite une importante coordination entre les différents intervenants.
- les travaux s'inscrivent dans un bâtiment existant non conventionnel, atypique, avec un concept unique. Ils touchent de nombreux secteurs et des environnements différents dans le bâtiment, répartis sur une grande superficie (le niveau principal a une superficie de 15 000 m2), ce qui amène des conditions de chantier particulières et une variété considérable de travaux différents (non répétitifs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des frais d'honoraires supplémentaires pour les services de surveillance accrue est de 449 758,13 $, taxes incluses. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #13-035 "Insectarium / Biodôme / Pavillon Jardin Botanique", est de 391 179.07 $**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majoration du contrat de services professionnels est nécessaire afin d'assurer un suivi serré des travaux du projet Migration du Biodôme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM: 25 février 2019;
Fin de la surveillance: Septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Yves PARIS, 13 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée MARCIL
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-9404
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-13

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194362002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. - Augmenter le contrat (CM14 1121) de ces firmes de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme (bâtiment #2402), situé au 4777 Boulevard Pierre-de-Coubertin. - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La modification demandée pour permettre l'ajout de services de surveillance accrue implique une majoration des Honoraires pour les services de base d'un montant global maximal de 449 758,14 $ (tx. inc.). Ce montant, additionné au budget de contingences de 264 442 $ (tx. inc.) approuvé lors de l'octroi initial et au montant de 408 161,25 $ (tx. inc.) ajouté dans le cadre de la convention de modification # 2, porte maintenant la majoration des honoraires professionnels à un total de 1 122 361,88 $, ce qui représente une majoration totale représentant 42 % de la valeur du contrat initial (2 644 425,00 $ tx. inc.). Sur la foi des représentations du service responsable de ce contrat, et compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au caractère particulier du bâtiment faisant l'objet des travaux, nous sommes d'avis que les modifications demandées peuvent être qualifiées « d'accessoires » au contrat au sens de la loi quant à leur valeur et nous sommes d'avis que ces modifications ne changent pas la nature du contrat. Cependant, aucune autre modification à la hausse des Honoraires professionnels ne pourra être autorisée, ce qui est d'ailleurs confirmé par la Convention de modification à être signée par les Parties.

FICHIERS JOINTS

Convention de modification Biodôme.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-15
Guylaine VAILLANCOURT	Marie-Andrée SIMARD

avocate
Tél : 514-872-6875

notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
14 FÉV. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION (#3)

(Convention initiale approuvée par le conseil municipal le 24 novembre 2014 en vertu de la résolution CM14 1121)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **KANVA ARCHITECTURE INC.**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 4060 St-Laurent 103, Montréal, Québec, Canada, H2W 1Y9, agissant et représentée par monsieur Rami Bebawi, architecte, déclarant être expressément autorisé à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 145189353
N° d'inscription T.V.Q. : 1204841574 TQ 0001

ci-après appelée l'« **Architecte Coordonnateur** »

ET : **NEUF ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 630, Boulevard René-Levesque O, Montréal, Québec, Canada, H3B 1S6, agissant et représentée par Azad Chichmanian, architecte, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 119428407
N° d'inscription T.V.Q. : 1012390277 TQ 0001

ci-après collectivement appelés l'« **Architecte** »

ET : **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 9825, rue Verville, Montréal, Québec, Canada, H3L 3E1, agissant et représentée par monsieur Claude Décary, ingénieur, déclarant être autorisé à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 130198237
N° d'inscription T.V.Q. : 1011014255 TQ 0001

ci-après appelée l'« **Ingénieur en mécanique** »

ET : **NCK INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1200 avenue McGill College, Montréal, Québec, Canada, H3B 4G7, agissant et représentée par monsieur Alain Déom, ingénieur, déclarant être autorisé à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 827191206
N° d'inscription T.V.Q. : 1217127145 TQ 0001

ci-après appelée l'« **Ingénieur en structure** »

ci-après collectivement appelés l'« **Ingénieur** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, suite à la tenue d'un concours d'architecture, une convention de services professionnels (ci-après, la « Convention initiale ») le 24 novembre 2014 (résolution numéro CM14 1121);

ATTENDU QUE suivant la Convention de modification n°2, le montant maximal des Honoraires pour les services de base est un montant global et maximal d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (1 585 162,88 $);

ATTENDU QUE les services de base de surveillance prévus à la Convention initiale doivent être modifiés et augmentés en raison de la complexité et des conditions particulières afférentes au Projet (Migration du Biodôme), et ce, afin de prévoir des services de surveillance accrue de la part de l'Architecte et de l'Ingénieur;

ATTENDU QUE cette surveillance accrue permettra d'assurer un suivi rapide des questions et réponses de l'Entrepreneur et de permettre un contrôle rigoureux des demandes de changement et le respect de l'échéancier visé;

CONSIDÉRANT la présente Convention de modification et l'ajout de services de surveillance accrue, non prévus initialement, les Parties conviennent également que les honoraires ne pourront plus faire l'objet d'une quelconque majoration et aucun ajustement des honoraires découlant d'un avenant au Marché pendant la phase de construction ne sera payé, ce que l'Architecte et l'Ingénieur acceptent;

CONSIDÉRANT ce qui précède, les Parties se sont donc entendues pour que ces services relatifs à l'ajout d'une surveillance accrue, de même que les services découlant d'un avenant au Marché pendant la phase de construction, soient inclus dans la somme forfaitaire, globale et finale de quatre cent quarante-neuf mille sept cent cinquante-huit dollars et douze cents (449 758,12 $ taxes incluses), de sorte qu'à compter de la signature des présentes, le montant global maximal des honoraires ne puisse plus faire l'objet d'une quelconque majoration ou d'un quelconque ajustement à la hausse ;

ATTENDU QUE, pour des motifs de saine gestion, les Parties conviennent de supprimer les dispositions de la Convention initiale relatives aux ajustements pour les services découlant d'un avenant au Marché (5.3.2 de la Convention initiale);

ATTENDU QUE le montant global maximal d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (1 585 162,88 $) incluant les taxes applicables, pour les Honoraires pour les services de base prévus au paragraphe 5.1 de la Convention initiale, telle que modifiée par la Convention de modification n°2, doit être

majoré d'un montant global maximal de quatre cent quarante-neuf mille sept cent cinquante-huit dollars et quatorze cents (449 758,14 $), incluant les taxes applicables, pour permettre à l'Architecte et l'Ingénieur de mener à terme le Projet (Biodôme Migration);

CONSIDÉRANT ce qui précède, les Parties estiment qu'il y a lieu de modifier la Convention initiale, telle que modifiée par les Conventions de modification n°1 et n°2, à nouveau;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Architecte et à l'Ingénieur;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention de modification.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

2.1 L'article 5.1 (Honoraires) de la Convention initiale, telle que modifiée par la Convention de modification n°2, est remplacé par le suivant, afin que l'article 5.1 se lise comme suit :

« **5.1 Honoraires**

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser, pour tous les services requis aux fins de la réalisation du Projet :

- pour les services de base, un montant global maximal de deux millions trente-quatre mille neuf cent vingt et un mille dollars et deux cents (2 034 921,02 $), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.); et

- pour les services supplémentaires, montant global maximal d'un million quatre cent soixante-sept mille quatre cent vingt-trois dollars et trente-sept cents (1 467 423,37$), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.). Les services supplémentaires inclus sont les suivants :

  - muséologie;
  - scénographie;
  - aménagement intérieur;
  - architecture du paysage;
  - signalisation;
  - accessibilité universelle;

- étude Acoustique;
- étude de code;
- étude « ascenseur »;
- intégration de l'œuvre d'art;
- participation pendant toute la durée du projet à des séances de travail ou d'information auprès des élus, médias, représentants de la Ville, et autres comités nécessaires à la réalisation du projet;
- dépenses admissibles de déplacement local/international;
- dépenses admissibles d'impression.

- à titre d'ajustement du montant des honoraires professionnels conformément au sous-paragraphe 5.1.1 a) (Méthode du pourcentage) de l'article 5 (Rémunération) de la Convention initiale, un montant global, forfaitaire et final de deux cent quinze mille sept cent trente-six dollars et quatre-vingt-sept cents (215 736,87 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.);

Le montant d'honoraires global indiqué pour les services de base et le montant d'honoraires global indiqué pour l'ensemble des services supplémentaires sont les sommes maximales que la Ville pourrait être appelée à payer en vertu de la Convention initiale telle que modifiée par la Convention de modification n°2 et la présente convention de modification. Ces montants incluent également les Honoraires pour les services découlant d'un avenant au Marché pendant la phase de construction.

Le montant de deux cent quinze mille sept cent trente-six dollars et quatre-vingt-sept cents (215 736,87 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.) constitue l'unique ajustement du montant des honoraires professionnels mentionné au paragraphe 5.1 (Honoraires) de l'article 5 (Rémunération) pour toute la durée de la Convention initiale.

En cas de dépassement des sommes prévues pour les services de base ou les services supplémentaires, et sous réserve des autres dispositions de la Convention, l'Architecte et l'Ingénieur devront assumer seuls tous les frais additionnels requis pour mener à terme le Projet. »

2.2 Le paragraphe 5.3.2 (En phase de construction) de l'article 5.3 (Modifications) de la Convention initiale est supprimé.

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale, telle que modifiée par la Convention de modification n°2, demeurent inchangés et continuent de régir les parties dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par la présente convention.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN CINQ (5) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

KANVA ARCHITECTURE INC.

Par : _____
Rami Bebawi, architecte

Le e jour de 2019

NEUF ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.

Par : _____
Azad Chichmanian, architecte

Le e jour de 2019

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.

Par : _____
Claude Décary, ingénieur

Le e jour de 2019

NCK INC.

Par : _____
Alain Déom, ingénieur

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (résolution).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194362002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les firmes Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc., et NCK inc. - Augmenter le contrat (CM14 1121) de ces firmes de 3 268 323,12 $ à 3 718 081,25 $, taxes incluses pour les services de surveillance accrue du chantier de construction du projet de rénovation du Biodôme (bâtiment #2402), situé au 4777 Boulevard Pierre-de-Coubertin. - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 449 758,13 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement GDD 1194362002 PTI.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Laura VALCOURT
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1198034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 01 Août 2019 le 01 Août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 644 944,21 $ à 859 925,61 $, taxes incluses - Appel d'offres 16-15397

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 01 Août 2019 le 01 Août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 $, taxes incluses ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-11 08:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198034002**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 01 Août 2019 le 01 Août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 644 944,21 $ à 859 925,61 $, taxes incluses - Appel d'offres 16-15397

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.
Le 01 Août 2016, le Conseil d'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro approuvait un contrat, d'une durée de 3 ans, pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement à raison d'une période de quatre mois et demi par saison, soit du 15 Novembre 2016 au 31 Mars 2017, du 15 Novembre 2017 au 31 Mars 2018 et du 15 Novembre 2018 au 31 Mars 2019. Le contrat comprend deux options de prolongation d'une durée 12 mois pour un lien contractuel maximal de 5 ans. Le SMRA souhaite se prévaloir de la première option de prolongation de 12 mois de façon à prolonger le contrat du 01 Août 2019 au 01 Août 2020, pour une location du 15 Novembre 2019 au 31 Mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 290196 - 01 Août 2016 : Accorder à Les Équipements Colpron inc. le contrat pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues (Option A), 4X4, avec des équipements de déneigement pour une période de trois (3) ans pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 644 944,21 $, taxes incluses. Autoriser l'appropriation d'une somme de 246 404,33 $, taxes incluses, à même la réserve neige pour payer en partie le contrat, la différence étant payée à même le budget de fonctionnement - Appel d'offres public numéro 16-15397 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Ce dossier vise à exercer l'option de la première prolongation prévue au contrat pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement à raison d'une période de quatre mois et demi, soit du 15 Novembre 2019 au

31 Mars 2020, et ce pour la période du 01 Août 2019 au 01 Août 2020, avec l'adjudicataire Les Équipements Colpron inc., pour un montant de 214 981,40 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Étant satisfait du travail accompli par l'adjudicataire Les Équipements Colpron inc. au cours de ses trois précédentes années de contrat, le SMRA souhaite exercer l'option de la première prolongation prévue au contrat pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement à raison d'une période de quatre mois et demi par saison. Cette prolongation concerne la période du 01 Août 2019 au 01 Août 2020. Le SMRA souhaite exercer l'option de prolongation prévue à ce contrat afin de s'assurer du bon déroulement des opérations de déneigement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Un appel d'offres pour l'achat du même type d'équipement est prévu pour l'année courante, mais la livraison ne devrait se faire qu'au début de l'année 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 214 981,40 $, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 196 306,67 $ (net de ristourne) sera financé par le budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec les orientations définies dans la Politique verte du matériel roulant 2016-2020, le SMRA s'assure, tout en respectant les besoins opérationnels de ses clients, que les motorisations retenues sont les plus petites des catégories visées. Toutefois, et compte tenu du fait que l'engagement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro date d'avant le regroupement. le SMRA n'a qu'une faible marge de manoeuvre quant au choix des équipements exploités. Il convient alors de préciser que les prochaines acquisitions prévues permettront d'acheter des équipements plus éco-responsables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si ce contrat n'est pas octroyé pour supporter les opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 : émission du bon de commande.
Août 2019 à Août 2020 : première prolongation du contrat de location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-02-06

Montréal

Service du Matériel Roulant et des ateliers
Direction générale adjointe - Services institutionnels
2269, rue Viau
Montréal (Québec) H1V 3H8

PAR COURRIEL

Le 16 Janvier 2019

Monsieur Jean Babin
Les Equipements Colpron Inc
5 Ch de La Beauce
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
✉ : jbabin1948@gmail.com
☎ : 514 990-7878

Objet : **Renouvellement de contrat**
Appel d'offres 16-15397
Location de trois tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserves des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 01 Août 2019 au 01 Août 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse : mohammed.boutouba@ville.montreal.qc.ca au plus tôt afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement de contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

JEAN BABIN Jean Babin 18 JAN. 2019

Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature Date

Mohammed Boutouba
Agent de recherche
☎ : 514 872-6523
: 514 872-1912
✉ : mohammed.boutouba@ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Les Équipements Colpron inc pour la location de trois (3) tracteurs utilitaires sur roues 4x4 avec des équipements de déneigement pour une période de quatre mois et demi, compris entre le 01 Août 2019 le 01 Août 2020, pour une somme maximale de 214 981,40 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 644 944,21 $ à 859 925,61 $, taxes incluses - Appel d'offres 16-15397

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198034002 - Location Équipements Colpron inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine CUNNINGHAM
Préposée au budget
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-04

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1182968018

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation;
2. d'accorder les contrats aux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17101;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
FNX-INNOV. Inc.	2 240 517,83 $
WSP Canada Inc.	3 102 832,62 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 16:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968018**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation des équipements de ses quelques 2300 feux de circulation dans le cadre d'un programme de mise aux normes des feux, tel qu'exigé par le Ministère des transports du Québec. Ce programme prévoit le remplacement des équipements de contrôle par des équipements électroniques de nouvelle génération. Cela permet, entre autre, à la Ville d'opérer les intersections à distance de façon centralisée par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le projet a été divisé en trois phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections. La deuxième et la troisième phase sont déjà amorcées et concernent approximativement 1500 feux de circulation et devraient se terminer en 2021.
Comme les normes et les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement, un deuxième programme dédié au maintien et à l'amélioration de ces actifs est devenu nécessaire pour assurer la pérennité des équipements installés. Ce programme permet une constante mise à jour des infrastructures des feux de circulation et assure un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Les objectifs de ces deux programmes sont :

- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons et les cyclistes;
- Modifier des feux de circulation suite à des réaménagements de rues de la Ville;
- Soutenir les efforts mis en place dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Prévenir le vieillissement des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

À cette fin, des services professionnels sont requis afin de supporter la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) dans les différents projets de modification de feux de circulation.

Depuis 2008, plusieurs ententes-cadres ont été conclues pour soutenir la Direction des transports afin d'effectuer les études et préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport. Les enveloppes contractuelles des huit premières ententes-cadres d'une valeur totale de 22 M$ couvrant les années 2008 à 2016 sont complètement utilisées. La neuvième entente-cadre (1165897007) au montant de 1 659 412,33 $ et couvrant la période 2017 et 2018 est engagée à plus de 90%. La DERA ne dispose plus de la marge de manœuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au Plan de transport et au Plan stratégique des systèmes de transport intelligents.

L'appel d'offres 18-17101 a été lancé le 15 octobre 2018 pour une période de 35 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 19 mai 2019.

Quatre (4) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 22 octobre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 2, publié le 24 octobre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 3, publié le 25 octobre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.
- Addenda 4, publié le 8 novembre 2018 : réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0055 - 23 janvier 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation), pour une somme maximale de 1 659 412,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15478 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la conception, le support technique et la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation. Afin de réaliser ces différents projets sur le territoire de la Ville, la DERA doit faire appel à des firmes possédant une expertise en matière de circulation pour concevoir des plans et devis, ainsi que pour effectuer la surveillance des travaux suivants :

- Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse non conformes par rapport aux normes québécoises en vigueur, tel que des feux à décompte numérique pour les piétons;
- Changer les lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie;
- Repositionner ou ajouter des têtes de feux, là où requis, pour respecter les normes de visibilité;

- Ajouter des feux prioritaires pour les mesures préférentielles pour autobus, des feux pour les cyclistes ou des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, lorsque requis;
- Installer des moniteurs de conflits et remplacer des contrôleurs de feux de circulation électromécaniques par des contrôleurs électroniques;
- Déplacer des bases de feux de circulation et construire de nouveaux conduits.

Pour une intersection, les activités du mandat ont été regroupées selon les diverses étapes du processus de conception et de réalisation des projets de feux de circulation Ainsi, la réalisation de ce mandat se fera par intersection et par étape selon un prix forfaitaire. Les deux ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en matière de feux de circulation de la Direction de la mobilité pour une période de 2 ans. Les mandats spécifiques qui découleront des ententes-cadres seront rémunérés selon les termes du devis.

Comme la DERA doit prendre en charge la réalisation des travaux sous-terrains aux intersections situées dans des secteurs non-desservis par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), le mandat inclut aussi cette activité.

Plans et devis

Cette étape consiste à réaliser les plans et devis de feux de circulation conformément aux normes de signalisation routière du Québec (TOME V) et aux guides de la Ville de Montréal. Il peut s'agir de plan d'installation de mobiliers, de plans électriques, de plan de construction de bases et conduits ou de tirage de câbles par exemple.

Coordination de travaux

Cette étape consiste à s'assurer que tous les intervenants sont informés des travaux à venir et du rôle qu'ils auront à jouer lors de la réalisation des travaux. Lors de la mise aux normes des feux de circulation, le Service de police est mandaté afin d'assurer la circulation à l'intersection visée par les travaux. La CSÉM doit aussi être impliquée puisque les travaux nécessitent des interventions sur du matériel relié au réseau électrique sous sa juridiction. Ce ne sont que des exemples, mais l'intervention de plusieurs intervenants est essentielle à la réussite d'un projet. L'importance de la coordination est primordiale à l'exécution des travaux pour en respecter le budget et les échéances.

Surveillance des travaux

Cette étape consiste en la surveillance de l'exécutant qui réalise les travaux, afin que ceux-ci soient exécutés selon les documents contractuels tels que les plans et devis. La surveillance s'effectue, sans s'y limiter, autant sur l'installation des équipements de feux de circulation, le tirage de câbles ou la construction d'infrastructure tels que les massifs et les bases. Une surveillance des différentes étapes de réalisation permet d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis prévus au contrat.

JUSTIFICATION

Le montant de la dernière entente cadre octroyée en 2017 étant presque épuisé, la Direction de la mobilité ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets de modification des feux de circulation prévus au PTI. La conclusion de nouvelles ententes-cadres spécifiques est donc requise.
La Ville veut donner deux contrats de service professionnels pour la conception de plans et la surveillance de travaux. L’appel d'offres 18-17101 est composé d'un contrat pour les travaux électriques et civils de petite envergure et d'un autre pour des modifications majeures à l’intersection, incluant la géométrie.

Preneurs du cahier des charges (13):

SNC-Lavalin Inc.
AECOM Consultants Inc.
AXOR Experts Conseils Inc.
Cima+ s.e.n.c.
GBi
GHD Consultants Limitée
Induktion Groupe Conseil Inc.
Les Consultants S.M. Inc.
Les Services Exp Inc.
Norda Stelo Inc.
Stantec Experts-conseils ltée
Tetra Tech QI Inc.
WSP Canada Inc.

Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, quatre (4) ont déposé des offres. Les raisons de désistements des 9 autres preneurs de cahier des charges sont résumées dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

Soumissionnaires (4) :

Les Consultants S.M. Inc.
WSP Canada Inc.
Cima+ s.e.n.c.
Induktion Groupe Conseil Inc.

Les deux tableaux suivants présentent, pour les deux ententes à conclure, les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation.

Contrat #1 -

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Les Consultants S.M. Inc.	91,0	0,63	2 240 517,83 $	Adjudicataire	2 240 517,83 $
WSP Canada Inc.	83,0	0,45	2 961 352,44 $	2e note finale	2 961 352,44 $
CIMA + s.e.n.c.	85,7	0,29	4 726 909,69 $	-	4 726 909,69 $
Induktion Groupe Conseil Inc.	61,3	-	-	non conforme	-
Dernière estimation réalisée			2 163 254,63 $		2 163 254,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					77 260,20 $ 3,6 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					720 834,61 $ 32,2 %

Contrat #2 -

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Les Consultants S.M. Inc.	91,0	-	-	Adjudicataire contrat 1	-
WSP Canada Inc.	83,0	0,43	3 102 832,62 $	Adjudicataire	3 102 832,62 $
CIMA + s.e.n.c.	85,7	0,36	3 773 479,50 $	2e note finale	3 773 479,50 $
Induktion Groupe Conseil Inc.	61,3	-	-	non conforme	-
Dernière estimation réalisée			2 061 501,75 $		2 061 501,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					1 041 330,87 $ 50,5 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					670 646,88 $ 21,6 %

Toutes les firmes soumissionnaires ont déposé deux offres, une par contrat. Toutes les firmes ont été qualifiées par le comité de sélection, pour les deux soumissions qu'elles ont déposées, sauf Induktion Groupe conseil inc. dont l'offre n'a pas obtenu la note intérimaire minimale requise. Il y a donc 3 soumissions conformes par contrat. La sélection pour les deux contrats a été effectuée selon la procédure à deux enveloppes. La soumission de la firme Les Consultants SM Inc. pour le contrat #2 est devenue non conforme puisqu'elle a été déclarée adjudicataire du contrat #1. Les deux ententes-cadres seraient conclues dans l'ordre avec Les Consultants S.M. Inc. et WSP Canada Inc. Le détail des pointages est fourni dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Pour la première entente à conclure, l'écart entre le prix soumis par l'adjudicataire, Les Consultants SM Inc., et la dernière estimation est de 4%, alors que l'écart entre l'adjudicataire et le prix soumis par le 2e soumissionnaire, WSP Canada Inc., est de 32%.

En ce qui concerne la deuxième entente, l'écart entre le prix soumis par l'adjudicataire, WSP Canada Inc., est de 50% supérieur à l'estimation.

Plusieurs facteurs contribuent à cet écart avec l'estimation. En premier lieu, il y a le nombre restreint de firmes possédant l'expertise requise conjugué à la forte demande en ingénierie due à des chantiers majeurs (Turcot, pont Champlain, REM, etc.). Autre facteur, contrairement aux précédentes ententes-cadres qui comprenaient une rémunération selon des taux horaires, les nouvelles ententes-cadres prévoient la réalisation de mandats par intersection et selon un prix forfaitaire. Également, plusieurs activités habituellement réalisées à l'interne ont été ajoutées au devis, dont l'obtention de permis, la coordination entre les intervenants et l'estimation de travaux, etc. En effet, l'absence d'historique de prix, de même que le transfert de risques vers les firmes soumissionnaires, peuvent avoir eu pour conséquence que la Ville a sous-estimé les prix forfaitaires.

La Ville recommande de donner suite aux deux contrats malgré le coût plus élevé du 2e contrat comparativement à l'estimé. Puisque les travaux se doivent d'être réalisés, la Ville devra retourner en appel d'offres public si le contrat n'est pas octroyé. La Ville estime qu'il n'est pas dans son intérêt de retourner en appel d'offres puisque les facteurs expliquant

l'écart de prix, tels que la saturation du marché ainsi que le transfert de risque, n'auront pas changés.

En résumé, les deux adjudicataires détenaient, au moment de l'appel d'offres, une autorisation valide de l'AMF de contracter / sous-contracter avec un organisme public :

- Les Consultants S.M. Inc. : permis émis le 23 juillet 2014, avec accusé de réception de la demande de renouvellement daté du 28 mars 2017 (voir pièces jointes);
- WSP Canada Inc. : permis émis le 8 mai 2018, et valide jusqu'au 3 février 2020 (voir pièces jointes).

Il est important de souligner que l'adjudicataire du contrat #1, Les Consultants S.M. Inc., a depuis été acquis par la firme FNX-INNOV Inc. et le tout a été entériné par un jugement (500-11-055122-184) rendu à Montréal le 7 décembre 2018, par la Cour supérieure du Québec.

L'entente à conclure doit être soumise à la Commission permanente sur l'examen des contrats car il s'agit d'une entente-cadre de services professionnels dont le montant des contrats est supérieur à 1 M$ et dont les écarts de prix entre l'adjudicataire et l'estimation ou entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale est de plus de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres spécifiques sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de travaux de feux de circulation. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion desdits services. Ces mandats seront rémunérés de façon forfaitaire selon les termes du devis.
Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 5 343 350,45 $, taxes incluses réparti de la façon suivante:

<u>Consultant Montant du contrat</u>
FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) 2 240 517,83 $
WSP Canada Inc. 3 102 832,62 $

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction de la mobilité, d'autres Directions du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Division de l'exploitation du réseau artériel offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2019-2021 et au budget de fonctionnement 2019-2021 de la Direction de la mobilité.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des programmes prévus au budget PTI 2019-2021 suivants :

59002 - Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Mise aux normes
59000 - Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Maintien et amélioration (sécurité, mobilité et développement durable)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications apportés aux feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. D'abord, les modifications ont pour but de

permettre d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des biens en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. En intégrant au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, cela permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus fiable et efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes possédant une expertise dans le domaine des feux de circulation permet à la DERA de soutenir efficacement les projets par la réalisation de plans et devis et pour la surveillance des travaux. Aussi, les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux normes en vigueur, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour mandat à la Commission (CEC) : 6 février 2019

- Examen du dossier par la CEC: 13 février 2019
- Retour au Comité exécutif: 20 février 2019
- Conseil municipal: 25 février 2019
- Signature des ententes : mars 2019
- Prestation de services : de 2019 à 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-08

Hugues BESSETTE
C/d exploitation du réseau arteriel

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-01-23

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 mars 2017

LES CONSULTANTS S.M. INC.
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156349
N° de demande :	1731360406
N° de confirmation de paiement :	000212091681

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772
N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1ER MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 mai 2018

WSP CANADA INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, 16E ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2018-CPSM-1030358
N° de client : 2700018263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AQUAPRAXIS
- CELLMAG
- CONSUMAJ ESTRIE
- DÉCIBEL CONSULTANTS
- ÉNERGIE & ANALYSES ENAQ DU QUÉBEC
- ENTREPRISE NORMAND JUNEAU
- FOCUS CORPORATION
- GENIVAR GPM
- GENIVAR
- GESPRO SST
- GILLES TACHÉ ET ASSOCIÉS
- GIROUX ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE
- GROUPE G. L. D.
- GROUPE OPTIVERT
- ISACTION
- LABELLE RYAN GENIPRO
- LES CONSULTANTS GENIPLUS
- LES INVESTISSEMENTS R.J.
- NAGECO

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800 square Victoria, 22e étage
C P 246 tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www lautorite qc ca

- PARSONS BRINCKERHOFF HALSALL
- PROBEMES
- PROGEMES CONSULTANTS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 3 mai 2017

IGF AXIOM INC.
AIS MONSIEUR RODRIGUE ROULEAU
4125, DES LAURENTIDES (A-15) E
LAVAL (QC) H7L 5W5

N° de décision : 2017-CPSM-1027589
N° de client: 2700035832

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

IGF AXIOME
IGIF EXPERTS-CONSEILS
IGF VIGILANCE
INSTITUT DE LA GESTION DE LA FORMATION
SST-PRO

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). IGF AXIOM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCq P.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité/Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1182968018

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17101 int. octroi contrat 1.pdf18-17101 int. octroi contrat 2.pdf

grille comité 18-17101 contrat 1.pdfgrille comité 18-17101 contrat 2.pdf18-17101 PV.pdf

SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17101 contrat 1

No du GDD : 1182968018

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour devis de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 20 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 8 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 30,77

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Induktion groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 19 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	4 726 909,69 $		
Les Consultants S.M. Inc.	2 240 517,83 $	X	
WSP Canada Inc.	2 961 352,44 $		

Information additionnelle

Des neuf preneurs n'ayant pas soumis d'offre, trois mentionnent le manque de capacité, deux d'autres engagements et un bordereau trop complexe. Nous n'avons pas de réponse des trois restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 14 - 12 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17101 contrat 2

No du GDD : 1182968018

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour devis de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 20 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 8 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 30,77

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Induktion groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante
Les consultants S.M. Inc.	Obtenu contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 19 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada Inc.	3 102 832,62 $	X	
Cima + s.e.n.c.	3 773 479,50 $		

Information additionnelle

Des neuf preneurs n'ayant pas soumis d'offre, trois mentionnent le manque de capacité, deux d'autres engagements et un bordereau trop complexe. Nous n'avons pas de réponse des trois restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 14 - 12 - 2018

18-17101 - Services professionnels pour devis de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation. Contrat 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les Consultants S.M Inc.	4,33	13,00	9,33	18,33	22,33	23,67	91,0	2 240 517,83 $	0,63	1
WSP Canada Inc.	5,00	13,00	6,00	17,00	20,00	22,00	83,0	2 961 352,44 $	0,45	2
CIMA + s.e.n.c.	4,67	14,00	9,67	18,33	19,33	19,67	85,7	4 726 909,69 $	0,29	3
INDUKTION Groupe Conseil Inc.	2,67	9,00	5,00	10,67	18,67	15,33	61,3			Non conforme
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier									

Comité	
Date	mercredi 12-12-2018
Heure	13h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-17101 - Services professionnels pour devis de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation. Contrat 2

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	10%	20%	25%	25%	100%	$		
Les Consultants S.M Inc.	4,33	13,00	9,33	18,33	22,33	23,67	91,0		contrat 1	
WSP Canada Inc.	5,00	13,00	6,00	17,00	20,00	22,00	83,0	3 102 832,62 $	0,43	1
CIMA + s.e.n.c.	4,67	14,00	9,67	18,33	19,33	19,67	85,7	3 773 479,50 $	0,36	2
INDUKTION Groupe Conseil Inc.	2,67	9,00	5,00	10,67	18,67	15,33	61,3			Non conforme
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	mercredi 12-12-2018
Heure	13h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 18-17101

Numéro de référence : 1205753

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal Services professionnels pour devis de conception et de surveillance de travaux de feux de circulation

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1501456)** 2018-10-16 15 h 13 **Transmission :** 2018-10-16 15 h 13	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1501262)** 2018-10-16 11 h 21 **Transmission :** 2018-10-16 11	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 -

		h 21	Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1501377)** 2018-10-16 13 h 53 **Transmission :** 2018-10-16 13 h 53	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1500957)** 2018-10-15 15 h 52 **Transmission :** 2018-10-15 15 h 52	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1502145)** 2018-10-18 9 h 25 **Transmission :** 2018-10-18 9 h 25	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1503505)** 2018-10-22 16 h 08 **Transmission :** 2018-10-22 16 h 08	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 16 h 08 - Téléchargement 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Induktion Groupe Conseil inc. 10975 Louis-H. Lafontaine 200 Montréal, QC, H1J 2E8 http://www.induktion-gc.com	Madame Dora Manata Téléphone : 514 508-6325 Télécopieur : 514 508-9325	**Commande : (1502219)** 2018-10-18 10 h 19 **Transmission :** 2018-10-18 10 h 19	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101

			Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1500880)** 2018-10-15 14 h 27 **Transmission :** 2018-10-15 14 h 27	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1500770)** 2018-10-15 12 h 13 **Transmission :** 2018-10-15 12 h 13	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654-9696 Télécopieur	**Commande : (1501235)** 2018-10-16 10 h 48 **Transmission :**	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2

	: 418 654-9699	2018-10-16 10 h 48	2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1500949)** 2018-10-15 15 h 42 **Transmission :** 2018-10-15 15 h 42	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1501092)** 2018-10-16 8 h 38 **Transmission :** 2018-10-16 8 h 38	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 27 - Télécopie 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 05 - Télécopie 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Télécopie 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) :

			Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1500838)** 2018-10-15 13 h 40 **Transmission :** 2018-10-15 13 h 40	3015118 - 18-17101 Addenda 1 2018-10-22 9 h 26 - Courriel 3016554 - 18-17101 Addenda 2 2018-10-24 14 h 04 - Courriel 3017182 - 18-17101 Addenda 3 2018-10-25 15 h 31 - Courriel 3023237 - 18-17101 Addenda 4 2018-11-08 14 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.21

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1182968018

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

Rapport- mandat SMCE182968018.pdf

Dossier # :1182968018

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE182968018

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE182968018
Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.) (2 240 517,83 $, taxes incluses) et WSP Canada Inc. (3 102 832,62 $, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la coordination et la surveillance des travaux, dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation / Appel d'offres public 18-17101 - (4 soumissions dont 3 conformes).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2).*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service des affaires juridiques ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Pour la Commission, ce dossier pourrait ressembler à plusieurs des contrats de services professionnels traités par celle-ci au fil des ans. Les explications données par le Service pour expliquer les écarts de prix avec l'estimation semblent plausibles et la façon de procéder dans l'analyse des soumissions correspond aux pratiques habituelles.

Cependant, l'étude de ce dossier par la Commission a été menée dans un contexte légal particulier.

La soumission ayant obtenu le meilleur pointage en lien avec la 1ère entente a été déposée par la firme Les Consultants S.M. Inc. et non par FNX-INNOV Inc. En raison de

difficultés financières importantes, les sociétés du Groupe SM, dont Les Consultants S.M., se sont placées sous le contrôle de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, en vertu d'une ordonnance rendue le 24 août 2018.

Le 12 novembre 2018, la Cour a approuvé une vente partielle des actifs de certaines sociétés du Groupe SM. Le 10 décembre 2018, une ordonnance a été rendue par la Cour autorisant la cession de certains contrats du Groupe SM à FNX.

Cependant, le Service des affaires juridiques est d'avis que cette cession de contrats ne vise pas la soumission de SM dans le présent dossier. Un problème de conformité de la soumission déposée par SM se pose donc.

Les représentants du Service des affaires juridiques ont indiqué qu'une procédure judiciaire était signifiée par FNX visant à :

1) demander à la Cour de statuer sur la possibilité que soit cédée notamment la soumission de SM à FNX;
2) demander à la Cour de statuer sur le droit ou non de la Ville de considérer la soumission déposée par SM comme si elle avait été déposée par FNX.

Dans ce contexte, les membres de la Commission ont discuté longuement de la pertinence de constater ou non la conformité du processus dans ce dossier.

À la fin des échanges, les membres de la Commission ont constaté qu'il n'y avait pas de consensus quant au constat de conformité. Il y a cependant eu une majorité favorable à un constat de conformité conditionnel à la décision à venir de la Cour.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service des affaires juridiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE182968018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate à la majorité, avec l'abstention de Mmes Boivin Roy et Tremblay et de M. Samoszewski, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Ce constat de conformité est cependant conditionnel à la décision à venir de la Cour en ce qui a trait à la possibilité que soit cédée la soumission de Les Consultants SM à FNX-INNOV et en ce qui a trait au droit ou non de la Ville de considérer la soumission déposée par Les Consultants SM comme si elle avait déposée par FNX-INNOV.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1186628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente, d'une durée de 32 mois, pour la fourniture sur demande de l'insecticide TreeAzin, utilisé contre l'agrile du frêne ;
2. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Lallemand \ BIOFOREST, un contrat de gré à gré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 656 175 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 décembre 2018 ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du règlement d'emprunt de compétence locale (17-072) Plan de gestion de la forêt urbaine, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 16:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186628001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de permettre à la population montréalaise de continuer à profiter des bienfaits des plus de 50 000 frênes publics protégés contre l'agrile du frêne, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) souhaite s'assurer d'un approvisionnement en insecticide TreeAzin^{MD} pour les trois prochaines années. Aussi, avec la signature de cette entente, la Ville pourra réaliser des économies d'échelle substantielles liées à l'achat du produit.
En protégeant ses frênes publics, la Ville de Montréal (VDM) a réussi à se prémunir en bonne partie contre de néfastes impacts économiques, sociaux et environnementaux qui auraient pu frapper les milieux de vie de ses citoyens à mesure que l'infestation a pris de l'ampleur sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0641 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur EST-OUEST, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 331 929,94 $, taxes incluses, et un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur CENTRE-SUD, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 395,69 $, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16701
CM17 0746 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15975 (3 soum.)

CM16 0595 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel

d'offres public 16-15237 (5 soum.), aux compagnies suivantes : Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur ouest, pour une somme maximale de 180 337,14 $, taxes incluses; Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur centre, pour une somme maximale de 283 614, 58 $, taxes incluses; Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur est, pour une somme maximale de 146 075,74$, taxes incluses

CM16 0604 - 16 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin MD - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 $, taxes incluses / Autoriser une dépense de 2 926 114 $, taxes incluses, pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de conclure une entente de gré à gré d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ Bioforest pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™. L'entente convenue avec le fournisseur sera effective à partir de la date de l'autorisation d'octroi et assurera l'approvisionnement du produit à la Ville pour les saisons de traitement des étés 2019, 2020 et 2021. Cette entente sera également accessible pour les arrondissements et les Services de la VDM qui ne disposent pas d'une entente valide avec le fournisseur. À ces occasions, l'imputation budgétaire reviendra à chacun des arrondissements ou des Services concernés.

JUSTIFICATION

La Ville poursuit depuis 2012 sa campagne d'injection des frênes sur le domaine public. En 2013, afin de résoudre une problématique d'approvisionnement alors que les arrondissements réalisaient les travaux d'injection en régie interne, la Ville avait octroyé un premier contrat à Bioforest Technologies inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin MD. À partir de 2014, devant l'ampleur de la tâche, la Ville a dû faire appel à des entrepreneurs spécialisés pour réaliser les travaux. Le contrat prévoyait également la fourniture de l'insecticide TreeAzin MD. Pour l'année 2015, à la suite d'une recommandation en ce sens du Service de l'approvisionnement, la Ville a retiré l'élément de fourniture du TreeAzin MD du contrat dans le but de réaliser des économies par la négociation directe avec le fabricant du produit : l'acquisition du TreeAzin MD a alors été faite par la ville centrale et celle-ci s'est assuré d'approvisionner l'adjudicataire en cours de réalisation de contrat. En 2016, toujours selon le même mode de fonctionnement, une seconde entente a été conclue avec Bioforest Technologies inc. pour l'approvisionnement en insecticide pour les traitements des saisons 2016, 2017 et 2018. Pour 2019, une nouvelle entente est requise.
L'insecticide systémique TreeAzin MD fait l'objet d'une homologation permanente par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), pour le contrôle de l'agrile du frêne. Ce produit est administré aux frênes en traitements curatifs et préventifs par injection du produit dans le tronc des arbres. Il existe cinq insecticides homologués au Canada pour lutter contre l'agrile du frêne : le TreeAzin MD, l'Acecap®97, le Confidor®200SL, Ima-Jet® et Ima-Jet 10®. Toutefois, à la suite de la résolution du 25 mai 2015 (CM 15 0701) et à la modification du règlement en vigueur depuis le 1 février 2016 sur l'utilisation des pesticides (RMV 04-041) qui s'ensuivit, l'utilisation des pesticides de la famille des néonicotinoïdes est interdite sur l'île de Montréal, ce qui laisse deux seules options soit le TreeAzin MD et l'Acecap®97.

Le TreeAzin MD est l'insecticide retenu, car il présente de nombreux avantages par rapport à l'autre produit. Il est considéré comme un pesticide à faible impact en raison de sa très faible toxicité. Ainsi, il est le seul produit autorisé dans les zones sensibles comme les jardins d'enfants ou services de garde en milieu familial régis par la Loi sur les centres de la petite enfance, les aires de jeux des parcs municipaux, les terrains sportifs des parcs

municipaux utilisés par les enfants de moins de 14 ans et les établissements dispensant de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement de niveau primaire ou secondaire régis par la Loi sur l'instruction publique. De plus, depuis son homologation permanente (no d'homologation 30559) pour autoriser son utilisation contre l'agrile du frêne par l'ARLA, responsable de l'homologation des pesticides au Canada, le TreeAzin^{MD} est classé comme pesticide à risque réduit par le gouvernement provincial ontarien. L'Environmental Protection Agence aux États-Unis considère l'azadirachtine, ingrédient actif du TreeAzin^{MD}, comme un biopesticide. Aussi, le TreeAzin^{MD} est le seul produit dont le fabricant recommande le traitement aux deux ans, ce qui réduit les blessures infligées au tronc lors du traitement, alors que l'Acecap®97 doit être administré annuellement. L'utilisation du TreeAzin^{MD} présente également l'avantage de disposer d'un système d'injection moins invasif pour les arbres, la grosseur des trous pratiqués et le nombre total de trous étant moindres que pour l'utilisation de l'autre produit disponible. À titre indicatif, les villes de Toronto, d'Ottawa, d'Oakville et de Québec font aussi usage du TreeAzin^{MD}.

Par ailleurs, une vérification a été faite selon laquelle Bioforest Technologies demeure toujours le seul fournisseur du produit TreeAzin^{MD} en date du 8 janvier 2019.

Finalement, étant donné que la valeur totale de ce contrat de biens et services est de plus de deux millions de dollars (2 M$) et que le fournisseur est considéré unique en vertu de la Loi sur les cités et villes, celui-ci doit être examiné par la Commission permanente sur l'examen des contrats. Le fait de conclure une entente d'approvisionnement pour trois ans permet d'importantes économies pour la Ville, des économies qui croîtront au fil de la consommation du produit jusqu'à l'atteinte d'un maximum de 875 880 $, taxes incluses, d'économisé. La Ville a négocié un plus bas coût par litre que le coût régulier, mais doit s'engager à réaliser des achats répartis sur trois saisons de traitements, ou 32 mois, pour bénéficier des économies. Parmi les contributions additionnelles du fournisseur, l'entente prévoit, sans frais pour la Ville, les services de formation théorique et pratique du personnel de la Ville ou de ses mandataires. Aussi, la participation à une rencontre annuelle de démarrage avec les adjudicataires de la Ville et un minimum de deux journées complètes de visites sur le terrain effectuées par un représentant du fabricant, et ce, à chacune des trois saisons de traitement couvertes par l'entente.

Les achats d'insecticide seront effectués sur demande via des bons de commande annuels. Le produit sera livré directement chez les adjudicataires de contrats d'injection et cette dépense de livraison est assumée par la Ville centre. En 2018, le coût moyen de frais de livraison par litre de produit était de 0,81 $, alors que la dépense attendue pour les livraisons 2019 devrait s'élever à près de 4 500 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 9 656 175,00 $ taxes incluses sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 8 817 374,85 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-072 Plan gestion de la forêt urbaine

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

2019 : 2 939 124,95 $
2020 : 2 939 124,95 $
2021 : 2 939 124,95 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des frênes, par l'injection de TreeAzin[MD], se veut une mesure de soutien à la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de canopée sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal travaille à l'accroissement de 5 % de l'indice de canopée montréalaise d'ici 2025 et actuellement, plus de 50 000 frênes publics sont protégés grâce aux travaux d'injection. Ne pas s'assurer de l'approvisionnement et cesser les traitements pourrait retarder considérablement l'atteinte des objectifs d'accroissement de l'indice de canopée, ce qui aurait un impact majeur sur la santé publique (îlots de chaleur, qualité de l'air, etc.) mais aussi d'un point de vue économique, notamment par la perte de valeur foncière des résidences.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2018 : préparation du contrat de gré à gré pour la fourniture du TreeAzin[MD]
Avril 2019 : lancement de l'appel d'offres public sur l'injection de frênes sur le domaine public
Période prévue pour les travaux d'injection, saison 2019 : du 25 juin au 31 août inclusivement
Hivers 2020 et 2021 : Lancements des appels d'offres pour l'injection de frênes sur le domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUVAL
Ingénieur forestier

Tél : 514 872-1640
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-11

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-01-24

LALLEMAND INC.

Le 23 Janvier 2019

Monsieur Pierre Duval, Ingénieur forestier
Direction des grands parcs et du verdissement
801, rue Brennan, Pavillon Duke
Montréal, QC H3C 0G4

Objet: Commande de système EcoJect et de TreeAzin

Nous vous attestons par la présente que Lallemand Inc. est le seul fournisseur du système EcoJect et de toutes ses composantes, incluant les capsules d'injection et les embouts. Lallemand Inc. a développé le système EcoJect pour optimiser et faciliter l'injection du TreeAzin, un insecticide systémique qui est utilisé pour combattre l'agrile du frêne et d'autres ravageurs qui s'attaquent à la forêt urbaine. Lallemand Inc. est le seul distributeur de ce système de même que de toutes les composantes y étant associées. Étant le seul manufacturier du système EcoJect, les réparations et les mises à niveau doivent être effectuées par Lallemand Inc.

Le système EcoJect constitue le seul système d'injection pouvant légalement être utilisé avec le TreeAzin. Il est stipulé sur l'étiquette que le TreeAzin doit obligatoirement être utilisé avec le système EcoJect. Suite à des essais portant sur l'efficacité du produit et le minimum de risque associé à son utilisation, Lallemand Inc. est titulaire de l'homologation permanente de l'insecticide systémique TreeAzin en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et aussi seul fournisseur au Canada. Le numéro d'homologation du TreeAzin est le 30559.

En espérant le tout conforme.

Michael Pratt
Directeur Commercial

c.c: M. Frédéric Dubois, Spécialiste Technique

HEAD OFFICE: 151 SKYWAY AVE. TORONTO, (ONTARIO) M9W 4Z5 CANADA
ADMINISTRATIVE OFFICE : 1620 RUE PRÉFONTAINE, MONTREAL, (QUÉBEC) H1W 2N8 CANADA
TÉL.: +1 (514) 522-2133 • FAX: +1(514) 522-2884 • COURRIEL: info@lallemand.com

5 produits homologués au Canada

- Confidor 200SL^{MD}, Ima-jet^{MD} et IMA-jet 10^{MD}: Dans les trois cas, l'ingrédient actif est l'Imidaclopride (interdit suite à résolution du conseil le 25 mai 2015, nouvelle codification du RMV 04-041);
- Acecap 97^{MD}: ingrédient actif l'Acéphate (permis d'utilisation requis);
- TreeAzin^{MD}: ingrédient actif l'Azadirachtine (seul produit autorisé dans les zones sensibles du règlement 04-041).

Le TreeAzin^{MD} est le meilleur produit pour les traitements

En comparaison avec l'Acecap97, le seul autre produit pouvant être utilisé à Montréal pour traiter les frênes, le TreeAzin^{MD}:

- a une plus faible toxicité pour l'environnement et la santé humaine;
- a une efficacité scientifiquement démontrée contre l'agrile;
- ne requiert une utilisation qu'au deux ans vs. annuelle;
- est homologué avec un système d'injection moins invasif que les autres systèmes disponibles sur le marché;
- est le choix de nombreuses villes pour lutter contre l'agrile du frêne dont Oakville, Toronto, Trois-Rivières et Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1186628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Intervention 1186628001 (19-17447) Contrat de gré à gré TreeAzin.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Étienne LANGLOIS
Division Acquisition de biens et services
Service de l'approvisionnement, Direction acquisition
Tél : 514-872-2988

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-14

Richard DAGENAIS
Chef de section app. strat. en biens

Tél : 514-872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Fourniture sur demande de l'insecticide TreeAzinMD pour le traitement de l'agrile du frêne, pour une période de 32 mois.

Contrat de GRÉ À GRÉ # 19-17447

Intervention favorable du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition.

Conformément à l'article 573.3, 1 alinéa, paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes, il est mentionné que l'on peut conclure: « avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les services après des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libération des marchés publics applicable à la municipalité. »

Le Service requérant a fait les vérifications qui confirment que le TreeAzinMD est le seul insecticide de nature biologique homologué au Canada pour lutter contre l'agrile du frêne. De plus, Lallemand inc. \ BIOFOREST a confirmé par écrit qu'il était le "manufacturier" et l'unique "distributeur" autorisé de l'insecticide TreeAzinMD et des accessoires (système EcoJectMD) pour son injection dans les arbres. La Ville peut donc conclure un contrat de gré à gré avec Lallemand inc. \ BIOFOREST.

Le Service de l'approvisionnement a accompagné le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal dans le processus.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186628001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-15

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872 5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.22

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1186628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

Rapport- mandat SMCE186628001.pdf

Dossier # :1186628001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186628001

Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186628001
Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente 9 656 175 $, taxes incluses.

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont rappelé que le TreeAzin était toujours le seul produit à la fois homologué au Canada et pouvant être utilisé dans les zones sensibles, conformément au *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) de la Ville de Montréal.

En réponse aux questions des membres, le Service a expliqué que plusieurs produits utilisés aux États-Unis n'étaient pas homologués au Canada en raison, entre autres, de leur composition.

Les membres ont bien compris que le produit TreeAzin n'est pas un remède miracle, mais un produit permettant de ralentir la mortalité chez les frênes afin de permettre un remplacement progressif de ces arbres par d'autres espèces.

Les membres ont bien compris que le présent dossier portait essentiellement sur l'acquisition du TreeAzin et que l'application du produit faisait l'objet d'un autre contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE18628001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 745 000,00 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 655 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441111 ;

3. d'autoriser une dépense de 365 500,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 16:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231071**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'égout octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2019-2020 sera d'environ 67,1 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,55 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #441111 vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements de LaSalle, de Lachine, du Sud-Ouest et de Verdun. Un (1) autre projet a déjà été octroyé (voir décision antérieure). Les six (6) autre projet sont présentement en cours.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0055 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 252 100,00 $ (contrat: 8 261 000,00 $ + contingences: 826 100,00 $ + incidences: 165 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441112 - 2 soumissionnaires (1187231077)

CM18 1004 - 21 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (contrat #1 - 1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (contrat #2 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053) ;

CM18 0665 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 041 000,00 $ (contrat: 10 821 000,00 $ + incidences: 220 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417621 - 2 soum. (1187231028) ;

CM18 0663 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 836 000,00 $ (contrat: 13 584 000,00 $ + incidences: 252 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417625 - 2 soum. (1187231031) ;

CM18 0390 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soum. (1187231006) ;

CM18 0371 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 289 000,00 $ (contrat: 2 224 000,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417626 - 6 soum. (1177231101) ;

CM18 0370 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 539 444,00 $ (contrat: 1 474 444,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417622 - 6 soum. (1177231100) ;

CM18 0231 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 316 000,00 $ (contrat: 9 126 000 $ + incidences: 190 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417624- 3 soum. (1177231096) ;

CM18 0230 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 765 000,00 $ (contrat: 9 585 000,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417623 - 3 soum. (1177231091).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 6,1 kilomètres de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants : Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 365 500,00$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, ainsi que surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 33 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 15,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

L'écart se retrouve principalement dans les articles suivants : chemisage de conduites (tous les diamètres), remise en service de branchement, remplacement de branchement de puisard par excavation, divers travaux en espace clos et réparation par cimentage. Il faut noter que pour les deux derniers articles mentionnés, le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très bas, lesquels ne reflètent pas les prix du marché. En ce qui concerne les articles de chemisage, la DGPÉC ne dispose d'aucun élément pouvant justifier l'écart.

Le présent dossier répond également à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le montant du contrat de construction est supérieur à 2 000 000,00 $ et il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Un écart de 31,2 % a été constaté entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission conforme. Selon l'analyse, l'ÉÉC a constaté des écarts favorables et défavorables pour différents articles et groupes d'articles. Les plus grands écarts se situent dans les articles de chemisage de conduite de différent diamètre à l'exception du chemisage de conduite de branchement de puisard et dans les articles des travaux préparatoires. Dans les deux cas, les prix du deuxième plus bas soumissionnaire sont trop élevés par rapport aux prix du marché.

Considérant ces informations et que l'écart avec le premier soumissionnaire conforme est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441111 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 110 500,00$, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 3 655 000,00 $, des contingences de 365 500,00 $ et des incidences de 90 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 753 434,39 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir

reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mars 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission sur l'examen des contrats : février 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : avril 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Robert MALEK, Lachine
Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Guy LAROCQUE, Verdun

Farid CHABOUNI, LaSalle
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARDIN, Verdun
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Farid CHABOUNI, 22 janvier 2019
Guy LAROCQUE, 22 janvier 2019
Kathy DAVID, 17 janvier 2019
Sandra PICARD, 17 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
INGÉNIEUR

Tél : 514 872-0328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441111 — No du GDD : 1187231071

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 10 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 20 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 22 - 11 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
25 - 10 - 2018	Réémission du Cahier RE - Erreur de numérotation des articles	
7 - 11 - 2018	Ajout de quantités de conduites à gainer de diamètre 600 x 900mm et 300mm pour la rue Caisse à Verdun. Mise à jour des modes de paiement concernant la circulation (Cahier RE art.14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 14.5, 14.6, 14.7, 14.8, 14.9, 14.10,14.12 et 14.13).	88 000,00
12 - 11 - 2018	Report d'ouverture au 22 novembre 2018 de la soumission .	
14 - 11 - 2018	Modification du délai de réalisation des travaux au Cahier des charges. Ajustement du formulaire annexe de l'expérience du soumissionnaire.	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 7 — Nbre de soumissions reçues 2 — % de réponses 29

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 22 - 3 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	3 655 000,00
CLEAN WATER WORKS INC.	4 796 000,00

Estimation	**externe**	4 319 710,59

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-15,4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **31,2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 655 000,00

Montant des contingences ($) : 365 500,00

Montant des incidences ($) : 90 000,00

Date prévue de début des travaux : 22 - 4 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 11 - 10 - 2019

June-15-18

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues
Soumissions : 441111

No de plan	Arrondissement	Rue	De	À	Type chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)
Lachine							
LAC-EG-2019-01	Lachine	Sherbrooke, rue	53e Avenue	51e Avenue	Souple	300	90
LAC-EG-2019-02	Lachine	12e Avenue	Saint-Louis,rue	Notre-Dame, rue	Souple	375	155
LAC-EG-2019-03	Lachine	Sherbrooke, rue	7e Avenue	12e Avenue	Souple	300	160
						375	5
						600	201
LAC-EG-2019-04	Lachine	Ivan-Franko, rue	Saint-Antoine, rue	33e Avenue	Souple	450	62
LAC-EG-2019-05	Lachine	7e Avenue	Sherbrooke, rue	Saint-Georges, rue	Souple	300	188
LAC-EG-2019-06	Lachine	9e Avenue	Sherbrooke, rue	Saint-Georges, rue	Souple	300	205
LAC-EG-2019-07	Lachine	6e Avenue	Sherbrooke, rue	Saint-Georges, rue	Souple	300	149
LAC-EG-2019-08	Lachine	37e Avenue	Broadway, rue	Dixie, rue	Souple	300	215
LaSalle							
LAS-EG-2019-01	LaSalle	Loire, terrasse de la	Limite sud	Airlie, rue	Souple	300	35
LAS-EG-2019-02	LaSalle	Hors-rue	Dupras, avenue	Limite est	Souple	300	95
LAS-EG-2019-03	LaSalle	Centrale	Orchard	Behrens	Souple	900	3
Le Sud-Ouest							
SDO-EG-2019-01	Le Sud-Ouest	Jolicoeur, rue	Jogues, rue	Monk, boulevard	Rigide	375	246
						450	171
						600x900	132
SDO-EG-2019-02	Le Sud-Ouest	Acorn, rue	Saint-Rémi, rue	De Courcelle, rue	Rigide	600x900	275
SDO-EG-2019-03	Le Sud-Ouest	Chatham, rue	Quesnel, rue	Saint-Antoine Ouest, rue	Rigide	600	162
SDO-EG-2019-04	Le Sud-Ouest	Saint-Ambroise, rue	Saint-Ferdinand, rue	Louis-Cyr, rue	Rigide	600x900	133
SDO-EG-2019-05	Le Sud-Ouest	Springland, rue	Angers, rue	Laurendeau, rue	Souple	600x900	282
SDO-EG-2019-06	Le Sud-Ouest	Église, avenue de l'	Hadley, rue	Saint-Patrick, rue	Rigide	600x900	255
SDO-EG-2019-07	Le Sud-Ouest	Lacasse, rue	Saint-Jacques, rue	Saint-Antoine Ouest, rue	RIgide	600x900	130
SDO-EG-2019-08	Le Sud-Ouest	Square-Sir-George-Étienne-Cartier, rue du	Notre-Dame Ouest, rue	Saint-Ambroise, rue	Rigide	300	93
					Rigide	600x900	232
SDO-EG-2019-09	Le Sud-Ouest	Briand, rue	Parc-Garneau, rue	Allard, rue	Rigide	600x900	327
SDO-EG-2019-10	Le Sud-Ouest	Vaillant, rue	Saint-Alphonse, rue	Saint-Rémi, rue	Rigide	375	167
SDO-EG-2019-11	Le Sud-Ouest	Sainte-Émilie, rue	Maria, rue	Bourget, rue	Rigide	600x900	182
					Rigide	900	8
SDO-EG-2019-12	Le Sud-Ouest	Notre-Dame Ouest, rue	Square-Sir-George-Étienne-Cartier, rue du	Beaudoin, rue	Rigide	600x900	147
SDO-EG-2019-13	Le Sud-Ouest	Dumas, rue	Springland, rue	Limite nord	Rigide	300	436
SDO-EG-2019-14	Le Sud-Ouest	Saint-Philippe, rue	Saint-Ambroise, rue	Sainte-Émilie, rue	Rigide	600x900	140
Verdun							
VER-EG-2019-01	Verdun	Stephens, rue	Beurling, rue	Champlain, boulevard	Rigide	375	415
VER-EG-2019-02	Verdun	Brown, rue	Bannantyne, rue	Beurling, rue	Souple	375	530
VER-EG-2019-07	Verdun	Caisse, rue	Gertrude, rue	Evelyn, rue	Souple	375	86
						Total	**6112**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441111
Numéro de référence : 1207904
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com NEQ : 1164980162	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1507161)** 2018-11-01 11 h 44 **Transmission :** 2018-11-01 13 h 02	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-11-01 11 h 44 - Téléchargement 3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-11-01 11 h 44 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement 3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Camara 1041-5, route Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2	Monsieur David Hodgson	**Commande : (1506814)** 2018-10-31 14 h 40	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-10-31 14 h 40 - Téléchargement

	http://constructioncamara.ca NEQ : 1164339989	Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-10-31 14 h 53	3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-10-31 14 h 40 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement 3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 NEQ : 1167215343	Madame Annie Gascon Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	**Commande : (1504681)** 2018-10-25 10 h 14 **Transmission :** 2018-10-25 10 h 14	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-10-25 14 h 46 - Courriel 3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-10-26 13 h 21 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement

				3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1504871)** 2018-10-25 14 h 23 **Transmission :** 2018-10-25 14 h 25	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-10-25 14 h 46 - Courriel 3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-10-26 13 h 20 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 20 h 05 - Messagerie 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement 3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Fjord Fusion Inc. 340 Émile Couture	Monsieur Eric Martin Téléphone	**Commande : (1510518)** 2018-11-12 8 h 59	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement

	Chicoutimi, QC, G7H 8B6 NEQ : 1166189440	: 418 545-1698 Télécopieur : 418 545-1206	**Transmission :** 2018-11-12 9 h 02	3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-11-12 8 h 59 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-12 8 h 59 - Téléchargement 3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1504472)** 2018-10-24 16 h 18 **Transmission :** 2018-10-24 16 h 18	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-10-25 14 h 46 - Courriel 3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-10-26 13 h 20 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement

				3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	Monsieur daniel paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1505202)** 2018-10-26 10 h 40 **Transmission :** 2018-10-26 10 h 48	3017117 - 441111_AD_01_2018-10-25.pdf 2018-10-26 10 h 40 - Téléchargement 3017119 - 441111_InspectionS CCTV VO 2018-10-26 13 h 22 - Messagerie 3022760 - 441111_AD_02_2018-11-07 2018-11-07 19 h 33 - Courriel 3022761 - VER-EG-2019-07_Caisse 2018-11-07 20 h 05 - Messagerie 3022762 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-07 17 h 28 - Courriel 3022763 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-07 17 h 28 - Téléchargement 3022764 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (devis) 2018-11-08 9 h 09 - Courriel 3022765 - 441111_TB_Quantités_par_rues_R01_2018-11-07_AD (bordereau) 2018-11-08 9 h 09 - Téléchargement 3024394 - 441111_AD_03_avec report ouverture_2018-11-12 2018-11-12 16 h 49 - Courriel 3024399 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (devis) 2018-11-12 16 h 51 - Courriel 3024400 - 441111_FR_Soumission_R01_2018-11-12_AD (bordereau) 2018-11-12 16 h 51 - Téléchargement 3025208 - 441111_Addenda 04 2018-11-14 11 h 42 - Courriel 3025211 - 441111_DV_Cahier RE__2018-11-14_AD4 2018-11-14 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Montréal

SOUMISSION 441111- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d’égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table>
<tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr>
<tr><td>Lachine</td><td>Sherbrooke, 6e, 7e, 9e, 12e, 37e et Ivan-Franko,</td></tr>
<tr><td>LaSalle</td><td>Terrasse de la Loire, Centrale et site hors-rue</td></tr>
<tr><td>Sud-Ouest</td><td>Jolicoeur, Acorn, Chatham, Saint-Ambroise, Briand, de l’Église, Springland, Lacasse, Vaillant, Dumas, Square-Sir-George-Étienne-Cartier, Saint-Philippe, Notre-Dame Ouest et Sainte-Émilie,</td></tr>
<tr><td>Verdun</td><td>Stephens, Brown et Caisse</td></tr>
</table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DIN-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d’indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l’aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d’assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers;
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d’indications contraires tels que décrits à l’Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l’année conformément à l’Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d’entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d’urgences lors de travaux à proximité d’établissement de santé ou de caserne d’incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L’entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d’une fermeture complète de rue ou d’une direction selon les exigences à l’Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l’interruption sur une courte distance avec la présence d’un signaleur selon les exigences de l’Annexe M1;
- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d’un tronçon selon les exigences à l’Annexe M1. L’entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l’avance via l’adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
- L’entrepreneur doit prévoir redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DIN-8A.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

2_1_a

Le 9 janvier 2017

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
139, RUE BARR
SAINT-LAURENT (QC) H4T 1W6

N° de décision : 2017-CPSM-1000939
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- INSITUFORM CANADA
- INSITUFORM CANADA LIMITÉE
- INSITUFORM QUÉBEC
- TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

10. Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) Contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant **une longueur minimale cumulative de 2 km**, en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les entrées de service, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

1. l'année de réalisation;
2. la description du projet et la nature des travaux;
3. le nom de l'artère et de la municipalité;
4. la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions;
5. le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
6. le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du Contrat;**
- **Nature des travaux;**
- **Année d'exécution des travaux;**
- **Montant du Contrat;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Note 1 : Le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

11. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards ou des puisards. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

12. Plans annotés et de localisation

Nonobstant les articles 5.1.5 et 5.1.6 du cahier des clauses administratives générales, l'Entrepreneur n'est pas tenu de préparer ni de remettre à la Ville des copies de plans annotés et de localisation des infrastructures souterraines.

13. Travaux de bétonnage par temps froid et conditions d'hiver

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en prenant en compte qu'une partie ou la totalité des travaux du présent contrat pourrait être réalisée pendant la saison hivernale.

Les Soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs aux conditions d'hiver décrites aux cahiers des prescriptions normalisées. De ce fait, tous les travaux et les frais associés au déneigement des sites des chantiers sont à la charge de l'Entrepreneur.

Aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

14. Inspections des conduites

Un disque dur ou une clé USB contenant les inspections des conduites d'égout des différentes rues dans le contrat est inclus dans les documents d'appel d'offres. Ces inspections sont fournies seulement aux fins de la préparation de la soumission.

15. Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures, les

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1187231071.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.23

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187231071

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE187231071.pdf

Dossier # :1187231071

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231071

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231071
Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 110 500,00 $ (contrat: 3 655 000,00 $ + contingences: 365 500,00 $ + incidences: 90 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441111 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission sont bien familiers avec des contrats de cette nature, qui leur sont régulièrement soumis. Ils ont bien compris que la Ville est toujours dans une situation de marché où les entrepreneurs en mesure de réaliser les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont peu nombreux. Force est de constater que les efforts consentis jusqu'à présent pour ouvrir le marché n'ont eu guère de succès.

Les explications données par le Service quant aux écarts de prix entre les deux soumissionnaires ont été jugées satisfaisantes par les membres de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231071 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187036001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

Il est recommandé de :
1. d'octroyer un contrat à K.F. Construction inc., pour les travaux de construction du nouveau bâtiment abritant l'Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 27 537 777,18 $ taxes incluses conformément aux documents d'appel d'offres public # 5969;

2. d'autoriser une dépense de 2 753 777,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 750 786,75 $, taxes incluses à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-28 12:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187036001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan d'affaires d'Espace pour la vie mis de l'avant dès 2009, l'Insectarium de Montréal a fait l'objet d'une réflexion quant aux besoins de maintien d'actifs et de développement nécessaires, afin d'assurer la pérennité des activités de cette institution patrimoniale. Construit en 1989, le bâtiment actuel de l'Insectarium comporte plusieurs enjeux fonctionnels, dont le maintien des conditions de température et d'humidité aux normes muséales. Malgré que des travaux de maintien d'actifs aient eu lieu à travers les années, ce bâtiment comporte plusieurs enjeux de santé et de sécurité pour les collections d'insectes et les usagers causés par des infiltrations chroniques.
De plus, les opérations sont fractionnées sur plusieurs sites dans le Jardin botanique, ce qui n'est pas optimal pour les opérations et la gestion des ressources. Conséquemment, l'Insectarium doit moderniser ses installations et rassembler ses opérations sous un seul établissement.

Le projet vise la construction d'un nouvel Insectarium et prévoit le regroupement de l'ensemble de ses activités dans un même bâtiment. Il a pour objectif de transformer l'expérience de visite de l'Insectarium, améliorer les services aux visiteurs et augmenter la fréquentation d'Espace pour la vie. Le nouvel Insectarium sera un musée unique en son genre en Amérique du Nord par sa construction innovatrice et par ses expériences uniques de visite. En décembre 2018, le Consortium KPJ s'est vu décerner une reconnaissance pour le concept architectural du futur Insectarium, par la revue *Canadian Architect* . Le bâtiment, incluant des serres d'exposition et de production, vise une certification LEED OR. Le projet est localisé sur le même site que l'Insectarium existant, à l'entrée nord (est) du Jardin botanique, accessible à partir de la rue Sherbrooke et le parc Maisonneuve. De ce fait, une attention particulière est apportée à l'intégration du bâtiment au site au profit de la nature, ainsi qu'à la préservation des arbres avant et pendant les travaux.

Un concours international d'architecture tenu en 2014 a permis de retenir Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte (KPJ), société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. Ce concours avait pour but de retenir un lauréat

pour la conception et la supervision des travaux selon le programme fonctionnel et technique, ainsi que la conception et la supervision des expériences selon le programme muséal.

La phase exécution – plans et devis a démarré en janvier 2016 et s'est terminée en octobre 2018 avec le lancement de l'appel d'offres.

L'appel d'offres #5969 – Construction du nouvel Insectarium de Montréal – a été publié le 10 octobre 2018 dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. La durée initiale prévue pour la réception des offres était de quatre (4) semaines. Deux (2) reports de dates ont été demandés de la part des soumissionnaires, compte tenu de la complexité de l'appel d'offres et de la nature des addendas émis durant l'appel d'offres. Conséquemment, la durée totale de l'appel d'offres a été de dix (10) semaines.

Sept (7) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, tel qu'énuméré ci-dessous :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2018-11-05	Suivant l'annulation de l'appel d'offres de transplantation des arbres, cet addenda visait principalement l'ajout de ces travaux dans le contrat de l'entrepreneur général.
2	2018-11-16	Questions, réponses et émission du bordereau de soumission incluant les travaux de transplantation d'arbres. Première prolongation de la période de soumission et modification de la date d'ouverture du 20 novembre 2018 au 11 décembre 2018.
3	2018-11-20	Clarification aux documents administratifs et techniques, réponses aux questions des soumissionnaires.
4	2018-11-22	Cet addenda visait à apporter une correction dans la publication SEAO (préciser les versions d'addendas à consulter).
5	2018-11-26	Questions et réponses principalement en structure. Deuxième prolongation de la période de soumission et modification de la date d'ouverture du 11 décembre 2018 au 18 décembre 2018.
6	2018-11-30	Questions et réponses. Cet addenda incluait également la modification de la période de validité de la soumission initialement prévue de 90 jours à 120 jours, afin de tenir compte des points de passage internes de la Ville et de la période de
7	2018-12-07	Transplanter un arbre (#59) additionnel compte tenu des travaux d'infrastructure électrique.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Les soumissionnaires ont été invités à visiter les installations existantes de l'Insectarium, ainsi que le prototype grandeur nature d'une grotte en béton projeté, tel que prévu dans le nouvel Insectarium. Le prototype a été construit sur le site du Jardin botanique et a permis aux soumissionnaires de se familiariser avec les techniques et les méthodes du concept particulier de KPJ (voir images en annexe).

La durée de validité des soumissions est de 120 jours. Cette durée visait à couvrir la période d'arrêt durant le temps des fêtes et plus de la période d'analyse et approbation habituelle de la Ville pour ce type de dossiers.

Il est à noter que préalablement au lancement de l'appel d'offres, le projet Métamorphose

de l'Insectarium a déposé un dossier pour approbation par le CCU afin d'obtenir le permis de construction. Un dossier a également été déposé auprès du Service de l'eau afin de valider la stratégie de rétention des eaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

· CM 171323 – 27 novembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 502 967,00 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 $ à 3 390 240 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification no.1 à cet effet.

> · CM15 1344 - 23 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Kuehn Malvezzi/Pelletier DeFontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium/Dupras Ledoux/NCK, équipe lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet « Métamorphose de l'Insectarium » pour la réalisation des plans et devis et la surveillance les travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium - Dépense totale de 3 366 560,19 $, taxes incluses/Approuver un projet de convention à cette fin.
>
> · CE14 0134 - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (1136365007).
>
> · CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.
>
> · CE13 0962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617,05$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898,78 $, taxes incluses, et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à K.F. Construction inc. pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal.
Le mandat de l'entrepreneur général tel que décrit dans les plans, devis et addendas de l'appel d'offres consiste principalement à réaliser :

- la démolition du bâtiment existant et la désaffection des services existants;
- la construction de 2970 m^2 de mur rideau;
- la construction de 1700^2 en souterrain pour des espaces d'exposition, d'accueil et autres;
- la construction de 853 m^2 d'espaces administratifs;
- la construction de 815 m^2 de laboratoires entomologiques et aires de services;

- La construction d'un parvis extérieur de 1265 m^2 incluant un jardin pour insectes pollinisateurs;
- la construction d'un quai de déchargement intérieur et extérieur pour les opérations;
- la construction et le branchement de tous les services municipaux;
- l'aménagement des espaces en conformité avec les exigences d'accessibilité universelle de la Ville;
- l'achat, l'installation et la mise en service de tous les systèmes électromécaniques requis pour l'opération du bâtiment, incluant 27 puits de géothermie;
- l'achat et l'installation des équipements de serre et de laboratoires;
- l'achat et l'installation des équipements de contrôle d'accès et caméras de surveillance;
- documenter les exigences requises pour faciliter l'obtention de la certification LEED Or.

Par ailleurs, des incidences sont également prévues pour ce projet afin de financer les dépenses suivantes :

- achat de mobilier premier pour les espaces administratifs, les laboratoires et les zones publiques;
- travaux de relocalisation du massif électrique par Hydro-Québec;
- frais de signalisation et habillage de chantier;
- frais de contrôle qualité et de matériaux;
- frais de laboratoire et d'analyse;
- achat et plantation d'arbres et de plantes;
- signalisation directionnelle et muséale intérieure et extérieure;
- achat et installation des équipements multimédias;
- expertise particulière contrôle de coûts et d'échéanciers.

Les honoraires des professionnels, pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception (méthode du pourcentage). Après l'approbation du contrat de K.F. Construction Inc., un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux.

En conséquence, afin de payer sur le coût réel des travaux l'équipe, une majoration du contrat d'honoraires professionnels de Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK Inc. devront être autorisées. Celle-ci fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel à venir.

Le montant du règlement d'emprunt #18-043 devra être ajusté en fonction du coût net total des dépenses pour les travaux de construction, des contingences et en incidences et en services professionnels.

La responsabilité de la gestion du contrat des travaux de construction est assurée par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont douze (12) entrepreneurs généraux et sept (7) sous-traitants/fournisseurs de service et d'équipements. Sept (7) des douze (12) entrepreneurs ont déposé une offre (58 %) dans le cadre de l'appel d'offres #5969 – Construction du nouvel Insectarium de Montréal. Cinq (5) soumissionnaires n'ont pas déposé de soumission, puisque leurs carnets de commandes est complet et la complexité du projet ne correspond pas à leurs champs d'expertise.

L’analyse des soumissions permet de conclure que 100 % des soumissions reçues sont conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est **K.F. Construction inc.** avec une valeur de soumission de 27 537 777,18 $ (taxes incluses).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	**Prix taxes incluses**	**Contingences taxes incluses (10%)**	**Total taxes incluses**
1. KF CONSTRUCTION INC.	**27 537 777,18 $**	**2 753 777,72 $**	**30 291 554,90 $**
2. DÉCAREL INC.	28 355 000,00 $	2 835 500,00 $	31 190 500,00 $
3. CYBCO INC.	29 367 291,35 $	2 936 729,14 $	32 304 020,49 $
4. MAGIL INC.	29 882 002,50 $	2 988 200,25 $	32 870 202,75 $
5. EBC INC.	30 088 187,17 $	3 008 818,72 $	33 097 005,89 $
6. LAVACON INC.	30 150 505,22 $	3 015 050,52 $	33 165 555,74 $
7. CELEB INC.	33 203 630,25 $	3 320 363,03 $	36 523 993,28 $
Dernière estimation réalisée	**23 158 131,13 $**	**2 315 813,11 $**	**25 473 944,24 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			29 797 770,52 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			5 665 853,07 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(le plus bas conforme– estimation on professionnels)*			4 379 646,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((le plus bas conforme – estimation) / estimation) x 100)*			18,9%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			817 222,82 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3,0%

L’écart entre la soumission de l’adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de 817 222,82 $ soit de 3 %.

L'écart entre la soumission la plus basse et les dernières estimations des travaux est de 4 379 646,05 $ (18,9 %). En juillet 2018, Legico CHP et GLT+ ont réalisé une évaluation sur les coûts des travaux et les risques associés au projet. Cette analyse était basée sur les plans et devis 100% de KPJ. Les économistes ont conclu que les matériaux et services requis dans le cadre de la réalisation de ce projet étaient sujets à une rareté sur le marché de la construction.

Cette rareté est induite par le grand nombre de projets en cours de réalisation ou à venir dans la Ville de Montréal et ses environs. La concrétisation de ce risque et la complexité accrue due à la construction atypique d’un Insectarium permettent d’expliquer les principaux écarts entre l’adjudicataire **K.F. Construction Inc.** et la dernière estimation réalisée par **Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte (KPJ), société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc.**:

I. **Majoration des conditions générales, administration et profit (surcoût de KF CONSTRUCTION INC. ±535 000,00 $ avant taxes ou 2,7 %).** Cet écart peut s'expliquer par la grande occupation actuelle du marché de la construction dans la région de Montréal, poussant les frais de gestion et profit à la hausse. Cette hausse générale a été remarquée dans plusieurs appels d'offres de projets institutionnels comparables, à la Ville de Montréal et pour d'autres donneurs d'ouvrage.
II. **Coût de structure plus élevé qu'anticipé (surcoût de ±1 470 000,00 $ avant taxes ou 7,3 %)**. Cet écart peut s'expliquer en majeure partie par la rareté de main-d'œuvre spécialisée sur le marché (coffrage et monteurs d'acier) et les coûts à la hausse de l'acier découlant de la surtaxe américaine.
III. **Coût du mur-rideau, portes et cadres plus élevés qu'anticipés (surcoût de ±513 000,00 $ avant taxes ou 2,5 %).** Cet écart peut s'expliquer par la hausse de 10 % du coût de l'aluminium et de 25 % pour l'acier, matières premières pour la fabrication de ces éléments.
IV. **Coût en électromécanique, plus élevé qu'anticipé (surcoût de 1,3 M$ avant taxes ou 6,5 %).** De nouveau, la grande occupation des entrepreneurs spécialisés en électromécanique joue en défaveur du projet, cette soumission a suivi la loi de l'offre et de la demande (plusieurs) grands projets sont en cours de réalisation à Montréal). Cet élément, jumelé à la hausse des coûts pour l'acier peut expliquer cet écart.

Suite à l'ouverture des soumissions, la Ville a mandaté la firme d'économistes en construction, Legico CHP afin d'identifier les principaux risques associés à la réalisation des travaux. Dans les constructions atypiques et complexes, telles qu'un Insectarium, un risque de dépassement budgétaire est présent. Conséquemment, une contingence de construction de 10% est prévue au contrat de K.F. Construction Inc.. De plus, compte tenu de l'envergure et de la complexité du projet, le SGPI a prévu un contrôle et suivi de chantier adapté qui inclut : Une surveillance accrue par les architectes et ingénieurs, les services d'un économiste en construction pour le contrôle de coûts de chantier et les services d'une firme en planification d'échéancier de construction. De plus, le SGPI dispose également de deux ressources internes (architecte et ingénieur en construction) qui travailleront au suivi du chantier.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'entreprise K.F. Construction ne figure pas sur :

- la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec du 16 février 2018;
- le registre des entreprises non admissibles (RENA).

L'entreprise K.F. Construction détient une attestation de Revenu Québec valide.

L'entreprise K.F. Construction a remis son attestation de l'Autorité des Marchés Financiers qui date du 8 mai 2015.

Bien que l'écart entre la dernière estimation effectuée par KPJ et l'adjudicataire soit inférieur à 20% (18,9 %), la présente décision doit être soumise à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le montant du contrat est supérieur à 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 30 291 554,90 $ taxes et contingences incluses et des incidences au montant de 750 786,75 $ taxes incluses seront assumés comme suit :

Un montant maximal de 26 999 209,96 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-043 Projet métamorphose de l'Insectarium Espace pour la vie.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable. Le projet vise une certification LEED Or.
Le projet vise à obtenir les appuis financiers suivants disponibles pour la mise en place des nombreuses mesures d'efficacité énergétique:

- o Appui financier provenant du programme pour nouvelle Construction Énergir (anciennement Gaz Métro)
- o Appui financier provenant du programme pour les nouvelles constructions d'Hydro-Québec – Mesures pour les bâtiments institutionnels
- o Appui financier provenant du programme d'Hydro-Québec en soutien aux projets d'efficacité énergétique Volet sur mesure : Option conception intégrée

De plus, il est à noter que par leur construction en mur rideau (verre double), les serres du futur Insectarium de Montréal seront plus efficaces au plan énergétique que toute autre serre d'exposition au Québec. La durabilité du mur-rideau est également une plus-value en matière de durabilité et de facilité d'entretien pour ce type de construction.

Il est à noter également que le système de climatisation de ce bâtiment repose principalement sur 34 puits de géothermie. Une ventilation naturelle des espaces de serres sera également préconisée à travers d'un système d'ouvrants et de ventilateurs d'extraction afin d'optimiser la climatisation passive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des impacts majeurs sont à prévoir si le contrat n'est pas octroyé :

- des dépenses de 4,1 M$ ont déjà été investies dans le projet Métamorphose, pour financer la production d'un PFT, le concours international et la production des plans et devis;

- le bâtiment actuel de l'Insectarium est en désuétude avancée. Si le projet ne devait pas aller de l'avant, des travaux de maintien d'actif importants seraient à prévoir advenant que le musée reste dans le bâtiment existant (1989). Les travaux de maintien d'actif incluraient, entre autres les éléments suivants : changement des verrières, fenestrations et revêtement extérieurs, modernisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, travaux de toiture, modernisation de l'ascenseur. Autres travaux de finitions (suite à des moisissures et des infiltrations d'eau). Ces travaux viseraient seulement à faire une mise à niveau des installations existantes, sans toutefois se conformer au politique de développement durable de la Ville. Le projet de maintien d'actifs est estimé (classe D) à 16,5$M, sans toutefois agrandir le bâtiment, ni améliorer l'expérience des visiteurs, ni offrir une volière permanente, ni se conformer au politique de développement durable de la Ville. À ces frais s'ajoutent les 4,1 M$ déjà investis dans le projet Métamorphose. En somme, 20,6 M$ seraient tout de même investis par la Ville, soit 57 % des fonds requis pour réaliser le projet Métamorphose;

- la réalisation de ces travaux engendrerait une perte de recettes pour l'institution, car ils impliquent une fermeture du musée;

En 2019 durant la fermeture de l'Insectarium, les Montréalais pourront continuer de bénéficier de l'événement *Papillon en liberté* . En 2020 et 2021 les espaces de production de végétaux prévus pour nourrir les Papillons seront destinés à produire les végétaux requis pour aménager le grand vivarium du nouvel Insectarium, ainsi que les végétaux requis pour un nouvel événement produit pour la grande serre du Jardin botanique. Il est à noter qu'à partir du moment où l'Insectarium sera rouvert (juin 2021), l'expérience de *Papillons en liberté* (et autres insectes) sera accessible à l'année au bénéfice des Montréalais.

Pour toutes ces raisons, le Service SGPI et EPLV recommandent l'octroi du contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Insectarium est l'un des musées favoris des familles montréalaises. Les quelques communications effectuées auprès des médias, avec le projet initial Métamorphose, ont reçu une presse favorable, tant pour la pertinence du projet que son processus créatif (Concours international d'architecture) qui visait de hauts standards de qualité, pour une institution icône de Montréal.
Une opération de communications est prévue dès l'octroi du contrat, afin de dévoiler le concept du futur musée au grand public.

Pendant la période des travaux, un plan de communication sera mis en place avec la division des communications d'EPLV, afin d'informer les intervenants internes et externes ainsi que la clientèle sur les étapes d'exécution du projet. Ce plan comprendra des avis, de plan et procédures des travaux et des Questions-réponses.

Une signalisation de chantier optimale permettra également de bien communiquer aux citoyens les objectifs, la portée des travaux et les coûts associés au projet. Le contrat de l'entrepreneur prévoit entre autres 3 affiches et un module de chantier. Ce module est le produit d'un concours du Bureau du design de la Ville de Montréal et il permettra :

· d'informer les visiteurs sur les projets à venir et les chantiers en cours;
· de minimiser les sentiments d'insécurité dans une « zone de chantier » et éviter; l'impression d'arriver dans un lieu qui n'est pas à la hauteur, un produit «diminué» qui pousserait les visiteurs à quitter les lieux avant même de les avoir découverts;
· de proposer aux visiteurs des circuits alternatifs pour se rendre d'un endroit à l'autre, s'il y a lieu, et de suggérer d'autres lieux si celui qu'ils souhaitent visiter est « en chantier».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier septembre 2018	Échéancier ajusté en date de janvier 2019
28 janvier 2019 Conseil municipal : octroi du contrat	25 février 2019
4 février 2019 Fermeture de l'Insectarium	11 mars 2019 Après la semaine de relâche scolaire
Février-mars 2019 Déménagement et récupération des éléments museaux de l'Insectarium Mobilisation entrepreneur	11 au 29 mars 2019 29 mars 2019
8 avril 2019 Début des travaux	Fin avril 2019

27 avril 2021 Réouverture de l'Insectarium	Fin juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CHARPENTIER, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Anne CHARPENTIER, 18 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Glenda RIVERA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514-299-1291
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-28

Prototype de grotte en béton projeté - assemblage du treillis métallique

Prototype de grotte en béton projeté –béton projeté sur le treillis

Prototype de grotte en béton projeté – couche de finition

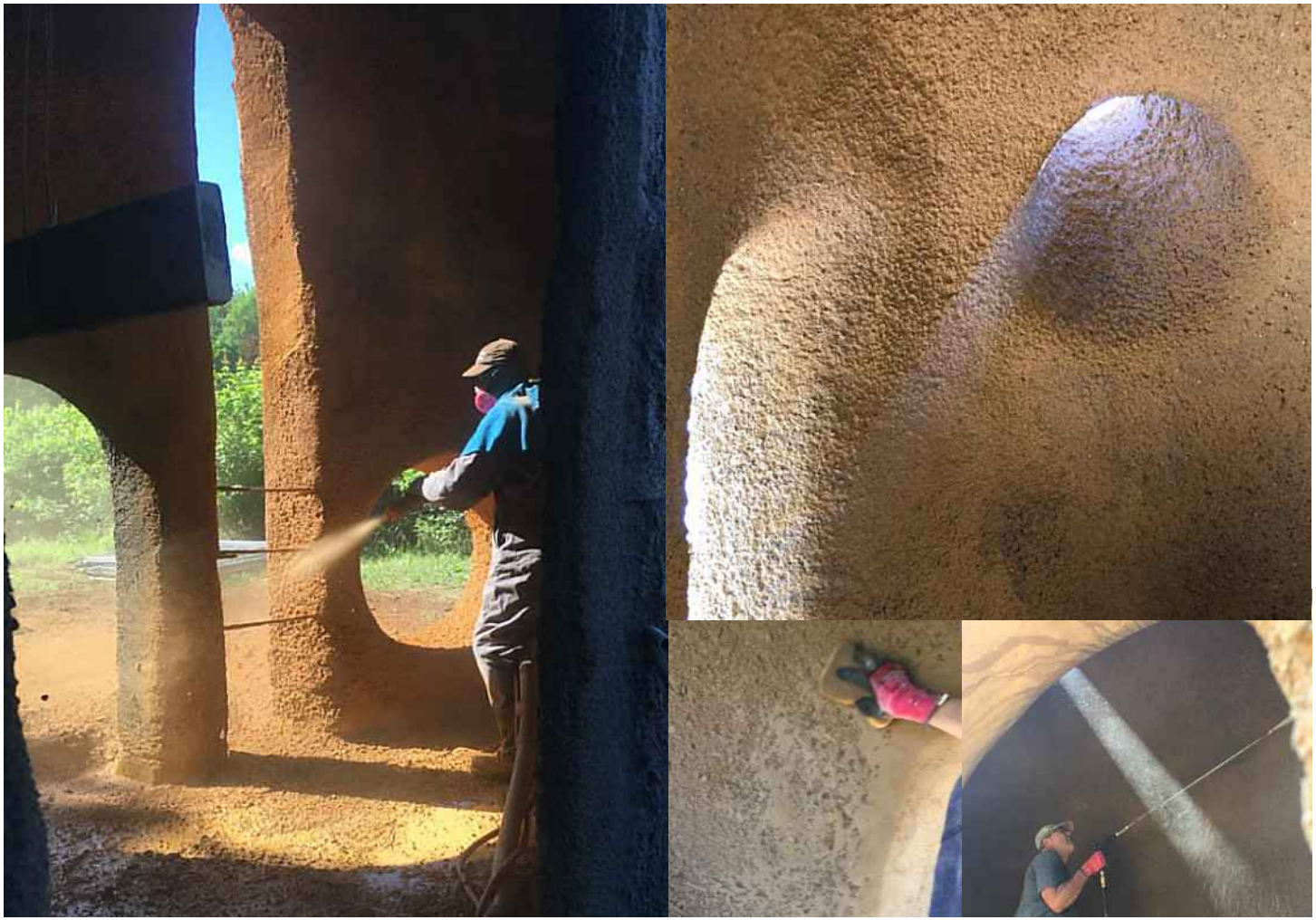

Prototype de grotte en béton projeté – couche de finition

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 10 janvier 2019 à 19:30**

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : 1160669041

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'Autorité	Adresse du siège social	Ville	Province/État	Code postal	Pays
K.F. CONSTRUCTION INC.		1160669041	3000680424	1410, RUE DE JAFFA, BUR. 201	LAVAL	QC	H7P 4K9	CANADA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 25 septembre 2018

K.F. CONSTRUCTION INC.
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL QC H7P 4K9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000680424
N° de demande :	1831886921
N° de confirmation de paiement :	000242912140

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5969
Numéro de référence : 1206604
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Construction du nouvel Insectarium de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1501077)** 2018-10-16 8 h 21 **Transmission :** 2018-10-16 8 h 21	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 17 h 57 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 33 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 33 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 02 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 08 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 43 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel

			3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 29 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Altel Inc 4858 Cherrier Laval, QC, H7T2Y4	Monsieur LUC BÉRUBÉ Téléphone : 450 682-9788 Télécopieur :	**Commande : (1508028)** 2018-11-05 9 h 44 **Transmission :** 2018-11-05 9 h 44	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 17 h 55 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 30 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 30 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 05 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 41 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 27 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure	Madame Geneviève Beaudoin	**Commande : (1501578)** 2018-10-17 7 h 44	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel

Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Transmission :** 2018-10-17 7 h 44	3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 18 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 40 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 40 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 10 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 23 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 54 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 18 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Celeb Construction Ltée 100-3850, Place De Java Brossard, QC, J4Y 0C4	Monsieur Stéfann Belec Téléphone : 450 659-9608 Télécopieur : 450 659-4296	**Commande : (1501422)** 2018-10-16 14 h 36 **Transmission :** 2018-10-16 14 h 36	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 15 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 37 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 37 - Messagerie

			3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 15 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 17 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 50 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 13 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Cybco Inc 7089 Route Transcanadienne Montréal, QC, H4T 1A2	Monsieur Pierre-André Caron Téléphone : 514 284-2228 Télécopieur : 514 284-6576	**Commande : (1501598)** 2018-10-17 8 h 20 **Transmission :** 2018-10-17 8 h 32	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 19 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 41 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 41 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 11 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel

			3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 26 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 57 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 19 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EBC 740, rue Notre-Dame Bureau 750 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.ebcinc.qc.ca	Madame Ivy Howard Téléphone : 514 392-1578 Télécopieur :	**Commande : (1503366)** 2018-10-22 13 h 46 **Transmission :** 2018-10-22 13 h 46	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 15 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 38 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 38 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 07 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 18 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 51 - Messagerie

			3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 14 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entreprise de Construction TEQ inc. 780 avenue Brewster, Suite 3-300 Montréal, QC, H4C 2K1	Monsieur Sylvain Milette Téléphone : 514 933-3838 Télécopieur : 514 933-2668	**Commande : (1501633)** 2018-10-17 8 h 54 **Transmission :** 2018-10-17 9 h	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 18 h 08 - Messagerie 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 08 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 43 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 43 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 29 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 17 h 31 - Messagerie 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 17 h 31 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 23 h 36 - Messagerie 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 36 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 59 - Télécopie 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 58 - Messagerie 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 58 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 35 - Télécopie 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 21 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 35 - Télécopie

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entreprise de Construction TEQ inc. 780 avenue Brewster, Suite 3-300 Montréal, QC, H4C 2K1	Monsieur Sylvain Milette Téléphone : 514 933-3838 Télécopieur : 514 933-2668	**Commande : (1501640)** 2018-10-17 9 h 02 **Transmission :** 2018-10-17 9 h 02	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 18 h - Messagerie 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 34 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 34 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 17 h 30 - Messagerie 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 17 h 30 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 23 h 09 - Messagerie 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 09 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Télécopie 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 45 - Messagerie 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 45 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 05 - Télécopie 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 30 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Decarel Inc.. 4434 rue Sainte-Catherine O Westmount, QC, H3Z 1R2 http://www.decarel.com	Monsieur Pascal Filiatrault Téléphone : 514 935-6462 Télécopieur : 514 933-9605	**Commande : (1502520)** 2018-10-18 16 h 42 **Transmission :** 2018-10-18 16 h 42	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 22 - Messagerie

			3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 44 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 44 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 04 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 16 h - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 08 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Unigesco 3900, rue Cool Montréal, QC, H4G1B4 http://unigesco.ca	Madame Roxanne-Hélène Palardy Téléphone : 514 360-1509 Télécopieur :	**Commande : (1503191)** 2018-10-22 10 h 22 **Transmission :** 2018-10-22 10 h 22	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 02 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 36 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 36 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau)

			2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 05 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 13 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 47 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 10 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Unigesco 3900, rue Cool Montréal, QC, H4G1B4 http://unigesco.ca	Madame Roxanne-Hélène Palardy Téléphone : 514 360-1509 Télécopieur :	**Commande : (1506661)** 2018-10-31 11 h 12 **Transmission :** 2018-10-31 11 h 12	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 35 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 35 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 02 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 11 - Messagerie

			3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 45 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 32 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Honeywell Ltée 2366 rue Galvani Québec, QC, G1N 4G4 http://www.honeywell.com	Monsieur Paolo Marabella Téléphone : 514 422-3541 Télécopieur :	**Commande : (1516668)** 2018-11-28 12 h 25 **Transmission :** 2018-11-28 12 h 25	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3029001 - Addenda 4 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement

			3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-28 12 h 25 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 30 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Rodolphe Ocsay Téléphone : 450 681-8338 Télécopieur :	**Commande : (1503767)** 2018-10-23 11 h 11 **Transmission :** 2018-10-23 11 h 11	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 01 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 35 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 35 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 03 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 12 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 46 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau)

			2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 09 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lambert Somec Inc.. 1505 rue des Tanneurs Québec, QC, G1N 4S7	Madame Lucie Deschênes Téléphone : 418 687-1640 Télécopieur : 418 780-3226	**Commande : (1502266)** 2018-10-18 11 h 16 **Transmission :** 2018-10-18 11 h 16	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 20 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 42 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 42 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 12 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 31 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 58 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 20 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lavacon construction Inc 9850 rue Tolhurst Suite 200 Montréal, QC, H3L 2Z8	Monsieur L. Pallota Téléphone : 514 382-5166 Télécopieur : 514 382-5162	**Commande : (1501749)** 2018-10-17 10 h 52 **Transmission :** 2018-10-17 11 h 12	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 18 h 07 - Messagerie 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 07 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 37 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 37 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 17 h 30 - Messagerie 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 17 h 30 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 23 h 15 - Messagerie 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 15 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Télécopie 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 50 - Messagerie 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 50 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 05 - Télécopie 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 12 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Électriques Michel Guertin inc 5812 Hadley Montréal, QC, H4E 3N6	Monsieur maxime labonte Téléphone : 514 762-5777 Télécopieur : 514 762-5666	**Commande : (1501054)** 2018-10-16 8 h 01 **Transmission :** 2018-10-16 8 h 01	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 17 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement

			3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 39 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 39 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 09 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 21 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 53 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 16 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Magil Construction Est du Canada Inc. 1655, rue De Beauharnois Ouest Montréal, QC, H4N1J6	Madame Camille Marchand Téléphone : 514 341-9899 Télécopieur :	**Commande : (1501476)** 2018-10-16 15 h 35 **Transmission :** 2018-10-16 15 h 35	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 22 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 43 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 43 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 29 - Téléchargement

			3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 13 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 38 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 59 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 21 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SIDCAN 4001 Saint-Antoine Ouest Montréal, QC, H4C1B9 http://www.sidcan.ca	Monsieur Daniel Triassi Téléphone : 514 282-7100 Télécopieur :	**Commande : (1503402)** 2018-10-22 14 h 16 **Transmission :** 2018-10-22 14 h 16	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 03 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 36 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 36 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 06 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 14 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel

			3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 49 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 11 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1501646)** 2018-10-17 9 h 12 **Transmission :** 2018-10-17 9 h 12	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 17 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 40 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 40 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 09 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 22 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 53 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement

			3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 17 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tisseur Inc 1670, route 117 Val-David, QC, J0T2N0 http://construction-tisseur.com/	Monsieur Gabriel Bélanger Téléphone : 819 322-1523 Télécopieur : 819 322-6766	**Commande : (1501656)** 2018-10-17 9 h 19 **Transmission :** 2018-10-17 9 h 19	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 17 h 56 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 33 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 33 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 01 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 07 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 29 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 42 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 29 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 10 h 28 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Unicel Architectural Corp. 2155 Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G 2J4	Monsieur Luc Paquet Téléphone : 450 670-6844 Télécopieur : 450 670-7144	**Commande : (1501074)** 2018-10-16 8 h 21 **Transmission :** 2018-10-16 8 h 42	3021491 - Addenda 1 (devis) 2018-11-05 17 h 01 - Courriel 3021492 - Addenda 1 (plan) 2018-11-05 18 h 16 - Messagerie 3021493 - Addenda 1 (bordereau) 2018-11-05 17 h 01 - Téléchargement 3024858 - Addenda 2 et report de date (devis) 2018-11-13 17 h 39 - Messagerie 3024859 - Addenda 2 et report de date (plan) 2018-11-13 17 h 39 - Messagerie 3024860 - Addenda 2 et report de date (bordereau) 2018-11-13 17 h 28 - Téléchargement 3027891 - Addenda 2 (devis) 2018-11-20 16 h 25 - Courriel 3027892 - Addenda 2 (plan) 2018-11-20 18 h 08 - Messagerie 3027906 - Addenda 3 (devis) 2018-11-20 16 h 34 - Courriel 3027907 - Addenda 3 (plan) 2018-11-20 23 h 20 - Messagerie 3029001 - Addenda 4 2018-11-22 15 h 28 - Courriel 3030105 - Addenda 5 et report de date (devis) 2018-11-26 15 h 30 - Courriel 3030106 - Addenda 5 et report de date (plan) 2018-11-26 15 h 52 - Messagerie 3030107 - Addenda 5 et report de date (bordereau) 2018-11-26 15 h 30 - Téléchargement 3033669 - Addenda 6 (devis) 2018-12-04 9 h 04 - Courriel 3033670 - Addenda 6 (plan) 2018-12-04 13 h 15 - Messagerie 3036006 - Addenda 7 2018-12-07 16 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187036001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187036001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.24

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1187036001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

Rapport- mandat SMCE187036001.pdf

Dossier # :1187036001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187036001

Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187036001

Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 $ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (contrat, contingence et incidences).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'Espace pour la vie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont salué la décision de viser la certification LEED Or et de miser sur la géothermie dans la construction du nouvel Insectarium. Les représentants des services ont expliqué que la dimension écologique du bâtiment serait mise en valeur à l'intention des visiteurs du futur Insectarium.

Pour les membres de la Commission, tout porte à croire que le nouvel Insectarium sera bien ancré dans le XXIe siècle.

Les membres ont bien compris que ce dossier portait sur des travaux de construction et d'aménagement qui sortent de l'ordinaire et qui reposent sur des techniques bien précises. Ils ont apprécié que le Service ait prévu un contrôle et un suivi de chantier adaptés à cette réalité.

Enfin, les membres ont jugé pertinentes et convaincantes les explications données par le Service sur les écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'Espace pour la vie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187036001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1184368006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Il est recommandé:
1) de résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019;

2) d'approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581,96 $ (taxes incluses) à cet effet;

3) d'autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes;

4) d'autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

5) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-22 06:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184368006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2018 marque la dixième saison du système de vélo en libre-service BIXI avec un nouveau record de plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3% par rapport à la saison 2017. Par ailleurs, en 2017, le coût du système vélo en libre-service BIXI a été autofinancé à un taux de 80% impliquant des recettes tarifaires de 4,6M$ et des revenus de partenariat de 3,0M$ (publicités, commandites et autres partenariats).
Depuis son lancement à Montréal il y a dix ans, 1,3 million d'utilisateurs du BIXI ont effectué plus de 38 millions de déplacements, ce qui se traduit par quelque 110 millions de kilomètres parcourus à vélo. Fier de ce succès, BIXI Montréal entend poursuivre ses activités au cours des prochaines années tout en cherchant à améliorer sans cesse son offre de services à partir d'un modèle d'affaires renouvelé et mieux adapté au contexte montréalais où les modes de transport actif deviennent plus populaires que jamais.

Il importe de rappeler que depuis 2014, BIXI Montréal assure l'exploitation et la gestion pour le compte de la Ville de Montréal du système de vélo en libre-service BIXI. Les obligations de BIXI Montréal sont consignées dans une entente de gestion, laquelle a été conclue pour une durée de 5 ans mais qui doit être résiliée à compter du 1er janvier 2019 afin de permettre la conclusion de la nouvelle entente ci-jointe. En effet, BIXI Montréal souhaite mettre en place un nouveau modèle d'affaires, plus équitable, qui tient compte d'une expansion du système sur le territoire de Montréal et de ses arrondissements et également à l'extérieur (réseau), c'est-à-dire dans d'autres villes sur l'Île de Montréal et

même dans les couronnes nord et sud, au cours des prochaines années. De telles ententes pourraient aussi être conclues par BIXI, avec des sociétés souhaitant mettre de l'avant une offre de mobilité active pour leur clientèle.

Ce nouveau modèle d'affaires a été développé afin de s'assurer que chaque partenaire assume une quote-part des frais d'exploitation du système de vélo en libre-service selon le nombre d'items en opération sur chaque territoire. C'est le principe de la clé de partage mis au point par BIXI Montréal et auquel l'ensemble des partenaires sont invités à adhérer. Il est entendu que l'adhésion d'un partenaire implique l'acquisition des ses propres équipements et la conclusion d'une entente de gestion entre le partenaire et BIXI.

En plus de la contribution en biens et de la renonciation aux revenus d'utilisation, la Ville de Montréal versera au cours des dix prochaines années une contribution financière estimée de 40 018 771 $ pour les services de gestion plus les taxes applicables, soit un montant de 46 011 581.96 $. Le montant versé annuellement sera ajusté en tenant compte des frais d'exploitation réels attribués à la Ville selon un mécanisme prévu dans la nouvelle entente. Dès lors, l'entente prévoit un ajustement au réel payable à BIXI le 30 juin de chaque année, le cas échéant.

Ainsi, avec cette entente, la Ville reconnaît que BIXI Montréal peut desservir d'autres villes ou organismes et pourrait ainsi conclure des ententes de gestion avec celles-ci en appliquant le modèle de rémunération de la clé de partage.

L'entente prévoit également la possibilité pour BIXI Montréal de se constituer un fonds de réserve de territoire, pour ses besoins opérationnels, à même les excédents. Celui-ci est limité à 20% des frais d'exploitation de la Société pour le territoire de Montréal.

En marge de cette nouvelle entente de gestion, la Ville de Montréal et BIXI Montréal pourront convenir d'une entente de contribution financière qui permettra de soutenir les activités en recherche et développement liées à la mission de BIXI Montréal. Le montant de cette contribution pourrait correspondre à un maximum de 5% des frais d'exploitation réputés pour la Ville de Montréal tels qu'ils figurent à l'annexe 3 de l'entente de gestion. La Ville et BIXI devront s'entendre sur les modalités de cette contribution dans une entente distincte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1249 (16 décembre 2014) - Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

CM14 0301 (25 mars 2014) - Approuver le projet d’entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166 $ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service;

CM14 0175 (24 février 2014) - Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

DESCRIPTION

Le nouveau modèle d'affaires mise sur une formule de partage des coûts d'exploitation en fonction du nombre d'items (vélos, ancrages, stations, panneaux publicitaires) déployés sur le territoire de la ville par rapport à ceux qui sont déployés ailleurs dans le réseau. Quant aux revenus (utilisation, commandites, autres), ils sont attribués selon le pourcentage de vélos sur le territoire de Montréal par rapport à l'ensemble du réseau. Les revenus d'affichages, pour leur part, sont déterminés en fonction du pourcentage de panneaux publicitaires situés sur le territoire de Montréal par rapport à l'ensemble du réseau.
Les revenus et les dépenses pour les dix prochaines années ont été estimés par BIXI Montréal en tenant compte d'un taux de croissance annuel du système, lequel se traduit par l'ajout de stations, de vélos et d'ancrages et d'une augmentation de l'achalandage au cours des dix prochaines années. Les frais d'exploitation estimés tiennent compte d'un taux d'indexation (IPC) de 2% par année à compter de 2020, lequel sera ajusté à chaque année en fonction du taux réel en vigueur.

Les autres éléments de l'entente à considérer:

Contribution annuelle
La contribution qui doit être versée par la Ville à BIXI Montréal, pour les services de gestion est déterminée annuellement selon un mécanisme de réajustement prévu à l'entente et basé sur la clé de partage (en fonction des équipements présents sur le territoire de la Ville de Montréal). Or, si les revenus sont moindres que ceux anticipés ou que les frais d'exploitation sont plus élevés, la Ville devra compenser et sa contribution risque d'être plus élevée. Ceci s'explique par le fait que BIXI Montréal, en tant que gestionnaire du système de vélo en libre-service, n'est pas responsable de tout déficit d'exploitation de celui-ci sur le territoire de la Ville de Montréal.

Fonds de réserve
À chaque début d'année, la Ville verse à BIXI Montréal une contribution estimée pour le paiement de ses services de gestion en tenant compte des prévisions de revenus et de dépenses pour chacune des dix prochaines années. Ce montant est ajusté l'année suivante à partir des frais d'exploitation réels et des revenus réels de BIXI Montréal. Il est prévu que tout excédent est affecté à un fonds de réserve afin de couvrir les besoins opérationnels de BIXI Montréal dans le cadre des services à rendre à la Ville jusqu'à ce que celui-ci atteigne 20% des frais d'exploitation de BIXI Montréal attribués à la ville. Une fois le plafond de 20% atteint, tout excédent est remboursé à la Ville. Par ailleurs, tout déficit de la contribution est payable par la Ville à BIXI Montréal. À la fin de la présente entente, toute contribution en bien de même que tout solde ou excédent du fonds de réserve détenus par BIXI Montréal devront être remis à la Ville.

Budget R&D
Dans le cadre de sa mission, BIXI Montréal entend poursuivre ses efforts en matière de recherche et de développement afin d'améliorer les performances du système de vélo en libre-service. Les sommes allouées annuellement pourront correspondre à un maximum de 5% des frais d'exploitation réputés pour le territoire de Montréal et de ses arrondissements. À cet effet, une entente distincte pourra être conclue avec BIXI Montréal dès le début de l'année 2019 afin de préciser les modalités de cette contribution financière.

Durée
La présente entente est d'une durée de 10 ans. Elle entre en vigueur rétroactivement le 1er janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2028.

Résiliation
Avec un préavis d'une période de deux ans, la Ville de Montréal peut résilier l'entente BIXI Montréal.

Si la présente entente est résiliée et que BIXI Montréal souhaite procéder à sa liquidation, la

Ville devra lui procurer toutes sommes requises aux fins de procéder à une liquidation ordonnée de la Société mais jusqu'à concurrence des sommes qui sont payables par la Ville selon la clé de partage à la date d'expiration ou de résiliation de l'entente et que cette liquidation survienne dans les 48 mois suivant l'expiration de l'entente ou de la résiliation. Toutefois, l'ajustement des sommes en fonction de la clé de partage ne s'applique qu'à partir du 1er janvier 2020 pour la quote-part de la Ville de Longueuil. Pour des fins de transition avec la Ville de Longueuil, si la Société se liquidait durant la période allant de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle entente au 31 décembre 2019, la Ville assumera cent pour cent (100%) de la part de la Ville de Longueuil pour les sommes requises aux fins de procéder à une liquidation ordonnée de la Société.

JUSTIFICATION

Ce nouveau modèle d'affaires est fondé sur le principe de l'équité. La contribution qui devra dorénavant être assumée par la Ville tient compte désormais des revenus (utilisation, commandites, affichage, autres) générés sur le territoire de la Ville de Montréal mais également des coûts d'exploitation de chaque vélo, ancrage, station et panneau publicitaire. Ce coût unitaire sera le même pour toutes les autres villes qui souhaiteront adhérer au système de vélo en libre-service BIXI au cours des prochaines années.
L'engagement de Montréal au cours des dix prochaines années que prévoit cette entente démontre l'importance que la Ville accorde à la mobilité active sur son territoire. Du même coup, la Ville réitère sa confiance envers le système de vélo en libre-service en place et reconnaît les qualités de son gestionnaire, BIXI Montréal, et ses capacités à poursuivre son développement et son expansion au cours des prochaines années.

Avec ce modèle d'affaires développer dans le cadre de cette entente, il est dorénavant possible pour BIXI Montréal de conclure de nouveaux partenariats avec des commanditaires potentiels majeurs. Les revenus ainsi générés permettront de diminuer les coûts du système à la charge de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un ajustement du budget des revenus et des dépenses pour financer la contribution à la renon
réparti comme suit:

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 734 488	3 942 146	4 917 655	5 819 097	6 675 407	7 550 167	8 440 49

Ainsi, une fois les revenus déduits, le coût total maximal de cette dépense est de 46 011 581,9
suit :

			$ tx incluses	$ coûts nets
			-	-
Transfert du Service des Infrastructures du réseau routier			4 599 000,00	4 000 000,00
Service de l'Urbanisme et de la Mobilité			41 412 581,96	36 018 771,00
			46 011 581,96	**40 018 771,00**

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élèvera à 40 018 771,00 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.
Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal, adopté en 2008, qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que déjà mentionné, l'entente de gestion proposée tient compte d'un nouveau modèle d'affaires fondé sur le principe de l'équité. Dorénavant, la contribution qui devra être assumée par la Ville pour les services de gestion à rendre par la société, sera établie en fonction d'un coût d'exploitation unique par vélo, ancrage, station et panneau publicitaire et non de façon arbitraire. Ce coût d'exploitation sera le même pour les autres villes ou organismes qui souhaiteront adhérer au système de vélo en libre-service géré par BIXI Montréal.
L'entente est d'une durée de dix ans. Elle assure BIXI Montréal d'un revenu garanti pendant ces années. Ainsi, la conclusion de cette entente de la Ville peut constituer un levier important pour permettre à BIXI Montréal de solliciter de nouveaux commanditaires potentiels majeurs. L'apport financier de ces partenaires accroît les revenus générés par BIXI Montréal et peut favoriser une diminution de la contribution financière de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au besoin, une stratégie de communication pourra être convenue avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

23 janvier 2019 - Comité exécutif
13 février 2019 - Commission permanente sur l'examen des contrats
25 février 2019 - Approbation par le conseil municipal
1er janvier 2019 - Résiliation de l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal
1er janvier 2019 - Entrée en vigueur rétroactivement de la nouvelle entente de gestion avec BIXI Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-22
Michel D BÉDARD Cons. en aménagement - chef d'équipe	Isabelle MORIN Chef de division
Tél : 514 872-0180 **Télécop. :** 514 872-4494	**Tél :** 514 872-3130 **Télécop. :** 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Benoit CHAMPAGNE Directeur	Claude CARETTE Directeur
Tél : 514 872-9485 **Approuvé le :** 2018-12-05	**Tél :** 514 872-6855 **Approuvé le :** 2018-12-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184368006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente visée le 21-01-2019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, droit contractuel
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
21 JAN. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DE GESTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au numéro 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 ;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **BIXI MONTRÉAL**, personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 5945 avenue de Gaspé, Montréal, Québec, H2S 2X4, agissant et représentée par madame Marie Elaine Farley, présidente et monsieur Frédéric Bove, secrétaire, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

(ci-après appelée la « **Société** »)

(ci-après collectivement désignées les « **Parties** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE depuis l'adoption du Plan de transport en 2008, les transports actifs à Montréal ont connu un essor formidable;

ATTENDU QUE depuis son lancement en 2009, le système de vélos en libre-service de Montréal, plus communément connu sous le nom de « BIXI » (ci-après, le « **Système** »), a contribué de façon marquée à l'essor de la pratique du vélo à Montréal;

ATTENDU QUE la Société a été constituée le 6 mars 2014 comme organisme à but non lucratif par des lettres patentes délivrées en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Système;

ATTENDU QUE la Ville a confié la gestion du Système à la Société depuis la saison 2014 et que pour ce faire, les Parties ont notamment conclu une entente de gestion expirant le 31 décembre 2019, amendée par Addenda No 1 signé par les Parties en mai 2017 (ci-après la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent résilier la Convention initiale et la remplacer par la présente entente;

ATTENDU QUE la Ville souhaite s'assurer que les usagers du Système puissent bénéficier du Système pour la durée de la présente entente;

ATTENDU QUE la Ville et la Société partagent toutes deux la volonté d'assurer la pérennité du Système et de favoriser son déploiement à travers les 19 arrondissements de la Ville (le « **Territoire** »), tel que détaillé au plan d'expansion projeté prévu à l'Annexe 5;

ATTENDU QUE la Ville désire confier à la Société la gestion du Système sur le Territoire pour la durée de la présente entente;

ATTENDU QUE la Société est disposée à gérer le Système pour la Ville dans la mesure où la Ville lui procure les ressources matérielles dont elle est propriétaire, les ressources financières ainsi que tous les droits requis pour gérer le Système sans possibilité de déficit pour la Société;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la Société peut desservir d'autres villes ou organismes et pourrait ainsi conclure des ententes de gestion avec celles-ci, en appliquant le modèle de rémunération de la Clé de partage (tel que défini aux présentes);

ATTENDU QU'advenant que la Société desserve d'autres villes ou organismes à l'extérieur ou à l'intérieur du Territoire, la Ville souhaite conclure des ententes afin d'établir le partage des équipements et actifs applicables avec les villes (ou organismes) visés;

ATTENDU QUE la Ville adhère à la mission de la Société, soit « transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative » et reconnaît l'expertise acquise par la Société dans la gestion d'un système de transport libre-service. Aussi, la Ville reconnaît que l'étendue des services que la Société doit rendre en vertu de la présente entente pourra être élargie du commun accord des Parties et s'engage, sous réserve de la loi, à considérer la Société comme gestionnaire pour tout projet que la Ville pourrait envisager en matière de système de transport libre-service dans le domaine du vélo (incluant la bicyclette assistée), du gyropode ou de tout autre moyen de transport de ce type;

ATTENDU QUE pour fournir les services prévus à la présente entente, la Société doit détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers ou de toute autre autorité qui lui succède;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à la Société;

ATTENDU QUE, la Société a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes,* auquel elle pourrait être assujettie à la conclusion de la présente entente ou en cours d'exécution de celle-ci.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1
DÉFINITIONS ET ANNEXES

1.1 Définitions

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1.1 « **Clé de partage** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 4.2.2;

1.1.2 « **Contribution directe »** a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.2 a);

1.1.3 « **Contribution directe estimée** » signifie le résultat obtenu en soustrayant des Frais d'exploitation réputés les Revenus estimés;

1.1.4 « **Contribution directe finale** » signifie le résultat obtenu en soustrayant des Frais d'exploitation réels le Revenu réel;

1.1.5 « **Contribution en biens** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.1;

1.1.6 « **Convention initiale** » a le sens donné à ce terme dans le préambule;

1.1.7 « **Date effective** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 7.1;

1.1.8 « **Déficit** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.3b);

1.1.9 « **Directeur** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 4.2.1.2;

1.1.10 « **Durée initiale** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 7.1;

1.1.11 « **Excédent** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.3b);

1.1.12 « **Fonds de réserve du Territoire**» a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.3b);

1.1.13 « **Frais d'exploitation** » signifie le total des Frais d'exploitation attribué au Territoire selon la Clé de partage du 1er janvier au 31 décembre de chaque année;

1.1.14 « **Frais d'exploitation réels** » signifie les Frais d'exploitation de la Société apparaissant dans ses états financiers annuels audités qui sont attribués au Territoire selon la Clé de partage du 1er janvier au 31 décembre de chaque année;

1.1.15 « **Frais d'exploitation réputés** » signifie les Frais d'exploitation indiqués à l'Annexe 3 pour chacune des années de la Durée initiale;

1.1.16 « **Frais d'exploitation ajustés du Réseau** » signifie le coût unitaire mensuel des Items de la Clé de partage (tel qu'identifié à l'Annexe 3) multiplié par le nombre réel d'Items de la Clé de partage en circulation sur le Réseau pour chaque mois, et ce, pour une Saison donnée;

1.1.17 « **Frais d'exploitation ajustés du Territoire** » signifie le coût unitaire mensuel des Items de la Clé de partage (tel qu'identifié à l'Annexe 3) multiplié par le nombre réel d'Items de la Clé de partage en circulation sur le Territoire pour chaque mois, et ce, pour une Saison donnée;

1.1.18 « **IPC** » signifie l'indice des prix à la consommation pour la Région métropolitaine de Montréal;

1.1.19 « **Items de la Clé de partage** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 4.2.2;

1.1.20 « **Plafond du Fonds de réserve du Territoire** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 5.3b);

1.1.21 « **Réseau** » signifie l'ensemble des villes et organismes pour lesquels la Société gère un système de vélos en libre-service, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Territoire;

1.1.22 « **Revenu réel** » signifie l'ensemble des Revenus de la Société apparaissant dans ses états financiers annuels audités qui sont attribués au Territoire selon la Clé de partage pour une année donnée;

1.1.23 « **Revenus** » signifie la totalité des revenus de la Société, incluant les Revenus d'utilisation, de commandite, d'affichage et autres;

1.1.24 « **Revenus d'utilisation** » a le sens donné à ce terme au paragraphe 4.2.1.1;

1.1.25 « **Revenus estimés** » signifie les Revenus estimés, tels qu'indiqués à l'Annexe 3 pour chacune des années de la Durée initiale;

1.1.26 « **Saison** » signifie la période débutant le 1er avril et se terminant le 30 novembre de chaque année ;

1.1.27 « **Système** » a le sens donné à ce terme dans le préambule; et

1.1.28 « **Territoire** » a le sens donné à ce terme dans le préambule.

1.2 <u>Annexes</u>

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente entente :

1.2.1 « Annexe 1 » Principales activités de gestion et d'exploitation de la Société;

1.2.2 « Annexe 2 » Standards de Planification du Système;

1.2.3 « Annexe 3 » Clé de partage;

1.2.4 « Annexe 4 » Nombre d'unités des Items de la Clé de partage;

1.2.5 « Annexe 5 » Plan d'expansion projeté sur le Territoire.

Article 2
PRÉAMBULE ET OBJET

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente entente. Le texte de la présente entente prévaut sur toutes dispositions ou conditions des Annexes qui pourraient être inconciliables avec celui-ci.

Sous réserve des termes, conditions et stipulations de la présente entente, la Ville confie à la Société, la gestion du Système sur le Territoire et s'engage à procurer à la Société les

ressources matérielles et financières nécessaires afin qu'elle soit en mesure de gérer le Système pour le compte de la Ville et d'acquitter son passif à échéance.

Article 3
ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration de la Société est nommé par cette dernière parmi ses administrateurs, sur recommandation du Comité exécutif de la Ville.

La Société doit maintenir un comité de vérification dont la composition, les règles de fonctionnement, les pouvoirs, les devoirs et les attributions doivent être transmis à la Ville dans les quinze (15) jours de leur adoption.

Le Conseil de la Ville désignera un élu et le Comité exécutif de la Ville désignera une autre personne pour agir à titre d'observateurs, pour la Ville, lors des réunions du Conseil d'administration de la Société. À cet égard, la Société s'engage à convoquer ces personnes à chaque réunion du Conseil d'administration.

Article 4
OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

4.1 Gestion du Système

La Société s'engage à gérer le Système pour la durée de la présente entente notamment relativement à ce qui est prévu à l'Annexe 1 qui énonce de manière non limitative les obligations de la Société dans le cadre de cette gestion. Les Parties conviennent également par les présentes des standards de planification du Système sur le Territoire de la façon prévue en Annexe 2.

4.2 Gestion des ressources financières

4.2.1 Perception des tarifs et autres redevances

4.2.1.1 À titre de gestionnaire du Système, la Société perçoit, pour le compte de la Ville, les revenus provenant, des utilisateurs, incluant ceux liés aux abonnements annuels, mensuels, journaliers ou autres (par exemple, BIXI à la carte) (les « **Revenus d'utilisation** »).

4.2.1.2 La Société doit transmettre au Directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité (ci-après désigné le « **Directeur** »), au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin de chaque mois, un rapport détaillant l'ensemble des Revenus d'utilisation perçus conformément au paragraphe 4.2.1.1, par catégorie, pour le mois passé ainsi qu'une facture mensuelle correspondant au montant de ces Revenus d'utilisation attribué au Territoire selon le concept de la Clé de partage, le tout conformément au paragraphe 4.2.2.6.

4.2.1.3 À la condition qu'elle respecte le paragraphe 4.2.1.2, la Société conserve l'ensemble des Revenus d'utilisation aux fins de financer ses activités sur le Territoire.

4.2.2 Clé de partage

Les Parties conviennent d'établir pour les services de gestion du Système (i) un coût unitaire pour chacun des vélos, ancrages, stations et panneaux publicitaires opérés par la Société sur le Territoire (les « **Items de la Clé de partage** ») (ii) une méthodologie de partage des Excédents et Déficits et (iii) une méthodologie pour établir la Contribution directe de la Ville (ci-après collectivement la « **Clé de partage** »), le tout tel qu'établi comme suit :

Frais d'exploitation

4.2.2.1 un coût unitaire mensuel par item est présenté à l'Annexe 3. Ce coût représente la quote part des Frais d'exploitation réputés attribué à cet item;

4.2.2.2 le coût mensuel de chaque item est multiplié par le nombre d'unités en circulation sur le Territoire pour chaque mois de la Saison aux fins de déterminer les Frais d'exploitation réputés; le montant total de ces Frais d'exploitation réputés étant appelé à varier en fonction du nombre prévu d'unités de chaque item en circulation;

4.2.2.3 le coût mensuel de chaque item « ancrage » est modulé en fonction du ratio ancrages/vélos comme présenté à l'Annexe 3. Ainsi, plus le ratio ancrages/vélos est élevé, moins le coût mensuel de l'item « ancrage » l'est;

4.2.2.4 Afin de déterminer le montant des Frais d'exploitation réels attribués au Territoire, les Frais d'exploitation réels du Réseau sont multipliés par le pourcentage des Frais d'exploitation ajustés du Territoire par rapport aux Frais d'exploitation ajustés du Réseau.

Revenus

4.2.2.5 Afin de déterminer le montant du revenu d'affichage attribué au Territoire, le revenu d'affichage de l'ensemble du Réseau est multiplié par le pourcentage de panneaux publicitaires situés dans le Territoire par rapport à l'ensemble du Réseau;

4.2.2.6 Afin de déterminer le montant des Revenus d'utilisation, de commandites et autres attribués au Territoire, le Revenu d'utilisation, de commandites et autres générés par l'ensemble du Réseau est multiplié par le pourcentage de vélos sur le Territoire par rapport à l'ensemble du Réseau;

4.2.2.7 La différence entre les Frais d'exploitation réels attribués au Territoire et les Revenus réels attribués au Territoire pour une année donnée constitue le montant de la Contribution directe finale de la Ville à la

Société pour cette même année pour le paiement des honoraires de la Société;

4.2.2.8 À partir de 2020, le coût mensuel de chaque item de la Clé de partage est indexé le 1er janvier de chaque année en fonction de l'IPC;

4.2.2.9 L'Annexe 3 contient un exemple de l'application de la Clé de partage pour le Territoire.

4.2.3 Comptabilité

La Société s'engage à :

4.2.3.1 tenir des livres de comptes adéquats et autres registres comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus;

4.2.3.2 donner, en tout temps sur préavis raisonnable aux représentants désignés par la Ville, le droit de visite et d'accès à ses établissements et le droit d'examiner ses livres de comptes et autres registres et d'en prendre des extraits ou d'en faire des photocopies.

4.2.4 États financiers de la Société

La Société doit transmettre au Comité exécutif de la Ville ses états financiers audités et le rapport de son auditeur cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier qui est le 31 décembre.

4.2.5 Budget

La Société doit soumettre pour approbation au Comité exécutif de la Ville, son budget aux dates et selon la teneur et la forme que la Ville lui aura signifiées agissant de manière raisonnable. Elle doit de plus informer le Comité exécutif de la Ville de tout changement majeur apporté au cours de l'année au budget approuvé, et de tout écart entre les résultats réels et ce budget.

4.3 Gestion des ressources humaines

La Société doit embaucher les ressources et le personnel requis afin d'assurer son fonctionnement et lui permettre de gérer adéquatement le Système. Elle doit de plus établir, par résolution, les conditions de travail applicables à ses employés. L'organigramme de la Société ainsi que le plan d'affectation des ressources humaines requises pour gérer le Système devront être transmis au Directeur pour information.

4.4 Règlements

La Société doit transmettre à la Ville une copie de tout amendement à ses Lettres patentes ou règlements dans les quinze (15) jours de l'adoption de ceux-ci et, le cas échéant, de leur modification.

4.5 Rapports sur les services rendus

La Société doit, au plus tard le 31 janvier de chaque année, remettre à la Ville, selon les modalités que cette dernière lui indiquera agissant raisonnablement, un rapport faisant état notamment des services rendus en vertu de la présente entente et de la performance générale de ses activités.

4.6 Rapports et Recommandations

La Société doit fournir périodiquement à la Ville des rapports qui doivent porter notamment sur :

- l'optimisation et le maintien du Système pour les années subséquentes;
- le nombre et le type d'équipement relatif au Système que la Ville devrait acquérir pour l'année suivante;
- la tarification.

La Société peut également faire des recommandations à la Ville sur toute initiative prise par la Ville ou que pourrait prendre la Ville concernant le Système (ou tout autre système de vélos en libre-service) ou tout autre moyen de transport en libre-service, incluant la bicyclette assistée, le gyropode et tout autre moyen de transport de ce type sur le Territoire.

Cette liste de recommandations doit être fournie au plus tard le 30 septembre de chaque année et chaque fois que la Ville le demande, sauf en ce qui concerne la liste de recommandations sur la tarification qui devra être fournie au plus tard le 15 octobre de chaque année et chaque fois que la Ville le demande. Les recommandations précitées sont bien sûr assujetties à l'approbation de la Ville.

4.7 Opérations ou transactions

La Société s'engage à ne pas contracter de financement par voie de dette et à ne pas modifier sa structure corporative ou fusionner avec d'autres entités, sans le consentement préalable du Comité exécutif de la Ville.

4.8 Devoir de renseigner

La Société s'engage à prévenir la Ville, dans les meilleurs délais, de tout événement ou situation susceptible d'entraîner un recours judiciaire visant le Système pouvant préjudicier aux droits de la Ville.

4.9 Assurances

La Société doit agir comme une personne raisonnable et prudente, selon les règles de l'art, à l'égard des actifs du Système et souscrire, à cet égard, aux assurances mentionnées en Annexe 1 des présentes.

4.10 Règles applicables à la Société dans le cadre des ententes de gestion avec le Réseau

La Société s'engage à utiliser le modèle de la Clé de partage dans ses ententes de gestion pour le Réseau. La Société convient que la tarification de base pour le calcul des Revenus

d'utilisation sera celle de la Ville. Toutefois, si une autre tarification était adoptée, la ville ou l'organisme visé assumera tous coûts additionnels dans sa contribution à la Société, le cas échéant.

4.11 Principes de transparence et accès aux documents détenus par la Société

La Société accepte que ses documents soient accessibles comme si elle était assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

À cette fin, la Société s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Elle ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour refuser de transmettre ces documents à la Ville.

Le traitement des documents de la Société remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de la Société en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

4.12 Règles contractuelles

Dans le cadre de la conclusion des contrats avec ses fournisseurs, la Société s'engage à respecter les règles contractuelles propres aux municipalités qui lui sont applicables en vertu de la loi, le cas échéant.

Article 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 La Ville met gratuitement à la disposition de la Société les biens qui sont nécessaires pour remplir sa prestation de service en vertu de la présente entente. Les biens sont les suivants : (la « **Contribution en biens** ») :

a) les vélos, stations, ancrages et panneaux publicitaires décrits à l'Annexe 4;

b) les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, stations et autres équipements mais seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire que détient la Ville à la date d'entrée en vigueur de la présente entente;

c) l'espace du domaine public pour les stations; et

d) les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du Système sur le Territoire, dont la marque BIXI. Dans la pleine mesure permise par la licence détenue par la Ville, cette dernière accorde à la Société le droit de consentir à des tiers des droits d'utilisation de la marque BIXI dans le cadre normal des activités de la Société.

5.2 a) En plus de la Contribution en biens et des Revenus d'utilisation, la Ville verse annuellement à la Société une contribution directe pour les services de gestion (la « **Contribution directe** »). De plus, si les Parties ne concluent pas une nouvelle entente de gestion à l'expiration de la présente entente ou si la présente entente est résiliée pour quelque cause que ce soit et qu'en conséquence la Société, agissant à sa discrétion, souhaite procéder à sa liquidation, la Ville procurera toutes sommes requises aux fins de procéder à une liquidation ordonnée de la Société tel que ces sommes seront ajustées en fonction du pourcentage des Items de la Clé de partage sur le Territoire par rapport au Réseau à la date d'expiration ou de résiliation de l'entente et à condition que cette liquidation survienne dans les 48 mois suivant l'expiration de la présente entente ou de sa résiliation.

b) Sans limiter la portée du paragraphe 5.2a), l'ajustement des sommes en fonction du pourcentage des Items de la Clé de partage sur le Territoire par rapport au Réseau ne s'applique qu'à partir du 1er janvier 2020 pour la quote-part de la Ville de Longueuil. En effet, pour des fins de transition avec la Ville de Longueuil si la Société se liquidait en vertu du paragraphe précité durant la période allant de la Date effective au 31 décembre 2019, la Ville assumera cent pourcent (100%) la part de la Ville de Longueuil pour les sommes requises aux fins de procéder à une liquidation ordonnée de la Société.

5.3 La Contribution directe est payable par la Ville à la Société selon les modalités suivantes :

a) le 1er février de chaque année de la présente entente, sur remise d'une facture par la Société à la Ville (incluant le montant des taxes applicables aux services de la Société, de même que les numéros d'inscription qui lui ont été attribués pour les fins de la TPS et de la TVQ). Le montant de la Contribution directe estimée pour l'année en cours est payable par la Ville à la Société;

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle du paiement de la Contribution directe estimée, celle-ci est ajustée en fonction de la Contribution directe finale pour la même année. Ainsi, tout excédent de la Contribution directe estimée payée le 1er février de l'année précédente sur le montant de la Contribution directe finale pour la même année (un « **Excédent** ») est affecté à un fonds de réserve du Territoire pour les besoins opérationnels de la Société dans le cadre des services à rendre à la Ville (le « **Fonds de réserve du Territoire** ») jusqu'à ce que celui-ci atteigne 20% des Frais d'exploitation de la Société attribués au Territoire, et ce, tel qu'indiqué à l'Annexe 3 (le « **Plafond du Fonds de réserve** du Territoire»). Une fois le Plafond du Fonds de réserve du Territoire atteint, tout Excédent est remboursé à la Ville. Par ailleurs, tout déficit de la Contribution directe estimée payée le 1er février de l'année précédente sur le montant de la Contribution directe finale en fonction des Frais d'exploitation réels et du Revenu réel (le « **Déficit** ») est payable par la Ville à la Société.

5.4 En contrepartie de l'exécution des obligations de la Société en vertu des présentes et sous réserve du paragraphe 5.3, la Ville s'engage à lui verser, une somme de quarante millions dix-huit-mille sept cent soixante et onze dollars (40 018 771$) plus taxes applicables pour la Contribution directe estimée pour la Durée initiale.

5.5 Pour plus de précision, il est entendu que la Société, en tant que gestionnaire du Système, n'est pas responsable de tout déficit d'exploitation de celui-ci sur le Territoire.

5.6 Pour plus de précision, la Ville est et demeure seule responsable de toute réclamation découlant de ou en raison de l'exploitation ou de la gestion du Système sur le Territoire, et ce, à l'entière exonération de la Société, de ses administrateurs, employés et mandataires, et prendra fait et cause pour ceux-ci quant à toute réclamation sauf en cas de faute lourde de leur part, notamment en cas de fraude.

5.7 La Ville s'engage à poser tous les gestes requis et à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente entente.

5.8 Dans l'éventualité où la Ville souhaite se départir d'une portion ou de la totalité de la Contribution en biens durant la durée de la présente entente et pour une durée d'un an suivant sa résiliation ou son expiration, la Ville s'engage à offrir par écrit à la Société de racheter les biens visés à leur juste valeur marchande. La Société aura alors quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la réception de l'offre de la Ville pour répondre à cette offre, à défaut de quoi, la Ville pourra vendre les biens à un tiers.

5.9 La Ville s'engage à conduire toute acquisition de biens nécessaire afin que la Société dispose, dans les meilleurs délais, de l'équipement dont elle a besoin afin de remplir ses obligations aux termes de la présente entente.

Article 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE LA VILLE

6.1 À la date de la signature des présentes, la Ville déclare et garantit que les biens matériels qui constituent la Contribution en biens sont en bon état d'entretien et de fonctionnement sauf pour l'usure normale.

Article 7
DURÉE DE L'ENTENTE

7.1 La présente entente entre en vigueur en date effective du 1er janvier 2019 (la « **Date effective** ») et se termine le 31 décembre 2028 (la « **Durée initiale** »). Dès son entrée en vigueur à la Date effective elle a pour effet de résilier la Convention initiale.

7.2 La fin de la présente entente ne met pas fin à toute disposition de cette dernière qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison notamment les paragraphes 4.2.4 et 5.2 à 5.6.

Article 8
DÉFAUT

Aux fins de la présente entente, la Société est en défaut :

8.1 Si elle refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les trente (30) jours d'un avis du Directeur l'enjoignant de s'exécuter étant entendu que le fait d'un tiers (un

employé, administrateur, dirigeant ou mandataire de la Société n'est pas un tiers) n'est pas visé par le présent article.

8.2 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la Société pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

8.3 Si elle a fait une cession de biens, est réputée avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

8.4 Si elle perd son statut d'organisme sans but lucratif.

Article 9
RÉSILIATION

9.1 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 8.1 et 8.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la présente entente sans préjudice quant à ses autres droits et recours pour les dommages causés par le défaut de la Société.

9.2 Dans les cas mentionnés au paragraphe 8.3 et 8.4, l'entente est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement.

9.3 La résiliation de la présente entente ne libère pas la Société du respect des autres ententes qu'elle a signées avec la Ville, le cas échéant.

9.4 Advenant que la Ville souhaite résilier la présente entente en vertu de l'article 2125 du Code civil du Québec, elle ne pourra le faire avant l'expiration d'un préavis écrit de deux (2) ans à la Société. Sous réserves des paragraphes 5.2 à 5.5, la Société n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de revenus anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

9.5 À la fin de la présente entente pour quelque raison que ce soit, toute Contribution en biens que la Société détient devra être remise par la Société à la Ville et tout solde du Fonds de réserve ou Excédent sera remis à la Ville.

Article 10
COMMANDITAIRES ET ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

10.1 La Société peut solliciter des commanditaires relativement aux activités du Système, vendre des espaces publicitaires et conclure des contrats à ces fins. Tous les revenus ainsi perçus comme commandites ou en vertu de la vente de publicité appartiennent à la Société comme fin du calcul de la Contribution directe et seront attribués selon le concept de la Clé de partage.

La Société peut également conclure des ententes promotionnelles diverses.

Article 11
INVENTAIRE DES PIÈCES

11.1 Il est entendu que toute pièce acquise par la Société en raison des services qu'elle rend à la Ville conformément à la présente entente appartient à la Société jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant à la Ville (bornes, vélos, équipement téléphonique, équipement informatique, etc.).

Pour plus de précision, dès qu'une pièce est incorporée dans un équipement appartenant à la Ville, elle devient automatiquement la propriété de la Ville sans frais pour cette dernière.

11.2 La Société doit, au plus tard le 7 janvier de chaque année, remettre au Directeur un rapport d'inventaire en format EXCEL des pièces et fournitures qu'elle détient pour entretenir et réparer les vélos, les stations et autres équipements qui doit comprendre les informations suivantes :

a) Le lieu physique de l'inventaire;

b) La date du décompte physique et le nom du responsable du décompte;

c) La description des items décomptés;

d) La quantité de chaque catégorie d'items décomptés ainsi que la quantité totale de l'ensemble des items décomptés;

e) La base d'évaluation (au coût (PEPS), au coût moyen);

f) La valeur des items désuets inclus dans le dépôt, s'il y a lieu;

g) La valeur des items décomptés par catégorie d'inventaire (sous-totaux) et la valeur totale de l'ensemble des items décomptés.

Article 12
REPRÉSENTATIONS ET GARANTIE

12.1 La Société déclare et garantit :

12.1.1 qu'elle a le pouvoir de conclure la présente entente et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui incombe en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les services visés par la présente entente s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'elle a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

12.1.3 que, sous réserve du paragraphe 5.1 d), si la Société conclut des contrats avec des tiers impliquant l'utilisation par la Société de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, la Société devra s'assurer d'avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des tiers concernés et d'avoir acquitté les droits reliés à utilisation de celle-ci, le cas échéant.

12.2 La Société reconnait que toutes et chacune des obligations qui lui incombe en vertu de la présente entente constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

Article 13
TRANSITION

13.1 Au 31 décembre 2018, les sommes excédentaires non dépensées dans le cadre de la Convention initiale pourront être affectées par la Société au Fonds de réserve du Territoire. Au plus tard le 31 mai 2019, la Société devra rembourser la Ville tout montant qui dépasse le Plafond du fonds de réserve du Territoire.

Article 14
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée dans la comparution ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont une partie pourra aviser l'autre partie conformément au paragraphe 14.2.

14.2 Avis

Tout avis qui doit être transmis par une partie à l'autre en vertu de la présente entente doit être expédié par courrier recommandé, selon le cas :

À la Ville : Ville de Montréal
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
À l'attention du Directeur général

À la Société : BIXI MONTRÉAL
5945 avenue de Gaspé
Montréal (Québec) H2S 2X4
À l'attention du Directeur général

Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

14.3 Taxes et devise :

Toutes les sommes d'argent prévues dans la présente entente sont en dollars canadiens et n'incluent pas la taxe de vente sur les biens et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) ainsi que toute autre taxe applicable sur ces sommes par des autorités publiques.

14.4 Modification

Aucune modification à la présente entente ne liera les parties, à moins d'avoir été faite par écrit et signée par les représentants dûment autorisés de chaque partie.

14.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.6 Lois applicables

La présente entente est régie par les lois du Québec et celles du Canada qui s'y appliquent et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.7 Cession

Les parties ne peuvent céder ou aliéner leurs droits, intérêts ou obligations aux termes de la présente entente à un tiers sans le consentement préalable de l'autre partie.

14.8 Représentations de la Société

La Société n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, sous réserve du paragraphe 5.6, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

14.9 Intégralité de l'entente

La présente entente, incluant ses Annexes et son préambule, constituent l'entente complète entre les parties aux présentes quant aux sujets qui y sont traités et remplace toute entente ou convention antérieure entre elles relativement à ces sujets, incluant notamment la Convention initiale.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour 2019

BIXI MONTRÉAL

Par : _____
Marie Elaine Farley
Présidente

Par : _____
Frédéric Bove
Secrétaire

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le .....e jour de ..... 2019 (Résolution CM03.....).

ANNEXE 1 – Principales activités de gestion et d'exploitation de la Société

La Société doit notamment :

1. effectuer le déploiement des stations et des vélos dans le Territoire au début de la Saison et leur remisage à la fin de la Saison;

2. durant la Saison, maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de vélos aux stations et procéder à une redistribution au besoin;

3. assurer le bon fonctionnement des vélos, du système d'encrage et de perception;

4. procéder à l'inspection régulière et au nettoyage des stations;

5. procéder à l'entretien et à la réparation des stations et des vélos;

6. gérer et fournir l'inventaire de pièces et d'équipements pour l'entretien et la réparation des stations et des vélos (vérifier notamment que la quantité de pièces dans l'inventaire est raisonnable pour assurer le fonctionnement optimal du Système) étant entendu que l'obligation de la Ville stipulée au paragraphe 5.1b) survit également jusqu'à l'épuisement de l'inventaire dont elle a la propriété;

7. collaborer avec la Ville afin de voir à l'achat par la Ville des équipements visés par les recommandations annuelles de la Société approuvées par la Ville prévues au paragraphe 4.6;

8. colliger les données et les statistiques d'achalandage et de fréquentation du Système: distance parcourue, temps d'utilisation, nombre d'utilisateurs quotidien, nombre d'abonnés, etc.;

9. déplacer les stations au besoin afin de permettre à la Ville de procéder aux travaux requis sur la chaussée ou lors d'événements spéciaux (festivals, etc.);

10. gérer le service à la clientèle : nouveaux abonnements, facturation, dépannage, plaintes, etc.

11. gérer, à la demande de la Ville, les contrats conclus entre la Ville et certains fournisseurs, le cas échéant, dans le cadre des activités du Système et respecter l'ensemble des termes et conditions de ces ententes étant entendu que le paragraphe 5.6 s'applique;

12. participer en collaboration avec la Ville à divers événements promotionnels afin de faire connaître le Système et de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre d'utilisateurs et d'abonnés;

13. gérer les ressources humaines et matérielles requises pour assurer le bon fonctionnement du Système;

14. voir à l'entreposage des vélos, des stations ainsi que de tout équipement faisant partie du Système;

15. gérer tout matériel roulant ou tout autre bien;

Assurances

La Société doit souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente entente :

1. une police d'assurance responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins dix millions de dollars (10 000 000,00 $) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée;

2. une police d'assurance biens « tous risques » accordant une protection de dix-huit millions de dollars (18 000 000,00 $) par événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée; et

3. une assurance-responsabilité de ses administrateurs et dirigeants avec un assureur de bonne réputation pour une couverture et selon des termes et modalités établis selon les normes du marché.

De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville. L'assuré est également tenu d'informer le Directeur, par écrit, de toute modification ou résiliation de la police, aussitôt que telle modification ou résiliation est portée à sa connaissance.

La Ville se réserve le droit, et ce, à son entière discrétion, de demander à la Société qu'elle lui fasse parvenir, dans un délai de trente (30) jours, une attestation écrite, signée par l'assureur, indiquant que la police est effectivement en vigueur. À cet égard, il est entendu que la date de l'attestation devra être postérieure à la demande transmise par la Ville à la Société;

La Société doit remettre au Directeur, à la signature de la présente entente, un ou des certificats d'assurance conforme aux exigences précédemment énoncées.

ANNEXE 2 – Standards de Planification du Système

Afin de favoriser la planification et l'opération optimale du Système sur le Territoire, les parties conviennent de ce qui est prévue à la présente annexe et du fait que la délimitation de la couverture du réseau sur le Territoire revient à la Ville sous réserve du respect des critères mentionnés ci-dessous :

1) Le choix des emplacements finaux des stations revient à la Société avec l'obtention des autorisations nécessaires par la Ville et ses partenaires.

2) Dans le cadre d'une demande de la Ville de déplacement de stations, si la Société, agissant à sa discrétion, juge que le déplacement diminue l'efficacité du réseau, la Société se réserve le droit de refuser le déplacement demandé (sauf s'il s'agit d'une demande visée par le point 9 de l'Annexe 1).

3) La Société peut refuser toute demande de la Ville si, agissant à sa discrétion, elle juge que les emplacements suggérés ne maximisent pas ses revenus ou crées une problématique de redistribution de vélos.

4) La Société se garde le droit de retirer ou déplacer une station étant qualifié de sous performante, c'est-à-dire, une station ayant un niveau d'utilisation plus bas que la moyenne du Système selon les critères ci-dessous :

    - Transactions/ancrages
    - Transactions/stations
    - Revenus totaux par stations
    - Nombre de membres / stations
    - Le taux d'utilisation / vélos / jours

5) Afin d'éviter toute problématique de relocalisation de station en raison de travaux durant la Saison, la Ville s'engage à donner accès à la Société à son système de gestion de permis et cartographie.

Lorsque certains équipements du Système sont installés sur des terrains privés faisant partie du Territoire, la Société est autorisée par la Ville, pour la durée de la présente entente, à signer toute entente avec les propriétaires désignés afin de régulariser, et de définir les conditions de, l'occupation des équipements sur les terrains privés susmentionnées, selon un modèle d'entente approuvé par le représentant désigné de la Ville.

Critères visant l'identification des zones de densité de la clientèle-cible et de générateurs de déplacements

Les parties conviennent du critère suivant :

- un minimum de 20 abonnés annuels potentiels doit vivre à moins de 800 mètres d'une station afin d'effectuer une expansion du réseau.

Lignes directrices - Densité de station

Les parties conviennent des lignes directrices suivantes :

- Maintien d'une distance maximale de 500 mètres entre les stations.

Cet écart entre les stations facilite la collecte et le dépôt du vélo. Dans les zones de grande densité de clientèle cible, il est parfois nécessaire de réduire cette distance afin d'assurer un service efficace et de fournir aux usagers, des alternatives à proximité.

La couverture

L'ajout ou le déploiement de stations doit toujours être cohérent avec le réseau actuel afin d'éviter la création de réseau satellite. Les zones excentrées du réseau n'ont pas suffisamment d'origine et de destination afin de générer et favoriser le développement du vélo partage en vase clos.

Activités minimales de redistribution

L'ajout ou le déploiement de stations doit soutenir une moyenne de 4 à 8 usages quotidiens par vélos car les déséquilibres d'utilisation entre les stations engendrent des coûts élevés de redistribution des vélos.

ANNEXE 3 – Clé de partage – Modélisation du partage des coûts d'exploitation

1) COUTS D'EXPLOITATION MENSUEL PAR ITEM DE LA CLÉ DE PARTAGE 2019

Vélo	Ancrage	Station	Panneau publicitaire
165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $

2) SIMULATION 2019

MONTRÉAL	Items de la Clé de partage (Nombre)				Cout par items de la clé de partage $				Frais d'exploitation $				
Ratio 1,95	Vélo	Ancrage	Stations	Panneaux publicitaires	Vélo	Ancrage	Stations	Panneaux publicitaires	Vélo	Ancrage	Stations	Panneaux publicitaires	Total
Janvier					165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $					
Février					165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $					
Mars					165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $					
Avril	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Mai	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Juin	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Juillet	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Août	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Septembre	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Octobre	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Novembre	7 130	14 310	589	589	165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $	1 177 591 $	318 111 $	108 753 $	16 533 $	1 620 988 $
Décembre					165,16 $	22,23 $	184,64 $	28,07 $					
Total													12 967 904 $

3) SPÉCIFICATION DU PRIX DE L'ANCRAGE BASÉ SUR LE RATIO ANCRAGES /VÉLOS

(La disponibilité du nombre d'ancrages diminue les coûts d'opération)

RATIO	PRIX ANCRAGE RATIO
1,50	33,35 $
1,60	31,12 $
1,70	28,90 $
1,80	26,68 $
1,90	24,45 $
2,00	22,23 $
2,10	21,12 $
(...)	(...)
3,00 et plus	11,12 $

4) MATRICE FINALE & LOGIQUE D'APPLICATION

Contribution directe (estimée et finale) et partage des Excédents et Déficits

Saison 2019 :

Saison 2019	Frais d'exploitation de la Société	% vélos sur le Territoire	% Espace publicitaire (panneau publicitaire) sur le Territoire	Revenu d'utilisation	Revenu commandites	Revenus affichage	Revenu – autres	Revenu total	Contribution directe estimée	Contribution directe finale	Excédents (Déficits)	Contribution au Fonds de réserve
Réseau	**13 186 196 $**	**100,00%**	**100,00%**	**6 155 370 $**	**2 430 800 $**	**555 570 $**	**486 802 $**	**9 628 542 $**	**3 557 654 $**	**N/D**	**N/D**	**N/D**
Montréal	12 967 904 $	98,34%	98,00%	6 053 488 $	2 390 566 $	549 968 $	478 745 $	9 472 766 $	3 495 138 $	N/D	N/D	N/D

Prévisions 2019-2028 pour le Territoire :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Indexation projetée		2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	
Déplacements	6 145 009 $	7 088 640 $	7 583 308 $	8 574 587 $	9 194 208 $	9 802 873 $	10 397 899 $	10 807 984 $	11 233 287 $	11 674 354 $	92 802 149 $
Frais d'exploitation réputés	12 967 904 $	15 088 771 $	16 266 957 $	18 149 977 $	19 330 778 $	20 458 866 $	21 529 808 $	22 172 582 $	22 832 454 $	23 509 852 $	192 807 989 $
Revenus d'utilisation	6 053 488 $	7 261 146 $	8 236 655 $	9 138 097 $	9 994 407 $	10 869 167 $	11 759 496 $	12 467 746 $	13 217 530 $	14 011 236 $	103 008 968 $
Publicité	549 968 $	734 603 $	818 622 $	887 749 $	946 719 $	1 008 021 $	1 056 433 $	1 089 711 $	1 123 897 $	1 159 015 $	9 369 738 $
Commandite	2 390 566 $	2 749 954 $	3 055 087 $	3 308 574 $	3 521 311 $	3 726 474 $	3 921 255 $	4 037 772 $	4 157 382 $	4 280 160 $	35 146 535 $
Revenus autres	478 745 $	489 316 $	499 697 $	510 084 $	520 562 $	531 206 $	542 024 $	552 923 $	564 040 $	575 380 $	5 263 977 $
Revenu estimés	9 472 767 $	11 235 019 $	12 610 061 $	13 842 504 $	14 982 999 $	16 133 868 $	17 279 208 $	18 148 152 $	19 062 849 $	20 025 791 $	152 789 218 $
Contribution directe estimée - Ville de Montréal	3 495 137 $	3 853 752 $	4 156 936 $	4 307 473 $	4 347 779 $	4 328 998 $	4 250 600 $	4 024 430 $	3 769 605 $	3 484 061 $	40 018 771 $
Contribution Ville par déplacements	0,57 $	0,54 $	0,53 $	0,50 $	0,47 $	0,44 $	0,41 $	0,37 $	0,34 $	0,30 $	
Contribution Ville taxes incluses											46 011 581,96 $

ANNEXE 4 – Nombre d'unités des Items de la Clé de partage

Equipements sur le Territoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Stations	529	589	676	739	786	822	854	882	892	902	912
Vélos	6 130	7 130	8 130	8 855	9 396	9 810	10 178	10 500	10 600	10 700	10 800
Ancrages	11 954	14 310	16 310	17 760	18 842	19 670	20 406	21 050	21 250	21 450	21 650
Panneaux publicitaires	529	589	676	739	786	822	854	882	892	902	912

ANNEXE 5 - Plan d'expansion projeté

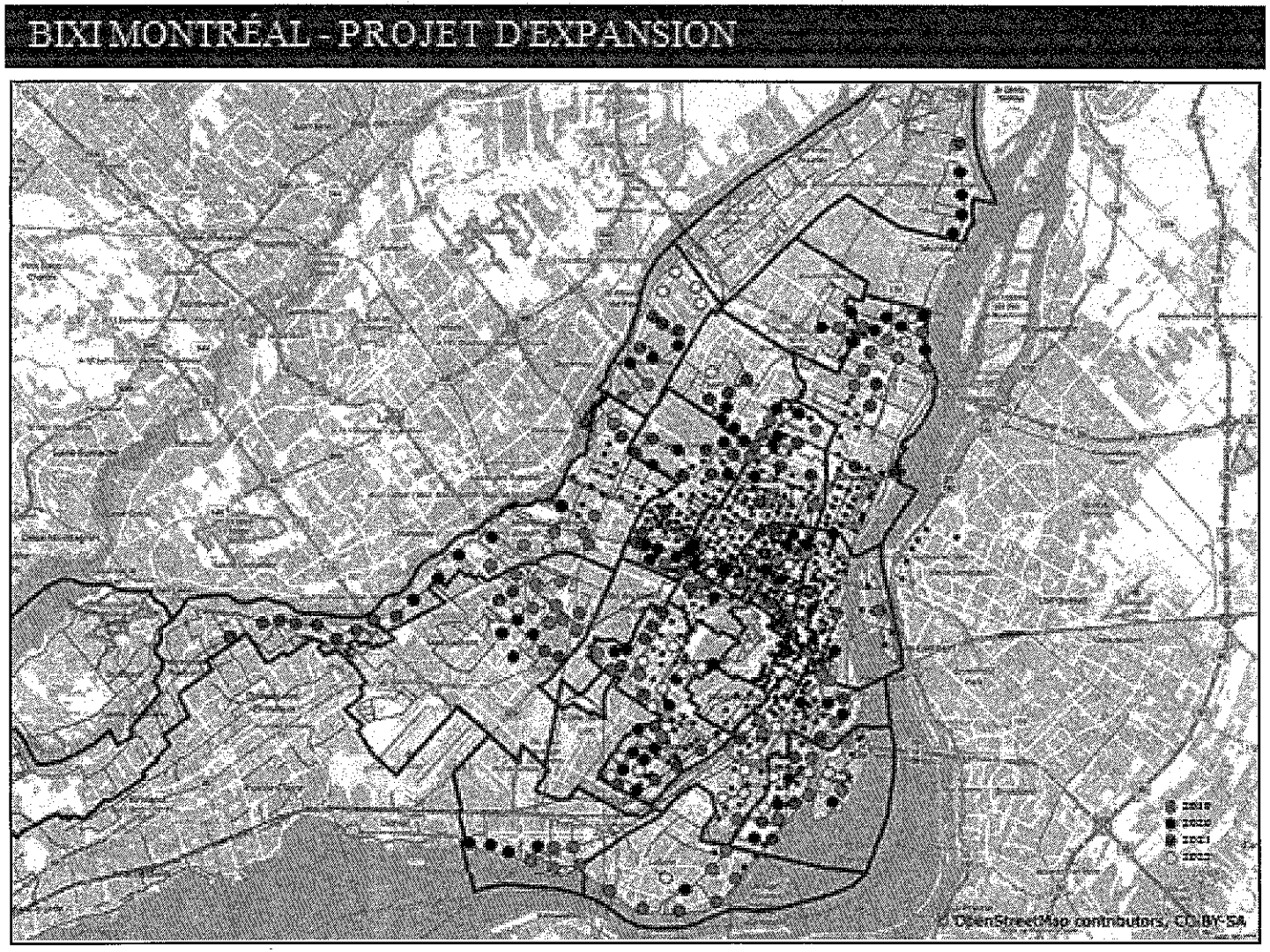

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184368006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR-SUM - 1184368006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co-auteur:
André LECLERC
Professionnel (domaine d'expertise)-chef d'équipe
Tél. : (514) 872-4136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Claude BÉDARD
Chef de division - conseil et soutien financier
Tél : 514 280-4267

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.25

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1184368006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Rapport- mandat SMCE184368006.pdf

Dossier # :1184368006

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184368006

1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000$ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes tel qu'indiqué au sommaire décisionnel..

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE184368006

1) Résilier l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal à compter du 1er janvier 2019; 2) Approuver la nouvelle entente avec BIXI Montréal, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal de façon rétroactive à compter du 1er janvier 2019, et ce, pour les dix prochaines années et autoriser une dépense de 46 011 581.96 $ (taxes incluses) à cet effet; 3) Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ pour 2019, en provenance du Service des infrastructures du réseau routier vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes; 4) Autoriser un ajustement du budget 2019 des revenus et des dépenses de 2 734 488 $ pour financer la contribution via la renonciation aux revenus d'utilisation, avec un ajustement de la base budgétaire pour les années subséquentes, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

À sa séance du 23 janvier 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier et de BIXI Montréal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont reconnu d'emblée la conformité du processus d'octroi dans ce dossier. Ils manifesté beaucoup d'intérêt pour cette nouvelle entente et pour les perspectives de développement de BIXI dans les prochaines années.

Ils ont bien compris que cette entente reposait sur un nouveau modèle d'affaires, fondé sur une clé de partage qui devrait s'avérer plus équitable et susceptible de favoriser le déploiement de BIXI sur l'ensemble du territoire de Montréal. De même, l'entente prévoit aussi la possibilité d'étendre le système BIXI ailleurs qu'à Montréal.

Enfin, BIXI Montréal pourra aussi conclure de nouveaux partenariats avec des commanditaires potentiels majeurs.

Pour les membres de la Commission, ils constatent avec enthousiasme que le modèle d'affaires de BIXI Montréal évolue bien.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier et de BIXI Montréal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184368006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1198020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Approuver une programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

il est recommandé de :

1 - d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

- s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

3 - d’attester par la présente résolution que la programmation de travaux révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198020001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Approuver une programmation révisée des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.
Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 $ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:
1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les

ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1011 - 21 août 2018 - Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) / Abroger la résolution CM18 0677- 1188020002
CM18 0677 - 28 mai 2018 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 1181158004

CE17 1974 - 20 décembre 2017- Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CM17 0792 - 13 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158004

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

DESCRIPTION

Suivant les règles du programme TECQ 2014-2018, chaque municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une programmation de travaux sous-forme de liste de projets à réaliser en cours d'année. Si cette programmation contient des travaux de renouvellement de conduites d’eau potable et d’égout, ceux-ci doivent être

reconnus comme prioritaires dans le plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites et approuvés par le MAMH. La programmation de travaux 2018 a été officiellement déposée au MAMH en septembre 2018. À la suite d'une validation réalisée par le MAMH, 181 projets ne répondent pas complètement aux critères du programme de subvention.
Le programme TECQ permet à la Ville d'apporter des modifications à sa programmation de travaux mais celle-ci doit être approuvée par une résolution du conseil municipal. Les 181 projets ont, par conséquent, été remplacés par 4 projets de compétence locale. Ceux-ci répondent complètement aux critères du programme de subvention et ils sont de valeur égale. Les modifications à la programmation 2018 permettront à la Ville de récupérer 9,1 M$.

JUSTIFICATION

Le programme TECQ 2014-2018 exige la présente approbation. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M $ par an) seront utilisés pour des projets en lien avec les infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M $ par an) pour des projets en voirie de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réclamation de la Ville atteste d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette approbation, la Ville se privera de 9,1 M$ en financement gouvernemental.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019 - Transmission de la résolution au MAMH
Mars 2019- Approbation finale de la programmation de travaux et réclamation finale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-24

No. Projet Simon	Sous-projets	Catégorie MAMROT	Localisation du tronçon	Arrondissements	Référence au plan d'intervention	Type travaux	Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT	Classe d'intervention corrigée après analyse	Remarque
166419	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)	Arrondissements multiples	Tronçons unifiés multiples	Réhabilitation		D	Non subventionable
166420	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	Surv travaux réhab ÉG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)	Arrondissements multiples	Tronçons unifiés multiples	Réhabilitation		D	Non subventionable
166033	Travaux		Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ Soum 321701	Le Plateau-Mont-Royal					Non subventionable
160619	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	avenue d' Outremont, de Beaumont à Jean-Talon Ouest	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	21953	Réhabilitation		A	Non subventionable
161630	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Drolet, de Jarry Est à Guizot Est	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22067	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
169058	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	place Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences	Anjou	6683	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
167650	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	croissant Brandon, de Fairway à Hormidas-Deslauriers	Lachine	5583	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
167139	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Boileau, de Dupuis à Pascal	Pierrefonds-Roxboro	1679	Reconstruction	B	D	Non subventionable
160870	Travaux		De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab ÉG UN - soum 329406	Le Sud-Ouest					Non subventionable
161631	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Gérard, de Jarry Est à Mistral	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22063	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
166709	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard Roi-René, de Châteauneuf à Métropolitain	Anjou	6715	Réhabilitation		A	Non subventionable
155293	Travaux	Priorité 3 - Égout	avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est	Le Plateau-Mont-Royal	18300, 18139	Reconstruction	B	B	Travaux pas débutés
165463	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Varry, de Quenneville à Brochu	Saint-Laurent	27374	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
167021	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Guilbault Est, de Saint-Laurent à Saint-Dominique	Le Plateau-Mont-Royal	37057	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
155106	Travaux		Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ	Ahuntsic-Cartierville					Non subventionable
165456	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa	Saint-Laurent	27053	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
165487	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Stevens, de Satim à Abbott	Saint-Laurent	27467	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
165340	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Brandon	Lachine	36822	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
166707	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard Langelier, de Dijon à Marie-Victorin	Montréal-Nord	11751	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
162840	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Chapleau, de Sherbrooke est à Rachel est	Le Plateau-Mont-Royal	11747, 11748	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
162407	Serv. prof.		Moffat, de Verdun à LaSalle - const ÉG pluv	Verdun					Non subventionable
153065	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Paul Est, de Jacques-Cartier à Bonsecours	Ville-Marie	23600, 23634	Reconstruction	A	A	Non subventionable
165458	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard Marcel-Laurin, de Laval à Henri-Bourassa	Saint-Laurent	35022	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
165462	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Chameran, de Meloche à Deguire	Saint-Laurent	12040	Réhabilitation	C	C	Non subventionable
165440	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue De Champlain, de Logan à La Fontaine	Ville-Marie	11826, 11828	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
153317	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	Le Boulevard, de McDougall à Côte-des-Neiges	Ville-Marie	11747, 11748	Reconstruction	A	A	Non subventionable
161675	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Bishop, de De Maisonneuve Ouest à Sherbrooke Ouest	Ville-Marie	12040	Réhabilitation	A	A	Non subventionable
167875	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Pascal, de Boileau à Perreault	Pierrefonds-Roxboro	11826, 11828	Reconstruction	B	C	Non subventionable
165176	Serv. prof.		Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ	Le Plateau-Mont-Royal					Non subventionable
163858	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue de Rouen, de Viau à Ville-Marie	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15067	Réhabilitation	B	B	Non subventionable
165657	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Boyer, de Bellechasse à Beaubien Est	Rosemont-La Petite-Patrie	11870	Réhabilitation		C	Non subventionable
157584	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard Henri-Bourassa, de Belleville à Cobourg	Montréal-Nord	2983	Reconstruction		A	Non subventionable
139014	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue de la Cathédrale, de Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	23115	Réhabilitation			Non subventionable
163860	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Hochelaga, de Viau à Ville-Marie	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15085	Réhabilitation	B	C	Non subventionable
150840	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Peel, de Sherbrooke Ouest à Pins Ouest	Ville-Marie	22866, 22865	Reconstruction			Travaux pas débutés
163344	Travaux		Pie-IX, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab ÉG unit	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve					Non subventionable
155391	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Berri, de Roy est à Duluth est	Le Plateau-Mont-Royal	18386	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
163329	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue	Verdun	12017, 12018	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
165965	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	23110	Reconstruction		A	Travaux pas débutés
156234	Travaux	Priorité 3 - Égout	avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22472	Reconstruction	B	B	Non subventionable
163941	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Napoléon, de Saint-Christophe à Saint-André	Le Plateau-Mont-Royal	18331ptie	Construction	B		Non subventionable
165967	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	23110	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
166034	Serv. prof.		Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ	Le Plateau-Mont-Royal					Non subventionable
165481	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Grou, de Hébert à Lapalme	Saint-Laurent	27444	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
165702	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Sainte-Catherine est, de Ville-Marie à Vimont	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15039	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
145602	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	17e Avenue, de Saint-Joseph à William-Macdonald	Lachine	5872	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
156619	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Sherbrooke Est, de Limite ouest arrondissement à Saint-Germain	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	14707, 34527, 31694, 31695, 31693	Reconstruction	B	B	Travaux pas débutés
166246	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Murray, de William à Smith	Le Sud-Ouest	20532, 20529	Construction	B	B	Non subventionable
166247	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Basin, de Square-Gallery à Séminaire	Le Sud-Ouest	20549	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
155388	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Berri, de Roy Est à Duluth Est	Le Plateau-Mont-Royal		Reconstruction			Travaux pas débutés
163280	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Clark, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest	Ahuntsic-Cartierville	19723, 19708	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
166237	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Murray, de William à Smith	Le Sud-Ouest	20532, 20529	Reconstruction	D	D	Non subventionable

No. Projet Simon	Sous-projets	Catégorie MAMROT	Localisation du tronçon	Arrondissements	Référence au plan d'intervention	Type travaux	Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT	Classe d'intervention corrigée après analyse	Remarque
167140	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Boileau, de Dupuis à Pascal	Pierrefonds-Roxboro	1679	Reconstruction	B	D	Non subventionable
166239	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Murray, de William à Smith	Le Sud-Ouest	20532, 20529	Reconstruction	B	D	Non subventionable
168233	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	avenue Gascon, de Ontario est à Rouen	Ville-Marie	23997	Reconstruction	B	D	Non subventionable
168232	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Gascon, de Ontario est à Rouen	Ville-Marie	23997	Reconstruction	D	D	Non subventionable
162615	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard LaSalle, de Desmarchais à 1re Avenue	Verdun	12015, 12016, 12017	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
165969	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	23114	Reconstruction		A	Travaux pas débutés
165409	Travaux		McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit	Outremont					Non subventionable
166727	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Milton, de Parc à Hutchison	Le Plateau-Mont-Royal	18450	Réhabilitation	B	C	Non subventionable
164847	Travaux		Lesage, de Hickson à de l'Église-Const EGPL						Non subventionable
166131	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Jacques, de Couvent à Laporte	Le Sud-Ouest	20699	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
162589	Serv. prof.		LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv, Serv. Prof	Verdun					Non subventionable
164013	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Napoléon, de Saint-Christophe à Saint-André	Le Plateau-Mont-Royal	18331ptie	Reconstruction	A	C	Non subventionable
161123	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Mercier, de Bellerive à Notre-Dame Est	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15908	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
161120	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	avenue Mercier, de Bellerive à Notre-Dame est	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15908	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
155794	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Sainte-Catherine Est, de Dufresne à D'Iberville	Ville-Marie	23968	Reconstruction	B	D	Non subventionable
162399	Serv. prof.	Priorité 1	boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue	Verdun	12017, 12018	Reconstruction			Travaux pas débutés
167427	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Jarry est, de Boyer à Rousselot	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	21834, 22151, 22157	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
143045	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Jarry est, de Christophe-Colomb à Chambord	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22151, 22157	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
161813	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Rachel est, de Érables à Parthenais	Le Plateau-Mont-Royal	11747, 11748	Reconstruction	C	D	Non subventionable
162448	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke Est	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15214	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
161129	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Sicard, de Sainte-Catherine Est à Adam	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15011, 15012	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
161128	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Sicard, de Sainte-Catherine Est à Adam	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15011, 15012	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
165490	Travaux		Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san	Saint-Laurent					Non subventionable
157168	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22349, 22350, 22351, 22352	Reconstruction		D	Non subventionable
157172	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	boulevard Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22349, 22350, 22351, 22352	Construction		A	Travaux pas débutés
156613	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Sherbrooke est, de Limite ouest arrondissement à Saint-Germain	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	14707, 34527, 31694, 31695, 31693	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
161385	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Rachel est, de Érables à Parthenais	Le Plateau-Mont-Royal	11747, 11748	Reconstruction	B	D	Non subventionable
160840	Serv. prof.		LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof.						Non subventionable
155793	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Sainte-Catherine Est, de Dufresne à D'Iberville	Ville-Marie	23968	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
166252	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue de l' Inspecteur, de Notre-Dame Ouest à William	Le Sud-Ouest	20503	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
168124	Travaux		Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit	Le Plateau-Mont-Royal					Non subventionable
166249	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Rioux, de Basin à Ottawa	Le Sud-Ouest	20548	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
153318	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	Le Boulevard, de McDougall à Côte-des-Neiges	Ville-Marie	22935	Reconstruction	A	A	Non subventionable
166000	Serv. prof.		Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san						Non subventionable
160832	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	boulevard LaSalle, de Brault à Manning	Verdun	11883, 11884	Construction			Travaux pas débutés
159988	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Jean-Talon ouest, de Bloomfield à Champagneur	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11751	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
166250	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Rioux, de Basin à Ottawa	Le Sud-Ouest	20548	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
165994	Serv. prof.		Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG						Non subventionable
159993	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Everett, de De La Roche à De Normanville	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11857	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
163278	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Clark, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest	Ahuntsic-Cartierville	19723, 19708	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
165998	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Marcel, de Jasmin à Duchesne	Saint-Laurent	11886, 11888	Réhabilitation	B	D	Travaux pas débutés
167158	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Peel, de Saint-Antoine Ouest à De La Gauchetière Ouest	Ville-Marie	23110	Reconstruction		A	Travaux pas débutés
162625	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	boulevard LaSalle, de Gordon à 1re Avenue	Verdun	12017, 12018	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
166230	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Ottawa, de William à Séminaire	Le Sud-Ouest	20542	Reconstruction	A	A	Non subventionable
166232	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Ottawa, de William à Séminaire	Le Sud-Ouest	20542	Reconstruction	B	D	Non subventionable
166038	Travaux		Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm	Rosemont-La Petite-Patrie					Non subventionable
166253	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Paul Ouest, de Inspecteur à Nazareth	Le Sud-Ouest	20502	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
162446	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke Est	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15214	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
164977	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Saint-Pierre, de Bertrand à Gouin Ouest	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	9981	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
166251	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Rioux, de Basin à Ottawa	Le Sud-Ouest	20548	Construction	B	D	Travaux pas débutés
167160	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Peel, de Saint-Antoine Ouest à De La Gauchetière Ouest	Ville-Marie	23113	Reconstruction		A	Travaux pas débutés
167167	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Peel, de De La Gauchetière Ouest à René-Lévesque Ouest	Ville-Marie	23114	Reconstruction		D	Travaux pas débutés
167877	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Pascal, de Boileau à Perreault	Pierrefonds-Roxboro	1680	Reconstruction	B	C	Non subventionable
160834	Serv. prof.		LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof,	Verdun					Non subventionable
165865	Serv. prof.		Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ	Le Plateau-Mont-Royal					Non subventionable
156235	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	12041	Reconstruction	B	D	Non subventionable
166724	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Frontenac, de Rachel est à Marie-Anne est	Le Plateau-Mont-Royal	11870	Réhabilitation	B	D	Travaux pas débutés
165691	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Belleville, de Pierrefonds à Gouin Ouest	Pierrefonds-Roxboro	2062, 2063	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
151572	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Villeray à Crémazie Est	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22486	Reconstruction	C	C	Travaux pas débutés
156233	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22472	Reconstruction	C	D	Non subventionable
166021	Travaux		Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm	Rosemont-La Petite-Patrie					Non subventionable
166476	Serv. prof.		Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG						Non subventionable
166233	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue du Shannon, de Ottawa à Wellington	Le Sud-Ouest	20524	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
166235	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue du Shannon, de Ottawa à Wellington	Le Sud-Ouest	20524	Construction	B	D	Travaux pas débutés
166234	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue du Shannon, de Ottawa à Wellington	Le Sud-Ouest	20524	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
165321	Travaux		Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit	Ahuntsic-Cartierville					Non subventionable
162490	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Bélair à Jean-Talon Est	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22455	Reconstruction	A	A	Non subventionable
126073	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	2e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro	6497, 6493, 6486	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
125208	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	2e Avenue Nord, de Gouin Ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
160645	Serv. prof.		Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof						Non subventionable
146263	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	3e Avenue Nord, de Gouin ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro	6484, 6483, 6496	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
146265	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	3e Avenue Nord, de Gouin Ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
166474	Serv. prof.		Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ						Non subventionable
166229	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	3e Avenue sud, de Centre-Commercial à 2e Rue	Pierrefonds-Roxboro	12040	Reconstruction	C	D	Travaux pas débutés
166292	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	3e Avenue Sud, de Centre-Commercial à 2e Rue	Pierrefonds-Roxboro	11826, 11828	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
155294	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est	Le Plateau-Mont-Royal	18300, 18139	Reconstruction	B	B	Travaux pas débutés
165246	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Grey, de Racine à Delray	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
165690	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Racine, de Fox à Belleville	Pierrefonds-Roxboro	2064	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
155986	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	4e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro	6481, 6480, 6495	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés

No. Projet Simon	Sous-projets	Catégorie MAMROT	Localisation du tronçon	Arrondissements	Référence au plan d'intervention	Type travaux	Classe d'intervention intégrée au PI 2016 MAMOT	Classe d'intervention corrigée après analyse	Remarque
156044	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	4e Avenue nord, de Gouin ouest à 4e Rue	Pierrefonds-Roxboro	6481, 6480, 6495	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
164091	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Maurice, de Cedar à King	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
153066	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Paul Est, de Jacques-Cartier à Bonsecours	Ville-Marie	23600, 23634	Reconstruction	A	A	Non subventionable
164436	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue James, de Cedar à King	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
155747	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Messier, de Hochelaga à Sherbrooke est	Ville-Marie	12027	Reconstruction	B	D	Non subventionable
164976	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Saint-Pierre, de Bertrand à Gouin Ouest	L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	9981	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
165250	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Delray, de Fox à Belleville	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
165214	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	5e Avenue nord, de Limite ouest à 5e Avenue nord	Pierrefonds-Roxboro	12400	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
166357	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	5e Avenue nord, de Limite ouest à 5e Avenue nord	Pierrefonds-Roxboro	11751	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
165175	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Bercy, de Sherbrooke est à Rachel est	Le Plateau-Mont-Royal	11857	Réhabilitation	B	D	Travaux pas débutés
155291	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Papineau, de Gauthier à Marie-Anne Est	Le Plateau-Mont-Royal	18300, 18139	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
165226	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Rolland, de Maurice à Labelle	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
165231	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Royal, de Maurice à Rideau	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
165233	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Rideau, de Rolland à Simard	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
162849	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue Rachel est, de Parc-La Fontaine à De La Roche	Le Plateau-Mont-Royal	18275 ptie18316 ptie	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
155288	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue De Lanaudière, de Rachel est à Marie-Anne est	Le Plateau-Mont-Royal	18243	Reconstruction	B	D	Non subventionable
167396	Travaux	Priorité 3 - Égout	avenue Gascon, de Rachel est à Angus	Le Plateau-Mont-Royal	11877, 11878	Réhabilitation	B	D	Non subventionable
165229	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Pine, de Maurice à Rideau	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
165192	Travaux	Priorité 3 - Égout	rue Bélanger, de 21e Avenue à Pie-IX	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	31680	Réhabilitation	B	D	Travaux pas débutés
162392	Serv. prof.		Wellington, de Argyle à Egan - serv prof EG unit						Non subventionable
165212	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	5e Avenue Nord, de Gouin Ouest à Limite nord	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
166356	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	5e Avenue nord, de Gouin ouest à Limite nord	Pierrefonds-Roxboro	11753	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
162847	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue Rachel Est, de Parc-La Fontaine à De La Roche	Le Plateau-Mont-Royal	18275, 18316	Reconstruction	A	A	Travaux pas débutés
155285	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue De Lanaudière, de Rachel Est à Marie-Anne Est	Le Plateau-Mont-Royal	18243	Reconstruction	C	C	Travaux pas débutés
155776	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	rue de Liverpool, de Charon à Wellington	Le Sud-Ouest	21239, 21240	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
155778	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	rue de Liverpool, de Charon à Wellington	Le Sud-Ouest	21239, 21240	Reconstruction	B	D	Non subventionable
160850	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	boulevard LaSalle, de Manning à Egan	Verdun	11884, 11885	Construction			Travaux pas débutés
160852	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	boulevard LaSalle, de Brault à Beatty	Verdun	11857	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
155981	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord	Pierrefonds-Roxboro	6492	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
156039	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord	Pierrefonds-Roxboro	6492	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
164089	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	12e Avenue, de 11e Rue à 9e Rue	Pierrefonds-Roxboro		Reconstruction			Travaux pas débutés
166295	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	12e Avenue, de 11e Rue à 9e Rue	Pierrefonds-Roxboro	11747, 11748	Reconstruction	B	D	Travaux pas débutés
139016	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	rue Metcalfe, de René-Lévesque Ouest à Sainte-Catherine Ouest	Ville-Marie	23103	Réhabilitation			Non subventionable
151571	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Villeray à Crémazie Est	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22486	Reconstruction	C	C	Travaux pas débutés
156232	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Everett à Villeray	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22472	Reconstruction	C	D	Non subventionable
160301	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	10e Avenue, de William-Macdonald à Saint-Antoine	Lachine		Reconstruction			Travaux pas débutés
160302	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	10e Avenue, de William-Macdonald à Saint-Antoine	Lachine		Reconstruction			Travaux pas débutés
160303	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue	Lachine	5827	Reconstruction	B	B	Travaux pas débutés
160304	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson	Lachine		Reconstruction			Travaux pas débutés
160305	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson	Lachine		Reconstruction			Travaux pas débutés
160306	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue	Lachine	5827	Reconstruction	D	D	Travaux pas débutés
162489	Travaux	Priorité 3 - Aqueduc	avenue Léonard-De Vinci, de Bélair à Jean-Talon Est	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	22455	Reconstruction	A	A	Non subventionable
168944	Serv. prof.	Priorité 3 - Aqueduc	11e Avenue, de Provost à Saint-Georges	Lachine	5869	Reconstruction	D	D	Non subventionable
168946	Serv. prof.	Priorité 3 - Égout	11e Avenue, de Provost à Saint-Georges	Lachine	5869	Reconstruction	B	B	Non subventionable
151615	Travaux	Priorité 3 - Égout	Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN SOUM 10139						Non subventionable
151682	Travaux	Priorité 3 - Égout	Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Soum 10139						Non subventionable
151683	Travaux	Priorité 3 - Égout	Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Soum 10139						Non subventionable
151684	Travaux	Priorité 3 - Égout	Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Soum 10139						Non subventionable
150714	Travaux	Priorité 3 - Égout	Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN SOUM 10139						Non subventionable
150859	Travaux	Priorité 3 - Égout	avenue Giraud, de Montesquieu à Limite sud	Anjou	7081	Reconstruction		A	Non subventionable
161500	**Travaux**	**Priorité 3 - Aqueduc**	**Entrées de services en plomb - Corpo - Multi-arrondissements - DGSRE**	**Arrondissements multiples**	**Tronçons unifiés multiples**	**Reconstruction**		**D**	**Subventionnable, entrée de service en plomb**
146558	**Travaux**	**Priorité 3 - Égout**	**avenue des Érables, de Sherbrooke Est à Rachel Est**	**Le Plateau-Mont-Royal**	**18291, 18292**	**Reconstruction**	**B**	**D**	**Subventionnable, classe B devient D CIS=4-5, hiérar. II**
146239	**Travaux**	**Priorité 3 - Égout**	**rue Saint-Denis, de Jean-Talon Est à Jarry Est**	**Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**	**22004, 22009, 22021, 22033, 22048**	**Reconstruction**	**B**	**D**	**Subventionnable, classe B devient D CIS=4-5, hiérar. I**
146242	**Travaux**	**Priorité 3 - Aqueduc**	**rue Saint-Denis, de Jean-Talon Est à Jarry Est**	**Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**	**22004, 22009, 22021, 22033, 22048**	**Reconstruction**	**A**	**A**	**Subventionnable, aqueduc rempla. forcé classe D égout**

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	3 750 763	830 141	722 961	4 106 803	2 299	9 412 966	5 209
	Anjou	195 183	503 181	1 208 471	530 215	7 186	2 444 237	2 645
	Arrondissements multiples	1 676 457	261 975	3 788 435	3 259 756	423 979	9 410 602	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1 538 012	58 357	1 459 946	840 177	-7 095	3 889 396	2 202
	Lachine	665 477	951 571	1 375 885	1 796 098	1 968	4 790 998	4 126
	LaSalle	1 467 983	290 050	2 129 636	149 216	0	4 036 885	2 663
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	108 381	5 763	242 615	261 054	0	617 813	226
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	3 659 456	393 165	782 075	3 700 893	157 345	8 692 935	5 108
	Montréal-Nord	917 606	276 534	576 338	690 233	56 775	2 517 486	2 905
	Outremont	202 812	969 752	-113 710	478 710	31 054	1 568 618	495
	Pierrefonds - Roxboro	2 472 528	4 079 007	305 909	2 009 909	127 627	8 994 980	6 890
	Plateau Mont-Royal	1 869 163	2 889 659	1 517 104	3 304 490	-241 491	9 338 925	7 614
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	2 046 896	403 122	535 801	428 962	-277 337	3 137 445	1 291
	Rosemont - Petite-Patrie	1 906 227	130 777	-74 738	679 162	898	2 642 327	1 434
	Saint-Laurent	3 672 388	1 800 474	2 406 860	1 798 216	-10 862	9 667 076	10 414
	Saint-Léonard	655 778	0	0	677 709	-46	1 333 442	1 291
	Sud-Ouest	1 788 730	1 227 173	1 832 895	3 435 846	87 982	8 372 626	4 441
	Verdun	795 777	2 590 996	1 471 476	1 728 685	-104 053	6 482 881	5 813
	Ville-Marie	3 794 965	3 814 970	3 517 998	6 473 090	-66 667	17 534 356	12 632
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	2 416 276	28 724	1 351 716	3 210 773	573 779	7 581 267	3 904
Total Priorité 3 - Aqueduc		**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**81 303**
Priorité 3 - Égout	Ahuntsic - Cartierville	86 333	750 393	2 993 907	5 006 675	631 000	9 468 308	8 667
	Anjou	0	371 164	59 446	160 600	1 023 591	1 614 800	1 237
	Arrondissements multiples	345 136	74 768	3 635 267	2 297 495	963 957	7 316 624	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	770 990	445 009	2 156 841	2 829 634	984 248	7 186 721	8 755
	Lachine	224 198	1 228 072	1 810 939	2 297 427	201 961	5 762 598	4 504
	LaSalle	811 504	291 119	1 519 549	392 606	567 025	3 581 802	2 721
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				28 871	-2 210	26 661	81
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	1 004 427	145 353	1 751 811	3 576 391	7 164 233	13 642 215	8 169
	Montréal-Nord	32 414	95 877	98 341	807 978	326 290	1 360 900	2 860
	Outremont	592 527	1 245 720	503 360	2 276 377	857 588	5 475 572	3 690
	Pierrefonds - Roxboro	673 777	880 038	510 755	1 511 572	-54 455	3 521 687	5 300
	Plateau Mont-Royal	2 507 857	971 319	2 232 666	6 219 223	1 720 272	13 651 336	12 763
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	1 956 363	341 300	145 172	263 629	374 604	3 081 068	1 855
	Rosemont - Petite-Patrie	2 667 836	556 732	-108 348	2 245 279	759 742	6 121 241	6 099
	Saint-Laurent	5 507 695	5 841 920	2 633 297	1 225 033	648 253	15 856 198	16 453
	Saint-Léonard				169 910	4 367	174 278	579
	Sud-Ouest	1 575 769	889 768	2 490 352	5 856 670	2 383 862	13 196 422	11 541
	Verdun	1 266 966	1 907 321	1 229 142	1 591 746	-39 405	5 955 769	5 772
	Ville-Marie	7 228 963	3 301 506	4 628 615	8 835 466	769 678	24 764 227	20 088
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	744 675	36 471	1 764 331	7 898 269	4 241 020	14 684 766	10 238
Total Priorité 3 - Égout		**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général		**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**212 675**

	AUSCULTATION:	1 846 987	3 661 332	3 686 946			9 195 266
	TOTAL:	**65 445 274**	**44 540 571**	**58 780 061**	**95 050 848**	**24 288 964**	**288 105 718**

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	139310	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ - S2015-001**	NON	0	298 756	0	0	0	298 756	218
		139312	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	28 565	0	10 895	0	0	39 460	0
		142951	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof AQ**	NON	0	0	9 596	629	0	10 225	0
		143658	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst AQ Soum 267301**	NON	0	0	273 446	2 078	0	275 524	315
		143661	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - reconst AQ_Soum_252901**	NON	89 099	0	0	0	0	89 099	70
		143663	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	1 174	918	14	0	0	2 106	0
		143666	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst AQ_Soum 252901**	NON	55 579	0	0	0	0	55 579	35
		143667	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	829	739	-81	0	0	1 487	0
		145770	**Lajeunesse, de Chabanel à Sauvé - réhab AQ AO-10072**	NON	13 018	0	0	0	0	13 018	0
		145809	**De Salaberry, de Pasteur à De L'Acadie - serv prof AQ**	NON	271	0	0	8 315	351	8 936	0
		146000	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst AQ**	NON				336 608	-11 475	325 132	170
		146009	**Chambord, à Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				133 262	-432	132 830	85
		146010	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	359	0	0	4 779	306	5 444	0
		146267	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst AQ - Soum 292501**	NON				833 025	-7 013	826 012	725
		146268	**Merritt, Sauvé à Prieur - serv prof AQ**	NON	460	0	654	26 806	709	28 629	0
		146283	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				247 638	8 639	256 277	135
		146284	**Bruchési, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	0	0	7 131	390	7 521	0
		146290	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof AQ**	NON	0	6 475	8 649	15 881	1 831	32 837	0
		151625	**Émile-Journault,de Saint-Hubert à #1000-200 Émile-Journault-réhab AQ_S10072**	NON	326 546	0	0	0	0	326 546	342
		151628	**Place D'Argenteuil, de Robert-Giffard à Robert-Giffard-réhab AQ Soum 10072**	NON	358 616	0	0	0	0	358 616	240
		151632	**Henri-Bourassa ouest, de l'Acadie à Marcelin-Wilson - réhab AQ**	NON				203 498	0	203 498	306
		151635	**Jacques-Bizard, de Pierre-Curie à Poncet - réhab AQ**	NON				280 432	0	280 432	
		151638	**Charles-Gill, de James-Morrice à Tardivel - réhab AQ_Soum 10072**	NON	229 413	0	0	0	0	229 413	164
		152223	**Fleury, de Tolhurst à Meilleur - Ent.serv AQ**	NON	28 654	0	0	0	0	28 654	0
		152226	**De Poutrincourt, de De Salaberry à Louis-Dantin - Ent.serv AQ_S. S2014-005**	NON	79 590	0	0	0	0	79 590	0
		152233	**Sauvé, de Iberville à Sackville - Ent.serv.AQ__Soum. S2014-006**	NON	47 940	0	0	0	0	47 940	0
		152236	**Parthenais, de Fleury à Prieur - Ent.serv.AQ_Soum. S2014-006**	NON	77 091	0	0	0	0	77 091	0
		152240	**Gouin, de Saint-Hubert à Péloquin - ent.serv. AQ - Soum S2014-005**	NON	14 809	0	0	0	0	14 809	0
		152242	**Dudemaine, de Lavigne à Dépatie - Ent serv AQ_Soum.S2014-005**	NON	14 461	0	0	0	0	14 461	0
		152246	**Meilleur, de De Port-Royal à Sauvé - réhab AQ_Soum 10072**	NON	292 855	0	0	0	0	292 855	258
		152247	**Émile-Nelligan, de #6070 Émile-Nelligan à Boul.Laurentien-réhab AQ_S.10072**	NON	324 876	0	0	0	0	324 876	278
		152249	**Mazurette, de De l' Acadie à Charles-De La Tour - réhab AQ_Soum 10072**	NON	361 478	0	0	0	0	361 478	288
		152251	**Philippe-Hébert, de De Louisbourg à Taylor - réhab AQ_Soum 10072**	NON	307 386	0	0	0	0	307 386	177
		152253	**Saint-Germain,de Gouin à 12385 Saint-Germain-réhab AQ Soum 10072**	NON	327 211	0	0	0	0	327 211	128
		152254	**Prieur, de Papineau à Hamelin - réhab AQ_Soum.10072**	NON	70 512	0	0	0	0	70 512	206
		152255	**Prieur, de Des Prairies à Rancourt - réhab AQ_Soum.10072**	NON	254 713	0	0	0	0	254 713	216
		152988	**Curotte, de Prieur à Gouin - réhab AQ Soum 10072**	NON	445 256	0	0	0	0	445 256	266
		154916	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst AQ_- Soum 10 182**	NON				215 818	0	215 818	287
		154917	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof AQ**	NON	0	13 876	5 958	31 807	-284	51 357	0
		157352	**Meunier, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest - serv prof AQ**	NON				3 886	2 344	6 230	
		157357	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - reconst AQ - SoumS 2015-008-7**	NON	0	295 631	0	0	0	295 631	300
		157358	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - serv.prof AQ - Soum 2015-008-7**	NON	0	20 998	0	0	0	20 998	0
		157610	**Verville, De Beauharnois à Legendre - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	100 314	-32 255	0	0	68 058	0
		157611	**Sauvé, de Sackville à Limite Est - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	88 143	0	0	0	88 143	0
		157612	**Place René-Guénette, de Boul. Gouin à Limite Nord - rempl.AQ ent.services**	NON	0	4 292	0	0	0	4 292	0
		158127	**Laurentien, de Gouin à de l'Abord-à-Plouffe - serv prof AQ**	NON				6 147	0	6 147	
		162540	**Fleury, de Clark à D'Auteuil - Ent Serv AQ_- SoumS-AC-2016-002**	NON	0	0	60 474	0	0	60 474	0
		162541	**De Louisbourg, de Alfred Laliberté à De Poutrincourt- Ent Serv SAC2016-002**	NON	0	0	77 496	0	0	77 496	0
		162543	**De Louisbourg, de Philippe-Hébert à Frigon - Ent Serv AQ-Soum S-AC-2016-002**	NON	0	0	19 859	0	0	19 859	0
		162544	**Millen, de Louvin à Frémont - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	22 771	0	0	22 771	0
		162545	**Legendre, de Verville à Tolhurst - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	4 531	0	0	4 531	0
		162547	**Sauvé, de Saint-Charles à Hamel - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	65 035	0	0	65 035	0
		162548	**De Queylus, Jacques-Lemaistre à André-Grasset-Ent Serv AQ-Soum S-AC2016-003**	NON	0	0	38 913	0	0	38 913	0
		162550	**Pl.de Montgolfier, Legendre à Pl.De Mongolfier-Ent Serv AQ-Soum SAC2016-003**	NON	0	0	7 629	0	0	7 629	0
		163280	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof AQ**	NON				9 958	6 006	15 964	
		164933	**De Poutrincourt, de Dudemaine à De Louisbourg-Ent Serv AQ**	NON	0	0	149 375	15 050	0	164 425	0
		165302	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof AQ**	NON				2 498	0	2 498	0
		166474	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ**	NON				2 067	0	2 067	
		167079	**Sauriol Ouest, de Saint-Urbain à Clark - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				15 992	0	15 992	0
		167081	**Sauriol Ouest,de Meunier à Saint-Urbain - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				45 078	0	45 078	
		167083	**Sauriol, de Saint-Hubert à Peloquin - Entrée de service AQ Soum 2017-002**	NON				1 186	0	1 186	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	167085	**Mongeau, de Clark à Saint-Laurent - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				5 279	0	5 279	
		167087	**Durham,de Limite Sud à Henri-Bourassa Est-Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				3 262	0	3 262	
		167089	**Louisbourg,de Louisbourg à Louisbourg-Entrée de Service AQ Soum 2017-003**	NON				94 827	0	94 827	0
		167091	**Louisbourg,Luc-Rochefort,à J-Massé,Entrée service AQ Soum 2017-003-**	NON				34 286	0	34 286	0
		167093	**Louisbourg,de Suzor-Coté,à Philippe-Hébert-Entrée Service AQ-Soum.2017-003**	NON				34 609	0	34 609	0
		167095	**Louisbourg,Poutrincourt,J-Casavant-Entrée Service AQ-Soum 2017-003**	NON				19 422	0	19 422	0
		167097	**De Beauharnois O,de Reims à Saint-Laurent-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				32 907	0	32 907	
		167100	**Beauharnois O,Jeanne-Mance à Avenue du Parc-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				8 072	0	8 072	
		167102	**Basile-Routhier,Émile-Journault à Legendre E-Entrée Serv AQ Soum 2017-004**	NON				169 441	0	169 441	0
		167104	**Basile-Routhier,Crémazie E,à Saint-Arsène,-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				56 674	0	56 674	0
		167108	**Cartier, de Prieur Est à Fleury Est, rue - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				89 970	0	89 970	0
		167740	**Meunier de Port-Royal ouest à Sauvé ouest - réhab AQ**	NON				349 370	928	350 298	
		167743	**J.-J.-Gagnier, de Sauriol Est à Fleury est - réhab AQ**	NON				518 939	0	518 940	
		167745	**Henri-Bourassa Est de Papineau à Hamelin - réhab AQ**	NON				240 172	0	240 172	
	Total Ahuntsic - Cartierville				**3 750 763**	**830 141**	**722 961**	**4 106 803**	**2 299**	**9 412 966**	**5 209**
	Anjou	145410	**Fontevrault, de d'Allonnes à Lilas - réhab AQ SO-10072**	NON	116 710	0	0	0	0	116 710	0
		145412	**Yves-Prévost, de Portage à Azilda - réhab AQ/SO 10072**	NON	7 957	0	0	0	0	7 957	0
		151870	**Autoroute 40, de Neuville à Boulevard Métropolitain - Réhab AQ**	NON	70 516	0	0	0	0	70 516	63
		157625	**Larrey, de Louis-H.-La Fontaine à Mirabeau - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	374 834	3 034	0	377 868	445
		157626	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - reconst AQ-Soum 2015-06**	NON	0	269 450	0	0	0	269 450	220
		157627	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof AQ - Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		158527	**Curé-Clermont, de Louis-H.La Fontaine à de l'Église - reconst- entrée serv**	NON	0	229 713	0	25 955	0	255 667	0
		160622	**Baldwin, de Châteauneuf à Limite Est - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	759 659	1 968	0	761 627	1 227
		161995	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		161997	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162000	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		162001	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162002	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ**	NON	0	0	1 307	0	0	1 307	585
		162003	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	1 229	10 287	3 748	15 264	0
		165020	**du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	69 225	-39 230	0	29 995	0
		165021	**Du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	935	156	0	1 091	0
		166709	**Roi-René, de Châteauneuf à Roi-René**	NON				183 938	-45	183 893	105
		169058	**Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences - rehab AQ**	NON				340 569	2 234	342 802	
	Total Anjou				**195 183**	**503 181**	**1 208 471**	**530 215**	**7 186**	**2 444 237**	**2 645**
	Arrondissements multiples	146051	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013, UX-13-193 Corpo AO-10072**	NON	481 982	0	0	650 637	0	1 132 619	0
		146053	**Réhabilitation aqueduc 2013 - (agglo) - serv prof AQ**	NON	1 282	0	-4	159	0	1 437	0
		146116	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013 UX-13-192 Agglo AO-10072**	NON	147 127	0	-32	1 241	0	148 336	0
		147124	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-192 - Agglo AO-10072**	NON	11 432	0	-3	136	0	11 565	0
		147308	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-193 - Corpo_ AO-10072**	NON	171 340	315	2 286	0	0	173 941	0
		151855	**Dépenses contingentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	51 156	0	-10	390	0	51 536	0
		151856	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	441	0	65	0	0	506	0
		151857	**Dépenses contigentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	369 956	0	0	0	0	369 956	0
		151858	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	15 382	335	494	0	0	16 211	0
		153752	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	18 917	0	0	18 917	0
		153754	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	268 780	117 313	-7 102	378 990	0
		154927	**Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ**	NON				2 167	0	2 167	0
		154929	**Réhabilitation aqueduc 2014 -(corpo) - serv prof AQ**	NON	411 624	23 602	377 439	19 505	0	832 169	0
		155457	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (agglo) - Serv. prof AQ**	NON	772	0	0	6	0	778	0
		155458	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (corpo) - serv prof AQ**	NON	12 524	0	0	0	0	12 524	0
		156743	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	961 459	-38 458	-4 208	918 792	0
		156744	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	0	233 795	102 586	-7 817	0	328 565	0
		156745	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	17 446	0	0	17 446	0
		156746	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	1 439	36	15 950	-16 604	0	821	0
		156747	**Dépenses contingences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	1 312 836	0	-182	1 312 654	0
		156748	**Dépenses incidences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	39 090	0	0	39 090	0
		157634	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15351 Corpo - serv prof AQ**	NON	0	0	133 035	0	0	133 035	0
		157636	**Dépenses incidentes réhab AQ UX15350 Corpo - serv prof_AQ**	NON	0	0	67 143	874	0	68 017	0
		157637	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 - serv prof AQ**	NON	0	3 892	1 169	106	0	5 166	0
		157850	**Serv. prof. préparation Plans et Devis AQ - CORPO**	NON	0	0	88 533	126 864	95 606	311 003	0
		158045	**Serv prof AQ surveillance travaux - DI- Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	214 786	269 134	66 927	550 848	0
		158058	**Serv. prof. Communications DI - AQ**	NON	0	0	6 359	4 366	663	11 388	0
		161501	**Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE**	NON				38 949	1 681	40 630	0
		161541	**DI - Géotechnique - Corpo - Aqueduc**	NON				21 969	0	21 969	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Arrondissements multiples**	161542	**DI - Géotechnique - Agglo - Aqueduc**	NON				2 352	0	2 352	0
		162439	**Serv. prof. Communications DI - réhab AQ - CORPO**	NON	0	0	19 603	0	0	19 603	0
		162692	**Contrôle qualitatif - réhab AQ**	NON	0	0	83 957	45 550	41 665	171 173	0
		162696	**Contrôle qualitatif - Aqueduc**	NON				8 545	0	8 545	0
		163944	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON	0	0	9 236	1 950	0	11 186	0
		163945	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON				7 751	0	7 751	0
		164752	**Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ**	NON				7 152	0	7 152	0
		164753	**Serv. Prof. plans et devis DI-CORPO Réhab AQ**	NON	0	0	31 149	99 007	48 045	178 201	0
		164754	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164755	**Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164760	**Serv. prof. surv travaux DI CORPO- Réhab AQ**	NON	0	0	16 167	421 094	66 481	503 742	0
		164971	**Caractérisation DI - corpo - reconst AQ**	NON				51 520	0	51 520	0
		164972	**Caractérisation DI - agglo - reconst AQ**	NON				16 963	0	16 963	0
		166419	**Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				1 143 015	19 050	1 162 066	0
		166641	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333701**	NON				25 828	14 908	40 736	0
		166773	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333702**	NON				43 358	19 681	63 039	0
		166774	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				75 394	11 977	87 371	0
		166776	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				53 232	16 357	69 589	0
		166777	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333705**	NON				25 458	32 430	57 888	0
		166785	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				7 952	0	7 952	
		166786	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				26 598	0	26 598	
	Total Arrondissements multiples				**1 676 457**	**261 975**	**3 788 435**	**3 259 756**	**423 979**	**9 410 602**	**0**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	139376	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliffe-conts AQ - Soum 220702**	NON	125 363	25 202	89	0	0	150 654	63
		139377	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliff- serv prof AQ-Soum 220702**	NON	0	4 367	348	0	0	4 715	0
		139387	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof AQ**	NON	2 450	0	184	0	0	2 634	0
		139390	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst AQ Soum 234403**	NON	76	0	15 052	3 966	0	19 095	0
		139391	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof AQ**	NON	2 503	0	463	0	0	2 966	0
		141921	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques O - Const AQ - AO 10140**	NON	31 094	28 789	-28 789	0	0	31 094	0
		141922	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques o - serv prof AQ-AO 10140**	NON	9 466	0	0	0	0	9 466	0
		144230	**Saint-Jacques, de Addington à Old Orchard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	215 934	-54 646	0	161 288	100
		146208	**Van Horne, de boul. Décarie à Victoria - serv prof AQ**	NON	5 270	0	335	0	3 455	9 060	0
		149323	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof AQ**	NON	0	0	22 223	20 139	0	42 362	0
		151199	**Coutrai, de Légaré à Lavoie - réhab AQ - Soum 10072**	NON	317 852	0	0	0	0	317 852	279
		151201	**Atherton, de Powell à Limite d'arr.(8285 Atherton) - réhab AQ - Soum 10072**	NON	386 159	0	0	0	0	386 159	274
		151202	**Powel, de Mountain Sights à Limite arr.(4210Powel) - réhab AQ Soum 10072**	NON	428 840	0	0	0	0	428 840	250
		151203	**Mountain Sights, de Atherton à Powel - réhab AQ - Soum 10072**	NON	206 480	0	0	0	0	206 480	118
		152318	**Queen-Mary, de Mountain Sights à Décarie - serv prof AQ**	NON	22 459	0	1 979	0	0	24 438	0
		152845	**Cavendish(O&E)de Fielding à Chester - serv.prof AQ**	NON	0	0	17 331	0	0	17 331	0
		157578	**Cavendish, de Chester à Côte-Saint-Luc - serv prof Aq**	NON	0	0	6 185	0	0	6 185	0
		160288	**Mountain Sights, de Plamondon à Fin de rue (près de Vézina)-réhab AQ 329402**	NON	0	0	406 270	-27 702	0	378 568	255
		160340	**Vézina, de Lemieux à Lavoie - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	474 375	-30 046	0	444 329	482
		160784	**Jean-Brillant,de Légaré à Côte-des-neiges DN(±25m à l'ouest)-réhab AQ329402**	NON	0	0	327 967	-33 017	0	294 950	263
		164028	**Appleton, de Decelles à Hudson - reconst AQ_- Soum 325101**	NON				199 214	-19 488	179 725	118
		164029	**Appleton, de Decelles à Hudson - serv prof AQ**	NON				7 148	-97	7 051	0
		165402	**De la Savane (Nord), Décarie à Jean-Talon - reconst AQ_Soum 209205**	NON				723 215	9 089	732 305	
		166359	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof AQ**	NON				1 551	-54	1 497	
		166667	**De la Savane (Nord), de Décarie à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON				16 181	0	16 181	0
		166956	**De La Savane, de Mountain Sights à Victoria - serv prof AQ**	NON				11 521	0	11 521	0
		166958	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - reconst AQ_Soum 029205**	NON				443	0	443	
		166959	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - serv prof AQ**	NON				2 209	0	2 209	
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				**1 538 012**	**58 357**	**1 459 946**	**840 177**	**-7 095**	**3 889 396**	**2 202**
	Lachine	126227	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv. prof.AQ-Soum LAC-PUB-1205**	NON	3 253	607	-28	0	0	3 832	0
		126364	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	57 833	0	0	0	0	57 833	0
		134308	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - Serv prof. Aqueduc, SOUM SPG-10-02P**	NON	408	0	0	0	0	408	0
		139127	**Chemin LaSalle, de chemin LaSalle à Lyette - const AQ - Soum 13-13015**	NON	3 931	1 808	-1 808	0	0	3 931	0
		139130	**Axe St-Jacques, de voies serv aut.20 dir O à voies serv dir E - const AQ**	NON	86 463	0	0	0	0	86 463	0
		139133	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	39 392	0	0	0	0	39 392	0
		139139	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof AQ- Soum Lac-Pub-1206**	NON	735	562	415	0	0	1 712	0
		143951	**Remembrance, de 18e Avenue à 15e Avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	120 693	0	0	0	0	120 693	0
		143952	**Victoria, de 18e avenue à 16e avenue - Réhab AQ - Soum 10072**	NON	20 851	0	0	0	0	20 851	0
		143960	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	12 383	0	0	12 383	0
		144497	**Sir-George-Simpson,de 46e ave. à 38e ave.(regard3266)-reconst AQ**	NON	0	694 210	-22 500	0	0	671 710	698
		144501	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - reconst AQ**	NON	0	254 384	-15 000	0	0	239 384	338

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Lachine**	145278	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof AQ**	NON	0	0	12 860	3 193	0	16 053	0
		145604	**17e Avenue, de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	28 767	1 200	-2 312	27 654	0
		145801	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	18 100	604	0	18 704	0
		145803	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ**	NON				248 068	-10 106	237 961	170
		149259	**7e Avenue, de Pierre-Gauthier à Provost(vanne3715) - réhab AQ - S 329402**	NON	0	0	143 777	-27 702	0	116 075	101
		151208	**Thessereault, de 26 ave. à 30e ave.- réhab AQ - Soum 10072**	NON	189 296	0	0	0	0	189 296	250
		152844	**41e Avenue, de Sherbrooke à D'Urfé - réhab AQ - Soum 10072**	NON	142 623	0	0	0	0	142 623	195
		158462	**Provost, de 9e Avenue à 3e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	415 812	-14 072	0	401 740	377
		158721	**Victoria, de 36e Avenue à Broadway - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	331 330	-30 923	0	300 407	302
		158725	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ**	NON				159 908	11 444	171 352	240
		158727	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ_- Soum LAC-PUB-1631**	NON				67 051	-1 200	65 851	25
		158735	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	15 381	8	-8	15 381	0
		158737	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ - Serv prof**	NON	0	0	8 930	25 666	-15 492	19 105	0
		160171	**Norman, de Richer à de l'Aiguillage - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	388 120	-22 605	0	365 515	368
		160301	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - reconst AQ , Serv. Pro**	NON				784	-784	0	
		160304	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst AQ, Serv. Prof**	NON				1 392	-1 392	0	
		160306	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof AQ**	NON				3 840	-3 840	0	
		160812	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				400 070	0	400 070	390
		160813	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	24 385	5 582	0	29 966	0
		162336	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ**	NON				184 509	13 204	197 714	230
		162337	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	14 961	428	0	15 388	0
		165336	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab AQ**	NON				253 511	7 793	261 304	332
		165340	**Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Croissabt Brandon - réhab AQ**	NON				296 484	-152 968	143 516	
		165346	**Dixie, de 39e Avenue à 38e Avenue - réhab AQ**	NON				92 521	0	92 521	110
		167650	**Brandon, de Fairway à 46e avenue - réhab AQ**	NON				143 516	160 695	304 210	
		168944	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof AQ**	NON				2 433	-2 433	0	
		171005	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				632	-632	0	
	Total Lachine				**665 477**	**951 571**	**1 375 885**	**1 796 098**	**1 968**	**4 790 998**	**4 126**
	LaSalle	143996	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - AO311745**	NON	107 775	0	0	0	0	107 775	0
		143997	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144067	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst AQ - Soum 294420**	NON	24 517	0	0	0	0	24 517	0
		144069	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof AQ - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		144072	**5e Avenue, de Broadway à Centrale - reconst AQ - Soum 294420**	NON	4 048	0	0	0	0	4 048	0
		146036	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - Soum_311744**	NON	602 427	0	0	0	0	602 427	485
		146037	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	7 717	0	550	0	0	8 267	0
		146552	**Curé-Legault, de John-F.-Kennedy à Béique - réhab AQ - Soum 10072**	NON	250 435	0	0	0	0	250 435	284
		151442	**Matane, de 80e avenue à 76e avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	438 932	0	0	0	0	438 932	400
		155854	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	288 197	69 488	735	0	358 420	245
		155855	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	8 972	105	3 124	0	0	12 201	0
		157241	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - reconst AQ_- Soum 481942**	NON				241 239	0	241 239	
		157242	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof AQ_- Soum 421942**	NON				6 426	0	6 426	0
		157245	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	589	387 568	735	0	388 891	310
		157246	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160179	**Hull, de Dollard à Bout de la rue - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	203 918	-27 279	0	176 639	160
		160180	**Lefebvre, de Shevchenko à David-Boyer - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	333 941	-25 129	0	308 813	201
		160182	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst AQ**	NON	0	0	727 096	-1 933	0	725 163	375
		160186	**Broadway, de 8e Avenue à 6e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	400 502	-45 579	0	354 923	203
	Total LaSalle				**1 467 983**	**290 050**	**2 129 636**	**149 216**	**0**	**4 036 885**	**2 663**
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	131615	**Sect des Ave -Ph 2- 1 à 5 ave, Ch Bord-du-lac, de 0 à 0 - Const AQ S 252311**	NON	92 771	4 847	4 074	24 758	0	126 450	0
		131617	**Sect des Ave - Ph 2- 1 à 5e Ave & Ch Bord-du-Lac - sp AQ - DGSRE S.252311**	NON	15 609	916	103	0	0	16 628	0
		160284	**Cherrier, de du Pont à Charron - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	238 438	-20 850	0	217 588	226
		164976	**Saint-Pierre, de Bertrand à Boul. Gouin - réhab AQ**	NON				1 575	0	1 575	
		164978	**Bertrand, de Saint-Pierre à Bertrand - réhab AQ**	NON				84 222	0	84 222	
		164980	**Saint-Hyacinthe, de Saint-Pierre à Saint-Hyacinthe - réhab AQ**	NON				64 398	0	64 398	
		164981	**Raymond, de Dollard à Saint-Joseph - réhab AQ**	NON				106 951	0	106 951	
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				**108 381**	**5 763**	**242 615**	**261 054**	**0**	**617 813**	**226**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139207	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst AQ_AO-215202**	NON	373 473	46 306	-6 823	40 202	0	453 158	0
		139210	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof AQ_AO-215202**	NON	11 903	7 534	2 169	259	0	21 864	0
		142851	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof AQ_AO-265401**	NON	1 004	0	0	0	0	1 004	0
		143147	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	4 677	34 884	-34 884	0	0	4 677	0
		143148	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof AQ/AO-267801**	NON	4 000	0	91	206	0	4 297	0
		143246	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof AQ/AO-267801**	NON	3 030	0	23	52	0	3 104	0
		143249	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst AQ**	NON	0	18 098	-11 301	0	0	6 796	42

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	143250	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof AQ/AO-267801**	NON	2 701	0	23	52	0	2 775	0
		145358	**Bossuet, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	24 147	0	0	0	0	24 147	0
		145359	**De Cadillac, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	10 236	0	0	0	0	10 236	0
		145360	**De Jumonville, de Bossuet à De Cadillac - réhab AQ AO-10072**	NON	56 352	0	0	0	0	56 352	0
		145362	**145364seille, de Lacodaire à Carignan - réhab AQ AO-10072**	NON	53 522	0	0	0	0	53 522	0
		145371	**Sherbooke, de Nicolet à Bourbonnière - serv prof AQ__AO-215202**	NON	2 725	1 694	457	58	0	4 934	0
		147939	**Viau, de Notre-dame à Lafontaine - entrée serv AQ**	NON	62 736	5 439	-6 879	3 716	0	65 012	0
		147940	**Viau, de Notre-Dame à La Fontaine - serv prof AQ**	NON	306	1 173	232	14	0	1 725	0
		148968	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst AQ**	NON				47 301	-1 333	45 969	84
		148969	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof AQ**	NON	0	0	0	3 727	791	4 518	0
		149002	**Lescarbot, de De Repentigny à Mignault - Réhab AQ /SO 10136**	NON	360 037	0	0	0	0	360 037	340
		149005	**Mignault, de Lescarbot à Léon-Derome - Réhab AQ / SO 10136**	NON	566 647	0	0	0	0	566 647	390
		149006	**Honoré-Beaugrand, de Chénier à Place Chénier - Réhab AQ /SO 10136**	NON	246 749	0	0	0	0	246 749	173
		149007	**Place Chénier, de Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	333 692	0	0	0	0	333 692	250
		149008	**Chénier, de Place Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	85 553	0	0	0	0	85 553	75
		149426	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst AQ**	NON	191 033	51 039	-27 903	2 517	0	216 685	90
		149427	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - serv prof AQ**	NON	440	2 278	216	37	0	2 971	0
		149919	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Reconst AQ**	NON	190 583	38 603	-9 269	10 771	0	230 688	70
		149920	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Serv Prof AQ**	NON	454	2 347	222	38	0	3 061	0
		150823	**Ontario, de Jeanne-d'Arc à De LaSalle - rehab AQ /SO 10136**	NON	442 822	0	0	0	0	442 822	280
		151849	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - serv prof AQ**	NON	6 196	0	0	0	0	6 196	0
		152217	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ_- Soum 314801**	NON	0	0	284 262	8 221	0	292 484	267
		152237	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - Serv prof - Soum 314901**	NON	591	0	3 178	3 662	0	7 432	0
		152248	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ - SERV PRO AQ**	NON	0	0	14 699	900	0	15 599	0
		152250	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst AQ - serv prof**	NON	394	0	2 160	2 513	0	5 067	0
		152259	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ- Serv prof**	NON	4 333	0	3 838	4 046	-320	11 896	0
		152773	**Chambly de Ontario à Rouen - entrée de plomb (PRR)- 2014-006**	NON	366 360	0	0	0	0	366 360	1
		153602	**Darling, de Sherbrooke à Darling - réhab AQ**	NON	75 721	0	0	0	0	75 721	100
		154724	**Mercier, de Pierre de Coubertin à Sainte-Claire - entrée de plomb- AQ**	NON	49 793	0	0	0	0	49 793	1
		154725	**Joffre, de Hochelaga à Pierre de Coubertin - entrée de plomb - AQ**	NON	89 733	0	0	0	0	89 733	1
		154726	**Rue Pierre-Tétreault, de Forbin-Janson à de Grosbois - entrée de plomb - AQ**	NON	37 512	0	0	0	0	37 512	1
		155921	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	0	0	2 336	115 374	0	117 710	163
		155922	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - Soum 285701**	NON	0	0	187 827	415	0	188 241	71
		156055	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst AQ_Soum 316301**	NON				78 664	10 631	89 295	
		156608	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof AQ reconst AQ**	NON	0	4 664	0	1 697	1 658	8 018	0
		156613	**Sherbrooke, de limite ouest arrondissement à Saint-Germain - Reconst AQ-SP**	NON				8 079	913	8 992	490
		156620	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - serv prof AQ**	NON				765	2 166	2 931	0
		156909	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - serv prof - Soum 285701**	NON	0	0	17 583	-1 107	0	16 476	0
		158047	**H.-Beaugrand,Pierre-DeCoubertin à Ste-Claire-Entrée Serv AQ - Soum 2015-008**	NON	0	46 719	0	0	0	46 719	0
		158048	**Toulouse, de Bossuet à Du Quesne - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	12 703	0	0	0	12 703	0
		158049	**Pierre-Bernard, de Sherbrooke à De grobois - Entrées Serv. AQ-Soum 2015-008**	NON	0	76 956	0	0	0	76 956	0
		158050	**Dubuisson, de Saint-Donat à Baldwin - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	42 730	0	0	0	42 730	0
		160044	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ**	NON	0	0	289 258	762	0	290 020	198
		160051	**Davidson, de Hochelaga à Sherbrooke - Rehab AQ**	NON				519 688	-2 163	517 525	
		160615	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ - serv prof AQ**	NON	0	0	14 242	869	0	15 111	0
		161123	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON				10 390	1 286	11 676	164
		161129	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst AQ**	NON				9 839	0	9 839	
		162220	**Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat - Ent Serv AQ_- Soum 281401**	NON	0	0	28 979	8 238	0	37 218	0
		162446	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst AQ - serv prof**	NON				4 318	0	4 318	
		162449	**Dubuisson, de Meese à De Contrecoeur - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	18 495	-8 050	0	10 445	0
		162454	**de Toulouse, de Dickson à Bossuet - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	8 845	1 600	0	10 445	0
		163864	**Desjardins, de de Rouen à Hochelaga - réhab AQ**	NON				338 060	-2 726	335 334	292
		163865	**De Boucherville, de Notre-Dame à Port de Montréal - réhab AQ**	NON				188 977	-6 325	182 653	
		163866	**Létourneux, de Hochelaga à Pierre-De-Coubertin - réhab AQ**	NON				530 187	8 283	538 470	292
		163874	**Haig, de Hochelaga à Sherbrooke - reconst AQ_Soum 2017-016**	NON				945 105	115 433	1 060 538	
		163875	**Haig, de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				77 154	25 132	102 285	910
		165707	**Rameau, de Liébert à Dyonnet - réhab AQ**	NON				340 684	-6 166	334 518	236
		165711	**Des Ormeaux, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ**	NON				143 730	0	143 730	128
		165712	**Honoré-Beaugrand, de Sherbrooke à Place Honoré-Beaugrand - réhab AQ**	NON				257 163	10 084	267 246	
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**3 659 456**	**393 165**	**782 075**	**3 700 893**	**157 345**	**8 692 935**	**5 108**
Montréal-Nord		144300	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst AQ**	NON	14 958	118 768	-69 126	-34 290	0	30 310	0
		144301	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof AQ**	NON	8 992	0	0	0	0	8 992	0
		149923	**Villeneuve, de Boulevard Rolland à Boulevard Langelier - Réhab AQ/SO10136**	NON	318 175	0	0	0	0	318 175	400

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Montréal-Nord**	149924	**Boulevard Langelier, de Pierre à Villeneuve - Réhab AQ/ SO10136**	NON	244 524	0	0	0	0	244 524	333
		149932	**Salk, de Henri-Bourassa à de la Gare - Réhab AQ /SO 10136**	NON	178 612	0	0	0	0	178 612	496
		149933	**Ethier, de Henri-Bourassa à Léger - réhab AQ/ SO10136**	NON	76 454	0	0	0	0	76 454	100
		149934	**Henri-Bourassa, de Drapeau à Ethier - réhab AQ /SO10136**	NON	66 044	0	0	0	0	66 044	71
		153045	**De Rome , de Sabrevois à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	1 549	6 515	24 020	-7 572	0	24 512	0
		153047	**Belleville de Industriel à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	8 298	12 785	45 093	-12 227	0	53 949	0
		156040	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ_- Soum 961/6**	NON	0	11 185	391 047	5 182	18 766	426 180	291
		156041	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ**	NON	0	4 741	13 526	0	0	18 268	389
		156171	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot - Entrées services AQ_- Soum 255301**	NON	0	0	44 811	0	457	45 268	0
		156173	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot-Entrées Services AQ-serv prof Soum 255301**	NON	0	0	1 287	44	0	1 331	0
		157152	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ - serv prof - Soum 961/6**	NON	0	8 919	73 342	-26 829	0	55 431	0
		157153	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	10 135	1 708	0	11 843	0
		157508	**Martial, de Des Laurentides à Pie-IX - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	17 715	-2 100	4 120	1 984	21 718	0
		157510	**de Cobourg, de de Mont-Joli à Sabrevois - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	39 801	-2 100	5 493	-916	42 279	0
		157511	**Saint-Vital, de Prieur à Monselet - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	3 082	-2 100	1 373	153	2 509	0
		157584	**Henri-Bourassa, de Belleville à de Cobourg - reconst AQ - Serv**	NON				38 564	0	38 564	
		160001	**Léger, de Salk à Lanthier - réhab AQ**	NON				252 390	23 233	275 623	257
		160040	**L'Archevêque, de d'Amos à de Charleroi - Ent Serv AQ**	NON	0	53 024	-25 761	0	0	27 263	0
		162257	**de Rome, de Martial à Monselet - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	13 039	0	0	13 039	0
		162259	**de Rome, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	19 552	0	0	19 552	0
		162261	**Bruxelles, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162263	**Des Récollets, de Fleury à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 727	0	0	3 727	0
		162265	**Brunet, de Gouin à de Séville - ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	20 845	0	0	20 845	0
		162267	**Brunet, de Léger à Perras- ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 276	0	0	3 276	0
		162269	**Pelletier, d'Amos à de Charleroi- Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	8 673	0	0	8 673	0
		162271	**Pelletier, de Charleroi à de Castille - Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	4 143	0	0	4 143	0
		162273	**Arthur-Chevrier, de Rolland à Désy - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162456	**Hénault, de d'Amiens à Forest - réhab AQ**	NON				172 704	-298	172 407	236
		164169	**Forest, d'Armand-Lavergne à Sainte-Gertrude - Ent Serv AQ - Soum 977/7**	NON				3 226	0	3 226	0
		164170	**Gouin, de Laurentides à Audoin - Ent Serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 169	0	7 169	0
		164171	**Gouin, de Salk à Lacordaire - ent serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 994	0	7 994	0
		165844	**Henri-Bourassa, de Saint-Michel à Audoin - rehab AQ**	NON				145 618	6 292	151 909	194
		166707	**Langelier, de de Dijon à Marie-Victorin - réhab AQ**	NON				125 565	7 106	132 671	138
Total Montréal-Nord					**917 606**	**276 534**	**576 338**	**690 233**	**56 775**	**2 517 486**	**2 905**
	Outremont	139401	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst AQ_- Soum 284401**	NON				271 327	1 765	273 092	130
		139402	**De L'Épée, de Laurier à St-Joseph, serv prof AQ_Soum 284401**	NON	0	0	0	10 487	4 233	14 720	0
		139406	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof AQ**	NON	0	0	2 637	809	0	3 446	0
		139949	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée - reconst AQ_Soum 284401**	NON				97 723	22 551	120 274	
		139951	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof AQ Soum 284401**	NON	0	0	0	5 391	2 505	7 896	0
		144508	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst AQ soum 284501**	NON				113 540	0	113 540	
		144510	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof AQ**	NON	0	0	0	5 921	0	5 921	0
		144513	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst AQ - AO284601**	NON	164 313	0	0	0	0	164 313	57
		144514	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof AQ - AO284601**	NON	0	8 964	6	0	0	8 971	0
		145259	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	291 277	-79 683	-11 334	0	200 260	140
		145260	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof AQ**	NON	12 352	9 978	28 616	303	0	51 248	0
		145965	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	626 719	-78 950	-16 916	0	530 853	168
		149652	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - serv prof AQ**	NON	26 147	32 813	13 470	1 459	0	73 889	0
		161833	**Van Horne, de Pratt à Hartland - serv prof AQ**	NON	0	0	139	0	0	139	0
		161835	**Van Horne, de Antonine-Maillet à Rockland - serv prof AQ**	NON	0	0	56	0	0	56	0
Total Outremont					**202 812**	**969 752**	**-113 710**	**478 710**	**31 054**	**1 568 618**	**495**
	Pierrefonds - Roxboro	125208	**2e Avenue nord,de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 328	0	2 328	
		139158	**11e, de 15e Avenue à la 13e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	79 226	8 831	109	0	0	88 166	0
		139164	**Langevin, de Gouin à Richer - reconst AQ ST-14-04**	NON	47 662	0	0	0	0	47 662	1
		139165	**Allard, de Gouin à Richer - reconst AQ**	NON	46 913	0	0	0	0	46 913	0
		139171	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	71 359	8 384	103	0	0	79 846	0
		139173	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	26 469	2 597	32	0	0	29 099	0
		139199	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - reconst AQ ST-14-06**	NON	258 943	0	0	0	0	258 943	0
		139208	**11e Rue, de la 13e Avenue à la 11e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	70 505	8 384	103	0	0	78 992	0
		139238	**13e Avenue, de la 14e Rue à la 9e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	116 681	13 714	169	0	0	130 564	0
		140158	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst AQ**	NON	134 557	14 017	0	0	0	148 573	251
		145986	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof AQ**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		145989	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - serv prof AQ**	NON	4 155	0	249	0	0	4 404	0
		145991	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - serv prof AQ**	NON	2 541	0	152	0	0	2 693	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	146256	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	303 232	8 384	103	0	0	311 720	211
		146258	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - serv prof AQ**	NON	4 659	0	279	0	0	4 939	0
		146263	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 183	0	2 183	0
		152186	**Allard, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 928	0	0	0	0	9 928	0
		152187	**Langevin, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 676	0	0	0	0	9 676	0
		152190	**11e Rue, de 15e Avenue à la 13e Avenue - serv.prof AQ**	NON	10 831	0	353	0	0	11 183	0
		152401	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - serv prof AQ**	NON	12 182	0	0	0	0	12 182	0
		152402	**13e Avenue, de 14e Rue à 9e Rue - serv prof AQ**	NON	12 769	0	520	0	0	13 289	0
		152473	**Chestnut, de limite est à Richer - Reconst AQ ST-14-06**	NON	595 277	0	0	0	0	595 277	429
		152474	**Chestnut, de limite est à Richer - serv prof AQ**	NON	11 229	0	0	0	0	11 229	0
		152475	**Brunet, de Gouin à Chestnut - reconst AQ_ST-14-06**	NON	146 267	0	0	0	0	146 267	105
		152476	**Brunet, de Gouin à Chestnut - serv prof AQ**	NON	5 921	0	0	0	0	5 921	0
		152766	**11e Rue, de 13e Avenue à 11e Avenue - serv prof AQ**	NON	3 933	0	236	0	0	4 169	0
		153992	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - reconst AQ ST-14-20**	NON	197 989	0	0	0	0	197 989	180
		153993	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - reconst AQ_AO-ST1421**	NON	269 686	0	0	0	0	269 686	238
		153994	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - serv prof AQ**	NON	11 273	508	345	0	0	12 127	0
		153995	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - serv prof AQ_ST1421**	NON	6 102	700	-40	0	0	6 762	0
		155959	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				239 962	-11 792	228 170	319
		155960	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 834	-3 863	14 971	0
		155963	**Pascal, de Acres à Perreault - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				138 403	-6 852	131 551	184
		155964	**Pascal, de Acres à Perreault - serv prof AQ**	NON				10 986	-2 228	8 758	0
		155981	**3e Rue, de 2e Avenue Nord à 1re Avenue Nord - serv prof AQ**	NON				655	0	655	0
		155986	**4e Avenue, de Gouin à 4e Rue - serv prof AQ**	NON				1 819	0	1 819	0
		155992	**Maher, de limite ouest à Saint-Charles - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	555 173	15 360	3 234	0	573 767	472
		155993	**Maher, de limite ouest à Boulevard Saint-Charles - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155995	**Valley, de Monteray à Vincent - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	272 773	7 547	1 589	0	281 909	232
		155996	**Valley, de Monteray à Vincent - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155999	**Monteray, de Maher à Omega - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	158 704	4 391	925	0	164 020	135
		156001	**Vincent, de Omega à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	174 166	4 819	1 015	0	179 999	148
		156003	**Arnold, de Apple Blossom à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	137 699	3 810	802	0	142 311	117
		156005	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	610 311	16 885	3 555	0	630 751	519
		156006	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		156007	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	305 943	12 308	-86	0	318 166	385
		156009	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	179 529	7 223	-50	0	186 701	226
		156011	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ_- Soum ST-15-05**	NON	0	446 167	17 950	-125	0	463 992	562
		156013	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	678 745	14 562	8 941	0	702 248	598
		156014	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	6 556	0	0	0	6 556	0
		156015	**Thorndale, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	218 912	4 696	2 884	0	226 492	193
		156016	**Thorndale, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	3 278	0	0	0	3 278	0
		156019	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				157 939	-4 091	153 848	215
		156020	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix -_serv prof AQ**	NON				13 088	-2 604	10 485	0
		156021	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				220 110	-363	219 747	307
		156022	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 235	-3 718	14 517	0
		156039	**3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord - serv prof EG SAN**	NON				655	0	655	0
		156044	**4e Avenue, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				1 819	0	1 819	0
		156835	**5e Avenue, de 8e Rue à 7e Rue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	58 299	0	0	0	58 299	89
		156836	**8e Rue, de Prince-Edward à 5e Avenue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	34 008	0	0	0	34 008	56
		157176	**Edgewood, de limite ouest à de Versailles - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	19 433	0	0	0	19 433	34
		157258	**18e Avenue, de 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst AQ_Soum ST-15-05**	NON	0	77 336	3 111	-22	0	80 425	97
		157996	**Sherwood, de De Versailles à Berry - serv prof AQ**	NON	0	6 299	13 762	3 875	0	23 936	0
		158459	**Hortie, de Laurin à Gouin - serv prof AQ - Soum ST-16-05**	NON	0	4 920	15 763	592	0	21 274	0
		158461	**Laurin, de Hortie à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 924	707	0	24 550	0
		159228	**Olympia, de Cul-de-sac à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 573	694	0	24 186	0
		159229	**Olympia, de Olympia (près #4929) à d' Orléans - serv prof AQ**	NON	0	0	3 005	110	0	3 115	0
		159230	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - serv prof AQ**	NON	0	9 449	16 535	281	0	26 265	0
		159231	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof AQ**	NON	0	3 150	5 820	99	0	9 069	0
		159232	**Dalhousie, de Sherwood à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	5 497	11 470	3 369	0	20 336	0
		159233	**Alma, de De Lorraine à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	3 436	6 487	1 915	0	11 838	0
		159234	**Balmoral, de Varennes à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	4 810	10 648	3 121	0	18 579	0
		159242	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				17 248	-3 512	13 736	0
		159243	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				4 788	-844	3 944	0
		159244	**Gouin, de Coursol à des Cageux - serv prof AQ**	NON	0	3 690	0	0	0	3 690	0
		159245	**Gouin, de des Cageux à De Gaulle - serv prof AQ**	NON	0	5 166	0	0	0	5 166	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	159246	**Gouin, de Geneviève à Gouin (près #17140) - serv prof AQ**	NON	0	5 904	0	0	0	5 904	0
		159248	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				218 171	-10 563	207 608	290
		159250	**Côté, du Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst AQ__Soum ST-17-04**	NON				56 432	-2 672	53 760	75
		161841	**Gouin, du Chemin de la Rive-Boisée à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	6 138	1 220	0	7 358	0
		161842	**Émile, de Roméo à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	261	0	1 572	0
		161843	**Raymond, de David à Simone - serv prof AQ**	NON	0	0	2 094	417	0	2 511	0
		161844	**Raymond, de boul. Gouin à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161845	**Roméo, de des Maçons à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161846	**David, de 13740 David à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	3 933	782	0	4 715	0
		161847	**Simone, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	1 780	353	0	2 133	0
		161848	**André, de Marceau à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 205	438	0	2 643	0
		161849	**Albert, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 622	522	0	3 144	0
		161850	**Marceau, de Émile à du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	11 566	2 297	0	13 863	0
		161851	**Marceau, de du Parc à Huntington - serv prof AQ**	NON	0	0	8 816	1 645	0	10 461	0
		161982	**Marceau, de Gouin à Émile - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	368	0	1 679	0
		164076	**William, de London à Desjardins - serv prof AQ**	NON	0	0	5 426	0	0	5 426	0
		164078	**Aquila, de Louis-XV à Elizabeth - serv prof AQ**	NON	0	0	3 712	0	0	3 712	0
		164087	**Elizabeth, de Cadillac à de Versailles -serv prof AQ**	NON	0	0	5 140	0	0	5 140	0
		164089	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof AQ**	NON				586	0	586	0
		164091	**Maurice, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 783	0	1 783	
		164436	**James, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 621	0	1 621	
		164437	**Gouin, de Robitaille à Alexander - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				65 741	20 559	86 301	
		165011	**Lyons, de King à Juneau - reconst AQ_- Soum ST-17-05**	NON				226 789	0	226 789	222
		165012	**Lyons, de King à Juneau - serv prof AQ**	NON	0	0	5 706	14 420	-4 589	15 537	0
		165212	**5e Avenue de Gouin au #35, 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				879	0	879	0
		165214	**5e Avenue du #35, 5e Avenue au #16 , 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				1 416	0	1 416	0
		165226	**Rolland, de Maurice à Labelle - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165229	**Pine, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 053	0	1 053	
		165231	**Royal, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165233	**Rideau, de Rolland à Simard - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165246	**Grey, de Racine à Delray - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165250	**Delray, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 459	0	1 459	
		165690	**Racine, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165691	**Belleville, du Pierrefonds au Gouin - serv prof AQ**	NON				2 917	0	2 917	
		166229	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof AQ**	NON				2 002	0	2 002	0
		166292	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof ÉG san**	NON				2 002	0	2 002	0
		166295	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof ÉG**	NON				586	0	586	0
		166356	**5e Avenue, de Gouin à #35 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				879	0	879	0
		166357	**5e Avenue, de #35, 5e Avenue à #16 , 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				1 416	0	1 416	0
		166745	**Bélair, de #10438 Bélair à Bellevue - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				18 429	12 083	30 512	
		166746	**Bellevue, de Belvédère à Bélair - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				222 140	69 667	291 807	
		166748	**Belvédère, de Bellevue à #10444 Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				49 036	15 329	64 365	
		166752	**Belmont, de Belvédère à Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				90 094	28 164	118 258	
		166754	**Godard, de #4625 Godard à Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				66 848	20 897	87 746	
		166755	**Bonny, de Alexander à #4966 Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				59 558	18 618	78 177	
Total Pierrefonds - Roxboro					**2 472 528**	**4 079 007**	**305 909**	**2 009 909**	**127 627**	**8 994 980**	**6 890**
Plateau Mont-Royal		129902	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - const AQ**	NON	18 365	72 821	-43 533	-14 720	0	32 931	27
		129903	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	8 106	3 809	34 374	1 084	0	47 373	0
		132872	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst AQ**	NON	0	922 181	-104 375	0	0	817 807	691
		132873	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof AQ**	NON	1 419	667	8 583	190	0	10 858	0
		138111	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ - AO 262002**	NON	0	601 633	27 180	2 693	0	631 507	520
		138921	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON	7 694	3 446	5 578	450	0	17 168	0
		141036	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - construction AQ - AQ 265202**	NON	0	138 756	52 069	49 193	0	240 018	150
		141037	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - serv prof AQ - AO 265202**	NON	0	0	29 431	340	0	29 772	0
		143263	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof AQ**	NON	0	0	57 724	3 003	-386	60 341	0
		143278	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst AQ_Soum 266601**	NON				329 329	-85 286	244 043	210
		143279	**Berri, de Saint-Joseph à Bibaud - serv prof AQ**	NON	0	0	0	8 107	8	8 115	0
		143866	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	0	0	33	1 076	994	2 103	0
		143871	**Rachel, de De Bullion à Saint-André - Rehab AQ AO-10072**	NON	633 731	0	0	0	0	633 731	0
		143877	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON	0	0	109	0	0	109	0
		143889	**Resther, de Laurier à Bibaud - Rehab AQ/SO10072**	NON	4 309	0	0	0	0	4 309	17
		144493	**Resther, de Bibeau à Boucher - Reconst AQ**	NON	24 620	11 344	81 773	366	0	118 103	18
		144494	**Resther, de Bibeau à Boucher - Serv prof AQ**	NON	29 138	10 809	13 392	3 076	0	56 415	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Plateau Mont-Royal**	145609	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst AQ__Soum 266601**	NON				345 418	-23 957	321 460	180
		145610	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof AQ**	NON	0	0	3 432	6 984	8	10 424	0
		146557	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof AQ**	NON	0	0	5 697	1 076	994	7 767	0
		146564	**Laurier, de Hutchison à Du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	457	0	0	457	0
		147075	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst AQ**	NON	0	0	426	11 392	5 638	17 456	1 215
		147079	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab AQ /SO 10136**	NON	1 114 900	0	0	0	0	1 114 900	731
		147291	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - Reconst AQ - Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	96 909	6 791	23 429	-23 429	103 701	164
		147293	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof AQ_- soum DDTTP 54-15-12**	NON	0	29 493	971	4 345	0	34 809	0
		150717	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab AQ / AO10136**	NON	0	0	332 624	0	0	332 624	259
		151287	**Jeanne-Mance, de Mont-Royal à Villeneuve - Serv Prof AQ**	NON	26 883	0	1 790	0	0	28 673	0
		151496	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - Reconst AQ**	NON	0	453 117	-95 961	95 961	-95 961	357 156	121
		151497	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - serv prof AQ**	NON	0	53 270	-22 594	27 525	-22 594	35 607	0
		155285	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				789	0	789	0
		155291	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				1 244	0	1 244	0
		155333	**Laval, de Sherbrooke à Carré Saint-Louis - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	491 402	2 397	12 003	0	505 802	239
		155388	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON				15 388	668	16 056	0
		155709	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	549 454	-56 184	0	493 270	340
		160626	**Clark, de Saint-Viateur à Bernard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 281	-65 598	0	503 684	272
		160630	**Rachel, de Parthenais à Chapleau - rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				175 298	185	175 483	300
		161813	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst AQ**	NON				9 487	994	10 480	210
		162840	**Chapleau, de Sherbrooke à Rachel - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				121 587	161	121 748	225
		162842	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ__Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 004 292	-145 373	858 918	
		162843	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON				86 883	-17 999	68 884	0
		162847	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst AQ**	NON				789	0	789	50
		164013	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - reconst AQ**	NON				11 771	0	11 771	120
		165175	**Bercy, de Sherbrooke Est à Rachel Est - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 124	201	1 325	185
		165176	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				58 690	0	58 690	0
		166033	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ_Soum 321701**	NON				462 257	140 261	602 518	
		166034	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ**	NON				18 458	5 654	24 111	1 310
		166731	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst AQ**	NON				8 247	-3 062	5 185	
		167021	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab AQ**	NON				173 754	-6	173 748	60
		167023	**Assomption, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab AQ**	NON				363 893	20 800	384 693	
	Total Plateau Mont-Royal				**1 869 163**	**2 889 659**	**1 517 104**	**3 304 490**	**-241 491**	**9 338 925**	**7 614**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129859	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst AQ_RP-ING13-03**	NON	89 257	62 291	35 371	79 703	-79 703	186 919	0
		130341	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	13 809	1 966	414	4 636	0	20 825	0
		142839	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - reconst AQ RP-ING13-03**	NON	723 559	132 351	56 406	197 646	-197 646	912 317	0
		142843	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	15 136	2 362	498	9 868	9	27 873	0
		145299	**14e Avenue, de Victoria à Parent - réhab AQ/ SO10136**	NON	307 847	0	0	0	0	307 847	265
		145401	**82e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ /SO10136**	NON	317 755	0	0	0	0	317 755	283
		145402	**82e Avenue, Notre-Dame à Victoria - réhab AQ /SO10136**	NON	154 849	0	0	0	0	154 849	262
		145407	**12e Avenue, de De La Gauchetière à René-Lévesque - réhab AQ/ SO10136**	NON	130 898	0	0	0	0	130 898	170
		149963	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst. AQ - RP-ING14-02**	NON	168 785	0	36 333	1 827	0	206 945	185
		149964	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof AQ - RP ING14-02**	NON	3 329	3 765	57 698	6 952	0	71 744	0
		149970	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst AQ RPING14-02**	NON	0	103 358	0	0	0	103 358	126
		149971	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof AQ - RPING14-02**	NON	25 103	2 801	8 234	3 122	3	39 263	0
		153155	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière - Ent Serv AQ - RP-ING-14-07**	NON	96 569	926	-926	0	0	96 569	0
		158248	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	5 554	0	11 406	0
		158249	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	62 708	0	0	0	62 708	0
		158250	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	6 157	0	0	0	6 157	0
		158251	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	12 732	0	0	0	12 732	0
		158252	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	0	0	5 853	0
		163011	**André-Ampère,Élie-Beaugrand à Armand-Bombardier-Ent.Serv AQ-Sou RP-ING16-0**	NON	0	0	2 392	838	0	3 230	0
		163013	**De Montigny, de la 43e avenue à la 47e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163014	**René-Lévesque, Des Saules à Boul.Tricentenaire - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	22 215	7 778	0	29 993	0
		163015	**Sainte-Catherine, de 2e avenue à 4e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	34 177	11 965	0	46 143	0
		163016	**Des Saules, de René-Lévesque à Ste-Catherine - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	87 835	30 751	0	118 587	0
		163017	**Forsyth, de 7e avenue à Saint-Jean-Baptiste - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	43 747	15 316	0	59 063	0
		163018	**66e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163019	**Bellerive, de 66e Avenue à 67e Avenue - ent.serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	7 177	2 513	0	9 690	0
		163020	**Prince-Arthur, de la limite à la 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	2 734	957	0	3 691	0
		163021	**Victoria, de 28e avenue à 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	19 481	6 820	0	26 301	0
		163022	**16e avenue, de Victoria à De Gauchetiete- Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	70 747	24 769	0	95 515	0
		163024	**16e Avenue, de Ontario à Gratton- ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	26 658	9 333	0	35 991	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles**				**2 046 896**	**403 122**	**535 801**	**428 962**	**-277 337**	**3 137 445**	**1 291**
	Rosemont - Petite-Patrie	139101	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst AQ - Soum 225904**	NON	583 958	59 982	-28 934	18 205	0	633 210	0
		139103	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof AQ**	NON	21 449	9 533	10 213	499	0	41 694	0
		139105	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, - reconst AQ_AO-215202**	NON	366 285	52 810	-58 714	1 153	0	361 533	0
		139107	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofAQ__AO-215202**	NON	12 043	8 453	1 811	280	0	22 587	0
		144455	**Fullum, de Masson à Dandurand - Reconst AQ /AO RPPV13-05067-OP**	NON	486 308	0	0	0	0	486 308	238
		144456	**Fullum, de Masson à Dandurand - Serv Prof AQ**	NON	9 486	0	887	0	0	10 372	0
		147224	**13e Avenue, de Laurier à Masson - réhab AQ - Soum 10072**	NON	198 403	0	0	0	0	198 403	175
		147225	**15e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - réhab AQ - Soum 10072**	NON	228 296	0	0	0	0	228 296	182
		165865	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				3 153	0	3 153	0
		165881	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - reconst AQ__Soum : 10118**	NON				651 916	-396	651 520	839
		165882	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - serv prof_AQ**	NON				3 957	1 294	5 251	0
	Total Rosemont - Petite-Patrie				**1 906 227**	**130 777**	**-74 738**	**679 162**	**898**	**2 642 327**	**1 434**
	Saint-Laurent	139331	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	46 060	0	0	0	0	46 060	0
		139333	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof AQ - Soum 12-015**	NON	0	0	2 876	0	0	2 876	0
		139339	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	21 481	0	0	0	0	21 481	0
		146297	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	464 988	0	0	0	0	464 988	590
		146298	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof AQ - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	0	0	3 770	0
		146307	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	96 891	3 749	0	1 193	0	101 833	70
		146308	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof AQ-Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146312	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	154 167	5 850	0	516	0	160 534	152
		146313	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof AQ - Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146319	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	270 444	0	0	0	0	270 444	525
		146320	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof AQ - Soum 13-019**	NON	4 097	0	0	24 275	0	28 372	0
		146327	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	364 268	28 182	0	1 362	0	393 812	409
		146328	**De La Sorbonne,du Chemin Laval au Chemin Laval-serv prof AQ S13-019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	0
		151675	**Boulevard Alexis-Nihon, de Nantel à De L'Église - réhab AQ Soum 10072**	NON	329 456	0	0	0	0	329 456	267
		151678	**Alexis-Nihon, de 381-83 Alexis-Nihon à Jonhson-réhab AQ S.10072**	NON	290 412	0	0	0	0	290 412	374
		151679	**Couvrette, de Muir à Poirier - réhab AQ_Soum 10072**	NON	280 842	0	0	0	0	280 842	383
		151680	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	128 663	0	0	0	0	128 663	175
		151692	**Keller, de Jean-Bouillet à Achim - réhab AQ_Soum 10072**	NON	300 560	0	0	0	0	300 560	372
		152269	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst AQ**	NON	0	86 670	0	0	0	86 670	137
		152270	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof AQ**	NON	0	3 688	2 697	1 252	0	7 638	0
		152275	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst AQ**	NON	0	193 969	-2 986	0	0	190 983	385
		152276	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof AQ**	NON	0	7 412	7 137	454	0	15 004	0
		152281	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	146 021	15 419	0	0	161 440	220
		152282	**Champigny,de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	5 369	4 779	435	0	10 583	0
		152288	**Nantel, de Boulevard Alexis-Nihon à du Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	61 070	0	0	0	0	61 070	94
		152289	**Beaudet, de Beaudet à Alexis-Nihon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	64 586	0	0	0	0	64 586	150
		152290	**Stevens, de Boulevard Alexis-Nihon à de Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	55 870	0	0	0	0	55 870	94
		152459	**De l' Église, de Alexis-Nihon à Gratton - réhab AQ_Soum 10072**	NON	140 999	0	0	0	0	140 999	234
		152460	**Savard, de Achim à Robitaille - réhab AQ_Soum 10072**	NON	171 513	0	0	0	0	171 513	210
		153369	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst AQ__Soum 14-026**	NON	413 063	15 981	0	0	0	429 044	296
		153370	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof AQ_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155022	**Crépreau, de #406 Crépeau à Laframboise - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	411 957	-84 023	0	327 934	454
		155106	**Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				167 089	-1 417	165 672	
		155905	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	134 069	3 159	0	0	137 228	212
		155906	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 850	4 261	386	0	9 498	0
		155912	**Raimbault, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	130 606	476	0	0	131 083	198
		155913	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 282	3 735	187	0	8 203	0
		155934	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst AQ**	NON	0	129 211	3 028	0	0	132 238	233
		155935	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof AQ**	NON	0	4 559	4 391	279	0	9 229	0
		155940	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	0	168 291	0	0	168 291	190
		155941	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	5 091	3 877	1 402	0	10 370	0
		155947	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst AQ**	NON	0	247 424	-7 239	0	0	240 185	300
		155948	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof AQ**	NON	0	5 313	4 234	1 418	0	10 965	0
		155953	**Chemin Laval, Poirier au #2230 Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	524 277	-5	0	0	524 272	714
		155954	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	16 454	12 450	4 200	0	33 103	0
		156631	**Marcel, de Létang à Biret - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	97 449	811	0	-286	97 974	146
		158573	**Côte-de-Liesse, de Graveline à Montée de Liesse - réhab AQ-329401**	NON	0	0	249 850	-11 252	0	238 598	266
		160261	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof AQ**	NON	0	0	23 511	5 104	46	28 662	0
		160263	**Saint-Germain, de de l'Église à Côte-Vertu - serv prof AQ**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160265	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Cardinal - serv prof AQ**	NON	0	0	14 107	3 062	28	17 197	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Saint-Laurent**	160274	**Frenette, de Bourgoin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	269 742	-22 874	0	246 868	325
		160275	**Marcel, de Biret à Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	167 598	-26 085	0	141 514	186
		160276	**O'Brien, de Cléroux à Henri-Bourassa limite arrond - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	337 770	-69 259	0	268 512	395
		160278	**Sigouin, de # 2445 Sigouin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	185 320	-16 379	0	168 941	220
		160279	**Matis, de Saint-Charles à # 3000 Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	144 804	-22 898	0	121 906	190
		160280	**Abbott, de Badeaux à Nantel - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	138 244	-14 604	0	123 640	161
		160317	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof AQ_- SOUM 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160534	**Toupin, de 3085 toupin à Baker - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	166 734	-13 101	0	153 632	149
		165456	**Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				146 332	0	146 332	
		165458	**Marcel-Laurin, du Ch. Laval à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				101 549	-1 310	100 239	
		165462	**Chameran, de Meloche à Deguire - réhab AQ**	NON				81 973	0	81 973	
		165463	**Varry, de Quenneville à Brochu - réhab AQ**	NON				174 577	0	174 577	
		165478	**Trudeau, de Hébert à Laperrière - réhab AQ**	NON				197 350	0	197 350	257
		165479	**Trudeau, de Laperrière à Houde - réhab AQ**	NON				157 852	0	157 852	233
		165486	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab AQ**	NON				147 171	0	147 171	248
		165487	**Stevens, de Satim à Abbott - réhab AQ**	NON				146 269	0	146 269	200
		165489	**Côte-de-Liesse, de Montée-de-Liesse à McArthur - réhab AQ**	NON				692 812	-8 053	684 760	
		165998	**Hors rue, de Marcel à Hors rue - serv prof ÉG san**	NON				5 896	0	5 896	0
	Total Saint-Laurent				**3 672 388**	**1 800 474**	**2 406 860**	**1 798 216**	**-10 862**	**9 667 076**	**10 414**
	Saint-Léonard	143124	**Nobel, de Le Normand à Couture - réhab AQ - AO 10054 AO-10072**	NON	16 266	0	0	0	0	16 266	0
		145284	**Pouget, de Bressani à Provencher - réhab AQ AO-10072**	NON	8 938	0	0	0	0	8 938	0
		145285	**Baudelaire, de Buies à De Viterbe - réhab AQ AO-10072**	NON	22 346	0	0	0	0	22 346	0
		145286	**De Fontenelle, de Jean-Talon à Brunetière - réhab AQ AO-10072**	NON	10 706	0	0	0	0	10 706	0
		145293	**Langelier, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	38 108	0	0	0	0	38 108	0
		149980	**P.-E Lamarche, de De Noyelle à Langelier - réhab AQ /SO10136**	NON	181 245	0	0	0	0	181 245	275
		149984	**Lavoisier, de Belcourt à Albanel - réhab AQ /SO10136**	NON	226 443	0	0	0	0	226 443	265
		149985	**Belcourt, de Belherbe à Lavoisier - réhab AQ /SO10136**	NON	151 727	0	0	0	0	151 727	210
		165800	**Champ-d'Eau, de Louis-Sicard à P.-E.-Lamarche - réhab AQ**	NON				252 300	0	252 300	347
		165801	**Couture, de Pascal-Gagnon à Champ-d'Eau - réhab AQ**	NON				258 374	-14	258 360	
		165802	**La Durantaye, de Capri à Fleurimont - réhab AQ**	NON				167 035	-32	167 004	194
	Total Saint-Léonard				**655 778**	**0**	**0**	**677 709**	**-46**	**1 333 442**	**1 291**
	Sud-Ouest	130449	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst**	NON	1 572	17 091	-17 091	0	0	1 572	0
		136363	**Sainte-Marguerite de Saint-Jacques a Saint-Antoine- reconstAq**	NON	31 695	10 564	-10 564	0	0	31 695	0
		136832	**Delinelle de St-Ambroise a Notre-Dame - ServProf Aq - DRM 000259**	NON	5 663	0	0	77	0	5 739	0
		136911	**Smith, de Murray à Ann, serv prof AQ - soum 222601**	NON	98	0	-1	30	0	127	0
		136912	**Sainte Marguerite de St Jacques a St-Antoine- servProf AQ**	NON	18 366	0	408	224	0	18 998	0
		136914	**Agnès, de Richelieu à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	0	0	17 715	7 366	25 081	0
		137305	**Montfort et St-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconst AQ - AO 211430**	NON	0	168 795	-4 150	15 319	0	179 964	144
		137306	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof AQ**	NON	0	10 990	3 240	-4 040	0	10 190	0
		138477	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof AQ**	NON				11 920	-4 721	7 199	0
		138484	**Richmond de Basin a William, Reconst AQ**	NON	15 961	1 763	-117	0	0	17 606	0
		138485	**Richmond de Basin a William, ServProf AQ**	NON	3 083	882	179	110	0	4 254	0
		138676	**Saint-Patrick, de Atwater à Island - serv prof AQ**	NON	0	0	35 610	18 873	626	55 110	0
		143565	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstAQ**	NON	94 744	9 016	-9 016	0	0	94 744	65
		143566	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProf AQ**	NON	5 054	0	146	57	0	5 256	0
		144322	**Allard, de Briand à D'Aragon - reconst AQ - Soum 211308**	NON	94 642	0	10 212	3 391	0	108 245	0
		144323	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof AQ**	NON	10 450	0	-147	147	0	10 450	0
		144326	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Reconst AQ**	NON	134 333	72 515	-72 515	0	0	134 333	0
		144327	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Serv Prof AQ**	NON	39 816	0	1 107	452	0	41 375	0
		144461	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Atwater - serv prof AQ**	NON	0	0	34 799	21 264	-25 673	30 390	0
		144467	**Therien, de Notre-Dame à Limite Nord - Rehab AQ/AO-10072**	NON	94 270	0	0	0	0	94 270	0
		144470	**Clifford, de De la Verendrye à Laurendeau - Rehab AQ AO-10072**	NON	8 504	0	0	0	0	8 504	0
		145875	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Reconst AQ**	NON	570 220	73 791	-20 981	0	0	623 030	200
		145876	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - Serv Prof AQ**	NON	0	0	15	24	0	38	0
		146832	**Saint-Philippe, de Charlebois à Langevin - serv prof AQ - Soum 315901**	NON	0	0	18 493	3 655	0	22 148	0
		146848	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab AQ / SO 10136**	NON	452 003	0	0	0	0	452 003	226
		146854	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof AQ**	NON	0	0	5 944	4 920	0	10 864	0
		149623	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst AQ Soum : 293701**	NON				670 212	21 728	691 940	405
		149624	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - Serv Prof AQ**	NON	750	0	0	26 911	-246	27 415	0
		149840	**Peel, de Smith à Notre-Dame - reconst AQ - Soum 290101**	NON				731 199	0	731 199	530
		149841	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON				3 175	0	3 175	0
		150659	**Galt, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	47 511	0	0	0	0	47 511	45
		150660	**De la Vérendrye, de Galt à Le Caron - réhab AQ /SO 10136**	NON	97 222	0	0	0	0	97 222	99

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Sud-Ouest**	150661	**Le Caron, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	50 714	0	0	0	0	50 714	72
		154455	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof AQ**	NON	12 060	3 527	717	460	0	16 765	0
		155695	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst AQ_- Soum 211503**	NON	0	435 243	630 588	7 778	0	1 073 609	865
		155697	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof AQ - Soum 211503**	NON	0	6 436	13 636	-849	0	19 223	0
		155757	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst AQ_Soum 319601**	NON				68 966	-115	68 851	22
		155758	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof AQ**	NON				2 827	0	2 827	0
		155765	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	1 291	23 054	0	0	24 345	0
		155771	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof AQ**	NON	0	769	8 950	-235	0	9 484	0
		155776	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof AQ**	NON				768	0	768	
		155816	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof AQ**	NON				4 798	344	5 141	
		155821	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof AQ**	NON				5 096	344	5 440	
		156614	**Bridge, de Wellington à Mill - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	413 729	1 818	0	-1 818	413 729	361
		156988	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - const AQ - Soum 211501**	NON	0	0	99 557	0	0	99 557	42
		156989	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - serv prof AQ - Soum 211501**	NON	0	0	9 966	-3 172	-2 024	4 769	0
		156991	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof AQ**	NON	0	769	10 937	0	0	11 707	0
		156995	**Lenoir, de Saint-Jacques à Extrémité Nord - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	313 014	-27 702	0	285 312	146
		156997	**Saint-Rémi, de Ste-Émilie à ch. de la Côte-St-Paul - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	745 088	-61 901	0	683 187	369
		157581	**Saint-Patrick, de Island à Shearer - serv prof AQ**	NON				21 686	740	22 426	
		163632	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				175 952	0	175 952	185
		163633	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				15 308	-5 783	9 526	185
		165352	**Jolicoeur, de Drake à Laurendeau - réhab AQ**	NON				626 686	2 835	629 521	480
		165377	**Monk, de Allard à De La Vérendrye - réhab AQ**	NON				965 885	104 937	1 070 822	
		166131	**Saint-Jacques, de Place Saint-Henri à Laporte - serv prof AQ**	NON				12 307	0	12 307	
		166230	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof AQ**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166233	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof AQ**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166237	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				19 392	-3 695	15 697	0
		166247	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				23 000	-4 048	18 952	0
		166249	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof AQ**	NON				10 363	-1 962	8 402	0
		166252	**De L'Inspecteur, de Notre-Dame à William - serv prof AQ**	NON				9 669	-977	8 692	
		166253	**Saint-Paul ouest, de L'Inspecteur à Nazareth - serv prof AQ**	NON				4 834	-489	4 346	
		166403	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. AQ**	NON				19 512	1 502	21 014	0
	Total Sud-Ouest				**1 788 730**	**1 227 173**	**1 832 895**	**3 435 846**	**87 982**	**8 372 626**	**4 441**
	Verdun	144529	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	74 857	926	-926	0	0	74 857	0
		144848	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	28 289	0	0	0	0	28 289	110
		144851	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - reconst AQ - Soum S13-001**	NON	6 133	0	15 662	0	0	21 795	0
		144852	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof AQ - Soum S13-003**	NON	7 993	0	0	0	0	7 993	0
		144873	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - reconst AQ__- S15-001**	NON	0	558 211	-43 677	0	0	514 533	325
		145244	**Gordon, de LaSalle à Champlain - reconst AQ AO-288101**	NON	0	549 915	713 913	99 012	0	1 362 840	1 005
		145245	**Gordon, de LaSalle à Champlain - serv prof AQ**	NON	4 612	0	49 514	400	-11	54 515	0
		146044	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	0	13 895	3 207	0	0	17 102	0
		151213	**Beurling, de Stephens à 6100 Beurling - réhab AQ - Soum 10072**	NON	298 835	0	0	0	0	298 835	266
		151215	**Dupuis, de Claude à Bannantyne - réhab AQ - Soum 10072**	NON	126 397	0	0	0	0	126 397	174
		151216	**Woodland, de LaSalle à Verdun - reconst AQ_- S15-001**	NON	0	604 728	-68 010	0	0	536 718	375
		151217	**Woodland, de LaSalle à Verdun - serv prof AQ - Soum S16-004**	NON	0	15 053	3 457	0	0	18 510	0
		151218	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - reconst AQ - S14-002**	NON	224 094	0	0	0	0	224 094	365
		151219	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof AQ - S14-008**	NON	9 256	0	0	1 491	0	10 747	0
		155398	**Joseph, de Caisse à Strathmore - rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	234 583	-72 899	0	161 684	192
		155420	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst AQ - serv. prof.**	NON	0	6 103	1 665	10 321	-687	17 402	0
		155424	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv. prof. AQ**	NON				3 930	-285	3 645	
		155495	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ S15-002**	NON	0	430 213	-75 131	2 495	0	357 577	360
		155496	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ - Soum S15-006**	NON	9 237	1 849	0	0	0	11 086	0
		155503	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ_S15-002**	NON	0	405 242	-82 096	1 670	0	324 816	426
		155505	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	6 073	2 053	1 703	0	0	9 829	0
		155978	**Régina, de Gertrude à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	154 787	-27 702	0	127 085	138
		155979	**Caisse, de Evelyn à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	238 581	-55 404	0	183 177	172
		156969	**Stephens, de LaSalle à Beurling - serv prof AQ**	NON	0	0	4 587	24 973	0	29 560	0
		156982	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof AQ**	NON	0	2 809	-625	18 314	-10 499	9 999	0
		159971	**Troy, de Lafleur à LaSalle - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	305 343	-59 333	0	246 010	187
		160645	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof**	NON				2 184	0	2 184	
		160830	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst AQ, Serv.Prof.**	NON				25 658	0	25 658	0
		160836	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst EG UN serv. Prof.**	NON				18 489	0	18 489	0
		160838	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst AQ, serv. prof,**	NON				12 835	-2 001	10 834	0
		160842	**Argyle, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ**	NON	0	0	14 940	26 901	-2 001	39 840	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Verdun**	160852	**LaSalle, de Brault à Beatty - Reconst AQ , Serv. Prof**	NON				696	0	696	0
		160854	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst EG UN , Serv. Prof.**	NON				4 624	0	4 624	0
		162600	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst AQ**	NON				101 423	0	101 423	100
		162601	**Wellington, de Argyle à Egan - serv prof AQ**	NON				6 995	-1 742	5 252	0
		162615	**LaSalle, de 6e Avenue à 1re Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				794	13 636	14 430	
		163329	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				1 548	26 592	28 140	
		163331	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv. prof. AQ**	NON				20 604	0	20 604	0
		163567	**Godin, de Riverview à Monteith - Entrée Serv. AQ_- Soum S-16-016**	NON				77 277	1 601	78 878	0
		164818	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof AQ**	NON				20 133	0	20 133	0
		164843	**Crawford, de Champlain à Penniston - reconst AQ**	NON				226 494	-17 715	208 779	340
		164853	**Hors rue, de Gaspé à Elgar - réhab AQ**	NON				141 733	1 366	143 099	152
		164854	**David, de 7161 David cul-de-sac à Crawford - réhab AQ**	NON				127 050	0	127 050	117
		165913	**Rielle, de Bannantyne à Champlain - réhab AQ**	NON				101 299	2 340	103 639	84
		167234	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ**	NON				161 730	1 147	162 877	345
		167235	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof AQ**	NON				15 831	0	15 831	0
		167236	**Truman, de Crawford à Parkdale - reconst AQ**	NON				248 070	-106 798	141 272	250
		167237	**Truman, de Crawford à Parkdale - serv prof AQ**	NON				7 934	2 028	9 962	
		167238	**Parkdale, de Champlain à Truman - reconst AQ**	NON				142 769	-15 212	127 557	225
		167241	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof AQ**	NON				19 094	889	19 984	0
		167375	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof AQ**	NON				5 401	-3 001	2 401	
		167380	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst AQ**	NON				102 530	0	102 530	105
		167381	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof AQ**	NON				6 257	0	6 257	0
		168647	**Hors rue, de Limite Ouest à O'Reilly - réhab AQ**	NON				155 066	6 299	161 365	
	Total Verdun				**795 777**	**2 590 996**	**1 471 476**	**1 728 685**	**-104 053**	**6 482 881**	**5 813**
	Ville-Marie	129931	**Clark, Rene Levesque a Ste-Catherine, Rehab AQ SO10072**	NON	15 779	0	-44	1 737	0	17 472	0
		130225	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Sainte-Catherine - reconst AQ - AO-252312**	NON	43 296	219 452	286	0	0	263 033	25
		132958	**Cathédrale de Saint-Jacques à Saint-Antoine reconst AQ - SO 103801**	NON	17 266	10 687	-10 723	0	0	17 229	0
		132959	**Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 576	0	-1	31	0	1 606	0
		132963	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst AQ,**	NON	33 797	0	0	0	0	33 797	0
		132971	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501**	NON				115 092	934	116 026	500
		133536	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst AQ-soum 1222**	NON	13 760	47 862	-25 068	0	0	36 554	0
		137704	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof AQ - AO-252312**	NON	13 916	4 213	23 152	1 551	0	42 832	0
		138172	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof AQ, VMP-12-014**	NON	6 797	0	0	0	0	6 797	0
		138939	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - Reconst AQ - Soum. 215001**	NON	433 375	155 808	-131 982	3 231	0	460 431	310
		138940	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	0	10 454	3 072	385	0	13 911	0
		139014	**De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801**	NON				38 125	0	38 125	0
		139016	**Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801**	NON				0	0	0	0
		139085	**Redpath Crescent de Cedar a Des Pins, reconst AQ - Soum 236001 DRM 002360**	NON	4 338	883	13 538	0	0	18 759	0
		139703	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst AQ / AO262002**	NON	281 173	0	9 304	253	0	290 730	0
		139704	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf AQ**	NON	11 226	5 185	8 273	682	0	25 367	0
		139730	**Berri, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ SO10072**	NON	499	0	-32	1 262	0	1 729	0
		139780	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 602	0	-1	31	0	1 632	0
		139979	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001**	NON				20 732	0	20 732	310
		139980	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	0	16 010	4 691	593	0	21 294	0
		140125	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ**	NON				7 632	4 327	11 960	0
		141240	**Ontario, de Clark a Sanguinet - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	982 922	1 434	1 979	0	986 334	972
		141988	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ /SO VMP-14-008**	NON	177 968	16 985	26 417	1 687	0	223 057	220
		141990	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof AQ /SO VMP-14-008**	NON	11 814	383	600	135	0	12 932	0
		143514	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Reconst AQ**	NON	0	671 572	-28 379	0	0	643 194	280
		143518	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ**	NON				132 575	0	132 575	660
		143519	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ**	NON				28 388	0	28 388	0
		143738	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst AQ AO-211101**	NON	1 514	22 312	-22 363	0	0	1 462	0
		143739	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof AQ_AO-211101**	NON	3 783	0	-2	0	0	3 781	0
		143774	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst AQ**	NON	649 514	31 755	-622	928	0	681 575	0
		143775	**Ontario, de D'iberville à De L'Espérance - Serv Prof AQ**	NON	35 024	7 814	5 229	508	0	48 574	0
		143810	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Reconst AQ**	NON	72 100	0	0	0	0	72 100	45
		143811	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	7 043	0	0	0	0	7 043	0
		143814	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst AQ-Soum 289301**	NON				946 110	23 770	969 879	607
		143815	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à limite est - serv Prof AQ**	NON	0	0	15	19 361	0	19 376	0
		143828	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst AQ**	NON	191 340	0	-37	0	0	191 303	185
		143829	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	5 937	0	88	0	0	6 025	0
		143835	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst AQ VMP-13-015**	NON	212 128	1 051	-1 093	0	0	212 087	166
		143838	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON	2 880	520	1 718	39	0	5 156	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ville-Marie**	143852	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ_Soum : 309701**	NON				3 213 478	-107 704	3 105 774	754
		143853	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	1 578	0	0	73 051	20 540	95 169	0
		144050	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 222401**	NON	19 004	0	-55	0	0	18 949	0
		144051	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof AQ - Soum 222401**	NON	2 396	208	109	56	0	2 768	0
		145520	**Saint-Vincent, de Saint-Paul à Notre-Dame - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	0	231 251	40 606	0	271 857	151
		145521	**Saint-Antoine, de Saint-Urbain à Saint-Laurent - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	214 905	-42	7 882	0	222 746	142
		145522	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst AQ - Soum 256903**	NON	0	435 698	455 410	10 012	-74 838	826 282	975
		145523	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof AQ - Soum 256903**	NON	0	11 477	19 748	3 340	0	34 565	0
		145648	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst AQ - Soum 316101-8**	NON				560 686	-12 081	548 605	350
		145649	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	1 510	0	0	3 592	0	5 102	0
		145653	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	647 085	-31 558	0	615 527	599
		145655	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	111 393	0	0	0	0	111 393	83
		145656	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Serv Prof AQ - AO-VMP-14-002**	NON	4 524	1 242	104	20	0	5 889	0
		146385	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	555 406	1 493	18	0	0	556 918	271
		146386	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-ServProf AQ- AO-VMP-14-002**	NON	8 875	12 711	-7 568	61	0	14 079	0
		146860	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801**	NON				191 892	0	191 892	560
		149320	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof AQ**	NON	12 471	2 628	1 984	181	0	17 265	0
		149715	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv Prof AQ Soum 304801**	NON	14 714	0	8 337	144	0	23 194	0
		150837	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab AQ /SO10136**	NON	200 688	0	-39	1 529	0	202 179	180
		150840	**Peel, de Sherbrooke à Des Pins - Serv Prof AQ**	NON				550	32 984	33 534	
		150842	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Reconst AQ - Soum VMP-15-005**	NON	0	181 676	1 787	0	0	183 463	125
		150843	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof AQ**	NON	4 486	0	9 709	0	0	14 195	0
		151504	**Saint-Alexandre, de De La Gauchetière à René-Lévesque - Réhab AQ/SO10136**	NON	311 400	0	-60	2 373	0	313 713	245
		152339	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst AQ**	NON				0		0	300
		152340	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof AQ**	NON				19 305	15 923	35 228	
		153065	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901**	NON				104 383	0	104 383	250
		153066	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901**	NON				1 710	0	1 710	0
		153310	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON	0	243 212	50 421	19 585	0	313 218	225
		153311	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201**	NON				12 638	0	12 638	0
		153317	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON				74 182	0	74 182	75
		153318	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ**	NON				8 396	0	8 396	0
		153647	**City Councillors, de Sainte-Catherine à De Maisonneuve - réhab AQ S10164**	NON	0	207 994	1 003	20 322	0	229 320	196
		153678	**Berri, de de la Friponne à Notre-Dame - réhab AQ**	NON	293 883	0	-57	2 240	0	296 066	120
		153956	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst AQ_Soum 322601**	NON	0	53 835	-24 569	0	0	29 265	60
		153957	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof AQ**	NON	3 196	0	-1	24	0	3 219	0
		155742	**Notre-Dame, de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier - réhab AQ-S 329402**	NON	0	0	414 116	-32 575	0	381 541	267
		155745	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON				1 184	0	1 184	0
		155750	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst AQ**	NON				225 565	27 568	253 133	261
		155751	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof AQ**	NON	0	0	14 543	14 681	5 472	34 695	0
		155793	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ**	NON				8 774	0	8 774	0
		157265	**Larivière, de Dufresne à Iberbille - reconst AQ - VMP-15-010**	NON	0	237 222	5 855	-5 000	0	238 076	160
		157266	**Larivière, de Iberville à Dufresne - serv prof AQ - VMP-15-010**	NON	0	4 800	1 974	0	0	6 774	0
		158084	**Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				19 246	0	19 246	0
		158087	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON	0	0	23 302	0	-4 288	19 014	0
		158090	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst AQ**	NON				286 940	0	286 940	235
		158091	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof AQ**	NON				6 470	6 377	12 848	
		158095	**Papineau, de Ste-Catherine à La Fontaine - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 584	-57 523	0	512 061	343
		158096	**Saint-Dominique, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	417 723	-50 975	0	366 749	267
		158098	**Saint-Timothée, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	227 186	-41 553	0	185 633	207
		158100	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1**	NON				6 114	-5 599	515	0
		160867	**Côte du Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	287 316	-76 107	0	211 209	183
		161069	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réconst AQ_Soum 330201-7**	NON	0	0	284 357	25 384	0	309 740	160
		165439	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				371 649	35	371 684	609
		165965	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				28 140	0	28 140	0
		165969	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				14 140	248	14 388	0
		166472	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est -serv prof AQ-Soum 289301**	NON				26 018	-335	25 683	0
		167158	**Peel (coté ouest),de St-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				5 785	0	5 785	0
		167160	**Peel, de Saint-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				4 017	0	4 017	0
		168232	**Gascon, de Ontario Est à Rouen - serv prof AQ**	NON				14 495	0	14 495	0
		168233	**Gascon, de Ontario est à Rouen - serv prof ÉG unit**	NON				14 495	0	14 495	0
Total Ville-Marie					**3 794 965**	**3 814 970**	**3 517 998**	**6 473 090**	**-66 667**	**17 534 356**	**12 632**
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension		139266	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst AQ**	NON	389 136	11 937	11 715	2 801	0	415 588	248
		139268	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	10 527	2 034	835	0	13 396	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	143037	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - reconst AQ**	NON	0	6 260	0	0	0	6 260	0
		143038	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON	12 918	0	0	0	0	12 918	0
		143760	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - reconst AQ_- Soum 283901**	NON	0	0	280 762	1 090 030	103 101	1 473 893	733
		143764	**9e Avenue, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	130 394	0	0	0	0	130 394	0
		145761	**23e Avenue, D'Hérelle à Jean-Rivard - réhab AQ AO-10072**	NON	12 599	0	0	0	0	12 599	0
		145763	**9e Avenue, de Crémazie à Jarry - réhab AQ AO-10072**	NON	50 394	0	0	0	0	50 394	0
		145766	**Everett, de Molson à la 2e Avenue - réhab AQ AO-10072**	NON	22 982	0	0	0	0	22 982	0
		145956	**Villeray, de Saint-André à Boyer - const AQ**	NON	0	0	55 551	9 803	-1 337	64 017	85
		145957	**Villeray, de Saint-André à Boyer - serv prof AQ**	NON	0	0	1 796	62	0	1 858	0
		145959	**Saint-André, de Gounod à Jarry - reconst AQ - Soum 286501**	NON	0	0	592 736	9 119	1 329	603 184	250
		145960	**Saint-André, de Gounod à Jarry - serv prof AQ - Soum 286501**	NON	0	0	25 969	2 742	0	28 711	0
		146240	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	15 652	0	0	15 652	0
		148566	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	349 158	22 832	1 480	373 470	0
		150261	**Papineau, de Jacques-Cassault à Charland - serv prof AQ**	NON	0	0	12 865	0	0	12 865	0
		151571	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Boul.Crémazie - Reconst.AQ_Soum : 10118**	NON				271	-271	0	
		151572	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Crémazie - serv prof AQ**	NON				2 134	698	2 832	0
		151590	**20e Avenue, de Bélair à Jean-Talon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	174 601	0	0	0	0	174 601	255
		151591	**24e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	179 182	0	0	0	0	179 182	230
		151592	**Clark, de De Liège à Saint-Urbain - réhab AQ_Soum 10072**	NON	286 057	0	0	0	0	286 057	270
		151601	**Everett, de Pie-IX à 24e Avenue - réhab AQ_Soum 10072**	NON	110 162	0	0	0	0	110 162	115
		151604	**De Lanaudière, de Jean-Talon à De Castelneau - réhab AQ_Soum 10072**	NON	176 932	0	0	0	0	176 932	165
		151606	**D'Anvers, de Stuart à Outremont - réhab AQ_Soum 10072**	NON	228 152	0	0	0	0	228 152	125
		152456	**Molson, de L-O.David à Villeray - réhab AQ_Soum 10072**	NON	207 165	0	0	0	0	207 165	212
		152457	**Rousselot, de Jarry à Boulevard Crémazie - réhab AQ_Soum 10072**	NON	283 065	0	0	0	0	283 065	350
		152458	**8e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	152 537	0	0	0	0	152 537	195
		152478	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - reconst AQ_Soum 316501**	NON				388 323	0	388 323	277
		152479	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - serv prof AQ**	NON				30 336	7 493	37 829	
		155055	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - serv. prof. AQ**	NON	0	0	3 477	5 122	0	8 599	0
		156232	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst AQ - Soum 10118**	NON				310	-310	0	
		156233	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof AQ**	NON				1 970	644	2 614	0
		157168	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof AQ**	NON				9 225	43	9 269	
		160024	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - reconst AQ_Soum 316401**	NON				174 820	478 039	652 858	
		160027	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof AQ**	NON				21 581	3 130	24 711	0
		160413	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab AQ**	NON				129 149	0	129 149	128
		160619	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab AQ**	NON				373 650	-20 980	352 670	266
		161630	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab AQ**	NON				351 183	-3	351 180	
		161631	**St-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab AQ**	NON				188 453	315	188 768	
		162489	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - reconst AQ_Soum : 10118**	NON				229	-229	0	
		162490	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - Serv. prof. AQ**	NON				1 806	591	2 396	0
		164027	**Villeray, de la 17e Avenue au Pie-IX - réhab AQ**	NON				382 574	49	382 623	
		167427	**Jarry, de Boyer à Rousselot - serv prof AQ**	NON				11 413	0	11 413	0
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**2 416 276**	**28 724**	**1 351 716**	**3 210 773**	**573 779**	**7 581 267**	**3 904**
Total Priorité 3 - Aqueduc					**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**81 303**
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	139300	**Laurentien, de Émile-Nelligan à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	654	0	0	654	0
		139307	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG unit - S2015-001**	NON	0	675 632	0	0	0	675 632	250
		139311	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG unit**	NON	4 948	0	51 786	0	0	56 734	0
		142950	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof ÉG**	NON	0	0	38 221	3 311	0	41 532	0
		143650	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON	0	0	10 075	0	0	10 075	0
		143657	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst ÉG unit Soum 267301**	NON	0	0	987 352	42 075	0	1 029 427	315
		143665	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof ÉG_Soum_252901**	NON	1 623	1 243	45	0	0	2 911	0
		143668	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst ÉG unit_Soum 252901**	NON	72 546	0	0	0	0	72 546	35
		143669	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof ÉG_Soum 252901**	NON	1 036	801	21	0	0	1 859	0
		145808	**De Salaberry, de Pasteur a De L'Acadie - serv prof ÉG**	NON	857	0	0	11 157	351	12 366	0
		146004	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst ÉG unit**	NON				515 366	-21 999	493 366	165
		146012	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG**	NON				130 689	0	130 689	85
		146013	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	838	0	0	4 833	306	5 977	0
		146269	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst ÉG unit**	NON				1 360 233	13 670	1 373 902	720
		146270	**Merritt, de Sauvé à Prieur - serv prof ÉG**	NON	1 184	0	0	48 701	1 325	51 210	0
		146285	**Bruchési, de Henri-Bourassa a Gouin - reconst ÉG unit**	NON				230 416	5 985	236 401	135
		146286	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	7 305	390	7 695	0
		146294	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof EG Unit**	NON	0	16 651	24 460	50 163	7 114	98 388	0
		150224	**Hamel, de Sauriol à Fleury - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150226	**Place Hélène-Boullé, de Bohlé à Bohlé - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	150229	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151639	**Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					144 812	144 812	260
		151653	**Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					61 974	61 974	219
		151658	**De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					158 072	158 072	253
		151660	**Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					153 441	153 441	271
		154908	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst ÉG Unit_- Soum 10 182**	NON	0	0	18 898	572 961	2 487	594 346	286
		154909	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof ÉG**	NON	0	56 066	23 628	112 729	-740	191 683	0
		157355	**Meunier, de Crémazie Ouest à Beauharnois Ouest - serv prof ÉG unit**	NON				6 558	3 955	10 513	
		157360	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	148 838	-47 321	0	101 517	290
		158393	**Berri, de Crémazie à Émile-Journault - réhab ÉG UN - S 329405**	NON	0	0	207 550	-37 047	0	170 503	275
		158394	**Curotte, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	175 007	-10 359	0	164 648	260
		158395	**D'Auteuil, de Boulevard Henri-Bourassa à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN**	NON	0	0	179 392	-22 239	0	157 153	275
		158396	**De Saint-Réal, de Viel à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	61 236	-22 097	0	39 140	70
		158397	**de Louisbourg, de Frigon à Boul. de l'Acadie - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	53 090	-17 948	0	35 142	60
		158398	**Saint-Urbain, de De Beauharnois à Legendre - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	125 954	-14 693	0	111 261	175
		158399	**Saint-Urbain, de Legendre à Chabanel - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	159 371	-16 757	0	142 614	235
		158400	**Sauvé, de Vianney à Larose - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	51 086	-20 509	0	30 577	70
		158401	**Legendre, de Jeanne-Mance à Meunier - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	93 456	-15 687	0	77 768	130
		158402	**Saint-Hubert, de Crémazie à Marcel-Cadieux - réhab ÉG UN - 329405**	NON	0	0	62 622	-17 625	0	44 996	70
		158403	**Saint-Hubert, de de Louvain à Sauvé - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	169 869	-13 137	0	156 732	395
		158404	**Parthenais, de Fleury à 1 point nord Parthenais - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	92 384	-18 457	0	73 927	75
		158563	**Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405**	Oui					126 547	126 547	0
		158566	**Lachapelle, de De Salaberry à Périnault - réhab EG UN - soum 329405**	NON	0	0	58 825	-21 055	0	37 770	80
		158569	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - reconst ÉG Unit - Soum 10 182**	NON	0	0	834	530 731	0	531 566	154
		158570	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - serv prof ÉG Unit**	NON	0	0	9 843	75 553	9 387	94 783	0
		161162	**Fleury, de Saint-Laurent à D'Auteuil - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	189 410	-9 826	0	179 584	270
		163278	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof ÉG unit**	NON				3 886	2 344	6 230	
		165287	**Lajeunesse, de Chabanel à De Louvain - réhab ÉG unit**	NON				150 304	-10 726	139 577	236
		165290	**Lajeunesse, de De Louvain à Frémont - réhab ÉG unit**	NON				98 200	-9 101	89 099	158
		165291	**Du Bois-de-Boulogne, de Viel à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				165 549	0	165 549	252
		165294	**St-Fr.-d'Assise, de Gouin à Parc-Nature de l'Île-Visitation - réhab ÉG unit**	NON				62 743	0	62 743	
		165295	**Acadie,de Louisbourg à De Salaberry - réhab ÉG unit**	NON				166 476	-1 083	165 393	306
		165304	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof ÉG unit**	NON				5 829	0	5 829	0
		165316	**André-Jobin, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				118 322	-5 174	113 148	249
		165317	**Rancourt, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				53 591	-8 980	44 611	136
		165318	**Rancourt, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				156 078	0	156 078	190
		165320	**De Lille, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				151 026	0	151 026	265
		165321	**Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				2 449	0	2 449	261
		165322	**Chambord, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				182 124	-676	181 448	278
		165323	**Saint-Hubert, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG unit**	NON				122 459	0	122 459	196
		165324	**Saint-Hubert, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				165 472	-2 708	162 764	262
		166476	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG**	NON				2 526	0	2 526	
		167071	**Chambord, de Prieur à Henri-Burassa - serv prof ÉG unit**	NON				824	15	839	0
		167072	**Acadie, de Louisbourg à Salaberry - serv prof ÉG unit**	NON				797	15	812	0
Total Ahuntsic - Cartierville					**86 333**	**750 393**	**2 993 907**	**5 006 675**	**631 000**	**9 468 308**	**8 667**
Anjou		149954	**Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					11 488	11 488	30
		149955	**Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					67 465	67 465	0
		149956	**Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					51 055	51 055	0
		155471	**Du Haut-Anjou, de Métropolitain à Jarry - réhab ÉG pluv - S322002**	NON	0	82 815	0	1 965	-327	84 452	350
		156097	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		157603	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst EG UN - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		157624	**Du Mail, de Place de l'Église à Chénier - réhab EG unit - Soum 329407**	NON	0	0	58 119	-13 181	46 406	91 344	162
		157628	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - Reconst EG unit - Soum 2015-06**	NON	0	284 330	0	11 049	0	295 379	220
		157629	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof ÉG unit-Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		161998	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		161999	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		165788	**Peterborough, de Place Vaujours à de la Loire - réhab ÉG unit**	NON				101 275	-420	100 855	264
		165789	**Wilfrid-Pelletier, de Merriam à des Angevins - réhab ÉG unit**	NON				55 906	-785	55 121	211
		150859	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	0
		150864	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					288 136	288 136	0
		155862	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	0
Total Anjou					**0**	**371 164**	**59 446**	**160 600**	**1 023 591**	**1 614 800**	**1 237**
Arrondissements multiples		146048	**Réhabilitation égout 2013 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	2 065	0	0	0	0	2 065	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Arrondissements multiples**	146065	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2013, secteur Est - Corpo - UX-13-001**	NON	3 130	0	0	0	0	3 130	0
		151756	**Serv. prof. ressource externe du laboratoire rue Louvain**	NON	0	0	82 480	0	0	82 480	0
		152134	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	31 881	0	-6	0	0	31 875	0
		152135	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	19 711	0	-4	150	0	19 857	0
		152136	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	36 757	-2	0	36 755	0
		152137	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	47 336	0	0	47 336	0
		152142	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	133 943	0	0	133 943	0
		152143	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	101 070	-280	0	100 790	0
		152394	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Agglo - Soum 10139**	NON	32 369	0	-6	0	0	32 362	0
		152395	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	35 084	0	0	35 084	0
		152396	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur EST - CORPO SOUM 10139**	NON	0	0	433 093	0	0	433 093	0
		152525	**Serv. prof. préparation Plans & Devis BPR**	NON	0	0	68 157	0	0	68 157	0
		152938	**Serv. prof. Communications DI - CORPO - ÉG**	NON	0	0	48 779	9 617	-15	58 381	0
		153755	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - Rehab EG**	NON	0	0	551 076	98 386	74 008	723 470	0
		153913	**Serv. prof. préparation Plans & Devis - ÉG - CORPO**	NON	0	0	206 110	23 000	0	229 109	0
		154926	**Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG**	NON				23 755	0	23 755	0
		154928	**Réhabilitation égout 2014 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	242 705	39 426	281 780	213 792	0	777 702	0
		155468	**Réhabilitation égout 2015 - (corpo) - serv prof EG**	NON	12 504	0	0	0	0	12 504	0
		155470	**Réhabilitation égout 2015 -(agglo)- serv prof EG**	NON	771	0	0	6	0	776	0
		157042	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	60 062	21 198	-707	80 553	0
		157043	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	286 401	-20 408	0	265 994	0
		157044	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	50 886	975	1 854	53 716	0
		157046	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	1 601	1 321	2 531	0	5 453	0
		157047	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	9 867	-2 850	5 303	0	12 320	0
		157048	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	536	473	0	0	1 009	0
		157089	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	71 000	0	26 127	97 127	0
		157090	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	340 231	0	-1 318	338 913	0
		157091	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	51 772	1 762	0	53 534	0
		157093	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	8 850	558	7 477	0	16 885	0
		157094	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	11 175	11 796	18 996	0	41 968	0
		157095	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	3 314	3 463	236	0	7 013	0
		157128	**Dépenses-planifications avant projets-Corpo-comm et économies const**	NON	0	0	45 168	69 818	0	114 986	0
		158046	**Serv prof ÉG surveillance travaux - DI - Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	325 700	383 279	66 927	775 906	0
		159697	**Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo**	NON				12 440	0	12 440	0
		159698	**Serv. prof. Préparation Plans et devis EXP. - Ég-Corpo**	NON	0	0	265 762	226 525	110 454	602 742	0
		161539	**DI - Géotechnique - Corpo - Égout**	NON				33 360	0	33 360	0
		161540	**DI - Géotechnique - Agglo - Égout**	NON				3 120	0	3 120	0
		162450	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - CORPO**	NON	0	0	34 580	4 150	0	38 730	0
		162453	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO**	NON				3 668	0	3 668	0
		162693	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON	0	0	13 455	44 492	42 712	100 659	0
		162698	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON				3 309	11 203	14 512	0
		163942	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON	0	0	9 027	3 533	0	12 560	0
		163943	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON				6 045	0	6 045	0
		164756	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164757	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164761	**Serv. prof. surv travaux DI-CORPO- Réhab ÉG**	NON	0	0	16 167	145 600	66 927	228 694	0
		164973	**Caractérisation DI - corpo - reconst ÉG**	NON				114 256	0	114 256	0
		164974	**Caractérisation DI - agglo - reconst ÉG**	NON				28 150	0	28 150	0
		165265	**Serv. prof. plans et devis - DI - corpo - réhab. ÉG**	NON	0	0	24 645	94 082	41 675	160 402	0
		165266	**Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG**	NON				8 006	0	8 006	0
		166420	**Surv travaux réhab ÉG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				672 531	248 409	920 940	0
		166642	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333706**	NON				2 520	53 593	56 113	0
		166779	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333707**	NON				6 089	23 746	29 836	0
		166780	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333708**	NON				4 525	27 405	31 930	0
		166781	**Incidences - réhab ÉG 2017 - soum 333709**	NON				641	48 884	49 525	0
		166782	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				4 693	27 197	31 890	0
		166783	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				0		0	0
		166790	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333709**	NON				4 911	42 198	47 110	0
		166791	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				2 322	30 228	32 549	0
		166792	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				2 836	22 451	25 287	0
Total Arrondissements multiples					**345 136**	**74 768**	**3 635 267**	**2 297 495**	**963 957**	**7 316 624**	**0**
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		139388	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	362	46 240	-22 225	8 015	0	32 393	0
		139389	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof ÉG**	NON	9 068	0	605	0	0	9 673	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce**	139392	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	439	145 419	45 441	50 291	0	241 589	0
		139393	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof ÉG**	NON	10 496	0	1 631	0	0	12 126	0
		144204	**Maisonneuve de Northcliffe à Claremont (limite arr.)- reconst ÉG**	NON	384	0	0	0	0	384	0
		144209	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof ÉG**	NON	0	0	28 080	25 707	0	53 786	0
		144210	**Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					138 767	138 767	245
		144211	**De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139**	Oui					56 175	56 175	99
		144212	**Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					40 993	40 993	75
		144215	**Maisonneuve, de Northcliffe à Marlowe - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	0	0	28 825	0	0	28 825	21
		144216	**Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139**	Oui					205 405	205 405	176
		145268	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289001**	NON	0	0	53 245	0	0	53 245	0
		145271	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-serv prof ÉG-Soum220702**	NON	0	11 645	928	0	0	12 573	0
		145272	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-reconstÉG-Soum220702**	NON	339 929	96 948	-82 302	0	0	354 574	56
		145600	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	6 725	-173	6 553	0
		145886	**Van Horne, de Boulevard Décarie à Victoria - serv prof ÉG UN**	NON	16 688	0	1 061	0	8 062	25 811	0
		150503	**Willowdale, de Canterbury à Louis-Colin - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	41 070	0	1 199	0	0	42 269	60
		150723	**Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					173 688	173 688	227
		150729	**Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139**	Oui					171 277	171 277	280
		150730	**Côte-des-Neiges(coté O),de Ridgewood à Decelles-réhab ÉG-Soum10139**	NON	106 149	0	-21	0	0	106 129	235
		150737	**Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					99 394	99 394	146
		150738	**Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					68 056	68 056	117
		150739	**Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					62 997	62 997	94
		150752	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - reconst ÉG_- Soum 325101**	NON				401 615	-111 560	290 055	118
		150753	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - serv prof ÉG**	NON				17 697	-201	17 496	0
		150755	**Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					25 819	25 819	50
		150789	**Hingston, de Somerled à Fielding - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	205 607	0	0	0	0	205 607	347
		150790	**Sorel, de Décarie à Bougainville - réhab ÉG unit- Soum 10139**	NON	40 798	0	0	0	0	40 798	69
		150792	**Louis-Colin, de Fendall à McKenna - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	29 200	-6	186	0	29 381	76
		151207	**Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					76 539	76 539	120
		153579	**Coronet, de Fin de rue à du Frère-André - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	32 523	1 066	1 256	0	34 846	76
		153580	**Frère-André, de Fin de rue à Côte-des-Neiges - réhab ÉG**	NON	0	55 658	1 500	0	0	57 159	128
		153586	**Ridgewood, de 3440 Ridgewood à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit**	NON	0	16 186	51 964	2 408	0	70 557	170
		155984	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - reconst ÉG**	NON	0	0	698 211	-265 705	-57 815	374 691	1
		155987	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - serv prof SP ÉG**	NON	0	11 190	44 760	0	0	55 950	0
		158136	**Côte-Sainte-Catherine,de Westbury à Westbury - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	7 135	1 156	0	8 291	0
		160285	**Draper, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	179 278	28 660	11 235	219 173	280
		160286	**Godfrey, de Benny à West Hill - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	19 060	58	1 517	20 635	45
		160287	**Chemin Circle, de Place Circle à Chemin Mira - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	166 063	2 205	0	168 268	290
		160290	**King-Edward, de Fielding à Chester - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	183 175	5 013	0	188 187	315
		160291	**King-Edward, Chester à Côte-Saint-Luc - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	125 086	3 360	0	128 446	230
		160292	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Brillon - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	173 581	2 152	472	176 206	310
		160293	**De Hampton, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	122 319	1 108	11 490	134 918	185
		160294	**De Hampton, de de Monkland à de Terrebonne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 566	0	1 050	61 616	110
		160295	**Royal, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	75 113	2 047	1 627	78 788	105
		160296	**Plamondon, de Coolbrook à Décarie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	52 768	1 837	262	54 868	95
		160297	**Glencoe, de Churchill à De Dunkirk - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	91 169	3 753	1 496	96 418	305
		160298	**Dolbeau, de Ellendale à Linton - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 565	4 882	0	52 446	170
		161811	**Place Kenmore, de fin de rue à Décarie - réhab ÉG unit**	NON				64 213	-4 199	60 013	123
		162118	**Fendall, de Decelles à McKenna - réhab ÉG unit**	NON				168 703	0	168 703	265
		162125	**Bayard, de Kirkfield à Douglas - réhab ÉG unit**	NON				25 025	-873	24 151	61
		162929	**Harvard, de Côte-Saint-Antoine à Monkland - réhab ÉG unit**	NON				359 270	0	359 270	581
		162931	**Decelles, de Queen-Mary à Jean-Brillant - réhab ÉG unit**	NON				130 770	0	130 770	217
		162932	**Decelles, de Jean-Brillant à Édouard-Montpetit - réhab ÉG unit**	NON				129 162	-2 310	126 853	
		162967	**Deacon, de Clinton à Van Horne - réhab ÉG unit**	NON				88 461	-6 427	82 034	198
		162969	**Sherbrooke, de Hingston à Hampton - réhab ÉG unit**	NON				61 045	0	61 045	97
		165325	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				355 508	0	355 508	607
		165326	**Connaught, de Harley à St-Jacques - réhab ÉG unit**	NON				5 980	0	5 980	55
		165327	**Northcliffe, de Brillon au Ch. de la Côte-Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				323 424	-262	323 162	515
		165404	**De Hampton, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab ÉG unit**	NON				242 252	-577	241 674	383
		166639	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - reconst ÉG unit - Soum 289002**	NON				557 598	7 159	564 757	227
		166640	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289002**	NON				13 797	5 165	18 962	
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce					**770 990**	**445 009**	**2 156 841**	**2 829 634**	**984 248**	**7 186 721**	**8 755**
Lachine		126365	**23e Avenue,de Saint-Antoine à Remembrance, reconst ÉG UN - SoumLAC-PUB-141**	NON	58 033	0	0	0	0	58 033	0
		133349	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - serv. Prof. Egout, SOUM SPG-10-02P**	NON	612	0	0	0	0	612	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Lachine**	139132	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst ÉG comb - Soum LAC-PUB-1412**	NON	113 559	0	0	0	0	113 559	0
		139136	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof ÉG-Soum Lac-Pub-1206**	NON	1 103	956	-43	0	0	2 016	0
		139144	**Station de pompage Camille - serv prof - Soum 13-12986**	NON	23 335	26 676	11 644	29 393	0	91 048	0
		140717	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv.prof.EG-SoumLAC-PUB-1205**	NON	4 879	911	22	0	0	5 811	0
		143963	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconstÉG_unit - serv.prof**	NON	0	0	16 524	16 000	0	32 524	0
		143967	**Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					87 935	87 935	83
		144499	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(3265)-serv prof ÉG**	NON	10 733	13 162	-597	0	0	23 298	0
		144500	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(regard3265)-reconst ÉG**	NON	0	644 901	-22 500	0	0	622 401	660
		144503	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - serv prof ÉG**	NON	11 944	13 936	-632	0	0	25 248	0
		144504	**48e avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042)-reconst ÉG unit**	NON	0	527 531	-15 000	0	0	512 531	338
		145280	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof ÉG_unit**	NON	0	0	14 437	1 381	0	15 817	0
		145602	**17e Avenue,de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst ÉG unit serv.prof**	NON				29 966	-7 079	22 887	0
		145800	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG**	NON				250 688	-12 727	237 961	205
		145804	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	9 731	8 973	-2 217	16 487	0
		149917	**Station de pompage Camille - LAC-PUB-1524**	NON	0	0	1 715 230	216 905	0	1 932 135	1
		151209	**Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					85 101	85 101	162
		158722	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst EG san**	NON				479 724	34 331	514 055	230
		158726	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst ÉG san - serv prof**	NON	0	0	1 489	13 900	0	15 388	0
		160147	**18e Avenue, de Saint-Joseph à Piché - rehab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 111	2 572	892	75 576	346
		160302	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - serv prof ÉG unit**	NON				784	-784	0	
		160303	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof ÉG unit**	NON				3 840	-3 840	0	
		160305	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst EG UN, Serv. P**	NON				1 392	-1 392	0	
		160814	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit**	NON				316 193	0	316 193	390
		160815	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	5 892	24 074	0	29 966	0
		162338	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst EG UN**	NON				405 920	29 049	434 970	240
		162339	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	2 632	12 757	-450	14 938	0
		165289	**14e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				77 384	0	77 384	331
		165293	**56e Avenue, de René-Huguet à Victoria - réhab ÉG unit**	NON				112 166	0	112 166	487
		165296	**42e Avenue, de Sherbrooke à d'Urfé - réhab**	NON				42 141	0	42 141	187
		165297	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab ÉG unit**	NON				76 542	0	76 542	326
		165349	**47e Avenue, de 165 47e Avenue à 245 47e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				39 656	0	39 656	161
		167564	**46e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				92 046	0	92 046	357
		167566	**32e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				39 966	-3 794	36 172	
		168946	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof ÉG unit**	NON				2 433	-2 433	0	
		171007	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof ÉG unit**	NON				632	-632	0	
Total Lachine					**224 198**	**1 228 072**	**1 810 939**	**2 297 427**	**201 961**	**5 762 598**	**4 504**
LaSalle		143998	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - AO311745**	NON	87 536	0	0	0	914	88 450	0
		143999	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144068	**5e Avenue, de Centrale à Lasalle - reconst ÉG - Soum 294420**	NON	53 277	0	0	0	0	53 277	0
		144070	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof ÉG - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		146038	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	7 713	0	550	0	0	8 262	0
		146039	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - Soum 311744**	NON	624 161	0	0	0	0	624 161	465
		146041	**Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					124 967	124 967	83
		146548	**Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					83 406	83 406	76
		146549	**Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					87 957	87 957	80
		146550	**Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					78 227	78 227	130
		149299	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	289 164	90 811	853	0	380 828	245
		149300	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum 365351**	NON	13 457	157	3 124	0	0	16 739	0
		150186	**5e Avenue, de Champlain à Broadway - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150187	**Kless, de 30e Avenue à George - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151210	**LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					90 717	90 717	139
		151211	**Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					68 750	68 750	172
		157243	**LaSalle, de 8e Avnue à 6e Avenue - reconst ÉG_- Soum 421942**	NON				258 100	0	258 100	
		157244	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG_- Soum 421942**	NON				6 112	0	6 112	0
		157247	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	638	471 121	853	0	472 611	310
		157248	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof ÉG - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160181	**Broadway, de 5e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	105 485	22 677	19 318	147 480	211
		160183	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst EG UN**	NON	0	0	809 844	5 070	0	814 914	410
		160184	**Francoeur, de Behrens à de Newport - Réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	21 938	3 462	0	25 400	76
		160185	**Airlie, de Lafleur à 90e Avenue - Réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	13 228	65 952	12 769	91 949	224
		165537	**63e Avenue, de Lasalle à Centrale - réhab EG UN**	NON				29 526	0	29 526	100
Total LaSalle					**811 504**	**291 119**	**1 519 549**	**392 606**	**567 025**	**3 581 802**	**2 721**
L'Île-Bizard - Ste-Geneviève		164977	**Saint-Pierre, de Bertrand à boul. Gouin - réhab ÉG san**	NON				4 215	0	4 215	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**L'Île-Bizard - Ste-Geneviève**	164979	**Bertrand, de St-Pierre à Bertrand - réhab ÉG san**	NON				24 655	-2 210	22 445	81
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève							**28 871**	**-2 210**	**26 661**	**81**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139205	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst ÉG unit AO-215202**	NON	589 868	13 697	-18 100	-2 647	0	582 818	0
		139209	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof ÉG__AO-215202**	NON	15 317	5 663	6 809	332	0	28 122	0
		142849	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof ÉG__AO-265401**	NON	2 276	0	0	0	0	2 276	0
		143149	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	8 648	41 937	-37 425	0	0	13 160	0
		143150	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	5 142	0	91	206	0	5 439	0
		143247	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - reconst ÉG unit**	NON	4 938	0	3 257	0	0	8 196	6
		143248	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	3 491	0	23	52	0	3 565	0
		143252	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst ÉG unit**	NON	10 139	24 278	-17 965	0	0	16 453	2
		143253	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	11 973	0	253	577	0	12 803	0
		146078	**Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					108 024	108 024	0
		146167	**Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					53 030	53 030	0
		146168	**Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					35 165	35 165	0
		146169	**Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					49 979	49 979	0
		146170	**Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					153 193	153 193	0
		146186	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof AQ**	NON	0	0	24 073	0	0	24 073	0
		146188	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof ÉG**	NON	0	0	44 707	0	0	44 707	0
		146193	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst ÉG unit - Soum 285701**	NON	0	566	215 713	0	-675	215 604	53
		146194	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - serv prof ÉG unit - Soum285701**	NON	2 186	0	35 803	-1 384	0	36 605	0
		148970	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst EG**	NON				295 766	-2 422	293 344	67
		148971	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof EG**	NON	0	0	0	10 329	4 913	15 242	0
		148997	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst EG_UN**	NON	251 195	32 962	-34 791	16 851	0	266 216	65
		148998	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - Serv Prof EG**	NON	548	2 835	266	-177	0	3 472	0
		149010	**Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					62 643	62 643	0
		149013	**De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN**	Oui					182 227	182 227	0
		149019	**Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					164 430	164 430	0
		149020	**Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					216 923	216 923	0
		149021	**Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					156 841	156 841	0
		149022	**Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					47 625	47 625	0
		149023	**Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					76 692	76 692	0
		149918	**Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					34 590	34 590	0
		150341	**Mousseau, de Notre-Dame à Tellier - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150343	**Pierre-de-Coubertin, de de Bruxelles à Honoré-Beaugrand - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150829	**Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					47 105	47 105	0
		150853	**Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					36 626	36 626	0
		150854	**Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					123 503	123 503	0
		150858	**Adam de Viau à de Ville-Marie-serv prof ÉG UN**	NON	84	435	41	7	0	567	0
		151766	**Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					167 964	167 964	214
		151768	**DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					126 320	126 320	179
		151775	**Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139**	Oui					50 474	50 474	33
		151778	**Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139**	Oui					165 652	165 652	219
		151850	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - Serv prof ÉG sanitaire**	NON	15 932	0	0	0	0	15 932	0
		152036	**Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					132 555	132 555	172
		152037	**Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139**	Oui					375 583	375 583	237
		152212	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN**	NON	0	0	1 134 140	-20 508	0	1 113 631	265
		152244	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN - serv pro ÉG**	NON	0	0	49 717	3 095	0	52 812	0
		152252	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	7 663	0	2 376	2 683	0	12 721	0
		152256	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	10 111	0	11 393	12 094	-746	32 850	0
		152257	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Serv Prof**	NON	19 611	0	10 307	11 710	0	41 628	0
		152260	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst EG**	NON				364 094	-36 786	327 308	70
		152261	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof ÉG unit**	NON	0	11 993	0	7 428	7 263	26 684	0
		152580	**Hochelaga, de Dickson à Monsabré - Rehab EG PL - Soum 322002**	NON	0	6 903	0	199	0	7 102	38
		153886	**Adam, de Viau à Ville-Marie - reconst ÉG UN**	NON	43 106	4 084	-2 794	3 541	0	47 938	20
		156091	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	0	0	6 007	586 107	-48 339	543 775	160
		156619	**Sherbrooke, de limite ouest arrond. à St-Germain - reconst ÉG unit**	NON				18 851	2 131	20 982	520
		156622	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG UN - serv prof ÉG**	NON				10 174	9 947	20 122	0
		157122	**Pierre-De Coubertin, de Bourbonnière à Viau - Rehab EG UN**	NON	0	0	317 910	0	0	317 910	794
		160038	**Sherbrooke, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				82 802	-3 198	79 605	144
		160042	**Mousseau, de De Teck à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				104 020	0	104 020	181
		160046	**Aird, de Notre-Dame à Louis-Payette - réhab ÉG unit**	NON				30 178	0	30 178	52
		161120	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit**	NON				10 390	1 286	11 676	165
		161128	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst ÉG unit**	NON				9 839	0	9 839	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	162217	**Cuvillier, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				152 331	29 596	181 928	191
		162218	**La Fontaine, de Davidson à Aylwin - réhab ÉG unit**	NON				94 171	-30 027	64 145	136
		162219	**Joliette, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				95 750	7 514	103 264	168
		162440	**Viau, de Pierre-de-Coubertin à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				2 186	0	2 186	687
		162448	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv prof**	NON				10 075	0	10 075	
		162838	**Valois, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				69 455	2 088	71 543	119
		163344	**Pie-IX, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				35 022	-3 298	31 724	228
		163857	**Ville-Marie, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				174 629	578	175 207	292
		163858	**De Rouen, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				52 432	105	52 537	83
		163860	**Hochelaga, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				37 617	128	37 744	
		163861	**Desjardins, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				95 340	0	95 340	173
		163862	**De Forbin-Janson, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				22 582	103 709	126 291	128
		163863	**Place Chénier, de Honoré-Beaugrand à Chénier - réhab ÉG unit**	NON				74 737	0	74 737	156
		163867	**Lyall, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				130 625	0	130 625	228
		165695	**Haig, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				157 776	0	157 776	284
		165696	**Hector, de Notre-Dame à Souligny - réhab ÉG unit**	NON				43 286	0	43 286	206
		165697	**Souligny, de de Contrecoeur à Gonthier - réhab ÉG unit**	NON				57 586	-210	57 376	101
		165698	**Dubuisson, de de Contrecoeur à Hector - réhab ÉG unit**	NON				14 854	0	14 854	66
		165699	**Meese, de Notre-Dame à Dubuisson - réhab ÉG unit**	NON				75 035	-52 542	22 494	102
		165700	**Joliette, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG unit**	NON				169 256	3 989	173 244	285
		165701	**Vimont, de Notre-Dame à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				36 749	122 329	159 078	169
		165702	**Sainte-Catherine, de de Ville-Marie à Vimont - réhab ÉG unit**	NON				23 139	0	23 139	56
		165703	**Valois, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				106 423	23 741	130 164	180
		165704	**Hochelaga, de Florian à Moreau - réhab ÉG unit**	NON				72 442	57 748	130 190	236
		165708	**Aylwin, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				126 872	4 219	131 092	99
		165709	**Adam, de Nicolet à Valois - réhab ÉG unit**	NON				46 885	420	47 305	78
		165710	**Adam, de Valois à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				42 525	630	43 155	62
		142929	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					525 184	525 184	0
		142931	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					1 039 314	1 039 314	0
		142933	**Bourbonnière, de Ontario àde Rouen**	Oui					817 362	817 362	0
		143744	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					488 505	488 505	0
		145365	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					174 756	174 756	0
		145368	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					425 870	425 870	0
		145947	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					485 625	485 625	0
		148756	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					155 320	155 320	0
		148759	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					281 061	281 061	0
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**1 004 427**	**145 353**	**1 751 811**	**3 576 391**	**7 164 233**	**13 642 215**	**8 169**
Montréal-Nord		144298	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst ÉG**	NON	11 921	72 916	0	-21 457	0	63 379	0
		144299	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof ÉG**	NON	4 011	0	0	0	0	4 011	0
		149936	**De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					57 593	57 593	146
		149937	**De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139**	Oui					93 277	93 277	149
		149938	**Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 366	20 366	87
		149939	**Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					42 031	42 031	35
		149940	**Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 633	20 633	70
		149941	**Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					27 136	27 136	87
		149942	**De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 105	20 105	90
		149943	**Belleville, de Industriel à Fleury - serv prof EG_soum. 960**	NON	8 445	12 785	52 151	-13 242	0	60 140	0
		149944	**De Rome, de Sabrevois à Fleury - Serv prof EG_Soum. 960**	NON	1 659	6 781	23 458	-4 611	0	27 287	0
		149946	**Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					45 148	45 148	113
		151454	**Avenue de Belleville, de bouleverd Gouin et Monselet, serv prof ÉG**	NON	6 378	0	0	0	0	6 378	0
		157745	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst EG UN**	NON	0	3 396	9 833	0	0	13 228	283
		158380	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	12 899	2 174	0	15 073	0
		163928	**Alfred, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				24 475	0	24 475	81
		163929	**Garon, de boul. Henri-Bourassa à boul. Gouin - réhab ÉG unit**	NON				43 621	0	43 621	
		163930	**Des Laurentides, de Henri-Bourassa à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				58 545	0	58 545	210
		163932	**Brunet, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				67 789	0	67 789	224
		164172	**Gouin, de Lausanne à Belleville - reconst ÉG - Soum 977**	NON				1 354	0	1 354	5
		165841	**Pigeon, de d'Amos à Bayonne - réhab ÉG unit**	NON				68 719	0	68 719	227
		165842	**de l'Hôtel-de-Ville, de d'Amos à Boulevard Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				22 292	0	22 292	
		165843	**d'Amos, de Jules-Paul-Tardivel à Arthur-Buies - réhab ÉG san**	NON				19 376	0	19 376	71
		166706	**Sainte-Colette, de Henri-Bourassa à Jean-Paul Cardinal**	NON				469 011	0	469 011	764
		167829	**Bruxelles, de Monselet à Martial - réhab ÉG unit**	NON				69 931	0	69 931	218
Total Montréal-Nord					**32 414**	**95 877**	**98 341**	**807 978**	**326 290**	**1 360 900**	**2 860**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Outremont**	139365	**Du Manoir, de Pratt à Dunlop - réhab ÉG unit**	NON				14 988	0	14 988	70
		139403	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst ÉG unit_Soum 284401**	NON				104 655	2 088	106 743	70
		139404	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - serv prof ÉG_Soum 284401**	NON	0	0	0	5 240	2 116	7 356	0
		139408	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof ÉG**	NON	0	0	3 990	809	0	4 800	0
		144511	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst ÉG Soum 284501**	NON				384 857	0	384 857	
		144512	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	17 549	-499	17 051	0
		144515	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst ÉG-AO284601**	NON	510 379	0	0	0	0	510 379	0
		144516	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof ÉG - AO284601**	NON	1 632	47 876	-502	3 480	0	52 486	0
		145054	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée-reconst ÉG_Soum 284401**	NON				180 722	-34 423	146 299	
		145055	**Saint-Joseph,de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof ÉG Soum284401**	NON	0	0	0	5 565	1 785	7 349	0
		145247	**Saint-Joseph, de De l'épée à Hutchison - réhab ÉG unit - Soum 329407**	NON	0	0	26 818	6 159	157 949	190 926	0
		145261	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst ÉG - Soum TP01/01-15**	NON	0	1 119 305	147 521	-8 666	0	1 258 160	140
		145262	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof ÉG**	NON	28 235	23 867	-20 712	1 071	0	32 461	0
		149651	**Van Horne, de Pratt à Dollard - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	1 273	0	0	1 273	0
		149654	**Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					161 484	161 484	263
		149655	**De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					156 075	156 075	263
		149656	**Vincent-d'Indy, de Perham à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit-Soum 10066**	NON	52 282	0	2 209	0	0	54 490	105
		149822	**Mont-Royal, Vincent D'Indy à Claude-Champagne - reconst ÉG unit soum 284501**	NON				544 276	0	544 276	
		149823	**Mont-Royal, de limite arr. à Claude-Champagne - serv prof ÉG unit**	NON				39 187	-714	38 473	0
		150703	**Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					142 463	142 463	244
		150704	**Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					150 256	150 256	258
		157819	**McCulloch, de Roskilde à Roskilde - reconst EG UN - Soum TP01/01-15**	NON	0	54 672	-24 196	0	0	30 476	8
		160382	**Wiseman, de Saint-Cyril à Ducharme - réhab ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	53 722	5 028	0	58 750	95
		160387	**Manseau, de Wiseman à Outremont - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	201 757	85	0	201 842	85
		160388	**Wiseman, de Ducharme à Manseau - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	111 481	61	0	111 542	50
		165409	**McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				13 967	0	13 967	0
		165410	**Springgrove, de Pagnuelo à Prince-Philip - réhab ÉG UN**	NON				36 322	0	36 322	51
		165412	**Robert, du Ch. de la Côte-Ste-Catherine à limite nord arr. - réhab ÉG unit**	NON				34 809	0	34 809	134
		165413	**Bloomfield, de Laurier à St-Viateur - réhab ÉG unit**	NON				66 200	0	66 200	161
		165414	**Duverger, de Wiseman à Outremont - réhab ÉG unit**	NON				21 525	0	21 525	91
		165415	**Glencoe, de Willowdale à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				95 431	0	95 431	173
		165416	**Durocher, de Beaubien à Atlantic - réhab ÉG unit**	NON				28 089	0	28 089	233
		165417	**Rockland, de Lajoie à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				95 906	0	95 906	170
		165418	**Pagnuelo, de Maplewood à Mont-Royal - réhab ÉG unit**	NON				113 949	0	113 949	207
		165419	**Elmwood, de McDougall à Querbes - réhab ÉG unit**	NON				45 805	0	45 805	85
		165420	**Saint-Viateur, de Champagneur à Durocher - réhab ÉG unit**	NON				120 463	0	120 463	222
		165422	**De L'Épée, de St-Viateur à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				80 493	0	80 493	143
		165423	**Durocher, de Saint-Viateur à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				156 018	0	156 018	273
		165424	**Atlantic, de Durocher à Hutchison - réhab ÉG unit**	NON				11 941	0	11 941	96
		165427	**Querbes, de Manseau à Van Horne - reconst ÉG unit - Soum 221709**	NON				50 392	119 008	169 400	
Total Outremont					**592 527**	**1 245 720**	**503 360**	**2 276 377**	**857 588**	**5 475 572**	**3 690**
Pierrefonds - Roxboro		126073	**2e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				2 328	0	2 328	0
		133886	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à - reconst SP ÉG_ST-13-7**	NON	493 738	0	34 575	0	0	528 313	0
		133887	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à 0 - serv prof ÉG**	NON	15 754	0	3 512	0	0	19 267	0
		140156	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst ÉG san**	NON	97 519	28 679	91	0	0	126 289	0
		145988	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof ÉG**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		146265	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG**	NON				2 183	0	2 183	
		154577	**13e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - reconst ÉG SAN**	NON	64 204	0	0	0	0	64 204	202
		156025	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	243 055	9 778	-68	0	252 765	353
		156026	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156030	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	152 972	6 154	-43	0	159 083	222
		156031	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156034	**10e rue, de 17e avenue à 13e avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	375 205	15 095	-105	0	390 195	545
		156036	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		157250	**Saraguay Ouest, de Paquette à Cul-de-sac - réhab EG SA - Soum 329405**	NON	0	0	136 230	-31 967	0	104 263	430
		157261	**18e Avenue, 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst ÉG SAN_Soum ST-15-05**	NON	0	65 650	2 641	-18	0	68 273	95
		158457	**Gouin, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum ST-16-06**	NON	0	0	23 047	7 515	0	30 561	0
		159241	**13e Rue, de 11e Avenue à 10e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	25 722	31 103	0	56 825	255
		160323	**8e Avenue, de 7e Rue à Gouin - réhab ÉG san**	NON				168 760	1 302	170 061	630
		160763	**5e Avenue, de 7e Rue à 6e Rue - réhab ÉG PL - Soum 329405**	NON	0	0	66 028	-23 883	0	42 145	180
		160764	**5e Avenue, de 7e Rue à #22 5e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	97 732	-19 221	0	78 511	345
		160765	**Du Bocage, de #5635 du Bocage à de la Rive-Boisée-réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	81 569	-43 254	0	38 315	235
		160884	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	8 343	142	0	8 484	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Pierrefonds - Roxboro**	161005	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - réhab ÉG san**	NON				180 538	0	180 538	642
		165215	**Camirand, du #12773 Camirand à Bourassa - réhab ÉG san**	NON				62 190	-16 471	45 719	
		165218	**Bourassa, de Berry à Fortin - réhab ÉG san**	NON				94 582	0	94 582	
		165223	**Gascon, de Léger à #12469 Gascon - réhab ÉG san**	NON				53 165	-753	52 413	190
		167135	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				197 665	-5 170	192 495	200
		167136	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				10 881	-705	10 176	0
		167137	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				293 539	-7 645	285 894	297
		167138	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				19 952	-4 840	15 112	0
		167139	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				295 525	-7 649	287 876	299
		167140	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				20 086	-4 873	15 213	0
		167141	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				102 784	-2 697	100 088	104
		167142	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				6 986	-1 695	5 292	0
		167875	**Pascal, de Boileau à Perreault - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				75 102	-2 018	73 084	76
		167877	**Pascal, de Boileau à Perreault - serv prof ÉG san**	NON				5 105	-1 241	3 864	0
	Total Pierrefonds - Roxboro				**673 777**	**880 038**	**510 755**	**1 511 572**	**-54 455**	**3 521 687**	**5 300**
	Plateau Mont-Royal	136472	**Saint-Joseph de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst EG unit**	NON	1 523 828	213 463	-11 172	-1 647	0	1 724 472	0
		138110	**Papineau de Sherbrooke a Gauthier - Reconst EG comb / AO 262002**	NON	529 094	493 549	112 328	54 114	0	1 189 084	443
		138280	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof ÉG**	NON	10 132	4 762	34 409	1 355	0	50 658	0
		138922	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG**	NON	12 816	5 282	8 749	682	0	27 529	0
		143272	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof ÉG**	NON	0	0	67 391	3 512	0	70 903	0
		143868	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG**	NON	0	0	85	1 076	994	2 155	0
		143879	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof ÉG**	NON	0	0	344	0	0	344	0
		144617	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst EG__Soum 26601**	NON				949 010	-90 364	858 646	185
		144619	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - serv prof EG**	NON	0	0	0	23 033	1 666	24 699	0
		146551	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst EG_Soum 266601**	NON				887 852	-116 877	770 975	185
		146554	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof ÉG**	NON	15 897	0	0	14 546	16	30 459	0
		146559	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof ÉG**	NON	0	0	18 041	1 076	994	20 111	0
		147077	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	1 152	13 373	5 638	20 163	665
		147080	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					373 339	373 339	528
		150138	**Garnier, de Rachel à Marie-Anne - Serv Prof EG_- Soum 315801**	NON	0	0	10 866	1 766	0	12 632	0
		150708	**Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					168 110	168 110	225
		150712	**Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					278 949	278 949	292
		150713	**Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					110 535	110 535	172
		150714	**Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					0	0	0
		150715	**Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					159 670	159 670	187
		150718	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					193 869	193 869	236
		150719	**Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					60 832	60 832	102
		150724	**Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					342 975	342 975	409
		150762	**Saint-Grégoire, de Papineau à Saint-Denis - Rehab ÉG unit**	NON	42 319	0	0	0	0	42 319	105
		151098	**De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					264 009	264 009	406
		151100	**Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					130 177	130 177	207
		151101	**Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN**	Oui					74 485	74 485	121
		151285	**Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					98 552	98 552	98
		153195	**Laurier, de Saint-Laurent à Henri-Julien - réhab ÉG**	NON	373 772	0	0	2 676	0	376 448	340
		153200	**Laval, de Sherbrooke à Square Saint-Louis - réhab ÉG - Soum 322002**	NON	0	15 147	67 749	6 102	0	88 997	180
		153202	**Marie-Anne, de Marquette à Papineau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 871	9 700	2 899	86 469	131
		153621	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis -reconst ÉG unit -Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	226 122	15 847	54 669	-54 669	241 969	125
		153622	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof ÉG**	NON	0	0	20 141	0	0	20 141	0
		155288	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	0
		155293	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - reconst ÉG unit**	NON				131 026	47 358	178 384	460
		155294	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 865	0	1 865	0
		155301	**Laval, de Square Saint-Louis à Roy - réhab ÉG unit - Soum 322002**	NON	0	12 996	-370	13 316	0	25 942	0
		155391	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof ÉG unit**	NON				28 578	1 240	29 818	0
		155720	**de Gaspé, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	109 744	11 318	1 281	122 342	195
		155722	**Basset, de Sainte-Famille à des Pins - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	58 655	1 772	6 102	66 529	95
		155723	**Bernard, de Hutchison à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON				274 471	-11 165	263 306	
		155725	**Berri, de Duluth à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	253 531	6 509	1 890	261 930	420
		160003	**Saint-Dominique, de Roy à Duluth - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	117 818	3 720	0	121 538	257
		160311	**de Mentana, de Gilford à Saint-Grégoire - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	367 672	57 473	8 670	433 814	750
		160623	**Prince-Arthur, du boul. Saint-Laurent à Laval - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	217 878	64	6 760	224 702	268
		160627	**Clark, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	522 162	58 766	0	580 928	161
		160628	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab ÉG UN_- Soum 329406**	NON	0	0	9 593	0	0	9 593	0
		160629	**De Mentana, de Rachel à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	156 183	9 956	5 267	171 406	220

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Plateau Mont-Royal**	161385	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst ÉG unit**	NON				7 958	994	8 951	105
		162844	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst ÉG unit_Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 079 735	-244 122	835 613	
		162845	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG unit**	NON				45 491	-652	44 840	0
		162849	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	50
		163941	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - const ÉG unit**	NON				26 200	0	26 200	120
		165876	**Gauthier, de Papineau à des Érables - réhab ÉG unit**	NON				35 437	2 418	37 855	
		166035	**De Brébeuf, de Laurier à Saint-Grégoire - réhab ÉG unit**	NON				165 107	-4 340	160 767	390
		166036	**Laurier, de Papineau à Bordeaux - rehab ÉG unit**	NON				163 393	-30 503	132 889	240
		166723	**Marie-Anne, de des Érables à Fullum - Rehab ÉG unit**	NON				3 794	-1 861	1 933	
		166724	**Frontenac, de Rachel à Marie-Anne - Rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 864	1 134	2 998	300
		166725	**Saint-Joseph, de l'Hôtel-de-Ville à Henri-Julien - Rehab ÉG unit**	NON				50 876	-43 899	6 977	85
		166727	**Milton, de Hutchison à Du Parc - Rehab ÉG unit**	NON				32 585	-18 755	13 830	40
		166729	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst ÉG unit**	NON				12 369	-4 592	7 777	
		166733	**Resther, de Saint-Joseph à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				68 920	-4 285	64 635	115
		166735	**Boucher, de Drolet à Berri - Rehab ÉG unit**	NON				116 754	194	116 948	215
		166737	**Fabre, de Mont-Royal à Gilford - réhab ÉG unit**	NON				210 960	-8 666	202 294	320
		166739	**de Lorimier, de Laurier à Masson - Rehab ÉG unit**	NON				195 497	-15 535	179 963	270
		166742	**Papineau, de Masson à Dandurand- Rehab ÉG unit**	NON				58 542	-2 378	56 164	
		167016	**Chabot, de du Mont-Royal à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				531 371	49 535	580 906	895
		167017	**de Bordeaux, de Gilford à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				151 517	1 915	153 432	250
		167018	**Hôtel-de-Ville, de Villeneuve à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				209 851	-8 604	201 247	340
		167019	**Rivard, de Marie-Anne à Mont-Royal - Rehab ÉG unit**	NON				172 794	-16 677	156 117	265
		167020	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab ÉG unit**	NON				25 111	-420	24 691	45
		167396	**Gascon, de Rachel à Angus - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				960	161	1 121	130
		167399	**Cartier, de Laurier à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				205 655	-747	204 909	320
		167400	**Marie-Anne, de Saint-Dominique à Coloniale - réhab ÉG unit**	NON				13 806	-3 242	10 564	
		168124	**Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				8 577	0	8 577	100
	Total Plateau Mont-Royal				**2 507 857**	**971 319**	**2 232 666**	**6 219 223**	**1 720 272**	**13 651 336**	**12 763**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129858	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit - RP-ING13-03**	NON	178 515	81 620	0	0	0	260 135	0
		129860	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG - AO13-13055**	NON	27 621	3 932	827	9 264	-5 131	36 512	0
		142841	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit_RP-ING13-03**	NON	1 447 118	7 237	0	0	0	1 454 356	0
		142844	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG unit - AO13-13055**	NON	30 280	4 725	817	20 014	-7 097	48 738	0
		145394	**53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					30 934	30 934	97
		149966	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst EG UN - RP-ING14-02**	NON	194 562	0	67 120	2 449	0	264 131	190
		149967	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof EG UN - RP-ING14-02**	NON	6 673	6 090	28 336	3 430	0	44 529	0
		149972	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst EG UN RP ING14-02**	NON	0	208 123	0	0	-1	208 123	135
		149973	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof EG UN - RP ING14-02**	NON	53 386	5 615	11 364	7 286	6	77 657	0
		150365	**1re Avenue, de Sainte-Catherine à Victoria - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150367	**De Montigny, de 5e Avenue à 6e Avenue - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150872	**2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					79 517	79 517	187
		150873	**5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					154 170	154 170	478
		150874	**13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					18 179	18 179	67
		150876	**59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					43 766	43 766	73
		150877	**63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					16 399	16 399	54
		150878	**65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					15 010	15 010	45
		150883	**57e Avenue, de Perras à 3e Rue - réhab ÉG unit**	NON				44 651	0	44 651	
		153159	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière-Ent Serv EG SA-RP-ING-14-07**	NON	16 008	0	0	0	0	16 008	0
		158247	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Reconst ÉG san**	NON	0	0	6 077	0	0	6 077	2
		158253	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	18 434	10 499	10 567	0	39 500	2
		158254	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	7 218	3 890	0	11 109	5
		158255	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	0	2 920	3 157	0	6 077	1
		158256	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Reconst ÉG san**	NON	0	0	9 442	2 712	0	12 154	4
		158257	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - reconst ÉG san**	NON	0	5 524	552	0	0	6 077	2
		164610	**87e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - réhab ÉG unit**	NON				111 422	28 746	140 168	406
		164612	**5e Rue, de 64e Avenue à 64e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				7 929	0	7 929	
		164615	**38e Avenue, de Victor-Cusson à Gouin - réhab ÉG pluv**	NON				7 310	0	7 310	
		164626	**Fernand-Forest, de Gaston-Ramon à Nicolas-Doucet - réhab ÉG unit**	NON				29 548	105	29 653	107
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles				**1 956 363**	**341 300**	**145 172**	**263 629**	**374 604**	**3 081 068**	**1 855**
	Rosemont - Petite-Patrie	139102	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst ÉG unit**	NON	1 839 905	371 183	-181 873	135 483	0	2 164 699	0
		139104	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof ÉG - soum 225902 SO241704**	NON	60 373	29 188	43 295	1 207	0	134 063	0
		139106	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, RemplEG__AO-215202**	NON	501 800	143 790	27 021	139 074	0	811 684	0
		139108	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofEG__AO-215202**	NON	18 574	12 571	3 210	415	0	34 770	0
		143632	**Saint-Zothique, de 30e Avenue à 31e Avenue - Rehab EG UN**	NON	44 961	0	0	0	0	44 961	99

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	147215	**Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					111 089	111 089	133
		147216	**Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					153 243	153 243	147
		147221	**Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 630	61 630	151
		150142	**Rachel, de André-Laurendeau à Marcel-Pépin - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150145	**Christophe-Colomb, de Rosemont à Beaubien - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150652	**De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					99 759	99 759	158
		150653	**Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 009	61 009	75
		150656	**Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					135 539	135 539	208
		151834	**16e Avenue, de Bellechasse à Beaubien - Réhab EG UN_Soum 10066**	NON	100 746	0	0	0	0	100 746	223
		153407	**16e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - Réhab EG UN__Soum 10066**	NON	99 277	0	0	0	0	99 277	187
		161994	**Beaubien, de Châteaubriand à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				47 193	7 757	54 951	260
		165647	**16e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				33 745	-19 993	13 752	58
		165657	**Boyer, de de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				42 452	2 079	44 531	74
		165660	**De Lorimier, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				173 077	1 255	174 332	268
		165661	**De Lorimier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				44 745	120 455	165 200	315
		165665	**des Carrières, de Cartier à Chabot - réhab ÉG unit**	NON				12 913	28 220	41 133	71
		165666	**Chabot, de Dandurand à des Carrières - réhab ÉG unit**	NON				38 184	80 066	118 250	246
		165667	**Bourbonnière, de Masson à Dandurand - réhab ÉG unit**	NON				30 983	9	30 993	227
		165668	**Cartier, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab ÉG unit**	NON				205 918	208	206 126	275
		165790	**9e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				207 778	7 001	214 779	365
		165791	**Charlemagne, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				124 385	0	124 385	280
		165792	**Drolet, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				48 591	0	48 591	274
		165793	**Masson, de 17e Avenue à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				20 539	1 190	21 729	153
		165794	**Saint-Laurent, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				221 983	6 360	228 343	377
		165795	**des Carrières, de De Normanville à Garnier - réhab ÉG unit**	NON				165 627	6	165 634	293
		165796	**Cartier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				148 050	0	148 050	344
		165855	**Henri-Julien, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				111 307	-40 837	70 470	307
		166021	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm**	NON				2 612	0	2 612	
		166022	**Dandurand, de 15e Avenue à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				81 557	0	81 557	143
		166023	**Dandurand, de Pie-IX à Jeanne-d'Arc - réhab ÉG unit**	NON				34 261	845	35 106	61
		166038	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm**	NON				5 002	0	5 002	
		167405	**Molson, de Saint-Zotique à Bélanger - réhab ÉG unit**	NON				168 198	-57 150	111 049	327
	Total Rosemont - Petite-Patrie				**2 667 836**	**556 732**	**-108 348**	**2 245 279**	**759 742**	**6 121 241**	**6 099**
	Saint-Laurent	139329	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	92 121	0	0	0	0	92 121	0
		139330	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	81 154	0	0	0	0	81 154	0
		139332	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof ÉG - Soum 12-015**	NON	0	0	8 629	0	0	8 629	0
		139337	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	41 093	0	0	0	0	41 093	0
		139338	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	30 820	0	0	0	0	30 820	0
		141312	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - reconst ÉG SAN -Soum 234701**	NON	0	0	313 796	52 666	-1 137	365 325	330
		141315	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - serv prof ÉG - Soum 324701**	NON	20 427	0	47 412	28 526	0	96 365	0
		146299	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	733 733	0	0	0	0	733 733	589
		146300	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	5 385	0	9 154	0
		146302	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	506 061	0	0	0	0	506 061	517
		146309	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	77 103	2 983	0	0	0	80 086	65
		146310	**Barré, de Deguire à Chamberland-serv prof ÉG san-Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146314	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	198 345	7 526	0	0	0	205 872	234
		146315	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146317	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	265 866	10 088	0	0	0	275 954	125
		146321	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	834 611	0	0	0	0	834 611	491
		146322	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG san-S13-019_S14033**	NON	4 097	0	0	44 491	0	48 588	0
		146325	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	509 757	0	0	0	0	509 757	494
		146329	**de De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst ÉG san_S14-026**	NON	322 423	24 944	0	0	0	347 367	404
		146330	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-s prof ÉGsan S13019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	404
		146332	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-reconst ÉG pluv_S14-026**	NON	650 540	50 329	0	1 578	0	702 447	455
		149359	**De La Sorbonne, du Ch. Laval au Ch. Laval-s prof ÉG pluv-S13-019S14033**	NON	29 472	0	0	0	0	29 472	455
		149360	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG pluv - Soum 13-019 S14033**	NON	11 377	0	0	0	0	11 377	0
		149361	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire-serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	8 301	0	14 690	0
		149362	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	22 544	0	28 933	0
		150238	**Abbott, de Badeaux à Nantel - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151682	**Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151683	**Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151684	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Soum 10139**	NON					0	0	
		151685	**Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139**	Oui					102 109	102 109	85

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	151687	**Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN**	Oui					164 143	164 143	139
		151688	**Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139**	Oui					112 037	112 037	97
		151689	**Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139**	Oui					66 302	66 302	133
		151690	**Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139**	Oui					74 383	74 383	116
		151691	**Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					78 609	78 609	170
		152157	**Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					127 752	127 752	180
		152271	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG SA**	NON	0	188 331	17 985	0	0	206 316	124
		152272	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof ÉG san**	NON	0	5 143	3 960	1 402	0	10 505	0
		152273	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG PL**	NON	0	130 066	0	0	0	130 066	129
		152274	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof - ég pluv**	NON	0	3 802	2 882	1 231	0	7 915	0
		152277	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst ÉG SAN**	NON	0	640 725	61 418	0	0	702 143	365
		152278	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG SA**	NON	0	14 620	13 406	838	0	28 864	0
		152279	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst EG PLU**	NON	0	326 072	12 791	0	0	338 863	369
		152280	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG PLU**	NON	0	15 752	15 320	978	0	32 050	0
		152283	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG SA**	NON	0	408 041	31 695	0	0	439 736	207
		152284	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG SAN**	NON	0	9 888	8 129	725	0	18 741	0
		152285	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PL**	NON	0	143 095	0	0	0	143 095	93
		152286	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLUV**	NON	0	7 019	6 347	580	0	13 945	0
		153371	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG unit_Soum 14-026**	NON	351 246	13 590	0	0	0	364 836	291
		153372	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG_SAN_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153377	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG plu_Soum 14-026**	NON	462 209	17 883	0	0	0	480 092	269
		153378	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG plu S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153379	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG plu_Soum 14-026**	NON	115 552	4 471	0	0	0	120 023	70
		153380	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof ÉG plu_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155024	**Crépeau, de Lawlor à #50 Crépeau - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	48 661	-23 861	0	24 799	90
		155034	**Dutrisac, de Cléroux à Henri-Bourassa- réhab ÉG UN**	NON	75 229	0	0	0	0	75 229	152
		155035	**Beaulieu, de Limite Sud Beaulieu à Rochon - réhab ÉG UN**	NON	61 472	0	0	0	0	61 472	139
		155907	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	344 060	26 237	0	0	370 297	212
		155908	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 685	8 093	1 081	0	18 860	0
		155909	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG PLU**	NON	0	62 964	0	0	0	62 964	230
		155910	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLU**	NON	0	6 193	5 776	863	0	12 832	0
		155914	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	315 286	27 211	0	0	342 497	212
		155915	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 045	7 555	1 003	0	17 603	0
		155936	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG SAN**	NON	0	348 251	31 773	0	0	380 024	227
		155937	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG SAN**	NON	0	9 482	8 872	559	0	18 913	0
		155938	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG PLU**	NON	0	315 919	4 949	0	0	320 868	223
		155939	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG PLU**	NON	0	6 637	6 129	664	0	13 430	0
		155942	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	0	312 850	0	0	312 850	186
		155943	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	8 898	6 765	2 326	0	17 989	0
		155944	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	0	196 573	0	0	196 573	185
		155945	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	6 300	4 742	1 737	0	12 778	0
		155949	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst ÉG SAN**	NON	0	438 908	45 033	0	0	483 941	297
		155950	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 308	7 428	2 326	0	19 062	0
		155955	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	1 079 607	116 979	0	0	1 196 587	705
		155956	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	29 715	23 004	7 358	0	60 077	0
		155957	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	730 508	-2 085	0	0	728 423	731
		155958	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	26 231	19 549	6 768	0	52 548	0
		156023	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PLU**	NON	0	55 490	0	0	0	55 490	210
		156024	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG PLU**	NON	0	5 067	4 726	945	0	10 737	0
		158574	**Champigny, de Tassé à Deguire - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	112 348	-16 184	0	96 164	300
		160238	**Cardinal, de Coughtry à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				98 494	-36 906	61 588	300
		160241	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	64 867	4 130	93	69 090	0
		160243	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier-serv prof ÉG pluv-Soum 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160249	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	42 320	9 187	84	51 591	0
		160251	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG san**	NON	0	0	70 533	15 312	139	85 985	0
		160254	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160257	**Du Collège, de Gohier à Ouimet - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	95 349	-18 984	0	76 365	185
		160272	**Leduc, de Decelles à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	59 585	-19 651	0	39 934	125
		160273	**Trudeau, de Laperrière à Hébert - réhab ÉG UN- Soum 329405**	NON	0	0	90 834	-24 083	0	66 751	245
		160277	**Lindsay, de de l' Église à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	107 550	-26 139	0	81 412	335
		160281	**Champigny, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	126 931	-15 140	0	111 791	300
		160316	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	65 831	14 291	130	80 252	0
		160321	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG PL**	NON	0	0	47 022	10 208	93	57 323	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	160423	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG pluv.**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160521	**Cardinal, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	104 245	-19 809	0	84 436	275
		161091	**Mtée de Liesse, de Côte-de-Liesse à Mtée de Liesse-réhab ÉG UN - Soum329405**	NON	0	0	97 247	-19 952	0	77 295	80
		163283	**Decelles, de Sainte-Croix à Roy - réhab ÉG unit**	NON				38 957	-2 763	36 195	109
		165457	**Marcel-Laurin, du #2170 Marcel-Laurin au Ch. Laval - réhab ÉG pluv**	NON				73 433	-2 641	70 792	206
		165464	**Dépatie, de Deguire à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				86 303	-5 701	80 602	273
		165465	**Ste-Croix, du boul. de la Côte-Vertu à Rochon - réhab ÉG unit**	NON				329 672	-15 832	313 840	1 029
		165469	**Tassé, de Champigny à Barré - réhab ÉG unit**	NON				51 990	-2 654	49 336	149
		165470	**St-Louis, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				56 385	0	56 385	205
		165471	**Mantha, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				54 962	-596	54 366	173
		165472	**Brunet, de Valade à Beaudet - réhab ÉG san**	NON				75 708	0	75 708	286
		165481	**Grou, de Hébert à Lapalme - réhab ÉG unit**	NON				28 165	-4 487	23 678	83
		165482	**Dorais, de Stevens à de l'Église - réhab ÉG pluv**	NON				27 469	-4 117	23 352	86
		165483	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab ÉG san**	NON				96 020	0	96 020	237
		165490	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san**	NON				50 369	-40 678	9 691	0
		165491	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG pluv**	NON				3 603	40 636	44 239	192
		165492	**Abbott, de St-Louis à Valade - réhab ÉG san**	NON				52 944	-930	52 013	82
		165994	**Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG**	NON				7 643	0	7 643	
		166000	**Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san**	NON				8 298	0	8 298	
	Total Saint-Laurent				**5 507 695**	**5 841 920**	**2 633 297**	**1 225 033**	**648 253**	**15 856 198**	**16 453**
	Saint-Léonard	164630	**Beauvoir, de Bourdages à Nice - réhab ÉG unit**	NON				40 676	0	40 676	134
		164633	**Francheville, de Marjolaine à Le Corbusier - réhab ÉG unit**	NON				57 025	0	57 025	200
		164668	**Rochette, de Perthuis à Albert-Lozeau - réhab ÉG unit**	NON				72 209	4 367	76 576	245
	Total Saint-Léonard							**169 910**	**4 367**	**174 278**	**579**
	Sud-Ouest	129776	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst EG**	NON	32 393	100 763	-100 757	0	-6	32 393	0
		132865	**Smith, de Murray à Ann, serv prof ÉG SA**	NON	10 218	0	-8	325	0	10 534	0
		136833	**Delinelle de Saint-Ambroise à Notre-Dame - serv.prof EG - DRM 000259**	NON	34 601	0	845	339	0	35 785	0
		136910	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG san - soum 222601**	NON	2 566	24 092	-4 258	4 153	0	26 553	0
		136915	**Agnes de Richelieu à Saint-Jacques - serv.Prof Egout**	NON	0	0	0	20 216	8 067	28 283	0
		137304	**Montfort et Saint-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconstEG UN - AO 211430**	NON	0	191 957	3 461	9 617	0	205 035	96
		137307	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof ÉG**	NON	0	11 305	3 595	-5 977	0	8 923	0
		138478	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				29 392	-10 195	19 197	0
		138482	**Richmond de Basin a William, Reconst EG SA**	NON	51 301	5 277	4 485	-438	0	60 626	0
		138483	**Richmond de Basin a William, Reconst EG PL**	NON	38 141	16 398	-14 823	0	0	39 715	0
		138486	**Richmond de Basin a William, ServProf EG SA**	NON	4 500	1 176	239	132	0	6 047	0
		138677	**Saint-Patrick, de Thomas Keefer à Island - serv prof EG**	NON	0	0	49 205	29 901	996	80 102	0
		139932	**Agnès, de Richelieu à Saint-Antoine, reconst ÉG_ soum 316003-3**	NON				492 546	-7 324	485 222	
		140217	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG pluv. - soum 222601**	NON	2 023	21 360	7 354	3 374	0	34 111	0
		143567	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstEG**	NON	29 451	14 189	-14 189	0	0	29 451	0
		143568	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProfEG**	NON	11 342	0	408	115	0	11 865	0
		144324	**Allard, de Briand à D'Aragon - Reconst ÉG - Soum 211308**	NON	44 708	0	54 207	2 492	0	101 406	0
		144325	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof EG**	NON	12 593	498	-343	-154	0	12 593	0
		144463	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 078	48 189	-45 710	17 557	0
		145874	**Richmond, de Basin à William - ServProf EG PL**	NON	4 005	1 029	209	153	0	5 396	0
		145877	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG SA**	NON	652 855	7 410	26 822	0	0	687 088	185
		145880	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG PL**	NON	619 751	1 240	4 878	0	0	625 869	200
		146365	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG pluv**	NON				25 380	-11 564	13 816	0
		146816	**Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139**	Oui					157 941	157 941	249
		146818	**Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					146 118	146 118	241
		146834	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - reconst ÉG unit_Soum 315901**	NON	0	0	462 077	16 749	-39 705	439 121	94
		146835	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - serv prof ÉG -Soum 315901**	NON	0	0	17 419	4 652	0	22 071	0
		146844	**Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					105 229	105 229	171
		146846	**Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					97 851	97 851	157
		146847	**Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					239 501	239 501	384
		146849	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					152 792	152 792	245
		146850	**Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139**	Oui					123 572	123 572	185
		146852	**Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					153 838	153 838	238
		146856	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof EG unit**	NON	0	0	13 231	4 920	0	18 151	0
		146858	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139**	Oui					73 165	73 165	88
		149620	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst ÉG unit Soum : 293701**	NON				1 113 703	-77 680	1 036 024	405
		149621	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - serv prof ÉG**	NON	1 099	0	0	42 388	-370	43 117	0
		149842	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Soum 290101**	NON				1 435 657	9 336	1 444 993	487
		149843	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit**	NON				4 384	0	4 384	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Sud-Ouest**	150662	**Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					80 971	80 971	119
		150664	**Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					58 720	58 720	96
		150665	**Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139**	Oui					26 894	26 894	58
		150666	**De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					212 078	212 078	368
		151482	**Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					108 902	108 902	167
		151483	**Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					97 843	97 843	156
		151484	**De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					260 099	260 099	225
		151485	**Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					53 011	53 011	95
		151486	**Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					162 945	162 945	262
		154452	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof EG SA**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		154454	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - serv prof ÉG pluv**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		155279	**Agnès, de Saint-Antoine à Saint-Jacques - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	97 122	10 307	0	107 429	245
		155681	**Bourgeoys, de Wellington à Le Ber - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	262 051	9 268	0	271 319	410
		155682	**Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406**	NON				0	2 100	2 100	70
		155684	**Sainte-Émilie, de Butternut à De Courcelle - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 664	0	2 625	50 289	85
		155687	**Augustin-Cantin, de Charlevoix à Laprairie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	230 219	15 852	0	246 071	405
		155688	**Jacques-Hertel, de Eadie à Laurendeau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	95 253	3 517	2 257	101 028	170
		155691	**Monk, de Jolicoeur à Jacques-Hertel - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	153 763	84 180	1 910	239 853	330
		155698	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	477 073	724 836	-6 979	0	1 194 930	755
		155699	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	6 626	16 127	-2 149	0	20 604	0
		155701	**Notre-Dame, de Place Saint-Henri à Ch.de la Station-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				45 251	7 243	52 494	140
		155703	**Saint-Antoine, de Lenoir à Sainte-Marguerite - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	16 163	68 202	7 432	91 797	150
		155759	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst ÉG unit_Soum 319601**	NON				575 677	0	575 677	195
		155760	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof ÉG unit**	NON				72 792	711	73 503	0
		155768	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Lionel-Groulx - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 615	18 549	0	0	21 164	0
		155772	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	8 820	0	0	8 820	0
		155773	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - reconst ÉG unit**	NON	0	0	4 970	0	0	4 970	141
		155778	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				768	0	768	
		155782	**Charon, de D'Hibernia à De Liverpool - serv prof ÉG unit**	NON				1 537	0	1 537	
		155818	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof ÉG unit**	NON				13 450	344	13 794	
		155823	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof ÉG unit**	NON				14 220	344	14 564	
		156993	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 778	0	0	15 778	0
		160868	**Saint-Ambroise, de Saint-Augustin à Bérard - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	126 202	-5 067	1 575	122 709	225
		160869	**Saint-Ambroise, de St-Ferdinand à Saint-Augustin - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON	0	0	142 325	-5 682	67 307	203 950	270
		160870	**De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				44 519	178 055	222 573	320
		163634	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				152 267	0	152 267	170
		163635	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				16 261	-6 081	10 180	170
		163636	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				234 429	0	234 429	192
		163637	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				20 073	-7 275	12 798	192
		165353	**Delisle, de Rose-de-Lima à Atwater - réhab ÉG unit**	NON				132 230	0	132 230	288
		165354	**Lenoir, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - Réhab ÉG unit**	NON				15 669	40 640	56 309	98
		165356	**Irène, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				52 324	-23 849	28 475	
		165357	**Dubois, de Hadley à Laurendeau - Réhab ÉG unit**	NON				199 014	0	199 014	345
		165358	**Hadley, de Émard à Jacques-Hertel - Réhab ÉG unit**	NON				197 410	0	197 410	446
		165366	**Ash, de Wellington à Favard - réhab ÉG unit**	NON				118 070	0	118 070	203
		165368	**Monk, de Allard à Raudot - réhab ÉG unit**	NON				58 135	-15 521	42 614	
		165371	**Augustin-Cantin, de Laprairie à Shearer - réhab ÉG unit**	NON				159 844	23 883	183 726	390
		165372	**Beaulieu, de Raudot à De La Vérendrye - réhab ÉG unit**	NON				47 110	-14 334	32 776	
		165378	**De Montmagny, de boul. des Trinitaires à Allard - réhab ÉG unit**	NON				43 881	0	43 881	74
		165379	**Saint-Rémi, de Vaillant à Limite Nord - réhab ÉG unit_Soum 319601**	NON				56 339	-60	56 279	91
		166232	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof ÉG unit**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166234	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166235	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG san**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166239	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG unit**	NON				18 586	-3 541	15 045	0
		166246	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG san**	NON				24 782	-4 722	20 060	0
		166250	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG unit**	NON				9 672	-1 831	7 841	0
		166251	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				5 087	-963	4 124	0
		166401	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. ÉG unit**	NON				29 580	2 252	31 832	0
		168570	**Saint-Ferdinand, de Saint-Jacques à Langevin - réhab ÉG unit**	NON				31 638	-12 786	18 853	
Total Sud-Ouest					**1 575 769**	**889 768**	**2 490 352**	**5 856 670**	**2 383 862**	**13 196 422**	**11 541**
Verdun		144531	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst ÉG san- Soum S13-002**	NON	49 767	0	0	0	0	49 767	0
		144533	**Rielle, de LaSalle à Verdun - const ÉG pluv - Soum S13-002**	NON	20 221	926	-926	0	0	20 221	0
		144850	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst ÉG - Soum S13-002**	NON	27 476	0	0	0	0	27 476	110

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	144853	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - const ÉG PL - Soum S13-001**	NON	777 129	0	14 551	0	0	791 680	770
		144854	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof ÉG pluv - Soum S13-003**	NON	16 406	0	0	0	0	16 406	0
		144855	**LaSalle, de Brault à Godin - reconst ÉG - Soum S13-001**	NON	30 344	0	0	0	0	30 344	75
		144864	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	638 975	433 135	0	-2 181	1 069 929	995
		144865	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - serv prof ÉG PL**	NON	6 363	0	43 438	387	-11	50 177	0
		144871	**LaSalle, de Gordon à Galt - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	3 731	300 845	11 274	-5 154	310 697	108
		144872	**LaSalle, de Gordon à Galt - serv prof ÉG PL**	NON	693	0	22 865	111	-3	23 665	0
		146222	**Gordon, de Verdun à Champlain - reconst ÉG UN AO-2888101**	NON	0	409 865	500 574	56 870	-5 873	961 436	626
		146223	**Gordon, de Verdun à Champlain - serv prof ÉG UN**	NON	5 971	10 346	31 294	336	-10	47 938	0
		146224	**LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					45 972	45 972	85
		151220	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - const ÉG pluv - S14-002**	NON	216 592	0	0	0	0	216 592	293
		151221	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof ÉG pluv - S14-008**	NON	9 256	0	0	6 279	15	15 550	0
		152841	**LaSalle, de Lloyd-George à Clemenceau - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	48 632	0	0	752	0	49 383	88
		152842	**LaSalle, de 7000 LaSalle à Leclair- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	21 963	0	0	0	0	21 963	46
		152843	**LaSalle, de Foch à Limite arrond- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	18 124	0	0	54 116	0	72 240	136
		155418	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst ÉG unit - serv. prof.**	NON	0	5 976	-279	6 450	-2 001	10 146	0
		155421	**Lesage, de Hickson à De l'Église - reconst ÉG unit_Soum 327501**	NON				433 147	-17 715	415 432	223
		155422	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv prof ÉG unit**	NON				4 238	-259	3 979	0
		155426	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 809	-625	7 363	0	9 547	0
		155497	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU_S-15-002**	NON	0	327 601	-120 470	341	0	207 472	322
		155499	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S15-006**	NON	10 699	1 849	0	0	0	12 548	0
		155507	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst ÉG UN S15-002**	NON	0	305 725	-69 089	-1 200	0	235 436	374
		155508	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG UN_- Soum S16-004**	NON	3 075	0	7 737	0	0	10 812	0
		155509	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU S15-002**	NON	0	189 243	-31 677	4 674	0	162 239	415
		155510	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S16-004**	NON	4 256	4 299	1 703	0	0	10 258	0
		156974	**Willibrord, de Bannantyne à Champlain - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	69 328	5 249	0	74 578	248
		156977	**Régina, de Verdun à Joseph - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	7 453	0	0	7 453	0
		156978	**Henri-Duhamel, de Joseph à Verdun - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				22 928	4 369	27 297	83
		160641	**4e Avenue, de LaSalle à Wellington - Const EG PL, serv prof,**	NON	0	5 976	13 201	17 714	-1 001	35 891	0
		160832	**LaSalle, de Brault à Richard - Const EG PL, Serv. Prof**	NON				3 412	4 769	8 181	0
		160834	**LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof,**	NON				386	3 447	3 834	0
		160840	**LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof.**	NON				8 495	322	8 818	
		160844	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	3 979	18 060	0	22 039	0
		160850	**LaSalle , de Beatty à Richard - Const EG PL, Serv. Prof.**	NON				696	0	696	0
		160856	**Verdun, de Godin à Manning - const ÉG PL, serv prof**	NON				20 815	-4 515	16 300	0
		161903	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	2 103	13 976	-1 001	15 079	0
		162363	**Champlain, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON				15 809	3 089	18 898	56
		162392	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				915	0	915	
		162399	**LaSalle, de Gordon à 1e Avenue - serv prof sp EG**	NON				635	10 910	11 544	
		162407	**Moffat, de Verdun à LaSalle - const ÉG pluv**	NON				87 204	20 175	107 379	50
		162589	**LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv, Serv. Prof**	NON				675	11 592	12 267	
		162625	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - const ÉG unit, serv prof**	NON				318	5 455	5 773	
		162627	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv prof ÉG unit**	NON				17 021	0	17 021	0
		162749	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst ÉG unit**	NON				106 203	0	106 203	105
		162750	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				6 188	-1 186	5 002	0
		164820	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG unit**	NON				21 130	0	21 130	0
		164822	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG pluv**	NON				15 732	0	15 732	0
		164847	**Lesage, de Hickson à de l'Église-Const EGPL**	NON				12 420	0	12 420	
		165914	**Leclair, de David à Churchill - réhab EG unit**	NON				43 572	0	43 572	155
		165915	**Beurling, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit**	NON				23 619	0	23 619	85
		165916	**Fayolle, de LaSalle à Churchill - réhab EG unit**	NON				30 209	0	30 209	114
		167329	**3e Avenue de Wellington à Verdun - Entrées services ÉG unit**	NON				114 458	-27 317	87 142	0
		167330	**3e Avenue de Wellington à Verdun - ent serv - serv prof ÉG unit**	NON				6 353	0	6 353	0
		167373	**Truman de Crawford à Parkdale - ent serv ÉG unit**	NON				116 355	-54 701	61 655	0
		167376	**Crawford, de Champlain à Penniston - ent serv ÉG unit**	NON				77 782	-14 250	63 532	0
		167377	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof ÉG unit**	NON				1 535	-633	901	
		167378	**Parkdale, de Champlain à Truman - ent serv ÉG unit**	NON				71 199	-14 235	56 964	
		167379	**Parkdale, de Champlain à Truman - serv prof ÉG unit**	NON				1 727	1 133	2 859	
		167382	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG unit**	NON				51 120	842	51 962	105
		167383	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG unit**	NON				2 719	0	2 719	0
		167384	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG pluv**	NON				17 859	552	18 411	105
		167385	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG pluv**	NON				1 191	0	1 191	0
		167386	**Egan, de Bannantyne à Verdun - ent serv ÉG unit**	NON				28 209	0	28 209	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	167387	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON				6 377	0	6 377	0
		167389	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof ÉG unit**	NON				6 030	0	6 030	0
		168573	**LaSalle, de Brault à Richard - réhab ÉG unit**	NON				10 314	0	10 314	
	Total Verdun				**1 266 966**	**1 907 321**	**1 229 142**	**1 591 746**	**-39 405**	**5 955 769**	**5 772**
	Ville-Marie	129937	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001**	NON				87 904	-53	87 851	140
		130224	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Ste-Catherine - reconst ÉG UNIT AO-252312**	NON	228 410	548 514	9 756	0	0	786 679	0
		130226	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - serv prof ÉG**	NON	41 957	8 976	57 327	1 558	0	109 818	0
		132962	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst EG,**	NON	69 116	0	0	0	0	69 116	0
		132964	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof EG, VMP-12-014**	NON	17 553	0	0	0	0	17 553	0
		132970	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - Reconst EG UN - Soum 103501**	NON	0	0	1 463 581	432 798	-76	1 896 303	370
		132972	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG**	NON				25 828	9 110	34 939	0
		133535	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst ÉG-soum 1222**	NON	68 309	130 434	-30 496	0	0	168 247	0
		136877	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,servprof ÉG-soum1222**	NON	2 874	0	-5	195	0	3 064	0
		138123	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - reconst ÉG unit - soum 226501**	NON	5 907	66 588	19 210	9 865	0	101 570	0
		138126	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - serv prof ÉG**	NON	4 185	0	884	556	0	5 626	0
		139086	**Redpath Crescent,de Cedar à Des Pins - reconst ÉG unit-soum236001 DRM002360**	NON	82 225	6 369	80 414	16 006	0	185 013	0
		139702	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst EG UN / AO262002**	NON	492 327	26 288	45 194	3 381	0	567 190	0
		139705	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf EG**	NON	17 532	7 279	12 369	928	0	38 108	0
		139779	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801**	NON				48 949	0	48 949	0
		139781	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof EG - AO 103801**	NON	2 492	0	-1	49	0	2 539	0
		139978	**Peel, de Sainte-Catherine à de Maisonneuve - serv prof ÉG unit**	NON	0	9 118	2 675	337	0	12 131	0
		140218	**Hogan, de Ontario à De Rouen - Reconst EG UN**	NON	0	839 157	-59 549	61 182	0	840 790	280
		140220	**St-Alexandre de la Gauchetiere a Sainte-Catherine - rehab ÉG - Soum 10139**	NON	7 319	0	-36	0	0	7 284	0
		141241	**Ontario, de Clark a Sanguinet - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	4 712	0	0	4 712	0
		141985	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst EG /SO VMP-14-008**	NON	456 049	110 405	50 226	4 700	0	621 380	220
		141989	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof EG /SO VMP-14-008**	NON	28 805	884	1 377	0	0	31 066	0
		143740	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst EG - AO-211101**	NON	2 863	29 362	-29 457	0	0	2 768	0
		143741	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	7 045	0	-3	0	0	7 042	180
		143776	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst EG**	NON	71 282	17 924	-11 131	16 783	0	94 858	0
		143777	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Serv Prof EG**	NON	8 086	2 102	944	145	0	11 277	0
		143816	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst EG -Soum 289301**	NON				681 148	-42 046	639 102	150
		143817	**Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof EG**	NON	0	0	27	44	0	71	0
		143830	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst EG**	NON	664 852	0	-129	5 067	0	669 790	178
		143831	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof ÉG**	NON	17 508	0	259	0	0	17 766	0
		143839	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst EG VMP-13-015**	NON	234 397	29 765	-5 677	0	0	258 485	159
		143840	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof EG**	NON	3 839	693	2 335	0	0	6 867	0
		144048	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst EG**	NON				0		0	211
		144052	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401**	NON				0	0	0	0
		144053	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof ÉG unit -Soum 222401**	NON	7 296	623	344	172	0	8 436	0
		145524	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	110 237	1 018 102	0	-62 056	1 066 283	261
		145525	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof ÉG_unit - Soum 256903**	NON	562	0	43 867	4 671	0	49 099	0
		145640	**De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					53 016	53 016	82
		145641	**Sainte-Elisabeth, de Viger a De la Gauchetiere - Rehab EG - Soum 10139**	NON	76 023	0	-15	579	0	76 588	150
		145642	**De L'Hotel-de-ville, de Viger a Boul. Rene Levesque - Rehab EG - Soum 10139**	NON	107 420	0	-21	819	0	108 217	230
		145643	**Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139**	Oui					188 545	188 545	291
		145647	**Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					118 249	118 249	192
		145650	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst EG_- Soum 316101-8**	NON				1 678 902	-436 625	1 242 277	350
		145651	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof EG**	NON	4 257	0	0	3 592	0	7 850	0
		145657	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	485 196	0	0	4 270	-4 270	485 196	79
		145658	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	14 803	3 880	323	61	0	19 067	0
		145660	**De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					27 256	27 256	49
		146384	**Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					83 902	83 902	124
		146387	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	978 852	131 635	-69 779	0	0	1 040 708	255
		146388	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	16 745	26 698	690	91	0	44 224	0
		146391	**Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139**	Oui					42 750	42 750	78
		146862	**Mansfield, de De La Gauchetière à Rene-Levesque - réhab EG unit- Soum 10139**	NON	214 828	0	-42	1 637	0	216 424	342
		149321	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof EG UN**	NON	14 965	3 164	2 371	218	0	20 718	0
		149716	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801**	NON				437 423	0	437 423	350
		149717	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv prof EG unit**	NON	23 014	0	55 953	1 314	0	80 282	0
		149720	**Sainte-Catherine, de Atwater à Mansfield- Réhab EG UN**	NON	1 764 639	0	-342	21 303	0	1 785 600	1 700
		149913	**Le Boulevard, de Road Belvedere à Chemin McDougall - Réhab EG - Soum 10139**	NON	132 740	0	-26	1 012	0	133 725	285
		150292	**Hogan, de Rouen à Hochelaga - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150831	**McTavish, de Docteur-Penfield à Des Pins - réhab EG UN - Soum 10139**	NON	122 833	0	-24	2 946	0	125 755	255

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	150832	**Peel, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	141 454	0	-27	0	0	141 426	267
		150833	**Maisonneuve, de Lambert-Closse à Chomedey - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	72 375	0	-14	0	0	72 361	105
		150834	**Saint-Jacques, de McGill à Saint-Jean - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	112 006	0	-22	1 200	0	113 185	225
		150835	**Saint-Laurent, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN-Soum 10139**	NON	141 475	0	-27	2 383	0	143 830	275
		150836	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	94 074	0	-18	0	0	94 056	170
		150844	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury -Reconst EG unit - Soum VMP-15005**	NON	0	299 226	15 295	0	0	314 521	120
		150845	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof EG unit**	NON	6 061	0	27 379	0	0	33 441	0
		151283	**René-Lévesque, de Stanley à Peel - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	10 818	0	-2	0	0	10 816	25
		151505	**Ch. Gage,de Cote-des-Neiges à Trafalgar-réhab EG-Soum10139**	NON	52 620	0	-10	0	0	52 610	116
		151506	**De la Concorde, de Du Président-Kennedy à de Bleury - Réhab EG-Soum 10139**	NON	71 088	0	-14	0	0	71 074	130
		152342	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof EG UN**	NON				39 077	49 755	88 832	
		152425	**Travaux divers - Réhab EG Sainte-Catherine - Atwater - Mansfield**	NON	20 592	0	-4	0	0	20 588	1 700
		152464	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN**	NON				164 336	0	164 336	275
		152465	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN**	NON				21 770	0	21 770	0
		153067	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à de Bonsecours - réhab ÉG - S 322001**	NON	0	5 158	101 462	11 680	0	118 299	249
		153314	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst ÉG**	NON	0	175 380	110 080	7 239	0	292 698	93
		153315	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201**	NON				4 154	0	4 154	0
		153316	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	84 765	1 315	1 047	0	87 127	240
		153607	**du Square-Phillips, de Place Phillips à Ste-Catherine - Rehab ÉG unit**	NON	0	33 525	-1 529	4 483	0	36 478	69
		153611	**Union, de Cathcart à Sainte-Catherine - Rehab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	8 048	35 451	1 631	0	45 130	63
		153612	**Place Phillips, de René-Lévesque à du Square-Phillips - Rehab ÉG unit**	NON	0	14 550	92 955	2 622	0	110 127	153
		153645	**Côte-des-Neiges, de Cedar à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	67 088	2 127	2 530	0	71 745	158
		153648	**City Councillors, de Ste-Catherine à De Maisonneuve - réhab ÉG unit**	NON	0	77 366	2 942	980	0	81 287	178
		153649	**De La Gauchetière, de Robert-Bourassa à Beaver-Hall-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				164	141 569	141 733	0
		153650	**Cedar, de Côte-des-Neiges à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	133 241	-8 005	9 891	0	135 127	278
		153651	**Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				4 225	1 550	5 774	166
		153657	**Amherst, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 461	98 332	5 624	177 417	220
		153659	**Dorion, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 681	1 890	1 470	64 040	125
		153660	**Iberville, de Hochelaga à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	131 427	5 276	6 273	142 976	230
		153661	**Notre-Dame, de Frontenac à Bercy - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	20 275	94 157	5 581	120 013	185
		153666	**De Bullion, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG**	NON				160 589	-3 539	157 050	259
		153668	**Larivière, de De la Visitation à Panet - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	64 941	416	1 684	67 041	80
		153669	**Wurtele, de Sherbrooke à Hochelaga - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	133 290	7 112	2 337	142 739	240
		153672	**Maisonneuve, de Du Havre à Frontenac - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 601	-4 712	740	68 629	50
		153674	**de la Visitation, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG**	NON	0	0	91 314	0	3 150	94 464	135
		153676	**Maisonneuve, de Dufresne à Fullum - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	28 220	75 001	3 743	106 964	145
		153958	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst ÉG unit Soum 322601**	NON	0	133 956	-40 525	0	0	93 431	45
		153959	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof ÉG**	NON	6 195	0	-1	0	0	6 194	0
		155306	**Cathcart, de Union à du Square-Phillips - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	4 776	25 151	1 456	0	31 383	44
		155732	**Alexandre-De-Sève, du boul. Maisonneuve à Logan - réhab ÉG unit- Soum329406**	NON	0	0	11 646	50 406	25 185	87 237	130
		155733	**Coupal, de Parthenais à Fullum - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON	0	0	13 229	57 857	10 442	81 528	125
		155734	**Montgomery, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	160 419	19 818	0	180 237	270
		155738	**Wolfe, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	114 693	6 588	3 911	125 192	200
		155747	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof ÉG unit**	NON				1 602	0	1 602	0
		155749	**De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				72 336	0	72 336	140
		155752	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst ÉG unit**	NON				963 948	245 535	1 209 483	261
		155753	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	14 543	61 688	26 182	102 413	0
		155794	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit**	NON				11 631	0	11 631	0
		155825	**Parthenais, de Coupal à Larivière - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	125 985	5 150	0	-493	130 642	190
		156518	**Des Érables, de Ontario à Disraeli - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	28 347	-10 590	3 115	-4 053	16 820	15
		158085	**St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				80 964	34 075	115 039	205
		158089	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof ÉG**	NON	0	0	59 919	0	-6 802	53 117	0
		158093	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst ÉG**	NON				469 243	0	469 243	235
		158094	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof ÉG**	NON				11 137	13 403	24 540	
		158104	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1**	NON				6 099	-5 584	515	0
		160858	**Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				56 022	13 270	69 292	139
		160859	**Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106**	NON				201 761	0	201 761	261
		160860	**Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				21	13 627	13 648	140
		160861	**Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				680	13 493	14 173	94
		160862	**Hochelaga, de Sheppard à D'Iberville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	16 930	76 875	10 265	104 070	160
		160863	**Parthenais, de Larivière à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	298 950	10 780	769	310 498	490
		160864	**Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				94 955	0	94 955	147
		160866	**Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406**	NON				241 500	147 477	388 977	127

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	161675	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7**	NON				73 662	0	73 662	188
		163486	**Larivière, de De Lorimier à Fullum - réhab ÉG unit**	NON				118 177	-420	117 757	242
		163487	**Sherbrooke, de De la Visitation à Champlain - réhab ÉG unit**	NON				189 221	-777	188 444	
		163514	**Dubuc, de De Bordeaux à De Lorimier - réhab ÉG unit**	NON				42 392	0	42 392	66
		163516	**Dorion, de La Fontaine à Sherbrooke - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	204 681	279 224	60 166	544 071	681
		165185	**Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				23 568	36 792	60 360	256
		165186	**Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit**	NON				7 199	9 048	16 247	161
		165187	**Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit**	NON				2 590	34 090	36 680	190
		165188	**Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				169 167	35 074	204 241	303
		165190	**Plessis, de boul. De Maisonneuve à Logan - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	32 668	52 507	54 915	140 090	98
		165432	**Iberville, de De Rouen à Hochelaga - réhab EG UN**	NON				133 750	-11 138	122 611	
		165434	**Bercy, de de Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				177 623	-903	176 720	251
		165437	**Côte-des-Neiges, de Saint-Mathieu à du Docteur-Penfield - réhab ÉG unit**	NON				197 980	-195 301	2 678	
		165438	**Parthenais, de René-Lévesque à Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				150 189	262	150 451	252
		165440	**De Champlain, de Logan à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				77 594	-269	77 325	112
		165445	**De Boisbriand, de Ste-Élisabeth à Sanguinet - réhab ÉG unit**	NON				29 450	-699	28 751	50
		165917	**De Bordeaux, de Dubuc à Rouen - réhab EG unit**	NON				105 040	0	105 040	
		165963	**Logan, de Panet à Alexandre-de-Sève - rehab ÉG unit**	NON				102 447	-1 765	100 682	137
		165967	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof ÉG unit**	NON				13 189	12 599	25 789	0
		166471	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - serv prof ÉG**	NON				30 808	-336	30 472	0
		167167	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof rehab ÉG unit**	NON				4 017	0	4 017	0
		168079	**Macdonald, de Cosmos à Macdonald - réhab ÉG san**	NON				81 292	0	81 292	
	Total Ville-Marie				**7 228 963**	**3 301 506**	**4 628 615**	**8 835 466**	**769 678**	**24 764 227**	**20 088**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	139265	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst ÉG unit**	NON	584 012	10 653	44 712	19 461	0	658 838	280
		139267	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	16 343	2 997	1 337	0	20 676	0
		143045	**Jarry, de Christophe-Colomb à Chambord - serv prof ÉG unit**	NON				11 413	0	11 413	0
		143762	**De Castelnau, Alexandra à Saint-Laurent - reconst EG UN Soum 316401**	NON				505 659	511 843	1 017 502	
		144895	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - reconst ÉG unit_Soum 283901**	NON	0	9 475	834 925	1 342 400	377 733	2 564 533	480
		146243	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	36 522	0	0	36 522	0
		148650	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	822	48 558	3 157	52 537	0
		151577	**Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					142 182	142 182	151
		151578	**Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					106 826	106 826	183
		151579	**Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					95 830	95 830	154
		151580	**Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					186 079	186 079	271
		151582	**19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					63 294	63 294	146
		151583	**Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					154 741	154 741	260
		151585	**Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					58 798	58 798	87
		151588	**Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					18 689	18 689	35
		151589	**Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					230 308	230 308	403
		151602	**Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					49 657	49 657	73
		151603	**De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					94 304	94 304	161
		151608	**Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					172 061	172 061	273
		151609	**Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					214 574	214 574	357
		151610	**Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					248 160	248 160	356
		151611	**Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					79 830	79 830	140
		151612	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					128 614	128 614	209
		151613	**Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					112 957	112 957	174
		151614	**De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					14 765	14 765	7
		151615	**Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN_SOUM 10139**	NON					0	0	
		151616	**Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					143 542	143 542	229
		151618	**Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					19 033	19 033	64
		151619	**Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139**	Oui					47 483	47 483	42
		151620	**Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					119 552	119 552	181
		151621	**Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					161 809	161 809	284
		152125	**14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					60 202	60 202	85
		155045	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - const ÉG unit- Soum283901**	NON	0	0	819 527	1 428 466	56 037	2 304 030	565
		155046	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	190	36 531	2 368	39 089	0
		155057	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - reconst ÉG unit - Soum 223801**	NON				553 748	0	553 748	90
		155058	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - Reconst ÉG unit - Serv prof**	NON	0	0	10 142	25 252	0	35 394	0
		155081	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN**	NON	160 663	0	0	0	0	160 663	273
		156130	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof ÉG UN**	NON				45 478	5 185	50 663	0
		156234	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst ÉG unit Soum : 10118**	NON				2 031	25 954	27 985	
		156235	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof ÉG UN**	NON				2 299	752	3 050	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	157172	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof ÉG**	NON				9 225	43	9 269	
		159976	**Durocher, de Jarry à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				131 649	12 934	144 584	250
		159979	**Outremont, de Saint-Roch à Jarry - réhab ÉG unit**	NON				196 545	1	196 546	485
		159981	**De Castelnau, de De La Roche à De Normanville - réhab EG unit - S 329407**	NON	0	0	14 493	3 245	50 857	68 595	47
		159982	**Champagneur, de Ball à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				290 298	73	290 371	510
		159988	**Jean-Talon, de Bloomfield à Champagneur - réhab ÉG unit**	NON				7 984	0	7 984	56
		159993	**Éverett, de De La Roche à De Normanville - réhab ÉG unit**	NON				8 610	-1 944	6 667	44
		160412	**Tillemont, de De Lorimier à D'Iberville - réhab ÉG unit**	NON				244 186	3 326	247 512	440
		160414	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				14 154	781	14 936	
		161095	**Lajeunesse, de Dufour à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				129 029	68 864	197 893	423
		161100	**De Lorimier, de Belanger à Tillemont - réhab ÉG unit**	NON				735 010	-2 537	732 473	1 185
		161629	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab ÉG unit**	NON				106 576	3 081	109 657	
		163304	**Pie-IX, de Bélair à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				318 351	32 308	350 659	
		163305	**Crémazie, de Christophe-Colomb à Chambord - réhab ÉG unit**	NON				49 916	123 139	173 054	
		163307	**Des Belges, de Jarry à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				337 585	93 299	430 885	
		163778	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - reconst ÉG unit_Soum 316501**	NON				803 510	60 263	863 773	272
		163923	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - serv prof ÉG unit**	NON				87 397	31 144	118 540	
		165192	**Bélanger, de 21e Avenue à 24e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				1 020	0	1 020	167
		165195	**Iberville, de L.-O.-David à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				48 368	3 118	51 486	92
		165737	**Drolet, de De Castelnau à Faillon - réhab ÉG UN**	NON				150 852	575	151 427	254
		166872	**Pie-IX, de Jarry à 39e Rue - réhab ÉG unit**	NON				101 648	55 375	157 022	
		168441	**Pie-IX, de Everett à Crémazie Est - réhab ÉG unit**	NON				100 480	0	100 480	
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**744 675**	**36 471**	**1 764 331**	**7 898 269**	**4 241 020**	**14 684 766**	**10 238**
Total Priorité 3 - Égout					**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général					**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**212 675**

TECQ 2014-2018 - ANCIENS PROJETS PIQM

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	151639	Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139					144 812	144 812	260
		151653	Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139					61 974	61 974	219
		151658	De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139					158 072	158 072	253
		151660	Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139					153 441	153 441	271
		158563	Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405					126 547	126 547	0
	Total Ahuntsic - Cartierville							**644 845**	**644 845**	**1 003**
	Anjou	149954	Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139					11 488	11 488	30
		149955	Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139					67 465	67 465	0
		149956	Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139					51 055	51 055	0
		150859	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	0
		150864	Giraud, de Montesquieu à Giraud					288 136	288 136	0
		155862	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	0
	Total Anjou							**977 467**	**977 467**	**30**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	144210	Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					138 767	138 767	245
		144211	De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139					56 175	56 175	99
		144212	Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					40 993	40 993	75
		144216	Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139					205 405	205 405	176
		150723	Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139					173 688	173 688	227
		150729	Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139					171 277	171 277	280
		150737	Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139					99 394	99 394	146
		150738	Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					68 056	68 056	117
		150739	Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					62 997	62 997	94
		150755	Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139					25 819	25 819	50
		151207	Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139					76 539	76 539	120
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce							**1 119 110**	**1 119 110**	**1 629**
	Lachine	143967	Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					87 935	87 935	83
		151209	Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139					85 101	85 101	162
	Total Lachine							**173 036**	**173 036**	**245**
	LaSalle	146041	Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					124 967	124 967	83
		146548	Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139					83 406	83 406	76
		146549	Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139					87 957	87 957	80
		146550	Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					78 227	78 227	130
		151210	LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					90 717	90 717	139
		151211	Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139					68 750	68 750	172
	Total LaSalle							**534 023**	**534 023**	**680**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	146078	Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					108 024	108 024	0
		146167	Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					53 030	53 030	0
		146168	Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139					35 165	35 165	0
		146169	Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139					49 979	49 979	0
		146170	Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139					153 193	153 193	0
		149010	Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139					62 643	62 643	0
		149013	De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN					182 227	182 227	0
		149019	Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139					164 430	164 430	0
		149020	Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139					216 923	216 923	0
		149021	Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139					156 841	156 841	0
		149022	Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139					47 625	47 625	0
		149023	Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139					76 692	76 692	0
		149918	Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139					34 590	34 590	0
		150829	Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					47 105	47 105	0
		150853	Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					36 626	36 626	0
		150854	Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139					123 503	123 503	0

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	151766	Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139	167 964	167 964	214
		151768	DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139	126 320	126 320	179
		151775	Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139	50 474	50 474	33
		151778	Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139	165 652	165 652	219
		152036	Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139	132 555	132 555	172
		152037	Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139	375 583	375 583	237
		142929	Valois, de Ontario àde Rouen	525 184	525 184	0
		142931	Valois, de Ontario àde Rouen	1 039 314	1 039 314	0
		142933	Bourbonnière, de Ontario àde Rouen	817 362	817 362	0
		143744	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	488 505	488 505	0
		145365	de Rouen, de Nicolet à Valois	174 756	174 756	0
		145368	de Rouen, de Nicolet à Valois	425 870	425 870	0
		145947	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	485 625	485 625	0
		148756	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	155 320	155 320	0
		148759	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	281 061	281 061	0
	Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve			**6 960 141**	**6 960 141**	**1 054**
	Montréal-Nord	149936	De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139	57 593	57 593	146
		149937	De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139	93 277	93 277	149
		149938	Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139	20 366	20 366	87
		149939	Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139	42 031	42 031	35
		149940	Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 633	20 633	70
		149941	Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139	27 136	27 136	87
		149942	De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 105	20 105	90
		149946	Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139	45 148	45 148	113
	Total Montréal-Nord			**326 290**	**326 290**	**777**
	Outremont	149654	Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	161 484	161 484	263
		149655	De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	156 075	156 075	263
		150703	Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	142 463	142 463	244
		150704	Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	150 256	150 256	258
	Total Outremont			**610 278**	**610 278**	**1 028**
	Plateau Mont-Royal	147080	Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139	373 339	373 339	528
		150708	Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139	168 110	168 110	225
		150712	Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139	278 949	278 949	292
		150713	Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139	110 535	110 535	172
		150714	Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139	0	0	0
		150715	Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139	159 670	159 670	187
		150718	Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139	193 869	193 869	236
		150719	Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139	60 832	60 832	102
		150724	Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139	342 975	342 975	409
		151098	De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139	264 009	264 009	406
		151100	Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139	130 177	130 177	207
		151101	Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN	74 485	74 485	121
		151285	Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139	98 552	98 552	98
	Total Plateau Mont-Royal			**2 255 501**	**2 255 501**	**2 983**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	145394	53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139	30 934	30 934	97
		150872	2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139	79 517	79 517	187
		150873	5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	154 170	154 170	478
		150874	13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139	18 179	18 179	67
		150876	59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	43 766	43 766	73
		150877	63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139	16 399	16 399	54
		150878	65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139	15 010	15 010	45
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles			**357 975**	**357 975**	**1 001**
	Rosemont - Petite-Patrie	147215	Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139	111 089	111 089	133
		147216	Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	153 243	153 243	147
		147221	Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139	61 630	61 630	151
		150652	De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139	99 759	99 759	158

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	150653	Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	61 009	61 009	75
		150656	Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139	135 539	135 539	208
	Total Rosemont - Petite-Patrie			**622 269**	**622 269**	**872**
	Saint-Laurent	151685	Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139	102 109	102 109	85
		151687	Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN	164 143	164 143	139
		151688	Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139	112 037	112 037	97
		151689	Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139	66 302	66 302	133
		151690	Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139	74 383	74 383	116
		151691	Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139	78 609	78 609	170
		152157	Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139	127 752	127 752	180
	Total Saint-Laurent			**725 335**	**725 335**	**920**
	Sud-Ouest	146816	Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139	157 941	157 941	249
		146818	Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139	146 118	146 118	241
		146844	Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139	105 229	105 229	171
		146846	Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139	97 851	97 851	157
		146847	Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139	239 501	239 501	384
		146849	Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	152 792	152 792	245
		146850	Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139	123 572	123 572	185
		146852	Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	153 838	153 838	238
		146858	Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139	73 165	73 165	88
		150662	Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139	80 971	80 971	119
		150664	Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139	58 720	58 720	96
		150665	Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139	26 894	26 894	58
		150666	De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139	212 078	212 078	368
		151482	Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139	108 902	108 902	167
		151483	Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	97 843	97 843	156
		151484	De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139	260 099	260 099	225
		151485	Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	53 011	53 011	95
		151486	Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139	162 945	162 945	262
	Total Sud-Ouest			**2 311 470**	**2 311 470**	**3 504**
	Verdun	146224	LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139	45 972	45 972	85
	Total Verdun			**45 972**	**45 972**	**85**
	Ville-Marie	145640	De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139	53 016	53 016	82
		145643	Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139	188 545	188 545	291
		145647	Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139	118 249	118 249	192
		145660	De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139	27 256	27 256	49
		146384	Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139	83 902	83 902	124
		146391	Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139	42 750	42 750	78
	Total Ville-Marie			**513 719**	**513 719**	**816**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	151577	Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139	142 182	142 182	151
		151578	Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139	106 826	106 826	183
		151579	Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139	95 830	95 830	154
		151580	Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139	186 079	186 079	271
		151582	19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	63 294	63 294	146
		151583	Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	154 741	154 741	260
		151585	Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139	58 798	58 798	87
		151588	Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139	18 689	18 689	35
		151589	Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139	230 308	230 308	403
		151602	Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139	49 657	49 657	73
		151603	De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139	94 304	94 304	161
		151608	Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139	172 061	172 061	273
		151609	Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139	214 574	214 574	357
		151610	Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	248 160	248 160	356
		151611	Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139	79 830	79 830	140
		151612	Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	128 614	128 614	209
		151613	Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139	112 957	112 957	174

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	151614	De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139	14 765	14 765	7
		151616	Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	143 542	143 542	229
		151618	Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139	19 033	19 033	64
		151619	Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139	47 483	47 483	42
		151620	Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139	119 552	119 552	181
		151621	Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139	161 809	161 809	284
		152125	14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139	60 202	60 202	85
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension			**2 723 291**	**2 723 291**	**4 325**
Total Priorité 3 - Égout				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**
Total général				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1194784001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 $ toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation 2019-2020 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 299 125,14 $.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-17 16:46

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194784001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 $ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités. Il est important que la Ville de Montréal soit membre de la FCM, afin de participer à cette seule tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. La FCM permet aux municipalités canadiennes de se regrouper pour parler d'une seule et même voix au gouvernement fédéral.
La Ville de Montréal a trois postes désignés au conseil d'administration de la FCM qui sont occupés pour le mandat 2018-2019 par Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, M. Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et M. Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0251 - 19 février 2018 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 - Dépense de 291 077,75 $, taxes incluses.
CM17 0170 - 20 février 2017 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 276 158,52 $.

CM16 0243 - 22 février 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 $.

CM15 0328 - 23 mars 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 $.

CM14 0171 - 24 février 2014: Adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 $.

DESCRIPTION

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale de plus de 2000 membres, d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM et a assumé la présidence de l'organisme de juin 2013 à juin 2014.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, la mairesse de Montréal est automatiquement membre du Caucus des maires des grandes villes canadiennes (BCMC). Les efforts du BCMC et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération et l'augmentation des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants, au Fonds vert, aux changements réglementaires en matière de sécurité ferroviaire. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes, soit le logement social et abordable, le transport collectif et les infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2019-2020, les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établissent à 299 125,14 $ toutes taxes incluses, soit un taux de base de 425,41 $ auquel s'additionnent les frais de 0,1524 $ per capita, pour une population de 1 704 694 habitants.
Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation, sont prévus au budget 2019 du Bureau des relations gouvernementales et municipales sous réserve d'approbation du budget par les instances.

Aussi, il a été décidé que la Ville de Montréal ne contribuerait pas au fonds spécial de représentation au montant de 85 771,35 $, cette contribution étant volontaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal d'unir sa voix à celles des autres municipalités canadiennes afin de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-15
Hugo HENDERSON Conseiller en planification		Peggy BACHMAN Directrice	
Tél :	514 872-4460	**Tél :**	514-872-7578
Télécop. :	514 872-6067	**Télécop. :**	514 872-6067

Un message de la présidente

FCM

Renouvelez votre adhésion à la FCM pour 2019-2020

Bonjour M. Serge Lamontagne,

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux du Canada, la voix qui présente vos priorités municipales au gouvernement fédéral. En tant que membre de la FCM, vous avez un accès exclusif à de précieuses ressources pour vous aider à renforcer votre collectivité. Et vous contribuez par le fait même à bâtir un pays encore meilleur. Ensemble, nous avons marqué l'histoire des gouvernements municipaux de toutes les tailles et de toutes les régions du Canada. Et c'est loin d'être terminé.

Le moment est venu de renouveler l'adhésion à la FCM de la Ville de Montréal. Votre facture de cotisation de membre pour 2019-2020 est jointe à la présente lettre. Je tiens à vous remercier de faire de notre partenariat une priorité.

Pour la FCM, la réussite repose sur le partenariat. Par exemple, en consolidant notre partenariat avec le gouvernement fédéral, nous avons réalisé des gains sans précédent pour les municipalités, comme de nouveaux investissements d'ampleur historique dans les infrastructures et la nouvelle stratégie nationale sur le logement. Mais, de tous nos partenaires, ce sont les gouvernements municipaux comme le vôtre qui sont les plus précieux.

Notre partenariat réunit près de 2 000 petites et grandes municipalités, représentant plus de 90 % de tous les citoyens du pays. En réalité, notre force réside dans cette voix puissante et unanime. Et c'est cette voix unie qui est en passe de redéfinir le fonctionnement de notre pays. Voilà, en quelques mots, la raison pour laquelle il est si important que vous renouveliez votre adhésion.

Sur la page suivante, découvrez les résultats concrets obtenus par la FCM et un aperçu de l'année prochaine qui s'annonce cruciale pour les gouvernements municipaux. Je vous invite aussi à visiter le fcm.ca/accueil/adhésion pour constater tous les avantages dont vous pourriez profiter en étant membre de la FCM.

Imaginez le jour où les élus municipaux canadiens disposeront de tous les outils nécessaires pour bâtir des villes et des collectivités compétitives et agréables; où le gouvernement de proximité, celui qui est le plus proche des citoyens, aura la place qui lui revient à la table des bâtisseurs du pays. C'est ce genre de pays que nous voulons bâtir. En tant que membre de la FCM, votre municipalité peut faire partie de ces bâtisseurs.

DIRECTION GÉNÉRALE
REÇU LE
12 DEC. 2018

VICKI-MAY HAMM
Mairesse de Magog (Québec)
Présidente de la FCM

Des résultats concrets à votre intention

Notre influence ne cesse de grandir à Ottawa, que ce soit auprès des analystes politiques, des ministres, des chefs de l'opposition ou du premier ministre, et elle nous permet d'assurer de nouveaux investissements dans les priorités municipales. Au cours des trois dernières années seulement, les démarches soutenues de la FCM ont mené à l'adoption de la première **stratégie nationale sur le logement** de l'histoire du Canada et du plus ambitieux **plan fédéral d'infrastructures de 180 milliards de dollars**.

De plus, la FCM ne cesse d'offrir de plus en plus de ressources directement à nos membres. Le *Guide municipal sur la légalisation du cannabis* que nous avons publié récemment en est un bon exemple. Et bien entendu, l'expertise liée au renforcement des capacités et les fonds assurés par les **programmes de la FCM** aident les gouvernements municipaux comme le vôtre à devenir toujours plus efficaces, que ce soit sur le plan de la gestion des actifs, de la résilience face aux changements climatiques ou des partenariats avec les communautés autochtones.

Les résultats que nous avons obtenus au fil des ans auprès des gouvernements fédéraux de toutes les couleurs politiques parlent d'eux-mêmes. La FCM a joué un rôle déterminant dans la réalisation de gains substantiels comme le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et le remboursement de la TPS aux municipalités. L'an dernier seulement, les municipalités ont reçu plus de 3 milliards de dollars de ces deux programmes. Grâce aux efforts de représentation de la FCM, les **transferts directs aux municipalités ont presque triplé depuis 2005**.

À l'aube d'une année cruciale

Nous amorçons une année charnière au pays, une année pendant laquelle nous aurons une discussion attendue depuis longtemps sur la façon dont les différents ordres de gouvernement doivent travailler de concert pour bien servir nos concitoyens. **Il s'agit là d'une conjoncture favorable pour nous tous**.

D'année en année, les municipalités doivent faire toujours plus pour le pays : stimuler l'économie, s'attaquer aux changements climatiques, mettre en œuvre la légalisation du cannabis sur le terrain, etc. Nous acceptons ces changements. En revanche, la seule chose qui semble immuable est le cadre fiscal et législatif désuet qui régit nos opérations. Il est temps de le changer.

Convenablement outillées sur le long terme, les municipalités peuvent véritablement réaliser leur plein potentiel. C'est ce message que nous répèterons à tous les partis politiques nationaux d'ici les prochaines élections fédérales qui auront lieu dans moins d'un an. Le conseil d'administration de la FCM est déterminé à imposer cette vision sur toutes les tribunes, et c'est la raison pour laquelle il a chargé le personnel de la FCM d'organiser la campagne préélectorale la plus intensive de notre histoire.

Cet effort stratégique misera sur nos membres, dont votre municipalité. Pour commencer, nous vous demandons d'appuyer le Fonds spécial de représentation de la FCM (fcm.ca/fondsderepresentation) et, surtout, ***de maintenir votre adhésion en cette année cruciale***. Tout au long de l'année, nous vous demanderons de diffuser notre message, et nous vous fournirons des outils pour le faire.

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES | FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Membership Invoice 2019-2020
Facture d'adhésion

24, rue Clarence Street
Ottawa, Ontario K1N 5P3
T. 613-241-5221
F. 613-241-7440

Lamontagne, Serge
Ville de Montréal
275, rue Notre Dame Est
Montréal, Quebec / Québec H2Y 1C6
Canada

INVOICE / FACTURE: INV-15535-S4J5T3
DATE: 11/02/2018
ACCOUNT / COMPTE: 593
DUE DATE / DATE LIMIT: 04/01/2019

ITEM / DESCRIPTION	QTY / QTE	RATE / TAUX	SUB-TOTAL / SOUS-TOTAL	GST / TPS	QST / TVQ	TOTAL
Base fee per your population/ Taux de base selon votre population	1	$370.00	$370.00	$18.50	$36.91	$425.41
Per capita dues calculated per your population/Frais de cotisation calculés selon votre population	1,704,694	$0.1524	$259,795.37	$12,989.77	$25,914.59	$298,699.73
Outstanding Advocacy Fund Contribution (voluntary) / Solde de la contribution au fonds spécial de représentation (volontaire)	1	$74,600.00	$74,600.00	$3,730.00	$7,441.35	$85,771.35
		TOTAL	$334,765.37	$16,738.27	$33,392.85	$384,896.49

PAID AMOUNT / MONTANT PAYÉ: $0.00
BALANCE DUE / MONTANT DÛ: $384,896.49

PAYMENT / PAIEMENT

By cheque payable to / Par chèque à l'ordre de
Federation of Canadian Municipalities
Fédération canadienne des municipalités

By Electronic Funds Transfer /
Par transfert électronique de fonds
Royal Bank of Canada (RBC)
90 Sparks St, Ottawa, ON K1P 5T7
Transit Number/Numéro de transit: 00006
Account Number/Numéro de compte: 1006063

HST # / No. de TVH: 11891 3938 RT0001
QST # / No. de TVQ: 1202728231 TQ 0001

accountsreceivable@fcm.ca/comptesrecevables@fcm.ca
Ref No. / No. de référence : 593

Learn all about FCM's Special Advocacy Fund https://fcm.ca/advocacyfund	**Apprenez en plus à propos du Fonds spécial de représentation de la FCM https://fcm.ca/fondsderepresentation**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194784001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 $ toutes taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 11947840001 Adhésion FCM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au Budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-16

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnelle (exp) - Chef d'équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1180890003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 300 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Il est recommandé d'autoriser une appropriation de 300 000 $ de la réserve de la voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180890003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 300 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares est une priorité de l'Administration et permettra de créer un milieu de vie urbain attrayant pour les résidents, les travailleurs, les étudiants, les entreprises et les visiteurs. Afin de faciliter une réhabilitation urbaine de qualité, le domaine public du Quartier des gares doit être réaménagé.
Après le réaménagement des rues dans le cadre des phases 1 et 2, la Ville doit se pencher sur l'avant-projet définitif de la phase 3 dans le but de poursuivre les investissements publics associés au programme d'intervention du Quartier des gares et ainsi respecter ses engagements auprès des partenaires. Le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a demandé, lors de sa séance du 29 octobre 2018, de peaufiner le concept de la phase 3 afin de le représenter pour le point de passage à l'exécution.

Ce sommaire vise donc à obtenir les fonds nécessaires pour réaliser l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0508 - 24 avril 2018 : Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats - Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soum.)
CM17 0295 - 28 mars 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 2 612 420,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG16 0393 - 22 juin 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

CG15 0790 - 17 décembre 2015 : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 300 000 $. Ce budget servira à financer l'avant-projet définitif du futur parc Ville-Marie et des rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, entre les rues Lucien-L'Allier et Peel qui inclut :

- un document sur le concept d'aménagement détaillé
- une étude de circulation pour l'implantation de pistes cyclables
- une caractérisation des sols
- des plans, coupes et profils d'avant-projet définitif
- une estimation du coût du projet de classe C

JUSTIFICATION

Une appropriation de 300 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité est requise pour la réalisation de l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares qui permettra d'obtenir le mandat d'exécution du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À terme, l'aménagement de la phase 3 du Quartier des gares permettra de verdir davantage le secteur sud-ouest du centre des affaires, de combattre les effets négatifs des îlots de chaleurs urbains et développer le réseau cyclable montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avant-projet définitif : janvier à mai 2019
Entente de principe avec le MTQ : janvier à mai 2019

Mandat d'exécution : juin 2019

Appel d'offres - Services professionnels : juin à août 2019

Plans et devis : septembre 2019 à mars 2020

Appel d'offres - Travaux : avril à juin 2020

Début des travaux : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Chargé de projets

Tél : 514 872-2172
Télécop. : 514-872-5607

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-07

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514-868-4395
Télécop. : 514-872-5607

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-01-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180890003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du bureau des projets centre-ville
Objet :	Autoriser une appropriation de 300 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer en 2019 l'avant-projet définitif de la phase 3 du Quartier des gares au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1180890003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie S HOULE
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-1738

Co auteurs
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

Nidhal Ben Abdelhamid
Conseiller en gestion - finances
514-872-6573

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des Finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1196868001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 et mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne et mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

Il est recommandé :
D'offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 et mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne dont le montant sera payé à part égale par les arrondissements et, mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:48

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196868001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les 19 arrondissements auprès de l'organisme Ré:Sonne pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 et mandater le Service de la culture pour conclure une entente à cette fin avec l'organisme Ré:Sonne et mandater le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne au nom des 19 arrondissements pour le même objet.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à l'organisme Ré:Sonne (société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés) une redevance annuelle afin de diffuser dans ses lieux et locaux de la musique publiée lors d'activités et d'événements.
En vertu de l'article 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur, et la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant de la compétence des arrondissements.

Dans un souci d'efficacité administrative, les arrondissements souhaitent qu'une entente unique soit conclue avec Ré:Sonne pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 en leurs noms par l'entremise de la Ville centre et de son Service de la culture pour payer les redevances dues, lesquelles seront payés à part égale par les arrondissements. De plus, les arrondissements souhaitent que soit mandaté le Service de la culture pour négocier une nouvelle entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec l'organisme Ré:Sonne en leurs noms pour le même objet. À cette fin, il requiert une offre de service de la Ville centre conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui édicte que « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Les 19 arrondissements souhaitent mandater le Service de la Culture pour conclure une entente unique au nom de tous les arrondissements pour les redevances dues en droit d'auteur à l'organisme Ré:Sonne, réduisant ainsi les coûts de redevances unitaires et les frais administratifs.
Le mandat consiste:

a) à régulariser les redevances spécifiques pour le TARIF 3.T3 Utilisation et distribution de musique de fond; le TARIF 5 parties A à G Utilisation de musique pour accompagner des événements en direct et le TARIF 6.B Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditions physiques. Toutes autres utilisations ne sont pas couvertes par la présente entente.
b) à couvrir les redevances dues pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018.
c) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie.
d) à négocier une entente couvrant les licences pour les années 2019 à 2023.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville

Par la présente, les arrondissements se donnent des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur.

JUSTIFICATION

Considérant:
- le besoin de régulariser les redevances spécifiques pour le TARIF 3.T3 Utilisation et distribution de musique de fond; le TARIF 5 parties A à G Utilisation de musique pour accompagner des événements en direct et le TARIF 6.B Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditions physiques couvrant les années 2013 à 2018;

- la réduction des coûts de redevances et des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville.

En vertu de la Charte, la Ville centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'ils désirent bénéficier de ces tarifs, les arrondissements doivent accepter par résolution de leur conseil d'arrondissement, l'offre de service de la Ville centre qui mandate la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le paiement des redevances dues à Ré:Sonne par les 19 arrondissements sera réparti à part égale par ceux-çi, les sommes dues étant évaluées à 61 600$ plus taxes, soit 70 824,60$, couvrant les années 2013 à 2018. Pour les années subséquentes, les arrondissements souhaitent mandater le Service de la culture pour négocier en leurs noms, une entente unique pour le même objet, et ce, pour les cinq prochaines années. Le présent sommaire vise donc aussi l'offre de service de la Ville centre aux arrondissements pour conclure la prochaine entente à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, la Ville centre offre aux arrondissements, de se donner des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droit d'auteur et ce, en réduisant les frais administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtentions des résolutions de tous les conseils arrondissements pour accepter l'offre de service de la Ville centre, finaliser les termes de l'entente avec Ré:Sonne et présenter le dossier au Comité exécutif pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.
Février 2019: Finalisation de l'entente avec Ré:Sonne
Février 2019: Obtention des résolutions des conseils d'arrondissements
Février 2019: Présentation du dossier au Comité exécutif
Mars 2019: Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville centre
Avril 2019: Paiement des redevances dues à Ré:Sonne par le Service de la culture
'

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-02-04
Gina TREMBLAY	Geneviève PICHET	

Chef de division - Développement culturel

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

Directrice développement culturel

Tél : 514-872-8562
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice développement culturel
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2019-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-02-04

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM19 0082 - Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool le 3 mars prochain, de 3h00 à 6h00 dans le cadre de l'événement "Nuit blanche"

Il est recommandé:
1- d'abroger la résolution CM19 0082;

2- d'approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool le 3 mars prochain, de 3h00 à 6h00 dans le cadre de l'événement "Nuit blanche", afin qu'elle concorde avec l'information inscrite à la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ).

Raison sociale	Adresse	Numéro de permis	Description local	Capacité
9362-7222 Québec inc.	1738 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9864893004	1er étage	180
9209-0752 Québec inc.	403 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1N5	9202201003	1er étage	201
		9339003003	Sous-sol	181
9335-0130 Québec inc.	1567 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9896879001	1er étage	54
		9896887001	Mezzanine	66
9099-6034 Québec inc.	1660 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9491374001	1er étage	74
		9510520001	1er étage	70
		9652595001	2e étage	48
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1741 et 1749 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	9661505003	1er étage	151
9044-2682 Québec Inc.	1627 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9404682001	1er étage	92
9141-3757 Québec Inc.	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	705335001	Sous-sol	155
		9603515005	Sous-sol	91
9141-3757 Québec Inc.	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	705335001	Sous-sol	155
		9603515005	Sous-sol	91

9337-6614 Québec inc.	2031 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8	9895582003	2e étage	188
2630-2240 Québec Inc.	1649, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4	9772922002	1er étage	98
		9772930001	1er étage	80
9372-8624 Québec inc.	2040, rue St-Denis Montréal Québec H2X1E7	718585001	1er étage	175
9260-6169 Québec Inc.	361, rue Émery, Montréal Québec H2X 1J2	9699745006	1er étage	37

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 08:36

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 janvier 2019 Séance tenue le 28 janvier 2019	Résolution: CM19 0082

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019 :

Raison sociale	**Adresse**
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649,rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Adopté à l'unanimité.

30.04 1187796009
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 janvier 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1187796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CM19 0082 - Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool le 3 mars prochain, de 3h00 à 6h00 dans le cadre de l'événement "Nuit blanche"

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du développement économique s'est basé sur des informations fournies par l'arrondissement de Ville-Marie afin d'obtenir une liste des établissements pour lesquels une prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool seraient recommandées entre 3h00 et 6h00 du matin le 3 mars prochain, dans le cadre de la Nuit Blanche. Les adresses des établissements obtenues par l'arrondissement peuvent différer de l'information inscrite aux permis d'alcool émis par la Régie des courses, des alcools et des jeux (RACJ). Les informations concernant ces établissements ont ainsi été modifiées afin de concorder avec l'information inscrite à la RACJ, permettant ainsi de préciser l'adresse de l'établissement inscrite au permis d'alcool, le numéro du ou des permis associés, la description du local associé aux permis et la capacité.
Le présent dossier vise à abroger la résolution CM19 0082 et approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés.

Raison sociale	Adresse	Numéro de permis	Description local	Capacité
9362-7222 Québec inc.	1738 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9864893004	1er étage	180
9209-0752 Québec inc.	403 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1N5	9202201003	1er étage	201
		9339003003	Sous-sol	181
9335-0130 Québec inc.	1567 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9896879001	1er étage	54
		9896887001	Mezzanine	66
9099-6034 Québec inc.	1660 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	9491374001	1er étage	74
		9510520001	1er étage	70
		9652595001	2e étage	48
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1741 et 1749 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	9661505003	1er étage	151
9044-2682 Québec Inc.	1627 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	9404682001	1er étage	92
9141-3757 Québec Inc.		705335001	Sous-sol	155

9141-3757 Québec Inc.	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	9603515005	Sous-sol	91
	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	705335001	Sous-sol	155
		9603515005	Sous-sol	91
9337-6614 Québec inc.	2031 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8	9895582003	2e étage	188
2630-2240 Québec Inc.	1649, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4	9772922002	1er étage	98
		9772930001	1er étage	80
9372-8624 Québec inc.	2040, rue St-Denis Montréal Québec H2X1E7	718585001	1er étage	175
9260-6169 Québec Inc.	361, rue Émery, Montréal Québec H2X 1J2	9699745006	1er étage	37

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis COLLERETTE, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
commissaire - developpement economique

Tél : 514 868-3140
Télécop. : 000-0000

Entreprises de la SDC Quartier latin participantes à la Nuit Blanche 2019

Vérification de la DAUSE - Arr. Ville-Marie - 18 décembre 2018

SDÉ - Mise à jour - 31 janvier 2019

Numéro de dossier REQ	Nom	Adresse	Statut	Date du changement d'état	Raison sociale	Date initiale	Numéro de permis	Description local	Capacité
1172906944	LE SAINT MOOSE PUB URBAIN	1738 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	Immatriculée	29/06/2017	9362-7222 Québec inc.	08/12/2017	9864893004	1er étage	180
1165834665	PUB L'ABREUVOIR INC.	403 rue Ontario E Montréal (Québec) H2L1N5	Immatriculée	28/04/2009	9209-0752 QUÉBEC INC.	31/07/2009	9202201003	1er étage	201
							9339003003	Sous-sol	181
1171511471	Saint-Houblon 2	1567 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	Immatriculée	06/01/2016	9335-0130 Québec inc.	06/01/2016	9896879001	1er étage	54
							9896887001	Mezzanine	66
1164871296		1660 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6	Immatriculée	28/12/2007	9099-6034 QUÉBEC INC.	14/06/2001	9491374001	1er étage	74
							9510520001	1er étage	70
	LES 3 BRASSEURS 0002						9652595001	2e étage	48
1163719140	LE SAINT-BOCK MICRO BRASSERIE RESTO-BAR	1741 et 1749 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	Immatriculée	12/05/2006	LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	02/08/2006	9661505003	1er étage	151
1146358271	BISTRO A JOJO	1627 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3	Immatriculée	03/10/2000	9044-2682 QUÉBEC INC.	13/02/1997	9404682001	1er étage	92
162182191	PATRICK'S PUB IRLANDAIS	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	Immatriculée	19/04/2004	9141-3757 QUÉBEC INC.	03/04/2018	705335001	Sous-sol	155
							9603515005	Sous-sol	91
1162182191	BAR HOOKAH LOUNGE	1699-1707, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4	Immatriculée	19/04/2004	9141-3757 QUÉBEC INC.	21/07/2016	705335001	Sous-sol	155
							9603515005	Sous-sol	91
1171647002	ARCADE MTL	2031 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8	Immatriculée	25/02/2016	9337-6614 Québec inc.	01/03/2016	9895582003	2e étage	188
1144428233	PUB L'ILE NOIRE	1649, RUE SAINT-DENIS MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X3K4	Immatriculée	07/04/1995	2630-2240 QUEBEC INC.	07/04/1995	9772922002	1er étage	98
							9772930001	1er étage	80
1173403024	Brasserie Turbo Haus	2040 RUE St-Denis Montréal Québec H2X1E7	Immatriculée	31/01/2018	9372-8624 Québec inc.	16/07/2018	718585001	1er étage	175
1168123611	Menthe et Couscous	361, rue Émery, Montréal Québec H2X 1J2	Immatriculée	26/03/2012	9260-6169 QUÉBEC INC.	21/06/2012	9699745006	1er étage	37

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin entre 3h00 et 6h00 lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019

Il est recommandé:
- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin entre 3h00 et 6h00 lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019:

Raison sociale	**Adresse**
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649,rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4

9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-26 12:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187796009**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin entre 3h00 et 6h00 lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16). Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les permis d'alcool* qui permettent à la Ville de prévoir des heures d'exploitation des permis d'alcool différentes dans le cadre d'un événement à caractère culturel, social, sportif ou touristique, si la demande n'est pas contraire à l'intérêt public ou à la sécurité publique ou susceptible de nuire à la tranquillité publique. Auparavant, les demandes pouvaient être soumises à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Dorénavant, les requêtes doivent être soumises auprès de la Ville de Montréal pour décision des autorités. La demande de la Société de développement commercial (SDC) Quartier Latin, déposée dans le cadre de l'événement "Nuit blanche" est ci-jointe. Elle concerne 12 (douze) établissements qui souhaitent servir et vendre de l'alcool de 3h00 à 6h00 le 3 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les établissements répondant aux conditions suivantes peuvent bénéficier de la prolongation des heures de leur permis d'alcool :

- ne pas avoir fait l'objet de plaintes récurrentes de la part de citoyens et ainsi démontrer une bonne gestion en matière de bruit et de tapage nocturne;
- ne pas faire l'objet d'opposition à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);
- détenir un permis d'occupation valide.

L'arrondissement de Ville-Marie a vérifié que chacun des établissements susceptibles d'être autorisés à prolonger ses heures de vente et de service d'alcool le 3 mars prochain répondent bien à ces conditions. Ces établissements sont:

Raison sociale	Adresse
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649,rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

JUSTIFICATION

La Nuit blanche à Montréal a été mise sur pied en 2004. Elle s'inscrit dans un circuit international de «Nuits blanches», concept originellement initié par la Ville de Paris. Le modèle montréalais est le deuxième à s'être implanté au monde et il s'est rapidement distingué par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale, et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. La Nuit blanche à Montréal est présentée dans le cadre du Festival Montréal en lumière et contribue au rayonnement international de Montréal. En 2016, 9 (neuf) établissements du Quartier Latin ont pu prolonger les heures d'exploitation de leur permis d'alcool dans le cadre de la Nuit Blanche jusqu'à 6h00 et douze (12) établissements ont profité de cette dérogation en 2017.
Les nouveaux pouvoirs dont disposent la Ville de Montréal permettent de répondre aux demandes des gens d'affaires, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique.

Par ailleurs, la Ville de Montréal, s'est engagée, par le biais de son plan d'action en commerce, *Vivre Montréal* , à démarrer un chantier pour la mise en place d'une politique de la vie nocturne. Cette expérience permettra à la Ville de Montréal de colliger des données, qui permettront de nourrir la réflexion de la Ville de Montréal, pour la mise en place d'une éventuelle politique de la vie nocturne à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool pourra potentiellement engendrer des coûts supplémentaires pour la Ville de Montréal. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pourrait aller inspecter les établissements faisant

l'objet du présent dossier décisionnel et les établissements avoisinants. Le SPVM juge difficile de chiffrer l'impact financier pour la Ville à ce stade-ci.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l'achat local à proximité des lieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool ne permettait pas aux établissements de la SDC Quartier Latin de servir ou de vendre des boissons alcooliques entre 3h00 et 6h00 lors de la Nuit blanche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de la Nuit Blanche la nuit du 2 au 3 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat (Denis COLLERETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis COLLERETTE, Service du développement économique
Nathalie ARÈS, Service des communications

Lecture :

Denis COLLERETTE, 17 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-17

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-12-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.06

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1180253005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé au conseil municipal :
1. D'autoriser un virement de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte -Geneviève;

2. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-08 15:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 28 037

Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser un virement de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève;

2. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et les années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1180253005

Edwige NOZA

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 6 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1180253005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé au conseil municipal :
1. D'autoriser un virement de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève;

2. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes.

Signé par Daniel LE PAPE **Le** 2019-02-01 09:20

Signataire : Daniel LE PAPE

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1180253005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1 janvier 2017 ,le SMRA a pris en charge l'entretien,la réparation et les modifications des véhicules et équipements,la planifications des acquisition et remplacement de véhicule et équipement, la création des devis d'acquisition du matériel roulant, l'identification des entente cadres, la gestion des contrat de location de matériel roulant sans opérateur et les contrats de location d'un an et plus ou contractuels récurrents sur plusieurs années, les travaux de modification, d'entretien et de réparation, les mises en service et les mises au rancart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1779-Décaler, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir 1 janvier 2017 quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateurs et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certain pouvoir relatifs au réseau de voirie et artérielle aux conseils d'arrondissement (08 -055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à effectuer un virement entre le service du matériel roulant et l'arrondissement de l'Île Bizard -Sainte-Geneviève pour la location d'une niveleuse pour la saison 2019 et l'autorisation d'un ajustement récurent à la base budgétaire à partir de 2020. Le coût de la location est de 32 385 $ net de ristourne. Un virement sera fait du

compte de l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte Geneviève vers le compte du service du matériel roulant.

JUSTIFICATION

Suite au regroupement des activités du SMRA ,l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location de véhicule(niveleuse).
Le virement entre le service Matériel roulant et l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève permet d'assurer le déneigement des rues de l'arrondissement pour la saison hivernale, cet équipement est essentiel pour l'arrondissement lors des périodes de déneigement. La location d'une niveleuse va permettre de maintenir les services de déneigement de façon plus performante et augmentera l'efficacité de l'arrondissement lors des périodes de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la ville pour l'année 2019 et les années subséquentes puisqu'il s'agit de virement budgétaire entre deux unités d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le transfert n'est pas effectué, le SMRA ne sera pas en mesure d'honorer le contrat de location entériné par l'arrondissement de l'Île Bizard - Sainte-Geneviève

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-19
Serge WALLEND Prepose(e) aux soutiens administratifs	Pierre Yves MORIN directeur travaux publics
Tél : 514 620-6945 **Télécop. :**	**Tél :** 514-620-6779 **Télécop. :** 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens

Dossier # : 1180253005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

CERTIFICATION DE FONDS.pdf INTERVENTION G.D.D.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise FRÉCHETTE
Agente comptable analyste

Tél : 514-620-7168

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Pierre Yves MORIN
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 620-7916
Division : L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180253005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 32 385 $ net de ristourne pour l'année 2019 et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à partir de 2020 et années subséquentes pour un montant de 32 385 $ net de ristourne, de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève vers le Service du matériel roulant et ateliers pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2019 pour l'arrondissement de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1180253005.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire - Point de service HDV
Tél : 514 872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-10

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

Il est recommandé :
1. d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal;

2. d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:56

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181179015**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 75 M $ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur son territoire (ci-après, l' « Entente »). Elle permet à la Ville de réhabiliter des terrains situés sur son territoire autant pour les terrains lui appartenant que les terrains non municipaux. L'annexe 1 de l'Entente constitue le cadre normatif à l'intérieur duquel un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols peut être mis en oeuvre.

En vertu de l'article 92 de la «Loi sur les compétences municipales» toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Les types de projets potentiellement admissibles ont donc été répartis dans deux catégories distinctes avec des actions spécifiques à entreprendre pour chacune d'elles :

1. Les projets privés (industriel, commercial, résidentiel et institutionnel) font l'objet d'un projet de règlement. Cette démarche spécifique fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1181179014).
2. Les projets municipaux et d'organismes municipaux font l'objet d'un programme de soutien financier mis en oeuvre par le biais directive adoptée par le conseil municipal dans le cadre du présent dossier décisionnel.

Le présent dossier décisionnel concerne donc de façon spécifique la mise en place d'une directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés pour les projets municipaux et d'organismes municipaux ainsi qu'une délégation au comité exécutif

visant à l'autoriser, dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de l'Entente, de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés. Ce pouvoir sera ensuite délégué à la directrice du Service du développement économique par une modification au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). Cette dernière étape fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (dossier 1191179001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0525 (24 avril 2018) : Autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.
CE18 0489 (28 mars 2018) : Approuver un projet d'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du programme sont de:

- réhabiliter des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement *in situ* ;
- favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Le programme permet de supporter financièrement les services municipaux, les arrondissements, mais aussi des organismes municipaux tels que la Société de transport de Montréal ou la Société d'habitation et de développement de Montréal en vue de réhabiliter des terrains et ce, sous la forme d'un soutien financier accordé une fois les travaux exécutés pouvant représenter de 15% à 70 % des dépenses admissibles des projets, selon le type de technologie de décontamination reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qui est retenu par le requérant.

Par exemple :

- Le transport et l'élimination hors site fera l'objet d'une aide financière de 15 % du coût des travaux;
- Le traitement sur site ou le transport à un site de valorisation fera l'objet d'une aide financière de 50 % du coût des travaux;
- Le traitement in situ fera l'objet d'une aide financière de 70 % du coût des travaux.

Dans tous les cas, l'addition du soutien financier municipal et des aides fédérales et provinciales ne pourront dépasser 75% des dépenses admissibles des projets de décontamination. De plus aucun plafond d'aide financière n'est imposé, sauf pour les anciens lieux d'élimination de matières résiduelles où les coûts admissibles ne peuvent dépasser 500 000 $.

Les projets municipaux et d'organismes municipaux ne seront pas assujettis à une obligation de construire sur les terrains visés, ce qui permettra, entre autres, d'aménager des parcs et des places publiques ou encore de mettre sur le marché des terrains propres dans nos parcs industriels ou en vue de la réalisation de projets de logements sociaux et du

réseau de l’éducation.

La période pendant laquelle il sera possible de déposer une demande d’admissibilité prendra fin le 31 décembre 2023. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de leur date d’admissibilité. Un délai supplémentaire de 24 mois, avec pièces justificatives valables, pourra être accordé dans le cas d'une décontamination in situ.

JUSTIFICATION

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « *Bâtir Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 27 juin dernier. Plus spécifiquement, le programme proposé contribue à assurer l'arrimage et la cohérence des orientations de développement économique à celles de l'aménagement et du développement des infrastructures.
Le programme offrira un outil financier pour stimuler des investissements futurs sur des terrains municipaux et d'organismes municipaux aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. Il permettra également de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant des terrains en offrant une aide financière. Il constituera également un levier financier pour le développement économique sur le territoire de Montréal afin de favoriser notamment la consolidation de son tissu urbain.

Les modifications aux Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009) et au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) déléguant à la directrice du Service du développement économique le pouvoir de conclure une entente visant l’approbation d’une aide financière exclusivement dans le cadre du programme de soutien financier provenant de l’entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce, conformément à la directive du conseil municipal présentée dans le cadre du présent dossier décisionnel, permettront de simplifier le processus d'approbation de l'aide financière à verser aux arrondissements, services municipaux et organismes municipaux.

Cette responsabilité sera entièrement assumée par la ville centre puisque l'entente lie la Ville et la Ministre pour mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains situés sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques visant l’octroi d’un montant total de 75 M $ à la Ville de Montréal pour les années 2018 à 2022, prévoyant la possibilité de prolongation de l’entente pour une période d’un an à deux reprises, couvrira la totalité du financement nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme proposé répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d’influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le déploiement du programme contribuera significativement à la réhabilitation des sols et à

l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal, le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009) et le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) aura pour effet de ne pas mettre en application le programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À compter de mars 2019 : Début de la réception des demandes d'admissibilité au programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clarisse SAINT-HILAIRE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jules CHAMBERLAND-LAJOIE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Camille BÉGIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie ARÈS, 11 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

Directives_04-02-2019_FINAL.doc

Annexe C-v2.pdf

Règ. modifiant le Règ .03-009 Délégation du CM au CE_V2_01-02-2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-04

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

DIRECTIVE RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS MUNICIPAUX OU D'UN ORGANISME MUNICIPAL

SECTION I
OBJET

1. La présente directive vise à établir les critères applicables à la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à un organisme municipal aux fins de l'obtention d'un soutien financier provenant du montant reçu par la Ville conformément à l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'un montant maximal de 75 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal (CE18 0489).

SECTION II
DÉFINITIONS

2. Dans la présente directive, les mots suivants signifient :

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entente » : l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'un montant maximal de 75 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal approuvée par le comité exécutif (CE18 0489);

« guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains (juillet 2016) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« matériaux sec » : matières qui proviennent de travaux de démolition d'immeuble, de route ou d'autre structure, notamment la pierre et toute pièce de béton, de maçonnerie ou de pavage;

« ministère » : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« ministre » : ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique ou son représentant autorisé;

« organisme municipal » : la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal ou une personne morale ou un organisme dont le conseil d'administration comprend une majorité de membres nommés par la Ville de Montréal ou dont le financement provient, pour plus de la moitié, de la Ville de Montréal;

« terrain contaminé » : une étendue de terre non submergée, formée d'un ou de plusieurs lots cadastraux appartenant au même propriétaire, contaminée au-delà des valeurs limites réglementaires ou des critères définis aux annexes 2 et 7 du Guide d'intervention et comprenant tant le sol que l'eau de surface et l'eau souterraine et les matières résiduelles qui s'y trouvent, quelles que soient la nature et l'origine de la contamination;

« travaux de chantier » : travaux énumérés à l'article 4 de l'annexe B de la présente directive;

« valeurs limites réglementaire » : valeurs indiquées aux annexes I et II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), relativement aux contaminants qui y sont énumérés.

SECTION II
APPLICATION

3. Sous réserve du respect des exigences prévues à la présente directive, les travaux décrits à l'annexe B visant la réhabilitation d'un terrain contaminé peuvent bénéficier d'un soutien financier provenant du financement reçu par la Ville dans le cadre de l'entente.

4. Les terrains décrits ci-dessous ne peuvent bénéficier du soutien financier provenant de l'entente :

1° un terrain contaminé:

a) dont le propriétaire, antérieurement à la date du dépôt de la demande, a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;

b) qui, depuis le 1er janvier 2015, a été la propriété, loué par ou sous la garde de celui qui a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37), ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;

2° un terrain contaminé où se déroulaient, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement, tels les aires d'accumulation de résidus miniers, les

dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses.

5. Le soutien financier provenant de l'entente ne peut bénéficier à des travaux de chantier qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de soutier financier est déclarée admissible en vertu de l'article 8 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose l'organisme municipal en vertu de l'article 9.

SECTION III
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

6. Pour bénéficier du soutien financier provenant de l'entente, les travaux de chantier envisagés doivent :

1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35), ainsi que le Guide d'intervention;

2° prévoir la réhabilitation complète du terrain contaminé;

3° prévoir l'utilisation d'un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine;

4° favoriser le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation, à moins qu'il ne soit démontré au directeur que cette technique ne puisse être utilisée, notamment selon un rapport technique préparé par un expert dans le domaine;

5° lorsque le traitement *in situ* ne peut être réalisé, favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés à moins qu'il soit démontré au directeur, sur la base d'un avis rédigé par un expert dans le domaine, qu'il n'est pas possible de le faire.

SECTION IV
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

7. L'organisme municipal qui souhaite bénéficier du soutien financier provenant de l'entente doit en faire la demande au directeur en remplissant le formulaire fourni par le Service du développement économique à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un document établissant que l'organisme municipal est propriétaire du terrain visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat acceptée;

2° s'il s'agit d'un organisme municipal autre que la Ville de Montréal, un document établissant le mandat de toute personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe A, agit en son nom;

3° les études de caractérisation environnementales phase I et II attestées par un expert habilité par le ministre et disponibles au moment du dépôt de la demande;

4° si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité disponibles au moment du dépôt de la demande;

5° les devis, le cahier des charges et les documents d'appel d'offres disponibles au moment du dépôt de la demande;

6° le cas échéant, un rapport technique préparé par un expert dans le domaine qui démontre que le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation ne peut être réalisé;

7° le cas échéant, un avis d'un expert dans le domaine qui démontre que la valorisation des sols ayant été traités ne peut être réalisée;

8° la grille remplie des coûts prévus des travaux admissibles jointe à l'annexe C de la présente directive;

9° le cas échéant, les plans d'implantation ou une description détaillée de la construction qui sera érigée après la réalisation des travaux admissibles;

10° si des travaux prévus au paragraphe 7° de l'article 10 sont prévus, une preuve démontrant qu'il n'existe pas de technologie autorisée par le ministre;

11° si la demande est présentée au directeur par une unité de la Ville de Montréal, l'information relative au règlement d'emprunt et au numéro de projet ou de sous-projet au Plan triennal d'immobilisation;

12° si la demande est celle d'un organisme municipal autre que la Ville de Montréal, une lettre d'engagement par laquelle cet organisme:

a) s'engage à respecter la présente directive;

b) reconnaît que toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude ou refus de fournir de l'information complémentaire aux fins de l'application de la présente directive entraîne l'annulation du soutien financier prévu à celle-ci et, le cas échéant, accepte de rembourser celle-ci dans les 60 jours suivant un avis écrit transmis par le directeur à cet effet;

c) accepte que le refus de laisser le directeur ou son représentant autorisé pénétrer sur la propriété visée par la demande, de même qu'examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière aux fins de la présente directive entraîne la perte du droit au soutien financier prévu à la présente directive et une obligation de rembourser toute aide déjà versée dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

Le directeur peut exiger de l'organisme municipal toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de soutien financier.

SECTION V
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

8. Lorsque les formalités prévues à l'article 7 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux de réhabilitation prévus et le terrain sur lequel ils seront exécutés satisfont aux exigences du présent document, le directeur déclare la demande de soutien financier admissible; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le montant maximal du soutien financier, estimé en fonction des articles 10, 11 et 17 du présent document et des sections VII et VIII de l'annexe B.

9. Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de la date d'admissibilité de la demande fixée en vertu de l'article 7.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où le traitement *in situ* est utilisé lors des travaux de réhabilitation, le directeur peut, sur demande du requérant, accorder un délai supplémentaire maximal de 24 mois pour compléter la réalisation des travaux admissibles, à condition que le délai supplémentaire soit attribuable à des éléments hors du contrôle du requérant.

L'organisme municipal doit en faire la demande au directeur avant la fin des travaux admissibles en fournissant les documents et informations suivants :

1° un bilan de l'état du terrain et de l'avancement des travaux au moment de la demande de révision;

2° une explication écrite des éléments hors du contrôle de l'organisme municipal ayant empêché l'atteinte des objectifs de traitement dans le délai prévu;

3° un plan correctif avec un échéancier pour atteindre les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention;

4° les études de caractérisation complémentaire;

5° le type de technologie qui sera utilisée pour la réhabilitation;

6° les documents définissant les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de délai supplémentaire est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le délai supplémentaire accordé.

SECTION VI
MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES

10. Le montant du soutien financier qui peut être versé par terrain contaminé correspond à la somme des coûts pour la réalisation des travaux admissibles selon les pourcentages suivants :

1° 70 % du coût des travaux admissibles pour le traitement *in situ* à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés ;

b) de l'eau souterraine;

2° 70 % des frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés;

3° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et le traitement sur le site ou hors site à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés;

b) de l'eau souterraine;

4° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé par le ministre ;

5° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols contaminés excavés jusqu'au site de valorisation dans la mesure où il vise uniquement des sols respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires;

6° 30 % du coût des travaux admissibles pour le recyclage, la réutilisation ou la valorisation des sols contaminés. Les options de recyclage, de réutilisation ou de valorisation doivent être reconnues par le ministre ;

7° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination en métaux ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et pour laquelle il n'y a pas de technologie de traitement autorisée par le ministre;

8° 15 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires ;

9° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et la valorisation des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés, dans la mesure où l'option de valorisation respecte le Guide d'intervention. Les options de valorisation subventionnées excluent le recours à des matières résiduelles comme matériau de recouvrement journalier dans un lieu d'enfouissement assujetti au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19) ;

10° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés;

11° 70 % du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est de 30 000 $ et moins ;

12° 50% du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est supérieur à 30 000 $;

13° 50 % du coût des autres travaux admissibles décrits aux articles 4, 5, 7 et 8 de l'annexe B.

11. Aux fins de l'établissement du montant maximal du soutien financier, un montant visant à couvrir les travaux contingents de chantier pour pallier aux variations de quantités et aux imprévus en cours de chantier est additionné au montant estimé en vertu de l'article 8 en phase d'admissibilité.

Le montant pour les travaux contingents de chantier équivaut à :

1° 20 % du montant estimé du soutien financier, lorsqu'il est de 250 000 $ ou moins;

2° 15 % du montant estimé du soutien financier, lorsqu'il est de plus de 250 000 $, jusqu'à 500 000 $;

3° 10 % du montant estimé du soutien financier lorsqu'il est de plus de 500 000 $.

12. Le directeur peut, à la demande du requérant, procéder à une révision du montant maximal du soutien financier estimé par le directeur en vertu de l'article 8 s'il y a une augmentation des coûts liés aux travaux admissibles découlant d'un facteur imprévisible, notamment la découverte d'une contamination fortuite ou la modification du traitement appliqué.

L'organisme municipal doit en faire la demande avant la fin des travaux de chantier en remplissant le formulaire fourni par le Service du développement économique à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un avis technique préparé par un expert dans le domaine précisant les raisons de l'augmentation des coûts;

2° la grille des coûts prévus des travaux admissibles jointe a l'annexe C du présent document révisée en fonction de l'information indiquée dans l'avis technique mentionné au premier paragraphe.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de révision du montant est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le montant estimé révisé.

SECTION VII
MODALITÉS DE VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

13. Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 9, l'organisme municipal doit, pour que le soutien financier lui soit versé, transmettre au directeur :

1° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis;

2° le cas échéant, le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 2 de l'annexe A;

3° le cas échéant, une déclaration assermentée signée par le mandataire et le propriétaire stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun;

4° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;

5° les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de réhabilitation attestés par un expert habilité par le ministère, incluant notamment les bordereaux

des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;

6° les factures, reçus et autres pièces justificatives démontrant le coût réel des travaux admissibles ainsi que la preuve de leur acquittement;

7° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 10 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe A;

8° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé;

9° les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain suivant les travaux de chantier.

14. L'organisme municipal qui ne soumet pas les documents requis en vertu de l'article 13 au plus tard 66 mois après la date de l'avis transmis en vertu de l'article 8 est déchu de son droit d'obtenir le soutien financier demandé dans le cadre de la présente directive, à moins qu'une prolongation de délai ait été accordée par le directeur en vertu de l'article 9, auquel cas ce délai supplémentaire s'ajoute au délai de 66 mois prévu au présent article.

15. Le montant du soutien financier qui peut être versé est déterminé sur la base des factures, reçus et autres pièces justificatives reçus en vertu de l'article 13 et conformément aux conditions prévues à l'article 10 et aux sections VII et VIII de l'annexe B.

Lorsque l'organisme municipal s'est conformé à l'article 13, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences de la présente directive, approuve le versement du soutien financier et informe l'organisme municipal du montant du soutien financier au moyen d'un avis écrit.

Dans le cas contraire, le soutien financier n'est pas versé et le directeur en informe l'organisme municipal au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

16. À la suite de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 15, le soutien financier est versé.

17. Malgré l'article 15, le soutien financier accordé en vertu de la présente directive cumulé à tout autre aide gouvernementale ne peut dépasser 75 % du coût total des travaux admissibles. Le cumul des aides gouvernementales inclut le financement émanant du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec et de leurs ministères ou mandataires.

SECTION VIII
FIN DU SOUTIEN FINANCIER

18. Aucune demande de soutien financier en vertu du présent document n'est admissible à compter de la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés à la réhabilitation des terrains sont épuisés;

2° la date déterminée par le conseil de la ville;

3° le 1er janvier 2024.

ANNEXE A
CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À UN SOUTIEN FINANCIER

ANNEXE B
CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX TRAVAUX ET AUX COÛTS ADMISSIBLES

ANNEXE C
DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

GDD : 1181179015

ANNEXE A

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À UN SOUTIEN FINANCIER

1. Aux fins de la présente annexe, l'organisme municipal ou son mandataire dûment autorisé est considéré comme le responsable de toutes les étapes du projet.

2. Le cas échéant, le mandataire doit posséder au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la réhabilitation de terrains.

3. Le cas échéant, le mandataire et l'organisme municipal doivent signer une déclaration assermentée stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.

4. Le responsable doit gérer les travaux de réhabilitation. Il prépare notamment les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier et vérifie la conformité des travaux.

5. Le responsable doit accorder tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les modalités suivantes :

1° adjuger les contrats selon les dispositions législatives et réglementaires applicables aux municipalités en matière adjudication de contrats, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats due à l'inscription du soumissionnaire au RENA;

2° un appel d'offre doit viser exclusivement les travaux de réhabilitation au sens du Guide d'intervention et non les travaux réalisés pour le projet de construction en général, le cas échéant;

3° le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres et des conditions mentionnées dans le présent article doit être retenu par le responsable;

4° un contractant ou sous-traitant retenu par le responsable pour exécuter des travaux de chantier ne doit pas être inscrit au RENA pour une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) au moment de la signature du contrat ou sous-contrat;

5° si un contractant ou sous-contractant retenu pour exécuter des travaux admissibles est inscrit au RENA après la signature du contrat le liant au responsable, celui-ci doit en aviser immédiatement le ministre et le directeur;

6° les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer et surveiller les travaux de chantier ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier.

6. Les coûts des travaux de chantier, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés en fonction des catégories indiquées à l'annexe C de la présente directive. Pour chacun des coûts admissibles, des soumissions et des factures détaillées et justifiant chacun des éléments doivent être déposées.

7. Le responsable doit obtenir les autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur.

8. Le responsable doit s'assurer de la qualité des services professionnels, des travaux de chantier et des travaux de suivi après réhabilitation.

9. Le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 10 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés en ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier.

10. Un panneau de chantier utilisant le gabarit fourni par le Service du développement économique doit être installé et maintenu sur le terrain visé à un endroit approprié.

ANNEXE B

CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX TRAVAUX ET AUX COÛTS ADMISSIBLES

SECTION I
TRAVAUX ADMISSIBLES

1. Les travaux mentionnés aux articles 2 à 8 de la présente annexe sont considérés des travaux admissibles au sens de la présente directive.

Aux fins de la présente directive, les coûts qui y sont prévus doivent être calculés en incluant toutes taxes nettes payées à leur égard.

SECTION II
SERVICES PROFESSIONNELS

2. Sont admissibles les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de chantier, notamment :

1° l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques;

2° l'arpentage, les relevés, la préparation des plans, des devis et des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres pour réaliser les travaux de chantier;

3° la coordination, la surveillance des travaux de chantier et la préparation des rapports de réhabilitation ;

4° la préparation de rapports de nature environnementale telles que les modélisations hydrogéologiques, les essais de traitabilité, les essais pilotes de traitement *in situ*, les études d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques;

5° la caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

3. L'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques mentionnées au paragraphe 1° de l'article 2 doivent être expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de chantier soient exécutés.

SECTION III
TRAVAUX DE CHANTIER

4. Sont admissibles et sont considérés comme des travaux de chantier au sens de la présente directive les travaux énumérés ci-après :

1° le traitement *in situ* des sols et de l'eau souterraine;

2° le traitement sur le site ou dans un autre lieu autorisé des sols excavés et des eaux récupérées;

3° le recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés;

4° le transport de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires avant excavation et respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires après traitement, en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de leur valorisation;

5° l'excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés qui ont dû être excavés uniquement pour la réhabilitation en vertu du Guide d'intervention ou de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), leur transport vers des sites autorisés de traitement ou d'enfouissement, leur traitement ou leur enfouissement dans ces lieux ainsi que leur remplacement par des matériaux conformes aux exigences du ministère et la mise en place de tels matériaux conformes;

6° la mise en pile, le tamisage et la ségrégation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

7° l'excavation, le transport, la valorisation, le réemploi, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles présentes dans le terrain;

8° lorsqu'ils sont excavés pour la réalisation d'une construction, le transport dans un lieu autorisé, à l'exception des lieux d'enfouissement, des sols excavés contaminés sous les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et leur traitement, le cas échéant;

9° les mesures consistant à confiner la contamination et à limiter l'exposition aux contaminants ainsi que les mesures de contrôle et de suivi environnemental qui en découlent pour la durée des travaux de réhabilitation;

10° les mesures de mitigation des biogaz;

11° l'installation de puits d'observation de l'eau souterraine;

12° le transport hors site de l'eau contaminée ne respectant pas les critères du ministère prévus au Guide d'intervention et les normes prévues au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées;

13° le pompage et le traitement de l'eau (surface, ruissellement, souterraine) se trouvant en fond d'excavation pour la durée du projet de réhabilitation;

14° l'enlèvement de l'équipement souterrain d'entreposage et le transport de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses sauf s'ils font l'objet d'une obligation d'enlèvement en vertu du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3) ou, pour la période ne faisant pas l'objet d'une obligation en vertu du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), d'une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

15° le démantèlement de toute construction se trouvant au niveau du sol ou enfouie dans le sol et devant être enlevée pour atteindre les sols contaminés et, le cas échéant, leur remise en place;

16° les analyses chimiques réalisées en laboratoire pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que le prélèvement des échantillons nécessaires.

5. Lorsque des travaux admissibles sont réalisés par une compagnie d'utilité publique mais payés par le requérant, ce dernier peut être remboursé s'il démontre avoir acquitté le coût de ces travaux.

6. Les travaux de chantier doivent être réalisés conformément :

1° aux plans et devis prévus aux documents d'appel d'offres;

2° au Guide de caractérisation des terrains (2003) du ministère.

SECTION IV
TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION

7. Pour une durée d'un an après la date de fin des travaux de réhabilitation, sont admissibles les travaux et les services professionnels affectés à des travaux de suivi après réhabilitation acceptés par le ministre.

SECTION V
FRAIS AFFÉRENTS

8. Sont admissibles les travaux relatifs aux panneaux de chantier exigés en vertu du présent document et installés sur les lieux des travaux.

SECTION VI
TRAVAUX ET COÛTS NON ADMISSIBLES

9. Ne sont pas admissibles les travaux énumérés ci-après :

1° les travaux liés à la démolition d'une construction hors sol, en tout ou en partie, érigée sur un terrain contaminé;

2° les travaux liés à la manipulation et à la gestion de déchets, de résidus miniers, de matières résiduelles et de matières dangereuses trouvés en surface;

3° les travaux, à l'extérieur du Québec, liés au transport, au traitement, à l'élimination, au recyclage et à la réutilisation des sols, des déchets et des eaux contaminés, des résidus miniers et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

4° la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;

5° l'acquisition de terrains et autres intérêts connexes tel que servitudes, droits de passage et autres;

6° les honoraires des conseillers juridiques;

7° les travaux liés à l'élimination de matières résiduelles hors sol;

8° les travaux liés à l'excavation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés en raison d'une construction;

9° les travaux liés au transport des sols propres en raison d'une construction;

10° les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

11° les frais de financement permanent et temporaire;

12° la mise en place de végétation et de toits ou de murs verts;

13° les frais exigés pour les demandes d'autorisation, notamment les autorisations du ministre, les demandes de permis ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

SECTION VII
MONTANT MAXIMAL DU SOUTIEN FINANCIER

10. Les travaux admissibles sont remboursés sur la base de leur coût réel, sous réserve des articles 11 à 13 de la présente annexe.

11. Lorsque les travaux admissibles sont liés à un projet visé par l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2), le coût des travaux admissibles pouvant être considéré pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles, des sols et autres matériaux les recouvrant ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place ne peut excéder 500 000 $ par lieu d'élimination.

12. Pour les travaux admissibles de 30 000 $ et moins, le montant maximal du soutien financier versé pour les services professionnels est d'un montant équivalant à 70 % du coût des travaux de chantier admissibles.

13. Pour les travaux admissibles supérieurs à 30 000 $, le montant maximal du soutier financier versé pour les services professionnels est d'un montant équivalant à la somme de chacune des tranches suivantes :

1° 50 % du coût des travaux de chantier admissibles jusqu'à 30 000 $;
2° 30 % du coût des travaux de chantier admissibles entre 30 000 $ et 100 000 $;
3° 15 % du coût des travaux de chantier admissibles au-dessus de 100 000 $.

SECTION VIII
TAUX UNITAIRES MAXIMAUX ADMISSIBLES

14. Le coût des travaux de chantier ci-dessous est établi sur la base des quantités et des taux unitaires, jusqu'à concurrence des taux maximaux établis dans la grille suivante, avant les taxes applicables (TPS et TVQ) :

Travaux*	**Coûts unitaires maximum admissible**
Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement	14,00 $/m³
Mise en piles temporaire pour caractérisation	9,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des sols AB	30,00 $/ tonne
Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC	
Sans COV	38,00 $/ tonne
Avec COV	45,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > C	
Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**)	80,00 $/ tonne
Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte	80,00 $/ tonne

Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **)	90,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte	100,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain	32,00 $/tonne
Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	90,00 $/tonne
Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée	0,50 $/litre
Remblayage avec des matériaux réutilisables	11,00 $/tonne
Remblayage avec des matériaux d'emprunt	20,00 $/tonne
Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés	1,00 $/tonne

*L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

** acénaphtène, acénaphtylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

A	TRAVAUX DE CHANTIER	Quantités	Unités	Prix unitaire	Sous-total
1.	EXCAVATION ET REMBLAYAGE				
1.2	Excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés et leur chargement		m³		- $
1.3	Mise en pile, tamisage et ségrégation des sols et autres matières contaminées		t		- $
1.4	Remblayage avec des matériaux réutilisables		m³		- $
1.5	Remblayage avec des matériaux d'emprunt		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'excavation et le remblayage				**- $**
2.	VOLUMES DE SOLS À TRAITER				
2.1	Traitement *in situ* des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés		m³		- $
	Traitement sur le site des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés (ex-situ):				
2.2	Sols B-C		t		- $
2.3	Sols >C et <RESC		t		- $
2.4	Sols > RESC		t		- $
	Traitement par enlèvement dans un centre de traitement autorisé des sols et des autres matériaux mélangés aux sols contaminés et transport des sols vers ce centre:				
2.6	Sols B-C		t		- $
2.7	Sols >C et <RESC		t		- $
2.8	Sols > RESC		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour le traitement des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés et leur transport				**- $**
3.	VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À VALORISER				
	Transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé:				
3.1	Sols A-B		t		- $
3.2	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols ayant été traités :				
3.3	Sols A-B		t		- $
3.4	Sols B-C		t		- $
	Transport des sols contaminés non-traités vers un site de valorisation dans un site de valorisation autorisé :				
3.5	Sols A-B		t		- $
3.6	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols contaminés non-traités :				
3.7	Sols A-B		t		- $
3.8	Sols B-C		t		- $
3.9	Valorisation des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la valorisation et le transport avec des options reconnues par la ministre				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

4.	**VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ÉLIMINER**				
	Élimination des sols contaminés en métaux pour lesquels il n'existe pas de technologies de traitement autorisées et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.1	Sols B-C		t		- $
4.2	Sols >C et <RESC		t		- $
4.3	Sols > RESC		t		- $
	Élimination des sols contaminés et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.4	Sols B-C		t		- $
4.5	Sols >C et <RESC		t		- $
4.6	Sols > RESC		t		- $
4.7	Élimination des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
4.8	Élimination des matériaux secs et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'élimination et le transport vers les sites d'élimination				**- $**
5.	**GESTION DE L'EAU**				
5.1	Traitement *in situ* de l'eau souterraine contaminée				- $
5.2	Traitement sur place ou hors site de l'eau contaminée				- $
5.3	Pompage de l'eau contaminée sur le site				- $
5.4	Gestion de l'eau respectant les critères d'usage (pompage)				- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la gestion de l'eau contaminée				**- $**
6.	**AUTRES COÛTS DE CHANTIER ADMISSIBLES**				
	Frais exigés par le système de traçabilité				
6.1	Sols A-B		t		- $
6.2	Sols B-C		t		- $
6.3	Sols >C et <RESC		t		- $
6.4	Sols > RESC		t		- $
6.5	Matières résiduelles		t		- $
6.6	Installation de puits d'observation de l'eau souterraine				
6.7	Enlèvement d'équipements souterrains et transport de produits pétroliers ou autres matières dangereuses				
6.8	Mesures d'atténuation et de confinement de la contamination. Spécifiez :				
6.9	Mesures de contrôle et de suivi environnemental pour la durée des travaux de réhabilitation (incluant soutènement). Spécifiez:				
6.10	Démantèlement de constructions se trouvant au niveau du sol ou enfouies et devant être enlevées pour atteindre les sols contaminés.				
6.11	Remise en place des constructions ayant dû être démantelées pour atteindre la contamination				
6.12	Réalisation de différentes phases des travaux admissibles par des organismes d'utilité publique. Spécifiez:				
6.13	Prélèvement et analyses chimiques d'échantillons réalisées pour la surveillance et le contrôle des travaux de chantier				

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU
DES TRAVAUX ADMISSIBLES

	Autres coûts reliés aux travaux de chantier				**- $**
	Total des travaux de chantier				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

B	SERVICES PROFESSIONNELS				
1.	Évaluation du potentiel archéologique (inventaires et fouilles)				
2.	Caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux souterraines avant les travaux de réhabilitation				
3.	Arpentage, relevés, préparation des plans, des devis et des cahiers des charges, des documents d'appels d'offres				
4.	Coordination et surveillance des projets, rédaction de rapports et autres activités analogues				
5.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des services professionnels				**- $**

C	TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION (1 an suivant la fin des travaux de réhabilitation)				
1.	Suivi de la qualité de l'eau souterraine				
2.	Suivi des biogaz				
3.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des travaux de suivi après réhabilitation				**- $**

D	FRAIS AFFÉRENTS				
1.	Panneau de chantier				
	Total des frais afférents				**- $**

TOTAL DES TRAVAUX	- $

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
03-009-9

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF (03-009)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) est modifié par l'ajout, au premier alinéa de son article 1, du paragraphe suivant :

« 21° le pouvoir de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ dans le cadre du programme de soutien financier provenant de l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE18 0489). ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXX.

GDD : 1181179015

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181179015- Certification de fonds -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-30

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1184386001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA, le tout, tels qu'identifiés au plan G-161 Rivière-des-Prairies, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2018, sous le numéro 358 de ses minutes, dossier 22570 ci-après le «Plan».

2. créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 188 723 à 6 188 734 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres BNMLB, sur le Plan.

3. créer une servitude de passage piétonnier contre les lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres VPQRSTV, sur le Plan.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-25 09:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184386001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour régulariser l'occupation du domaine public par des empiètements dans la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, connue et désignée comme étant les lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et anciennement connue sous le lot 1 058 923 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après la « Ruelle »).
La Ruelle est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan G-161 Rivière-des-Prairies préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur – géomètre, le 14 février 2018 sous le numéro 358 de ses minutes, dossier 22570 (ci-après le « Plan »).

L'arrondissement a sécurisé cette partie de l'avenue Fernand-Gauthier qui est commerciale et ceinturée par des garderies, dépanneurs, restaurants de quartier et une école primaire. L'arrondissement ayant adopté un plan d'aménagement plus sécuritaire, la proposition prévoyait également de conserver une partie de la Ruelle à des fins de parc, telle que montrée par une trame ombragée en vert sur les plans B et C ci-joints. Les travaux sur l'avenue Fernand-Gauthier consistaient en une reconstruction complète et une mise aux normes de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et l'ajout de végétaux. Le but étant de réorganiser les aires de stationnement, de créer une zone tampon entre les aires de stationnement et la rue, ainsi que de verdir la partie de la ruelle conservée par la Ville à des fins de parc.

Par ce réaménagement, l'arrondissement a suggéré au SGPI de céder la Ruelle aux propriétaires riverains afin de régler les empiètements exercés par ces derniers en excluant la partie conservée à des fins de parc.

De plus, on note la présence de trois (3) bâtiments en contiguïté. Les propriétaires de ces immeubles ont été rencontrés afin de leur expliquer le projet d'embellissement de l'avenue Fernand-Gauthier et obtenir leur accord pour la cession officielle de la Ruelle compte tenu du fait qu'ils sont parties prenantes à ce projet de réfection qui se réalisait plus

spécifiquement en front de leurs immeubles. Tous trois (3) ont répondu favorablement.

L'analyse de cette demande révèle que la Ruelle montrée, à titre indicatif, par un liséré rouge sur le plan P annexé, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (27).

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de la Ruelle, aux propriétaires des lots riverains, tels qu'identifiés au Plan. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, deux (2) propriétaires concernés n'ont pas répondu et un (1) seul a répondu négativement.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots susmentionnés et identifiés au Plan, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de la Ruelle aux termes d'un avis au registrateur de Montréal suivant l'article 610a de la Charte reçu devant Me Normand Latreille, notaire, le 29 novembre 1977, sous le numéro 2929 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1977.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 188 709 à 6 188 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 188 723 à 6 188 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres BNMLB sur le Plan.

Créer une servitude de passage piétonnier d'une largeur de 1,1 mètre contre les lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec dont l'emprise est délimitée par les lettres VPQRSTV sur le Plan. La largeur de l'emprise de la servitude correspond à la largeur exigée par un passage à pied et est suffisante en cas d'urgence.

L’arrondissement a confirmé que les bâtiments construits en contiguïté, soit les lots 6 188 710, 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec, demeureront conformes à la réglementation municipale et provinciale eu égard à la création de la servitude de passage piétonnier susmentionnée.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert. Il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-GPI-D-17-002 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.
Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Carl BEAULIEU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Carl BEAULIEU, 5 décembre 2018
Daniel BROUSSEAU, 14 juin 2018
Daniel DESHAIES, 13 juin 2018
Daniel GIRARD, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-25

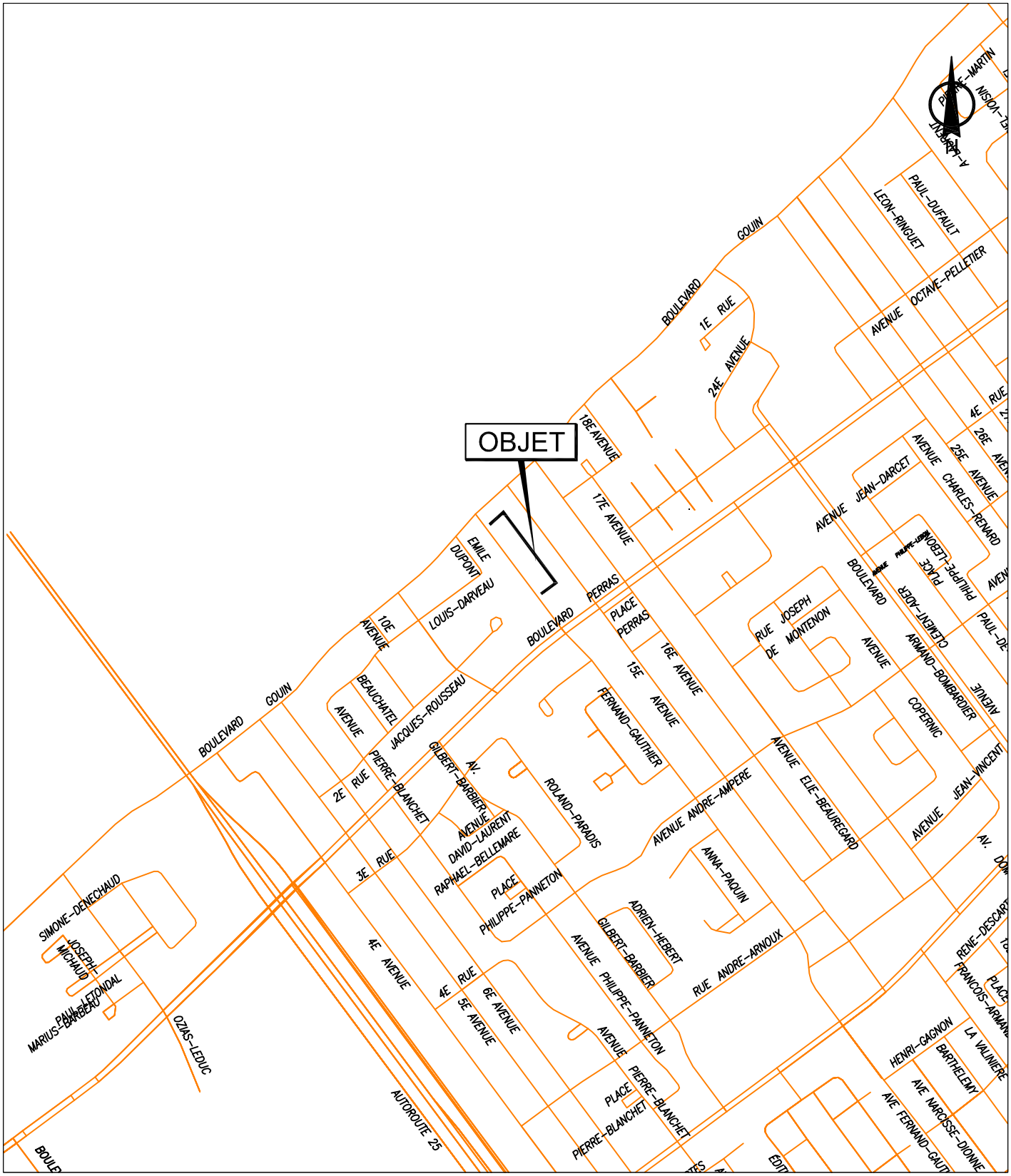

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-4464-05
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 28-06-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

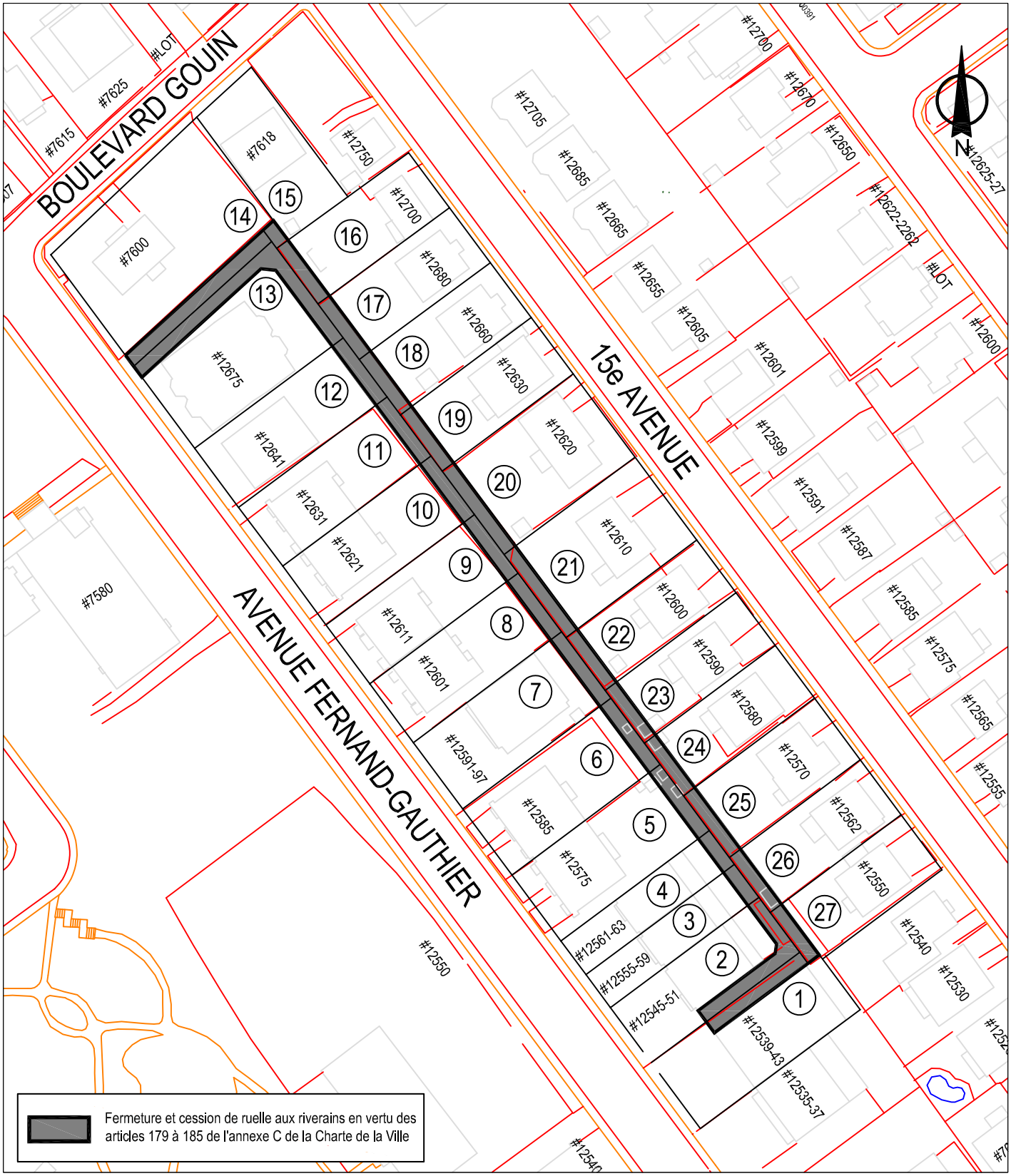

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-4464-05
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1200
Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

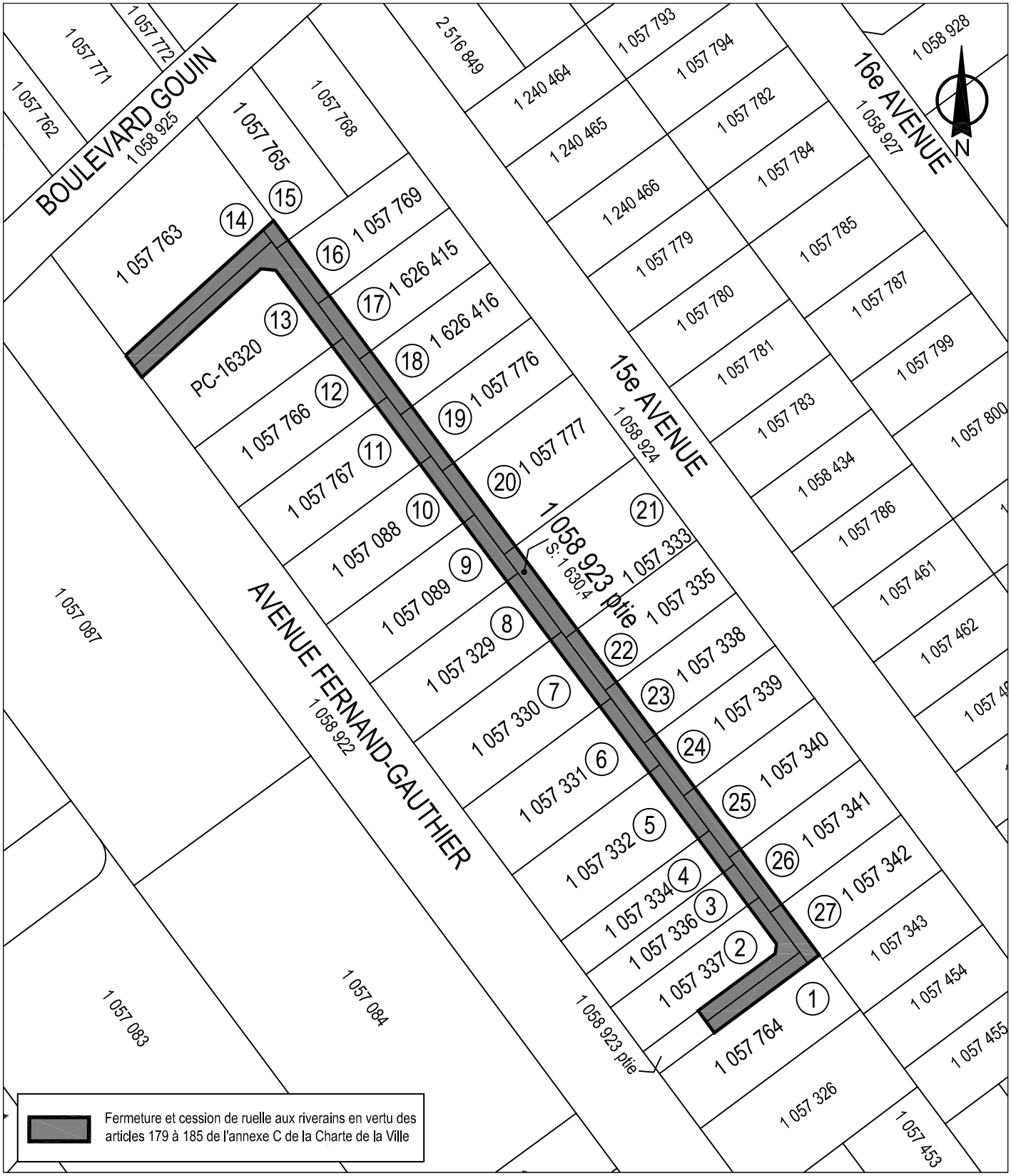

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-4464-05
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1200
Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

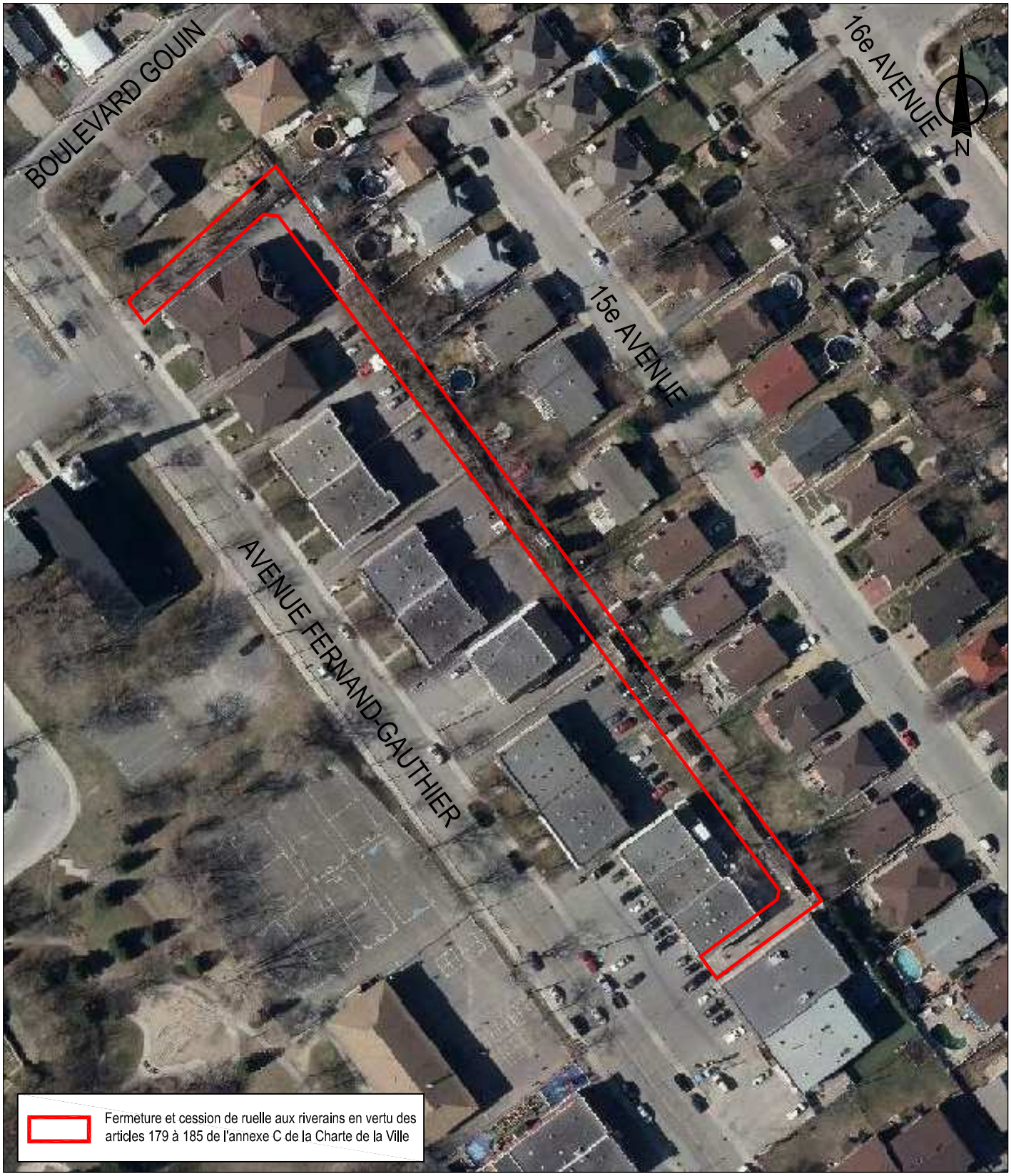

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-4464-05
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1200
Date: 06-10-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

AP25774

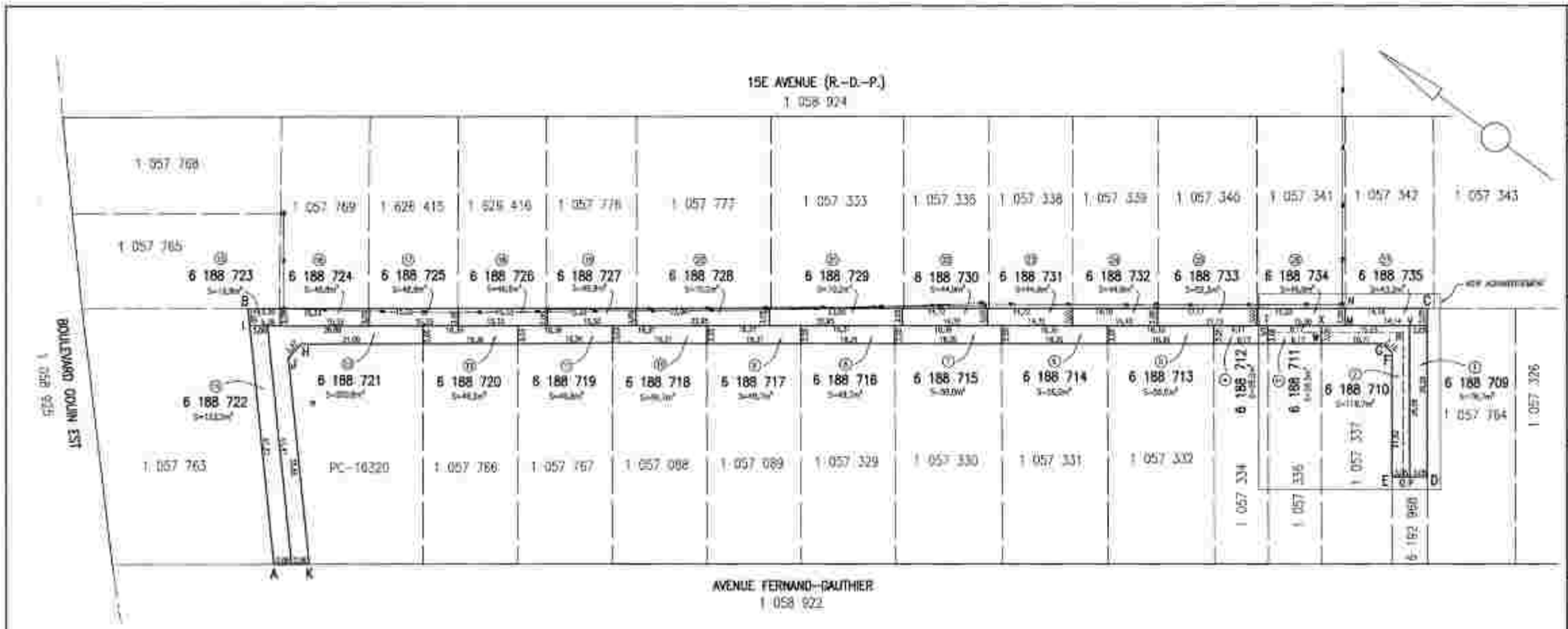

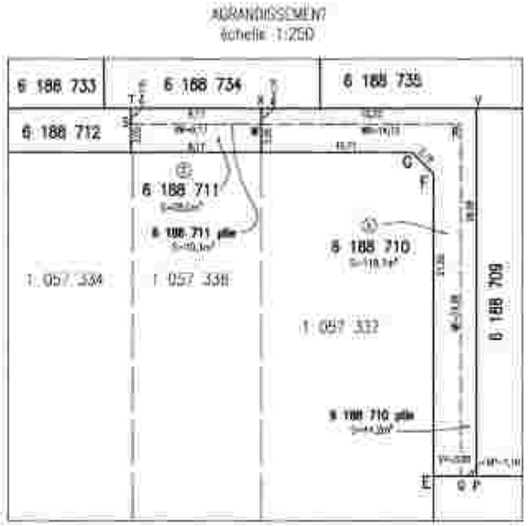

B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1:500

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 188 709, 6 188 710, 6 188 711, 6 188 712, 6 188 713, 6 188 714, 6 188 715, 6 188 716, 6 188 717, 6 188 718, 6 188 719, 6 188 720, 6 188 721, 6 188 722, 6 188 723, 6 188 724, 6 188 725, 6 188 726, 6 188 727, 6 188 728, 6 188 729, 6 188 730, 6 188 731, 6 188 732, 6 188 733, 6 188 734 et 6 188 735

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud-est du BOULEVARD GOUIN EST entre l'AVENUE FERNAND-GAUTHIER et la 15E AVENUE (R.-D.-P.)

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDEFGHJKLM délimitent le lotis indiquant le transfert de ruelle
2- Les biens-fonds délimités par les lettres DMNLB devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.
3- Le biens-fonds délimités par les lettres WYQSTW devra être grevé d'une servitude de passage en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du greffier du greffe concerné.

Montréal, le 14 février 2018

Préparé par: GABRIEL BÉLIZ DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
Arpenteur(s)-géomètre

Minute N° 3385 Dossier

Référence: Une description technique accompagne ce plan

Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-4664, 31H12-005-4684 (31H12-010-2232, 31H12-010-2332) Dossier: Municipal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: _____

DOSSIER N° 22570 Étude comme arpenteur(s)-géomètre de la Ville

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° G-161 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située
au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Rosa Gentile Monsieur Giuseppe Gatto 12072, Place Pierre-Blanchet Montréal (Québec) H1E 3P2	1 057 764	1 058 923	78,7	855443-00	12539 à 12543, avenue Fernand-Gauthier Montréal (Québec) H1E 3P2	32,19	**OUI**
2	Madame Maria Teresa Di Pietro Di Primio Monsieur Antonio Di Primio 5530, Lafourcade, Saint-Léonard (QC) H1R 1M5	1 057 337	1 058 923	116,7	855443-05	12545 à 12551, avenue Fernand- Saint-Léonard (QC) H1R 1M5	37,43	**OUI**
3	Madame Simone Frémont Monsieur Robert Marsan 8466, boul Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1C1	1 057 336	1 058 923	28,0	855443-10	12555 à 12559, avenue Fernand- Montréal (Québec) H1E 1C1	9,17	**OUI**
4	Madame Maria Sorella-Del Zoppo 5855, boul. Robert Saint-Léonard (Québec) H1P 1M7	1 057 334	1 058 923	28,0	855443-15	12561 à 12563, avenue Fernand- Saint-Léonard (Québec) H1P 1M7	9,17	**OUI**
5	Monsieur Angelo Scala 11957, Ave. Monty # 5 Montréal-Nord (Québec) H1G 5Z2	1 057 332	1 058 923	56,0	855443-20	12575, avenue Fernand-Gauthier Montréal-Nord (Québec) H1G 5Z2	18,35	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
6	Madame Eleni Kostoulia Monsieur Nikolaos Sotirakos 3600, rue Fénélon # 5 Montréal (QC) H2A 1M8	1 057 331	1 058 923	56,0	855443-30	12585, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H2A 1M8	18,35	**Pas de réponse**
7	Alliance Chrétienne et Missionnaire au Québec 12591, avenue Fernand-Gauthier Montréal (Qc) H1E 2X2 A/S M. Neslim Edouard	1 057 330	1 058 923	56,0	855443-40	12591 à 12597, avenue Fernand- Montréal (Qc) H1E 2X2	18,35	**OUI**
8	Madame Raffaella Femia Monsieur Roberto Bastone 11825, Ave. Paul-Émile-Lamarche Montréal (QC) H1C 4G8	1 057 329	1 058 923	49,7	855443-50	12601, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1C 4G8	16,31	**OUI**
9	Madame Paola Riccio Monsieur Wazir Ali 7836, avenue Salomon-Marion Montréal (QC) H1E 6C1	1 057 089	1 058 923	49,7	855443-60	12611, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 6C1	16,31	**OUI**
10	Monsieur Charles Alepins 6100, avenue Goncourt Anjou (Québec) H1K 3X4	1 057 088	1 058 923	49,7	855443-70	12621, avenue Fernand-Gauthier Anjou (Québec) H1K 3X4	16,31	**OUI**
11	Madame Lucia Masciotra Monsieur Angelo Del Papa 7365, Raphaël-Bellemarre Montréal (QC) H1E 3L7	1 057 767	1 058 923	49,8	855443-75	12631, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 3L7	16,34	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
12	Madame Nadia Di Maio 4425, Place Denis-Papin Saint-Léonard (Québec) H1R 3R2	1 057 766	1 058 923	49,9	855443-85	12641, avenue Fernand-Gauthier Saint-Léonard (Québec) H1R 3R2	16,35	**Pas de réponse**
13	Syndicat de copropriété du 12675, avenue Fernand-Gauthier 12675, avenue Fernand-Gauthier # 302 Montréal (QC) H1E 2X2 A/S Mme Anna Di Ge	3302189 et al	1 058 923	200,8	855444-11 et al	12675, avenue Fernand-Gauthier Montréal (QC) H1E 2X2	60,21	**OUI**
14	Madame Yvette Lemoine Joyal 7600, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9	1 057 763	1 058 923	123,2	891758-10	7600, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9	44,42	**OUI**
15	Madame Johanne Tavarozi Monsieur Filippo Tomasino 7618, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9	1 057 765	1 058 923	16,9	891757-10	7618, boul. Gouin Est Montréal (QC) H1E 1A9	5,50	**OUI**
16	Madame Domenica Roda Monsieur Eduardo Roda 12700, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 769	1 058 923	46,8	855472-00	12700, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	15,33	**OUI**
17	Madame Jeannine Jean Pierre Monsieur Jean Dumerjean 12680, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 626 415	1 058 923	46,8	855473-10	12680, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	15,33	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
18	Madame Rosanna Sorrentino 12660, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 626 416	1 058 923	46,8	855473-05	12660, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	15,33	**OUI**
19	Madame Suzel Bourdeau Monsieur Yvon Goulet 12630, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 776	1 058 923	46,8	855475-00	12630, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	15,33	**OUI**
20	Madame Adelina Macri Monsieur Antonio Amato 12620, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 777	1 058 923	70,2	855476-00	12620, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	23,00	**OUI**
21	Monsieur Mario Chiarullo 12610, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 333	1 058 923	70,2	855479-00	12610, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	23,00	**OUI**
22	Madame Angela Sarrcco-Tozzi Monsieur Pietro Tozzi 12600, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 335	1 058 923	44,9	855480-00	12600, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	14,72	**OUI**
23	Madame Francesca Zarelli Monsieur Antonio Spadafora 12590, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 338	1 058 923	44,9	855481-00	12590, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	14,72	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée de l'ancien lot 1 058 923 du cadastre du Québec, et située au sud-est du boul. Gouin Est entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-4464-05 MANDAT : 17-0154-T

Nos	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
24	Madame Angella Russo Monsieur Emanuele Giacomo 12580, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 339	1 058 923	44,9	855482-00	12580, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	14,70	**OUI**
25	Madame Giovanna Russo 12570, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 340	1 058 923	52,3	855483-00	12570, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	17,17	**OUI**
26	Madame Rose-Marie-Cleo Darbouze Monsieur Franck Fortune 12562, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 341	1 058 923	46,8	855484-00	12562, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	15,33	**Refus**
27	Madame Marie Rita Sainvil Monsieur Emmanuel Faustin 12550, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	1 057 342	1 058 923	43,2	855485-10	12550, 15e Avenue Montréal (QC) H1E 1S9	14,16	**OUI**
				1613,70			532,88	

Total des votes favorables obtenus (88,9 %)	**24**

Nombre total de propriétaires:	**27**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**18**

Total mesure en front	**532,88 m**
Front requis 66.6%	**354,90 m**
Dimension du front obtenu	**482,85 m**
Superficie totale à transférer	**1613,70 m²**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée en septembre 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184386001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4464-05 Mandat: 17-0154-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Veuillez trouver ci-joint le projet de règlement à soumettre aux instances municipales pour approbation.

N/D 18-002162

FICHIERS JOINTS

Règlement-1.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : (514) 872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : 514 872-0138
Division : Droit Notarial -Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DU BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE L'AVENUE FERNAND-GAUTHIER ET LA 15E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 188 709, 6 188 710, 6 188 711, 6 188 712, 6 188 713, 6 188 714, 6 188 715, 6 188 716, 6 188 717, 6 188 718, 6 188 719, 6 188 720, 6 188 721, 6 188 722, 6 188 723, 6 188 724, 6 188 725, 6 188 726, 6 188 727, 6 188 728, 6 188 729, 6 188 730, 6 188 731, 6 188 732, 6 188 733, 6 188 734 et 6 188 735, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan G-161 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 057 764, 1 057 337, 1 057 336, 1 057 334, 1 057 332, 1 057 331, 1 057 330, 1 057 329, 1 057 089, 1 057 088, 1 057 767, 1 057 766, 3 302 189 partie commune du PC-16320, 1 057 763, 1 057 765, 1 057 769, 1 626 415, 1 626 416, 1 057 776, 1 057 777, 1 057 333, 1 057 335, 1 057 338, 1 057 339, 1 057 340, 1 057 341 et 1 057 342 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 14 février 2018, sous le numéro 358 de ses minutes (dossier : 22570), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 188 723, 6 188 724, 6 188 725, 6 188 726, 6 188 727, 6 188 728, 6 188 729, 6 188 730, 6 188 731, 6 188 732, 6 188 733 et 6 188 734 et délimitée par les lettres BNMLB sur le plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et

l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un avis au registrateur en vertu de l'article 610a de la Charte, reçu par Me Normand Latreille, notaire, le 29 novembre 1977, sous le numéro 2929 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1977, sous le numéro 2 836 892.

7. Afin de respecter en tout temps la réglementation provinciale et municipale en matière de sécurité incendie, et, plus particulièrement, afin que chacun des lots riverains mentionnés au paragraphe 2 demeure conforme à la réglementation provinciale et municipale, quant à ses issues de secours, la partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 188 710 ptie et 6 188 711 ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres VPQRSTV sur le plan G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES (ci-après le « fonds servant »), est grevée d'une servitude réelle et perpétuelle de passage uniquement à pied et en cas d'urgence en faveur des lots 6 188 711 et 6 188 712 du cadastre du Québec (ci-après le « fonds dominant »). Laquelle servitude de passage doit être libre de toute construction, clôture ou autre obstacle et devra être maintenue en tout temps, en bon état de propreté, d'entretien et d'accessibilité par les propriétaires du fonds servant. Néanmoins, l'installation d'une clôture est permise à la condition qu'une porte d'une largeur minimale de 760 millimètres y soit ajoutée dans l'assiette de la servitude et que celle-ci n'empêche pas l'accès à la voie publique en cas d'urgence. Compte tenu de ce qui précède, il est interdit de mettre un cadenas sur la porte de la clôture. Si cette porte est tenue barrée contre l'intrusion, il doit être possible de sortir de la cour et d'accéder à la voie publique sans l'utilisation d'une clé ou d'un instrument quelconque.

8. La présente servitude est rendue nécessaire afin de permettre aux occupants du fonds dominant de se diriger à pied vers la voie publique « Avenue Fernand-Gauthier » à partir de leur cour arrière conformément au *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville de Montréa*l (n°11-018), et au *Code de construction du Québec* auquel il réfère, et ce, afin de maintenir la conformité des bâtiments construits sur les lots riverains ci-dessus mentionnés, à la suite du transfert de toute partie de la ruelle publique située à l'arrière de ces bâtiments aux propriétaires riverains.

9. La présente servitude ne pourra être rachetée avant trente (30) ans ni être modifiée ou annulée sans le consentement préalable de la Ville de Montréal.

10. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telles servitudes de passage et d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de ces servitudes ou à les rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN G-161 RIVIERE-DES-PRAIRIES, PREPARE PAR GABRIEL BELEC DUPUIS, ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 14 FEVRIER 2018, SOUS LE NUMERO 358 DE SES MINUTES (DOSSIER : 22570).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1180003001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M$ pour la réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

Il est recommandé :

1. d'approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M$ pour la réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 08:41

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180003001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M$ pour la réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 5 décembre 2007, le comité exécutif (CE07 1967) a confirmé la mise en place de son Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC). Ce Programme s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel que la Ville a conclu avec la ministre de la Culture, des Communications (MCC).
Le 20 décembre 2016, un règlement d'emprunt *(règlement 16-071)* de 50 M$ a été approuvé par le conseil municipal (CM16 1474).

La présente demande de règlement d'emprunt de 25 M$ porte sur le financement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques inscrites au carnet de projets du Programme RAC dans le cadre de l'axe 3 de l'Entente MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal.

Par ce règlement d'emprunt seront, entre autres, financés les projets de la bibliothèque Maisonneuve (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve), la bibliothèque de L'Octogone (arrondissement de LaSalle) et la bibliothèque de Peter-McGill (arrondissement de Ville-Marie).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1323 - 8 août 2018 : 1 -Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente; 2-Mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.
CM16 1474 - 20 décembre 2016 : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 $ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales , sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE16 1763 - 8 novembre 2016 : 1-Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, au coût de 24 394 382 $, taxes

incluses (23 333 526 $ au net); 2-Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et des membres du jury ainsi que toutes autres dépenses connexes; 3-Autoriser les crédits, pour une somme maximale de 513 938 $, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque L'Octogone; 4-Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours pour et au nom de la Ville.

CE16 1668 - 19 octobre 2016 : 1- Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au coût de 23 260 696 $, taxes incluses, (soit 21 240 116 $ au net); 2-Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et membres du jury et toutes autres dépenses connexes; 3-Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve; 4 - Autoriser les crédits pour un montant maximal de 514 000 $, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve;5 - Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE16 0861 - 25 mai 2016 : Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques.

CM11 0516 - 21 juin 2011 : Adopter, dans le cadre du programme PTI 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'amélioration locatives, d'agrandissement, de construction,

d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales.

CM08 0686 - 25 août 2008 : Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections
initiales, le tout afin d'augmenter la dotation des arrondissements".

CE07 1967 - 05 décembre 2007 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC).

DESCRIPTION

En accord avec la Politique de développement culturel 2017-2022, le Service de la culture souhaite, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi qu'avec les arrondissements concernés, procéder à la rénovation, à l'agrandissement des bibliothèques suivantes : Maisonneuve (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve), L'Octogone (arrondissement de LaSalle) et à la construction de Peter-McGill (arrondissement de Ville-Marie).

JUSTIFICATION

Le Programme RAC des bibliothèques permet l'attribution de crédits pour la rénovation, l'agrandissement ou la construction de bibliothèques, de même qu'à l'acquisition et au traitement de collections premières, dans le cas de l'ajout de nouvelles bibliothèques dans

le réseau. Par ces investissements, la Ville maintient en bon état ses actifs immobiliers et assure la pérennité de son réseau de bibliothèques publiques.
Ce Programme permet à tous les arrondissements de déployer une offre de services de qualité en matière de bibliothèque. Il vise aussi à une équité dans l'ensemble du réseau, afin que toute personne qui fréquente nos installations puisse y retrouver une offre de services de qualité normée.

De plus, la modernisation de notre réseau de bibliothèques est une composante essentielle dans un processus d'autoformation de la population, d'amélioration de la littératie numérique, de formation continue de la main-d'œuvre et de lutte contre l'exclusion sociale.

Les nouvelles bibliothèques sont aussi des outils mis à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles.

Les projets présentés dans le cadre du Programme RAC des bibliothèques doivent, sur le plan environnemental, viser une certification LEED ou les objectifs de cette certification.

Montréal ayant été reconnue « Ville UNESCO de design », et en conformité avec les objectifs de la Ville en cette matière, la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture pluridisciplinaire ou de toutes autres mesures contribuant à la qualité du projet ainsi qu'à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole.

Chaque projet devra intégrer une œuvre d'art à l'architecture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36610 — Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques prévu à la programmation du PTI 2019-2021 . La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la lecture, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

- Mise à la disposition d'équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu auprès de la population montréalaise.
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation.
- Par le biais de concours d'architecture pour les nouveaux équipements, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design.
- Équité entre les arrondissements ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité.
- Consolidation des quartiers culturels en arrondissements.

- Acquisition et/ou maintien des actifs immobiliers de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets visés par ce règlement d'emprunt sont inscrits au calendrier des projets approuvés par le CE le 25 mai 2016 (CE16 0861). Les deux projets de bibliothèque l'Octogone et Maisonneuve sont en phase des plans et devis et le début des travaux est prévu en 2019-2020. Le projet Peter McGill est en phase d'avant projet et la préparation du PFT devrait être entamée en 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle *Politique de développement culturel 2017-2022* . Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- la contribution au développement d'une communauté inclusive et engagée en renouvelant l'expérience de la bibliothèque du 21e siècle pour les citoyens et en continuant d'offrir aux usagers une expérience de haute qualité;
- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

Il s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

Les parties prenantes au dossier approuvent le présent sommaire ainsi que les recommandations qui en découlent.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jabiz SHARIFIAN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Frédéric STÉBEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Alain LAVOIE, LaSalle
Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Daniel SAVARD, 28 janvier 2019
Patricia PLANTE, 25 janvier 2019
Jabiz SHARIFIAN, 25 janvier 2019
Maryse BOUCHARD, 21 décembre 2018
Alain LAVOIE, 21 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabeur KEBAIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-6601
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Amélie HARBEC
Chef de division RAC

Tél : 514.872.3160
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-01-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180003001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M$ pour la réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1180003001 - Bibliothèques-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DE BIBLIOTHÈQUES AINSI QUE L'ACHAT DE COLLECTIONS PREMIÈRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 25 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1180003001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180003001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M$ pour la réalisation de travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement ai GDD 1180003001 Approbation MAMH.xlsm.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan -

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197235001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Il est recommandé :
1. D'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 15:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197235001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que :

- Le Plan d'intervention aquatique de Montréal adopté par le conseil municipal en avril 2013;
- La Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, nous constatons que le réseau montréalais des installations aquatiques accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas complètement ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines et aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficientes et attrayantes pour les usagers.

Le budget PTI 2019-2021 consacré au Programme permettra notamment de poursuivre la mise aux normes des pataugeoires de type empli-vide qui n'ont pas de système de filtration ainsi que les travaux de rénovation de deux piscines de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) lesquelles bénéficieront d'un soutien financier de la Ville de 4 200 000 $ afin de poursuivre leur offre de service aux résidents du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403	28 novembre 2018	Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM18 0849	18 juin 2018	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de financer des travaux de mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et de la piscine Calixa-Lavallée
CM18 0703	28 mai 2018	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques
CM16 1642	12 octobre 2016	Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 9 000 000 $ pour le financement du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, un programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques. Ce Programme est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS).

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations aquatiques. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Sans ce programme, les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de travaux de mise aux normes d'installations aquatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes et de dépenser les budgets en immobilisations qui lui sont consacrés au PTI 2019-2021, l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 9 000 000 $ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale, et la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.
Le PTI 2019-2021 accordé au Programme se chiffre à 32 200 000 $, toutefois la somme de 23 200 000 $ consentie pour les années 2019 et 2020 au PTI 2018-2020 est déjà incluse aux règlements d'emprunt 18-023 et 18-033.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2019-2021:

Budget autorisé	2019	2020	2021
38380 Programme de mise aux normes - équipements aquatiques	14 700 000 $	10 500 000 $	7 000 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques municipales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourrait ainsi être évitée notamment pour les pataugeoires de type empli-vide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 25 février 2019

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 25 mars 2019
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : avril - mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-2656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Christine LAGADEC
C/d orientations, événements, équipements, pratique sportive

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur des sports
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2019-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197235001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1197235001 - Installations aquatiques-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 9 000 000 $ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE SOUTIEN DESTINÉ AUX ARRONDISSEMENTS POUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS AQUATIQUES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 9 000 000 $ est autorisé pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1197235001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197235001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187235001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances
Conseil et soutien financier - Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181081025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 15:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181081025**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules et d'équipements tels que têtes de souffleuse, tondeuses, aspirateurs de feuilles et etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1296 - Le 8 novembre 2018 -Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - Le 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 46 200 000 $ comprenant les années 2019 (28 200 000 $) et 2020 (18 000 000 $) du PTI actuel afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal.

Le programme à financer est :

- Projet de remplacement de véhicules et d'équipements pour : 46 200 000 $ (no 68102)

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement

de véhicules et d'équipements rendus désuets ou non fonctionnels. La Ville possède un parc de 7 400 véhicules et équipements d'une valeur globale de 571 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'analyse du bureau des projets et programmes d'immobilisations sur la stratégie d'investissement pour le maintien du parc de véhicules et équipements à Montréal, un budget annuel moyen de 46 M$ doit être prévu.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les remplacements de véhicules et équipements font l'objet d'analyses écoénergétiques afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. De plus, les véhicules et équipements 100 % électriques sont priorisés lors des remplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules et équipements permettent de maintenir des services sécuritaires et efficaces aux citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 25 février 2019

Adoption : Le 25 mars 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-23
Kathia BRUNET Secrétaire de direction		Claude SAVAGE Directeur	
Tél :	514 872-4354	**Tél :**	514-872-1076
Télécop. :	514 872-0690	**Télécop. :**	514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1181081025 - Remplacement véhicules et équipements - ville_VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 200 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 46 200 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081025 Rég. emprunt Remplacement de véhicules et équipement.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-23

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181081023

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables»

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-31 14:51

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181081023**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables.

Dans les programmes de remplacement des véhicules (68102) avec règlement d'emprunt de 30 M$, nous remplaçons plusieurs véhicules et équipements à combustion par des véhicules 100 % électriques.
Ex. : véhicules sous-compacts 4 portes par des Nissan Leaf 100 % électriques. Des surfaceuses à glace à gaz propane par des surfaceuses 100 % électriques.

Au programme 68106 (produits écoresponsables) avec règlement d'emprunt de 1,6 M$, nous participons et encourageons les nouveaux véhicules et produits 100 % électriques.
Ex. : aspirateurs de trottoirs (Madvac) 100 % électriques (nous avons supporté la firme pour le développement et les essais). Un nouveau tracteur 100 % électrique sera disponible dans quelques mois. La firme Nodressa modifie des fourgons à combustion pour les rendre 100 % électriques, la Ville fera l'essai cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1296 - Le 8 novembre 2018 -Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - Le 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables - Ville centre pour : 1 600 000 $ (no 68106)

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des acquisitions prévues en 2019. Ce programme 68106 est prévu au PTI 2019-2021 pour l'acquisition de nouveaux véhicules et équipements avec de nouvelles technologies émergentes afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. Les firmes telles que EFFENCO, ÉCOTUNED , MADVAC, NORDRESA, etc. sont très impliquées dans ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68106 prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme est essentiellement prévu pour l'acquisition de produits prototypes ou de nouvelles technologies émergentes écoénergiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville s'est engagée à réduire de 30 % les gaz à effet de serre d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 25 février 2019

Adoption : Le 25 mars 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-29
Kathia BRUNET Secrétaire de direction		Claude SAVAGE Directeur	
Tél :	514 872-4354	**Tél :**	514-872-1076
Télécop. :	514 872-0690	**Télécop. :**	514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081023

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1181081023 - Programme intégration véhicules et équip écoresponsables-ville_VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 600 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROGRAMME D'INTÉGRATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ÉCORESPONSABLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 600 000 $ est autorisé afin de financer le d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081023

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081023

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081023 Rég. emprunt intégration des équi. écoresponsable corpo..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181081019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer le projet de mise à niveau des postes de carburants

Il est recommandé :
Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer le projet de mise à niveau des postes de carburants.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-31 14:51

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1181081019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer le projet de mise à niveau des postes de carburants

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le projet de mise à niveau des postes de carburants, notamment le remplacement des réservoirs ainsi que les systèmes de surveillance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1296 - 8 novembre 2018 -Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 800 000 $ pour les années 2019, 2020 et 2021. Le solde des règlements d'emprunt en décembre 2018 pour ce projet était de 1 531 000 $. La planification 2019 à 2021 est de 2 325 000 $ moins le solde des règlements d'emprunt, une demande de 800 000 $ est requise.

Le programme à financer est :

- Projet de mise à niveau des postes de carburants pour : 800 000 $ (no 68097)

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la mise à niveau des postes de carburants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68097 prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les normes environnementales obligent la Ville à se conformer à plusieurs aspects (contrôle des fuites, inspection de conformité, historique des interventions, etc.)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise hors service d'un poste de carburant a des conséquences importantes sur les activités journalières des arrondissements et services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 25 février 2019

Adoption : Le 25 mars 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-24
Kathia BRUNET Secrétaire de direction		Claude SAVAGE Directeur	
Tél :	514 872-4354	**Tél :**	514-872-1076
Télécop. :	514 872-0690	**Télécop. :**	514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer le projet de mise à niveau des postes de carburants

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML- 1181081019 - Projet de mise à niveau des postes de carburant.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES POSTES DE CARBURANT

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant, notamment le remplacement des réservoirs et des systèmes automatisés de surveillance.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer le projet de mise à niveau des postes de carburants

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081019 Rég. emprunt MISE À NIVEAU DES POSTES DE CARBURANT.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.07

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181081022

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés»

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 15:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181081022**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1296 - 8 novembre 2018 -Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés - Ville centre pour : 1 000 000 $ (no 68103)

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la mise à niveau des équipements mécaniques et spécialisés dans les garages d'entretien et ateliers

spécialisés. Plusieurs de ces équipements ne rencontrent plus les normes de santé et sécurité et d'efficacité de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68103 prévu à la programmation du PTI 2019-2021.
Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Cette dépense concerne l'acquisition équipements pour es ateliers du SMRA. Comme le SMRA est une unité de soutien, les dépenses capitalisables sont réparties selon une clé de répartition établie en début d'exercice. La répartition 2019 est de 50,1% pour l'Agglomération et de 49,9% pour le local. L'emplacement des points de service n'a donc pas d'impact sur le taux de répartition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque remplacement est évalué afin d'avoir des solutions les plus écoresponsables possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces équipements sont essentiels pour le bon fonctionnement des garages d'entretien des véhicules et des ateliers spécialisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 25 février 2019

Adoption : Le 25 mars 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-29
Kathia BRUNET Secrétaire de direction		Claude SAVAGE Directeur	
Tél :	514 872-4354	**Tél :**	514-872-1076
Télécop. :	514 872-0690	**Télécop. :**	514-872-1095

Liste des équipements mécaniques et spécialisés
• Appareils de levage (vérins à colonne)
• Plates-formes de levage
• Soudeuses
• Machines à laver
• Équipements de réfection d’air climatisé
• Équipements d’aspiration
• Machines à découpage numérique « CNC »
• Projecteurs pour l’hôtel de ville et événements
• Systèmes de lubrification
• Etc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081022

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML- 1181081022 - Remplacement équip mécaniques et spécialisés - ville_VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 000 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081022

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081022

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081022 Rég. emprunt remp. équip. mécan. spéc..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.08

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

Il est recommandé :
1. d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal;

2. d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:56

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181179015**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 75 M $ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur son territoire (ci-après, l' « Entente »). Elle permet à la Ville de réhabiliter des terrains situés sur son territoire autant pour les terrains lui appartenant que les terrains non municipaux. L'annexe 1 de l'Entente constitue le cadre normatif à l'intérieur duquel un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols peut être mis en oeuvre.

En vertu de l'article 92 de la «Loi sur les compétences municipales» toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Les types de projets potentiellement admissibles ont donc été répartis dans deux catégories distinctes avec des actions spécifiques à entreprendre pour chacune d'elles :

1. Les projets privés (industriel, commercial, résidentiel et institutionnel) font l'objet d'un projet de règlement. Cette démarche spécifique fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1181179014).
2. Les projets municipaux et d'organismes municipaux font l'objet d'un programme de soutien financier mis en oeuvre par le biais directive adoptée par le conseil municipal dans le cadre du présent dossier décisionnel.

Le présent dossier décisionnel concerne donc de façon spécifique la mise en place d'une directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés pour les projets municipaux et d'organismes municipaux ainsi qu'une délégation au comité exécutif

visant à l'autoriser, dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de l'Entente, de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés. Ce pouvoir sera ensuite délégué à la directrice du Service du développement économique par une modification au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). Cette dernière étape fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (dossier 1191179001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0525 (24 avril 2018) : Autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.
CE18 0489 (28 mars 2018) : Approuver un projet d'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du programme sont de:

- réhabiliter des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement *in situ* ;
- favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Le programme permet de supporter financièrement les services municipaux, les arrondissements, mais aussi des organismes municipaux tels que la Société de transport de Montréal ou la Société d'habitation et de développement de Montréal en vue de réhabiliter des terrains et ce, sous la forme d'un soutien financier accordé une fois les travaux exécutés pouvant représenter de 15% à 70 % des dépenses admissibles des projets, selon le type de technologie de décontamination reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qui est retenu par le requérant.

Par exemple :

- Le transport et l'élimination hors site fera l'objet d'une aide financière de 15 % du coût des travaux;
- Le traitement sur site ou le transport à un site de valorisation fera l'objet d'une aide financière de 50 % du coût des travaux;
- Le traitement in situ fera l'objet d'une aide financière de 70 % du coût des travaux.

Dans tous les cas, l'addition du soutien financier municipal et des aides fédérales et provinciales ne pourront dépasser 75% des dépenses admissibles des projets de décontamination. De plus aucun plafond d'aide financière n'est imposé, sauf pour les anciens lieux d'élimination de matières résiduelles où les coûts admissibles ne peuvent dépasser 500 000 $.

Les projets municipaux et d'organismes municipaux ne seront pas assujettis à une obligation de construire sur les terrains visés, ce qui permettra, entre autres, d'aménager des parcs et des places publiques ou encore de mettre sur le marché des terrains propres dans nos parcs industriels ou en vue de la réalisation de projets de logements sociaux et du

réseau de l’éducation.

La période pendant laquelle il sera possible de déposer une demande d’admissibilité prendra fin le 31 décembre 2023. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de leur date d’admissibilité. Un délai supplémentaire de 24 mois, avec pièces justificatives valables, pourra être accordé dans le cas d'une décontamination in situ.

JUSTIFICATION

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « *Bâtir Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 27 juin dernier. Plus spécifiquement, le programme proposé contribue à assurer l'arrimage et la cohérence des orientations de développement économique à celles de l'aménagement et du développement des infrastructures.
Le programme offrira un outil financier pour stimuler des investissements futurs sur des terrains municipaux et d'organismes municipaux aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. Il permettra également de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant des terrains en offrant une aide financière. Il constituera également un levier financier pour le développement économique sur le territoire de Montréal afin de favoriser notamment la consolidation de son tissu urbain.

Les modifications aux Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009) et au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) déléguant à la directrice du Service du développement économique le pouvoir de conclure une entente visant l’approbation d’une aide financière exclusivement dans le cadre du programme de soutien financier provenant de l’entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce, conformément à la directive du conseil municipal présentée dans le cadre du présent dossier décisionnel, permettront de simplifier le processus d'approbation de l'aide financière à verser aux arrondissements, services municipaux et organismes municipaux.

Cette responsabilité sera entièrement assumée par la ville centre puisque l'entente lie la Ville et la Ministre pour mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains situés sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques visant l’octroi d’un montant total de 75 M $ à la Ville de Montréal pour les années 2018 à 2022, prévoyant la possibilité de prolongation de l’entente pour une période d’un an à deux reprises, couvrira la totalité du financement nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme proposé répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d’influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le déploiement du programme contribuera significativement à la réhabilitation des sols et à

l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal, le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoir au comité exécutif (03-009) et le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) aura pour effet de ne pas mettre en application le programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À compter de mars 2019 : Début de la réception des demandes d'admissibilité au programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clarisse SAINT-HILAIRE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jules CHAMBERLAND-LAJOIE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Camille BÉGIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie ARÈS, 11 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

Directives_04-02-2019_FINAL.doc

Annexe C-v2.pdf

Règ. modifiant le Règ .03-009 Délégation du CM au CE_V2_01-02-2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-04

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

DIRECTIVE RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS MUNICIPAUX OU D'UN ORGANISME MUNICIPAL

SECTION I
OBJET

1. La présente directive vise à établir les critères applicables à la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à un organisme municipal aux fins de l'obtention d'un soutien financier provenant du montant reçu par la Ville conformément à l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'un montant maximal de 75 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal (CE18 0489).

SECTION II
DÉFINITIONS

2. Dans la présente directive, les mots suivants signifient :

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entente » : l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'un montant maximal de 75 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal approuvée par le comité exécutif (CE18 0489);

« guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains (juillet 2016) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« matériaux sec » : matières qui proviennent de travaux de démolition d'immeuble, de route ou d'autre structure, notamment la pierre et toute pièce de béton, de maçonnerie ou de pavage;

« ministère » : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« ministre » : ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique ou son représentant autorisé;

« organisme municipal » : la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal ou une personne morale ou un organisme dont le conseil d'administration comprend une majorité de membres nommés par la Ville de Montréal ou dont le financement provient, pour plus de la moitié, de la Ville de Montréal;

« terrain contaminé » : une étendue de terre non submergée, formée d'un ou de plusieurs lots cadastraux appartenant au même propriétaire, contaminée au-delà des valeurs limites réglementaires ou des critères définis aux annexes 2 et 7 du Guide d'intervention et comprenant tant le sol que l'eau de surface et l'eau souterraine et les matières résiduelles qui s'y trouvent, quelles que soient la nature et l'origine de la contamination;

« travaux de chantier » : travaux énumérés à l'article 4 de l'annexe B de la présente directive;

« valeurs limites réglementaire » : valeurs indiquées aux annexes I et II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), relativement aux contaminants qui y sont énumérés.

SECTION II
APPLICATION

3. Sous réserve du respect des exigences prévues à la présente directive, les travaux décrits à l'annexe B visant la réhabilitation d'un terrain contaminé peuvent bénéficier d'un soutien financier provenant du financement reçu par la Ville dans le cadre de l'entente.

4. Les terrains décrits ci-dessous ne peuvent bénéficier du soutien financier provenant de l'entente :

1° un terrain contaminé:

a) dont le propriétaire, antérieurement à la date du dépôt de la demande, a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;

b) qui, depuis le 1er janvier 2015, a été la propriété, loué par ou sous la garde de celui qui a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37), ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;

2° un terrain contaminé où se déroulaient, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement, tels les aires d'accumulation de résidus miniers, les

dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses.

5. Le soutien financier provenant de l'entente ne peut bénéficier à des travaux de chantier qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de soutier financier est déclarée admissible en vertu de l'article 8 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose l'organisme municipal en vertu de l'article 9.

SECTION III
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

6. Pour bénéficier du soutien financier provenant de l'entente, les travaux de chantier envisagés doivent :

1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35), ainsi que le Guide d'intervention;

2° prévoir la réhabilitation complète du terrain contaminé;

3° prévoir l'utilisation d'un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine;

4° favoriser le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation, à moins qu'il ne soit démontré au directeur que cette technique ne puisse être utilisée, notamment selon un rapport technique préparé par un expert dans le domaine;

5° lorsque le traitement *in situ* ne peut être réalisé, favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés à moins qu'il soit démontré au directeur, sur la base d'un avis rédigé par un expert dans le domaine, qu'il n'est pas possible de le faire.

SECTION IV
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

7. L'organisme municipal qui souhaite bénéficier du soutien financier provenant de l'entente doit en faire la demande au directeur en remplissant le formulaire fourni par le Service du développement économique à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un document établissant que l'organisme municipal est propriétaire du terrain visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat acceptée;

2° s'il s'agit d'un organisme municipal autre que la Ville de Montréal, un document établissant le mandat de toute personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe A, agit en son nom;

3° les études de caractérisation environnementales phase I et II attestées par un expert habilité par le ministre et disponibles au moment du dépôt de la demande;

4° si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité disponibles au moment du dépôt de la demande;

5° les devis, le cahier des charges et les documents d'appel d'offres disponibles au moment du dépôt de la demande;

6° le cas échéant, un rapport technique préparé par un expert dans le domaine qui démontre que le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation ne peut être réalisé;

7° le cas échéant, un avis d'un expert dans le domaine qui démontre que la valorisation des sols ayant été traités ne peut être réalisée;

8° la grille remplie des coûts prévus des travaux admissibles jointe à l'annexe C de la présente directive;

9° le cas échéant, les plans d'implantation ou une description détaillée de la construction qui sera érigée après la réalisation des travaux admissibles;

10° si des travaux prévus au paragraphe 7° de l'article 10 sont prévus, une preuve démontrant qu'il n'existe pas de technologie autorisée par le ministre;

11° si la demande est présentée au directeur par une unité de la Ville de Montréal, l'information relative au règlement d'emprunt et au numéro de projet ou de sous-projet au Plan triennal d'immobilisation;

12° si la demande est celle d'un organisme municipal autre que la Ville de Montréal, une lettre d'engagement par laquelle cet organisme:

a) s'engage à respecter la présente directive;

b) reconnaît que toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude ou refus de fournir de l'information complémentaire aux fins de l'application de la présente directive entraîne l'annulation du soutien financier prévu à celle-ci et, le cas échéant, accepte de rembourser celle-ci dans les 60 jours suivant un avis écrit transmis par le directeur à cet effet;

c) accepte que le refus de laisser le directeur ou son représentant autorisé pénétrer sur la propriété visée par la demande, de même qu'examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière aux fins de la présente directive entraîne la perte du droit au soutien financier prévu à la présente directive et une obligation de rembourser toute aide déjà versée dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

Le directeur peut exiger de l'organisme municipal toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de soutien financier.

SECTION V
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

8. Lorsque les formalités prévues à l'article 7 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux de réhabilitation prévus et le terrain sur lequel ils seront exécutés satisfont aux exigences du présent document, le directeur déclare la demande de soutien financier admissible; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le montant maximal du soutien financier, estimé en fonction des articles 10, 11 et 17 du présent document et des sections VII et VIII de l'annexe B.

9. Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de la date d'admissibilité de la demande fixée en vertu de l'article 7.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où le traitement *in situ* est utilisé lors des travaux de réhabilitation, le directeur peut, sur demande du requérant, accorder un délai supplémentaire maximal de 24 mois pour compléter la réalisation des travaux admissibles, à condition que le délai supplémentaire soit attribuable à des éléments hors du contrôle du requérant.

L'organisme municipal doit en faire la demande au directeur avant la fin des travaux admissibles en fournissant les documents et informations suivants :

1° un bilan de l'état du terrain et de l'avancement des travaux au moment de la demande de révision;

2° une explication écrite des éléments hors du contrôle de l'organisme municipal ayant empêché l'atteinte des objectifs de traitement dans le délai prévu;

3° un plan correctif avec un échéancier pour atteindre les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention;

4° les études de caractérisation complémentaire;

5° le type de technologie qui sera utilisée pour la réhabilitation;

6° les documents définissant les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de délai supplémentaire est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le délai supplémentaire accordé.

SECTION VI
MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES

10. Le montant du soutien financier qui peut être versé par terrain contaminé correspond à la somme des coûts pour la réalisation des travaux admissibles selon les pourcentages suivants :

1° 70 % du coût des travaux admissibles pour le traitement *in situ* à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés ;

b) de l'eau souterraine;

2° 70 % des frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés;

3° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et le traitement sur le site ou hors site à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés;

b) de l'eau souterraine;

4° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé par le ministre ;

5° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols contaminés excavés jusqu'au site de valorisation dans la mesure où il vise uniquement des sols respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires;

6° 30 % du coût des travaux admissibles pour le recyclage, la réutilisation ou la valorisation des sols contaminés. Les options de recyclage, de réutilisation ou de valorisation doivent être reconnues par le ministre ;

7° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination en métaux ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et pour laquelle il n'y a pas de technologie de traitement autorisée par le ministre;

8° 15 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires ;

9° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et la valorisation des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés, dans la mesure où l'option de valorisation respecte le Guide d'intervention. Les options de valorisation subventionnées excluent le recours à des matières résiduelles comme matériau de recouvrement journalier dans un lieu d'enfouissement assujetti au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19) ;

10° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés;

11° 70 % du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est de 30 000 $ et moins ;

12° 50% du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est supérieur à 30 000 $;

13° 50 % du coût des autres travaux admissibles décrits aux articles 4, 5, 7 et 8 de l'annexe B.

11. Aux fins de l'établissement du montant maximal du soutien financier, un montant visant à couvrir les travaux contingents de chantier pour pallier aux variations de quantités et aux imprévus en cours de chantier est additionné au montant estimé en vertu de l'article 8 en phase d'admissibilité.

Le montant pour les travaux contingents de chantier équivaut à :

1° 20 % du montant estimé du soutien financier, lorsqu'il est de 250 000 $ ou moins;

2° 15 % du montant estimé du soutien financier, lorsqu'il est de plus de 250 000 $, jusqu'à 500 000 $;

3° 10 % du montant estimé du soutien financier lorsqu'il est de plus de 500 000 $.

12. Le directeur peut, à la demande du requérant, procéder à une révision du montant maximal du soutien financier estimé par le directeur en vertu de l'article 8 s'il y a une augmentation des coûts liés aux travaux admissibles découlant d'un facteur imprévisible, notamment la découverte d'une contamination fortuite ou la modification du traitement appliqué.

L'organisme municipal doit en faire la demande avant la fin des travaux de chantier en remplissant le formulaire fourni par le Service du développement économique à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un avis technique préparé par un expert dans le domaine précisant les raisons de l'augmentation des coûts;

2° la grille des coûts prévus des travaux admissibles jointe a l'annexe C du présent document révisée en fonction de l'information indiquée dans l'avis technique mentionné au premier paragraphe.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de révision du montant est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le montant estimé révisé.

SECTION VII
MODALITÉS DE VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

13. Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 9, l'organisme municipal doit, pour que le soutien financier lui soit versé, transmettre au directeur :

1° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis;

2° le cas échéant, le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 2 de l'annexe A;

3° le cas échéant, une déclaration assermentée signée par le mandataire et le propriétaire stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun;

4° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;

5° les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de réhabilitation attestés par un expert habilité par le ministère, incluant notamment les bordereaux

des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;

6° les factures, reçus et autres pièces justificatives démontrant le coût réel des travaux admissibles ainsi que la preuve de leur acquittement;

7° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 10 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe A;

8° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé;

9° les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain suivant les travaux de chantier.

14. L'organisme municipal qui ne soumet pas les documents requis en vertu de l'article 13 au plus tard 66 mois après la date de l'avis transmis en vertu de l'article 8 est déchu de son droit d'obtenir le soutien financier demandé dans le cadre de la présente directive, à moins qu'une prolongation de délai ait été accordée par le directeur en vertu de l'article 9, auquel cas ce délai supplémentaire s'ajoute au délai de 66 mois prévu au présent article.

15. Le montant du soutien financier qui peut être versé est déterminé sur la base des factures, reçus et autres pièces justificatives reçus en vertu de l'article 13 et conformément aux conditions prévues à l'article 10 et aux sections VII et VIII de l'annexe B.

Lorsque l'organisme municipal s'est conformé à l'article 13, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences de la présente directive, approuve le versement du soutien financier et informe l'organisme municipal du montant du soutien financier au moyen d'un avis écrit.

Dans le cas contraire, le soutien financier n'est pas versé et le directeur en informe l'organisme municipal au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

16. À la suite de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 15, le soutien financier est versé.

17. Malgré l'article 15, le soutien financier accordé en vertu de la présente directive cumulé à tout autre aide gouvernementale ne peut dépasser 75 % du coût total des travaux admissibles. Le cumul des aides gouvernementales inclut le financement émanant du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec et de leurs ministères ou mandataires.

SECTION VIII
FIN DU SOUTIEN FINANCIER

18. Aucune demande de soutien financier en vertu du présent document n'est admissible à compter de la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés à la réhabilitation des terrains sont épuisés;

2° la date déterminée par le conseil de la ville;

3° le 1er janvier 2024.

ANNEXE A
CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À UN SOUTIEN FINANCIER

ANNEXE B
CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX TRAVAUX ET AUX COÛTS ADMISSIBLES

ANNEXE C
DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

GDD : 1181179015

ANNEXE A

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À UN SOUTIEN FINANCIER

1. Aux fins de la présente annexe, l'organisme municipal ou son mandataire dûment autorisé est considéré comme le responsable de toutes les étapes du projet.

2. Le cas échéant, le mandataire doit posséder au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la réhabilitation de terrains.

3. Le cas échéant, le mandataire et l'organisme municipal doivent signer une déclaration assermentée stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.

4. Le responsable doit gérer les travaux de réhabilitation. Il prépare notamment les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier et vérifie la conformité des travaux.

5. Le responsable doit accorder tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les modalités suivantes :

1° adjuger les contrats selon les dispositions législatives et réglementaires applicables aux municipalités en matière adjudication de contrats, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats due à l'inscription du soumissionnaire au RENA;

2° un appel d'offre doit viser exclusivement les travaux de réhabilitation au sens du Guide d'intervention et non les travaux réalisés pour le projet de construction en général, le cas échéant;

3° le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres et des conditions mentionnées dans le présent article doit être retenu par le responsable;

4° un contractant ou sous-traitant retenu par le responsable pour exécuter des travaux de chantier ne doit pas être inscrit au RENA pour une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) au moment de la signature du contrat ou sous-contrat;

5° si un contractant ou sous-contractant retenu pour exécuter des travaux admissibles est inscrit au RENA après la signature du contrat le liant au responsable, celui-ci doit en aviser immédiatement le ministre et le directeur;

6° les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer et surveiller les travaux de chantier ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier.

6. Les coûts des travaux de chantier, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés en fonction des catégories indiquées à l'annexe C de la présente directive. Pour chacun des coûts admissibles, des soumissions et des factures détaillées et justifiant chacun des éléments doivent être déposées.

7. Le responsable doit obtenir les autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur.

8. Le responsable doit s'assurer de la qualité des services professionnels, des travaux de chantier et des travaux de suivi après réhabilitation.

9. Le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 10 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés en ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier.

10. Un panneau de chantier utilisant le gabarit fourni par le Service du développement économique doit être installé et maintenu sur le terrain visé à un endroit approprié.

ANNEXE B

CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX TRAVAUX ET AUX COÛTS ADMISSIBLES

SECTION I
TRAVAUX ADMISSIBLES

1. Les travaux mentionnés aux articles 2 à 8 de la présente annexe sont considérés des travaux admissibles au sens de la présente directive.

Aux fins de la présente directive, les coûts qui y sont prévus doivent être calculés en incluant toutes taxes nettes payées à leur égard.

SECTION II
SERVICES PROFESSIONNELS

2. Sont admissibles les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de chantier, notamment :

1° l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques;

2° l'arpentage, les relevés, la préparation des plans, des devis et des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres pour réaliser les travaux de chantier;

3° la coordination, la surveillance des travaux de chantier et la préparation des rapports de réhabilitation ;

4° la préparation de rapports de nature environnementale telles que les modélisations hydrogéologiques, les essais de traitabilité, les essais pilotes de traitement *in situ*, les études d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques;

5° la caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

3. L'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques mentionnées au paragraphe 1° de l'article 2 doivent être expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de chantier soient exécutés.

SECTION III
TRAVAUX DE CHANTIER

4. Sont admissibles et sont considérés comme des travaux de chantier au sens de la présente directive les travaux énumérés ci-après :

1° le traitement *in situ* des sols et de l'eau souterraine;

2° le traitement sur le site ou dans un autre lieu autorisé des sols excavés et des eaux récupérées;

3° le recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés;

4° le transport de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires avant excavation et respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires après traitement, en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de leur valorisation;

5° l'excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés qui ont dû être excavés uniquement pour la réhabilitation en vertu du Guide d'intervention ou de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), leur transport vers des sites autorisés de traitement ou d'enfouissement, leur traitement ou leur enfouissement dans ces lieux ainsi que leur remplacement par des matériaux conformes aux exigences du ministère et la mise en place de tels matériaux conformes;

6° la mise en pile, le tamisage et la ségrégation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

7° l'excavation, le transport, la valorisation, le réemploi, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles présentes dans le terrain;

8° lorsqu'ils sont excavés pour la réalisation d'une construction, le transport dans un lieu autorisé, à l'exception des lieux d'enfouissement, des sols excavés contaminés sous les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et leur traitement, le cas échéant;

9° les mesures consistant à confiner la contamination et à limiter l'exposition aux contaminants ainsi que les mesures de contrôle et de suivi environnemental qui en découlent pour la durée des travaux de réhabilitation;

10° les mesures de mitigation des biogaz;

11° l'installation de puits d'observation de l'eau souterraine;

12° le transport hors site de l'eau contaminée ne respectant pas les critères du ministère prévus au Guide d'intervention et les normes prévues au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées;

13° le pompage et le traitement de l'eau (surface, ruissellement, souterraine) se trouvant en fond d'excavation pour la durée du projet de réhabilitation;

14° l'enlèvement de l'équipement souterrain d'entreposage et le transport de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses sauf s'ils font l'objet d'une obligation d'enlèvement en vertu du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3) ou, pour la période ne faisant pas l'objet d'une obligation en vertu du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), d'une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

15° le démantèlement de toute construction se trouvant au niveau du sol ou enfouie dans le sol et devant être enlevée pour atteindre les sols contaminés et, le cas échéant, leur remise en place;

16° les analyses chimiques réalisées en laboratoire pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que le prélèvement des échantillons nécessaires.

5. Lorsque des travaux admissibles sont réalisés par une compagnie d'utilité publique mais payés par le requérant, ce dernier peut être remboursé s'il démontre avoir acquitté le coût de ces travaux.

6. Les travaux de chantier doivent être réalisés conformément :

1° aux plans et devis prévus aux documents d'appel d'offres;

2° au Guide de caractérisation des terrains (2003) du ministère.

SECTION IV
TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION

7. Pour une durée d'un an après la date de fin des travaux de réhabilitation, sont admissibles les travaux et les services professionnels affectés à des travaux de suivi après réhabilitation acceptés par le ministre.

SECTION V
FRAIS AFFÉRENTS

8. Sont admissibles les travaux relatifs aux panneaux de chantier exigés en vertu du présent document et installés sur les lieux des travaux.

SECTION VI
TRAVAUX ET COÛTS NON ADMISSIBLES

9. Ne sont pas admissibles les travaux énumérés ci-après :

1° les travaux liés à la démolition d'une construction hors sol, en tout ou en partie, érigée sur un terrain contaminé;

2° les travaux liés à la manipulation et à la gestion de déchets, de résidus miniers, de matières résiduelles et de matières dangereuses trouvés en surface;

3° les travaux, à l'extérieur du Québec, liés au transport, au traitement, à l'élimination, au recyclage et à la réutilisation des sols, des déchets et des eaux contaminés, des résidus miniers et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

4° la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;

5° l'acquisition de terrains et autres intérêts connexes tel que servitudes, droits de passage et autres;

6° les honoraires des conseillers juridiques;

7° les travaux liés à l'élimination de matières résiduelles hors sol;

8° les travaux liés à l'excavation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés en raison d'une construction;

9° les travaux liés au transport des sols propres en raison d'une construction;

10° les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

11° les frais de financement permanent et temporaire;

12° la mise en place de végétation et de toits ou de murs verts;

13° les frais exigés pour les demandes d'autorisation, notamment les autorisations du ministre, les demandes de permis ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

SECTION VII
MONTANT MAXIMAL DU SOUTIEN FINANCIER

10. Les travaux admissibles sont remboursés sur la base de leur coût réel, sous réserve des articles 11 à 13 de la présente annexe.

11. Lorsque les travaux admissibles sont liés à un projet visé par l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2), le coût des travaux admissibles pouvant être considéré pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles, des sols et autres matériaux les recouvrant ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place ne peut excéder 500 000 $ par lieu d'élimination.

12. Pour les travaux admissibles de 30 000 $ et moins, le montant maximal du soutien financier versé pour les services professionnels est d'un montant équivalant à 70 % du coût des travaux de chantier admissibles.

13. Pour les travaux admissibles supérieurs à 30 000 $, le montant maximal du soutier financier versé pour les services professionnels est d'un montant équivalant à la somme de chacune des tranches suivantes :

1° 50 % du coût des travaux de chantier admissibles jusqu'à 30 000 $;
2° 30 % du coût des travaux de chantier admissibles entre 30 000 $ et 100 000 $;
3° 15 % du coût des travaux de chantier admissibles au-dessus de 100 000 $.

SECTION VIII
TAUX UNITAIRES MAXIMAUX ADMISSIBLES

14. Le coût des travaux de chantier ci-dessous est établi sur la base des quantités et des taux unitaires, jusqu'à concurrence des taux maximaux établis dans la grille suivante, avant les taxes applicables (TPS et TVQ) :

Travaux*	**Coûts unitaires maximum admissible**
Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement	14,00 $/m³
Mise en piles temporaire pour caractérisation	9,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des sols AB	30,00 $/ tonne
Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC	
Sans COV	38,00 $/ tonne
Avec COV	45,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > C	
Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**)	80,00 $/ tonne
Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte	80,00 $/ tonne

Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **)	90,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte	100,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain	32,00 $/tonne
Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	90,00 $/tonne
Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée	0,50 $/litre
Remblayage avec des matériaux réutilisables	11,00 $/tonne
Remblayage avec des matériaux d'emprunt	20,00 $/tonne
Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés	1,00 $/tonne

*L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

** acénaphtène, acénaphtylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

A	TRAVAUX DE CHANTIER	Quantités	Unités	Prix unitaire	Sous-total
1.	EXCAVATION ET REMBLAYAGE				
1.2	Excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés et leur chargement		m³		- $
1.3	Mise en pile, tamisage et ségrégation des sols et autres matières contaminées		t		- $
1.4	Remblayage avec des matériaux réutilisables		m³		- $
1.5	Remblayage avec des matériaux d'emprunt		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'excavation et le remblayage				**- $**
2.	VOLUMES DE SOLS À TRAITER				
2.1	Traitement *in situ* des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés		m³		- $
	Traitement sur le site des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés (ex-situ):				
2.2	Sols B-C		t		- $
2.3	Sols >C et <RESC		t		- $
2.4	Sols > RESC		t		- $
	Traitement par enlèvement dans un centre de traitement autorisé des sols et des autres matériaux mélangés aux sols contaminés et transport des sols vers ce centre:				
2.6	Sols B-C		t		- $
2.7	Sols >C et <RESC		t		- $
2.8	Sols > RESC		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour le traitement des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés et leur transport				**- $**
3.	VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À VALORISER				
	Transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé:				
3.1	Sols A-B		t		- $
3.2	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols ayant été traités :				
3.3	Sols A-B		t		- $
3.4	Sols B-C		t		- $
	Transport des sols contaminés non-traités vers un site de valorisation dans un site de valorisation autorisé :				
3.5	Sols A-B		t		- $
3.6	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols contaminés non-traités :				
3.7	Sols A-B		t		- $
3.8	Sols B-C		t		- $
3.9	Valorisation des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la valorisation et le transport avec des options reconnues par la ministre				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

4.	**VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ÉLIMINER**				
	Élimination des sols contaminés en métaux pour lesquels il n'existe pas de technologies de traitement autorisées et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.1	Sols B-C		t		- $
4.2	Sols >C et <RESC		t		- $
4.3	Sols > RESC		t		- $
	Élimination des sols contaminés et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.4	Sols B-C		t		- $
4.5	Sols >C et <RESC		t		- $
4.6	Sols > RESC		t		- $
4.7	Élimination des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
4.8	Élimination des matériaux secs et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'élimination et le transport vers les sites d'élimination				**- $**
5.	**GESTION DE L'EAU**				
5.1	Traitement *in situ* de l'eau souterraine contaminée				- $
5.2	Traitement sur place ou hors site de l'eau contaminée				- $
5.3	Pompage de l'eau contaminée sur le site				- $
5.4	Gestion de l'eau respectant les critères d'usage (pompage)				- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la gestion de l'eau contaminée				**- $**
6.	**AUTRES COÛTS DE CHANTIER ADMISSIBLES**				
	Frais exigés par le système de traçabilité				
6.1	Sols A-B		t		- $
6.2	Sols B-C		t		- $
6.3	Sols >C et <RESC		t		- $
6.4	Sols > RESC		t		- $
6.5	Matières résiduelles		t		- $
6.6	Installation de puits d'observation de l'eau souterraine				
6.7	Enlèvement d'équipements souterrains et transport de produits pétroliers ou autres matières dangereuses				
6.8	Mesures d'atténuation et de confinement de la contamination. Spécifiez :				
6.9	Mesures de contrôle et de suivi environnemental pour la durée des travaux de réhabilitation (incluant soutènement). Spécifiez:				
6.10	Démantèlement de constructions se trouvant au niveau du sol ou enfouies et devant être enlevées pour atteindre les sols contaminés.				
6.11	Remise en place des constructions ayant dû être démantelées pour atteindre la contamination				
6.12	Réalisation de différentes phases des travaux admissibles par des organismes d'utilité publique. Spécifiez:				
6.13	Prélèvement et analyses chimiques d'échantillons réalisées pour la surveillance et le contrôle des travaux de chantier				

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU
DES TRAVAUX ADMISSIBLES

	Autres coûts reliés aux travaux de chantier				**- $**
	Total des travaux de chantier				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

B	SERVICES PROFESSIONNELS				
1.	Évaluation du potentiel archéologique (inventaires et fouilles)				
2.	Caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux souterraines avant les travaux de réhabilitation				
3.	Arpentage, relevés, préparation des plans, des devis et des cahiers des charges, des documents d'appels d'offres				
4.	Coordination et surveillance des projets, rédaction de rapports et autres activités analogues				
5.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des services professionnels				**- $**

C	TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION (1 an suivant la fin des travaux de réhabilitation)				
1.	Suivi de la qualité de l'eau souterraine				
2.	Suivi des biogaz				
3.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des travaux de suivi après réhabilitation				**- $**

D	FRAIS AFFÉRENTS				
1.	Panneau de chantier				
	Total des frais afférents				**- $**

TOTAL DES TRAVAUX	- $

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
03-009-9

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF (03-009)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) est modifié par l'ajout, au premier alinéa de son article 1, du paragraphe suivant :

« 21° le pouvoir de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ dans le cadre du programme de soutien financier provenant de l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE18 0489). ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXX.

GDD : 1181179015

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal / Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de lui permettre de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 $ pour la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181179015- Certification de fonds -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.09

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1181179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

Il est recommandé:
d'adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-09 17:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181179014**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont conclut une entente visant l'octroi d'un montant de 75 M $ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur son territoire. Elle permet à la Ville de réhabiliter des terrains situés sur son territoire autant pour les terrains lui appartenant que les terrains non municipaux.
L'annexe 1 de cette entente constitue le cadre normatif à l'intérieur duquel un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols peut être mis en oeuvre.

En vertu de l'article 92 de la «Loi sur les compétences municipales» toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Les types de projets potentiellement admissibles ont donc été répartis dans deux catégories distinctes avec des actions spécifiques à entreprendre pour chacune d'elles :

1. Les projets municipaux et d'organismes municipaux feront l'objet de l'adoption de conditions d'admissibilité, d'approbation d'aide financière et de délégation de décisions à recommander au conseil municipal. Cette démarche spécifique fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (11811790115).
2. Les projets privés (industriel, commercial, résidentiel et institutionnel) font l'objet d'un projet de règlement dans le cadre du présent dossier décisionnel.

Le présent dossier décisionnel concerne donc de façon spécifique la mise en place des modalités du programme pour les demandes de subventions de projets privés, soit le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés, qui doit être adopté par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0565 (25 octobre 2018) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».
CM18 0525 (24 avril 2018) : Autoriser, en 2018, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention de 75 M$ de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

CE18 0489 (28 mars 2018) : Approuver un projet d'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 75 M$ pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les objectifs du programme sont de:

- réhabiliter des terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement *in situ* ;
- favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Le Programme permet à la Ville de supporter financièrement la réhabilitation de terrains privés situés sur son territoire, et ce, sous la forme de subventions pouvant représenter de 15% à 70 % des dépenses admissibles des projets, selon le type de technologie de décontamination reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qui est retenu par le requérant.

Par exemple :

- Le transport et l'élimination hors site fera l'objet d'une subvention de 15 % du coût des travaux;
- Le traitement sur site ou le transport à un site de valorisation fera l'objet d'une subvention de 50 % du coût des travaux;
- Le traitement in situ fera l'objet d'une subvention de 70 % du coût des travaux.

Dans tous les cas, l'addition de la subvention municipale et des aides fédérales et provinciales ne pourront dépasser 75% des dépenses admissibles des projets de décontamination. De plus, aucun plafond d'aide financière n'est imposé, sauf pour les anciens lieux d'élimination de matières résiduelles où les coûts admissibles ne peuvent dépasser 500 000 $. Bien qu'aucun plafond d'aide financière ne soit imposé, le coût des travaux de chantier admissibles est établi sur la base de quantités et de taux unitaires jusqu'à concurrence de taux maximaux établis à l'article 14 de l'annexe B du règlement.

Une construction à vocation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur devra être prévue et réalisée sur les terrains exclusivement utilisés à des fins de stationnement ou lorsque le bâtiment qui y est érigé aura été démoli suite à l'entrée en vigueur du règlement.

Toute construction comportant une partie résidentielle devra par ailleurs soit faire l'objet d'une subvention en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), être visé par la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal ou faire l'objet

d’une accréditation Accès Condos de la Société d’habitation et de développement de Montréal.

La période pendant laquelle il sera possible de déposer une demande d’admissibilité prendra fin le 31 décembre 2023. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de leur date d’admissibilité. Un délai supplémentaire de 24 mois, avec pièces justificatives valables, pourra être accordé dans le cas d'une décontamination in situ.

JUSTIFICATION

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « *Bâtir Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 27 juin dernier. Plus spécifiquement, le programme proposé contribue à assurer l'arrimage et la cohérence des orientations de développement économique à celles de l'aménagement et du développement des infrastructures.
Le programme offrira un outil financier pour stimuler des investissements futurs sur des terrains privés aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. Il permettra d'offrir une aide financière à leur propriétaire afin de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant ces terrains. Il constituera également un levier financier pour le développement économique sur le territoire de Montréal afin de favoriser notamment la consolidation de son tissu urbain.

Cette responsabilité sera entièrement assumée par la ville centre puisqu'il ne s'agit pas d'une aide à l'entreprise au sens du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques visant l’octroi d’un montant total de 75 M $ à la Ville de Montréal pour les années 2018 à 2022, prévoyant la possibilité de prolongation de l’entente pour une période d’un an à deux reprises, couvrira la totalité du financement nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme proposé répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d’influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le déploiement du programme contribuera significativement à la réhabilitation des sols et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À compter de mars 2019 : Début de la réception des demandes d'admissibilité au programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clarisse SAINT-HILAIRE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jules CHAMBERLAND-LAJOIE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Camille BÉGIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation

Lecture :

Camille BÉGIN, 19 décembre 2018
Nathalie ARÈS, 11 décembre 2018
Karine BÉLISLE, 11 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-01-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes.

FICHIERS JOINTS

Projet Règlement Subvention_04-02-2019_FINAL.doc

Annexe C-v2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-21

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-XXX

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'un montant maximal de 75 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal (CE18 0489);

À l'assemblée 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains (juillet 2016) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« matériaux sec » : matières qui proviennent de travaux de démolition d'immeuble, de route ou d'autre structure, notamment la pierre et toute pièce de béton, de maçonnerie ou de pavage;

« ministère » : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« ministre » : ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique ou son représentant autorisé;

« organisme municipal » : la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal ou une personne morale ou un organisme dont le conseil d'administration comprend une majorité de membres nommés par la Ville de Montréal ou dont le financement provient, pour plus de la moitié, de la Ville de Montréal;

« RENA » : Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

« terrain contaminé » : une étendue de terre non submergée, formée d'un ou de plusieurs lots cadastraux appartenant au même propriétaire, contaminée au-delà des valeurs limites réglementaires ou des critères définis aux annexes 2 et 7 du Guide d'intervention et comprenant tant le sol que l'eau de surface et l'eau souterraine et les matières résiduelles qui s'y trouvent, quelles que soient la nature et l'origine de la contamination;

« travaux de chantier » : travaux énumérés à l'article 4 de l'annexe B du présent règlement;

« valeurs limites réglementaire » : valeurs indiquées aux annexes I et II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), relativement aux contaminants qui y sont énumérés.

SECTION II
APPLICATION

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subventions pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

3. Sous réserve du respect des exigences prévues au présent règlement, sont des travaux admissibles au programme les travaux décrits à l'annexe B visant la réhabilitation d'un terrain contaminé.

4. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° à un terrain contaminé appartenant à un organisme municipal;

2° à un terrain contaminé:

a) dont le propriétaire, antérieurement à la date du dépôt de la demande, a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;
b) qui, depuis le 1er janvier 2015, a été la propriété, loué par ou sous la garde de celui qui a émis, déposé, dégagé ou rejeté, en tout ou en partie, un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37), ou en a permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet;

3° à un terrain contaminé où se déroulaient, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement, tels les aires d'accumulation de résidus miniers, les

dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses;

4° à un terrain contaminé dont le propriétaire est inscrit au RENA;

5° à des travaux admissibles bénéficiant d'une autre subvention municipale.

5. Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux de chantier qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible en vertu de l'article 8 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose le requérant en vertu de l'article 9.

SECTION III
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

6. Pour être admissibles aux subventions prévues au présent règlement, les travaux de chantier visés par la demande doivent :

1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35), ainsi que le Guide d'intervention;

2° prévoir la réhabilitation complète du terrain contaminé;

3° prévoir l'utilisation d'un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine;

4° favoriser le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation, à moins qu'il ne soit démontré au directeur que cette technique ne puisse être utilisée, notamment selon un rapport technique préparé par un expert dans le domaine;

5° lorsque le traitement *in situ* ne peut être réalisé, favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés à moins qu'il soit démontré au directeur, sur la base d'un avis rédigé par un expert dans le domaine, qu'il n'est pas possible de le faire;

6° être suivis de la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle conforme à la règlementation d'urbanisme en vigueur, lorsque le terrain visé par les travaux :

a) est exclusivement occupé à des fins de stationnement à la date d'entrée en vigueur du présent règlement;

b) est occupé par un bâtiment qui doit être démoli ou qui a été démoli après la date d'entrée en vigueur du présent règlement;

7° lorsqu'ils sont préalables à un projet de construction d'un nouveau bâtiment qui comporte une partie résidentielle, ce dernier doit respecter une des conditions suivantes :

a) faire l'objet d'une subvention de base en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102);

b) être visé par la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal et avoir rempli tout engagement pris en vertu de cette dernière envers la Ville;

c) faire l'objet d'une entente avec la Société d'habitation et de développement de Montréal relative à un projet accrédité Accès Condos et autorisée par résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal.

SECTION IV
DEMANDE DE SUBVENTION

7. Le requérant d'une subvention prévue à l'article 2 doit en faire la demande en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un document établissant qu'il est le propriétaire du terrain visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat signée;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe A, agit en son nom;

3° les études de caractérisation environnementales phase I et II attestées par un expert habilité par le ministre et disponibles au moment du dépôt de la demande;

4° si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité disponibles au moment du dépôt de la demande;

5° les devis, le cahier des charges et les documents d'appel d'offres disponibles au moment du dépôt de la demande;

6° le cas échéant, un rapport technique préparé par un expert dans le domaine qui démontre que le traitement *in situ* lors des travaux de réhabilitation ne peut être réalisé;

7° le cas échéant, un avis d'un expert dans le domaine qui démontre que la valorisation des sols ayant été traités ne peut être réalisée;

8° la grille remplie des coûts prévus des travaux admissibles jointe à l'annexe C du présent règlement;

9° le cas échéant, les plans d'implantation ou une description détaillée de la construction qui sera érigée après la réalisation des travaux admissibles;

10° si des travaux prévus au paragraphe 7° de l'article 10 sont prévus, une preuve démontrant qu'il n'existe pas de technologie autorisée par le ministre;

11° si un projet visé au paragraphe 7° de l'article 6 est prévu sur le terrain visé par les travaux de chantier, un des documents suivants :

a) l'avis établissant l'approbation préliminaire d'une demande de subvention émise en vertu de l'article 7 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102);

b) le document faisant état de l'engagement pris en faveur de la Ville en conformité avec la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal;

c) une lettre d'un représentant autorisé de la Société d'habitation et de développement de Montréal indiquant qu'une demande d'accréditation Accès Condos a été déposée.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de subvention.

SECTION V
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

8. Lorsque les formalités prévues à l'article 7 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux de réhabilitation prévus et le terrain sur lequel ils seront exécutés satisfont aux exigences du présent règlement, le directeur déclare la demande de subvention admissible; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le montant maximal de la subvention, estimé en fonction des articles 10, 11 et 17 du présent règlement et des sections VII et VIII de l'annexe B.

9. Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de la date d'admissibilité de la demande fixée en vertu de l'article 8.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où le traitement *in situ* est utilisé lors des travaux de réhabilitation, le directeur peut, sur demande du requérant, accorder un délai supplémentaire maximal de 24 mois pour compléter la réalisation des travaux admissibles, à condition que le délai supplémentaire soit attribuable à des éléments hors du contrôle du requérant.

Le requérant doit en faire la demande au directeur avant la fin des travaux admissibles en fournissant les documents et informations suivants :

1° un bilan de l'état du terrain et de l'avancement des travaux au moment de la demande de révision;

2° une explication écrite des éléments hors du contrôle du requérant ayant empêché l'atteinte des objectifs de traitement dans le délai prévu;

3° un plan correctif avec un échéancier pour atteindre les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention;

4° les études de caractérisation complémentaire;

5° le type de technologie qui sera utilisée pour la réhabilitation;

6° les documents définissant les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention.

SECTION VI
MONTANT DE LA SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES

10. Le montant de subvention qui peut être versé par terrain contaminé correspond à la somme des coûts pour la réalisation des travaux admissibles selon les pourcentages suivants :

1° 70 % du coût des travaux admissibles pour le traitement *in situ* à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés ;

b) de l'eau souterraine;

2° 70 % des frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés;

3° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et le traitement sur le site ou hors site à l'aide de technologies éprouvées et autorisées par le ministre :

a) des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés;

b) de l'eau souterraine;

4° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé par le ministre ;

5° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport des sols contaminés excavés jusqu'au site de valorisation dans la mesure où il vise uniquement des sols respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires;

6° 30 % du coût des travaux admissibles pour le recyclage, la réutilisation ou la valorisation des sols contaminés. Les options de recyclage, de réutilisation ou de valorisation doivent être reconnues par le ministre ;

7° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination en métaux ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et pour laquelle il n'y a pas de technologie de traitement autorisée par le ministre;

8° 15 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination hors site des sols contaminés présentant une contamination ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires ;

9° 50 % du coût des travaux admissibles pour le transport et la valorisation des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés, dans la mesure où l'option de valorisation respecte le Guide d'intervention. Les options de valorisation subventionnées excluent le recours à des matières résiduelles comme matériau de recouvrement journaliser dans lieu d'enfouissement assujetti au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19) ;

10° 30 % du coût des travaux admissibles pour le transport et l'élimination des matières résiduelles excavées du terrain et ségrégées, lorsque mélangées aux sols contaminés;

11° 70 % du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est de 30 000 $ et moins ;

12° 50% du coût des services professionnels lorsque le coût des travaux de chantier est supérieur à 30 000 $;

13° 50 % du coût des autres travaux admissibles décrits aux articles 4, 5, 7 et 8 de l'annexe B.

11. Aux fins de l'établissement du montant maximal de subvention, un montant visant à couvrir les travaux contingents de chantier pour pallier aux variations de quantités et aux imprévus en cours de chantier est additionné au montant estimé en vertu de l'article 8 en phase d'admissibilité.

Le montant pour les travaux contingents de chantier équivaut à :

1° 20 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de 250 000 $ ou moins;

2° 15 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de plus de 250 000 $, jusqu'à 500 000 $;

3° 10 % du montant estimé de la subvention lorsqu'il est de plus de 500 000 $.

12. Le directeur peut, à la demande du requérant, procéder à une révision du montant maximal de la subvention estimé par le directeur en vertu de l'article 8 s'il y a une augmentation des coûts liés aux travaux admissibles découlant d'un facteur imprévisible, notamment la découverte d'une contamination fortuite ou la modification du traitement appliqué.

Le requérant doit en faire la demande avant la fin des travaux de chantier en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

1° un avis technique préparé par un expert dans le domaine précisant les raisons de l'augmentation des coûts;

2° la grille des coûts prévus des travaux admissibles jointe a l'annexe C du présent règlement révisée en fonction de l'information indiquée dans l'avis technique mentionné au premier paragraphe.

SECTION VII
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

13. Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 9, le requérant doit, pour que la subvention prévue au règlement lui soit versée, transmettre au directeur :

1° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis, selon les exigences de l'article 5 de l'annexe A ;

2° lorsqu'un appel d'offres public est requis en vertu de l'article 5 de l'annexe A, une déclaration assermentée attestant de l'ouverture des soumissions en présence de deux témoins, autres que les soumissionnaires, à l'endroit prévu, à la date et l'heure limites fixées dans l'appel d'offres;

3° le cas échéant, le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 2 de l'annexe A;

4° le cas échéant, une déclaration assermentée signée par le mandataire et le propriétaire stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun;

5° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;

6° les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de réhabilitation attestés par un expert habilité par le ministère, incluant notamment les bordereaux des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;

7° les factures, reçus et autres pièces justificatives démontrant le coût réel des travaux des travaux admissibles ainsi que la preuve de leur acquittement;

8° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 10 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe A;

9° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé;

10° une photocopie du RENA démontrant qu'aucun contractant ou sous-contractant exécutant des travaux de chantier n'y est pas listé au jour de la signature du contrat ou du sous-contrat, le tout conformément aux exigences du paragraphe 9° de l'article 5 de l'annexe A;

11° les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain suivant les travaux de chantier.

Lorsque la construction d'un bâtiment est prévue sur le terrain visé par les travaux de chantier conformément aux paragraphes 6° et 7° de l'article 6, les documents suivants sont également requis :

1° une copie de tout permis autorisant les travaux de construction du bâtiment;

2° une attestation de la fin des travaux du bâtiment signée par une personne habilitée à ce faire par la loi.

14. Si le requérant ne soumet pas les documents requis en vertu de l'article 13 au plus tard 66 mois après la date de l'avis transmis en vertu de l'article 8, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement, à moins :

1° que le seul document manquant soit l'attestation de la fin des travaux du bâtiment requise en vertu du deuxième alinéa de l'article 13;

2° qu'une prolongation de délai ait été accordée par le directeur en vertu de l'article 9, auquel cas ce délai supplémentaire s'ajoute au délai de 66 mois prévu au présent article.

15. Le montant de la subvention qui peut être versé est déterminé sur la base des factures, reçus et autres pièces justificatives reçus en vertu de l'article 13, conformément aux conditions prévues à l'article 10 et aux sections VII et VIII de l'annexe B.

Lorsqu'un propriétaire s'est conformé à l'article 13, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du présent règlement, approuve le versement de la subvention et informe le requérant du montant de la subvention au moyen d'un avis écrit.

Lorsque le projet est visé par le paragraphe 7° de l'article 6, le directeur doit s'assurer que les conditions d'admissibilité ont été respectées.

Dans le cas contraire, la subvention n'est pas versée et le directeur en informe également le requérant au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

16. À la suite de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 15, la subvention est versée.

17. Malgré l'article 15, la subvention accordée en vertu du présent règlement cumulée à tout autre aide gouvernementale ne peut dépasser 75 % du coût total des travaux admissibles. Le cumul des aides gouvernementales inclut le financement émanant du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec et de leurs ministères ou mandataires.

SECTION VIII
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

18. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude ou refus de fournir de l'information complémentaire aux fins de l'application du présent règlement entraîne l'annulation de toute subvention prévue à celui-ci. Dans un tel cas, un propriétaire ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

Le cas échéant, toute subvention versée en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

19. Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur ou son représentant autorisé peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer sur une propriété immobilière sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

20. Lorsqu'un terrain pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 8 change de propriétaire avant que les travaux de réhabilitation soient débutés, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire précédent, s'il exécute les travaux conformément au règlement.

SECTION IX
ORDONNANCES

21. Le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

1° modifier ou supprimer la définition de l'expression « Guide d'intervention » prévue à l'article 1;

2° modifier la liste des conditions prévues au paragraphe 7° de l'article 6;

3° modifier la liste des documents qui doivent être joints à la demande de subvention prévue à l'article 7;

4° établir ou modifier tout coût minimal de réalisation requis pour les travaux admissibles;

5° établir un montant de subvention maximal;

6° modifier les pourcentages prévus aux articles 10 et 11;

7° déterminer la date de fin du programme de subvention prévu au présent règlement;

8° modifier les taux unitaire maximum prévus à l'annexe B du présent règlement;

9° modifier la grille jointe en annexe C au présent règlement;

10° modifier les conditions relatives aux conditions d'appel d'offres prévues à l'article 5 de l'annexe A du présent règlement;

11° modifier les exigences relatives aux rapports de caractérisation et de réhabilitation à fournir en vertu des articles 7 et 14 du présent règlement.

SECTION X
DURÉE DU PROGRAMME

22. Aucune demande de subvention en vertu du présent règlement n'est admissible à compter de la première des dates suivantes :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif selon le paragraphe 7° de l'article 21 du présent règlement;

3° le 1er janvier 2024.

ANNEXE A
CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS

ANNEXE B
CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT

ANNEXE C
DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

ANNEXE A

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS

1. Aux fins de la présente annexe, le propriétaire du terrain ou son mandataire dûment autorisé est considéré comme le responsable de toutes les étapes du projet.

2. Le cas échéant, le mandataire doit posséder au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la réhabilitation de terrains.

3. Le cas échéant, le mandataire et le propriétaire doivent signer une déclaration assermentée stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.

4. Le responsable doit gérer les travaux de réhabilitation. Il prépare notamment les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier et vérifie la conformité des travaux.

5. Le responsable doit accorder tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les modalités suivantes :

1° procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de chantier totalisant moins de 100 000 $ auprès d'au moins trois fournisseurs compétents et solvables;

2° procéder à un appel d'offres public au moyen d'un avis publié dans un quotidien du Québec et un hebdomadaire local pour les travaux de chantier totalisant 100 000 $ et plus;

3° tout appel d'offres doit permettre à tout contractant d'obtenir les informations suivantes :

a) une description complète de l'objet du contrat;

b) la nature et le montant des garanties de soumission et d'exécution exigées, le cas échéant;

c) l'ensemble des conditions auxquelles le contractant doit se conformer;

d) un bordereau des taux unitaires à compléter indiquant la description des tâches à exécuter et la quantité estimée des sols et des eaux à traiter;

e) l'endroit prévu ainsi que la date et l'heure limite fixées pour la réception de sa soumission;

f) la date, l'heure et le lieu de l'ouverture des soumissions;

g) les règles qui seront suivies dans l'analyse des offres, notamment les exigences et critères qui seront utilisés pour évaluer les offres;

h) la période de validité des offres;

i) la mention qu'il se peut qu'aucune offre reçue ne soit retenue;

4° le responsable doit exiger que le contractant ou sous-traitant ayant un établissement au Québec transmette avec sa soumission une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec », et ce, comme prévu dans la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date fixée pour la présentation des offres ni après cette date. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à cette date et à l'heure limite ne doit pas être acceptée.

5° le délai de réception des offres ne doit pas être inférieur à 15 jours;

6° un appel d'offre doit viser exclusivement les travaux de réhabilitation au sens du Guide d'intervention et non les travaux réalisés pour le projet de construction en général, le cas échéant;

7° un appel d'offre public doit faire l'objet d'une ouverture publique et l'ouverture des soumissions se fait en présence de deux témoins à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées dans l'appel d'offres;

8° le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres et des conditions mentionnées dans le présent article doit être retenu par le responsable;

9° un contractant ou sous-traitant retenu par le responsable pour exécuter des travaux de chantier ne doit pas être inscrit au RENA pour une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) au moment de la signature du contrat ou sous-contrat;

10° si un contractant ou sous-contractant retenu pour exécuter des travaux admissibles est inscrit au RENA après la signature du contrat le liant au responsable, celui-ci doit en aviser immédiatement le ministre et le directeur;

11° les entreprises liées ou affiliées au propriétaire ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier, ni les entreprises

liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer et surveiller les travaux de chantier.

6. Les coûts des travaux de chantier, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés en fonction des catégories indiquées à l'annexe C du présent règlement. Pour chacun des coûts admissibles, des soumissions et des factures détaillées et justifiées élément par élément doivent être déposées.

7. Le responsable doit obtenir les autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur.

8. Le responsable doit s'assurer de la qualité des services professionnels, des travaux de chantier et des travaux de suivi après réhabilitation.

9. Le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 10 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés en ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier.

10. Un surveillant de chantier engagé par le propriétaire doit être présent en tout temps lors des travaux de chantier.

11. Un panneau de chantier utilisant le gabarit fourni par la Ville doit être installé et maintenu sur le terrain visé à un endroit approprié.

ANNEXE B

CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES

SECTION I
TRAVAUX ADMISSIBLES

1. Les travaux mentionnés aux articles 2 à 8 de la présente annexe sont considérés des travaux admissibles au sens du présent règlement.

Aux fins du présent règlement, les coûts qui y sont prévus doivent être calculés avant les taxes.

SECTION II
SERVICES PROFESSIONNELS

2. Sont admissibles les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de chantier, notamment :

1° l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques;

2° l'arpentage, les relevés, la préparation des plans, des devis et des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres pour réaliser les travaux de chantier;

3° la coordination, la surveillance des travaux de chantier et la préparation des rapports de réhabilitation ;

4° la préparation de rapports de nature environnementale telles que les modélisations hydrogéologiques, les essais de traitabilité, les essais pilotes de traitement *in situ*, les études d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques;

5° la caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

3. L'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques mentionnées au paragraphe 1° de l'article 2 doivent être expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de chantier soient exécutés.

SECTION III

TRAVAUX DE CHANTIER

4. Sont admissibles et sont considérés comme des travaux de chantier au sens du présent règlement les travaux énumérés ci-après :

1° le traitement *in situ* des sols et de l'eau souterraine;

2° le traitement sur le site ou dans un autre lieu autorisé des sols excavés et des eaux récupérées;

3° le recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés;

4° le transport de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés ne respectant pas les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires avant excavation et respectant les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires après traitement, en vue de leur réemploi, de leur recyclage ou de leur valorisation;

5° l'excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés qui ont dû être excavés uniquement pour la réhabilitation en vertu du Guide d'intervention ou de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), leur transport vers des sites autorisés de traitement ou d'enfouissement, leur traitement ou leur enfouissement dans ces lieux ainsi que leur remplacement par des matériaux conformes aux exigences du ministère et la mise en place de tels matériaux conformes;

6° la mise en pile, le tamisage et la ségrégation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

7° l'excavation, le transport, la valorisation, le réemploi, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles présentes dans le terrain;

8° lorsqu'ils sont excavés pour la réalisation d'une construction, le transport dans un lieu autorisé, à l'exception des lieux d'enfouissement, des sols excavés contaminés sous les critères d'usage ou les valeurs limites réglementaires et leur traitement, le cas échéant,

9° les mesures consistant à confiner la contamination et à limiter l'exposition aux contaminants ainsi que les mesures de contrôle et de suivi environnemental qui en découlent pour la durée des travaux de réhabilitation;

10° les mesures de mitigation des biogaz;

11° l'installation de puits d'observation de l'eau souterraine;

12° le transport hors site de l'eau contaminée ne respectant pas les critères du ministère prévus au Guide d'intervention et les normes prévues au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées;

13° le pompage et le traitement de l'eau (surface, ruissellement, souterraine) se trouvant en fond d'excavation pour la durée du projet de réhabilitation;

14° l'enlèvement de l'équipement souterrain d'entreposage et le transport de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses sauf s'ils font l'objet d'une obligation d'enlèvement en vertu du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3) ou, pour la période ne faisant pas l'objet d'une obligation en vertu du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), d'une ordonnance du ministre ou d'un tribunal.

15° le démantèlement de toute construction se trouvant au niveau du sol ou enfouie dans le sol et devant être enlevée pour atteindre les sols contaminés et, le cas échéant, leur remise en place;

16° les analyses chimiques réalisées en laboratoire pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que le prélèvement des échantillons nécessaires.

5. Lorsque des travaux admissibles sont réalisés par une compagnie d'utilité publique mais payés par le requérant, ce dernier peut être remboursé s'il démontre avoir acquitté le coût de ces travaux.

6. Les travaux de chantier doivent être réalisés conformément :

1° aux plans et devis prévus aux documents d'appel d'offres;

2° au Guide de caractérisation des terrains (2003) du ministère.

SECTION IV
TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION

7. Pour une durée d'un an après la date de fin des travaux de réhabilitation, sont admissibles les travaux et les services professionnels affectés à des travaux de suivi après réhabilitation acceptés par le ministre.

SECTION V
FRAIS AFFÉRENTS

8. Sont admissibles les travaux relatifs aux panneaux de chantier exigés en vertu du présent règlement et installés sur les lieux des travaux.

SECTION VI
TRAVAUX ET COÛTS NON ADMISSIBLES

9. Ne sont pas admissibles les travaux énumérés ci-après :

1° les travaux liés à la démolition d'une construction hors sol, en tout ou en partie, érigée sur un terrain contaminé;

2° les travaux liés à la manipulation et à la gestion de déchets, de résidus miniers, de matières résiduelles et de matières dangereuses trouvés en surface;

3° les travaux, à l'extérieur du Québec, liés au transport, au traitement, à l'élimination, au recyclage et à la réutilisation des sols, des déchets et des eaux contaminés, des résidus miniers et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;

4° la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;

5° l'acquisition de terrains et autres intérêts connexes tel que servitudes, droits de passage et autres;

6° les honoraires des conseillers juridiques;

7° les travaux liés à l'élimination de matières résiduelles hors sol;

8° les travaux liés à l'excavation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés en raison d'une construction;

9° les travaux liés au transport des sols propres en raison d'une construction;

10° les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

11° les frais de financement permanent et temporaire;

12° la mise en place de végétation et de toits ou de murs verts;

13° les frais exigés pour les demandes d'autorisation, notamment les autorisations du ministre, les demandes de permis de la Ville ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

SECTION VII
MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION

10. Les travaux admissibles sont remboursés sur la base de leur coût réel, sous réserve des articles 11 à 13 de la présente annexe.

11. Lorsque les travaux admissibles sont liés à un projet visé par l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2), le coût des travaux admissibles pouvant être considéré pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles, des sols et autres matériaux les recouvrant ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place ne peut excéder 500 000 $ par lieu d'élimination.

12. Pour les travaux admissibles de 30 000 $ et moins, le montant maximal de la subvention versée pour les services professionnels est d'un montant équivalant à 70 % du coût des travaux de chantier admissibles.

13. Pour les travaux admissibles supérieurs à 30 000 $, le montant maximal de la subvention versée pour les services professionnels est d'un montant équivalant à la somme de chacune des tranches suivantes :

1° 50 % du coût des travaux de chantier admissibles jusqu'à 30 000 $;
2° 30 % du coût des travaux de chantier admissibles entre 30 000 $ et 100 000 $;
3° 15 % du coût des travaux de chantier admissibles au-dessus de 100 000 $.

SECTION VIII
TAUX UNITAIRES MAXIMAUX ADMISSIBLES

14. Le coût des travaux de chantier ci-dessous est établi sur la base des quantités et des taux unitaires, jusqu'à concurrence des taux maximaux établis dans la grille suivante, avant les taxes applicables (TPS et TVQ) :

Travaux*	**Coûts unitaires maximum admissible**
Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement	14,00 $/m³
Mise en piles temporaire pour caractérisation	9,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des sols AB	30,00 $/ tonne
Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC	
Sans COV	38,00 $/ tonne
Avec COV	45,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > C	
Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**)	80,00 $/ tonne
Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte	80,00 $/ tonne

Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **)	90,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte	100,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain	32,00 $/tonne
Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	90,00 $/tonne
Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée	0,50 $/litre
Remblayage avec des matériaux réutilisables	11,00 $/tonne
Remblayage avec des matériaux d'emprunt	20,00 $/tonne
Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés	1,00 $/tonne

*L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

** acénaphtène, acénaphtylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

A	TRAVAUX DE CHANTIER	Quantités	Unités	Prix unitaire	Sous-total
1.	EXCAVATION ET REMBLAYAGE				
1.2	Excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés et leur chargement		m³		- $
1.3	Mise en pile, tamisage et ségrégation des sols et autres matières contaminées		t		- $
1.4	Remblayage avec des matériaux réutilisables		m³		- $
1.5	Remblayage avec des matériaux d'emprunt		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'excavation et le remblayage				**- $**
2.	VOLUMES DE SOLS À TRAITER				
2.1	Traitement *in situ* des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés		m³		- $
	Traitement sur le site des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés (ex-situ):				
2.2	Sols B-C		t		- $
2.3	Sols >C et <RESC		t		- $
2.4	Sols > RESC		t		- $
	Traitement par enlèvement dans un centre de traitement autorisé des sols et des autres matériaux mélangés aux sols contaminés et transport des sols vers ce centre:				
2.6	Sols B-C		t		- $
2.7	Sols >C et <RESC		t		- $
2.8	Sols > RESC		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour le traitement des sols contaminés et des matériaux mélangés aux sols contaminés et leur transport				**- $**
3.	VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À VALORISER				
	Transport des sols ayant été traités vers un site de valorisation autorisé:				
3.1	Sols A-B		t		- $
3.2	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols ayant été traités :				
3.3	Sols A-B		t		- $
3.4	Sols B-C		t		- $
	Transport des sols contaminés non-traités vers un site de valorisation dans un site de valorisation autorisé :				
3.5	Sols A-B		t		- $
3.6	Sols B-C		t		- $
	Valorisation dans un site autorisé des sols contaminés non-traités :				
3.7	Sols A-B		t		- $
3.8	Sols B-C		t		- $
3.9	Valorisation des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la valorisation et le transport avec des options reconnues par la ministre				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

4.	**VOLUMES DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À ÉLIMINER**				
	Élimination des sols contaminés en métaux pour lesquels il n'existe pas de technologies de traitement autorisées et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.1	Sols B-C		t		- $
4.2	Sols >C et <RESC		t		- $
4.3	Sols > RESC		t		- $
	Élimination des sols contaminés et leur transport vers le lieu d'élimination:				
4.4	Sols B-C		t		- $
4.5	Sols >C et <RESC		t		- $
4.6	Sols > RESC		t		- $
4.7	Élimination des matières résiduelles ségrégées et leur transport		t		- $
4.8	Élimination des matériaux secs et leur transport		t		- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'élimination et le transport vers les sites d'élimination				**- $**
5.	**GESTION DE L'EAU**				
5.1	Traitement *in situ* de l'eau souterraine contaminée				- $
5.2	Traitement sur place ou hors site de l'eau contaminée				- $
5.3	Pompage de l'eau contaminée sur le site				- $
5.4	Gestion de l'eau respectant les critères d'usage (pompage)				- $
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la gestion de l'eau contaminée				**- $**
6.	**AUTRES COÛTS DE CHANTIER ADMISSIBLES**				
	Frais exigés par le système de traçabilité				
6.1	Sols A-B		t		- $
6.2	Sols B-C		t		- $
6.3	Sols >C et <RESC		t		- $
6.4	Sols > RESC		t		- $
6.5	Matières résiduelles		t		- $
6.6	Installation de puits d'observation de l'eau souterraine				
6.7	Enlèvement d'équipements souterrains et transport de produits pétroliers ou autres matières dangereuses				
6.8	Mesures d'atténuation et de confinement de la contamination. Spécifiez :				
6.9	Mesures de contrôle et de suivi environnemental pour la durée des travaux de réhabilitation (incluant soutènement). Spécifiez:				
6.10	Démantèlement de constructions se trouvant au niveau du sol ou enfouies et devant être enlevées pour atteindre les sols contaminés.				
6.11	Remise en place des constructions ayant dû être démantelées pour atteindre la contamination				
6.12	Réalisation de différentes phases des travaux admissibles par des organismes d'utilité publique. Spécifiez:				
6.13	Prélèvement et analyses chimiques d'échantillons réalisées pour la surveillance et le contrôle des travaux de chantier				

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

	Autres coûts reliés aux travaux de chantier				**- $**
	Total des travaux de chantier				**- $**

ANNEXE C

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

B	SERVICES PROFESSIONNELS				
1.	Évaluation du potentiel archéologique (inventaires et fouilles)				
2.	Caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux souterraines avant les travaux de réhabilitation				
3.	Arpentage, relevés, préparation des plans, des devis et des cahiers des charges, des documents d'appels d'offres				
4.	Coordination et surveillance des projets, rédaction de rapports et autres activités analogues				
5.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des services professionnels				**- $**

C	TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION (1 an suivant la fin des travaux de réhabilitation)				
1.	Suivi de la qualité de l'eau souterraine				
2.	Suivi des biogaz				
3.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
	Total des travaux de suivi après réhabilitation				**- $**

D	FRAIS AFFÉRENTS				
1.	Panneau de chantier				
	Total des frais afférents				**- $**

TOTAL DES TRAVAUX	- $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181179014- Certification de fonds -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-07

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.10

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1181097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-05 23:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1181097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, des investissements sont prévus pour reconstruire la chaussée et réaménager les rues relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité doit faire adopter un règlement d'emprunt afin de pouvoir financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement d'emprunt de 312 500 000 $ afin de financer, pour les années 2019 à 2021, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Projet	2019	2020	2021	Total
59070 – Programme d'aménagement des rues	100 000 000 $	105 500 000 $	107 000 000 $	312 500 000 $

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant à profiter des réfections des réseaux d'égout et d'aqueduc pour reconstruire la chaussée et aménager complètement des rues situées dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville de Montréal (RAAV).
Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville à améliorer le confort, la sécurité des usagers de la route, l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens. Un réseau routier en bonne condition réduit la prolifération des nids-de-poule en période hivernale et les efforts d'entretien non planifiés. Ces investissements atténuent la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention et de réaménagement de l'espace public.

Ces investissements permettent:
- d'améliorer la sécurité routière par la mise en oeuvre de l'approche « Vision Zéro » afin d'éliminer à la source les facteurs contribuant aux collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'augmenter le verdissement pour améliorer la qualité de l'air et réduire les ilots de chaleur et optimiser la gestion des eaux de ruissellement;
- d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur le réseau routier;
- d'augmenter la part des modes de transports actifs (piétons et vélos) et collectifs;
- d'augmenter l'attrait de la Ville et le plaisir d'y vivre et faire des affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2021, servira au financement du programme d'aménagement des rues - 59070, prévu au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal – volet ville centrale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de modifier l'aménagement de certaines rues afin de contribuer à:
- une collectivité au cœur du développement durable par l'aménagement de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux de réfection routière et d'aménagement des rues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au CM : 25 février 2019
Adoption par le CM : 25 mars 2019
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
Octroi des contrats: 2019 à 2021
Réalisation des travaux d'aménagement des rues: 2019 à 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-12-14
Stéfan GALOPIN Ingénieur	Sylvain FELTON Chef de division	
Tél : 514 872-3481 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-7593 **Télécop. :** 514-872-9458	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Valérie G GAGNON	Luc GAGNON

Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-31

Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181097015 - Aménagement de rues réseau artériel -VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 312 500 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES RUES DU RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 312 500 000 $ est autorisé afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181097015

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181097015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 59070 GDD 1181097015.xlsDélégation de M. Perrier 19 dec 2018.eml

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787
Co- Auteur

Maria Bardina

Conseiller(ere) budgetaire

(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-19

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél :
(514) 872-2059

Division : conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.11

2019/02/25
13:00

(2)

Dossier # : 1190348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie" (Règlement 18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 27 000 000 $ à 36 350 000 $.

Il est recommandé:
1. de modifier le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie » afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 27 000 000 $ à 36 350 000 $, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-13 11:31

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie" (Règlement 18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 27 000 000 $ à 36 350 000 $.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, le conseil municipal adoptait un règlement d'emprunt de 27 000 000 $ pour les travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium.
Or, suite à l'appel d'offres pour travaux, le budget global de ce projet a été réévalué à 36 350 000 $ avant taxes
.
Ainsi, si ce règlement d'emprunt de 27 000 000 $ permet de couvrir le contrat à l'entrepreneur général et les contingences de construction, de 26 346 210 $ avant taxes, ainsi que certaines incidences, de 653 000 $ avant taxes (contrat à être approuvé au conseil municipal de février), il ne permet pas de couvrir les autres projections de dépenses liées au projet (muséologie, provision globale de projet, autres incidences), qui feront l'objet de contrats distincts.

Aussi, il est nécessaire d'augmenter de 9 350 000 $ le règlement d'emprunt existant de 27 000 000 $ pour couvrir l'ensemble des besoins du projet, pour un total de 36 350 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 - 1041 (21 août 2018) - adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1180348005).

DESCRIPTION

L'augmentation du règlement d'emprunt permettra de couvrir la balance des coûts liés au projet Métamorphose de l'Insectarium, notamment la muséologie, les provisions globales de projet et certains contrats incidents.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Plan d'affaires d'Espace pour la vie mis de l'avant dès 2009, l'Insectarium de Montréal a fait l'objet d'une réflexion quant aux besoins de maintien d'actifs et de développement nécessaires afin d'assurer la pérennité des activités de cette institution. Construit en 1989, le bâtiment actuel de l'Insectarium comporte plusieurs enjeux fonctionnels, dont le maintien des conditions de température et d'humidité aux normes muséales. Bien que des travaux de maintien d'actifs aient eu lieu à travers les années, ce bâtiment comporte plusieurs enjeux de santé et de sécurité pour les collections d'insectes et les usagers causés par des infiltrations chroniques.
De plus, les opérations sont fractionnées sur plusieurs sites dans le Jardin botanique, ce qui n'est pas optimal pour les opérations et la gestion des ressources. Conséquemment, l'Insectarium doit moderniser ses installations et rassembler ses opérations sous un seul établissement.

Le projet vise la construction d'un nouvel Insectarium et prévoit le regroupement de l'ensemble de ses activités dans un même bâtiment. Il a pour objectif de transformer l'expérience de visite de l'Insectarium, améliorer les services aux visiteurs et augmenter la fréquentation et les revenus d'Espace pour la vie. Le nouvel Insectarium sera un musée unique en son genre en Amérique du Nord par sa construction innovatrice et par ses expériences uniques de visite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 36 350 000 $ servira au financement du projet Métamorphose de l'Insectarium.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métamorphose de l'Insectarium est arrimée aux priorités d'action de l'administration municipale identifiées dans le plan Montréal durable 2016-2020, notamment:

- Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal
- Préserver la patrimoine et promouvoir la culture
- Rayonner ici et à l'international

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation de ce règlement d'emprunt, le service de l'Espace pour la vie n'aura pas la capacité de faire face aux imprévus et d'octroyer les contrats à venir pour compléter la Métamorphose de l'Insectarium, notamment le contrat de muséologie.
La Métamorphose de l'Insectarium est un des projets du plan de développement d'Espace pour la vie. Ce renouvellement du musée vise à donner un nouvel élan aux fréquentations et aux revenus afférents.

Il vise par ailleurs à renforcer la réalisation de la mission du musée ; à sensibiliser un plus large public à la science et aux enjeux auxquels est confrontée notre planète.

Enfin, ce projet permettra d'accroître le rayonnement local, national et international de l'Insectarium, d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en vue de la fermeture de l'Insectarium pour travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019: fermeture de l'Insectarium pour travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-11

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Tél : 514 872-3543
Télécop. : 514 872-0662

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-02-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie" (Règlement 18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 27 000 000 $ à 36 350 000 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1190348001 - Règl modif Règl 18-043 Insectarium-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-13

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET MÉTAMORPHOSE DE L'INSECTARIUM, DU SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE (18-043) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 36 350 000 $

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) est modifié par le remplacement de « 27 000 000 $ » par « 36 350 000 $ ».

2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 27 000 000 $ » par « 36 350 000 $ ».

_____

GDD1190348001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190348001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du service de l'Espace pour la vie" (Règlement 18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 27 000 000 $ à 36 350 000 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement ai GDD 1190348001 Approbation MAMH.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-05 12:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182891003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 avril 2018, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient des investissements pour préparer le dossier d'affaires et assurer la poursuite des activités pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal vers Anjou. Voici quelques faits saillants de ce projet, dont l'enveloppe budgétaire globale est de 3,9 G$:

- 5 nouvelles stations sur 5,8 km (de l'actuelle station Saint-Michel à Anjou)
- 6 structures auxiliaires entre les stations
- 1 tunnel piétonnier (reliant le futur SRB Pie-IX)
- 2 terminus d'autobus (Pie-IX et Anjou)
- 1 stationnement incitatif souterrain de 1200 places (Anjou)
- 1 centre d'attachement (emplacement à confirmer) et 1 garage (Anjou)
- 1 centre de service et 1 poste de district (St-Michel)
- 4 arrondissements touchés par le chantier (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard, Anjou et, dans une moindre mesure, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve)

- La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation en 2026 du prolongement de la ligne bleue, incluant les acquisitions de terrain en cours et le dossier d'affaires (DA). La gouvernance du projet relève du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

La Ville de Montréal collabore avec la STM; l'Administration a mandaté le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour agir en tant que responsable du projet pour la Ville. Jusqu'en 2015, la Ville a travaillé de façon étroite avec le Bureau de projet alors codirigé par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et le MTQ sur les analyses techniques et urbaines pour définir le prolongement de la ligne bleue et y intégrer les préoccupations municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 27 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal
CG18 0316 - 31 mai 2018 - Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ affecté au budget de la Ville (corpo) pour financer les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, tel que prévu au PTI 2019-2021 de la Ville de Montréal. En l'absence à ce jour d'estimation des coûts pour les interventions municipales, il a été décidé de prévoir une enveloppe budgétaire de 20 M$ pour le budget du Conseil municipal (budget corpo - GDD 1182891003) et de 20 M$ pour le budget du Conseil d'agglomération (budget agglo - GDD 1182891004), pour un total de 40 M$.
Les sommes demandées couvriront le coût des ressources humaines affectées au dossier, la réalisation des avant-projets, des plans et devis, ainsi que les premières tranches des travaux municipaux connexes qui ne sont pas inclus dans les coûts de prolongement du métro financés par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces travaux municipaux connexes comprennent la bonification de l'aménagement du domaine public, la mise en place de pistes cyclables non prévues au Plan de transport, la mise à niveau des infrastructures secondaires d'eau et d'égout et, le cas échéant, l'acquisition de terrains ou de servitudes.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra à la Ville d'accompagner la STM dans la mise en place du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'optique d'un projet intégré de bonification de l'aménagement du domaine public aux abords des stations et de mise à niveau des infrastructures municipales. L'intégration des travaux de la Ville aux travaux du métro permettra à la Ville de tirer profit des travaux du métro pour améliorer ses actifs. Cette intégration assurera la cohérence globale des ouvrages, réduira les coûts des interventions des deux parties et évitera la multiplication des chantiers dans l'axe du métro (rues Jean-Talon entre Pie-IX et Langelier, rue Bélanger, entre Galeries-d'Anjou et voie de service A-25) au cours des prochaines années.
Le règlement d'emprunt est demandé maintenant en raison du délai à prévoir pour son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Il est important que les fonds soient disponibles en 2019 pour financer le coût des avant-projets, des plans et devis et des ressources humaines affectées au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75055 "Prolongement de la ligne bleue" de 20 000 000 $ dans le PTI 2019-2021 du Conseil municipal (corpo).
Une enveloppe budgétaire de 40 000 000 $ a été approuvée pour les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, dont 20 M$ dans le budget municipal (corpo) et 20 M$ dans le budget d'agglomération. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une enveloppe budgétaire destinée à initier la démarche (affectation des ressources, avant-projets, plans et devis) et à financer la première tranche des travaux. Si le montant de l'un ou de l'autre règlement d'emprunt municipal n'est pas suffisant, un règlement d'emprunt additionnel, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération le cas échéant, sera

nécessaire pour la seconde tranche des travaux, une fois les estimations de coûts connues avec précision.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prolongement de la ligne bleue, couplé aux interventions municipales, contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement et en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents.
En matière de transport, le prolongement du métro augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements est-ouest dans cette partie de l'île. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor et la réduction du nombre d'autobus améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre. En matière d'aménagement, les plantations d'arbres dans les trottoirs élargis, réduiront les îlots de chaleur et amélioreront la qualité de vie du milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de poursuivre la définition des interventions municipales connexes au prolongement de la ligne bleue du métro. Si le règlement proposé n'était pas adopté, la réalisation des plans et devis des interventions municipales serait retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2019 - Avis de motion
Février 2019 - Adoption
Avril 2019 - Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Été 2019 - Définition des interventions connexes de la Ville de Montréal
Été 2019 - Appel de qualifications de la STM
Printemps 2020 - Appel de propositions de la STM
Hiver 2021 - Début du chantier du métro
Été 2026 - Mise en service du prolongement du métro

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER
Chargé de projet

Tél : 514-872-5760
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-20

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division
Tél : 514 872-4781
Approuvé le : 2018-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182891003 - Travaux connexes Ligne Bleue-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-26

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX CONNEXES AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux municipaux connexes au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, notamment l'aménagement du domaine public et la mise à niveau des infrastructures du réseau secondaire d'eau et d'égouts.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les frais d'acquisition de terrains et de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182891003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1182891003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil municipal)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 75055 - 1182891003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co auteure
Josée Belanger
Conseillere budgétaire
514872-3238

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-07

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514-872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 42.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-12-10 14:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018	Résolution: CA18 27 0389

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec, localisé entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1180603013

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2018-11-23 13:49

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180603013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

CONTENU

CONTEXTE

La corporation de La Maison du Pharillon envisage de déménager son centre d'hébergement à l'intérieur de l'immeuble situé sur le lot 3 746 517 du cadastre officiel du Québec. Cette résidence appartenait à la congrégation de la Sainte-Famille de Bordeaux dont les membres ont été rapatriés à Québec. Présentement, La Maison du Pharillon exerce ses activités au 4901, rue Adam. En raison de la désuétude du bâtiment, l'organisme prévoit quitter les lieux en 2019. La corporation détient une entente de location afin d'occuper l'immeuble situé sur le lot 3 746 517. Le bâtiment convoité se trouve à l'intérieur d'un secteur d'habitation exclusive de catégorie H.2-4. Or, les résidences pour personne ayant besoin d'aide et d'assistance ne sont pas autorisées. Le conseil municipal peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 afin de permettre à l'organisme de déménager ses activités. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Il est à noter que La Maison du Pharillon souhaite aussi occuper le bâtiment voisin (lot 3 362 929) en obtenant pour ce faire, auprès des autorités compétentes, l'accréditation en tant que « centre de ressources intermédiaires » conformément à la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4,2). L'obtention de ce statut permettrait à l'organisme de s'installer de plein droit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description de la propriété (lot 3 746 517)

Il s'agit d'une résidence de deux étages édifiée en 1990, construite en mode isolé et recouverte de briques. Le terrain couvre une superficie totale de 542,3 mètres carrés. Le bâtiment communique au niveau du sous-sol avec le bâtiment voisin situé sur le lot (lot 3 362 929). La congrégation religieuse occupait les deux résidences.

Description de l'organisme

Fondée en 1985, la corporation de La Maison du Pharillon s'adresse aux personnes adultes (18 ans et plus) aux prises avec des problèmes de dépendance aux drogues et à l'alcool. Elle offre des services d'accompagnement et d'hébergement à leur clientèle masculine et féminine. La capacité d'accueil prévue à la résidence située sur le lot 3 746 517 s'élève à 15 personnes. La moyenne d'âge de la clientèle se situe à 38 ans chez les femmes et à 27 ans chez les hommes. Le centre d'hébergement demeure ouvert 24 heures sur 24, toute la semaine, supervisé en permanence par un employé. L'organisme compte au total 12 employés dont au moins 7 travaillent sur une base régulière et à plein temps. L'équipe se compose du personnel administratif (deux personnes), d'une intervenante en toxicomanie, d'un superviseur, d'un coordonnateur, de quatre auxiliaires sociaux, de deux gardiens de nuit et d'un cuisinier. Selon les déclarations fournies par l'organisme, sur ce nombre, trois employés utilisent leur véhicule; les autres se déplacent en transport en commun.

La Maison du Pharillon offre des services d'hébergement temporaire d'une durée de 12 semaines pour les personnes inscrites au programme thérapeutique avec la possibilité de prolonger le séjour de six semaines supplémentaires afin de faciliter la réinsertion sociale de certains résidents.

Description des travaux de transformation

L'organisme compte prendre possession des lieux tels quels sans apporter de modifications majeures. Le bâtiment compte déjà les différents espaces de services nécessaires aux activités de la corporation qui se trouvent notamment au niveau du sous-sol (cuisine, salle à manger, salon, lieux d'animation et de rencontre, blanchisserie). Les bureaux et les chambres occupent les étages supérieurs.

Réglementation d'urbanisme

La propriété du requérant se trouve dans un secteur d'habitation exclusif de catégorie H.2-4. Seul le mode d'implantation contigu est autorisé. La hauteur des bâtiments doit se situer entre deux et trois étages sans s'élever à plus de 11 mètres. Le taux d'implantation peut osciller entre 30 % et 70 %.

Dérogation

L'octroi de la présente autorisation déroge aux points réglementaires suivants :

- Aux usages prescrits, les résidences pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ne sont pas autorisées dans les secteurs d'habitation de catégorie H.2-4 (article 124).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la présente requête en considérant les facteurs suivants :

- La corporation semble bien établie dans le quartier et exerce déjà ses activités dans un centre d'hébergement localisé sur la rue Adam depuis 2008. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan plutôt positif démontre la qualité de la gestion des lieux;

- La Maison du Pharillon existe depuis bientôt 33 ans. Elle a occupé trois endroits différents, toujours dans les secteurs d'habitation exclusive sans jamais générer de plaintes des résidents;

- Dans les faits, les activités de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Ce type de services concorde bien avec la fonction d'hébergement de l'immeuble qui a été conçu à cette fin. La nature de ses activités demeure donc tout à fait compatible avec le milieu environnant;

- L'immeuble en question pourra toujours retrouver aisément sa vocation d'origine, si la maison de réhabilitation décide de mettre un terme à ses activités, à cet endroit. Les installations existantes de la résidence répondent parfaitement aux besoins de l'organisme sans que celui-ci se voie dans l'obligation de procéder à des travaux de transformation majeurs;

- L'impact généré par l'achalandage de la clientèle et du personnel s'avère plutôt modéré puisque la plupart des individus utilisent le transport en commun. Il faut rappeler également que la résidence se trouve déjà à proximité de lieux à caractère public et communautaire (parc Lalancette, CHSLD Nicolet, Église Sainte-Jeanne-d'Arc).

La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande favorablement la requête et propose de rattacher à l'exercice de la présente autorisation la condition suivante :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 15 personnes à la fois.

À séance du 6 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a accueilli favorablement la requête sans ajouter de condition supplémentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente demande d'autorisation n’a pas d’incidence sur le développement durable et vise seulement à permettre l’occupation du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;

- Présentation du projet de règlement au comité exécutif;

- Avis de motion et adoption du projet de règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal par le conseil municipal;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 par le conseil municipal;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée et régularisée par l'entremise du conseil municipal en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4° de l'article 89° de la Charte de la Ville de Montréal.

Selon le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété du requérant se trouve dans un « secteur résidentiel ». Un centre d'hébergement à vocation communautaire peut s'implanter à l'intérieur de cette aire d'affectation en toute conformité. Le plan des densités de construction favorise un bâti d'un à quatre étages avec un taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-20
Sylvain DECOSTE Conseiller en aménagement	Réjean BOISVERT Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél :	514 872-6066	**Tél :**	514 872-9635
Télécop. :	514 872-2312	**Télécop. :**	514 872-2312

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean BOISVERT
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suppléant
Tél :
Approuvé le : 2018-11-20

Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2018-11

PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 6 novembre 2018, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle 3 du conseil d'arrondissement

4.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2018-2046

Dossier n^{o} : 1180603013

Objet : Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517.

Endroit : lot 3 746 517 Localisé entre les rues de Rouen et Hochelaga.

Responsable du dossier : M. Sylvain Decoste, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

- **CONSIDÉRANT QUE** la Corporation semble bien établie dans le quartier et exerce déjà ses activités dans un centre d'hébergement localisé sur la rue Adam depuis 2008. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte de la part du voisinage faisant état de mauvaises relations avec la clientèle de l'établissement. Ce bilan plutôt positif démontre la qualité de la gestion des lieux;
- **CONSIDÉRANT QUE** la Maison du Pharillon existe depuis bientôt 33 ans. Elle a occupé trois endroits différents toujours dans les secteurs d'habitation exclusive sans jamais générer de plaintes des résidents;
- **CONSIDÉRANT QUE** dans les faits, les activités de l'organisme s'apparentent à celles d'une maison de chambres puisqu'elles consistent à fournir un lieu de résidence transitoire aux personnes ayant besoin d'aide et d'assistance en vue de faciliter leur retour normal en société. Ce type de services concorde bien avec la fonction d'hébergement de l'immeuble qui a été conçu à cette fin. La nature de ses activités demeure donc tout à fait compatible avec le milieu environnant;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble en question pourra toujours retrouver aisément sa vocation d'origine, si la maison de réhabilitation décide de mettre un terme à ses activités, à cet endroit. Les installations existantes de la résidence répondent

parfaitement aux besoins de l'organisme sans que celui-ci se voie dans l'obligation de procéder à des travaux de transformation majeurs;

- **CONSIDÉRANT QUE** l'impact généré par l'achalandage de la clientèle et du personnel s'avère plutôt modéré puisque la plupart des individus utilisent le transport en commun. Il faut rappeler également que la résidence se trouve déjà à proximité de lieux à caractère public et communautaire (parc Lalancette, CHSLD Nicolet, Église Sainte-Jeanne-d'Arc).

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE AVEC LA CONDITION SUIVANTE :

- Maintenir la capacité d'hébergement de l'établissement à un maximum de 15 personnes à la fois.

avenue Valois
avenue Bourbonnière
rue Hochelaga
rue Nicolet
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
1 879 218
3 362 517
1180 603 013
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Cadastre: Du Québec
Échelle:
A

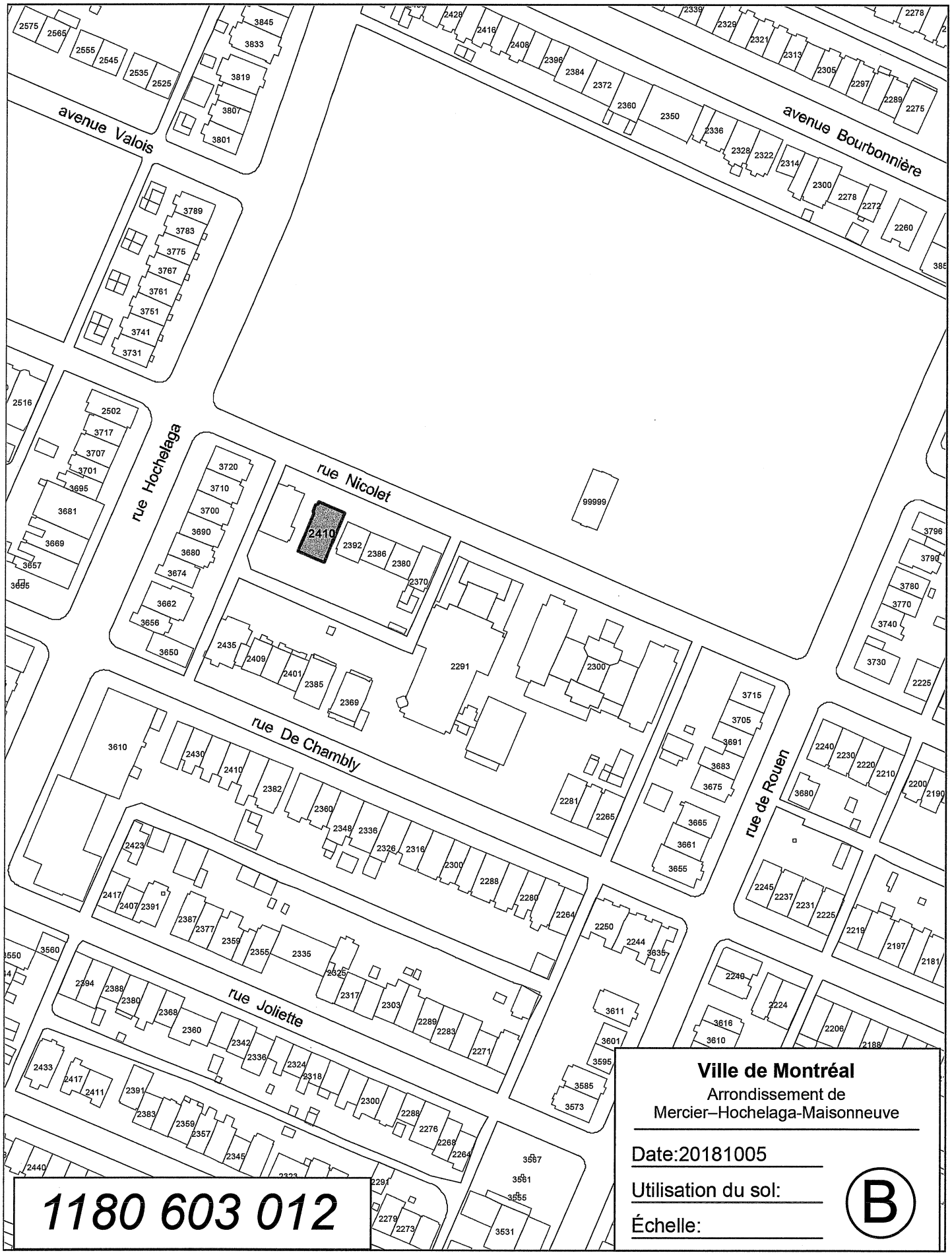
avenue Valois
avenue Bourbonnière
rue Hochelaga
rue Nicolet
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
2410
99999
1180 603 012
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Utilisation du sol:
Échelle:
B

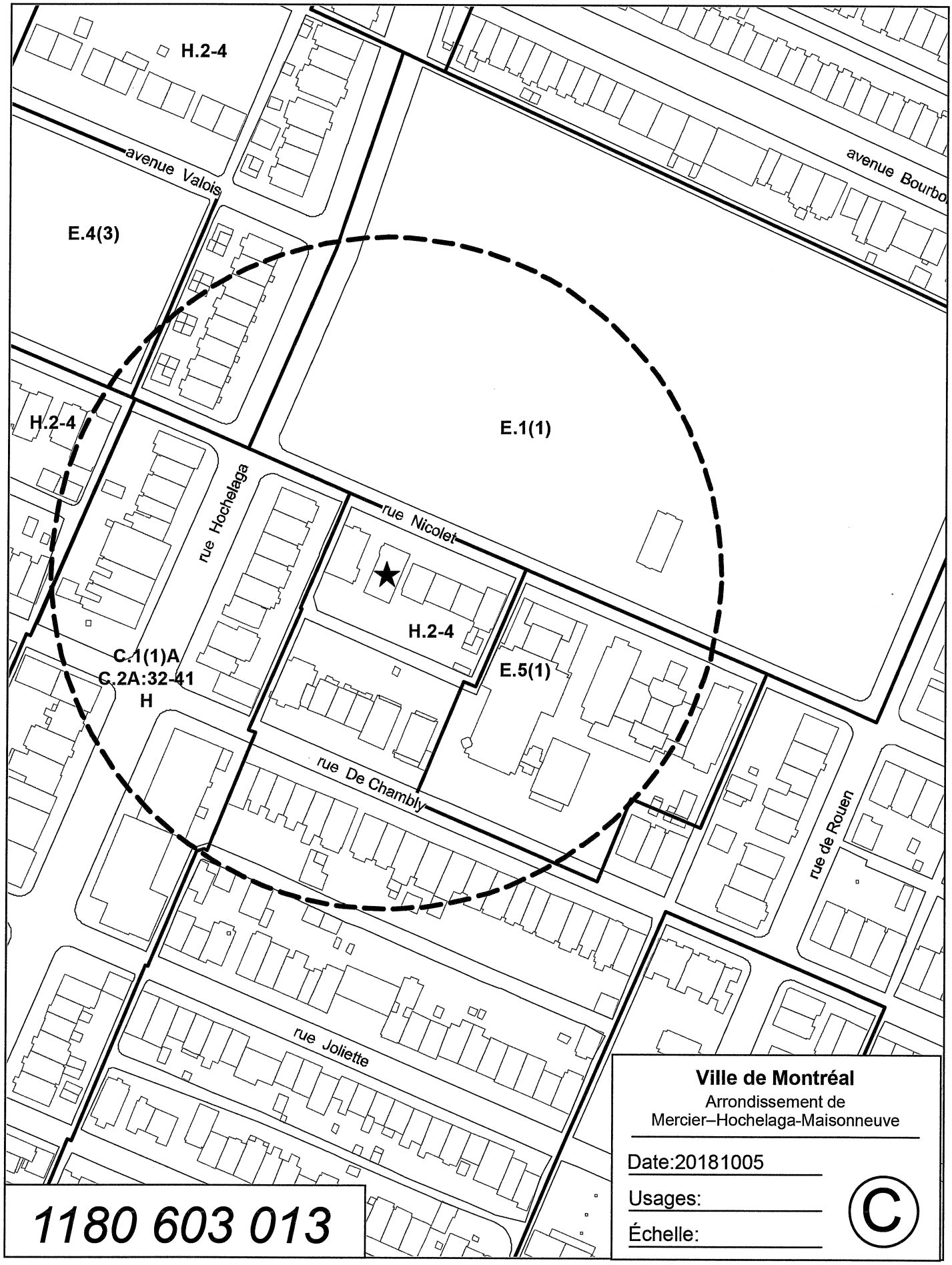
H.2-4
avenue Valois
E.4(3)
avenue Bourbo
E.1(1)
H.2-4
rue Hochelaga
rue Nicolet
H.2-4
E.5(1)
C.1(1)A
C.2A:32-41
H
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Usages:
Échelle:
©
1180 603 013

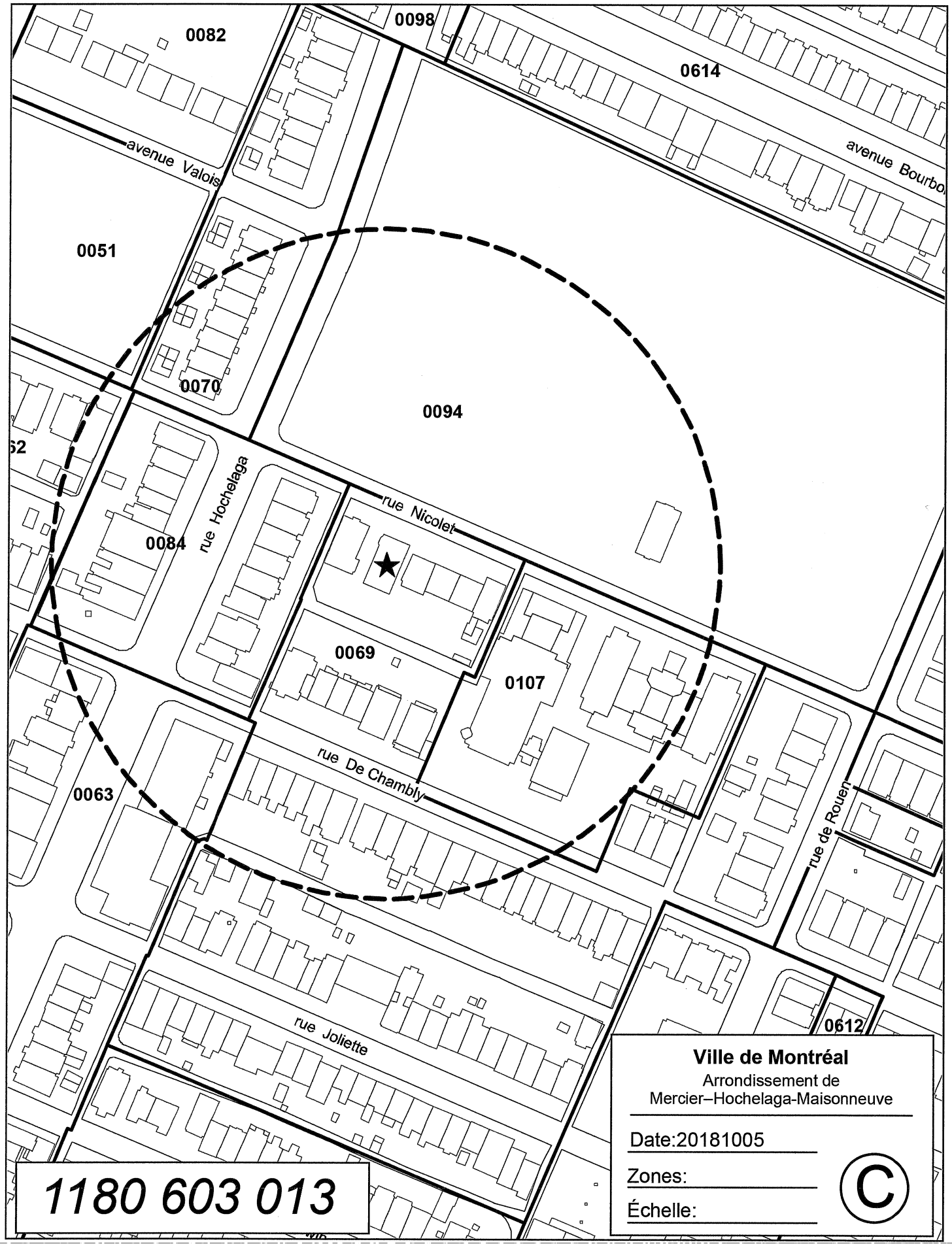
0082
0098
0614
avenue Valois
avenue Bourbo
0051
0070
0094
62
rue Hochelaga
rue Nicolet
0084
0069
0107
0063
rue De Chambly
rue de Rouen
rue Joliette
0612
Ville de Montréal
Arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Date:20181005
Zones:
Échelle:
©
1180 603 013

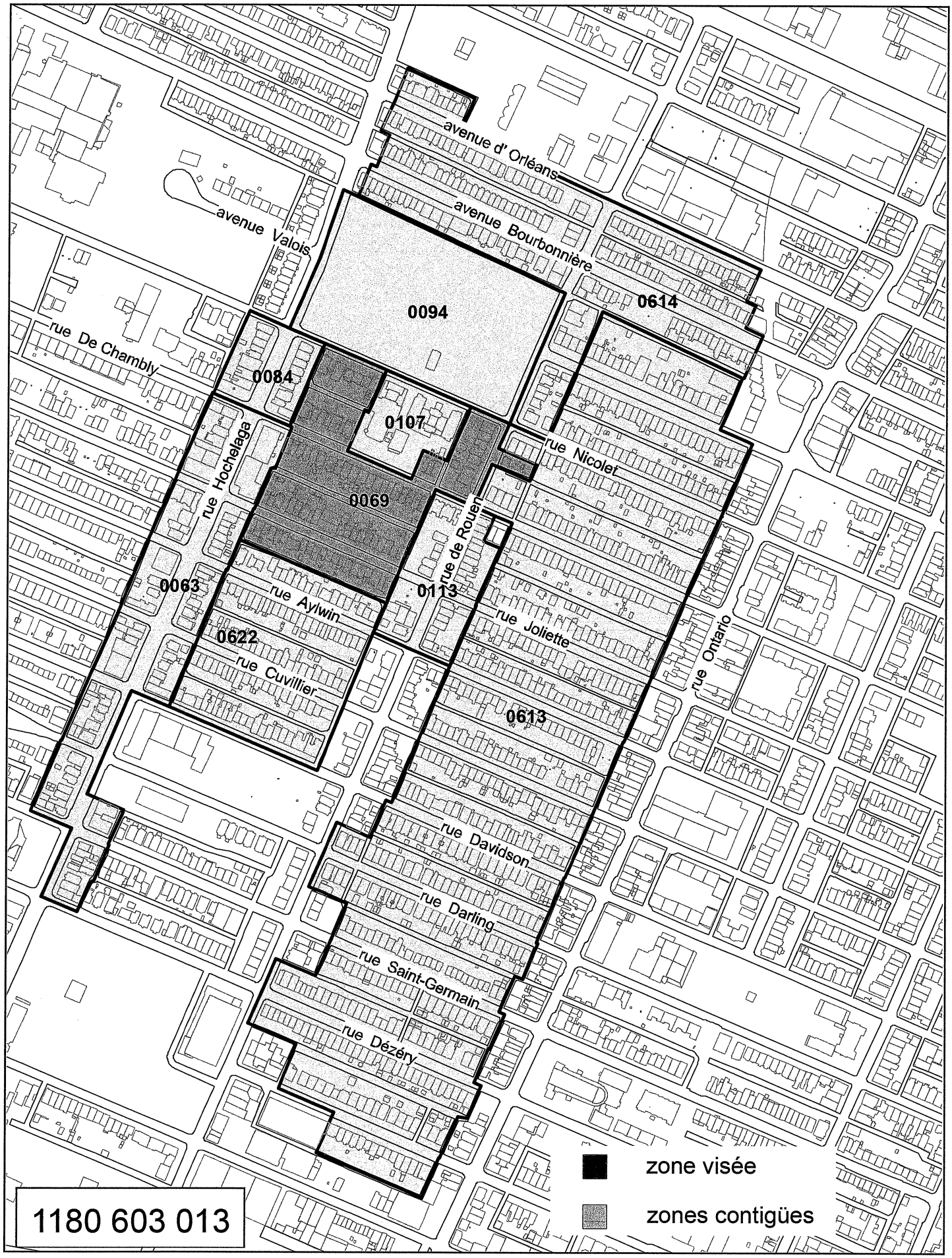
avenue d' Orléans
avenue Bourbonnière
avenue Valois
rue De Chambly
0094
0614
0084
0107
rue Hochelaga
rue Nicolet
0069
rue de Rouen
0063
0113
rue Aylwin
rue Joliette
0622
rue Cuvillier
rue Ontario
0613
rue Davidson
rue Darling
rue Saint-Germain
rue Dézéry
zone visée
zones contigües
1180 603 013

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180603013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 746 517, localisée entre les rues de Rouen et Hochelaga.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

proj_regl_1180603013_21-22-2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-21

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION, À DES FINS D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 3 746 517 DU CADASTRE DU QUÉBEC

VU le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au lot numéro 3 746 517 du cadastre du Québec.

SECTION II
AUTORISATION

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation à des fins d'habitation pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
CONDITIONS

3. Aux fins d'application de l'article 2 du présent règlement, seul l'usage « centre d'hébergement » destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement est autorisé.

4. Aux fins de l'usage autorisé à l'article 3 du présent règlement, la capacité d'accueil maximale est limitée à 15 personnes à la fois.

SECTION IV
DÉLAI DE RÉALISATION

5. L'occupation du bâtiment autorisée par le présent règlement doit débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet du présent règlement devient nulle et sans effet.

SECTION V
DISPOSITION PÉNALE

6. Quiconque occupe ou utilise une partie du lot ou une construction ou en autorise l'occupation ou l'utilisation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue au titre IX du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD 1180603013

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1185950001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques » dans le cadre de différents projets en planification ou en réalisation à la Direction de l'urbanisme.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 15:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185950001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier suit l'adoption par le Conseil municipal, en novembre 2018, d'un règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé (dossier décisionnel 118 5950 002) ainsi que la désignation, par résolution du conseil de la Ville de Montréal, de près d'une centaine d'immeubles qui sont assujettis à ce droit (dossier décisionnel 118 5950 003).
En effet, le droit de préemption s'avère particulièrement intéressant dans le cadre des démarches de planification réalisées par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), qui se nommera à partir du 1er janvier 2019 le Service de l'urbanisme et de la mobilité, permettant à la Ville de bénéficier d'un droit de premier refus sur les immeubles désignés. Rappelons que le SMVT assure, en tant que service requérant, la coordination des secteurs de planification déterminés par l'Administration, notamment ceux inclus dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). À ce titre, son portefeuille de projets regroupe principalement des dossiers prioritaires, dont plusieurs sont inscrits au PTI 2019-2021/PDI 2019-2028. Pour l'ensemble de ces démarches, le SMVT coordonne ou soutient, avec les services municipaux et les arrondissements concernés, les interventions les plus structurantes pour mettre en valeur les secteurs désignés. Plusieurs de ces interventions requièrent des acquisitions de biens immobiliers.

Un premier règlement d'emprunt de 14,55 M$ a été adopté en janvier 2017, montant requis pour financer l'acquisition de l'ensemble conventuel des Hospitalières de Saint-Joseph. Bien qu'un second règlement d'emprunt de 23,45 M$ a été adopté en juin 2017 pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques, dont le solde au 31 décembre 2018 était de 18,2 M$, un financement complémentaire est requis afin de satisfaire aux exigences réglementaires entourant l'exercice du droit de préemption. Parmi ces exigences, notons que lorsque la Ville se prévaudra de son droit de préemption envers un propriétaire, elle devra acquitter le prix de l'immeuble dans les 60 jours suivant la notification de l'avis de son intention de l'acquérir. L'immeuble sera finalement acquis au prix et aux conditions de l'offre d'achat qu'avait reçue le propriétaire.

L'obtention de ce financement complémentaire est l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);
CM18 1380 - 19 novembre 2018 - Désignation des immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans certains secteurs de planification urbaine;

CM18 1390 - 19 novembre 2018 - Adoption du Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis et du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009);

CM17 0812 - 12 juin 2017 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques;

CM17 0087 – 23 janvier 2017 – Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 $ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest.

DESCRIPTION

L'adoption d'un règlement d'emprunt de 33 339 000 $ servira à acquérir des biens immobiliers stratégiques dans les projets urbains en cours de réalisation et dans les secteurs en planification.
Parmi les secteurs de planification, plusieurs sont inscrits dans le Schéma : Namur–De la Savane, Le Havre, Assomption Nord, Assomption Sud–Longue-Pointe, Anjou-Langelier et Lachine-Est. D'autres secteurs prioritaires sont également visés, notamment les Abords des voies ferrées : Plateau Est et Rosemont, Bellechasse, la Partie nord de L'Île-des-Sœurs ainsi que le secteur des Faubourgs. Quant aux projets urbains en cours de réalisation, notons principalement le Site Outremont et ses abords, Griffintown, le Triangle, le secteur Champ-de-Mars et le CUSM.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt servira à faire des acquisitions stratégiques nécessaires pour la réalisation des projets urbains et des projets localisés dans les secteurs de planification. L'adoption de ce règlement d'emprunt complémentaire permettra d'amorcer ou de poursuivre les négociations avec les propriétaires visés et de conclure, le cas échéant, les transactions requises ainsi que les frais d'étude s'y rattachant (pour toutes fins municipales telles que la constitution d'une réserve foncière et la construction d'équipements collectifs, de voies et d'espaces publics).

Une stratégie immobilière concertée

Le SMVT vise, par une stratégie immobilière établie en concertation avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, à conjuguer différents mécanismes d'acquisition.

Ainsi, s'ajoutant aux acquisitions stratégiques négociées de gré à gré et à certaines transactions faites par l'entremise d'une expropriation, le droit de préempter un immeuble permet de protéger les intérêts de la Ville en obtenant un droit de premier refus sur certains immeubles dont l'acquisition est planifiée à moyen terme, mais non requise dans l'immédiat.

Essentiellement, l'objectif du SMVT est de pouvoir réaliser des transactions immobilières au moment opportun pour le propriétaire, à la valeur marchande de l'immeuble, et de minimiser le recours aux mécanismes d'expropriation, généralement plus dispendieux pour

la Ville.

Saisir les occasions de concrétiser certaines acquisitions immobilières stratégiques

Ces fonds additionnels doivent permettre de minimiser le risque, pour la Ville, de ne pas être en mesure de profiter d'occasions d'acquisition offertes par le droit de préemption. Rappelons que compte tenu de l'évaluation foncière préliminaire de certaines propriétés désignées (dossier décisionnel 118 5950 003), il appert que le solde résiduel au règlement d'emprunt pour les acquisitions stratégiques (n° 17-067) risque de s'avérer insuffisant. Or, face aux délais limités dont la Ville dispose, la disponibilité des fonds est cruciale pour mener à terme les acquisitions souhaitées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du règlement d'emprunt de 33 339 000 $ comme prévu au PTI 2019-2021 du conseil municipal, au projet n° 40176 : Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification, donnera les crédits nécessaires pour procéder à certaines acquisitions stratégiques souhaitées. Les dépenses financées par ce règlement d'emprunt seront entièrement assumées par la ville centrale. Toutefois, il est à noter que le présent règlement d'emprunt, bien que complémentaire au règlement d'emprunt adopté en juin 2017 (CM17 0812), pourrait ne pas couvrir la totalité des acquisitions immobilières stratégiques requises pour mener à terme les projets visés.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces acquisitions immobilières stratégiques permettront de soutenir la mise en œuvre des interventions municipales dans les secteurs en planification afin de créer des quartiers conviviaux et favoriser la diversité des activités urbaines ainsi que la mobilité active.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est essentielle, notamment pour permettre l'acquisition en amont des principaux immeubles stratégiques requis pour assurer la mise en œuvre de la vision de la Ville pour ces secteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications, qui se nommera au 1er janvier 2019 le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil municipal) : 28 janvier 2019

- Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 25 février 2019
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : au cours du printemps 2019
- Prise d'effet : au cours du printemps 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Stéphanie VIDAL, Service des communications
Isabelle NAEL, Service des communications

Lecture :

Isabelle NAEL, 4 décembre 2018
Francine FORTIN, 3 décembre 2018
Stéphanie VIDAL, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 894-8009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Lise BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-6070
Télécop. : 514 872-1598

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division
Division de l'aménagement et du design urbain

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lise BERNIER
Chef de division
Division de l'aménagment et du design urbain

Tél : 514 872-6070
Approuvé le : 2018-12-20

Tél : 514 872-6070
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185950001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1185950001 - Acquisitions immobilières stratégiques-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-10

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 33 339 000 $ POUR LE FINANCEMENT D'ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES STRATÉGIQUES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 33 339 000 $ est autorisé pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques pour toutes fins municipales telles que la constitution d'une réserve foncière et la construction d'équipements collectifs, de voies et d'espaces publics.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1185950001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1185950001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 $ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques »

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 40176 - 1185950001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : (514-868-3867

Co- auteure
Josée Bélanger
Conseillère budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement
514-872-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Mathieu PERRIER
Chef de Division
Tél : 514-872-2813

Division : Service des finances , Conseil et soutien financier,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1182968001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 15:47

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

CONTENU

CONTEXTE

La mise aux normes des feux de circulation a permis à la Ville de se doter de contrôleurs de feux de circulation de nouvelle génération. Il est désormais possible pour les services d'urgence ou les autobus munis de dispositifs adéquats de communiquer avec l'intersection afin d'être traités de façon prioritaire aux feux de circulation. La Ville a depuis quelques années installé ce type de préemption à la sortie de la majorité des casernes de pompiers. Un système de préemption est un système qui permet de modifier le cycle de fonctionnement normal des intersections (feux) dans le but de prioriser et sécuriser les mouvements en fonction de l'utilisateur (véhicules d'urgence et autobus).
Forte de l'expérience acquise pendant le déploiement des projets pilotes, la Ville débute maintenant le déploiement d'un système centralisé de gestion des demandes aux feux de circulation, au Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU), pour assurer l'interopérabilité de tous les véhicules de transport collectif et d'urgence. En partenariat avec la Société de Transport de Montréal (STM) et le Service de Sécurité Incendie de Montréal (SSIM), la Ville souhaite procéder à l'acquisition et à l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système de préemption centralisée des feux de circulation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Pour répondre aux besoins de ce projet, des investissements sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter un règlement d'emprunt d'un montant cumulatif de 1 600 000 $ afin de permettre de financer les travaux en 2019, 2020 et 2021, y compris les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019 -2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1,6 M$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

Le projet de système centralisé de préemption comporte deux volets.

Le premier s'applique aux autobus et prévoit nommément les actions suivantes :

- Prioriser le passage des autobus aux intersections afin d'augmenter l'efficacité du service par une meilleure adhérence à l'horaire;
- Faciliter l'insertion de façon sécuritaire des autobus dans le peloton véhiculaire;
- Assurer la mobilité en permettant l'utilisation de méthodes de TSP (Transit Signal Priority) sans impact sur la coordination du réseau artériel.

Le second volet concerne la préemption des véhicules d'urgence. Il sert notamment à :

- Établir un environnement sécuritaire et efficace aux abords des casernes, tant pour les citoyens que pour les employés du SSIM;
- Optimiser les feux de certains axes pour offrir une «bande verte» et ainsi diminuer le temps de réponse des véhicules des premiers répondants;
- Accroître significativement la sécurité dans les déplacements, à la fois des équipes d'intervention et des citoyens, aux intersections.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.
Cette mesure soutient les efforts mis en place dans le cadre du plan stratégique sur les systèmes de transport intelligent et de l'approche Vision Zéro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence (54103), prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal. Les travaux reliés à ce projet s'échelonnent sur plusieurs années et devraient se terminer en 2025.
La répartition budgétaire est présentée comme suit:

Projet	**2019**	**2020**	**2021**	Ultérieur	**TOTAL**
54103	700 000 $	150 000 $	150 000 $	600 000 $	1 600 000 $

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Comme le projet est en lien avec les contrôleurs de feux de circulation de la Ville, cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme le système de préemption sert à optimiser les déplacements des autobus et des véhicules d'urgence, il contribue ainsi à augmenter l'efficacité des transports en communs, à sauver des vies humaines et à préserver des biens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de système centralisé de préemption repose sur la disponibilité de ressources financières et ce, à court, à moyen et à long termes. Il est important de noter que la STM a déjà déboursé des sommes considérables dans le cadre du projet IBUS afin d'avoir la priorité aux feux de circulation. Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite du projet serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal de janvier 2019 : avis de motion;

1. Séance du conseil municipal de février 2019 : adoption;
2. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);
3. Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement;
4. Engagement des fonds: avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-16

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

Hugues BESSETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182968001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182968001- Système de préemption-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 600 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME CENTRALISÉ DE PRÉEMPTION POUR AUTOBUS ET VÉHICULES D'URGENCE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 600 000 $ est autorisé afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182968001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182968001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 54103 GDD 1182968001.xlsDélégation de M. Perrier 19 dec 2018.eml

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787

Co-Auteur
Maria Bardina
Conseiller(ere) budgetaire
(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : (514) 872-2059

Division : conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1186620014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 15:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186620014**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme du Plan de l'Eau - Acquisition et aménagement répond au souhait exprimé par les Montréalais de se réapproprier leur fleuve, l'eau et les berges.

Mandaté par la direction générale de la Ville, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) mettra en œuvre ce Programme afin de financer des acquisitions d'immeubles en rive et des travaux de réaménagement de berges situées dans les arrondissements riverains et les espaces verts riverains sous la responsabilité du SGPVMR.

Ce Programme augmentera la qualité et le nombre d'accès publics aux berges de l'île de Montréal et confirmera l'importance de l'eau dans la métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

CM16 0260 - 23 février 2016 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau.

CE16 0537 - 6 avril 2016 - Adopter les conditions d'admissibilité des projets, des critères de répartition des crédits et des modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'Eau.

CM14 0723 - 18 août 2014 - Déclaration - Plan de l'Eau de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 18 000 000 $ pour financer les projets de compétence corporative du Programme Plan de l'Eau - Acquisition et aménagement, soit :

- Acquisitions de sites en rive à des fins publiques;
- Travaux de renaturalisation ou de stabilisation de berges;
- Projets d'infrastructures donnant accès à l'eau (par exemple: escalier facilitant l'accès à l'eau, descente de mise à l'eau ou quai pour les embarcations non motorisées, etc.).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser des dépenses d'acquisitions ou des travaux en rive tout en respectant les échéanciers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 34312 - Plan de l'eau - Acquisition et aménagement, prévu à la programmation du PTI 2019-2021.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme du Plan de l'Eau - Acquisition et aménagement s'inscrit dans les priorités du plan MONTRÉAL DURABLE 2016-2020, plus spécifiquement à l'action 14 : Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives / Poursuivre la mise en œuvre des projets et programmes du *Plan de l'Eau : Métropole au fil de l'eau.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de financer des interventions qui répondent aux engagements de protection et de réhabilitation des berges de la Ville de Montréal, en plus d'accélérer les processus d'acquisitions qui requièrent la disponibilité des crédits afin de saisir les opportunités du marché (conclure rapidement une promesse de vente avec les vendeurs et effectuer les caractérisations environnementales requises).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 28 janvier 2019
2. Adoption: 25 février 2019
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BILODEAU
conseillère en planification

Tél : 514 872-2531
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-29

Véronique ANGERS
c/d Stratégies et développement du réseau

Tél : 514 872-6746
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Pour Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11), je désigne Mme Johanne Fradette, chef de division - Biodiversité urbaine, pour me remplacer durant mes vacances 23 novembre 2018 au 31 décembre 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directeur - Gestion des parcs et biodiversité, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
Daniel HODDER, directeur
Tél : 514-872-7147
Approuvé le : 2018-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186620014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186620014 - Berges-VF2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 18 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES PRÉVUS AU PLAN DE L'EAU

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 18 000 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges de l'île de Montréal prévus au Plan de l'Eau.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186620014

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186620014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186620014.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-12

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire Point de service Brennan
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.06

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1183690009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-18 11:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 583 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 2,2 milliards de dollars.
La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et subissent les effets agressifs de leur environnement (sels de déglaçage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont régulièrement requises pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les structures routières et connexes.

Ces investissements alloués à la protection des structures routières témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2018, des investissements à hauteur de 51,0 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de structures de la Ville de Montréal.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des structures routières – 46000.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0704 - 29 mai 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal

CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 $ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0140 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 34,0 M$ afin de financer les travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000, pour les années 2020 et 2021.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de réfection des structures routières ou de remplacer des ouvrages d'art dans l'ensemble du réseau de la Ville pour assurer la sécurité des usagers (ponts, tunnels, passages inférieurs, passages supérieurs, etc.). Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des structures routières - 46000.
Ces travaux permettront d'assurer un niveau de sécurité adéquat aux usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2020 et 2021, servira au financement du Programme de réfection des structures routières - 46000 prévu au programme triennal d'immobilisations 2019-2021.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2019	2020	2021	Total
46000	17 000	17 000	17 000	**51 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 28 janvier 2019
Adoption au conseil municipal : 25 février 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : à partir de Mars 2019

Début d'exécution des travaux : Mars-Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic VACHON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-06

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-6205
Télécop. :

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690009 - Réfection structures routières-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-07

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 34 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE REMPLACEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE STRUCTURES ROUTIÈRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 34 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690009

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 46000 - 1183690009.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

Maria Bardina
Conseillère budgétaire
Tél: 514- 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-12

Mathieu PERRIER
Chef de division
Tél : 514 868-3410

Division : Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.07

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181103006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue de Bleury, entre l'avenue du Président Kennedy et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1181103006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue de Bleury, entre l'avenue du Président Kennedy et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du pôle de la Place des arts du Quartier des spectacles porte essentiellement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Celui-ci vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.
Les phases antérieures complétées jusqu'à présent incluent notamment l'aménagement de la Place des festivals, de la Promenade des artistes et du Parterre ainsi que le réaménagement des rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain.

Les travaux de réaménagement des rues Clark et de Montigny ainsi que d'aménagement de l'îlot Clark sont présentement en cours.

Le financement visé par le présent dossier porte sur les services professionnels relatifs à la conception ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque.

Notons que celui-ci n'était pas inclus au projet initial du pôle de la Place des arts. Le succès du projet du Quartier des spectacles, la nécessité de procéder à la réfection des infrastructures souterraines ainsi que le développement immobilier de terrains situés directement en bordure du tronçon de rue visé (l'Édifice Wilder, l'Îlot Balmoral, etc.) participent à étendre la portée initiale du projet.

Calendrier de réalisation

Activité	Début de la période	Fin de la période
Appel d'offres visant l'obtention de services professionnels	21 janvier 2019	18 février 2019
Octroi du contrat de services professionnels	13 mai 2019	N.A.
Conception et production des plans et devis	27 mai 2019	21 décembre 2019

Appels d'offres quant à la réalisation des travaux	15 janvier 2020	15 février 2020
Octroi du contrat de réalisation des travaux (phase 1)	26 mars 2020	N.A.
Réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bleury (phase 1)	1er avril 2020	31 juin 2021

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit des investissements pour le réaménagement de la rue Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque. En conséquence, le Service de la culture a besoin du règlement d'emprunt visé par le présent dossier afin de pouvoir financer le projet suivant :

· 35016 ''Réaménagement de la rue de Bleury - Quartier des spectacles''.

Depuis 2008, quatre règlements d'emprunt ont été adoptés pour financer le projet du pôle de la Place des arts du Quartier des spectacles. Notons que celui-ci bénéficie d'un budget global de 214 000 000 $. Le budget requis pour la planification et la réalisation du projet en lien avec le présent dossier est en sus du budget mentionné ci-dessus.

Notons que l'adoption d'un second règlement d'emprunt, d'une valeur de 5 500 000 $, est également prévue. Celui-ci vise à permettre le financement du projet de réaménagement de la rue Clark et fait l'objet du dossier numéro 1181103005.

Mentionnons finalement que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre d'exécutant pour la réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark alors que le Service de la culture est requérant pour ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal.
CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 050 000 $ afin de permettre le financement des services professionnels relatifs à la conception ainsi que des travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Bleury, entre l'avenue Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.
Celui-ci comprend notamment la réfection des infrastructures souterraines ainsi que le réaménagement des surfaces. Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Notons que le projet de réaménagement de la rue Bleury se divise en trois phases distinctes lesquelles couvrent :

· le tronçon de la rue Bleury situé entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Saint-Catherine (phase 1);

· le tronçon de la rue Bleury situé entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard de Maisonneuve (phase 2);

· le tronçon de la rue Bleury situé entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque (phase 3).

Le budget total du projet est estimé à 12 050 000 $ (estimé de classe D, soit +/- 30%);

Celui-ci se décline comme suit parmi les différentes phases du projet :

· Phase 1, entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Saint-Catherine, 4 640 000 $;

· Phase 2, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard de Maisonneuve (phase 2) 3 266 000 $;

· Le tronçon situé entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque (phase 3) 4 144 000 $.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la culture d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses inhérentes aux services professionnels relatifs à la conception, aux travaux de réfection des infrastructures souterraines ainsi qu'au réaménagement de surface requis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Bleury entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 35016 - Réaménagement de la rue de Bleury - Quartier des spectacles prévu à la programmation du PTI 2019-2021 du Service de la culture.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, le règlement d'emprunt faisant l'objet du présent dossier permettra le financement de services professionnels et des travaux visant notamment :

· la réalisation d'aménagements piétons et cyclables favorisant les transports actifs (action 1 du PAAM);
· la plantation de nombreux arbres et végétaux (action 4 du PAAM);
· la gestion responsable des eaux de ruissellement par le biais des aménagements de surface (action 7 du PAAM);
· la réhabilitation des sols excavés lors des travaux (action 8 du PAAM);
· l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au sein du domaine public (action 11 du PAAM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des mandats dont l'octroi est prévu à partir du printemps 2019. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du projet serait requise. Cela est d'autant plus vrai que l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être obtenue à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 28 janvier 2019
Adoption par le conseil municipal : 25 février 2019

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi du contrat de services professionnels: mai 2019

Octroi du contrat de travaux de réalisation (phase 1): mars 2020

Réalisation des activités financées par le règlement d'emprunt proposé : juin 2019 à décembre 2022.

Les travaux liés aux phases 2 et 3 du projet seront réalisées en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181103006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue de Bleury, entre l'avenue du Président Kennedy et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181103006 - Travaux rue Bleury-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 050 000 $ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LES TRAVAUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE BLEURY

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 050 000 $ est autorisé afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement de surface dans le cadre du projet de réaménagement de la rue De Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard René-Lévesque.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181103006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181103006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue de Bleury, entre l'avenue du Président Kennedy et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement de crédit GDD 1181103006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-18

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier -

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.08

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1181103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1181103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du pôle de la Place des arts du Quartier des spectacles porte essentiellement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Celui-ci vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.
Les phases antérieures complétés jusqu'à présent incluent notamment l'aménagement de la Place des festivals, de la Promenade des artistes et du Parterre ainsi que le réaménagement des rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et Saint-Urbain.

Les travaux de réaménagement des rues Clark (entre les rues de Montigny et Sainte-Catherine) et de Montigny ainsi que d'aménagement de l'îlot Clark sont présentement en cours.

Le financement visé par le présent dossier porte sur les services professionnels relatifs à la conception ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque.

Notons que celui-ci n'était pas inclus au projet initial du pôle de la Place des arts. Le succès du projet du Quartier des spectacles, la nécessité de procéder à la réfection des infrastructures souterraines ainsi que le développement immobilier de terrains situés directement en bordure du tronçon de rue visé (le Carré St-Laurent) participent à étendre la portée initiale du projet.

Calendrier de réalisation

Activité	Début de la période	Fin de la période
Appel d'offres visant l'obtention de services professionnels	21 janvier 2019	18 février 2019
Octroi du contrat de services professionnels	13 mai 2019	N.A.
Conception et production des plans et devis	27 mai 2019	21 décembre 2019

Appels d'offres quant à la réalisation des travaux	15 janvier 2020	15 février 2020
Octroi du contrat de réalisation des travaux	26 mars 2020	N.A.
Réalisation des travaux de réaménagement de la rue Clark	1er avril 2020	31 juin 2021

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit des investissements pour le réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque. En conséquence, le Service de la culture a besoin du règlement d'emprunt visé par le présent dossier afin de pouvoir financer le projet suivant :

· 35017 '' Quartier des spectacles - Réaménagement de la rue Clark entre les rues Sainte-Catherine et René-Lévesque''.

Depuis 2008, quatre règlements d'emprunt ont été adoptés pour financer le projet du pôle de la Place des arts du Quartier des spectacles. Notons que celui-ci bénéficie d'un budget global de 214 000 000 $. Le budget requis pour la planification et la réalisation du projet en lien avec le présent dossier est en sus du budget mentionné ci-dessus.

Notons que l'adoption d'un second règlement d'emprunt, d'une valeur de 12 050 000 $, est également prévue. Celui-ci vise à permettre le financement du projet de réaménagement de la rue Bleury et fait l'objet du dossier numéro 1181103006.

Mentionnons finalement que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre d'exécutant pour la réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark alors que le Service de la culture est requérant pour ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil municipal.
CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 $ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ».

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ».

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ».

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 $ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ».

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 500 000 $ afin de permettre le financement des services professionnels relatifs à la conception ainsi que des travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.
Celui-ci comprend notamment la réfection des infrastructures souterraines ainsi que le réaménagement des surfaces. Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la culture d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses inhérentes aux services professionnels relatifs à la conception, aux travaux de réfection des infrastructures souterraines ainsi qu'au réaménagement de surface requis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Clark entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 35017 - Quartier des spectacles - Réaménagement de la rue de Clark entre les rues Sainte-Catherine et René-Lévesque'' prévu à la programmation du PTI 2019-2021 du Service de la culture.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, le règlement d'emprunt faisant l'objet du présent dossier permettra le financement de services professionnels et des travaux visant notamment :

· la réalisation d'aménagements piétons et cyclables favorisant les transports actifs (action 1 du PAAM);
· la plantation de nombreux arbres et végétaux (action 4 du PAAM);
· la gestion responsable des eaux de ruissellement par le biais des aménagements de surface (action 7 du PAAM);
· la réhabilitation des sols excavés lors des travaux (action 8 du PAAM);
· l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au sein du domaine public (action 11 du PAAM).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des mandats dont l'octroi est prévu à partir du printemps 2019. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du projet serait requise. Cela est d'autant plus vrai que l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être obtenue à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 28 janvier 2019
Adoption par le conseil municipal : 25 février 2019

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi du contrat de services professionnels: mai 2019

Octroi du contrat de travaux de réalisation: mars 2020

Réalisation des activités financées par le règlement d'emprunt proposé : juin 2019 à décembre mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-11
Stéphane RICCI Adjoint à la directrice, coordonnateur du Quartier des spectacles	Suzanne LAVERDIÈRE Directrice
Tél : 514 868-5929	**Tél :** 514-872-4600

Télécop. : 514 872-5588 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181103005 - Travaux rue Clark-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 500 000 $ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LES TRAVAUX DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CLARK

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 500 000 $ est autorisé afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement de surface dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181103005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux de réalisation du projet de réaménagement de la rue Clark, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René Lévesque dans le cadre du projet du Quartier des spectacles.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement de crédit GDD 1181103005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-18

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier - Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.09

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1187235006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

Il est recommandé :
1. D'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-18 15:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187235006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020.
Afin d'assurer le maintien de l'offre de service en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé des modifications au Programme en raison des besoins plus importants que prévu en travaux de mise aux normes.

Le calendrier de réalisation prévisionnel du Programme prévoit intervenir en moyenne, à chaque année d'ici 2020, dans quatre arénas en conception et quatre arénas en chantier afin de respecter les engagements de la Ville. La priorité a d'abord été accordée dans l'ordre aux arénas ayant des systèmes de réfrigération fonctionnant au fréon (HCFC-22) et aux plus vétustes. Le calendrier a également été révisé avec les arrondissements en vue de répartir les interventions dans le temps et sur le territoire montréalais minimisant ainsi l'impact sur l'offre de service aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403	28 novembre 2018	Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM17 0618	16 mai 2017	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

CE12 0095	25 janvier 2012	Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles conformément aux informations contenues au dossier décisionnel
CM11 0655	22 août 2011	Offrir aux arrondissements concernés, les services de la Direction des stratégies immobilières, pour faire la gestion globale des projets de mise aux normes arénas du programme et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal
CE10 1137	7 juillet 2010	Adopter, tel que soumis, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 36 700 000 $ pour le financement corporatif du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux. Ce Programme est sous la responsabilité du de la Direction des sports du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS).
Le Programme prévoit un soutien financier aux arrondissements avec une aide financière correspondant à 80% du coût des travaux admissibles, soit :

- le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;
- des travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;
- la mise en place de mesures d'économie d'énergie, les travaux requis pour la certification LEED argent, l'accessibilité universelle de base et le déficit d'entretien.

JUSTIFICATION

Divers travaux de mise aux normes sont requis considérant l'âge et l'état des arénas municipaux. La réalisation de ces travaux simultanément avec ceux des systèmes de réfrigération permettront d'éviter une nouvelle fermeture des arénas concernés.
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser les travaux de mise aux normes prévus dans le cadre du Programme, notamment ceux de l'aréna Dollard-St-Laurent (LaSalle) incluant le remplacement d'une dalle de béton, de l'aréna Garon (Montréal-Nord) ainsi que les travaux supplémentaires pour les arénas dont la capacité d'accueil est plus importante, soit l'Auditorium de Verdun (3 000 sièges) et l'aréna Saint-Michel (1 500 sièges).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et de dépenser les budgets en immobilisations qui lui sont consacrés au PTI 2019-2021, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 36 700 000 $ est requise.
Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale, et la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2019-2021.

Budget autorisé	2019	2020	2021
38360 Programme des arénas	14 000 000 $	14 000 000 $	8 720 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.
Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce Programme visent la certification LEED argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal.

Les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que la récupération de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude domestique, lorsque possible, des systèmes d'éclairage moins énergivores et l'ajout d'une toile réfléchissante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement qui permettra la mise en œuvre du Programme selon le calendrier prévu est essentiel pour éviter une rupture de l'offre de service d'ici 2020, en raison de l'interdiction d'utilisation du fréon (HCFC-22) et de la vétusté de plusieurs arénas. La fermeture non planifiée et simultanée de plusieurs arénas aurait également un impact majeur sur l'offre de service aux citoyens puisque les arénas fonctionnent en réseau et que leur utilisation est déjà saturée en période de pointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 28 janvier 2019

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 25 février 2019
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : mars - avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-2656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-13

Christine LAGADEC
C/d orientations, événements, équipements, pratique sportive

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur de sports
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187235006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1187235006 - Mise aux normes des arénas-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 700 000 $ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE AUX NORMES DES ARÉNAS MUNICIPAUX

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la résolution CM11 0655 du conseil municipal adoptée à la séance du 22 août 2011 en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 36 700 000 $ est autorisé pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1187235006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187235006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 $ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187235006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-17

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances - Conseil et soutien
financier - Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.10

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1183690010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-26 11:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'aménagement des rues locales vise à accroître les investissements dans le réseau routier local et ainsi optimiser le partage des efforts entre la ville centre qui est responsable du Réseau artériel administratif de la ville (RAAV) et les arrondissements, responsables du réseau routier local.
Mis en oeuvre, en complément des efforts des arrondissements, afin de réaménager des rues identifiées pour une reconstruction, ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement et prévoit l'aménagement complet des rues locales afin de maintenir les actifs de voirie en bon état, d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues et de favoriser les transports actifs (piétons et vélos).

Les actifs remis à niveau à partir de ce programme peuvent comprendre, en addition de l'aménagement urbain, la chaussée, les trottoirs, l'éclairage et les feux de circulation.

Les investissements alloués à l'aménagement du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et contribueront à :

- Maintenir les infrastructures routières en bonne condition;

- Améliorer la sécurité routière par la mise en oeuvre de l'approche « Vision Zéro »;

- Augmenter le verdissement pour améliorer la qualité de l'air, réduire les ilôts de chaleur et optimiser la gestion des eaux de ruissellement;

- Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (AU) au réseau routier;

- Favoriser les modes de transports actifs (piétons et vélos);

- Augmenter l'attrait de la Ville et le plaisir d'y vivre.

Ce programme peut également être mis en contribution pour financer les travaux de voirie et d'aménagement de surface dans le cadre de projets visant le remplacement des infrastructures souterraines dans les rues locales et réalisés par la Direction des infrastructures.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité de la Division de la gestion d'actifs de la Direction de la mobilité, alors que la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2018, des investissements à hauteur de 125 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues sur le réseau local de la Ville de Montréal.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme d'aménagement des rues - Local - 55863.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 75,0 M$ afin de financer les travaux du Programme d'aménagement des rues - Local - 55863, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser l'aménagement complet des rues locales afin de maintenir les actifs de voirie en bon état, d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues et de favoriser les transports actifs (piétons et vélos).

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme d'aménagement des rues - Local - 55863.
Ces travaux permettront d'améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme d'aménagement des rues - Local - 55863 prévu au programme triennal d'immobilisations 2019-2021.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2019	2020	2021	Total
55863	25 000	50 000	50 000	**125 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la

Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 28 janvier 2019
Adoption au conseil municipal : 25 février 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : à partir de Mars 2019

Début d'exécution des travaux : Mars-Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690010 - Aménagement rues réseau local-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE RUES SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 75 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690010

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183690010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55863 GDD 1183690010.xlsDélégation de M. Perrier 19 dec 2018.eml

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste

Tél : (514) 868-8787

Co- Auteur
Maria Bardina

Conseiller(ere) budgetaire

(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-19

Pascal-Bernard DUCHARME

Chef de section
Tél :
(514) 872-2059

Division : Conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.11

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1185019001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division respect de la personne
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	DÉCLARER, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. ADOPTER le Règlement sur la Politique de respect de la personne. ADOPTER le Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement (18-010) et APPROUVER les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet, afin de rendre applicable aux élus et aux membres du personnel de cabinet le Règlement sur la Politique de respect de la personne

Il est recommandé au comité exécutif:
- d'approuver, conditionnellement à l'approbation des points ci-après parle conseil municipal, les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil de la ville:

- de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne.

- d'adopter le Règlement sur la Politique de respect de la personne

- d'adopter le Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-12-21 10:44

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185019001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division respect de la personne
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	DÉCLARER, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. ADOPTER le Règlement sur la Politique de respect de la personne. ADOPTER le Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement (18-010) et APPROUVER les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet, afin de rendre applicable aux élus et aux membres du personnel de cabinet le Règlement sur la Politique de respect de la personne

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 août 2012, le comité exécutif adoptait la Politique de respect de la personne (CE12 1208). La Politique précisait qu'elle devait être révisée après cinq ans.
Le 22 janvier 2018, le conseil de la ville, dans le cadre de l'étude de la motion de l'opposition officielle demandant un amendement au *Code d 'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* pour traiter des inconduites sexuelles, mandatait la Commission de la présidence « *afin d'étudier de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des élu.e.s* » (CM18 0111).

Le 2 mai 2018, Mme Tania Roussel, chef de la division Respect de la personne, au service des Ressources humaines, et Me Alain Bond, contrôleur général, rencontraient les membres de la Commission de la présidence afin de leur proposer que la révision de la Politique de respect de la personne soit faite dans une approche globale, de telle sorte que la Politique s'applique à l'ensemble de la communauté municipale: les élus, les employés et fonctionnaires, les membres du personnel de cabinet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1208: Adopter la nouvelle Politique de respect de la personne.
CM18 0111: Motion de l'opposition officielle demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'approche globale proposée aux membres de la Commission de la présidence, l'équipe corporative du respect de la personne et le contrôleur général ont révisé la Politique de respect de la personne qui avait été adoptée en 2012 par le comité exécutif.
Les modifications proposées

Essentiellement, les modifications proposées sont au nombre de trois.

La première modification vise la portée de la Politique: elle s'appliquera à l'ensemble de la communauté municipale qui se définit comme suit: « *les membres du conseil de la ville et de tout conseil d'arrondissement, les membres des instances consultatives, les membres du personnel de cabinet nommés selon l'article 114.4 de la Loi sur les cités et villes de même que les employés* ».

En effet, notre contexte de travail fait en sorte que tous les membres de la communauté municipale sont appelés à œuvrer en interaction et dans les mêmes lieux. Adopter une politique différente pour les différents groupes visés pourrait créer des zones grises: comment traiter alors une plainte d'un élu à l'égard d'un employé, ou l'inverse?

D'ailleurs, le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* a été modifié afin d'intégrer, à la règle déontologique portant sur le respect, les employés et les membres du personnel de cabinet (article 29) illustrant bien l'interaction entre tous les membres de la communauté municipale.

En intégrant les élus à la Politique de respect de la personne, nous atteignons deux objectifs: (1) cela répond au mandat de la Commission de la présidence et (2) nous élargissons ce mandat afin de traiter entièrement la notion de respect. La Politique ne se limite pas aux situations d'inconduite sexuelle; elle traite également de la notion d'incivilité et se préoccupe du climat de travail; cela rejoint la règle déontologique prévue à l'article 30 du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* , au chapitre 5 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* et à l'article 12.3.4 des *Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal* .

Cette première modification requiert que le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* soit modifié afin d'y prévoir spécifiquement que la Politique de respect de la personne s'applique. Le Règlement modifiant le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (18-010) est en conséquence soumis au conseil.

Le règlement en cours de révision actuellement concernant les instances consultatives indiquera que les membres de ces instances seront assujettis à la Politique de respect de la personne.

Elle requiert également que les *Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal* soient modifiées par le comité exécutif afin de prévoir l'application de la Politique de respect de la personne.

La deuxième modification confie à l'équipe corporative de respect de la personne le mandat de l'application de la Politique, des mécanismes d'aide et du processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes. La politique actuelle prévoit que l'application est faite dans les unités, i.e. les services corporatifs et les arrondissements.

Le service des Ressources humaines a constituée une équipe composée de médiateurs et d'enquêteurs spécialisés en la matière. Malgré le texte de la politique actuelle, la pratique est à l'effet que la majorité des plaintes portées dans le cadre de l'application de la politique est traitée par l'équipe corporative.

De surcroît, le traitement par l'équipe corporative permet une application uniforme, quelle que soit l'unité concernée; il permet également une distance nécessaire à une application objective, ce que peut compromettre, ne serait-ce qu'en apparence, une application par des personnes travaillant dans un même milieu.

Cette deuxième modification requiert que le conseil de la ville se déclare compétent, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne.

Toutefois, toute mesure corrective dont pourrait faire l'objet la personne mis en cause dans un processus de plainte sera décidée par l'autorité décisionnelle dans l'unité concernée (service corporatif ou arrondissement).

La troisième modification précise que le contrôleur général travaille en collaboration avec la Division du respect de la personne lors de la tenue d'un enquête, à la demande de cette dernière.

La Politique de respect de la personne constitue une application de l'obligation de respect prévu au *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* ; la Politique indique d'ailleurs dès le début prendre appui sur ce code. Le contrôleur général est mandaté afin de conseiller les unités dans l'application du code; il a également le mandat d'assurer les mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles. La Politique prévoit que cette dernière disposition du code s'applique advenant une mesure de représailles à l'égard d'un employé.

Cette modification confirme la pratique actuelle de collaboration entre la Division du respect de la personne et le contrôleur général.

JUSTIFICATION

L'adoption de cette Politique de respect de la personne, dans une approche qui regroupe l'ensemble des intervenants de la communauté municipale, et son application par l'équipe corporative dans le cadre de la déclaration en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, permettront à la Ville de mettre en place un traitement uniforme et objectif des demandes d'intervention, les signalements et des plaintes en matière d'incivilité et de harcèlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain Bond, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania ROUSSEL
chef de division

Tél : 514-280-3707
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé

Tél : 514-280-3739
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé
Tél :
Approuvé le : 2018-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-12-19

Service des ressources humaines
Direction de la rémunération globale et SIRH

Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Décembre 2018

Montréal

Table des matières

1. Préambule 2

2. Application 2

3. Horaire de travail 2

4. Congés 3

4.1 Jours fériés et congés chômés et rémunérés 3
4.2 Congés mobiles 4
4.3 Congés annuels (vacances) 4
4.4 Congés spéciaux 5
4.5 Congés de maladie 5
4.6 Congés pour affaires judiciaires 6
4.7 Congés pour affaires publiques 6
4.8 Congés parentaux 6

5. Rémunération et administration des salaires 10

5.1 Classification des emplois 10
5.2 Structure salariale 10
5.3 Détermination du salaire 10

6. Régime d'assurance collective 10

6.1 Dispositions générales 10
6.2 Invalidité de courte durée 11
6.3 Avantages pendant une invalidité 11
6.4 Retour au travail suite à une invalidité 12

7. Maladies professionnelles et accidents de travail 12

8. Régime de retraite 12

9. Frais de déplacements et de représentation 13

9.1 Allocation pour l'utilisation d'automobile personnelle 13
9.2 Frais de déplacements et dépenses afférentes 13
9.3 Dépenses de fonction 13
9.4 Frais de corporation professionnelle 13

10. Aide judiciaire 13

11. Cessation d'emploi 14

11.1 Généralités 14
11.2 Indemnité de départ 14

12. Règles déontologiques 15

12.1 Définitions 15
12.2 Valeurs et principes éthiques 16
12.3 Règles déontologiques 16
12.4 Mécanismes d'application et de contrôle 19

Annexe 1 – Structures salariales 2018 à 2021 22

1. Préambule

En vertu de l'article 114.6 de la Loi sur les cités et villes, les normes et barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés le directeur et les autres membres du personnel d'un cabinet, de même que leurs autres conditions de travail, sont fixés par le comité exécutif.

Les présentes conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville ont été préparées par le Service des ressources humaines et sont en vigueur à compter de leur adoption par le comité exécutif de la Ville. Elles continuent de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2021, ou jusqu'à ce que le comité exécutif approuve les modifications qui pourraient y être apportées.

L'article 12, portant sur les règles déontologiques, a été élaboré en collaboration avec le Bureau du contrôleur général.

Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

2. Application

a) Les conditions de travail énoncées ci-après prennent effet en date de la résolution du comité exécutif.

b) Ces conditions s'appliquent aux membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal (ci-après « la Ville ») nommés en vertu de l'article 114.4 de la Loi sur les cités et villes.

c) En vertu de l'article 114.7 de la Loi sur les cités et villes, une personne qui devient membre du personnel de cabinet ne devient pas ou cesse d'être, selon le cas, un fonctionnaire ou un employé de la municipalité.

d) Les membres du personnel de cabinet sont également assujettis aux règles qui sont applicables à leurs fonctions prévues par loi ou règlement ainsi qu'aux politiques, directives et encadrements administratifs de la Ville tels que modifiés de temps à autre.

3. Horaire de travail

a) Le membre du personnel de cabinet doit accorder la disponibilité requise à la réalisation des mandats qui lui sont confiés et l'horaire de travail est fixé par le maire de Montréal, le maire d'arrondissement ou le conseiller désigné (ci-après collectivement « l'élu » ou « l'employeur »).

b) Aux fins de divers calculs, la semaine régulière de travail est réputée être de trente-sept heures et demie (37,5) par semaine, sept heures et demie (7,5) par jour, cinq (5) jours par semaine.

c) Le temps de travail en excédent de la semaine régulière n'est pas rémunéré.

4. Congés

4.1 Jours fériés et congés chômés et rémunérés

4.1.1 Généralités

a) Les jours fériés suivants sont chômés et rémunérés :
- Jour de l'An
- Lendemain du jour de l'An
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête des patriotes ou de la Reine
- Fête nationale ou la Saint-Jean-Baptiste
- Jour du Canada ou la fête de la Confédération
- Fête du Travail
- Action de grâces
- Veille de Noël
- Jour de Noël
- Lendemain de Noël
- Veille du jour de l'An

Ainsi que les jours proclamés fêtes civiques ou civiles ou tout autre jour devant remplacer l'un ou l'autre des jours précités.

Le membre du personnel de cabinet a également droit à deux (2) jours de congés chômés et rémunérés entre Noël et le jour de l'An aux dates qui sont déterminées chaque année par l'Administration.

b) Si un jour férié est un samedi ou un dimanche, il est reporté à la journée ouvrable suivante. Toutefois, si la veille de Noël et la veille du jour de l'An coïncident avec un samedi ou un dimanche, ces jours de congé sont reportés au vendredi précédant Noël et le jour de l'An.

Dans le cas de substitution d'un jour férié, seul est considéré jour férié le jour servant de substitut.

c) Le membre du personnel de cabinet absent sans traitement le jour qui précède et qui suit un jour férié ne bénéficie d'aucun traitement pour le jour férié.

d) Le membre du personnel de cabinet déjà rémunéré lors d'un jour férié prévu au paragraphe 4.1.1 alinéa a) en vertu des dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ou en vertu d'un régime d'assurance, ne bénéficie d'aucun traitement complémentaire ni de remise pour ce jour.

4.1.2 Présence au travail un jour férié ou lors de l'un ou l'autre d'un congé chômé et rémunéré

Lorsqu'un membre du personnel de cabinet est requis expressément de travailler lors d'un congé prévu au paragraphe 4.1.1, il reçoit son traitement régulier et bénéficie, à son choix, du paiement ou de la remise à son crédit de jours fériés des heures travaillées durant son congé.

4.1.3 Solde à la fin de l'année de référence

Au 1er mai, l'employeur paie au membre du personnel de cabinet le solde de son crédit de jours fériés au taux de son traitement annuel au 30 avril de l'année.

4.1.4 Solde au départ

Le membre n'a droit, pour l'année durant laquelle il quitte son emploi, qu'aux heures des jours fériés accumulées et non prises entre le 1er mai courant et le moment de son départ. Ces heures sont payables au taux de son dernier traitement.

4.2 Congés mobiles

4.2.1 Modalités

Le membre du personnel de cabinet a droit, par anticipation, à des congés mobiles équivalant à trente-sept heures et demie (37,5) de travail régulier. Les congés mobiles sont acquis selon le nombre de mois complets de service accumulé entre le 1er mai et le 30 avril de la période en cours.

4.2.2 Choix

En avril de chaque année, le membre du personnel de cabinet peut décider, pour l'année de référence suivante, d'utiliser ses congés mobiles à des fins de transfert, pour l'une ou l'autre des options suivantes :

- Transfert au compte gestion-santé;
- Transfert dans un REER individuel.

4.2.3 Solde à la fin de l'année de référence

Les congés mobiles non utilisés au 30 avril ne sont ni transférables, ni monnayables.

4.2.4 Solde au départ

Au moment du départ, les congés mobiles non utilisés ne sont ni transférables, ni monnayables.

4.3 Congés annuels (vacances)

4.3.1 Généralités

a) Le membre du personnel de cabinet a droit, par anticipation, dès son embauche, à trois (3) ou quatre (4) semaines de vacances annuelles calculées au prorata selon le nombre de mois à courir entre la date d'embauche et le 30 avril suivant. Le quantum de vacances est fixé lors de l'embauche ou au 1er mai de chaque année, par le maire de Montréal, le maire d'arrondissement ou le conseiller désigné.

b) La période de référence des vacances s'étend du 1er mai d'une année au 30 avril de l'année suivante.

c) Le choix des périodes de vacances est déterminé après entente entre le membre du personnel de cabinet et l'élu.

d) Le membre du personnel de cabinet peut recevoir son traitement pour la période des vacances avant son départ, à la condition qu'il en fasse la demande et que la période de vacances ait été établie au moins vingt (20) jours ouvrables préalablement à la dernière paie précédant le début des vacances.

4.3.2 Solde à la fin de l'année de référence

a) Au 30 avril, le solde du crédit de vacances que le membre du personnel de cabinet avait obtenu au 1er mai de l'année précédente peut, sur décision de l'élu, être transféré dans sa banque de report de vacances ou payé au taux de son traitement annuel.

b) La banque de report de vacances ne peut excéder trois (3) semaines. Advenant le cas où la demande de transfert du crédit de vacances ne peut être effectuée en totalité dû au maximum de trois (3) semaines, l'excédent est payé au taux de son traitement annuel.

4.3.3 Solde au départ

a) Le membre du personnel de cabinet n'a droit, pour l'année durant laquelle il quitte son emploi, qu'à un dixième (1/10) de la valeur du nombre d'heures prévues au paragraphe 4.3.1 par mois complet de service entre le 1er mai courant et le moment de son départ.

b) Ces heures sont payables au taux du dernier traitement.

c) L'employeur est autorisé à retenir, sur les derniers chèques de paie du membre du personnel de cabinet, toute somme d'argent proportionnelle au crédit d'heures de vacances versé par anticipation alors que le membre du personnel de cabinet n'y avait pas droit.

4.4 Congés spéciaux

a) Le membre du personnel de cabinet peut s'absenter une (1) journée, sans réduction de traitement, le jour de son mariage ou de son union civile, à l'occasion du décès ou des funérailles de ses père, mère, enfant, frère, sœur, conjoint ou enfant du conjoint.

b) Le membre du personnel de cabinet peut s'absenter pour des motifs personnels dont la durée, compte tenu des circonstances, est préalablement déterminée avec l'élu.

c) Les heures d'absence découlant de l'application de l'alinéa b) sont déduites du crédit d'heures en maladie du membre du personnel de cabinet prévu au paragraphe 4.5.1.

4.5 Congés de maladie

4.5.1 Généralités

a) Au 1er mai, l'employeur accorde, par anticipation, au membre du personnel de cabinet en poste, un crédit d'heures de maladie de trente-sept heures et demie (37,5). Le membre du personnel de cabinet embauché après cette date se voit accorder un prorata de ce crédit établi en fonction du nombre de mois complets de service à courir entre la date de son embauche et le 30 avril suivant.

b) Les journées de maladie prises sont rémunérées à quatre-vingt pour cent (80 %) du taux de traitement en vigueur.

4.5.2 Solde à la fin de l'année de référence

a) Au 1er mai, le solde du crédit d'heures de maladie est rémunéré au taux de son traitement au 30 avril de l'année écoulée.

b) À compter du 1er mai 2020, le solde du crédit d'heures de maladie est rémunéré à trente pour cent (30 %) du taux de son traitement au 30 avril de l'année écoulée.

4.5.3 Solde au départ

a) Le membre du personnel de cabinet n'a droit, pour l'année durant laquelle il quitte son emploi, qu'à un douzième (1/12) de la valeur du nombre d'heures de maladie prévu au paragraphe 4.5.1 par mois complet de service entre le 1er mai courant et le moment de son départ. Ces heures sont rémunérées selon les dispositions prévues au paragraphe 4.5.2.

b) L'employeur est autorisé à retenir, sur les derniers chèques de paie du membre du personnel de cabinet, toute somme d'argent proportionnelle au crédit d'heures de maladie versé par anticipation alors que le membre du personnel de cabinet n'y avait pas droit.

4.6 Congés pour affaires judiciaires

Le membre du personnel de cabinet appelé comme candidat juré ou juré, reçoit la différence entre son traitement et les frais taxés à titre de candidat juré ou juré auxquels il a droit pendant le temps qu'il est requis d'agir comme tel, exception faite des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

4.7 Congés pour affaires publiques

Lorsque les lois applicables en matière d'élections fédérales, provinciales, municipales et scolaires prévoient l'obligation d'accorder un congé sans traitement, l'employeur accorde un tel congé sur demande écrite au membre du personnel de cabinet qui rencontre les conditions qui y sont prévues.

4.8 Congés parentaux

4.8.1 Généralités

Chaque congé doit être pris de façon continue, sauf pour les exceptions prévues à la Loi sur les normes du travail ou après entente avec l'élu.

4.8.2 Congé de maternité

a) La membre du personnel de cabinet peut s'absenter sans traitement pour un examen lié à la grossesse, effectué par un professionnel de la santé ou par une sage-femme. La membre du personnel de cabinet avise l'élu le plus tôt possible du moment où elle devra s'absenter.

b) Sous réserve de l'alinéa h), la membre du personnel de cabinet enceinte a droit à un congé de maternité sans traitement de vingt (20) semaines. Elle doit aviser son supérieur immédiat dix (10) jours ouvrables avant la date de son départ en présentant un certificat médical de son médecin traitant ou un rapport écrit signé par une sage-femme indiquant la date probable de la naissance. L'avis peut être moindre si le certificat médical atteste du besoin de cesser le travail dans un délai moindre.

c) Cependant, elle peut partir en tout temps durant la période de six (6) semaines précédant la date probable de la naissance et bénéficier du congé de maternité sans avoir à présenter de certificat médical.

d) La répartition des semaines de congé avant et après la naissance est à la discrétion de la membre du personnel de cabinet concernée, à l'intérieur des limites suivantes :
   - La membre du personnel de cabinet peut quitter son travail en tout temps à compter de la seizième (16e) semaine avant la date probable de la naissance inscrite au certificat médical requis à l'alinéa b).
   - Si la membre du personnel de cabinet veut reprendre son travail dans les deux (2) semaines suivant la naissance, elle doit produire un certificat médical attestant que la reprise de son emploi, à ce moment, ne met pas sa santé en danger.

- Si la naissance a lieu après la date prévue et que la membre du personnel de cabinet n'a pas pu bénéficier d'au moins deux (2) semaines de congé de maternité après la naissance, elle a droit automatiquement à une prolongation du congé de maternité équivalant à la période de retard.
- La membre du personnel de cabinet qui fait parvenir à l'élu, avant la date d'expiration de son congé de maternité, un avis accompagné d'un certificat médical attestant que son état de santé ou celui de son enfant l'exige, a droit à une prolongation du congé de maternité de la durée indiquée au certificat médical.

e) En raison d'un mauvais état de santé, la membre du personnel de cabinet enceinte est considérée en congé de maladie jusqu'à la date du début de son congé de maternité, sur présentation d'une preuve médicale satisfaisante justifiant une invalidité totale.

f) En cas d'interruption de grossesse ou en cas d'urgence découlant de l'état de grossesse entraînant un arrêt de travail, la membre du personnel de cabinet doit, aussitôt que possible, donner à son supérieur immédiat un avis accompagné d'un certificat médical attestant de l'interruption de grossesse ou de l'urgence et est alors considérée en congé de maladie.

g) La membre du personnel de cabinet enceinte exposée à des radiations, à des substances toxiques ou à des conditions de travail comportant du danger physique pour elle ou l'enfant à naître, doit être déplacée dans un autre poste, sur présentation d'une preuve médicale satisfaisante justifiant le déplacement.

h) En raison d'un mauvais état de santé, la membre du personnel de cabinet peut, immédiatement après son congé de maternité, prévu à l'alinéa b), être considérée en congé de maladie, sur présentation d'une preuve médicale satisfaisante justifiant une invalidité totale.

i) Lorsque survient une interruption de grossesse avant le début de la vingtième (20e) semaine précédant la date prévue de l'accouchement, la membre du personnel de cabinet a droit à un congé de maternité spécial, sans salaire, d'une durée n'excédant pas trois (3) semaines, à moins qu'un certificat médical n'atteste du besoin de prolonger le congé. Si l'interruption de grossesse survient à compter de la vingtième (20e) semaine de grossesse, la membre du personnel de cabinet a droit à un congé de maternité sans salaire d'une durée maximale de dix-huit (18) semaines continues à compter de la semaine de l'événement.

4.8.3 Congé d'adoption

a) Le membre du personnel de cabinet qui adopte légalement un enfant mineur autre qu'un enfant de son conjoint a droit à un congé d'adoption sans traitement de dix (10) semaines continues.

b) Le membre du personnel de cabinet doit aviser l'élu dix (10) jours ouvrables avant la date de son départ en présentant une déclaration écrite et les pièces justificatives attestant de la démarche d'adoption légale de l'enfant.

4.8.4 Congé de paternité

a) Le membre du personnel de cabinet dont la conjointe donne naissance à un enfant a droit à un congé sans traitement de cinq (5) semaines continues. Ce congé n'est pas transférable à la mère et ne peut pas être partagé entre le père et la mère.

b) Ce congé peut être pris à n'importe quel moment, mais il ne peut pas commencer avant la semaine de la naissance de l'enfant et doit se terminer au plus tard cinquante-deux (52) semaines après la naissance de l'enfant.

c) Le membre du personnel de cabinet doit aviser l'élu trois (3) semaines avant la date du début du congé en présentant une déclaration attestant de sa demande de congé de paternité auprès du Régime québécois d'assurance parentale et en indiquant la durée de celui-ci. Le délai peut être moindre si la naissance survient avant la date prévue de celle-ci.

4.8.5 Naissance ou adoption

a) Le membre du personnel de cabinet peut s'absenter du travail pendant cinq (5) jours, dont deux (2) sont rémunérés, à l'occasion de la naissance de son enfant, de l'adoption d'un enfant ou lorsque survient une interruption de grossesse à compter de la vingtième (20e) semaine de grossesse.

b) Ce congé peut être fractionné en journées. Il ne peut être pris après l'expiration des quinze (30) jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

c) Le membre doit aviser l'employeur de son absence le plus tôt possible

4.8.6 Congé parental

a) Un congé parental continu et sans traitement, qui ne peut excéder cinquante-deux (52) semaines, est accordé au membre du personnel de cabinet qui est le père ou la mère d'un nouveau-né et au membre du personnel de cabinet qui adopte un enfant. Le congé peut débuter au plus tôt la semaine de la naissance du nouveau-né ou, dans le cas d'une adoption, la semaine où l'enfant est pris en charge.

   Le congé parental se termine au plus tard soixante-dix (70) semaines après la naissance ou, dans le cas d'une adoption, soixante-dix (70) semaines après la prise en charge de l'enfant, sauf dans les cas prévus par la loi.

b) Le membre du personnel de cabinet doit aviser l'élu au moins trois (3) semaines avant la date du début du congé en présentant une déclaration écrite attestant de sa demande de congé parental et en indiquant la durée de celui-ci. Ce délai peut être moindre si la présence du membre du personnel de cabinet est requise auprès de l'enfant nouveau-né ou nouvellement adopté ou, le cas échéant, auprès de la mère, en raison de leur état de santé.

4.8.7 Prestations supplémentaires d'assurance parentale

Le membre du personnel de cabinet au service de l'élu avant le début de son congé de maternité, de son congé d'adoption ou de son congé de paternité qui, suite à la présentation d'une demande de prestations en vertu du Régime québécois d'assurance parentale, est déclaré admissible à de telles prestations, a droit, durant son congé, à une indemnité complémentaire fixe égale à la différence entre quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de son traitement hebdomadaire et les prestations d'assurance parentale qu'il reçoit ou pourrait recevoir, sans toutefois excéder :

- Un maximum de vingt (20) semaines pour la membre en congé de maternité ;
- Un maximum de cinq (5) semaines pour le membre du personnel de cabinet en congé de paternité ;
- Un maximum de cinq (5) semaines pour le membre du personnel de cabinet en congé d'adoption.

4.8.8 Avantages pendant les congés parentaux

4.8.8.1 Généralités

a) Le membre du personnel de cabinet continue d'accumuler un crédit de vacances, crédit d'heures de maladie, crédit de congés mobiles et service continu pendant :
   - un maximum de cinquante-deux (52) semaines pour le membre du personnel de cabinet ayant bénéficié d'un congé de maternité, soit pendant les vingt (20) semaines du congé de maternité et les trente-deux (32) premières semaines du congé parental ;
   - un maximum de trente-deux (32) semaines pour le membre du personnel de cabinet à l'occasion de la naissance de son enfant, soit pendant les cinq (5) semaines du congé de paternité et les vingt-sept (27) premières semaines du congé parental ;
   - un maximum de trente-deux (32) semaines pour le membre du personnel de cabinet qui a adopté un enfant, soit pendant les cinq (5) semaines du congé d'adoption et les vingt-sept (27) premières semaines du congé parental.

b) Au 30 avril, si un solde de crédit de vacances demeure en raison d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité survenu en cours d'année, sous réserve de l'approbation de l'élu, le membre du personnel de cabinet peut prendre ses vacances à son retour, transférer le solde dans sa banque de report de vacances ou, après entente avec l'élu, se faire monnayer le solde de vacances selon les conditions établies au paragraphe 4.3.2 des présentes.

c) Au 30 avril, si un solde de crédit d'heures de maladie demeure en raison d'un des congés parentaux survenu en cours d'année, l'employeur paie au membre du personnel de cabinet le solde de ce crédit aux conditions établies au paragraphe 4.5.2 des présentes.

d) Le solde de jours fériés, de congés chômés et rémunérés octroyé au paragraphe 4.1.1 ou de congés mobiles au 30 avril en raison d'un des congés parentaux n'est ni payable, ni transférable.

4.8.9 Régime d'assurance collective pendant les congés parentaux

Pendant les congés parentaux, le membre du personnel de cabinet demeure couvert par le régime d'assurance collective en assumant sa part des contributions, sous réserve des dispositions du régime d'assurance collective qui lui est applicable.

4.8.10 Retour au travail

a) À son retour au travail après un des congés parentaux, l'employeur réintègre le membre du personnel de cabinet dans son poste habituel qu'il occupait au moment de son départ avec les mêmes avantages, y compris le traitement auquel il aurait droit s'il était resté au travail. Si le poste habituel n'existe plus à son retour, l'employeur lui reconnaît tous les droits et privilèges dont il aurait bénéficié au moment de l'abolition du poste s'il avait alors été au travail.

b) Le membre du personnel de cabinet qui veut mettre fin à son congé avant la date prévue doit donner à l'élu un préavis écrit d'au moins trois (3) semaines de la date de son retour au travail.

c) Toutefois, si un membre du personnel de cabinet est en invalidité lorsqu'il fait sa demande, celui-ci ne peut être autorisé à interrompre son congé avant la date prévue de son retour.

5. Rémunération et administration des salaires

5.1 Classification des emplois

Les membres du personnel de cabinet possèdent une structure salariale et une structure d'emplois qui leur sont propres.

5.2 Structure salariale

a) La structure salariale a pour but d'ordonner en classes et en échelles l'ensemble des salaires offerts. Elle se compose de deux éléments principaux : des classes (regroupements d'emplois) et des échelles salariales propres à chacune des classes. Chacune des classes possède une échelle salariale qui comporte un minimum et un maximum.

b) Le salaire du membre du personnel de cabinet est ajusté au 1er janvier selon l'augmentation générale accordée aux cadres administratifs et aux cadres de direction :

2018	2019	2020	2021
1,75 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %

c) La structure salariale pour les années 2018 à 2021 est illustrée à l'annexe 1

5.3 Détermination du salaire

a) Le salaire à l'embauche doit se situer entre les bornes minimums et maximums de l'échelle salariale propre à l'emploi. Ce salaire est fixé par le maire de Montréal, le maire d'arrondissement ou le conseiller désigné, selon le cabinet auquel le membre du personnel de cabinet est rattaché.

b) Nonobstant le paragraphe 5.2 alinéa b), le salaire annuel peut faire l'objet d'une révision en cours d'année en raison de responsabilités additionnelles ou aux fins d'équité interne. Cette révision doit être effectuée dans le respect de l'échelle salariale de l'emploi occupé tel que prévu aux paragraphes 5.2 et 5.3.

6. Régime d'assurance collective

6.1 Dispositions générales

a) Le membre du personnel de cabinet est couvert par le Programme flexible d'assurance collective sous réserve des dispositions applicables et décrites à la brochure d'assurance collective, à l'exclusion de la garantie d'invalidité de longue durée. Le membre du personnel de cabinet, qui est un rentier d'un régime de la Ville de Montréal, ne bénéficie d'aucune garantie d'assurance collective.

b) Au 1er janvier, l'employeur attribue à chaque membre du personnel de cabinet un montant de crédits flexibles que celui-ci pourra utiliser, à son choix, pour l'une des options suivantes :
   - Paiement de sa part du coût des régimes;
   - Dépôt au compte gestion-santé;
   - Transfert dans un REER individuel.

c) Si aucun choix n'est signifié par le membre du personnel de cabinet lors de son adhésion initiale, il sera assuré par défaut au titre « des régimes de base » et les crédits flexibles seront automatiquement transférés au compte gestion-santé.

d) Tous les deux (2) ans, une campagne de réadhésion a lieu à l'automne afin de permettre au membre du personnel de cabinet de modifier son choix de protection. Si aucun choix n'est signifié par le membre du personnel de cabinet, les protections actuelles seront reconduites pour les deux (2) années suivantes.

6.2 Invalidité de courte durée

a) Le membre du personnel de cabinet qui s'absente en raison de maladie ou d'accident personnel autre que ce qui est prévu à l'article 7, utilise prioritairement son crédit d'heures de maladie pour couvrir le délai de carence de cinq (5) jours ouvrables. À défaut d'avoir un solde suffisant de crédit d'heures de maladie, il doit utiliser son crédit de banque de vacances reportée, de congés mobiles ou de vacances pour couvrir ce délai.

b) Le membre du personnel de cabinet qui s'absente pour raison de maladie ou d'accident personnel doit fournir un certificat de son médecin traitant et produire les documents requis aux fins d'application des présentes.

c) Sous réserve du paragraphe 6.1 alinéa a), le membre de personnel de cabinet qui s'absente pour raison de maladie ou d'accident personnel bénéficie d'une prestation égale à soixante-quinze pour cent (75 %) du traitement pour une période maximale de vingt-six (26) semaines. Cette garantie s'applique après un délai de carence de cinq (5) jours ouvrables consécutifs d'absence.

d) L'employeur peut, par un médecin de son choix, faire examiner le membre du personnel de cabinet absent pour raisons de maladie ou accident autres que ce qui est prévu à l'article 7.

6.3 Avantages pendant une invalidité

a) Pendant les vingt-six (26) premières semaines où le membre du personnel de cabinet est en invalidité, il continue d'accumuler vacances, crédits d'heures de maladie, crédits de congés mobiles, et service continu. Dans le cas d'une invalidité à temps partiel, les congés et les crédits prévus aux paragraphes 4.2, 4.3 et 4.5 sont calculés au prorata du nombre de mois complets de service; ce prorata est applicable après les vingt-six (26) premières semaines.

b) Pendant les vingt-six (26) premières semaines où le membre du personnel de cabinet est en invalidité ou en invalidité à temps partiel, il demeure couvert par le régime d'assurance collective en assumant sa part des contributions, sous réserve des dispositions du régime d'assurance collective qui lui est applicable.

c) Au 30 avril, si un solde de crédit de vacances demeure en raison d'une invalidité survenue en cours d'année le membre du personnel de cabinet peut prendre ses vacances à son retour, transférer le solde dans sa banque de report de vacances ou après entente avec l'élu, se faire monnayer le solde de vacances, selon les conditions établies au paragraphe 4.5.2 des présentes.

d) Au 30 avril, si un solde de crédit d'heures de maladie demeure en raison d'une invalidité survenue en cours d'année, l'employeur paie au membre du personnel de cabinet le solde de ce crédit aux conditions établies au paragraphe 4.5.2 des présentes.

e) Le solde de congés mobiles au 30 avril en raison d'une invalidité n'est ni payable, ni transférable.

f) Le solde de jours fériés, de congés chômés et rémunérés au paragraphe 4.1.1 accumulés préalablement au début de la période d'invalidité est payable au 30 avril de l'année en cours.

6.4 Retour au travail suite à une invalidité

a) Le membre du personnel de cabinet de retour au travail après une invalidité égale ou inférieure à vingt-six (26) semaines, réintègre le poste qu'il occupait au moment de son départ ou un poste équivalent avec le traitement auquel il aurait droit s'il était resté au travail.

b) Le membre du personnel de cabinet qui n'a pas maintenu la protection d'invalidité de courte durée durant un congé sans traitement ou le membre du personnel de cabinet qui aurait omis de payer la prime de cette garantie, ne pourra recevoir de prestations d'invalidité de courte durée si son invalidité survient avant la date prévue de son retour au travail.

7. Maladies professionnelles et accidents de travail

a) Dans les cas de blessure subie ou de maladie résultant de l'exercice de ses fonctions, le membre du personnel de cabinet reçoit quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de son salaire net pour chaque jour ou partie de jour où il aurait normalement travaillé n'eût été de son incapacité pendant les quatorze (14) jours complets suivant le début de cette incapacité. Cependant, le membre du personnel de cabinet rembourse à l'employeur toute somme d'argent qu'il perçoit en compensation de traitement par l'application de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des règlements adoptés sous l'autorité de ces lois.

b) Lorsque l'incapacité d'exercer sa fonction en raison de sa lésion qui se prolonge au-delà de quatorze (14) jours, l'employeur verse au membre du personnel de cabinet, dont le traitement annuel à la date de l'événement est supérieur au salaire maximum annuel assurable, une indemnité complémentaire. Celle-ci correspond à un montant brut suffisant pour couvrir la différence entre quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du traitement annuel net et l'indemnité de remplacement du revenu reçue. L'indemnité complémentaire est versée suite à la présentation par le membre du personnel de cabinet de la preuve de l'indemnité reçue.

c) Durant la période d'incapacité, le membre du personnel de cabinet peut continuer à participer au régime d'assurance collective, s'il en fait la demande au début de son incapacité et s'il acquitte régulièrement les primes exigibles. L'employeur continue d'assumer sa part durant la période d'incapacité.

d) Dès qu'un membre du personnel de cabinet est considéré apte au travail à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, il réintègre son emploi.

8. Régime de retraite

a) Sous réserve des règles fiscales applicables et afin d'offrir un véhicule d'épargne-retraite, le membre du personnel de cabinet qui n'est pas un rentier d'un régime de retraite de la Ville est admissible à recevoir une montant forfaitaire qui devra obligatoirement être versé à un compte REER au choix du membre du personnel de cabinet.

b) Le montant correspond à un pourcentage de neuf virgule neuf pour cent (9,9 %) du salaire de base versé au cours de la période de référence, soit du 1er janvier au 31 décembre de la même année.

9. Frais de déplacements et de représentation

9.1 Allocation pour l'utilisation d'automobile personnelle

Conformément à l'encadrement administratif « Allocation pour utilisation d'automobile personnelle » en vigueur et selon les conditions qui y sont prévues :

a) Il est possible pour un membre du personnel de cabinet d'obtenir une allocation pour l'utilisation d'une automobile personnelle, selon les besoins de déplacements requis par ses fonctions et sur la base d'une analyse des besoins émise par l'élu.

b) Cette allocation automobile est rattachée à la fonction et est attribuée au titulaire du poste et non à l'individu; elle n'est pas transférable selon les affectations de celui-ci.

9.2 Frais de déplacements et dépenses afférentes

Conformément à l'encadrement administratif « Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes » en vigueur et selon les conditions qui y sont prévues, il est possible pour un membre du personnel de cabinet d'obtenir un remboursement de dépenses pour des déplacements, à la demande de l'employeur, ainsi que des dépenses afférentes effectuées dans l'exercice de ses fonctions.

9.3 Dépenses de fonction

Sur présentation de pièces justificatives et avec l'autorisation de l'élu, le membre du personnel de cabinet peut se faire rembourser les dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'année.

9.4 Frais de corporation professionnelle

Afin de favoriser le maintien de l'expertise, les réseaux d'échanges et le rayonnement professionnel, les frais de participation aux corporations ou associations professionnelles peuvent être remboursés sur la base d'un avis de pertinence émis par l'élu.

10. Aide judiciaire

a) Sous réserve des alinéas b) et c), la Ville assume les frais de défense d'un membre du personnel de cabinet dans les cas et aux conditions prévus à la Loi sur les cités et villes. Elle convient de l'indemniser pour les dommages-intérêts dus à un tiers qui résultent de la faute du membre du personnel de cabinet dans l'exercice de ses fonctions, sauf s'il s'agit d'une faute lourde, intentionnelle ou séparable de cet exercice ou si le membre du personnel de cabinet, sans l'autorisation de la Ville, admet sa faute ou assume sa défense ou représentation, lors de la procédure où sa faute est démontrée, lui-même ou par le procureur de son choix.
b) Dans le cas où un membre du personnel de cabinet fait usage, dans l'exercice de ses fonctions et avec l'assentiment de l'élu, d'un véhicule automobile appartenant à la Ville ou loué par celle-ci, la Ville s'engage à tenir ce membre du personnel de cabinet indemne de la réclamation d'un tiers en raison de dommages causés dans l'usage de ce véhicule automobile, sauf si ce membre du personnel de cabinet est reconnu coupable d'une infraction au Code criminel liée à l'usage de ce véhicule automobile.

c) La protection prévue à l'alinéa b) est également accordée au membre du personnel de cabinet qui, dans l'exercice de ses fonctions et avec l'assentiment de l'élu, est passager d'un véhicule appartenant ou loué par la Ville.

d) Dans le cas où un membre du personnel de cabinet fait usage, dans l'exercice de ses fonctions avec l'assentiment de l'élu, en conformité avec les politiques en vigueur et modifiées de temps à autre, de son propre véhicule automobile, la Ville s'engage à tenir ledit membre du personnel de cabinet indemne de la réclamation d'un tiers en raison de dommages causés dans l'usage de ce véhicule automobile, sauf si ce membre du personnel de cabinet est reconnu coupable d'une infraction au Code criminel liée à l'usage de ce véhicule automobile.

11. Cessation d'emploi

11.1 Généralités

a) L'emploi du membre du personnel de cabinet prend fin à la première des éventualités suivantes :
- Le jour de sa démission;
- Le jour où l'élu, soit l'employeur, y met fin;
- Le trentième (30e) jour ou, dans le cas d'un membre du personnel de cabinet dont le service continu est moins d'un (1) an, le quinzième (15e) jour après l'expiration du mandat de l'élu.

b) Le membre du personnel de cabinet peut mettre fin à son emploi en tout temps en donnant à l'employeur un préavis raisonnable.

c) L'employeur peut aussi mettre fin à l'emploi du membre du personnel de cabinet en tout temps en lui remettant une indemnité de départ, selon les conditions prévues au paragraphe 11.2.

d) L'employeur a le droit de mettre fin à l'emploi du membre du personnel de cabinet en tout temps pour motifs sérieux, sans indemnité.

e) Un avis écrit de la cessation d'emploi, conformément à la Loi sur les normes du travail, est remis au membre du personnel de cabinet dans les cas qui y sont prévus. Cet avis doit faire mention de la date de la cessation d'emploi et rappeler au membre du personnel de cabinet son devoir de respecter son obligation de loyauté et les règles éthiques après-emploi prévues à l'article 12 des présentes.

   Lorsque l'employeur offre, en vertu de l'alinéa c), l'indemnité de départ en vertu du paragraphe 11.2, cette indemnité inclut tout préavis ou indemnité qui pourrait être due au membre du personnel de cabinet en vertu de la Loi sur les normes du travail ou toute autre loi applicable. Aucune autre somme, sous réserve de l'alinéa g), préavis ou délai n'est ajouté à ce que prévoit le paragraphe 11.2.

f) Le membre du personnel de cabinet doit remettre à l'employeur, immédiatement après la cessation d'emploi, tout matériel ou document en sa possession ou sous son contrôle qui serait la propriété de l'employeur ou de la Ville contenant des informations sur lesquelles l'employeur ou la Ville a des droits de propriété ou contenant des informations confidentielles qui le concerne.

11.2 Indemnité de départ

a) L'indemnité de départ est payable au membre du personnel de cabinet lorsque son emploi prend fin selon l'une des trois (3) éventualités mentionnées au paragraphe 11.1 alinéa a). L'indemnité de départ n'est pas versée dans le cas d'une fin d'emploi pour motifs sérieux tel que stipulé au paragraphe 11.1 alinéa c).

b) Le montant maximal de l'indemnité de départ correspond à une (1) semaine de salaire pour chaque période de trois (3) mois de service accomplis à titre de membre du personnel de cabinet.

c) Le nombre de mois d'indemnité accumulés ne peut excéder douze (12) mois. Le nombre maximal de mois est porté à dix-huit (18) dans le cas d'un membre du personnel de cabinet ayant cumulé plus de six (6) mois d'indemnité en date du 23 octobre 2013.

d) Si le membre du personnel de cabinet est embauché par la Ville, par une de ses sociétés paramunicipales ou à titre de membre du personnel d'un autre cabinet de la Ville avant l'échéance de la période visée par l'indemnité de départ tenant lieu de délai de congé, la partie correspondant au nombre de semaines résiduelles de ladite indemnité est, comme condition d'embauche, remboursée au moment de cette embauche.

12. Règles déontologiques

12.1 Définitions

Aux fins des présentes règles, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« avantage » : cadeau, don, faveur, prêt, compensation, avance, bénéfice, service, commission, récompense, rémunération, somme d'argent, rétribution, profit, indemnité, escompte, voyage ou promesse d'avantages futurs ou marque d'hospitalité.

« cabinet du maire » : s'entend du cabinet du maire de la Ville ou d'un arrondissement, selon le cas.

« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu du membre du personnel de cabinet et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions.

« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez un membre du personnel de cabinet, d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions.

« conseiller à l'éthique et la déontologie » : la personne nommée par la Ville à ce titre.

« information non disponible au public » : information qui ne peut être obtenue selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

« intérêt pécuniaire » : intérêt économique, direct ou indirect, distinct de celui du public ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« intérêt personnel » : intérêt autre que pécuniaire, direct ou indirect, distinct de celui du public ou qui peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« intérêt des proches » : intérêt de toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment son conjoint, ses enfants, ses ascendants ou ses frères et sœurs.

« membre du conseil » : les membres du conseil de la Ville et de tout conseil d'arrondissement, y compris le maire et les membres du comité exécutif.

12.2 Valeurs et principes éthiques

a) Le membre du personnel de cabinet adhère aux valeurs de la Ville énoncées à l'article 2 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (Règlement 14-004). Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique sont les suivantes :
   - L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
   - L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
   - La prudence et la transparence dans la poursuite de l'intérêt public;
   - Le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
   - La loyauté envers la municipalité;
   - La recherche de l'équité.

b) Le membre du personnel de cabinet reconnaît que ces valeurs doivent le guider dans l'exercice de ses fonctions et dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables et qu'il doit être tenu compte de ces valeurs dans l'interprétation des présentes règles. Il recherche la cohérence entre ses actions et ces valeurs, même si, en soi, ses actions ne contreviennent pas aux règles déontologiques, aux règlements et aux lois qui lui sont applicables.

12.3 Règles déontologiques

12.3.1 Conflits d'intérêts

a) Dans l'exercice de ses fonctions, le membre du personnel de cabinet ne peut :
   - se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa fonction;
   - agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de ses proches ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne physique ou morale;
   - se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne physique ou morale.

b) Le membre du personnel de cabinet doit s'abstenir d'utiliser ou de communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

c) Le membre du personnel de cabinet ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.

d) Le membre du personnel de cabinet ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville, de la même manière qu'un membre d'un conseil de la Ville selon ce qui est prévu à l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2).

e) Le membre du personnel de cabinet qui est placé dans une situation de conflit d'intérêts doit sans délai mettre fin à cette situation.

Si le membre du personnel de cabinet se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, il doit mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation et doit en aviser par écrit le conseiller à l'éthique et à la déontologie.

Tant que la situation n'est pas régularisée, il ne doit pas discuter, même en privé, des dossiers qui peuvent être liés de près ou de loin avec l'intérêt en cause et ne doit pas exercer ou tenter d'exercer directement ou indirectement quelque influence à l'égard de ces dossiers.

Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre le membre du personnel de cabinet visé et le conseiller à l'éthique et à la déontologie.

f) Le membre du personnel de cabinet qui, parallèlement à l'exercice de ses fonctions, exerce une autre fonction doit éviter tout conflit dans l'exercice de ces fonctions.

L'occupation ou l'exercice d'un autre emploi, d'une autre charge ou fonction ne doit pas nuire à sa prestation de travail.

g) Le membre du personnel de cabinet doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emplois émanant de l'extérieur.

Le cas échéant, le membre du personnel de cabinet doit informer par écrit le conseiller à l'éthique et la déontologie d'une telle offre qu'il prend en considération.

12.3.2 Dons et avantages

a) Aux fins des présentes règles, ne constitue pas un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel le fait, pour un membre du personnel de cabinet, d'accepter, à l'occasion d'activités liées à ses fonctions, un avantage qui :

- n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité;
- ne compromet aucunement l'intégrité du conseil, du comité exécutif, d'une commission, d'un comité ou d'un membre du conseil;
- est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité;
- ne consiste pas en une somme d'argent, une action, une obligation, un titre quelconque de finances.

b) Lorsqu'un membre du personnel de cabinet accepte ou reçoit un avantage décrit au paragraphe 12.3.2 alinéa a), il doit, si cet avantage a une valeur de deux cent dollars (200 $) ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne à l'intérieur d'une période de six (6) mois totalise deux cent dollars (200 $) ou plus, le déclarer, par écrit au conseiller à l'éthique et la déontologie, dans les dix (10) jours. Cette déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, préciser le nom de celui ou celle qui le lui a procuré, ainsi que les circonstances dans lesquelles le membre du personnel de cabinet a reçu cet avantage.

c) Le paragraphe 12.3.2 alinéa b) ne s'applique pas :

- si l'avantage provient du gouvernement ou d'une municipalité, d'un organisme gouvernemental ou municipal, ou d'un de leurs représentants officiels;
- si l'avantage provient du parti politique dont il est membre;
- si le membre du personnel de cabinet fait remise de l'avantage reçu au conseiller à l'éthique et à la déontologie.

d) En plus de ce qui lui est alloué par la Ville, un membre du personnel de cabinet ne peut, directement ou indirectement, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers :

- solliciter, accepter ou recevoir un avantage, en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service à l'égard d'un projet de règlement, d'une résolution ou de toute question soumise ou qui doit être soumise au conseil, au comité exécutif, à une commission, à un comité de travail ou en toute autre circonstance;
- accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;
- accepter un avantage de source anonyme.

e) Dans le cas d'un avantage de source anonyme, si on ne peut en retracer l'origine, le membre du personnel de cabinet qui l'a reçu doit en faire la remise au conseiller à l'éthique et à la déontologie.

12.3.3 Utilisation de biens et de services de la Ville

a) Le membre du personnel de cabinet, lorsqu'il utilise les biens et les services de la Ville ou ceux du membre du conseil qui l'emploie aux fins de l'exercice de ses fonctions, doit le faire dans le respect de ses obligations de loyauté, discrétion et civilité et dans le respect des lois, des règlements et des directives.

b) Le membre du personnel de cabinet ne peut confondre les biens de la Ville ou ceux du membre du conseil qui l'emploie avec les siens ni les utiliser à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tiers, à moins qu'il ne s'agisse d'un service offert de façon générale par la Ville.

12.3.4 Respect

Le membre du personnel de cabinet doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie. À cette fin, le Règlement sur la Politique de respect de la personne **(*insérer le numéro du règlement*)** s'applique aux membres du personnel de cabinet.

12.3.5 Déclaration d'intérêts

a) La présente section s'applique au directeur de cabinet du maire ou d'un conseiller désigné au sens prévu au paragraphe 114.5 de la Loi sur les cités et villes.

b) Le directeur de cabinet doit, dans les soixante (60) jours de sa nomination et, par la suite, tous les ans et au plus tard à la date fixée par le conseiller à l'éthique et à la déontologie, déposer auprès de celui-ci une déclaration d'intérêts comportant les mêmes renseignements que doit fournir un membre du conseil en vertu de ce qui est prévu à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2) soit notamment les renseignements suivants :

   i. L'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;

   ii. L'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des

entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;

iii. Les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe;

iv. L'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède deux mille dollars (2 000 $).

Le directeur de cabinet pour qui les alinéas i. à iv. ne trouvent pas application doit remplir une déclaration à cet effet et la déposer au conseiller en éthique.

c) Le directeur de cabinet doit aviser par écrit le conseiller à l'éthique et à la déontologie de tout changement au contenu de sa déclaration dans les soixante (60) jours suivant le changement.

d) Après avoir examiné la déclaration visée au paragraphe 12.3.5 alinéa b) du présent paragraphe, le conseiller à l'éthique et à la déontologie peut demander de rencontrer le directeur de cabinet en vue de vérifier la conformité de la déclaration et de discuter de ses obligations aux termes des présentes règles.

e) Le directeur de cabinet qui possède moins de dix pour cent (10 %) des actions émises donnant droit de vote n'a pas à déclarer cet intérêt.

12.3.6 Règles éthiques après-emploi

a) Un membre du personnel de cabinet ne doit pas, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne physique ou morale tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du personnel de cabinet.

b) Le membre du personnel de cabinet qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas communiquer une information confidentielle. Il ne peut non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Ville, le membre du conseil qui l'employait ou un tiers avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.

c) Un membre du personnel de cabinet qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou opération.

d) Un membre du personnel de cabinet doit se conformer aux dispositions interdisant les actes de lobbyisme après emploi comme prévu à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ. c. T-11.011).

12.4 Mécanismes d'application et de contrôle

12.4.1 Conseiller à l'éthique et à la déontologie

a) Le rôle et les responsabilités du conseiller à l'éthique et à la déontologie consistent à :

- offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des présentes règles;
- recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les déclarations et divulgations qui lui sont transmises en vertu des présentes règles;
- procéder aux enquêtes;
- faire rapport annuellement au conseil municipal sur l'interprétation générale et la mise en œuvre

des présentes règles.

b) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie exerce ses fonctions dans un souci d'information, de prévention, de confidentialité, d'objectivité et d'impartialité.

Dans l'exécution de ses fonctions et plus particulièrement dans l'appréciation des règles déontologiques applicables aux membres du personnel de cabinet, il tient compte de leur adhésion aux valeurs de la Ville.

c) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie conserve les documents relatifs à un membre du personnel de cabinet au sujet duquel il a entrepris une enquête selon l'échéancier prévu au Calendrier des délais de conservation de la Ville.

d) Tous les dossiers, les notes et les documents relatifs au mandat du conseiller à l'éthique et à la déontologie dans le cadre des présentes règles demeurent la propriété de la Ville. À la fin de son mandat ou sur demande de la Ville, le conseiller éthique et à la déontologie doit les remettre sans délai au greffier de la Ville.

e) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie fera remise à la Ville de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui lui a été remis par un membre du personnel de cabinet en application du paragraphe 12.3.2 alinéa e).

12.4.2 Avis du conseiller à l'éthique et à la déontologie

a) Sur demande écrite d'un membre du personnel de cabinet, le conseiller à l'éthique et à la déontologie donne un avis écrit et motivé, assorti des recommandations qu'il juge indiquées, sur toute question concernant ses obligations aux termes des présentes règles.

Sous réserve de la loi, l'avis est confidentiel et ne peut être rendu public que par celui qui l'a demandé ou avec son consentement écrit.

b) Un membre du personnel de cabinet est réputé n'avoir commis aucun manquement aux présentes règles pour un acte ou une omission s'il a préalablement fait une demande d'avis au conseiller à l'éthique et à la déontologie et si cet avis conclut que cet acte ou cette omission n'enfreint pas les présentes règles, pourvu que les faits allégués au soutien de sa demande aient été présentés de façon exacte et complète.

12.4.3 Enquêtes et rapports

a) Sur demande écrite du membre du conseil dont le membre du personnel de cabinet relève ou du chef du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil, le conseiller à l'éthique et à la déontologie peut faire une enquête pour déterminer si un membre du personnel de cabinet a commis un manquement aux présentes règles.

b) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie peut faire une enquête à l'égard d'une personne qui a cessé d'être un membre du personnel de cabinet relativement à des actes qui auraient été posés en lien avec son emploi.

c) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie informe le membre du personnel de cabinet qu'il fait enquête pour déterminer si un manquement aux présentes règles a été commis.

d) Sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de celui qui a fait la demande d'enquête, lorsqu'il le juge nécessaire, le conseiller à l'éthique et à la déontologie peut mandater spécialement toute personne à faire une enquête.

e) Si, après vérification, le conseiller à l'éthique et à la déontologie est d'avis que la demande d'enquête est non fondée, il met fin au processus et l'indique dans son rapport.

f) Le conseiller à l'éthique et à la déontologie enquête à huis clos et avec toute la diligence voulue. Il permet au membre du personnel de cabinet qui fait l'objet de l'enquête de présenter une défense pleine et entière.

   Le conseiller à l'éthique et à la déontologie ne peut commenter publiquement une vérification ou une enquête, mais il peut confirmer qu'une demande a été reçue à cet effet ou encore qu'une vérification ou une enquête a été commencée ou a pris fin. Il peut également indiquer pourquoi, après vérification, il a décidé de ne pas tenir une enquête.

g) Le rapport d'enquête du conseiller à l'éthique et à la déontologie est remis au membre du personnel de cabinet visé, au membre du conseil dont il relève ainsi qu'au chef du parti politique autorisé représenté à la Ville dont fait partie ce membre du conseil.

Annexe 1 – Structures salariales 2018 à 2021

Structure salariale 2018			
Groupe de traitement	**Emplois**	**Minimum**	**Maximum**
00N	• Attaché politique • Attaché politique en arrondissement	41 073 $	109 526 $
000L	• Attaché de presse - Cabinet du comité exécutif • Conseiller politique - soutien au comité exécutif • Conseiller spécial • Conseiller spécial du maire • Directeur de cabinet • Directeur de cabinet adjoint - Arrondissement de Ville-Marie • Directeur de cabinet en arrondissement • Responsable - coordination et planification stratégique en communication	68 454 $	130 064 $
00K	• Conseiller principal du maire • Directeur adjoint de cabinet - Cabinet du maire et du comité exécutif • Directeur aux communications • Directeur de cabinet - maire de Montréal	82 145 $	177 981 $

Structure salariale 2019			
Groupe de traitement	**Emplois**	**Minimum**	**Maximum**
00N	• Attaché politique • Attaché politique en arrondissement	41 689 $	111 169 $
000L	• Attaché de presse - Cabinet du comité exécutif • Conseiller politique - soutien au comité exécutif • Conseiller spécial • Conseiller spécial du maire • Directeur de cabinet • Directeur de cabinet adjoint - Arrondissement de Ville-Marie • Directeur de cabinet en arrondissement • Responsable - coordination et planification stratégique en communication	69 481 $	132 015 $
00K	• Conseiller principal du maire • Directeur adjoint de cabinet - Cabinet du maire et du comité exécutif • Directeur aux communications • Directeur de cabinet - maire de Montréal	83 377 $	180 651 $

Structure salariale 2020			
Groupe de traitement	**Emplois**	**Minimum**	**Maximum**
00N	• Attaché politique • Attaché politique en arrondissement	42 314 $	112 837 $
000L	• Attaché de presse - Cabinet du comité exécutif • Conseiller politique - soutien au comité exécutif • Conseiller spécial • Conseiller spécial du maire • Directeur de cabinet • Directeur de cabinet adjoint - Arrondissement de Ville-Marie • Directeur de cabinet en arrondissement • Responsable - coordination et planification stratégique en communication	70 523 $	133 995 $
00K	• Conseiller principal du maire • Directeur adjoint de cabinet - Cabinet du maire et du comité exécutif • Directeur aux communications • Directeur de cabinet - maire de Montréal	84 628 $	183 361 $

Structure salariale 2021			
Groupe de traitement	**Emplois**	**Minimum**	**Maximum**
00N	• Attaché politique • Attaché politique en arrondissement	42 949 $	114 530 $
000L	• Attaché de presse - Cabinet du comité exécutif • Conseiller politique - soutien au comité exécutif • Conseiller spécial • Conseiller spécial du maire • Directeur de cabinet • Directeur de cabinet adjoint - Arrondissement de Ville-Marie • Directeur de cabinet en arrondissement • Responsable - coordination et planification stratégique en communication	71 581 $	136 005 $
00K	• Conseiller principal du maire • Directeur adjoint de cabinet - Cabinet du maire et du comité exécutif • Directeur aux communications • Directeur de cabinet - maire de Montréal	85 897 $	186 111 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185019001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division respect de la personne
Objet :	DÉCLARER, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. ADOPTER le Règlement sur la Politique de respect de la personne. ADOPTER le Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement (18-010) et APPROUVER les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet, afin de rendre applicable aux élus et aux membres du personnel de cabinet le Règlement sur la Politique de respect de la personne

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut se déclarer compétent quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. Puisque la résolution a pour effet de déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de deux ans, la résolution doit être adoptée à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Ci-joint les deux projets de règlement liés au présent sommaire décisionnel.

FICHIERS JOINTS

Règlement sur la Politique de respect de la personne.doc

Annexe A - Politique respect de la personne.docx

Règl. mod. le Code d'éthique et de conduite (18-010).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-XXX

RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE

Vu l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La Politique de respect de la personne, en annexe A du présent règlement, est adoptée.

ANNEXE A
POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1185019001

Énoncé de politique

La Ville de Montréal s'engage à prendre les moyens préventifs et correctifs nécessaires pour assurer le respect et la civilité dans la communauté municipale et ainsi offrir un climat et un milieu de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel.

La Politique de respect de la personne prend appui sur les dispositions législatives encadrant le respect de la personne citées en annexe, sur le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* et le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal*, adoptés en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), et sur les Règles déontologiques prévues aux *Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal* adoptées en vertu de l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

La présente politique ne restreint pas le droit de gérance des gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Définitions

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« autorité désignée » : selon le contexte, le chef du parti politique pour un membre du conseil, le conseil de la ville ou le conseil d'arrondissement pour un membre d'une instance consultative, le membre du conseil qui a nommé le membre du personnel de cabinet, et l'autorité décisionnelle de l'employé;

« civilité » : une conduite démontrant de la considération pour les autres, empreinte de respect, de courtoisie, de savoir-vivre et de collaboration, dans le but de favoriser un climat et un milieu de travail sain;

« communauté municipale » : les membres du conseil de la ville et de tout conseil d'arrondissement, les membres des instances consultatives, les membres du personnel de cabinet nommés selon l'article 114.4 de la *Loi sur les cités et villes* de même que les employés;

« demande d'intervention » : toute demande auprès de la Division respect de la personne du Service des ressources humaines qui, sans être une plainte formelle ou un signalement, requiert que celle-ci intervienne dans un rôle-conseil, un rôle d'accompagnement ou autrement;

« droit de gérance » : le droit de l'employeur de diriger ses employés et de prendre des décisions liées à la bonne marche des opérations; il comprend notamment l'attribution des tâches, la gestion courante du rendement au travail, la gestion courante de la discipline et des mesures disciplinaires, la gestion courante de l'assiduité et de l'absentéisme, le licenciement, les mises à pied et le congédiement;

« employé » : un fonctionnaire ou un employé lié à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant un gestionnaire;

« gestionnaire » : tout employé cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;

« harcèlement psychologique ou sexuel » : une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologiques ou physique de la personne et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste.

Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne;

Cette définition inclut le **harcèlement discriminatoire** se manifestant notamment par des paroles, des actes ou des gestes généralement répétés et non désirés, à caractère vexatoire ou méprisant à l'égard d'une personne, en raison de l'un ou l'autre des motifs énumérés à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (RLRQ, c. C-12), soit le harcèlement en raison de la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;

« incivilité » : une conduite inappropriée contrevenant aux règles collectives de respect ou de savoir-vivre en milieu de travail, et se caractérisant par des comportements rudes et non courtois, démontrant ainsi un manque de considération général pour les autres;

« plainte formelle » : plainte déposée par une personne pour dénoncer une situation de harcèlement psychologique ou sexuel ou d'incivilité. Un formulaire de plainte est mis à la disposition de la communauté municipale, mais tout document contenant les mêmes informations est accepté;

« plainte de mauvaise foi » : plainte dont les renseignements fournis par les personnes concernées (y compris les témoins), de manière malveillante, se révèlent faux et mensongers et dont le but est de nuire, de porter atteinte à l'intégrité d'une autre personne ou d'en tirer un avantage de quelque nature que ce soit;

« représailles » : toute action prise à l'encontre d'une personne pour lui infliger un inconvénient physique, économique ou autre, en vue de riposter à sa demande d'intervention, son signalement, sa plainte formelle ou sa collaboration à une vérification, à une enquête, à une méthode de résolution ou à un recours en vertu de la présente politique;

« signalement » : une dénonciation verbale ou écrite faites par une ou plusieurs personnes alléguant certaines problématiques de harcèlement psychologique ou sexuel ou d'incivilité, mais qui ne débouche pas nécessairement sur le dépôt d'une plainte formelle.

Champ d'application

La présente politique s'applique à toute la communauté municipale, pour tous les incidents en matière de harcèlement psychologique ou sexuel et d'incivilité, en relation avec le travail ou le climat de travail, sur les lieux du travail ou en dehors du milieu habituel de travail ainsi que pendant et en dehors des heures normales de travail; elle s'applique aux relations que les membres de la communauté municipale ont entre eux et avec toute tierce personne, tels les citoyens et les fournisseurs.

Objectifs

Compte tenu de ce qui précède, la Ville se dote de la présente politique qui vise à :

i. protéger l'intégrité psychologique et physique ainsi que la dignité des membres de la communauté municipale par la prévention, la sensibilisation et le redressement des situations contraires à la présente politique;
ii. offrir un milieu de travail sain, respectueux, empreint de civilité et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;
iii. énoncer des principes et des orientations guidant l'action de la Ville et établir les rôles et les responsabilités des intervenants pour le maintien d'un climat de travail sain axé sur le respect et la civilité, dans le but de prévenir et corriger les situations contraires à la présente politique qui peuvent survenir;
iv. mettre en place un processus de traitement de demandes d'intervention, de signalements et de plaintes formelles relatifs à des situations contraires à la présente politique.

Principes directeurs

Les principes directeurs de la présente politique sont les suivants :

i. assurer le respect de la présente politique et de la valeur de respect prévue aux codes de conduite et d'éthique des membres de conseil et des employés et aux conditions de travail du personnel de cabinet;
ii. assurer la responsabilisation des personnes; il est de la responsabilité de chacun d'œuvrer à l'établissement d'un climat de travail sain et d'agir à la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de l'incivilité en milieu de travail, particulièrement en évitant d'y contribuer ou de l'encourager;
iii. mettre l'accent sur des moyens de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et d'incivilité afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté municipale sur l'importance d'un climat de travail sain, respectueux et harmonieux;
iv. mettre à la disposition des employés des services de soutien psychologique dans le cadre du Programme d'aide aux employés;
v. privilégier la collaboration avec les syndicats et les associations d'employés dans l'application de la présente politique;
vi. mettre à la disposition de la communauté municipale une aide-conseil et un processus de demandes d'intervention, de signalements et de plaintes formelles pour assurer un climat de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;
vii. s'assurer que les personnes soient traitées en toute équité, qu'il s'agisse du plaignant, du mis en cause ou d'un témoin d'une situation contrevenant à la présente politique;
viii. interdire d'exercer des représailles contre toute personne pour le seul motif qu'elle a, de bonne foi, déposé une demande d'intervention, un signalement ou une plainte formelle; il en est de même pour toute personne participant à une méthode de résolution en vertu de la présente politique. En cas de représailles à l'égard d'un employé, la section 4 du chapitre 2 du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* s'applique. Une plainte formelle jugée de mauvaise foi sera considérée en contravention à la présente politique;
ix. reconnaître que, malgré les mécanismes prévus à la présente politique, tout membre de la communauté municipale prétendu victime de harcèlement psychologique ou sexuel dispose de recours prévus aux lois et aux conventions collectives, le cas échéant;
x. traiter toute demande d'intervention, signalement ou plainte formelle avec diligence et de façon impartiale.

Toute demande d'intervention, signalement ou plainte formelle est traitée avec discrétion; la confidentialité doit être respectée par toutes les personnes impliquées. Il est cependant entendu que l'équipe de la Division respect de la personne qui assure le traitement du dossier peut divulguer certains renseignements à des tiers, dans la mesure où cela est nécessaire pour les fins du traitement du dossier ou des mesures en découlant ou à des fins autorisées par la loi ou par cette politique.

Bris de confidentialité

Si une partie, un témoin ou un accompagnateur contrevient à l'obligation de confidentialité, des mesures correctives peuvent être prises à son égard. L'allégation d'un bris de confidentialité fait l'objet d'une vérification par la Division du respect de la personne avec la collaboration des gestionnaires concernés et/ou de l'autorité décisionnelle concernée.

Ne constitue pas un bris de confidentialité le fait de rencontrer le représentant désigné par une partie pour agir en son nom dans le cadre d'un recours découlant de l'application de la présente politique.

Rôles et responsabilités

La Division respect de la personne du Service des Ressources humaines

Elle est responsable de l'application de cette politique, des mécanismes d'aide et du processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes formelles. Ainsi, elle :

i. élabore, diffuse et voit à la mise en œuvre de la présente politique, de même qu'à sa mise à jour;
ii. voit à la formation des gestionnaires sur la présente politique;
iii. voit à la formation des élus, du personnel de cabinet et des membres des instances consultatives sur la présente politique;
iv. soutient les partenaires d'affaires en ressources humaines des services centraux ou les conseillers en ressources humaines des arrondissements dans leur rôle de sensibilisation auprès des employés et d'accompagnement auprès des gestionnaires;
v. traite avec diligence, de façon neutre et impartiale, toute demande d'intervention, signalement et plainte formelle alléguant contravention à la présente politique;
vi. fait le suivi de l'application des mesures correctives recommandées auprès de l'autorité désignée.

La Direction des services centraux et des arrondissements

i. prend les moyens nécessaires pour que les employés connaissent, comprennent et respectent la présente politique;
ii. favorise l'adoption de comportements conformes à la présente politique et fournit à ses gestionnaires tout le soutien nécessaire à cet effet;
iii. décide des mesures correctives appropriées selon les recommandations de la Division respect de la personne.

L'autorité désignée

i. prend les moyens nécessaires pour que les membres de la communauté municipale connaissent, comprennent et respectent la présente politique;
ii. favorise l'adoption de comportements conformes à la présente politique et fournit tout le soutien nécessaire à cet effet;
iii. décide des mesures correctives appropriées selon les recommandations de la Division respect de la personne.

Le Contrôleur général

Le Contrôleur général travaille en collaboration avec la Division respect de la personne lors de la tenue d'une enquête, à sa demande.

Le partenaire d'affaires en ressources humaines des services centraux et le conseiller en ressources humaines des arrondissements

i. recommande les activités de prévention jugées appropriées en matière de respect de la personne;
ii. voit à la sensibilisation des employés à la présente politique;
iii. informe les employés de la disponibilité des services de soutien psychologique;
iv. identifie les facteurs de risque allant à l'encontre d'un milieu de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel et en informe le gestionnaire et la Division respect de la personne;
v. soutient le gestionnaire dans ses responsabilités à l'égard de toute situation qui contrevient à la présente politique;
vi. développe un plan d'action en lien avec les mesures correctives décidées par l'autorité désignée et fait le suivi de l'application des mesures.

Le gestionnaire

i. donne l'exemple en s'appropriant les principes régissant la présente politique;
ii. communique la présente politique à son équipe et lui signifie clairement l'importance du respect de celle-ci ainsi que ses attentes en regard d'une conduite respectueuse et empreinte de civilité visant à promouvoir un milieu de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;
iii. agit en prenant les moyens raisonnables pour faire cesser les situations contraires à la présente politique, lorsqu'il les constate ou en est informé.

La communauté municipale

i. prend connaissance et s'assure de comprendre la présente politique;
ii. adopte et maintient une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;

iii. soulève toute situation contraire à la présente politique dans les meilleurs délais possibles;
iv. collabore aux processus de traitement à la suite d'une demande d'intervention, d'un signalement ou d'une plainte formelle.

Processus de traitement

Tout membre de la communauté municipale peut obtenir des renseignements, de l'aide ou des conseils sur les moyens dont il dispose dans le cadre de la présente politique auprès de la Division respect de la personne ou auprès de son partenaire d'affaires en ressources humaines du service central ou de son conseiller en ressources humaines de l'arrondissement.

Un membre de la communauté municipale peut déposer une demande d'intervention, un signalement ou une plainte formelle auprès de la Division respect de la personne s'il estime être victime ou témoin d'une situation contraire à la présente politique.

Le membre de la communauté municipale doit agir rapidement à compter de l'événement ou des événements pour lesquels il a recours à la présente politique. Tout signalement ou plainte formelle doit être fait, au plus tard, dans les deux ans suivants la survenance du dernier incident relaté dans le signalement ou la plainte formelle et ce, même si l'employé n'est plus à l'emploi de la Ville au moment du dépôt.

La Division respect de la personne peut intervenir de sa propre initiative lorsqu'il est porté à sa connaissance des informations le requérant.

1.- DÉMARCHE

Dans la mesure du possible, le membre de la communauté municipale qui s'estime vexé par le comportement d'une autre personne, est encouragé à le lui signifier dans le respect et la civilité.

Si cela s'avère impossible ou non concluant, le membre de la communauté municipale est invité à aller chercher de l'aide auprès de son gestionnaire, auprès de son partenaire d'affaires en ressources humaines du service central ou de son conseiller en ressources humaines de l'arrondissement ou auprès de la Division respect de la personne.

Un membre de la communauté municipale peut effectuer un signalement ou déposer une plainte formelle auprès de la Division respect de la personne.

2.- MÉTHODES DE RÉSOLUTION

Lorsqu'un membre de la communauté municipale fait une demande d'intervention, un signalement ou une plainte formelle auprès de la Division respect de la personne ou lorsque cette dernière décide d'intervenir de sa propre initiative, le dossier est analysé par un conseiller de la Division en vue de déterminer les méthodes de résolutions à utiliser.

2.1.- Le soutien conseil, l'accompagnement ou autres interventions

La Division respect de la personne peut offrir du soutien conseil, de l'accompagnement, ou toute autre intervention qu'elle juge appropriée à la situation qui est portée à sa connaissance.

2.2. - La médiation

En tout temps, il est possible de recourir au processus de médiation si les parties en conviennent.

La médiation est un processus de résolution formel qui a pour objectif de permettre aux membres de la communauté municipale de trouver ensemble une solution acceptable au problème qui les concerne en présence d'un tiers-médiateur.

Le processus de médiation est confidentiel. Seule l'entente écrite résultant de la médiation et signée par les parties est remise à l'autorité désignée qui en assurera le suivi.

La médiation est un processus volontaire; en cas de refus ou d'échec de la médiation, d'autres options sont envisagées pour résoudre la situation.

Dans le cadre des rencontres de médiation, les parties peuvent demander d'être accompagnées. Cet accompagnateur a un rôle de soutien et conseil envers la personne et ne peut d'aucune façon se prononcer en son nom. Il accepte de se rendre disponible et de se comporter de manière à faciliter le bon déroulement du processus.

Le médiateur ne peut en aucun temps agir en tant qu'enquêteur ou vice versa.

2.3.- L'analyse préliminaire du signalement ou de la plainte formelle

Cette analyse préliminaire formelle du signalement ou de la plainte formelle a pour objectifs d'évaluer si les faits rapportés apparaissent viser une situation contraire à la présente politique. Cette analyse a lieu après une rencontre initiale avec le plaignant ou l'auteur du signalement et, si nécessaire, après une rencontre avec le mis en cause.

Le conseiller en charge complète l'analyse préliminaire dans les meilleurs délais. Il évalue aussi la nécessité de mettre en place des mesures temporaires pendant la période de résolution.

S'il conclut que la plainte formelle ou le signalement ne vise pas une situation qui apparaît contraire à la présente politique, il n'a pas l'obligation de poursuivre avec une enquête. Les parties sont informées du résultat et, si le conseiller le juge opportun, la médiation peut être offerte.

Le conseiller peut aussi émettre des recommandations en vue de régler la situation à l'autorité désignée qui en assurera le suivi.

2.4.- L'enquête

Le Contrôleur général travaille en collaboration avec la Division respect de la personne lors de la tenue d'une enquête à sa demande. Les dispositions du *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires le cas échéant. Le pouvoir d'enquête du Contrôleur général, dans les services et les arrondissements, s'applique.

Si l'analyse préliminaire est concluante et que les conditions de succès de la médiation ne sont pas favorables ou qu'il y a eu refus ou échec, la plainte formelle ou le signalement est traité par la voie d'une enquête et un enquêteur est nommé. Le plaignant, le mis en cause et les témoins sont rencontrés afin de valider les faits allégués (les rencontres qui ont eu lieu lors de l'analyse préliminaire n'ont pas à être répétées).

Le mis en cause doit être informé des allégations formulées dans la plainte formelle qui sont retenues pour fins d'enquête et ce, dans un délai raisonnable. Il doit au préalable signer un engagement à la confidentialité.

Suite à leur rencontre avec l'enquêteur, le plaignant, le mis en cause et les témoins sont invités à réviser et à signer leur déclaration. La déclaration doit être retournée à l'enquêteur dans un délai de 5 jours.

Dans le cadre des rencontres, les parties peuvent demander d'être accompagnées. Cet accompagnateur a un rôle de soutien et conseil envers la personne et ne peut d'aucune façon se prononcer en son nom. Il accepte de se rendre disponible et de se comporter de manière à faciliter le bon déroulement du processus.

L'enquêteur procède à une analyse de la preuve amassée pendant le processus d'analyse préliminaire et d'enquête.

2.5. Le rapport

L'enquêteur produit un rapport qui est présenté à l'autorité désignée qui en assurera le suivi. Ce rapport peut recommander des mesures correctives et l'autorité désignée décide des mesures appropriées selon les recommandations.

Le plaignant et le mis en cause ne reçoivent pas copie du rapport. Ils sont rencontrés individuellement par un conseiller de la Division respect de la personne pour leur transmettre les conclusions finales de l'enquête.

Le partenaire d’affaires en ressources humaines des services centraux et/ou le conseiller en ressources humaines des arrondissements, le cas échéant, développe(nt) un plan d’action en lien avec les mesures correctives décidées par l’autorité désignée et fait le suivi de l’application des mesures.

La Division respect de la personne fait le suivi des mesures correctives recommandées auprès de l’autorité désignée.

Annexe de la politique

La Ville s'engage à assurer le respect des principes et des dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (RLRQ, c. C-12), qui stipulent notamment ce qui suit :

> « Article 1 : Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. »
>
> « Article 4 : Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. »
>
> « Article 10 : Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité ou expression de genre, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
>
> Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou compromettre ce droit. »
>
> « Article 10.1 : Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10. »
>
> « Article 16 : Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la durée de la période de probation, la formation professionnelle, la promotion, la mutation, le déplacement, la mise à pied, la suspension, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne ainsi que dans l'établissement de catégories ou de classification d'emploi. »
>
> « Article 46 : Toute personne qui travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique. »

De même, la Ville s'engage à assurer le respect des principes et des dispositions de la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ, c. N-1.1), qui stipulent notamment ce qui suit :

> « Article 81.18 : Pour l'application de la présente loi, on entend par « harcèlement psychologique » une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié. »

« Article 81.19 : Tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique.

L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser. Il doit notamment adopter et rendre disponible à ses salariés une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes. »

La Ville s'engage à assurer le respect des principes et des dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (RLRQ, c. S-2.1), qui stipulent notamment ce qui suit :

« Article 51 : L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. »

Enfin, la Ville s'engage à assurer le respect des principes et des dispositions prévus au *Code civil du Québec* (L.Q. 1991, c. 64), qui stipulent notamment ce qui suit :

« Article 2087 : L'employeur, outre qu'il est tenu de permettre la prestation de travail et de payer la rémunération fixée, doit prendre des mesures appropriées à la nature du travail, en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité du salarié. »

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-010-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (18-010)

Vu les articles 2 et 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 29 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

« À cette fin, le Règlement sur la Politique de respect de la personne (*insérer ici le numéro du règlement)* s'applique aux membres du conseil. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1185019001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185019001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division respect de la personne
Objet :	DÉCLARER, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique. ADOPTER le Règlement sur la Politique de respect de la personne. ADOPTER le Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement (18-010) et APPROUVER les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet, afin de rendre applicable aux élus et aux membres du personnel de cabinet le Règlement sur la Politique de respect de la personne

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente intervention vise à valider la forme et le contenu de la Politique de respect de la personne, en Annexe A du Règlement sur la politique de respect de la personne.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Audrey LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514-872-1437
Division : Droit du travail

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.12

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1186620013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux et les acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux et les acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-26 12:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186620013**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux et les acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède près de 1 300 parcs de proximité répartis sur l'ensemble de son territoire. Le développement et la gestion de ces espaces sont sous la responsabilité des arrondissements et nécessitent des investissements afin de maintenir une offre de services de qualité aux citoyens.
Soucieuse d'améliorer ces espaces verts, la Ville de Montréal met en place le nouveau Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux qui sera coordonné par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Destiné aux 19 arrondissements, ce Programme prévoit des investissements de 57 000 000 $ pour rénover, mettre aux normes et remplacer les différents équipements des parcs locaux.

Ces investissements permettront aux arrondissements d'améliorer la qualité de leurs parcs, d'offrir des sites conviviaux pour la pratique d'activités de plein air et de favoriser un milieu de vie sain et accessible aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 57 000 000 $ pour financer les projets de compétence corporative du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, incluant :

- aire de jeu, de pique-nique et de détente,
- équipements de parc, mobilier urbain et abri,
- plantations, verdissement et travaux de contrôle des plantes envahissantes,
- sentiers et chemin d'accès,
- travaux d'aménagement complémentaires et éclairage (incluant les travaux de génie civil et électrique),
- accessibilité universelle,
- chalets de parcs,

- acquisition d'espaces verts à des fins de parc.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits requis pour acquérir des immeubles et effectuer des travaux de réfection et de verdissement des parcs locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, prévu à la programmation du PTI 2019-2021.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et contribue à aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de financer des interventions qui répondent aux engagements de développement durable de la Ville de Montréal, en plus d'accélérer les processus d'acquisitions qui requièrent la disponibilité des crédits afin de saisir les opportunités du marché (conclure rapidement une promesse de vente avec les vendeurs et effectuer les caractérisations environnementales requises).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 28 janvier 2019.
2. Adoption : 25 février 2019.
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BILODEAU
conseillère en planification

Tél : 514 872-2531
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Véronique ANGERS
c/d Stratégies et développement du réseau

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Pour Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11), je désigne Mme Johanne Fradette, chef de division - Biodiversité urbaine, pour me remplacer durant mes vacances 23 novembre 2018 au 31 décembre 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directeur - Gestion des parcs et biodiversité, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,
Daniel HODDER, directeur
Tél : 514-872-7147
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-12-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186620013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux et les acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186620013 - Parcs locaux-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 57 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE VERDISSEMENT DES PARCS LOCAUX

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 57 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186620013

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186620013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer les travaux et les acquisitions d'immeubles visant la réfection et le verdissement des parcs locaux

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement de crédit GDD 1186620013.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Division du conseil et du soutien financier -

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1184521018

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :
de nommer « parc Daisy-Peterson-Sweeney », le parc situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead, en bordure du canal de Lachine, et constitué du lot numéro 1 574 007 du cadastre du Québec, et renommer « rue Daisy-Peterson-Sweeney » la partie de la rue De Lévis située au sud-est de la rue Rufus-Rockhead faisant partie du même lot, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-31 15:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184521018**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer du même nom une partie de la rue De Lévis dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Madame Daisy Peterson-Sweeney est une figure importante dans l'histoire de la musique à Montréal. Professeure de piano de nombreux musiciens de jazz reconnus, elle est décédée le 11 août 2017, et la Ville de Montréal a annoncé à son décès qu'un hommage toponymique lui serait rendu.

À la suite d'échanges avec la famille de madame Peterson-Sweeney, il a été convenu que le parc sans nom situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead serait nommé en son honneur, de même que le segment de la rue De Lévis jouxtant ce parc et ne comportant aucune adresse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « parc Daisy-Peterson-Sweeney », le parc situé à l'intersection des rues Charlevoix et Rufus-Rockhead, en bordure du canal de Lachine, et constitué du lot numéro 1 574 007 du cadastre du Québec, et renommer « rue Daisy-Peterson-Sweeney » la partie de la rue De Lévis située au sud-est de la rue Rufus-Rockhead faisant partie du même lot, le tout dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Daisy Peterson-Sweeney (Montréal, 7 mai 1920 - Montréal, 11 août 2017) naît dans le quartier de Saint-Henri d'un père travaillant pour la compagnie de chemins de fer du Canadien Pacifique et d'une mère faisant de l'entretien ménager. Son père est musicien et insiste pour que ses enfants fassent de même. Après des études en musique à l'Université McGill, Daisy Peterson-Sweeney enseigne le piano. Parmi ses élèves, on trouve des géants du monde du jazz, dont son frère Oscar Peterson. Elle a aussi été la professeure d'Oliver

Jones, de Ken Skinner, de Joe Sealy et de Reg Wilson. Membre de l'Association des professeurs de musique du Québec, elle joue également de l'orgue en plus de chanter dans deux églises montréalaises, soit la Union United Church et la St. Jude's Anglican Church. Elle cofonde, avec Trevor Payne, le Black Community Youth Choir (1974-1981), qui devient en 1982 le Montreal Jubilation Gospel Choir.

À la suite d'une suggestion de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est proposé de renommer le parc situé à l'angle de la rue Charlevoix et de la rue Rufus-Rockhead en l'honneur de madame Daisy Peterson-Sweeney. Le parc Charlevoix/Rufus-Rockhead porte un nom usuel. D'un point de vue toponymique, il est approprié d'effectuer un changement de dénomination. Il y a un lien fort entre la rue Rufus-Rockhead et le parc nommé en l'honneur de madame Peterson-Sweeney. En effet, monsieur Rockhead était une personnalité associée à la musique très populaire à Montréal. Dans une taverne de la rue Saint-Antoine qu'il achète en 1928 il crée le plus grand club de nuit de la ville. Pendant 50 ans, il présente au Rockhead's Paradise les plus grands noms du jazz, du rythm and blues et du soul comme les Oscar Peterson, Billie Holliday, Redd Foxx, Ella Fitzgerald, Sammy Davis, sans oublier l'unique Louis Amstrong. Enfin, ce parc est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne, si cher à madame Peterson-Sweeney et sa famille.

Le nom de madame Peterson-Sweeney est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Peterson-Sweeney a été consultée dans le cadre de cette démarche et l'appuie.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été informé de ce dossier le 26 septembre 2018 et ne s'est pas objecté au projet.

L'arrondissement appuie la recommandation après consultation de son comité local de toponymie.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

Sources

Auteur inconnu (2017). « 'We won't forget you' : Montreal street to be named after Daisy Sweeney », [En ligne], dans *CBC News.* [http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-street-to-be-named-daisy-peterson-sweeney-1.4250647].

Auteur inconnu (2017). « Daisy Sweeney remembered for long trail of 'quiet legacies'», [En ligne], dans *CBC News.* [http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/daisy-peterson-sweeney-1.4246045].

CARPENTER, Phil (2017). « Funeral held for Daisy Sweeney, teacher to Oliver Jones, Oscar Peterson », [En ligne], dans *Global News.* [https://globalnews.ca/news/3682937/funeral-for-daisy-sweeney-teacher-to-oliver-jones-oscar-peterson/].

MORRISON, Madelaine (2017). « Daisy Peterson Sweeney », [En ligne], dans *L'Encyclopédie canadienne.* [http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/daisy-peterson-sweeney].

« Daisy Sweeney », [En ligne], *Wikipedia* (s. d.). [https://en.wikipedia.org/wiki/Daisy_Sweeney].

« Daisy Sweeney », [En ligne], *Wikipedia* (s. d.). [https://fr.wikipedia.org/wiki/Daisy_Sweeney].

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers une femme ayant marqué le paysage culturel et musical montréalais, et ce, tant par sa pratique que par son enseignement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications (Service de l'expérience citoyenne et des communications à compter du 1er janvier 2019) et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- Aucune adresse n'est affectée par le changement de nom de rue. Ce dernier pourra prendre effet dès l'adoption d'une résolution par le conseil municipal.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 4 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-27

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lise BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-12-20

Nommer le parc Daisy-Peterson-Sweeney et renommer une partie de la rue De Lévis du même nom dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Dossier numéro 1184521018

Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT
27 septembre 2018

Source : SIGS
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1188021003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Désigner mesdames Marie-Josée Parent et Gina Tremblay en remplacement respectivement de mesdames Christine Gosselin et Nathalie Maillé à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans et rendre effectives ces désignations dès leurs approbation par le conseil municipal.

Il est recommandé:
- d'approuver la désignation de Mme Marie-Josée Parent en remplacement de Mme Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans.

- d'approuver la désignation de Mme Gina Tremblay en remplacement de Mme Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans.

- De rendre effective ces désignations dès leurs approbation au conseil municipal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-28 10:20

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188021003**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Désigner mesdames Marie-Josée Parent et Gina Tremblay en remplacement respectivement de mesdames Christine Gosselin et Nathalie Maillé à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville pour un mandat renouvelable de deux ans et rendre effectives ces désignations dès leurs approbation par le conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal nomme un.e élu.e et un.e fonctionnaire pour la représenter au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.
Suite à la nomination de madame Marie-Josée Parent, le 20 août dernier, à titre de conseillère associée à la culture et la réconciliation avec les peuples autochtones au comité exécutif, il est suggéré de la désigner à titre d'administratrice (élue) sur le conseil d'administration en remplacement de madame Christine Gosselin, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Suite à la fin du mandat, le 6 juin dernier, de madame Nathalie Maillé, directrice générale du Conseil des arts de Montréal, à titre d'administratrice (fonctionnaire) sur le conseil d'administration, il est suggéré de désigner madame Gina Tremblay, chef de division - Programmation et Diffusion au Service de la culture pour la remplacer.

En raison de cette modification, une délégation usuelle doit être mise à jour afin d'harmoniser le dossier et les représentants de la Ville au sein de cet organisme culturel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE18 0473 - 21 mars 2018 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
- CE18 0312 - 28 février 2018 - Approuver la nomination de madame Christine Gosselin à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Chantal Rossi et prolonger le mandat de madame Nathalie Maillé à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville, jusqu'au 6 juin 2018.

- 1er janvier au 31 décembre 2017 - L'adhésion a été payée mais aucune résolution n'a été entérinée.
- CE16 0903 - 2 juin 2016 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.
- CE15 2145 - 25 novembre 2015 - Approuver la nomination de madame Nathalie Maillé à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de Les Arts et la Ville, jusqu'au 31 décembre 2017.
- CE 15 0474 - 23 mars 2015 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015
- CE 14 1233 - 11 août 2014 - Nommer madame Chantal Rossi à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville en remplacement de madame Élaine Ayotte.
- CE14 0693 - 30 avril 2014 - Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.
- CM13 0150 - 25 février 2013 - Désignation de madame Elaine Ayotte au conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.
- CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de 10 000 $ aux fins de la cotisation de la Ville à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

DESCRIPTION

L'organisme Les Arts et la Ville souhaite la présence de deux représentants de la Ville de Montréal au sein de son conseil d'administration : un.e élu.e et un.e fonctionnaire. Présentement, la représentante fonctionnaire suggérée est madame Gina Tremblay, chef de division - Programmation et diffusion à la Direction du développement culturel du Service de la culture.
Compte tenu de la nomination de madame Marie-Josée Parent, le 20 août dernier, à titre de conseillère associée à la culture et la réconciliation avec les peuples autochtones, il est suggéré que celle-ci remplace Mme Christine Gosselin qui siégeait en tant qu'élue représentant la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif qui collabore avec les municipalités québécoises à la promotion et au soutien des arts et de la culture. Il est formé de représentants des municipalités (élus et fonctionnaires), des Municipalités régionales de comté (MRC), des organismes et des regroupements culturels voués aux intérêts du développement culturel au sein des municipalités québécoises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-01-28

GINA TREMBLAY

Tél. bureau : (514) 872-5592

ginatremblay@ville.montreal.qc.ca

Aperçu de carrière

- Expérience riche et variée, de plus de 20 ans, en gestion de personnel, autant au sein d'entreprises privées que dans un contexte public municipal.
- Expérience et maitrise des rouages municipaux, des processus en place, de leurs impacts politiques et financiers. Bonne connaissance des conventions collectives et de leur application.
- Capacité d'analyse reconnue, habileté pour la résolution de problèmes et la prise de décision.

Formation académique

2008-2010 — **DESS en Gestion d'organismes culturels**

HEC Montréal – obtention du mérite académique

1984-1988 — **Baccalauréat en Design Industriel**

Université de Montréal

Historique d'emploi

2015… **Chef de division – Programmation et diffusion**

Ville de Montréal – Service de la culture

- Gère les activités d'une unité de plus de 40 employés, dont la mission consiste à établir les orientations et les objectifs en matière de diffusion culturelle, de loisirs culturels et de pratiques artistiques. Elle consiste aussi à développer des quartiers culturels, l'art public, la collection mobilière d'œuvres d'art, les espaces et lieux culturels incluant les ateliers d'artistes ainsi qu'à soutenir les organismes culturels montréalais.
- Élabore les politiques, développe et gère des programmes pour stimuler l'accessibilité à la culture, travaille en concertation et coordonne les relations avec les arrondissements, les partenaires gouvernementaux et privés.
- Agit à titre d'experte et de conseillère auprès de la direction du Service, représente la Ville auprès de diverses instances.
- Planifie, organise et contrôle les activités et programmes de soutien offerts par le Service au milieu culturel en matière de médiation culturelle.
- En concertation avec les arrondissements, assure le développement et la coordination des activités du réseau Accès culture.
- Gère les installations et la programmation culturelle métropolitaine de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, le Théâtre de Verdure, le Théâtre de La Roulotte, les Concerts Campbell, etc.
- Supervise le développement et les opérations du Centre d'histoire de Montréal.
- Supervise le développement, la conservation et la mise en valeur des collections mobilières d'œuvres d'art incluant l'art public.
- Participe et offre soutien et conseils aux arrondissements dans l'élaboration des plans de développement culturels locaux.
- Négocie pour la Ville et gère des ententes de partenariats, incluant les prix d'excellence de la Ville en matière artistique et culturelle.

2015 (mandat de 6 mois) **Directrice culture, sports, loisirs et développement social - intérim (remplacement d'un congé différé)**

Ville de Montréal – Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la Direction qui compte plus de 140 employés.
- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 13 millions de dollars, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les contributions financières aux organismes que les immobilisations.
- Procède à la révision des processus et de la structure organisationnelle de la Direction en vue d'une rationalisation de plus 500,000 $. Identifie et assure le maintien des activités prioritaires de l'offre de service.
- Mobilise l'équipe, les clients et les partenaires dans un contexte de gestion du changement.
- Fait valoir les besoins de la Direction, identifie les enjeux ou les opportunités et assure la liaison entre les intervenants autant politiques, administratifs, citoyens que les partenaires de divers milieux de l'arrondissement.

2012-2015

Chef de division culture, sports, loisirs et développement social

Ville de Montréal – Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

- Responsable des trois (3) bibliothèques, de la maison de la culture et du développement culturel, des événements publics (plus de 300 événements par année), du développement social ainsi que de l'expertise.
- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la division qui compte 70 employés.
- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 6 millions, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les contributions financières aux organismes que les immobilisations.
- Identifie les différents besoins citoyens, dégage des analyses pertinentes, définie la qualité de la prestation de service attendue, les paramètres de l'approche-client et identifie les opportunités qui en découlent.
- Établie les paramètres de diffusion des lieux culturels de la division en vue d'assurer la complémentarité de l'offre citoyenne.
- Recommande le développement des installations culturelles autant existantes qu'à construire, en identifie les enjeux, détermine les priorités, élabore les objectifs à atteindre et développe les stratégies qui en découlent.
- Identifie les meilleures pratiques du domaine d'expertise et gère leur implantation.
- Mobilise au quotidien une équipe multidisciplinaire et aux compétences variées vers l'atteinte des objectifs de la division.
- Responsable majeure de la réalisation de la construction de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau qui a connu un franc succès dès son ouverture en décembre 2013. Maître d'oeuvre de la mise en opération de la bibliothèque, autant au niveau de l'élaboration de la vision de la prestation attendue avec les nouvelles technologies que dans la qualité de l'approche-client souhaitée. Embauche, consolidation et établissement des paramètres de formation pour la nouvelle équipe.

2005-2012

Chef de division Commercialisation

Ville de Montréal - Espace pour la vie
(Biodôme, Insectarium, Jardin botanique et Planétarium)

- Gère les différents budgets qui totalisent plus de 3 millions, autant pour les ressources humaines, les ressources matérielles, les immobilisations que pour les approvisionnements de la marchandise pour la revente.
- Détermine les orientations, les objectifs et les priorités de la division commerciale qui compte plus de 70 employés et génère des ventes annuelles de près de 4 millions par an.
- Définie les stratégies commerciales ainsi que les stratégies de communications promotionnelles, identifie les enjeux, détermine les priorités, élabore les objectifs à atteindre et évalue les résultats.
- Élaboration du Plan directeur de la commercialisation dont les recommandations ont suscité l'adhésion générale autant du Comité de direction que des acteurs du domaine.
- Réalisation du virage vert de la commercialisation qui s'est traduit par des efforts soutenus vers une consommation responsable et une restauration plus saine et créative.
- Élaboration du préconcept des espaces de restauration du Nouveau Planétarium Rio Tinto.
- Initiatrice et Maître d'oeuvre du projet de Bus Resto - Mise en place d'un trio de partenaires inusités pour la recherche et la transformation du Bus (STM, ÉTS et Syndicat des cols bleus de Montréal).
- Gestion du projet de réaménagement du restaurant du Jardin botanique, recherche et justification des budgets, définition des besoins et du préconcept, mise en marche du projet et supervision durant le mandat de la firme de professionnels.

1999-2005 **Chef de service - Développement des affaires**

Bombardier produits récréatifs

- Gestion du personnel et des activités reliées au département clients et produits dont le mandat consiste à développer une offre complète et ciblée en matière d'équipements de sports de plein air motorisé.
- Gestion un budget d'achat de 34 millions annuellement (ressources humaines, financières et approvisionnement).
- Identification des opportunités d'affaires et des besoins en termes de produits, équipements et services pour les réseaux de l'Amérique du nord, de l'Europe, de l'Australie et de l'Asie.
- Optimisation des processus transactionnels en amélioration continue et mise en place des meilleures pratiques du domaine d'intervention.
- Développement des liens d'affaires et négociation des ententes avec les fournisseurs et les intervenants des autres groupes de la division internationale (Brésil, Japon, Australie et Europe) pour favoriser la standardisation des stratégies de service et de produit.
- Réalisation d'un plan d'économie d'achat de 2,5 millions annuellement - principalement par l'élaboration de négociations ciblées et par la mise en oeuvre d'entente-cadres stratégiques avec plusieurs partenaires et fournisseurs.
- Réalisation et déploiement d'un plan de standardisation dans l'offre de service-client à la division internationale - intervention au Brésil, en Belgique et en Australie.
- Supervision de la restructuration de l'équipe d'employés de Montréal, gestion du changement et de l'impact sur les ressources humaines et formation de la nouvelle équipe relocalisée.
- Gestion du projet de développement d'un produit phare comportant un budget de développement de 2 millions et qui a généré des ventes de 4 millions la première année d'introduction.

1993-1999 **Chef de produits**

Karhu Canada - The hockey company

- Gestion d'une équipe de 10 employés répartis sur différents sites au Québec et en Ontario, pour le développement de produit pour le plein air, le ski de randonnée et le hockey sur glace.
- Responsable des stratégies de mise en marché et de l'élaboration des lancements de produits aux différents groupes concernés : équipe de ventes, athlètes, entraîneurs, détaillants, consommateurs.
- Responsable du développement et du support technique des produits pour les joueurs de la Ligue Nationale de Hockey.
- Négociation et industrialisation des produits avec les fournisseurs outre-mer (Europe et Asie).
- Élaboration d'un processus de développement de produits fonctionnel et d'une méthodologie de travail efficace qui suscite l'adhésion par l'équipe d'employés répartis sur différents sites.
- Augmentation de plus de 30% des parts de marché pour les lignes de produits de gardien de but Koho et Heaton durant les 4 premières années du mandat.
- Élaboration d'une stratégie marketing ciblée et d'un partenariat qui ont mené à l'accroissement de la visibilité des marques et des produits dans la Ligne Nationale de Hockey.
- Participation active sur le comité de la sécurité dans la pratique du hockey sur glace et la règlementation du port d'équipement de protection.

1988-1993 **Designer industriel**

Daignault & Rolland

- Conceptualisation et développement de produits de protection pour le sport.
- Gestion des étapes de prototypage, de spécification des matières, d'établissement des coûts de revient et d'industrialisation de produits.
- Développement des supports graphiques pour la vente des produits tels que : catalogues, cartes de coloration et documents de commande.
- Conception d'une nouvelle gamme de produits réalisée à partir de matériaux synthétiques plus légers et plus flexibles, qui a permit de prendre une nouvelle part de marché alors inexploitée pour l'entreprise,
- Refonte du positionnement de l'image de la marque, des documents corporatifs et des outils marketing.

Compétences particulières

Langues Bilingue (français et anglais) **Informatique** Simon, MS Office, Access, Internet, Lotus Notes, Adobe

---

Loisirs et intérêts

Musique, sports, arts visuels, architecture, histoire et patrimoine, lecture, voyages culturels, plein air

Références disponibles sur demande

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.02

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197968001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'une nouvelle membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022, soit Mme Aranzazu Recalde.

Il est recommandé de nommer :

Madame Aranzazu Recalde comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, à compter de février 2019 se terminant en février 2022, en remplacement de Madame Coline Camier ayant remis sa démission le 11 janvier 2019.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-22 08:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197968001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'une nouvelle membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de février 2019 à février 2022, soit Mme Aranzazu Recalde.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-modifié) encadre le fonctionnement du Conseil, notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 2). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1487 -18 décembre 2018 - Approuver la nomination de deux membres du Conseil interculturel de Montréal (CI), pour un mandat de trois ans, de décembre 2018 à décembre 2021, soir M. Frédéric Dejean et M. Juste Rajaonson (1187968004).
CM18 0604 - 28 mai 2018 - Approuver la nomination de Mme Coline Camier comme membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021 (1187968002).
CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption du règlement sur la constitution du Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Nomination d'un membre :
Le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-modifié) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient (article 6).

Membre démissionnaire :
Madame Coline Camier a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 21 septembre 2015 pour un premier mandat se terminant le 21 septembre 2018. Elle a ensuite

été nommée pour un second mandat de trois ans se terminant en septembre 2021. Toutefois pour des raisons personnelles et professionnelles, elle a remis sa démission comme membre le 11 janvier 2019. Son poste doit être remplacé par la nomination d'un nouveau membre.

Nomination des membres et processus de sélection :
Un processus d'appel de candidatures a eu lieu à l'automne 2018 au terme duquel le Service des ressources humaines a reçu 81 candidatures. De ce nombre, 22 candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de deux formations politiques et d'une personne représentant le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations (SDIS). De même, la secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal participait également aux entrevues en tant qu'observatrice.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 29 octobre au 9 novembre 2018.

Les élu(e)s faisant partie du comité de sélection étaient :
Madame Joséfina Blanco (Projet Montréal), remplacé par Monsieur Younes Boukala (Projet Montréal) pour une séance;
Madame Effie Giannou (Ensemble Montréal);
Le représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) était :
Monsieur Alain Lavoie, conseiller en développement communautaire, Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations;
Madame Marie-Claude Haince secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal agissait comme observatrice.

Une même grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et une note a été attribuée à chacun d'eux. Au terme des 22 entrevues, 16 candidates et candidats ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et six candidats n'ont pas été retenus.

Les candidats retenus répondent aux critères énoncés à l'article 3 du règlement sur le Conseil interculturel (02-044-modifié) :

« 3. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit :
1 º manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles;
2 º avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3 º avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise: économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4 º faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes.»

Ainsi, à la suite du départ d'une membre, il est recommandé de procéder à :

- la nomination de Madame Aranzazu Recalde pour un mandat de trois ans, soit de février 2019 à février 2022, en remplacement de Madame Coline Camier.

Ainsi, afin de pouvoir respecter la représentativité hommes/femmes (article 3), la nomination d'une femme est souhaitable. En effet, à la suite de ces nominations, le Conseil interculturel de Montréal serait alors composé de huit femmes et de sept hommes.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil interculturel (02-044-modifié) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient (article 6).
Les membres sont nommés par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de trois ans. (article 4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le conseil de la Ville met à la disposition du CIM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
Le budget total de fonctionnement du Conseil interculturel de Montréal est de 231 000 $ pour 2019. Ce montant est assuré à 100 % par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis et l'annonce sera également fait sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 février 2018 : date visée pour l’approbation au conseil de Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-15
Marie-Claude HAINCE Secrétaire-recherchiste	Marie-Eve BONNEAU Adjointe à la présidence
Tél : 514-868-4490 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-6276 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-01-15

CONSEIL INTERCULTUREL – TABLEAU DES FINS DE MANDATS DES MEMBRES – Janvier 2019

NOM	Arrondissement	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat Pr / VP	2e mandat Pr / VP
François Fournier 2e Vice-Président	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Nov. 2016 – Nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016		**Nov. 2016 – Nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	
Souleymane Guissé	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Nov. 2016 – nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016			
Sabine Monpierre 1re Vice-présidente	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Nov. 2016 – nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016		**Janv. 2018 – Nov. 2019** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018	
Moussa Sène Président	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Nov. 2016 – nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016		**Janv. 2018 – Nov. 2019** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018	
Despina Sourias	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Nov. 2016 – nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016			
Fanny Guérin	Ville-Marie	**Mars 2015-Mars 2018** GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		
Angela Sierra	Anjou	**Mars 2015-Mars 2018** GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		
Wafa Al-Hamed	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Rafael Benitez	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Cécile Deschamps	Ville-Marie	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Stendolph Ismael	Anjou	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			

2019-02-12

Marie-Christine Jeanty	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Coline Camier	Ahuntsic-Cartierville	**Sept. 2015-Sept. 2018** GDD1152714001 CM15 1719 du 21-09-2015	**Sept.2018 – Sept.2021** GDD 1187968002 CM18 0604 du 28-05-2018		
Frédéric Dejean	Verdun	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187968004 CM18 1489 du 17 déc.2018			
Juste Rajaonson	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187968004 CM18 1489 du 17 déc. 2018			

Aranzazu Recalde

Sommaire

Professionnelle trilingue (français, anglais, espagnol) avec vingt ans d'expérience en recherche et enseignement, gestion et évaluation de projets, partenariat et analyse de politique. Je suis experte en enjeux migratoires et interculturels, droits, politiques publiques, inégalités sociales et discrimination. Je maitrise la rédaction des demandes de subvention, le développement d'outils innovants, la formation du personnel et l'animation des réunions. Je suis reconnue pour mes excellentes capacités d'analyse et de communication, ainsi que de travail en équipes multidisciplinaires et multiculturelles.

Je suis à la recherche d'un poste qui me permettra d'appliquer ma pensée critique, innovante et stratégique à la résolution des problèmes au sein d'une organisation apprenante qui offre des défis stimulants et des opportunités de développement professionnel.

Compétences et connaissances

- Experte mobilisatrice concernant les enjeux suivants : (im)migration, interculturel, diversité, discrimination, inégalités, processus d'intégration socio-économique, droits (des personnes migrantes et de citoyenneté)
- Politiques publiques : migration, citoyenneté, développement local durable, milieux urbains, périphériques et ruraux
- Développement international : enjeux internationaux, lutte contre la traite des personnes, notamment des enfants
- Approches droits humains, égalité entre les sexes et intersectionnalité
- Fort esprit analytique, stratégique et créative
- Habiletés à rassembler des équipes et les différents intervenants pour développer des stratégies d'amélioration continue

Expérience professionnelle

CIUSSS-CSIM juillet 2018 – à ce jour

ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Agente de planification, de programmation et de recherche

Centre de recherche et d'expertise en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CREDITSA) CREDITSA

- Coordination et mise en œuvre d'un projet de recherche évaluative sur l'intervention pivot dans des programmes DI/TSA.
- Collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives.
- Modélisation et construction d'une typologie de la pratique d'intervention pivot.
- Élaboration d'une stratégie de transfert des résultats en fonction des publics cibles.
- Développement et consolidation de partenariats avec les milieux universitaires, cliniques, institutionnels et communautaires mobilisés par les domaines de recherche du Centre.

IRIPI sept. 2017 – mars 2018

www.iripi.ca

Chercheuse chargée du développement scientifique

Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, Collège de Maisonneuve

- Développement, direction et mise en œuvre de projets de recherche appliquée en partenariat (milieux communautaire, public, parapublic et privé).
- Développement et transfert d'outils innovants.
- Rédaction de demandes de subvention, rapports et publications.
- Encadrement et formation de stagiaires et d'assistant(e)s de recherche.

IBCR avril 2016 – sept. 2017

www.ibcr.org

Chargée de projet

Bureau international des droits des enfants, Montréal

Renforcement des institutions pour combattre la traite des personnes au Costa Rica

- Gestion et suivi de projet axé sur les résultats, respect de procédures administratives et programmatiques ainsi que d'échéanciers (budget pluriannuel, rapportage, formulation et suivi d'indicateurs, gestion d'équipe terrain à San José et de stagiaires à Montréal).
- Supervision de la mise en œuvre d'activités régionales et du développement de nouveaux partenariats régionaux.
- Rédaction de trousses de formation et modes opératoires normalisés (approches droits de la personne, notamment droits de l'enfant, et équité entre les femmes et les hommes).

- Développement de nouveaux projets et planification stratégique.
- Co-facilitation d'ateliers visant la collecte des données pour le développement des outils.

Université McGill Sept. 2013- déc. 2015

www.mcgill.ca

Chercheuse postdoctorale du CRSH

Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en Droit international public oppenheimer-chair

Transnational Caregiving: Emotional, Social and Economic Implications for Recent Latin American Migrant Women in Montreal

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche qui a analysé l'intégration socioprofessionnelle précaire des migrantes récentes d'origine latino-américaine à Montréal et les conséquences qu'elle entraîne pour ces femmes et leurs familles.
- Organisation d'évènements scientifiques, présentation des communications, réalisation des conférences, rédaction des publications, travail auprès des comités scientifiques et des associations professionnelles.

TCSFIAL juin 2013 – juin 2015

Membre chercheuse

Table de concertation sur la situation des femmes immigrées pour l'Agglomération de Longueuil

- Participation au développement d'une structure de concertation rassemblant des organismes communautaires, publics et parapublics afin de favoriser l'inclusion des femmes migrantes et racisées à la vie socioéconomique, politique et culturelle de Longueuil.
- Évaluation de l'atelier « Égalité entre les sexes » (7 oct. 2014).

PAD sept. 2012 – août 2014

Agente de programme et de partenariat

Programme action diversité : *Venue d'ailleurs pour vivre ici : je m'informe, je m'implique, je m'intègre* financé par le MICC (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec)

- Membre du comité de suivi qui a développé et mis en œuvre le programme dont l'objectif général a été de favoriser l'intégration socioculturelle des femmes immigrantes et racisées de l'agglomération de Longueuil.
- Réalisation de l'évaluation partielle et finale du programme ainsi que du partenariat qui a rassemblé quatre organismes communautaires desservant des femmes et des communautés migrantes et un CSSS à Longueuil.

UdeM mai 2007- sept. 2008

www.umontreal.ca

Assistante de recherche

Groupe de recherche Diversité urbaine www.grdu.umontreal.ca

Pluralisme et ressources symboliques : Les nouveaux groupes religieux au Québec

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche, collecte et analyse des données ethnographiques, préparation et présentation des communications scientifiques, rédaction des documents de travail et d'un working paper.

CIC mai – déc. 2007

www.canada.ca

Analyste de politique

Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa

- Analyse comparative de la participation civique au Canada et à l'étranger, rédaction des rapports de recherche, présentation des résultats aux conférences et lors d'évènements organisés par CIC.
- Développement de la programmation, formulation des outils d'évaluation des résultats et élaboration des stratégies de communication.

CVC mars 2002- août 2004

vancouver.ca

Membre assesseure en enjeux interculturels

Special Advisory Committee on Cultural Communities, Gouvernement de la Ville de Vancouver, C.-B.

- Formulation des recommandations sur tout dossier touchant les communautés culturelles à Vancouver.

PIRS mai 2003- mars 2004

www.pirs.bc.ca

Membre assesseure en développement de projet

Pacific Immigrant Resources Society, Vancouver, C.-B.

- Participation au développement et mise en œuvre du projet : *Community Partners for Change.*

SDISS avril 2003- août 2004

Surrey Delta Immigrant Services Society, Surrey, C.-B.

Manager of Program Development (mars 2003 - août 2004)

- En collaboration avec des intervenants et d'autres professionnelles de SDISS, identification des besoins des communautés desservies, développement des programmes y répondant et rédaction des demandes de subvention.

CAPC Children Matter Coalition Administrator (oct. 2003- août 2004)

- Administration de la coalition intégrée par 22 organismes qui offrent 7 projets *Community Action Program for Children* (CAPC) à Surrey, dont leur mission est de desservir des familles avec de jeunes enfants et des femmes enceintes vivant dans des situations à risque.

Refugee Network Coordinator (avril – sept. 2003)

- Développement et coordination du réseau des organismes communautaires et publics œuvrant auprès des personnes réfugiées à Surrey.
- Planification et mise en œuvre d'activités de cueillette de fonds et de sensibilisation

RIIM janv. 2001-déc. 2002

canada.metropolis.net

Chercheure

Centre d'excellence Métropolis, Simon Fraser University, C.-B.

Settlement organizations or social networks: What are the choices of Latin American immigrants in Vancouver?

- Développement et mise en œuvre d'un projet de recherche, rédaction d'un working paper, présentation des résultats à des évènements scientifiques

CFI avril 1999 -juil. 2000

cfi.org.ar

Consultante en politique et programme sociaux

Consejo Federal de Inversiones (agence publique fédérale argentine), Buenos Aires

- Réalisation des recherches appliquées (incluant du travail de terrain) sur les thèmes suivants : réseaux sociaux, communautés de petite taille, projets et programmes du gouvernement local, pauvreté, intégration économique des jeunes et développement durable
- Élaboration de rapports de recherche et des recommandations sur les enjeux analysés

Direction de projets et subventions de recherche à l'IRIPI

Innover socialement pour une relève scientifique féminine immigrante (2018 - 2019)
PART (Programme d'aide à la recherche et au transfert) - Volet innovation sociale, Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.

- Co-chercheure avec Sandrine Jean (IRIPI).

Des approches novatrices pour répondre au défi de la déqualification professionnelle des femmes immigrantes (2016-2018)
CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines) – Subvention de développement de partenariat.

- Chercheure principale depuis sept. 2017.

Guide de pratiques innovatrices pour l'interaction professionnelle auprès des aînés immigrants (2017-2019)
Subvention du Ministère de la Santé et de Services sociaux du Québec. Projet en partenariat entre l'IRIPI (Institut de recherche en innovation sociale sur l'intégration professionnelle des immigrants), Collège Maisonneuve, et le CCEG (Centre collégial d'expertise en gérontologie), Cégep de Drummondville.

- Co-chercheure avec Monica Schlobach (IRIPI), Matey Mandza (CCEG) et Marie-Ève Bedard (CCEG).

Analyse des services de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal. Propositions d'innovation dans une perspective comparative avec d'autres provinces canadiennes (2018-2019)
Subvention du Conseil Emploi Métropole (CEM).

- Co-chercheure avec Neal Santamaria (IRIPI).

Expérience professionnelle en enseignement

Université McGill - Faculté de droit — hiver 2014
Chargée de cours
Développement et enseignement du cours : *Migrant Women in the Global Care Industry (Feminist Legal Theory - CMPL 504)*

Université de Montréal – Département d'anthropologie — automne 2011
Assistante pédagogique
Co-enseignement du séminaire : *Culture, identité et globalisation (ANT 6117)*

Université de Montréal - Département de sociologie — automne 2009
Auxiliaire d'enseignement au cours : *Sociologie générale (SOL 103)*

Université McGill - Dép. d'anthropologie et dép. d'études en développement international — 2005-2007
Auxiliaire d'enseignement
Participation à l'enseignement des cours suivants (en anglais) : *Symbol Systems and Ideologies (ANTH 204), Anthropology of Development (ANTH 212) , Comparative Cultures (ANTH 202), Introduction to International Development (INTD 200)*

Langara College - Latin American Studies Department, Vancouver, C.-B. — été 2004
Chargée de cours
Développement et enseignement du cours (en anglais) : *Introduction to Latin America (LAMS 100)*

Kwantlen University College - Surrey et Richmond, C.-B. — 2001-2003
Chargée de cours
Développement et enseignement des cours suivants (en anglais) : *Social and Cultural Anthropology (ANTH 100), Anthropologie and Sociology Department, Power Relationships I (LIBED 3310), Department of Business*

Universidad Nacional de La Plata - Argentine — 1999-2000
Coordinatrice et enseignante du programme: *Mapeo sociocultural de grupos de inmigrantes y sus descendientes en la Provincia de Buenos Aires* dirigé par Prof. M. Maffia (UNLP) et financé par l'Agencia Nacional de Promoción Científica y Tecnológica (ANPCT)

Formation académique

Ph.D. en anthropologie - UdeM **2013**
Université de Montréal
Thèse *: Are We Now Equal? Recent Experiences and Perceptions of South American Migrants in Argentina under MERCOSUR*

Maîtrise en anthropologie - McGill **2007**
Université McGill
Mémoire: *Immigration, Nationalism and Transnationalism in Argentina. The Impact of Criminalizing Discourse and Practices on the Peruvian, Bolivian and Paraguayan Immigrants in La Plata City*

Spécialisation en évaluation, politique et gestion sociale - FLACSO **1999**
Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, Argentine
Mémoire: *Los inmigrantes de origen latinoamericano en La Plata Algunas contribuciones para el desarrollo de políticas multiculturales*

Licenciatura (licence-maîtrise) en anthropologie - UNLP **1997**
Universidad Nacional de La Plata, Argentine
Ces études correspondent aux premier et deuxième cycles combinés au Québec et donnent accès au Ph.D.. Elles incluent quatre mois de travail de terrain ethnographique.

Langues et autres compétences

Langues : anglais et français (excellents); espagnol (langue maternelle)

Autres : Suite Office, Acces (connaissances de base), Endnotes, Atlas.ti/Nvivo

Références disponibles sur demande

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.03

2019/02/25
13:00

(1)

Dossier # : 1197181001

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Mme Xiya Ma à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, d'avril 2019 à avril 2022. Approuver la nomination de M. Rizwan Ahmad Khan à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, de mars 2019 à mars 2022.

Il est recommandé de :

- renouveler Mme Xiya Ma, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans se terminant en avril 2022.
- nommer M. Rizwan Ahmad Khan comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mars 2022, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzani.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 15:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197181001**
Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du mandat de Mme Xiya Ma à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, d'avril 2019 à avril 2022. Approuver la nomination de M. Rizwan Ahmad Khan à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, de mars 2019 à mars 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177-modifié, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres, dont une présidence et une vice-présidence.
L'article 5 du Règlement 02-177-modifié prévoit que les membres peuvent compléter consécutivement un maximum de deux mandats de trois ans. Un poste est à pourvoir en raison de la fin du deuxième mandat d'une membre.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0108 en date du 10 janvier 2018 - Nommer Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente et nommer M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'en décembre 2018. Nommer M. Simon Cousineau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en janvier 2021. (1177670003)
CM18 0605 en date du 29 mai 2018 - Approuver les nominations de Mmes Niamh Leonard et Valérie Du Sablon comme membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2021. Approuver la nomination de Mme Audrey-Frédérique Lavoie comme membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en mai 2021. (1187670002)
CM18 1489 en date du 17 décembre 2018 - Désigner Mme Alice Miquet à titre de

présidente et M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de douze mois se terminant en décembre 2019. Approuver le renouvellement du mandat de M. Michael Wrobel à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en décembre 2021. Approuver les nominations de MM. Benjamin Herrera et Yazid Djenadi à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2021. (1187181001)
CM16 0429 en date du 18 avril 2016 - Nommer Mme Jessica Mandziya-Sathoud et Mme Xiya Ma à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2019. (1167181003)
CM16 0902 en date du 22 août 2016 - Approuver le renouvellement du mandat de Mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019. (1167181004)

DESCRIPTION

1-Renouvellement de mandat :
Mme Xiya Ma est membre depuis avril 2016. Elle a accompli un premier mandat qui se termine en avril 2019 et désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat. Sachant que Mme Ma a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participe assidûment aux diverses activités du Conseil jeunesse de Montréal, il est recommandé de la nommer pour un deuxième mandat se terminant en avril 2022.

Nom	Date de fin du mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
Mme Xiya Ma	Avril 2019	Avril 2019	Avril 2022

2-Remplacement de membre :
Mme Rym El-Ouazzani termine son deuxième mandat en mars 2019.

Nom	Date de début du premier mandat	Date de fin du premier mandat	Date de début du deuxième mandat	Date de fin du deuxième mandat
Mme Rym El-Ouazzani	Mars 2013	Mars 2016	Mars 2016	Mars 2019

Il est recommandé de nommer M. Rizwan Ahmad Khan comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mars 2022, en remplacement de Mme Rym El-Ouazzani.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de

M. Rizwan Ahmad Khan	Mars 2019	Mars 2022	Mme Rym El-Ouazzani

JUSTIFICATION

Nomination d'un nouveau membre :
L'appel de candidatures réalisé à l'automne 2018 a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal;
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise comme stipulée dans le Règlement (Section II, Article 4);
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 5 personnes : un représentant des deux partis politiques siégeant au conseil municipal, le commissaire à l'enfance au Service de la diversité sociale et des sports, la coordination du Conseil jeunesse de Montréal et une agente de recherche du Bureau de la présidence du conseil;
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité;
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé de M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement dans Lachine pour Projet Montréal, M. Benoît Langevin, conseiller de la ville dans Pierrefonds-Roxboro pour Ensemble Montréal, M. Tommy Kulczyk, commissaire à l'enfance au Service de la diversité sociale et des sports à la Ville de Montréal, Mme Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste au Conseil jeunesse de Montréal (observatrice). Mme Manuelle Alix-Surprenant, agente de recherche au Bureau de la présidence du conseil a remplacé Mme Coulombe pour une partie du processus.

Soixante-treize candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Quatre ont été déclarées inadmissibles en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été rencontrées en entrevue et vingt ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

La candidature de M. Khan a été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. En effet, au Conseil jeunesse de Montréal siègent actuellement 8 femmes et 6 hommes provenant des 10 arrondissements suivants:

· Ahuntsic-Cartierville (2);
· Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (2);
· Le Plateau-Mont-Royal (2);
· Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1);
· Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1);
· Rosemont-La Petite-Patrie (1);
· Saint-Laurent (1);
· Le Sud-Ouest (1);
· Verdun (1);
· Ville-Marie (2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total du Conseil jeunesse de Montréal est de 236 000 $ en 2019, assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux et communiqué de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Diffusion de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site Internet du CjM.
Communiqués de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 février 2019: date visée pour l'approbation au conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
secretaire- recherchiste

Tél : 514-872-4801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-02-01

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL– TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – janvier 2019

NOM	ARRONDISSEMENT	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat P/VP	2e mandat P/VP
Rym El Ouazzani	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Mars 2013 - Mars 2016** GDD1135179001 CM13 0166 du 18 mars 2013	**Mars 2016- Mars 2019** GDD 1167181004 CM16 0902 du 22 août 2016	**Déc.2014-Déc.2015** GDD1145179004 CM14 1193 du 15 déc.2014	
Xiya Ma	Saint-Laurent	**Avril 2016 - Avril 2019** GDD1167181003 CM16 0429 du 18 avril 2016			
Omid Danesh Shahraki	Le Plateau Mont-Royal	**Oct. 2016 - Oct. 2019** GDD1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016			
Alice Miquet **Présidente**	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Oct. 2016 - Oct. 2019** GDD1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016		**Jan.2019 – Déc. 2019** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018	
Anne Xuan-Lan Nguyen	Le Sud-Ouest	**Oct. 2016 - Oct. 2019** GDD1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016			
Rami Habib **Vice-président**	Le Plateau Mont-Royal	**Déc. 2016 – Déc. 2019** GDD1167181007 CM16 1400 du 19 déc.2016		**Jan. 2018 – Déc. 2018** GDD 1177670003 CM18 0108 du 22 jan. 2018	**Jan.2019 – Déc. 2019** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018
Jessica Condemi	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	**Sept. 2017 – Sept. 2020** GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017			
Kathryn Verville-Provencher	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Août 2014 – Août 2017** GDD1146467002 CM14 0665 du 18 août 2014	**Sept. 2017 – Sept. 2020** GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017	**Jan. 2018 – Déc. 2018** GDD 1177670003 CM18 0108 du 22 jan. 2018	
Simon Cousineau	Ville-Marie	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1177670003 CM18 0108 du 22 janv. 2018			
Valérie Du Sablon	Ahuntsic-Cartierville	**Avril 2018 - Avril 2021** GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018			

25 janvier 2019

Niamh Leonard	Le Sud-Ouest	**Avril 2018 - Avril 2021** GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018			
Audrey-Frédérique Lavoie	Saint-Laurent	**Juin 2018 - Mai 2021** GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018			
Michael Wrobel	Ahuntsic-Cartierville	**Déc. 2015 – Déc. 2018** GDD 1156467001 CM 15 1465 du 14 déc. 2015	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		
Yazid Djenadi	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018			
Benjamin Herrera	Verdun	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018			

Rizwan Ahmad Khan

Éducation :

- **École Secondaire Évangéline**, Montréal, Québec
  Programme d'Éducation International (PEI)
- **Collège Ahuntsic,** Montréal, Québec

  Programme choisis : Technique de l'informatique,
  Profil : gestion de réseaux

Bénévolat et expérience de travail :

École Secondaire Évangéline Équipe Technique, Bénévole (septembre 2013-juin 2016)
Société Canadienne du Cancer (Trottibus), Bénévole (janvier 2013-mai 2013)
MTA Technologies, commis (juin 2015- août 2015)
TOHU la cité des arts du cirque, commis au service à la clientèle et cuisine (juillet 2016-présent)
Santropol Roulant (popote roulante), Bénévole (juillet 2017-présent)
Association générale étudiante du Collège Ahuntsic (AGÉCA), président du conseil d'administration (septembre 2017- présent)
Collège Ahuntsic, membre du conseil d'administration (janvier 2018-présent)
Collège Ahuntsic, membre du comité sante-sécurité au travail (2018-2019)
Montréal Populaire, Bénévole, coordonnateur logistique (janvier 2018-présent)

Langues et aptitudes :

Ourdou — Langue maternelle
Français — Langue seconde
Anglais — Langue tertiaire (niveau avancé)
Aptitudes en montage vidéo et photo
Esprit d'équipe
Connaissance en informatique
Expérience en restauration rapide
Expérience au service à la clientèle
Compétences en leadership
Bonne capacité en communication

CURRICULUM VITAE - XIYA MA

ÉDUCATION

DOCTORAT EN MÉDECINE AVEC MAÎTRISE - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, QUÉBEC 2013-présent
Cheminement avec année préparatoire, Programme MD-MSc

MAÎTRISE EN SCIENCES BIOMÉDICALES – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, QUÉBEC 2016-2018
Option Médecine Expérimentale, moyenne cumulative 4.164/4.3

EXPÉRIENCE EN RECHERCHE

PROJET DE MAÎTRISE - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, QUÉBEC 2016-2018
Recherche fondamentale sur le développement de surfaces synaptogéniques pour améliorer la stabilité et la durabilité des électrodes intraneurales

PARTICIPANTE - CHIRURGIE VASCULAIRE, UNIVERSITÉ MCGILL, QUÉBEC Août 2015
Recherche clinique sur l'effet de la rétroaction sur l'apprentissage des techniques d'anastomoses vasculaires; Groupe Contrôle (pas de rétroaction)

ÉCHANGE DE RECHERCHE IFMSA (SCORE) - UNIVERSITÉ HOKKAIDO, JAPON Juillet 2015
Recherche fondamentale sur le rôle des récepteurs NMDA dans l'induction de la potentialisation à long terme dans les hippocampes murins

- Fabrication de microélectrodes en verre, technique patch-clamp sur tranche d'hippocampe murin, revue de littérature, présentation au laboratoire

STAGIAIRE DE RECHERCHE - CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTIVE, CHUM Janvier-Juin 2015
Revue de dossiers: facteurs prédicteurs de la mortalité chez les grands brûlés gériatriques

STAGIAIRE D'ÉTÉ COPSE - CRCHUM Mai-Août 2014
Recherche fondamentale sur l'influence des microARNs sur la radiosensibilité des sarcomes des tissus mous

- Culture cellulaire, transfection, essai clonogénique, extraction d'ARN, RT-PCR, qPCR, revue de littérature, rédaction de rapport, présentations, logiciels (Microsoft excel, GraphPad Prism, ExpressionSuite)

PUBLICATIONS ET PRÉSENTATIONS

PUBLICATIONS

1. Ma X. (October 2018). Connecting the Global Plastic Surgery Workforce. Voices of One.Surgery, Issue 3.
2. Barton KI, Ma X, Pietrobon A, Capozzi LC, Abraham KJ. (September 2018). Newsletter Fall 2018: Clinician Investigator Trainee Association of Canada (CITAC). Clinical and Investigative Medicine, Vol 41 No 3.
3. Barton KI, Ma X, Babadagli ME, Zhou E, Tonial N, Newell C et al. (September 2018). Scientific overview on CSCI-CITAC Annual General Meeting and 2017 Young Investigators' Forum. Clinical and Investigative Medicine, Vol 41 No 3.
4. Ma X, Michaud O, Paquet M, Ma M, Al Alwan L, Kennedy TE, Lin JC (2017). Enhancement of neural biocompatibility for intraneural electrodes. Clinical and Investigative Medicine. (Résumé)
5. Ma X. (August 2017). Doctor of Medicine...and Science? Why Research is important for the 21st Century Medical Student. Medical Student International (MSI) 36.
6. Ma X, D'Ignazio T, Skulimowski M, Jakubowska W. (2017). Exchange the World: Clinical and Research Exchanges as a Means to Promote Understanding of Other Health Care Systems for Medical Students. Canadian Conference on Medical Education 2017. (Résumé)
7. Ma X, D'Ignazio T, Skulimowski M, Jakubowska W. (2017). Exchange the World: Clinical and Research Exchanges as a Means to Promote Understanding of Other Health Care Systems for Medical Students. Consortium of Universities for Global Health Conference 2017: Annals of Global Health. (Résumé)
8. Ma X. (March 2017). Debunking the Change in "Exchange": How to realistically change the world through IFMSA exchanges. Medical Student International (MSI) 35.

9. Ma X. (November 2016). The Importance of Pre-Departure Training for a Better Understanding of Global Health in Exchanges. European Sting: Impact of exchanges on medical students' understanding of global health issues.
10. Ma X. (August 2016). Pre-Exchange Training 101. Medical Student International (MSI) 34.
11. Ma X, Wong P, Heravi M, Lafontaine J. (2015). Identification des voies de radiosensibilisation modulées par des microARNs dans les sarcomes des tissus mous. Congrès des stagiaires COPSE 2015, 2015-01-16. (Résumé)

PRÉSENTATIONS AUX CONGRÈS

1. Ma X, Al-Alwan L, Larroquette F, Clément JP, Chitsaz D, Fon E, Durcan TM, Kennedy TE, Lin JC (2018). Enhancement of neural biocompatibility for intraneural electrodes. Congrès du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (Oral)
2. Ma X, Zuo W, Robillard J. (2018). Comprehensive Pre-departure Training and Assessment tools for Undergraduate Medical Students Participating in Global Health Internships: A model. Canadian Conference on Medical Education (Atelier)
3. Ma X, Al-Alwan L, Larroquette F, Clément JP, Chitsaz D, Fon E, Durcan TM, Kennedy TE, Lin JC (2018). Renforcer la Biocompatibilité des Électrodes Intraneurales. Journées Scientifiques du Département de Chirurgie de l'Université de Montréal (Oral)
4. Ma X, Al-Alwan L, Larroquette F, Clément JP, Chitsaz D, Fon E, Durcan TM, Kennedy TE, Lin JC (2018). Enhancement of neural biocompatibility for intraneural electrodes. Journée Scientifique du Département de Chirurgie Plastique de l'Université de Montréal (Oral)
5. Ma X, Michaud O, Paquet M, Ma M, Al Alwan L, Kennedy TE, Lin JC (2017). Enhancement of neural biocompatibility for intraneural electrodes. 2017 CSCI-CITAC Annual Scientific Meeting (Affiche)
6. Ma X, Michaud O, Paquet M, Ma M, Al Alwan L, Kennedy TE, Lin JC (2017). Le renforcement de la biocompatibilité neurale pour améliorer la stabilité et la durabilité des électrodes intraneurales. Congrès du CHU Sainte-Justine. (Affiche)
7. Zuo W, Ma X. (2017). The Benefit of Immersion Internships in Low Resources Clinical Settings combined with a Pre-Departure Training in Medical Students' Global Health Education. Symposium on the Ethics of Help. (Oral)
8. Zuo W, Ma X, Kou X. (2017). The Benefit of Immersion Internships in Low Resources Clinical Settings combined with a Pre-Departure Training in Medical Students' Global Health Education. Association for Medical Education in Europe 2017. (Oral)
9. Ma X, D'Ignazio T, Skulimowski M, Jakubowska W. (2017). Exchange the World: Clinical and Research Exchanges as a Means to Promote Understanding of Other Health Care Systems for Medical Students. Canadian Conference on Medical Education 2017. (Oral)
10. Ma X, D'Ignazio T, Skulimowski M, Jakubowska W. (2017). Exchange the World: Clinical and Research Exchanges as a Means to Promote Understanding of Other Health Care Systems for Medical Students. Consortium of Universities for Global Health Conference 2017. (Affiche)
11. Ma X, Makhzoum R, Wong P, Heravi M, Lafontaine J. (2014). Identification des voies de radiosensibilisation modulées par des microARNs dans les sarcomes des tissus mous. 17e Congrès Annuel des étudiants, stagiaires et résidents CRCHUM, 2014-12-05. (Affiche)
12. Ma X, Wong P, Heravi M, Lafontaine J. (2015). Identification des voies de radiosensibilisation modulées par des microARNs dans les sarcomes des tissus mous. Congrès des stagiaires COPSE 2015, 2015-01-16. (Oral)

AUTRES PRÉSENTATIONS ACADÉMIQUES

1. Conférencière Pré-assemblée générale, Rencontre International IFMSA d'Août (Août 2018)
2. Conférencière Health Care In Danger, Sub-Regional Training 2017, IFMSA-Québec (Février 2017)
3. Témoignage SCOI-Chine - IFMSA-Québec (Mai 2015)
4. Conférencière International Women's Day - Collège Marianopolis (Avril 2013)

TRAVAUX EN COURS

1. Vervoort D, Ma X. Barriers to Advocating for Global Surgery and Possible Solutions: a Qualitative Study.
2. Ma X, Vervoort D. Training Global Surgery Advocates: Strengthening the Global Surgery Voice.
3. Pion A-M, Beauchemin G, Roy A-A, Ma X, Lin J C. Electrostimulation and Axonal Regeneration: Review of the Underlying Physiological Mechanisms.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET INTERNATIONALES

TEDMED 2018 – PALM SPRINGS, ÉTATS-UNIS — Novembre 2018
Ambassadrice étudiante pour Joule (AMC) responsable de médiatiser l'événement pour le public canadien; valeur de 8500$CAD

RENCONTRE INTERNATIONAL IFMSA, MONTRÉAL, CANADA — Août 2018
Formatrice pour des atelier sur l'advocacy en chirurgie mondiale

MUHC CENTRE FOR GLOBAL SURGERY CONFERENCE 2018 – MONTRÉAL, CANADA — Juin 2018
Présentations et ateliers sur les avancées en chirurgie mondiale

CLINICIAN-INVESTIGATOR TRAINEE ASSOCIATION OF CANADA – TORONTO, CANADA — Novembre 2017
Conférence rassemblant les étudiants en médecine-recherche et leurs travaux

CANADIAN CONFERENCE ON MEDICAL EDUCATION – WINNIPEG; HALIFAX, CANADA — 2017, 2018
Présentatrice (oral en 2017, atelier en 2018) et modératrice de sessions de présentation

WORLD HEALTH SUMMIT REGIONAL MEETING 2017 – MONTRÉAL, CANADA — Mai 2017
Bénévole pour évènement rassemblant les pionniers en santé mondiale

CONSORTIUM OF UNIVERSITIES FOR GLOBAL HEALTH – WASHINGTON D.C., ÉTATS-UNIS — Avril 2017
Présentatrice (poster), conférence rassemblant les acteurs mondiaux en santé mondiale

RENCONTRE INTERNATIONALE IFMSA D'AOÛT - PUEBLA, MEXIQUE — Août 2016
Représentante québécoise pour les échanges de recherche (SCORE)

5E ATELIER ANNUEL, PROGRAMME CRSNG-FONCER EN NEUROINGÉNIERIE — Mai 2016
Conférence sur la recherche combinant les neurosciences et l'ingénierie

RENCONTRE INTERNATIONALE DE MARS IFMSA - SAN PAWL, MALTE — Mars 2016
Représentante québécoise pour les échanges de recherche (SCORE)

- Personne de support: préparer les sessions, présentation du rapport bi-annuel
- Formatrice: atelier sur « How to train your LORE (coordonnateur local des échanges de recherche) » et Small Working Group (SWG) sur « Duration of exchanges »

JOURNÉE SCIENTIFIQUES DU DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE – MONTRÉAL, CANADA — 2015, 2016, 2018
Représentante du GICUM - Conférence sur les travaux de recherche en chirurgie

CANADIAN UNDERGRADUATE SURGICAL EDUCATION COMMITTEE – OTTAWA, CANADA — Novembre 2015
Représentante du GICUM - Conférence pancanadienne sur l'éducation de la chirurgie au premier cycle du programme de médecine

RENCONTRE RÉGIONALE DES AMÉRIQUES IFMSA, SANTIAGO DE CALI, COLOMBIE — Janvier 2015
Représentante québécoise pour les échanges de recherche (SCORE)
Présentatrice du projet d'éducation par les pairs « Ma Planète, Ma santé »

SYMPOSIUM DE MÉDECINE FAMILIALE — 2014, 2015
Apprentissage sur des techniques médicales: ponction lombaire, accouchement, point de suture, échographie

---

PRIX ET DISTINCTIONS

PRIX D'EXCELLENCE FRSQ – CONGRÈS DU CENTRE DE RECHERCHE DU CHU SAINTE-JUSTINE (2018)
Excellence pour présentation orale, 1e place niveau maîtrise, 3e place en général; valeur de 200$

MÉDAILLE DU 150E ANNIVERSAIRE DU CANADA (2017)
Reconnaissance de l'implication importante des résidents de Saint-Laurent dans leur circonscription

BOURSE D'EXCELLENCE - FACULTÉ DES ETUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES DE L'UDEM (2017)
Récipiendaire pour le département des sciences biomédicales pour reconnaître l'excellence des travaux étudiants; valeur de 4000$

BOURSE FIN DE MAÎTRISE - FACULTÉ DES ETUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES DE L'UDEM (2017)
Récipiendaire pour le département des sciences biomédicales pour supporter reconnaître l'excellence des travaux d'un/e étudiant/e finissant sa maîtrise; valeur de 6000$

BOURSE DE LA FONDATION DU CHU SAINTE-JUSTINE (2017)
Reconnaissance de l'excellence d'un/e étudiant/e aux études supérieures travaillant au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine; Valeur de 8500$

PRIX D'IMPLICATION ÉTUDIANTE - ASSOCIATION MÉDICALE DU CANADA (2017)
Reconnaissance soulignant l'implication parascolaire d'un/e étudiant/e en médecine à l'Université de Montréal; valeur de 1000$

3E PLACE - PRÉSENTATION DES PROJETS, RENCONTRE INTERNATIONALE D'AOÛT (2016)
Présentation du programme SCOI (immersion culturelle et médicale dans des pays aux ressources limitées)

PRIX ÉTUDIANT DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE MEDICALE CANADIENNE (2016)
Représentante de l'Université de Montréal : Prix national pour « rendre hommage à de jeunes leaders qui incarnent les qualités des lauréats du TRMC : persévérance, collaboration et esprit d'entreprise. » ; valeur de 5000$

BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA FREDERICK-BANTING ET CHARLES-BEST - IRSC (2016)
Subvention du gouvernement canadien pour les étudiants aux études supérieurs en sciences de la santé selon l'excellence académique, le potentiel en recherche et les habiletés en relations interpersonnelles; valeur de 17,500$ sur 12 mois

BOURSE FONDATION DES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC (2015, 2016)
Support financier pour des projets sur le développement de la mobilité internationale jeunesse

- Participation à la Rencontre Régionale des Amériques IFMSA, valeur de 984$
- Participation au projet SCOI-Chine, valeur de 887$

PRIX « MOST LIKELY TO EXCHANGE THE WORLD » - RENCONTRE RÉGIONALE DES AMÉRIQUES IFMSA (2015)
Décerné au meilleur officier des échanges des Amériques

2E PLACE - PRÉSENTATION DES PROJETS, RENCONTRE RÉGIONALE DES AMÉRIQUES IFMSA (2015)
Présentation du projet d'éducation par les pairs d'IFMSA-Québec « Ma Planète, Ma Santé »

BOURSE DE RECHERCHE COPSE - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2014)
Subvention du Département de Radio-Oncologie et Médecine Nucléaire; valeur de 3924$

3E PLACE - DESAULTELS PREPARATORY CASE COMPETITION - UNIVERSITÉ MCGILL (2013)
Étude de cas sur l'entrepreneuriat et présentation devant un comité de professionnels

3E PLACE - JEUNES CPA - HEC MONTRÉAL (2013)
Concours de type « Génie en Herbe » sur les connaissances générales en comptabilité

1E PLACE POUR BEST PROTOTYPE - SHAD VALLEY ENTREPRENEURSHIP CUP (2011)
Compétition nationale parmi 12 universités participantes
Représentante et présentatrice pour le campus Carleton à la cérémonie de remise des prix (Université de Waterloo)

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE (2011)
Distinction honorifique décernée (parmi 500 étudiants) pour reconnaître « l'engagement, la détermination et le dépassement de soi de Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise »

NOMINATION DU PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA (2011)
Distinction pour l'excellence académique (20 nominations parmi 500 étudiants)

LAURÉATE EN MATHÉMATIQUES ET EN CHIMIE - CONCOURS SCIENTIFIQUES MONTMORENCY (2011)

- 3e prix en Mathématiques: valeur de 100$
- 4e prix en Chimie: valeur de 50$

TOP 25% NATIONAL - CONCOURS CANADIEN DE MATHÉMATIQUES - UNIVERSITÉ DE WATERLOO (2007-2011)
Classée parmi les 3 premiers de l'institution d'appartenance

- Concours Cayley
- Concours Fermat

ENRICHISSEMENT ACADÉMIQUE ET PERSONNEL

PARTICIPANTE - SCOI-CHINE, IFMSA-QUÉBEC — Novembre 2015-Août 2016
Échange culturel (Standing Committee on Immersions) en Chine pour apprendre sur les différences du système de santé et d'éducation médicale

ATELIER DE SIMULATION - GROUPE D'INTÉRÊT EN GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE (GIGO) — Mars 2016
Techniques d'accouchement, d'échographie et de laparoscopie

ATELIERS AVANCÉS ET LAPAROSCOPIE - GROUPE D'INTÉRÊT EN CHIRURGIE (GICUM) — 2015-2016
Techniques de points avancés (matelassés, sous-cuticulaires) et de laparoscopie

TRAINING MEDICAL EDUCATION TRAINERS - RENCONTRE INTERNATIONALE DE IFMSA, MALTE — Mars 2016
Ateliers de leadership pour former des formateurs sur l'éducation médicale et l'advocacy
Formatrice: atelier « Curriculum development »

TRAINING NEW TRAINERS - IFMSA-QUÉBEC — Février 2015
Ateliers pour former des formateurs sur le leadership (communication, travail d'équipe, etc)

IVEY SUMMER BUSINESS PROGRAM - UNIVERISTY OF WESTERN ONTARIO — Juillet 2012
Programme d'été canadien compétitif sur l'entreprenariat, seule participante québécoise
Présentation d'études de cas sur l'entrepreneuriat devant un comité de professionnels

---

SHAD VALLEY - UNIVERSITÉ CARLETON Juillet 2011
Programme d'été canadien compétitif sur les sciences et l'entrepreneuriat; seule participante québécoise sélectionnée au campus Carleton

TON AVENIR EN MAIN 1 ET 2 2010-2012
Programme de leadership compétitif pour 20 filles au Québec
Réalisation de 2 projets de leadership dans la communauté

IMPLICATION PARASCOLAIRE EN MÉDECINE

VICE-PRÉSIDENCE AUX AFFAIRES EXTERNES - CANADIAN GLOBAL SURGERY TRAINEE ALLIANCE 2018-présent
Responsable des relations entre le CGSTA et les collaborateurs externes au niveau national et international

VICE-PRÉSIDENCE AUX AFFAIRES INTERNES - CLINICIAN-INVESTIGATOR TRAINEE ASSOCIATION OF CANADA
Responsable des affaires internes et des communications avec les membres 2017-présent

VICE-PRÉSIDENCE AUX AFFAIRES INTERNES - INTERNATIONAL STUDENT SURGICAL NETWORK 2017-présent
Responsable des affaires internes et de la coordination entre les 30 chapitres nationaux

MENTOR ET CONFÉRENCIÈRE - PROJET SEUR ACCÈS MÉDECINE 2014-présent
Promotion de l'accès au programme de médecine chez les étudiants du secondaire
Conférencière à l'école secondaire Dalbé-Viau et Saint-Exupéry

MENTOR – PROJET SEUR DOUANCE 2017-2018
Mentore pour un projet de recherche sur la médecine par une équipe d'étudiants de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont

COORDONNATRICE NATIONALE DES IMMERSIONS (SCOI) – IFMSA-QUÉBEC 2017-2018
Responsable du déroulement des stages d'immersion culturelle et médicale dans des pays à ressources limitées

MEMBRE DU CONSEIL DE SUPERVISION - ÉQUIPE INTERNATIONALE SCORE, IFMSA 2016-2018
Membre de l'équipe internationale de SCORE (Standing Committee on Research Exchanges) de IFMSA (International Federation of Medical Students Associations)

- Supervision du déroulement des échanges des 67 pays participants
- Révision des projets de recherche des pays participants
- Rédaction de rapports bi-annuels
- Organisation des sessions SCORE lors des rencontres internationales

COORDONNATRICE DE PROGRAMME (SCOI) - IFMSA-QUÉBEC 2016-2017
Responsable des affaires internes du programme d'immersion culturelle et médicale dans des pays à ressources limitées

COORDONNATRICE NATIONALE DES ÉCHANGES DE RECHERCHE (SCORE) - IFMSA-QUÉBEC 2015-2017
Représentante SCORE d'IFMSA-Québec au niveau national et international

- Organisation des échanges de recherche entre les 4 facultés de médecine du Québec et nos partenaires à l'international
- Signature des contrats aux rencontres internationales
- Accueil des étudiants étrangers et recrutement de chercheurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION - GROUPE D'INTÉRÊT EN CHIRURGIE (GICUM) 2013-2016

- Formatrice: techniques de base de noeuds et de points de suture
- Organisation: Vin et Fromage annuel avec les chirurgiens, conférences, journées d'observation en chirurgie

COORDONNATRICE, JOURNALISTE ET GRAPHISTE - LE POULS (JOURNAL ÉTUDIANT) 2013-2016
Conception de la page couverture, rédaction et illustration du journal étudiant

REPRÉSENTANTE KOOP - CONSEIL DE CLASSE PROMOTION 2018 2013-2016
Responsable de la distribution et de la révision du matériel didactique en médecine

BÉNÉVOLE - JOURNÉE CARRIÈRE EN MÉDECINE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 2015, 2016

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE - AÉÉMUM 2014-2015
Porte-parole de l'Association des Étudiantes et Étudiants en Médecine de l'Université de Montréal

- Rédaction des procès-verbaux lors des conseils généraux
- Organisation et convocation aux assemblées générales de l'AÉÉMUM
- Assistance à la présidence et aux coordonnateurs dans l'organisation d'évènements

---

COORDONNATRICE LOCALE DES ÉCHANGES DE RECHERCHE (SCORE) - IFMSA-QUÉBEC 2014-2015
Représentante SCORE d'IFMSA-Québec à l'Université de Montréal
- Organisation des échanges de recherche et des sessions d'information

COORDONNATRICE LOCALE DE SANTÉ MONDIALE (SCOGH) - IFMSA-QUÉBEC 2013-2014
Organisation: activités et sensibilisation des étudiants en médecine sur la santé mondiale
Assistance pour le développement du projet « Ma Planète, Ma santé »

IMPLICATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

MEMBRE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS - CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL Mars 2016-présent
Représentante de la jeunesse de l'arrondissement de Saint-Laurent dans l'organisation d'activités et la rédaction d'avis pour le Conseil municipal de Montréal

AMBASSADRICE - SHAD VALLEY 2011-Présent
Promotion du programme: présentations et recrutement dans les écoles

PRÉSIDENT DE COMITÉ DE CRISE - MONTREAL WORLD HEALTH ORGANISATION Mars 2018
Simulation de l'Organisation mondiale de la Santé: modératrice du comité de crise sur l'obésité

PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE - COMITÉ AMÉRIQUES, MONTREAL WORLD HEALTH ORGANISATION Mars 2017
Simulation de l'Organisation mondiale de la Santé: modératrice du comité Amériques
Présidente d'assemblée pour la plénière

PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE - COMITÉ AFRIQUE, MONTREAL WORLD HEALTH ORGANISATION Mars 2016
Simulation de l'Organisation mondiale de la Santé: modératrice du comité Afrique
Vice-présidente d'assemblée pour la plénière

BÉNÉVOLE - HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL 2012-2014
Plus de 350 heures: visites amicales, bénévolat à l'urgence, formation de nouveaux bénévoles
Programme Elder HELP: accompagnement des patients gériatriques

MEMBRE, VICE-PRÉSIDENTE, PRÉSIDENTE - JEUNES DÉMOCRATES 2011-2013
Organisation: entraînements hebdomadaires, coordination pour le tournoi provincial

MEMBRE, PRÉSIDENTE - MARIANOPOLIS YOUNG LEADERS ORGANIZATION 2011-2013
Groupe d'intérêt sur le leadership, l'innovation et l'entrepreneuriat
Formatrice: simluation d'études de cas, formation des membres pour les compétitions
Organisation: Conférence « Leadership Development Evening » (plus de 200 participants)

MEMBRE, COORDONNATRICE - MARIANOPOLIS BIOLOGY CLUB 2011-2013
Organisation: conférences, dissections d'animaux, sessions de révision en biologie

MEMBRE, COORDONNATRICE - MARIANOPOLIS MATHS AND PHYSICS CLUB 2011-2013
Organisation: conférences, démonstrations en physique, session de révision

MEMBRE - MARIANOPOLIS MODEL UNITED NATIONS 2011-2013
Participation aux conférences SSUNS, McMUM, MariMUN
Vice-présidence pour MariMUN 2013

MEMBRE - MARIANOPOLIS FIRST AID TEAM 2011-2013
Service de premiers soins aux étudiants

MEMBRE - COMITÉ DE L'ALBUM DES FINISSANTS 2011, 2013
Secondaire et CÉGÉP: Conception artistique

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES - ENTREPRISE B.E., JEUNES ENTREPRISES 2010-2011
Responsable des finances pour une entreprise étudiante de bracelets magnétiques

MEMBRE - GÉNIE EN HERBE 2008-2011

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

SAUVETEUR - PROFESSIONAL LIFEGUARD PLACEMENT SERVICE 2011-2013
8 heures par semaine: Piscine municipale

TUTRICE AU CÉGÉP - COLLÈGE MARIANOPOLIS 2012-2013
2-4 heures par semaine: Biologie I et II, Physique I (Mécanique)

STAGIAIRE D'ÉTÉ EN CAPITAL DE RISQUE - BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA Août 2011
40 heures par semaine: Préparation de documents pour les réunions, entrée de données, présentations de plans d'affaires
Honoraire pour l'excellence du travail: valeur de 1500$

TUTRICE AU SECONDAIRE - COLLÈGE REGINA ASSUMPTA 2010-2011

---

	2 heures par semaine: Mathématiques (secondaire 3)
LANGUES	**TRILINGUE: MANDARIN (LANGUE MATERNELLE), FRANCAIS, ANGLAIS** **NIVEAU INTERMÉDIAIRE: ESPAGNOL** **NIVEAU DÉBUTANT: JAPONAIS**
INTÉRÊTS ET LOISIRS	**PEINTURE ET ARTS PLASTIQUES (15 ANS D'EXPÉRIENCE)** Techniques d'acrylique, de peinture à l'huile Plusieurs prix, dont 3e place - Concours canadien d'art pour les Olympiques Beijing 2008 (2007) **PIANO (10 ANS D'EXPÉRIENCE)** Niveau 10 - Conservatoire Royal du Canada **GUITARE (2 ANS D'EXPÉRIENCE)**

Montréal

65.01

Motion de l'Opposition officielle
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Motion proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (…)* »;

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;

et appuyé par Aref Salem, conseiller de la Ville du district de Norman-McLaren;

Que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

Motion de l'Opposition officielle **65.02**
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Motion pour garantir des déplacements sécuritaires et faciles pour tous pendant l'hiver et pour assurer l'accessibilité universelle

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2011 d'une Politique municipale d'accessibilité universelle dans laquelle elle s'engageait, entre autres, à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;

Attendu que la Ville de Montréal a tenu une consultation publique en octobre et novembre 2018 portant sur son prochain *Plan d'action en accessibilité universelle 2019-2020,* qui sera dévoilé en mars 2019;

Attendu que plus de 218 000 Montréalais et Montréalaises présentent une incapacité liée à la mobilité et qu'en raison des tendances démographiques, ce nombre augmentera au cours des prochaines années;

Attendu que la Politique de déneigement de la Ville de Montréal stipule que :

> Pendant ou immédiatement après les opérations de déblaiement, la neige accumulée dans les zones de stationnement et les débarcadères pour personnes à mobilité réduite identifiés par de la signalisation permanente est dégagée de façon telle à permettre un accès facile et sécuritaire.

Attendu que selon les résultats d'un sondage mené entre décembre 2017 et février 2018 par l'organisme Ex Aequo, 53,75 % des répondants étaient très insatisfaits du déneigement du débarcadère qu'ils utilisent; que si l'on combine les deux niveaux d'insatisfaction, soit «Très insatisfait» et «Plutôt insatisfait», on obtient un taux d'insatisfaction de 70 % et que la majorité des répondants étaient critiques envers le déneigement des intersections et des bateaux-pavés;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et que l'article 61.3. de ladite loi prévoit que:

> Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées;

Il est proposé par Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel

et appuyé par Benoît Langevin, conseiller de la Ville du district de Bois-de-Liesse

Que le Conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale d'intégrer systématiquement dans les sommaires décisionnels attribuant des contrats de déneigement une section sur l'accessibilité universelle;

Que le Conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale s'assurer que les normes d'accessibilité universelle soient clairement inscrites dans tous les nouveaux devis des contrats de déneigement;

Que lesdites normes prévoient nécessairement, sans s'y limiter, l'obligation de déneiger les débarcadères pour personnes à mobilité réduite sur toute leur longueur en même temps que les trottoirs adjacents et jusqu'en bordure de rue, sans pousser la neige devant le débarcadère, de même que le déblaiement complet des bateaux-pavés, de manière à ce que le travail effectué garantisse des déplacements hivernaux sécuritaires et faciles pour tous, y compris les utilisateurs d'aides à la mobilité.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.03**

Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Motion appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur

Attendu qu'en 2018, un rapport rendu public soulignait que la compagnie CCR dépassait depuis longtemps et à de fortes quantités la norme permise d'émissions d'arsenic dans l'air de Montréal-Est, touchant ainsi une population qui, à l'ouest, s'étend jusqu'à l'autoroute 25;

Attendu que selon les données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, l'espérance de vie dans l'Est de Montréal est de 9 ans plus basse que dans l'Ouest-de-l'Île (2016);

Attendu qu'il est avéré par plusieurs études que les maladies respiratoires sont plus élevées dans l'Est de Montréal, principalement à Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou, et ce particulièrement chez les enfants et les personnes âgées;

Attendu que les analyses de la qualité de l'air de l'Est de Montréal ont révélé de plus grandes concentrations de dioxyde de soufre (SO_2), d'ozone (O_3), de sulfure d'hydrogène (H_2S) et certains composés organiques volatils (COV) non polaires (notamment le benzène) qu'ailleurs à Montréal à cause de la forte zone industrielle dans le secteur;

Attendu que les principales études concernant la qualité de l'air et l'impact sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal sont :

- *Évaluation des excès de maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou* en 2004 (avec des données de 1995-2000, études sur les effets à court terme),
- *Études sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 ans à 12 ans* en 2011 (étude sur l'effet à long terme du SO_2 sur les différents types d'asthme);

Attendu que les maladies respiratoires chez les personnes âgées habitant l'Est de Montréal n'ont pas été étudiées depuis presque 15 ans;

Attendu qu'aucune des deux études n'analysait l'effet de la co-exposition simultanée ou non à diverses substances sur la santé respiratoire des résidents de l'Est de Montréal;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vu déléguer des pouvoirs de fixation des normes d'émission des substances dans l'air par le gouvernement du Québec;

Attendu que les normes de la CMM telles que présentées dans le *Règlement relatif à l'assainissement de l'air et remplaçant les règlements 44 et 44-1* (Règlement 90) sont parfois plus permissives que les normes du gouvernement du Québec;

Il est proposé par **Francesco Miele, conseiller de la Ville du district de Côte-de-Liesse**
et appuyé par **Suzanne Décarie, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles, et Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel**

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la santé publique de mettre à jour les études sur les maladies respiratoires dans l'Est de Montréal en intégrant :

(a) la qualité de l'air et les émanations produites par les industries, notamment le dioxyde de soufre (SO_2), l'ozone (O_3), le sulfure d'hydrogène (H_2S) et certains composés organiques volatils (COV) et les particules acides;

(b) la co-exposition comme variable d'analyse; et

(c) le temps d'exposition des individus à ces substances;

Que la Ville de Montréal demande à la CMM de mettre à jour les normes d'émissions des substances par les industries avec les soucis :

(a) d'uniformiser les unités de mesure dans un esprit de simplification pour les citoyens; et

(b) de tenir compte des nouvelles connaissances en matière d'impact sur la santé et sur l'environnement;

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la santé publique d'évaluer le nombre de bornes de mesure de la qualité de l'air qu'il serait nécessaire d'ajouter à Montréal, et principalement dans l'Est de Montréal, pour avoir une mesure complète;

Que la Ville de Montréal applique les dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur telles que définit dans l'article 9.01 du Règlement 90.

Motion de l'Opposition officielle **65.04**
Séance du conseil municipal du 25 février 2019

Motion pour traduire la Charte montréalaise des droits et responsabilités en Kanien'kéha (Mohawk)

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît être en territoire autochtone millénaire non cédé, lieu de rencontre et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la Grande Paix, où plusieurs nations autochtones ont vécu et vivent encore aujourd'hui, notamment la nation Kanien'kéhà:ka (Mohawk);

Attendu que, selon le recensement de 2016, 13 100 Montréalaises et Montréalais issus de l'autochtonie résidaient sur le territoire de l'Agglomération de Montréal;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité le 21 août 2017 une résolution endossant la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;

Attendu que la Ville de Montréal a entamé en 2017 une démarche de réconciliation avec les peuples autochtones, qu'elle a décrété le 21 juin *Journée montréalaise des Autochto*nes et a inclus le pin blanc au cœur de ses armoiries et de son drapeau afin de témoigner de la présence autochtone ancestrale sur son territoire;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* illustre le contrat social entre l'administration municipale et ses citoyens, qu'elle favorise le vivre ensemble et encourage une citoyenneté active et responsable centrée sur les valeurs communes que sont le respect de la dignité humaine, l'égalité, l'inclusion, la tolérance et la justice;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà traduit la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* dans plusieurs langues, soit en anglais, en arabe, en chinois (caractères simplifiés et caractères traditionnels), en créole, en espagnol, en filipino-tagalog, en grec, en hébreu, en italien et en portugais, en braille (français et anglais), en format sonore, en texte simplifié, en ortograf altêrnativ et dans une version expliquée aux jeunes;

Attendu que des traductions en langues autochtones de la Charte témoigneront de l'engagement de la Ville envers les peuples autochtones à favoriser leur participation à la vie démocratique et à poursuivre leur implication dans leurs milieux de vie;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 2016, une résolution (A/RES/71/178) proclamant 2019 l'Année internationale des langues autochtones;

Attendu que le ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez a défendu, le 1er février dernier, la protection des langues autochtones devant l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que le projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, a été déposé le 5 février dernier au parlement du Canada;

Il est proposé par	**Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;**
et appuyé par	**Chantal Rossi, conseillère de la Ville du district d'Ovide-Clermont**

Que la Ville de Montréal traduise la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en Kanien'kéha en collaboration avec la nation Kanien'kehà:ka (Mohawk);

Qu'à l'issue de cette collaboration, la Ville de Montréal convie les représentants pertinents des Premières Nations au dévoilement de la version Kanien'kéha de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Montréal

MOTION NON-PARTISANE
Le 25 février 2019

Motion visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population.

Attendu que le conseil municipal s'engage à offrir aux Montréalais un système de transport de classe mondiale et appuie les mesures permettant d'augmenter le niveau de service;

Attendu que, s'il était mieux informé, le conseil municipal serait en meilleure position pour évaluer les stratégies qu'il élabore afin de veiller au succès du système de transport en commun de l'agglomération;

Attendu que le conseil municipal prône l'amélioration des connaissances de la population sur le rendement de la Société de transport de Montréal (STM), qui exploite le système de transport en commun sur le territoire de l'agglomération, afin d'éclairer le débat public relatif aux choix que doit faire le conseil dans ses efforts pour accroître la part modale du transport en commun;

Attendu que la STM fournit tous les mois à son conseil d'administration un rapport mensuel résumant ses principaux indicateurs de rendement;

Attendu que ces indicateurs, qui comprennent des renseignements très divers comme la ponctualité des autobus, le nombre de passagers qui arrivent à destination à temps, le nombre d'interruptions de services de plus de 5 minutes du métro, etc. ne comprennent pas de renseignements nécessairement confidentiels;

Attendu qu'un récent débat entre un conseiller et un journaliste concernant certaines des statistiques comprises dans les indicateurs a suscité un important intérêt dans les médias et plusieurs commentaires de la population;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par Marvin Rotrand

Secondé par Alan DeSousa

Que le Conseil municipal invite la STM à fournir ses indicateurs stratégiques mensuels afin qu'ils puissent être déposés chaque mois, lors des séances ordinaires du conseil municipal;

Que la STM soit invitée à publier, tous les mois, tous ses indicateurs de rendement sur son site Web.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1187157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 $, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597

Il est recommandé :
1. De conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;

2. D'accorder à la firme « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin au prix maximal de 515 641,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16597 et au tableau des prix joint au dossier.

3. D'imputer ces dépenses à même des bons de commande qui devront faire l'objet d'une approbation de crédits. L'entente-cadre est sans imputation budgétaire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-21 12:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1187157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 $, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597

CONTENU

CONTEXTE

Les séparateurs d'huile et les goulottes sont des dispositifs servant à traiter ou à récolter les eaux et les boues contaminées par des hydrocarbures. On retrouve ce type d'appareil dans les garages, les ateliers municipaux et les casernes de pompiers : les eaux contaminées provenant principalement du lavage des planchers, des équipements et des véhicules. Dans le cadre de l'entretien normal de ces composants, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) doit effectuer un pompage régulier des boues et des liquides contaminés afin d'éviter que des hydrocarbures et autres substances nocives se retrouvent dans le réseau municipal des eaux usées.
L'article 4 c) du *Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de* Montréal, portant sur l'assainissement des eaux, nous impose d'entretenir correctement les séparateurs d'huile dont nous avons la responsabilité.

Comme le SGPI ne dispose pas de l'expertise et de l'équipement nécessaire pour effectuer de tels travaux en régie et qu'il n'y avait pas d'entente-cadre existante pour un tel type de service, le SGPI devait régulièrement faire appel à différents fournisseurs pour effectuer les travaux d'entretien.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à uniformiser les pratiques du SGPI au niveau de l'entretien des séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2018. Les avis ont paru dans *Le Devoir* et dans le SEAO. La réception des soumissions s'est terminée le 11 octobre 2018, à 14 heures. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à effectuer sur demande la vidange des séparateurs d'huile et goulottes des garages, ateliers municipaux et casernes des pompiers. Les boues et liquides récoltés lors du pompage sont généralement contaminés avec des hydrocarbures et autres substances qui découlent de l'usage normal de ce type d'installation. Il est à noter que les coûts de transport, de disposition ou de décontamination des boues et liquides sont inclus dans ce contrat.
De plus, en prévision de l'ouverture printanière des piscines extérieures, des travaux de pompage doivent également être réalisés afin d'éliminer l'eau stagnante et les résidus organiques qui s'y retrouvent. Ce contrat vise également les bassins de captation des surfaceuses des arénas qui doivent être vidangés annuellement des boues que l'on y retrouve.

JUSTIFICATION

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres public n° 18-16597 lancé par le Service de l'approvisionnement.
Des trois (3) firmes ayant présenté une soumission pour cet appel d'offres, deux (2) ont été jugées conformes.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base**	**Taxes**	**Total**
Impérial Traitement Industriel Inc. (Div. Véolia)	448 481,80 $	67 160,15 $	515 641,95 $
Beauregard Environnement ltée.	487 223,87 $	72 961,77 $	560 185,64 $
Dernière estimation réalisée	471 751,39 $		542 396,16 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			537 913,80 $ 4,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100*			44 543,69 $ 8,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100*			-26 754,21 $ -4,9 %

La dernière estimation était de 542 396,16 $: l'écart de -4,9 % avec le plus bas soumissionnaire conforme s'explique par le fait qu'il n'existait aucune entente-cadre pour ce type de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente-cadre totalise un montant maximal de 515 641,95 $, taxes incluses, et a une durée de deux (2) ans. L'entente-cadre est sans imputation budgétaire : ce service sera utilisé sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une approbation de crédit.
Le SGPI est l'instigateur de cette entente-cadre: cela s'explique par une utilisation fréquente de ce type de service par cette unité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre s'inscrit comme l'un des objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* qui vise à améliorer la qualité des eaux de ruissellement se déversant dans les cours d'eau. En diminuant les effluents contaminés aux hydrocarbures dans les égouts pluviaux, on réduit les risques que ces contaminants se retrouvent dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre aurait pour effet d'alourdir l'obtention de ce type de service en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville pourrait perdre les économies de volume anticipées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2018-11-20
Bruno SIMARD Conseiller analyse - controle de gestion	Pierre LÉVESQUE Chef de division	
Tél : 514 872-5084 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-4087 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Johanne ROUILLARD Directrice- Gestion immobilière et exploitation	Sophie LALONDE Directrice
Tél : 514 872-9097	**Tél :** 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-18	**Approuvé le :** 2019-01-21

IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC.

2700 boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2
Tél : (450) 447-7227 Fax : (450) 447-2772 1-888-443-3255

7 novembre 2018

VILLE DE MONTRÉAL
275 rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Attention : Eliane Clavette
Eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca

- et –

Attention : Simona Radulescu Tomescu
Simona.radulescutomescu@ville.montreal.qc.ca

Sujet : Appel d'offres No 18-16597
Article 13.05 (Changement de Contrôle)

Mesdames / Messieurs :

Nous vous référons à l'article 13.05 de l'Appel d'offres No 18-16597 selon lequel Impérial Traitement Industriel Inc. (« **l' Adjudicataire** ») doit obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal (« **le Donneur d'Ordre** ») avant de procéder à un Changement de Contrôle.

Par les présentes, l'Adjudicataire demande l'autorisation du Donneur d'Ordre de procéder à une fusion entre Veolia ES Canada Services Industriels Inc. (« **Veolia** ») et l'Adjudicataire, dont toutes les actions sont détenues par Veolia depuis le 30 décembre 2016.

Nous vous prions de confirmer votre autorisation en signant le consentement ci-dessous.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,

Impérial Traitement Industriel Inc.

par :
Nom : Bruno Lebaron
Titre : Vice-président ITI

Par la présente, la Ville de Montréal consente à une fusion entre Veolia ES Canada Services Industriels Inc. et Impérial Traitement Industriel Inc.

Signé à Montréal, le 28 novembre, 2018

Pour la Ville de Montréal :

Eliane Clavette

dûment autorisée

Yves Belleville

dûment autorisée

a) si l'une des attestations de l'ADJUDICATAIRE est fausse, inexacte ou trompeuse;

b) si l'ADJUDICATAIRE ne respecte pas une des obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans le délai imparti indiqué dans un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;

c) si l'ADJUDICATAIRE devient inadmissible aux contrats publics en vertu du chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);

d) si, après l'adjudication du Contrat, l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant relativement à l'exécution d'un contrat attribué par le DONNEUR D'ORDRE;

e) sans motif après un préavis de DIX (10) jours.

13.05 Changement de Contrôle

OK EC

Le DONNEUR D'ORDRE peut, sur envoi d'un avis écrit, mettre fin au Contrat si l'ADJUDICATAIRE fait l'objet d'un Changement de Contrôle non autorisé par le DONNEUR D'ORDRE, qui agissant raisonnablement, estime qu'un tel Changement de Contrôle lui est préjudiciable.

13.06 Effet de la résiliation

13.06.01 Contrepartie

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE a droit aux frais, déboursés et sommes représentant la proportion du Contrat exécutée jusqu'à la date de la résiliation du Contrat, conformément aux modalités s'y rapportant, sans autre compensation ni indemnité que ce soit. En outre, si l'ADJUDICATAIRE a obtenu une avance monétaire, il doit la restituer dans son entier.

13.06.02 Retour

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE doit remettre au DONNEUR D'ORDRE tous les documents et le matériel qui lui ont été remis dans le cadre de l'exécution du Contrat, dans un délai de DIX (10) jours suivant la résiliation du Contrat. L'ADJUDICATAIRE doit également remettre au DONNEUR D'ORDRE, le cas échéant, tous les livrables qui sont en cours d'exécution ou partiellement complétés au moment de la résiliation du Contrat.

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur dès l'émission d'un Bon de Commande par le DONNEUR D'ORDRE.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1187157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Conclure avec l'entreprise « Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia)» une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour un montant estimé de 515 641,95 $, taxes incluses - Appel d'offres # 18-16597

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16597_SEAO__Liste des commandes.pdf
18-16597 PV.pdf
18-16597_Tableau de vérification.pdf
18-16597 Intervention appro.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-27

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens, Service de l'Approvisionnement
Tél : 514-872-5241
Division : Division de l'acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16597

No du GDD : 1187157002

Titre de l'appel d'offres : Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 9 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 11 - 10 - 2018

Date du dernier addenda émis : 4 - 10 - 2018

Ouverture faite le : 11 - 10 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 37,5

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Groupe Sanyvan inc.	Lettre d'engagement obligatoire non fourni

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 4 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 4 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Impérial Traitement Industriel inc.	515 641,95 $	√	
Beauregard Environnement ltée	560 185,64 $		

Information additionnelle

Comme stipulé à la clause 1,12,02 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications des prix par leur quantité indiquée au Bordereau de Prix. Un (1) preneur nous dit qu'il n'offre pas les équipements demandés, un (1) preneur nous dit que la description des travaux est incomplète, un (1) preneur est l'actionnaire majoritaire d'un des soumissionnaires et deux (2) sont sans réponse à nos demandes.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 27 - 11 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16597
Titre : Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans
Date d'ouverture des soumissions : 11 octobre 2018

Article		Prix unitaire	Qté estimé 24 mois	Impérial Traitement Industriel inc.		Groupe Sanyvan inc.		Beauregard Environnement ltée	
				150738				318313	
				Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1,1	Piscines extérieures Vidange des fonds de bassin des piscines extérieures	Heures	107	260,50 $	27 873,50 $	180,00 $	19 260,00 $	190,00 $	20 330,00 $
1,2	Arénas Vidange des fosses à neige	Heures	140	260,50 $	36 470,00 $	180,00 $	25 200,00 $	190,00 $	26 600,00 $
1,3	Casernes, Vidange des caniveaux, des drains de garage et bassins de captation. (Travaux d'entretien régulier)	Heures	343	260,50 $	89 351,50 $	180,00 $	61 740,00 $	185,00 $	63 455,00 $
1,4	Casernes, Vidange des caniveaux, des drains de garage et bassins de captation. (Travaux d'urgence)	Heures	86	290,25 $	24 961,50 $	185,00 $	15 910,00 $	185,00 $	15 910,00 $
1,5	Casernes, Disposition de matériel contaminé provenant des casernes (liquide)	Litres	20240	0,10 $	2 024,00 $	0,21 $	4 250,40 $	0,19 $	3 845,60 $
1,6	Casernes, Disposition de matériel contaminé provenant des casernes (solide)	Kilogrammes	15180	0,25 $	3 795,00 $	0,79 $	11 992,20 $	0,60 $	9 108,00 $
1,7	Garages et cours de voirie, Vidange des séparateurs d'huile et drains (travaux d'entretien régulier)	Heures	414	260,50 $	107 847,00 $	180,00 $	74 520,00 $	189,00 $	78 246,00 $
1,8	Garages et cours de voirie, Vidange des séparateurs d'huile et drains (travaux d'urgence)	Heures	104	290,25 $	30 186,00 $	185,00 $	19 240,00 $	225,00 $	23 400,00 $
1,9	Garages et cours de voirie, Débouchage sous pression des drains	Heures	100	194,25 $	19 425,00 $	180,00 $	18 000,00 $	225,00 $	22 500,00 $
1,10	Garages et cours de voirie, Débouchage sous pression des drains	Litres	349733	0,10 $	34 973,30 $	0,21 $	73 443,93 $	0,19 $	66 449,27 $
1,11	Garages et cours de voirie, Disposition de matériel contaminé provenant des garages et cour de voirie (solides)	Kilogrammes	262300	0,25 $	65 575,00 $	0,79 $	207 217,00 $	0,60 $	157 380,00 $
1,12	Intervention en espaces clos, montant forfaitaire	CH	20	300,00 $	6 000,00 $	300,00 $	6 000,00 $	- $	- $
Total avant taxes					448 481,80 $		536 773,53 $		487 223,87 $
TPS 5 %					22 424,09 $		26 838,68 $		24 361,19 $
TVQ 9,9975 %					44 736,06 $		53 543,16 $		48 600,58 $
Montant total					515 641,95 $		617 155,37 $		560 185,64 $
Signature				Conforme		Conforme		Conforme	
Numéro TPS/TVQ				Conforme		Conforme		Conforme	
Certificats d'autorisations, majeur				Conforme		Conforme		Conforme	
Garantie 5 %				La Garantie, 5%, MS8025364-01, conforme		Trait bancaire 60889499 30 857,77 $, conforme		Trisura, 5%, MCS2609006-18-57, conforme	
lettre engagenment 10 %				La Garantie, 10%, conforme		Non fourni, NON conforme		Trisura, 10%, conforme	
AMF, non obligatoire				3000999803, non fourni, conforme		Non fourni, conforme		Non fourni, conforme	
RENA				Ok non listé				Ok non listé	
Exemple de rapport GPS, requis, non MAJEUR				Conforme				Conforme	
CNESST				Conforme, 11 oct 2018				Conforme, 10 oct 2018	
Numéro NEQ				1172491418				1141982521	
Vérification REQ				Conforme				Conforme	
2 Listes des personnes écartées				Ok non listé				Ok non listé	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant				Ok non listé				Ok non listé	
SEAO				Ok conforme				Ok conforme	
Registres des déclarations de culpabilité Liste des contrevenants condamnés MDDELCC				Ok non listé				Ok non listé	

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 19 octobre 2018**

*Groupe Sanyvan inc. non conforme, aucune lettre engagenment 10 % fourni

Liste des commandes

Numéro : 18-16597

Numéro de référence : 1197906

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Service, sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition, 2 ans

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Beauregard Environnement 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 http://www.beauregardfs.ca NEQ : 1141982521	Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436-1107 Télécopieur : 450 430-3638	**Commande : (1489501)** 2018-09-12 8 h 22 **Transmission :** 2018-09-12 8 h 22	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	clean harbors ville ste-catherine 6785 route 132 Sainte-Catherine, QC, j5B 1b6 NEQ : 1145021615	Monsieur Jean Langevin Téléphone : 450 632-6640 Télécopieur	**Commande : (1490381)** 2018-09-13 14 h 38 **Transmission :** 2018-09-13 14	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-

		: 432 632-1055	h 38	16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	envirotech services industriels inc 13 11000B sherbrooke Montréal-Est, QC, h1b 5w1 NEQ : 1141905258	Monsieur jean- marie laporte Téléphone : 514 640-1762 Télécopieur : 514 640-5022	**Commande : (1489608)** 2018-09-12 9 h 36 **Transmission :** 2018-09-12 9 h 36	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	EXCA-VAC 570 desranleau Ouest Saint-Hyacinthe, QC, J2T 2M2 http://www.excavac.net NEQ : 1168352202	Monsieur Patrick De Sylva Téléphone : 514 647-5279 Télécopieur :	**Commande : (1489631)** 2018-09-12 9 h 59 **Transmission :** 2018-09-12 9 h 59	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	groupe sanyvan 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1 NEQ : 1166479197	Madame Saida Benmenaa Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur :	**Commande : (1489062)** 2018-09-11 9 h 23 **Transmission :** 2018-09-11 9 h 23	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC. 2700 boul. Industriel Chambly, QC, J3L 4V2 NEQ : 1172491418	Monsieur Greg Johnson Téléphone : 514 609-3441 Télécopieur :	**Commande : (1489553)** 2018-09-12 9 h 01 **Transmission :** 2018-09-12 9 h 01	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanivac (9363-9888 Québec Inc.) 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, QC, J7V 7Z8 http://www.sanivac.ca NEQ : 1172974132	Monsieur Jean-Marc Tremblay Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur : 514 453-7388	**Commande : (1489817)** 2018-09-12 13 h 38 **Transmission :** 2018-09-12 13 h 38	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel

				3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260	Madame Danielle Barrette Téléphone : 514 645-1045 Télécopieur : 514 645-5133	**Commande : (1489706)** 2018-09-12 11 h 17 **Transmission :** 2018-09-12 11 h 17	3004489 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 1 2018-09-25 16 h 32 - Courriel 3005723 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 2 2018-09-27 15 h 25 - Courriel 3008674 - Ville de Montréal - 18-16597 Addenda 3 2018-10-04 14 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés financiers

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1186133004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité requis en vertu de la Loi et les normes sur la santé et la sécurité du travail, selon les clauses de l'appel d'offres public 15-14662. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 346 746,99 $ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 $ (taxes incluses) à 1 386 987,96 $ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de prolonger pour une période de douze (12) mois l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 15-14662;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-14 17:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1186133004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Centre du travailleur FH inc., pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité requis en vertu de la Loi et les normes sur la santé et la sécurité du travail, selon les clauses de l'appel d'offres public 15 -14662. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 346 746,99 $ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 $ (taxes incluses) à 1 386 987,96 $ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement procède à la conclusion de diverses ententes-cadres pour la fourniture de vêtements de sécurité. Une de ces ententes permet l'approvisionnement, via le Centre de distribution de Montréal, d'une variété de vêtements de sécurité à haute visibilité afin que les arrondissements et les services centraux puissent se conformer aux exigences de sécurité des travailleurs.
Le 25 février 2016, le Conseil d'agglomération a autorisé la conclusion de l'entente-cadre avec la firme Centre du travailleur FH inc. pour un montant estimé de 1 040 240,97 $ (taxes incluses).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0106 - 25 février 2016 - Conclure avec la firme Centre du travailleur FH inc. une entente-cadre de trente-six (36) mois pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité (gilets de sécurité et de vêtements de pluie) - Appel d'offres public 15-14662. Montant estimé :1 040 240,97 $ (taxes incluses) (5 soum.)
CG12 0343 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre de trente-six (36) mois, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité et vêtements de pluie - Appel d'offres public 12-12163 (Montant estimé : 619 277,20 $, taxes incluses) (8 soum.)

CE11 0556 - 20 avril 2011 - Conclure avec la firme Équipement de Sécurité Universel inc., une entente-cadre collective d'une durée de 18 mois pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie - Appel d'offres public 10-11527 (Montant estimé 142 298,02 $, taxes incluses) (5 soum.)

CM08 0179 - 31 mars 2008 - Conclure avec Équipement de Sécurité Universel inc. une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de vêtements de pluie - Appel d'offres public 07-10575 (Montant estimé 813 911,09 $, taxes incluses) (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes de l'appel d'offres 15-14662. L'entente-cadre permet aux arrondissements et aux services centraux l'approvisionnement en vêtements de sécurité à haute visibilité (VSHV) que doit fournir l'employeur en vertu de la loi et des normes sur la santé et la sécurité du travail, du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) ainsi que des conventions collectives de travail en vigueur.

L'œil humain perçoit mieux les objets contrastants, de grandes dimensions et brillants (couleur orange ou jaune fluorescente). La sécurité des travailleurs est donc améliorée lorsqu'ils portent des vêtements offrant ces caractéristiques. Plusieurs circonstances de travail auxquelles sont confrontés certains groupes d'employés de la Ville sont visées par l'obligation de porter de tels vêtements. Les articles de sécurité à haute visibilité qui correspondent aux besoins opérationnels des différents corps de métiers de la Ville comprennent, entre autres, des vestes, des t-shirt, des chandails, des polars, des gilets et des pantalons imperméables.

En date du 12 décembre 2018, la consommation sur l'entente-cadre s'élevait à une proportion de 83,7 % des prévisions, représentant un montant total de 870 634,16 $ (taxes incluses).

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 346 746,99 $ (taxes incluses), pour les douze (12) prochains mois.

La firme Centre du travailleur FH inc. a confirmé l'acceptation de prolonger l'entente-cadre initiale pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2020.

La prolongation de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement de ces produits, en plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

JUSTIFICATION

À ce jour, le Service de l'approvisionnement se déclare satisfait des services fournis par le Centre du travailleur FH inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect des délais de livraison ainsi que du service à la clientèle offert.
L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix unitaires de la troisième année du contrat. L'analyse du marché faite par le Service de l'approvisionnement en décembre 2018 démontre que les prix actuels de l'entente sont en moyenne 2,86 % inférieurs aux prix du marché. Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons constaté que l'adjudicataire ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) et qu'il n'est pas inscrit sur la liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la valeur de la dépense pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 346 746,99 $, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.
Cette estimation est basée sur la consommation moyenne pour la période de trente-six (36) mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme la fourniture de ces vêtements de sécurité est une obligation de l'employeur, ne pas prolonger l'entente obligerait leur acquisition à la pièce, entraînant ainsi des coûts administratifs et empêchant la Ville d'obtenir des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de l'approbation par le conseil d'agglomération le 28 février 2019.
Début de la période de prolongation : 28 février 2019.

Fin du contrat : 27 février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niv.2

Tél : 514-872-4542
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-10

Pierre GATINEAU
C/D- Division Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GATINEAU
C/D- Division Acquisition
Tél : 514-872-0349
Approuvé le : 2019-01-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-01-14

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 9 novembre 2018

Madame Mélanie Bélec
Présidente
Centre du travailleur FH inc
110, Boul Sir-Wilfrid-Laurier
Beloeil Qc J3G-4G5

Courriel : melanie@centrefh.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14662
Fourniture et livraison de gilets de sécurité et de vêtements de pluie

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 25 février 2019 au 24 février 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 16 novembre 2018 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MÉLANIE BÉLEC 9 NOV 2018
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :
Nom en majuscules et signature Date

Sakhi Badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4542

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1187833006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $ pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc (CG15 0139), fournisseur unique, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG15 0139, l'option d'une année de prolongation du contrat octroyé à la firme BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 14:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1187833006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $ pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc (CG15 0139), fournisseur unique, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) utilise la suite de logiciels Control-M et Mainview de la firme BMC Software Canada inc. (BMC), pour soutenir plusieurs applications de la Ville de Montréal (Ville) tels que :

- le système de taxation (OASIS) utilisé par plus de 1200 employés;
- le registre des postes utilisé par plus de 1000 employés;
- le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par plus de 900 employés;
- le système de gestion de la Cour municipale (GESCOUR) utilisé par plus de 900 employés.

Les logiciels de la firme BMC Software Canada inc. sont nécessaires d'ici à ce que le délestage progressif des applications soit réalisé à l'intérieur des projets suivants :

Projet	Applications à délester
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Assiduité des pompiers (APSPIM) Avantages sociaux (AVSOC) Bottin téléphonique (BOTTIN) Gestion des données de temps (GTEMPS) Gestion des menus personnalisés (MENPERS) Système de paie (PAIE) Registre des postes (POSTES) Registre des dossiers (REGDOS) Système interrogation PAIE/PERS (SIPP) Système unifie. PAIE RESS. HUM (SUPERH)

73100- Système de performance budgétaire	Système d'investissement (INVESTI) Système de messages finances (MEFI) Gestion des recettes (RECET) Système budget automatisé (SBA)
70025- Cour municipale et numérique	Gestion cour municipale (GESCOUR) Système offenses pénales (STOP+) Convocation à la cour (COUR)
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Système de taxation (OASIS)
Autres projets	Carte accès Montréal (CAM) Gestion des encaissements (ENCAISM) Gestion Lots/Encaism (ENCAIST)

Le contrat actuel avec BMC vient à échéance le 30 mars 2019 et prévoit en option une année de prolongation aux mêmes termes et conditions.

Le présent dossier vise à autoriser l'exercice de l'option de prolongation prévue au contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), fournisseur unique, et autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $, pour l'entretien des licences logiciels Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 160,48 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0139 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 $, taxes incluses (fournisseur unique)
BC954429 - 1 mai 2014 - Achat de 214 licences supplémentaires de Control-M pour un total de 6 820,41 $.

CG11 0079 - 24 mars 2011 - Autoriser un contrat pour l'entretien et le soutien technique de licences logicielles à la firme BMC Software Canada inc. pour une période de 4 ans du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, pour un montant de 908 489,99 $ (entente de gré à gré).

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Autoriser une dépense totalisant 141 201,14 $, taxes incluses, pour la mise à niveau de certains des logiciels centraux à la firme BMC Software Canada Inc.

CG06 0501 - 13 décembre 2006 - Octroyer à BMC Software Canada Inc. un contrat de 4 ans au montant de 332 883,27 $, pour le support, maintenance et mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville, et ce, du 12 novembre 2006 au 11 novembre 2010.

CM03 0096 - 25 février 2003 - Octroi d'un contrat de 4 ans à BMC Software Distribution inc. au montant de 47 911$US par année, taxes en sus, pour les services d'assistance, d'entretien et de mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville ainsi qu'à celui du Service de police; et autorisation au Directeur général adjoint du Service des ressources matérielles et informatiques de signer avec BMC Software Distribution inc. le contrat à cet effet - Dépense de fonctionnement annuelle de 47 911$ US, taxes en sus, pour la durée de la convention, soit au total 191 644$ US, taxes en sus - Économie sur 4 ans de 381 109 $.

DESCRIPTION

Le contrat actuel concerne essentiellement le service d'entretien et de soutien technique des logiciels fournis exclusivement par le manufacturier BMC. Le contrat donne accès aux dernières mises à jour des logiciels sous contrat et aux correctifs du code et de la sécurité informatique, afin d'en assurer la continuité opérationnelle.
Les logiciels BMC servent notamment à orchestrer et à automatiser les traitements corporatifs de la Ville. Ils permettent, entre autres, d'assurer les transferts de fichiers, d'exécuter des traitements en lots ou la gestion des transactions. Leur utilisation est nécessaire et essentielle pour la continuité des opérations de la Ville, de ses services centraux et de ses arrondissements.

Les principaux logiciels BMC utilisés sont :

- Control-M : Orchestrateur automatisé d'opérations de toutes les applications corporatives avec gestion de rapports intégrée;
- Mainview : Outils de surveillance permettant aux spécialistes techniques d'assurer une vigie de l'utilisation et de la performance des ressources de l'ordinateur central. Il détecte aussi certaines anomalies et apporte des correctifs immédiats sans aucune intervention humaine.

JUSTIFICATION

Depuis leurs acquisition en 1990, les logiciels de BMC répondent efficacement aux besoins de la Ville. Les logiciels fournis par BMC occupent un rôle central dans l'écosystème des applications critiques de la Ville et rend essentiel l'accès à un service d'assistance technique et de maintenance de ces logiciels. De plus, l'accès aux mises à jour et aux correctifs est indispensable pour garantir la stabilité et la sécurité informatique des applications et des données.
Ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3 paragraphe 6 (b) de la Loi sur les cités et villes, étant donné que la firme BMC dispose des droits exclusifs pour l'édition et la distribution des logiciels utilisés, ainsi qu'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 9 de cette même loi, puisque BMC est le fournisseur exclusif du service d'entretien et des mises à jour de ses produits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant de 172 467,09 $, taxes incluses (157 485,44 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement 2019 du Service des TI. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.
Cette dépense concerne des systèmes corporatifs tels que le système de taxation (OASIS), la gestion Cour municipale (GESCOUR) ou le système de traitement des offenses pénales (STOP+), qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

<u>Tableau comparatif des coûts des années antérieures :</u>

Contrat BMC			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence $	Différence %
2017-2018	186 425,07 $	N/A	N/A
2018-2019	186 425,07 $	0	0

2019-2020 (nouveau contrat à titre comparatif)	172 467,09 $	(13 957,98) $	(7,49) %

L'exercice de l'option de renouvellement d'une année supplémentaire, tel que stipulée au contrat pour la gamme de produits Control-M, permet à la Ville de réaliser une économie de 7,49% sur le coût total du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 mars 2019. Sa prolongation permet le maintien des logiciels à jour et de pallier aux failles de sécurité. Ceci permet d'assurer la continuité des opérations et de stabiliser les traitements informatiques pour répondre aux besoins de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE – 13 février 2019
Approbation du dossier par le CM – 25 février 2019
Approbation du dossier par le CG – 28 février 2019
Octroi du contrat – 31 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-15

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2019-01-30

Commande de Progiciels - Perpetual

Date de la Commande: 31 mars 2019

Territoire: Canada

Client: Ville De Montreal

BMC Software Canada Inc.
50 Minthorn Boulevard, Suite 303
Markham, Ontario L3T 7X8, Canada
Attn: Département Administration des Ventes

Web: www.bmc.com

Tableau de Progiciels :

Progiciels	Plan de Support	**Capacité Licenciée**			**Redevances**					
		Unité de Mesure		Nombre d'Unités	Coût Liste Unitaire (en CAD)	Remise (%)	Coût Unitaire (en CAD)	Coût Unitaire de Support (en CAD)	Redevance de Licence par Progiciel (en CAD)	Redevance de Support par Progiciel (en CAD)
Control-M Platform (Task)	BMC Continuous Support	per task		4875						
Control-M (Base)	BMC Continuous Support	per enterprise		1						
Control-M Output Management (MIPS)	BMC Continuous Support	per MIPS		199						
Control-M Workload Change Manager (Task)	BMC Continuous Support	per task		4875						
Control-M Managed File Transfer (Task)	BMC Continuous Support	per task		4875						
					Redevance Totale (en CAD) hors taxes					**128,278.99**

1. **Objet:** Cette Commande (la « **Commande** ») régit l'utilisation par le Client des référencés dans le Tableau de Progiciels (les « **Progiciels** »), La Commande est régie par Technology Solutions Agreement (BMC No. 58918-3) en date du 19 décembre 2002. (les "**Conditions Générales**").

2. **Redevance.** La redevance pour l'utilisation des Progiciels dans la limite de la Capacité Licenciée est la redevance totale indiquée dans le Tableau des Progiciels ("la "Redevance"). BMC facturera le Client qui accepte par avance de payer ladite Redevance , ainsi que toutes taxes applicables en vertu des lois du pays dans lequel les Progiciels sont installés.

3. **Redevance.** La redevance pour l'utilisation des Progiciels dans la limite de la Capacité Licenciée est la redevance totale indiquée dans le Tableau des Progiciels ("la "Redevance"). BMC facturera le Client qui accepte par avance de payer ladite Redevance , ainsi que toutes taxes applicables en vertu des lois du pays dans lequel les Progiciels sont installés.

4. **Support:** La Redevance de Support Totale pour l'inscription des Progiciels au plan de support, d'amélioration et de maintenance de BMC indiqué ci-dessus et décrit sur le lien www.bmc.com/support/review-policies (le « **Support** ») est incluse dans la Redevance couvrant une période allant du31 mars 2019 au 30 mars 2020 (« **Période de Support** »). Le Client ne sera pas en droit de résilier ou annuler le Support BMC des Progiciels pendant la Période de Support.

   a) **Rapports d'Usages**. A la demande de BMC, dans la limite d'une fois par an, le Client s'engage à transmettre à BMC, dans les trente jours suivant ladite requête, soit (a) des rapports d'utilisation périodique générés directement par certains Progiciels de manière électronique soit défaut (b) les rapports écrits générés manuellement par le Client et précisant l'utilisation du Progiciel par le Client. Dans l'hypothèse où un tel rapport montrerait que le Client a excédé la Capacité Licencié pour un Progiciel, le Client s'engage à payer la redevance complémentaire correspondant à la capacité additionnelle à réception de la facture par BMC.

5. **Protection des données.** BMC et le Client conviennent que l'Accord de Traitement des Données, qui est consultable à depuis le lien https://www.bmc.com/content/dam/bmc/corporate/bmcdpa.pdf, est applicable aux offres BMC couvertes par cette Commande, à moins que BMC ait déjà signé un Accord de traitement des Données avec le Client pour lesdites offres BMC, auquel cas la version signée régie la présente Commande.

6. **Divers**. La garantie de performance du Progiciel s'applique seulement aux Progiciels licenciés par le Client pour la première fois. Les Progiciels sont réputés acceptés à leur date de livraison par BMC au client, que ce soit physiquement ou via la fourniture des codes d'accès pour les téléchargements électroniques, selon le premier des deux évènements qui intervient en premier, étant précisé qu'une telle acceptation n'impactera pas la Garantie de Performance des Progiciels telle que prévue dans les Conditions Générales. Le Progiciel est susceptible de contenir des hyperliens vers des sites internet contrôlés par des tiers autres que BMC. BMC ne peut être tenu pour responsable pour et ne peut garantir le contenu ou accepter une quelconque responsabilité pour l'utilisation par le Client de ses sites. Le Client doit se référer aux politiques desdits sites en matière de vie privée et autres thématiques avant de les utiliser. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes et celles des Conditions Générales, les dispositions de la présente Commande prévaudront. BMC refuse expressément l'application de toute modalité ou disposition supplémentaire ou contradictoire insérée dans un document de commande du Client. Les termes mentionnés en lettres majuscules sont définis dans la présente Commande, ses Annexes, ou dans les Conditions Générales. Il est précisé qu'aucune Partie aux présentes ne pourra résilier les termes de cette Commande ou les Conditions Générales pour convenance. Par dérogation à l'article 1223 du Code civil, le Client ne pourra aucunement décider seul d'une réduction quelconque des montants payables au titre des Prestations de Services précisés dans chaque POF. Par dérogation à l'article 1220 du Code civil, aucune des parties ne pourra suspendre le Contrat sans manquement prouvé de l'autre partie. Par dérogation à l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement d'une des parties aux obligations à sa charge en vertu du Bon de Commande, pour quelque cause que ce soit (y compris en cas de force majeure), l'autre partie s'interdit de faire exécuter lesdites obligations par un tiers sans l'accord préalable et express de la partie défaillante. Aucun remboursement de frais, ni aucune avance ne pourra être demandé à la partie défaillante à ce titre sans son accord préalable et express. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux définis à l'article 1218 du Code civil tel qu'interprété par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Conformément à l'article 1216-1 du Code civil, le Client consent expressément que la cession du Contrat par BMC libère BMC pour l'avenir.

7. **Dispositions Particulières.** Nonobstant toute disposition contraire contenue dans ce document, les dispositions particulières suivantes s'appliquent:

   I. **Migration de Progiciels**. Le Client migre les licences portant sur le Progiciel original acquises en vertu d'une commande (le « **Progiciel Original** ») vers une nouvelle dénomination ou nouvelle unité de mesure, un nouveau Plan de Support ou vers tous ces éléments (le « **Nouveau Progiciel** ») tel que décrit ci-dessous**.** Les licences portant sur les Nouveaux Progiciels : (i) ont la même durée, (ii) la même date anniversaire de support et (iii) et une période de renouvellement du Support identiques à celles des licences portant sur les Progiciels Originaux. Dans l'hypothèse où une redevance pour la migration au

nouveau plan de Support s'appliquait, celle-ci serait incluse dans la Redevance. Les licences portant sur les Nouveaux Progiciels sont régies par les dispositions de la Commande et des Conditions Générales. Les licences portant sur les Nouveaux Progiciels n'incluent aucune période de garantie ou de période de garantie supplémentaire. La Migration ne dispense en rien le Client, le cas échéant, de son obligation de paiement pluriannuel existant au titre de l'attribution du droit d'utilisation des Progiciels Originaux. Au terme de cette Commande et de la migration complète du Progiciel d'origine au nouveau Progiciel, ou six mois après la date d'entrée en vigueur de la Commande, le Client perd tout droit sur les licences portant sur les Progiciels Originaux. L'utilisation simultanée du Nouveau Progiciel et du Progiciel Original dans un environnement de production ne peut pas dépasser la Capacité Licenciée du Nouveau Progiciel.

N° LIGNE	DENOMINATION DES PROGICIELS	UNITE DE MESURE	CLASSIFICATION	CAPACITE LICENCIEE	PLAN DE SUPPORT*
PROGICIELS ORIGINAUX :					
1	Control-M Select (Task)	per task	ESM Other 2	4,875	BMC Continuous Support
1	Control-M for Advanced File Transfer (Task)	per task	ESM Other 2	4,875	BMC Continuous Support
1	Control-M Batch Impact Manager (Task)	per task	ESM Other 2	4,875	BMC Continuous Support

MIGRE VERS : NOUVEAUX PROGICIELS					
1	Control-M Platform (Task)	per task	ESM Other 2	4,875	BMC Continuous Support

*Si le Plan de Support du Progiciel Original est différent du Plan de Support du Nouveau Progiciel, alors tous les autres Progiciels licenciés par BMC qui bénéficiaient du Plan de Support et du Numéro de Contrat de Support du Progiciel Original seront migrés vers le Plan de Support du Nouveau Progiciel.

Tableau des Progiciels non Conservés

Nom du progiciel	Unité de Mesure	Classification	Capacité Licenciée
MainView for z/OS	per installed server	Tier 040	1
MainView for CICS	per installed server	Tier 040	1
Remedy AR System Fixed 1-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	2
Remedy AR System Fixed 1-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	2
Remedy AR System Server	per instance	Remedy Other	1
Remedy AR System Fixed 5-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	1
Remedy AR System Fixed 5-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	2
Remedy Service Desk Fixed 5-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	2
Remedy Service Desk & AR System Fixed 5-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	1
Remedy Service Desk & AR System Fixed 5-Pk Lsn	per named user	Remedy Other	2

Nom du progiciel	Unité de Mesure	Classification	Capacité Licenciée
Remedy Service Desk Application	per instance	Remedy Other	1

Intégralité de l'accord et modifications. Les Parties reconnaissent avoir lu les Présentes et reconnaissent qu'elles reflètent l'accord complet et exclusif des Parties quant à l'objet de cette Commande. Cette Commande ne peut être modifiées ou résiliées que sur écrit signé par les Parties. Chaque partie aux présentes garantit qu'un représentant dûment habilité de ladite partie a signé la présente Commande et que cette Commande constitue donc une obligation valide et exécutoire engageant ladite partie. Le Client autorise BMC à émettre la facture correspondant à la présente Commande immédiatement après signature par les deux parties de cette Commande et s'engage à payer ladite facture sans qu'aucun document additionnel, y inclus une commande, ne soit nécessaire. Lorsqu'une partie a signé la Commande sous forme électronique, ladite partie garantit que la signature électronique exprime son consentement et que la Commande est juridiquement contraignante et satisfait à toutes les exigences légales qui lui sont applicables. Les Parties conviennent que la Commande puisse servir de preuve au même titre qu'un document papier signé à la main.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Nom de la société:	Ville De Montreal
Addresse:	801 rue Brennan, bureau 10110
	Montréal, Canada, H3C 0G4
Contact:	Robert Vandelac
E-mail:	robert.vandelac@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

INFORMATIONS RELATIVES A LA FACTURATION:

Nom de la société:	Ville De Montreal
Addresse:	801, rue Brennan 9e étage (bureau 9119.10)
	Montréal (Québec) H3C 0G4
Contact:	Sophie Hayeur
E-mail:	shayeur@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

ANNEXE INCORPOREE A LA PRESENTE COMMANDE	'X'
Annexe A – Dispositions Supplémentaires	X

(BMC) BMC Software Canada Inc.

Par : _____

Nom : _____

Qualité : _____

Date : _____

Cachet Commercial: _____

(Client) Ville De Montreal

Par : _____

Nom : _____

Qualité : _____

Date : _____

Cachet Commercial: _____

ANNEXE A

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

La présente Annexe A se rattache expressément à la Commande datée du **31 mars 2019** entre BMC et le Client.

I. **DEFINITIONS**: Les définitions suivantes s'appliquent à cette Commande et à l'Annexe A.

«**Ordinateur**» ou «**Serveur**» a la signification généralement reconnue dans l'industrie informatique, celle d'une machine unique qui peut être soit un processeur central, comme une machine mainframe, soit une machine systèmes distribués, comme un Serveur basé sur Unix ou Intel. Une machine mainframe peut être un Ordinateur mainframe individuel ayant un seul ou de multiples processeurs. Pour les machines systèmes distribués, un Ordinateur ou un Serveur peut être physique ou virtuel.

«**Documentation**» est constituée des publications techniques relatives au Progiciel, tel que les commentaires de release, références, l'utilisateur, l'installation, l'administrateur systèmes, les recommandations techniques, fournies avec le Progiciel.

«**Entreprise**» est l'environnement comprenant l'ensemble du matériel appartenant au Client ou loué par celui-ci sur le Territoire.

«**Capacité Licenciée**» est la quantité de chaque Progiciel licenciée telle qu'établie dans cette Commande. Pour les licences basées sur la puissance d'un ordinateur, le Client accepte d'utiliser la classification machines BMC alors en vigueur, qui sera fournie sur demande.

II. **LICENSE RESTRICTIONS:** Les restrictions suivantes s'appliquent à certains Progiciels tels qu'ils sont nommés actuellement ou à l'avenir.

BMC Atrium Discovery and Dependency Mapping: La restriction suivante est applicable à BMC Atrium Discovery and Dependency Mapping:

BMC Atrium Discovery and Dependency Mapping inclut Red Hat Enterprise Linux. L'utilisation et l'accès du Client à Red Hat Enterprise Linux dans le cadre de BMC Atrium Discovery and Dependency Mapping sont régis par le contrat de licence utilisateur final de Red Hat Enterprise Linux et Red Hat Applications, lequel est incorporé à la présente Commande et dont une copie est accessible à partir de www.redhat.com/licenses/eulas.

CONTROL-M/Assist: Control-M/Assist ne peut être utilisé que pour faire l'interface avec un ordonnanceur tiers et ne peut pas être utilisé pour programmer ou gérer des traitements par lots en dehors des dépendances inter-ordonnanceurs.

BMC Discovery: La restriction suivante est applicable à BMC Discovery:

La version 11.1 de BMC Discovery, et toute version antérieure de BMC Discovery, inclut Red Hat Enterprise Linux. L'utilisation et l'accès du Client à Red Hat Enterprise Linux dans le cadre de BMC Discovery sont régis par le contrat de licence utilisateur final de Red Hat Enterprise Linux et Red Hat Applications, lequel est incorporé à la présente Commande et dont une copie est accessible à partir de www.redhat.com/licenses/eulas. Nonobstant ce qui précède, cette restriction ne s'applique pas aux clients qui ont installée la version 11.2 de BMC Discovery, ou toute version plus récente, dans la mesure où ces versions n'incluent pas Red Hat Enterprise Linux.

Restriction dans l'Allocation des Licences pour les Progiciels Remedy Service Management: Nonobstant toute dispositions contraire contenue dans la Commande ou le Contrat, et sous réserve que le Progiciel soit licencié (i) en vertu d'une Unité de Mesure "par utilisateur nommé" , le Client peut échanger trois licences d'utilisation par utilisateur nommé portant sur le Progiciel contre une licence portant sur le même Progiciel avec une Unité de Mesure "par licence simultanée" ou (ii) en vertu d'une Unité de Mesure "par utilisateur nommé", le Client peut échanger une licence par utilisateur concurrent contre trois licences du même Progiciel

avec une Unité de Mesure “par utilisateur nommé”. Aucun frais additionnel ne sera imputé au Client pour un tel échange de licence sous réserve que le Client n’excède par la Capacité Licenciée du Progiciel concédée au Client, étant toutefois précisé que le Client doit: (i) notifier BMC par écrit de sa volonté d’échanger les licences de Progiciels et (ii) passer une nouvelle Commande précisant la nouvelle Capacité Licenciée et la nouvelle Unité de Mesure.

III. <u>UNITES DE MESURE</u>: Les unités de mesure s’appliquent à certains Progiciels.

UNITES DE MESURE	DEFINITIONS DES UNITES DE MESURE
par entreprise (per enterprise)	Une licence est nécessaire par Client ou par Client de Client, ou les deux, exclusivement pour son usage interne, quel que soit le nombre d’installations du Progiciel par le Client dans son Entreprise ou celle de son Client.
par MIPS (per MIPS)	Une licence est requise pour le nombre total cumulé de MIPS de chaque Ordinateur, y compris tous les Ordinateurs couplés dans un environnement parallèle Sysplex, sur lesquels le Progiciel a été installé, géré ou supervisé. L’évaluation MIPS est la puissance de calcul globale (exprimée en millions d'instructions par seconde) d'un Ordinateur, en application de l'Evaluation de MIPS définie dans le *Gartner Group Rating Guide*. Des mots de passe seront donnés pour le Progiciel.
par tâches (per task)	Pour tous les produits Control-M, à l’exception de ceux fonctionnant exclusivement dans l'environnement Mainframe, une licence est nécessaire pour le nombre maximum de Tâches (telle que définie ci-dessous) présentes dans la base de données Control-M « Active Jobs » par période de 24 heures, indépendamment du fait que les Tâches s’exécutent ou non. Pour les Produits Control-M qui fonctionnent exclusivement dans l'environnement Mainframe, une licence est nécessaire pour le nombre maximum de Tâches (telle que définie ci-dessous) présentes uniquement dans la base de données Control-M « Active Jobs ». Les Tâches dans les bases de données Control-M « Active Jobs » comprennent toutes les Tâches dans les systèmes Distribués et/ou environnements Mainframe par période de vingt-quatre (24) heures (incluant notamment le développement, l‘intégration/staging, QA (Assurance qualité), pré-production, production et environnement de test) excepté : (i) les dossiers/tables SMART et sous-dossiers/tables SMART contenant les définitions de planification et listées comme tâches dans les bases de données « Active Jobs » ne sont pas comptabilisées comme Tâches, (ii) les Tâches qui ont des paramètres de fuseaux horaires peuvent rester dans les bases de données « Active Jobs » pendant trois jours consécutifs, mais ne seront comptées que comme une seule Tâche, (iii) une Tâche qui s’exécute plus d’une fois en une journée (avec le même numéro de Commande/Order ID) est comptabilisée comme une seule Tâche – ce qui inclut les Tâches ré-exécutées ou cycliques, et (iv) les Tâches qui sont fournies pour des licences comprenant d’autres Unités de Mesure (par ex : tier ou MIPS) ne sont pas considérées comme Tâches au titre de la présente définition de l’Unité de Mesure « par Tâches ». La notion de Tâche est interchangeable avec la notion de « job » et signifie toute commande exécutable contenant le nom des processus JCL, CL, DCL, ECL, script ou fictifs (Dummy) qui s’exécuteront ainsi que les critères de planification, le contrôle de flux,

	l’utilisation des ressources.

bmc

bmc
FINAL - LEGAL
REVIEWED- SS

Commande de Progiciels - Perpétuel

Date de la Commande: *31 mars 2019*

Territoire : *Canada*

Client *Ville De Montreal*

BMC Software Canada Inc.
50 Minthorn Boulevard, Suite 200
Markham, Ontario L3T 7X8, Canada
Attn: Département Administration des Ventes

Web: www.bmc.com

Tableau de Progiciels :

Progiciels	***Capacité Licenciée***			***Coût Unitaire pour Capacité Additionnelle et Prorogations***	
	Unité de Mesure	*Sous-système ou Système d'Exploitation*		*Coût Unitaire Annuel (en CAD)*	*Coût unitaire de prorogation (en CAD)*
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Operating Systems	*par MIPS*	*z/OS*	*199*	*$48.84*	*$53.72*
BMC MainView Performance Manager Family for CICS	*par MIPS*	*CICS*	*199*	*$23.84*	*$26.22*
BMC MainView Allocation Manager Family for Mainframe Storage	*par MIPS*	*z/OS*	*199*	*$31.54*	*$34.69*
					0
				Redevance Totale *(en CAD) hors taxes*	*21,725*

**Pour une liste complète de tous les produits inclus dans la Famille de Progiciels, se reporter à l'annexe B*

1. **Objet.** Cette Commande (la « **Commande** ») régit l'utilisation par le Client des Progiciels référencés dans le Tableau de Progiciels (les « **Progiciels** »). Cette Commande complète le Technology Solutions and License Addendum Agreement (BMC No. 58918-3) en date du 19 décembre 2002, et les avenants éventuels s'y rapportant (les « **Conditions Générales** »), dont les termes complètent la présente Commande.

   a. **Terme**. La durée de cette Commande est de la Date de la Commande au 30 Mars 2020 (la «durée»).

   b. **Capacité additionnelle pour la Famille de Progiciels**. Pendant la durée de la présente Commande, si le client dépasse sa Capacité Licenciée, le Client doit obtenir la Capacité Licenciée supplémentaire pour la Famille (s) de Progiciels à la base du Coût Unitaire Annuel défini dans la présente Commande et en exerçant une Commande séparée. Le calcul se fera comme suit: (i) la Capacité Licenciée supplémentaire multiplié par (ii) le Coût Unitaire Annuel divisé par 12 multiplié par (iii) les mois restant au Terme.

2. Redevance. La redevance pour l'utilisation des Progiciels dans la limite de la Capacité Licenciée est la redevance totale indiquée dans le Tableau de Progiciels (la « Redevance »).

3. Support. La Redevance de Support totale pour l'inscription des Progiciels au plan de support de BMC indiqué ci-dessus et décrit sur le lien suivant www.bmc.com/support/review-policies (le « **Support** ») est inclus dans la Redevance du 31 mars 2019 au 30 mars 2020 (la « **Période de Support** »). Le Client ne pourra ni résilier ni annuler le Support BMC des Progiciels pendant la Période de Support.

4. **NON-DIVULGATION**. Le Client ne pourra, sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de BMC, divulguer l'une des dispositions de la présente Commande à des tiers, et notamment celles relatives aux prix, ou même faire publiquement état de son existence, ou procéder à sa publicité à moins d'être requis par la loi, un règlement ou une ordonnance d'un tribunal.

5. **Rapports d'utilisation**. A la demande de BMC, dans la limite d'une (1) fois par an, le Client s'engage à transmettre à BMC des rapports d'utilisation périodique des progiciels générés par certains progiciels (le cas échéant) ou des rapports écrits, qu'ils soient générés manuellement ou électroniquement, précisant l'utilisation du Progiciel par le Client. S'il ressort de ces rapports que le Client a dépassé sa Capacité Licenciée pour un Progiciel, le Client s'acquittera des redevances applicables à cette capacité additionnelle à réception de la facture BMC correspondante.

6. **Divers**. Sauf autrement modifiées, les dispositions des Conditions Générales sont incorporées à cette Commande. La garantie de performance du Progiciel s'applique seulement aux Progiciels licenciés par le Client pour la première fois. Les progiciels sont acceptés par le Client à la date à laquelle BMC les délivre au Client, soit sous forme physique soit par la fourniture des codes d'accès permettant le téléchargement électronique, au plus tôt de ces deux éventualités, néanmoins, ladite acceptation n'affectera en rien la Garantie de Performance prévue aux Conditions Générales. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes et celles des Conditions Générales, les dispositions de la présente Commande prévaudront. BMC refuse expressément l'application de toute modalité ou disposition supplémentaire ou contradictoire insérée dans un document de commande du Client. Les termes mentionnés en lettres majuscules sont définis dans la présente Commande, ses Annexes, ou dans les Conditions Générales. Il est précisé qu'aucune Partie aux présentes ne pourra résilier les termes de cette Commande ou les Conditions Générales sans motif. Le Client accepte que BMC y compris sa société mère et ses filiales puissent citer en référence le Client en tant que client de BMC, tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur, par le biais de publications.

7. **Intégralité de l'accord et modifications**. Les Parties reconnaissent avoir lu les Présentes et reconnaissent qu'elles reflètent l'accord complet et exclusif des Parties quant à l'objet de cette Commande. Cette Commande ne peut être modifiées ou résiliées que sur écrit signé par les Parties. Le Client autorise BMC à émettre sa facture à la signature par les deux parties de la présente Commande et s'acquittera de ladite facture sans qu'il soit nécessaire d'émettre un bon de commande (purchase order) ou tout autre document.

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Nom de la société:	Ville de Montréal
Adresse:	801 rue Brennan, bureau 10110
	Montréal Canada H3C 0G4
Contact:	Robert Vandelac
E-mail:	robert.vandelac@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

INFORMATIONS RELATIVES A LA FACTURATION:

Nom de la société:	Ville de Montréal
Adresse:	801, rue Brennan 9e étage (bureau 9119.10)
	Montréal Canada H3C 0G4
Contact:	Sophie Hayeur
E-mail:	shayeur@ville.montreal.qc.ca
Autre:	

ANNEXE INCORPOREE A LA PRESENTE COMMANDE	'X'
Annexe A – Dispositions Supplémentaires	X
Annexe B – La Famille de Progiciels	X

(BMC) BMC Software Canada Inc.

Par : _____

Nom : _____

Qualité : _____

Date : _____

Cachet Commercial: _____

(Client) Ville De Montréal

Par : _____

Nom : _____

Qualité : _____

Date : _____

Cachet Commercial: _____

ANNEXE A

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

I. DEFINITIONS: Les définitions suivantes s'appliquent à cette Commande et à l'Annexe A.

«**Ordinateur**» ou «**Serveur**» a la signification généralement reconnue dans l'industrie informatique, celle d'une machine unique qui peut être soit un processeur central, comme une machine mainframe, soit une machine systèmes distribués, comme un Serveur basé sur Unix ou Intel. Une machine mainframe peut être un Ordinateur mainframe individuel ayant un seul ou de multiples processeurs. Pour les machines systèmes distribués, un Ordinateur ou un Serveur peut être physique ou virtuel.

«**Documentation**» est constituée des publications techniques relatives au Progiciel, tel que les commentaires de release, références, l'utilisateur, l'installation, l'administrateur systèmes, les recommandations techniques, fournies avec le Progiciel.

«**Entreprise**» est l'environnement comprenant l'ensemble du matériel appartenant au Client ou loué par celui-ci sur le Territoire.

«**Capacité Licenciée**» est la quantité de chaque Progiciel licenciée telle qu'établie dans cette Commande. Pour les licences basées sur la puissance d'un ordinateur, le Client accepte d'utiliser la classification machines BMC alors en vigueur, qui sera fournie sur demande.

Famille de Progiciels BMC: Pour chaque Famille de Progiciels BMC ayant la capacité à être installée sur un Ordinateur mais pouvant gérer ou superviser d'autres Ordinateurs ou des données gérées par d'autres Ordinateurs via sa technologie ou ses fonctionnalités, la Famille de Progiciels doit être licenciée pour tout Ordinateur: (i) pour lequel la Famille de Progiciels est installée, gérée ou supervisée et (ii) pour lequel la Famille de Progiciels ou l'un de ses composants traitera des données ou pour le compte duquel exécutera une fonctionnalité, que la Famille de Progiciels ou l'un de ses composants soit installée ou non sur cet Ordinateur. La Famille de Progiciels peut être installée ou déplacée sur tout Ordinateur inclue dans l'environnement licencié.

II. UNITES DE MESURE: Aux fins de cette Commande, un Progiciel équivaut à une Famille de progiciels dans les unités de mesure suivantes s'appliquant à certains Progiciels.

UNITES DE MESURE	DEFINITIONS DES UNITES DE MESURE
par MIPS (per MIPS)	Une licence est requise pour le nombre total cumulé de MIPS de chaque Ordinateur, y compris tous les Ordinateurs couplés dans un environnement parallèle Sysplex, sur lesquels (i) chaque sous-système OS/390 ou z/OS (c'est-à-dire IMS, DB2, CICS ou VSAM) pour lequel une Famille de Progiciel est licenciée pour opérer (un « **Sous-Système** ») ou (ii) chaque système d'exploitation OS/390 ou z/OS sur lequel une Famille de Progiciel licenciée pour opérer a été installé (un « **Système d'Exploitation** »), géré (Ordinateur ou données), supervisé, ou a fonctionné pendant la Commande applicable. L'évaluation MIPS est la puissance de calcul globale (exprimée en millions d'instructions par seconde) d'un Ordinateur, en application de l'Evaluation de MIPS définie dans le *Gartner Group Rating Guide*. Des mots de passe seront donnés pour le Progiciel.

Annexe B

La Famille de Progiciels

* La Famille de Progiciels comprend les éléments suivants:

Famille de Progiciels	Progiciels
BMC MainView Performance Manager Family for Mainframe Operating Systems	CMF MONITOR MAINVIEW for z/OS MAINVIEW for Linux - Servers MAINVIEW for UNIX System Services MAINVIEW SYSPROG Services MAINVIEW AutoOPERATOR for z/OS MAINVIEW FOCAL POINT MAINVIEW AutoOPERATOR TapeSHARE
BMC MainView Performance Manager Family for CICS	MAINVIEW for CICS Energizer for CICS MAINVIEW AutoOPERATOR for CICS
BMC MainView Allocation Manager Family for Mainframe Storage	MAINVIEW SRM StopX37/II MAINVIEW SRM Allocation DATA ACCELERATOR Compression

bmc
FINAL - LEGAL
REVIEWED- SS

bmc
Bring IT to Life

January 16, 2019

Ville de Montreal
801, rue Brennan
Montréal (Québec)
H3C 0G4

Dear Redouane Blal,

BMC does not release the product source code to the public or authorize other contractors to sell, lease or maintain its Control-M and Mainview products. Upgrades, modifications and enhancements are performed on the source code only by BMC. BMC owns the source code for the software required for this acquisition. To have BMC provide software support and maintenance provides the added assurance that any upgrades and enhancements to the software will be performed by the owner of the proprietary source code.

Regards,

Judy Schafer
BMC Software, Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187833006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 $ pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc (CG15 0139), fournisseur unique, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 $ à 918 167,37 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1187833006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872 0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1192645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation;

2. d'accorder à Aréo-Feu Ltée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17267;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 686 469,74 $.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-01-24 13:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192645001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente-cadre comprend l'acquisition de séchoirs portatifs pour les habits de combat et les services d'entretien et de réparation pour une durée de cinq (5) ans.
Dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour réduire les risques des maladies professionnelles des pompières et pompiers, il est prévu l'acquisition de séchoirs portatifs pour les habits de combat afin de permettre le séchage des habits en caserne après un lavage de routine effectué par les pompières et pompiers.

La réduction des risques liés aux maladies professionnelles des pompiers s'inscrit comme priorité n°1 au Plan stratégique 2018-2021 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), *Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous* .

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 26 septembre 2018 pour une ouverture des soumissions le 6 novembre 2018, permettant ainsi 40 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis durant la période, le 22 octobre 2018 pour un report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Cette entente-cadre permettra de mettre en place une solution de séchage des habits de combat dans les casernes et dans les locaux des chefs pompiers. Au total, 152 séchoirs portatifs seront acquis pour les casernes et les chefs pompiers. Un séchoir pouvant servir à un maximum de 4 habits de combat, un séchoir par unité d'intervention est prévu.
Les séchoirs portatifs pour habits de combat doivent respecter la norme NFPA 1851 « *Standards on selection, care and mainenance of protective ensembles for structural fire*

fighting and proximity fire fighting » de la National Fire Protection Association (FNPA, 2014).

Ainsi, la température et le temps de séchage des habits de combat respecteront les normes et recommandations des fabricants et permettront de préserver les fibres de tissus des habits de combat pour une protection optimale des pompières et pompiers.

JUSTIFICATION

Deux (50 %) des quatre preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Les motifs de désistement de deux des quatre preneurs de cahier de charges sont, dans un cas, qu'il ne pouvait respecter le délai de livraison et, dans l'autre cas, il n'offrait pas ce produit. L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aréo-Feu Ltée	686 469,74 $		686 469,74 $
Lion Distribution inc.	899 843,46 $		899 843,46 $
Dernière estimation réalisée	946 129,27 $		946 129,27 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			793 156,60 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse)*			213 373,72 $
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			31,08 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-259 658,53 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-27,44 %

L'écart favorable de 259 658,83 $, soit -27,4 %, entre l'estimation de 946 129,27 $ et la soumission la plus basse de 686 469,74 $ s'explique principalement par l'offre d'un modèle de séchoir par la firme Aréo-Feu Ltée qui n'avait pas été proposé lors de la veille de marché effectuée pour les séchoirs. Ce modèle s'avère un équivalent aux modèles considérés et est disponible à un prix inférieur.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de **686 469.74 $** (taxes incluses) et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de **651 862,26$** (taxes incluses), correspondant aux coûts d'acquisitions, incluant les frais de transport, des séchoirs portatifs seront financés par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération **RCG 14-021** du SIM « *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la Sécurité incendie ».*

Le solde, soit **34 607,48$** (taxes incluses), correspondant aux frais d'entretien et de réparation pour les 5 prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du SIM (pour couvrir les dépenses au fur et à mesure des besoins).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération"

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat prévoit des services d'entretien et de réparation des séchoirs portatifs afin de maintenir en bon état les séchoirs pour leur durée de vie.
De plus, l'utilisation des séchoirs pour les habits de combat permettra d'assurer un meilleur entretien des habits de combat en assurant un séchage adéquat quant à la température et au temps de séchage et ainsi d'atteindre la durée de vie prévue pour les habits de combat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à la disposition de séchoirs portatifs dans les casernes et les locaux de chefs assurera un séchage adéquat des habits de combat et réduira le délai de séchage de ces derniers. Ainsi, ces habits de combat seront plus rapidement disponibles pour les interventions suivantes et les fibres de tissus seront mieux préservées.
Parmi les mesures visant à réduire l'exposition aux contaminants de la combustion et des saletés, le nettoyage et l'entretien des habits de combat souillés sont essentiels.

La mise en place d'une solution de séchage des habits de combat en caserne s'inscrit dans la poursuite du développement du programme pour contrer les dangers des contaminants de l'incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi de contrat, l'adjudicataire doit livrer l'ensemble des séchoirs prévus au bordereau au cours des six (6) premiers mois du contrat, selon un calendrier établi entre les parties.
Par la suite, l'adjudicataire doit fournir les services d'entretien et de réparation pour une période de 5 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-15

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2019-01-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1192645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17267_Intervention.pdf 18-17267_DetCah.pdf 18-17267_PV.pdf

18-17267_Tableau de prix.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-22

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17267

No du GDD : 1192645001

Titre de l'appel d'offres : SIM - Séchoirs portatifs pour habits de combat

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 9 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 30 - 10 - 2018

Ouverture faite le : 6 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 22 - 10 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée √.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ARÉO-FEU LTÉE	686 469,74 $	√	N/A
LION DISTRIBUTION INC.	899 843,46 $		N/A

Information additionnelle

Motifs de désistement :
- une firme ne fournit pas le produit demandé;
- une firme n'est pas en mesure de respecter les délais indiqués à l'appel d'offres.

Préparé par : Roxana Racasan Oancea

Le 16 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-17267

Agent d'approvisionnement
Roxana Racasan Oancea

Conformité (Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
							(vide)	- $	- $
Total ()								**- $**	**- $**
Aréo-Feu inc.									
	1	1	Séchoir portatif	152	ch	1	3 580,00 $	544 160,00 $	625 647,96 $
		2	Frais de transport	76	ch	1	300,00 $	22 800,00 $	26 214,30 $
		3	Frais d'appel de service	100	ch	1	258,00 $	25 800,00 $	29 663,55 $
		4	Taux horaire	50	h	1	86,00 $	4 300,00 $	4 943,93 $
Total (Aréo-Feu inc.)								**597 060,00 $**	**686 469,74 $**
Lion Distribution inc.									
	1	1	Séchoir portatif	152	ch	1	4 875,61 $	741 092,72 $	852 071,35 $
		2	Frais de transport	76	ch	1	300,00 $	22 800,00 $	26 214,30 $
		3	Frais d'appel de service	100	ch	1	150,00 $	15 000,00 $	17 246,25 $
		4	Taux horaire	50	h	1	75,00 $	3 750,00 $	4 311,56 $
Total (Lion Distribution inc.)								**782 642,72 $**	**899 843,46 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17267
Numéro de référence : 1202382
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SIM - Séchoirs portatifs pour habits de combat

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Madame Melanie Mondoux Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur :	**Commande : (1495442)** 2018-09-28 9 h 34 **Transmission :** 2018-09-28 9 h 34	3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Équipements Incendies CMP Mayer inc. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1142911370	Monsieur Serge Therrien Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur :	**Commande : (1494641)** 2018-09-26 13 h 09 **Transmission :** 2018-09-26 13 h 09	3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Les Agences Sportives Pierre Coallier 244 rue de la renaissance Blainville, QC, J7B1Y6 NEQ : 2246067609	Monsieur Pierre Coallier Téléphone : 514 891-9755 Télécopieur :	**Commande : (1496698)** 2018-10-02 15 h 14 **Transmission :** 2018-10-02 15 h 14	3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Lion Distribution Inc 3138 Jacob Jordan, Suite 200 Terrebonne, QC, J6X 4J6 NEQ : 1169909224	Monsieur David Gallant Téléphone : 514 332-0322 Télécopieur : 514 332-3901	**Commande : (1494992)** 2018-09-27 9 h 49 **Transmission :** 2018-09-27 9 h 49	3015494 - 18-17267 Addenda 1_Report de date 2018-10-22 14 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu Ltée une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soumissionnaires conformes) - montant approximatif de 686 469,74 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD intervention Finance (Séchoirs).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Agente de gestion des ressources financières
Direction du conseil et soutien financier
Point de service - Sécurité publique - SIM
Tél : 5142803473

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Prof. d'expertise

Tél : 514-872-9782
Division : Direction du conseil et soutien financier
Point de service - Sécurité publique - SIM

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1185006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles pour la période du 1 mars 2019 au 28 février 2022 pour un montant maximal de 1 880 754,16$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 1er mars 2019 au 28 février 2022, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 880 754,16$, taxes incluses, conformément à son offre de service;

2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 13:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185006001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles pour la période du 1 mars 2019 au 28 février 2022 pour un montant maximal de 1 880 754,16$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La ville de Montréal (Ville) utilise les applications de la firme Bentley systems inc. (Bentley) depuis plus de 15 ans, afin de répondre aux besoins de plusieurs arrondissements et services de la Ville en matière de logiciels métiers spécialisés en topographie, cartographie, géo-spatiale, cadastrale, aménagement territorial et gestion de l'eau. Voici quelques logiciels actuellement utilisés par la Ville :

- MicroStation : Logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) pour l'architecture et les équipes d'ingénierie. Cette application est utilisés pour modéliser et visualiser en 2D et 3D des projets d'infrastructure, de conception, de construction ou d'exploitation;
- OpenRoads : Logiciel de génie civil pour projets et modélisation 3D essentiellement de réseaux routiers unifiant études et construction depuis la phase conceptuelle jusqu'à la construction;
- PowerMap : Logiciel système d'information géographique (SIG) pour la visualisation et la modification d'informations géospatiales 2D/3D, en utilisant des interfaces (API) et de nombreux types de données dont Oracle Spatial, Microsoft SQL et le *Web Features Services* (WFS);
- ProjectWise : Logiciel de gestion de projet utilisé par les équipes notamment de la géomatique et de l'ingénierie pour gérer, trouver, et partager du contenu CAO et géospatial, des données de projets et des documents Office;
- WaterGems: Logiciel utilisé pour la conception et l'analyse pour la distribution d'eau. Cette application permet de planifier la capacité du réseau d'eau à servir ses usagers et évaluer la croissance anticipée du système, les éventuelles zones de difficultés, de modéliser le fonctionnement de système d'eau et de planifier les opérations de routine.

L'objet du présent dossier vise donc, dans un premier temps, à accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des

mises à jour, des droits d'utilisation et des frais d'abonnement selon la consommation des licences logicielles de Bentley pour la période du 1 mars 2019 au 28 février 2022 pour un montant maximal de 1 880 754,16$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0256 (15 juin 2017) Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2019, pour une somme maximale de 815 450,54 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin
CG13 0036 (28 février 2013) d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles, pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 14 novembre 2012.

CG100195 (20 mai 2010) d'autoriser la continuation du contrat couvrant le renouvellement des licences et de support logiciel liant la Ville de Montréal et Bentley couvrant la période du 1er mars 2009 au 28 février 2013, au montant maximal total de 1 094 887.51$, incluant les taxes, conformément aux engagements contractuels pris par Bentley.

CG060510 (13 décembre 2006) Octroi d'un contrat à la firme Bentley via le programme « *Municipal Licensing Subscription* MLS » pour la fourniture de licences pour la période du 1er mars 2006 au 28 février 2009 - dépense de 637 787,54 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le renouvellement de cette entente permettra :

- D'obtenir les mises à jour, les droits d'utilisation et le soutien technique des licences logicielles ;
- D'optimiser la gestion des actifs logiciels Bentley ;
- De bénéficier des services de soutien technique ;
- D'assurer la synchronisation et l'harmonisation des mises à niveau de versions logicielles annoncées par le fournisseur ;
- De bénéficier d'une assistance 24 heures/24, 7 jours/7 pendant toute l'année;
- De couvrir l'intégralité de la consommation logicielle pour une période de 36 mois des solutions logicielles temporaires ProjectWise, WaterGems, OpenRoads ;
- D'obtenir 10 jours pour un expert des produits Bentley pour accompagner les clients afin notamment d' optimiser l'utilisation et la performance des outils Bentley.

JUSTIFICATION

Cette entente permet de conserver l'utilisation intégrale des différentes solutions métiers et l'abonnement à ELS permet l'utilisation de licences permanentes et temporaires telles que les solutions ProjectWise/WaterGems, Cartographie Bentley, OpenRoads.
Les applications métiers des logiciels Bentley sous contrat permettront :

- La conception cartographique, topographique, GPS, photogrammétrique, imagerie et autres applications géospatiales et géographqiues;
- La modélisation, élaboration et visualisation des informations en bâtiment ;

- L’aménagement du territoire et cadastre ;
- La planification, conception de routes et aménagement;
- De soutenir les opérations et les applications métiers utilisées par les usagers, notamment les travaux de reconstruction et d'aménagement des infrastructures des réseaux routiers.

Le tableau ci-dessous indique les frais d'abonnement avant et après escompte, pour une période de 3 ans :

Période renouvellement	Prix avant escompte	Prix payé après escompte	Escompte en $	Escompte en %
2019-2020	827 360 $	560 622,25 $	266 737,75 $	32,2 %
2020-2021	868 717 $	614 014,84 $	254 702,16 $	29,3 %
2021-2022	912 211 $	706 117,07 $	206 093,93 $	22,6 %
Total pour 3 ans	2 608 288 $	1 880 754,16 $	727 533,84 $	27,9 %

Durant cette période de renouvellement de trois ans, une vigie et une revue complète du portefeuille d'actifs logiciels Bentley sera réalisé afin de répondre notamment à l'évolution des applications informatiques et aux exigences des utilisateurs métiers et opérationnels.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à Bentley Systems inc., le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits d'auteur et de droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations nécessaires au support technique et à la maintenance desdits progiciels, conformément à l'article 573.3 (6) b) et aussi dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

La firme Bentley Canada inc. a obtenu son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en novembre 2018 pour une période de 3 ans (en p.j.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de 1 880 754,16$ (TTC) réparti sur une période de trois ans sera imputé au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit:

	2019-2020	**2020-2021**	**2021-2022**	**Total**
Coût annuel (taxes incluses)	560 622,25$	614 014,84$	706 117,07$	1 880 754,16$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Cette dépense concerne notamment l'obtention des droits d'utilisation et le soutien technique des licences Bentley dont les produits sont utilisés par une vingtaine d'arrondissements et de services centraux, tels le Service de l'évaluation foncière et le Service de l'eau, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de *la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Tableau comparatif de l'évolution des frais d'abonnement 2017 à 2022 (TTC)

Période	**Frais d’abonnement (TTC)**	**Écart en $**	**Écart en %**
2017-2018	388 309,78 $	35 300,18$	10,0%

2018-2019	427 140,76 $	38 830,98$	10.0%
2019-2020	560 622,25$	133 481,49$	23,8%
2020-2021	614 014,84$	53 392,59$	8.6%
2021-2022	706 117,07$	92 102,23$	13.0%

La hausse des frais d'abonnement s'explique par l'utilisation de licences temporaires notamment Watergems, OpenRoads et Map Entreprise ainsi que par un changement de la tarification de Bentley. En effet, lors du contrat précédent, la Ville bénéficiait d'un escompte de près de 60%, alors que pour le nouveau contrat, cet escompte est de 38%. Cette variation est entre autres due à l'escompte dont bénéficiait la Ville et qui a été réajusté suite à de nouveaux règlements tarifaires instaurés par le fournisseur depuis 2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra notamment :

- De maintenir la pérennité des différentes solutions métiers sans perturber les opérations des services impliqués;
- De préserver le droit d'obtention des mises à niveau de ces produits;
- De soutenir les opérations et les applications utilisées par les usagers;
- De posséder les conditions d'abonnement autorisées dans lesquelles les programmes informatiques de Bentley peuvent être utilisés, déployés ou modifiés;
- De conserver les services de soutien et éviter des interruptions de services;
- De bénéficier d'un levier contractuel consolidé et d'une entente concurrentielle pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le Comité exécutif : 2019-02-13

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 2019-02-25
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 2019-02-28

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Jean PELLERIN, Service des infrastructures du réseau routier
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Lecture :

Marie PARENT, 21 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON
Conseiller, analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-1199
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires - Gestion du territoire

Tél : 514-872-7710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires

Tél : 514-872-7710
Approuvé le : 2019-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2019-01-30

BENTLEY SYSTEMS, INCORPORATED
685 Stockton Drive
Exton, Pennsylvania 19341-1151
T +1 610-458-5000
F +1 610-458-2900
www.bentley.com

Bentley
Advancing Infrastructure

5 novembre 2018

ATTESTATION

Je soussigné, Mariel Quigley, agissant en tant que (Paralegal) de la Société Bentley Systems,

Atteste et déclare sur l'honneur :

l- Que les progiciels Bentley (toutes versions confondues) sont créés à l'initiative de la Société, **Bentley Systems** qui les édite, les publie et les divulgue sous sa direction et sous son nom et que, en conséquence, la Société **Bentley Systems** est totalement investie des droits de l'auteur.

2- Que conséquemment, seule la Société **Bentley Systems** possède les droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations nécessaires à la maintenance corrective ou évolutive des dits progiciels.

Fait le 5 novembre 2018

À Québec

Signature et cachet de la Société

LICENSE SUBSCRIPTION ORDER FORM[1]

Welcome to Bentley's License Subscription Program. This order form lists the specific details of the License Subscription Program that Subscriber has agreed to participate in, as described in Exhibit LS of Subscriber's SELECT Program Agreement. This order form designates which particular License Subscription Program is applicable to Subscriber, and establishes the duration of Subscriber's participation in the program, the corresponding License Subscription Fees, and other details regarding the program. This Order Form and Subscriber's SELECT Program Agreement (including any and all signed amendments and Exhibits thereto) incorporate the entire agreement of the parties and supersede and replace all prior oral and written agreements and understandings between the parties with respect to the subject matter hereof. The parties agree to the following:

- **SUBSCRIBER**: Ville de Montreal
  DIRECTION DES SYSTEMS D'INFORMATION
  801, RUE BRENNAN
  9IEME ETAGE, BUREAU
  MONTREAL, (QC.), CANADA
  H3C OG4

- **SELECT PROGRAM AGREEMENT CLA #**: 10821207

- **ULTIMATE ACCOUNT ID #**: 1001384493

- **APPLICABLE LICENSE SUBSCRIPTION PROGRAM**: Enterprise License Subscription (ELS)

- **ELS PROGRAM COMMENCEMENT DATE**: March 1st, 2019

- **INITIAL TERM**: Program Commencement Date through February 28th, 2022

- **RENEWAL TERM**: Successive One (1) year terms following the Initial Term

- **CURRENCY**: CAD

- **MINIMUM ANNUAL LS FEE**: CAD 487,603.00

- **RESET PERIOD**: Annual

- **RESET CALCULATION SCHEDULE**: Throughout the term, Bentley shall determine the Reset Calculation for all Eligible Products during each Reset Period.

- **MEASUREMENT PERIOD**: Each calendar month during the pertinent Reset Period.

- **RANKED MEASUREMENT PERIOD PEAK**:

[1] Any capitalized terms used in this License Subscription Order Form (or alternatively "order form") shall have the meanings set forth in this order form, or as set forth in Subscriber's SELECT Agreement (including any and all Exhibits thereto). This License Subscription Order Form is deemed a part of Subscriber's SELECT Agreement and is therefore governed by the terms and conditions of Subscriber's SELECT Agreement and any and all Exhibits thereto.

ELIGIBLE PRODUCT	RANKED MEASUREMENT PERIOD PEAK
AEP Products	*Highest*
All Other Eligible Products	*2nd Highest*

- **MULTIPLIER**:

ELIGIBLE PRODUCT	*MULTIPLIER*
AEP	*1.8*
All Eligible Products	*1.8*

- **ANNUAL LS FEES**:

1. The LS Fee for Year One of the Initial Term (March 1st, 2019 through February 28th, 2020) is CAD 487,603.61;
   The LS Fee for Year Two of the Initial Term (March 1st, 2020 through February 28th, 2021 is CAD 534,042.05;
   The LS Fee for Year Three of the Initial Term (March 1st, 2021 through February 28th, 2022 is CAD 614,148.35;

2. The LS Fee for each subsequent Renewal Term shall be the greater of the Minimum LS Fee or the Reset Calculation for the applicable Reset Period. Any and all future ELS Contracts between Bentley Systems, Inc. and Ville de Montreal will be offered at standard pricing only, based on the actual usage for the Reset Calculation Schedule. Pricing Negotiations will not be considered.

2 Annual LS Fees as shown above do not Include ProjectWise Connect Edition ("PWCE") Subscription Fees or CSS Fee.

- **PERFORMANCE ANALYSIS DAYS**:

  ✓ Ten (10) Performance Analysis Days annually.

- Ville de Montreal will become a Bentley CONNECTED Enterprise no later than June 30th, 2019. This can be completed by having all Bentley Application Users Registered in User Management and signed into the CONNECTION Client

- **SELECTSERVER**: Hosted

- **PAYMENT TERMS**: Net thirty (30) day.

- **LS AFFILIATES**: None

- **BASELINE PRODUCTS**:

Site ID	Subscriber Site(s)	Part #	Baseline Product(s)	Quantity
1001475280	Ville de Montreal	1003	MicroStation	147
1001475280	Ville de Montreal	1949	InterPlot Server	2
1001475280	Ville de Montreal	1565	ProjectWise InterPlot Driver Pack	1
1001475280	Ville de Montreal	1577	InRoads Survey	1
1001475280	Ville de Montreal	1587	InRoads Site	2
1001475280	Ville de Montreal	1109	GeoPAK Site	5
1001475280	Ville de Montreal	2196	PowerMap	4
1001475280	Ville de Montreal	1005	MicroStation PowerDraft	34
1001475280	Ville de Montreal	1108	GeoPAK Survey	2
1001475280	Ville de Montreal	9703	Bentley Descartes	3
1001475280	Ville de Montreal	1635	ProjectWise Integration Server	1
1001475280	Ville de Montreal	2722	ProjectWise GeoSpatial Management	1
1001475280	Ville de Montreal	3202	ProjectWise Connector for Oracle	1

- **INELIGIBLE PRODUCTS**: None
- **AGREEMENT AND EXECUTION**: Subscriber agrees to this License Subscription Order Form effective as of the ELS Program Commencement Date.

VILLE DE MONTREAL	BENTLEY SYSTEMS, INCORPORATED
By: _____	By: _____
Name:_____	Name:_____
Title:_____	Title:_____
Date:_____	Date:_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles pour la période du 1 mars 2019 au 28 février 2022 pour un montant maximal de 1 880 754,16$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185006001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Point de service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1188148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 18-17236 (1 soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :
1- d'accorder à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trente-deux (32) mois, le contrat pour la fourniture de deux (2) débitmètres de conduite de 60 pouces de diamètre et quatre (4) débitmètres des conduites de 48 pouces de diamètre pour la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 305 620,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 18-17236;
2- d'autoriser une dépense de 15 281,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3- d'autoriser une dépense de 15 281,04 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 12:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1188148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 18-17236 (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau est actuellement en exécution du projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish.
L'eau potable produite par la Ville de Montréal aux usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater est pompée vers les réservoirs situés sur le Mont-Royal. Ces réservoirs fonctionnent comme des châteaux d'eau et redistribuent l'eau vers les usagers. Le réservoir McTavish joue un rôle clé dans le processus d'alimentation et de distribution de l'eau potable. Il achemine l'eau aux réservoirs Vincent-d'Indy et Côte-des-Neiges, ainsi qu'à la zone 1 (principalement le centre-ville de Montréal).

La construction de l'aile Est de la station de pompage McTavish a été complétée en 1932 et la construction de l'aile Ouest a été complétée en 1949, la majorité de ses équipements datent de cette époque et ont atteint leur fin de vie utile. Il est aujourd'hui requis de mettre à niveau et de faire la réfection de cette station de pompage pour assurer la fiabilité de l'alimentation en eau potable de plus d'un million de citoyens.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish se réalisera en deux (2) lots de construction, soit le lot des travaux prérequis (la phase 1) et le lot des travaux principaux (la phase 2). La phase 1 comprend, sans s'y limiter, le remplacement et le réaménagement de certaines conduites d'alimentation et de distribution d'eau, l'installation d'une vanne murale et de batardeaux à l'intérieur du réservoir, la construction de nouvelles chambres de vannes, ainsi que l'installation des débitmètres, des vannes automatiques et d'une vanne modulante. En raison des longs délais de fabrication et de livraison des débitmètres, le présent contrat vise à assurer l'approvisionnement de ces équipements

nécessaires à la réalisation de la phase 1 des travaux.

L'appel d'offres public n° 18-17236 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 novembre 2018. Les offres dûment reçues ont été ouvertes dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville le 18 décembre 2018. La durée initiale de publication était de trente-quatre (34) jours de calendrier. Cependant, elle fût prolongée de sept (7) jours, pour une durée réelle de quarante et un (41) jours, afin de tenir compte des demandes du marché de prolonger la durée et de quelques modifications apportées au projet par addenda. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 juin 2019.

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	9-Nov-2018	Correction au document d'appel d'offres: « 18-17236-Formulaire de soumission ».
#2	16-Nov-2018	Modification de la clause 15.01 Expiration du Contrat.
#3	21-Nov-2018	Dans la section Contrat des documents, addition de la clause 10.12.02 Assurance tous risques à la section 10.12 Assurance; Modifications à la section Devis technique des documents : Le document 650149-CL-CONT-0001_Sub03 annule et remplace le document 650149-CL-CONT-0001_Sub02 dans les documents de référence; Réponse à une question technique.
#4	28-Nov-2018	Réponse à six questions techniques.
#5	10-Dec-2018	Réponse à trois questions techniques; Report de la date d'ouverture des soumissions au 18 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0367- 24 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC. pour la fourniture de six (6) débitmètres de type électromagnétique, dans le cadre de la mise à niveau de la station de pompage McTavish.
Les principaux éléments du présent contrat sont:

- la fourniture de deux (2) débitmètres, de type électromagnétique par insertion à profil complet pour une conduite de 60 pouces de diamètre;
- la fourniture de quatre (4) débitmètres, de type électromagnétique par insertion à profil complet pour trois (3) conduites de 48 pouces de diamètre;
- les outils spéciaux nécessaires d’insertion de sonde;
- le transport et la livraison au chantier;
- l'assistance technique durant la mise en route des équipements;

- la formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Le contrat convenu avec le manufacturier est effectif pour une durée de trente-deux (32) mois pour deux (2) débitmètres de conduite de 60 pouces de diamètre et quatre (4) débitmètres de conduite de 48 pouces de diamètre, à compter de la date de transmission de l'ordre de débuter les travaux (ODT). Il est alloué au manufacturier un délai de six (6) mois pour la fabrication et la livraison au chantier des débitmètres, à compter de la date de transmission de l'ordre de débuter les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de trois cents (300) $ par item par jour de retard dans l'exécution du contrat.

Des dépenses contingentes d'environ 5 % du coût de base des biens et services, soit 15 281,04 $, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 5 % du coût de base des biens et services, soit 15 281,04 $, taxes incluses, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité et d'essais.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 18-17236, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 40 %. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la firme SNC-Lavalin inc.. Après analyse des soumissions, les constats sont les suivants:

- La firme EVEREST AUTOMATION INC. est administrativement non conforme, les raisons de non-conformité sont détaillées dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.
- Il s'avère qu'un seul soumissionnaire est conforme soit:

Firmes soumissionnaires conformes	Total (Taxes incluses)
D.M.VALVE ET CONTROLES INC.	305 620,80 $
Dernière estimation réalisée	351 469,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 45 848,58 $ - 13,04%

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 45 848.58 $ (soit 13.04%) taxes incluses, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de SNC-Lavalin inc.

Le principal élément expliquant cet écart est relié à l'article d'acquisition de six (6) débitmètres, représentant un écart de 45 688,77 $. L’estimation de contrôle est basée sur des prix budgétaires en provenance de certains fournisseurs d’équipements reconnus. Généralement, ces prix budgétaires ne tiennent pas compte des stratégies commerciales qu’un fournisseur peut appliquer dans sa proposition de prix.

La Direction de l'eau potable recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour un montant de 305 620,80 $, taxes incluses.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. D.M.VALVE ET CONTROLES INC. n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).* Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 305 620,80 $, taxes incluses.
La dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat ainsi qu'un montant de 15 281,04 $, taxes incluses, pour les contingences, et un montant de 15 281,04 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représentant un coût net de 306 979,78 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 163 722,55 $ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ-Grandes Villes). La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 81 861,27 $. L'affectation de la réserve locale de l'eau effectuée en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

L'emprunt net de 61 395,96 $ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du présent dossier influencera l'échéancier des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish.
Les travaux d'installation des débitmètres sur la conduite sous la rue McTavish sont préalables à la mise en service du réservoir Rosemont. De plus, ces débitmètres sont nécessaires pour les travaux de la phase 2 de la station de pompage McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CG): 28 février 2019
Fin du contrat: novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kamen RAEV
Ingénieur

Tél : 514-872-9288

Jean-Christophe DAMÉ
Chef de section

Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1188148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Objet :	Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 18-17236 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17236_Intervention v1.pdf 18-17236 PV.pdf 18-17236_DetCah.pdf 18-17236_TCP1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17236

No du GDD : 1188148002

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de débitmètres pour la station de pompage McTavish

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 11 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Ouverture originalement prévue le : 11 - 12 - 2018

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 18 - 12 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Everest Automation Inc.	Motif administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 16 - 6 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
D.M. Valve et contrôle Inc.	305 620,80	√	

Information additionnelle

Le soumissionnaire Everest Automation Inc. est non conforme parceque le NEQ inscrit dans sa soumission ne correspond pas au NEQ du détenteur du cahier des charges affiché sur SEAO.
Le prix soumissionné par D.M. Valve et contrôle Inc. a été corrigé suite à une erreur de calcul.
Les détenteurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné les motifs de leur désistement sont les suivants :
- impossibilité pour eux de respecter les délais requis en raison de leur engagement dans d'autres projets
- ne peuvent pas fournir les produits et services demandés
- participation en sous-contratctant d'un soumissionnaire

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 28 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-17236

Agent d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
D.M.VALVE ET CONTROLES INC.								
	1	Débimètres	Débitmètre de type électromagnétique par insertion à profil complet pour une conduite d'un diamètre de 60 po. Chaque débitmètre doit être complet avec un transmetteur, une sonde, un robinet à tournant sphérique et les accessoires requis (tel que les tiges de retenue), etc..	2	CH	46 610,00 $	93 220,00 $	107 179,70 $
			Débitmètre de type électromagnétique par insertion à profil complet pour conduites d'un diamètre de 48 po. Chaque débitmètre doit être complet avec un transmetteur, une sonde, un robinet à tournant sphérique et les accessoires requis (tel que les tiges de retenue), etc	4	CH	37 500,00 $	150 000,00 $	172 462,50 $
	2	Articles et services connexe	OUTILS d'insertion de sonde pour les six (6) débitmètres	1	Lot	1 295,00 $	1 295,00 $	1 488,93 $
			ASSISTANCE TECHNIQUE lors de l'installation, et de la mise en service, ainsi que pour l'inspection et la calibration en chantier.	120	heure	155,00 $	18 600,00 $	21 385,35 $
			FORMATION : Coût horaire pour la formation complète du personnel de la Ville, incluant les dépenses pour le matériel didactique nécessaire.	18	heure	150,00 $	2 700,00 $	3 104,33 $
			PIÈCES de rechange pour l'installation et la mise en service des 2 débitmètres 60 po. (ref code LDRF : J02)	1	Lot	(vide)	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-17236

Agent d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
D.M.VALVE ET CONTROLES INC.	2	Articles et services connexe	PIÈCES de rechange pour l'installation et la mise en service des 4 débitmètres 48 po. (ref code LDRF : J02)	1	Lot	(vide)	- $	- $
Total (D.M.VALVE ET CONTROLES INC.)							**265 815,00 $**	**305 620,81 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17236
Numéro de référence : 1212336
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de débitmètres pour la station de pompage McTavish

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
D.M. Valve Inc 3540 boulevard poirier Montréal, QC, H4R 2J5	Monsieur Léonard Pinchuk Téléphone : 514 332-4260 Télécopieur : 514 331-3924	**Commande : (1511611)** 2018-11-14 10 h 27 **Transmission :** 2018-11-14 10 h 27	3023973 - 18-17236_Addenda 1 (devis) 2018-11-14 10 h 27 - Téléchargement 3023974 - 18-17236_Addenda 1 (plan) 2018-11-14 10 h 27 - Téléchargement 3026513 - 18-17236_Addenda 2 2018-11-16 13 h 38 - Courriel 3028358 - Addenda 3 2018-11-21 15 h 28 - Courriel 3031546 - 18-17236_Addenda 4 2018-11-28 14 h 44 - Courriel 3036450 - 18-17236_Addenda 5 - Report de date.docx 2018-12-10 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Elite Technologie Inc. 1076B, chemin Industriel Lévis, QC, G7A1B3	Monsieur Frederic Roy Téléphone : 418 836-6666 Télécopieur : 418 836-6062	**Commande : (1521481)** 2018-12-13 9 h 40 **Transmission :** 2018-12-13 9 h 40	3023973 - 18-17236_Addenda 1 (devis) 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement 3023974 - 18-17236_Addenda 1 (plan) 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement 3026513 - 18-17236_Addenda 2 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement 3028358 - Addenda 3 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement 3031546 - 18-17236_Addenda 4 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement 3036450 - 18-17236_Addenda 5 - Report de date.docx 2018-12-13 9 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Compteurs Lecomte Ltée. 2925, rue Cartier Saint-Hyacinthe, QC, J2S 1L4	Monsieur Michael Lecomte Téléphone : 450 774-3406 Télécopieur : 450 773-0759	**Commande : (1510148)** 2018-11-09 10 h 41 **Transmission :** 2018-11-09 10 h 55	3023973 - 18-17236_Addenda 1 (devis) 2018-11-09 15 h 49 - Courriel 3023974 - 18-17236_Addenda 1 (plan) 2018-11-09 15 h 54 - Messagerie 3026513 - 18-17236_Addenda 2 2018-11-16 13 h 38 - Courriel 3028358 - Addenda 3 2018-11-21 15 h 28 - Courriel 3031546 - 18-17236_Addenda 4 2018-11-28 14 h 44 - Courriel 3036450 - 18-17236_Addenda 5 - Report de date.docx 2018-12-10 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SCADALLIANCE 6855 avenue de l'Épée Suite 303 Montréal, QC, H3N2C7	Monsieur ROBERT BONFILS Téléphone : 514 448-4422 Télécopieur : 514 228-3900	**Commande : (1512783)** 2018-11-17 20 h 43 **Transmission :** 2018-11-18 23 h 47	3023973 - 18-17236_Addenda 1 (devis) 2018-11-17 20 h 43 - Téléchargement 3023974 - 18-17236_Addenda 1 (plan) 2018-11-17 20 h 43 - Messagerie 3026513 - 18-17236_Addenda 2 2018-11-17 20 h 43 - Téléchargement 3028358 - Addenda 3 2018-11-21 15 h 28 - Courriel 3031546 - 18-17236_Addenda 4 2018-11-28 14 h 44 - Courriel 3036450 - 18-17236_Addenda 5 - Report de date.docx 2018-12-10 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070	**Commande : (1509976)** 2018-11-09 7 h 46 **Transmission :** 2018-11-09 7 h 46	3023973 - 18-17236_Addenda 1 (devis) 2018-11-09 15 h 49 - Courriel 3023974 - 18-17236_Addenda 1 (plan) 2018-11-09 15 h 49 - Courriel 3026513 - 18-17236_Addenda 2 2018-11-16 13 h 38 - Courriel 3028358 - Addenda 3 2018-11-21 15 h 28 - Courriel 3031546 - 18-17236_Addenda 4 2018-11-28 14 h 44 - Courriel 3036450 - 18-17236_Addenda 5 - Report de date.docx 2018-12-10 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Objet :	Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 18-17236 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1188148002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.2648
Division : Service Des Finances,Division du conseil et soutien financier -Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1187855003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Appel d'offres public 18-17145 - (deux (2) soumissionnaires dont un (1) non conforme) pour un montant maximum de 259 655,34 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;
2. d'accorder au soumissionnaire, Distribution Glass Jet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17145 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et années subséquentes d'un montant net de taxes de 50 000 $ par année;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 12:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187855003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Appel d'offres public 18-17145 - (deux (2) soumissionnaires dont un (1) non conforme) pour un montant maximum de 259 655,34 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Chaque usine possède un procédé de traitement distinct qui comporte plusieurs étapes de traitement, notamment la filtration. Cette dernière est réalisée sur des filtres monocouches ou bicouches et vise l'enlèvement des particules en suspension. Le sable représente un des média filtrants utilisés durant l'étape de filtration. Les différentes séquences de lavage exercées au fil des années entraînent de l'érosion et des pertes de media, réduisant ainsi la performance des filtres. L'ajout de sable dans les filtres pour compenser ces pertes est nécessaire pour respecter les normes de qualité de l'eau filtrée. Par ailleurs, le sable utilisé dans le procédé de filtration pour la production d'eau potable doit être conforme au standard NSF 61 (National Sanitation Foundation). Par ailleurs, dans une optique de planification d'entretien préventif, la DEP désire procéder à un achat annuel de media filtrants pour les années subséquentes.

La conclusion de cette entente d'achat contractuelle permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition du média filtrant tout en constituant des volumes économiques profitables. Le média filtrant est nécessaire pour produire une eau de qualité conforme à la réglementation en vigueur.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien "Le Devoir" et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er août 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 août 2018. La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours. Les soumissions sont valides

pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 février 2019. La validité des soumissions a été prolongée au 15 mars 2019.

Trois (3) addendas ont été émis pour apporter des précisions au devis technique et sont présentés au tableau 1.

Tableau 1 Liste des addenda émis suite à l'appel d'offres

Addenda 1	9 août 2018	Questions et réponses concernant le type de camion à utiliser pour le déchargement des sacs.
Addenda 2	13 août 2018	Modifications apportées à la clause G.01 - Garantie du fournisseur. La clause a été abrogée, car jugée non nécessaire.
Addenda 3	16 août 2018	Précisions concernant le camion à utiliser pour le déchargement, le type de porte à chaque usine et le quai de déchargement au point de livraison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Comme présenté au tableau 2, le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle pour l'article 1 pour seulement d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets de la Ville de Montréal. L'article 2 fait l'objet d'un sommaire décisionnel par décision déléguée.

Tableau 2 Description des articles au bordereau de l'appel d'offres

No d'article	Média filtrant	Procédé	Usines
1	Sable pour filtres 0.57 - 0.65 mm	Filtration	Atwater Charles-J.-Des Baillets
2	Sable pour filtres 0.45 - 0.55 mm	Filtration	Pointe-Claire Lachine

Les quantités de sable inscrites au bordereau de soumission sont basées sur l'état des pertes de média filtrants relevés en 2018 et des prévisions des besoins pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-17145, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission pour les articles suivants:
· article 1 : deux (2) soumissionnaire;
· article 2 : deux (2) soumissionnaires.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP.

Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre l'ouverture du marché à la compétition et favoriser un plus grand nombre d'offres.

Analyse des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix.

Article 1 : Sable pour filtres 0.57 - 0.65 mm

L'octroi du contrat pour l'article 1 fait l'objet de ce sommaire décisionnel puisque sa valeur est supérieur à 250 000 $, taxes incluse s, s elon les règles de délégation de pouvoirs en vigueur.

Deux (2) firmes ont présenté une offre, dont une (1) était non conforme techniquement. L'offre de Distribution Glass Jet inc. est jugée conforme, tel que décrit au tableau 3.

Tableau 3 A**nalyse de la soumission pour l'article 1**

Firme soumissionnaire conforme	**Prix de base (taxes incluses)**
Distribution Glass Jet inc.	259 655,34 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	226 613,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	33 041,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	14,58 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'il y a un écart défavorable de 14,58 %, soit 33 041,92 $, taxes incluses, entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

Cet écart de coût s'expliquerait principalement par la localisation géographique du fournisseur, qui est situé aux États-Unis, et la variation du taux de change. Par ailleurs, le type de sable requis doit être livré dans des super sacs et conforme aux normes de production d'eau potable, soit NSF 61, limitant possiblement le nombre de fournisseurs pouvant soumissionner.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. L'entreprise Distribution Glass Jet Inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Nous recommandons d'accorder le contrat au seul soumissionnaire, Distribution Glass Jet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme.

Article 2 : Sable pour filtres 0.45 - 0.55 mm

Le contrat pour l'article 2 sera accordé par décision déléguée (dossier décisionnel 2182675006) selon les règles de délégation de pouvoirs en vigueur .

Deux (2) firmes ont présenté une offre tel que décrit au tableau 4. Les deux (2) soumissionnaires ont été jugés conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Tech-Mix Division Bau-Val.

Tableau 4 A**nalyse de la soumission pour l'article 2**

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (taxes incluses)**
Tech-Mix Division Bau-Val	77 804,50 $
Distribution Glass Jet inc.	101 931,14 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	91 750,05$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder pour l'article 1, et visé par ce sommaire décisionnel, est de 259 655,34 $, taxes incluses.
Cette dépense représente un coût net de 237 099,94 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et sera imputée au budget de fonctionnement de la DEP du Service de l'eau. Un ajustement à la base budgétaire de la DEP sera requis pour 2020 et les années subséquentes pour un montant de coût net de 50 000 $ par année. Ce montant correspondant à la quantité estimée requise pour les années futures.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à un montant de 318 368,48 $, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) mois de la durée des entente-cadres identifiés ci-dessus, soit 259 655,34 $, taxes incluses, pour l'article 1 et 77 804,50 $, taxes incluses, pour l'article 2.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le média filtrant est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement des produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le CG : 28 février 2019
Livraison : mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon D DEMERS
Ingénieur d'usine

Tél : 514-872-0263
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1187855003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Appel d'offres public 18-17145 - (deux (2) soumissionnaires dont un (1) non conforme) pour un montant maximum de 259 655,34 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17145 Liste des preneurs.pdf
18-17145 PV.pdf
18-17145_TCP1.pdf
18-17145 Intervention.pdf
Acceptation prolongation Glass Jet.pdf
Acceptation prolongation Tech-Mix.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Richard DAGENAIS
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17145

No du GDD : 1187855003

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison de sable de filtration pour les usines Charles-J.-Des Baillets, Atwater, Pointe-Claire et Lachine

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 8 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 8 - 2018

Ouverture faite le : 30 - 8 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 16 - 8 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 26 - 2 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 18 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 3 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	259 655,34 $	√	1
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	101 931,14 $		2
TECH-MIX, DIVISION DE BAU-VAL INC.	248 961,01 $		1
TECH-MIX, DIVISION DE BAU-VAL INC.	77 804,50 $	√	2

Information additionnelle

Sur les 3 preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionnés, 2 ont répondu qu'ils ne fournissent pas les produits démandés. TEX-MIX, DIVISION DE BEAU-VAL INC est non conforme pour le lot 1, il a proposé un sable différent que celui demandé. Le lot 2 sera octroyé par décision déléguée (2182675006)

Préparé par : Myriem Laklalech

Le 23 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-17145

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
LOT1	Sable pour filtre 0.57 - 0.65mm	DISTRIBUTION GLASS JETT INC	1	Usine Des Baillets	427	T.M	1	415,05 $	177 226,35 $	203 766,00 $
			2	Usine Des Baillets	11	Livraisons	1	0,00 $	- $	- $
			3	Usine Atwater	100	T.M	1	486,10 $	48 610,00 $	55 889,35 $
			4	Usine Atwater	8	Livraisons	1	0,00 $	- $	- $
		Total (DISTRIBUTION GLASS JETT INC)							**225 836,35 $**	**259 655,34 $**
LOT2	Sable pour filtre 0.45 - 0.55mm	TECH-MIX, DIVISION DE BAU-VAL INC	5	Usine Pointe Claire	43	T.M	1	452,60 $	19 461,80 $	22 376,20 $
			6	Usine Pointe Claire	8	Livraisons	1	575,00 $	4 600,00 $	5 288,85 $
			7	Usine Lachine	90	T.M	1	452,60 $	40 734,00 $	46 833,92 $
			8	Usine Lachine	5	Livraisons	1	575,00 $	2 875,00 $	3 305,53 $
		Total (TECH-MIX, DIVISION DE BAU-VAL INC)							**67 670,80 $**	**77 804,50 $**
		DISTRIBUTION GLASS JETT INC	5	Usine Pointe Claire	43	T.M	1	792,85 $	34 092,55 $	39 197,91 $
			6	Usine Pointe Claire	8	Livraisons	1	0,00 $	- $	- $
			7	Usine Lachine	90	T.M	1	606,25 $	54 562,50 $	62 733,23 $
			8	Usine Lachine	5	Livraisons	1	0,00 $	- $	- $
		Total (DISTRIBUTION GLASS JETT INC)							**88 655,05 $**	**101 931,14 $**

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 janvier 2019

Monsieur Louis Paré
Distribution Glass Jet Inc.
965 avenue Newton, suite 135
Quebec (Quebec) G1P 4M4

Courriel: info@glassjet.ca

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 18-17145
FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE DE FILTRATION POUR LES USINES CHARLES-J.-DES BAILLETS, ATWATER, POINTE-CLAIRE ET LACHINE

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 15 mars 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 25 janvier 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : ✓

Signature Date 23 janvier

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Myriem Laklalech
Agente d'approvisionnement II
Courriel: myriem.laklalech@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1998

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 janvier 2019

Monsieur Sylvain Leroux
Tech-Mix, Division de Bau-val Inc
3350 butte aux renards
Varennes (Quebec) J3X 1P7

Courriel: sleroux@bauval.com

Objet : **Prolongation de la durée validité de soumission**
Appel d'offres n° 18-17145
FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE DE FILTRATION POUR LES USINES CHARLES-J.-DES BAILLETS, ATWATER, POINTE-CLAIRE ET LACHINE

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 15 mars 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 25 janvier 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 23/1/19

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Myriem Laklalech
Agente d'approvisionnement II
Courriel: myriem.laklalech@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1998

LN86Fbssp

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17145
Numéro de référence : 1188436
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison de sable de filtration pour les usines Charles-J.-Des Baillet, Atwater, Pointe-Claire et Lachine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Distribution Glass Jet Inc. 650 Graham-Bell 203 Québec, QC, g1N4H5	Monsieur Louis Paré Téléphone : 418 682-6086 Télécopieur : 418 682-6915	**Commande : (1474667)** 2018-08-02 14 h 10 **Transmission :** 2018-08-02 14 h 10	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 11 h 19 - Courriel 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4	Monsieur Steve Savaria Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	**Commande : (1474562)** 2018-08-02 9 h 31 **Transmission :** 2018-08-02 9 h 31	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 11 h 19 - Courriel 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sel Warwick Inc. 807 boul. Pierre Roux Est Victoriaville, QC, g6t1t7 http://www.selwarwick.com	Monsieur Cédric Côté Téléphone : 819 758-5229 Télécopieur : 819 758-5220	**Commande : (1474525)** 2018-08-02 8 h 37 **Transmission :** 2018-08-02 8 h 37	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 11 h 19 - Courriel 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tech Mix 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1476229)** 2018-08-07 11 h 17 **Transmission :** 2018-08-07 11 h 17	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 11 h 19 - Courriel 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tech Mix 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1477432)** 2018-08-09 13 h 04 **Transmission :** 2018-08-09 13 h 04	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 13 h 04 - Téléchargement 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Tricentris - tri, transformation, sensibilisation 651, chemin Félix-Touchette Lachute, QC, j8h2c5 http://www.tricentris.com	Madame Sophie Poncelet-Latour Téléphone : 450 562-4488 Télécopieur : 450 562-7788	**Commande : (1474691)** 2018-08-02 14 h 54 **Transmission :** 2018-08-02 14 h 54	2982697 - Addenda 1 2018-08-09 11 h 19 - Courriel 2983940 - Addenda 2 2018-08-13 12 h 19 - Courriel 2986294 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (devis) 2018-08-16 16 h 07 - Courriel 2986295 - 18-17145 Addenda 3 - REPORT DE DATE (bordereau) 2018-08-16 16 h 07 - Téléchargement 2986319 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (devis) 2018-08-16 16 h 51 - Courriel 2986320 - 18-17145 Addenda 3 - Report de date - Correctif - Bordereau numérique (bordereau) 2018-08-16 16 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187855003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Appel d'offres public 18-17145 - (deux (2) soumissionnaires dont un (1) non conforme) pour un montant maximum de 259 655,34 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1187855003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514.872-6630
Division : Service Des Finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1193931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 $ à l'École de créativité la Factry pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles et, octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 201 206,24 $ pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du SDÉ / Approuver deux projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 $ à l'École de créativité la Factry pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles;

2. d'octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 201 206,24 $ pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du SDÉ;

3. d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 11:25

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 $ à l'École de créativité la Factry pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles et, octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 201 206,24 $ pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du SDÉ / Approuver deux projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa nouvelle planification stratégique 2018-2022 et l'adoption du plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », le Service du développement économique (SDÉ) a identifié l'innovation comme un des 5 axes prioritaires de son plan pour soutenir des initiatives créatives visant à stimuler l'entrepreneuriat.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièces jointes) par l'École de créativité la Factry (la Factry) pour soutenir la mise en marché des formations développées depuis 2016, atteindre de nouveaux marchés moins naturellement versés dans la créativité et développer de nouveaux contenus non traditionnels sous-jacents à la créativité.

Le présent sommaire vient aussi répondre à une demande du SDÉ à La Factry d'offrir des formations spécifiques à des cohortes dédiées pour les publics cibles prioritaires entrepreneuriaux (femmes, jeunes et entrepreneurs issus de la diversité) identifiés dans l'axe 5 du plan d'action entrepreneuriat « Entreprendre Montréal » du SDÉ.

Organisation à but non lucratif, la Factry a pour mission de promouvoir le développement des compétences en exploitant une école axée sur la créativité, ouverte au public et en y offrant des cours, des programmes de formation, des séminaires et des ateliers axés sur la créativité. S'adressant aux professionnels et entrepreneurs de milieux variés qui cherchent à élargir leurs horizons et qui adhérent à une vision de la créativité en tant qu'agent de changement, la Factry mise sur la transdisciplinarité et la richesse du mélange des métiers, des origines et des années d'expérience des participants aux formations.

Le présent dossier concerne l'attribution d'une contribution financière non récurrente de 325 000 $ ainsi qu'un contrat de services professionnels de 201 206,24 $ à la Factry couvrant les années 2019 et 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0097 (30 mars 2017) - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à La Factry pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec.
CE18 0914 (23 mai 2018) - Adopter le plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».
CG18 0245 (26 avril 2018) - Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

DESCRIPTION

Contribution financière
Montréal a le potentiel de devenir un centre de calibre international pour le développement de compétences créatives. La Factry est la première école au Canada entièrement centrée sur le développement de compétences créatives comme moteur de transformation et d'innovation. Depuis 2 ans, la Factry a développé plus de 200 heures de formations uniques qui permettent à des entrepreneurs et des professionnels de tous secteurs d'activités d'accroître leur créativité. Plus de 4 700 personnes ont mis le pied à la Factry depuis la mise en oeuvre de son campus en septembre 2017 dans le Quartier de l'Innovation.

Afin d'atteindre une masse critique qui lui permettra d'être autonome financièrement et devenir une référence de calibre international dans le groupe des écoles du genre à travers le monde, les sommes demandées pour les deux prochaines années permettront de :
· Continuer le développement de contenus non traditionnels, branchés sur la tendance mondiale et la révolution numérique, qui ne sont pas enseignés dans les institutions actuelles;
· Atteindre de nouveaux marchés moins naturellement versés dans la créativité et inculquer cette fibre créative à de nouveaux secteurs d'activité (ex: dans le manufacturier, des services, etc.);
· Accroître l'implication de la Factry dans l'écosystème entrepreneurial de Montréal;
· Développer des partenariats avec des institutions d'enseignement universitaire et accroître ainsi les compétences créatives de la relève;
· Attirer à Montréal un marché international intéressé par le développement de compétences créatives.

2019		
Activités soutenues	**Livrables**	**2019**
Mise en marché des formations ouvertes à tous	Activités de communications marketing visant à développer de nouveaux marchés	175 000 $
Développement d'une programmation annuelle et bonification de la performance des formations	Performance des formations (embauche de coachs, experts et maîtres d'atelier pour le design et la performance des diverses formations; matériel de formation, etc.).	
2020		
Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**

Mise en marché des formations ouvertes à tous	Activités de communications marketing visant à développer de nouveaux marchés	150 000 $
Développement d'une programmation annuelle et bonification de la performance des formations	Performance des formations (embauche de coachs, experts et maîtres d'atelier pour le design et la performance des diverses formations; matériel de formation, etc.).	

TOTAL : 325 000 $

La Factry a des bases solides: un produit de qualité, un lieu unique, une marque forte, une équipe de visionnaires d'expérience et un écosystème de partenaires engagés. Le soutien financier permettra à l'organisme de poursuivre son développement et atteindre son autonomie financière.

Contrat de services professionnels
Le (SDÉ) a identifié deux axes prioritaires dans son plan d'action en entrepreneuriat soit l'innovation pour soutenir des initiatives créatives visant à stimuler l'entrepreneuriat et le renforcement des compétences entrepreneuriales des dirigeants d'entreprises dans les secteurs prioritaires.
La Factry a développé plus de 200 heures de formations prêtes à être offertes à des cibles variées. Ces formations sont pertinentes pour tout entrepreneur, jeune ou mature, qui souhaite faire face à une économie en pleine transformation.
Le SDÉ compte mandater la Factry pour dispenser sur 2 ans, 13 ateliers (5 en 2019 et 8 en 2020) à des cohortes de 25 dirigeants d'entreprises issus des secteurs prioritaires et des publics cibles identifiés (les startups, les femmes et les personnes issues de l'immigration et de la diversité et l'entrepreneuriat issu des communautés autochtones). De plus, le SDÉ bénéficiera de 2 places sur certaines formations ouvertes à tous de la programmation régulière annuelle de la Factry. totalisant 96 places additionnelles (48 places par année.

2019		
Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
Performance des formations pour des cibles dédiées	5 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires du SDÉ	86 231,25$ taxes incluses
	2 places additionnelles dédiées aux cibles prioritaires sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle	

2020		
Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
Performance des formations pour des cibles dédiées	8 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires du SDÉ	114 975 $ taxes incluse
	2 places additionnelles dédiées aux cibles prioritaires sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle	

TOTAL : 201 206, 24 $

En s'associant à la Factry, la ville pourra profiter des contenus développés depuis 2 ans et en faire profiter les cibles prioritaires de 2 façons :

- cohortes exclusives de 25 personnes identifiées et choisies par des d'organismes de soutien sans but lucratif dédiés au développement de l'entrepreneuriat montréalais. Présents sur le terrain et fédérateurs dans leurs écosystèmes, les organismes seront de précieux partenaires pour la réalisation du Plan d'action en entrepreneuriat de la Ville de Montréal.
- 48 places places additionnelles d'une valeur d'environ 44 000 $ dans les cohortes ouvertes à tous de la programmation régulière de la Factry qui seront dédiées aux gestionnaires des OBNL dédiés au développement de l'entrepreneuriat montréalais. Cette option permettra aux participants de profiter pleinement de la richesse du mélange des genres.

La Factry et l'équipe du Développement économique se rencontreront 2 fois par année afin de déterminer le choix des formations et les horaires qui conviennent le mieux à la ville et qui s'ajouteront à la programmation annuelle Factry. Ces formations seront alors réservées à l'agenda.

JUSTIFICATION

La mission de la Factry s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement économique «Accélérer Montréal» et le plan d'action « Entreprendre Montréal » 2018-2021. Elle contribuera principalement aux axes suivants :

· Renforcer les compétences entrepreneuriales
· Innover toujours plus
· Stimuler les cibles prioritaires (startups, les femmes et l'entrepreneuriat immigrant ainsi que l'entrepreneuriat issu des communautés autochtones)
· Accroître la notoriété de Montréal

Les volets offerts par cette école de créativité donnent aux professionnels et aux gens d'affaires une formation de calibre international qui encourage la compétitivité et l'innovation au sein des entreprises montréalaises. Cette formation est complémentaire de celle de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal dont le mandat est de donner aux entrepreneurs des outils pour démarrer et faire croître leur entreprise.

Le soutien financier à ce projet favorisera, dans un premier temps, la croissance de l'écosystème de l'innovation et de la créativité, permettra d'attirer et de retenir les meilleurs talents. De plus, l'octroi du contrat de services professionnels permettra à plus de 425 entrepreneurs de contribuer de bonifier et renforcer leurs compétences et contribuer à la vitalité économique de Montréal et implication des OBNL et de l'écosystème.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 526 206,24 $, dont 325 000 $ en contribution et 201 206,24 $ en honoraires professionnels (taxes incluses).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Contribution

2019	2020	**TOTAL**
175 000,00 $	150 000,00 $	**325 000,00 $**

Honoraires professionnels (taxes incluses)

2019	2020	**TOTAL**
86 231,25 $	114 975,00 $	**201 206,24 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En offrant aux dirigeants d'entreprises et aux professionnels des formations en créativité, la Factry, à l'heure de la révolution numérique, contribue à développer les compétences des entrepreneurs et à rendre plus concurrentielles et compétitives les entreprises montréalaises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Réalisation de la programmation et des activités planifiées pour 2019 et 2020;

· Déploiement en 2019 de 5 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires et 48 places additionnelles aux formations ouvertes à tous de la programmation annuelle de la Factry;
· Déploiement en 2020 de 8 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires et 48 places additionnelles aux formations ouvertes à tous de la programmation annuelle de la Factry;
· Dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour 2019 et 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-29
Diane DUHAMEL Commissaire - développement économique	Géraldine MARTIN Directrice
Tél : 514 872-9944 **Télécop. :** 514 872-6414	**Tél :** 514-872-2248 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-01

Bilan 2017-2018 et Demande de financement 2019-2020-2021

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

FACTRY École des sciences de la créativité

Table des matières

Mot de la présidente	3
Bilan des activités	4
Description du projet	9
Annexes	16

Mot de la présidente

Montréal, 18 septembre 2018

Véronique Doucet
Géraldine Martin
Sylvie Labelle

CC : Robert Beaudry

Objet : demande de soutien financier 2019-2020-2021 – École de créativité la Factry

Mesdames, monsieur,

Nous désirons par la présente soumettre une demande de soutien financier au Service du développement économique de la Ville de Montréal, pour l'École de créativité la Factry, pour les années 2019, 2020 et 2021.

Montréal a le potentiel de devenir un centre de calibre international pour le développement de compétences créatives. La Factry est la première école au Canada entièrement centrée sur le développement de compétences créatives comme moteur de transformation et d'innovation. En moins de 2 ans la Factry a développé plus de 200 heures de formations uniques qui permettent à des entrepreneurs et des professionnels de tous secteurs d'activités d'accroître leur créativité. Plus de 4 700 personnes ont mis le pied à la Factry depuis l'ouverture de son campus en septembre 2017 dans le Quartier de l'Innovation. La Factry est au bon endroit au bon moment ; il lui faut maintenant atteindre une masse critique qui lui permettra d'être autonome financièrement et devenir une référence de calibre international dans le pool des écoles du genre à travers le monde. Les 2 prochaines années de développement de la Factry permettront de :

- Continuer le développement de contenus non traditionnels, branchés sur la tendance mondiale et la révolution numérique, qui ne sont pas enseignés dans les institutions actuelles
- Atteindre de nouveaux marchés moins naturellement versés dans la créativité et inculquer cette fibre créative à de nouveaux secteurs d'activité (ex : manufacturier, secteur public, etc).
- Accroître l'implication de la Factry dans l'écosystème entrepreneurial de Montréal
- Développer des partenariats avec des institutions d'enseignement universitaires et accroître ainsi les compétences créatives de la relève
- Attirer à Montréal un marché international intéressé par le développement de compétences créatives

Nous souhaitons par la présente solliciter un investissement de la Ville de Montréal de 750 000 $ total, soit 250 000 $ par année pour les années 2019, 2020 et 2021.

La Factry s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement économique 2018-2022 de la ville de Montréal. Elle contribuera principalement aux axes suivants :

- Développer les talents et le savoir, et accroître la notoriété de Montréal comme pôle de savoir et de talent (plan d'action Savoir et Talent)
- Propulser et renforcer les compétences (plan d'action en Entrepreneuriat)
- Accroître la notoriété de Montréal (plan d'action Affaires économiques internationales)

Nous demeurons à votre entière disposition afin de discuter du présent projet. Et les portes de la Factry vous sont toujours ouvertes.

Cordialement

Marie Amiot
Présidente, directrice générale
Factry

Bilan des activités

Un solide démarrage

Nous sommes fiers de présenter notre bilan de réalisations. Nous pouvons affirmer qu'en 2 ans d'opération nous avons :

- Développé des contenus de formation uniques et de haut calibre
- Développé une marque reconnue et empreinte de professionnalisme
- Fédéré plus d'une quarantaine de professionnels de l'écosystème créatif, qui collaborent aux formations offertes à la Factry (coachs, conférenciers, etc)
- Été un joueur actif dans l'écosystème d'innovation de Montréal : QI, Je Fais Montréal, Parcours Innovation, C2 Montréal, Expo Entrepreneur, etc
- Contribué fortement à créer des rencontres entre des professionnels d'industries variées qui ne se rencontrent pas normalement, ainsi qu'entre jeunes et professionnels matures (ex : Meet the future)
- Créé 7 emplois permanents et donné des mandats à plus d'une cinquantaine de partenaires.

Vous trouverez en annexe 1 les états financiers 2017-2018.

Une croissance rapide

Résumé des activités : années fiscales 2016-2017 et 2017-2018

	Juillet 2016 - juin 2017	Juillet 2017 - juin 2018
Formations		
Formations créées	3 cours	4 cours 2 ateliers 6 formations sur mesure
Nombre de cohortes	3 cohortes de professionnels 2 cohortes d'étudiants	13 cohortes de professionnels 2 cohortes d'étudiants
Participants - formations	200	410
Programmation événementielle		
Programmation Factry	3 conférences et événements	10 conférences et événements
Participants – programmation Factry	163	1700
Programmation Partenaires		
Événements partenaires		29 événements
Participants – programmation partenaires		2685
ONT MIS LE PIED À LA FACTRY	**363**	**4795**
Participations à des conférences et événements externes	2 conférences et événements	8 conférences et événements
Nombre de participants aux activités Factry lors d'événements externes	548	2100
ONT VÉCU UNE EXPÉRIENCE FACTRY	**911**	**6895**

La créativité pour tous

Voici un sommaire des industries qui ont envoyé des participants aux formations Factry. Cette liste démontre le grand intérêt de la créativité comme compétence transversale.

Industries	Exemples d'entreprises
Finances et Assurances	Caisse des dépôts et placements Fiera Capital Banque Nationale BDC
Commerce de détail et de gros	Bec Cola Intégral Nutrition L'Oréal
Éducation	Université du Québec Collège St Anne Concordia ETS formation
Communication et Médias	Cogeco Media Groupe TVA Bob Sid Lee Média
Science, technologies, informatique et télécommunications	Vidéotron Gsoft CGI Radio Canada
Organisme à but non lucratif	Chambre de commerce du Montréal métropolitain Fondation Montréal INC Fondation de l'entrepreneurship Fondation de l'hôpital général juif
Transport	Réseau de transport métropolitain Bombardier Société des transports de Laval
Art, culture et divertissement	Bell Média Pointe à Callière Gestev
Architecture et Design	Aedifica Anastrophe
Énergie	Hydro-Québec
Gouvernement et Administration publique	Autorités canadiennes en valeur mobilières Ville de Montréal
Tourisme, Hôtellerie et Restauration	Tourisme Montréal Alt Hôtel (Groupe Germain)
Santé et Pharmaceutique	Abvie Corporation CHILD-BRIGHT Network

Vous trouverez en annexe 2 la liste complète des entreprises qui ont envoyé des participants aux formations Factry.

Contribution Factry à l'écosystème d'innovation

Les contenus Factry sont en demande. Factry a été active dans l'écosystème d'innovation de Montréal et à l'échelle provinciale. Voici la liste des principales collaborations :

- Élue Entreprise coup de cœur de Je Fais Montréal
- Présence de Meet the Future à C2 Montréal
- Tenue de la conférence de fermeture CRHA
- Création et animation d'un atelier dans le cadre d'Expo Entrepreneur
- Tenue d'une conférence lors du Congrès annuel de l'ACEE
- Partenaire du collectif Soir pour la tenue d'événements culturels multidisciplinaires
- Accueil d'un événement Creative Morning
- Partenaire du CDMQ lors de la tenue de l'événement IMMEDIA 2018
- Programmation et tenue d'activités artistiques lors de Montréal en lumière 2018

Description du projet

Une école unique en son genre

Le Forum Économique Mondial classe la créativité comme la 3ième plus importante compétence à développer au sein des entreprises d'ici 2020[1]. Lors de la création de la Factry, plusieurs étaient perplexes face à la pertinence d'une école entièrement centrée sur la créativité. Deux ans plus tard il n'y a plus de doute sur la puissance de la créativité comme vecteur de transformation et d'innovation, ainsi que sur l'importance de développer cette compétence dans tous les secteurs d'activité économique. Être les premiers témoigne, entre autres, d'une vision solide et avant-gardiste. Voici ce qui distingue la Factry :

LA CRÉATIVITÉ AU CŒUR

À la Factry, la créativité est LE centre de notre expertise. Nous développons des contenus qui n'existent pas ailleurs. Plusieurs centres de formation en management, en entrepreneurship ou même en communication s'intéressent de plus en plus à la créativité, mais en complément de leur centre d'expertise. La Factry développe tous ses cursus de cours en partant de la créativité comme moteur de transformation, ce qui donne une expérience complètement différente.

UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE

Les enseignants et les participants de la Factry proviennent tous d'industries variées tel qu'en témoigne le bilan précédent. Nous encourageons ainsi des rencontres entre agents de changement qui ne se croiseraient pas dans le cours normal des affaires. Ceci a un effet multiplicateur sur la place de la créativité à Montréal et au Québec. La créativité n'est plus l'apanage d'un groupe restreint de secteurs d'activités.

PRENDRE LE TEMPS

Montréal regorge d'activités autour des thématiques d'innovation, d'entrepreneuriat ou de créativité. La majorité de ces activités sont de conférences, foires, expositions et événements ponctuels. Cela crée un bouillonnement hyper stimulant; par contre, les vraies transformations prennent du temps. La Factry offre une programmation annuelle complète qui permet de servir les entreprises à l'année. Que ce soit par des formations de plusieurs jours, des ateliers en formats courts ou même des formations personnalisées, il y en a pour tous au sein d'une même entreprise. De plus en plus d'entreprises font appel à la Factry dans la planification de leur programme annuel de formation.

UNE VISÉE INTERNATIONALE

On vient à Montréal de partout à travers le monde pour apprendre l'art du Cirque, pour travailler en Intelligence artificielle, pour travailler dans le monde des jeux vidéo. Nous souhaitons maintenant que l'on vienne à Montréal pour développer ses compétences en créativité. Montréal est déjà une ville primée par les jeunes de partout à travers le monde principalement pour sa qualité de vie. Grâce à la Factry elle a la possibilité de se démarquer au niveau de cursus de cours non traditionnels. La Factry souhaite s'inscrire dans le tableau des écoles non traditionnelles telles :

- Hyperisland (Suède) https://www.hyperisland.com/
- Kaospilot (Danemark) http://www.kaospilot.dk/
- Singularity University (États-Unis) https://su.org/
- D School of Berlin https://hpi.de/school-of-design-thinking.html
- Thnk (Pays-Bas) https://www.thnk.org/

1. https://www.weforum.org/agenda/2016/01/the-10-skills-you-need-to-thrive-in-the-fourth-industrial-revolution/

Formations et programmation

La programmation Factry a beaucoup évolué depuis les débuts. Nous offrons maintenant 15 formations distinctes, soit plus de 200 heures de formation. Nous sondons régulièrement les participants afin d'améliorer les contenus et les formats. Les cours en formats longs (2 à 6 jours) sont conçus pour ceux qui veulent prendre le temps de se transformer et devenir des agents de changement. Les ateliers en formats courts (3 heures à 1 journée) permettent de développer des outils concrets et pratiques; ils sont accessibles à un plus grand nombre. Nous offrons également ces formations en mode sur mesure, à des entreprises ou groupes d'intérêt (ex: Journée Big Data pour le Parcours Innovation de la ville de Montréal). Finalement une programmation événementielle permet d'alimenter l'effet campus et nourrir la créativité montréalaise à l'année. Vous trouverez en annexe 3 les syllabus des cours Factry pour la prochaine année 2018-2019. Les objectifs des 3 prochaines années sont:

DES CONTENUS UNIQUES, DÉPLOYÉS PLUS LARGEMENT

La Factry souhaite continuer à développer des formations uniques et les rendre accessibles à un plus grand nombre. Il s'agit ici d'un effort de contenu et de mise en marché.

Au niveau du contenu nous fédérons des partenaires de calibre international.

Pour la mise en marché nous avons embauché une ressource dédiée aux ventes. Nous complétons également l'accréditation des cours Factry auprès des associations professionnelles suivantes: Barreau du Québec, CRHA, CPA. D'autres s'ajouteront au fil du temps.

OUVRIR LA PORTE AUX PARTENARIATS ACADÉMIQUES

Nous sommes en discussion avec 3 universités, qui souhaitent inclure les formations Factry dans leurs cursus de cours. État des négociations et objectifs visés:

ETS:
- Développement d'un cours en créativité pour les étudiants de maîtrise. Groupe test hiver 2019
- Projet de formation en créativité pour un groupe d'enseignants
- Développement d'un atelier pour les participants du Centech

TELUQ:
- Développement d'une formation en créativité qui combine une portion en ligne et une portion à la Factry; hiver 2019

UQAM:
- Discussion en cours pour futur cours d'été en créativité, pour les étudiants UQAM et les étudiants étrangers accueillis par UQAM. Été 2019

Collège Sainte-Anne:
- Continuer à bonifier le parcours des jeunes inscrits au programme collégial Arts, Lettres et Communication, profil Créativité et Innovation
- Rendre accessible les contenus et le campus Factry à tous les ordres d'enseignement du Collège Sainte-Anne

Calendrier juillet 2018 à juin 2019

Programmation complète

Octobre 2018
03-04, 17-18, 31 octobre et 1er novembre : Leadership créatif
05 octobre : Pitch – convaincre par l'histoire
16 octobre : Visualisation des données – Faire parler les chiffres
19 octobre : Brainstorming – animer efficacement un remue-méninges
29-30 octobre : Leadership et authenticité – Mindfullness en action

Novembre 2018
02 novembre : Design Thinking – expérimenter la méthode
07-08-09 novembre : Implanter une culture data
12-13-14 novembre : Leadership Créatif pour hauts dirigeants
27-28 novembre & 13 décembre : Leadership et Impact social
30 novembre : Modèle d'affaires – redéfinir l'impact social de son entreprise

Décembre 2018
4 décembre : Brainstorming – faire jaillir les idées
07 décembre : Pitch convaincre par l'histoire
11-12 décembre : Trouver son X

Janvier 2019
09-10 janvier : Leadership et authenticité – Mindfullness en action
18 janvier : L'art du storytelling multiplateforme
21-22 janvier : Design Thinking – instaurer une culture d'innovation dans son entreprise
29 janvier : Clinique de résolution de problèmes – surmontez vos défis d'affaires
30-31 janvier et 13 février : Leadership et impact social

Février 2019
06-07, 20-21 février et 11-15 mars : Leadership créatif
08 février : Leadership et impact social
12-13-14 février : Implanter une culture data
15 février : Brainstorming – animer efficacement un remue-méninges
19 février : Visualisation des données – Faire parler les chiffres
22 février : Design Thinking – expérimenter la méthode

Mars 2019
14 mars : Leadership et authenticité – Mindfullness en action
26-27-28 mars : Leadership créatif pour hauts dirigeants
29 mars : Modèle d'affaires – redéfinir l'impact social de son entreprise

Avril 2019
05 avril : Design Thinking – expérimenter la méthode
11 avril : Clinique de résolution de problèmes – surmontez vos défis d'affaires
16-17 avril : Trouver son X

Mai 2019
01-02 & 15-16 & 29-30 mai : Leadership créatif
03 mai : Pitch convaincre par l'histoire
08 & 09 et 14 mai : Leadership et impact social
10 mai : Brainstorming – animer efficacement un remue-méninges

Juin 2019
04-05-06 juin : Implanter une culture data
11 juin : Brainstorming – Faire jaillir les idées
12 juin : L'art du storytelling multiplateforme
14 juin : Design Thinking – expérimenter la méthode

Estimé des activités et participants – 2019 à 2021

Hypothèses - formations	2019	2020	2021
Cohortes de professionnels	46	80	120
Cohortes partenaires académiques	3	4	6
Hypothèses – participants*			
Participants professionnels	1150	2000	3000
Étudiants - Partenaires académiques	75	100	150

*Estimé 25 participants par cohorte

Écosystème Factry

Voici un portrait mis à jour de l'écosystème immédiat qui supporte la Factry :

PARTENAIRES FINANCIERS

Banque Nationale : engagement de 500 000 $ total sur 5 ans (2016 à 2020)

Lavery : engagement de 50 000$ par année pendant 2 ans (2018 à 2019). 15 000 $ en argent, 20 000 $ en services, 15 000 $ en achat de formations

BRP : 25 000 $ en argent, par année pendant 2 ans

Sid Lee : Don à la Fondation Factry. Engagement de 25 000 $ par année pendant 4 ans (2018 à 2021)

Yves Gougoux : Don à la Fondation Factry de 50 000 $ sur 3 ans, 2018 à 2020

Collège Sainte-Anne : Environ 100 000 $ par année de l'automne 2016 à l'hiver 2022. Montant flexible selon le nombre d'étudiants inscrits

PWC : Services financiers gratuits

ÉQUIPE FACTRY

Marie Amiot : Présidente directrice générale et Co-fondatrice

Hélène Godin : Chef de la Création et Co-fondatrice

Stéphanie Lebon : Directrice communications et marketing

Charles-André Vidal : Gestionnaire développement des affaires

Maude de la Rochellière : Productrice expérience

Camille Baudry : Coordonnatrice administrative et financière

Laurence Bayard-Arthur : Coordonnatrice expérience

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Meunier : Président du conseil, Factry et Chef de la création, Sid Lee

Marie Amiot : Présidente directrice générale, Factry

Hélène Godin : Chef de la création, Factry

Luc Thibaudeau : Secrétaire du Conseil d'administration et Avocat associé, Lavery

Dany Lehoux : Trésorière et Directrice principale, Développement des affaires, PWC

Guy Crevier : Président et éditeur, La Presse

Michel David : Producteur exécutif, Mile Inn

France Lauzière : Présidente et chef de la direction, Groupe TVA et chef du contenu, Québécor contenu

Julie Godin : Vice-présidente du conseil et vice-présidente exécutive, administration et planification globale, CGI

Kim Thomassin : Première vice-présidente, Affaires juridiques et Secrétariat, CDPQ

Debbie Zakaib : Directrice générale, Mmode

Ugo Cavenaghi : Président-Directeur général, Collège St Anne

Denys Lapointe : Vice-président exécutif, Design et innovation, BRP

Céline Huot : Vice-présidente, Stratégie et Affaires publiques, CCMM

Dominique Villeneuve : Présidente Directrice générale, A2C

Prévisions budgétaires

Planification budgétaire 3 ans - 2019 à 2021

	Réel juillet 2017 à juin 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
REVENUS				
Financement public	470 373	450 000	375 000	250 000
Dons et commandites	301 000	250 000	250 000	250 000
Cotisations CISA	96 830	96 600	96 600	96 600
Revenus - Formations	278 884	843 806	1 352 310	1 924 176
Revenus - Programmation	4 793	4 843	10 000	10 000
Revenus - Location d'espace	23 242	51 714	57 070	61 400
Intérêts	812	-	-	-
TOTAL REVENUS	**1 175 934**	**1 696 963**	**2 140 980**	**2 592 176**
DÉPENSES				
Dépenses de formation professionnelle	232 540	405 768	656 933	993 779
Commission sur les ventes	-	76 141	136 231	204 346
Dépenses de programmation	-	20 000	20 000	20 000
	232 540	501 908	813 164	1 218 126
Salaires et avantages sociaux	408 879	585 235	707 816	729 050
Publicité et promotion	125 380	157 000	200 000	225 000
Site web	-	60 000	-	-
Honoraires de consultants	130 137	20 000	20 000	20 000
Honoraires professionnels	6 500	25 000	25 000	25 000
Loyer et entretien	120 370	272 820	300 000	300 000
Autres frais administratifs	59 930	75 000	75 000	75 000
TOTAL DÉPENSES	**1 083 736**	**1 696 963**	**2 140 979**	**2 592 176**
Marge nette ($)	**92 198**	**0**	**0**	**0**
Marge nette (%)	**8 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**
Taux d'occupation - formations seulement	**13 %**	**23 %**	**40 %**	**60 %**
Auto-financement	**34 %**	**59 %**	**71 %**	**81 %**
Financement privé	**26 %**	**15 %**	**12 %**	**10 %**
Financement public	**40 %**	**27 %**	**18 %**	**10 %**

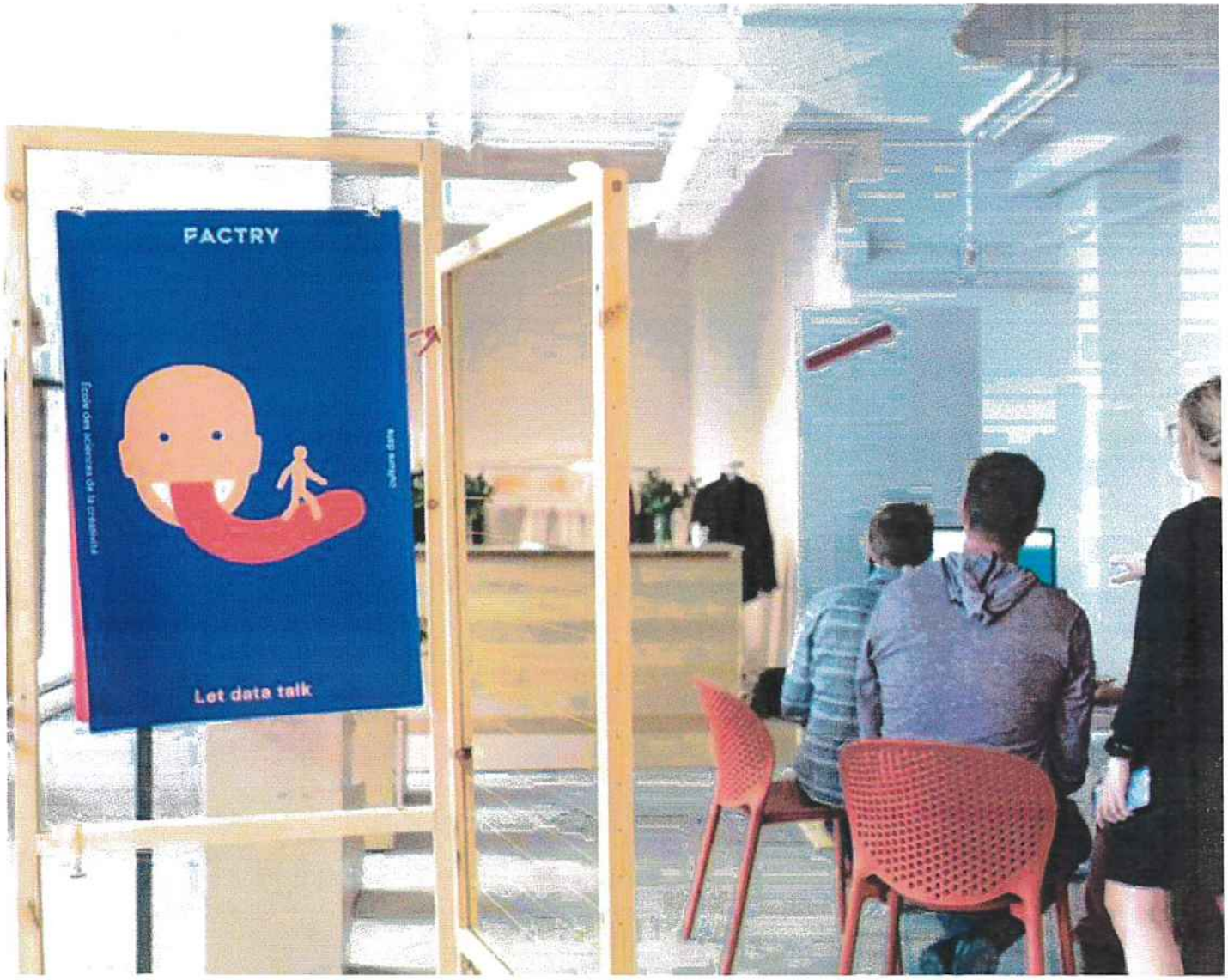

Conclusion

La Factry a des bases solides : un produit de qualité, un lieu unique, une marque forte, une équipe de visionnaires d'expérience et un écosystème de partenaires engagés. Elle est à une étape charnière de déploiement pour l'atteinte d'une autonomie financière et devenir un fleuron montréalais. Nous pouvons, ensemble, faire de Montréal une destination internationale pour le développement de compétences créatives. Il nous faut :

- Développer encore plus de contenus de formation créative distincts qui ne sont pas offerts dans les organisations traditionnelles
- Accélérer la formation créative dans tous les secteurs économiques
- Attirer des clientèles internationales
- Accroître la place de la Factry dans l'écosystème entrepreneurial et universitaire

Les ressources financières demandées serviront à :

- Développer des contenus
- Soutenir les efforts de mise en marché
- Opérer le campus

Grâce à nos efforts concertés, le prochain Québec inc sera créatif !

Annexes

Annexe 1 – États financiers 2017-2018

Fournis sur demande

Annexe 2

Liste complète des entreprises ayant participé aux formations Factry (par industrie):

Communications et médias:
National
Radio Canada
Agence Salto
Bob
Omnicom Touché
Pazazz Labels
Ig2
Vice Québec
Akufen
Groupe TVA
24.Septembre
Lyne Rivard, services-conseils
Akufen
Havas
Ad hoc recherche
Performa Marketing
Beaulieu Canada
Utopop
France Guay, stratège
Groupe TVA
CVC Presentations
Lauraki, maman Zéro Déchet
Tam-Tam\TBWA
Vibrant Marketing
Québécor Média
OMD Montréal
La Grosse Business
Publicis Montréal
Taxi
M&H
K72
&co
Cogeco
Ricardo Média
La Presse
Sid Lee Média
CCMM
CART1ER
Verizon

Science, technologie, informatique et télécommunications:
Vidéotron
CGI
Ivado
Nomad Logic
Bell
GSOFT
CloudRaker
Xmedius
Agence IMPAKT Scientifik

Arts, culture et divertissement:
CCM Hockey
Musée Pointe à Callière
Cirque du Soleil
Moment Factory
Ubisoft
Alliance Numérique
Gestev
Carrefour francophone de Sudbury
BHVR
ObviousC

Finance et assurances:
La Garantie
Banque Nationale
Fondaction
Fonds de solidarité FTQ
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fiera Capital
Financière Sun Life
Banque Laurentienne
PWC
BDC

Architecture et design:
KANVA
Anastrophe

Organisation à but non lucratif:
Fondation de l'entrepreneurship
Florence VAN LOON
Lune Rouge
Fondation de l'hôpital Général Juif
Montréal International
Médiathèque maskoutaine
Centre d'entrepreneuriat Poly UdeM
Forum jeunesse de l'Île de Montréal

Gouvernement et administration publique:
CDPQ
Bibliothèques et Archives Nationales du Québec
Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Éducation:
École de Technologie Supérieure (ETS)
Université du Québec
Université Concordia
Cegep de St Jérome
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest
Collège St Anne
Collège Boréal
Cree School Board
Centre Multiservice de la Commission scolaire des Samares
Cadre 21

Commerce de détail et de gros:
Schawn Stabilo
L'Oréal
Bec Cola
Intégral Nutrition
Reitmans Canada
Rapid Air climatisation inc.

Santé et Pharmaceutique:
Child Bright Network

Tourisme - Hotellerie et Restaurations:
Alt Hôtel
Golf le Champêtre

Juridique:
Lavery

Transport:
Réseau de transport métropolitain
Fédération international des associations de pilotes de ligne
Société de transport de Laval
Bombardier

Autres:
Ayming Canada inc.
Espaces Temps
Mouvement Paradoxe
Groupe Sabourin Consult
Rio Tinto

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Leadership créatif

Inspirez le changement dans votre organisation

Le cours Leadership créatif de la Factry forme des visionnaires capables d'activer la force créative d'une équipe de travail, de bousculer les habitudes et de mettre au point des solutions innovantes à des enjeux d'affaires ou de société. C'est à travers différents ateliers pratiques, échanges et expériences qu'un contenu de qualité est livré par des professionnels de tous horizons disciplinaires et géographiques, reconnus dans leurs milieux.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux gestionnaires d'équipes, aux consultants et aux professionnels ayant à diriger des projets impliquant créativité et innovation.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Mobiliser des équipes transdisciplinaires autour d'un objectif de cocréation
- Prendre conscience des qualités d'un bon leader : écoute, empathie, authenticité et intuition
- Trouver et alimenter sa motivation et celle des autres
- Reconnaître l'utilité de l'intelligence émotionnelle
- Comprendre les mécanismes du cerveau qui déclenchent la pensée créative
- Comprendre le processus créatif et la manière de l'inculquer au sein de son organisation
- Comprendre l'importance de l'objectif commun
- Développer l'art du casting
- Apprendre différentes techniques de brainstorming
- Savoir prendre des risques
- Utiliser les leviers de consensus et de divergence

Leadership créatif pour hauts dirigeants

Déployez le potentiel créatif de votre entreprise

Le cours Leadership créatif pour hauts dirigeants s'adresse précisément aux membres de direction ayant un réel pouvoir de transformation dans leurs entreprises. Les participants apprendront à libérer la créativité qui sommeille au sein de leurs équipes et à y faire naître des agents de changement. À travers différents ateliers pratiques, échanges et expériences, les participants pourront oser une expérience qui transforme et la partager, de façon privilégiée, avec d'autres dirigeants de tous horizons disciplinaires.

Ce cours a été conçu par la Factry en collaboration avec Innove Lab.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux gestionnaires cumulant plus de 10 ans d'expérience qui occupent des fonctions stratégiques et qui ont le pouvoir de transformer leur entreprise concrètement.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Comprendre l'importance de la créativité et de l'innovation en entreprise
- Développer un climat de confiance au sein de son organisation
- Adopter des attitudes différenciées face à la prise de risque
- Créer un environnement physique et organisationnel qui favorise la créativité
- Comprendre le processus créatif et comment l'inculquer au sein de son organisation
- Développer l'art du casting
- Apprendre différentes techniques de brainstorming

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Implanter une culture data

Briser les silos en apprenant à parler le même langage.

Les données sont là, tout autour de vous, omniprésentes et invisibles. Privées ou publiques, elles sont précieuses et nous donnent une perspective éclairée. Elles cachent de nouvelles idées capables de changer la donne. Elles guident l'intuition. Faire le choix de comprendre les données, c'est se donner les capacités de déployer leur potentiel, peu importe sa pratique professionnelle. Dans un monde où tout peut être KPI et où les équipes de travail sont de plus en plus multidisciplinaires, les entreprises et les institutions qui décident de placer les données au centre de leur modèle d'affaires sont plus agiles, innovantes et performantes. Encore faut-il réussir sa transformation.

En plus de faire découvrir aux participants le grand potentiel du big data et de l'intelligence artificielle dans leur pratique, cette formation propose des actions concrètes pour mettre en œuvre une culture data dans leur milieu de travail. Avec l'aide de coachs experts, les participants seront invités à déterminer leurs besoins pour démarrer cette transformation. À travers des ateliers en groupe, ils apprendront à mettre en place un écosystème, un cadre et une culture favorisant un tel changement. Au terme de cette formation, les participants auront en main les outils pour mobiliser et activer les différentes divisions et favoriser la cocréation.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux entrepreneurs, aux cadres, aux dirigeants et aux consultants qui veulent implanter ou maximiser l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans leur entreprise ou organisation.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Découvrir l'univers du big data et de l'intelligence artificielle et intégrer son vocabulaire
- Définir ses besoins et déployer un processus de transformation organisationnelle
- Anticiper les défis et opportunités d'adapter une organisation centrée sur les données
- Définir le cadre éthique et légal de sa pratique d'utilisation de données
- Pratiquer des techniques pour générer de la créativité par les données de façon collaborative
- Mettre en place une culture collaborative transdisciplinaire

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Leadership et Impact social

Concilier profit, valeurs, durabilité et créativité.

La poursuite du profit au détriment de la collectivité et de l'environnement n'a plus sa place. Le monde de demain appartient aux entreprises qui mettent leur créativité au service de la création de valeur collective. Les entreprises doivent être à la fois rentables, équitables et impliquées.

Dans cette formation, les participants seront appelés à réfléchir au potentiel des nouveaux modèles économiques émergents (économies de plateforme, shared value, économie circulaire, etc.) et à repenser leur modèle d'affaires et leur mission. À travers des exercices pratiques, les participants développeront l'agilité et la créativité nécessaires pour amener l'innovation au cœur de leur entreprise.

Ce cours a été développé par la Factry en collaboration avec Credo.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux entrepreneurs, aux gestionnaires, aux cadres, aux dirigeants et aux consultants qui souhaitent prendre le leadership dans leur secteur d'activité, repenser leur modèle d'affaires et l'impact social de leur entreprise ou organisation.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Comprendre et expérimenter les nouveaux modèles d'affaires
- Développer des méthodes inédites de création de valeur pour son organisation
- Voir sous un angle nouveau l'impact social potentiel de son organisation
- Transformer ces opportunités en actions
- Acquérir des outils concrets pour amorcer une réflexion et une transformation organisationnelle
- Optimiser son propre modèle d'affaires avec l'outil Capsules créé par Alexandre Joyce d'Atelier

Leadership et authenticité: Mindfulness en action

Être présent quand tout va à 100 milles à l'heure.

Dans la vie personnelle et professionnelle, les changements et le stress affectent nos réflexions, nos perceptions, nos réactions et nos rapports avec les autres. Quand tout va à un rythme effréné, porter son attention au moment présent n'est pas facile. Au lieu de repousser ces émotions, il importe d'apprendre à les apprivoiser et à les mettre au service de notre présence et de nos rapports interpersonnels. Cette formation audacieuse et personnalisée forme des leaders authentiques, charismatiques et humains en puisant dans les techniques propres au monde des arts.

Avec l'aide des coachs, les participants auront l'occasion de développer une compréhension approfondie d'eux-mêmes et de ce qu'ils projettent en public. Prendre conscience de sa posture, de sa voix, de son énergie, de son expressivité et de sa présence. En travaillant sur la connaissance de soi, les participants apprendront à livrer leurs messages efficacement et avec authenticité.

La cohorte du cours est limitée à 16 participants afin de conserver une ambiance intimiste et un climat de confiance.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux hauts dirigeants et aux gestionnaires audacieux qui désirent se challenger et sortir de leur zone de confort afin de s'affirmer et de parfaire leurs compétences en gestion de soi et des autres.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Analyser son leadership et l'image qu'il projette
- Identifier et perfectionner sa posture, son expressivité et sa présence de leader authentique et mobilisateur
- Comprendre le fonctionnement des émotions pour mieux les exploiter
- Communiquer efficacement dans tout contexte
- Développer un leadership courageux et audacieux

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Trouver son X

Écouter sa voix pour mieux choisir sa voie.

Se sentir en pleine possession de ses moyens est un défi. Dans un monde du travail en constante évolution, nous sommes devant une abondance de possibilités. Ce qui reste constant toutefois, c'est notre personnalité et nos valeurs. Cette formation s'adresse aux personnes de tout âge qui sont à une étape charnière de leur vie. Cet atelier les aidera à naviguer à travers un marché du travail en mutation, sans jamais perdre de vue qui ils sont vraiment et ce qu'ils cherchent à accomplir.

Par son approche innovante, ce cours propose des pistes de réflexion personnelles et de carrière pour se mettre en action et trouver un défi professionnel à la hauteur de son potentiel et empreint de sens.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux professionnels en transition, en réorientation ou en quête de sens dans leur travail et qui veulent donner un nouveau souffle ou une nouvelle direction à leurs activités professionnelles.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Déterminer ses valeurs fondamentales, reconnaître ses forces et faiblesses, ses filtres de perception et se brancher sur ses sources de motivation
- Comprendre les différents cycles de changement et sa position actuelle
- Se définir un objectif cohérent pour réaliser ses aspirations
- Gagner en confiance, oser prendre des risques et passer à l'action

Design Thinking: Instaurer une culture d'innovation dans son entreprise

Innover à la vitesse grand V.

Plus que jamais, les entreprises et institutions font face à des start-ups innovantes qui développent et intègrent des technologies à un rythme sans précédent. Pour rester compétitifs, les leaders d'entreprises cherchent aujourd'hui à insuffler au sein de leur organisation un cadre moins rigide propice à une culture d'innovation. Le design thinking, avec sa combinaison d'approches créatives, analytiques et collaboratives, est une méthode d'innovation centrée sur les besoins humains permettant rapidement d'atteindre des résultats.

Grâce à des exercices, les participants exploreront les facteurs internes qui favorisent ou entravent l'innovation dans leurs organisations. Avec le soutien du coach, ils élaboreront un plan d'action pour maximiser l'innovation dans leur entreprise. Les participants seront ensuite amenés à travailler en équipe sur un défi. À travers le processus d'idéation, de prototypage et de test de la méthode, ils auront intégré la méthode et développé leur confiance créative.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux cadres et hauts dirigeants cumulant plus de 10 ans d'expérience qui occupent des fonctions stratégiques et qui veulent encourager la créativité et l'innovation dans leur entreprise.

Au terme du cours, le participant sera capable de :

- Intégrer une approche Design Thinking au sein de son organisation
- Établir une culture d'innovation viable dans son entreprise
- Mobiliser ses équipes autour de cette culture
- Avoir les outils pour améliorer et réinventer une expérience, un service ou un produit
- Optimiser la collaboration et le rendement des équipes multidisciplinaires
- Imaginer le fonctionnement de son organisation avec une perspective nouvelle et avant-gardiste

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Design thinking : Expérimenter la méthode

S'initier au design thinking par expérimentation.

Le design thinking s'applique à tout enjeu humain, technique ou d'affaire. Cette méthode de résolution de problème axée sur l'empathie et la créativité favorise l'innovation. À mi-chemin entre l'analyse et l'intuition, entre l'expérimentation et la connexion humaine, cet atelier permettra aux participants de vivre ce qu'est le design thinking en l'expérimentant. Grâce à des exercices pratiques, ils apprendront à donner vie à des solutions en répondant à la fois aux besoins des utilisateurs et aux ambitions des organisations.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux gestionnaires, aux entrepreneurs et aux consultants qui doivent stimuler la collaboration interdisciplinaire pour trouver de nouvelles solutions à une problématique.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Comprendre les bases du design thinking
- Cerner, clarifier et saisir des opportunités d'affaires
- Transformer ces opportunités en idées et en faire des prototypes
- Avoir les outils pour améliorer et réinventer une expérience, un service ou un produit

Visualisation des données: Faire parler les chiffres

Savoir extraire les histoires des chiffres.

On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres...
D'où l'importance de savoir ce que l'on veut raconter!
Cet atelier de storytelling appelle à une double posture, à la fois scientifique et créative. En mettant la main à la pâte, les participants seront initiés aux techniques de visualisation de données et aux pièges de l'utilisation de certains graphiques. En peu de temps, ils saisiront tout le pouvoir d'une donnée bien choisie et communiquée avec créativité.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux professionnels qui souhaitent améliorer leurs habiletés à livrer une présentation et à convaincre à l'aide de données.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Se familiariser avec les techniques de visualisation des données et leurs limites
- Développer ses aptitudes de vulgarisation et son esprit de synthèse
- Transformer les données en constat
- Faciliter l'accessibilité de l'information contenue dans les données au sein de votre organisation
- Augmenter l'impact des données dans des présentations, des rapports annuels ou des articles

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Modèle d'affaires: Redéfinir l'impact social de son entreprise

Insuffler de la créativité à son modèle d'affaires.

Plus que jamais, les organisations naissantes et établies doivent savoir évoluer pour demeurer performantes et pertinentes. Cet atelier est pensé pour les entrepreneurs, les repreneurs, les intrapreneurs et les agents de changement en quête d'outils créatifs pour transformer leur entreprise en repensant leur modèle d'affaires. À travers l'outil Capsules créé par Alexandre Joyce d'Atelier, les participants seront amenés à penser stratégiquement l'impact économique, social et environnemental de leur entreprise ou institution.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux entrepreneurs, aux repreneurs, aux intrapreneurs et aux agents de changement qui veulent repenser l'impact économique, social et environnemental de leur entreprise ou institution.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Poser un diagnostic simple et complet sur le modèle d'affaires actuel de l'entreprise
- Positionner son modèle courant et le comparer aux leaders en la matière
- Imaginer des pistes d'amélioration pour faire évoluer son modèle d'affaires
- Mettre en action ces chantiers avec l'ensemble des intervenants

Brainstorming: Animer efficacement un remue-méninges

S'outiller pour préparer et mener une séance d'idéation.

Le brainstorming est l'une des techniques d'idéation les plus utilisées en organisation. Toutefois, préparer et faciliter un brainstorming efficace n'est pas aussi facile qu'il paraît. À travers des exercices pratiques, cet atelier de brainstorming a pour objectif d'outiller les participants à déployer en groupe un processus d'idéation qui surpassera leurs objectifs. Les participants seront amenés à développer leur confiance créative, à générer des solutions spontanées et à pousser leurs idées à leur plein potentiel.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux professionnels qui souhaitent apprendre à organiser et animer une séance de brainstorming efficace.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Animer un brainstorming
- Établir un climat propice à la créativité qui permet de mener une séance efficace
- Démontrer une grande confiance en sa capacité de création et en celle d'un groupe

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Brainstorming: Faire jaillir les idées

Expérimenter avec plusieurs techniques de remue-méninges hors du commun.

Vos séances d'idéation en groupe se succèdent et se ressemblent? Et comme d'habitude, tout le monde est resté prudent et vous n'êtes pas vraiment sorti du cadre habituel? Pourquoi ne pas changer vos habitudes pour que la magie opère? Cet atelier de remue-méninges propose, à travers plusieurs exercices pratiques, d'expérimenter plusieurs méthodes hors du commun pour générer des idées en groupe. Ajoutez à votre coffre à outils des techniques différentes qui vous amèneront, en groupe, vers des solutions créatives.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux professionnels qui souhaitent apprendre à organiser et animer une séance de brainstorming efficace.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Animer un brainstorming
- Établir un climat propice à la créativité qui permet de mener une séance efficace
- Démontrer une grande confiance en sa capacité de création et en celle d'un groupe

L'art du storytelling multiplateforme

À chaque contenu son contenant.

Une bonne histoire restera toujours le point de départ du succès; cela dit, la maîtrise des plateformes et des innovations influence grandement leur impact. Entre les différentes plateformes sociales et les innovations techniques, comme la réalité augmentée (AR) et la réalité virtuelle (VR), les marques et individus doivent adapter leurs messages à ces nombreux moyens de communiquer. Pour obtenir de meilleurs résultats, votre contenu doit être adapté à chaque plateforme. Cet atelier aidera les participants à découvrir les possibilités en storytelling des différentes plateformes, à choisir la bonne plateforme pour leur message et à capter l'attention de leur public.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux créateurs de contenu, aspirants influenceurs et entrepreneurs en herbe.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Comprendre les particularités des plateformes sociales
- Connaître les types de contenu qu'il est possible de produire (texte, audio, vidéo, AR, VR, etc.)
- Déterminer l'objectif et la cible du contenu
- Comprendre les rouages d'une équipe performante en contenu
- Choisir la forme de storytelling et la plateforme de diffusion adéquates à son contenu

Annexe 3 – Syllabus des cours Factry pour l'année 2018-219

Clinique de résolution de problèmes: surmonter vos défis d'affaires

Trouvez des solutions concrètes et novatrices à vos problèmes d'affaires.

Au programme, aucune étude de cas : seulement des problèmes concrets proposés par le groupe de participants. En équipe, guidés par leur coach, les participants utiliseront la force du groupe pour vaincre à tour de rôle leurs obstacles et mettre au point des solutions tangibles. À la fin de l'atelier, en plus de repartir avec une solution à leur problème, les participants seront équipés d'outils pour affronter les nouveaux défis qui se présenteront à eux dans le cadre de leur travail... et une confiance en leurs capacités gonflée à bloc!

Les participants apprendront à penser autrement afin de stimuler les idées novatrices, les objectifs ambitieux, les solutions inédites et à se démarquer. Se remettre en question, prendre du recul et revoir son point de vue sont essentiels pour relever des défis et basculer en mode solution.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux gestionnaires et consultants qui veulent rehausser leur capacité à saisir des opportunités et à résoudre des problèmes de façon créative et novatrice en adoptant des pratiques innovantes.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Développer de nouvelles façons de réfléchir et de se comporter différemment face aux défis
- Engendrer de nouvelles idées
- Résoudre des problèmes d'affaires efficacement en mode collaboratif
- Reproduire les conditions essentielles à la créativité et appliquer ces principes dans son milieu de travail

Pitch: Convaincre par l'histoire

Persuader par l'imaginaire et les émotions.

Tout comme lorsqu'il s'agit de bien raconter une histoire, livrer un pitch est un art qui s'apprend. Cet atelier de storytelling permettra aux participants d'aiguiser leurs réflexes de conteur et les aidera à être plus persuasifs. Que ce soit pour améliorer leurs présentations, passer leurs messages plus efficacement ou marquer les esprits, les participants, qui auront expérimenté à travers des exercices pratiques, repartiront avec des outils concrets pour guider leur pratique.

Clientèle visée :
Cette formation s'adresse aux gestionnaires et professionnels qui souhaitent améliorer leurs habiletés à livrer un pitch et apprendre à captiver un auditoire.

Au terme de l'atelier, le participant sera capable de :

- Capter et maintenir l'attention des interlocuteurs en étant inspirant
- Structurer un pitch pour le rendre percutant et mémorable
- Articuler efficacement et simplement ses ambitions

FACTRY École des sciences de la créativité

Montréal, 17 janvier 2019

Objet : complément de dossier – financement Factry

Mme Duhamel,

Merci du temps que vous nous avez accordé et de l'intérêt envers la Factry. Plus que jamais, nous sommes convaincus de pouvoir contribuer au plan d'action en entrepreneuriat de Montréal. C'est particulièrement au niveau des axes suivants que la Factry peut avoir une contribution significative :

- Renforcer les compétences
- Innover toujours plus
- Stimuler les cibles prioritaires

Renforcer les compétences - Des formations centrées sur les compétences modernes

En 2019 tout entrepreneur devrait mettre la créativité dans son coffre à outils, que ce soit pour créer, faire croître ou conserver. Selon le Forum économique mondial, la créativité est l'une des compétences clés essentielles à développer au sein des entreprises de tous secteurs, d'ici 2020. C'est particulièrement à ce niveau que Factry se distingue. Avec plus de 200 heures de formations uniques et une équipe d'expérience ayant œuvré pendant plus de 25 ans dans les industries créatives, la Factry a un réel potentiel d'impact sur le développement des compétences professionnelles. À titre d'exemple, l'École nationale de Cirque contribue fortement à l'industrie du Cirque sur la scène mondiale; notre savoir universitaire montréalais en intelligence artificielle a permis le développement d'un pôle de calibre mondial en IA; les écoles d'entrepreneurship sont clés dans le développement de l'entrepreneuriat montréalais. Soutenir la Factry consiste à soutenir directement le développement des compétences créatives essentielles à une économie innovante. Nous aidons les entreprises à faire face à la réalité changeante du marché du travail et nous leur permettons d'être outillées pour embrasser l'époque de grandes transformations dans laquelle nous vivons.

Concrètement Factry contribue de la façon suivante :

- Une programmation annuelle riche et variée
- Des formations adaptées à la réalité du marché du travail
- Une expérience de formation moderne et concrète

Voir ces vidéos témoignages :

- https://www.youtube.com/watch?v=4BZICfCMrZg
- https://www.youtube.com/watch?v=n_9qSSQ6AOc
- https://www.youtube.com/watch?v=Ic8ZNtN1r3I
- https://www.youtube.com/watch?v=LBdQ7dajkzw

Innover toujours plus – Mélanger les genres et favoriser les maillages

Une des caractéristiques uniques de la Factry consiste à travailler dans la transdisciplinarité. Nous misons beaucoup sur la richesse du mélange des genres : mélange des métiers, des origines et des années d'expériences. Nous rejoignons en ce sens des principes phares de la ville soit : encourager la diversité des clientèles et favoriser tous les types d'entreprises.

Concrètement, la Factry contribue de la façon suivante :

- Des formations qui misent sur la diversité des clientèles (voir bilan des activités 2017-2018).
- Les activités Meet the Future qui visent précisément à donner une voix aux jeunes et créer des rencontres avec des entrepreneurs matures.
- Conception d'événements qui favorisent le maillage et qui contribuent à expérimenter de nouvelles idées, trouver des solutions ensemble et créer des rencontres prometteuses. Voir cet article, publié suite à un événement organisé pour le REM et qui visait à trouver des solutions innovantes aux enjeux de transport des usagers de la ligne Deux-Montagnes.

Nous souhaitons également souligner que la Factry contribue à la reconnaissance de Montréal comme plaque tournante de la créativité. Montréal est une ville accueillante pour les étudiants étrangers grâce, entre autres, à sa qualité de vie. Avec une école de créativité forte, nous avons la possibilité de faire de Montréal une ville qui se distingue pour la modernité des cursus qu'on y enseigne.

Stimuler les cibles prioritaires – Dédier des places aux cibles prioritaires

La Factry a développé plus de 200 heures de formations prêtes à être offertes à des cibles variées. Ces formations sont pertinentes pour tout entrepreneur, jeune ou mature, qui souhaite faire face à une économie en pleine transformation. Voici quelques exemples d'outils et compétences transversales pertinents pour tous :

- Développement d'une posture créative
- Travailler en co-création
- Maîtrise des outils tels : techniques de brainstorm, storytelling, design thinking
- Leadership et impact social
- Implanter une culture Data

Bref les produits Factry sont prêts à être offerts à l'écosystème entrepreneurial. Voir la liste complète des formations ici. Afin de stimuler les cibles prioritaires du plan d'action nous pouvons agir de 2 façons :

- Assurer, dans chaque cohorte, un nombre de places réservé pour les cibles femmes, immigrants ou PME.
- Dédier des cohortes précises à des groupes soutenus par la ville (ex : parcours innovation, PME Montréal, Cabinet créatif, etc.).

Description du projet – Soutien financier de la Ville de Montréal

Nous souhaitons, par la présente, faire une demande de financement totale de $500 000, soit $250 000 par année pour 2019 et 2020. La Factry s'est donné 5 ans pour atteindre son autonomie financière; cela signifie pour nous qu'il nous faut atteindre un taux d'occupation supérieur à 60% d'ici 2121. Après 2 années d'activités, nous sommes fiers de confirmer que nous suivons notre plan de match (voir bilan des activités 2017-2018). Les prochaines années sont critiques dans l'atteinte de cette autonomie.

Les sommes demandées serviront à soutenir 2 volets essentiels de la Factry :

- Soutenir la mise en marché de nos formations et la réalisation des cours ouverts à tous, faisant partie de notre programmation régulière.
- Ajouter des cohortes dédiées et places réservées pour les cibles prioritaires telles les PME, les femmes et les immigrants.

Année 2019

Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
- Mise en marché des formations ouvertes à tous - Programmation annuelle et performance des formations	- activités de communications marketing visant à développer de nouveaux marchés (publicité, accréditations, développement de contenu, etc). - performance des formations (coachs, matériel de formation, etc.).	$175 000
- Performance des formations pour des cibles dédiées	- 5 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires. - 2 places par cohorte, dédiées aux cibles prioritaires, sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle.	$75 000
TOTAL 2019		**$250 000**

Année 2020

Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
- Mise en marché des formations ouvertes à tous - Programmation annuelle et performance des formations	- activités de communications marketing visant à développer de nouveaux marchés (publicité, accréditations, développement de contenu, etc.). - performance des formations (coachs, matériel de formation, etc.).	$150 000

- Performance des formations pour des cibles dédiées	- 8 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires. - 2 places par cohorte, dédiées aux cibles prioritaires, sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle.	$100 000
TOTAL 2020		**$250 000**

Concrètement, la ville pourra profiter des contenus de la Factry et en faire profiter les cibles prioritaires de 2 façons : cohortes exclusives ou places réservées dans les cohortes ouvertes à tous. La première option a l'avantage d'offrir une grande flexibilité à la ville pour l'intégration de formations dans les différents parcours. La seconde option permet aux participants de profiter pleinement de la richesse du mélange des genres. Cela peut par exemple permettre à des start-ups de côtoyer des entreprises matures, à des immigrants de développer des liens privilégiés avec des entrepreneurs établis.

Cette façon de faire doit par contre s'appliquer sur les formations Factry qui sont déjà développées et qui font partie de la programmation habituelle. Elles ne concernent pas des formations sur mesure que la ville pourrait demander à la Factry de développer de temps à autres (exemple : nouveaux sujets ou nouveaux formats).

La ville sera responsable de trouver et sélectionner les participants qui auront accès aux places prioritaires. Factry n'aura pas à faire des démarches de mise en marché supplémentaires pour le recrutement de ces participants. Au minimum deux semaines avant les formations, la ville fournira à la Factry les noms des participants sélectionnés.

Il est recommandé de charger un prix minimum symbolique aux participants qui feront partie des cohortes ouvertes à tous (et non ceux faisant partie des parcours spécifiques). Alors qu'une formation Factry peut valoir en moyenne $600 par jour, les places dédiées pourraient être offertes à $75 par exemple. Par expérience, nous savons qu'un engagement financier minimum assure souvent l'engagement et la participation.

Factry et l'équipe du Développement économique se rencontreront 2 fois par année afin de déterminer le choix des formations et les horaires qui conviennent le mieux à la ville et qui s'ajouteront à la programmation annuelle Factry. Ces formations seront alors réservées à l'agenda.

Conclusion

Grâce au présent projet, nous souhaitons que les formations Factry profitent au maximum à l'écosystème entrepreneurial de Montréal. Nous demeurons convaincus que la créativité est un vecteur clé de transformation et qu'elle est essentielle dans le coffre à outils de tout entrepreneur. Nous croyons également qu'en soutenant la croissance de la Factry, Montréal rejoint les villes internationales qui, depuis des décennies, se sont dotées d'écoles non traditionnelles pour le développement des compétences créatives.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1111, rue Saint Jacques ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, agissant et représentée par madame Marie Amiot, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 05 décembre 2018.

Numéro d'inscription T.P.S. : 788955524
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223187125

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme une école dont la mission est de promouvoir le développement des compétences en établissant et en exploitant une école axée sur la créativité, ouverte au public et en y offrant des cours, des programmes de formation, des séminaires et des ateliers axés sur la créativité;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente Réflexe pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de la direction Entrepreneuriat de l'unité administrative ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 15 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 **:**

5.2.1.1 une somme maximale de cent trente-cinq mille dollars (135 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.1.2 une somme maximale de quarante mille dollars (40 000 $) dans les soixante (60) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent dix mille dollars (110 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation de 2020;

5.2.2.2 le solde de quarante mille dollars (40 000 $) dans les soixante (60) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 28 février 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1111, rue Saint Jacques ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, et tout avis doit être adressé à l'attention du présidente-directrice générale Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Le .....e jour de ..... 20__

ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY

Par : _____
Marie Amiot, présidente-directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__(Résolution CG…….).

ANNEXE 1

PROJET

La Factry est la première école au Canada entièrement centrée sur le développement de compétences créatives comme moteur de transformation et d'innovation. En moins de 2 ans, la Factry a développé plus de 200 heures de formations uniques qui permettent à des entrepreneurs et des professionnels de tous secteurs d'activités d'accroître leur créativité comme vecteur de développement.

Afin d'atteindre une masse critique qui permettra à La Factry d'être autonome financièrement et devenir une référence de calibre international dans le groupe des écoles du genre à travers le monde, l'organisme contribuera au plan d'action en entrepreneuriat de Montréal au niveau de trois axes stratégiques :

- Renforcer les compétences grâce au développement et à la diffusion de formations centrées sur des compétences modernes ;
- Innover toujours plus : grâce à une programmation et une expérience de formation qui permet de mélanger les genres et favoriser les maillages ;
- Stimuler les cibles prioritaires : en dédiant des places et des cohortes à des cibles prioritaires (femmes, immigrants, PME).

Les activités soutenues dans le cadre de la présente entente sont doubles :
Les
1) Développement et mise en œuvre de la programmation, des activités de communication et de marketing nécessaires afin de développer de nouveaux marchés et accroître la notoriété Factry à un public plus large :

- Placement publicitaire, accréditation des formations par des associations professionnelles, offres promotionnelles (tirage, prix remis) présence à divers congrès ou conférences;
- Développement de contenus tels articles de blogue pour faire connaître la Factry et production d'une infolettre;
- Dépenses de design, graphisme, impression de matériel pour les activités de communications marketing;
- Maintien du site web et base de données client (outil CRM);
- Salaires pour ressources responsables de la mise en marché: vente (1 personne) et communication marketing (2 personnes).

2) Programmation annuelle et performance des cours

- Embauche de coachs, experts et maîtres d'atelier pour le design et la performance des diverses formations;
- Achat, création et impression du matériel nécessaires lors des formations: cahier des participants, fournitures, aménagement du scénario de formation (affiches, tableaux, outils de formation), repas lors des formations.

Le bilan des réalisations devra aussi comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

- nombre de formations offertes;
- nombre d'étudiants inscrits des écoles partenaires;
- nombres des professionnels inscrits;

- nombre global de participants aux différentes activités (lancement, activités de réseautage, Meet the future, etc.);
- nombre de bourses offertes et remises;
- noms et contributions des partenaires (privés et publics) au projet;
- nombre d'articles relatifs au Projet publiés dans les médias imprimés et électroniques;

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y

installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET : **ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1111, rue Saint Jacques ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, agissant et représentée par madame Marie Amiot, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 05 décembre 2018.

Numéro d'inscription TPS : 788955524
Numéro d'inscription TVQ : 1223187125

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de la formation continue dont la mission est de promouvoir le développement des compétences en établissant et en exploitant une école axée sur la créativité, ouverte au public et en y offrant des cours, des programmes de formation, des séminaires et des ateliers axés sur la créativité;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour dispenser des formations ciblées à des cohortes dédiées aux publics cibles prioritaires entrepreneuriales identifiées dans l'axe 5 du plan d'action entrepreneuriat « Entreprendre Montréal » du SDÉ lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » :	Description de la prestation de service du Contractant.
1.2 « **Responsable** » :	la directrice de la direction Entrepreneuriat de l'unité administrative ou son représentant autorisé;
1.3 **« Unité administrative »**	Service du développement économique

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe ci-jointe (ci-joint(e)s), pour offrir 13 formations ciblées à des cohortes dédiées aux publics cibles prioritaires entrepreneuriales identifiées dans l'axe 5 du plan d'action entrepreneuriat « Entreprendre Montréal » du SDÉ) durant les années 2019 et 2020.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1er avril 2019 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le 28 février 2021 le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent un mille deux cent six et 24 cents dollars (201 206, 24 $) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué ci-dessous :

8.2.1 Pour l'année 2019 :

8.2.1.1 une somme maximale de quatre-vingt-six mille deux cent trente et un dollars et 24 cents (86 231,24 $) sur présentation de factures des 5 formations dispensées aux cohortes durant l'année 2019;

8.2.2 Pour l'année 2020 :

8.2.2.1 une somme maximale de cent quatorze mille neuf cent soixante-

quinze dollars (114 975 $) sur présentation des factures des 8 formations dispensées aux cohortes durant l'année 2020;

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder deux cent un mille deux cent six dollars et 24 cents) dollars (201 206, 24 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action

intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de

plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 Représentations du Contractant

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 1111, rue Saint Jacques ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, et tout avis doit être adressé à l'attention du présidente-directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Le e jour de 2019

ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY

Par : _____
Marie Amiot, présidente-directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

Description de la prestation de service du Contractant

Le (SDÉ) a identifié deux axes prioritaires dans son plan d'action en entrepreneuriat soit l'innovation pour soutenir des initiatives créatives visant à stimuler l'entrepreneuriat et le renforcement des compétences entrepreneuriales pour bonifier les compétences managériales des dirigeants des entreprises dans les secteurs prioritaires.

La Factry a développé plus de 200 heures de formations prêtes à être offertes à des cibles variées. Ces formations sont pertinentes pour tout entrepreneur, jeune ou mature, qui souhaite faire face à une économie en pleine transformation.

En collaboration avec le SDÉ, l'École de créativité la Factry offrira en 2019 et 2020, treize (13) formations spécifiques, faisant partie de sa programmation annuelle, à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du SDÉ pour une somme maximale de 201 206,24, taxes incluses.

Les dates de ces cohortes dédiées seront convenues par les parties, de façon régulière. Les parties conviendront, 2 fois par année, au plus tard les 30 avril 2019, 1er juillet 2019, 1er janvier 2020 et 1er juillet 2020, des dates des formations dédiées au SDÉ pour les 6 mois suivants.

De plus, le SDÉ bénéficiera annuellement de 2 places par cohorte, dédiées aux cibles prioritaires, sur certaines formations ouvertes à tous de la programmation régulière de la Factry pour un total de 48 places. Si, au cours d'une même année, l'École de créativité la Factry modifie sa programmation annuelle, elle en informera immédiatement la SDÉ qui aura la possibilité de choisir de nouvelles formations équivalentes, d'une durée similaire.

2019		
Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
Performance des formations pour des cibles dédiées	5 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires.	75 000 $ ou (86 231,24 $ taxes incluses)
	2 places par cohorte dédiées aux cibles prioritaires sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle.	

Formations de la programmation régulière	**Durée du cours en jours**	**Programmation annuelle du cours**	**Nombre de places offertes au SDÉ**	**Total des places offertes au SDÉ**
Leadership créatif	6	2	2	4
Leadership et impact social	3	2	2	4
Trouver son X	2	2	2	4
Design Thinking, expérimenter la méthode	1	3	2	6

Brainstorming: faire jaillir les idées	1	3	2	6
L'art du storytelling multiplateforme	1	3	2	6
Visualisation des données: faire parler les chiffres	1	3	2	6
Brainstorming: animer efficacement un remue-méninges	1	3	2	6
Pitch: convaincre par l'histoire	1	3	2	6
			Total:	**48**

2020		
Activités soutenues	**Livrables**	**Montant**
Performance des formations pour des cibles dédiées	8 cohortes de 25 participants (formation d'une journée) dédiées aux cibles prioritaires. 2 places par cohorte dédiées aux cibles prioritaires sur certaines formations ouvertes à tous, de la programmation annuelle.	100 000 $ ou (114 975 $ taxes incluses)

Formations de la programmation régulière	**Durée du cours en jours**	**Programmation annuelle du cours**	**Nombre de places offertes au SDÉ**	**Total des places offertes au SDÉ**
Leadership créatif	6	2	2	4
Leadership et impact social	3	2	2	4
Trouver son X	2	2	2	4
Design Thinking, expérimenter la méthode	1	3	2	6
Brainstorming: faire jaillir les idées	1	3	2	6
L'art du storytelling multiplateforme	1	3	2	6
Visualisation des données: faire parler les chiffres	1	3	2	6
Brainstorming: animer efficacement un remue-méninges	1	3	2	6
Pitch: convaincre par l'histoire	1	3	2	6
			Total:	**48**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 $ à l'École de créativité la Factry pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles et, octroyer un contrat de services professionnels d'une somme maximale de 201 206,24 $ pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du SDÉ / Approuver deux projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1193931001 - Certification de fonds -.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Isabelle FORTIER
conseillère budgetaire
Tél : 514-872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1183775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la ville de Dollard-des-Ormeaux;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 979 524,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10286;
3. d'autoriser une dépense de 197 952,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 296 928,69 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 13:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1183775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.
Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :
☐ en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre -Dame-de-Grâce;
☐ en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
☐ en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
☐ en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la ville a produit un appel d'offres couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture ont été très décevants: une faible participation des soumissionnaires et des montants nettement

plus élevés que ce qui avait été estimé. L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un second appel d'offres après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en augmentant l'échéancier, mais les résultats ont été les mêmes.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux pour le secteur de suivi du débit pour fins de facturation de la consommation d'eau potable par la ville de Dollard-des-Ormeaux. Les autres secteurs feront l'objet d'autres appels d'offres et d'autres dossiers décisionnels. Parallèlement à celui-ci, chemine un dossier pour le secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 novembre 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 11 décembre 2018, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications techniques :

Addenda no 1	2018-11-22	Clarifications techniques et réponses aux soumissionnaires
Addenda no 2	2018-11-28	Report de la date d'ouverture
Addenda no 3	2018-12-04	Clarifications techniques et réponses aux soumissionnaires

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 10 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0154 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.).
CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 – 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation du secteur de suivi du débit de la ville de Dollard-des-Ormeaux. Ces travaux visent à mesurer toute l'eau entrant à Dollard-des-Ormeaux à partir du réseau de l'usine Pierrefonds. Pour ce faire, il faut construire 4 nouvelles chambres sur le réseau de conduites principales et réhabiliter 2 chambres existantes sur les conduites du réseau secondaire. Les 4 nouvelles chambres serviront également à établir le bilan du réseau primaire.
La ville liée touchée par les travaux a été informée.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 197 952,49 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 296 928,69 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :
☐ alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
☐ activités de communications (19 795,25 $, taxes incluses soit 1% des travaux);
☐ déplacement d'utilités publiques;
☐ contrôle qualitatif des matériaux (59 385,75 $, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu dix-sept (17) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, six (6) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 35 % des preneurs de documents. Parmi les onze (11) qui n'ont pas déposé d'offre, quatre (4) étaient des sous-traitants et un (1) était un fournisseur. Enfin, pour les six (6) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offre. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.
Lors de l'analyse de conformité, cinq (5) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée. Une soumission a été rejetée parce que le soumissionnaire n'avait pas inclut les documents d'assurance exigés (annexe H). L'analyse peut être consultée en pièces jointes. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Ali Excavation	1 979 524,58 $	197 952,46 $	2 177 477,03 $
Construction Bau-Val	1 987 000,00 $	198 700,00 $	2 185 700,00 $
Sanexen	2 046 925,22 $	204 692,52 $	2 251 617,74 $

Excavation Lafontaine	2 160 236,54 $	216 023,65 $	2 376 260,20 $
CSM Entrepreneurs Généraux	2 274 377,96 $	227 437,80 $	2 501 815,76 $
Dernière estimation réalisée	1 693 926,68 $	169 392,67 $	1 863 319,34 $

Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	2 298 574,15 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	5,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	324 338,73 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	14,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	314 157,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	16,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	8 222,96 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	0,4%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 16,9 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. Les différences les plus marquées se situent aux travaux de mécanique et de structure, deux disciplines où l'entrepreneur général fera probablement appel à des sous-traitants.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour adjudicataire recommandé, l'entreprise Ali Excavation inc., est valide jusqu'au 29 mars 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 2 474 405,76 $ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 259 462,29 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts:
-RCG 16-039 Optimisation des réseau, pour un montant de 361 681,94 $

-RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 1 897 780,34 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mesure du débit permet de faire un meilleur suivi de la consommation, elle permet de détecter une variation anormale des débits suite à un bris important par exemple.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 avril 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019
Début des travaux : avril 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Jean-François DUBUC, 22 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. : 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Tél : 514.872.7476
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-02-01

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**10286**
Titre d'AO :	**Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux**
Date d'ouverture :	**2018-12-11**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Ali Excavation inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 979 524,58 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Construction Bau-Val inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 987 000,00 $
Dernière estimation :	1 693 926,68 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	16,9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	0,4%
Nombre de soumissions déposées :	6

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Ali Excavation inc.	1 979 524,58 $	Conforme	CONFORME	
2	Construction Bau-Val inc.	1 987 000,00 $	Conforme	CONFORME	
3	Sanexen Services Environnementaux inc.	2 046 925,22 $	Conforme	CONFORME	
4	Les Excavations Lafontaine inc.	2 160 236,54 $	Conforme	CONFORME	/ Assurances et frais généraux représentent plus de 10% du montant de la soumission (±12,2%)
5	C.M.S, Entrepreneurs Généraux inc	2 274 377,96 $	Conforme	CONFORME	
6	Deric Construction inc.	2 552 321,98 $	Conforme	NON CONFORME	/ Lettre de courtier s'engageant à fournir les contrats d'assurance requis
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Jean-François Côté	Date : 2018-12-19
Vérifiée par :	**Jean Lamarre**	Date : 2018-12-20

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 mars 2016

ALI EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR MARC-ANDRÉ LOISELLE
760, BOUL DES ÉRABLES
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6T 6G4

N° de décision : 2016-CPSM-1020117
N° de client : 2700025521

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ALI EXCAVATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 mars 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10286
Numéro de référence : 1213715
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, ville de Dollard-des-Ormeaux

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1511039)** 2018-11-13 9 h 01 **Transmission :** 2018-11-13 9 h 04	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1511123)** 2018-11-13 10 h 16 **Transmission :** 2018-11-13 11 h 30	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1511149)** 2018-11-13 10 h 34 **Transmission :** 2018-11-13 11 h 43	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel

			3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1510935)** 2018-11-12 17 h 12 **Transmission :** 2018-11-12 17 h 12	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Madame Annie Gascon Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	**Commande : (1511083)** 2018-11-13 9 h 41 **Transmission :** 2018-11-13 9 h 41	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1511665)** 2018-11-14 11 h 16 **Transmission :** 2018-11-14 11 h 16	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1511547)** 2018-11-14 9 h 21 **Transmission :** 2018-11-14 9 h 23	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau)

			2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1510833)** 2018-11-12 14 h 50 **Transmission :** 2018-11-12 17 h 26	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L3B Inc 124, rue Huot Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, QC, J7V 7Z8	Monsieur Alain Gauthier Téléphone : 514 646-4646 Télécopieur :	**Commande : (1510975)** 2018-11-13 7 h 22 **Transmission :** 2018-11-13 7 h 41	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1511206)** 2018-11-13 11 h 32 **Transmission :** 2018-11-13 11 h 32	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1512347)** 2018-11-15 16 h **Transmission :** 2018-11-15 16 h 04	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1511888)** 2018-11-14 16 h 07 **Transmission :** 2018-11-14 18 h 06	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 43 - Messagerie 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 36 - Télécopie 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca	Monsieur Jean-François Lessard Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	**Commande : (1511219)** 2018-11-13 11 h 42 **Transmission :** 2018-11-13 12 h 41	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1511456)** 2018-11-13 17 h 53 **Transmission :** 2018-11-13 17 h 53	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1512096)** 2018-11-15 10 h 12 **Transmission :** 2018-11-15 10 h 15	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1510971)** 2018-11-13 7 h 12 **Transmission :** 2018-11-13 7 h 14	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 44 - Messagerie 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 36 - Télécopie 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Turcotte (1989) Inc.. 1311, rue Arthur-Dupéré Québec, QC, G1C0M1	Madame Josée-Ann Boulanger Téléphone : 418 661-3726 Télécopieur : 418 661-9637	**Commande : (1511430)** 2018-11-13 16 h 17 **Transmission :** 2018-11-13 16 h 44	3029317 - 10286 Addenda 1 (devis) 2018-11-23 7 h 40 - Courriel 3029318 - 10286 Addenda 1 (bordereau) 2018-11-23 7 h 40 - Téléchargement 3030093 - 10286 Addenda 2 2018-11-26 14 h 35 - Courriel 3034059 - 10286 Addenda 3 2018-12-04 14 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, contingences, incidences et taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1183775003_V3.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1183775004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 $, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 433 572,68 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de chambres de régulation dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
2. d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 102 748,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10285;
3. d'autoriser une dépense de 110 274,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 220 549,64 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 11:05

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1183775004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 $, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.
Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :
☐ en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
☐ en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
☐ en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
☐ en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la ville a produit un appel d'offres couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture n'ont pas été concluants: une faible participation des soumissionnaires et des montants nettement

plus élevés que ce qui avait été estimé. L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un second appel d'offres après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en augmentant l'échéancier, mais les résultats ont été les mêmes.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux pour un secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Les autres secteurs feront l'objet d'autres appels d'offres et d'autres dossiers décisionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 19 novembre 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 18 décembre 2018, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications techniques :

Addenda no 1	2018-11-22	Clarifications techniques
Addenda no 2	2018-12-05	Clarifications techniques, réponses aux soumissionnaires et report de la date d'ouverture
Addenda no 3	2018-12-04	Réponses aux soumissionnaires

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 17 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0154 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.).
CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 – 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de

chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation d'un secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Ces travaux visent le réaménagement ou la construction de 4 chambres de régulation de la pression. L'arrondissement touché par les travaux a été informé.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 110 274,82 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 220 549,64 $, taxes incluses, soit 20 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :
☐ alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la totalité des branchements sont souterrains);
☐ activités de communications (11 027,48 $, taxes incluses soit 1% des travaux);
☐ déplacement d'utilités publiques;
☐ contrôle qualitatif des matériaux (33 082,45 $, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu treize (13) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 31 % des preneurs de documents. Parmi les neuf (9) qui n'ont pas déposé d'offre, trois (3) étaient des sous-traitants et un (1) était un fournisseur. Enfin, pour les cinq (5) derniers preneurs, deux (2) nous ont envoyé leur avis de désistement, un (1) pour une charge de travail trop élevée, un (1) autre sans spécifier pourquoi. Pour les trois (3) autres, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.
Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièces jointes. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
C.M.S. Entrepreneurs Généraux	1 102 748,22 $	110 274,82 $	1 213 023,04 $
Excavations Lafontaine	1 421 903,88 $	142 190,39 $	1 564 094,27 $
Construction Bau-Val	1 547 000,00 $	154 700,00 $	1 701 700,00 $
Sanexen Services Environnementaux	1 566 821,81 $	156 682,18 $	1 723 503,99 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 249 709,27 $	124 970,93 $	1 374 680,19 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 550 580,33 $

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	27,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	510 480,95 $ 42,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	(161 657,15) $ -11,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	351 071,23 $ 28,9%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 12 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L’analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site ou une discipline, l'écart étant présent sur l'ensemble des prix soumis.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le second est distribué sur l'ensemble des articles, il n'y a pas de point spécifique, que ce soit un site ou une discipline, qui soit nettement moins cher chez le premier ou plus cher chez le second. Une explication plausible pour justifier un si grand écart entre le plus bas soumissionnaire et le second : par le passé, CMS a soumissionné à plusieurs reprises sur nos projets, il n'a jamais réussi à obtenir le contrat. Il a d'ailleurs soumissionné sur le contrat de DDO qui est lui aussi en processus d'octroi (1183775003), il est arrivé dernier. Il aurait donc présenté une soumission très compétitive dans le but d'obtenir le contrat.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour adjudicataire recommandé, l'entreprise C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., est valide jusqu'au 30 avril 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1433 572,68 $ taxes incluses, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 1 309 042,95 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 16-039

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d’eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 avril 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019
Début des travaux : avril 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal
Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Jean-François DUBUC, 18 janvier 2019
Jean-Sébastien MÉNARD, 18 janvier 2019
Mathieu TOUSIGNANT, 17 janvier 2019
Stéphanie VIDAL, 17 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Tél : 514.872.7476
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-31

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**10285**
Titre d'AO :	**Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement le Plateau-Mont-Roy**
Date d'ouverture :	**2018-12-18**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	CMS Entrepreneurs Généraux inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 102 748,22 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Les Excavations Lafontaine inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 421 903,88 $
Dernière estimation :	1 249 709,27 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-11,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	28,9%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	CMS Entrepreneurs Généraux inc.	1 102 748,22 $	Conforme	CONFORME	
2	Les Excavations Lafontaine inc.	1 421 903,88 $	Conforme	CONFORME	
3	Construction Bau-Val inc.	1 547 000,00 $	Conforme	CONFORME	
4	Sanexen Services Environnementaux inc.	1 566 821,81 $	Conforme	CONFORME	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Jean-François Côté	Date : 2018-12-20
Vérifiée par :	**Jean Lamarre**	Date :

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 12 avril 2017

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE
3828, RUE SAINT-PATRICK
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

N° de décision : 2017-CPSM-1023076
N° de client : 2700001636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10285
Numéro de référence : 1215555
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Suzanne Hallé Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1515070)** 2018-11-23 10 h 20 **Transmission :** 2018-11-23 10 h 20	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1513261)** 2018-11-19 14 h 42 **Transmission :** 2018-11-19 14 h 45	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1513206)** 2018-11-19 13 h 36 **Transmission :** 2018-11-19 16 h 02	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1513500)** 2018-11-20 9 h 10 **Transmission :** 2018-11-20 9 h 10	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1514001)** 2018-11-21 9 h 10 **Transmission :** 2018-11-21 9 h 10	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1513812)** 2018-11-20 15 h 11 **Transmission :** 2018-11-20 22 h	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1513664)** 2018-11-20 11 h 55 **Transmission :** 2018-11-20 12 h 24	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1513922)** 2018-11-21 7 h 30 **Transmission :** 2018-11-21 7 h 30	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1513187)** 2018-11-19 13 h 23 **Transmission :** 2018-11-19 14 h 42	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 39 - Télécopie 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Télécopie 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 51 - Télécopie 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca	Monsieur Jean-François Lessard Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	**Commande : (1513247)** 2018-11-19 14 h 24 **Transmission :** 2018-11-19 17 h 25	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1515707)** 2018-11-26 13 h **Transmission :** 2018-11-26 13 h 01	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883	**Commande : (1513756)** 2018-11-20 14 h 04 **Transmission :** 2018-11-20 14 h 12	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 39 - Télécopie

	Télécopieur : 514 488-1791		3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 34 - Télécopie 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 51 - Télécopie 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1513295)** 2018-11-19 15 h 12 **Transmission :** 2018-11-19 15 h 12	3031425 - 10285 Addenda 1 2018-11-28 13 h 38 - Courriel 3031426 - 10285 Bordereau Add 1 2018-11-28 13 h 33 - Courriel 3034462 - 10285 Addenda 2 2018-12-05 9 h 50 - Courriel 3037416 - 10285 Addenda 3 2018-12-12 8 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183775004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 $, contingences, incidences et taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1183775004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1188195002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 1 723 974,47$, taxes incluses. Appel d'offres public (18-6318) - Contrat numéro 18-6318. Autoriser une dépense totale de 2 273 934,69 $ (contrat, contingences, quantités variables et incidences) incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat pour les travaux de sécurisation des falaises au parc Frédéric-Back à L.A. Hébert Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 1 723 974,47 $ incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6318;

2. D'autoriser une dépense de 1 756 742,35 $, incluant les taxes (contrat et incidences), pour les travaux de sécurisation des falaises au parc Frédéric-Back;

3. D'autoriser une dépense de 258 596,17 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. D'autoriser une dépense de 258 596,17 $, taxes incluses, à titre de variation de quantité;

5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-28 15:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1188195002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 1 723 974,47$, taxes incluses. Appel d'offres public (18-6318) - Contrat numéro 18-6318. Autoriser une dépense totale de 2 273 934,69 $ (contrat, contingences, quantités variables et incidences) incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat concerne les travaux de sécurisation d'une partie des falaises du parc Frédéric-Back, dans des secteurs présentement non accessibles au public.
Les travaux consistent principalement à dynamiter, écailler, sécuriser les falaises et à rassembler les résidus issus de ces travaux en vue de les réutiliser dans le futur pour le parc.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 3 décembre 2018 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 20 décembre 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 20 décembre 2018 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 11 avril 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0887 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Golder Associés pour élaborer la stratégie de sécurisation des falaises du parc Frédéric-Back au Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 314 185,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15882.
CE17 0030 - 26 janvier 2017 - Règlement autorisant l'emprunt de 60 700 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe Environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

CG 08 0637 - Octroyer un contrat à Construction Garnier ltée pour l'exécution de travaux de sécurisation des falaises et l'opération de préclivage de la falaise nord-ouest au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 256 269,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 08-6208.

CE08 1386 - 6 août 2008 **-** Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de sécurisation des falaises et l'opération de préclivage de la falaise nord-ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

CE07 1011 - 20 juin 2007 **-** Accorder un contrat de services professionnels à Parent Latreille et Associés Inc., en collaboration avec Tecsult, pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux pour l'aménagement de chemins, d'ouvrages en hydrologie et de falaises (phase 1) au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 337 170,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 06-10245.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat consistent, sans s'y limiter, à faire :

- L'écaillage de paroi rocheuse, le forage de prédécoupage, dynamitage et stockage de matériaux écaillés;
- Le reprofilage des sols en crête de falaises;
- Les fossés de captage et bermes de protection;
- Les treillis incluant les épingles et installation, les ancrages actifs et tests d'arrachement des boulons d'ancrage;
- La disposition de sols contaminés;
- Le drainage des falaises;
- Le béton projeté pour colmater les fissures importantes.

JUSTIFICATION

Justification des travaux :
L'objectif final est d'ouvrir le parc au public; pour des raisons de sécurité, il est primordial de sécuriser l'ensemble des falaises existantes.

Une des falaises doit être sécurisée en priorité car elle est située dans le secteur Boisé sud où des travaux d'aménagement doivent démarrer juste après la sécurisation. L'ouverture du secteur Boisé sud permettra aux citoyens d'accéder à une zone qui jusqu'à maintenant était inaccessible au public. Elle répondra aux attentes grandissantes de la population locale qui souhaite enfin pouvoir pénétrer au cœur du site.

Les matériaux issus de l'écaillage de falaises entrent dans la composition des sentiers piétons et autres fondations où la pierre concassée est requise.

Analyse des soumissions :

Dans le cadre de l'appel d'offres, un (1) addenda a été produit. Cet addenda émis le 17 décembre 2018 visait à préciser la nature des travaux et corriger certaines imprécisions. L'addenda a été envoyé à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Sur l'ensemble des quinze (15) preneurs de cahier des charges : quatre (4) ont déposé une soumission conforme, onze (11) n'ont pas déposé de soumission ; soit une proportion de 26,66 % et 73,33 % des preneurs de cahier des charges.

Parmi les onze (11) firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- neuf (9) entrepreneurs généraux n'ont pas donné de motif de désistement;
- une (1) est connue comme étant un sous-traitant en déneigement;
- une (1) est connue comme étant une firme de génie.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables de même que les documents relatifs aux soumissions conformes (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, cautionnement, etc.).

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
L.A. Hébert Ltée	1 723 974,47 $
Loiselle Inc.	1 784 000,00 $
Environnement Routier NRJ Inc.	2 055 504,65 $
Construction & Expertise PG Inc.	4 300 591,13 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	3 347 118,86 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	2 466 017,56 $ 43,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	2 576 616,65 $ 149,46 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 1 623 144,39 $ - 48,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	60 025,53 $ 3,48 %

Après analyse, les facteurs qui peuvent expliquer l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire
et l'estimation de contrôle sont principalement :

- La probabilité que les coûts hivernaux n'aient pas été considérés;
- Une certaine volatilité du marché. Les prix soumis pour les items les plus importants (le

dynamitage, l'écaillage, les ancrages actifs et les forages) varient grandement d'un soumissionnaire à l'autre;
- Une estimation conservatrice faite par le consultant sur les items clés.

Le contrat de surveillance des travaux par notre consultant est en résidence, ce qui assure à la Ville un suivi rigoureux et respectueux des exigences du devis.

L'appel d'offres prévoit exclusivement des travaux en hiver pour des raisons de nuisances sonores, poussière, bruit… mais aussi afin d'éviter des conflits de maîtrise d'œuvre avec d'autres entrepreneurs devant intervenir par la suite.
Dans les documents d'appel d'offres, il est clairement indiqué que les travaux devront être réalisés en hiver puisqu'ils devront être terminés dans un délai de 2 mois après l'octroi du contrat. La date de fin de travaux est prévue pour le 30 avril 2019.

L'entrepreneur pressenti pour réaliser les travaux a clairement compris que son mandat serait réalisé en hiver. L'élément qui selon lui a clairement fait la différence dans son prix est sa technique d'écaillage à l'aide de nacelle plutôt que que la technique d'escalade avec du personnel en rappel (technique requérant plus de temps et de personnel).

Conformité de la soumission :

Ce dossier est assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1), conformément au décret numéro 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité des marchés financiers (numéro de client : 2700001413) et a obtenu son renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public le 8 mars 2017, et ce, jusqu'au 6 mai 2019.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Une attestation valide délivrée le 22 octobre 2018 par Revenu Québec a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Étant donné que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est favorable à la Ville (-48,49 %), l'octroi du contrat est recommandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 2 273 934,69 $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux ainsi que les budgets des contingences, des quantités variables et des incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

Description	**Montant (taxes incluses)**
Prix de base des travaux	1 723 974,47 $
Contingences (15 %)	258 596,17 $
Quantités variables (15 %)	258 596,17 $
Incidences (1,23 %)	32 767,88 $

Total	**2 273 934,69 $**

Un montant maximal de 2 076 405,46 $, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération numéro RGC-17-006, du *Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement du parc Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.*

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal Durable 2016-2020). Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas accordé, l'enjeu de sécurité relatif aux falaises s'accroîtrait. Le manque de pierre composant les sentiers impacterait l'échéancier d'ouverture du bloc 2 du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera réalisée avant le début des chantiers, comme convenu avec le Service des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 13 février 2019
Conseil municipal : 25 février 2019
Conseil d'agglomération : 28 février 2019
Octroi du contrat : 4 mars 2019
Début des travaux : 5 mars 2019
Fin des travaux : 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin MOTTE
architecte paysagiste

Tél : 5148726162
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-11

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514 872-0945
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-01-28

source: Google maps

11 janvier 2018 N° de référence. 1775110

Benjamin Motte

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Direction aménagement des parcs et espaces publics
Grands parcs métropolitains
Bureau du parc Frédéric-Back et suivi de projets
801, rue Brennan, pavillon Duke, 4e étage
Montréal (Québec)

DISCUSSION SUR LES SOUMISSIONS REÇUES EN RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRE NO. 18-6318

Mr. Motte,

Cette lettre présente les observations de Golder Associés Ltée (Golder) sur les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offre no. 18-6318 de la Ville de Montréal (la Ville), tel que demandé dans votre courriel du 4 Janvier 2019.

Quatre offres ont été reçues, présenté ci-dessous en ordre croissant en prix :

- L.A. Hebert Ltée (L.A. Hébert) 1 499 434 $
- Loiselle inc. (Loiselle) 1 551 642 $
- Environnement Routier NRJ inc. (NRJ) 1 787 784 $
- Construction et expertise PG inc. (PG) 3 740 458 $

Nous comprenons que l'offre privilégiée par la Ville est celle de L.A. Hébert.

<u>Méthode de calcul utilisée par Golder pour l'estimation</u>

Dans toute estimation pour appel d'offre il est difficile d'établir avec précision le coût des équipements, la performance et la compétitivité entre les différentes entreprises et les aléas du marché. C'est pourquoi, afin de niveler les écarts et établir des coûts moyens, Golder utilise pour la préparation des estimations à des fins budgétaires les listes de prix suivantes :

- Taux d'équipements - Selon les taux de location de machinerie lourde en vigueur le 1er avril 2018 émis par la Direction générale des acquisitions du Centre de services partagé du Gouvernement du Québec;
- Taux de main-d'œuvre - Selon les coûts horaires dans l'industrie de la construction au Québec et régis par la Commission de la construction du Québec (CCQ);

Golder Associés Ltée
7250, rue du Mile End, 3e étage Montréal (Québec) H2R 3A4 Canada T: +1 514 383 0990 +1 514 383 5332

Golder et le concept G sur son logo sont des marques de commerce de Golder Associates Corporation golder.com

- Taux de transport en vrac - Selon le recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports, Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec, en vigueur depuis janvier 2018;

Volatilité du marché

Nous remarquons un écart important entre les soumissions pour les prix unitaires des articles les plus importants du projet, à savoir :

- Forage, dynamitage, chargement et transport sur 2km une variation de 26% à 42%
- Écaillage des parois une variation de 21% à 83%
- Ancrages actifs de 4m et installation une variation entre 103% et 282%
- Forage prédécoupage 107% à 133%

Ces variations illustrent la grande volatilité du marché et ont une grande influence sur les résultats des soumissions.

La très grande variabilité des prix pour les différents articles rend difficile la comparaison des soumissions reçues et l'estimation de Golder en isolant les articles. Les entrepreneurs ajustent parfois les prix unitaires de différents articles afin d'obtenir un prix global avec lequel ils pensent pouvoir gagner le projet. Nous recommandons donc de considérer l'ensemble des articles comme un tout.

Stratégie de soumission de entrepreneurs

Les entrepreneurs semblent avoir adopter une stratégie de bas prix pour les items les plus importants et de prix élevés pour les items marginaux. Cette approche est parfois utilisée par les entrepreneurs pour présenter un bas prix de soumission tout en augmentant les chances de réclamation suite à des modifications en cours de projet. Ainsi, L.A. Hébert présente des prix unitaires faibles pour l'écaillage et le dynamitage, mais très élevé pour la mise en place de fossés et de reprofilage de mort-terrain.

Nous sommes confiants que les quantités estimées sont adéquates pour réaliser le projet tel que projeté présentement. Toutefois, la distribution des prix des offres peut présenter un risque pour le projet si la Ville envisage de modifications en cours de réalisation.

Travaux hivernaux

De plus, et à l'inverse de nos prévisions, il semble que la stratégie de travaux en période hivernale ait permis de réduire les coûts des travaux. En effet nous avions prévu que des travaux civils exécutés en période hivernale représenterait un cout supplémentaire. Il semble que ces frais n'ont pas été ajoutés et que les prix sont plutôt inférieurs aux prix non-hivernaux.

Validité des offres

Selon notre expérience, les prix présentés ressemble à des prix d'exploitation de carrière en été avec de gros volumes de production et peu ou pas de considération de travaux en milieu urbain.

Ceci est plutôt un risque pour les entrepreneurs que pour la Ville. Les exigences liées aux riverains ont été clairement présentées dans le cahier des charges. Les exigences liées à la remise en état des lieux sont aussi clairement indiquées dans le cahier des charges et dans les plans.

L.A. Hébert

L.A. Hebert est un entrepreneur important et réputé qui travaille fréquemment en ville. Nous nous attendons à ce qu'ils connaissent très bien les contraintes liées à ce type de travaux semi-urbains.

Conclusion

Notre revue des soumissions reçues en réponse à l'appel d'offre no. 18-6318 indique que bien que les soumissions soient significativement plus basses que notre évaluation, celles-ci nous semblent quand même adéquates. Les coûts hivernaux non considéré, additionné a une diminution du prix de marché et de la volatilité du secteur explique selon nous l'écart entre notre estimation et les résultats des soumissions.

Nous espérons que la présente réponds à vos besoins actuels.

Cordialement,

Golder Associés Ltée

Nicolas LeBlanc, ing.
Chargé de projet

Alain Drapeau
Estimateur Senior

NRL/AD/mvrd
https://golderassociates.sharepoint.com/sites/16119g/deliverables/mécanique des sols et roches/gal007-lettre_discussion_soumissions/gal007-1775110-lf-rev0_discussionsoumissions-11-01-2019.docx

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188195002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à L.A. Hébert Ltée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 1 723 974,47$, taxes incluses. Appel d'offres public (18-6318) - Contrat numéro 18-6318. Autoriser une dépense totale de 2 273 934,69 $ (contrat, contingences, quantités variables et incidences) incluant les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1188194002 Parc Frédéric-Back.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-14

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 5148725597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1180333001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Majorer de 49 705,38 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ à 5 119 861,44 $, taxes incluses.

Il est recommandé

1. de majorer de 49 705,38 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson inc. (GC16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater , portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ à 5 119 861,44 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, *après avoir opéré le virement budgétaire requis* , conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-25 15:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180333001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Majorer de 49 705,38 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ à 5 119 861,44 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Baillets, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.
Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) ont été réalisés.

Les travaux ont consisté à restaurer les murs en maçonnerie, l'entrée principale, une partie de la toiture en cuivre et aussi remplacer l'ensemble des portes et fenêtres. Afin de maintenir les activités d'opération dans l'usine, les travaux ont été réalisés de la manière suivante :

Phase de Planification : Relevé des travaux à faire de l'ensemble des phases et réalisation des plans et devis de la phase 1, services professionnels réalisés entre 2014 et 2015.
Phase 1 : La réfection des galeries 1, 4 et la tour d'eau, travaux réalisés entre juillet 2015 et décembre 2016.
Phase 2 : La réfection du secteur administratif et de la galerie 7, travaux réalisés entre mai et décembre 2016.

Phase 3 : La réfection des galeries 2, 3, 5 et 6, travaux réalisés entre septembre 2016 et décembre 2017.

En lien avec la Phase 3, le 25 août 2016, le Conseil d'agglomération a octroyé un contrat à Saint-Denis Thompson inc. au montant de 5 070 156,05 $ (taxes incluses) incluant un montant de contingences de 661 324,70 $ (taxes incluses).

Lors de la dernière partie de la réalisation des travaux qui se sont déroulés du 19 septembre 2016 au 19 décembre 2017, du rejointoiement supplémentaire au niveau de la maçonnerie de la façade de la galerie 6 a dû être réalisé compte tenu d'une situation de détérioration différente du relevé fait par les concepteurs à l'étape de Planification des travaux.

Le présent dossier se rapporte à une majoration du contrat de l'entrepreneur en utilisant une partie des incidences votées initialement au contrat au montant de 253 507,80$ (taxes incluses).

Il n'y a pas d'impact sur le contrat d'honoraires des professionnels car ceux-ci ont été payés selon un mode forfaitaire et dans un contexte où les travaux se sont déroulés selon le délai contractuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0497 – 25 août 2016 - Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 $ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soum.).
CG16 0258 – 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 $ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)

CG15 0414 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 $ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0050 – 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de

travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le contrat de la firme Saint-Denis Thompson inc. afin de payer les coûts additionnels de réfection de maçonnerie.
Les travaux additionnels ont été réalisés sur la façade de la galerie 6 et consistent à du re-jointement de maçonnerie et du remplacement de la maçonnerie vétuste.

JUSTIFICATION

L'état des joints et de la maçonnerie existante de la galerie 6 s'est détérioré depuis la réalisation des relevés par les professionnels à l'étape de Planification du mandat. Des travaux de re-jointement et de remplacement de la maçonnerie vétuste supplémentaire et imprévus ont du être réalisés dans la dernière partie des travaux et ce, afin de préserver la maçonnerie existante.
La majoration est demandée, car le poste des contingences a été entièrement utilisé.

Les contingences contractuelles ont servi principalement à réaliser les items suivants :

1- Étaiement temporaire et réfection d'éléments structuraux non prévisibles lors des relevés. 158 000.00 $
2- Réparations de béton suite aux infiltrations d'eau. 58 000.00 $
3- Travaux de démolition et de remplacement de corniches de béton. 103 000,00$
4- Travaux de démolitions supplémentaires en conditions d'amiante pour l'installation des fenêtres existantes. 35 000.00 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration totale à autoriser est de 49 705,38 $ (taxes incluses), soit 1,13% de la valeur totale du contrat et porte le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ (taxes incluses) à 5 119 861,43 $ (taxes incluses). Voir tableau des coûts en pièces jointes.
Le poste des contingences du contrat augmente de 661 324,70$, taxes incluse (15%) à 711 030,09$, pour un pourcentage total de 16,13%.
Il est recommander de majorer le contrat en utilisant une partie des incidences votées au contrat initial et qui n'ont pas été utilisées.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et imputée selon les informations de l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, il sera possible d'émettre le décompte final.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Majoration du contrat au CG du 28 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DURAND
Agent(e) technique en architecture

Tél : 514 872-9826
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-25

Tableau des coûts

Projet :	**Usine Atwater Réfection de l'enveloppe Phase 3**				**Mandat :**	**16553-2-023**
					Contrat :	**14940**
Date :	**Novembre 2018**					
Étape :	**Majoration de contrat - construction**					

			Budget	TPS 5.0%	TVQ 9.975%	Total
Travaux :		%	$			
	Travaux selon bordereau de soumission		3 834 600.00	191 730.00	382 501.35	4 408 831.35
	Contingences initiales	15.00%	575 190.00	28 759.50	57 375.20	661 324.70
	Sous-Total contrat initial :		4 409 790.00	220 489.50	439 876.55	**5 070 156.05**
	Contingences additionnelles majoration du contrat de travaux	1.13%	43 231.47	2 161.57	4 312.34	**49 705.38**
	Total des contingences	16.13%	618 421.47	30 921.07	61 687.54	711 030.09
	Total - Contrat majoré :		**4 453 021.47**	222 651.07	444 188.89	**5 119 861.44**
Incidences : travaux	Dépenses générales (acquisition mobilier, équipement, déménagement)	10.5%	88 195.80			
	Laboratoire et expertises	2.0%	132 293.70			
	Virement		-43 231.47			
	Total - Incidences :		**177 258.03**	8 862.90	17 681.49	**203 802.42**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**4 630 279.50**	**231 513.98**	**461 870.39**	**5 323 663.87**
Ristournes :	TPS	100.00%		231 513.98		231 513.98
	TVQ	50.0%			230 935.20	230 935.20
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)		**4 630 279.50**		**230 935.20**	**4 861 214.70**
	Coût de la majoration		**43 231.47**	**2 161.57**	**4 312.34**	**49 705.38**
Ristournes de la majoration :	TPS	100.00%		2 161.57		2 161.57
	TVQ	50.0%			2 156.17	2 156.17
	Coût de la majoration après ristournes		**43 231.47**		**2 156.17**	**45 387.64**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180333001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Majorer de 49 705,38 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à la firme Saint-Denis Thompson Inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 $ à 5 119 861,44 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1180333001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.2648
Division : Service Des Finances,Division du conseil et soutien financier -Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1187541004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour pouvoir payer les demandes de changement requises pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est;
2. d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-04 10:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187541004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 août 2017, un contrat de travaux d'une valeur de 16 956 053,10 $ taxes incluses a été octroyé à Construction Socam ltée pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est,Montréal-Est. Ce contrat représente la phase 1 d'un projet visant à terme à doter le SPVM d'un pôle de services multifonctionnels qui réglera plusieurs défaillances de fonctionnalité, en plus de répondre aux nouveaux besoins du SPVM en relation avec les normes et enjeux de la Ville de Montréal. Le projet d'agrandissement et de rénovation de cet édifice permettra de relocaliser plus de 500 employés du service des enquêtes du SPVM actuellement logé à la Place Versailles en vertu d'un bail arrivant à échéance le 30 juin 2019. Ce projet est réalisé suite au dépôt du rapport du vérificateur général (décembre 2012) qui a mis en lumière des incompatibilités d'usage et des déficiences quant à la sécurité des citoyens et usagers.
Le chantier de la phase 1 a débuté le 12 septembre 2017 et les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

Travaux de démolition intérieure du bâtiment administratif et de l'annexe existante (toutes les disciplines);

Travaux de réaménagement du bâtiment administratif et de l'annexe existante (toutes les disciplines);

Agrandissement de l'annexe (1167 mètres carrés);

Travaux de réaménagement du site incluant un abri d'auto pour véhicules d'urgence et spécialisés.

À la fin de janvier 2019, l'avancement est d'environ 90 % et les travaux présentement en exécution et à venir sont décrits ci-dessous. Les travaux à l'intérieur des bâtiments existants et de l'agrandissement (voir pièce jointe # 5.0) seront complétés par

l'entrepreneur à la fin mars 2019 incluant la correction des déficiences pour une prise de possession totale au début avril 2019.

Achèvement du réseau de protection incendie dans l'agrandissement;

Achèvement de l'installation des composantes en électricité (luminaires, signalisation d'évacuation, accessoires électriques de salle de bain);

Achèvement des travaux de systèmes intérieurs (gypse, joint, peinture, plafonds suspendus, recouvrement de sol);

Installation de la quincaillerie de portes et des composantes du système de contrôle d'accès;

Achèvement des conduits de ventilation (diffuseurs et grille de retour au plafond);

Installation du mobilier d'entreposage dans les voûtes (à venir prochainement);

Mise en service des équipements électromécaniques (à venir prochainement);

Les travaux de terrassement et d'aménagement paysagé (différés au printemps 2019).

La prise de possession anticipée de certains secteurs du bâtiment existant (Bloc A) a permis de débuter les travaux connexes, décrits ci-dessous, qui font partie du budget des incidences du projet. Ces travaux seront complétés avant la fin de février 2019 (Bloc A). Par ailleurs, ces travaux connexes seront complétés à la fin mars 2019 dans l'agrandissement.

Installation du nouveau mobilier ;

Installation du filage pour les réseaux informatiques, de télécommunication et de téléphonie.

Pendant les mois d'avril à la fin juin 2019, le SPVM et le SGPI finaliseront la mise en opération et le déménagement des effectifs policiers.

La structure organisationnelle et les besoins du client SPVM ont évolué entre l'émission de l'appel d'offres et l'exécution du contrat, particulièrement au niveau de l'aménagement des locaux et des besoins des technologies de l'information (TI). De plus, la présence de problèmes dans la coordination des plans des professionnels ainsi que la présence d'erreurs et omissions dans les plans et devis ont été constatés lors de l'exécution des travaux. Enfin, des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient impossibles à déceler avant les travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences. Une augmentation de 1 985 818,89 $ taxes incluses du contrat de l'entrepreneur a été autorisée le 22 juin 2018.

Les contingences au contrat initial de travaux était de 15 %, elles ont connu une augmentation à 28,5% suite à une autorisation en juin 2018. Toutefois, à la fin de janvier 2019, les directives de changement déjà émises et à venir portent le coût total des contingences à un montant estimé à 4 702 630,78 $ taxes incluses soit une augmentation de 31,9 % du contrat initial. Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est jugé insuffisant pour compléter les travaux. Compte tenu de la complexité du dossier et de plusieurs éléments en litige (avis de différend), d'autres frais à venir devront suivre un processus de négociation entre les parties tels que les frais de prolongation de chantier de l'entrepreneur et les frais de pénalités des retards encourus par la Ville.

Il est d'ailleurs impossible de retourner en appel d'offres avant l'échéance du contrat actuel, car celui-ci doit être réalisé à temps pour que le SPVM puisse emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles le 30 juin 2019.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0354 - 22 juin 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

- CG18 0222 - 26 avril 2018 - Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 $, taxes incluses.

- CG18 0202 - 29 mars 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.

- CG17 0363 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Construction Socam ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)

- CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 $, taxes incluses

- CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

- CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à Construction Socam ltée pour terminer les travaux d'agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est.

Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes. Le chantier doit être finalisé à la fin mars 2019 incluant la correction des déficiences. Les autres travaux connexes prévus au budget des incidences sont en cours présentement tel que l'installation du mobilier (voir photo en pièce jointe no 4) et l'installation du filage informatique, ce qui permettra le relogement des effectifs policiers à l'intérieur du délai prévu (avant la fin du juin 2019).

JUSTIFICATION

Des problèmes dans la coordination des plans des professionnels mandatés au projet ainsi que la présence d'erreurs et omissions ont résulté en l'émission de demandes de changement en quantité plus importante que d'usage habituel. Une liste non exhaustive des changements requis suite à l'augmentation des contingences de juin 2018 est présentée ci-après.

- Ajout de détecteurs de requête de sortie requis pour le système de contrôle d'accès des portes;
- Relocalisation du conduit d'évacuation de la hotte chimique en raison de problèmes de coordination aux plans résultant à un nouveau percement dans la dalle de béton du plancher de l'agrandissement;
- Ajout d'isolant de pente pour drainer adéquatement le toit de l'agrandissement;
- Ajout de cloison d'intimité dans les vestiaires.

De plus, des modifications apportées au programme par le SPVM en cours de chantier se sont traduits en l'émission de demandes de changement. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous:

- Ajout d'un bras de captation des vapeurs et modification de l'emplacement de deux bras de captation des vapeurs afin de répondre aux besoins opérationnels et aux risques reliés à la santé du personnel travaillant avec des stupéfiants;
- Ajout de besoins électriques dans les salles de télécommunication;
- Ajout de télévisions et changement de position des télévisions prévus aux plans dans les salles d'interrogatoires;
- Transformation de salles d'interrogatoires en salles de régies;

Enfin, les changements résultants de conditions de chantier sont décrits ci-dessous.

- Décontamination fongique suite à la découverte de traces de moisissures sur des cloisons de gypse;
- Divers travaux de systèmes intérieures;
- Non conformités datant de la construction du bâtiment d'origine.

Le SGPI, en collaboration avec les professionnels, a aussi fait l'exercice d'identifier des sources d'économies ayant permis de réduire sensiblement le montant supplémentaire nécessaire, dont notamment l'annulation de travaux (protection murale), la recherche de matériaux équivalents à moindre coût (pellicule de fenêtre, grille gratte-pied) permettant de réduire la majoration des contingences requises.

De plus, le SGPI a mis en place plusieurs mesures de contrôle des coûts. À cet effet, un mandat a été donné au début du chantier à un économiste de la construction afin de valider les coûts des directives de changement. Un mandat de contrôleur de chantier a aussi été donné à une firme externe spécialisée qui assure une présence à temps plein sur le chantier ce qui permet de surveiller l'avancement des travaux et de réaliser des travaux en dépenses contrôlées. Le SGPI assure aussi une présence au chantier et un suivi serré du budget des

contingences prenant soin de suivre les coûts estimés des professionnels pour chacune des demandes de changement dans toutes les disciplines et de tous les coûts reçus (soumissions) de la part de l'entrepreneur.

À la fin de janvier 2019, le SGPI considère que l'ensemble des changements requis jusqu'à la fin du contrat représente un montant estimé à 4 702 630,78 $, taxes et frais d'administration inclus.

Le budget total des contingences accordé au contrat initial de 2 211 659,10 $ (taxes incluses) et augmenté en juin 2018 de 1 985 818,89 $ (taxes incluses) doit donc être majoré de 505 159,79 $ (taxes incluses).

Description	Montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur (juin 2018), taxes incluses	Montant du contrat suite à l'augmentation sollicitée du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses
Travaux de construction	14 744 394,00 $	14 744 394,00 $	14 744 394,00 $
Montant prévu pour des travaux contingents (juillet 2017)	2 211 659,10 $	2 211 659,10 $	2 211 659,10 $
Augmentation des travaux contingents (juin 2018)	- $	1 985 818,89 $	1 985 818,89 $
Augmentation des travaux contingents sollicitée (février 2019)	- $	- $	**505 159,79 $**
Sous-total travaux contingents	2 211 659,10 $	4 197 477,99 $	4 702 637,78 $
TOTAL du contrat de Construction Socam ltée	**16 956 053,10 $**	**18 941 871,99**	**19 447 031,78 $**

Le montant de contingence révisé, incluant le montant initial de contingences, représente 31,9 % du montant du contrat de base initial, comparé à 15% initialement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat de Construction Socam ltée en le portant de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 505 159,79 $ du montant global du contrat. Ce montant représente une augmentation de près de 3 %.
Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 2 211 659,10 $ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat.

Le montant des incidences reste inchangé à 3 561 021,80 $, taxes incluses, ce qui permettra de couvrir les dépenses incidentes du projet. La dépense totale du projet est ainsi augmentée à 23 008 046,58 $.

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés à 100 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une certification LEED argent CI est visée. De plus, les principes du développement durable applicables sont exigés dans le contrat de l'entrepreneur général, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus éco-énergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisée, le chantier ne pourra pas être complété à temps pour permettre au service des enquêtes du SPVM d'emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles le 30 juin 2019. Il faudra donc prolonger le bail pour une période additionnelle d'au moins un an pour un loyer d'environ 100 000 $/mois, sous réserve que ces locaux soient toujours disponibles. Le contrat de Construction Socam ltée devra aussi être résilié et des indemnités de résiliation de contrat avec l'entrepreneur seront aussi à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15030 - Mandat : 17602-2-003

Augmentation du contrat de construction au CG:	février 2019
Fin des travaux estimée :	mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 28 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0435
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-25

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187541004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187541004 - Ajout travaux 10 351 Sherbrooke Est - SPVM.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1190805001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 172 537,50 $ taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (3679) situé au 1441, rue Saint-Urbain, arrondissement Ville-Marie dans le cadre du contrat accordé à St -Denis Thompson inc. (CG17 0187) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 $ à 8 100 457,54 $ taxes incluses.

Il est recommandé

1. de majorer de 172 537,50 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à St-Denis Thompson inc., CG17 0187 pour la réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécanique du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, portant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 $ à 8 100 457,54 $, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 13:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190805001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 172 537,50 $ taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (3679) situé au 1441, rue Saint-Urbain, arrondissement Ville-Marie dans le cadre du contrat accordé à St -Denis Thompson inc. (CG17 0187) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 $ à 8 100 457,54 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé, au 1441, rue Saint-Urbain, est le Quartier général de la police du Service de police de la Ville de Montréal. Il est localisé dans le « Quartier des spectacles » de Montréal. L'immeuble, construit en 1956-1957, a été acquis par la Ville à la fin de 1999. Il a été réaménagé en 2000-2001 pour y loger le Quartier général, ainsi que d'autres services spécialisés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).
En 2013, suite à des chutes d'éclats de pierre, des travaux de réparation et de consolidation temporaires ont été exécutés sur deux façades et des périmètres de sécurité ont dû être installés en attendant la réalisation des travaux de mise à niveau. De plus, l'ajout de serveurs et d'équipements spécialisés notamment dans le centre d'appel du 911 et la désuétude normale des systèmes de contrôles et de ventilation ont rendu nécessaire la mise à niveau des systèmes électromécaniques. L'approbation d'un budget au PTI 2015-2017 a permis de débuter le projet. Les travaux sont requis pour le maintien de l'actif.

En mai 2017, un contrat d'une valeur de 7 927 920,04 $ a été octroyé à la firme St-Denis Thompson inc. pour la réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques. Les contingences pour ce contrat étaient de 15 %. Le chantier a débuté en août 2017 et l'avancement de celui-ci, à la fin décembre 2018 est de 86 %.

Les travaux prévus au contrat du Quartier général du SPVM sont principalement :

- Réfection complète des façades nord et sud
- Réfection de la toiture
- Mise à niveau des systèmes électromécaniques (ajout de climatiseurs dans les salles de serveurs, remplacement d'une machine au toit, mise à niveau des

contrôles)

Dans la planification du projet, le chantier devait débuter dès l'octroi du contrat en juin 2017 et durer 245 jours. Une entente de prolongation des travaux a été négociée avec l'entrepreneur à cause de délais qui ne lui sont pas imputables. La durée de la prolongation a été établie à 154 jours calendrier, pour un montant total de 356 680,04 $ toutes taxes incluses. Ce retard est imputable aux éléments suivants:

- Fêtes du 375e anniversaire de Montréal : la présence accrue des citoyens dans le quartier des spectacles a retardé la mobilisation de l'entrepreneur et le début des travaux.
- Opérations du SPVM (travaux dans un bâtiment occupé 24h/jours, 7 jours/semaine)
- Difficulté d'approvisionnement en pierre calcaire et tests sur le système d'ancrage demandés par les professionnels

Compte tenu de l'avancement et de la mobilisation du chantier (les façades étaient déjà dégarnies et les échafaudages en place), autant pour la sécurité des employés que celles des citoyens, il n'était pas souhaitable de retourner en appel d'offres à ce moment.

La majoration du contrat à l'entrepreneur par le transfert d'un montant des incidences permettra de terminer le chantier dans sa totalité. Aucune augmentation du montant total de la dépense au projet ne sera nécessaire et celle-ci demeurera à 8 720 712,04 $, incluant les taxes, contingences et incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

18 mai 2017 - CG17 0187
Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques au Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal situé au 1441, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 720 712,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5843 (4 soum.)

29 janvier 2015 - CG15 0026
Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 (3 soumissions) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. afin de compléter les travaux d'enveloppe et des systèmes électromécaniques. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

La raison de cette demande de majoration est due essentiellement à des frais de prolongation de chantier, qui ne sont pas imputables à l'entrepreneur. Les frais de prolongation s'élèvent à 356 680,04 $, ce qui représente 34,5 % du montant total des contingences. Outre ces frais, 7 % des contingences ont été utilisées pour des frais de gardiennage non prévus au contrat initial, à la demande du SPVM et la balance des contingences utilisées ont été nécessaires en raison des conditions de chantier.
Le début des travaux était planifié pour le mois de juin 2017. À cause des Fêtes du 375e

anniversaire de Montréal, la présence accrue des citoyens dans le quartier des spectacles a retardé la mobilisation de l'entrepreneur et le début des travaux a dû être reporté au 7 août 2017.

Également, une coupure électrique majeure à due être planifiée pour raccorder les nouveaux équipements. Cette coupure impliquait les salles des serveurs du SPVM dont certains systèmes ne sont pas encore en redondance. La date de cette coupure, planifiée conjointement avec le bureau de Projet du STI et le SPVM. Cette coupure à contribué au retard du chantier puisqu'elle devait être réalisée en nuisant le moins possibles aux opérations de SPVM et à la sécurité des citoyens.

Le dernier point expliquant la prolongation du chantier est la difficulté à s'approvisionner en pierres, et aux tests réalisés en laboratoire demandés par les professionnels pour s'assurer de la qualité et de la pérennité de l'assemblage pierre/sous-structure en acier inoxydable.

Compte tenu de ces éléments, une entente de prolongation de chantier de 154 jours a été conclue entre les parties.

Afin de compléter les travaux, un montant additionnel de 172 537,50 $ taxes incluses est requis. Des économies réalisées dans les dépenses incidentes permettent le transfert de cette somme aux dépenses contingentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de St-Denis Thompson inc. en le portant de 7 927 920,04 $, à 8 100 457,54 $ taxes et contingences incluses, soit le transfert de 172 537,50 $ taxes incluses des dépenses incidentes aux dépenses contingentes. Ce montant permettra de finaliser les travaux. Cela représente une augmentation de 2.1% du contrat de l'entrepreneur.
Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés à 100% par l'Agglomération. Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 1 034 076,53 $ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 1 206 614,03 $, ce qui représente 17.1% de la valeur du contrat de base.

Le montant total du contrat à accorder augmente à 8 100 457,54 $ taxes et contingences incluses.

La dépense déjà autorisée demeure la même, soit un montant de 8 720 712,04 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes et est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'Agglomération RCG 16-046 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans la programme de protection des immeubles du SPVM (64021).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général. Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une autorisation pour ce transfert n'était pas entérinée, le chantier devra s'arrêter pour un délai indéterminé. Une reprise des travaux avec un autre entrepreneur entraînerait des frais de mobilisation supplémentaires, tandis qu'avec le même entrepreneur, il y aurait des coûts de prolongation d'exécution des travaux. Dans le deux cas, des frais d'honoraires professionnels supplémentaires nous seraient chargés.
Tout retard additionnel dans le projet pourrait compromettre le confort des occupants, puisque les murs nord et sud sont dégarnis, et la mise en service des nouveaux appareils et contrôles de la ventilation et de la climatisation n'a pas encore été faite. De plus la sécurité des citoyens comme des occupants serait mise en péril. Finalement, l'intégrité du bâtiment serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat #14852

Augmentation du contrat construction au CG	février 2019
Poursuite des travaux	février 2019 à avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon LANDRY, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-30
Sophie CÔTÉ	Jean BOUVRETTE	

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2409
Télécop. :

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-01

Montréal

Bâtiment : 3679

Année originale de construction : 1956

Description : Quartier général du SPVM

Adresse : 1441, St-Urbain, arrondissement Ville-Marie

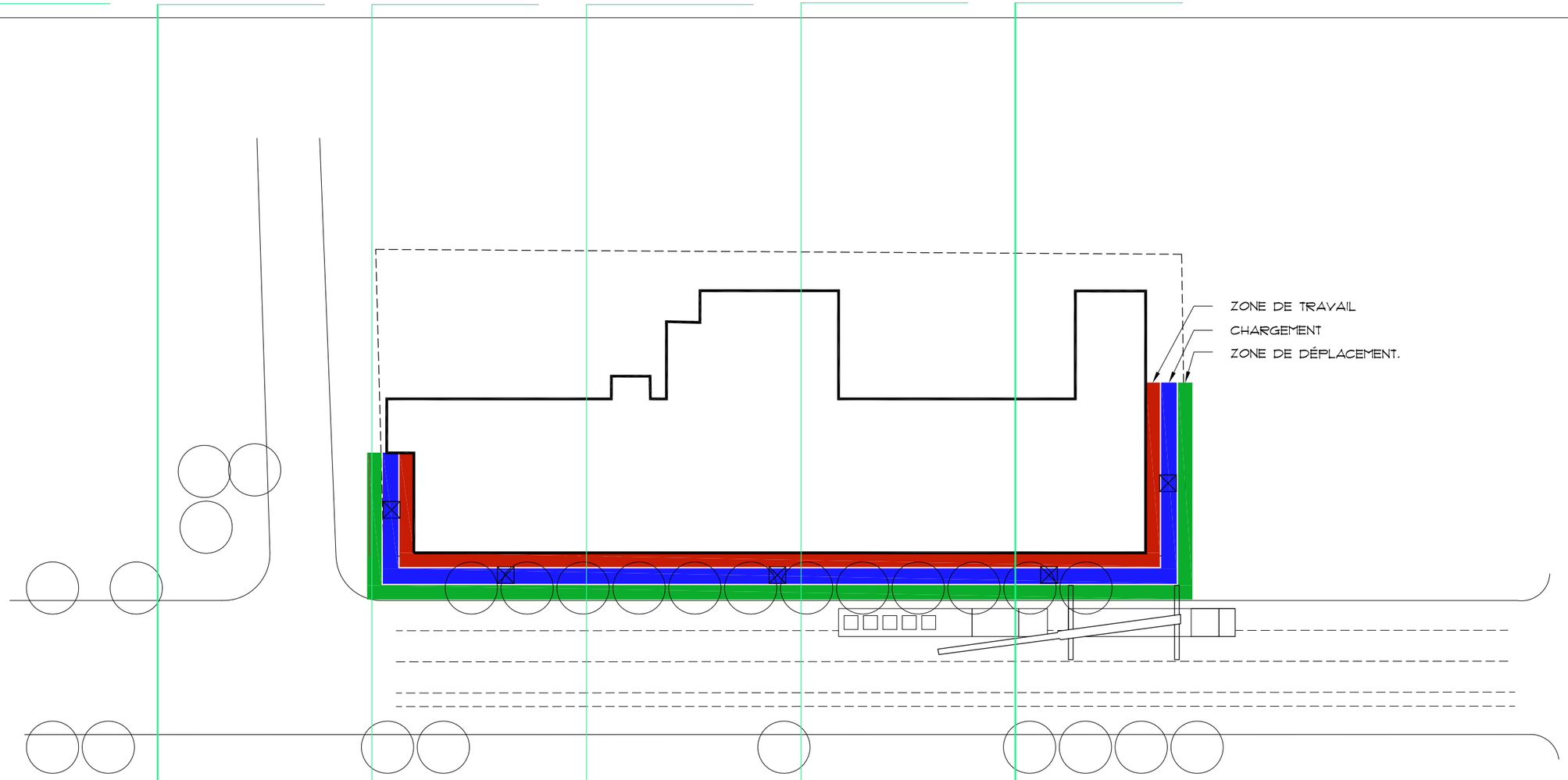

PLAN DE SITE, ÉCHELLE 1:200

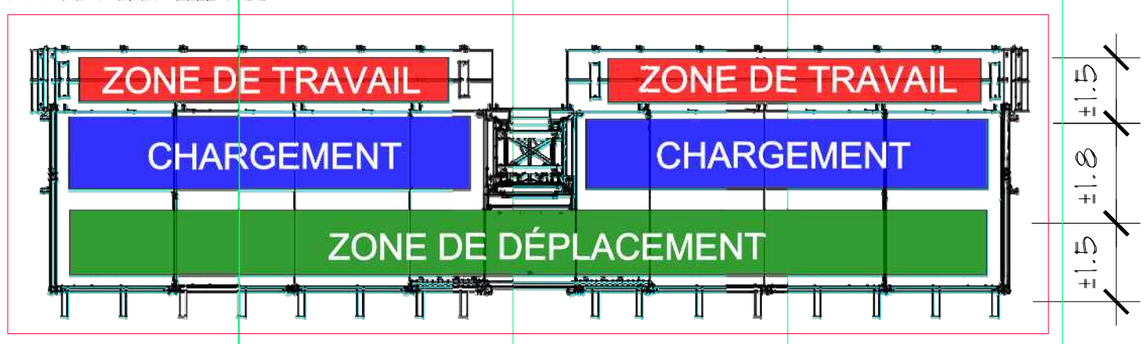

CROQUIS FRACO, SANS ÉCHELLE

EXEMPLE DE MOBILISATION:
DÉMONTAGE DES PIERRES, FAÇADE SUD: UN CAMION-GRUE RÉCUPÈRE LES PIERRES DÉMONTÉES ET DÉPOSÉES SUR LA PLATEFORME. IL LES DÉPLACE SUR UN CAMION POUR L'ÉVACUATION DU CHANTIER

- TROTTOIR OCCUPÉ À 100%
- VOIE DE STATIONNEMENT OCCUPÉE À 50%
- VOIE DE CIRCULATION GAUCHE: ENTRAVE

LE CHARGEMENT D'UN CAMION PEUT NÉCESSITER UNE JOURNÉE DE MANOEUVRES. ±800 PIERRES À DÉMONTER ET À RÉINSTALLER, ±1200lb/ pierre, à 145lb/pi², soit environ 420 tonnes ou 15 voyages de camion au démontage seulement

Beaupré Michaud et Associés, Architectes
3981, boul. Saint-Laurent, bureau 605
Montréal (Québec) H2W 1Y5
Téléphone : (514) 849-5617
Télécopieur : (514) 849-5879
bma@bmaarchitectes.com

N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.ca

9825 rue Verville
Montréal (Québec) H3L 3S1
514-383-5747
www.bpa.ca
bouthillette parizeau
mécanique | électricité | immotique | télécommunications

Martin Roy et Associés
1805, chemin Oka,
Deux-Montagnes, Quebec,
Canada J7R 1N3
TEL.: (450) 623-0340
FAX: (450) 623-9302
e-mail: informations@mra.qc.ca
http: //www.mra.qc.ca

NOTE: LE PLAN DE SITE EST FOURNI PAR LA VILLE: TQC DU PROJET DU QUARTIER DES SPECTACLES.

REV.	DESCRIPTION	DATE	PAR
01	ÉTUDE DE MOBILISATION	14.07.2016	ML

SCEAUX

TITRE
MOBILISATION
ÉTUDE

DESSIN-CONCEPTION DA	MANDAT 14149-2-004	FEUILLE A002
VÉRIFICATION ML	CONTRAT 14852	ÉCHELLE INDIQUÉE
APPROBATION ML	BÂTIMENT 3679	DATE 2015.02.18

FICHIER
A003 MOBILISATION.dwg

PROJET
QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE
RÉFECTION PARTIELLE DE L'ENVELOPPE
ET DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES

Montréal
GESTION IMMOBILIÈRE

AIRLOCK
De Montigny
WILLIAMS
SCOTSMAN
800-782-1500

LOCATION
COMANSA
PRO JET
A & A DIVISION
CONTENEUR
514 251
VS

Tableau de suivi des contingences

Contrat :	**14852**
Mandat:	**14149-2-004**
Montant prévu (avec tx) :	**1 034 076,53 $**

Montant disponible (avec tx)	1 034 076,53 $
Montant dépensé à ce jour (avec tx)	0,00 $
Montant résiduel à ce jour (avec tx)	**1 034 076,53 $**

Dépense

Date	Numéro	Description	Type	Directive professionnelle associée	Coût sans taxe	Remarques
28-02-2018	ATC-11	Lignes de vie		S-01	12 570,36	Condition de chantier
24-11-2017	ATC-04	Fixation des linteaux		S-02	2 823,25	Condition de chantier
10-11-2017	ATC-01	Ragréage et nivellement de la poutre au toit pour l'adhérance de la membrane		S-04	18 262,86	Condition de chantier
9-052-2018	ATC-14	Supports en acier au toit		S-05R1	7 944,75	Condition de chantier
2018-06-04	ATC-36	Supports en acier innox		AC-35 - S-06	47 025,00	Condition de chantier
		Directive à venir en maçonnerie - structure mur sud			3 000,00	Montant budgetaire - a venir
	ATC-02	Pentes de la toiture		PM-02	121 803,40	Condition de chantier
	ATC-06	Assise de briques mur nord - construction		PM-03	14 932,75	Condition de chantier
	ATC-10	Correction d'infiltration au 2e		PM-06	723,00	Ajout par le client
	ATC-08	Essais de rupture et de vieillissement du système de parement		PM-08	79 064,50	Demande des professionnel pour validation du système
7-05-2018	ATC-16	gardiennage supplémentaire		PM-11	46 401,82	Demande par le client
08-06-2018	ATC-20	Annuler la sérigraphie sur le verre		PM-13	-18 876,00	Crédit
08-06-2018	ATC-21	Type de pierre		PM-14	0,00	Sans frais ni crédit
08-06-2018	ATC-22	Déneigement toiture			27 104,55	Condition de chantier
2018-09-24	ATC-28	Solidifier la maçonnerie au 9e		AC-56	2 760,00	Condition de chantier
2018-09-24	ATC-29	Démonter les panneaux de granit		AC-57	4 370,00	Condition de chantier
2018-06-26	ATC-30	Prises de mesures pour l'acier inox		AC-52	12 443,00	Condition de chantier
2018-07-16	ATC-25	Béton à resurfacer		AC-43 - DC-14	4 485,00	Condition de chantier
2018-05-25	ATC-26	Escalier au toit		AC-45 - PM-10	6 818,30	Condition de chantier
2018-05-08	ATC-34	Isolation au RDC et 9e		AC15R1	20 075,57	Attente de signature de SDT
2018-05-18	ATC-35	Ajout de blocages au parapet		AC-45R1 - DC-15	3 026,56	Condition de chantier
2018-09-26	ATC-39	gardiennage supplémentaire			18 901,31	Demande par le client
2018-07-03	ATC- 46	Climatisation temporaire			10 082,46	ODC exécutoire
2018-06-19		Luminaire		AC-05 - PM04	9 373,53	Condition de chantier
2018-07-10		Attaches pour pierres et mur-rideau ((AC-30R3)		AC-30R3	20434,99	En revision chez BMA et NCK
2018-05-28		Augmentation coût de l'acier et crédit passivation (AC-41R1)		AC-41R1	12 474,00	Avis du contentieux Ville
		Infiltration d'eau au 2e - travaux correctifs intérieurs		AC-55	4 127,00	Estimation budget - temps/matériel
		Remplacement des thermos		DC18R1	4 306,00	Condition de chantier
2018-11-15		Calfeutrage		AC-64	8 875,00	Condition de chantier
2018-11-14		Agents de sécurité			33 810,00	Montant budgetaire - à préciser avec l'évolution du chantier
2018-02-26	ATC-33	Frais de prolongation de chantier		AC-29R1	310 224,00	
	ATC-03	Paratonnerre		E-01	16 842,61	Condition de chantier
3-05-2018	ATC-05	Crédit pour équivalence du refroidisseur		M-03 et M-06	-730,85	
	ATC-07	Démantèlement du compresseur		M-04	621,00	Condition de chantier
	ATC-09	Interrupteur et raccordement d'un panneau électrique		E-03 et E-05	5 415,34	Condition de chantier
28-02-2018	ATC-12	Raccordement et installation des pompes au 5e		E-04 et E-04R1	5 609,20	Condition de chantier
28-02-2018	ATC-13	Recharges de bateries de l'UPS		E-06	4 555,25	Condition de chantier
7-05-2018	ATC-15	Crédit pour équivalence du refroidisseur et prise d'eau au toit		M-01 et M-02	-7 859,32	
7-05-2018	ATC-17	relocalisation d'équipement au 7ième étage		E-07	4 597,46	Condition de chantier
23-05-2018	ATC-18	modification électricité REF-02, pompes P-54A et P-54B		E-08 et E-09	10 631,74	Condition de chantier
08-06-2018	ATC-19	Divers travaux en plomberie, contrôles et ventilation		M-07	5 231,84	Condition de chantier
2018-06-08	ATC-23	Ajout de valve sur RES-02		M-12	1 336,50	**Erreurs et omissions de MRA**
2018-08-07	ATC-27	Parcours électrique pour REF-03 (E-10 - AC-47)	Reste la coupure au US6AA	E-10 - AC-47	24 161,70	**Erreurs et omissions de MRA**
2018-07-10	ATC-31	Divers travaux en mécanique		M-10R1	23 383,76	**Erreurs et omissions de MRA**
2018-09-26	ATC-32	Divers travaux en mécanique		AC-40 - M-09R1	13 049,39	Condition de chantier
	ATC-37	Changement de la valve de sureté et autre (M-11 et AC-49)		M-11 - AC 49R1	-1 951,48	Condition de chantier
2018-07-16		Travaux reliés à la coupure électrique		AC-53	4 206,66	Condition de chantier
		Hivernisation des équipements non receptionnés		M-14	3 330,75	**Du à la prolongation de chantier**
		Pompe condensat		AC-62	433,34	Condition de chantier
2018-11-15		Disjoncteur pour branchement temporaire		AC65	3 000,00	Condition de chantier
Total 2011					**965 231,85**	
Grand total					**965 231,85**	

Contingence du contrat	899 392,50
Solde disponible	**-65 839,35**

Non acceptées - en négociation
Les montants indiqués n'incluent pas les taxes

Montréal

Budget et progression

QG du SPVM
Réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques (#14852)

Mise à jour:	**2019-01-30**		
Date de début des travaux:	2017-08-07	Date originale de fin de travaux:	2018-04-10
Durée allouée à l'entrepreneur (jour calendrier):	245	Prolongation déjà accordée (jour):	154
Progression (jours travaillés, +/-, en %):	220,8%	Prolongation sans frais ni pénalité (jour):	220
Progression monétaire (% dépensé à ce jour):	86,1%	Date révisée de fin de travaux:	2019-04-19

CONTRAT	ENTREPRENEUR	ENGAGEMENT	PAYÉ À CE JOUR (DP-18)	%	
FORFAITAIRE	St-Denis Thompson inc.	5 995 950,00 $	5 082 157,00 $	84,76%	DP-18
CONTINGENCES		899 392,50 $	852 572,59 $		
	TOTAL (T.T.E.)	6 895 342,50 $	5 934 729,59 $		
	TOTAL (T.T.I.)	**7 927 920,04 $**	**6 823 455,35 $**		

		Déjà engagé		En traitement		Total prévisionnel	
		(1)		(2)		(1) + (2)	
DISCIPLINE	NOMBRE DE DC ÉMISES	Total des Directive de Changement (DC) APPROUVÉES	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES	Montants demandés à ce jour et encore en traitement (voir Note 1)		Total des DC approuvées + Montants demandés	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES
Architecture	22	354 116,22 $	39,4%	59 590,52 $		413 706,74 $	46,0%
Structure	6	88 626,22 $	9,9%	3 000,00 $		91 626,22 $	10,2%
Électromécanique	20	104 894,14 $	11,7%	11 970,75 $		116 864,89 $	13,0%
Prolongation (jour / $)	1	154 310 224,00 $	34,5%	220	- $	310 224,00 $	34,5%
TOTAL	**48**	**857 860,58 $**	**95,4%**	**74 561,27 $**		**932 421,85 $**	**103,7%**

Date reportée de fin de travaux: **2019-04-19**

BUDGET CONTINGENCES	$ DISPONIBLE	% DISPO SUR BUDGET DES CONTINGENCES
899 392,50 $	**41 531,92 $**	**4,6%**

$ DISPONIBLE	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES
(33 029,35) $	**-3,7%**

Note 1: si aucune DC n'a encore été émise pour une modification, correspond au montant des demandes faites par l'entrepreneur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190805001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser un transfert de 172 537,50 $ taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (3679) situé au 1441, rue Saint-Urbain, arrondissement Ville-Marie dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 $ à 8 100 457,54 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190805001 - Ajout contingences QG SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1196843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 3 196 097,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 3 196 097,15, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 152 195,10 $, taxes incluses, pour la prestation de services de surveillance durant la réalisation de travaux de modernisation et réfection de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;

2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 043 902,05 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 18-17314;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 13:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196843001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 3 196 097,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau (SE) doit s'adjoindre des services professionnels d'une équipe multidisciplinaire en ingénierie et en architecture, et ce dans le but principal de commencer les services de surveillance liés à l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. Ces travaux devraient débuter au premier trimestre de 2019.
En avril 2017, un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture a été accordé aux firmes SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable Pierrefonds. Ce contrat de services professionnels arrive à terme, il sera insuffisant pour la surveillance des travaux.

Un appel d'offres public a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 novembre 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 13 décembre 2018. La durée de la publication a été de trente (30) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 juin 2019.

Trois (3) addendas ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda 1 - 21 novembre 2018 - Réponse à deux questions, technique et administrative
Addenda 2 - 26 novembre 2018 - Réponse à deux questions administratives
Addenda 3 - 7 décembre 2018 - Réponse à deux questions administratives

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17-0081 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG15 0681 - 26 novembre 2015 - Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux cinq (5) contrats accordés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Stantec Experts-conseils ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

Le présent contrat couvre principalement la prestation de services de surveillance durant la réalisation des travaux.

Les principaux domaines d'expertise requis pour ce mandat sont :

a) l'architecture;
b) la mécanique de procédé;
c) l'alimentation et la distribution électrique;
d) la mécanique et l'électricité du bâtiment;
e) l'automatisation et le contrôle;
f) la structure;
g) le génie civil;
h) toute discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus au contrat est calculée selon les taux horaires présentés dans l'offre de service.

Un montant de 152 195,10 $, taxes incluses, pour dépenses admissibles (5 %) a été ajouté au montant du contrat pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-17314, à deux (2) enveloppes, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
De ce nombre, cinq (5) d'entre eux font partie des trois (3) soumissions reçues (en tant que cocontractants ingénieurs-architectes), et parmi les six (6) autres preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné :

- un (1) preneur était l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- un (1) preneur n'a pas les ressources nécessaires, car dédié uniquement au domaine mécanique et électricité du bâtiment;
- un (1) preneur a un profil en gestion de projet seulement;
- trois (3) preneurs n'ont pas retourné l'avis de désistement.

Le comité de sélection, composé de trois (3) membres, a siégé le 16 janvier 2019. L'analyse

des offres a permis de constater que deux (2) des trois (3) soumissionnaires (cocontractants ingénieurs-architectes) sont conformes et ils ont obtenu la note de passage de 70 %. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé aux cocontractants ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Stantec Experts-conseils ltée et Réal-Paul Architecte inc.

Le comité de sélection est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Firmes soumissionnaires conformes	**Pointage intérimaire**	**Pointage final**	**Prix de base soumis (taxes incluses)**	**Dépenses admissibles (taxes incluses)**	**Prix total (taxes incluses)**
Stantec experts-conseils ltée/Réal-Paul Architectes inc.	74,5 %	0,39	3 043 902,05 $	152 195,10 $	3 196 097,15 $
SNC-Lavalin inc./St-Gelais Montminy + associés Architectes	78,5 %	0,38	3 239 501,11 $	161 975,06 $	3 401 476,17 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	Non applicable	Non applicable	3 158 596.07 $	157 929,80 $	3 316 525,87 $
Écart entre le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale et la dernière estimation ($) *(* soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale – *estimation)*					(120 428,72 $)
Écart entre le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale et la dernière estimation (%) *((* soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale – *estimation) / estimation) x 100*					-3,63 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale ($) *(2 ème meilleure note finale* – soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale*)*					205 379,02 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale (%) *((2 ème meilleure note finale* – soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale*) /* soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale*) x 100*					6,43 %

Le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, Stantec Experts-conseils ltée et Réal-Paul Architecte inc., a présenté une offre favorable de 3,63 % (- 120 428,72 $) par rapport à l'estimation.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires recommandés Stantec Experts-conseils ltée/Réal-Paul Architecte inc. ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces soumissionnaires ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal

Les soumissions recommandées sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015.

La firme Stantec Experts-conseils ltée détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) expirée mais la demande de renouvellement est jointe au présent dossier.

La firme Réal-Paul Architecte inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Une copie de l'autorisation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 3 196 097,15 $, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 043 902,05 $, ainsi qu'un montant de 152 195,10 $, taxes incluses, pour des dépenses admissibles.
La dépense de 3 196 097,15 $, taxes incluses, représente un coût net de 2 918 462,71$, lorsque diminuée des ristournes des taxes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production d'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau » .*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du présent dossier, la désuétude des équipements met à risque les opérations de l'usine, ce qui pourrait compromettre la qualité de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel : février 2019
Début du mandat : mars 2019
Fin du contrat : décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructure Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-02-01

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 février 2017

RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
A/S MONSIEUR RÉAL PAUL
5605, DE GASPÉ, BUREAU 403
MONTRÉAL (QC) H2T 2A4

N° de décision : 2017-CPSM-1010702
N° de client : 3001138812

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). RÉAL PAUL ARCHITECTE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 23 janvier 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
Adresse du siège social : 5605, DE GASPÉ, 403, MONTRÉAL, QC, H2T 2A4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3001138812
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1170528856

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

July 7, 2017

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
10160, 112 ST NW
SUITE 200
EDMONTON AB T5K 2L6

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. :	3000241872
Application/request No. :	1731460276
Payment confirmation No. :	000218290379

If you have access to AMF E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in "Follow up on applications/requests" under « Client File».

Should you have any questions, please call the AMF Information Centre at 1-877-525-0337.

Yours truly,

Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 23 janvier 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
Adresse du siège social : 10220, 103 AVE NW, BUR.400, EDMONTON, AB, T5J 0K4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000241872
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1170241336

Autres noms d'affaires

- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU - GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU - GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS
- STANTEC CONSULTING LTD.
- STANTEC/HYDROSYS

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 3 196 097,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octroi 18-17314.pdf
SEAO _ Liste des commandes.pdf
18-17314 PV.pdf
grille comité 18-17314.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17314

No du GDD : 1196843001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la surveillance des travaux de modernisation et réfection de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 13 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : 16 - 1 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 7 - 12 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 27,27

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
WSP Canada Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 11 - 6 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC Lavalin Inc.	3 401 476,17 $		
Stantec experts-conseils Ltée.	3 196 097,15 $	X	

Information additionnelle

Des huit firmes n'ayant pas soumis d'offres, une était l'ARTM, deux des firmes d'architectes qui ne pouvaient déposer puisque la coordination doit être fait par des ingénieurs, une est sous-traitante d'un soumissionnaire et une trouvait la demande trop restrictive. Nous n'avons pas de réponse des trois restantes.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 16 - 1 - 20189

18-17314 - Services professionnels pour la surveillance des travaux de modernisation et réfection de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat (5%) et méthodologie proposée (5%).	Expérience et expertise de la firme d'ingénieurs (15%) et de la firme d'architectes (5%)	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du Coordonnateur de projet	Système électronique de gestion documentaire	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	20%	30%	30%	5%	100%	$		
SNC Lavalin Inc.	3,67	8,33	16,33	23,33	22,67	4,17	78,5	3 401 476,17 $	0,38	2
Stantec experts-conseils Ltée.	3,67	7,33	14,67	21,67	23,00	4,17	74,5	3 196 097,15 $	0,39	1
WSP Canada Inc.	3,67	7,33	12,00	18,33	22,00	3,00	66,3			Non conforme
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	mercredi 16-01-2019
Heure	9h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 18-17314

Numéro de référence : 1213519

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour la surveillance des travaux de modernisation et réfection de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1510847)** 2018-11-12 15 h 06 **Transmission :** 2018-11-12 15 h 06	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) 700, rue De La Gauchetière Ouest bureau 2110 Montréal, QC, H3B 5M2	Monsieur Yoan Landry Téléphone : 514 409-2786 Télécopieur : 514 000-0000	**Commande : (1520425)** 2018-12-10 14 h 55 **Transmission :**	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-12-10 14 h 55 - Téléchargement 3029995 - 18-17314 Addenda 2

http://artm.quebec		2018-12-10 14 h 55	2018-12-10 14 h 55 - Téléchargement 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-10 14 h 55 - Téléchargement 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-10 14 h 55 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1511059)** 2018-11-13 9 h 13 **Transmission :** 2018-11-13 9 h 13	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1510719)** 2018-11-12 12 h 02 **Transmission :** 2018-11-12 12 h 02	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LGT 130-1000 rte de l'Église Québec, QC, G1V 3V9 http://www.lgt.ws/	Madame Nathalie Ruest Téléphone : 418 651-3001 Télécopieur : 418 653-6735	**Commande : (1517457)** 2018-11-30 9 h 11 **Transmission :** 2018-11-30 9 h 11	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-30 9 h 11 - Téléchargement 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-30 9 h 11 - Téléchargement 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Madame Anne-Marie Froment Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1511504)** 2018-11-14 8 h 29 **Transmission :** 2018-11-14 8 h 29	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1511891)** 2018-11-14 16 h 10 **Transmission :** 2018-11-14 16 h 10	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314

			Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1511457)** 2018-11-13 19 h 25 **Transmission :** 2018-11-13 19 h 25	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 468, rue St-Jean, Bureau 300 Montréal, QC, H2Y2S1 http://www.stgm.net	Madame Vanessa Côté-Courtemanche Téléphone : 514 274-8410 Télécopieur :	**Commande : (1518413)** 2018-12-04 9 h 17 **Transmission :** 2018-12-04 9 h 17	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-12-04 9 h 17 - Téléchargement 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-12-04 9 h 17 - Téléchargement 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1511057)** 2018-11-13 9 h 12 **Transmission :**	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2

		2018-11-13 9 h 12	2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1510774)** 2018-11-12 13 h 51 **Transmission :** 2018-11-12 13 h 51	3028163 - 18-17314 Addenda 1 2018-11-21 10 h 37 - Courriel 3029995 - 18-17314 Addenda 2 2018-11-26 13 h 27 - Courriel 3035931 - 18-17314 Addenda 3 (devis) 2018-12-07 14 h 49 - Courriel 3035932 - 18-17314 Addenda 3 (bordereau) 2018-12-07 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Ltée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 3 196 097,15 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1196843001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Division du conseil et du soutien financier -Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1183217001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 685 635$ pour l'année 2019 ;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-11 15:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183217001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'inspection de l'hygiène et salubrité des 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise et sous la responsabilité de la Division de l'inspection des aliments de la Ville qui fait partie du Service de l'environnement. Il s'agit d'une responsabilité déléguée à la Ville par le gouvernement provincial par l'entremise d'une entente avec le MAPAQ. L'entente finance entièrement les coûts directs et indirects de l'activité à près de 4,7 millions de dollars par année et permet à la Ville de conserver les montants des contraventions en salubrité d'environ 800 000$ par année.
Depuis le 1er janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en ce qui a trait à l'inspection des aliments. L'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée depuis 2002 pour des périodes variant de un à trois ans.

Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 1409-2002 qui autorise le MAPAQ à conclure avec la Ville, des ententes relatives à l'application de dispositions, de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable en matière d'inspection des aliments. Depuis le 1er janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale en cette matière. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. La gestion de cette activité relève légalement de la Ville de Montréal et plus précisément de la Direction générale adjointe à la qualité de vie.

Par l'entremise de cette entente et le cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et ville, le Ministre confie à la Ville l'application du régime du Québec (RLRQ, c. P-29) dans les lieux d'inspection tout en maintenant un système d'inspection harmonisé partout au Québec. Cette entente permet à la Ville d'appliquer la réglementation provinciale en matière d'hygiène et de salubrité alimentaire, d'intenter des poursuites judiciaires à la Cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes. La présente entente

constitue également un mandat en vertu de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

La dernière entente a pris fin le 31 décembre 2018. Suite à une série d'échanges entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG-17-0539 - 30 novembre 2017 - Approbation de l'entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville.

DESCRIPTION

La nouvelle Entente 2019 est similaire à la précédente (voir entente en pièce jointe):
Elle balise les programmes et normes d'inspection des établissements alimentaires et les prélèvements devant être effectués par les inspecteurs de la Ville. L'inspection des quelques 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise des secteurs de la restauration, vente au détail, transformation, distribution et de l'entreposage des aliments doit se faire en fonction de la méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) et du Programme de gestion des risques supérieurs (PGRS) du MAPAQ. Elle autorise la Division de l'inspection des aliments de la Ville d'entreprendre, lorsque nécessaire, les mesures coercitives telles que saisies, confiscations et ordonnances de cessation temporaire des activités des établissements ainsi que poursuites pénales en cas d'infractions à l'une des dispositions du régime du Québec ou de l'observation d'un danger imminent pour la santé des consommateurs. En échange, le MAPAQ octroie une contrepartie financière de 4 685 635 $ en 2019 assurant le financement des activités d'inspection et les activités du laboratoire de la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal.

Dans l'entente 2019, la Ville s'engage plus précisément à:

- Inspecter les établissements alimentaires selon les fréquences d'inspection établies par le MAPAQ ainsi que leurs politiques et procédures;
- Participer aux divers rencontres et échanges avec le MAPAQ;
- Continuer de suivre les recommandations du Rapport de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du MAPAQ ainsi que celles du Rapport du vérificateur général du Québec et de la Ville de Montréal;
- Appliquer les mesures coercitives incluses dans le Programme de gestion des risques supérieures en sécurité des aliments et intenter les poursuites pénales devant la Cour municipale de Montréal.
- Fournir sur demande au MAPAQ tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout autre document jugé pertinent dans le cadre de
l'accréditation ISO 17025;
- Recruter comme inspecteurs des personnes dont les qualifications sont conformes aux normes prescrites par le MAPAQ et associer le MAPAQ au processus de sélection du personnel inspecteur;
- Participer aux formations en inspection offertes par le ministère;
- Effectuer les prélèvements des échantillons d'aliments conformément à la programmation analytique du MAPAQ;
- Fournir à chaque mois un rapport des activités de la Ville;
- Respecter et appliquer l'entente auxiliaire avec l'Agence Canadienne de l'Inspection des Aliments (ACIA) et son cahier de charges.

Précisions que la Division de l'inspection des aliments répond de façon satisfaisante aux attentes du MAPAQ ainsi qu'aux recommandations énumérées dans le Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et qu'au dernier Rapport de suivi de vérification GV20-14-05 de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Québec (DEPVI).

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale suite à l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. C'est uniquement dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ que la Ville de Montréal peut continuer à œuvrer en matière d'inspection des aliments sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'entente 2019, la contribution financière du MAPAQ sera de 4 685 635 $ par année plus taxes.
Contributions du MAPAQ (2016-2018)
2016 : 4 100 000 $
2017 : 4 100 000 $
2018 : 4 647 300 $

Selon les informations disponibles en date d'aujourd'hui il est prévu que la Division de l'inspection des aliments de la Ville atteigne l'autofinancement des coûts directs et indirects pour la période 2019 grâce à la contribution financière du MAPAQ et aux montants d'amendes générés par les poursuites judiciaires contre les contrevenants en matière d'hygiène et de salubrité des aliments : 4,685 M$ subvention + 0,870 M$ revenus amendes - 5,448 M$ coûts directs et indirects = 0,107 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera le seul et unique responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur tout le territoire du Québec y compris la Ville de Montréal. Le MAPAQ serait alors tenu d'assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise.
Le MAPAQ ne possède pas les ressources nécessaires pour assurer la prestation adéquate des services d'inspection des aliments sur ce territoire. Ainsi la qualité des services serait compromise de façon importante mettant en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séances visées:
Comité exécutif du 2019-02-13

Conseil municipal du 2019-02-25
Conseil d'agglomération du 2019-02-28

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GRATTON
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 280-3563
Télécop. : 514 280-4318

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Myrta MANTZAVRAKOS
Chef de division de l'inspection des aliments

Tél : 514 280-4303
Télécop. : 514 280-4318

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-01-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183217001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, l'entente ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

Entente MAPAQ 20-12-18.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-08

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
20 DÉC. 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INSPECTION DES ALIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, M. André Lamontagne, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, c. M-14), ici représenté par M. Marc Dion, sous-ministre, dûment autorisé par l'article 12 de cette loi;

ci-après appelé le « MINISTRE »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

ci-après appelée la « VILLE »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le 4 décembre 2002, conformément à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le gouvernement a autorisé le MINISTRE à conclure avec la VILLE des ententes relatives à l'application sur le territoire de la VILLE de dispositions de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MINISTRE est responsable de l'application en matière d'inspection des aliments;

ATTENDU QUE le MINISTRE veut conclure avec la VILLE une telle entente;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu l'*Entente-cadre Canada - Québec concernant les activités d'inspection des aliments* (annexe I);

ATTENDU QU' à la suite de l'Entente-cadre, le gouvernement du Québec a la responsabilité d'exercer certaines activités d'inspection en vertu notamment de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R.C., (1985), c. F-27) et de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (L.R.C., (1985), c. C-38) ainsi que de leurs règlements.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Aux fins de la présente entente, les expressions et termes suivants signifient :

« personne autorisée » : une personne visée au paragraphe f) de l'article 1 de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29);

« inspection » : ensemble des activités, tâches et autres démarches effectuées par une personne autorisée, pour assurer l'application du régime du Québec, selon les règles de l'art;

« documents d'inspection » : documents sur lesquels la personne autorisée inscrit son évaluation, ses observations ou toutes autres interventions et dont une copie peut être remise à l'inspecté;

« programmes d'inspection » : mécanismes de fonctionnement de l'ensemble des ressources humaines et matérielles utilisées par la VILLE pour assurer le respect du régime du Québec en fonction du nombre et de la nature des établissements à inspecter, de la fréquence d'inspection, de la durée et du nombre de visites d'inspection comprenant aussi les rapports techniques en découlant ainsi que le nombre d'effectifs affectés à ces tâches;

« régime du Québec » : *Loi sur les produits alimentaires* et les règlements édictés en vertu de celle-ci ainsi que toutes autres délégations ou responsabilités qui seraient pris en charge par le Ministère et qui peuvent s'exercer par l'instance municipale dans le cadre normal des visites d'inspection;

« lieux d'inspection » : les établissements de vente au détail d'aliments, de restauration ou d'hôtellerie (secteur tertiaire), de transformation et de distribution, les véhicules servant à livrer des aliments aux consommateurs, les distributrices automatiques d'aliments ainsi que les lieux où il y a fourniture de services moyennant rémunération, le tout constituant un ensemble d'établissements situés sur le territoire de la VILLE et dont les noms et adresses sont inscrits au fichier de la VILLE selon sa mise à jour systématique;

« ministère » : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

« constat d'infraction » : constat conforme au *Règlement sur la forme des constats d'infraction* (Décret 1211-97, *G.O. II*, 6454, 17 septembre 1997 et ses modifications);

« rapport d'infraction » : rapport conforme au *Règlement sur la forme des rapports d'infraction* (Décret 1210-97, *G.O. II*, 6441, 17 septembre 1997 et ses modifications).

1.2 Documents contractuels

Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de cette entente. La VILLE reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lues et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

La présente constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite à la présente entente est réputée nulle et sans effet.

En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaudra.

2. OBJET DE L'ENTENTE

Dans le cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le MINISTRE confie à la VILLE l'application du régime du Québec dans les lieux d'inspection situés sur le territoire de la VILLE tout en maintenant un système d'inspection harmonisé sur tout le territoire du Québec. La présente entente constitue également un mandat en vertu de l'article 67.2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

3. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur le 1er janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2019.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Obligations du MINISTRE

Le MINISTRE s'engage à verser à la VILLE la contrepartie prévue à l'article 5 pour l'exécution complète et entière des obligations prévues à la présente entente, sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit et conformément aux modalités de paiement prévues à l'article 6.

4.2 Obligations de la VILLE

4.2.1 Obligations générales

La VILLE s'engage à exécuter, pour toute la durée de l'entente, l'ensemble des travaux décrits dans la présente entente ainsi que ses annexes et tout autre document auquel elle renvoie, ce qui inclut les travaux qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ces documents sont requis suivant la nature de la présente entente.

4.2.2 Recrutement des inspecteurs

La VILLE s'engage à ne recruter comme inspecteurs que des personnes dont les qualifications sont conformes aux normes prescrites dans le *Recueil des politiques de gestion* concernant la classification des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230) adopté par le Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe II).

La VILLE s'engage également à associer le MINISTRE au processus de sélection du personnel appelé à être engagé pour pourvoir des postes permanents reliés à l'inspection des aliments lorsque ces postes deviennent vacants.

4.2.3 Formation des inspecteurs

La VILLE doit s'assurer que le personnel d'inspection participe aux formations en matière d'inspection offertes par le MINISTRE.

4.2.4 Application des programmes d'inspection

La VILLE s'engage à appliquer sur son territoire les programmes d'inspection, d'intervention et d'analyse du Ministère conformément aux modalités décrites dans les documents, procédures et directives en vigueur au Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAIA) et dont la VILLE reconnaît avoir reçu copie. De plus, la VILLE s'engage à effectuer certaines interventions « ad hoc » à la demande du Ministère.

MCV

L'exécution des programmes d'inspection et d'intervention doit se faire en réalisant les activités d'inspection prévues dans le programme d'inspection et d'intervention du SMSAIA et ce, dans le respect des limites de retards suivantes :

- 10 jours/35 jours ouvrables pour la procédure de suivi au plaignant;
- 7 % de retards pour toutes priorités IBR confondues;
- 1 % de retards pour les priorités 1 et suivis de maîtrise;
- aucun retard de plus de 1 an pour tous les établissements.

L'ordre de priorité dans l'élaboration des programmes d'inspection doit être établi en se basant sur le document « *Guide de planification des activités d'inspection* ». Le Ministère transmettra la version la plus récente de ce document à la VILLE ainsi que toute version subséquente dans les plus brefs délais.

Les mises à jour nécessaires dans le système d'information de gestion de l'inspection devront être effectuées afin de donner suite aux modifications réalisées par le Ministère dans son propre système.

La VILLE s'engage à appliquer le cadre d'intervention du Ministère visant la diminution des toxi-infections alimentaires et à fournir les données pertinentes pour une coordination provinciale.

La VILLE s'engage à appliquer les modifications des lignes directrices relatives aux mesures coercitives incluses dans le *Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments* au moment de leur parution.

Si d'autres directives ou procédures sont préparées au cours de la présente entente, elles devront être présentées à la VILLE qui devra les mettre en application.

MGV

4.2.5 Prélèvements

La VILLE voit à faire effectuer le prélèvement des échantillons nécessaires à l'évaluation de la qualité des aliments conformément aux modalités, aux techniques d'application et au nombre de prélèvements prévus aux programmes de surveillance remis à la VILLE au début de chaque année. Les programmes d'échantillonnage pourront être modifiés en cours d'application en fonction des exigences de la situation. Les résultats des analyses réalisées par la VILLE dans le cadre de la présente entente deviendront la propriété du MINISTRE et devront lui être transmis sur demande.

En l'absence de disposition légale spécifique, la VILLE effectue les analyses de laboratoire spécifiées aux programmes de surveillance communiqués conformément au premier alinéa selon les dernières recommandations du Comité sur l'élaboration des critères microbiologiques dans les aliments (CECMA).

De plus, la VILLE s'assurera de maintenir un programme informatique de gestion des échantillons compatible avec celui du laboratoire du Ministère et de maintenir son accréditation ISO 17025 auprès du Conseil canadien des normes (CCN) pour toutes les analyses faites pour le Ministère et pour lesquelles le Ministère possède une accréditation ISO 17025. La liste des analyses relevant du domaine alimentaire pour lesquelles le Ministère est accrédité se retrouve à l'annexe III. La VILLE s'engage à fournir sur demande du Ministère tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025. Dans l'impossibilité de conserver une accréditation ISO 17025, les échantillons prélevés sur le territoire de la Ville seront analysés par le laboratoire du Ministère à compter de cette date et un montant de 1 116 190 $ sera ainsi soustrait de la contrepartie annuelle prévue pour la période restante de la présente entente.

4.2.6 Poursuites pénales

4.2.6.1 Identité du poursuivant

Dans le cas de poursuite pénale pour une infraction à l'une des dispositions du régime du Québec commise sur le territoire de la VILLE, la poursuite peut être intentée :

- soit par le Procureur général du Québec ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales, conformément aux paragraphes 1° et 1.1° de l'article 9 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1);
- soit par la VILLE conformément au paragraphe 2° de l'article 9 du *Code de procédure pénale* et de l'article 29.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Dans ce cas, la poursuite peut être intentée devant la cour municipale ayant compétence sur ce territoire et l'amende appartient au poursuivant.

4.2.6.2 Administration de la preuve

Sous réserve des paragraphes 1°, 1.1° et 2° de l'article 9, de l'article 62 et des sections II et III du chapitre IV du *Code de procédure pénale* ainsi que de l'article 56.1 de la *Loi sur les produits alimentaires*, dans le cas de recommandations de poursuites pénales, l'original des rapports d'infraction généraux et, le cas échéant, des procès-verbaux de prélèvement, de saisie ainsi que des rapports d'analyses sont adressés :

- dans le cas de poursuites intentées par le Procureur général du Québec ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales, à la sous-ministre adjointe du Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAIA) avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant et des informations identifiant les nom, dénomination ou raison sociale, adresse, siège social ou plan d'affaires des personnes en défaut et tout autre information ou document nécessaire à la constitution de la preuve judiciaire requise

permettant au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'intenter des poursuites pénales;

- dans le cas de poursuites intentées par la VILLE, au chef des services juridiques de la VILLE ou au service responsable d'entreprendre les poursuites pénales de la VILLE, avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant afin de constituer la preuve judiciaire requise leur permettant d'intenter des poursuites pénales. Dans ce cas, la VILLE est responsable de la préparation de tout document approprié afin de constituer la preuve judiciaire requise lui permettant d'intenter des poursuites pénales pour les infractions constatées.

4.2.6.3 Témoignage des inspecteurs

Si, à la suite de la recommandation, des poursuites pénales sont intentées par le Procureur général du Québec, par le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou par la VILLE, cette dernière voit à ce que l'inspecteur qui a fait le rapport d'infraction général et les procès-verbaux s'y rapportant soit disponible à la date où la cause est instruite afin de témoigner, s'il y a lieu, des constatations portées à son rapport d'infraction général et à son procès-verbal. Il en est de même pour l'analyste à l'égard de son rapport d'analyse.

4.2.6.4 Permis d'exploitation

Concernant les permis d'exploitation prévus à la *Loi sur les produits alimentaires*, la VILLE fournit aux exploitants toute l'information requise. La VILLE expédie au Ministère avec son rapport d'activités mensuel la liste des nouveaux exploitants qui opèrent sans permis et des exploitants qui ont cessé leurs opérations. La VILLE fait les constats d'infraction nécessaires et donne suite aux avis expédiés par le Ministère dans les délais prévus.

4.2.6.5 Utilisation du constat d'infraction

Un constat d'infraction peut être utilisé à l'égard des infractions mentionnées aux annexes IV et V.

5. CONTREPARTIE

La contrepartie est fixée à 4 685 635 $ pour l'année 2019. Cette somme servira de contrepartie pour toutes activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les sommes prévues à l'article 5 seront payables à la VILLE en quatre versements ainsi répartis :

- 25 % de la totalité de la contrepartie relative à la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sera versé le 15 avril 2019;
- 25 % de la totalité de la contrepartie relative à la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sera versé le 15 mai 2019;
- 25 % de la totalité de la contrepartie relative à la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sera versé le 15 juillet 2019;
- 25 % de la totalité de la contrepartie relative à la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sera versé le 15 octobre 2019;

7. RAPPORT, INFORMATION ET CONSULTATION

7.1 Rapport d'opérations

La VILLE s'engage à transmettre, à la demande du MINISTRE, les données relatives aux inspections réalisées, à la gestion des plaintes, à la gestion des retards ainsi qu'aux mesures coercitives exercées.

De plus, la VILLE s'engage à transmettre, à la demande du MINISTRE, les données d'inspection relatives à la reddition de compte publique du Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments.

La VILLE s'engage également à fournir selon les échéanciers prévus les rapports servant à mesurer l'atteinte des exigences.

7.2 Collaboration et échange d'information

La VILLE et le MINISTRE acceptent d'échanger entre leurs services d'inspection respectifs toute information de nature à améliorer l'hygiène et la salubrité des établissements et la surveillance des aliments faisant l'objet des programmes d'inspection de la VILLE.

À cette fin, il y aura des échanges entre les coordonnateurs représentant le MINISTRE et la VILLE pour discuter des divers problèmes relatifs à la programmation et aux opérations ainsi que pour y effectuer les correctifs nécessaires et réviser, au besoin, les formulaires utilisés dans le cadre de l'application des dispositions prévues à la présente entente.

De plus, à la demande d'une des parties, les coordonnateurs peuvent se rencontrer pour discuter des problèmes soulevés dans l'application de cette entente. En outre, la VILLE sera invitée à participer à divers comités.

La VILLE accepte de participer aux échanges d'information mensuels du comité de gestion opérationnelle afin de coordonner les différents programmes généraux ainsi que la programmation analytique.

Le plan de perfectionnement du personnel du SMSAIA et ses mises à jour seront transmis à la VILLE.

7.3 Information relative aux condamnations

La VILLE s'engage à fournir au MINISTRE, dans les meilleurs délais, toute information relative à une condamnation obtenue dans le cadre d'application de la présente entente.

8. VÉRIFICATION DU TRAVAIL D'INSPECTION ET DE LABORATOIRE

La VILLE accepte que le MINISTRE procède à la vérification des programmes d'inspection et d'intervention appliqués par la VILLE par la revue des dossiers d'inspection, par des inspections effectuées par des personnes autorisées par le MINISTRE et par la vérification des activités reliées aux analyses accréditées ISO 17025 effectuées dans les laboratoires de la VILLE. La VILLE s'engage à mettre en place les recommandations contenues dans les rapports d'audit du système de gestion de la qualité du laboratoire de la division de l'expertise technique de la VILLE, selon les échéanciers prévus dans ces rapports remis à la VILLE par le MAPAQ au cours de la période visée par la présente entente.

La VILLE accepte également que le MINISTRE effectue la vérification des opérations administratives, des données financières, la vérification des activités d'inspection par la VILLE ainsi que la vérification de l'application du *Plan d'uniformisation des activités d'inspection*. La VILLE s'engage à fournir tous les renseignements et documents nécessaires à cette fin. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les résultats de la vérification sont à l'usage exclusif des parties.

9. ENTENTE-CADRE CANADA - QUÉBEC CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'INSPECTION DES ALIMENTS

La VILLE s'engage à respecter et à appliquer dans les lieux d'inspection l'*Entente-cadre Canada - Québec concernant les activités d'inspection des aliments* (annexe I) ainsi que ses ententes auxiliaires. Ces activités sont effectuées dans le cadre normal des visites et programmes déjà planifiés.

La présente entente doit être interprétée, en y faisant les adaptations nécessaires, de manière à permettre l'application de l'entente-cadre sur le territoire de la VILLE.

Le MINISTRE demeure l'interlocuteur principal auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

MLV

10. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

10.1 Renseignements personnels

La VILLE, dans le cadre de l'exécution de la présente entente, s'engage à respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

En outre, considérant que les renseignements personnels sont confidentiels et afin d'assurer cette confidentialité lorsque des renseignements personnels sont communiqués à la VILLE pour la réalisation de l'entente et, le cas échéant, lorsque des renseignements personnels sont générés à l'occasion de sa réalisation (ci-après désignés « renseignements personnels »), la VILLE s'engage notamment à :

1° informer son personnel des obligations stipulées à la présente disposition et diffuser à cet égard toute l'information pertinente;

2° rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

3° utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation de l'entente;

4° recueillir un renseignement personnel au nom du MINISTRE dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation de l'entente. Si la collecte s'effectue verbalement, la VILLE doit se nommer et lors de la première collecte de renseignements et par la suite sur demande, l'informer :

1. du nom et de l'adresse de l'organisme public au nom de qui la collecte est faite;
2. des fins pour lesquelles ce renseignement est recueilli;
3. des catégories de personnes qui auront accès à ce renseignement;
4. du caractère obligatoire ou facultatif de la demande;

5. des conséquences pour la personne concernée ou, selon le cas, pour le tiers, d'un refus de répondre à la demande;
6. des droits d'accès et de rectification prévus par la Loi.

5° prendre toutes les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des renseignements personnels à toutes les étapes de la réalisation de l'entente;

6° ne conserver à l'expiration de l'entente aucun document contenant un renseignement personnel, quel que soit le support, en les retournant au MINISTRE ou en procédant, à ses frais, à leur destruction conformément au calendrier de conservation de la VILLE établi conformément à la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1);

7° informer dans les plus brefs délais le MINISTRE de tout manquement aux obligations prévues à la présente disposition ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels;

8° fournir à la demande du MINISTRE toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et l'autoriser à visiter les lieux où le fournisseur détient les renseignements personnels afin de s'assurer du respect de la présente disposition.

Dans l'éventualité où la VILLE est en défaut de respecter ses obligations relatives à la protection des renseignements personnels, le MINISTRE se réserve le droit de résilier l'entente.

10.2 Demandes d'accès, médias et données ouvertes

La VILLE s'engage à transmettre immédiatement à la personne responsable au Ministère de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels*, ou à toute autre personne désignée par le MINISTRE, toute demande d'accès aux documents, aux renseignements personnels ou de rectification qui pourrait lui être acheminée relativement aux renseignements qu'elle détient dans le cadre de l'exécution de la présente entente afin que celui-ci puisse y donner suite conformément à cette Loi.

La VILLE s'engage à consulter le MINISTRE avant toute communication avec les médias.

Le MINISTRE conviendra des types de données ouvertes pouvant être publiées par la VILLE et lui transmettra la liste de ces types de données.

11. RÉSILIATION

Chaque partie se réserve le droit de résilier cette entente pour l'un des motifs suivants :

a) l'autre partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente;

b) l'autre partie lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.

Pour ce faire, la partie adresse un avis écrit de résiliation à l'autre partie énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), l'autre partie devra remédier au défaut énoncé dans le délai raisonnable prescrit à cet avis, à défaut de quoi cette entente sera automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par l'autre partie.

Chaque partie se réserve également le droit de résilier la présente entente pour tout motif autrement prévu à l'entente ou pour tout autre motif sérieux.

Pour ce faire, la partie doit adresser un avis écrit de résiliation à l'autre partie en y indiquant le motif de la résiliation.

La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la VILLE, dans le cas où la résiliation est à la demande du MINISTRE, et 60 jours suivant la réception de cet avis par le MINISTRE, dans le cas où la résiliation est à la demande de la VILLE.

Dans tous les cas, la VILLE aura droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation, conformément à la présente entente, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés, à la condition que la VILLE remette au MINISTRE tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation.

MGdd

12. RESPONSABILITÉ

12.1 Responsabilité du MINISTRE

Sauf le cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part du MINISTRE, ce dernier n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par la VILLE, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

De plus, la VILLE s'engage à prendre fait et cause pour le MINISTRE dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire dirigée contre celui-ci en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la VILLE par son fait ou par celui de ses représentants ou préposés.

12.2 Responsabilité des inspecteurs et analystes

Le MINISTRE s'engage à prendre fait et cause pour un inspecteur ou un analyste de la VILLE poursuivi en justice par un tiers pour un acte officiel accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

Le MINISTRE s'engage à prendre fait et cause pour la VILLE poursuivie en justice par un tiers pour un acte officiel qu'un inspecteur ou un analyste de la VILLE a accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

13. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du MINISTRE est limitée aux montants fixés aux présentes. En aucun cas, le MINISTRE n'est tenu de payer à la VILLE quelque autre somme, dépense ou frais reliés à la présente convention.

14. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Le MINISTRE se réserve le droit de modifier unilatéralement, au moyen d'un avis écrit, la tâche confiée à la VILLE, sans changer la nature de l'entente. Si la modification a pour effet d'augmenter de façon importante, la tâche confiée à la VILLE, le délai d'exécution et la contrepartie seront modifiés en conséquence, par avenant à la présente entente, suite à une négociation entre les deux parties. Si les parties ne réussissent pas à s'entendre dans un délai raisonnable, le MINISTRE se réserve le droit de résilier l'entente.
Toute autre modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la convention et elle en fera partie intégrante.

MLdd

15. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le MINISTRE, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne monsieur Jean Bergeron, directeur à la Direction des services aux clientèles, pour le représenter. Les coordonnées de ce dernier sont :

Monsieur Jean Bergeron
Directeur
Direction des services aux clientèles
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : 418 380-2100 poste 3605

Si un remplacement était rendu nécessaire, le MINISTRE en avisera la VILLE dans les meilleurs délais.

De même, la VILLE désigne Myrta Mantzavrakos, chef à la Division de l'inspection des aliments, pour la représenter. Les coordonnées de cette dernière sont :

Madame Myrta Mantzavrakos
Chef
Division de l'inspection des aliments
Service de l'environnement
Ville de Montréal
827, boul. Crémazie Est – Bureau 301
Montréal (Québec) H2M 2T8
Tél. : 514 280-4303

Si un remplacement était rendu nécessaire, la VILLE en avisera le MINISTRE dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

16. AVIS

Tout avis, instruction, recommandation ou document exigés en vertu de la présente entente, pour être valides et lier les parties, doit être donné par écrit aux coordonnées de la partie concernée comme indiqué ci-après :

Le MINISTRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
A/S de Madame Christine Barthe
Sous-ministre adjointe
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

La VILLE

Ville de Montréal
A/S de Monsieur Roger Lachance
Directeur
Service de l'environnement
1555 rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

DOCUMENTS ANNEXÉS

Sont jointes aux présentes, pour en faire partie intégrante, les annexes suivantes dûment identifiées par les parties :

Annexe I : Entente-cadre Canada - Québec concernant les activités d'inspection des aliments.

Annexe II : Recueil des politiques de gestion : Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230).

Annexe III : Portée d'accréditation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Annexe IV : Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Procureur général du Québec.

Annexe V : Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en double exemplaire :

À Québec, en ce 12 jour de décembre 2018

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION,

Marc Dion, sous-ministre

À ....., en ce ..... jour de 2018

LA VILLE DE MONTRÉAL,

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Cette entente a été approuvée par la Ville de Montréal
le _____
(Résolution _____)

PROTOCOLE D'ENTENTE CADRE
CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'INSPECTION
DES ALIMENTS, DES INTRANTS AGRICOLES ET DE LA SANTÉ
ANIMALE ET VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA,
agissant par
L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS
représentée par son
PRÉSIDENT,
d'une part

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
lui-même représenté par
LE SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE
L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

ET

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
lui-même représenté par
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
CANADIENNES,
d'autre part

ATTENDU QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est chargé d'administrer diverses lois relatives à l'inspection des aliments;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments (L.C. 1997, c. 6), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA) est chargée d'assurer et de contrôler l'application de diverses lois relatives à l'inspection des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale et végétale;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'ACIA travaillent dans le but commun d'améliorer la salubrité, l'innocuité et la qualité des aliments;

ATTENDU QUE le MAPAQ et l'ACIA veulent accroître la coordination des efforts d'intervention dans le domaine de l'inspection des aliments afin de permettre une meilleure utilisation des ressources consacrées à l'inspection des aliments et ainsi en diminuer les coûts;

ATTENDU QU'une meilleure coordination des activités d'inspection permettra de faciliter le commerce intérieur et international en fournissant des services et des programmes d'inspection harmonisés;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

Ces définitions ne sont valides que pour la compréhension de cette entente et des ententes auxiliaires. Elles ne sont pas obligatoirement conformes à la réglementation fédérale ou québécoise existante.

Aliment : Notamment, tout article fabriqué, préparé, vendu ou présenté comme pouvant servir de nourriture ou de boisson à un être humain, la gomme à mâcher, ainsi que tout ingrédient pouvant être mélangé avec un aliment à quelque fin que ce soit;

Commerce intérieur : Action de faire entrer au Québec, pour utilisation ou consommation, un produit en provenance d'une autre province ou des territoires, ou de le faire sortir à destination d'une autre province ou des territoires canadiens;

Exploitant : Personne physique ou morale qui exploite un lieu ou un véhicule dans lequel se trouve un produit détenu à des fins commerciales;

Exportation : Action de faire sortir du Canada un produit qui y est préparé;

Importation : Action de faire entrer au Canada un produit pour utilisation ou consommation;

Intrant agricole : Article utilisé pour la production animale ou végétale incluant les aliments du bétail, les engrais et les semences;

Plainte : Toute dénonciation ou mécontentement de toute nature relatif à un aliment, un intrant agricole, un animal, un produit végétal ou un établissement;

Produit : Un aliment, intrant agricole, animal, produit végétal ainsi que leurs produits ou sous-produits;

2. INSPECTEURS

2.1 L'inspection des produits et des établissements alimentaires sera effectuée par des inspecteurs dûment nommés ou désignés par le MAPAQ en vertu de l'article 32 de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (L.R.Q., c. P-29), de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30), de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42), de la Loi sur les abeilles (L.R.Q., C. A-1) pour l'application des lois dont le MAPAQ est responsable, ou dûment désignés par l'ACIA en vertu du paragraphe 13 (3) de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'application des lois dont l'ACIA est responsable.

2.2 Les inspecteurs, avant d'être nommés ou désignés, auront suivi la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le MAPAQ est responsable d'assurer la formation du personnel à être nommé pour appliquer les lois, les règlements et les programmes d'inspection dont il est responsable. De même, l'ACIA est responsable d'assurer la formation du personnel à être désigné pour appliquer les lois, les règlements et les programmes d'inspection dont elle est responsable en vertu de sa loi constitutive.

3. RESPONSABILITÉS D'INSPECTION

3.1 Les parties conviennent de signer des ententes auxiliaires à la présente, pour chacun des secteurs visés par les produits, afin de déterminer qui va gérer le travail d'inspection. Ces ententes, qui seront signées par le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et par le secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes et par le président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, préciseront les modalités d'inspection des aliments.

4. RECOUVREMENT DES COÛTS

Les coûts associés à l'inspection en vertu de la présente entente cadre et de ses ententes auxiliaires sont recouvrés par la partie responsable de l'application ou de l'administration de la loi ou de la réglementation en cause.

5. INFRACTIONS

Chaque partie maintient un suivi des dossiers d'infraction. La partie responsable de gérer le travail d'inspection achemine toute information relative à ces infractions à l'autorité responsable de l'application ou de l'administration de la loi ou de la réglementation en cause dans les plus brefs délais. Cette dernière assure le suivi qu'elle juge approprié.

6. RETRAIT D'UN ALIMENT DU MARCHÉ ET POURSUITES

6.1 Les parties reconnaissent que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en vertu de l'article 33.11 de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (L.R.Q., c. P-29) et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, peuvent demander ou ordonner le retrait d'un aliment lorsque celui-ci présente un risque pour la santé publique.

6.2 Les deux parties conviennent des modalités du retrait pour chacune des catégories de retrait prévu dans l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente entente.

6.3 Les poursuites qui découlent des présentes sont intentées par la partie qui est responsable de l'application ou de l'administration de la loi ou du règlement en cause.

7. INFORMATION, COMMUNICATION ET PARTICIPATION AUX COMITÉS

7.1 Responsabilité

Chaque partie s'engage à fournir à l'autre partie :

a) la liste des programmes d'inspection que le personnel de l'autre partie doit appliquer dans le cadre de la présente entente;

b) les modalités et les procédures d'inspection nécessaires à l'application des lois, règlements et programmes d'inspection;

c) les équipements spécialisés pour assurer la livraison du plan de travail;

d) la liste des noms et des adresses d'affaires des exploitants et exploitantes d'établissements pour lesquels le travail d'inspection doit être géré par l'autre partie.

Les parties conviendront, s'il y a lieu, dans les ententes auxiliaires, des modalités et des autres données qui seront échangées.

7.2 Modalités d'échange d'information

Pour fins de statistiques et de contrôle, l'information recueillie relative à des activités d'inspection réalisées par une partie au nom de l'autre, selon la présente entente, sera mise à la disposition de l'autre partie.

Cette information sera véhiculée, trimestriellement, par l'intermédiaire d'une personne nommée ou désignée par chaque partie. Les données visées sont le nombre de visites d'inspection, d'avis de non-conformité, de saisies ou de confiscations de produits ainsi que le nombre de plaintes.

7.3 Confidentialité

Les renseignements recueillis par les personnes mandatées pour appliquer les lois, règlements et programmes d'inspection faisant l'objet de la présente entente ainsi que tous les renseignements, autres que des statistiques échangées entre les parties, doivent demeurer confidentiels et être protégés conformement aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C., c. A-1) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C., c. P-21).

Sans restreindre la portée de l'alinéa précédent, chaque partie :

a) reconnaît que des renseignements confidentiels peuvent lui être fournis par l'autre partie et s'engage à ne les utiliser que conformément à la loi et dans le seul but d'assurer la réalisation de la présente entente;

b) s'engage à ne pas divulguer ces renseignements à d'autres personnes qu'à ses employés ou mandataires et seulement dans la mesure où l'exercice des fonctions de ces derniers le requiert;

c) s'engage à veiller à ce que les personnes non autorisées ne puissent accéder à ces renseignements et à détruire ceux-ci dès qu'ils ne sont plus utiles à l'objet pour lequel ils ont été recueillis;

d) à l'exception de ce qui est strictement nécessaire pour la gestion de l'entente, s'engage à ne pas demander à ses employés de lui divulguer des informations dont ils ont pu avoir connaissance dans le cours de leurs activités d'inspection effectuées pour l'autre partie.

7.4 Communication avec la clientèle et les médias

La partie responsable de gérer le travail d'inspection demeure l'interlocuteur primaire envers les exploitants, les établissements alimentaires et les médias concernant les activités d'inspection réalisées dans ces exploitations. Le MAPAQ est l'interlocuteur primaire avec les responsables du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

7.5 Représentation sur les comités fédéraux-provinciaux/territoriaux ou interprovinciaux

Le MAPAQ pourra participer à tous les comités fédéraux-provinciaux/territoriaux ou interprovinciaux en matière d'innocuité, de salubrité, de qualité ou d'autres activités relativement à l'inspection des produits.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Chaque partie identifie les personnes pour mettre en œuvre la présente entente et leur confie les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

9 PLAINTE

Les deux parties sont responsables de répondre aux plaintes. Toutefois, le MAPAQ agit comme responsable primaire et assume également le traitement des toxi-infections alimentaires, des zoonoses déclarées chez les consommateurs et consommatrices du Québec ou provenant des établissements du réseau québécois de la santé avec lesquels le MAPAQ doit assurer la coordination et la communication.

Chaque partie convient du traitement des plaintes selon les modalités prévues à l'annexe 2. Cette annexe fait partie intégrante de la présente entente.

10. GESTION DES MESURES D'URGENCE

Les deux parties acceptent les plans d'urgence reconnus par chacun des gouvernements et les structures mises en place en cas d'urgence pour les produits.

11. VÉRIFICATION

La partie responsable de l'application ou de l'administration d'une loi ou d'un règlement pourra faire une vérification en vue de déterminer si le travail d'inspection géré par l'autre partie satisfait aux dispositions préétablies et si ces dispositions sont mises en oeuvre de façon efficace. Les vérifications seront effectuées en fonction du programme ISO 1011-1 :1990. Les paramètres des audits seront précisés entre chaque partie et feront partie du plan de travail annuel.

12. GESTION DE L'ENTENTE

12.1 Un comité de gestion est créé afin de voir à la gestion de la présente entente. Il est formé d'un nombre égal de représentants désignés par chacune des parties.

12.2 Le comité de gestion doit se rencontrer au moins deux fois par année pour identifier, entre autres, les besoins de chacune des parties en matière d'information, de formation et de ressources, ainsi que pour discuter de leurs responsabilités respectives actuelles et futures et de toutes autres questions concernant la présente entente. Un calendrier des événements sera préparé et discuté par les deux parties avant le mois d'avril de chaque année.

12.3 Chaque partie doit, avant le 1er mars de chaque année, communiquer à l'autre partie la liste des nouveaux programmes qu'elle désire appliquer au cours de l'année financière suivante et tous les renseignements relatifs à ces programmes.

12.4 Afin de faciliter son application, les communications relatives à l'entente doivent être transmises,

i) pour l'ACIA : au Directeur exécutif (Québec), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou au représentant désigné par celui-ci;

ii) pour le gouvernement du Québec : à la Sous-ministre adjointe responsable de la qualité des aliments et de la santé animale du MAPAQ ou au représentant désigné par celui-ci ou celle-ci.

13. MODIFICATIONS

La présente entente peut être modifiée par écrit par les signataires. Toutefois, les articles 6.2, 7.1, 7.2, 7.5, 9, 12.2, 12.3 et 12.4 peuvent être ajustés ou précisés par le Comité de gestion institué par l'article 12.1.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature et le demeure tant que les parties n'y mettent pas fin d'un commun accord ou au moyen d'un préavis écrit de 6 mois.

15. RÉSERVE

Il est entendu que, par la signature de la présente entente, les parties ne désirent pas renoncer à l'exercice de leurs compétences législatives respectives ni modifier le partage des pouvoirs établis dans la constitution.

EN FOI DE QUOI, LA PRÉSENTE A ÉTÉ SIGNÉE EN DOUBLE EXEMPLAIRE AUX DATES INDIQUÉES CI-APRÈS :

Gouvernement du Canada,

Sept. 4 '98

Par : Président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments — Date

Gouvernement du Québec,

98.09.02

Par : Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation — Date

98.9.18

Par : Secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes — Date

Protocole d'entente cadre concernant les activités d'inspection des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale et végétale sur le territoire québécois

RETRAIT D'UN ALIMENT DU MARCHÉ

La visite d'inspection étant réalisée par la partie qui est responsable de l'établissement, selon les ententes auxiliaires, la partie initiatrice du retrait transmet l'information suivante à l'autre partie pour vérifier l'efficacité du retrait :

- le délai accordé à l'établissement alimentaire pour réaliser le retrait;
- la liste des clients qui sont susceptibles d'être visés par le retrait dont la partie réalise habituellement l'inspection.

CATÉGORIES DE RETRAIT

Catégorie I

Il y a de fortes chances que l'utilisation du produit dérogeant aux règlements ou l'exposition à celui-ci ait des effets défavorables sérieux sur la santé pouvant même causer la mort.

Catégorie II

L'utilisation du produit dérogeant aux règlements ou l'exposition à celui-ci peut avoir des effets défavorables temporaires sur la santé ou encore lorsque les chances sont faibles que ce produit ou l'exposition à celui-ci ait des effets défavorables sérieux sur la santé.

Catégorie III

Les probabilités sont pratiquement nulles que l'utilisation du produit dérogeant aux règlements ou l'exposition à celui-ci ait un effet défavorable sur la santé.

INITIATEUR DU RAPPEL

Chaque partie peut être l'initiatrice d'un retrait d'aliments au Québec. Le retrait peut être volontaire ou être ordonné par les autorités du MAPAQ ou de l'ACIA lorsqu'il y a un risque pour la santé des consommateurs et consommatrices. Le retrait peut être conjoint lorsque la situation l'exige.

Lorsqu'un retrait de produit est initié, la partie concernée réalise une analyse du risque afin de déterminer les points suivants :

1. si l'agent étiologique représente un risque pour la santé des consommateurs;
2. si l'information ou l'absence d'information sur l'étiquette peut porter à confusion;
3. la catégorie de risque.

- ÉCHANGE D'INFORMATION

Dès que l'exploitant d'un établissement alimentaire retire un aliment au Québec, ou que l'une ou l'autre des parties initie le retrait d'un aliment au Québec, la partie concernée doit transmettre à l'autre partie les informations suivantes dans les 24 heures :

- le nom de l'aliment;
- la description de l'aliment (masse, particularités);
- les nom et adresse de la partie responsable inscrite sur l'étiquette;
- le code de production, s'il y lieu;
- le volume approximatif sur le marché du Québec, si disponible;
- la photocopie de l'étiquette, si disponible;
- la catégorie du retrait.

- VÉRIFICATION DE L'EFFICACITÉ DU RETRAIT

Les aliments faisant l'objet d'un retrait peuvent se retrouver dans plusieurs types d'établissements, allant du fabricant au détaillant. Les parties conviennent de travailler en étroite collaboration afin que les aliments soient retirés de tous les établissements selon les consignes de l'initiateur.

- DÉLAI D'INTERVENTION

Le délai d'intervention est en fonction de la catégorie de retrait :

Catégorie I :

La vérification du retrait commence dès que le délai accordé à l'exploitant est expiré. Certains établissements sont inspectés rapidement afin d'avoir une appréciation préliminaire de l'efficacité du retrait.

- La vérification de l'efficacité du retrait pourra se réaliser par des visites d'inspection ou des appels téléphoniques, selon les circonstances. Normalement, près de 80% des établissements alimentaires visés par le rappel seront rejoints.

Catégorie II:

La vérification du rappel débutera à l'intérieur de 48 heures, après que le délai accordé à l'exploitant soit expiré. Un nombre d'établissements sera inspecté rapidement afin d'avoir une appréciation préliminaire de l'efficacité du retrait.

- La vérification de l'efficacité de retrait pourra se réaliser par des visites d'inspection ou des appels téléphoniques, selon les circonstances. Normalement, près de 60% des établissements alimentaires visés par le rappel seront rejoints.

Catégorie III:

La vérification du rappel débutera à l'intérieur de 4 jours ouvrables après que le délai accordé à l'exploitant soit expiré. Les visites d'inspection seront réalisées uniquement chez les distributeurs et le fabricant.

Tout délai d'intervention pourra être modifié après entente lorsque la situation l'exigera.

- RETOUR DES DONNÉES STATISTIQUES

La compilation officielle des visites d'inspection et des vérifications relatives à l'efficacité du retrait sera expédiée à l'autre partie à l'intérieur de 20 jours ouvrables à compter du premier jour effectif de la vérification. Toutefois, un avis sera transmis à l'initiateur dans les 4 jours lorsqu'on notera l'inefficacité du rappel de catégorie I ou II. Les coordonnées des établissements vérifiés et les quantités de produits retrouvés seront transmises à l'initiateur.

Protocole d'entente cadre concernant les activités d'inspection des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale et végétale sur le territoire québécois

PLAINTE

RÉCEPTION DE LA PLAINTE

Durant les heures d'ouverture des bureaux du MAPAQ et de l'ACIA, une personne ou un membre du personnel inspecteur reçoit la plainte et recueille du plaignant les informations suivantes, soit :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, s'il ne s'agit pas d'une plainte anonyme;

b) le nom et l'adresse de l'établissement impliqué :

- lieu où l'aliment a été acheté ou donné
- lieu où le service a été rendu
- lieu où le repas a été pris
- lieu visé par la plainte

a) l'objet de la plainte;

b) le nom de la personne qui reçoit la plainte;

a) la date et l'heure de la réception de la plainte.

En dehors des heures d'ouverture de bureau, les plaignants et plaignantes peuvent communiquer avec le MAPAQ à un numéro sans frais (ligne 800 ou 888) doté d'un système électronique qui enregistre les informations. Chaque partie assure un suivi à toutes les plaintes et la personne de garde communique dans les plus brefs délais avec le plaignant pour juger du niveau d'urgence et le type d'intervention. Toute plainte relative à une toxi-infection alimentaire (TIA) ou à l'innocuité d'un aliment recevra un suivi à l'intérieur de 24 heures.

TRANSMISSION DE LA PLAINTE

Une fois les informations reçues, tel que spécifié ci-dessus, la plainte est transmise au MAPAQ s'il s'agit de toxi-infection alimentaire, de zoonose ou de plainte provenant d'un établissement au tertiaire. Dans le cas des autres établissements, la plainte est acheminée selon le partage des responsabilités prévues dans les ententes auxiliaires.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Les informations recueillies auprès du plaignant sont colligées sur un formulaire prévu à cet effet. La plainte est alors enregistrée et traitée par la partie responsable et demeure anonyme.

Par la suite, les plaintes suivent les procédures internes de l'organisation.

Si l'enquête amène une partie à poursuivre les démarches dans un établissement alimentaire qui est inspecté par l'autre partie, la plainte est transférée à l'autre partie pour terminer l'enquête.

- DÉLAI D'INTERVENTION

Les plaintes reliées aux toxi-infections alimentaires ou à l'innocuité des aliments étant susceptibles d'avoir un impact sur la santé, elles doivent être traitées à l'intérieur de 24 heures.

Les plaintes reliées à la salubrité des établissements doivent être traitées à l'intérieur de 2 jours ouvrables.

Les plaintes reliées à la loyauté des ventes doivent être traitées à l'intérieur de 4 jours ouvrables.

- SUIVI DE LA PLAINTE

L'inspecteur qui traite la plainte doit communiquer avec le plaignant afin de l'informer de son inspection. Les plaintes écrites doivent faire l'objet d'une réponse écrite.

Chaque plaignant-plaignante doit recevoir un suivi dans un délai n'excédant pas 10 jours ouvrables.

- COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Les informations recueillies lors du traitement des plaintes et des inspections qui y sont associées sont transmises à l'autre partie dans les 10 jours ouvrables :

- si l'origine du problème relève d'un établissement qui est inspecté par l'autre partie;
- si l'aliment transite par des établissements qui sont inspectés par l'autre partie.

Chaque partie identifiera une personne pour assurer le suivi ou la transmission des plaintes.

Annexe II

Recueil des politiques de gestion :
Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale
(corps d'emploi 230)

C.T. 216339 du 17 mai 2016

LES INSPECTEURS EN AGROALIMENTAIRE ET EN SANTÉ ANIMALE
(230)

SECTION I - CORPS ET CLASSES D'EMPLOIS

1. Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale forment un corps d'emplois dans la fonction publique.

2. Ce corps d'emplois comprend deux classes, la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale et la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale.

SECTION II – ATTRIBUTIONS

3. Les attributions principales et habituelles des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale consistent à contrôler, à l'aide de connaissances techniques, l'application du cadre légal et normatif en réalisant principalement des travaux d'inspection et d'enquête dans le domaine de l'agroalimentaire ainsi qu'en santé animale afin d'assurer notamment la surveillance de la chaîne bioalimentaire et la protection de la santé du public et de la santé animale.

Ce corps d'emplois ne comprend pas les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer les attributions prévues à la directive concernant la classification des inspecteurs des installations sous pression (233), à la directive concernant la classification des inspecteurs en bâtiment et en installations techniques (234), à la directive concernant la classification des inspecteurs en environnement (237) et à la directive concernant la classification des inspecteurs de conformité législative et réglementaire (294).

4. La classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, des attributions prévues aux paragraphes de l'alinéa suivant.

L'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale :

a) établit une planification des inspections et des visites de contrôle notamment en fonction de l'emplacement de l'exploitant, de tout document antérieur et, s'il y a lieu, des plaintes ou des dénonciations reçues;

b) vérifie notamment si les bâtiments, les installations, les équipements, les outillages, les procédés, les produits utilisés ou vendus et le bien-être des animaux sont conformes aux exigences de la législation et des règlements en vigueur;

c) visite les bâtiments, les installations industrielles ou commerciales, certaines résidences ou tout autre lieu pour y réaliser une inspection périodique selon toute méthode établie par l'employeur;

d) détecte ou constate les irrégularités ou les non conformités en examinant l'étiquetage, le matériel, les instruments, les équipements et les animaux; en vérifiant et en observant tout autre fait, en prenant notamment des photographies; en effectuant des recherches, des analyses et des consultations; en effectuant divers calculs et évaluations, concernant notamment les points à maîtriser;

e) effectue également des interventions touchant les plaintes, les toxi-infections, les enquêtes et le suivi des avis de non-conformités émis, ou tout autre mandat jugé prioritaire par l'employeur, exerçant à cette fin tous les pouvoirs nécessaires prévus par la législation et les règlements qu'il doit faire observer;

f) contrôle les produits pour s'assurer qu'ils sont propres à la consommation et prélève, s'il y a lieu, des échantillons aux fins d'analyse;

g) signale les contraventions constatées et fait les recommandations appropriées en vue de corriger les anomalies décelées durant les travaux d'inspection;

h) peut émettre des constats ou rapports d'infraction;

i) peut, selon les pouvoirs prévus par la législation et les règlements, saisir, retenir, confisquer, sceller, faire cesser les opérations ou prendre toute autre disposition sur-le-champ, si nécessaire, lorsque les normes établies ne sont pas rencontrées;

j) peut être appelé à témoigner devant le tribunal;

k) participe à la vérification et à l'approbation des plans et devis des bâtiments de même qu'à l'acceptation des matériaux, des appareils et des accessoires;

l) fait le classement des produits, à partir de critères tels que l'apparence, l'état, le calibre, l'origine, l'utilisation, la composition, la présentation;

m) dispense de la formation pour le personnel de l'industrie;

n) assure un service d'information à l'intention des personnes concernées par l'application de la législation et des règlements;

o) peut, dans l'accomplissement de ses attributions, être appelé à initier au travail les nouveaux inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale ou à diriger du personnel de soutien, à collaborer à leur apprentissage, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande de l'évaluateur, à donner son avis lors de l'évaluation du rendement.

5. La classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, les attributions de l'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale chef d'équipe. Celui ci :

a) coordonne les activités d'une équipe composée principalement d'inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale ;

b) répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution;

c) fournit l'expertise aux membres de son équipe;

d) donne, à la demande de l'évaluateur, son avis lors de l'évaluation du rendement des membres de son équipe;

e) collabore à l'entraînement des membres de son équipe;

f) exécute, à l'occasion, des attributions de la classe précédente et effectue, au besoin, les travaux les plus complexes.

SECTION III - CONDITIONS D'ADMISSION

6. Pour être admise à la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit détenir un diplôme d'études collégiales dans le domaine de l'agroalimentaire, en techniques de diététique, en techniques de santé animale ou tout autre diplôme d'études collégiales techniques pertinent ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

7. Pour être admise à la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit :

a) satisfaire à la condition d'admission prescrite à l'article 6; et

b) avoir au moins cinq années d'expérience dans l'exercice d'attributions de la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, à ce titre ou à un titre équivalent.

Malgré l'article 10 de la Directive concernant la classification des emplois de la fonction publique et sa gestion, la personne doit posséder au moins trois années d'expérience pertinente pour être admise à cette classe d'emplois. Elle ne peut compenser par de la scolarité additionnelle que deux des cinq années d'expérience requises.

SECTION IV – STAGE PROBATOIRE

8. Lors du recrutement, le stage probatoire est de 12 mois pour les fonctionnaires de ce corps d'emplois.

(Cette directive entre en vigueur le 2016-06-15)

Annexe III

Portée d'accréditation du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Standards Council of Canada

600-55 Metcalfe Street
Ottawa, ON K1P 6L5
Canada

Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa, ON K1P 6L5
Canada

PORTÉE D'ACCRÉDITATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (LEAA)
2700, rue Einstein Local C.2. 105
Québec, QC
G1P 3W8

Laboratoire accrédité n° 131
(Est conforme aux exigences de ISO/IEC 17025:2005, RG-LAB)

PERSONNE-RESSOURCE :	Daniel Jobin
TÉL :	(418) 266-4440 poste 2541
TÉLÉC. :	(418) 266-4438
COURRIEL :	daniel.jobin@mapaq.gouv.qc.ca
CLIENTÈLE :	Gouvernement provincial et Ministères fédéraux, Fédération des producteurs laitiers du Québec, Industrie laitière du Québec, Organismes de recherche et d'enseignement.
DOMAINE(S) DES ESSAIS :	Biologique, Chimique et Physique
DOMAINE(S) DE SPÉCIALITÉ DE PROGRAMME :	Intrants agricoles, des aliments, de la santé des animaux et de la protection des végétaux (DSP-AAAV)
ÉMIS CE :	2018-05-15
VALABLE JUSQU'AU :	2022-12-07

ANIMAUX ET PLANTES (AGRICULTURE)

Aliments et produits comestibles (consommation humaine et animale) :

(Essais Chimiques)

LEAA-M-IND-006	Détermination des dioxines, furanes et BPC de type dioxine

	dans les aliments.
LEAA-M-IND-021	Détermination de polluants organiques persistants dans les aliments selon l'approche QuEChERS
LEAA-M-INO-SMSERUM	Détermination du cuivre, du sélénium et du zinc dans le sérum par ICP-MS.
LEAA-M-MED-ATQ29	Détermination des résidus d'aminoglycosides et de tétracyclines dans les tissus animaux par LC-MS/MS
LEAA-M-MED-MUQ30	Détermination multirésiduelle de substances médicamenteuses dans les tissus animaux par LC-MS/MS
LEAA-M-ORG-001	Analyse de pesticides, médicaments et mycotoxines dans le miel
LEAA-M-ORG-024	Méthode multi résiduelle de produits médicamenteux dans le lait
LEAA-M-PES-PRE	Détermination multirésiduelle de pesticides dans les aliments
U. S. EPA Method 7473	Mercury in Solids and Solutions by Thermal Decomposition Amalgamation and Atomic Absorption Spectrophotometry (Méthode d'analyse du mercure par décomposition thermique, amalgamation et spectrophotométrie d'absorption atomique.)

(Essais microbiologiques)

ISO 16649-2	Méthode horizontale pour le dénombrement des Escherichia coli bêta-glucuronidase positive -- Partie 2: Technique de comptage des colonies à 44 degrés C au moyen de 5-bromo-4-chloro-3-indolyl bêta-D-glucuronate.
LEAA-M-MIC-002	Dénombrement des *Staphylococcus aureus* à coagulase positive par TEMPO (STA)
LEAA-M-MIC-003	Dénombrement des *Escherichia coli* -GLUCURONIDASE positive par TEMPO (EC)
LEAA-M-MIC-005	Dénombrement de la flore mésophile aérobie totale par TEMPO AC
LEAA-M-MIC-061	Recherche de *Campylobacter* spp. dans les aliments
LEAA-M-MIC-064	Détection automatisée des *Campylobacter* thermotolérants (*C.coli, C.jejuni, C.lari*) à l'aide de la trousse Omega
LEAA-M-MIC-126	Recherche et dénombrement simultanés des coliformes totaux et d'*Escherichia coli* dans l'eau potable avec le milieu Compass ec : méthode par filtration sur membrane
LEAA-M-MIC-178	Détection automatisée de *Listeria monocytogenes* à l'aide de la trousse Omega
LEAA-M-MIC-217	Détection automatisée de *Salmonella* spp. à l'aide de la trousse Omega
MA. 700 - BHA35 1.0	Recherche et dénombrement des bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives : méthode par incorporation à la gélose
MA. 700 - Ent 1.0	

	Recherche et dénombrement des entérocoques : méthode par filtration sur membrane
MA. 700 - PSE 1.0	Recherche et dénombrement de *Pseudomonas aeruginosa* : méthode par filtration sur membrane
MFHPB-07	Isolement de *Listeria monocytogenes* et des autres *Listeria* spp. dans les aliments et les échantillons environnementaux à l'aide du bouillon Palcam.
MFHPB-10	Isolement *d'Escherichia coli* 0157 :H7/NM dans les aliments et les échantillons environnementaux prélevés sur les surfaces
MFHPB-18	Dénombrement des colonies aérobies dans les aliments
MFHPB-20	Isolement et identification des Salmonella dans les aliments et les échantillons environnementaux.
MFHPB-21	Dénombrement du *Staphylococcus aureus* dans les aliments.
MFHPB-30	Isolement de *Listeria monocytogenes* et autres *Listeria* spp. dans les aliments et les échantillons environnementaux
MFLP-42	Isolement et numération du groupe *Bacillus cereus* dans les aliments.
MFLP-74	Dénombrement de *Listeria monocytogenes* dans les aliments

Notes:

ISO/CEI 17025:2005: Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
RG-LAB: Exigences et lignes directrices du CCN - Accréditation des laboratoires d'essais
##-M##-XXX: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Laboratoire d expertises et d analyses alimentaires méthode interne.
ISO : International Organization for Standardization
MFHPB : Méthodes DGPS d'analyses microbiologiques des aliments
MFLP : Procédures de laboratoires d'analyses microbiologiques des aliments DGPS. Subdivision, CRL Division, PMRA, Health Canada, 96-11-15
SM: Standard Method for the examination of Dairy Products. American Public Health Association (APHA), 16e edition, 1992. Robert T. Marshall, Ph.D., Editor.
US EPA : US Environmental Protection Agency

ACCREDITATION DE GROUPE DU CCN
Ce laboratoire fait partie d une accréditation de groupe avec les établissements suivants conformément aux prescriptions du programme d accréditation du CCN:

Laboratoire de santé animale (LSA-QC). N° dossier CCN : SCC 1003-15/910

Laboratoire de santé animale (LSA-SHY). N° dossier CCN : SCC 1003-15/890

Elias Rafoul, Vice-président, Services d'accréditation

Laboratoire n° 131, accrédité par le Conseil canadien des normes

Date: 2018-05-15

Nombre des éléments de la portée : 29
CCN 1003-15/181
Dossier du partenaire n° : 33683
Partenaire : BNQ-EL

Annexe IV

Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Procureur général du Québec

Québec

La ministre de la Justice,
procureure générale,
ministre responsable de la Condition féminine
et de l'application des lois professionnelles,
ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), en ma qualité de Procureure générale du Québec agissant sous l'autorité de la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), j'autorise généralement **tous les inspecteurs** nommés en vertu de l'article 32 de la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29), à délivrer des constats d'infraction au nom de la Procureure générale pour toute infraction aux paragraphes *m* et *n* de l'article 9 de ladite loi, aux articles du Règlement sur les aliments (R.R.Q., 1981, c. P-29, r.1) mentionnés en annexe, aux paragraphes 1 *a*, 1 *b*, 1 *c* et 1 *d* de l'article 18 du Règlement sur les fruits et légumes frais (R.R.Q., 1981, c. P-29, r.3), aux articles du Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers (R.R.Q., 1981, c. P-30, r.2) mentionnés en annexe, aux articles du Règlement sur la salubrité des produits laitiers (édicté par le décret 183-88 du 10 février 1988 et ses modifications) mentionnés en annexe, à l'article 25 du Règlement concernant le transport du lait et de la crème des producteurs (R.R.Q., 1981, c. P-30, r. 17), ainsi qu'à l'article 4 de la Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15.1).

Cette autorisation révoque celle donnée le 25 février 1997 et demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Donnée à Sainte-Foy, ce 24 janvier 2001

Linda Goupil
Procureure générale du Québec

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Téléphone : (418) 643-4210
Télécopieur : (418) 646-0027
ministre@justice.gouv.qc.ca

RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS
(R.R.Q., 1981, c. P-29, r. 1)

	Article	
Chapitre 1 :	1.4.1	
Chapitre 2 :	2.1.2	
	2.1.2.1	al. 2 et 3
	2.1.2.2	
	2.1.3	
	2.1.3.2	
	2.1.3.3	
	2.1.5	
	2.2.3	al. 2, al. 3 (1), (2), (5) et (6)
Chapitre 3 :	3.3.3	al. 1 (a), (i) et (ii)
Chapitre 5 :	5.2.13	al. 1 (2)
	5.3.3	
	5.7.4	
	5.7.12	al. 1 (2) et (3)
	5.7.15	
	5.8.4	al. 1 (2), (4), (5) et (6)
Chapitre 6 :	6.3.2.4	al. 1 (e) et (f)
	6.3.2.A.3	
	6.3.3.11	
	6.3.5.2	
	6.4.1.3	al. 1
	6.4.1.8	
	6.4.1.10	
	6.4.1.16	al. 1 et 4
	6.4.2.3	
	6.4.2.5	
	6.4.3.3	al. 2 b et d
	6.4.3.4	
	6.4.3.12	
	6.4.3.13	
	6.5.2.32	
	6.7.1.8	
	6.7.1.10	al. 2
	6.7.1.12	al. 1 a et b
	6.7.1.14	al. 2
	6.7.2.1	
Chapitre 7 :	7.1.5	al. 1
	7.2.22	
	7.2.24	
Chapitre 8 :	8.7.1	al. 1 (b), (c), (d), (e) et (f)
	8.7.3	al. 1 (b), (c) et (d)
	8.7.4	
	8.8.2	al. 1 (b), (c) et (d)

Sainte-Foy, le 24.01.2001

Linda Goupil

Linda Goupil
Procureure générale du Québec

Chapitre 9 :	9.2.4.2	
	9.2.4.7	al. 1 et 2
	9.2.4.8	al. 1
	9.2.4.9	
	9.3.1.2	al. 1
	9.3.1.9	
	9.3.1.12	
	9.3.2.9	al. 1 et 2
	9.3.3.16	al. 1 et 2
	9.5.1	al. 1 (1) et (2)
	9.5.3	al. 1 (3)
	9.5.4	
	9.9.4	al. 1 (1) et (2)
	9.9.5	al. 2
	9.9.6	al. 2, 4 et 5
	9.9.8	al. 1 (2)

RÈGLEMENT SUR LA COMPOSITION, L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS LAITIERS (R.R.Q., c. P-30, r. 2)

Article	
13	al. 1 (a), (b) et (c)
18	

RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ DES PRODUITS LAITIERS (R.R.Q., c. P-30, r. 14.1)

Article	
2	al. 1. (6)
3	al. 1 (5)
4	al. 1 (1) (c), (2) (c) et (d), (4) et (5)
5	al. 1 (2) (c), (3) (c) et (d), (4) et (5)
7	al. 1 (5) (c), (6) (c) et (d), (8), (9), (12), (13) et (16)
17	al. 1, 2 et 3

RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ DES PRODUITS LAITIERS (SUITE) (R.R.Q., c. P-30, r. 14.1)

Article	
26	al. 1 (1) (c), (2) (c) et (d), (4) (c) et (d)
27	al. 1 et 2
29	al. 1 et 2
33	al. 1 (1) et (2)
36	al. 1 (2)
37	
38	
39	
40	
46	al. 1 et 2
47	al. 1
52	al. 1 (3) et (4)
57	al. 1
58	al. 1 (1) et (2)

Sainte-Foy, le 24.01.2001

Linda Goupil
Procureure générale du Québec

Annexe V

Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales
Québec

Bureau des affaires pénales

Le 15 novembre 2018

Me Andrée Giguère
Directrice
Direction des affaires juridiques
Agriculture, Pêcheries et Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (Numéro 2018-106)

Madame la directrice,

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint la nouvelle *Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales* pour les inspecteurs de votre Ministère portant le numéro 2018-106, dûment signée en date du 13 novembre 2018.

Ce document ayant un caractère public, l'original sera conservé à nos bureaux dans le but de répondre à toute demande à son égard.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La procureure en chef aux poursuites
criminelles et pénales,

Karen Bédard

P.J.

Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500
2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9
Téléphone : 418 643-9059
Télécopieur : 418 646-5412
www.dpcp.gouv.qc.ca

DPCP
DIRECTEUR
DES POURSUITES
CRIMINELLES ET PÉNALES
DU QUÉBEC

Directeur
des poursuites
criminelles et pénales
Québec

La directrice

N° 2018-106

AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Conformément aux articles 9 et 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1), en ma qualité de directrice des poursuites criminelles et pénales agissant sous l'autorité de la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales* (RLRQ, chapitre D-9.1.1), j'autorise **tous les inspecteurs** nommés en vertu de l'article 32 de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29), à délivrer des constats d'infraction, au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour toute infraction à l'une des dispositions des articles des lois et règlements mentionnés en annexe.

Cette autorisation révoque celle donnée le 13 février 2018 et demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Donnée à Québec, ce 13 novembre 2018

Me Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500
2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9
Téléphone : 418 643-4085
Télécopieur : 418 643-7462
www.dpcp.gouv.qc.ca

ANNEXE
(2018-106)

LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES
(RLRQ, c. P-29)

Article	13	al. 1

RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

	Article	
Chapitre 1 :	1.4.1	
Chapitre 2 :	2.1.2	
	2.1.2.1	
	2.1.2.2	
	2.1.3	
	2.1.3.2	
	2.1.5	
	2.2.3	al. 2, al. 3 (1), (2), (5) et (6)
Chapitre 3 :	3.3.3	al. 1 (a), (i) et (ii)
	3.3.9	
	3.4.9	
Chapitre 5 :	5.2.13	al. 1 (2)
	5.3.3	
	5.7.4	
	5.7.6	
	5.7.8	al.1 et al. 3
	5.7.9	
	5.7.12	al. 1 (2) et (3)
	5.7.15	
	5.8.4	al. 1 (2), (4), (5) et (6)
Chapitre 6 :	6.3.2.4	al. 1 (e) et (f)
	6.3.2.A.3	
	6.3.2.A.5	
	6.3.3.7	
	6.3.3.11	
	6.3.5.2	
	6.3.5.5	
	6.3.5.7	
	6.3.5.8	
	6.4.1.3	al. 1
	6.4.1.8	
	6.4.1.10	
	6.4.1.16	al. 1 et al. 6

Me Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE
(2018-106)

RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS (Suite)
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

	Article	
	6.4.2.3	
	6.4.2.5	
	6.4.3.3	al. 2 (b) et (d)
	6.4.3.4	
	6.4.3.12	
	6.4.3.13	
	6.5.2.32	
	6.7.1.8	
	6.7.1.10	al. 2
	6.7.1.12	al. 1 (a) et (b)
	6.7.1.14	al. 2
	6.7.1.16	al.1 (a)
	6.7.2.1	
Chapitre 7 :	7.1.5	al. 1
	7.2.11	al. 1 (c)
	7.2.18	
	7.2.22	
	7.2.24	
Chapitre 8 :	8.7.1	al. 1 (b), (c) et (d)
	8.7.4	
	8.8.2	al. 1 (b), (c) et (d)
Chapitre 9 :	9.2.4.2	
	9.2.4.4	al. 1
	9.2.4.5	
	9.2.4.7	al. 1 et 2
	9.2.4.8	al. 1
	9.2.4.9	
	9.3.1.2	al. 1
	9.3.1.9	
	9.3.1.12	
	9.3.2.9	al. 1 et 2
	9.3.3.16	
	9.5.3	al. 1 (3)
	9.5.4	
	9.9.4	al. 1 (1) et (2)
	9.9.5	al. 2
	9.9.6	al. 2, 4 et 5
	9.9.8	al. 1 (2)
Chapitre 11 :	11.2.10	al. 2
	11.2.13	
	11.2.17	
	11.8.12	al. 2
	11.10.3	al. 1 (3)

Me Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE
(2018-106)

LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX
(RLRQ, c. P-42)

Article	11.10	
	11.13	
	35	

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DE SALUBRITÉ DES LIEUX DE GARDE D'OISEAUX CAPTIFS
(RLRQ, c. P-42, r. 4)

Article	4	al. 1

RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES PROPRIÉTAIRES D'ABEILLES
(RLRQ, c. P-42, r. 5)

Article	4

RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION ET LA TRAÇABILITÉ DE CERTAINS ANIMAUX
(RLRQ, c. P-42, r. 7)

Article	7	al. 1 (2)
	8	
	13	al. 1

RÈGLEMENT SUR L'INSCRIPTION APPOSÉE SUR LES RUCHES
(RLRQ, c. P-42, r. 8)

Article	1

RÈGLEMENT SUR L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DES BOVINS
(RLRQ, c. P-42, r. 9)

Article	12

Me Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE
(2018-106)

RÈGLEMENT SUR LA VENTE AUX ENCHÈRES D'ANIMAUX VIVANTS
(RLRQ, c. P-42, r.11)

Article	19	al.1 et al.2
	20	
	22	al.1 (a) et (c)
	24	al. 1 (a)
	25	
	26	
	28	al. 1 (e)
	29	al. 1 (a), (b), (c) et (d)
	33	
	35	
	44.1	
	45	
	46	

LOI SUR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MARINS
(RLRQ, c. T-11.01)

Article 11

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS
(RLRQ, c. T-11.01, r. 2)

Article 10

Québec, le 13 nov 2018

Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183217001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1183217001_Info_comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Janet MARCEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-868.3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1188144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018. Approuver le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021. Autoriser une dépense de 481 857,36 $ taxes incluses. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente. Approuver les recommandations à ces fins.

1. Approuver le rapport annuel 2017-2018 signé par la directrice du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) et les états financiers signés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Montréal 2015-2018. Ces rapports présentent 261 312,12 $ de dépenses admissibles pour une aide financière totale de 195 984,09 $.
2. Approuver le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF du MFFP dans la région de Montréal 2018-2021.
3. Autoriser Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de l'agglomération de Montréal, à signer à titre de représentante de l'agglomération de Montréal, l'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégataire.
4. Mandater le SGPMRS de la Ville de Montréal à réaliser les suivis convenus dans l'entente.
5. Désigner le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS comme représentant du Délégataire.
6. Autoriser le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS et le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville à approuver et signer les documents de suivi exigés dans l'entente.
7. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une aide financière totale de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente.

8. Autoriser une dépense d'un montant maximal de 481 857,36 $ (361 393,02 $ + 120 464,34 $ taxes incluses) et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 13:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188144001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018. Approuver le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021. Autoriser une dépense de 481 857,36 $ taxes incluses. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente. Approuver les recommandations à ces fins.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour objectif de mettre en œuvre des obligations prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier visant à rapprocher les centres de décisions des populations locales et à donner plus d'emprise aux milieux régionaux sur leur développement. Il permet de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté d'une même région des responsabilités, notamment en favorisant l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux, ainsi que de financer des travaux d'aménagement forestier.

Pour tenir compte des particularités de la région de Montréal et de sa composante forestière en milieu urbanisé qui ne comporte pas de forêts publiques sous aménagement, le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF du MFFP a été révisé. Le ministère confirme que pour l'agglomération de Montréal, la mise en œuvre du PADF permettra la réalisation de certaines interventions ciblées visant, entre autres, l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

L'agglomération de Montréal représente la région administrative de Montréal. Seule la Ville de Montréal, municipalité centrale, peut agir à l'égard des matières ou compétences qui sont attribuées à l'agglomération. La Ville de Montréal est donc désignée comme délégataire de l'entente pour l'agglomération.

Compte tenu de sa mission et de son expertise dans le domaine de la forêt urbaine, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) est le plus apte à répondre aux objectifs du PADF. C'est ainsi que le directeur Gestion des parcs et biodiversité du Service est désigné comme représentant du délégataire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0185 - 24 mars 2016 - Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération). Autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, à signer à titre de président de l'agglomération de Montréal. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 240 000 $ selon les modalités décrites dans l'Entente.

DESCRIPTION

En novembre 2015, l'agglomération de Montréal a été invitée à conclure une entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018 avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente étant terminée, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) a déposé le rapport final au ministère. Ce rapport présenté en pièces jointes présente 261 312,12 $ comme dépenses admissibles pour une aide financière totale de 195 984,09 $. Les projets réalisés dans le cadre du PADF 2015-2018 sont variés. Par exemple : la valorisation des frênes abattus dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, une étude et essai de torréfaction du bois de frêne, accorder un contrat de débardage de frênes avec des chevaux et accorder un contrat de communication, interprétation et sensibilisation portant sur les abattages de frênes dépérissants.

Puisque l'entente PADF 2015-2018 prévoyait une aide financière maximale de 240 000 $ (3 versements annuels de 80 000 $), il y a un résiduel de dépenses non engagées et non utilisées de 44 015,91 $. Ce montant résiduel est reconduit et inscrit dans la prochaine entente de délégation du PADF 2018-2021. La Ville a déjà reçu ce montant.

Le 5 juin 2018, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a écrit à la mairesse de la Ville pour lui annoncer le renouvellement du PADF par le Conseil du trésor. La Ville est invitée à conclure une nouvelle entente PADF pour les années 2018 à 2021. Une somme de 100 000 $ annuellement est prévue. Dans une deuxième lettre (15 août 2018), le ministre annonce un montant annuel additionnel de 10 000 $.

À la suite de la signature de la nouvelle entente, le SGPMRS élaborera et mettra en oeuvre les plans d'action annuels sujets à l'approbation du MFFP. Un rapport annuel sera également présenté au ministère à la fin de chacune des trois (3) années de l'entente.

Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) accorde une aide financière correspondant à un maximum de 75 % des dépenses admissibles. Selon la nouvelle entente PADF 2018-2021, la Ville peut recevoir jusqu'à un maximum de 330 000 $ (110 000 $ annuellement) de la part du MFFP. Par conséquent, la Ville doit également prévoir une dépense équivalente à 25 % des dépenses admissibles soit un montant maximal de 120 464,34 $ taxes incluses.

JUSTIFICATION

La signature de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la

région de Montréal soutient la Ville de Montréal dans le développement et la mise en oeuvre de projets d'interventions et d'activités en lien avec la forêt urbaine qui sont dans sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette entente est de 481 857,36 $ taxes incluses et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 440 000 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 17-024 Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

La dépense de 440 000 $ net de ristourne est subventionnée au montant de 330 000 $ (361 393,02 $ taxes incluses) dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 110 000 $ (120 464,34 $ taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le Plan *Montréal Durable 2016-2020* :

Priorité : Réduire les émissions de GES.

Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Action 7 : Réduire et valoriser les matières résiduelles.

Priorité : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Action 16 : Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les approbations doivent être faites à la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019 afin de permettre la signature le plus rapidement possible de la nouvelle entente et la transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour signature par le ministre. La nouvelle entente du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 doit être signée par les deux (2) parties avant le 31 mars 2019, sinon la Ville perdrait le premier versement de l'aide financière (110 000 $ pour 2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019 : Envoi de l'entente signée par la mairesse pour signature par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc L LANDRY, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Luc L LANDRY, 23 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-02-01

Rapport annuel 2017-2018

Tableau 2 : Réalisation d'interventions ciblées (objectif 1.2)

Plan d'action											
Rapport annuel											
Activité	Type d'activité	Responsable de l'activité	Objectif visé par le projet	Indicateur	Cible	Budget PADF : entente régionale	Total de l'activité ($)	Source de financement autre ($)	Prévision des dépenses (PADF)	Résultats (en fonction des cibles)	Dépenses totales au 31 mars (PADF)
ANNÉE 2015-2016											
	Solde reporté.					80 000,00 $	- $	- $	- $		- $
ANNÉE 2016-2017											
	Solde reporté.					80 000,00 $	- $	- $	- $		- $
ANNÉE 2017-2018											
	Solde reporté.					80 000,00 $	- $	- $	- $		- $
ANNÉE au 31 mars 2018											
Projets reliés aux préoccupations actuelles de préservation et la mise en valeur de la foresterie urbaine et du bois.	Étude sur le vieillissement accéléré du bois de frêne torréfié.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Cibler les meilleurs produits de finition adaptés spécifiquement à l'utilisation de frênes torréfiés soumis à un usage extérieur permettant l'utilisation de celui-ci pour le mobilier du parc Frédéric-Back.	Réactions du bois aux différents tests réalisés.	Trouver le meilleur produit à appliquer sur le frêne torréfié utilisé pour la fabrication de mobilier extérieur.		12 321,36 $	3 080,34 $	9 241,02 $	Les tests renseignent que le produit utilisé par la Ville pour protéger le sapin de Douglas est adapté, cependant sur le frêne torréfié, il ne l'est pas.	9 241,02 $
	Débitage de billes de frêne.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat d'exécution pour le débitage en planches de 180 billes de frêne.	Nombre de billes Volume de planches	Transformation des billes de bois en planches brutes.		8 094,54 $	2 023,63 $	6 070,91 $	Mise en planches des billes.	6 070,91 $

	Séchage et torréfaction de plus de 5 000 PMP de frêne.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat d'exécution pour le séchage et la torréfaction d'un lot de 5 075 PMP de planches de frêne.	Volume de planches	Torréfaction de planches de frêne.		4 648,92 $	1 162,23 $	3 486,69 $	Torréfaction à 40 % des planches de frênes.	3 486,69 $
	Dégauchissage, rabotage et éboutage du frêne torréfié.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat d'exécution pour le dégauchissage, le rabotage et l'éboutage de planches de frênes.	Volume de planches	Transformation des planches brutes en planches prêtes à l'utilisation.		6 147,02 $	1 536,75 $	4 610,27 $	Planches prêtes à transformer en mobilier extérieur.	4 610,27 $
	Document de présentation.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat de graphisme pour la mise en page d'un document de présentation.	Concept élaboré	Avoir un document explicatif du projet à présenter aux différents Services de la Ville impliqués au projet de valorisation.		446,20 $	111,55 $	334,65 $	Document de présentation.	334,65 $
	Dons de 3 750 arbres par le MFFP à la Ville de Montréal.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Augmenter la canopée dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine.	375 arbres plantés au Mont-Royal, 100 arbres plantés au Parc-nature du Bois-de-Liesse, 155 arbres plantés dans l'arrondissement de Verdun.	Terminer la plantation des arbres restants.		3 505,28 $	876,32 $	2 628,96 $	Fin des plantations printemps 2018.	2 628,96 $
	Plan d'action de valorisation des frênes montréalais.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Valorisation des frênes abattus dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne.	Mise en œuvre du plan d'action.	Débuter les actions.		141 075,92 $	35 268,98 $	105 806,94 $	Valorisation des frênes abattus.	105 806,94 $
	Plan de communication des travaux exécutés.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Établir les lignes de communication pour aider les usagers et les citoyens à comprendre les travaux.	Lignes de communication établies	Débuter les actions.		5 933,07 $	1 483,27 $	4 449,80 $	Plan de communication prêt à diffuser.	4 449,80 $

	Communication, interprétation et sensibilisation.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat en communication pour aider à faire comprendre les travaux.	Concept élaboré	Actions sur le terrain et les médias sociaux.		15 654,79 $	3 913,70 $	11 741,09 $	Mise en œuvre du plan de communication sur le terrain.	11 741,09 $
	Transformation des billes de frênes en produits valorisés.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder des contrats d'exécution pour la transformation des billes.	Quantité de produits	Transformation des billes en produits prêts à l'utilisation.		42 592,51 $	10 648,13 $	31 944,38 $	Planches prêtes à l'utilisation en ébénisterie. Copeaux pour amendement de sol.	31 944,38
	Essai de débardage des arbres avec des chevaux.	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.	Accorder un contrat d'exécution pour débarder des frênes avec des chevaux.	Nombre d'arbres abattus	Abattre et débarder environ 200 frênes.		20 892,51 $	5 223,13 $	15 669,38 $	Réalisation terrain. Documenter les points positifs et négatifs. Comparaison de la productivité avec les méthodes habituellement utilisées.	15 669,38 $
Total						240 000,00 $	261 312,12 $	65 328,03 $	195 984,09 $		195 984,09 $

Louise-Hélène Lefebvre, Directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Ville de Montréal

25 septembre 2018
Date

Rapport annuel

Tableau 3 : Sommes non dépensées dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts au 31 mars 2018

Subvention octroyée 2017-2018	80 000,00 $
− **Dépenses 2017-2018**	195 984,09 $
+ **Report des années antérieures**	160 000,00 $
= **Solde**	44 015,91 $

Louise-Hélène Lefebvre, Directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Ville de Montréal

25 septembre 2018
Date

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Subvention du Ministère des forêts, de la faune et des Parcs
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
Dépenses réelles au 24 septembre 2018

Communication, sensibilisation et interprétation	**20 274,34 $**
Plan d'action de valorisation des frênes montréalais	**142 389,44 $**
Services professionnels, techniques et autres	**98 648,34 $**
Total	**261 312,12 $**

Yves Courchesne, Directeur de service finances et trésorier
Ville de Montréal

2018/12/05
Date

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Subvention du Ministère des forêts, de la faune et des Parcs
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
Détails des dépenses réelles au 24 septembre 2018

I. Communication, sensibilisation et interprétation

Fournisseur	Description	Montant
CENTRE DE LA MONTAGNE	Accorder un contrat de service au Centre de la montagne pour les service de communication et d'interprétation dans le cadre du projet des travaux d'abattage et de plantation dans les parcs du Mont-Royal et Tiohti:ke Otsirà'kehne 17-1875	15 654,79 $
Temps Annie Allard	32 heures remunérées à 50,49$/heure, indexé (Professionnel - convention collective échue)	1 757,38 $
Temps François comeau	Salaire hebdomadaire indexé (Professionnel - convention collective échue)	2 862,17 $
Total Communication, sensibilisation et interprétation		**20 274,34 $**

II. Plan d'action de valorisation des frênes montréalais

Rubrique	Description	Montant
Salaire 2017 - chargé de projet	Du 1er janvier au 31 décembre 2018	109 716,59 $
Salaire 2018- Chargé de projet	Du 1er janvier au 31 mars 2018	24 416,69 $
Charges sociales 2018	Chargé de projet, annie Allard et François Comeau - Taux budgété	8 256,16 $
Total Plan d'action de valorisation des frênes montréalais		**142 389,44 $**

III. Services professionnels, techniques et autres

Fournisseur	Description	Montant
9165-5183 QUEBEC INC.	Article ; Accorder un contrat d'exécution pour le débitage en planches, de 180 billes de frênes - Contrat 17-6011	8 094,54 $
9166-2148 QUEBEC INC.	Article ; Octroyer un contrat de services techniques à 9166-2148 Québec Inc. pour l'abattage de frênes dépérissants et le débardage avec cheveaux dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne pour une somme de 22 995 $ TTC. AO # 18-6220.	20 892,51 $
BOIS EXPANSION INC.	Article ; Contrat pour le dégauchissage et le rabotage d'un lot de 5 075 PMP de planches de frênes torréfié (17-6114)	6 147,02 $
BOO! DESIGN INC.	Article ; Documents de présentation de la valorisation des matières ligneuses_PADF	446,20 $
FPINNOVATIONS	Article ; (16-1753) Accorder un contrat de services professionnels à FPInnovations, pour financer une étude comparative de la résistance de bois de frêne torréfié au vieillissement.	12 283,54 $
PUROLATOR COURRIER LTEE	Article ; Envoie de bois pour Valorisation	37,82 $
TORREFACTION PLUS	Article ; Séchage et la torréfaction	4 648,92 $
BOIS PUBLIC	Article ; Sciage des billes de frênes excédentaires au site CESM. Bloc de 10 h pour valoriser environ 50 billes.	1 784,79 $
LES SCIURES JUTRAS INC.	Article ; Location d'un broyeur et d'un équipement de chargement avec opérateurs_18-6249	19 107,72 $
PLANT PRODUCTS	Article ; Pots NS C600 Custom noir 105/pqt	1 423,95 $
SCOTTS CANADA LTEE	Article ; Terreau agromis, frais de transport inclus, AGRN7-V	1 225,47 $
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	Article ; Disque de coco 21 cm (8 1/4") 344/caisse	855,86 $
BOIS PUBLIC	Article ; 1er versement de 10850 $ pour la transformation d'environ 150 billots	10 850,00 $
BOIS PUBLIC	Article ; CE18 0520_1184107005_2e versement-10850 $ - Transformation d'environ 150 billots	10 850,00 $
Total Services professionnels, techniques et autres		**98 648,34 $**

Total des dépenses	**261 312,12 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1188144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018. Approuver le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021. Autoriser une dépense de 481 857,36 $ taxes incluses. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente. Approuver les recommandations à ces fins.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente PADF 2018-2021.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
31 JAN. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DE DÉLÉGATION

concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

dans la région de Montréal

ENTRE :

LE MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, monsieur Pierre Dufour, pour et au nom du gouvernement du Québec;

ci-après désigné le « MFFP »;

ET :

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Valérie Plante, mairesse, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution en date du 28 février 2019 dont copie est jointe à la présente entente;

ci-après désignée le « Délégataire ».

Le « MFFP » et le « Délégataire » étant ci-après collectivement désignés les « parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les MRC et agglomérations et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population;

ATTENDU QUE l'article 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à un conseil de bande d'une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un autre organisme, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3° de l'article 12 de cette loi;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite déléguer au Délégataire une partie de la gestion du PADF;

ATTENDU QUE le Délégataire fait partie de la même région administrative et souhaite se voir déléguer la gestion du PADF;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite à la présente entente est réputée nulle et sans effet.

Dans le cas où une clause ou une partie de la présente entente serait déclarée invalide, illégale ou autrement non exécutoire à la suite d'une procédure judiciaire, il est convenu que le reste de la présente entente continuera d'avoir plein effet et de lier les parties.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de déléguer au Délégataire la gestion du PADF. L'entente détermine également le montant de l'aide financière accordée au Délégataire, en plus de définir les engagements des parties.

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 Engagements du MFFP

Le MFFP s'engage à :

3.1.1 Verser au Délégataire, pour chaque année d'application du PADF, une somme maximale de cent dix mille dollars (110 000 $), selon les modalités suivantes :

- au plus 75 % du montant maximal annuel dans les 60 jours suivant l'approbation par le MFFP de la planification annuelle (annexe 4 du cadre normatif) déposée par le Délégataire;

- au plus 25 % du montant maximal annuel, à la suite du dépôt du registre annuel des projets (annexe 5 du cadre normatif) et du bilan de la planification annuelle (annexe 6 du cadre normatif), par le Délégataire et de son acceptation, par le MFFP.

3.1.2 Effectuer le suivi du montant résiduel déjà versés au Délégataire totalisant 44 015,91 $, lequel montant provient des sommes non engagées et non dépensées de l'entente du PADF 2015-2018.

3.1.3 Analyser et approuver la planification annuelle, le registre annuel des projets ainsi que le bilan de la planification annuelle en respect du cadre normatif.

3.1.4 Rencontrer le Délégataire afin d'approuver le registre annuel des projets au plus tard 60 jours après l'acceptation par le MFFP de la planification annuelle.

3.1.5 Transmettre au Délégataire, tout autre document de soutien requis pour la mise en œuvre du PADF, le cas échéant.

3.1.6 Offrir l'accompagnement, au Délégataire pour la mise en œuvre et la reddition de comptes du PADF.

3.1.7 Appliquer les dispositions prévues au cadre normatif du PADF joint à la présente entente.

3.2 Engagements du Délégataire

Le Délégataire s'engage à :

3.2.1 Gérer le PADF sur le territoire de sa région administrative, soit la région administrative de Montréal, respecter les dispositions prévues au cadre normatif du PADF, et se conformer aux obligations prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

3.2.2 Créer et coordonner un comité visant à mettre en place le processus de planification annuelle prévue au PADF ainsi qu'un processus de sélection des projets, en vue de la transmission au MFFP par le Délégataire de la planification annuelle, du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle.

3.2.3 Transmettre au MFFP pour la première année d'application du PADF, la planification annuelle dans les 60 jours suivant la signature de la présente entente.

3.2.4 Transmettre au MFFP pour les années subséquentes du PADF, la planification annuelle dans les 60 jours suivant la confirmation, par le MFFP, du montant annuel accordé au Délégataire.

3.2.5 Valider et approuver au moyen de la signature du Directeur gestion des parcs et biodiversité du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports du Délégataire, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif.

3.2.6 Pour chacune des années d'application du PADF, rencontrer le MFFP pour lui déposer le registre annuel des projets au plus tard 60 jours après l'acceptation par le MFFP de la planification annuelle.

3.2.7 Pour chacune des années d'application du PADF, transmettre au MFFP, au plus tard en juin de chaque année, le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour l'ensemble des activités réalisées sur le territoire d'application de l'entente pour la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année du programme faisant foi que les sommes versées par le MFFP ont bien été utilisées en conformité avec la présente entente. Cette version du registre annuel des projets doit être signée par le Directeur gestion des parcs et biodiversité du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports du Délégataire ainsi que par le Directeur du service des finances et trésorier.

3.2.8 Pour chacune des années d'application du PADF, s'assurer que l'aide financière accordée a été utilisée de façon diligente par cette dernière et qu'elle a servi exclusivement à rembourser les dépenses admissibles associées à la réalisation de l'intervention pour laquelle elle a été octroyée.

3.2.9 Transmettre au MFFP toute information qu'il peut requérir relativement à la gestion du PADF sur le territoire d'application de la présente entente.

4. TERRITOIRE D'APPLICATION

Le territoire d'application de la présente entente est défini à l'article 3.2.1 de celle-ci.

5. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2021.

6. RÉSILIATION

Si le Délégataire est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, le MFFP se réserve le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente entente.

Pour ce faire, le MFFP doit transmettre par messager ou courrier recommandé un avis de résiliation écrit au Délégataire énonçant le motif de résiliation. Le Délégataire aura 30 jours ouvrables, à compter de la date de réception de cet avis pour y remédier à défaut de quoi, l'entente est résiliée de plein droit.

Advenant la résiliation, le Délégataire s'engage à rembourser au MFFP tout solde sur les montants qui leur ont été versés, mais pas encore dépensés. Ce solde doit être remboursé au MFFP dans un délai de 30 jours suivant la date de résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte à la condition qu'elles aient été faites dans le but de réaliser les projets et les activités visées par la présente entente.

OT

7. VÉRIFICATION

Les contributions versées découlant de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par un représentant dûment mandaté par le MFFP. Ce représentant du MFFP pourra être chargé de procéder, chez le Délégataire, à une vérification des dépenses faisant l'objet de la présente entente, de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'il juge utiles à cette vérification et en tirer des copies, le cas échéant.

Elles peuvent également faire l'objet d'une vérification par le Vérificateur général en vertu de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01) ou par le Contrôleur des finances en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01).

8. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut pas changer la nature de la présente entente et elle en fait partie intégrante.

9. UTILISATION DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

9.1 Accès à la base de données géographiques

Le Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT) est une base de données géographiques comprenant toute l'information nécessaire à la planification et à la gestion du territoire. Le Délégataire peut avoir accès au SIGT en transmettant une demande par courriel à la direction générale sectorielle de sa région.

9.2 Modèle d'entente portant sur le partage d'informations géographiques

Si le Délégataire a besoin de données géographiques qui ne sont pas disponibles dans le SIGT, mais que le MFFP possède, il peut lui en faire la demande. Pour que ces données lui soient transmises, le Délégataire doit conclure une entente de partage d'informations géographiques avec le MFFP. Une telle entente de partage permet au Délégataire de bénéficier de données géographiques existantes et au MFFP d'avoir accès à la mise à jour des données si une telle mise à jour était nécessaire.

10. COMMUNICATIONS

Tous les avis ou documents exigés en vertu de la présente entente doivent être donnés par écrit et être transmis par messager ou par courrier recommandé aux coordonnées suivantes :

Pour le MFFP :

Monsieur M. Carl Patenaude-Levasseur, directeur général sectoriel par intérim
Direction générale du secteur Métropolitain et Sud
545, boulevard Crémazie Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Pour le Délégataire :

Monsieur Jean-Philippe Détolle, directeur
Direction gestion des parcs et biodiversité
Service des grands parcs, du mont Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, Pavillon Duke, 4e étage — Bureau 4122
Montréal (Québec) H3C 0G4

Tout changement d'adresse ou de représentant de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis aux autres parties.

11. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie.

12. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les parties reconnaissent que le MFFP ou ses représentants identifiés à l'article 10 peuvent annoncer, conjointement avec le Délégataire, les détails de l'entente et son financement, notamment :

- le nom des parties et des autres intervenants;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de l'entente et le territoire d'application;
- le budget total de l'entente.

Les parties s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente entente.

Les parties s'engagent à assurer leur visibilité, lors de toute activité de communication relative à l'entente, aux récipiendaires de l'aide financière et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les parties acceptent que leurs représentants et les autres intervenants participent à toute cérémonie officielle concernant l'entente ainsi que lors des annonces ou présentations publiques des projets qui découlent de l'entente. À cet égard, les parties doivent être informées, par écrit, au moins dix jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

13. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), aucun engagement financier du gouvernement du Québec ne peut être pris et n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris.

L'enveloppe annuelle peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes aux fins de la mise en œuvre des activités prévues au PADF.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différends découlant de la présente entente, les parties conviennent de tenter, de bonne foi, de le régler. Si les parties ne réussissent pas à le régler par la négociation, elles conviennent de considérer le recours à la médiation. Les parties assumeront à parts égales les frais de médiation, le cas échéant.

15. SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses de l'entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :

PIERRE DUFOUR Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs	Date
VALÉRIE PLANTE Mairesse Ville de Montréal	Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018. Approuver le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021. Autoriser une dépense de 481 857,36 $ taxes incluses. Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 $ selon les modalités décrites dans l'entente. Approuver les recommandations à ces fins.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

190130uhenaza ai_GDD1188144001_Subvention MFFP - Projet PAD.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 5148725597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1188207001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé
d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-01-24 14:28

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188207001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après " AccèsLogis Québec"), l'organisme Sidalys a soumis un projet impliquant la démolition et la reconstruction d'un immeuble résidentiel vétuste. Le projet permettra de réaliser 15 chambres et des espaces communautaires.
Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $ proviendra, avec l'accord de l'arrondissement de Ville-Marie, du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.
CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la

Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projet résidentiel afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Le coût pour la démolition et la reconstruction de l'immeuble s'élève à 1 986 270 $ (taxes non incluses). À ce montant, s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 2 805 862. Malgré les subventions de base et additionnelle prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis; il demeure un manque à gagner évalué à 379 250 $.
La subvention exceptionnelle, qui ne pourra dépasser 496 160 $, sera ajoutée au montage financier du projet. Ce qui permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

· Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance;
· le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en août 2017;
· la SHQ a émis un engagement définitif pour ce projet le 14 janvier 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent
sommaire;
· l'arrondissement de Ville-Marie est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention exceptionnelle maximale de 496 160 $ sera assumée en totalité par le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie. Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour cet arrondissement, de la somme de 4 629 426 $ au 31 décembre 2018.
L'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.
La subvention exceptionnelle maximale de 496 160 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme Accès Logis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 10 770 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment. La membrane de la toiture doit être de couleur blanche ou avoir un indice de réflectance solaire d'au moins 78. Les stationnements pour vélos sont également prévus, afin d'inciter les locataires à l'utilisation du vélo et du transport collectif.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus

largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. L'organisme Sidalys vient en aide à des personnes vulnérables, en risque d'itinérance et atteintes du VIH. La concrétisation de ce projet viendrait assurer la continuité de ces services pour les années à venir puisque le bâtiment actuel est en très mauvais état : son utilisation est compromise par son niveau de détérioration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : avril 2019
Début des travaux : mai 2019
Occupation des bâtiments : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-13

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585
Télécop. :

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-01-24

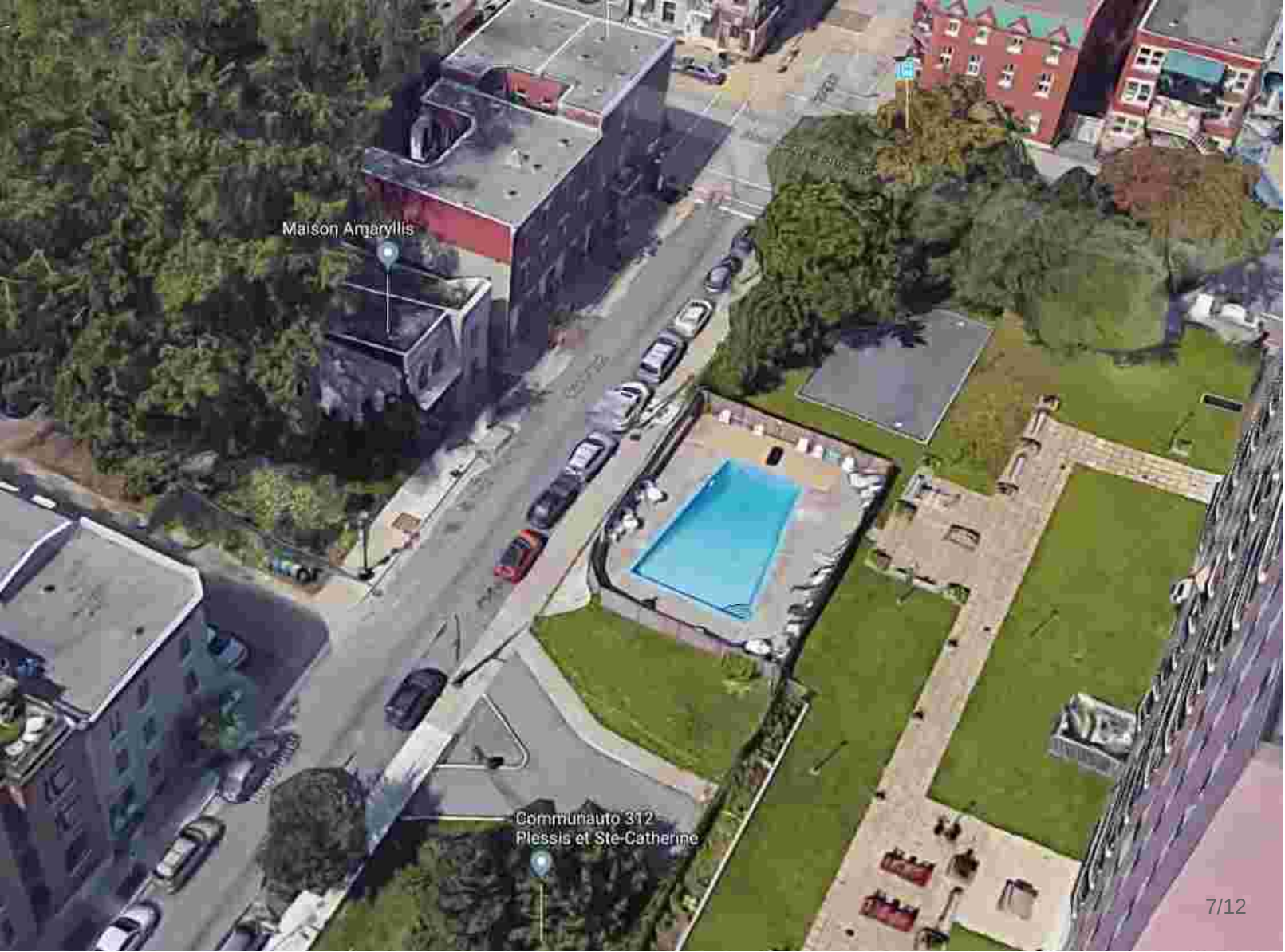
Maison Amaryllis
Communauto 312
Plessis et Ste-Catherine

Google
Date de l'image : août 2017 © 2019 Google Canada Conditions Signaler

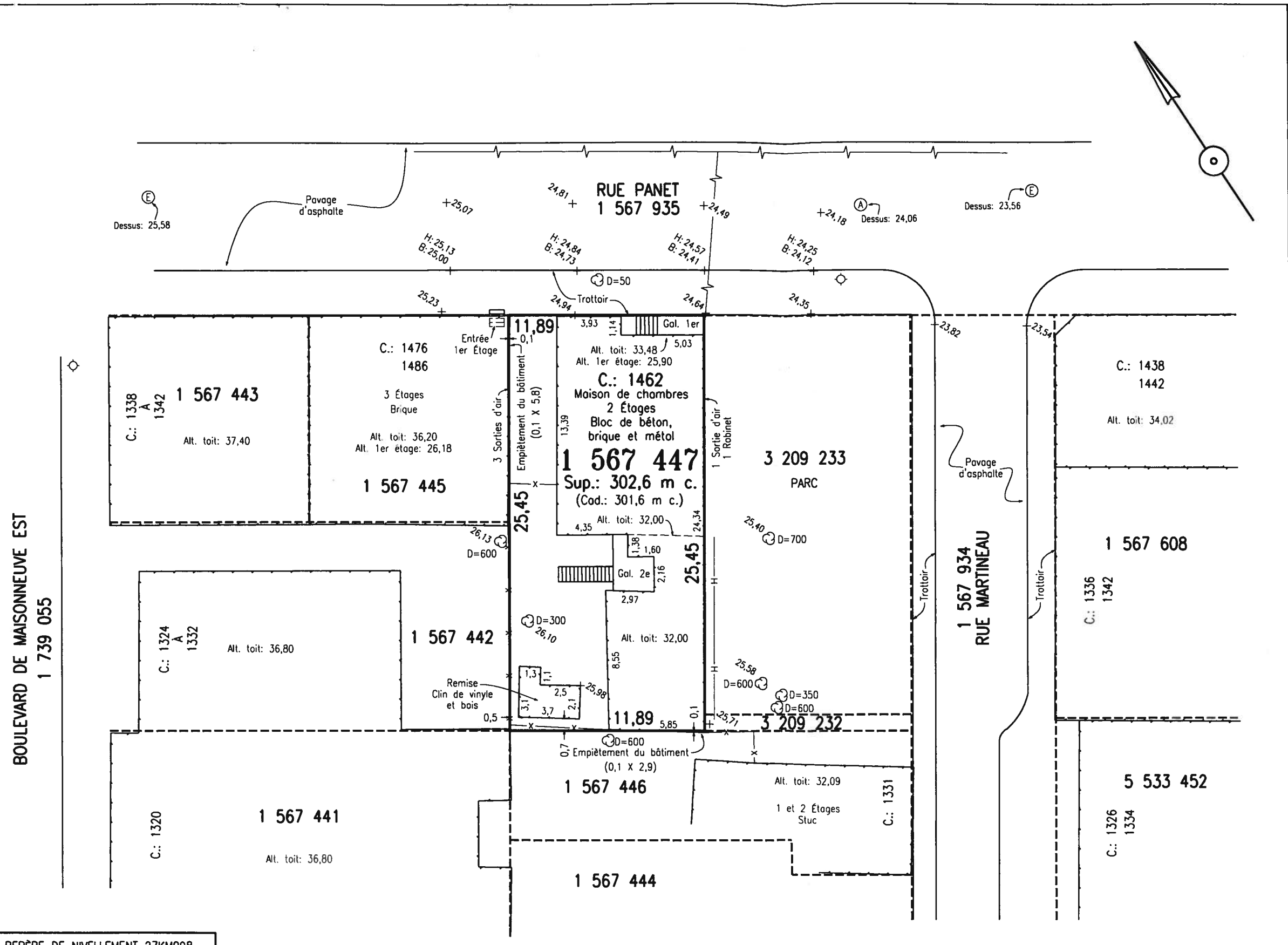

REPÈRE DE NIVELLEMENT 27KM098
À l'intersection de la rue de la Visitation
et du boulevard De Maisonneuve Est
ALTITUDE: 25,987 m N.M.M.
Date de la publication 1er janvier 1968

LÉGENDE

ARBRE	BORD BOISÉ
BORNE-FONTAINE	CÂBLES AÉRIENS
HAUBAN	CLÔTURE
LAMPADAIRE	FOSSÉ
POTEAU	HAIE
PUISARD	LIMITE DE TALUS
REGARD	LIGNE DE LOT
REPÈRE D'ARPENTAGE	LIMITE DE PROPRIÉTÉ
VALVE D'EAU	REGARD ÉGOUT / REGARD AQUEDUC

NOTES:

+ 24,18 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES N.M.M.

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

D=700 INDIQUE LE DIAMÈTRE DES ARBRES EN MILLIMÈTRES

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

CERTIFICAT DE LOCALISATION ET TOPOGRAPHIE

LOT(S)	1 567 447
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLE-MARIE
ÉCHELLE	1=250 SI
RECHERCHES	19 DÉCEMBRE 2016
TERRAIN	13 DÉCEMBRE 2016
DESSIN	1409-70

COPIE CONFORME LE 22 DEC. 2016

MONTRÉAL LE 21 DÉCEMBRE 2016

Signé numériquement par:
Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 13640 DOSSIER : 1612-14

MARTIN GASCON 2409 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188207001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 $, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1188207001 SMVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteur
Natalie Bouchard
Conseillère en gestion- Finances
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Mathieu PERRIER
Cef de division
Tél : 514 868-3410

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1183983001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cent dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes.

Il est recommandé :
1 - d'autoriser une contribution de soixante huit mille cinq cent dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes.

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 16:37

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183983001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cent dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal signait en juin 2017 une entente de partenariat d'une durée de 3 ans avec le consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques Ouranos. Le consortium Ouranos est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'acquérir et de développer des connaissances sur les changements climatiques, leurs impacts, ainsi que les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

L'objectif de ce partenariat est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins que l'agglomération de Montréal a pour se préparer à répondre au climat changeant. Cette collaboration se veut un levier pour l'innovation par la mise en place d'initiatives de recherche-action, par le développement de l'expertise climatique municipale et par le partage de connaissances qui outilleront l'agglomération de Montréal afin de mieux répondre aux enjeux climatiques.

L'équipe des Changements climatiques et des Projets spéciaux de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement est mandatée pour coordonner le partenariat et s'assurer que les enjeux auxquels l'agglomération doit faire face trouvent écho dans des projets de recherche-action novateurs. La première année de partenariat a mené à l'élaboration d'une programmation reflétant les besoins des Services, des arrondissements et des Villes liées. Elle se traduit par le développement de projets

d’adaptation aux changements climatiques sur le territoire montréalais dont la mise sur pied du projet Labo Climat Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0274 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 $, taxes incluses et de 300 000 $ en nature.
CG15 0780 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

DESCRIPTION

Le projet Labo Climat Montréal
Le projet Labo Climat Montréal vise la mise sur pied d'une démarche de laboratoire vivant dont l'objectif est d'accroître la prise en compte des enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification, de conception et de développement de projet d'aménagement urbain sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Le projet est développé dans le contexte où les effets des changements climatiques se font déjà sentir sur l'île de Montréal et nécessitent qu'on porte un regard différent sur les projets urbains. Que ce soit la transformation, la requalification ou le développement d’une partie de la ville ou d’un quartier, les approches d’aménagement qui visent la redéfinition de l’espace et la création de milieux de vie de qualité et durables nécessitent que nous tenions compte des nombreux enjeux climatiques.

La création du Labo Climat Montréal en adaptation aux changements climatiques est une démarche de cocréation pour la recherche et la mise en œuvre de solutions d’adaptation. Cette démarche qui implique plusieurs services dont celui de l'Urbanisme et de la mobilité et plus particulièrement la Division de l'aménagement et du design urbain ainsi que l'arrondissement de Lachine, consiste à analyser sur la base d’un projet bien précis, un processus de planification afin de voir comment l’adaptation aux changements climatiques peut s’intégrer dans les différentes étapes de développement d’un projet urbain. C’est donc, à travers le projet de requalification du secteur Lachine-Est que le projet Labo Climat Montréal sera développé. Le secteur de Lachine-Est a été choisi comme site puisque les 50 hectares à requalifier représente un laboratoire idéal pour le projet et que l'exercice de planification en cours s'inscrivait bien avec le calendrier de la programmation des projets de recherche-action à mener dans le cadre de l'entente Ville de Montréal et Ouranos.

Le projet vise à explorer des approches différentes qui favorisent l’apprentissage, l’innovation et la concertation des acteurs impliqués (élus, employés municipaux, consultants, promoteurs, groupes de citoyens et autres usagers, etc.). Le laboratoire permet d’aller plus loin dans la définition des activités de conception et de développement, de découvrir de nouvelles approches et d’expérimenter des pratiques pour faciliter le décloisonnement des expertises. En partant des pratiques existantes, puis en favorisant les échanges et les interactions entre les parties prenantes pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques tout au long des différentes phases du cycle de vie du projet urbain, le laboratoire vivant sur le climat questionne le pilotage complexe d’un projet urbain, vise à susciter l’émergence d’idées innovantes et formaliser des pratiques dans ce domaine. L’approche recherche-action cherchera à favoriser la collaboration d’acteurs multidisciplinaires pour définir et développer ensemble de nouvelles pratiques pour la planification de projets de développement urbains.

Le projet Labo Climat Montréal, inscrit comme un projet phare dans la programmation du

partenariat a été adopté par le comité directeur Ville de Montréal et Ouranos en juin 2017. Cinq équipes de chercheurs ont été invitées à répondre à un appel à manifestation d'intérêt en présentant un pré-projet (proposition-brève). C'est au terme d'une évaluation qui s'est déroulée en août 2018 où l'Arrondissement Lachine, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'environnement ont participé que le groupe de recherche de l'Institut national de recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société de l'Université du Québec (INRS-UCS) et Réseau Ville Régions Monde (VRM) a été choisie pour mener à bien ce projet. L'équipe de chercheurs a déposé le 10 janvier 2019 une proposition détaillée qui fait l'objet d'un processus d'évaluation scientifique par le consortium Ouranos.

Le projet s'échelonnera initialement sur une période d'environ 18 mois. Il implique la collaboration et la participation des équipes visées par la planification et la réalisation du projet urbain de Lachine-Est qui développeront avec l'aide des chercheurs de nouvelles pratiques de planification de projets intégrant l'adaptation aux changements climatiques. Cette contribution en nature se traduira par la participation des employés à des entretiens, des rencontres et des ateliers qui seront tenus pour la bonne marche du projet.

Différents livrables sont prévus afin d'assurer le transfert des connaissances, dont des fiches techniques sur les enjeux et les pratiques (mobilité, gestion de l'eau et infrastructures vertes), une plateforme d'échanges, la présentation de la démarche et des résultats et des recommandations sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le processus de développement de projet urbain.

p.j.: Proposition détaillée Labo Climat Montréal et annexes
Procédure d'évaluation des projets de recherche Ouranos

Addenda (entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos - CG 17 0274)

Le développement du projet Labo Climat Montréal demande des sommes supplémentaires à celles prévues dans l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos. La somme demandée s'ajoute au montant prévu pour l'année 2018-2019 et sera payable en un versement de soixante huit mille cinq cent dollars (68 500$) plus taxes suivant la réception par la Ville de Montréal d'une facture d'Ouranos.

p.j.: Addenda 1 - Entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc.

JUSTIFICATION

Afin de mettre sur pied le Labo Climat Montréal, la Ville de Montréal doit verser à Ouranos la somme de soixante huit mille cinq cent (68 500$). Le montant demandé est nécessaire pour poursuivre la phase de développement et permet le démarrage rapide du projet sans attendre le financement de fonds de recherche qui pourrait retarder ou compromettre le projet. Cette somme assure la viabilité du projet Labo Climat Montréal qui doit s'insérer dans la phase de démarrage du projet Lachine Est, identifié comme un des secteurs prioritaires à transformer sur le territoire. Cet argent permettra non seulement de mettre en place un projet unique mais également de répondre à l'engagement que la Ville a fait en signant l'entente de partenariat avec le consortium Ouranos.
Ouranos complétera le budget alloué au projet en versant une somme de soixante huit mille cinq cent dollars (68 500$) plus taxes. L'organisme assume la qualité scientifique et le bon déroulement de chaque étape du projet. Il veille à ce que les sommes versées soient utilisées aux fins prévus et que tous les livrables soient déposés selon les calendriers de travail présentés et approuvés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La bonne marche du projet qui se déroulera sur 18 mois tel que présenté dans la proposition détaillée nécessite un budget de 298 937 $ dollars, incluant les espèces et les contributions en nature.
Le montant versé par la Ville de Montréal, soit la somme de soixante huit mille cinq cent dollars (68 500$) plus taxes sera priorisée à même le budget du Service de l'environnement et sera assumée à 100% par l'agglomération. La contribution en nature de la Ville de Montréal a été évaluée à vingt-sept mille dix dollars (27 010$).

Le versement sera effectué sur présentation d'une facture d'Ouranos à la Ville de Montréal après approbation de la proposition détaillée par le comité d'experts scientifiques d'Ouranos et sa direction générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos vise la mise en place de projets de recherche-action qui s'inspirent des principes de développement durable et contribuent aux objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Labo Climat Montréal s'inscrit dans la programmation de projets menés dans le cadre de l'entente de recherche-action Ville de Montréal et Ouranos.

- Il vise à aider les décideurs à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le développement de projets urbains;
- Il se veut la rencontre entre la science et la pratique pour répondre à des enjeux auxquels l'agglomération doit faire face;
- Il vise à favoriser le partage et développer les expertises municipales, faciliter la circulation des connaissances et des données;
- Il s'inscrit dans la mise en oeuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agglomération de Montréal 2015-2020;
- Et concrétise les engagements que l'agglomération a prise à l'égard de la lutte aux changements climatiques.

Si la demande était refusée, le projet Labo Climat Montréal sera compromis et la Ville de Montréal ne sera pas en mesure de répondre aux objectifs qu'elles s'est données dans le cadre de sa programmation et de son entente avec Ouranos.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les projets développés dans le cadre de l'entente Ville de Montréal et Ouranos comportent un volet "transfert des connaissances et valorisation des résultats".
Une stratégie de communication sera élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Évaluation de la performance globale et de la qualité scientifique du projet un comité d'experts scientifiques et par la direction générale d'Ouranos - février 2019;

1. Autorisation de la contribution et approbation de l'addenda par le comité exécutif - 13 février 2019;
2. Autorisation de la contribution et approbation de l'addenda par le conseil municipal - 25 février 2019;
3. Autorisation de la contribution et approbation de l'addenda par le conseil d'agglomération - 28 février 2019;

4. Participation de l'équipe de chercheurs du Labo Climat Montréal à la consultation publique de l'OCPM - février/mars 2019;
5. Début du projet - mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Lise BERNIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy GIGUERE
Conseiller en planification

Tél : 280-4423
Télécop. : 280-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-08

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 280-6777

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2019-02-01

Proposition détaillée

1 - TITRE : Labo Climat Montréal

2 - Thématique

	Agriculture, pêches et aquaculture commerciales		*Écosystèmes & biodiversité*		*Énergie*	X	*Environnement bâti*
	Environnement maritime		*Environnement nordique*		*Ressources forestières*		*Gestion de l'eau*
	Santé		*Simulations et analyses climatiques*		*Scénarios et services climatiques*		*Tourisme*

3 - Équipe de travail

3.1 Responsable du projet et équipe de chercheurs

Nom	**Sophie L. Van Neste**
Affiliation	Professeure-chercheure, INRS Centre Urbanisation Culture Société
Expertise	Action collective sur l'environnement urbain, la mobilité durable, la transition climatique urbaine; participation et engagement politique; rapport à l'espace.
Courriel	SophieL.VanNeste@ucs.inrs.ca
Téléphone	514-499-4042

ÉQUIPE

La proposition du Labo Climat Montréal est une proposition d'équipe : une équipe de chercheurs qui se distingue par sa position à la croisée de l'aménagement urbain et des sciences sociales. Multidisciplinaire, elle est forte d'un réseau de partenaires, ancré dans le réseau Villes Régions Monde, et d'une expertise solide sur les questions de dynamiques urbaines, d'aménagement, d'infrastructures, de gouvernance, de planification et de transformation des pratiques. La responsable de l'équipe, Sophie L. Van Neste, mène des recherches comparatives sur l'action publique et l'action collective urbaine pour une transition énergie-climat, notamment sur les leviers de la mobilité durable, des infrastructures et, plus récemment, de la densification. Elle se spécialise aussi sur la construction sociale, dans de nouvelles situations d'action publique et collective, de discours et concepts d'intervention sur l'environnement, et leur arrimage avec le territoire (voir CV en Annexe 2). Appuyée par la coordination logistique de VRM et les ressources de l'INRS, elle a rassemblé une équipe multiuniversitaire et multidisciplinaire à même de répondre aux défis d'un laboratoire vivant sur l'adaptation urbaine aux changements climatiques (les biographies des chercheurs membres de l'équipe sont présentés dans l'Annexe 1). Dans cette équipe figurent notamment Geneviève Cloutier qui est une pionnière de l'étude des expérimentations sur l'adaptation aux changements climatiques au Québec, surtout en contexte urbain, Dominic Lapointe qui a mis en place les premiers *Living Labs* sur l'adaptation aux changements climatiques, à Rivière-du-Loup et dans les Laurentides, et Sylvain Paquette dont les travaux et recherches partenariales renouvellent les approches de caractérisation socioculturelle des paysages au profit de démarches de coconstruction de visions stratégiques d'aménagement des territoires. À ces expertises s'ajoutent celles sur la résolution de problèmes urbains par des solutions d'aménagement et d'infrastructures, avec les travaux de Michel Rochefort sur la réglementation et la planification stratégique en urbanisme, de Danielle Dagenais sur les infrastructures vertes et de Sophie Duchesne sur la gestion des eaux pluviales (voir liste de publications dans les références). Nous nous distinguons aussi par notre expertise en sciences sociales, qui s'avère essentielle à l'analyse des pratiques d'adaptation aux changements climatiques (sur les méthodologies de *Living Lab*, sur l'analyse des réseaux et de discours, l'animation et l'analyse d'ateliers et de groupes de discussion, la conduite d'entretiens, etc.). Les chercheurs membres de l'équipe ont de plus une expertise en gestion de la recherche ainsi qu'en réalisation de mandats faits pour le compte de différents organismes publics (Dagenais, Paquette, Poitras, Rochefort). En somme, notre équipe se démarque par son expertise multidisciplinaire sur les dynamiques et pratiques urbaines, combinée à une expérience de recherche-action sur l'adaptation aux cc. Nous avons ainsi développé une capacité à la fois à mobiliser les acteurs des projets urbains et à étudier leurs pratiques en transformation.

3.2 Partenaires

Organisation	*Rôle dans le projet*
Réseau Villes Régions Monde (VRM)	Coordination, mise à disposition du réseau (65 chercheurs et 15 partenaires) et des outils de diffusion et de mobilisation des connaissances (liste de diffusion, balados et capsules thématiques, Rencontres VRM), design graphique.
Institut national de recherche scientifique (INRS); Centre Urbanisation Culture Société (UCS)	Chercheurs membres de l'équipe (Sophie L. Van Neste, Claire Poitras, Sophie Duchesne), contribution financière aux bourses étudiantes, locaux, contribution pour l'entretien de la plateforme numérique, services professionnels, administration et gestion.

Département d'études urbaines et touristiques, UQAM	Chercheurs membres de l'équipe (Dominic Lapointe, Michel Rochefort), collaboration à la diffusion et au transfert de connaissances.
Centre de recherche en aménagement et développement de l'U. Laval (CRAD)	Chercheurs membres de l'équipe (Geneviève Cloutier), collaboration à la coordination, à la diffusion et au transfert de connaissances.
Chaire en paysage et Environnement de l'U. de Montréal (CPEUM)	Chercheurs membres de l'équipe (Sylvain Paquette et Danielle Dagenais); Accès à l'espace-laboratoire de la CPEUM dédié au travail collaboratif, avec outils d'enregistrement, de visionnement et écrans tactiles, financé par la Fondation canadienne de l'innovation.

3.3 Utilisateurs et bénéficiaires potentiels des résultats

- Les professionnels impliqués dans l'encadrement, le montage et l'exécution des projets urbains seront les premiers utilisateurs des résultats. Cette démarche "vivante" leur offrira une occasion de décortiquer leurs pratiques et mieux comprendre celles de leurs collègues et vis-à-vis (entre domaines d'intervention municipaux et avec les acteurs externes). Cela permettra de clarifier le vocabulaire commun, les objectifs et les difficultés avec les partenaires du projet urbain, les techniciens et les promoteurs immobiliers, ainsi qu'avec les élus, afin de faciliter l'identification de pratiques simples, accessibles et qui contribuent au renforcement de l'adaptation.
- L'intégration progressive des autres acteurs, intervenants, OBNL et résidants, permettra également, à des moments clés de la réflexion, d'entendre un plus large public sur les visions du territoire et des choix concrets en matière d'adaptation aux cc. Ceci vise, d'une part, à ce que les changements de pratiques et d'aménagements touchent non seulement aux aspects techniques et organisationnels, mais tiennent comptent des besoins et aspirations sociales et communautaires visant l'espace du quartier.
- De plus, la démarche et ses résultats seront d'intérêt pour la communauté de chercheurs d'ici et d'ailleurs. Non seulement cette démarche permettra-t-elle d'évaluer une formule méthodologique, mais elle ciblera en plus des enjeux de recherche à approfondir, qui seront utiles pour les responsables de la programmation d'Ouranos.
- Enfin, les résultats seront utiles à la collectivité montréalaise et, plus largement, à la collectivité québécoise en venant documenter des approches et des outils par lesquels des actions concertées peuvent être mises en oeuvre et contribuer à l'adaptation des milieux aux changements climatiques.

4. Résumé exécutif

La proposition de *Labo Climat Montréal* est une réponse à un appel lancé par la Ville de Montréal et Ouranos pour la mise en place d'un projet de recherche d'inspiration *Living Lab* visant à développer de manière collaborative de nouvelles pratiques de planification de projets urbains intégrant l'adaptation aux changements climatiques (cc), à partir du cas de Lachine Est, un secteur urbain en redéveloppement. Dans leur appel, la Ville de Montréal et Ouranos indiquaient souhaiter que « le laboratoire vivant sur le climat questionne le pilotage complexe d'un projet urbain, vise à susciter l'émergence d'idées innovantes et formaliser des pratiques dans ce domaine ». L'équipe VRM soumet une proposition détaillée endossant cet objectif général, dans une optique d'appropriation professionnelle et sociale des enjeux. Les objectifs spécifiques du Labo Climat Montréal sont d'identifier et d'agir sur les enjeux de coordination et d'expertise, ainsi que sur la clarification des choix d'adaptation au fil de la démarche. Pour ce faire, nous proposons une méthodologie en 3 étapes itératives : comprendre, expérimenter, documenter. 1) Comprendre les pratiques actuelles et leur potentiel de levier ou contrainte pour l'adaptation, les enjeux rencontrés par les professionnels ainsi que le contexte de gouvernance dans lequel le laboratoire vivant se déploie; 2) Expérimenter en intégrant de nouveaux acteurs, expertises, et manières de formuler les enjeux, à différents moments du processus de projet urbain. C'est le coeur de la démarche du laboratoire vivant, qui se décline en 5 ateliers et des échanges sur une plate-forme numérique; 3) La documentation en continu de ces échanges pour assurer l'analyse et le suivi du processus, une réflexivité des chercheurs et praticiens et l'usage des apprentissages faits en cours de route. Au fil de la démarche, l'équipe produira plusieurs livrables servant à nourrir les échanges dans le laboratoire vivant : synthèse des enjeux issus de l'analyse documentaire et des entretiens, analyse de réseaux d'acteurs, fiches techniques sur certains enjeux ciblés, etc. Le résultat principal concerne l'identification des enjeux d'intégration de l'adaptation dans le processus de projet urbain, avec la documentation des expérimentations effectuées pour faire évoluer la coordination des acteurs ainsi que les pratiques et manières de cadrer le projet urbain. Des chercheurs de quatre universités sont impliqués, grâce au partenaire *Villes Régions Monde*, qui les unit et facilite la coordination logistique, et qui contribue en argent (pour les Rencontres VRM et des frais de déplacement) et en nature (liste de diffusion, outils de transfert de connaissances). Le projet implique une demande financière au partenariat d'Ouranos et de la Ville de Montréal de l'ordre de 136 928,10$, avec une contribution financière d'autres sources de l'ordre de 83 798$. L'INRS, l'UQAM et l'Université de Montréal contribuent également en nature par le temps consacré par les chercheurs au projet, par la location gratuite de locaux et de bureaux et l'assistance technique lors des rencontres et, pour l'INRS, par les fonctions de gestion et administration des fonds. L'équipe de chercheurs est dirigée par Sophie L. Van Neste, professeure-chercheure en études urbaines spécialisée sur l'action publique et collective sur l'environnement urbain, notamment dans une perspective de transition climatique. Professeure Van Neste a fait des recherches sur l'action collective et la gouvernance urbaine au Québec, aux États-Unis et aux Pays-Bas. Pour ses recherches elle s'est mérité plusieurs prix d'excellence comme celui de la

Médaille d'or du Gouverneur général du Canada. Ses recherches ont impliqué une diversité de participants publics, citoyens, de la société civile et privés, et ont mobilisé plusieurs des outils prévus pour le Labo Climat. Elle est soutenue par les ressources de son institution (un Institut axé sur la recherche) et du réseau VRM (basé à l'INRS-UCS), ainsi que par une équipe multidisciplinaire de chercheurs très expérimentés dans la réalisation de mandats octroyés par des organisations publiques.

4.2 Abstract

Labo Climat Montreal is a response to a call from Ouranos and the City of Montreal for the launch of a Living-lab inspired approach on climate change adaptation in urban development projects. The co-pilots wish to sponsor a project fostering the collaborative development of planning practices on urban projects that better integrate climate change adaptation. Our *Labo Climat Montreal* proposal endorses this general objective, with additional specific objectives of improving the coordination of actors tied to adaptation in the urban project, identifying lacking expertise and working on making choices for climate adaptation more explicit. To do so, we propose a 3-step process : 1) Understanding existing practices, issues faced for adaptation to climate change in Lachine Est as well as the governance context; 2) Experimenting in a living lab process new types and temporalities of interactions, with the gradual integration of new actors and inputs of information, through 5 workshops and an online platform; 3) Documenting the whole process to ensure its analysis and the transfer of lessons learned. The principal results expected concerns the identification of key issues for the integration of adaptation to climate change in the governance of urban development projects, and the documentation of the experiments made to foster new expertise, coordination, and the evolution of practices.

Researchers from four universities are included, with the support of the network Villes Régions Monde which contributions through logistical coordination, diffusion and knowledge transfer, and in financial support (for Rencontres VRM meeting and travelling expenses). The project implies the financial support from Ouranos and City of Montreal partnership in the order of 136 928,10$, with external contributions summing at 83 798$. INRS, UQAM and Université de Montréal contribute through the professors dedicating time for research and supervision, office and room spaces. INRS is especially involved in the administrative management of funds. The team of researchers is directed by Sophie L. Van Neste, assistant professor in urban studies specialised in collective and public action on the urban environment, particularly in the perspective of climate transition. Professor Van Neste has conducted many research projects on collective action and urban governance in Quebec, the United States and the Netherlands, for which she was awarded prizes such as the Governor-general academic medal. Her work has involved a diversity of participants (public, civil society, citizens, private actors) and has mobilised many of the key tools which will be used in this project. She is supported by the resources of her institution (an Institute dedicated to research), the network VRM (based in INRS-UCS), as the multidisciplinary team of researchers extremely experimented in large mandates, consultancies and research projects.

5 - Contexte et enjeux soulevés

L'adaptation aux changements climatiques (cc) dans les villes comporte des défis multiples. Ces défis sont certes liés à l'incertitude quant aux changements et aux implications précises qu'ils auront sur les sites et territoires, selon leurs vulnérabilités propres. Toutefois, les défis sont aussi liés à la segmentation de l'action publique et au fait que l'adaptation requiert des collaborations multidisciplinaires et transversales aux différents services, professions et mêmes temporalités de l'action publique urbaine (Carter et al. 2015). S'il y a des incertitudes quant aux impacts climatiques précis sur les territoires, c'est surtout l'intégration d'une posture d'adaptation aux cc dans les institutions, les pratiques professionnelles et les pratiques spatiales des citadins qui requiert des apprentissages itératifs ainsi qu'une clarification des enjeux et des choix d'adaptation. Par exemple, les villes mettent de plus en plus de l'avant des solutions "sans regret", c'est-à-dire qui vont améliorer l'adaptabilité des sites aux cc tout en répondant à d'autres besoins, notamment en ce qui a trait aux espaces publics conviviaux et au verdissement (Aylett 2015). Néanmoins, même ces solutions "sans regret" comportent des choix et des priorisations rendant plus ou moins durable et efficace leur intégration dans l'ensemble des infrastructures des sites, en plus d'être plus ou moins adaptés et favorables aux pratiques effectives des usagers (Dagenais et al. 2017, Meerow et Newell 2016). De plus, des recherches comparatives sur l'adaptation urbaine aux cc montrent que les inégalités sociospatiales peuvent très souvent être exacerbées par des choix d'adaptation, ce qui nuit à l'objectif de réduire les vulnérabilités (Anguelovski et al. 2016).

Dans ce contexte, ce projet vise d'abord à documenter les pratiques et enjeux vécus par les professionnels dans leurs interactions, entre eux et avec leurs partenaires du projet urbain en ce qui a trait à l'adaptation aux cc, pour ensuite expérimenter des manières d'intégrer plus explicitement l'adaptation à leurs pratiques. Cette expérimentation vise à faciliter la coordination des acteurs, l'identification d'expertise manquante et la clarification des choix d'adaptation aux cc. Les villes les plus actives en matière d'adaptation ont créé des canaux formels et informels de communication et de coordination entre l'équipe climatique et les autres agences et acteurs sur le territoire (Aylett 2015, Pelling et al. 2008). Cette proposition vise à développer ces liens et mises en relations dans un processus de projet urbain.

Le projet porte sur le secteur de Lachine Est, caractérisé par un fort historique, ainsi que par son potentiel de développement, tout près du canal de Lachine (Poitras et Aubry, 2004). Aujourd'hui, en termes de fonctions urbaines, l'arrondissement de Lachine est sans conteste l'un des plus diversifiés de la région de Montréal. Le secteur a des atouts urbanistiques dont le canal, des parcs et une nouvelle gare de train de banlieue dont on prévoit développer les abords dans l'esprit du Transit Oriented Development. Déjà, les questions soulevées lors du Forum citoyen sur Lachine Est et en

réaction aux annonces d'un des promoteurs immobiliers traitent d'enjeux liés à l'inclusion sociale et à la forme de développement à privilégier. Il en va de même pour les choix d'aménagement et de cadre bâti offrant une meilleure adaptation du site à certains impacts des changements climatiques, dont l'adaptation à l'augmentation des températures, par des infrastructures vertes et la minimisation des îlots de chaleur, et l'adaptation à l'augmentation de l'intensité des précipitations extrêmes par une gestion plus durable, à la source, des eaux pluviales.

Dans la période anticipée du *Labo Climat Montréal* (printemps 2019 à automne 2020), le processus de gestion de projet pour Lachine Est aura déjà complété sa phase de justification, et sera à cheval entre les phases de démarrage et de planification. Lors d'une rencontre tenue le 27 novembre 2018 avec l'équipe de projet urbain Lachine Est, il nous a été présenté les documents et les études attendus à chacune de ces phases, de même que le contexte dans lequel le projet Lachine Est se situe. À partir des informations obtenues lors de cette rencontre, *deux premiers groupes d'enjeux* ont déjà été identifiés par l'équipe, enjeux sur lesquels il semble y avoir des opportunités de réflexion et d'intégration accrue de l'adaptation aux cc. Par ailleurs, les différents enjeux et préoccupations associés à l'adaptation aux cc pour le projet Lachine Est se préciseront tout au long de la démarche. Ainsi, c'est une des retombées souhaitées du Labo Climat Montréal que d'identifier ces enjeux et opportunités d'intégration de l'adaptation dans le processus de projet urbain.

2 premiers groupes d'enjeux dans le projet Lachine Est

a) Infrastructures vertes

L'obligation de réaliser de nouvelles infrastructures pour la gestion de l'eau dans le secteur fournit l'opportunité d'arrimer les infrastructures d'eaux pluviales (en sous-sol et surface) avec les choix d'aménagement et de verdissement du secteur, et du canal Lachine adjacent (VdM 2018). Pour assurer cette mise en relation entre la gestion des eaux pluviales, les aménagements et les infrastructures vertes sur une base territoriale, il y a déjà des expertises en place et de nouvelles pratiques en démarrage, dans lesquelles l'adaptation aux changements climatiques pourrait prendre une place importante. Les exigences de verdissement et d'espaces à réserver aux fins de parcs, dans un contexte de haute densité projetée du secteur, seront aussi un enjeu important à étudier.

b) Enjeux d'aménagements en vue de favoriser la mobilité durable

La Gare du Canal, ouverte avec aménagements temporaires en janvier 2017 (VdM 2018:18), se situe à la limite est du secteur Lachine Est ; elle permet l'accès au centre-ville, en plus d'un circuit d'autobus. Par contre, le fait que dans le plan actuel les terrains adjacents à la Gare ne soient pas prévus pour le redéveloppement dans les 20 prochaines années pose la problématique de transport actif, notamment vers la gare, mais aussi vers les activités et services environnants, de manière accrue. Quelles seront dans les prochaines décennies les conditions de marche, avec une présence déjà forte d'îlots de chaleur dans le secteur industriel qu'il faut traverser? L'arrimage entre les infrastructures de transport, l'accès au transport en commun et la revitalisation du secteur requiert la collaboration de plusieurs acteurs, notamment pour le réaménagement des abords de la Gare et des boulevards Victoria et Saint-Joseph. Le réaménagement de ces boulevards nous a été présenté comme étant dans les premières étapes de planification et de réalisation du secteur de planification détaillée, à laquelle participent plusieurs professionnels de la Ville, de l'arrondissement et d'autres agences publiques liées au transport collectif. Il y a donc l'opportunité d'intégrer dans la réflexion de ces partenaires les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notamment l'accroissement anticipé des températures l'été, avec les co-bénéfices possibles des aménagements pour d'autres objectifs des résidants et acteurs dans le secteur.

6 - Description du projet

6.1 Objectifs

L'objectif général du projet est d'accroître l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus d'élaboration et de mise en forme des projets urbains à Montréal. Le Labo Climat Montréal adopte une approche favorisant l'appropriation professionnelle de la démarche et de ses résultats co-construits au fur et à mesure. Ainsi, dans un horizon de 18 mois et dans les contraintes des spécificités du projet Lachine Est et de son avancement, cet objectif se traduit par une co-construction des enjeux d'adaptation aux changements climatiques sur lesquels les professionnels et partenaires impliqués dans le processus de projet urbain peuvent agir. Cette co-construction se fait à travers une compréhension des pratiques en cours, une expérimentation des manières et moments d'accroître cette intégration, et une documentation des apprentissages (tel que décrits ci-bas). Cet objectif général implique trois objectifs spécifiques, qui consistent à identifier et agir sur 1) la coordination entre les acteurs, 2) l'expertise sur l'adaptation aux cc dans un contexte de projet urbain, et 3) la clarification des choix d'adaptation au fil de la démarche. Sur la coordination, nous souhaitons identifier et comprendre des liens manquants ou dont l'efficacité peut être améliorée entre différents acteurs et équipes concernés par l'adaptation aux cc dans Lachine Est ; pour ensuite expérimenter des manières d'améliorer la mise en relation des acteurs. Sur l'expertise, nous souhaitons identifier des manques dans les processus étudiés et fournir dans la mesure du possible des expertises supplémentaires tout en documentant l'effet sur les processus observés. Sur les choix en matière d'adaptation, nous souhaitons comprendre les choix qui sont faits à différents moments, et enfin susciter et documenter des discussions autour de ces choix et des alternatives possibles.

6.2 Méthodologie

Pour accroître l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de projet urbain, nous proposons une méthodologie en 3 étapes itératives : comprendre, expérimenter, documenter.

1) COMPRENDRE les pratiques et enjeux d'adaptation : le contexte de déploiement du laboratoire vivant

La première étape consiste à comprendre les processus et les pratiques en cours, afin de pouvoir identifier les besoins et les enjeux que pose l'intégration plus explicite de l'adaptation aux cc. Des recherches précédentes suggèrent en effet que l'adaptation aux changements climatiques peut se faire sans être nommée comme tel, en vertu d'autres bienfaits (Carter et al. 2015, Hughes 2015, Scanu et Cloutier 2015, Vachon 2016). Pour améliorer l'effectivité des pratiques en termes d'adaptation, il faut d'abord comprendre ces pratiques existantes et identifier les leviers et contraintes à leur amélioration et diffusion.

Il faut donc d'abord caractériser le contexte dans lequel notre *Laboratoire vivant sur le climat* va se déployer. Cela implique de comprendre les outils, expertises et espaces de concertation entre professionnels de la ville qui touchent, dans le processus de planification et de réalisation du projet urbain, des enjeux d'adaptation aux changements climatiques. De même, il faut étudier le contexte institutionnel et politique (de gouvernance et d'implication de la société civile sur Lachine Est), ainsi que les analyses à partir desquelles les professionnels et porteurs de projet font des choix touchant l'adaptation aux changements climatiques. Voici les outils de collecte de données qui seront utilisés pour ce faire.

Outils de collecte de données pour la compréhension des pratiques et des enjeux d'adaptation

Les chercheurs observeront et analyseront les étapes de concertation et d'élaboration entourant différents documents élaborés par la ville et l'arrondissement, dont le guide d'aménagement et les lignes directrices du projet Lachine Est. Cela implique :

- L'observation des rencontres de travail tenues entre les professionnels de la ville, de l'arrondissement et de leurs partenaires.
- L'analyse et la synthèse des documents et informations disponibles, qui seront déposés pour information sur la plate-forme numérique. Les documents principaux sont les documents de travail et études de la ville, en plus de documents d'autres acteurs publics, privés et de la société civile pertinents.

  Nous proposons la présence de deux étudiants stagiaires de recherche dans les bureaux de la Ville de Montréal, selon un calendrier à définir avec les professionnels de la ville, afin de faciliter la récolte de documents, permettre des échanges directs entre les professionnels et les stagiaires qui font le lien avec l'équipe de chercheurs et enfin faciliter l'observation des rencontres de travail.
- Des entretiens individuels avec les acteurs clés impliqués (entre 10 et 15 pour commencer)

  Les entretiens individuels porteront sur les pratiques des professionnels et les enjeux qu'ils ont rencontrés jusqu'ici. Les entretiens finiront par des questions explicites sur la place actuelle de l'adaptation aux changements climatiques selon eux, et les besoins en termes d'expertise. Ces entretiens permettront aussi de développer l'intérêt des acteurs de prendre par la suite activement part à la démarche de laboratoire vivant.
- Une analyse de réseau visant à identifier le réseau des professionnels impliqués dans le projet Lachine Est et leur tissu d'interrelations sur les enjeux d'adaptation, pour un portrait des intermédiaires clés et du niveau de coordination. La collecte de données se fera d'abord grâce à un sondage en ligne, puis sera enrichie par des observations tout au long de la démarche.
- L'observation, le cas échéant, des ateliers de l'Office de consultation publique de Montréal, afin de faciliter l'identification d'expertises techniques et vécues liées aux choix et enjeux d'adaptation à l'extérieur du réseau de professionnels impliqués. Cela faciliterait la compréhension du contexte, l'identification d'enjeux non couverts et l'intégration ciblée d'acteurs externes aux ateliers du laboratoire vivant (dans la prochaine étape).
- La présentation du projet aux élus et la collecte de leurs réactions.

Cette collecte de données permettra de faire ressortir des *premiers* éléments saillants dans une synthèse qui sera partagée avec les participants, à l'automne 2019. Celle-ci sera le premier fil conducteur entre les acteurs qui facilitera, par la suite, l'atteinte des objectifs de co-construction, et permettra de préciser nos stratégies d'expérimentation.

2) EXPÉRIMENTER le laboratoire vivant

Notre *Laboratoire vivant* implique non seulement la compréhension des pratiques et enjeux actuels, mais aussi la création d'une structure d'expérimentation flexible. L'expérimentation porte sur des *moments* et *manières* d'intégrer et de définir l'adaptation aux changements climatiques dans le processus de projet urbain. Notre approche d'expérimentation consiste à mettre en relation des acteurs (qui ont peu l'occasion ou peu l'habitude de le faire) et des nouvelles expertises et manières de présenter les enjeux. La prémisse est que c'est dans de telles interactions que des apprentissages se produisent.

Deux outils : des ateliers et une plate-forme numérique

L'expérimentation combine des échanges en présentiel et des échanges en virtuel, afin de continuer les interactions entre les rencontres, de diversifier les modes d'interactions et de recueillir des réactions individuelles, et des conversations en ligne, sur des documents et comptes-rendus produits suite aux analyses et aux rencontres en personnes.

Les échanges en présentiel prendront la forme d'ateliers de discussion. Deux ateliers sont prévus à l'automne 2019, et deux à l'hiver 2020. Ils ont pour objectif de rassembler des acteurs et de fournir l'opportunité de discuter en profondeur des objectifs, pratiques, opportunités et contraintes institutionnelles, d'une part, et des nouvelles manières d'envisager celles-ci à la lumière de nouvelle expertise, formulation et participation d'acteurs connexes.

La plate-forme numérique sera un espace virtuel où les participants peuvent partager, échanger et coconstruire du contenu.

D'abord dédiée au noyau du projet urbain (voir ci-bas), elle s'ouvrira progressivement à d'autres acteurs intégrés pour accroître la réflexivité et l'expertise sur les pratiques d'adaptation (chercheurs, architectes spécialisés, société civile, etc.). De plus, la plateforme offrira un journal de bord, facilitant la rétroaction sur la démarche elle-même. En effet, les participants seront invités à témoigner de leur implication dans le *LaboClimatMontréal* et à faire des suggestions pour la suite. Le format de la plate-forme sera le plus simple possible, et la participation sera facilitée par une animation (et au besoin aide technique) par une assistante de recherche de l'équipe. L'équipe va utiliser (et non développer) un outil existant (soit Slack ou Passerelles), qui sera validé avec les participants de la Ville de Montréal.

Les objectifs des échanges en ateliers et sur la plate-forme numérique

- Recueillir les réactions des participants à la première synthèse des éléments saillants sur les pratiques et enjeux de l'adaptation dans Lachine Est : confirmation d'expertise manquante, de l'identification des enjeux et contraintes vécues pour l'adaptation
- Susciter une réflexivité sur les enjeux et pratiques : présentation de nouvelle expertise (technique et vécue) et manières d'envisager les enjeux, avec l'intégration ciblée d'acteurs externes et de données et études assemblées par des stagiaires.
- Co-construire un vocabulaire commun et identifier des pratiques à ajuster ou transformer
- Idéation sur des transformations au processus de projet urbain et aux modalités de coordination des différents acteurs et services, pour mieux inclure l'adaptation : enjeux organisationnels, temporels, de définition des objectifs, de ressources
- Clarification et retour sur les apprentissages : chaque atelier démarre par une restitution des savoirs cocréés dans les étapes précédentes, afin de reformuler ensemble les enjeux et bâtir sur les apprentissages précédents.
- En fin de projet aura lieu un dernier atelier de retour sur l'expérience avec les participants, où les participants seront aussi invités à coconstruire des éléments de la potentielle phase 2 du Labo Climat Montréal (voir section 6.6).

Le choix des acteurs à intégrer au fil de la démarche vivante

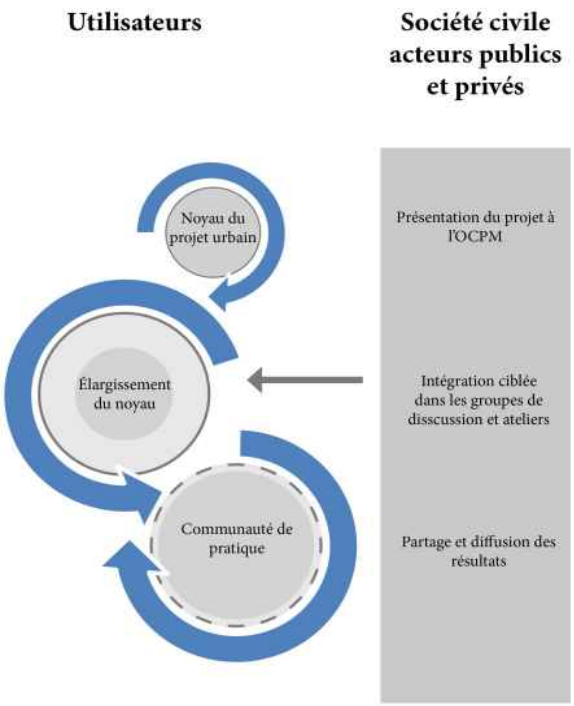

Notre démarche d'expérimentation débute avec un noyau d'acteurs composé de professionnels de la Ville de Montréal occupant des positions clés dans le processus de projet urbain, ainsi que dans la mise en relation des différents services. Trois professionnels impliqués dans le projet Lachine Est ont déjà participé à une première rencontre avec les chercheurs (Martin Roy et Martine Simard-Longtin, de la Division Aménagement et design urbain, et Anaïs Linard du Service de l'eau). Dans le noyau d'acteurs sera aussi intégré au minimum un ou une professionnelle de l'arrondissement, ainsi que les personnes clés impliquées dans la planification des infrastructures vertes et de mobilité. L'élargissement du noyau impliquera de manière ciblée des intervenants et résidants avec des expertises vécues ou techniques pertinentes aux choix d'adaptation rencontrés. Seront aussi intégrés des acteurs dans l'opérationnel (ingénieurs des travaux publics, promoteurs, architectes (de paysage) issu du réseau municipal, public et privé plus large, ainsi que des acteurs participants au processus décisionnel à partir d'autres niveaux et agences de gouvernement (par exemple Parc Canada, acteurs responsables de la planification de la Gare). À la fin de la démarche, ces acteurs pourront continuer à interagir sur la plate-forme numérique qui deviendra une communauté de pratiques virtuelle sur l'adaptation aux cc dans les projets urbains. Le retour à un ensemble plus large d'acteurs se fera par les outils de diffusion et de transfert de connaissances présentés ci-bas.

3) DOCUMENTER le laboratoire vivant

La documentation se fait tout au long de la démarche, et vise à nourrir de manière continue le processus de laboratoire vivant. La documentation implique trois processus imbriqués. Premièrement, un processus continu d'enregistrement des rencontres (audio, puis transcription écrite), de production de compte-rendus détaillés et d'archivage des données, dans un format facilitant leur accès et leur analyse tout au long de la démarche. La plateforme numérique permettra quant à elle de consigner tant le contenu des échanges que les réflexions critiques sur les défis et les ouvertures en ce qui concerne la transformation des pratiques. Deuxièmement, l'élaboration d'une grille de lecture nous permettra d'interroger les données et les interactions et de documenter de manière continue les résultats et apprentissages sur chaque dimension. Les éléments de

la grille de lecture déjà identifiés sont notamment : relations entre acteurs, expertise, enjeux de gouvernance du projet urbain, contenu donné à l'adaptation, contraintes à l'adaptation liées aux dynamiques de production de l'espace urbain, enjeux d'inclusion sociale, *trade-offs* entre mitigation et adaptation. D'autres dimensions d'analyse s'ajouteront au fil de la démarche. En plus de l'archivage des données et de leur organisation et analyse suivant cette grille, notre documentation implique aussi des moments de réflexivité, une composante essentielle dans une telle démarche de recherche-action. Ainsi, en troisième lieu, la documentation implique la mise en place de rencontres de réflexivité, entre chercheurs, suite à chacun des ateliers, pour faire des retours sur les expérimentations et les apprentissages qui s'y produisent, ainsi que sur la posture prise par les animateurs-chercheurs, et ses effets.

Notre proposition de laboratoire vivant implique des manières concrètes à travers lesquelles cette documentation du processus va servir non seulement aux recommandations finales, mais aussi au fur et à mesure de la démarche d'expérimentation. En effet, la première étape de compréhension se culmine dans la rédaction d'une synthèse qui sera partagée avec les participants et servira de base commune pour les premiers ateliers. Ensuite, l'analyse de réseau des acteurs du projet Lachine Est fournira l'information de départ pour analyser les enjeux de coordination dans la phase d'expérimentation. Troisièmement, nous prévoyons trois stages MITACS spécifiquement dédiés à la documentation d'enjeux clés touchant l'adaptation dans le secteur (gestion de l'eau, infrastructures vertes, aménagement en vue de favoriser la mobilité et densité viable), avec recension de la littérature, analyse documentaire, et des études techniques si besoin il y a. Ces stages permettront d'assembler certaines des informations, acteurs et données à présenter dans les ateliers du laboratoire vivant pour susciter une réflexivité des professionnels. Finalement, les analyses au fur et à mesure permettront de nourrir le rapport d'étape ainsi que de bien préparer le retour final sur l'expérience avec les participants, qui visera aussi à coconstruire les éléments de la deuxième phase du Labo Climat Montréal (le cas échéant).

6.3 Plan de travail et calendrier

Titre de l'activité	*Principales tâches*	Mars – Mai (2019)	Juin – Aout (2019)	Septembre – Déc. (2019)	Janvier – Février (2020)	Mars – Mai (2020)	Juin – Août (2020)	Septembre – Nov. (2020)
Démarrage du projet	Élaboration du site web (vitrine présentant le projet), démarrage de la plate-forme numérique	■						
	Dépôt demande pour certificat éthique	■						
Comprendre	Analyse documentaire, première phase de l'analyse de réseau, observation à l'OCPM	■	■	■				
	Entretiens individuels		■	■				
	Observation et participation à des rencontres de la Ville	■	■	■	■	■		
Expérimenter	Ateliers 1 et 2			■				
	Ateliers 3 et 4				■	■		
	Atelier 5 : retour sur l'expérience						■	
	Animation de la plate-forme numérique	■	■	■	■	■	■	
Documenter et analyser	Enregistrements, archivage, organisation des données pour analyse	■	■	■	■	■		
	Première synthèse			■				
	Rencontres de réflexivité des chercheurs		■	■	■			
	Documentation d'enjeux techniques		■	■	■			
	Analyse transversale des données, rédaction du rapport final et des fiches synthèses					■	■	
Remises des livrables	Compte-rendus des rencontres du comité de suivi			■			■	
	Rapport(s) d'étape(s)				■			
	Rapport final, fiche projet terminé, fiches synthèses de résultat						■	
	Présentation chez Ouranos							■

6.4 Résultats, retombées et transfert de connaissances

	Résultats	*Indicateurs de retombées*
Tangibles	Site web (vitrine présentant le projet et diffusant les fiches de résultats) et une plateforme d'échanges pour le noyau d'acteurs pouvant perdurer comme communauté de pratiques virtuelle (sur Slack ou Passerelles)	Nombre de participants et de commentaires dans les échanges sur la plate-forme, de clics et de téléchargements, nombre de références au site. Qualité des échanges : discussions sur documents et vocabulaire commun.

	Compréhension des pratiques et enjeux au départ Recension de littérature scientifique sur l'adaptation aux changements climatiques dans les projets urbains Résumé des observations tirées des ateliers de l'OCPM (le cas échéant) Première carte du réseau d'acteurs impliqués dans le projet Lachine Est Première synthèse des enjeux d'adaptation rencontrés dans l'analyse documentaire et les entretiens	Utilisation par les acteurs pour d'autres projets urbains : usage du vocabulaire commun, mise en place d'un processus similaire bonifié par l'expérience et approprié par les acteurs, partage des difficultés anticipées dès le départ.
	Expérimentation du laboratoire vivant Développement d'un vocabulaire commun Présentation du processus d'expérimentation avec ses forces et faiblesses, nourri par le retour sur l'expérience avec les participants Identification des enjeux d'adaptation et des pratiques appelées à se transformer	
	Documentation et analyse Fiche technique sur les enjeux et les pratiques en matière de gestion de l'eau Fiche technique sur les enjeux et les pratiques en matière d'infrastructures vertes Fiche technique sur les enjeux et pratiques en matière de mobilité et de densité Analyse de réseau des acteurs internes au projet urbain de Lachine Est (première carte enrichie des observations subséquentes) Diagramme représentant les moments d'intégration du Labo Climat dans le processus de projet urbain Recommandations finales sur l'intégration de l'adaptation dans le processus de projet urbain	Utilisation par les acteurs pour d'autres projets urbains : mobilisation du même type de réseau d'acteurs,
	Valorisation Publication d'articles scientifiques et présentation à des conférences internationales, rendus disponibles sur le site web du projet.	Ouvrages publiés, citations
	Présentation de la démarche à différents acteurs de l'agglomération de Montréal, et à des évènements de transfert pour professionnels de Montréal et d'ailleurs au Québec (Rencontres VRM, autres). Publication d'articles dans revues professionnelles (ex: revue urbanité).	Nombre de présentations données et de textes publiés
Intangibles	Formation d'étudiants; Noyau d'expertise en matière de CC; Renforcement des liens entre milieux de pratique et universitaires et décloisonnement des pratiques professionnelles liées à l'adaptation aux cc	Nombre de mémoires et thèses liés au projet et d'étudiants impliqués; embauche des étudiants dans des milieux de pratique; création et renforcement de liens au sein et entre des équipes
	Meilleure compréhension des différentes subjectivités face aux changements climatiques sur un territoire urbain, et des obstacles à l'adaptation	Mention des différentes expériences, des obstacles et de leur résolution et diffusion dans les rapports et le journal de bord

ACTIVITÉS ET OUTILS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

ATELIERS DU LABORATOIRE VIVANT

PUBLICS CIBLES : participants au Labo Climat Montréal, soit le noyau de professionnels du projet urbain et les acteurs externes intégrés au fil de la démarche

MÉTHODE : voir présentation de la démarche au point expérimentation

RETOMBÉES ET BÉNÉFICES POUR LE PROJET : restitution des savoirs co-créés dans les étapes précédentes, émergence et appropriation par les participants de nouveaux savoirs (notamment sur le vocabulaire commun, l'identification d'enjeux d'adaptation, de leviers et de pratiques à transformer, réactions aux nouvelles expertises, connaissances sur les interactions entre les acteurs)

PLATE-FORME NUMÉRIQUE DU PROJET ⟹ COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES VIRTUELLE

PUBLICS CIBLES : professionnels (pour phase 1)

RETOMBÉES ET BÉNÉFICES POUR LE PROJET : fournir un espace virtuel d'échanges, y assurer une pérennité et une extension à d'autres professionnels

FICHES SYNTHÈSES DES RÉSULTATS DIFFUSÉES SUR LE WEB

Sur les sites internet du Labo Climat Montréal, de VRM, et de la ville de Montréal

PUBLICS CIBLES : professionnels et grand public.

RETOMBÉES ET BÉNÉFICES POUR LE PROJET : faire connaître et assurer une visibilité au projet et à ses principaux résultats

RENCONTRES VRM SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PROJETS URBAINS

FINANCÉ PAR DES FRAIS D'INSCRIPTION ET UNE CONTRIBUTION VRM

PUBLICS CIBLES : professionnels de la ville de Montréal et d'autres municipalités intéressées

MÉTHODE : café des sciences, ateliers de formation et présentations des chercheurs de l'équipe et leurs partenaires du Labo Climat Montréal

RETOMBÉES ET BÉNÉFICES POUR LE PROJET : diffusion des résultats et appropriation des résultats par les professionnels

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ADAPTATION URBAINE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION CRSH CONNEXION (DEMANDE FÉVRIER 2020, RESULTAT 31 MARS 2020)

PUBLICS CIBLES: chercheurs locaux et étrangers, porteurs du projet Labo Climat Montréal (Ouranos et Ville de Montréal)

RETOMBÉES ET BÉNÉFICES POUR LE PROJET : faire rayonner le projet et ses résultats à l'international, susciter des comparaisons, améliorer les propositions pour la phase 2 du Labo Climat Montréal

6.5 BUDGET FICHIER EXCEL – VOIR ANNEXE 4

Le budget détaillé inclut, dans la Catégorie 'Autres dépenses', un montant de 22 000$ dédié au financement de la Conférence internationale présentée ci-haut. L'équipe de chercheurs soumettra néanmoins une demande de subvention CRSH Connexion à l'hiver 2020 (dates annoncées : remise en février, réponse fin mars 2020), visant à financer cet évènement. Dans le cas de l'obtention de la subvention, le 22 000$ indiqué dans le budget demandé pourra permettre le développement d'autres outils de diffusion et de transfert de connaissances (à discuter avec les partenaires le cas échéant).
La catégorie Voyage inclut une demande de 2900$ pour financer les déplacements Montréal-Québec de nos chercheurs et stagiaires étudiants de l'Université Laval et de l'INRS-ETE. VRM fournit par ailleurs 2600$ pour financer la participation de deux chercheurs à une conférence propice à la diffusion des résultats (par example *Urban Affairs Association*).

6.6 FUTURES ACTIVITÉS

La phase 1 du Labo Climat Montréal présentée dans cette proposition détaillée implique comme utilisateurs principaux les professionnels de la Ville et de l'arrondissement. Des expertises externes et acteurs du territoire seront impliqués de manière ciblée pour l'identification d'enjeux et de pratiques à ajuster. Lors de la phase 2 qui suivrait, l'objectif serait que les acteurs du territoire de Lachine Est deviennent les utilisateurs principaux du laboratoire vivant. Les pratiques professionnelles seraient alors des intrants dans un processus de design participatif et de co-construction de choix concrets pour les transformations du territoire.

7- Bibliographie

Publications des chercheurs de l'équipe

Bissonnette, J.-F., Dupras, J., Messier, C., Lechowicz, M., **Dagenais**, D., Paquette, A., Jaeger, J. A. G., Gonzalez, A., sous presse. Moving forward in implementing green infrastructure: Stakeholder perceptions of opportunities and obstacles in a major North American metropolitan area, *Cities* 81 (1 novembre 2018): 61-70.

Cloutier, G., Papin, M. et C. Bizier (2018). « Do-it-yourself (DIY) adaptation: civic initiatives as drivers to address climate change at the urban scale», Cities, Vol. 74, p. 284-291. Cloutier, G., F. Joerin, C. Dubois, M. Labarthe, C. Legay et D. Viens (2015). «Planning adaptation based on local actors' knowledge and participation: a climate governance experiment», Climate Policy, vol.15, no 4, p.458-474.

Dagenais, D., Brisson, J. et Fletcher, T.D. (2018). The role of plants in bioretention systems : Does the science underpin current guidance ? Ecological Engineering. Volume 120, Pages 532-545.

Dagenais, D., Thomas, I et **Paquette**, S. Siting Green Strormwater Infrastructure in a Neighbourhood to Maximize Secondary Benefits : Lessons Learned from a Pilot Study, Landscape Research, Special Issue on Green infrastructure, vol. 42, no. 2, 2017, pp. 195-210.

Darchen, S. et C. **Poitras**. 2018. «Accommodating Densification and Social Sustainability in the Inner City», in Compulsory Property Acquisition for Urban Densification, Glen Searle (ed.), Londres et New York, Routledge, p. 67-80.

Guimont, D., & **Lapointe**, D. (2016). Empowering local tourism providers to innovate through a living lab process: Does scale matter?. Technology Innovation Management Review, 6(11).

Mailhot, A. et S. **Duchesne** (2010). Design criteria of urban drainage infrastructures under climate change. Journal of Water Resources Planning and Management, 136(2): 201-208.

Poitras, C. 2009. «Designing Sustainability for Whom? Recent Housing Development in Southwest Montreal», Local Environment. International Journal of Sustainability and Justice, Special Issue Urban Justice and Sustainability, vol. 14, no 6, p. 515-528.

Poitras, C. et J.-C. Aubry, Étude historique du développement urbain. L'axe du Canal de Lachine – Partie Lachine et LaSalle, INRS-Urbanisation Culture Société, Montréal, février 2004, 82 p.

Vachon, Jérémie. (2016). Évaluation des impacts de l'adaptation aux changements climatiques sur les politiques et pratiques de verdissement : le cas de Montréal. Mémoire de maîtrise en urbanisme, Université de Montréal. Dirigé par F. Scherrer et D. **Dagenais**.

Scanu, Emiliano, et Geneviève **Cloutier**. (2015). « Why Do Cities Get Involved in Climate Governance? Insights from Canada and Italy ». *Environnement Urbain / Urban Environment*, nº Volume 9 (octobre). http://eue.revues.org/635.

Van Neste, S. L., & Martin, D. G. (2018). Place-framing against automobility in Montreal. Transactions of the Institute of British Geographers, 43(1), 47–60.

Shishegar, S., S. **Duchesne** et G. Pelletier (2018). Optimisation methods applied to stormwater management problems: a review. Urban Water Journal, 15(3) : 276-286.

Van Neste, S. L., & Sénécal, G. (2015). Claiming Rights to Mobility Through the Right to Inhabitance: Discursive Articulations from Civic Actors in Montreal. International Journal of Urban and Regional Research, 39(2), 218–233.

Van Neste, S., L. Lessard, H. Madenian. «L'action des villes canadiennes pour une transition énergie/climat : réfléchir aux trajectoires d'urbanisation» dans L'environnement au Canada : les défis d'une gouvernance à niveaux multiples, ed. A. Chaloux et H. Séguin, à paraître aux Presses de l'Université de Montréal.

Autres références bibliographiques

Anguelovski, I., Shi, L., Chu, E., Gallagher, D., Goh, K., Lamb, Z., Teicher, H. (2016). Equity Impacts of Urban Land Use Planning for Climate Adaptation. Journal of Planning Education and Research, 36(3), 333–348.

Aylett, A. (2015). Institutionalising the urban governance of climate change adaptation: Results of an international survey. Urban Climate, 14, 4–16.

Carter, J. G., Cavan, G., Connelly, A., Guy, S., Handley, J., & Kazmierczak, A. (2015). Climate change and the city: Building capacity for urban adaptation. Progress in Planning, 95, 1–66.

Bulkeley, H., Coenen, L., Frantzeskaki, N., Hartmann, C., Kronsell, A., Mai, L., Marvin, S., McCormick, K., van Steenbergen, F., et Voytenko Palgan, Y. (2016). « Urban living labs: governing urban sustainability transitions ». *Current Opinion in Environmental Sustainability*, System dynamics and sustainability, 22 (octobre): 13-17.

Huitema, D., Adger, W. N., Berkhout, F., Massey, E., Mazmanian, D., Munaretto, S. Termeer, C. C. J. A. M. (2016). The governance of adaptation: choices, reasons, and effects. Introduction to the Special Feature. Ecology and Society, 21(3).

Hughes, S. (2015). « A meta-analysis of urban climate change adaptation planning in the U.S. » *Urban Climate*, Building Capacity for Climate Change Adaptation in Urban Areas, 14 (décembre): 17-29.

Karvonen, A. et van Heur, B. (2014). « Urban Laboratories: Experiments in Reworking Cities ». *International Journal of Urban and Regional Research* 38 (2): 379-92.

Meerow, S., & Newell, J. P. (2016). Urban resilience for whom, what, when, where, and why? Urban Geography, 0(0), 1–21.

Moloney, S., et Fünfgeld, H. (2015). « Emergent processes of adaptive capacity building: Local government climate change alliances and networks in Melbourne ». *Urban Climate*, Building Capacity for Climate Change Adaptation in Urban Areas, 14 (décembre): 30-40.

Pelling, M., High, C., Dearing, J., & Smith, D. (2008). Shadow Spaces for Social Learning: A Relational Understanding of Adaptive Capacity to Climate Change within Organisations. Environment and Planning A: Economy and Space, 40(4), 867–884.

Ville de Montréal. (2018). *Secteur Lachine-Est. Document d'information.*

8 - Liste des acronymes

cc : changements climatiques
OCPM : Office de consultation publique de Montréal
VdM : Ville de Montréal
VRM : réseau Villes Régions Monde (www.vrm.ca)

9 – Annexes

☐ Annexe 1 - Biographies des membres de l'équipe
☐ Annexe 2 – Curriculum Vitae abbrégé de Sophie L. Van Neste
☐ Annexe 3 – Plan d'implication des membres de l'équipe et des stagiaires étudiants
☐ Annexe 4 – Budget (voir fichier Excel)
☐ Annexe 5 – Lettres d'appui du réseau Villes Régions Monde

10 - Examinateurs externes proposés

Laurence Rocher, Maître de conférences à l'Institut d'urbanisme, Université de Lyon 2, laurence.rocher@univ-lyon2.fr
Sarah Burch. Professeure aggrée à University of Waterloo, *sarah.burch*@uwaterloo.ca
Hélène Bailleul, Maître de conférences Université Rennes 2. helene.bailleul@univ-rennes2.fr
Florent Joerin, Professeure à la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, florent.joerin@heig-vd.ch
Mario Gauthier, Professeur titutalire, Université du Québec en Outaouais, Mario.Gauthier@uqo.ca.
Guy Mercier, Professeur titulaire Département de géographie de l'Université Laval, doyen@ffgg.ulaval.ca
Jean-Louis Yenghe Professeur, Université de Poitiers, jean.louis.yengue@univ-poitiers.fr

Annexe 1 Équipe du Labo Climat Montréal : notices biographiques des chercheurs

Van Neste, Sophie L.
est professeure à l'INRS-UCS dans le champ de la gouvernance pour un développement urbain durable et également représentante du Centre UCS au comité de direction de VRM. Formée au Canada, aux Pays-Bas et aux États-Unis, en sciences de l'environnement, urbanisme, études urbaines et science politique, elle mène des recherches comparatives sur les actions collectives urbaines pour une transition énergie-climat impliquant une diversité d'acteurs en réseaux, notamment sur les leviers de la mobilité durable, des infrastructures et, plus récemment, de la densification. Elle s'intéresse de plus aux dispositifs de participation publique et d'engagement des citoyens et de la société civile. Elle a publié dans les meilleures revues internationales en études urbaines, et enseigne dans le domaine de l'environnement urbain depuis 2012.

Poitras, Claire
est professeure titulaire à l'INRS-UCS. Elle a assuré la direction scientifique du réseau interuniversitaire et interdisciplinaire Villes Régions Monde (VRM) de 2010 à 2018. De 2008 à 2018, elle a également assuré la direction du centre Urbanisation Culture Société de l'INRS qui comprend 34 professeurs-chercheurs œuvrant dans le domaine des sciences humaines et sociales. À ce titre, elle a veillé à la réalisation de la mission de l'Université en recherche et en formation et a agi en tant que leader scientifique dans les créneaux du Centre. Ses travaux de recherche réalisés sur Montréal et sa région portent sur le processus de construction de la ville et de la banlieue, notamment du point de vue des enjeux de développement durable. Elle a été sollicitée pour réaliser en partenariat plusieurs des rapports de recherche faisant état du développement urbain des villes québécoises.

Duchesne, Sophie
est ingénieure, professeure-chercheure à l'INRS-ETE depuis 2007. Elle est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'un doctorat en sciences de l'eau. Elle dirige actuellement des recherches portant sur la gestion durable des eaux pluviales en milieu urbain ainsi que sur la gestion hydraulique des réseaux de distribution d'eau potable. Plus précisément en lien avec cette demande, elle dirige des projets de recherche interuniversitaires financés par la CRSNG et le FQRNT, en partenariat avec des municipalités, des ministères et des entreprises privées, visant à développer des méthodes de gestion durable des eaux pluviales adaptées au climat québécois dans un contexte de changements climatiques. La prof. Duchesne est coauteure de près de 40 articles scientifiques dans des journaux avec comités de lecture.

Geneviève Cloutier
est professeure à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval et directrice du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD). Elle s'intéresse à la participation publique, à l'action collective, aux acteurs et aux processus par lesquelles les pratiques de planification et d'aménagement se transforment. Elle travaille, publie et dirige des projets de recherche sur la question de l'adaptation des milieux urbains aux changements climatiques, et plus particulièrement sur le rôle des acteurs civiques dans la gouvernance climatique, depuis plusieurs années.

Annexe 1 Équipe du Labo Climat Montréal : notices biographiques des chercheurs

Sylvain Paquette
est professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, il est depuis 2017 le titulaire de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM). Il est également chercheur à la Chaire UNESCO de la même institution. Ses travaux abordent la question du paysage comme un phénomène de valorisation sociale et culturelle des territoires habités. Ses recherches ont fait l'objet de nombreuses publications dans des revues d'envergure nationale comme internationale. Ses contributions ont participé au renouvellement des approches en études paysagères et en aménagement du territoire, et il a notamment travaillé récemment sur les infrastructures vertes en milieu urbain. Dans le contexte de recherches en partenariat à la CPEUM, Sylvain Paquette a été engagé dans plusieurs opérations de transfert d'expertise et de recherche-action impliquant les principaux intervenants de l'aménagement du territoire au Québec, ainsi que plusieurs instances régionales et municipales.

Lapointe, Dominic
est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Il détient un doctorat en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski. Responsable du Groupe de recherche et d'intervention tourisme, territoire et société, il travaille sur la production de l'espace touristique et sur son rôle dans l'expansion du capitalisme. Ses récents travaux portent sur les changements climatiques, l'innovation sociale, les living labs et sur le tourisme autochtone en régions périphériques. Il a publié de nombreux articles scientifiques, chapitres d'ouvrages et rapports de recherche en plus de présenter de nombreuses communications dans des conférences internationales et auprès de différentes communautés de pratiques avec qui il a collaboré à travers des processus de co-création et d'innovations ouvertes. Il est présentement directeur du programme de premier cycle en Tourisme et gestion de l'hôtellerie à l'UQAM.

Danielle Dagenais
est directrice de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et professeure agrégée à cette même École. Agronome (B.Sc. Agr. (McGill)), elle est détentrice d'une maîtrise en génie de l'environnement (École Polytechnique de Montréal) et d'un doctorat en aménagement (Université de Montréal). Ses travaux et articles portent sur l'implantation des infrastructures vertes ou phytotechnologies pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et sur l'adaptation au changement climatique. Bien que spécialiste des végétaux, elle codirige ou collabore à des projets de recherche transdisciplinaire conjuguant les enjeux de performances techniques et de planification, de fourniture de services écosystémiques, de perceptions des citoyens, de gouvernance, de résilience et d'adaptation aux changements globaux. Elle collabore fréquemment avec les collectivités dans le cadre de projets de recherche ou à titre d'experte. Ses travaux actuels portent sur l'impact du choix et de l'entretien des espèces végétales sur les performances des biorétentions en climat froid.

Michel Rochefort
est urbaniste et professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Avant de se tourner vers l'enseignement et la recherche, il a occupé, pendant plus de 15 ans, plusieurs postes de nature stratégique dont ceux de coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification et de réglementation constituent le point central de ses expériences professionnelles, de son enseignement et de ses recherches. Il possède des diplômes en architecture, en urbanisme et en études urbaines.

Janvier 2019

CURRICULUM VITAE ABBRÉGÉ

SOPHIE L. VAN NESTE

Contact : (1) 514-499-4042, sophiel.vanneste@ucs.inrs.ca

POSTE ACTUEL

Professeure-chercheure en études urbaines au Centre Urbanisation, Culture, Société, INRS, rang adjoint (2017-)

FORMATION

Postdoctorat sur l'action collective et contestataire sur les infrastructures (2014-2016) ; financé FRQSC Université de Montreal, Département de science politique et Clark University (Massachussets, États-Unis), Département de Geographie.

Doctorat en études urbaines à l'INRS-UCS et Universiteit van Amsterdam, Amsterdam Institute for Social Science Research, Department of Geography, Planning and International Development Studies (2009-2014) ; financé CRSH. Titre de la thèse : *Place-framing by coalitions for car alternatives : a comparison of Montreal and Rotterdam The Hague metropolitan areas.*

Maîtrise en urbanisme à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal (2006-2009) ; financé CRSH et FRSQC.

Baccalauréat, Sciences de l'environnement, Université McGill, Montréal (2003-2006)

EXPÉRIENCE D'ENSEIGNEMENT ET DE SUPERVISION

Enseignement au baccalauréat

Gestion de l'environnement et urbanisme, Université de Montréal, 2012-2015.

Principes d'aménagement durable, Université de Sherbrooke, 2017.

Enseignement aux cycles supérieurs

Méthodologies de recherche en environnement, Université de Sherbrooke, 2017.

Évaluation environnementale et planification, Université de Montréal, 2017.

Séminaire pluridisciplinaire sur la ville 1, Doctorat en études urbaines, INRS-UCS, 2018.

Transformation de l'environnement urbain et qualité de vie, INRS-UCS, 2019.

Supervision à l'INRS-UCS de 4 étudiants de maîtrise et 3 étudiant au doctorat en études urbaines

SUBVENTIONS OBTENUES – RECHERCHE FINANCÉES

Programmations et trajectoires d'engagement sur le transport collectif à Montréal, 2018-2020, chercheure principale. Programme CRSH Développement Savoir, 66 275$.

Gouvernance urbaine des transitions énergétique et climatique, CRSH Institutionnel, 2017-2018, 4000$, Financement Villes Régions Monde, 5000$.

L'appropriation de l'espace comme mode de fabrication de la ville durable, CRSH Institutionnel, 2018-2019, 6000$.

POSITIONS DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Comité de direction du Réseau Villes Régions Monde (2017-)

Responsable scientifique de l'Axe Transformation et réduction des vulnérabilités, dans le Réseau Inondations InterSectoriel du Québec - RIISQ (2018-)

Évaluatrice pour les revues *Annals of the Association of American Geographers, International Journal of Urban and Regional Research, Journal of Urban Affairs, RiUrba;* Évaluatrice d'une thèse de doctorat (University of Calgary), de trois examens doctoraux (INRS et UQAM) et d'un mémoire de maîtrise (INRS-UCS); Comité de sélection pour nouveau poste de professeur sur l'Analyse de politiques sur l'environnement urbain, INRS-UCS (2018-)

DISTINCTIONS les plus importantes

Médaille académique d'or du Gouverneur général du Canada (2015) ; Prix Jean-Pierre Collin de la meilleure thèse en études urbaines (2014-2015).

PUBLICATIONS

Co-édition du numéro spécial “Transitions énergétiques et climatiques : enjeux, débats et expérimentations en cours” dans *Lien Social et Politiques* avec Renaud Hourcade. Printemps 2019.

Chapitres de livre

Van Neste, Sophie L., Lessard, Guillaume, et Madenian, Hélène. 2019. L’action des villes canadiennes pour une transition énergétique et climatique : réfléchir aux trajectoires d’urbanisation. Dans *L’environnement au Canada : les défis d’une gouvernance à niveaux multiples*, sous la direction de Annie Chaloux et Hugo Séguin, *Presses de l’Université de Montréal*. Sous presse.

Van Neste, Sophie L. 2019. Un répertoire urbain d’action politique? Dans *Introduction à la vie politique municipale québécoise*, Presses de l’Université Laval, dirigé par M. Jean-Patrick Brady.

Van Neste, Sophie L. 2016. Les représentations des territoires ciblés par la revitalisation urbaine : entre espoir, stigmatisation et transformation. Dans *Revitalisation urbaine et concertation de quartier*, édité par Gilles Sénécal, Presses de l'Université Laval.

Van Neste, Sophie L. 2015. Place-framing and regulation of mobility flows in metropolitan "in-betweens" Rotterdam-The Hague. Dans *Transport, Mobility, and the Production of Urban Space*, édité par Julie Cidell et David Prytherch, Routledge, p. 245-262.

Van Neste, Sophie L. 2011. Acteurs métropolitains et territoire vécu. Dans Gilles Sénécal (dir.). *L’espace-temps métropolitain. Forme et représentations de la région de Montréal*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 255-278**.**

Articles évalués par les pairs, revues savantes

Van Neste, Sophie L. (2018) Place, pipelines and public subjectivity in the Zwischenstadt. Soumis à *Territory, Politics, Governance*. Dans le cadre du numéro spécial Bridging across difference in contemporary (urban) social movements: territory as a catalyst, ed. Briata, P., Colomb, C. et Mayer, accepté avec modifications, publication anticipée en 2019.

Van Neste, Sophie L., Martin D G, 2018, Place-framing against automobility in Montreal. *Transactions of the Institute of British Geographers.* Vol. 43, no1 p. 47–60.

Van Neste, Sophie L. et Sénécal, Gilles. 2015. Claiming rights to mobility through the right to inhabitance: discursive articulations from civic actors in Montreal. *International Journal of Urban and Regional Research.* Vol. 39, no 2 p. 218-33.

Van Neste, Sophie L. et Laurence Bherer. 2014 .The spatial puzzle of mobilising for car alternatives in the Montreal city-region. *Urban Studies.* Vol. 51, no. 11. p. 2406-25.

Van Neste, Sophie L., Gariépy Michel et Gauthier, Mario. 2013. La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat. *Géocarrefour.* Vol. 87 no 2. p.87-99.

TRANSFERT ET MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Experte-conseil pour l’exposition Montréal dans 50 ans à la Biosphère (2018-2019) ; Formation sur la participation publique au Congrès de Projet Montréal, 29 avril 2018 ; Rencontre des partenaires des milieux de pratique du réseau VRM, 3 mai 2018; Participation aux ateliers de consultation d’experts de Transition Énergétique Québec, Ateliers Transport de personnes et Aménagement du territoire, novembre 2017 ; Avis sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d’aménagement et d’urbanisme du MAMOT, décembre 2017 ; Rapports et présentations de mes résultats de recherche postdoctorale et doctorale aux participants, Présentations à 12 conférences internationales depuis 2013. Publication dans les revues professionnelles *Plan Canada* et *Regional Insights*.

Annexe 3 Plan d'implication des membres de l'équipe et des stagiaires étudiants

Pour justification budgétaire et planification de la grappe MITACS à déposer en janvier

Nous avons prévu, pour le personnel de l'équipe de recherche :
- un(e) postdoctorant(e) MITACS assurant la coordination scientifique, l'analyse et le suivi au fil de la démarche, la rédaction des rapports, la valorisation en articles scientifiques et l'aide à la supervision des stagiaires. Ceci nous semble maintenant essentiel pour une équipe multidisciplinaire avec plusieurs chercheurs qui vont contribuer à différents moments, dans une approche d'expérimentation.
- une coordination logistique de l'archivage, de la plate-forme numérique, des rencontres et activités de transfert de connaissance (3 heures par semaines à VRM, plus 2 semaines complètes vers la fin du projet pour les Rencontres VRM et l'aide au transfert de connaissances)
- une grappe MITACS avec 6 stages étudiants de 6 mois à 10000$ chacun (dont 3 stages comblés par Hélène Madenian)
- 2 autres contrats étudiants (montants restants des stages MITACS)

Tâches de recherche et de coordination, en détails par personne impliquée

Étape de compréhension des pratiques, des enjeux, et du contexte (printemps et été 2019)
1 stage étudiant - doctorat, 1 contrat étudiant supplémentaire, 1 stage postdoctoral

Stage 1 de la grappe mitacs - Hélène Madenian (10 000)
Recension des écrits sur l'adaptation aux changements climatiques et projets urbains
Analyse documentaire des documents de la ville, de l'arrondissement et d'autres acteurs pertinents au projet de Lachine Est
Observation des rencontres de travail à la Ville de Montréal
Post-doctorant (post-doc VRM : journées à l'INRS, à l'UQAM, à VdM), à recruter
Assistance pour l'analyse de réseau
Analyse documentaire des documents de la ville, de l'arrondissement et des autres acteurs pertinents au projet de Lachine Est
Observation des rencontres de travail entre les professionnels de la ville, de l'arrondissement et, s'il y a lieu, des autres acteurs pertinents
Rédaction de la première synthèse des faits saillants
Participation à la préparation et la conduite des entretiens
Contrat étudiant supplémentaire (montant restant du stage 1 de la grappe MITACS : 3300$) à recruter
Transcription des entretiens
Coordination logistique VRM
Archivage et classification des données sur le Google Drive de l'équipe
Mise en place de la plate-forme sur Passerelles, invitation aux participants, etc.

Étape d'expérimentation : le laboratoire vivant
3 stages étudiants, 1 contrat étudiant supplémentaire, 1 stage postdoctoral

Stage 2 de la grappe mitacs, Hélène Madenian (10 000)
Animation et documentation du processus :
observation des ateliers, transcription, comptes-rendus, prises de photos, animation de la plate-forme numérique.
Stage 3 de la grappe mitacs (avec Sophie Duchesne) (10 000)

Annexe 3 Plan d'implication des membres de l'équipe et des stagiaires étudiants

Documentation technique des enjeux et pratiques de gestion de l'eau pour Lachine Est, pour permettre de fournir des intrants d'expertise aux ateliers du laboratoire vivant

Stage 4 de la grappe mitacs (avec Danielle Dagenais) (10 000)

Documentation technique des enjeux et pratiques sur les infrastructures vertes (notamment pour la biodiversité et la diminution des îlots de chaleur en contexte de changements climatiques), pour permettre de fournir des intrants d'expertise aux ateliers du laboratoire vivant

Contrat étudiant supplémentaire (contrat financé par les montants restants des stages 2, 3 et 4 = 10 000$) *à recruter*

Documentation technique des enjeux et des pratiques de mobilité et de densité (pour permettre de fournir des intrants d'expertise aux ateliers du laboratoire vivant), et des autres qui émergent dans le processus, avec l'aide de postdoctorant

Postdoctorant

Continue l'observation des rencontres de travail à la Ville de Montréal

Observation des dynamiques d'acteurs durant les ateliers

Assure la coordination scientifique pour la documentation des ateliers : mise en commun des éléments de chaque chercheur à inclure dans la grille de lecture.

Rédaction du rapport d'étape à remettre au comité de suivi (la première synthèse + premiers éléments des ateliers)

Coordination logistique VRM

Coordination des rencontres, des réservations de dates et de locaux

Archivage et classification des données sur le Google Drive de l'équipe

Étape d'analyse et de valorisation

2 stages étudiants, 1 postdoc

Stage 5 de la grappe mitacs *Alexis Guillemard (10 000)?*

Analyse des données avec professeurs : codage qualitatif croisé des diverses données (comptes-rendus, transcriptions, analyse documentaire, entretiens) sur logiciel d'analyse qualitative

Stage 6 de la grappe mitacs *Hélène Madenian (10 000)*

Aide à l'analyse et la rédaction des fiches synthèses

Postdoctorant

Analyse des données avec professeurs : codage qualitatif croisé des diverses données (comptes-rendus, transcriptions, analyse documentaire, entretiens) sur logiciel d'analyse qualitative

Rédaction du rapport final avec les professeurs

Début d'articles scientifiques

Coordination logistique VRM

Coordination des deux évènements de diffusion

Coordination logistique de la mise en page et la diffusion des fiches synthèses de résultat

Budget total préliminaire	Année 1 et 2 (18 mois)		
	Espèces ($)	Nature ($ équivalent)	Type de contribution (analyses, scénarios, autres)
Contributeurs			
Ouranos	68 464,05 $	5 220,00 $	Ouranos: accompagnement de la démarche et participation à certaines rencontres
Ville de Montréal	68 464,05 $	27 010,00 $	Ville de Montréal : rencontres de pilotage, accompagnement et facilitation dans l'identification des acteurs clés et de la documentation disponible.
Équipe de chercheurs	200,00 $	41 031,90 $	Recherche, analyse, supervision : 1 journée par semaine); et livres (200$)
Réseau VRM	10 600,00 $	4 949,10 $	Coordination VRM (1,5h par semaine); Évènement Rencontres VRM (VRM+ frais de participation = 8000$), financement voyages (colloques internationaux : 2600$); conditionnel au renouvellement de la subvention en 2020
Universités UQAM, INRS, UdeM		4 000,00 $	Locaux et assistance technique lors de rencontres
MITACS	68 998,00 $		
TOTAL	216 726,10 $	82 211,00 $	

Budget espèces sommaire par poste	Contributions demandées à Ouranos (Partenariat Ville de Montréal-Ouranos / Moitié-Moitié)	Autres contributions fournies	Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En argent	
Bourse MITACS (grappe de 6 stages)	36 000,00 $	43 998,00 $	**79 998,00 $**
Bourse postdoctorale MITACS	30 000,00 $	25 000,00 $	**55 000,00 $**
Salaires (y compris les avantages sociaux)	14 508,90 $		**14 508,90 $**
Services professionnels et techniques – contrats	8 190,00 $		**8 190,00 $**
Voyage (y compris hébergement et repas)	2 900,00 $	2 600,00 $	**5 500,00 $**
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	4 000,00 $	**4 000,00 $**
Matériel et support informatique	5 000,00 $		**5 000,00 $**
Services d'impression	800,00 $		**800,00 $**
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	2 450,00 $		**2 450,00 $**
Livres, manuels de référence, revues, etc.		200,00 $	**200,00 $**
Autres dépenses	22 000,00 $	8 000,00 $	**30 000,00 $**
Gestion / Administration	15 079,20 $	0,00 $	**15 079,20 $**
Totaux	**136 928,10 $**	**83 798,00 $**	**220 726,10 $**

Commentaires:

Prière de valider cette structure budgétaire avec le service compétent de votre organisme d'affiliation (ex: plafonds pour contrats de services professionnels, calcul des frais de gestion/administration)

Les 18 mois sont mis ensemble **SVP indiquez les dates de début et de fin de chaque année financière**

Budget total	Contributions demandées à Ouranos (Partenariat Ville de Montréal-Ouranos)		Contributions fournies par collaborateurs principaux		Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En nature	En argent	En nature	
Bourse MITACS	66 000,00 $	0,00 $	68 998,00 $	0,00 $	**134 998,00 $**
Salaires (y compris les avantages sociaux)	14 508,90 $	32 230,00 $	0,00 $	45 981,00 $	**92 719,90 $**
Services professionnels et techniques – contrats	8 190,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**8 190,00 $**
Voyage (y compris hébergement et repas)	2 900,00 $	0,00 $	2 600,00 $	0,00 $	**5 500,00 $**
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	0,00 $	0,00 $	4 000,00 $	**4 000,00 $**
Matériel et support informatique	5 000,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**5 000,00 $**
Services d'impression	800,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**800,00 $**
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	2 450,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 450,00 $**
Livres, manuels de référence, revues, etc.	0,00 $	0,00 $	200,00 $	0,00 $	**200,00 $**
Autres dépenses*	22 000,00 $	0,00 $	8 000,00 $	0,00 $	**30 000,00 $**
Gestion / Administration	15 079,20 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**15 079,20 $**
Sous-totaux par catégorie de contribution	**136 928,10 $**	**32 230,00 $**	**79 798,00 $**	**49 981,00 $**	**298 937,10 $**
Totaux		**169 158,10 $**		**129 779,00 $**	**298 937,10 $**

*Précisez la nature des « Autres dépenses » :

Commentaires : 1. "Bourse MITACS" : En argent = allocation(s) étudiant(s) + dépenses de recherche; En nature = contributions en nature uniquement liées à la réalisation des stages. 2. Les autres postes budgétaires sont à compléter si des montants sont versés en plus directement à l'organisme de recherche

Budget de l'année 1 (début - fin) Année 1 = date de début du projet + 12 mois	Contributions demandées à Ouranos (Partenariat Ville de Montréal-Ouranos)		Contributions fournies par collaborateurs principaux		Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En nature	En argent	En nature	
Bourse MITACS	66 000,00 $	0,00 $	68 998,00 $	0,00 $	**134 998,00 $**
Salaires (y compris les avantages sociaux)	14 508,90 $	32 230,00 $	0,00 $	45 981,00 $	**92 719,90 $**
Services professionnels et techniques – contrats	8 190,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**8 190,00 $**
Voyage (y compris hébergement et repas)	2 900,00 $	0,00 $	2 600,00 $	0,00 $	**5 500,00 $**
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	0,00 $	0,00 $	4 000,00 $	**4 000,00 $**
Matériel et support informatique	5 000,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**5 000,00 $**
Services d'impression	800,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**800,00 $**
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	2 450,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 450,00 $**
Livres, manuels de référence, revues, etc.	0,00 $	0,00 $	200,00 $	0,00 $	**200,00 $**
Autres dépenses	22 000,00 $	0,00 $	8 000,00 $	0,00 $	**30 000,00 $**
Gestion / Administration	15 079,20 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**15 079,20 $**
Sous-totaux par catégorie de contribution	**136 928,10 $**	**32 230,00 $**	**79 798,00 $**	**49 981,00 $**	**298 937,10 $**
Totaux		**169 158,10 $**		**129 779,00 $**	**298 937,10 $**

Commentaires :

Attention prévoir un rapport d'étape à la fin de chaque année du projet en plus du rapport final

Budget de l'année 2 (début- fin)	Contributions demandées à Ouranos (Partenariat Ville de Montréal-Ouranos)		Contributions fournies par collaborateurs principaux		Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En nature	En argent	En nature	
Bourse MITACS	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Salaires (y compris les avantages sociaux)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Services professionnels et techniques – contrats	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Voyage (y compris hébergement et repas)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Matériel et support informatique	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Services d'impression	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Livres, manuels de référence, revues, etc.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Autres dépenses	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Gestion / Administration	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**- $**
Sous-totaux par catégorie de contribution	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**

Totaux	- $	- $	- $

Budget de l'année 3 (début - fin)	Contributions demandées à Ouranos (Partenariat Ville de Montréal-Ouranos)		Contributions fournies par collaborateurs principaux		Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En nature	En argent	En nature	
Bourse MITACS	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Salaires (y compris les avantages sociaux)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services professionnels et techniques – contrats	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Voyage (y compris hébergement et repas)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Matériel et support informatique	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services d'impression	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Livres, manuels de référence, revues, etc.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Autres dépenses	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Gestion / Administration	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Sous-totaux par catégorie de contribution	- $	- $	- $	- $	- $
Totaux	- $		- $		- $

Budget de l'année 4 (début - fin)	Contributions demandées à Ouranos		Contributions fournies par collaborateurs principaux		Sous-totaux
Catégorie de dépenses	En argent	En nature	En argent	En nature	
Bourse MITACS	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Salaires (y compris les avantages sociaux) en dehors de MITACS	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services professionnels et techniques – contrats	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Voyage (y compris hébergement et repas)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Équipements, fournitures et autres dépenses reliées	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Matériel et support informatique	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services d'impression	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Services de collecte de données (y compris le traitement, l'analyse, la gestion)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Livres, manuels de référence, revues, etc.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Autres dépenses	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Gestion / Administration	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	- $
Sous-totaux par catégorie de contribution	- $	- $	- $	- $	- $
Totaux	- $		- $		- $

Salariés

Nom	Taux horaire	Nombre d'heures (Année 1 et 2)	Total	Poste de dépense ou contribution
VRM - Coordination logistique (nature)	42,30 $	117	4 949,10 $	nature
Chercheurs collaborant au projet	75,15 $	546	41 031,90 $	nature
Ouranos - Nathalie Bleau	87,00 $	60	5 220,00 $	nature
Ville de Montréal - Ensemble des employés participants au projet	73,00 $	370	27 010,00 $	nature
VRM - Coordination logistique (salaire payé)	42,30 $	343	14 508,90 $	Salaires
Nathalie Vachon, professionnelle INRS-UCS- Traitement des données	61,25 $	40	2 450,00 $	Service de collecte de données
Peggy Sanon, profesionnelle webmestre INRS-UCS - Développement, mise en ligne et entretien du site web	48,00 $	105	5 040,00 $	Services professionnels et techniques
Luc van Ameringen Design graphique - Design graphique du site web et du logo	45,00 $	70	3 150,00 $	Services professionnels et techniques

Boursiers

Nom	Année 1 et 2	Total
Hélène Madenian pour stage 1, 2, 6 (décrits en Annexe 3)	3 bourses MITACS au total (stages 1, 2, 6, Annexe 3)	30 000,00 $
autres boursiers à confirmer pour stages 3, 4, 5 (décrits en Annexe 3)	3 autres stages MITACS (stages 3, 4, 5)	30 000,00 $
autres contrats étudiants (décrits en Annexe 3)		19 998,00 $
postdoctorant à recruter		55 000,00 $

Procédure d'évaluation des projets de recherche

Cadre général de la programmation d'Ouranos

Les efforts dans la production et l'analyse d'information climatique adaptée aux outils et aux besoins existants, ainsi qu'à l'étude des impacts et des vulnérabilités face aux changements climatiques doivent se poursuivre. Il convient aussi d'accorder une attention accrue à l'étude des solutions concrètes d'adaptation à court, moyen et long termes comme le réclament les usagers. Le transfert des connaissances devient également une priorité dans le déploiement de la prochaine phase de programmation. Les orientations stratégiques 2014-2019 suggèrent un développement des programmes axé sur l'adaptation aux changements climatiques[1] et qui aborde les enjeux de manière plus intégrée lorsque c'est applicable. Les comités de programme assureront la pertinence des activités et leur intégration à l'intérieur des activités d'Ouranos et veilleront à l'atteinte des objectifs globaux.

Cadre de la proposition de projet

La recherche appliquée à des problématiques identifiées sera privilégiée. De manière générale, il devrait être clairement établi que le projet permettra d'aider les décideurs (prioritairement les membres d'Ouranos) à s'adapter aux CC. Nous encourageons fortement la présence des contributeurs au projet (chercheurs principaux, collaborateurs, professionnels de recherche, de praticiens stagiaires ou étudiants) dans les locaux d'Ouranos afin de favoriser et stimuler les discussions, le partage des méthodes de travail, les échanges de résultats et l'optimisation des ressources d'Ouranos durant le projet et pendant la préparation de la proposition.

Procédure d'évaluation

Le schéma suivant résume un cycle de vie de projet typique :

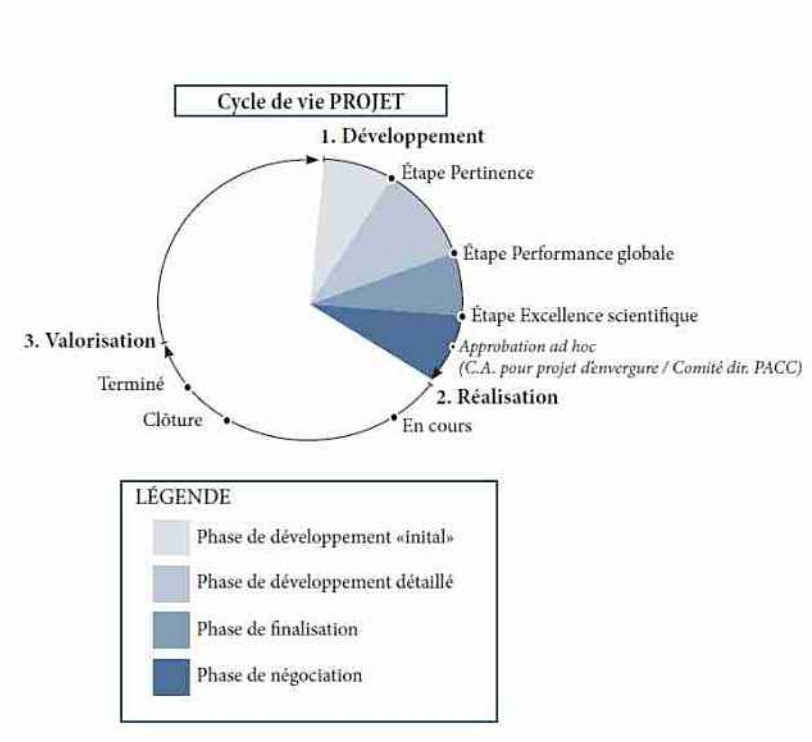

[1] L'adaptation aux changements climatiques est comprise ici comme toutes les étapes du processus, allant de la compréhension de la problématique associée aux changements climatiques, à la mise en œuvre et au suivi des solutions. Elle comprend d'emblée l'analyse climatique et l'évaluation des impacts et de la vulnérabilité.

La phase de développement initial débute par la rédaction d'une proposition brève présentant une description succincte du projet (voir gabarit ci-après). Cette proposition sera idéalement co-construite avec l'équipe de coordination du programme qui veillera à ce qu'elle soit conforme aux orientations du plan stratégique et aux objectifs du ou des programme(s) visé(s). Des propositions spontanées de pilotes seront également recevables à ce stade.

Étape d'évaluation de la pertinence:

Sur la base de cette proposition brève, le Comité de Programme de la thématique concernée procèdera à l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité du projet.

Si la proposition est éligible et jugée pertinente, une proposition détaillée (10 pages) sera requise. Le pilote du projet sera accompagné dans cette phase de développement détaillé par l'équipe de coordination du programme visé.

Étape d'évaluation de la performance globale

La proposition détaillée sera ensuite soumise à la direction générale qui en évaluera l'adéquation avec l'atteinte des objectifs de l'organisation et recommandera des bonifications le cas échéant.

Étape d'évaluation de l'excellence scientifique

La proposition détaillée éventuellement révisée suite à l'évaluation de la performance globale sera enfin soumise à une évaluation scientifique réalisée par des experts externes et/ou internes. Si la proposition de projet est soumise à un autre programme de financement (CRSNG, CRSH, FRQ, etc.), Ouranos pourra accepter la demande dans le format exigé par l'autre organisme.

Lorsque l'issue de la procédure d'évaluation est positive, le projet peut démarrer. Une entente de collaboration entre les parties doit être négociée et inclure la proposition détaillée éventuellement révisée suite aux évaluations. Un comité de suivi devra être mis sur pied le plus tôt possible et se réunir au minimum au démarrage, en cours et avant la clôture du projet. Ce comité a pour principal rôle d'assurer le bon déroulement du projet en soutenant le responsable du projet dans la réalisation des activités envisagées et en évaluant les rapports fournis. Ces rapports font partie d'une liste de livrables exigés comme indiqué dans le tableau suivant :

Livrables	*Format*	*Échéancier*
Compte-rendu du comité de suivi	1-2 pages incluant les minutes des rencontres	Dans le mois suivant les rencontres
Fiche projet en cours	Canevas (mise en page par Ouranos)	Lancement du projet
Fiche projet terminé	Canevas (mise en page par Ouranos)	Lors de la remise du rapport final
Rapport d'étape	Canevas (transmis ultérieurement)	En fonction des modalités de paiement
Rapport final	Canevas (transmis ultérieurement)	À la fin du projet
Tous les autres livrables du projet	Documents pertinents associés au projet (présentation, articles, guide, etc.)	À la fin du projet
Présentation chez Ouranos	Présentation de 45 min dans le cadre d'un séminaire interne	À déterminer au courant du projet

Cheminement critique - projets Ville de Montréal-Ouranos

1. **Idéation/programmation**
   - Développement de projets et passage vers l'élaboration de la proposition brève
   - Approbation par le Comité Directeur Ville/Ouranos

2. **Appel aux chercheurs / appel aux expertises Ville**
   - Appel à manifestation d'intérêt
   - Appel à projet large
   - Appel à projet sur invitation
   - Offre/Demande directe

3. **Proposition brève**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/Ville

   Évaluation par un ou des comités de programme Ouranos selon les thèmes abordés dans le projet
   - Satisfaire aux exigences de pertinence

4. Approbation Comité directeur Ville/Ouranos

5. **Montage financier**

   Demande de financement auprès de différentes sources
   - Partenaires - Ville
   - Fonds de recherches (MITACS, CRSH, etc.)
   - Programmes gouvernementaux (Climat-municipalités II, FCM, etc.)

   Confirmation des bailleurs de fonds

6. **Proposition détaillée**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/usagers

   Évaluation par la Direction d'Ouranos
   - Excellence opérationnelle
   - Optimisation des ressources
   - Atteinte des cibles du Plan d'affaires
   - Atteinte des objectifs du Plan de déploiement

   Évaluation par des experts/scientifiques
   Si nécessaire demande de révision aux chercheurs

7. **Proposition détaillée finale**

   Rédaction ou co-rédaction par des chercheurs/usagers

   Phase de négociation de l'entente

   Signature de l'entente, mise en place du comité de suivi

8. **Démarrage**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183983001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Objet :	Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cent dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente visée 21-01-2019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
21 JAN. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA N° 1
ENTENTE D'ADHÉSION
(CG17 0274)

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3B6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée l'« **Adhérent** »

ET :

OURANOS INC.; personne morale dûment constituée en vertu de la loi sur les compagnies de la Partie III, ayant son siège social au 550, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 1B9, représentée par Monsieur Yves Langhame, Président du conseil d'administration, dûment autorisé à cette fin tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l' « **Ouranos**»

L'Adhérent et Ouranos sont collectivement désignés les « **Parties** »

ATTENDU QUE l'Adhérent a adopté un Règlement de gestion contractuelle (le « Règlement ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il a remis une copie de ce Règlement à Ouranos;

ATTENDU QU'Ouranos est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'acquérir et de développer les connaissances sur les changements climatiques, leurs impacts, ainsi que les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation nationales et locales;

ATTENDU QUE l'Adhérent a approuvé une entente d'adhésion en vertu de laquelle il verse à Ouranos une somme unique de dix mille dollars (10 000$) pour des frais d'adhésion et une somme maximale de quatre cent cinquante mille dollars (450 000$) à titre de contribution en espèces pour effectuer des activités de recherche en matière de climatologie régionale et d'adaptation aux changements climatiques répondant aux besoins de l'Adhérent. (Résolution CG17 0274), (ci-après l'« Entente »);

ATTENDU QUE l'Entente prévoit à l'Annexe A une liste des besoins de l'Adhérent.

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente afin d'augmenter la somme maximale de la contribution en espèces de l'Adhérent pour permettre de poursuivre le développement du Projet Climat Living (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE le Projet s'inscrit dans les besoins de l'Adhérent identifiés à l'Annexe A de l'Entente;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

L'article 5.2 de l'Entente est remplacé dans son entièreté par le suivant :

En plus des frais d'Affiliation prévus à l'article 5.1, l'Adhérent accepte de payer à Ouranos pendant la durée de l'Entente, une somme maximale de cinq cent dix-huit mille cinq cents dollars canadiens (518 500$) plus taxes.

La contribution prévue au présent article est payable comme indiqué ci-dessous :

Pour l'année 2017-2018

Une somme maximale de cent cinquante mille dollars canadiens (150 000$). Cette somme sera payable comme suit :

- un premier versement annuel de cent mille dollars (100 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée à la date de signature de la présente Entente;

- Un deuxième versement annuel de cinquante mille dollars (50 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de l'Adhérent et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.

Pour l'année 2018-2019

Une somme maximale de deux cent dix-huit mille cinq cents dollars canadiens (218 500$). Cette somme sera payable comme suit :

- un premier versement annuel de cent mille dollars (100 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée à la date de la tenue de la première réunion annuelle du Comité directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par l'Adhérent;

- un deuxième versement annuel de soixante-huit mille cinq cents dollars (68 500$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur du choix de l'équipe de chercheurs dans le cadre du Projet;

- Un dernier versement annuel de cinquante mille dollars (50 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de l'Adhérent.

Pour l'année 2019-2020

Une somme maximale de cent cinquante mille dollars canadiens (150 000$). Cette somme sera payable comme suit :

- un premier versement annuel de cent mille dollars (100 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée à la date de la tenue de la première réunion annuelle du Comité Directeur, de l'approbation du cadre de travail et de la programmation annuelle par l'Adhérent;

- Un deuxième versement annuel de cinquante mille dollars (50 000$) sera payé dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Adhérent d'une facture d'Ouranos envoyée après l'approbation par le Comité directeur d'un rapport annuel synthétisant les travaux menés au bénéfice de l'Adhérent et les étapes franchies dans les projets retenus et les perspectives.

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de l'Entente demeurent inchangées. Le présent Addenda 1 fait partie intégrante de l'Entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ..... e jour de 2019

OURANOS INC.

Par : _____
Yves Langhame, Président du conseil d'administration

Cet addenda 1 a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le .....e jour du mois de ..... 2019 (Résolution CG19.....).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183983001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Objet :	Autoriser une contribution de soixante-huit mille cinq cent dollars (68 500 $), plus taxes, et de 27 010 $ en nature au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal et approuver l'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 $ à 528 500 $ plus taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1183983001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-21

Janet MARCEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514-868-3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1185008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 555 000 $ à l'organisme Esplanade pour une durée de 3 ans (2019 à 2021) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 555 000.00 $ à l'organisme Esplanade afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action pour la période du 1er mars 2019 au 31 décembre 2021;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 555 000.00 $.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 17:32

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1185008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 555 000 $ à l'organisme Esplanade pour une durée de 3 ans (2019 à 2021) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Esplanade est un organisme à but non lucratif qui offre des programmes d'accompagnement, un espace collaboratif, des outils et des réseaux formant un écosystème pour aider les entrepreneurs de sa communauté à développer leurs projets, leurs organisations et ultimement, accroître leur impact social. Il a été incubé par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de "*À go, on change le monde!* " avant de voler de ses propres ailes en 2014.
L'Esplanade est un des rares organismes de soutien mature dédié à l'entrepreneuriat à impact social et à l'innovation sociale. Il dessert une très large communauté d'entrepreneurs à impact, s'adressant tout autant aux entreprises privées à finalité sociale, aux B-Corp et aux entreprises d'économie sociale de l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0319 - 25 février 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel porte sur le soutien au fonctionnement de l'organisme et à trois volets de son plan d'action.
Depuis sa création, l'Esplanade intervient sur 4 axes de soutien aux entrepreneurs à impact social. Il anime un espace de travail collaboratif dont la superficie doublera en 2019. Il offre une programmation diversifiée et axée sur les besoins des entrepreneurs tels des ateliers, des formations et des conférences. Il offre aussi le parcours Impact 8 avec sa formule d'accompagnement à impact social. Il s'assure de donner accès à la plateforme d'investissement participatif SVX par un accompagnement sur mesure. Il a identifié 5 pôles d'innovation qui agissent comme accélérateurs du passage de l'intention d'entreprendre à

l'action concrète. Déjà 3 pôles sont en opération et stimulent les collaborations des écosystèmes : santé communautaire, systèmes alimentaires et énergie/mobilité.

Plus précisément, le soutien à l'organisme visera les 3 activités suivantes :

- Le parcours Impact 8 comprend une série de 3 programmes articulés autour d'une vision intégrée de l'accompagnement entrepreneurial dédié aux acteurs de changement. C'est un parcours sur mesure pour accompagner des organisations dans les 3 phases essentielles du développement des entreprises que sont le pré-démarrage, le démarrage et la croissance. Le soutien apporté par la Ville de Montréal vise le démarrage du premier programme du parcours Impact 8 qui porte sur la phase de pré-démarrage. Conçu comme un terrain d'expérimentation pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, le programme Collision offre 3 mois d'accompagnement à haute intensité propice aux échanges d'idées afin de permettre de briser les silos existants, provoquer les rencontres et les chocs nécessaires à l'émergence de nouvelles solutions aux enjeux sociétaux contemporains. Les entrepreneurs et porteurs de projets participants sont ainsi amenés à valider leur idée et comprendre leur écosystème.
- Le soutien de la Ville de Montréal permettrait d'offrir ce nouveau programme pour accompagner 5 à 6 cohortes afin d'accueillir 60 à 90 entrepreneurs en trois ans. Plus précisément, le soutien permettrait d'assurer la coordination du programme par une ressource dédiée, de financer les heures de coaching (25 heures par projet d'entreprise) et contribuerait à assurer une présence physique aux porteurs de projets dans l'espace collaboratif de l'Esplanade. Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation et le Mouvement Desjardins sont des partenaires financiers confirmés.

- Les activités de la programmation (conférences, débats, ateliers, etc.). Ces activités ont pour objectif principal de démocratiser et faciliter l'accès à l'expertise de l'Esplanade à un plus grand nombre d'entrepreneurs et de porteurs de projets. Combinant théorie et mise en pratique, les différents ateliers de la programmation sont orientés sur les besoins les plus criants de l'écosystème entrepreneurial à impact social tel le développement des capacités à définir un projet d'affaires, la connaissance des notions de base d'une grande variété de financements disponibles pour différentes formes d'organisations (entreprise privée ou collective), du financement classique au sociofinancement. L'Esplanade offre une série de 4 ateliers sur le développement des capacités à déterminer l'enjeu que les entrepreneurs adressent et l'impact social qu'ils souhaitent créer. Il offre également une série de 3 ateliers sur le financement des entreprises.

  Le soutien de la Ville de Montréal permettrait de doubler le nombre d'ateliers sur le développement des capacités (8 rencontres) et le nombre d'ateliers sur le financement (6 rencontres). Plus précisément, le soutien de la Ville de Montréal permettrait de stabiliser une ressource de coordination et de réaliser une partie de la programmation hors les murs de l'Esplanade pour ainsi rejoindre un public plus large et plus diversifié. La Fondation J. A. Bombardier est un partenaire financier confirmé.

- Le service Entrepreneur en résidence offre l'expertise et les méthodologies développées par l'Esplanade en dehors de ses programmes structurés à tous les entrepreneurs fréquentant le lieu. Cet entrepreneur en résidence est un peu un équivalent de l'artiste en résidence, il est le spécialiste de la maison qui offre des services de soutien individuels aux entrepreneurs en demande. Il s'adapte au stade de développement de chaque organisation et travaille en étroite collaboration avec les entrepreneurs pour établir des objectifs stratégiques précis et résoudre les enjeux qui freinent le développement du projet.

Le soutien de la Ville de Montréal permettrait d'offrir un total de 1 000 heures de coaching par an dans les locaux de l'Esplanade. Le soutien permettrait également d'étendre l'offre de l'Esplanade à d'autres organismes accompagnateurs montréalais tels Ecto, Temps Libre ou encore Impact Hub, sans s'y limiter et selon la demande. L'aide financière permettrait de stabiliser le programme et le poste au sein de l'Esplanade, de bâtir un nouveau type d'accompagnement en réunissant des projets aux enjeux similaires et en favorisant l'accompagnement par les pairs. Un impact majeur de ce programme serait l'accompagnement prodigué aux candidats non admis au parcours Impact 8 mais présentant toutefois un fort potentiel. Une fois plus aguerris ceux-ci pourraient se qualifier au parcours Impact 8. La Maison de l'innovation sociale est un partenaire financier du projet.

Les partenaires financiers de l'Esplanade dans les activités ci-haut décrites sont inscrits au tableau suivant :

FINANCEMENT		2019	2020	2021	TOTAL	%
Ville de Montréal		175 000	175 000	205 000	555 000	58%
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	confirmé	40 000	40 000	40 000	120 000	
Fondation J.A. Bombardier	confirmé *	30 000	30 000	30 000	90 000	
Maison de l'innovation sociale	confirmé *	40 000	40 000	40 000	120 000	
Mouvement Desjardins	confirmé	25 000	25 000	25 000	75 000	
TOTAL		310 000 $	310 000 $	340 000 $	960 000 $	100%

** en négociation pour 2020-2021, sans ces contributions la part de la Ville augmenterait à 68%*

JUSTIFICATION

Selon le Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal 2017 le taux d'intention de la population montréalaise est de 25,7% mais diminue à 11,7 % pour les réelles démarches de création ou de reprise d'une entreprise. Pour le groupe d'âge 18-34 ans qui constitue la clientèle la plus importante de l'Esplanade on trouve un taux d'intention élevé à 46,6% mais le taux de démarche est de seulement 17,6%. Le projet de l'Esplanade vise à répondre à cet enjeu entrepreneurial reconnu par le Service du développement économique, soit le passage de l'intention d'entreprendre à l'action concrète.
La contribution de la Ville de Montréal permettra de démarrer le volet Collision du parcours Impact 8; de bonifier la programmation de l'Esplanade en quantité (variété des thématiques et fréquence des activités) mais surtout elle pourra être offerte sur tout le territoire montréalais dans les organismes dédiés à l'entrepreneuriat (PME MTL, Espace Temps, Coop Etco, etc.) et consolider le service d'entrepreneur en résidence afin de permettre d'accompagner plus étroitement les entrepreneurs de la communauté.

Le projet participe aux objectifs de la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal et plus précisément à son plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal à l'axe « Créer les conditions d'émergence des innovations sociales ». L'action 1 : Renforcement de l'écosystème de soutien de l'innovation sociale à Montréal vise à soutenir directement les projets entrepreneuriaux à impact et d'intérêt métropolitain. Le projet entre également en synergie avec d'autres objectifs stratégiques du Service de développement économique, notamment ceux prévus aux plans d'action Entreprendre, Bâtir, Maximiser et Vivre de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

Les porteurs ont démontré leur capacité à obtenir le soutien de plusieurs grands bailleurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 555 000 $. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2019	2020	2021	**TOTAL**
175 000,00 $	175 000, 00 $	205 000,00	**555 000,00 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :
a) contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
b) participer au développement et à la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Esplanade est un partenaire de premier plan voué au développement de l'entrepreneuriat à impact social, un secteur d'intérêt stratégique pour Montréal. La contribution financière de la Ville à ce dernier permettra d'assurer la continuité de ses activités ainsi que la mise en oeuvre et l'émergence de projets structurants et novateurs en matière de soutien à l'entrepreneuriat social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est annexé au projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de la programmation et des activités du plan d'action au cours des années 2019, 2020 et 2021;
Dépôt des documents relatifs à la programmation annuelle en début d'année, la reddition de compte annuelle pour les années 2019, 2020 et 2021 ainsi qu'un bilan final pour les années 2019 à 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-25
Johanne L LAVOIE Commissaire a l'économie sociale	Géraldine MARTIN Directrice
Tél : 514 872-9434 **Télécop. :** 514 872-6249	**Tél :** 514 872-2248 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-01

Montréal

esplanade

Proposition de collaboration au Service de développement économique de la Ville Montréal

4 juillet 2018

Contexte

Dans le cadre de son nouveau plan d'action en innovation sociale, le Service de développement économique de la Ville de Montréal reconnaît l'Esplanade comme un acteur important dans l'écosystème de soutien de l'innovation sociale à Montréal et souhaite soutenir l'Esplanade dans le cadre du premier axe de son plan d'action :

Créer les conditions d'émergence des innovations sociales

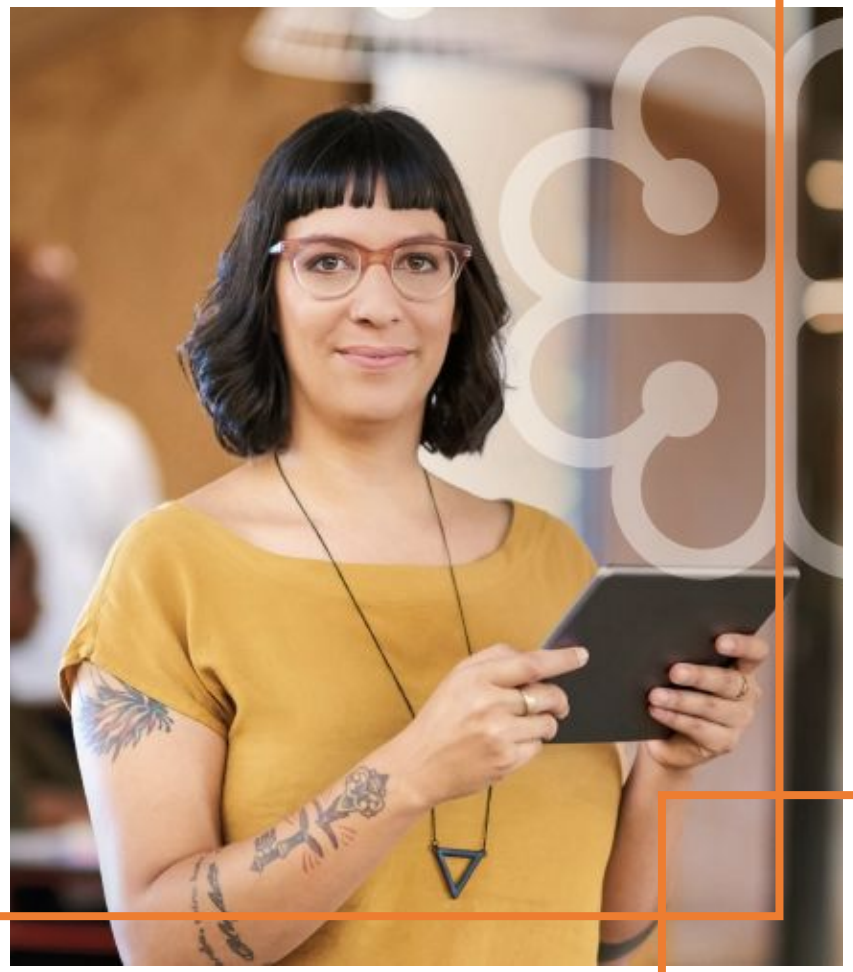

Esplanade

L’Esplanade est un OBNL fondé par une communauté d’innovateurs sociaux émergents du programme *À go, on change le monde* qui a permis de mettre les bases de ce qui est devenu aujourd’hui **le premier accélérateur et espace collaboratif au Québec dédié à l’entrepreneuriat et à l’innovation sociale**.

Notre mission est de catalyser et d’accompagner une communauté d’entrepreneur.e.s, qui, via la création et la mise à l’échelle de projets entrepreneuriaux, cherchent à relever les défis sociaux, environnementaux et économiques d'aujourd'hui.

La collaboration proposée au Service de développement économique de la Ville de Montréal permettrait à l’Esplanade d’accroître et de consolider son action, en complémentarité de l’écosystème existant, dans le soutien et l’accompagnement des innovations sociales émergentes en renforçant les capacités des porteurs de projets dans leurs actions entrepreneuriales.

Besoins

Étude

Afin de répondre aux besoins des porteurs de projets, mais également de l'écosystème de soutien financier (PME-MTL, finance sociale, fondations, etc.), une courte étude a été réalisée afin d'orienter notre proposition de collaboration.

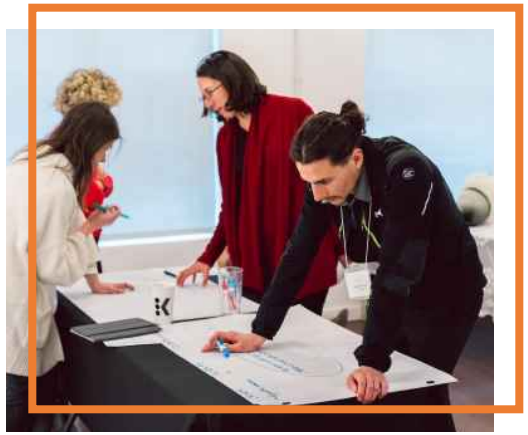

Selon PME-Montréal

Principaux enjeux rencontrés par les entrepreneurs :

- Proposition de valeur mal définie
- Faible compréhension de l' écosystème dans lequel s'inscrit l'organisation et sa solution
- Modèle financier incomplet
- Manque d'expertise au sein de l'équipe.

Selon le secteur philanthropique

Principales difficultés mentionnées par les bénéficiaires :

- Enjeux de gouvernance
- Enjeux de financement
- Enjeux de marketing et communication.

Proposition

Une collaboration de 3 ans avec le Service de développement économique de la Ville de Montréal permettant de soutenir 3 actions prioritaires ayant pour objectif de renforcer les capacités et le savoir-être des porteurs de projets selon une durée et une intensité variable.

Programmation

Soutenir la programmation événementielle de l'Esplanade.

Résidence

Soutenir la présence d'un Entrepreneur en résidence au sein de l'espace collaboratif de l'Esplanade

Impact8

Soutenir le Parcours Impact8 et plus spécifiquement, son programme Découverte.

Programmation

Programme événementielle de l'Esplanade

Une expertise accessible pour développer ses capacités entrepreneuriales

La programmation de l'Esplanade est composée d'une série d'événements ayant pour objectifs de démocratiser son expertise, développer les capacités des porteurs de projets, inspirer les organisations et les citoyens et finalement, initier des conversations sur les enjeux du milieu.

Description

Accompagnement ponctuel à faible intensité.

Établir une **programmation annuelle.**

Assurer la récurrence des **ateliers Mini8.**

Rejoindre **2 500 personnes** annuellement**.**

Objectifs

Valoriser les différents acteurs de l'écosystème.

Adapter les ateliers en fonction de l'évolution des besoins.

Développer une **programmation itinérante.**

Opportunités

Résidence

Entrepreneur en résidence

Un accompagnement par et pour les entrepreneur.e.s

L'entrepreneur en résidence a pour fonction d'offrir un accompagnement direct, individuel ou de groupe, aux porteurs de projets présents au sein de l'espace de l'Esplanade et de certains partenaires tels que la Maison de l'innovation sociale.

Description

Accompagnement à intensité moyenne ponctuel ou dans la durée.

Soutenir 20 porteurs de projets annuellement.

Référencer plus de 50 porteurs de projets vers l' écosystème..

Objectifs

Possibilité d'accroître la présence de l'entrepreneur en fonction des besoins

Entrepreneur itinérant

Opportunités

Impact8

Programme Découverte

Transformer son intention en action entrepreneuriale

12 semaines

4 modules :
> Comprendre son écosystème et sa problématique
> Valider son idée avec ses utilisateurs et partenaires,
> Comprendre son impact et définir ses critères de performance
> Construire son modèle d'affaires.

Description

Accompagnement à haute intensité, basé sur un développement par les pairs

16 à 20 projets par an

2 cohortes par année

Former des porteurs de projets sur le savoir-faire et le savoir-être

Objectifs

Référencement de projets par l'écosystème (MIS, PME-MTL, Caisse Solidaire, Universités).

Augmenter le **nombre de cohortes** par année selon la demande.

Réaliser des **cohortes thématiques** en fonction des priorités de la Ville.

Opportunités

COHORTE = 2 ENJEUX PRIORISÉS

Bootcamp sélection — **Modules thématiques x 4** — **Demo day**

11/2 à 2 j aux deux semaines

2 jours intensifs

Évaluation des individus et des équipes: coachabilité, collaboration, empathie, expertise.

- Mise en action face à une problèmatique (en lien avec les enjeux priorisés)

- Présentation de concepts clés
- Inspiration
- Rencontre avec différents intervenants
- Développement d'un esprit de cohorte

TBD

1/2 ou 1journée de travaux dirigés

- Formations
- Exemples de cas pratiques
- Ateliers

1 journée de travaux pratiques

- Travail sur les projets
- Mise en pratique des formations
- Interaction avec les coachs et entrepreneurs

Esplanade

Présentation des projets

- Préparation d'un pitch et
- Présentation auprès de différents partenaires

TBD

Modules thématiques x4

1

1. Comprendre son écosystème et sa problématique

DT Mod

2

2. Valider sa proposition avec ses utilisateurs et partenaires

DT LS

3

3. Comprendre son impact et définir ses critères de performance

Mod

4

4. Construire son modèle d'affaires

Mod CO

Développement leadership & savoir-être

Design Thinking (DT) Lean Startup (LS) Culture Org (CO) Modélisation (Mod)

Budget

Afin de réaliser cette collaboration et déployer les 3 activités de cette proposition, la contribution budgétaire est estimée à

185 000$

qui se décompose ainsi :

Impact 8 Programme Découverte	110 000$
Programmation événementielle	45 000$
Entrepreneur en résidence	30 000$

Merci

MTL

AUTRES PB
IMPACTS
CONVENTIONAL AGRICULTURE
IS NOT SUSTAINABLE

esplanade

Montréal, mercredi 19 décembre 2018

Madame Véronique Doucet
Directrice
Service de développement économique
Ville de Montréal

Objet : Demande de soutien financier dans le cadre du plan d'action en innovation sociale

Madame Doucet,

L'Esplanade est le premier organisme dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale au Québec. Depuis plus de 3 ans, l'Esplanade occupe une position enviable dans l'écosystème entrepreneurial montréalais en réunissant et accompagnant les entrepreneurs et innovateurs désireux d'avoir un impact sociétal positif. En plus de son espace collaboratif et de sa programmation, l'Esplanade, en collaboration avec de nombreux partenaires, a développé un parcours d'accompagnement composé de 3 programmes et d'une plateforme d'investissement afin de soutenir les entrepreneurs et les dirigeants dans le développement de leurs projets, leurs organisations et ultimement, accroître leur impact.

Fort de notre crédibilité acquise, de nos réalisations et d'une offre d'accompagnement singulière, de plus en plus d'organisations nous sollicitent afin d'être soutenu dans le développement de leur projet d'innovation sociale.

Ainsi, en cohérence avec le nouveau plan d'action en innovation sociale et plus spécifiquement, son *Axe 1 - Renforcement de l'écosystème de soutien de l'innovation sociale* par, entre autres, l'appui aux organismes d'accompagnement spécialisés, nous souhaitons soumettre une demande de soutien financier à la Ville de Montréal de 555 000$ pour la période 2019-2021.

PCe partenariat majeur sur les 3 prochaines années a pour objectif de permettre à l'Esplanade de renforcer et de consolider son offre de d'accompagnement de première ligne dans la continuité des services existants. Cette offre permettra, à terme, de soutenir davantage d'entrepreneurs et de porteurs de projets à fort potentiel en fonction de leur réalité et leur niveau de maturité respectif. De plus, cet accompagnement valorisera l'accès des entreprises aux différentes ressources complémentaires offertes par l'écosystème entrepreneurial dont les outils de financement de PME-MTL.

La première ligne de l’Esplanade est composée de sa programmation, du programme Collision et du service d’entrepreneur en résidence. Elle s’intègre dans une proposition plus large qu’est le Parcours Impact8 qui vise à accompagner des porteurs de projet de la phase de validation d’une preuve de concept à une phase de croissance (Scale up).

En espérant, Madame Doucet, que vous verrez dans cette proposition de partenariat stratégique, une façon de renforcer l’écosystème de soutien dédié aux entreprises qui combinent viabilité économique et impact sociétal.

Acceptez nos plus sincères salutations.

Pascal Grenier, CPA-CMA
Directeur général et cofondateur

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ESPLANADE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)), dont l'adresse principale est le 6750, avenue de l'Esplanade, bureau 102, Montréal, Québec H2V 4M1, agissant et représentée par Pascal Grenier, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 811740794RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1221835294TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme organisme d'accompagnement en entrepreneuriat social et collectif;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de CINQ CENT CINQUANTE-CINQ MILLE dollars (555 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019**:**

5.2.1.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (175 000 $) dans les trente jours de la signature de la convention ;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (175 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (175 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de TRENTE MILLE dollars (30 000 $) (dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également

remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6750, avenue de l'Esplanade, bureau 102, Montréal, Québec H2V 4M1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au (700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2), et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le 30e jour de janvier 2019

ESPLANADE

Par : _____
Pascal Grenier
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièces jointes
- Demande de contribution financière de l'organisme
- Document : Proposition de collaboration au Service de développement économique – 4 juillet 2018

REDDITION DE COMPTE
Documents et délais de transmission

Pour l'année 2019
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2020 ;

Pour l'année 2020
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2021 ;

Pour l'année 2021
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2022

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) – au plus tard le 1er mars 2022.

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Impact 8 – Collision
Nombre de cohortes
Nombre de participants / cohorte
Nombre d'entreprises / cohorte
Nombre d'heures de coaching / projets et entreprises
Nombre d'heures de coaching

Activités de programmation
Nombre d'ateliers sur le développement des capacités et sur le financement
Nombre de participants aux ateliers sur le développement des capacités et sur le financement

Entrepreneur en résidence
Nombre d'heures de coaching
Nombre de lieux de coaching différents
Nombre de projets se requalifiant au Parcours Impact 8

ANNEXE 2
Protocole de visibilité

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 555 000 $ à l'organisme Esplanade pour une durée de 3 ans (2019 à 2021) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1196965002 - Plan action Esplanade.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Isabelle FORTIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1197952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder une contribution financière maximale de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-01 11:22

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197952001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Printemps numérique a sollicité le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal pour soutenir la mise en place d'une Semaine numérique de Montréal, du 25 mai au 3 juin 2019.
Le Printemps numérique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de dynamiser la créativité numérique à Montréal. L'événement principal de l'organisme, intitulé également « Printemps numérique » constituait jusqu'à aujourd'hui une saison d'activités allant du 21 mars au 21 juin à Montréal.

Résultant d'une démarche initiée par l'ancienne Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), le Printemps numérique a lancé sa première édition en 2014. Son mandat premier était de regrouper sur une même plateforme les activités des artistes du numérique, des producteurs et diffuseurs, des entreprises du jeu vidéo et des effets visuels, du milieu scientifique, des médias et autres intervenants, tels que les musées et les universités. À l'origine, le Printemps numérique était donc essentiellement une bannière promotionnelle pour mettre en valeur les arts numériques.

À la suite de la dissolution des CRÉ en 2016, le SDÉ est devenu le principal partenaire financier du Printemps numérique. Sous sa nouvelle impulsion, des activités réalisées par l'organisme se sont ajoutées à la programmation pour stimuler la créativité numérique ainsi que le maillage entre créateurs et industries (conférences sur des solutions d'affaires, haketon, etc.)

Le plan stratégique 2016-2020 du Printemps numérique présente une nouvelle vision pour faire du Printemps numérique le rendez-vous phare du numérique à Montréal.

Montréal est déjà reconnu mondialement comme l'une des villes les plus dynamiques sur le plan de la créativité et du numérique. Montréal se positionne parmi les leaders mondiaux dans les domaines de l'intelligence artificielle, du jeu vidéo et du manufacturier innovant et robotique.

Dans sa dernière version du plan d'affaires présentée en janvier 2019, le Printemps numérique annonce une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme d'une semaine de 9 jours à la fin du mois de mai.

Le repositionnement s'explique par le fait qu'une saison de trois mois permet difficilement de créer un momentum médiatique et une force d'attraction. Le format d'une semaine est celui privilégié par plusieurs villes du monde. Pensons à la *London Tech Week* et à la *Digital Week* de Bruxelles. Le repositionnement a fait l'objet d'un accompagnement du SDÉ et a été enrichi par une série de quatre séances de consultation du milieu tenues en automne 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0272 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 $ à Printemps numérique pour la mise en œuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec
CM16 0103 - 25 janvier 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 $ à Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec

DESCRIPTION

La Semaine numérique aura pour thématique l'intelligence numérique, notamment à travers la transversalité des technologies. Le contenu reposera sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégiant les transferts d'expertises, encourageant la fertilisation croisée des savoirs, l'émergence de l'innovation et la transition numérique des entreprises.
La Semaine numérique a pour objectif général de faire de Montréal un rendez-vous phare du numérique. Trois objectifs particuliers sont identifiés :
· Accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation;
· Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs;
· Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques.

La période ciblée pour la tenue de l'événement est du 25 mai au 3 juin 2019, de façon à poursuivre l'élan de C2-MTL qui se termine le 24 mai. La proximité de ces deux événements, bien que les clientèles soient différentes, permettrait de renforcer Montréal comme métropole de la créativité. La température du mois de mai a également été considérée, puisque des activités extérieures sont prévues dès 2020.

L'événement offre un volet grand public (parcours, spectacles, activités familiales, etc.) et un volet professionnel (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.). Certaines activités seront réalisées directement par l'organisme Printemps numérique tandis que d'autres le seront par des organisations partenaires. Le volet grand public aura lieu durant les week-ends d'ouverture et de fermeture (samedi et dimanche les 25-26 mai et 1-2 juin 2019). Il consistera principalement à un parcours d'événements numériques produits par des organisations partenaires. Par exemple, le Printemps numérique souhaiterait réaliser 10 activités de médiation dans 10 bibliothèques, en collaboration avec ELEKTRA. Mentionnons qu'au cours des 2e et 3e éditions, le promoteur a l'ambition de réaliser des activités extérieures sur la place publique.

La programmation professionnelle (lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2019) s'articulera autour de cinq pavillons thématiques, une journée par pavillon :

1. Santé : techniques biomédicales et enjeux des données - Centre for Interdisciplinary Research in Music Media and Technology (CIRMMT) de l'Université McGill en collaboration avec TechnoMontréal;

2. Industries culturelles et créatives : jeu vidéo, réalité virtuelle et augmentée, scénographies immersives - Lieu culturel à définir (dialogue en cours avec la SAT, le Centre PHI et L'Arsenal);
3. Architecture et bâtiment : design, construction et ingénierie - Centre canadien d'architecture;
4. Intelligence artificielle : état de la recherche, transformation des emplois et des modèles d'affaires - Mile-Ex : MILA, ELEMENT AI, MICROSOFT;
5. Transports et mobilité : valorisations sociales, économiques et environnementales dans la ville intelligente – pavillon mobile en discussion avec la STM.

Chaque pavillon présentera des conférences, des vitrines professionnelles et des zones de découverte. La programmation professionnelle développée par le Printemps numérique sera bonifiée par des activités (colloques, spectacles, etc.) d'organisations partenaires.

Aussi, des événements professionnels existants seraient invités à tenir leurs activités pendant la Semaine numérique, par exemple le Gala des PRIX NUMIX organisé par XN Québec et le Symposium IX de la Société des arts technologiques.

Les groupes visés par le volet professionnel comprennent les acteurs suivants :

· les artistes, les designers et les professionnels de la créativité numérique;
· les institutions culturelles dédiées à la diffusion de la culture numérique (Société des arts technologiques/SAT, Centre PHI, Partenariat du Quartier des spectacles, etc.);
· les entreprises de la créativité numérique (studios de productions interactives, de jeux vidéo, de réalité virtuelle, d'intelligence artificielle);
· les grappes industrielles et les industries technologiques associées (logistique et transport, sciences de la vie et technologies de la santé, mode, TIC);
· les milieux du savoir (écoles, universités, laboratoires et groupes de recherche);
· les milieux entrepreneuriaux liés à l'incubation et au financement de risque;
· la clientèle d'affaires internationale motivée par l'usage du numérique au sein de diverses industries;
· les instances municipales et gouvernementales liées au développement du numérique.

En 2019, les objectifs d'achalandage sont de 1 600 entrées pour le volet professionnel et de 30 000 visiteurs pour le volet grand public. D'ici trois ans, il est prévu d'accroître la fréquentation à 3 900 pour le volet professionnel et à 46 000 pour le volet grand public.

Le Printemps numérique sera responsable de la promotion et de la mise en marché de l'ensemble des activités de la Semaine numérique, comprenant celles réalisées par les organismes partenaires.

Pour les pavillons thématiques, le Printemps numérique mettra en place une billetterie centralisée, ce qui lui permettra de générer des revenus autonomes.

Concernant la programmation des pavillons, un appel à proposition sera lancé pour créer des contenus originaux spécifiques (exemple : objets connectés, installations, scénographies, etc.). La production de ces contenus sera soutenue par un Fonds annuel de 200 000 $, soit 40 000 $ par pavillon. Seuls les projets exclusifs à la Semaine numérique et qui sont non soutenus par les bailleurs de fonds publics seront admissibles à ce fonds.

Le conseil d'administration (CA) de 11 membres est présidé par Suzanne Gouin, une administratif expérimentée également présidente du Conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada. La réorientation stratégique de l'organisme s'est accompagnée de quatre

nouvelles nominations au sein du CA, notamment Philippe Beaudoin, cofondateur d'Element AI.

Le comité de programmation de la Semaine numérique sera composé de cinq membres du CA et de cinq experts externes identifiés selon les thématiques des pavillons. Un représentant de la Ville de Montréal pourrait être invité à ce comité.

La Semaine numérique suscite l'intérêt de nombreux partenaires, par exemple : le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), le Centre Phi, Element AI, Espace Ludique, Équipement médical mobile, IVADO, La Piscine, Montréal International, le Musée McCord, l'Office national du film du Canada et plusieurs départements universitaires.

Par ailleurs, trois activités annuelles de l'organisme font parties de la demande financière (24 000 $), soit les forums #intersections portant sur les transformations numériques dans plusieurs secteurs d'activité culturelle, sociale et économique. Celles-ci sont cohérentes avec le mandat de la Semaine numérique et permet de consolider la clientèle professionnelle de ce futur événement.

Dans le budget présenté, l'apport des fonds publics est de 900 000 $, soit 56 % des revenus totaux. Les démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada sont en cours. Mentionnons que la Ville de Montréal est le principal partenaire de l'organisme depuis 2016. Le financement de la Ville était de 225 000 $ en 2018.

Revenus	**($)**
Ville de Montréal	250 000
Gouvernement du Québec	300 000
Gouvernement du Canada	300 000
Tourisme Montréal	30 000
Partenaires privés	294 000
Commanditaire	189 000
Billetterie et autres revenus d'activités	189 000
Autre	50 000
TOTAL	**1 602 000**

** Le tableau ne présente pas la subvention de 150 000 $ du Secrétariat à la Jeunesse pour un projet de 200 000 $ relativement à la fracture numérique. Ce dernier ne faisant pas partie du présent projet.*

Dépenses	**($)**
Administration et ressources humaines	180 000
Honoraires professionnels	50 000
Promotion et relations de presse	270 000
Programmation (planification)	90 000
Consultation de l'écosystème	25 000
Semaine numérique incluant le Fonds d'appel de propositions	928 000
#intersection (3 activités annuelles)	24 000
Contingence	35 000
TOTAL	**1 602 000**

JUSTIFICATION

Le nouveau positionnement du Printemps numérique contribuera judicieusement aux priorités énoncées dans la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal. La Semaine numérique de Montréal participera aux efforts d'attraction et de rétention des talents, à l'internationalisation des entreprises ainsi qu'à la commercialisation des innovations. Le projet participe également au virage numérique de secteurs stratégiques ciblés dans la Stratégie, soit les industries culturelles et créatives, les sciences de la vie et les technologies de la santé ainsi que le transport et la mobilité.
L'organisme déploie des efforts additionnels visant la transition numérique des entreprises, ce qui favorisera les pratiques innovantes des entrepreneurs, un des axes du Plan d'action en entrepreneuriat. Une attente particulière à cet égard pourrait être formulée dans la convention financière avec l'organisme.

Par ailleurs, le repositionnement du Printemps numérique en une semaine d'activités permettra de :

· mobiliser les acteurs dans le cadre d'une programmation resserrée;

· augmenter l'attraction et le rayonnement de l'événement;

· réunir la communauté d'affaires autour du numérique pour en faire un levier de croissance;

· mettre de l'avant les innovations auprès des publics et des investisseurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 250 000 $. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant:

2019	2020	**TOTAL**
225 000,00 $	25 000,00 $	**250 000,00 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal)

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense est sans impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet événement consolide Montréal comme métropole du numérique et de la créativité en Amérique du Nord. Il permet de faire rayonner Montréal à l'échelle internationale et facilite l'attraction des talents, en plus d'encourager la transition numérique des entreprises et et de stimuler des projets de recherche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement se déroulant sur neuf jours, du 25 mai au 3 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-28
Simon DÉCARY Commissaire au développement économique	Géraldine MARTIN Directrice
Tél : 514 868-7674 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2248 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-01

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PRINTEMPS NUMÉRIQUE**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec H3A 3G5, agissant et représentée par madame Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 15 janvier 2019.

Numéro d'inscription T.P.S. : 77961 8123 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222845188

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de l'événement « Semaine numérique de Montréal », une semaine d'activités dédiée à l'intelligence numérique, notamment à travers la transversalité des technologies dans la métropole.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de comptes** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer des activités se déroulant à l'extérieur de Montréal, ni à réaliser des spectacles et autres activités culturelles.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DEUX CENT CINQUANTE dollars (250 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 **:**

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.1.2 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan de la Semaine numérique de Montréal;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du rapport annuel des activités 2019, comprenant la Semaine du numérique de Montréal et les forums #intersections.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er juillet 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 chiffres $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec H3A 3G5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

PRINTEMPS NUMÉRIQUE

Par : _____
Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le …….. de la Ville de Montréal, le ……. e jour du mois de …….. 2019 (Résolution ……..).

ANNEXE 1

PROJET

Le plan stratégique 2016-2020 du Printemps numérique présente une nouvelle vision pour faire du Printemps numérique le rendez-vous phare du numérique à Montréal.

Dans sa dernière version du plan d'affaires présentée en janvier 2019, le Printemps numérique annonce une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme d'une semaine de 9 jours à la fin du mois de mai.

Du 25 mai au 3 juin 2019, la Semaine numérique de Montréal aura pour thématique l'intelligence numérique, notamment à travers la transversalité des technologies. Le contenu reposera sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégiant les transferts d'expertises, encourageant la fertilisation croisée des savoirs, l'émergence de l'innovation et la transition numérique des entreprises.

La Semaine numérique aura pour objectif général de faire de Montréal un rendez-vous phare du numérique. Trois objectifs particuliers sont identifiés :

- Accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation;
- Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs;
- Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques.

L'événement offrira un volet grand public (parcours, spectacles, activités familiales, etc.) et un volet professionnel (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.). Certaines activités seront réalisées directement par l'organisme Printemps numérique tandis que d'autres le seront par des organisations partenaires.

Le volet grand public aura lieu durant les week-ends d'ouverture et de fermeture (samedi et dimanche les 25-26 mai et 1-2 juin 2019). Il consistera principalement à un parcours d'événements numériques produits par des organisations partenaires.

La programmation professionnelle (lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2019) s'articulera autour de cinq pavillons thématiques, une journée par pavillon : 1) Santé; 2) Industries culturelles et créatives; 3) Architecture et bâtiment : design, construction et ingénierie; 4) Intelligence artificielle; Transports et mobilité.

Chaque pavillon présentera des conférences, des vitrines professionnelles et des zones de découverte. La programmation professionnelle développée par le Printemps numérique sera bonifiée par des activités (colloques, spectacles, etc.) d'organisations partenaires. Des activités pourront être proposées à la programmation gratuitement par la Ville de Montréal, PME MTL, l'École des entrepreneurs du Québec pour la clientèle entrepreneuriale afin de contribuer au virage numérique des entreprises.

Aussi, des événements professionnels existants seraient invités à tenir leurs activités pendant la Semaine numérique.

Le comité de programmation de la Semaine numérique sera composé de 5 membres du CA et de 5 experts externes identifiés selon les thématiques des pavillons. Un représentant de la Ville de Montréal peut également siéger à ce comité.

Objectifs et résultats attendus

- Proposer un programme d'activités de neuf jours en 2019, comprenant un volet grand public (parcours, spectacles, activités familiales) et un volet professionnel (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises);

- Développer cinq pavillons thématiques d'une journée en s'associant avec des partenaires reconnus afin de réaliser des activités innovantes et de grande qualité;

- Susciter la réalisation d'activités en économie numérique par des organisations partenaires;

- Entamer la mise à disposition de contenu pour les entreprises (employés et dirigeants) visant à les sensibiliser ainsi qu'à les accompagner dans leur virage numérique;

- Attirer la tenue d'événements existants pendant la Semaine numérique;

- Atteindre 1 600 entrées pour le volet professionnel et 30 000 pour le volet grand public;

- Effectuer une collecte de données sur l'achalandage de la Semaine numérique tirées d'un décompte systématique dont les données sont vérifiables;

- Réaliser une stratégie de promotion et de mise en marché de la Semaine numérique;

- Mettre en place un comité de programmation, notamment responsable des thématiques, du développement et de la cohérence de l'événement, et le cas échéant d'un fonds d'appel de propositions;

- Réaliser trois forums #intersections au cours de l'année, permettant le développement de la clientèle de la Semaine numérique;

- Consolider le modèle d'affaires de l'organisme en diversifiant les sources de financement et en augmentant la part des revenus privés et autonomes.

Reddition de comptes

Il est attendu que le bilan et le rapport de reddition de comptes présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

<u>Document et délai de transmission</u>

- Le bilan 2019 de la Semaine numérique de Montréal – au plus tard le 1er août 2019.
    - Le programme réalisé comprenant la liste des événements du volet grand public et du volet professionnel;
    - La programmation détaillée des pavillons thématiques comprenant le nombre de conférenciers, le nombre et la nature des activités tenues et la liste des partenaires pour la réalisation des activités.
    - La liste et le nombre d'activités inédites en économie numérique suscitées par la Semaine numérique;

- La liste et le nombre d'événements existants tenus pendant cette période;
- La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
- Une étude d'achalandage, par volet et par pavillon, tirée d'un décompte systématique dont les données sont vérifiables ainsi que le nombre d'entreprises qui ont participé à l'édition, ventilées par catégorie et par provenance;
- La composition du comité de programmation et les mécanismes mis en place pour assurer la qualité et la cohérence de l'événement;
- Les statistiques de fréquentation du site web du Printemps numérique par mois;
- La revue de presse de l'édition 2019.

- Le rapport de reddition de comptes final – au plus tard le 1er mai 2020.
  - S'ajoutant au bilan de la Semaine numérique, une description des forums #intersection et le rapport de billetterie s'y rapportant;
  - Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats du projet.

Budget du projet

Revenus	($)
Ville de Montréal	250 000
Gouvernement du Québec	300 000
Gouvernement du Canada	300 000
Tourisme Montréal	30 000
Partenaires privés	294 000
Commanditaire	189 000
Billetterie et autres revenus d'activités	189 000
Autre	50 000
TOTAL	**1 602 000**

** Le tableau ne présente pas la subvention de 150 000 $ du Secrétariat à la Jeunesse pour un projet de 200 000 $ relativement à la fracture numérique. Ce dernier ne faisant pas partie du présent projet.*

Dépenses	($)
Administration et ressources humaines	180 000
Honoraires professionnels	50 000
Promotion et relations de presse	270 000
Programmation (planification)	90 000
Consultation de l'écosystème	25 000
Semaine numérique incluant le Fonds d'appel de propositions	928 000
#intersection (3 activités annuelles)	24 000
Contingence	35 000
TOTAL	**1 602 000**

ANNEXE 2

Protocole de visibilité

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197952001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197952001 Semaine numérique.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1188097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques. - Dépense totale: 773 592,27 $, taxes incluses (Mandat: 644 660,23 $, contingence: 64 466,02 $ et incidence: 64 466,02 $). Appel d'offres public numéro 18-17090. (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense totale de 709 126,25 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 660,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-17090.

3. d'autoriser une dépense de 64 466,02 $ à titre de budget de contingences.

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 11:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188097001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques. - Dépense totale: 773 592,27 $, taxes incluses (Mandat: 644 660,23 $, contingence: 64 466,02 $ et incidence: 64 466,02 $). Appel d'offres public numéro 18-17090. (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal investit dans le développement et l'amélioration de son réseau cyclable. Le vélo est devenu un mode de transport au même titre que la voiture ou les transports en commun, et ce, durant les quatre saisons. La popularité du vélo ne cessant de croître, il est, par le fait même, essentiel pour la Ville de Montréal de connaître le nombre de cyclistes qui utilisent ses aménagements pour éviter une saturation de son réseau et pour en permettre une meilleure planification. Une bonne planification permet de minimiser les conflits entre usagers des pistes cyclables, mais aussi avec les différents usagers de la route et favorise une augmentation de la sécurité.
Les compteurs vélos sont des outils d'aide à la planification. Les rapports et les analyses qui en découlent sont des outils indispensables à un développement adéquat du réseau cyclable de Montréal. Il y a présentement 24 compteurs cyclistes répartis sur le réseau cyclable de la Ville. De ce nombre, 4 sont munis d'afficheurs dynamiques. L'octroi de ce contrat pour l'achat de compteurs et d'afficheurs, permet de doubler le nombre actuel de compteurs et d'étendre le périmètre de recensement.

L'appel d'offres a été publié le 22 août 2018 dans SEAO et le journal Le Devoir. La période de soumission était de 22 jours et se terminait initialement le 13 septembre 2018. Cependant, suite à une demande de report de la date de clôture par un soumissionnaire potentiel, la date limite a été reportée au 20 septembre. Celle-ci a été reportée à nouveau en raison des questions adressées par les soumissionnaires et de la nécessité de produire et fournir des schémas d'installation-types. Au final, la période de soumission aura été de 35 jours au total, à la date de clôture du 27 septembre 2018.

Durant la période d'appel d'offres, il y a eu 5 addenda pour ajouter des documents corrigés ou manquants et pour modifier la date de clôture.

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	30 août 2018	Amendement au devis. Ajout du bordereau de soumission.
2	10 sept. 2018	Ajout d'une fiche d'emplacement manquante et correction d'une autre. Report de la date de clôture au 20 septembre 2018.
3	12 sept. 2018	Correction de deux fiches d'emplacements.
4	17 sept. 2018	Report de la date de clôture au 27 septembre 2018.
5	21 sept. 2018	Réponses aux questions de soumissionnaires potentiels. Modification des clauses administratives spéciales.

Initialement, la durée de validité des soumissions étaient de 120 jours. L'analyse des soumissions ayant duré plus longtemps que prévu, une demande de prolongation de validité de soumission de 59 jours a été acceptée par le plus bas soumissionnaire conforme, en date du 18 décembre 2018, soit jusqu'au 25 mars 2019. (voir pièce jointe)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Une analyse du réseau cyclable a permis d'identifier 24 sites pour de nouvelles installations de compteurs dont 3 avec afficheurs dynamiques, ainsi que l'ajout d'afficheurs sur 3 sites de comptages existants.
Les informations sur la localisation des emplacements sont contenues dans le ficher en pièce jointe *18-17090_Emplacements_nouveaux_compteurs_vélos,pdf*

Un système de comptage est composé de boucles à induction magnétique, alimentées par batterie ou par un contrôleur, installées dans des sillons creusés dans l'asphalte et recouvertes d'un scellant. Ces boucles détectent les vélos lors de leur passage peu importe le type de matériau les composant. Les boucles sont reliées à un boîtier installé sur un fût d'éclairage, dans un regard dans le sol ou un contrôleur de feux. La transmission des données peut se faire par une connexion modem cellulaire ou directement dans le contrôleur de feux pour une transmission en temps réel, selon la faisabilité. Ce système permet également de déterminer le sens de la circulation cycliste.

Les afficheurs dynamiques sont connectés directement aux compteurs cyclistes et permettent l'affichage du décompte en temps réel. Il y a deux types d'afficheurs qui seront installés, le type "panneau" (accroché sur un poteau ou fût) et le type "colonne" (comme celui face à la station de métro Laurier (voir pièce jointe). Tous les afficheurs seront des panneaux sauf celui sur la piste de Rachel près de l'avenue Charlemagne.

Les prix au bordereau de soumission incluent l'achat de tous les équipements et l'installation des systèmes de comptage cycliste et d'afficheurs dynamiques lorsque requis.

Il est à noter qu'une garantie de 2 ans s'appliquera sur le matériel des systèmes de comptage et des afficheurs ainsi que sur l'installation de ceux-ci.

Contingences: un montant de 10% de la valeur du contrat du contrat sera ajouté pour

couvrir les travaux imprévus pendant le déploiement. Ceux-ci comprennent des cas tels que :
- Une contrainte sur le terrain obligeant un déplacement du compteur à quelques mètres du site proposé ou sur un autre site.
- Un contretemps lié à un incident nécessitant l'intervention des cols bleus de la Ville, facturée à l'entrepreneur.
- La longueur estimée d'un câble qui s'avère insuffisante.
- Des équipements souterrains non illustrés sur les plans et les intrants.
- La réinstallation ou la réparation nécessaires suite à des dommages causés par des travaux réalisés par un autre entrepreneur sur un site à proximité.

Incidences: un montant de 10% de la valeur du contrat sera ajouté pour couvrir d'autres travaux imprévus pendant le déploiement, tels que :
- Un conduit bloqué ou tous autres incidents qui demandent l'intervention des cols bleus de la Ville.
- Les remplacements de modems cellulaires dans le coffret de feu afin de permettre la communication sur le réseau de la Ville.
- Tout besoin informatique lié à la transmission de données.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres 18-17090, il y a eu six (6) preneurs de cahier des charges.
Deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit 33 % des preneurs de cahier des charges :

· Neolect Inc.
· Systèmes Urbains Inc.

Les firmes n'ayant pas déposé d'offre sont principalement des compagnies spécialisées dans la fourniture de compteurs de débits véhiculaires ou des entrepreneurs ayant un carnet de commande complet en ce moment.

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants:

Firmes soumissionnaires		Montant avant taxes	Montant total incluant les taxes
Neolect Inc.		560 696,00 $	644 660,23 $
Systèmes Urbains Inc.		563 199,50 $	647 538,63 $
Dernière estimation réalisée		428 805,00 $	493 018,55 $
Coût moyen des soumissions conformes			646 099,43 $
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,22%
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)			2 878,40 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,45%
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			151 641,68 $
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			30,76%
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			2 878,40 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,45%
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			

L'écart de 30,76 % entre l'estimation et la soumission la plus basse conforme s'explique par le fait qu'au moment de la publication de l'appel d'offres, la majorité des compagnies pouvant réaliser le mandat avaient leur carnet de commande déjà rempli. En effet, au cours des premiers six (6) mois de l'année, un nombre très élevé d'appels d'offres ont été octroyés dans le domaine des systèmes de transport intelligents. En observant la dynamique de développement de la Ville de Montréal dans le domaine de la mobilité intelligente, il est à anticiper que cette tendance sera présente à court et à moyen terme, avec comme conséquence un déficit d'expertise pour ce type très spécialisé de mandat.

L'écart entre les prix des deux dernières années et les prix courants est donc dû à l'augmentation des coûts des ressources matérielles et du personnel dans le domaine des technologies pour l'acquisition de données. Dans l'hypothèse où les demandes des donneurs d'ouvrage de la région de Montréal resteront au même niveau (ce qui est à anticiper), le prix aussi restera élevé à moyen terme, le temps de permettre au marché de s'adapter à la demande.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Neolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 18-17090 pour la fourniture et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques.

Si le contrat est accordé:
- Il y aura augmentation du nombre de données de recensement de l'achalandage cycliste ce qui permettra une meilleure analyse.
- Les sources de données disponibles seront doublées.
- Le territoire de recensement sera étendu.
- Les afficheurs apporteront une belle visibilité en permettant aux cyclistes et aux autres usagers de voir le décompte d'achalandage en temps réel.

Dans une optique d'optimisation des investissements en matière d'aménagements cyclables et du désir de favoriser l'utilisation de modes de transport alternatif, les systèmes de comptage cycliste permettent le suivi en temps réel de l'achalandage sur le réseau cyclable de l'Agglomération, et ce, durant les douze mois de l'année. Cette surveillance permet de mesurer l'évolution de l'usage du vélo sur le territoire et, dans une certaine mesure, l'incidence de cette utilisation sur le développement durable et le désengorgement du réseau routier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 6 septembre 2018 par Revenu Québec (RQ) a été déposée avec la soumission.

Neolect Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 8 mars 2017 (voir pièce jointe) pour une période de 3 ans.

L'adjudicataire recommandé respecte la Politique de gestion contractuelle (PGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense totale est de 773 592,27 $, taxes incluses. Il implique une dépense nette à la charge des contribuables de 706 392,85 $.
Un montant maximal de 706 392,85 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-028 – «Travaux des aménagements cyclables» - # CG15 0201.

La dépense totale sera financée à même le programme 45000 *Réseau express vélo et développement du réseau cyclable*

Le détail des informations budgétaire et comptable est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération.

Dépense totale: 644 660,23 $ taxes incluses + 64 466,02 $, taxes incluses (10% de contingence) + 64 466,02 $, taxes incluses (10% d'incidence) = 773 592,27 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation du vélo est en croissance à Montréal depuis plusieurs années, c'est pourquoi il est important de se doter d'outils pour suivre cette évolution et nous permettre de développer un réseau cyclable efficace et ainsi inciter le plus grand nombre de citoyens possible à délaisser l'automobile pour le vélo.
L'analyse des données provenant des compteurs nous permettra de suivre la réalisation de l'Action 1 " *Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs* " du plan d'action de *Montréal durable 2016-2020*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au besoin, une stratégie de communication pourra être convenue avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 28 février 2019 : Approbation par le CG
- Semaine du 4 mars : Réunion de démarrage
- Début des installations au printemps 2019.
- Fin du mandat: 28 mai 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-25
Mylène RODRIGUE Conseiller(ere) en planification	Isabelle MORIN Chef de division
Tél : 514 872-2860 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-3130 **Télécop. :** 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Valérie G GAGNON Directrice	Luc GAGNON Directeur de service
Tél : 514 868-3871 **Approuvé le :** 2019-01-31	**Tél :** 514 872-5216 **Approuvé le :** 2019-01-31

Montréal

Localisation des emplacements des nouveaux compteurs cyclistes et afficheurs dynamiques

Compteurs raccordés à l'intersection

Nom compteur	Localisation	Arrondissements / Villes liées
16e_Avenue	Sur la 16e Avenue entre les rues Bélanger et Saint-Zotique	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
De_Chambly	Sur la rue de Chambly au nord de la rue Rachel	Rosemont–La Petite-Patrie
Querbes_St-Roch	Sur l'avenue Querbes au nord de la rue Saint-Roch	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
McGill_William	Sur la rue McGill près de la rue William	Ville-Marie
Maurice-Duplessis	Sur le Boulevard Maurice-Duplessis près du Boulevard Saint-Joseph-Baptiste	Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Wellington	Sur la rue Wellington près de la rue Charlevoix	Le Sud-Ouest
Maisonneuve_5	Sur le Boulevard de Maisonneuve Ouest entre l'avenue Marlowe et Northclife	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Maisonneuve_1*	Sur le Boulevard Maisonneuve entre l'avenue Savoie et la rue Berri	Ville-Marie
Rachel_4_Pie-IX*	Sur la rue Rachel près de l'avenue Charlemagne	Rosemont–La Petite-Patrie

Compteurs non-raccordés à l'intersection

Nom compteur	Localisation	Arrondissements / Villes liées
Rachel_3	Sur la rue Rachel entre les rues André-Laurendeau et Marcel Pepin	Rosemont–La Petite-Patrie
St-Zotique_2	Sur la rue Saint-Zotique entre la 16e et la 18e avenue	Rosemont–La Petite-Patrie
St-Zotique_3	Sur la rue Saint-Zotique entre les rues Marquette et Papineau	Rosemont–La Petite-Patrie
Notre-Dame_3	Sur la rue Notre-Dame près de la rue Liébert	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Sainte-Croix	Sur l'avenue Sainte-Croix près de la rue du Collège	Saint-Laurent
Véloroute_1	Sur la piste des Carrières entre les rues Christophe-Colomb et Papineau	Rosemont–La Petite-Patrie
Pont_A-25	À l'entrée du Pont A-25	Anjou
Pont_LeGardeur	Sur la piste du Pont LeGardeur à l'entrée du pont	Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Bennett	Sur l'avenue Bennett entre les rues Rouen et Ontario Est	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Chemin_du_Bord-du-Lac	Sur le Chemin du Bord-du-Lac entre les avenues Raynor et Lakebreeze	Pointe-Claire
Estacade	Près de l'entrée de l'estacade sur l'Île-des-Sœurs	Verdun
Pont_Ile-Bizard	Sur la piste menant à l'entrée du pont de l'Île Bizard du côté de Montréal	Ile-Bizard–Sainte-Geneviève
Souligny_3	Sur la piste qui longe l'avenue Souligny à l'est de la rue du Quesne	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valois	Sur l'avenue Valois entre la rue Ontario et la Fontaine	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Maisonneuve_4*	Sur le boulevard de Maisonneuve à l'est de la rue Plessis	Ville-Marie

Ajout d'un afficheur dynamique à des compteurs existants

Nom compteur	Localisation	Arrondissements / Villes liées
Cote-Ste-Catherine_1	Sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues McEachran et Stuart	Outremont
Saint-Laurent	Sur la piste Saint-Laurent sous le passage ferroviaire près de Van Horne	Le Plateau-Mont-Royal
Rachel_Papineau	Sur la piste cyclable de la rue Rachel à l'ouest de la rue Papineau	Le Plateau-Mont-Royal

** Ces nouveaux compteurs seront dotés d'afficheurs dynamiques*

Montréal
18.05.18
Cyclistes aujourd'hui
90
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
Cyclistes cette année
30

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 18 décembre 2018

Monsieur Gilles Viau
Néolect Inc
104, boulevard Montcalm Nord,
Candiac Québec J5R3L8

Courriel: gilles.viau @neolect.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 18-17090
Fourniture et installation de compteurs cyclistes et d`afficheurs dynamiques

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 25 mars 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 21 décembre 2018.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature 18 déc 2018 Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Courriel: eddydutelly@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5253

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 mars 2017

NÉOLECT INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC (QC) J5R 3L8

N° de décision : 2017-CPSM-1015544
N° de client : 2700019119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NÉOLECT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1188097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques. - Dépense totale: 773 592,27 $, taxes incluses (Mandat: 644 660,23 $, contingence: 64 466,02 $ et incidence: 64 466,02 $). Appel d'offres public numéro 18-17090. (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17090 TCP.pdf18-17090 SEAO _ Liste des commandes.pdf18-17090 pv.pdf

18-17090 Intervention Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17090

No du GDD : 1188097001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de compteurs cyclistes et d`afficheurs dynamiques

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 8 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 9 - 2018

Ouverture faite le : 27 - 9 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 21 - 9 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 1 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 59 jrs

Date d'échéance révisée : 25 - 3 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Néolect Inc.	644 660,23	√	
Systèmes Urbains Inc.	647 538,63		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Néolect Inc. Des quatres (4) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité ou le temps disponible

Préparé par : Eddy Dutelly

Le 28 - 1 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17090
Titre : Fourniture et installation de compteurs cyclistes et d`afficheurs dynamiques
Date de publication de l'appel d'offres : 2018-08-22
Date d'ouverture des soumissions : 2018-09-27
Addenda :

			Nom du soumissionnaire		Nom du soumissionnaire	
Numéro de fournisseur VDM			Néolect Inc.		Systèmes Urbains Inc	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
numéro de l'article 7,1	COMPTEUR POUR CHAUSSÉE DÉSIGNÉE BIDIRECTIONNELLE AVEC LIEN FILAIRE (Article 7.1)	1	16 737,00 $	16 737,00 $	15 926,00 $	15 926,00 $
numéro de l'article 7,2	COMPTEUR POUR CHAUSSÉE DÉSIGNÉE ET BANDE CYCLABLE AVEC LIEN FILAIRE 3G/4G (Article 7.2)	1	18 975,00 $	18 975,00 $	20 105,00 $	20 105,00 $
numéro de l'article 7,3	COMPTEUR POUR BANDE CYCLABLE DOUBLE SENS AVEC LIEN FILAIRE (Article 7.3)	3	19 567,00 $	58 701,00 $	19 261,00 $	57 783,00 $
numéro de l'article 7,4	COMPTEUR POUR CHAUSSÉE DÉSIGNÉE BIDIRECTIONNELLE 3M + 3M (Article 7.4)	1	23 555,00 $	23 555,00 $	22 110,00 $	22 110,00 $
numéro de l'article 7,5	COMPTEUR POUR CHAUSSÉE DÉSIGNÉE BIDIRECTIONNELLE 4.5M + 4.5M (Article 7.5)	1	26 335,00 $	26 335,00 $	23 501,00 $	23 501,00 $
numéro de l'article 7,6	COMPTEUR POUR BANDE CYCLABLE DOUBLE SENS (Article 7.6)	3	13 938,00 $	41 814,00 $	14 342,00 $	43 026,00 $
numéro de l'article 7,7	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE (Article 7.7)	3	11 283,00 $	33 849,00 $	10 844,00 $	32 532,00 $
numéro de l'article 7,8	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE (Article 7.8)	5	11 890,00 $	59 450,00 $	11 464,00 $	57 320,00 $
numéro de l'article 7,9	COMPTEUR POUR SENTIER POLYVALENT (Article 7.9)	1	12 036,00 $	12 036,00 $	10 844,00 $	10 844,00 $

numéro de l'article 7,10	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE AVEC AFFICHEUR TYPE COLONNE ET LIEN FILAIRE (Article 7.10)	1	48 930,00 $	48 930,00 $	48 518,00 $	48 518,00 $
numéro de l'article 7,11	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE AVEC AFFICHEURS SUR FÛT (Article 7.11)	1	33 675,00 $	33 675,00 $	35 359,00 $	35 359,00 $
numéro de l'article 7,12	AFFICHEURS SUR FÛT À ÉNERGIE SOLAIRE AVEC BOUCLES EXISTANTES (Article 7.12)	1	28 478,00 $	28 478,00 $	28 810,00 $	28 810,00 $
numéro de l'article 7,13	AFFICHEURS SUR FÛT ALIMENTÉS VIA LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AVEC BOUCLES EXISTANTES (Article 7.13)	2	25 808,00 $	51 616,00 $	27 476,00 $	54 952,00 $
numéro de l'article 7,14	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE AVEC LIEN FILAIRE (Article 7.14)	1	14 442,00 $	14 442,00 $	14 542,00 $	14 542,00 $
numéro de l'article 7,15	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE AVEC LIEN FILAIRE 3G/4G (Article 7.15)	1	14 102,00 $	14 102,00 $	15 016,00 $	15 016,00 $
numéro de l'article 7,16	COMPTEUR POUR PISTE CYCLABLE SUR RUE AVEC LIEN FILAIRE ET AFFICHEURS SUR FÛT (Article 7.16)	1	30 805,00 $	30 805,00 $	32 175,00 $	32 175,00 $
numéro de l'article 7,17	TERMOGRAPHIE D'UN PUIT D'ACCÈS DE LA CSEM (Article 7.17)	13	164,00 $	2 132,00 $	317,00 $	4 121,00 $
numéro de l'article 7,18	FOURNITURE ET INSTALLATION DE COFFRET POUR ÉQUIPEMENTS DE COMPTAGE CYCLISTE (Article 7.18)	7	1 724,00 $	12 068,00 $	1 537,00 $	10 759,00 $
numéro de l'article 7,19	FOURNITURE ET INSTALLATION DE CÂBLE D'ALIMENTATION (Article 7.19)	215	11,00 $	2 365,00 $	16,10 $	3 461,50 $
numéro de l'article 7,20	FOURNITURE ET INSTALLATION DE CÂBLE T (Article 7.20)	560	12,50 $	7 000,00 $	15,40 $	8 624,00 $

numéro de l'article 7,21	LOT DE RECHANGE - AFFICHEUR SUR FÛT (Article 7.21)	3	7 877,00 $	23 631,00 $	7 905,00 $	23 715,00 $
		Total avant taxes		560 696,00 $		563 199,50 $
		TPS 5 %		28 034,80 $		28 159,98 $
		TVQ 9,9975 %		55 929,43 $		56 179,15 $
		Montant total		644 660,23 $		647 538,63 $

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié p Eddy Dutelly **Date :** 2018-11-29

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Avis du jour | Service à la clientèle | Aide | Recherche avancée

Mon SEAO | Mes avis | Rapports | Profil | Organisation | COMMANDES | PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17090

Numéro de référence : 1193710

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et installation de compteurs vélos et d`afficheurs en temps réel

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Eco-Compteur Inc. 604-3981 Saint-Laurent Montréal, QC, H2W1Y5	Monsieur Jean-François Rheault Téléphone : 514 849-9779 Télécopieur :	**Commande : (1484581)** 2018-08-28 14 h 44 **Transmission :** 2018-08-28 14 h 46	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-08-30 9 h 22 - Courriel 2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-08-30 9 h 22 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-10 11 h 10 - Courriel 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel

			3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (plan) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (1490802)** 2018-09-14 13 h 55 **Transmission :** 2018-09-14 13 h 55	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-09-14 13 h 55 - Téléchargement 2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-09-14 13 h 55 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-14 13 h 55 - Téléchargement 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-14 13 h 55 - Téléchargement 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan) 2018-09-14 13 h 55 - Téléchargement 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel 3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (plan) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Innovation MI-8 inc. 2275, 43e avenue Montréal, QC, H8T2K1 http://www.mi8innovation.com	Monsieur Michael De Santis Téléphone	**Commande : (1485008)** 2018-08-29 12 h 22	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-08-30 9 h 22 - Courriel

	: 514 637-1000 Télécopieur : 514 631-0015	**Transmission :** 2018-08-29 12 h 22	2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-08-30 9 h 22 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-10 11 h 10 - Courriel 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel 3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (plan) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1487367)** 2018-09-05 15 h 32 **Transmission :** 2018-09-05 18 h 07	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-09-05 15 h 32 - Messagerie 2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-09-05 15 h 32 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-10 11 h 10 - Courriel 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan)

			2018-09-12 10 h 26 - Messagerie 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel 3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (plan) 2018-09-21 15 h 26 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1483982)** 2018-08-27 13 h 50 **Transmission :** 2018-08-27 13 h 50	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-08-30 9 h 22 - Courriel 2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-08-30 9 h 22 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-10 11 h 10 - Courriel 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel 3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans)

			(plan) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1488110)** 2018-09-07 10 h 15 **Transmission :** 2018-09-07 10 h 15	2993029 - 18-17090 Addenda no. 1 (devis) 2018-09-07 10 h 15 - Téléchargement 2993030 - 18-17090 Addenda no. 1 (bordereau) 2018-09-07 10 h 15 - Téléchargement 2997139 - 18-17090 Addenda no. 2 2018-09-10 11 h 10 - Courriel 2997691 - 18-17090 Addenda no. 3 (devis) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 2997692 - 18-17090 Addenda no. 3 (plan) 2018-09-12 10 h 02 - Courriel 3000608 - 18-17090 Addenda no. 4 2018-09-17 15 h 33 - Courriel 3003079 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (devis) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel 3003080 - 18-17090 Addenda no.5 : Modifications-Ajouts-(Plans) (plan) 2018-09-21 15 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Neolect Inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques. - Dépense totale: 773 592,27 $, taxes incluses (Mandat: 644 660,23 $, contingence: 64 466,02 $ et incidence: 64 466,02 $). Appel d'offres public numéro 18-17090. (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1188097001 - certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-30

Josée BÉLANGER
conseillère budgetaire
Tél : 514-872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1197100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07$, taxes incluses - Appel d'offres public 10283 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Procova inc., firme étant le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 467,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10283;
2. d'autoriser une dépense de 1 853 075,07 $, taxes incluses, pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater;
3. d'autoriser une dépenses de 229 720,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences
4. d'autoriser une dépense de 91 888,02 $, à titre de budget d'incidence;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 11:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1197100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07$, taxes incluses - Appel d'offres public 10283 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est alimentée en eau brute par un canal à ciel ouvert d'une longueur d'environ huit (8) kilomètres. Une section de 1 200 mètres du canal se trouve en bordure de l'autoroute 15 sud, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. La prise d'eau, point d'entrée de l'eau brute dans l'usine Atwater, se situe dans cette section. L'autoroute 15 est un important axe autoroutier qui chevauche partiellement la source d'eau et seule la largeur du canal, d'une cinquantaine de mètres, le sépare de la prise d'eau. De plus, le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), entré en vigueur en 2009, oblige l'identification et l'inventaire des risques. Le principal risque pour l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater est la portion de l'autoroute 15 près du canal. À la suite de ce constat, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a entamé en juin 2017 des travaux de relocalisation et de protection du canal d'alimentation et de la prise d'eau principale. Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle prise d'eau, d'une canalisation souterraine construite en tunnel et son raccordement à la prise d'eau existante. Les travaux de construction de la nouvelle prise d'eau nécessitent la réalisation d'un bâtiment de service destiné à recevoir notamment la mécanique de procédé. Le présent appel d'offres couvre les travaux d'habillage architectural de ce nouveau bâtiment de service. La structure et le génie civil sont inclus dans le contrat de construction de la nouvelle prise d'eau.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 8 novembre 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville le 29 novembre 2018. La durée initiale de publication

était de vingt (20) jours. Cependant, elle fut prolongée de vingt (20) jours, pour une durée réelle de quarante (40) jours, afin de tenir compte des demandes justifiées du marché de prolonger la durée et de quelques modifications apportées au projet par addendas. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours calendrier qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 avril 2019.

Sept (7) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

Addenda	Date	Objet
# 1	15 novembre 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires, modification au cahier des clauses administratives spéciales (section visite supervisée des lieux) et ajout des plans civils du projet CA-2016 pour information.
# 2	26 novembre 2018	Report de la date de fermeture des soumissions du 29 novembre 2018 au 13 décembre 2018.
# 3	5 décembre 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires, modification au bordereau de soumission, ajout d'annexes au cahier des clauses administratives spéciales, modification aux plans de deux coupes de murs et ajout des plans d'aménagement du projet CA-2016 pour information.
# 4	5 décembre 2018	Ajout du formulaire de soumission émis en version pdf à l'addenda 3 en format excel.
# 5	6 décembre 2018	Report de la date de fermeture des soumissions du 13 décembre 2018 au 20 décembre 2018 et réponses aux questions des soumissionnaires.
# 6	11 décembre 2018	Ajout d'une précision à la section VII – devis technique, concernant les garanties et essais pour les travaux de toiture végétalisée et la membrane de toit déjà installée et réponses aux questions des soumissionnaires.
# 7	12 décembre 2018	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0153 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à CRT Construction inc., pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Procova inc., pour la construction de l'enveloppe du bâtiment de la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater.
Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous :

- le démantèlement de l'enveloppe temporaire;
- la protection des équipements en fonction à l'intérieur du bâtiment;
- l'installation du système de toiture végétalisée, incluant la végétation;
- l'installation des solins métalliques et la complétion de la construction des parapets;
- la fourniture et l'installation du verre architectural;
- la complétion de la construction des murs extérieurs;
- la réalisation du revêtement de finition intérieure des murs;

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 229 720,05 $, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, a été réservée afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier. Ce montant n'est pas inclus au bordereau des prix de l'entrepreneur.

Des frais incidents de 91 888,02$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 6 % de la valeur du contrat pour défrayer les coûts associés aux activités et aux travaux spécialisés tels que le contrôle qualitatif des matériaux.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ses travaux dans un délai de deux cent soixante-dix (270) jours calendaires suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ), et le montant des travaux contingents, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10283, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Six (6) soumissions ont été déposées. Les motifs de désistement des six (6) autres preneurs sont les suivants :
· une (1) firme a indiqué que la valeur du projet était trop élevée;
· un (1) preneur est un sous-traitant;
· un (1) preneur pour information;
· Trois (3) firmes n'ont fourni aucune réponse.

Des six (6) soumissions déposées, deux (2) sont non conforme et une (1) est inadmissible.

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Procova inc.	1 531 467,00$	0,00 $	1 531 467,00 $
Céleb Construction Ltée	1 914 333,75$	0,00 $	1 914 333,75 $
Construction Genfor Ltée	2 194 872,75$	0,00 $	2 194 872,75 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 285 400,55$	0,00 $	1 285 400,55 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)			1 880 224,50 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($) *(moyenne des soumissions - la plus basse)*			348 757,50 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((moyenne des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100*			22,77 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute – la plus basse)*			663 405,75$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute – la plus basse) / la plus basse) x 100*			43,32%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			246 066,45 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			19,14 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	382 866,75 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	25,00 %

Un écart de 246 066,45$ (19,14 %) est noté entre le soumissionnaire ayant obtenu la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par l'architecte engagé par la Ville, la firme Smith Vigeant Architectes inc. L'écart s'explique principalement par le coût plus élevé de la soumission de l'entrepreneur pour le revêtement métallique des murs extérieurs, l'isolation de ces murs ainsi que la toiture végétalisée.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 novembre 2018 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat. Procova inc. n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Procova inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 29 janvier 2020. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 531 467,00 $, taxes incluses. La dépense totale de 1 853 075,07 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 229 720,05 $, taxes incluses, pour les travaux contingents, et un montant de 91 888,02 $, taxes incluses, pour les dépenses incidentes.
La dépense de 1 853 075,07 $, taxes incluses, représente un coût net de 1 692 104,54 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 404 446,76 $ dans le cadre d'une entente provinciale de financement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'emprunt net de 287 657,77 $ est à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent. Le présent projet contribuera à sécuriser l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater en éliminant le risque de contamination relié à l'autoroute 15.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou de retarder la réalisation empêcherait la complétion des travaux du contrat CA-2016 de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. Ainsi, la sécurisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater ne pourrait être complétée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : 28 février 2019
- Mobilisation du chantier : 1er avril 2019
- Délai contractuel : 270 jours de calendrier
- Fin des travaux : 27 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Coordonateur de projet

Tél : 514-868-5084
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal

Tél : 514-872-4072
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-31

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

PROCOVA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC LEQUIN
1924, RUE VALLIÈRES
LAVAL (QC) H7M 3B3

N° de décision : 2017-CPSM-1016474
N° de client : 3000144068

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PROCOVA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Preneurs du cahier des charges, projet 18A03TR01, construction d'un bâtiment pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater

Compilation des données provenant de SEAO

Nom des entreprises (ordre alphabétique)
Céleb construction Ltée
CEVICO Inc.
Construction Deric Inc.
Construction Genfor Ltée
Corporation de Construction Germano
CRT Construction inc.
Groupe DCR
Naxo
Norgereq Ltée
Procova inc.
St-Denis Thompson
Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général

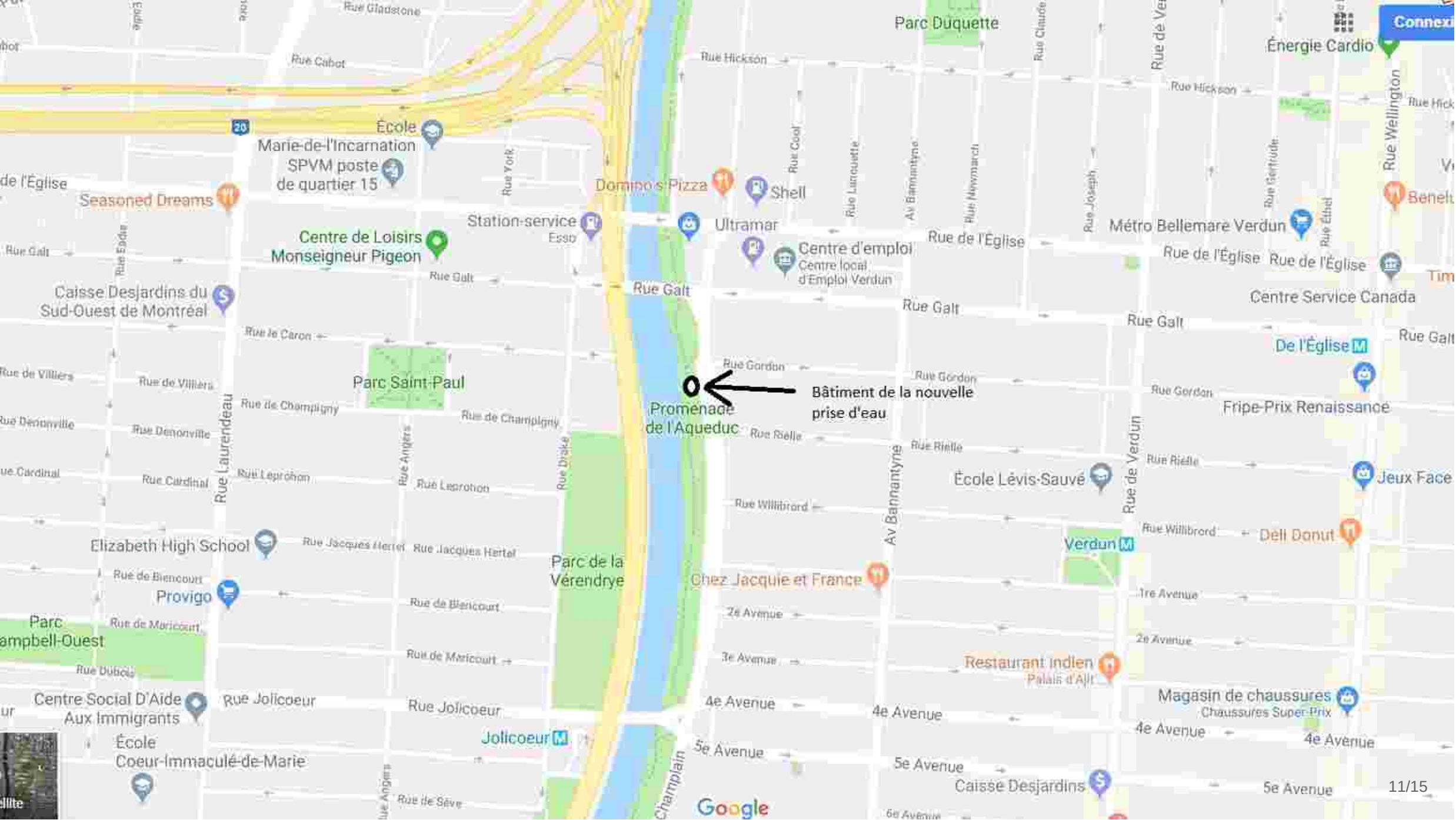
Bâtiment de la nouvelle prise d'eau
Promenade de l'Aqueduc
Parc Duquette
Énergie Cardio
Rue Hickson
Rue Cabot
Rue Gladstone
École Marie-de-l'Incarnation
SPVM poste de quartier 15
Seasoned Dreams
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon
Station-service Esso
Domino's Pizza
Shell
Ultramar
Centre d'emploi
Centre local d'Emploi Verdun
Métro Bellemare Verdun
Rue de l'Église
Rue Galt
Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal
Centre Service Canada
De l'Église
Parc Saint-Paul
Fripe-Prix Renaissance
Rue de Villiers
Rue de Champigny
Rue Dénonville
Rue Cardinal
Rue Laurendeau
Rue Leprohon
Rue Angers
Rue Drake
Rue Gordon
Rue Rielle
Rue Willibrord
Av Bannantyne
Rue de Verdun
École Lévis-Sauvé
Jeux Face
Elizabeth High School
Rue Jacques Hertel
Parc de la Vérendrye
Verdun
Deli Donut
Rue de Biencourt
Provigo
Chez Jacquie et France
1re Avenue
2e Avenue
3e Avenue
4e Avenue
5e Avenue
6e Avenue
Restaurant Indien
Palais d'Ajit
Magasin de chaussures
Chaussures Super-Prix
Rue de Maricourt
Rue Dubois
Centre Social D'Aide Aux Immigrants
Rue Jolicoeur
Jolicoeur
École Coeur-Immaculé-de-Marie
Rue de Sève
Caisse Desjardins
Rue Champlain
Google

DESSIN No. H162173-C-000-06

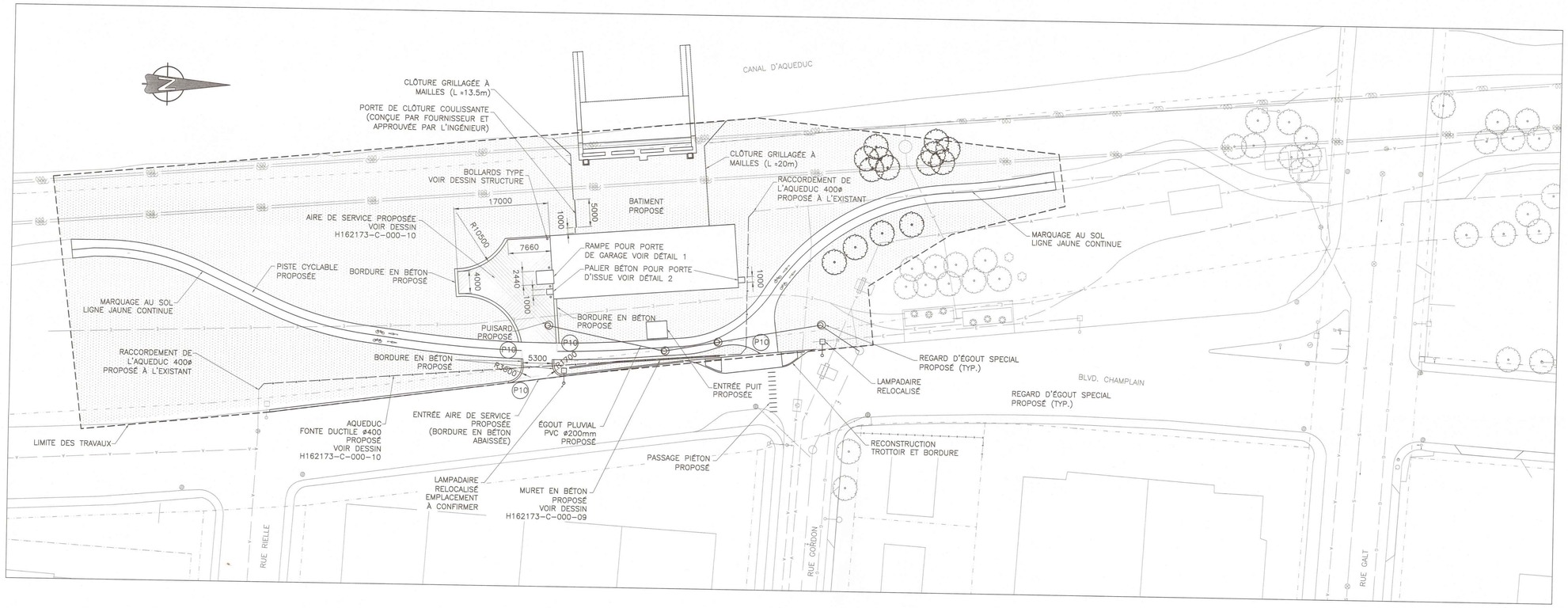

LÉGENDE

- = ARBRE FEUILLU
- = BOÎTE DE VANNE
- = BORNE-FONTAINE
- = FEU CIRCULATION DOUBLE
- = FEU CIRCULATION SIMPLE
- = HAUBAN
- = LAMPADAIRE DOUBLE
- = LAMPADAIRE SIMPLE
- = POTEAU ÉLECT. + LAMP.
- = REGARD BELL
- = REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
- = REGARD ÉGOUT
- = REGARD HYDRO-QUÉBEC
- = PETIT REGARD HQ
- = RÉVERBÈRE
- = PUISARD DE RUE
- = REGARD AQUEDUC
- A = AQUEDUC
- G = CONDUITE DE GAZ
- E = CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
- P = ÉGOUT PLUVIAL
- S = ÉGOUT SANITAIRE
- = LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE
- = LIMITE CADASTRALE
- = ARBRES PROPOSÉS
- = ENGAZONNEMENT PROPOSÉ
- = REGARD D'ÉGOUT OU PUISARD PROPOSÉ
- = LIGNE ARRÊT
- = DALLE ALVÉOLÉE EN PLASTIQUE NOIR PROPOSÉE

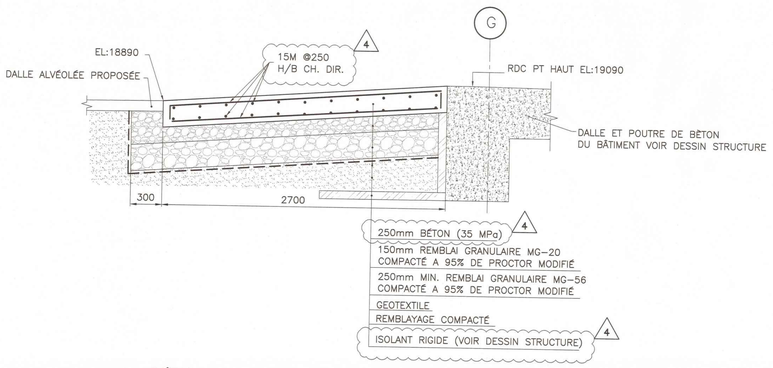

DÉTAIL 1 – RAMPE POUR PORTE DE GARAGE

ÉCHELLE 1:20

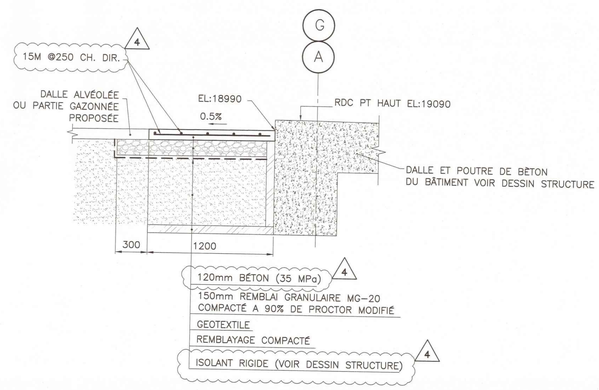

DÉTAIL 2 – PALIER DE BÉTON POUR PORTE D'ISSUE

ÉCHELLE 1:20

DESSIN No.	TITRE DU DESSIN
REFERENCES	

No. DE CONTRAT: CA-2016

No. DE SOUMISSION: 10210

LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ PRÉPARÉ À L'USAGE EXCLUSIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL (LE « CLIENT ») ET EST ÉMIS EN VERTU DE L'ENTENTE CA-2016 ENTRE LE CLIENT ET [HATCH LTÉE] (« HATCH »). À MOINS D'UNE ENTENTE ÉCRITE CONTRAIRE CONCLUE AVEC LE CLIENT OU À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DANS LE DESSIN, HATCH DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA FIABILITÉ DU DESSIN OU À L'UTILISATION DE CELUI-CI PAR TOUT TIERS ET TOUTE MODIFICATION OU À TOUT MAUVAIS USAGE DU DESSIN PAR LE CLIENT, ET (B) CE DESSIN EST CONFIDENTIEL, ET TOUS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Y ÉTANT INCORPORÉS OU MENTIONNÉS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE HATCH.

No.	DESCRIPTION	PAR	VERIF.	DATE
4	ÉMIS POUR CONSTRUCTION - MODIFICATIONS MINEURES			
3	ÉMIS POUR CONSTRUCTION - ORDRE DE CHANGEMENT ARCHITECTURE	F.T.	J.Z.	2018-04-25
2	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	F.T.	J.Z.	2018-01-11
1	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	F.T.	M.M.	2017-10-20
0	ÉMIS POUR SOUMISSION	F.T.	M.M.	2017-05-05
		F.T.	M.M.	2016-11-16

REVISIONS

HATCH

CONCEPT. PAR	G.HABIMANA		
DESSIN PAR	F.TEKAL		
VERIF. PAR	J.ZHAO	J. Zhao	2018-04-25
COORD. DESSIN	S/O		
ING. DE PROJET	A.DEROME		2018-04-25
ING. DE DISC.	S/O		
DIR. INGENIERIE	S/O		
DIR. DE PROJET	J.HABIMANA		2018-04-25
ROLE	NOM	SIGNATURE	DATE

STATUT DU DESSIN: CONSTRUCTION

Montréal — SERVICE DE L'EAU, DIRECTION DE L'EAU POTABLE

CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION EN TUNNEL POUR L'ALIMENTATION EN EAU BRUTE DE L'USINE ATWATER

NOUVELLE PRISE D'EAU
AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ÉCHELLE	DESSIN No.	REV
1:300 OU TEL QUE INDIQUÉ	H162173-C-000-06	4

$USERNAME$

12/15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197100001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater - Arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07$, taxes incluses - Appel d'offres public 10283 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197100001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.2648
Division : Service Des Finances,Division du conseil et soutien financier -Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1197862001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de fin des travaux de la Société du parc Jean-Drapeau au 31 juillet 2019 dans le cadre de l'entente visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame et approuver l'avenant no 1 à cet effet.

Modifier la date de fin de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean -Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame pour le 31 juillet 2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-05 09:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197862001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de fin des travaux de la Société du parc Jean-Drapeau au 31 juillet 2019 dans le cadre de l'entente visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame et approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le lac des Régates et la plage Jean-Doré situés sur l'île Notre-Dame servent à des fins récréatives et sont munis d'une station de pompage et d'une station de filtration (ces deux stations nommément désignées « station de vidange ») installées dans deux bâtiments contigus. Les responsables de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et de la Ville de Montréal se sont entendus à l'effet de démolir les deux bâtiments contigus abritant les équipements des stations de pompage et de filtration et de les regrouper dans un seul bâtiment. De plus, la capacité de filtration sera augmentée pour remédier aux problèmes de pollution survenant en périodes estivales.
Le système de pompage de la station de vidange relève de la Ville en vertu d'une entente intervenue en novembre 1996 concernant les rôles et responsabilités des parties quant à l'exploitation, le développement et l'administration du parc Jean-Drapeau. La SPJD est responsable de l'exploitation de la station de filtration.

L'entente stipule que la SPJD doit avoir complété les travaux au plus tard le 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0483 Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

CE18 0675 Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme « Charex Inc » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public no 20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 $, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

L'entente entre la Ville et la SPJD fixe l'envergure des travaux et le partage des coûts de ce projet, lequel prévoit les travaux suivants :

- Démolir les deux bâtiments existants;
- Construire le nouveau bâtiment;
- Effectuer les travaux de plomberie, de mécanique, de ventilation et d'électricité;
- Augmenter la capacité de filtration;
- Mettre à neuf le système de pompage.

Il a été convenu que la participation financière de la Ville sera basée sur 20 % des coûts de l'ensemble des travaux de la station de vidange (donc les travaux relatifs au pompage et à la filtration) ou 100 % des coûts pour le système de pompage uniquement, incluant les coûts des honoraires professionnels, d'incidences et autres déboursés, suivant le plus petit de ces montants.

JUSTIFICATION

À la suite de la révision des plans, la SPJD a réalisé que ceux-ci nécessitaient un temps d'études plus important. Les plans ont dû être révisés après consultation auprès des différents services de la SPJD. En conséquence, l'appel d'offres pour la construction a été lancé le 29 janvier 2018 pour une ouverture des soumissions le 14 mars 2018. Le contrat a été octroyé à la firme Charex le 19 avril 2018. Les travaux ont débuté le 5 septembre 2018 pour un achèvement prévu au 1er juin 2019.
Ce nouvel échéancier oblige la SPJD à reporter l'échéance de travaux, prévue à l'origine au 31 décembre 2018, au 31 juillet 2019.

La date de modification de l'entente n'a aucun impact sur les pénalités en cas de retard de l'Entrepreneur ni sur la date d'ouverture de la Plage en juin 2019.

L'achèvement des travaux est prévu pour le 1er juin 2019, toutefois la SPJD se donne une marge de manœuvre pour des besoins administratifs seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'entente négociée entre la Ville et la SPJD, la Ville assumera une facture qui sera de 20 % des coûts de l'ensemble du projet ou de 100 % des coûts relatifs aux équipements de pompage selon le plus petit des montants, la SPJD assumant le reste de la facture et a la responsabilité de mener à bien ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux n'étaient pas réalisés, la capacité de filtration ne permettait pas d'améliorer la qualité de l'eau de baignade. Le système de pompage doit assurer l'approvisionnement en eau du lac et les pompes ont atteint leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du : 20 février 2019
Séance du conseil municipal du : 25 février 2019
Séance du conseil d'agglomération du : 28 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

Michel VERREAULT, 1er février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-01-31
Jean-François J MATHIEU Directeur de l'administration		Ronald CYR Directeur	
Tél : **Télécop. :**	514 872-7326	**Tél :** **Télécop. :**	514 872-5574

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-01-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197862001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Modifier la date de fin des travaux de la Société du parc Jean-Drapeau au 31 juillet 2019 dans le cadre de l'entente visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame et approuver l'avenant no 1 à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Avenant 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-08

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
08 FEV. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT 1
CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(Ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU,** personne morale de droit public constituée par *lettres patentes* ayant son siège social au Pavillon du Canada, 1, circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C 1A9, agissant et représenté par monsieur Ronald Cyr, directeur général, lequel est dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil administration adoptée le 30 mars 2017 CA 2017-14,

(Ci-après appelée la « **SPJD** »)

ATTENDU QUE la Ville et la SPJD ont conclu une entente concernant des travaux de reconstruction de la Station de vidange approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (CG16 0483) (ci-après appelée la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE la Convention initiale prévoyait, à son article 4.6, que la SPJD devait avoir complété ses travaux au plus tard le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la SPJD n'a pas pu réaliser les travaux avant cette date en raison d'une révision des plans et d'un temps d'étude du projet plus important que prévu;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier la Convention initiale afin de reporter la date limite d'exécution des travaux au 31 juillet 2019;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrale des présentes comme ci-après récité au long.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

L'article 4.6 de la Convention initiale est remplacé par le nouvel article 4.6 suivant :

« La SPJD doit avoir complété les Travaux au plus tard le 31 juillet 2019. »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés et continuent de régir les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 20

SPJD

Par : _____
Ronald Cyr, Directeur général

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1188104001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à PME MTL Est-de-l'île pour le déploiement du projet «Synergie Montréal» sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
- d'accorder un soutien financier de 450 000 $, à PME MTL Est-de-l'Île pour le déploiement du projet «Synergie Montréal» sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-04 14:49

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188104001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à PME MTL Est-de-l'île pour le déploiement du projet «Synergie Montréal» sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

C'est dans le cadre de la relance de l'économie de l'Est de Montréal suite à l'arrêt du raffinage de Shell dans l'Est, que le projet pilote Synergie Montréal a vu le jour. Le tissu économique de l'Est de Montréal est constitué de 7 970 entreprises dont plus de 700 sont des entreprises manufacturières qui utilisent et rejettent de grandes quantités de ressources. Dès sa mise en place, le projet Synergie Montréal avait pour vision de mettre en œuvre le concept d'écologie industrielle par l'implantation d'une symbiose industrielle afin de redynamiser l'économie du territoire de manière durable, en créant des liens et des échanges de sous-produits entre les entreprises locales. Le projet visait ainsi l'atteinte de cinq objectifs précis :
- Réduire l'empreinte environnementale des entreprises
- Réduire leur dépendance envers les matières premières vierges et importées
- Créer des retombées économiques, par exemple en réduisant les coûts en matières premières, en gestion des matières résiduelles et en achat/bail d'équipement
- Susciter de nouvelles occasions d'affaires sur le territoire
- Attirer de nouveaux joueurs complémentaires basés sur les ressources disponibles sur le territoire

Pour réaliser le projet pilote Synergie Montréal en 2016-2017, PME Est-de-l'île a été soutenu financièrement par le programme PRAM-Est de la Ville de Montréal ainsi que par le Secrétariat à la région métropolitaine du Gouvernement du Québec.

Dans le cadre de la présentation du plan d'affaires de Synergie Montréal, PME MTL Est-de-l'île a déposé auprès du Service du développement économique une demande de contribution financière à hauteur de 450 000 $ sur trois ans. Le présent dossier concerne l'octroi de cette contribution financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1159 – 27 juin 2018 – Approuver le plan d'action 2018-2022 en développement économique du territoire, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de

développement économique Accélérer Montréal
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

CA14 30 01 0010 - 21 janvier 2014 - Appuyer le projet de partenariat INV'Est, déposé par la SODEC-RDP-PAT-ME en vertu du programme PRAM-Est de la Ville de Montréal, abroger la résolution et octroyer une contribution financière totale de 36 500 $ pour les années 2014 à 2016.

DESCRIPTION

Le projet vise à déployer Synergie Montréal sur l'ensemble du territoire montréalais en mettant l'emphase sur les trois volets suivants :
- L'accompagnement stratégique
- L'innovation et le développement des compétences
- Le rayonnement et l'intelligence d'affaires

Le volet accompagnement dans la mise en œuvre des piliers de l'économie circulaire par les entreprises industrielles comprend les activités suivantes :
- Diagnostic
- Recherche de débouchés
- Veille et information
- Ateliers de maillages
- Référencement

Le volet innovation et le développement des compétences inclut :
- Les mandats de recherche avec le réseau Transtech et les centres de recherche collégiaux et universitaires
- Les ateliers de développement de compétences
- La production des notes d'information et des avis
- L'établissement de liens avec les entreprises du Parcours développement durable de la Ville
- Le référencement

Le volet rayonnement et intelligence d'affaires se concentrera sur les activités suivantes :
- Le développement des liens avec la communauté Synergie Québec et les communications
- La Veille et la recherche
- La réalisation d'études, la cueillette et la diffusion d'information
- La participation à des panels et des conférences
- La mise en place de la plateforme et la diffusion de contenu

Parmi les résultats attendus, le document déposé à la Ville précise les éléments suivants :
- Le déploiement de la démarche de l'économie circulaire propre à Synergie Montréal dans l'ensemble du réseau PME MTL au courant de l'année 2019

- La formation sur l'économie circulaire à au moins un employé clé dans chacun des six PME MTL. Un projet d'entente sur ce volet devra être réalisé entre Synergie Montréal et le réseau PME MTL.
- L'augmentation significative des interventions auprès des entreprises tout au long du projet.

Le Centre collégial de transfert technologique en Écologie industrielle (CCTÉI) et L'Institut de l'Environnement du Développement durable et de l'Économie circulaire (EDDEC) appuient le projet.

Pour réaliser son projet, PME MTL Est-de-l'île demande à Ville de Montréal un financement à hauteur de 450 000$ qui sera échelonné sur 3 ans de 2019 à 2021. Les coûts estimés du projet sont de 1 356 000$

Voici ci-dessous les revenus et les dépenses du projet Synergie Montréal à l'échelle de l'agglomération :

	2019	2020	2021	TOTAL
Revenus				
Ville de Montréal	150 000 $	150 000 $	150 000 $	450 000 $
Autres partenaires majeurs	150 000 $	150 000 $	175 000 $	450 000 $
Desjardins	125 000 $	100 000 $	- $	225 000 $
Entreprises	20 000 $	35 000 $	50 000 $	105 000 $
PME Est-de-l'île	20 000 $	17 500 $	15 000 $	52 500 $
Autres	15 000 $	25 000 $	40 000 $	80 000 $
Total	455 000 $	477 500 $	430 000 $	1 362 500 $
Dépenses				
Honoraires professionnels	40 000 $	45 000 $	50 000 $	135 000 $
Ressources humaines	220 000 $	285 000 $	300 000 $	805 000 $
Frais d'exploitation - Communications, plates- formes et outils	40 000 $	25 000 $	25 000 $	90 000 $
Frais d'exploitation - Événements, formations, activités	20 000 $	25 000 $	25 000 $	70 000 $
Frais d'exploitation - Déplacements et représentations	6 000 $	7 000 $	8 000 $	21 000 $
Frais d'opérations et de coordination	65 000 $	70 000 $	70 000 $	205 000 $
Divers	10 000 $	10 000 $	10 000 $	30 000 $
Total	401 000 $	467 000 $	488 000 $	1 356 000 $
Différence	54 000 $	10 500 $	(58 000 $)	6 500 $

Ce montage financier montre que 30% des coûts du projet seront assumés par le secteur privé, ce qui est généralement exigé dans ce type de projet.

JUSTIFICATION

Les résultats du projet pilote sont positifs. En 2 ans, l'initiative fait rayonner l'Est de Montréal comme territoire propice à l'écologie industrielle et à l'économie circulaire. Ainsi, l'expertise développée, la capacité de mobilisation des entreprises et la crédibilité de PME MTL Est-de-l'Île sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'un déploiement plus important du projet.
Il devient donc opportun de poursuivre le projet dans l'Est de Montréal et surtout l'étendre à

l'ensemble de l’agglomération de Montréal. En peu de temps, en plus d’assurer l’adhésion de plusieurs partenaires au virage vers l’économie circulaire, l’équipe de Synergie Montréal a fait ses preuves et a su se démarquer à l’échelle locale, régionale, nationale et même internationale. En appuyant le déploiement de l'initiative sur l'ensemble du territoire, la Ville démontre la priorité qui est accordée à l'économie circulaire dans la perspective d'une économie plus durable et plus prospère. L'approche de Synergie Montréal permettra de créer une véritable intelligence d'affaires tout en permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises. De plus, le projet pourra agir comme un véritable levier pour la modernisation des entreprises manufacturières amenant celles-ci à être plus compétitives et innovantes.

À l'heure actuelle, un positionnement clair prend place au sein de plusieurs pays européens, nordiques ainsi qu'en Chine quant à la nécessité d'entreprendre un virage vers l'économie circulaire comme moyen d'atteindre une économie durable en atténuant les impacts environnementaux des activités économiques. Le Québec est aussi en train de mettre en place une feuille de route sur l'économie circulaire grâce notamment aux travaux du Groupe interministériel sur l'économie circulaire (GIEC).

Montréal jouit d'un contexte particulièrement favorable à la transition vers une économie circulaire du fait de la diversité de son tissu économique et du potentiel que représentent les terrains à vocation économique à développer. Plusieurs acteurs sont déjà à l'oeuvre individuellement ou à petite échelle pour entreprendre ce virage. Or, une transition de plus grande envergure passe par une action ciblée, dirigée et coordonnée et Synergie Montréal apparaît clairement comme l'organisme ayant l'expertise et le rayonnement pour accélérer le virage de l'économie circulaire.

En matière de développement durable, les interventions de la Ville auprès des entreprises se feront à l'intérieur d'un continuum de services qui comprend le Parcours développement durable pour sensibiliser les entreprises, l'écoconception pour améliorer les produits et Synergie Montréal pour trouver des débouchés au surplus de matières ainsi que pour partager des ressources. Déployé sur tout le territoire, Synergie Montréal fera partie de l'offre de services du réseau PME MTL. À ce titre, l'initiative permettra aussi d'identifier rapidement les projets porteurs requérant un financement de PME MTL et/ou de tout autre partenaire.

Dans son Plan d’action en développement économique du territoire, la Ville prévoit d’«établir des partenariats pour soutenir activement l’économie circulaire» en plus de «soutenir les initiatives favorisant le développement durable». Le soutien financier accordé à PME MTL Est-de-l'Île pour déployer Synergie Montréal sur l'ensemble du territoire permettra donc de répondre aux objectifs de ce plan.

Le montage financier devra être complété afin de confirmer de manière définitive les partenaires ainsi que leurs contributions respectives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 450 000 $ qui sera assumée par le Service du développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques (Entente 150 M$).
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Le projet de convention prévoit trois versements de l'aide financière selon le calendrier ci-dessous :

Années	2019	2020	2021
Sommes maximales totales à remettre	150 000$	150 000$	150 000$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approche de Synergie Montréal, favorise l'échange de produits, de ressources ou d'énergie non utilisés entre entreprises locales. Cette approche permet donc :
- la préservation des ressources naturelles
- La promotion de l'économie locale
- L'implantation de mesures de réduction à la source
- L'implantation des mesures de récupération et de valorisation
- L'accompagnement des entreprises montréalaises pour adopter de meilleures pratiques en matière de développement durable

Ces actions s'inscrivent dans les priorités d'intervention du plan Montréal durable 2016-2020 notamment celle de «faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable». Le projet Synergie Montréal contribue aussi à la réalisation de trois des actions du plan Montréal durable 2016-2020 :
- Action 16 – Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
- Action 17 – Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
- Action 20 – Lancer, mettre en oeuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

De plus, Synergie Montréal contribuera également à l'atteinte des objectifs du Plan de réduction des émissions de GES (2013-2020) et du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal (2015-2020).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Synergie Montréal a pus au cours des dernières années démontrer la pertinence de son offre et il devient souhaitable que plus d'effort soit mise en regard à cet obligation sociétale d'aller vers une économie circulaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La signature de l'entente d'aide financière par la Ville implique le respect d'engagements en matière de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les grandes étapes prévues sont les suivantes :
- Recrutement de l'équipe et formation (embaucher d'un coordonnateur, trois professionnels et au besoin des stagiaires)
- Développement et mise à jour des outils de communications
- Développement et mise à jour des outils d'accompagnement
- Recherche d'informations en vue du déploiement du projet à l'ensemble de l'agglomération
- Formation des équipes afin de mettre en place les modalités de partage d'informations entre les six PME MTL
- Préparation de la plate-forme du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement
Sébastien WAGNER, Service de l'environnement
Marie-Ève MARQUIS, Service de l'environnement

Lecture :

Marie-Ève MARQUIS, 29 janvier 2019
Sébastien WAGNER, 28 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain OUELLETTE
commissaire - developpement economique

Tél : 514-868-7893
Télécop. : 1

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868 7610
Télécop. : 1

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-01

cttéi CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Sorel-Tracy, 10 septembre 2018

À la direction du développement économique de la Ville de Montréal

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) accompagne l'équipe du projet Synergie Montréal, notamment en réalisant des études visant à identifier des débouchés pour des matières résiduelles industrielles et en participant à l'animation des ateliers de formation ou de maillage entre entreprises. Cette approche collaborative nous a permis de côtoyer de près l'équipe de PME MTL Est-de-l'Île et d'apprécier son dynamisme et son engagement auprès de sa clientèle.

Précurseur de la symbiose industrielle au Québec, Synergie Montréal fait maintenant partie d'une communauté regroupant à ce jour une vingtaine de projets dont il est l'un des quatre territoires fondateurs. Il se démarque par sa volonté de partager au groupe son savoir-faire et ses meilleures pratiques. PME MTL Est-de-l'Île a également agit comme un modèle auprès des projets en démarrage et les outils développés par l'équipe sont présentement utilisés un peu partout au Québec.

Ayant été approché par différents acteurs montréalais voulant développer des initiatives similaires, le CTTÉI croit qu'il est cohérent et efficient de miser sur Synergie Montréal pour déployer l'approche sur l'ensemble du territoire montréalais afin de maximiser les ressources investies et les retombées pour le territoire montréalais. Synergie Montréal a bâti, au cours des trois dernières années, une expertise dont pourrait bénéficier l'ensemble des pôles de développement économique montréalais. Accompagner les entreprises dans la création de maillages de matières, d'énergie, de capacité et d'expertise est une manière de soutenir les efforts de développement économique et de développement durable de l'agglomération.

Synergie Montréal fait preuve d'un leadership exemplaire dans le déploiement de l'économie circulaire comme nouveau modèle d'affaires au Québec. Le CTTÉI soutient ainsi qu'il serait bénéfique de concentrer les efforts et les ressources au sein de Synergie Montréal afin de chapeauter le déploiement de la démarche au sein du réseau de développement économique montréalais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Claude Maheux-Picard, ing., M. Sc. A.
Directrice générale

3005, boulevard de Tracy
Sorel-Tracy (Québec)
J3R 1C2 Canada
Téléphone : 450 551-8090

www.cttei.com
www.synergiequebec.ca

Partenaire

Institut eddec
Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire

Montréal, 7 septembre 2018

Madame Véronique Doucet
Directrice
Service du développement économique
Ville de Montréal,
700, rue de la Gauchetière O, 28e étage
Montréal Qc J3B 5M2
Canada

Chère Véronique,

Depuis sa création en 2017, Synergie Montréal participe au Cercle Mise en œuvre de l'économie circulaire, lequel regroupe l'Institut EDDEC, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), Recyc-Québec, Éco entreprises Québec (EEQ) ainsi que quatre symbioses industrielles. Ce comité de travail a pour objectif de guider l'élaboration d'outils pour le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle nationale. Il œuvre en collaboration avec un autre comité (Communication), et sont tous deux regroupés sous l'égide du Pôle de concertation québécois sur l'économie circulaire, afin de veiller à un déploiement cohérent de ce nouveau modèle économique au Québec.

L'Institut EDDEC travaille depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec Synergie Montréal et l'équipe de PME MTL Est-de-l'Île, dont il a pu constater non seulement la très bonne appropriation du concept de l'économie circulaire, mais également l'implication manifeste pour assurer son déploiement auprès des entreprises et, de manière générale, à l'échelle du territoire. Par la nature de son travail, l'Institut EDDEC a fait le constat que pour l'implantation durable et efficace de l'économie circulaire, une démarche concertée est nécessaire ainsi que la présence d'acteurs terrain comme Synergie Montréal, afin de rallier les entreprises et les acteurs territoriaux. L'Institut EDDEC croit ainsi que pour soutenir le développement d'une économie circulaire à Montréal, il faut agir sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Celle-ci constitue un ensemble cohérent au sein duquel les liens entre entreprises et autres acteurs doivent se multiplier afin d'accroître la résilience de l'ensemble, tel un écosystème naturel. Pour garantir l'efficacité d'une telle démarche, il importe de pouvoir compter sur un porteur qui pourra assurer la cohérence des actions.

Du fait de sa connaissance du milieu, des entreprises et son implication au sein du Cercle Mise en œuvre du Pôle évoqué plus haut, Synergie Montréal, à notre avis, constitue un des acteurs clés montréalais incontournables sur lequel il est essentiel de miser pour assurer le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle de l'agglomération. Garant d'une cohérence entre les actions locales et nationales, Synergie Montréal dispose de l'expertise nécessaire pour agir comme porteur de la démarche d'implantation de l'économie circulaire auprès des entreprises et propager les outils d'accompagnement auprès du réseau de développement économique de Montréal.

Espérant que cette lettre pourra contribuer à éclairer vos prises de décision en matière d'économie circulaire.

Bien cordialement,

Daniel Normandin, biol., M.Sc., MBA
Directeur exécutif

Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
Pavillon J.-Armand Bombardier, C.P. 6079, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3A7 • +1 514 340-4711 • institut**eddec**.org

HEC MONTRÉAL | POLYTECHNIQUE MONTRÉAL | Université de Montréal

SYNERGIE MONTRÉAL

MODÈLE D'AFFAIRES

2019-2021

Pour un déploiement montréalais de l'économie circulaire

PME MTL EST-DE-L'ÎLE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3

2. STRATÉGIES ET PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 5

3. SYNERGIE MONTRÉAL 2019-2021 6

OFFRE DE SERVICES

BASE STRATÉGIQUE

PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER

PLAN D'ACTION ET INDICATEURS

MODÈLE D'AFFAIRES EN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE

MODÈLE D'AFFAIRES POUR LE MEMBERSHIP

MONTAGE FINANCIER PRÉLIMINAIRE

4. DE L'IDÉE AU PROJET STRUCTURANT 13

5. LETTRES D'APPUI

1. INTRODUCTION

Faisant suite à la phase pilote 2016-2017 de l'initiative Synergie Montréal en écologie industrielle, laquelle avait été propulsée par PME MTL Est-de-l'Île et soutenue financièrement par le programme PR@M-Est de la Ville de Montréal et du Secrétariat à la région métropolitaine du gouvernement du Québec, ce plan d'affaires a été préparé pour entreprendre un passage de la formule pilote à une approche établie. C'est en quelque sorte la cristallisation de la démarche et son déploiement à l'échelle montréalaise.

PRÉSENTATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE

PME MTL Est-de-l'Île est une organisation faisant partie du réseau PME MTL et qui a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'Île de Montréal. PME MTL Est-de-l'Île est ainsi mandaté par la Ville de Montréal pour offrir des services-conseils en gestion ainsi que de l'aide financière aux entreprises situées dans l'Est de l'Île, soit au sein des arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et de la Ville de Montréal-Est, afin de soutenir et de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif sur son territoire.

Cette équipe professionnelle offre, entre autres, des services-conseils tels que : l'aide à l'élaboration du plan d'affaires, un soutien à la consolidation ou à l'expansion d'entreprises, des conseils dans les projets d'innovation, un appui dans la recherche de financement et au transfert d'entreprises, des ateliers de développement de compétences, des activités de maillage et réseautage entre entreprises, des conseils en gestion des ressources humaines, de la veille stratégique et autres services pertinents. Les conseillers s'assurent d'établir un lien entre l'entrepreneur et les différents intervenants économiques. PME MTL Est-de-l'Île est aussi chargé d'offrir aux entreprises et à des chercheurs d'emplois un service de placement assisté soutenu par Emploi-Québec. Par ses actions, PME MTL Est-de-l'Île favorise l'investissement local, la création et la consolidation des entreprises et d'emplois. PME MTL Est-de-l'Île travaille de concert avec un réseau de partenaires et agit comme un lieu de convergence entre les entrepreneurs et les différents experts, intervenants, commissaires industriels, gestionnaires de programmes et d'aides financières.

CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE SYNERGIE MONTRÉAL

C'est dans le cadre de la relance de l'économie de l'Est de Montréal suite à l'arrêt du raffinage de Shell dans l'Est, que le projet Synergie Montréal a vu le jour. Le tissu économique de l'Est de Montréal est constitué de 7 970 entreprises dont plus de 700 sont des entreprises manufacturières qui utilisent et rejettent de grandes quantités de ressources. Dès sa mise en place, le projet Synergie Montréal avait pour vision de mettre en œuvre le concept d'écologie industrielle par l'implantation d'une symbiose industrielle afin de redynamiser l'économie du territoire de manière durable, en créant des liens et des échanges de sous-produits entre les entreprises locales.

Le projet visait ainsi l'atteinte de cinq objectifs précis :

CINQ OBJECTIFS DU PROJET PILOTE

- **Réduire l'empreinte environnementale des entreprises**
- **Réduire leur dépendance envers les matières premières vierges et importées**
- **Créer des retombées économiques, par exemple en réduisant les coûts en matières premières, en gestion des matières résiduelles et en achat/bail d'équipement**
- **Susciter de nouvelles occasions d'affaires sur le territoire**
- **Attirer de nouveaux joueurs complémentaires basés sur les ressources disponibles sur le territoire**

BILAN DE LA PHASE PILOTE DE SYNERGIE MONTRÉAL

La phase pilote de Synergie Montréal a été un vif succès en tout point. Tous les objectifs ont été atteints et même dépassés. Pour en connaître davantage sur les résultats, il est possible d'obtenir le rapport final complet. Au terme du projet pilote, différents constats ont été établis :

IMPLANTATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MONTRÉAL

1. L'écosystème économique, les entreprises et partenaires sont prêts à plonger dans l'adoption de pratiques en matière d'économie circulaire
2. De l'idéation du projet en 2014 à ce jour, la connaissance de l'économie circulaire et la démonstration de la pertinence de cette démarche sont en constante progression
3. La notoriété de Synergie Montréal a été rapidement établie et ses résultats ont illustré sa pertinence et la puissance du modèle
4. L'économie circulaire n'a pas de frontières. Bien que le projet pilote ait été déployé dans l'Est de Montréal, il a eu des retombées plus larges et a réuni des participants au-delà du territoire d'application
5. La clientèle la plus captive est celle des PME industrielles
6. Le partenariat technique et scientifique avec le CTTEI et Synergie Québec est un pilier incontournable de la réussite de la démarche
7. Les centres du Réseau Transtech sont des acteurs stratégiques pour soutenir l'innovation appliquée et rapide au sein des PME
8. Les PME n'ont pas toutes les ressources pour entreprendre un virage en économie circulaire sans accompagnement pour faciliter leurs démarches
9. La collaboration avec l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (IEDDEC) est un incontournable pour bâtir une approche intégrée
10. Les parties prenantes de Synergie Montréal sont de deux ordres : les relayeurs décisionnels (paliers gouvernementaux, ministères, instances publiques) et les relayeurs opérationnels (réseaux technique scientifique et économique)

LIENS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES

1. Le démarchage et l'adhésion des entreprises participantes ont été possibles en raison du fait que le projet a été intégré au réseau d'accompagnement PME MTL
2. Dans un contexte de continuité de services, l'entrepreneur reçoit au sein d'une même organisation l'accompagnement pour assurer sa croissance et l'adoption des meilleures pratiques d'affaires
3. Les entreprises ambassadrices et les partenaires triés sur le volet entourant le projet ont été déterminants pour déployer cette initiative novatrice

MODÈLE D'AFFAIRES

1. Le modèle d'affaires a contribué à l'engagement des entreprises dans la démarche
2. L'offre de service a permis à l'entreprise de s'engager au rythme qui lui convenait où le choix de passer d'une phase à l'autre repose sur l'entreprise en fonction du retour sur investissement qu'elle entrevoit
3. La prestation de services avec livrables est venue consolider le sérieux de la démarche : l'entreprise conçoit ainsi clairement quels sont les objectifs à atteindre et la part de travail à accomplir du conseiller et du répondant de l'entreprise pour y parvenir
4. Le tarif ciblé est accessible pour la PME
5. L'approche tarifée a permis de susciter chez l'entreprise une première réflexion sur le retour sur investissement que peut représenter une optimisation de la gestion des ressources, matières résiduelles, capacité et expertise dont elle dispose
6. Un volet devrait être ajouté dans le modèle d'affaires pour les entreprises ou partenaires hors symbiose

2. STRATÉGIES ET PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Afin de déployer l'économie circulaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal, il importe de connaître quelles sont les stratégies de mise en œuvre et les piliers sur lesquels ces stratégies reposent. En collaboration avec l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (IEDDEC) et Recyc-Québec, le schéma suivant a été mis sur pied afin de mieux représenter le fonctionnement de l'économie circulaire, tel que convenu au Québec.

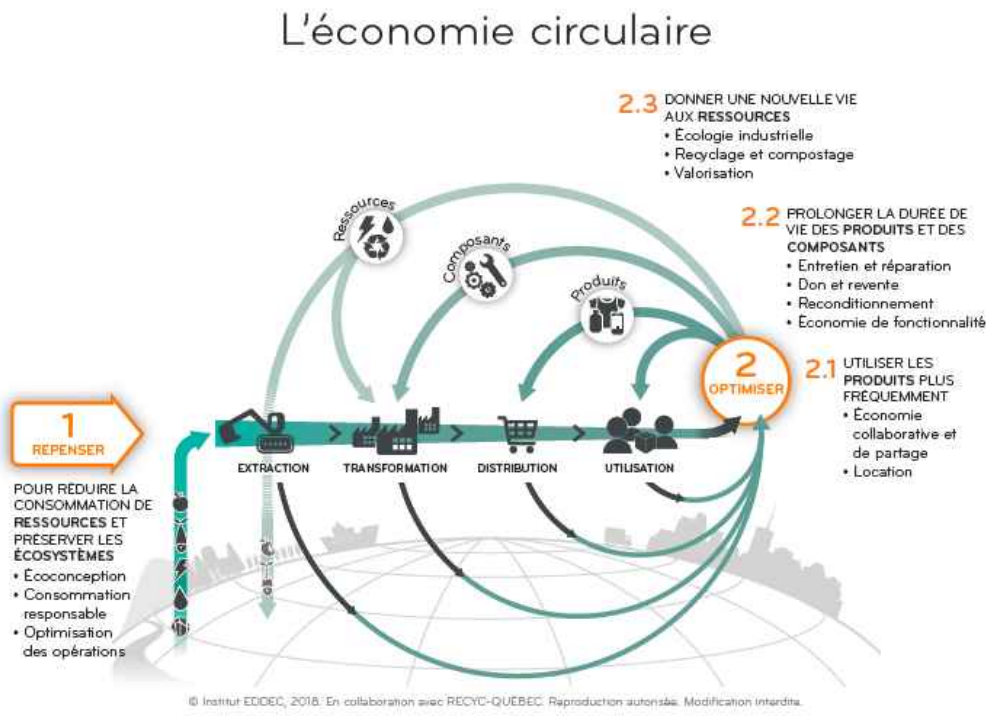

Stratégies

Repenser les modes de production et de consommation afin de réduire la consommation de ressources et de préserver l'environnement.

Optimiser l'utilisation des ressources, à chaque étape du cycle de vie, de manière à prolonger la durée de vie utile des produits, composants et ressources.

Piliers

ACCOMPAGNEMENT SYNERGIE MONTRÉAL

1. Écoconception
2. Consommation responsable
3. Optimisation des opérations

ACCOMPAGNEMENT SYNERGIE MONTRÉAL

1. Location
2. Économie collaborative et de partage
3. Entretien et réparation
4. Don et revente
5. Reconditionnement
6. Économie de fonctionnalité
7. Écologie industrielle
8. Recyclage et compostage
9. Valorisation

3. SYNERGIE MONTRÉAL 2019-2021

Devant le succès du projet pilote, de l'expertise bâtie et de la crédibilité établie au fil des dernières années, il devient opportun de poursuivre l'approche non seulement dans l'Est de Montréal mais à l'échelle de l'Agglomération. En peu de temps, l'équipe de Synergie Montréal, propulsé par PME MTL Est-de-l'Île a fait ses preuves, a su se démarquer à l'échelle, locale, régionale, nationale et internationale, en plus d'assurer l'adhésion de partenaires au virage vers l'économie circulaire.

Alors que le Québec en entier se tourne vers l'économie circulaire, Montréal doit se positionner en tant que leader. La démarche que propose Synergie Montréal en est une de terrain pour les entreprises, elle génère déjà des résultats tangibles. L'approche de Synergie Montréal permet de créer une véritable intelligence d'affaires qui permet de répondre au mieux au besoin des entreprises et ce projet peut agir comme un véritable levier pour la modernisation des entreprises manufacturières: un pas vers des entreprises plus compétitives et innovatrices.

En désignant Synergie Montréal comme porteur à l'échelle de l'Agglomération, il est évident que cela permet de concentrer l'expertise et assurer son rayonnement efficace. Aussi, on pourra générer des économies d'échelles auprès des fournisseurs de services tels que l'accès à la plateforme Synergie Québec du CTTÉI, les formations de IEDDEC, etc.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- **PME MTL Est-de-l'Île réalise des projets en développement durable depuis 2010. Ses premiers projets étaient dirigés vers la lutte aux îlots de chaleur dans les zones industrielles. Ces projets auront permis la plantation de 5580 arbres et capté 14 tonnes de CO_2 par année soit l'équivalent de 93 000 km parcourus annuellement par une voiture;**

- **PME MTL Est-de-l'Île a été lauréat des prix ESTIM 2017 où le projet Synergie Montréal a été retenu dans la catégorie Innovations secteur public et parapublic;**

- **Synergie Montréal fut la 4e symbiose industrielle mise de l'avant parmi les 20 symbioses industrielles au Québec;**

- **L'Est de Montréal est l'un des quatre territoires fondateur de l'économie circulaire à l'échelle du Québec;**

- **Synergie Montréal participe au Cercle Mise en œuvre de l'économie circulaire, lequel regroupe l'Institut EDDEC, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), Recyc-Québec, Éco entreprises Québec (EEQ);**

- **La coordonnatrice de Synergie Montréal fait partie du Groupe de travail sur l'économie collaborative lancé par la Gouvernement du Québec;**

- **Synergie Montréal a été invité à présenter son modèle d'affaires au ICLEI World Congress 2018;**

- **PME MTL Est-de-l'Île a reçu son attestation niveau 3, échelon argent du programme ICI on recycle de Recyc-Québec;**

- **Synergie Montréal sera partie prenante des premières Assises québécoises de l'économie circulaire le 5 décembre prochain;**

- **Des entreprises de partout à Montréal communiquent déjà avec Synergie Montréal pour obtenir des conseils.**

OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE

L'offre de services proposée pour Synergie Montréal serait basée sur les trois volets suivants. Bien entendu, l'ampleur du déploiement est conditionnelle à la taille du financement à obtenir. Selon l'expertise acquise depuis 2015, la réalisation de ces trois volets sur l'ensemble de l'Agglomération de Montréal nécessite la constitution d'une équipe d'au moins quatre personnes. Du fait que l'équipe Synergie Montréal est intégrée au réseau PME MTL, ces experts pourront faire équipe avec les nouvelles ressources spécialisées en développement industriel et durable. L'approche réseau fait donc tout son sens.

Accompagnement stratégique

- Accompagnement dans la mise en œuvre des piliers de l'économie circulaire par les entreprises industrielles
- Diagnostic
- Recherche de débouchés
- Veille et information
- Ateliers de maillage
- Référencement

Innovation et développement de compétences

- Mandats de recherche avec le réseau Transtech et les centres de recherche collégiaux et universitaires
- Ateliers de développement de compétences
- Information et avis
- Partenariat avec le Parcours DD et le réseau PME MTL
- Référencement

Rayonnement et intelligence d'affaires

- Communauté Synergie Québec et communications
- Veille et recherche
- Études, cueillette et diffusion d'information
- Panels, conférences
- Plateforme et diffusion

BASE STRATÉGIQUE :

LEVIERS

LEVIERS DU PROJET

Pour réaliser sa vision, Synergie Montréal peut compter sur cinq grands leviers. Avec ceux-ci, il détient la pleine capacité qui lui permet d'atteindre les résultats ciblés.

- **EXPERTISE DE L'ÉQUIPE SYNERGIE MONTRÉAL ET DE SES PARTENAIRES**
- **RÉSEAU PME MTL ET ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS**
- **CTTEI ET LA COMMUNAUTÉ SYNERGIE QUÉBEC**
- **FONDS ET PROGRAMMES**
- **ENTREPRISES MEMBRES**

CIBLES STRATÉGIQUES

CIBLES STRATÉGIQUES

Synergie Montréal déploiera trois cibles stratégiques pour atteindre ses résultats.

ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE

Poursuivre et étendre l'accompagnement offert par Synergie Montréal afin que les entreprises industrielles manufacturières entreprennent, accélèrent ou concrétisent des projets en matière d'économie circulaire avec l'appui des acteurs de l'écosystème

EFFET DE LEVIER

Maximiser l'effet de levier des projets soutenus par Synergie Montréal en termes d'investissements, d'emplois, d'innovation et d'impacts environnementaux de façon à ce que les projets contribuent à cristalliser une économie circulaire à Montréal

EXPERTISE

Synergie Montréal mettra de l'avant son expertise dans le développement, l'application et le rayonnement de l'économie circulaire afin de soutenir l'économie montréalaise

PROPOSITION D'UN ÉCHÉANCIER

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Phases de développement						
Projet Pilote		PME MTL EDI	Cristallisation de Synergie Montréal			
Territoire d'action						
Est		Est	Montréal			
Financement						
Ville de Montréal PRAM						
Ville de Montréal-Est						
Arrondissement RDP - PAT						
PME MTL Est-de-l'Île		Poursuite de son engagement				
AIEM		En négociation				
	Recyc Québec		Selon le renouvellement ou pas du programme			
	Énergir		Proposition de partenariat à long terme déposé			
	Sanimax					
		Desjardins				
			Dépôt FIRM – MEI – Entreprises privées – Partenaires institutionnels			

PLAN D'ACTION ET CIBLES DE RENDEMENT

ÉLÉMENTS	INDICATEURS	CIBLES
MISE EN PLACE DU DÉPLOIEMENT - MONTRÉAL		
Recrutement de l'équipe et formation		Un coordonnateur, trois professionnels et stagiaires au besoin
Développement et mise à jour des outils de communications		
Développement et mise à jour des outils d'accompagnement		
Recherche de l'information en vue du déploiement - Agglo		
Formation des équipes PME MTL		Modalités de transferts de clients et d'information
Préparation des plates-formes de saisies		Liées aux plates-formes PME MTL pour le transfert d'information
ACCOMPAGNEMENT		
Sensibilisation, démarchage	# d'entreprises	**2019 – 2020 - 2021** 100 – 200 – 300 entreprises
Recrutement d'entreprises membres de la symbiose	# de membres	60 – 100 – 125 membres
Renouvellement annuel des membres	% de renouvellement	65 %
Analyse de besoins Accompagnement stratégique Suivi	# d'entreprises # d'heures # Diagnostic Xperss # Diagnostique caractérisation # Réseau de circularité # tonnes de matières # projets de R&D $ économisés et investi	75 – 150 – 225 entreprises
ACTIVITÉS		
• Matinée réseautage, 5 à 7, panel, autre • ABC de l'économie circulaire • Ateliers de maillage ciblés sur des filières précises • Autre	# d'activités # de participants % Satisfaction Résultats	2 – 2 – 4 Moyenne de 35 personnes par activité 2 – 6 – 8 Moyenne de 15 personnes par activité
RAYONNEMENT		
Infolettre Communiqués, publicité et revue de presse Fiche INO Circularité Médias sociaux Site Internet Outils de communications	# Infolettre, CK, publicité, # articles de presse # abonnés # pages consultées	

MODÈLE D'AFFAIRES EN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE

Étape		Retour au client	Tarification
Démarchage, accueil et sensibilisation	• Démarchage ou contact direct par le client • Référence des collègues PME MTL ou de partenaires		-
Analyse de besoins	• Prendre connaissance de l'état de la situation • Cueillette de besoins (matières, espaces, expertises, R&D, ressources humaines) • Identifier les angles possibles d'intervention • Saisir l'information dans Ma ruche • Partager l'information dans PME MTL • Peut se faire par téléphone, fiche électronique, référence d'un collègue	1. Informations générales données par téléphone ou courriel : collectes sélectives, filières de traitement pour l'éclairage, les fluo compact, les piles, le matériel informatique, les palettes, de bois, référence vers PME MTL, etc. 2. Proposition d'adhérer au membership de SM 3. Proposition de services 4. Références (partenaires et activités ex. Parcours DD)	**Une heure** Gratuit
Accompagnement stratégique	**Diagnostic Xpress** • S'adresse aux clients pour lesquels nous connaissons déjà la réponse et que la filière de recyclage et de mise en valeur est déjà établie • Validation des besoins • Ne nécessite pas de question au CTTEI • Cette étape sera évolutive. La connaissance par l'équipe de SM augmentera et de plus en plus d'entreprises pourront recevoir de l'information rapidement	1. Ajoute l'information dans la base Synergie Québec 2. Informations plus détaillées données par courriel et/ou fiches d'information : recycleurs, fournisseurs de services environnementaux, entreprises, etc. 3. Remise d'une fiche « Comment obtenir la certification ICI on recycle » 4. Proposition de services 5. Suivi après 30 jours et 90 jours pour résultats	**3 heures** M - 150 $ NM - 225 $
	Diagnostic et caractérisation des matières : • S'adresse aux clients pour lesquels nous ne connaissons actuellement pas la réponse • Choix d'une matière ou d'une problématique ciblée • N'nécessite de la recherche, de la validation, l'intervention du CTTEI	1. Ajoute l'information dans la base Synergie Québec 2. Rapport de caractérisation 3. Rapport de recherche de débouchés 4. Recommandations 5. Proposition de services 6. Suivi après 30 jours et 90 jours pour résultats	**6 à 10 heures** M - 300 à 500 $ NM - 450 à 750 $
	Réseau de circularité : • S'adresse aux clients pour lesquels plusieurs intervenants pourraient proposer des solutions et qui cherchent à accélérer leur prise de décision et faciliter la mise en œuvre	1. Recherche de partenaires 2. Organisation d'une rencontre 3. Préparation avec le client de sa présentation de sa problématique 4. Suivi après 10 jours, 30 jours et 90 jours pour résultats	**5 à 10 heures** M - 250 à 500 $ NM - 375 à 750 $
Suivi	**Nouvelle recherche de débouchés** • S'adresse aux clients pour lesquels nous avons déjà fait un Diagnostic et pour lesquels une deuxième matière ou problématique est à analyser	1. Ajoute l'information dans la base Synergie Québec 2. Mise à jour du rapport de caractérisation 3. Rapport de recherche de débouchés 4. Recommandations 5. Proposition de services 6. Suivi après 30 jours et 90 jours pour résultats	**3 à 7 heures** M - 150 à 350 $ NM - 225 à 525 $
	Mise à jour dans la base Synergie Québec • S'adresse aux clients pour lesquels nous avons déjà l'enquête annuelle	1. Met à jour l'information dans la base Synergie Québec 2. Information par courriel selon les informations recueillies 3. Proposition de services 4. Suivi après 30 jours et 90 jours pour résultats	**3 heures** M - 150 $ NM - 225 $

10

MODÈLE D'AFFAIRES POUR LE MEMBERSHIP

Offre aux membres	Détails	150 $ par année
Infolettre	• Actualités et information • Profil des membres • Activités • Partenaires • Veille d'information (régionale, nationale et internationale) • Résultats de la Symbiose	12 par année
Fiches d'information	• Info circularité • Exemple : palettes de bois, sacs de plastique, ICI on recycle, filière de recyclage (fluo, piles, informatiques, ...) programmes de financement, pratiques durables en entreprises, efficacité énergétique, verdissement industriel, normes, etc.	4 par année
Activités	• Matinée réseautage • 5 à 7 • Panel • Autre	2018-2019 : 2 par année 2020-2021 : 4 par année
Ateliers et formation	• ABC de l'économie circulaire • Ateliers de maillage ciblés sur des filières précises • Autre	1 gratuite par année Tarification pour non-membres
Enquête annuelle	• Mise à jour des données • Rapport de l'enquête	1 fois par année au printemps
Calendrier des activités, formation et ateliers	• Envoyé aux membres	1 fois par année

Pour dépôt - Ville de Montréal

MONTAGE FINANCIER PRÉLIMINAIRE - DÉPLOIEMENT MONTRÉALAIS

Revenus	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Ville de Montréal	150 000 $	150 000 $	150 000 $	**450 000 $**
Autres partenaires majeurs	125 000 $	150 000 $	175 000 $	**450 000 $**
Desjardins	125 000 $	100 000 $	- $	**225 000 $**
Entreprises	20 000 $	35 000 $	50 000 $	**105 000 $**
PME MTL Est-de-l'Île	20 000 $	17 500 $	15 000 $	**52 500 $**
Autres	15 000 $	25 000 $	40 000 $	**80 000 $**
Total	**455 000 $**	**477 500 $**	**430 000 $**	**1 362 500 $**
Dépenses				
Honoraires professionnels	40 000 $	45 000 $	50 000 $	**135 000 $**
Ressources humaines	220 000 $	285 000 $	300 000 $	**805 000 $**
Frais d'exploitation - Communications, plates-formes et outils	40 000 $	25 000 $	25 000 $	**90 000 $**
Frais d'exploitation - Évènements, formations, activités	20 000 $	25 000 $	25 000 $	**70 000 $**
Frais d'exploitation - Déplacements et représentations	6 000 $	7 000 $	8 000 $	**21 000 $**
Frais d'opérations, de fonctionnement et de coordination	65 000 $	70 000 $	70 000 $	**205 000 $**
Divers	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**30 000 $**
Total	**401 000 $**	**467 000 $**	**488 000 $**	**1 356 000 $**
Différence	54 000 $	10 500 $	(58 000) $	6 500 $

SYNERGIE MONTRÉAL

MODÈLE D'AFFAIRES 2019 -2021

DÉPLOIEMENT DE SYNERGIE MONTRÉAL

CONTEXTE PROPICE À LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'heure actuelle, un positionnement clair prend place au sein de plusieurs pays européens, nordiques ainsi qu'en Chine quant à la nécessité d'entreprendre un virage vers l'économie circulaire comme moyen d'atteindre une économie durable en atténuant les impacts environnementaux des activités économiques d'une part et en engendrant une croissance économique vertueuse d'autre part . Le Québec ne fait pas figure d'exception puisqu'une feuille de route sur l'économie circulaire est en cours d'élaboration grâce aux travaux du Groupe interministériel sur l'économie circulaire (GIEC).

Montréal en tant que ville, agglomération et métropole jouit d'un contexte particulièrement favorable à la transition vers l'économie circulaire du fait de l'ampleur et de la diversité de son tissu économique et du potentiel que représentent les terrains à vocation économique à développer. Par ailleurs, les nouvelles tendances sociétales de consommation et d'approvisionnement responsables sont tangibles dans l'écosystème montréalais et contribuent à accélérer la transition.

Plusieurs acteurs sont déjà à l'œuvre individuellement ou à petite échelle pour entreprendre ce virage. Or, afin d'exécuter une transition d'ampleur, une action ciblée, dirigée et coordonnée est nécessaire. Dans ce cadre, un des publics cibles à atteindre est celui des PME, plus particulièrement les PME industrielles et manufacturières : en ciblant l'action sur ces acteurs-clefs de l'économie montréalaise, les retombées sociales, économiques et environnementales seront d'envergure pour la Métropole.

Le succès d'une telle démarche repose en grande partie sur la collaboration entre les différents acteurs du milieu. La Ville de Montréal compte ainsi un atout supplémentaire, celui d'un réseau de développement économique performant et bien ancré dans la communauté d'affaires. Au sein de ce réseau, la Ville de Montréal peut s'appuyer sur une initiative en économie circulaire opérationnelle depuis maintenant plus de deux ans et ayant fait ses preuves à une échelle pilote dans l'Est de Montréal.

L'initiative Synergie Montréal regroupe plusieurs partenaires stratégiques et fait partie des référents québécois en matière d'économie circulaire en travaillant auprès de Recyc-Québec, du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (IEDDEC) au sein du Pôle de concertation québécois sur l'économie circulaire.

ÉCONOMIE LINÉAIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- 1, 9 M DE CITOYENS
- 63 568 ÉTABLISSEMENTS D'AFFAIRES
- 3694 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION
- 1,2 M D' EMPLOIS
- 19 PARCS INDUSTRIIELS

500 km² SUPERFICIE	**4, 92 km²** SUPERFICIE ÉCONOMIQUE À DÉVELOPPER
19 PARCS INDUSTRIELS	**10 %** DE LA SUPERFICIE DE L'AGGLO À DÉVELOPPER

4. DE L'IDÉE AU PROJET STRUCTURANT

SM

L'EST DE MONTRÉAL
Porteur de l'économie circulaire

S'inscrivant dans le concept d'économie circulaire, l'initiative Synergie Montréal en écologie industrielle a été mise de l'avant par PME MTL Est-de-l'Île. Cette approche permet de créer de la richesse en favorisant l'échange de produits, de ressources ou d'énergie non utilisés entre entreprises locales.

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de l'initiative Synergie Montréal, l'accompagnement professionnel offert aux entreprises vise à les aider à maximiser leur rendement en optimisant la gestion de leurs ressources tout en réduisant leur empreinte environnementale. Il s'agit de les guider et de les accompagner dans la transition vers une économie circulaire qui remet en circulation des ressources et actifs non affectés.

- Stratégies de circularité et de gestion des matières résiduelles
- Caractérisation : ressources, produits, expertises, matières et procédés
- Mise en œuvre des synergies et gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV
- Recherche locale, régionale et nationale de débouchés
- Diffusion d'offres et de demandes des éléments caractérisés
- Accompagnement dans l'adoption de meilleures pratiques durables
- Organisation d'ateliers de maillage sectoriels
- Information sur les programmes de financement et les certifications
- Référence vers des ressources spécialisées
- Évaluation de réduction d'impact

« Nous saluons le dynamisme de PME MTL Est-de-l'Île qui, en animant Synergie Montréal, a stimulé une mobilisation des PME montréalaises pour tendre vers une économie circulaire et pour intégrer des technologies propres avec le souci de réduire leurs coûts et l'utilisation de leurs ressources. »

M. Normand Gadoury, vice-président
Innovation et Commercialisation
Écotech Québec

« Énergir est fière d'être associée à Synergie Montréal, une initiative positive qui permet aux entreprises de s'engager dans la voie de nouvelles pratiques d'affaires durables. »

Mme Maude Hébert-Chaput
Conseillère communication et affaires publiques – Affaires publiques et développement durable
Énergir

PAPIERS & EMBALLAGES ARTEAU

SM

FAITS SAILLANTS 2017

« En 2017, PME MTL Est-de-l'Île a été conférencier-invité pour présenter l'initiative Synergie Montréal au colloque Americana, à Concertation Montréal, chez Ethik BGC et à la matinée sur l'économie circulaire de Made in Montreal. Il était également à la consultation ciblée sur l'émergence de l'économie circulaire, du MESI et de Recyc-Québec. »

PME MTL Est-de-l'Île

34
SYNERGIES OPÉRATIONNELLES

675
HEURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 283
TONNES DE MATIÈRES DÉTOURNÉES DE L'ENFOUISSEMENT OU DU RECYCLAGE

53
ENTREPRISES MEMBRES OU PARTICIPANTES

163
CAMIONS D'ORDURES EN MOINS

AU MOINS
125 000 $
ÉCONOMIES ANNUELLES PAR LES ENTREPRISES MEMBRES

10
MANDATS DE R & D

SM

SYNERGIE MONTRÉAL
Un modèle performant

QU'EST-CE QUE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE?

L'écologie industrielle, apparue dans la littérature scientifique dès les années 60-70, fut reconnue, en 1989, grâce à un article publié par deux responsables de la recherche et développement chez General Motors. Ceux-ci remettaient en question la viabilité du modèle économique actuel basé sur l'extraction des ressources, leur utilisation dans le système économique et le rejet des déchets dans l'environnement, étant lourd de conséquences. Les ressources n'étant pas renouvelables, il engendre un tarissement des gisements et génère parallèlement une grande quantité de rejets non absorbables par l'environnement.

L'écologie industrielle, une approche systémique de l'activité industrielle, s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer, au sein du système industriel, des synergies entre entreprises et utiliser les rejets (ou extrants) d'une entreprise comme matières premières (ou intrants) d'une autre. Elle s'inscrit dans un nouveau modèle économique dit «circulaire» qui prend en considération le caractère non renouvelable de certaines ressources naturelles et sources d'énergie en tentant d'optimiser les flux de matière et d'énergie.

La démarche d'écologie industrielle la plus connue est celle de la ville de Kalundborg au Danemark qui a débuté dans les années 60. À travers le monde (Asie, Europe, et Amérique du Nord), de nombreuses symbioses ont par la suite vu le jour. Au Québec, Sorel-Tracy a emboîté le pas au début des années 90. Devant ce succès, d'autres localités du Québec et de l'Ontario ont innové dans leurs pratiques (Bécancour, Lanaudière, Shawinigan, Rivière-du-Loup et Toronto). Ces exemples démontrent que la démarche d'écologie industrielle présente des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux importants ainsi que l'urgence d'animer localement cette démarche pour assurer sa réussite. L'implication d'un porteur de projet ayant une vision globale du développement auprès des parties prenantes est un facteur de réussite récurrent.

MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SYNERGIE MONTRÉAL

« En misant sur la mise en valeur des résidus industriels et de l'innovation comme moteur de développement économique, Synergie Montréal fait preuve d'un leadership exemplaire dans le déploiement de l'économie circulaire comme nouveau modèle d'affaires au Québec. »

Mme Claude Maheux-Picard
Directrice générale, CTTÉI

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Montréal

Québec

RECYC-QUÉBEC
Québec

SM

NOS PARTENAIRES ENGAGÉS

Mise en place d'une économie circulaire

PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

« Montréal International croit fortement au potentiel de l'économie circulaire pour l'attraction d'entreprises. C'est un modèle de développement économique qui se déploie présentement un peu partout à travers le monde et l'initiative Synergie Montréal vient positionner Montréal sur l'échiquier mondial de ce renouveau économique. »

M. Nikolaus Hottenroth, directeur,
Développement des affaires, investissements étrangers, Montréal International

ENTREPRISES AMBASSADRICES

- Chaptec inc.
- Glencore – Affinerie CCR
- Les Industries Cendrex inc.
- Lavo inc.
- Métal Protection Lenoli inc.
- Papiers et Emballages Arteau inc.
- Rise Kombucha inc.
- Tecnickrome Aéronautique inc.
- USIMM inc.
- Vestshell inc.

« L'Est de Montréal a beaucoup à offrir et l'initiative Synergie Montréal est un moyen de positionner positivement notre territoire et de le faire rayonner en tant que pôle d'excellence en économie circulaire. »

M. André Brunelle, directeur général, Chimie ParaChem

LES INDUSTRIES CENDREX INC.

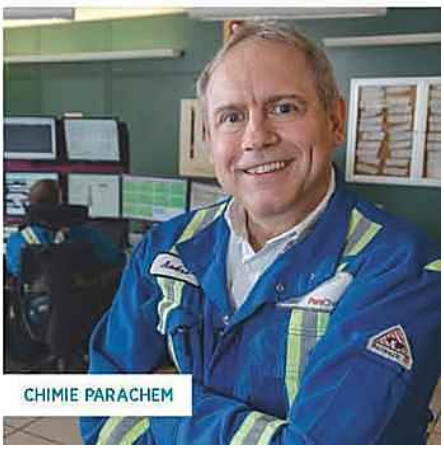

CHIMIE PARACHEM

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006 ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PME MTL EST DE L'ÎLE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 200 – 7305 boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1E 2Z6, agissant et représentée par madame Annie Bourgoin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
Numéro d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
Numéro d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme fait partie du réseau PME MTL et a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'Île de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de la direction de la mise en valeur des pôles économiques;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme**.**

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les 60 jours suivant le 31 décembre et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de la même année pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent cinquante mille dollars (450 000$) sur trois ans (3) à partir de 2019, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 **[INSCRIRE L'ANNÉE ET VÉRIFIER LA NUMÉROTATION DE L'ARTICLE. VÉRIFIER EN TOUT TEMPS QUE LA SOMME DE TOUS LES VERSEMENTS AU COURS DES ANNÉES COUVERTES PAR LA CONVENTION CORRESPOND À LA SOMME INDIQUÉE À L'ARTICLE 5.1] :**

5.2.1.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente Convention,

5.2.1.2 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) le 31 octobre 2019.

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) le 1er février 2020;

5.2.2.2 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000$) le 31 octobre 2020;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000$) le 1er février 2021;

5.2.3.2 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000$) le 31 octobre 2021;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (inscrire le montant en lettres – minimum de deux millions) de dollars (inscrire le montant en chiffres $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30)

jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 200 – 7305 boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1E 2Z6,, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa

nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

PME MTL EST DE L'ÎLE

Par : _____
Annie Bourgoin, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2019 (Résolution CE).

ANNEXE 1

PROJET

Entre 2015 et 2017, PME MTL Est-de-l'Île a mis de l'avant un projet pilote pour introduire les pratiques d'économie circulaire dans le développement industriel de l'Est de Montréal. Riche de l'expertise bâtie et de la crédibilité établie au fil des dernières années, le Projet Synergie Montréal consiste à propulser maintenant l'offre de services d'accompagnement aux entreprises à l'échelle de l'Agglomération. Avec plus de 3 694 établissements d'affaires de fabrication à Montréal, plusieurs entreprises pourront bénéficier de cette approche.

Alors que le Québec en entier se tourne vers l'économie circulaire, Montréal doit se positionner en tant que leader. La démarche et les services professionnels que propose Synergie Montréal s'adressent directement aux entreprises et génèrent des résultats tangibles, autant en matière de développement durable, d'impacts environnementaux, économiques, d'emplois et d'innovations durables. L'approche de Synergie Montréal, propulsé par PME MTL Est-de-l'Île, avec l'appui du réseau PME MTL, permet de créer une véritable intelligence d'affaires qui permet de répondre au mieux au besoin des entreprises. Ce projet peut agir comme un véritable levier pour la modernisation des entreprises manufacturières: un pas vers des entreprises plus compétitives, durables et innovatrices.

En désignant Synergie Montréal comme porteur de l'économie circulaire à l'échelle de l'Agglomération, il est évident que cela permet de bonifier l'expertise et assurer son rayonnement efficace. Cette approche et les services offerts deviendront déterminants dans l'écosystème formé avec la Ville de Montréal, les arrondissements, les villes liées, la plateforme Synergie Québec du Centre de transfert technologique en écologie industrielle, l'Institut EDDEC, Recyc-Québec, le gouvernement du Québec et d'autres partenaires stratégiques.

L'expertise proposée pour Synergie Montréal sera basée sur les trois volets suivants :

1. accompagnement stratégique
2. activités d'innovation et de développement de compétences
3. rayonnement et intelligence d'affaires.

La portée de l'offre de services est basée sur les deux stratégies et les piliers de l'économie circulaire :

1. Repenser les modes de production et de consommation afin de réduire la consommation de ressources et de préserver l'environnement.
    - Écoconception
    - Consommation responsable
    - Optimisation des opérations
2. Optimiser l'utilisation des ressources, à chaque étape du cycle de vie, de manière à prolonger la durée de vie utile des produits, composants et ressources.
    - Location
    - Économie collaborative et de partage
    - Entretien et réparation
    - Don et revente
    - Reconditionnement
    - Économie de fonctionnalité
    - Écologie industrielle
    - Recyclage, compostage et valorisation

La reddition de compte annuelle du projet portera notamment les éléments suivants :

- Nombre d’entreprises démarchées
- Nombre d’entreprises membres de la symbiose
- Nombre d’entreprises accompagnées et leur profil (secteur d’activité, taille, chiffre d’affaires, etc.)
- Nombre de synergies étudiées
- Nombre de synergies concrétisées
- Le profil des matières étudiées
- Tonnes de matières potentiellement détournées de l’enfouissement
- Nombre de projets de R & D amorcés
- Réduction de GES
- Nombre d’événements et d’activités

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) les textes soulignant la contribution financière de la Ville et les documents d'importance où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- Transmettre un plan de visibilité pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca), lui assurant ainsi une visibilité dans le cadre de ses activités, textes et documents;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188104001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier de 450 000 $ à PME MTL Est-de-l'île pour le déploiement du projet «Synergie Montréal» sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1188104001 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-04

Isabelle FORTIER
conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1194922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire « L'Arsenal / Thibault et associés », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 394 089,52 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17384 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-18 11:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194922001**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 5 camions d'incendie de type échelle qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin de remplacer 5 camions échelles a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17384 qui s'est tenu du 12 novembre au 20 décembre 2018. L'appel d'offres a été publié les 12 novembre et 17 décembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 12 novembre et 12 décembre 2018 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 100 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 6 décembre 2018 : pour apporter des modifications au devis technique; et
- Addenda no 2 émis le 12 décembre 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et modifier le délai de validité de la soumission.

Au Québec, il y a quatre entreprises qui distribuent des camions d'incendie de type échelle. Deux de ces entreprises se sont procuré le cahier des charges de l'appel d'offres 18-17384. L'appel d'offres visait spécifiquement les camions d'incendie de type échelle à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100

pieds.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17384 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise un octroi de contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », au montant de 10 394 089,52 $, taxes et contingences incluses, pour l'achat de 5 camions d'incendie de type échelle à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds tel que décrit au devis 33818A11 de l'appel d'offres 18-17384. Comparativement aux autres camions de type échelle en usage à la Ville, il s'agit d'un camion compact tant par sa longueur (42 pieds comparativement à 46 ou 48 pieds) que par sa hauteur (132 pouces) ce qui en fait un camion facile à opérer et à manœuvrer dans un environnement urbain à forte densité.L'acquisition de ce type de camion confirme l'orientation du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de moderniser sa flotte de véhicules en misant sur des camions plus petits.

Un camion de type échelle est un véhicule d'urgence équipé d'outils et équipements permettant de faire face à divers types d'interventions dont le combat d'incendie, les inondations, les sauvetages techniques, etc.

Les camions seront sous la garantie de base du manufacturier pour une période de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour la structure du camion (cabine et carrosserie) et pour les composantes d'élévation (échelle et plate-forme) dont la garantie est respectivement de 10 et de 20 ans.

Les délais de livraison sont de 18 mois pour la première unité avec une cadence moyenne de livraison de 7 à 10 jours pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit une pénalité équivalente à 1% par mois de retard à compter de la date prévue de livraison.

Provision pour contingences
Un camion échelle est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un camion en cours de réalisation est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût d'achat des 5 camions a été bonifié de 4 %, soit 399 772,67 $, taxes incluses.

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (taxes incluses)
Camion échelle (x5)	9 994 316,85 $
Provision - contingences 4 %	399 772,67 $
Total de la dépense :	10 394 089,52 $

JUSTIFICATION

Pour que le SIM soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche.

Cet achat vise le remplacement de camions échelles qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des camions ciblés pour une mise au rancart est présentée en pièce jointe.

Selon les normes du National Fire Protection Association (NFPA) et le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI), la durée de vie d'un camion échelle est de 15 ans. Au-delà de cette durée de vie, les camions ne peuvent pas être opérés avec des capacités fonctionnelles optimales. L'âge des camions à remplacer se situera entre 20 et 30 ans au moment de la mise en service des nouveaux véhicules.

L'acquisition de camion échelle compact en lieu et place de camion échelle de type standard permettra au SIM d'améliorer ses interventions en milieu urbain notamment par une rapidité de déploiement, une meilleure portée de l'échelle, un positionnement en milieu restreint, etc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17384 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
L'Arsenal / Thibault et associés	9 994 316,85 $		9 994 316,85 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	10 074 993,66 $		10 074 993,66 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 80 676,81 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 0,80 %

Pour estimer le coût d'acquisition, le rédacteur du devis technique s'est basé sur le résultat d'un appel d'offres récent de la Ville de Laval pour un camion similaire. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 0,80 % (80 676,81 $). Les camions échelles de configuration compacte sont des véhicules d'incendie relativement nouveau sur le marché québécois ce qui peut expliquer la présence d'un seul soumissionnaire à l'appel d'offres 18-17384.

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : n'est pas en mesure de rencontrer les exigences du devis technique, le produit demandé est hors du champ d'expertise de l'entreprise et pour consultation seulement. Un quatrième preneur du cahier des charges s'est procuré les documents d'appel d'offres à des fins de consultation seulement.

Pour protéger la Ville contre les pertes éventuelles, la Ville a exigé une garantie de soumission représentant 1 % du montant de la soumission. Aucune garantie d'exécution n'a été exigée dans ce contrat.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 10 M$ pour lequel il y a une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 10 394 089,52 $, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 9 491 190 $ (net de ristourne) sera financé par les règlements d'emprunt d'agglomération (RCG13-025, RCG16-018 et RCG18-022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces nouveaux camions permettront de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines par rapport aux véhicules actuels visés par ce remplacement. Les moteurs de ces véhicules seront conformes aux normes EPA en vigueur et équipés des dispositifs suivants:

- Munis d'une technologie à l'urée qui diminue de façon importante les émissions de gaz nocifs pour l'environnement;
- Munis de filtre qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

Le poids nominal brut (PNBV) de ces véhicules sera de 71 000 lb comparativement à ±82 000 lb pour les véhicules à être remplacés. Cette diminution de poids procure les avantages suivants:

- Une masse par essieu réduite contribue à préserver les voies de circulation du territoire montréalais;
- Une masse totale réduite favorise l'économie de carburant et augmente la durée de vie des pneus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 6 février 2019
- Commission d'examen de contrat : 13 février 2019
- Conseil municipal : 25 février 2019
- Conseil d'agglomération : 28 février 2019
- Émission du bon de commande : mars 2019
- Livraison des camions : août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 10 janvier 2019
Jean-François LEMOINE, 10 janvier 2019
Sylvie GIRARD, 10 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-10

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-01-17

Liste des véhicules à remplacer

Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Âge à la mise en service en 2021	Unité d'affaires
33818A11	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO	337-97239	1997	24	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO
33818A11	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO	337-97355	1997	24	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO
33818A11	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO	338-01236	2001	20	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO
33818A11	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO	338-92298	1992	29	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO
33818A11	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO	372-91316	1991	30	CAMION INCENDIE ECHELLE HYDRAU.TYPE EURO

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17384_Intervention_«SMRA».pdf18-17384 PV.pdf18-17384_DetCah.pdf

18-17384_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-10

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17384

No du GDD : 1194922001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de camions échelles à plate-forme, de configuration compacte et d'une portée verticale de 100 pieds

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	12 - 11 - 2018	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	13 - 12 - 2018	Date du dernier addenda émis :	12 - 12 - 2018
Ouverture faite le :	20 - 12 - 2018	Délai total accordé aux soumissionnaires :	37 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	20
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	100 jrs	Date d'échéance initiale :	30 - 3 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	30 - 3 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
L'ARSENAL / THIBAULT ET ASSOCIÉS ((2968-8280 QUÉBEC INC.)	9 994 316,85	√	

Information additionnelle

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : n'est pas en mesure de rencontrer les exigences du devis technique, le produit demandé est hors du champ d'expertise de l'entreprise et pour consultation seulement.

Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, l'estimation établie par la municipalité est supérieure au prix proposé dans la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoqué l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

Préparé par : Renée Veillette

Le 10 - 1 - 2019

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Tableau de vérification

Numéro de l'appel d'offres : 18-17384

Titre : Acquisition de camions échelles à plate-forme, de configuration compacte et d'une portée verticale de 100 pieds

Date d'ouverture des soumissions : 20 décembre 2018

Item	Description	Quantité	L'Arsenal / Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.)	
			Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de camions échelles à plate-forme, de configuration compacte et d'une portée verticale de 100 pieds, selon les caractéristiques décrites au devis 33818A11	5	1 738 520,00 $	8 692 600,00 $
		Total avant taxes		8 692 600,00 $
		TPS 5 %		434 630,00 $
		TVQ 9,975 %		867 086,85 $
		Montant total		9 994 316,85 $
		Formulaire de soumission signé	Oui	
		Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui	
		Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	2 - dernier émit 12 décembre 2018	
		Numéro NEQ	1147359138	
		Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	
		Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	
		Vérification dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle	Oui	
		Vérification au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle	Oui	
		Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	
		Garantie de soumissions	Oui / Intact / 7910613-18-019	
		Confirmation d'enregistrement auprés de l'AMF	510234	

Remarque : Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, l'estimation établie par la municipalité est supérieure au prix proposé dans la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoqué l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 7 janvier 2019**

Liste des commandes

Numéro : 18-17384

Numéro de référence : 1213487

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de camions échelles à plate-forme, de configuration compacte et d'une portée verticale de 100 pieds

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Madame Hélène Picard Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	**Commande : (1511019)** 2018-11-13 8 h 41 **Transmission :** 2018-11-13 8 h 41	3035167 - 18-17384_Add-«1» - Modifications 2018-12-06 11 h 46 - Télécopie 3037565 - 18-17384 - Addenda no 2 (report de date et modification) 2018-12-12 11 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	JOHNSTON EQUIPMENT 5990 Avebury Road Mississauga, ON, L5R3R2 http://www.johnstonequipment.com NEQ : 1144288751	Madame Danielle Lessard Téléphone : 514 956-1877 Télécopieur : 514 956-1879	**Commande : (1518568)** 2018-12-04 12 h 24 **Transmission :** 2018-12-04 12 h 24	3035167 - 18-17384_Add-«1» - Modifications 2018-12-06 11 h 45 - Courriel 3037565 - 18-17384 - Addenda no 2 (report de date et modification) 2018-12-12 11 h 56 - Courriel Mode privilégié

				(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Shayne Sevigny 53 chemin du golf Sainte-Anne-des-Plaines, QC, j0n1h0 NEQ :	Monsieur Shayne Sevigny Téléphone : 514 973-9556 Télécopieur :	**Commande : (1512799)** 2018-11-18 15 h 35 **Transmission :** 2018-11-18 15 h 35	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	**Commande : (1510646)** 2018-11-12 10 h 45 **Transmission :** 2018-11-12 10 h 45	3035167 - 18-17384_Add-«1» - Modifications 2018-12-06 11 h 45 - Courriel 3037565 - 18-17384 - Addenda no 2 (report de date et modification) 2018-12-12 11 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Madame Sharon Lopez Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1512137)** 2018-11-15 11 h 02 **Transmission :** 2018-11-15 11 h 02	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? **Service clientèle** **À propos** **Partenaires**

© 2003-2018 Tous droits réservés

ASCENDANT® 100' HEAVY-DUTY AERIAL TOWER

MAXIMIZED MANEUVERABILITY, DRIVABILITY, OPERABILITY, AND SERVICEABILITY.

In the market for a mid- or rear-mounted tower? Take a look at the new Pierce® Ascendant® 100' Heavy-Duty Aerial Tower with its market disrupting maneuverability, drivability, operability, and serviceability.

Reaching heights of 100' vertically and 93' horizontally, the Ascendant 100' Aerial Tower packages a 5-section heavy-duty steel tower onto a vehicle with a low overall height of 10'8" and length under 42'. Its 160" rear overhang minimizes tail-swing, offering superior maneuverability and even greater visibility than that of a rear-mounted tower.

The Ascendant 100' Aerial Tower is available on a variety of custom chassis and body styles to meet your department's needs. Its integrated ground pads eliminate time spent throwing ground pads, so setup is streamlined and faster than any other aerial on the market. Configured as shown with a rear axle rating of only 48,000 lb, it outperforms with a 1,000 lb tip load capacity, up to 20-degree below grade operation, and a 50-degree scrub area. All of this is accomplished at a mere 20' set-back from the building.

Specifications

Custom Chassis Choices	Arrow XT™, Velocity®
Vertical Reach	100'
Horizontal Reach	93'
Operating Range	-20° to 77°
Basket	14.3 sq ft
Payload Capacity	1,000 lb dry/500 lb wet
Wind & Ice Ratings	Up to 35 mph winds & 1/4" of ice
Flow Capacity	2,000 gpm
Stabilizers	1 set of H-style & 4 downriggers
Stabilizer Spread	18'
Rear Axle	Tandem
Tank	Up to 300 gallons
Pump Range	Waterous, Hale, Darley Midship
Hosebed Capacity	800' of 5" hose
Ladder Complement	Minimum of 170'
Structural Ladder Warranty	20 yr

www.piercemfg.com

Pierce Manufacturing Inc., An Oshkosh Corporation Company
P.O. Box 2017, Appleton WI 54912-2017 USA

Specifications, descriptions, and illustrative material in this literature are as accurate as known at the time of publication, but are subject to change without notice.
Illustrations may include optional equipment and accessories and may not include all standard equipment. All measurements are nominal values.
© Pierce Manufacturing Inc., Pierce, the Pierce logo, Ascendant, and Velocity are registered trademarks and Arrow XT is a trademark of Pierce Manufacturing Inc., Appleton, WI. Printed in U.S.A.

All other trademarks are the property of their respective owners.

P-0128-ASDNT100HDAT 4/18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922001 - Acquisition camions échelles SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-14

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.26

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1194922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)

Rapport - mandat SMCE194922001.pdf

Dossier # :1194922001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 28 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE194922001

Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE194922001
Accorder un contrat à « L'Arsenal / Thibault et associés », pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, pour une somme maximale de 9 994 316,85 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 10 394 089,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soumissionnaire).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers, du Service de sécurité incendie et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont voulu savoir pourquoi le Service n'avait reçu qu'une seule soumission conforme. Est-ce qu'il n'y a qu'un seul fournisseur possible pour ce type de camion? Le Service a reconnu qu'en fonction des besoins, les exigences prévues dans les documents d'appel d'offres étaient très pointues. D'autres fabricants que l'adjudicataire auraient pu proposer des produits similaires répondant aux exigences, mais cela ne s'est pas produit.

Pour le Service, il est clair que les nouveaux camions se conforment à une vision plus moderne du travail des pompiers. Il faut désormais compter sur des camions offrant plus de facilité et une plus grande rapidité de déploiement. Ainsi, les nouveaux camions seront plus petits que les camions «classiques» et, grâce à leurs caractéristiques innovatrices, plus flexibles.

Enfin, les représentants du Service ont dit avoir bon espoir de voir le marché pour les camions de configuration compacte se développer au cours des prochaines années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers, du Service de sécurité incendie et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE194922001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1185951002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 175 445 919,26 $, taxes incluses, pour la conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 772 729,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5913. Le montant total du contrat à accorder pour la période de service de construction-conception est de 144 988 451,31 $, taxes incluses et le montant total maximal du contrat à accorder pour la période de service d'exploitation et entretien, est de 28 784 278,36 $, taxes incluses;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour une période de 60 mois, tel qu'indiqué dans l'aspect financier au volet d'exploitation-entretien.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-25 16:26

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185951002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2010 -2014 a été adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 pour répondre aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006 et souscrit aux orientations et aux objectifs contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le nouveau Plan métropolitain de la CMM 2015-2020 adopté le 29 septembre 2016 reprend les mêmes orientations et tient compte de la plus récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015, adoptés par le gouvernement du Québec en mars 2011.

Rappelons qu'un des grands objectifs de la Politique est de valoriser à court terme 60 % des matières organiques en vue de bannir, d'ici 2020, son enfouissement afin d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet objectif, un programme de soutien financier a été développé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Le programme s'adresse spécifiquement aux infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation (digestion anaérobie) et par compostage. La matière organique inclut les matières végétales et animales provenant du secteur résidentiel et des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, pour atteindre ses objectifs, Montréal doit exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires) afin d'atteindre ses objectifs en matière de valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets et de mettre en valeur les matières organiques.

Pour le secteur ouest de la Ville de Montréal, un centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé pouvant traiter 50 000 tonnes/an sera implanté dans l'arrondissement Saint-Laurent. Il sera le premier à voir le jour. Le projet en mode conception, construction, exploitation et entretien sera implanté sur le site au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest.

Un appel d'offres public a été publié le 18 juillet 2017 dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. La durée initiale prévue pour la réception des offres était de vingt et une (21) semaines. Quatre reports de dates ont été demandés de la part des soumissionnaires, compte tenu de la complexité de l'appel d'offres et de la nature contractuelle du contrat en mode conception, construction, exploitation et entretien. La durée totale de la période de soumission s'est prolongée à quarante-trois (43) semaines. Pour une ouverture des soumissions le 15 mai 2018.

Neuf addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, tel qu'énuméré ci-dessous :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-08-31	Clarification aux documents administratifs et techniques, réponses aux questions des soumissionnaires.
2	2017-10-27	Clarification au formulaire de soumission et aux instructions aux soumissionnaires.
3	2017-11-17	Report de date d'ouverture, clarifications aux documents administratifs et techniques, réponses aux questions des soumissionnaires.
4	2017-12-01	Clarification aux documents administratifs et techniques.
5	2018-01-19	Report de date d'ouverture et clarifications aux documents administratifs.
6	2018-02-23	Report de date d'ouverture, clarifications aux documents administratifs et techniques, réponses aux questions des soumissionnaires.
7	2018-03-19	Clarification aux documents administratifs et techniques.
8	2018-03-27	Clarification aux instructions aux soumissionnaires.
9	2018-05-15	Report de date d'ouverture.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

La durée de validité des soumissions est de 270 jours, jusqu'au 9 février 2019.

Une demande de prorogation a été demandée à SUEZ Canada Waste Services inc. jusqu'au 9 juillet 2019. SUEZ Canada Waste Services inc a accepté de proroger leur soumission aux mêmes termes et aux mêmes conditions que leur soumission soumise le 15 mai dernier.

Suite à l'ouverture des soumissions, le 15 mai 2018 dernier, le dossier a été présenté au courant des huit (8) derniers mois à différents comités ou instances, dans l'objectif d'obtenir l'approbation d'un mandat d'exécution :
- 6 septembre 2018 : Comité corporatif de gestion des projets / programmes d'envergure (CCGPE) ;
- 2 octobre 2018 : Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) ;
- 17 octobre 2018 : Comité exécutif ;
- 23 janvier 2019 : Comité exécutif - obtention du mandat d'exécution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 - 14 février 2018 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
DA185891001 - 14 mars 2018 : Approbation d'une grille de sélection spécifique pour un contrat d'exécution de travaux en mode conception-construction-exploitation-entretien concernant une infrastructure requise par le Service de l'environnement.

CG17 0395 - 24 août 2017 : Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

CG16 0652 - 28 novembre 2016 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0416 - 18 juin 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie, pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 1 543 930,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13679 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0278-29 août 2013 : Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

CG13 0325 - 29 août 2013 : Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

CG13 0476 - 19 décembre 2013 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert une lisière de terrain vacant au montant de 370 000 $, plus taxes applicables, pour les fins de chemin d'accès au terrain principal voué à l'implantation d'un nouveau centre de traitement des matières organiques.

CG13 0059 - 28 février 2013 : Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »

CG09 0346 - 27 août 2009 : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Étant donné l'envergure de l'appel d'offres qui comprenait des services professionnels, des travaux de construction et des services d'exploitation et d'entretien, le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes a été utilisé.
En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un comité d'admissibilité et un comité de sélection ont été constitués suivant le document « *Guide de référence des*

systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques »; dernière mise à jour : 12 mai 2017.

Dans un premier temps, l'aspect de la conformité administrative et d'admissibilité des deux (2) soumissions a été analysé par le comité d'admissibilité. Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer aux formulaires d'analyse de conformité du comité d'admissibilité (voir la pièce jointe n° 3).

Dans un deuxième temps, le comité de sélection a procédé à l'évaluation des deux (2) soumissions en utilisant la grille d'évaluation spécifique et approuvée par le Service de l'approvisionnement pour un contrat d'exécution de travaux en mode conception-construction-exploitation-entretien concernant une infrastructure requise par le Service environnement conformément aux documents d'appel d'offres et à l'encadrement administratif *C-RM-APP-D-16-001* : « *Lancement des appels d'offres. Approbation des grilles de sélection et formation des comités de sélection (DIRECTIVE)* ».

La conformité et les qualifications techniques des deux (2) soumissions de l'enveloppe n° 1 ont été évaluées par le comité de sélection (offre de services de conception, construction, exploitation et entretien sans le prix) et les deux (2) soumissions ont obtenu le pointage minimal requis pour la deuxième étape du processus.

À l'ouverture de l'enveloppe n° 2, les deux (2) soumissions ont été jugées conformes (voir la pièce jointe n° 4), par le comité de sélection, suivant l'évaluation de la soumission avec le prix (enveloppe n° 2), les honoraires pour les services professionnels, le coût des travaux de construction et le coût des services d'exploitation et d'entretien.

Dans ce contexte, ce présent contrat de services et de travaux consiste principalement à réaliser la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre devant servir aux activités de traitement des matières organiques. Le mandat inclut notamment et sans s'y limiter :

- la prestation de services professionnels en architecture, architecture de paysage et ingénierie (dont structure, civil, mécanique, électricité, télécommunication, plomberie, procédé et protection incendie), d'accompagnement LEED NC et d'aménagement intérieur pour les études préparatoires, les relevés, la réalisation de plans et devis, la coordination et la surveillance de construction;
- la prestation d'un entrepreneur général pour la construction et la mise en service des ouvrages;
- la prestation du service d'exploitation et d'entretien des installations pour le traitement des matières organiques, pour une durée de soixante (60 mois);
- la prestation d'exploitation et d'entretien du bâtiment.

La responsabilité de la gestion du contrat pour la période du service de conception-construction est assurée par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

La responsabilité de la gestion du contrat pour la période de services d'exploitation-entretien est assurée par le Service de l'environnement à partir de la réception provisoire des travaux jusqu'au terme du contrat.

La durée initiale du service d'exploitation-entretien est de soixante (60) mois, laquelle pourra être prolongée pour une (1) période de vingt-quatre (24) mois, à la discrétion de la Ville.

Des contingences de 10 % sont prévues au contrat du plus bas soumissionnaire conforme

pour faire face aux imprévus de chantier et un montant incident est prévu pour couvrir les frais d'expertises particulières : de laboratoire, d'oeuvre d'art et tous travaux spécialisés exécutés par des tiers durant la phase de chantier.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quarante et un (41) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) regroupements de preneurs du cahier ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier de charges figurent trois (3) organisations du gouvernement, quatre (4) municipalités, quatre (4) entreprises fournisseurs d'équipements, huit (8) entrepreneurs généraux, sept (7) firmes de professionnels, onze (11) fournisseurs de services reliés à l'environnement dont sept (7) opérateurs de centre et quatre (4) preneurs non-identifiés.
Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Note	Prix (taxes incluses)	Contingences (1) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SUEZ Canada Waste Service Inc	**77,5**	**160 589 476,62**	**13 180 768,30**	**173 772 729,67**
La compagnie de recyclage de papiers MD inc	72,2	205 508 566,11	14 538 136,20	220 046 702,31
Dernière estimation réalisée SGPI (2)		107 167 280,54	7 786 755,46	114 954 036,00
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				58 818 693,67 51 %
Écart entre la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				46 273 972,64 26 %

(1) Contingences calculées sur le montant de la conception-construction
(2) Estimation SGPI de classe D (+/- 30 %)

Ce contrat de service est basé sur un montage financier et une gestion de risque associé à la nature du contrat.

Le prix de la soumission déposée par SUEZ Canada Waste Service Inc. est supérieur à la dernière estimation du SGPI. L'écart est de 51 %, soit une différence correspondant à 58 818 693,67 $ taxes incluses.

La raison principale de cet écart de prix s'explique par le dimensionnement du procédé et le type d'équipements. Les choix du soumissionnaire pour satisfaire toutes les exigences du contrat engendrent donc une usine d'une superficie plus grande de 56 % à la superficie de référence utilisée par le SGPI pour établir l'estimation des coûts. La proposition retenue est de grande qualité et respecte les exigences sévères de performance, dont celles sur les nuisances potentielles, la qualité du compost et la capacité de traitement.

De ce fait, afin d'établir une comparaison plus juste des coûts associés à ce type de contrat de services, le SGPI a appliqué la valeur au mètre carré ($/m²) de l'usine de la dernière

estimation de la Ville (6 694 $/m²), multipliée sur la superficie de l'usine de la proposition de SUEZ Canada Waste Service Inc. (18 925 m²), ce qui permet d'établir un écart de 14 %, entre l'estimation comparative de la Ville et la proposition de SUEZ Canada Waste Service Inc.

	Coût $/m²	Superficie usine
Estimation Ville - Usine + infrastructure	**6 694**	12 158
SUEZ Canada Waste Service Inc - Usine + infrastructure	7 384	**18 925**
Coût estimé infrastructure - coût invariable		
Estimation Ville - total comparatif incluant infrastructure sur site	126 687 883 $	**Écart entre l'estimation Ville et SUEZ Canada Waste Service Inc.**
SUEZ Canada Waste Service Inc. - total comparatif incluant infrastructure sur site	144 988 451 $	**14 %**

L'analyse des soumissions faite par le comité d'admissibilité et le comité de sélection démontre que l'entreprise SUEZ Canada Waste Service Inc est le plus bas soumissionnaire conforme. Il est donc recommandé l'octroi du contrat à cette firme (voir les formulaires d'analyse de conformité du comité d'admissibilité et du comité de sélection avec les pièces jointes n° 1 et n° 2, ainsi que le tableau ci-dessus présenté).

Dans les documents d'appel d'offres du présent contrat, l'adjudicataire est soumis pour chaque jour de retard à terminer les travaux de conception-construction, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité monétaire établie selon les modalités suivantes :
- Jour un (1) à trente (30) : 3 500 $ par jour de retard;
- Jour trente et un (31) à cent (100) : 5 000 $ par jour de retard;
- Jour suivant : 10 000 $ par jour de retard.

Tous les montants décrits à cet article excluent la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

L'entreprise SUEZ Canada Waste Service Inc, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

De plus, l'entreprise détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n° 3).

En vertu du Règlement sur de la commission sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à autoriser totalise 175 445 919,26 $, incluant la conception, construction, l'exploitation, l'entretien, les contingences, les incidences et les taxes (voir la pièce jointe n° 4).
Le montant total du contrat à accorder à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. est de 173 772 729,67 $, incluant les contingences, les taxes et sans le montant incident.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

<u>Volet conception-construction</u>

Le montant du contrat à accorder pour la période de conception-construction est de 144 988 451,31 $ taxes incluses incluant un montant de 10 % (13 180 768,30 incluant les taxes) au contrat pour les contingences.

Volet exploitation-entretien

La somme requise pour la période du service d'exploitation et d'entretien est de 29 281 779,95 $, incluant les taxes, soit de 28 413 415,59 $ pour le traitement et le transbordement et le paiement des rejets ainsi de 868 364,59$ incluant les taxes pour les incidences. La période initiale du contrat est d'une durée de 60 mois qui s'étendra sur 6 années financières. La répartition du coût annuel se présente comme suit :

Période	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Coût du contrat	860 667,60 $	5 152 359,64 $	5 418 849,19 $	5 679 805,19 $	6 029 246,28 $	5 272 487,46 $	28 413 415,36 $
Incidences	220 752,00 $	137 510,10 $	138 328,72 $	139 163,72 $	140 015,41 $	92 594,64 $	868 364,59 $
Total (taxes incluses)	1 081 419,60 $	5 289 869,74 $	5 557 177,91 $	5 818 968,91 $	6 169 261,69 $	5 365 082,10 $	29 281 779,95 $

Une partie du coût de ce volet sera financé par de l'économie provenant du contrat de traitement des résidus mélangés et du coût de l'enfouissement de déchets qui sont évalués à 18 012 714,74 $ incluant les taxes.

Le détail du calcul est dans la pièce jointe n° 5.

Un ajustement récurrent à la base budgétaire au Service de l'environnement sera requis pour assurer le reste du coût de ce volet. Le budget additionnel par année est présenté ci-dessous :

Période	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Impact au budget (taxes au Net)	488 173,33 $	1 859 671,86 $	1 952 912,75 $	2 054 232,88 $	2 164 222,66 $	1 770 945,10 $	10 290 158,59 $

La dépense de la période du service d'exploitation et d'entretien sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques – Gestion des matières résiduelles.

Volet remplacements d'actifs

Un montant de 370 863,00 $**,** taxes incluses, est prévu pour le remplacement d'actifs lors de la période d'exploitation-entretien.

Volet incidence

Un montant de 804 825,00 $**,** taxes incluses, est prévu pour les incidences du volet conception-construction.

L'ensemble de ces dépenses sea entièrement assumé par l'agglomération.

Le projet est admissible à une subvention d'un montant de 28 746 000$ dans le cadre 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changes climatiques à condition que l'ensemble du projet CTMO demeure conforme à la description déposée à l'autorité compétente en 2017. L'aide financière sera accordée conformément aux dispositions transitoires spécifiées à la section 16 du cadre 2 de la subvention.

Le coût des travaux pour la période de service de construction-conception est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement. Ces coûts seront entièrement financés par emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CTMO visera une certification LEED -NC or en respect de la Politique Montréal Durable 2016-2020.
La gestion des sols d'excavation sera réalisée conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'atteinte de ces objectifs sur la mise en place du déploiement de la collecte des matières organiques et les investissements associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.
Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 5913

Présentation du dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC)	13 février 2019
Octroi du contrat au CE	20 février 2019
Octroi du contrat au CM	25 février 2019
Octroi du contrat au CG	28 février 2019
Réalisation des travaux	avril 2019 à septembre 2021
Période d'exploitation (durée 5 ans) :	septembre 2021 à septembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement
Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement
Matthieu CROTEAU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Éric BLAIN, 12 novembre 2018
Matthieu CROTEAU, 9 octobre 2018
Alexis CARON-DIONNE, 5 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7249
Télécop. : 514-872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-04

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514-872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-01-25

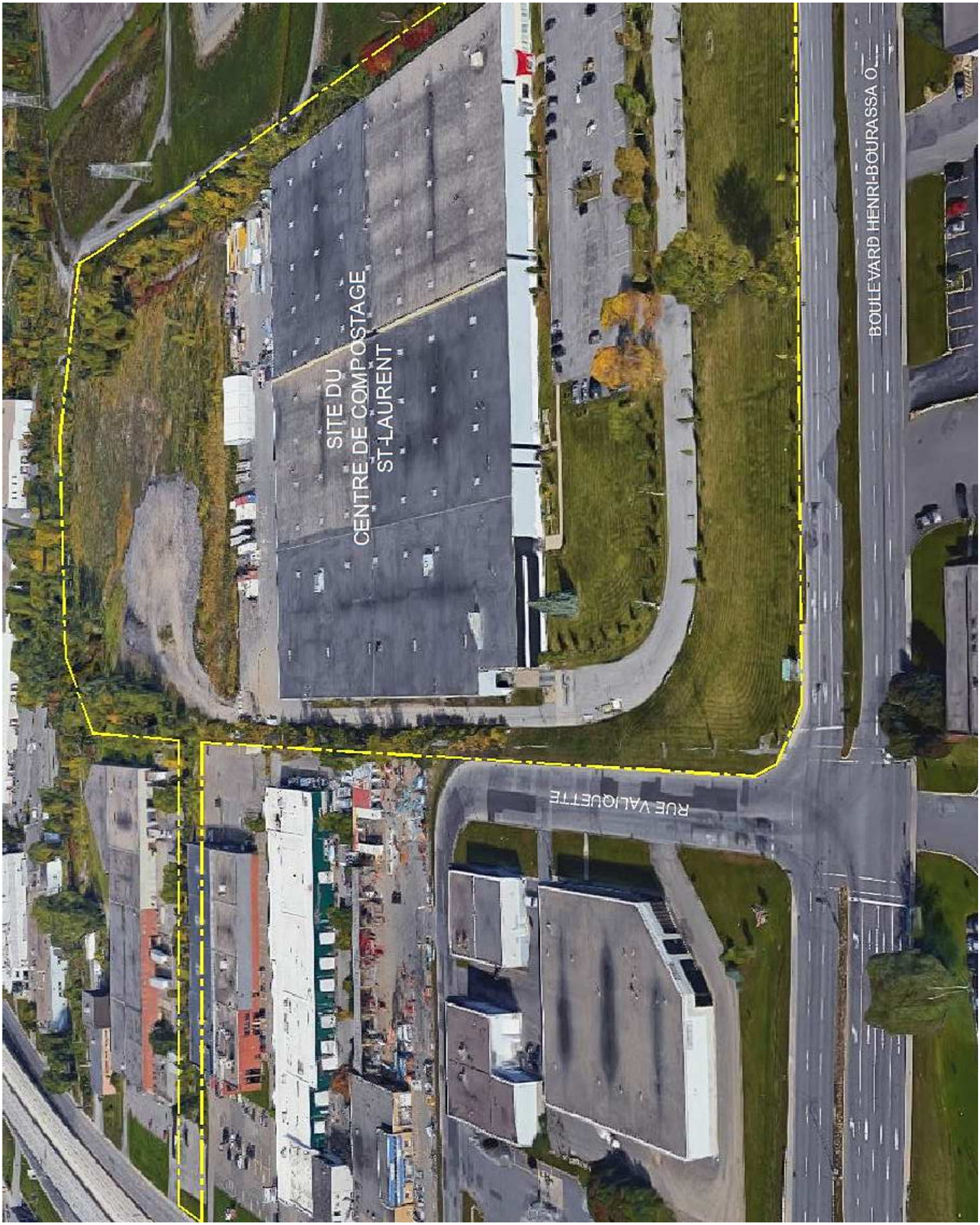
SITE DU
CENTRE DE COMPOSTAGE
ST-LAURENT
RUE VALIQUETTE
BOULEVARD HENRI-BOURASSA O.

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction-exploitation-entretien

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1

Le présent document se base sur la procédure d'analyse de la conformité des soumissions révisée (SPO – août 2016).

- Ce formulaire de vérification de la conformité administrative est adapté en fonction des exigences particulières associées à un projet réalisé en mode conception-construction-exploitation-entretien;
- Le formulaire s'applique lorsque le système à deux (2) enveloppes est utilisé;
- Il est utilisé pour la première étape de l'analyse de la conformité des soumissions soit la vérification des documents qui se retrouvent dans la 1ère enveloppe uniquement;

Titre du projet : Conception-construction-exploitation-entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), arr. St-Laurent
Numéro de l'ouvrage : # 4485
Numéro d'appel d'offres : # 5913

#	Soumissionnaire		Statut
2	SUEZ		☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs		conformité oui	conformité non	Notes
Attestation fiscale (Revenu Québec ou formulaire 13, si applicable)		☒	☐	
Statut du soumissionnaire (Loi sur la publicité légale des entreprises) (NEQ)		☒	☐	Actif
Licence RBQ (soumissionnaire ou entrepreneur général en sous-traitance)		☒	☐	EBC inc. # 1-2455604338
Déclaration d'expérience préalable (formulaire 12 parties a, b, c et d) (Détails aux pages jointes – extrait IAS, article 21.8)		☒	☐	
Présence - Fiche d'information sur l'équipement (formulaire 14)		☒	☐	
Déclaration d'engagement du soumissionnaire (formulaire 17)		☒	☐	
Inscription au Registre des entreprises non admissible contrats publics (RENA)		☒	☐	Non inscrit
Inscription au Registre des entreprises à licence restreinte RBQ		☒	☐	Non inscrit
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC - entrepreneur - architecte - ingénieurs - autre : architecture de paysage, contrôle qualité, certification LEED, etc.		☒	☐	Sont dans la liste :

Conformité en lien avec la présentation de l'enveloppe #1		Notes
Nombre de pages		-
Indice de prix (comité de sélection)		Non
Original signé et nombre d'exemplaires		Oui – 1 copie
Numéro entreprise du Québec (NEQ)		Voir document joint
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ		EBC inc. # 1-2455604338 | Voir pièce jointe
Adresse de l'entreprise indiquée		3400, 7th Avenue SW Calgary Alberta T2P 3N9 Canada (local : 350)
CV des membres de l'équipe		Oui
Visite sur site effectuée		Oui
Même preneur du cahier des charges sur SÉAO et dépositaire de la soumission		Oui

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction-exploitation-entretien

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1

Le présent document se base sur la procédure d'analyse de la conformité des soumissions révisée (SPO – août 2016).

- Ce formulaire de vérification de la conformité administrative est adapté en fonction des exigences particulières associées à un projet réalisé en mode conception-construction-exploitation-entretien;
- Le formulaire s'applique lorsque le système à deux (2) enveloppes est utilisé;
- Il est utilisé pour la première étape de l'analyse de la conformité des soumissions soit la vérification des documents qui se retrouvent dans la 1ère enveloppe uniquement;

Titre du projet : Conception-construction-exploitation-entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), arr. St-Laurent
Numéro de l'ouvrage : #
Numéro d'appel d'offres : # 5913

#	Soumissionnaire		Statut
1	MD – Groupe TIRU		☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs		conformité oui	conformité non	Notes
Attestation fiscale (Revenu Québec ou formulaire 13, si applicable)		☒	☐	Formulaire 13 – Absence d'établissement au Québec
Statut du soumissionnaire (Loi sur la publicité légale des entreprises) (NEQ)		☒	☐	Actif
Licence RBQ (soumissionnaire ou entrepreneur général en sous-traitance)		☒	☐	Pomerleau # 1142005934
Déclaration d'expérience préalable (formulaire 12 parties a, b, c et d) (Détails aux pages jointes – extrait IAS, article 21.8)		☒	☐	
Présence - Fiche d'information sur l'équipement (formulaire 14)		☒	☐	
Déclaration d'engagement du soumissionnaire (formulaire 17)		☒	☐	
Inscription au Registre des entreprises non admissible contrats publics (RENA)		☒	☐	Non inscrit
Inscription au Registre des entreprises à licence restreinte RBQ		☒	☐	Non inscrit
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC - entrepreneur - architecte - ingénieurs - autre : architecture de paysage, contrôle qualité, certification LEED, etc.		☒	☐	Sont dans la liste :

Conformité en lien avec la présentation de l'enveloppe #1		Notes
Nombre de pages		-
Indice de prix (comité de sélection)		Non
Original signé et nombre d'exemplaires		Oui – 1 copie
Numéro entreprise du Québec (NEQ)		Voir pièce jointe Voir
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ		Pomerleau # 1142005934 | Voir pièce jointe
Adresse de l'entreprise indiquée		1635, rue Sherbrooke O, Montréal (Qc) H3H 1E2 (local :300)
CV des membres de l'équipe		Oui
Visite sur site effectuée		Oui
Même preneur du cahier des charges sur SÉAO et dépositaire de la soumission		Oui

18-99002 - Conception, Construction , Exploitation et Entretien d'un centre de compostage à St-Laurent (5913)

FIRME	Compréhension générale du mandat et de la problématique	Compréhension des programmes fonctionnels	Qualité de l'ouvrage proposé	Qualité du plan d'exploitation, maintenance et entretien	Capacité de production et méthodologie du soumissionnaire	Expérience et expertise de l'équipe de conception	Expérience et expertise en construction	Expérience et expertise en exploitation	Personne clé	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	10%	30%	10%	15%	10%	10%	5%	5%	5%	100%	$		
La Compagnie de recyclage de papiers MD inc.	7,20	21,80	6,80	10,50	6,80	7,40	4,40	3,60	3,70	72,2	220 046 702,31 $	0,006	2
SUEZ Canada Waste Services inc.	8,20	23,40	7,20	12,60	7,80	7,00	3,50	3,90	3,90	77,5	173 383 042,00 $	0,007	1
0										-		-	
0										-		-	
0										-		-	

Comité	
Date	lundi 11-06-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 Crémazie Est, salle 446

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 21 décembre 2018

Monsieur Thierry Bosom
SUEZ CANADA WASTER SERVICES INC.
1290, Avenue Van Horme, Montréal,
Québec, H2V 4S2
Courriel : thierry.bosom@suez.com

Objet :	**Prorogation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n°	**5913**
Titre de l'appel d'offres	Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé – arr.St-Laurent.

Monsieur,

En lien avec l'appel d'offre ci-haut mentionné et conformément aux :

- Instructions aux soumissionnaires (IAS), notamment l'article 27.2;

La Ville vous demande de bien vouloir confirmer par écrit que vous acceptez de proroger de 150 jours ouvrables additionnels, le délai mentionné à l'article 27.1 du Cahier des instructions aux soumissionnaires, et ce, aux mêmes conditions que votre soumission déposée et concernant le projet cité en rubrique. La période de prorogation sera du 9 février 2019 au 9 juillet 2019. Dans ce contexte, vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance la révision du formulaire 1 – Cautionnement de soumission, et ce, sans frais additionnels pour la Ville et nous la transmettre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Hélène Lessard
Chef de division – projets industriels

c.c.: M.Michel Soulières
M.Jonathan Bezeau

ZURICH

AVENANT DE MODIFICATION NO. 1

FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT NO.: **6330897-18-02**

NOM DU DÉBITEUR PRINCIPAL: SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.

NOM DU BÉNÉFICIAIRE: VILLE DE MONTRÉAL

DESCRIPTION: Appel d'offres 5913 Contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé – arr. St-Laurent

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CET AVENANT: 8 JANVIER 2019

Il est entendu et convenu que ce cautionnement est amendé comme suit:

La période de validité du cautionnement ci-haut mentionné est prolongée jusqu'au 9 juillet 2019.

Le Débiteur Principal et la Caution consentent à cette modification.

Toutes autres dispositions et conditions de ce cautionnement demeurent inchangées.

En foi de quoi, le Débiteur Principal et la Caution ont signé les présentes et y ont fait apposer leur sceau corporatif, **ce 8e jour de janvier 2019**.

SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.

Jonathan PRINCE, SECRETARY

Débiteur Principal

ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA

PAR: _____

Giuseppina Sauro, Mandataire

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada), ce document a été établi dans le cadre des opérations d'assurance au Canada de la Zurich Compagnie d'Assurance SA

Tableau des coûts du projet

Projet : Conception-construction-exploitation-entretien d'un CTMO_St-Laurent
9091, Blv Henri-Bourrassa
Contrat : 5913
Date : 07-sept-17
Étape : Octroi de contrat

			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Travaux :	**Conception-construction***	**%**	**$**			
	Sous-total :	**100,0%**	114 640 298,33	5 732 014,92	11 435 369,76	**131 807 683,01**
	Contingence de construction	10,0%	11 464 029,83	573 201,49	1 143 536,98	**13 180 768,30**
	Total - Travaux :		126 104 328,16	6 305 216,41	12 578 906,73	**144 988 451,31**
Services :	**Exploitation-entretien ****	**%**	**$**			
	Total des Années 1 à 5 ***		24 712 690,03			
	Sous-total :	**100,0%**	24 712 690,03	1 235 634,50	2 465 090,83	**28 413 415,36**
	Total - Travaux :		24 712 690,03	1 235 634,50	2 465 090,83	**28 413 415,36**
Travaux :	**Remplacement des actifs**	**%**	**$**			
	Total des Années 1 à 5		322 559,69			
	Sous-total :	**100,0%**	322 559,69	16 127,98	32 175,33	**370 863,00**
	Total - Travaux :		322 559,69	16 127,98	32 175,33	**370 863,00**
Total du contrat :						**173 772 729,67**
Incidences :						
	Incidences conception-construction		700 000,00	35 000,00	69 825,00	**804 825,00**
	Incidences exploitation-entretien		755 263,83	37 763,19	75 337,57	**868 364,59**
	Total - Incidences :		1 455 263,83	72 763,19	145 162,57	**1 673 189,59**
	Coût du projet (Montant à autoriser)		**152 594 841,71**	**7 629 742,09**	**15 221 335,46**	**175 445 919,26**
Ristournes :	Tps	100,00%		7 629 742,09		7 629 742,09
	Tvq	50,0%			7 610 667,73	7 610 667,73
	Coût après rist.		**152 594 841,71**	**0,00**	**7 610 667,73**	**160 205 509,44**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme** **0,16**
**** L'exploitation-entretien sont au budget de fonctionnement du Service de l'environnement**
***** Le total des Années 1 à 5 comprent le traitement et le transpordement des matières organiques**
Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires.

IMPACT SUR BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Coûts futurs du contrat CTMO Saint-Laurent							
Durée d'opération	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	
Explication	Début d'opération 1er novembre 2021	Année complète	Année complète	Année complète	Année complète	Fin d'opération (5 ans) 30 octobre 2026	
Tonnes à traiter	6300	38000	40300	42400	45600	40400	213000
Coût de traitement	730 524,34 $	4 410 531,93 $	4 635 330,17 $	4 855 387,13 $	5 150 379,48 $	4 511 705,73 $	24 293 858,79 $
Tonnes à transborder	4500	1500 5000	2000 5500	2500 6000	3000 6500	3500	
Coûts de transbordement	8 595,00 $	12 615,00 $	14 845,00 $	17 155,00 $	19 545,00 $	7 155,58 $	79 910,58 $
Coûts pour les rejets	9 450,00 $	58 140,00 $	62 892,18 $	67 492,83 $	74 038,36 $	66 907,30 $	338 920,67 $
Coût total du contrat - avant taxes	748 569,34 $	4 481 286,93 $	4 713 067,35 $	4 940 034,96 $	5 243 962,84 $	4 585 768,61 $	24 712 690,03 $
Coût total du contrat - taxes incluses	860 667,60 $	5 152 359,64 $	5 418 849,19 $	5 679 805,19 $	6 029 246,28 $	5 272 487,46 $	28 413 415,36 $
Incidences							
Services techniques externes	42 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	42 000,00 $	420 000,00 $
Frais salle éducationnel	120 000,00 $	5 000,00 $	5 100,00 $	5 202,00 $	5 306,04 $	5 412,16 $	146 020,20 $
Analyse de la qualité du compost	10 000,00 $	10 200,00 $	10 404,00 $	10 612,08 $	10 824,32 $	11 040,81 $	63 081,21 $
Analyse de la performance (odeurs et autres)	20 000,00 $	20 400,00 $	20 808,00 $	21 224,16 $	21 648,64 $	22 081,62 $	126 162,42 $
Total incidences	192 000,00 $	119 600,00 $	120 312,00 $	121 038,24 $	121 779,00 $	80 534,58 $	755 263,83 $
Total incidences - taxes incluses	220 752,00 $	137 510,10 $	138 328,72 $	139 163,72 $	140 015,41 $	92 594,64 $	868 364,59 $
Coûts futurs totaux - avant taxes	940 569,34 $	4 600 886,93 $	4 833 379,35 $	5 061 073,20 $	5 365 741,85 $	4 666 303,20 $	25 467 953,86 $
Coûts futurs totaux - taxes incluses	**1 081 419,60 $**	**5 289 869,74 $**	**5 557 177,91 $**	**5 818 968,91 $**	**6 169 261,69 $**	**5 365 082,10 $**	**29 281 779,95 $**

Année	2021		2022		2023		2024		2025		2026		**Total**
Coûts actuels au budget 2019													
Tonnes compostées / Tonnes enfouies	6300	0	35000	3000	35000	5300	35000	7400	35000	10600	35000	5400	213000
Coût unitaire de traitement (compostage / enfouissement) Aucune inflatation n'est appliquée	75,49	62,47	75,49	62,47	75,49	62,47	75,49	62,47	75,49	62,47	75,49	62,47	
Coût de traitement total (compostage et enfouissement)	475 587,00 $		2 829 560,00 $		2 973 241,00 $		3 104 428,00 $		3 304 332,00 $		2 979 488,00 $		15 666 636,00 $
Total - taxes incluses	**546 806,15 $**		**3 253 286,61 $**		**3 418 483,84 $**		**3 569 316,09 $**		**3 799 155,72 $**		**3 425 666,33 $**		**18 012 714,74 $**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Écart p/r au budget 2019							
Écart (avant taxes)	464 982,34 $	1 771 326,93 $	1 860 138,35 $	1 956 645,20 $	2 061 409,85 $	1 686 815,20 $	9 801 317,86 $
Écart (taxes incluses)	534 613,45 $	2 036 583,13 $	2 138 694,07 $	2 249 652,82 $	2 370 105,97 $	1 939 415,77 $	11 269 065,21 $
Écart (taxes au Net)	**488 173,33 $**	**1 859 671,86 $**	**1 952 912,75 $**	**2 054 232,88 $**	**2 164 222,66 $**	**1 770 945,10 $**	**10 290 158,59 $**

Tableau des coûts du projet

Projet : Conception-construction-exploitation-entretien d'un CTMO_St-Laurent
9091, Blv Henri-Bourrassa
Contrat : 5913
Date : 07-sept-17
Étape : Octroi de contrat

			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Travaux :	**Conception-construction***	**%**	**$**			
	Sous-total :	**100,0%**	**114 640 298,33**	**5 732 014,92**	**11 435 369,76**	**131 807 683,01**
	Contingence de construction	10,0%	11 464 029,83			
	Total - Travaux :		**126 104 328,16**	**6 305 216,41**	**12 578 906,73**	**144 988 451,31**
Services :	**Exploitation-entretien ****	**%**	**$**			
	Total des Années 1 à 5		24 710 528,91			
	Sous-total :	**100,0%**	**24 710 528,91**	**1 235 526,45**	**2 464 875,26**	**28 410 930,61**
	Total - Travaux :		**24 710 528,91**	**1 235 526,45**	**2 464 875,26**	**28 410 930,61**
Travaux :	**Remplacement des actifs**	**%**	**$**			
	Total des Années 1 à 5		322 559,69			
	Sous-total :	**100,0%**	**322 559,69**	**16 127,98**	**32 175,33**	**370 863,00**
	Total - Travaux :		**322 559,69**	**16 127,98**	**32 175,33**	**370 863,00**
Total du contrat :						**173 770 244,92**
Incidences :						
	Incidences conception-construction		700 000,00			
	Incidences exploitation-entretien		755 263,83			
	Total - Incidences :		**1 455 263,83**	**72 763,19**	**145 162,57**	**1 673 189,59**
	Coût du projet (Montant à autoriser)		**152 592 680,59**	**7 629 634,03**	**15 221 119,89**	**175 443 434,51**
Ristournes :	Tps	100,00%		7 629 634,03		7 629 634,03
	Tvq	50,0%			7 610 559,94	7 610 559,94
	Coût après rist.		**152 592 680,59**	**0,00**	**7 610 559,94**	**160 203 240,54**
	Montant à emprunter* **		**127 126 887,85**		**1 975 789,52**	**129 102 677,37**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme**
**** L'exploitation-entretien sont au budget de fonctionnement du Service de l'environnement**

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

March 13, 2017

SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.
A/S M. GARY C. ALBERTSON
200, OLD HOOK ROAD
HARRINGTON PARK (NJ) 07640
USA

Client No.: 3000651125
Reference No.: 1731378915

Objet : Changement de nom de SENA WASTE SERVICES INC. à SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.

Monsieur,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **SENA WASTE SERVICES INC.**, autorisée le 9 mars 2016.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.** Ce faisant, nous confirmons que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Nous confirmons également que les changements ont été effectués à votre dossier.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Hélène Roy au 1 877 525-0337, 4843.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5913
Numéro de référence : 1090235
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre traitement des matières organiques par compostage – Arr. St-Laurent

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1318740)** 2017-07-18 15 h 36 **Transmission :** 2017-07-18 15 h 36	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 19 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 17 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1318600)** 2017-07-18 13 h 10 **Transmission :** 2017-07-18 13 h 10	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 16 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 54 - Messagerie 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date

			2017-11-15 10 h 17 - Télécopie 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 13 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Télécopie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Télécopie 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 59 - Télécopie 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 41 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Avocats Jolicoeur Lacasse 1134 Grande-Allée Ouest, Bureau 600 Québec, QC, G1S 1E5	Madame Tara-Maria Massaad Téléphone : 514 871-2800 Télécopieur :	**Commande : (1328722)** 2017-08-15 18 h 06 **Transmission :** 2017-08-15 18 h 06	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 18 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 15 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1318371)** 2017-07-18 9 h 17 **Transmission :** 2017-07-18 9 h 17	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 39 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 38 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BEKON Energy Technology 4130 Av. Girouard Montréal, QC, H4A3C9	Monsieur Philippe Laurencelle Téléphone : 514 688-3194 Télécopieur :	**Commande : (1318994)** 2017-07-19 9 h 20 **Transmission :** 2017-07-19 9 h 20	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 29 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 26 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel

			2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Biorem Technologies Inc c/o Vision 7496 Wellington Rd 34 RR#3 Puslinch, ON, N0B2J0	Monsieur Richard Rousseau Téléphone : 514 733-1800 Télécopieur : 514 733-3830	**Commande : (1321044)** 2017-07-25 10 h 35 **Transmission :** 2017-07-25 10 h 35	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 31 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 28 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1318962)** 2017-07-19 8 h 57 **Transmission :** 2017-07-19 8 h 57	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 15 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 11 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel

			2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7	Monsieur Stéphane Sarazin Téléphone : 514 508-9513 Télécopieur : 450 431-4235	**Commande : (1382202)** 2018-01-24 10 h 56 **Transmission :** 2018-01-24 11 h 44	2814740 - Addenda 1 2018-01-24 10 h 56 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2018-01-24 10 h 56 - Messagerie 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2018-01-24 10 h 56 - Messagerie 2852213 - Addenda 4 + annexes 2018-01-24 10 h 56 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-24 10 h 56 - Messagerie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 53 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8	Monsieur Stanislas Le Moine Téléphone : 514 824-4715 Télécopieur :	**Commande : (1318362)** 2017-07-18 9 h 11 **Transmission :** 2017-07-18 9 h 11	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 30 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes

			2017-12-01 13 h 28 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EBC Inc 750-740, Notre-Dame ouest Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.ebcinc.qc.ca	Monsieur Jean-Serge D'Aoust Téléphone : 514 844-0660 Télécopieur : 514 844-9249	**Commande : (1318609)** 2017-07-18 13 h 20 **Transmission :** 2017-07-18 13 h 20	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 41 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 59 - Messagerie 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 17 - Télécopie 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 40 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Télécopie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Télécopie 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 59 - Télécopie 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 54 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 41 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1321062)** 2017-07-25 11 h 17 **Transmission :** 2017-07-25 11 h 17	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 37 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 35 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Mélanie Lapierre Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1320115)** 2017-07-21 9 h 22 **Transmission :** 2017-07-21 9 h 22	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 33 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 31 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1319348)** 2017-07-19 15 h 32 **Transmission :** 2017-07-19 16 h 23	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 22 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 18 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 49 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Mia Sow Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1319843)** 2017-07-20 14 h 24 **Transmission :** 2017-07-20 14 h 24	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 20 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 18 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel

			2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 339-0602 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1319058)** 2017-07-19 10 h 06 **Transmission :** 2017-07-19 10 h 06	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 45 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 43 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Katy Bouchard 2828, boulevard Laurier, bureau 1500 Québec, QC, G1V0B9	Madame Katy Bouchard Téléphone : 418 953-3671 Télécopieur :	**Commande : (1353373)** 2017-10-23 10 h 59 **Transmission :** 2017-10-23 10 h 59	2814740 - Addenda 1 2017-10-23 10 h 59 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 39 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel

			2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La compagnie de recyclage de papiers MD Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest bureau 300 Montréal, QC, H3H1E2	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1413113)** 2018-03-19 16 h 21 **Transmission :** 2018-03-19 16 h 21	2814740 - Addenda 1 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2838213 - Addenda 2 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2852213 - Addenda 4 + annexes 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-03-19 16 h 21 - Aucun 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 16 h 21 - Téléchargement 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 16 h 21 - Téléchargement 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 11 h 11 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
La compagnie de recyclage de papiers MD Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest bureau 300 Montréal, QC, H3H1E2	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1418320)** 2018-03-27 15 h 01 **Transmission :** 2018-03-27 15 h 01	2814740 - Addenda 1 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2838213 - Addenda 2 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2018-03-27 15 h 01 - Aucun

			2852213 - Addenda 4 + annexes 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-27 15 h 01 - Aucun 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 15 h 01 - Téléchargement 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 16 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
La compagnie de recyclage de papiers MD Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest bureau 300 Montréal, QC, H3H1E2	Madame Caroline Jacques Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1368272)** 2017-12-04 11 h **Transmission :** 2017-12-04 11 h	2814740 - Addenda 1 2017-12-04 11 h - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2017-12-04 11 h - Téléchargement 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-12-04 11 h - Téléchargement 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-04 11 h - Téléchargement 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Télécopie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Télécopie 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 16 h 32 - Télécopie 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 11 h 42 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lambert Somec Inc.. 1505 rue des Tanneurs Québec, QC, G1N 4S7	Madame Lucie Deschênes Téléphone : 418 687-1640 Télécopieur : 418 780-3226	**Commande : (1352433)** 2017-10-19 11 h 38 **Transmission :** 2017-10-19 11 h 38	2814740 - Addenda 1 2017-10-19 11 h 38 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 30 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1320191)** 2017-07-21 10 h 32 **Transmission :** 2017-07-21 10 h 32	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 36 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 33 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel

			2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Machinex 2121 RUE OLIVIER Plessisville, QC, G6L 3G9	Madame Aline Levesque Téléphone : 819 362-3281 Télécopieur : 819 362-2280	**Commande : (1345242)** 2017-09-27 9 h 34 **Transmission :** 2017-09-27 9 h 34	2814740 - Addenda 1 2017-09-27 9 h 34 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 24 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MRC de Beauharnois-Salaberry 2, rue Ellice Beauharnois, QC, J6N 1W6 http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com	Madame Linda Phaneuf Téléphone : 450 225-0870 Télécopieur : 450 225-0872	**Commande : (1326700)** 2017-08-10 15 h 09 **Transmission :** 2017-08-10 15 h 09	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Pomerleau Inc. 500 rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 http://www.pomerleau.ca	Monsieur Richard Dion Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1318355)** 2017-07-18 9 h 05 **Transmission :** 2017-07-18 9 h 05	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 38 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 37 - Messagerie

			2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	Monsieur Jean Beaudoin Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	**Commande : (1318880)** 2017-07-19 8 h 07 **Transmission :** 2017-07-19 8 h 07	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 32 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 58 - Messagerie 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 17 - Télécopie 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 29 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Télécopie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 11 - Télécopie 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 16 h 29 - Télécopie 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 49 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 41 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Madame Caroline Jacques	**Commande : (1318928)** 2017-07-19 8 h 37	

Rebuts Solides Canadiens Inc. 1635 rue Sherbrooke O Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2	Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Transmission :** 2017-07-19 8 h 37	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 25 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 58 - Messagerie 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 17 - Télécopie 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 22 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 11 h 01 - Télécopie 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 44 - Télécopie 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 59 - Télécopie 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Télécopie 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 16 h 15 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Schneider Electric - Segment Eau 4 Rue Lake Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B3H9	Monsieur Vincent Puisor Téléphone : 514 265-1868 Télécopieur :	**Commande : (1347216)** 2017-10-03 11 h 13 **Transmission :** 2017-10-03 11 h 13	2814740 - Addenda 1 2017-10-03 11 h 13 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 44 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel

			2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1319368)** 2017-07-19 15 h 50 **Transmission :** 2017-07-19 15 h 50	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 17 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 15 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 55 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de transport de Montréal 255 Crémazie Est 11ème étage Montréal, QC, H2M1L5 http://www.stm.info	Madame Sandra Simard Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur : 514 280-4935	**Commande : (1414403)** 2018-03-21 10 h 07 **Transmission :** 2018-03-21 10 h 07	2814740 - Addenda 1 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2852213 - Addenda 4 + annexes 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de

			date de visite 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-21 10 h 07 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Société québécoise de récupération et de recyclage - RECYC-QUÉBEC 141, Avenue du Président-Kennedy 8e étage Montréal, QC, H2X 1Y4	Madame Sophie Lafrance Téléphone : 514 352-5002 Télécopieur :	**Commande : (1320842)** 2017-07-24 16 h **Transmission :** 2017-07-24 16 h	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 44 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 42 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1318981)** 2017-07-19 9 h 12 **Transmission :** 2017-07-19 9 h 12	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 46 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 43 - Messagerie

			2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stormfisher 220 Paige Place Kitchener, ON, N2k 4p5	Monsieur Brandon Moffatt Téléphone : 519 573-8719 Télécopieur :	**Commande : (1321615)** 2017-07-26 17 h 22 **Transmission :** 2017-07-26 17 h 22	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 26 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 23 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SUEZ Treatment Solutions Canada LP 1375 Rte TransCanad. bur 400 arr.Dorval Montréal, QC, H9P 2W8 http://www.suez-na.com	Monsieur Thiop Diop Téléphone : 514 683-1200 Télécopieur : 514 683-1203	**Commande : (1319123)** 2017-07-19 11 h 07 **Transmission :** 2017-07-19 11 h 07	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 28 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel

			2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 26 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	**Commande : (1318973)** 2017-07-19 9 h 05 **Transmission :** 2017-07-19 9 h 05	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 35 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 32 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 17 h 51 - Messagerie 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Vector Équipements de Procédés inc. 5889 Summerside Drive Mississauga, ON, L5M 6L1 http://www.vectorprocess.com	Monsieur André Osborne Téléphone : 416 527-4396 Télécopieur : 905 567-8590	**Commande : (1319976)** 2017-07-20 17 h 10 **Transmission :** 2017-07-20 17 h 10	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 23 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 20 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ÉNERGIE CANADA INC. 555 Boulevard René Levesque Ouest, Bureau#700 Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.veolianorthamerica.com/fr	Monsieur Philipe BLAIN Téléphone : 514 954-1983 Télécopieur : 514 954-0701	**Commande : (1319131)** 2017-07-19 11 h 14 **Transmission :** 2017-07-19 11 h 14	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 24 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 20 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 55 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4	Monsieur Timothy Muia Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1323441)** 2017-08-03 11 h 46 **Transmission :** 2017-08-03 11 h 46	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Saint-Constant. 147, rue Saint-Pierre Saint-Constant, QC, J5A 2G9 http://www.ville.saint-constant.qc.ca/	Madame Sophie Parent Téléphone : 450 638-2010 Télécopieur : 450 638-5919	**Commande : (1392846)** 2018-02-13 11 h 44 **Transmission :** 2018-02-13 11 h 44	2814740 - Addenda 1 2018-02-13 11 h 44 - Téléchargement 2838213 - Addenda 2 2018-02-13 11 h 44 - Téléchargement 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2018-02-13 11 h 44 - Téléchargement 2852213 - Addenda 4 + annexes 2018-02-13 11 h 44 - Téléchargement 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-02-13 11 h 44 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Trois-Rivières 2425, rue Louis-Allyson Direction de l'approvisionnement Rez-de-chaussée Trois-Rivières, QC, G8Z 4G4	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	**Commande : (1353757)** 2017-10-24 8 h 49 **Transmission :** 2017-10-24 8 h 49	2814740 - Addenda 1 2017-10-24 8 h 49 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Viridis environnement inc. 1611, rue de l'Industrie Beloeil, QC, J3G 4S5 http://www.viridis-env.com	Monsieur David Vallières Téléphone : 418 704-0883 Télécopieur : 418 704-0535	**Commande : (1322443)** 2017-07-31 10 h 56 **Transmission :** 2017-07-31 10 h 56	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 27 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 25 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel

			2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vision Biologique Inc. 1, Place Ville-Marie, Porte 4000 Montréal, QC, H3B4M4	Monsieur Theo Van Wely Téléphone : 905 560-0090 Télécopieur :	**Commande : (1322088)** 2017-07-28 9 h 32 **Transmission :** 2017-07-28 9 h 32	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 42 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 41 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel 2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date 2018-02-23 9 h 10 - Courriel 2903879 - Addenda 7 (devis) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2903880 - Addenda 7 (plan) 2018-03-19 15 h 58 - Courriel 2909615 - Addenda 8 2018-03-27 10 h 40 - Courriel 2924792 - Addenda 9 2018-04-19 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1318604)** 2017-07-18 13 h 14 **Transmission :** 2017-07-18 13 h 14	2814740 - Addenda 1 2017-08-31 10 h 40 - Messagerie 2838213 - Addenda 2 2017-10-27 13 h 32 - Courriel 2845130 - 5913 - Addenda 3 et report de date 2017-11-15 10 h 16 - Courriel 2852213 - Addenda 4 + annexes 2017-12-01 13 h 39 - Messagerie 2867343 - 5913 Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2018-01-19 9 h 56 - Courriel

2888289 - 5913- Addenda 6 et report de date
2018-02-23 9 h 10 - Courriel

2903879 - Addenda 7 (devis)
2018-03-19 15 h 58 - Courriel

2903880 - Addenda 7 (plan)
2018-03-19 15 h 58 - Courriel

2909615 - Addenda 8
2018-03-27 10 h 40 - Courriel

2924792 - Addenda 9
2018-04-19 15 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185951002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1185951002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-22

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.27

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1185951002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

Rapport - mandat SMCE185951002.pdf

Dossier # :1185951002

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 28 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE185951002

Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE185951002
Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 5913 (2 soumissionnaires) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $ (taxes au Net) pour couvrir les années 2021 à 2026.

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les explications des services municipaux quant aux particularités de ce dossier. Ainsi, l'adjudicataire assurera à la fois les travaux de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien du centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Il s'agit d'une approche originale dont il sera intéressant de suivre l'évolution.

Ils ont bien compris que ce centre s'inscrit dans les mêmes orientations que la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et le Plan de la Communauté métropolitaine de Montréal dans ce domaine. C'est un dossier qui a un long historique,

comme en témoigne un rapport de consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) datant de 2007-2008.

Les membres ont apprécié le fait que la Ville a visé l'obtention d'une certification LEED Or pour cette nouvelle construction.

La Commission constate également que les règles prévues au contrat pour les pénalités en cas de retard sont importantes et sont de nature à motiver le respect des échéances par l'entrepreneur.

Enfin, les membres ont bien compris qu'il s'agissait d'un premier centre de traitement et que d'autres sont à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE185951002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1184474003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 44 843 751,25 $, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 5 798 707 $, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 000 $, taxes incluses, pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;

2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 658 044,25 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10261;

3- d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ avant taxes à compter de l'année 2022.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 15:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184474003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a entamé des travaux majeurs de mise aux normes de la chaîne de traitement et de modernisation des équipements à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. Les premiers lots de construction ont été exécutés entre 2006 et 2012.
En 2012, un contrat visant des travaux d'architecture et de structure n'a pu être octroyé entraînant la résiliation des contrats pour les travaux de mécanique de procédés, d'électricité de puissance et de mécanique du bâtiment.

Le présent dossier vise à octroyer un seul contrat pour finaliser les travaux de construction et de modernisation à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. Les travaux consistent principalement à la modernisation des différents procédés chimiques, l'ajout d'un procédé de traitement au rayon ultra-violet et la mise en service du système d'ozonation, installé dans le cadre des travaux précédents. Ces travaux incluent également des travaux de structure, d'architecture, de mécanique de bâtiment, d'électricité et d'automatisation dans les différents secteurs de l'usine.

L'appel d'offres public n° 10261 a été publié dans le quotidien "Le Devoir" ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 31 août 2018. La durée initiale de publication était de trente-trois (33) jours pour une ouverture des soumissions le 4 octobre 2018. Cependant, afin de donner plus de temps aux preneurs du Cahier des charges, à la suite des addenda émis et plusieurs demandes de prolongement de la part des

soumissionnaires, l'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 18 décembre 2018, pour une durée totale de cent huit (108) jours.

Le projet de modernisation et de réfection de l'usine est complexe et implique plusieurs disciplines. Il requiert la réalisation des travaux selon une séquence spécifique afin de maintenir l'usine de production d'eau potable Pierrefonds en opération. Dans le cadre de ce contrat, le cahier des charges compte six (6) volumes et près de deux cents (200) plans. Plusieurs addenda ont été émis afin d'apporter des précisions techniques et administratives ainsi que pour répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges. Les multiples questions répondues dans les divers addenda sont partagées principalement en quatre (4) différentes catégories :

- des demandes de précisions supplémentaires (entre autres, pour établir les limites et clarifier les interfaces des travaux entre les différentes disciplines);
- des demandes d'information qui se trouvent déjà aux plans et devis;
- des demandes de report de date;
- une demande pour une visite additionnelle.

Voici le tableau récapitulatif d'émission des addenda :

Calendrier d'émission des addenda	
#1 14 septembre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 18 octobre 2018 ; précisions administratives et techniques; réponse à 2 questions.
#2 19 septembre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 23 questions.
#3 24 septembre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 4 questions.
#4 1er octobre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 1er novembre 2018; précisions techniques; réponse à 26 questions.
#5 9 octobre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 43 questions.
#6 12 octobre 2018	Précisions techniques; réponse à 12 questions.
#7 23 octobre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 8 novembre 2018; précisions administratives et techniques; réponse à 18 questions.
#8 23 octobre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 11 questions.
#9 31 octobre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 novembre 2018; précisions administratives et techniques ; réponse à 24 questions.
#10 6 novembre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 12 questions.
#11 9 novembre 2018	Précisions administratives et techniques; réponse à 2 questions.
#12 14 novembre 2018	Réponse à 4 questions.
#13 16 novembre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 29 novembre 2018; réponse à 2 questions.
#14 21 novembre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions au 18 décembre 2018; précisions techniques; réponse à 2 questions.
#15 29 novembre 2018	Précisions administratives; réponse à 7 questions.
#16 4 décembre 2018	Précisions techniques.

#17 10 décembre 2018	Réponse à 2 questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0081 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 17-15596 (5 soumissionnaires).
CG15 0681 - 26 novembre 2015 - Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux cinq (5) contrats accordés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds.
Ce contrat comprend principalement :

- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de traitement chimique : micro-sable, polymères, alun, chaux, silice activé et hypochlorite de sodium;
- la fourniture d'un nouveau réacteur UV ainsi que l'installation et la mise en route de trois (3) réacteurs UV;
- la réalisation de travaux de ventilation, de plomberie et de contrôle dans différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux de structure et d'architecture pour confiner le secteur des filtres et pour recevoir les nouveaux équipements de traitement (UV, ozone et produits chimiques);
- la fourniture et l'installation d'un nouveau destructeur d'ozone;
- la poursuite des travaux du système d'ozonation et sa mise en service;
- l'ajout de vannes murales aux sorties des réacteurs UV;
- l'ajout d'un monte-charge;
- la réfection de la toiture;
- l'exécution de travaux temporaires pour assurer la continuité des opérations de production d'eau potable;
- les essais et les mises en service des équipements;
- la fourniture de la documentation technique;
- la formation du personnel d'opération et d'entretien.

L'ensemble des travaux doit être terminé dans un délai de 887 jours à compter de la date de l'autorisation de débuter les travaux.

Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à une pénalité de 0,1 % du coût de base du contrat par jour de retard dans l'exécution du contrat, correspondant à un montant quotidien de 38 658 $ avant taxes.

Des dépenses contingentes d'environ 15 % du coût de base du contrat, soit 5 798 707 $, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes d'environ 1% du coût de base du contrat, soit 387 000 $, taxes

incluses, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité et d'essais.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10261, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Une (1) soumission a été déposée. Parmi les seize (16) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné :

- cinq (5) entrepreneurs avec licence RBQ ont soumissionnés en tant que sous-traitant ;
- six (6) sont des fournisseurs d'équipements ;
- un (1) ne détient pas de licence RBQ ;
- un (1) entrepreneur avec licence RBQ a soumis un avis de désistement en précisant que l'envergure était trop grande ;
- trois (3) entrepreneurs avec licence RBQ n'ont pas retourné l'avis de désistement.

L'analyse administrative a été réalisée par la DEP alors que l'analyse technique a été réalisée par la firme SNC-Lavalin inc. Le soumissionnaire est conforme à la fois administrativement et techniquement.

Firme soumissionnaire	**Prix de base (taxes incluses)**
Allen Entrepreneur Général inc.	38 658 044,25 $
Dernière estimation réalisée (à l'externe - SNC-Lavalin)	**45 329 832,01 $**
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	NA $ NA%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	NA $ NA %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	6 671 787,76 $ -14,72 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	NA $ NA %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 14,72 % (6 671 787,76 $ taxes incluses) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes de SNC-Lavalin inc. Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

Coûts indirects :
Article 1 - Frais de l'Entrepreneur Général : Les frais généraux de l'Entrepreneur sont 50 % plus bas que l'estimation de contrôle, soit un total correspondant à 4,3 M$, tandis que l'estimation de contrôle était à environ 8,6 M$.
Le montant qui a été soumissionné à cet article pourrait s'expliquer par les éléments suivants :

· Le soumissionnaire est le seul à exécuter l'ensemble des travaux à l'interne sans sous-traitance. Ceci peut se traduire en une réduction de l'effort associé à la gestion et à la coordination tant au niveau administratif (ex. : coordination technique et gestion des documents, contrats des sous-traitants, etc.) qu'au niveau du chantier (ex : réduction du temps de contremaître ou de contrôle de qualité associé aux activités des sous-traitants).
· Le soumissionnaire possède certains équipements tels que roulottes, échafauds, etc. ce qui implique peu de frais de location et réduit ses frais généraux.
· Le soumissionnaire a obtenu des meilleurs prix de ses fournisseurs et sous-traitants pour proposer des frais généraux très bas et des prix, dans l'ensemble, très compétitifs.

Coûts directs :
De façon globale, le grand total des coûts directs de la soumission d'Allen Entrepreneur Général inc., soit 29 326 420 $ est très proche de l'estimation de contrôle, 30 864 242 $. On dénote un écart favorable de 5 % ce qui est acceptable et montre une corrélation pour cet item, avec l'estimation de contrôle.

Les validations requises, indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat. La firme Allen Entrepreneur Général inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Allen Entrepreneur Général inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 38 658 044,25 $, taxes incluses.
La dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat de 38 658 044,25 $, un montant de 5 798 707 $, taxes incluses, pour les contingences ainsi qu'un montant de 387 000 $, taxes incluses, pour les incidences.

Cette dépense de 44 843 751,25 $, taxes incluses, représente un coût net de 40 948 322,11 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et est prévue au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

L'octroi de ce contrat aura un impact sur le budget de fonctionnement correspondant aux coûts supplémentaires en électricité et produits chimiques occasionnés par les frais additionnels relatifs aux ajouts et modifications d'équipements. Cette dépense supplémentaire sera assumée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable. Pour ce faire, un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire à hauteur de 465 000,00 $, avant taxes, sera requis à compter de l'exercice 2022.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du présent dossier, la désuétude des équipements met à risque les opérations de l'usine, ce qui pourrait compromettre la qualité de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 13 février 2019
Octroi du contrat (CG) : 28 février 2019
Ordre de débuter : 18 mars 2019
Fin du contrat : 25 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-24

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10261
Numéro de référence : 1182497
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☑	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Suzanne Hallé Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1486219)** 2018-08-31 15 h 45 **Transmission :** 2018-08-31 15 h 45	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 58 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 57 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis)

2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 22 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 29 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 29 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 01 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 43 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)

				2018-11-12 16 h 18 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 26 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Suzanne Hallé Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1486223)** 2018-08-31 15 h 55 **Transmission :** 2018-09-03 19 h 22	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 54 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 51 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 28 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 28 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 19 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 22 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 22 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 57 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 36 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 10 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)
2018-12-04 15 h 54 - Messagerie

3036506 - Addenda #17
2018-12-10 14 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Allen Entrepreneur Général Inc.
118 de la Gare
Saint-Henri, QC, G0R 3E0
http://www.allen-entrepreneurgeneral.com
NEQ : 1142398784

Madame Suzanne Hallé
Téléphone : 418 882-2277
Télécopieur :

Commande : (1494520)
2018-09-26 10 h 39
Transmission :
2018-09-26 10 h 39

3000046 - Addenda #1 (devis)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3000047 - Addenda #1 (plan)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3000048 - Addenda #1 (bordereau)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3002086 - Addenda #2 (devis)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3002087 - Addenda #2 (bordereau)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3004436 - Addenda #3 (devis)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-26 10 h 39 - Aucun

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 33 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 33 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 23 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 30 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 30 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 02 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 44 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 20 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)

				2018-12-04 16 h 28 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Brault Maxtech inc 525, Notre-Dame, 2e étage Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P2K6 http://www.braultmaxtech.com NEQ : 1165581639	Monsieur Marcel Brault Téléphone : 450 904-1824 Télécopieur : 514 221-4122	**Commande : (1490794)** 2018-09-14 13 h 45 **Transmission :** 2018-09-14 13 h 45	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 58 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 11 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 52 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 17 h - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 52 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 17 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 17 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis) 2018-10-10 9 h 24 - Messagerie 3009879 - Addenda 5 (plan) 2018-10-10 9 h 24 - Messagerie 3011879 - Addenda 6 Devis

2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 16 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 31 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 31 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 03 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 45 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 21 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

				3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 29 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1494227)** 2018-09-25 15 h 23 **Transmission :** 2018-09-26 7 h 17	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-25 15 h 23 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-25 15 h 23 - Messagerie 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-25 15 h 23 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-25 15 h 23 - Messagerie 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-25 15 h 23 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 58 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis)

2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 49 - Messagerie

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 32 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 32 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 23 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 30 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 30 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 41 - Messagerie

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 02 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 44 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)

				2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement 3024284 - 10261-add11signe (devis) 2018-11-12 13 h 08 - Courriel 3024285 - 10261-add11signe (plan) 2018-11-12 16 h 19 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 27 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1487128)** 2018-09-05 10 h 42 **Transmission :** 2018-09-05 13 h 52	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 16 h 27 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 16 h 27 - Messagerie 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel

3002087 - Addenda #2 (bordereau)
2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement

3004436 - Addenda #3 (devis)
2018-09-25 15 h 53 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 57 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 49 - Messagerie

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 32 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 32 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 22 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 29 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 29 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 39 - Messagerie

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 01 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 44 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 19 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)
2018-12-04 16 h 26 - Messagerie

3036506 - Addenda #17
2018-12-10 14 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1486619)** 2018-09-04 11 h 51 **Transmission :** 2018-09-04 11 h 51	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 56 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 55 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis) 2018-10-10 9 h 30 - Messagerie 3009879 - Addenda 5 (plan) 2018-10-10 9 h 30 - Messagerie 3011879 - Addenda 6 Devis 2018-10-12 15 h 14 - Courriel 3011880 - Addenda 6 Plan 2018-10-12 16 h 20 - Messagerie 3016008 - Addenda #7 (devis) 2018-10-23 14 h 27 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 27 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 59 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 42 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 17 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)

				2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 24 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1488147)** 2018-09-07 10 h 55 **Transmission :** 2018-09-07 10 h 55	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 56 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 55 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis)

2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 21 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 28 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 28 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 43 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)

				2018-11-12 16 h 17 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 24 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3 NEQ : 1147308788	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	**Commande : (1509128)** 2018-11-07 11 h 03 **Transmission :** 2018-11-07 11 h 03	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 11 h 03 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 14 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)
2018-12-04 16 h 23 - Messagerie

3036506 - Addenda #17
2018-12-10 14 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
http://www.groupelml.ca NEQ : 1169018786

Madame Nancy Ross
Téléphone : 450 347-1996
Télécopieur : 450 347-8509

Commande : (1487013)
2018-09-05 8 h 43
Transmission :
2018-09-05 8 h 43

3000046 - Addenda #1 (devis)
2018-09-14 15 h 57 - Messagerie

3000047 - Addenda #1 (plan)
2018-09-14 15 h 49 - Courriel

3000048 - Addenda #1 (bordereau)
2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement

3002086 - Addenda #2 (devis)
2018-09-20 9 h 12 - Courriel

3002087 - Addenda #2 (bordereau)
2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement

3004436 - Addenda #3 (devis)
2018-09-25 15 h 53 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 56 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 31 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 22 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 28 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 28 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 20 h 01 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 43 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 18 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)

				2018-12-04 16 h 25 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 http://www.master.ca NEQ : 1169851384	Monsieur Simon Paquet Téléphone : 514 787-1500 Télécopieur : 514 788-1773	**Commande : (1487871)** 2018-09-06 15 h 10 **Transmission :** 2018-09-06 15 h 10	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 52 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 11 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 49 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis) 2018-10-10 9 h 27 - Messagerie 3009879 - Addenda 5 (plan) 2018-10-10 9 h 27 - Messagerie 3011879 - Addenda 6 Devis

2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 17 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 53 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 35 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 05 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

				3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 15 h 51 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Installations Électriques Pichette Inc . 3080 rue Peugeot Laval, QC, H7L 5C5 NEQ : 1143997626	Monsieur François Pichette Téléphone : 450 682-4411 Télécopieur : 450 682-8930	**Commande : (1486844)** 2018-09-04 15 h 35 **Transmission :** 2018-09-04 15 h 35	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 54 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 52 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis)

2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 29 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 29 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 19 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 24 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 24 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 58 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 37 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)

				2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement 3024284 - 10261-add11signe (devis) 2018-11-12 13 h 08 - Courriel 3024285 - 10261-add11signe (plan) 2018-11-12 16 h 12 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com NEQ : 1172183569	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1487281)** 2018-09-05 14 h 11 **Transmission :** 2018-09-05 14 h 11	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 52 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 11 - Courriel

3002087 - Addenda #2 (bordereau)
2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement

3004436 - Addenda #3 (devis)
2018-09-25 15 h 53 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 50 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 27 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 27 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 18 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 55 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 36 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 09 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)
2018-12-04 15 h 51 - Messagerie

3036506 - Addenda #17
2018-12-10 14 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca NEQ : 1149059355	Monsieur Jean-François Lessard Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	**Commande : (1488133)** 2018-09-07 10 h 42 **Transmission :** 2018-09-07 11 h 28	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 16 h 27 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 16 h 27 - Messagerie 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 11 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 52 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 49 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 52 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 48 - Messagerie 3009878 - Addenda 5 (devis) 2018-10-10 9 h 27 - Messagerie 3009879 - Addenda 5 (plan) 2018-10-10 9 h 27 - Messagerie 3011879 - Addenda 6 Devis 2018-10-12 15 h 14 - Courriel 3011880 - Addenda 6 Plan 2018-10-12 16 h 17 - Messagerie 3016008 - Addenda #7 (devis) 2018-10-23 14 h 20 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 20 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 38 - Messagerie

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 52 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 35 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 01 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)

				2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 15 h 50 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1486365)** 2018-09-04 8 h 28 **Transmission :** 2018-09-04 8 h 28	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 16 h 26 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 16 h 26 - Messagerie 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 52 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 48 - Messagerie 3009878 - Addenda 5 (devis)

2018-10-10 9 h 28 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 28 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 19 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 23 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 23 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 39 - Messagerie

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 57 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 37 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)

				2018-11-12 16 h 10 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 15 h 59 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Solumation inc. 1130, Lévis, Local 1 Terrebonne, QC, J6W 5S6 NEQ : 1161076634	Monsieur Konstan Lebeau Téléphone : 450 471-4545 Télécopieur : 450 492-1188	**Commande : (1492258)** 2018-09-19 12 h 06 **Transmission :** 2018-09-19 12 h 06	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-19 12 h 06 - Téléchargement 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-19 12 h 06 - Téléchargement 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-19 12 h 06 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 54 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 30 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 30 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 20 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 27 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 27 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 59 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

				3022329 - Addenda #10 (devis) 2018-11-07 9 h 15 - Courriel 3022330 - Addenda #10 (plan) 2018-11-07 10 h 38 - Messagerie 3022331 - Addenda #10 (bordereau) 2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement 3024284 - 10261-add11signe (devis) 2018-11-12 13 h 08 - Courriel 3024285 - 10261-add11signe (plan) 2018-11-12 16 h 15 - Messagerie 3025339 - Addenda #12 2018-11-14 14 h 50 - Courriel 3026602 - Addenda #13 2018-11-16 15 h 22 - Courriel 3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 16 h 23 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SUEZ Treatment Solutions Canada LP 1290 avenue Van Home Suite 310 Montréal, QC, H2V 4S2 http://www.suez-na.com NEQ : 3371591978	Monsieur Thiop Diop Téléphone : 514 683-1200 Télécopieur : 514 683-1203	**Commande : (1487994)** 2018-09-07 7 h 15 **Transmission :** 2018-09-07 7 h 15	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 51 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel

3000048 - Addenda #1 (bordereau)
2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement

3002086 - Addenda #2 (devis)
2018-09-20 9 h 11 - Courriel

3002087 - Addenda #2 (bordereau)
2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement

3004436 - Addenda #3 (devis)
2018-09-25 15 h 52 - Courriel

3004437 - Addenda #3 (plan)
2018-09-25 16 h 48 - Messagerie

3004438 - Addenda #3 (bordereau)
2018-09-25 15 h 52 - Téléchargement

3007528 - Addenda #4 (devis)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 26 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 26 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 16 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 20 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 20 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 52 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 35 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)

				2018-12-04 15 h 46 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3 NEQ : 1143713056	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070	**Commande : (1486545)** 2018-09-04 10 h 51 **Transmission :** 2018-09-04 10 h 51	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 53 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 11 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 11 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 50 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3007529 - Addenda #4 (plan) 2018-10-02 13 h 18 - Courriel 3009878 - Addenda 5 (devis) 2018-10-10 9 h 28 - Messagerie 3009879 - Addenda 5 (plan) 2018-10-10 9 h 28 - Messagerie 3011879 - Addenda 6 Devis

2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 18 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 21 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 55 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 36 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)
2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 09 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

				3028368 - Addenda #14 2018-11-21 15 h 34 - Courriel 3032021 - Addenda #15 (devis) 2018-11-29 11 h 59 - Courriel 3032022 - Addenda #15 (bordereau) 2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement 3034109 - Addenda #16 (devis) 2018-12-04 15 h 39 - Courriel 3034110 - Addenda #16 (plan) 2018-12-04 15 h 54 - Messagerie 3036506 - Addenda #17 2018-12-10 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Xylem inc. 300 Ave. Labrosse Montréal, QC, H9R 4V5 http://ITTFlygt.ca NEQ : 1140373151	Monsieur Michel Rousseau Téléphone : 514 428-4864 Télécopieur :	**Commande : (1487632)** 2018-09-06 10 h 16 **Transmission :** 2018-09-06 10 h 16	3000046 - Addenda #1 (devis) 2018-09-14 15 h 55 - Messagerie 3000047 - Addenda #1 (plan) 2018-09-14 15 h 49 - Courriel 3000048 - Addenda #1 (bordereau) 2018-09-14 15 h 49 - Téléchargement 3002086 - Addenda #2 (devis) 2018-09-20 9 h 12 - Courriel 3002087 - Addenda #2 (bordereau) 2018-09-20 9 h 12 - Téléchargement 3004436 - Addenda #3 (devis) 2018-09-25 15 h 53 - Courriel 3004437 - Addenda #3 (plan) 2018-09-25 16 h 53 - Messagerie 3004438 - Addenda #3 (bordereau) 2018-09-25 15 h 53 - Téléchargement 3007528 - Addenda #4 (devis)

2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3007529 - Addenda #4 (plan)
2018-10-02 13 h 18 - Courriel

3009878 - Addenda 5 (devis)
2018-10-10 9 h 29 - Messagerie

3009879 - Addenda 5 (plan)
2018-10-10 9 h 29 - Messagerie

3011879 - Addenda 6 Devis
2018-10-12 15 h 14 - Courriel

3011880 - Addenda 6 Plan
2018-10-12 16 h 20 - Messagerie

3016008 - Addenda #7 (devis)
2018-10-23 14 h 26 - Messagerie

3016009 - Addenda #7 (plan)
2018-10-23 14 h 26 - Messagerie

3017913 - Addenda #8 (devis)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3017914 - Addenda #8 (plan)
2018-10-26 16 h 37 - Courriel

3019704 - Addenda #9 (devis)
2018-10-31 18 h 49 - Courriel

3019705 - Addenda #9 (plan)
2018-10-31 19 h 58 - Messagerie

3019706 - Addenda #9 (bordereau)
2018-10-31 18 h 49 - Téléchargement

3022329 - Addenda #10 (devis)
2018-11-07 9 h 15 - Courriel

3022330 - Addenda #10 (plan)
2018-11-07 10 h 37 - Messagerie

3022331 - Addenda #10 (bordereau)

2018-11-07 9 h 15 - Téléchargement

3024284 - 10261-add11signe (devis)
2018-11-12 13 h 08 - Courriel

3024285 - 10261-add11signe (plan)
2018-11-12 16 h 14 - Messagerie

3025339 - Addenda #12
2018-11-14 14 h 50 - Courriel

3026602 - Addenda #13
2018-11-16 15 h 22 - Courriel

3028368 - Addenda #14
2018-11-21 15 h 34 - Courriel

3032021 - Addenda #15 (devis)
2018-11-29 11 h 59 - Courriel

3032022 - Addenda #15 (bordereau)
2018-11-29 11 h 59 - Téléchargement

3034109 - Addenda #16 (devis)
2018-12-04 15 h 39 - Courriel

3034110 - Addenda #16 (plan)
2018-12-04 16 h 22 - Messagerie

3036506 - Addenda #17
2018-12-10 14 h 17 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 18 décembre 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.
Adresse du siège social : 118, RUE DE LA GARE, , SAINT-HENRI-DE-LÉVIS, QC, G0R 3E0, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000150069
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142398784

Autres noms d'affaires

- ALLEN GENERAL CONTRACTOR INC.
- LA CIE WILFRID ALLEN
- CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184474003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1184474003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514.872.6630
Division : Service des Finances -Direction - finances et tresorier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.28

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1184474003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

Rapport - mandat SMCE184474003.pdf

Dossier # :1184474003

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 28 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE184474003

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE185249004
Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 10261 - (1 soumissionnaire) - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000,00 $ (avant taxes) à compter de l'année 2022.

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont jugé plausibles les explications du Service quant au prix soumis par le seul soumissionnaire conforme. L'adjudicataire est en mesure d'exécuter l'ensemble des travaux à l'interne sans faire appel à de la sous-traitance, ce qui lui permet d'avoir des coûts modestes de gestion et de coordination. Il possède aussi des équipements qui lui permettent de minimiser ses frais généraux.

Malgré tout, les membres ont été étonnés de constater qu'une seule soumission conforme avait été reçue. Le Service a expliqué que le projet était assez complexe et regroupait plusieurs lots dans un même contrat. Néanmoins, on aurait pu s'attendre à un peu de concurrence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de

travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$,*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE184474003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1197526002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat : 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les Excavation Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 742 763,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18088-175057-C ;
2. d'autoriser une dépense de 3742 763,36 $, taxes incluses, pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV;
3. d'autoriser une dépense de 748 552,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et une dépense de 187 138,17 $, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une dépense de 200 000 $, à titre de budget d'incidence;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-25 14:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1197526002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat : 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) effectue l'inspection des conduites d'égout depuis plusieurs années dans le but d'identifier celles qui ont besoin d'être mises à niveau.

L'inspection par caméra en circuit fermé (CCTV) réalisée à l'été 2013 a révélé que le collecteur, construit en 1911, sous le boulevard Saint-Laurent entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre, présentait des défauts structuraux et opérationnels suivants : des fractures longitudinales, des déformations, des affaissements au radier, des briques manquantes, des incrustations calcaires et des infiltrations d'eau à plusieurs endroits. De plus, un affaissement de la chaussé au-dessus de ce collecteur s'est produit en juillet 2018 près du collecteur. Une intervention d'urgence a été nécessaire pour sécuriser la rue et effectuer les réparations. En conséquence, afin de préserver l'intégrité de ce collecteur, des travaux de réhabilitation doivent être effectués le plus tôt possible.

Un appel d'offres public a été publié le 29 novembre 2018 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de budget pour les contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge du collecteur qui fait l'objet des travaux, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences. Un

budget de 5% de la valeur du contrat est également prévu pour couvrir les variations de quantité des articles à prix unitaires, conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001.

Des frais incidents ont été fixés à 200 000 $ afin de couvrir d'éventuels travaux de protection ou de réparations de conduites de gaz, de lignes électriques ou autres infrastructures situées à proximité des travaux d'excavation. Également, des expertises en matière de sols contaminés pourraient êtres requises.

Six (6) addenda ont été émis :

· Addenda no 1 en date du 30 novembre 2018 : correction du numéro de l'avis

· Addenda no 2 en date du 12 décembre 2018 : remplacement d'un cahier des charges normalisées et réponses aux questions.

· Addenda no 3 en date du 17 décembre 2018 : réponses aux questions.

· Addenda no 4 en date du 18 décembre 2018 : réponses aux questions.

· Addenda no 5 en date du 19 décembre 2018 : report de la date d'ouverture des soumissions et réponses aux questions.

· Addenda no 6 en date du 15 janvier 2019 : réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la réhabilitation d'une conduite existante de 1650 mm de diamètre par l'insertion de tubes en polyester renforcés de fibres de verre (PRV). Les tubes en (PRV) sont insérés dans la conduite à partir de puits d'accès.

Ces travaux auront lieu sous le boulevard Saint-Laurent entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre, sur une longueur de 450 mètres. Ils comprennent :

· le contrôle du débit des eaux;

· le nettoyage, l'inspection et la réparation de cinq sections de conduites sur une longueur de 450 mètres;

· le tubage de cinq sections de conduites sur une longueur de 450 mètres;

· la pose de coulés cimentaires dans l'espace annulaire;

· la réparation de cinq regards ;

· la réparation et/ou le remplacement de drains de puisards.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre-elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Variation de quantités** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1- Les Excavations Lafontaine inc.	**3 742 763,35**	**748 552,67**	**187 138,17**	**4 678 454,19**
2- Services Infraspec inc.	7 293 151,69	1 458 630,34	364 657,58	9 116 439,61
Estimation du professionnel	2 878 887,77	575 777,55	143 944,39	3 598 609,71
Coût moyen des soumissions reçues ($)				6 897 446,90
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				47%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)				4 437 985,42
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				94,86%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)				1 079 844,48
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)				30,01%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)				4 437 985,42
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				94,86%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est défavorable de (30,01 %).

La grande partie de cet écart (627 546.00$) est due à une sous-estimation de l'article de pompage et de dérivation de l'eau. Une révision et un raffinement de l'estimé réduit cet écart d'environ 220 000.00$. Cette activité représente un risque important du fait qu'elle est dépendante des conditions météorologiques d'autant plus que la probabilité de rencontrer un débit d'eau important (conduite coulant pleine) a été évoquée dans les documents d'appel d'offres.

Une autre partie importante de l'écart se situe au niveau de l'article de mobilisation et d'organisation de chantier. L'écart pour cet article est de 462 761.00$ entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme. Cette activité a été sous-estimée et une révision de l'estimé réduit cet écart d'environ 140 000.00$.

En incluant la révision de l'estimé de ces deux articles, l'écart de prix avant taxes entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne est défavorable à 14%.

Description	Prix du plus bas soumissionnaire	Estimation interne	Estimation interne révisée	Écart (plus bas et estimation interne)	Écart (plus bas et estimation interne révisée)
Pompage et dérivation de l'eau	777 549.00$	150 000.00$	370 000.00$	627 549.00$	407 549.00$
Mobilisation et organisation de chantier	522 761.00$	60 000.00$	200 000.00$	462 761.00$	322 761.00$

Prix total de la soumission avant taxe	3 255 284.50$	2 503 925.00$	2 863 925.00$	751 359.50$ (30%)	391 359.50$ (14%)

Quant à l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et celui du deuxième soumissionnaire, il est en majorité dû à une surestimation par ce dernier des travaux préparatoires de nettoyage et d'inspection télévisée (plus que 2 millions d'écart) et de la fourniture et la pose de la conduite en PRV (plus que 863 000 $ d'écart) . L'écart constaté dans ces articles représente prés de 3 millions $, soit plus que 80% de l'écart total de 3 550 388 $.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Les Excavations Lafontaine inc**.** au prix de sa soumission, soit 3 742 763,35 $, taxes incluses.

Le présent dossier répond à deux des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est supérieur à 20 %, et l'écart entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas est également supérieur à 20%.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; à Les Excavations Lafontaine inc**.**, 872, rue Archimède, Lévis, Québec, G6V 7M5. Les Excavations Lafontaine inc**.** n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 28 février 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Les Excavations Lafontaine inc**.** détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV est de 4 878 454,19 $, taxes incluses, incluant 200 000 $ pour les incidences.

Ceci représente un montant de 4 454 678,92 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des travaux de sécurisation d'urgence ont été effectués par la Direction de l'épuration des Eaux suite à l'affaissement de la chaussée au-dessus du collecteur St-Laurent en juillet 2018. Lors de ces travaux et suite à une inspection par caméra, il a été constaté que le collecteur montrait des déficiences majeures. Des travaux de réhabilitation sont donc nécessaires à court terme.

Si ce contrat n'était pas octroyé, l'état du collecteur centenaire en briques continuera à se dégrader.

À court terme, la détérioration de l'état du collecteur pourrait engendrer d'autres problèmes tels que celui vécus en juillet 2018 et ainsi compromettre la sécurité des usagers de ce tronçon du boulevard St-Laurent.

À long terme, la détérioration avancée de l'état du collecteur pourrait rendre les travaux de réhabilitation difficilement réalisables. Dans ce cas, la reconstruction complète du collecteur serait nécessaire. Les travaux de reconstruction sont beaucoup plus onéreux et longs à réaliser occasionnant ainsi beaucoup plus de nuisances aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains et commerçants de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: février 2019;
· Fin des travaux : juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 24 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-01-25

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : CP18088-175057-C
Numéro de référence : 1218180
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Atlas systeme d assechement Ltée 2064 Place de Malaga Laval, QC, H7M 6C1 http://atlasdewatering.com/	Monsieur Claude Goulet Téléphone : 514 797-6262 Télécopieur :	**Commande : (1522729)** 2018-12-17 15 h 26 **Transmission :** 2018-12-17 16 h 05	3032767 - Addenda 1 2018-12-17 15 h 26 - Téléchargement 3037551 - Addenda 2 2018-12-17 15 h 26 - Téléchargement 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 15 h 26 - Téléchargement 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 15 h 26 - Messagerie 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 43 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1521246)** 2018-12-12 14 h 17 **Transmission :** 2018-12-12 14 h 27	3032767 - Addenda 1 2018-12-12 14 h 17 - Téléchargement 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 14 h 17 - Téléchargement 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 41 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1517686)** 2018-11-30 14 h 57 **Transmission :** 2018-11-30 15 h 29	3032767 - Addenda 1 2018-11-30 14 h 57 - Messagerie 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 10 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 53 - Messagerie 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 39 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Hobas Québec 4847 Ambroise Lafortune, suite 201 Boisbriand, QC, J7H 0A4	Monsieur Philippe Fischer Téléphone : 514 574-0810 Télécopieur : 450 951-6608	**Commande : (1517348)** 2018-11-29 16 h 11 **Transmission :** 2018-11-29 16 h 42	3032767 - Addenda 1 2018-11-30 16 h 44 - Télécopie 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 18 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 15 h 54 - Télécopie 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 54 - Messagerie 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 42 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-20 9 h 25 - Télécopie 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 13 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L.A. Hébert Ltée 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1	Madame Louise Brisson Téléphone : 450 444-4847 Télécopieur : 450 444-3578	**Commande : (1517312)** 2018-11-29 15 h 29 **Transmission :** 2018-11-29 16 h 38	3032767 - Addenda 1 2018-11-30 13 h 37 - Courriel 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 15 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 40 - Messagerie

			3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1518748)** 2018-12-04 16 h 10 **Transmission :** 2018-12-04 20 h 53	3032767 - Addenda 1 2018-12-04 16 h 10 - Téléchargement 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 19 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 54 - Messagerie 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 42 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1517335)** 2018-11-29 15 h 54 **Transmission :** 2018-11-29 16 h 41	3032767 - Addenda 1 2018-11-30 13 h 38 - Télécopie 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 14 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 13 - Télécopie 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 53 - Messagerie 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 39 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Télécopie 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 13 h 16 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1518979)** 2018-12-05 11 h 19 **Transmission :** 2018-12-05 11 h 25	3032767 - Addenda 1 2018-12-05 11 h 19 - Téléchargement 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 16 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 40 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1518411)** 2018-12-04 9 h 12 **Transmission :** 2018-12-04 9 h 47	3032767 - Addenda 1 2018-12-04 9 h 12 - Téléchargement 3037551 - Addenda 2 2018-12-12 13 h 17 - Messagerie 3039287 - Addenda 3 (devis) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039288 - Addenda 3 (plan) 2018-12-17 13 h 12 - Courriel 3039867 - Addenda 4 2018-12-19 10 h 41 - Messagerie 3040708 - Addenda 5 (Report de date) 2018-12-19 17 h 14 - Courriel 3047193 - Addenda 6 2019-01-15 10 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2017-CPSM-1001434
N° de client : 2700008103

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LAFONTAINE et GROUPE LAFONTAINE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat : 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197526002nfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Division du conseil et du soutien financier -Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.29

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1197526002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat : 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000 $)

Rapport - mandat SMCE197526002.pdf

Dossier # :1197526002

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 28 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526002

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat: 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000 $).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526002

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV, pour un montant de 3 742 763,35 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public CP18088-175057-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 $, taxes incluses (contrat: 3 742 763,35 $, contingences : 748 552,67$, variation de quantités : 187 138,17 $ et frais incidents : 200 000,00 $).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications du Service quant à l'approche technique à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux. Ils ont bien compris que tout était mis en œuvre pour réaliser les travaux, et ce, en limitant les perturbations dans un secteur névralgique où la circulation est importante.

Ils ont aussi jugé appropriées les explications du Service quant à l'écart de prix entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation. Une grande partie de l'écart s'explique par une sous-estimation en ce qui a trait au pompage et à la dérivation de l'eau. De même, il y a eu sous-estimation des frais liés à la mobilisation et à l'organisation du chantier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1185249004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal ;

2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenues les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-17304:

Contrat	**Firme**	**Montant du contrat (taxes incluses)**
#1	*SNC-Lavalin inc.*	7 122 722,87 $
# 2	*Axor Experts-Conseils inc.*	8 490 064,43 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-16 11:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185249004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) s'est vu confié la réalisation de différents programmes de réfection de chaussée pour les années 2019 à 2021. Plus spécifiquement, les programmes sont définis comme suit:

- Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR);
- Programme de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement (PRCPR);
- Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR).

Les programmes PCPR et PRCPR visent l'amélioration de l'état des chaussées par la technique de planage et revêtement dans divers tronçons de rue ne nécessitant pas de modifications géométriques ou d'interventions sur les infrastructures souterraines à moyen terme.

Le programme PMIR quant à lui vise l'entretien ponctuel des infrastructures de voirie tel que les arrêts d'autobus, le planage et revêtement à divers endroits incluant aussi des pistes cyclables, le scellement des fissures ou les réparations de glissières de sécurité.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant

ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Compte tenu de l'ampleur de ces programmes et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels de deux (2) firmes d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation, la gestion des impacts ainsi que les communications de chantier. Le contrôle qualitatif en chantier sera réalisé par une firme différente en utilisant une autre entente-cadre de la Direction des infrastructures.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure ces services professionnels.

L'appel d'offres 18-17304 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Les informations sur le déroulement de cet appel d'offres se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 1er novembre 2018 : Modifications à deux articles du devis techniques et réponses aux questions reçues de la part des preneurs de cahier de charges;
- Addenda n° 2 émis le 6 novembre 2018 : Réponses aux questions reçues de la part des preneurs de cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 $, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1177577001);
CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 7 669 522,35, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001);

CG15 0147 - 26 mars 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 $, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1154822004).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels comprenant quatre (4) activités principales, toutes reliées à l'exécution des travaux d'infrastructures municipales, soit la gestion et coordination des mandats, la surveillance des chantiers, le maintien de la circulation et gestion des impacts et les communications de chantier. Ces

ententes-cadres sont à l'usage exclusif de la Division de la réalisation car elles seront utilisées essentiellement pour la surveillance des travaux liés aux programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal.
Les deux (2) contrats représentent une somme totale maximale de 15 612 787,30 $ et sont valides pour une période pouvant atteindre soixante (60) mois, à partir de la date d'octroi des contrats.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 18-17304, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

Firmes	**Montant (taxes incluses)**
SNC-Lavalin inc.	7 122 722,87 $
AXOR Experts-Conseils inc.	8 490 064,43 $
Montant total des contrats	**15 612 787,30 $**

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit de contrats à taux horaires par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Le contrat est valide jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois, selon la première des deux éventualités.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre et de l'envergure des projets à réaliser pour les différents programmes de voirie, il est proposé de retenir les services professionnels de firmes externes pour la gestion et surveillance des travaux, ainsi que le maintien de la circulation et les communications de chantier.
La supervision des firmes est assurée par du personnel interne de la Ville.

Par ailleurs, deux (2) ententes-cadres avaient été octroyées pour des services similaires en 2016 (CG16 0121) et 2017 (CG17 0078), et les deux (2) ententes seront épuisées à la fin des programmes 2018. Par conséquent, la Direction des infrastructures désire octroyer deux (2) nouveaux contrats afin pouvoir réaliser les programmes des années 2019 à 2021.

Analyse des soumissions

La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final et ce, au prix de sa soumission.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 27 novembre 2018. Les soumissions reçues le 8 novembre 2018 pour les deux (2) contrats, ont été analysées séparément par le

comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Les offres des trois (3) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection et chacune des firmes a soumissionné pour chacun des deux (2) contrats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, applicable aux appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. De plus, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devient non conforme pour l'autre contrat.

Résultats de l'appel d'offres:

Contrat # 1 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - SNC-Lavalin inc.	78,0	0,18	7 122 722,87 $
2 - AXOR Experts-Conseils inc.	77,5	0,15	8 656 944,90 $
3 - GBI Experts-Conseils inc.	76,0	0,14	8 954 873,87 $
Estimation interne			6 301 003,67 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			821 719,20 $ 13,04 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)* **Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)** *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*			1 534 222,03 $ 21,54 %

Contrat # 2 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - AXOR Experts-Conseils inc.	77,5	0,15	8 490 064,43 $
2 - GBI Experts-Conseils inc.	76,0	0,14	8 954 873,87 $
3 - SNC-Lavalin inc.	78,0		
Estimation interne			6 301 003,67 $

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire - estimation)* **Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($)** *(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*			2 189 060,76 $ 34,74 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)* **Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)** *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*			464 809,44 $ 5,47 %

La firme SNC-Lavalin inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient donc non conforme pour le contrat #2.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernières estimations réalisées:

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents, soit la gestion et surveillance des travaux pour les programmes de voirie. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes quant aux taux soumis leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les prix soumis par les firmes ayant obtenues les meilleurs pointages pour les deux (2) contrats au terme du comité d'évaluation sont plus élevés que les estimations internes, et plus particulièrement celle présentée par AXOR Experts-Conseils inc..

Les écarts entre les adjudicataires recommandés et les estimations internes sont les suivants:

Contrats	Firmes	Écart ($)	Écart (%)
1	SNC-Lavalin inc.	821 719,20 $	13,04 %
2	AXOR Experts-Conseil inc.	2 189 060,76 $	34,74 %

L'analyse des prix soumis par les deux (2) firmes démontre que l'écart le plus important est constaté pour les techniciens en surveillance. Dans les documents d'appel d'offres, l'exigence pour ce poste est de niveau intermédiaire, ce qui signifie entre 5 et 10 années d'expérience. Cette exigence a donc été considérée pour réaliser l'estimation du présent contrat. Cependant, on constate à la vue des équipes proposées par les firmes pour réaliser ce contrat que les équipes sont majoritairement constituées de technicien de niveau senior, soit plus de 10 années d'expérience. On peut donc conclure que les firmes ont basé leur prix

soumis pour cette catégorie d'employé en fonction d'un niveau senior afin de refléter la réalité de leurs équipes. Les propositions des firmes reflètent la pénurie actuelle de techniciens de niveau intermédiaire sur le marché régional.

En révisant notre estimation pour tenir compte de cette réalité, à partir de taux horaires récemment obtenu dans des contrats similaires pour des techniciens seniors, on obtient les écarts suivants:

Contrats	**Firmes**	**Estimation interne révisée (taxes incluses)**	**Écart ($)**	**Écart (%)**
1	SNC-Lavalin inc.	7 006 490,27 $	116 232,60 $	1,66 %
2	AXOR Experts-Conseils inc.	7 006 490,27 $	1 483 574,16 $	21,17 %

Considérant que l'on doit tenir compte de la réalité du marché pour les ressources en surveillance, et compte tenu des nouveaux écarts obtenus, et de l'importance stratégique de ces services professionnels, ces écarts sont acceptables. De plus, ce coût additionnel est compensé par des ressources de qualification supérieure, ce qui est à l'avantage de la Ville pour la surveillance des travaux. Dans ces circonstances, il est recommandé d'octroyer les deux (2) contrats aux firmes SNC-Lavalin inc. et AXOR Experts-Conseils inc..

Suite à l'analyse de la soumission de la firme AXOR Experts-Conseils inc. pour ce contrat, on constate que l'écart qui subsiste par rapport à notre estimation révisée se situe pour le poste d'ingénieur en surveillance. Dans le contrat, les exigences de la Ville sont à l'effet que ces ingénieurs doivent avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience. Or, on constate que 86 % des ingénieurs soumis par la firme AXOR Experts-Conseils inc. sont des ingénieurs seniors, soit de plus de dix (10) années d'expérience, comparativement à 20 % pour la firme SNC-Lavalin inc.

Ceci illustre donc la difficulté d'estimer les taux qui seront soumis par les firmes pour ces ressources mais dans le cas présent, cela explique une grande partie l'écart de 21% par rapport à l'estimation révisée, qui pourrait être ramené à 12 % si on tient compte de cet ajustement. De plus, les ressources fournies sont de qualification supérieure, ce qui avantage la Ville. Pour ces raisons, nous considérons que l'écart est acceptable.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés sont inscrits au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés financiers. La firme SNC-Lavalin inc. détient un renouvellement de son autorisation valide jusqu'au 3 février 2020. Quant à la firme AXOR Experts-Conseils inc., elle a présenté la demande de renouvellement de son autorisation qui venait à échéance le 4 mars 2018, dans les délais prescrits par l'Autorité des marchés financiers. Ces documents sont joints au dossier.

Les adjudicataires recommandées ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et la résolution CG11 0082, les deux contrats seront soumis à ladite commission pour étude :

Contrat 1 à SNC-Lavalin inc.: Contrat de services professionnels d’une valeur de plus de 1 M$ et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le

processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. De plus, l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Contrat 2 à AXOR Experts-Conseils inc.: Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Les différents mandats aux firmes seront effectués sur demande de la Division de la réalisation des travaux et selon la disponibilité des crédits prévus aux PTI ou au budget de fonctionnement de la Direction de la mobilité, principal requérant pour les travaux de ces programmes. Ces ententes pourraient aussi être également utilisées dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération, soit pour le planage et revêtement des pistes cyclables.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Le montant maximum d'honoraires professionnels de 15 612 787,30 $ taxes incluses, représente un coût net de 14 256 555,85 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La Division de la réalisation des travaux de la Direction des infrastructures du SIRR assurera le suivi des contrats et des enveloppes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 7 mai 2019, soit la date de la validité des soumissions des adjudicataires recommandés, ces soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.
Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 28 février 2019, soit la date de la séance du Conseil visée, la réalisation des programmes de voirie pour l'année 2019 pourrait être compromise en raison des nombreuses étapes préparatoires à accomplir avec les firmes adjudicataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 février 2019
Octroi des contrats : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des services : mars 2019

Fin des services : à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois selon la première des deux (2) éventualités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 14 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BOULIANNE
Chef de division - Réalisation des travaux

Tél : 514 872-9952
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-13

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures

Tél : 514 872-4101
Télécop. : 514 872-1873

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-01-14

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 juin 2018

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2018-CPSM-1034809
N° de client : 2700007364

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE;
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.;
- GROUPE FUTUR TURCOT;
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS;
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER
5101, BUCHAN, BUREAU 400
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 04 novembre 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
Adresse du siège social : 5101, RUE BUCHAN, BUR. 400, MONTRÉAL, QC, H4P 1S4 CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000392192
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1168297498

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Linda Ménard

Objet: TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

De : Philippe Leblanc
Envoyé : 26 mars 2018 15:16
À : Jacques Grenier <jgrenier@axorexperts.com>; Francine Lemay <flemay@axorexperts.com>; Linda Ménard <lmenard@axorexperts.com>; Lucie Mercier <lmercier@axorexperts.com>
Objet : TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour,

ci-joint la clarification de l'AMF pour notre statut en attente de l'AMF.

Philippe Leblanc CPA, CMA, MBA
Contrôleur financier
Financial Controller
T. 514-937-3737 x 429

AXOR EXPERTS-CONSEILS

5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4
www.axorexperts.com

De : Poulin Chantal [mailto:Chantal.Poulin@lautorite.qc.ca]
Envoyé : 26 mars 2018 12:07
À : Philippe Leblanc <pleblanc@axorexperts.com>
Objet : RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour M. Leblanc,

Pour faire suite à votre appel.

Nous sommes toujours en attente d'une recommandation. Donc, je vous transmets cette information que vous pouvez joindre à vos soumissions.

Votre demande de renouvellement a été reçu dans les délais prescrits et est en traitement. Le délai est normal pour ce type de demande est variable.

> La *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité confirme, ou non, son renouvellement.

Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement est rendue, le **REA (Registre des entreprises autorisées) fait foi de tout.**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1185249004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17304 Preneurs.pdf
18-17304 PV.pdf
18-17304 tableau contrat 1.pdf
18-17304 intervention contrat 1.pdf
18-17304 tableau contrat 2.pdf
18-17304 intervention contrat 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

Richard DAGENAIS
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17304 contrat 1

No du GDD : 1185249004

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES PROGRAMMES PCPR, PRCPR ET PMIR DE 2019 À 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 8 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 8 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 27 - 11 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 6 # 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 37,5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 7 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc.	7 122 722,87 $	√	1
AXOR Experts-Conseil inc.	8 656 944,90 $		1
Gbi EXPERTS-CONSEILS INC.	8 954 873,87 $		1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, une firme a un carnet de commandes complet, une firme ne dispose pas des ressources nécessaires et une firme est sous-traitant d'un soumissionnaire.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 1 - 2019

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17304 contrat 2

No du GDD : 1185249004

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES PROGRAMMES PCPR, PRCPR ET PMIR DE 2019 À 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 8 - 11 - 2018

Ouverture faite le : 8 - 11 - 2018

Date du comité de sélection : 27 - 11 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 6 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 37,5

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
SNC-Lavalin inc.	non conforme contrat 2 étant adjudicataire contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 7 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AXOR Experts-Conseil inc.	8 490 064,43 $	√	2
Gbi EXPERTS-CONSEILS INC.	8 954 873,87 $		2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, une firme a un carnet de commandes complet, une firme ne dispose pas des ressources nécessaires et une firme est sous-traitant d'un soumissionnaire.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 1 - 2019

18-17304 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES PROGRAMMES PCPR, PRCPR ET PMIR DE 2019 À 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL Contrat 1

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	$		
AXOR Experts-Conseil inc.	3,83	7,33	13,33	14,67	24,00	14,33	77,5	8 656 944,90 $	0,15	2
Gbi EXPERTS-CONSEILS INC.	4,33	6,67	10,00	14,00	23,33	17,67	76,0	8 954 873,87 $	0,14	3
SNC-Lavalin inc.	3,67	8,67	10,67	16,00	25,00	14,00	78,0	7 122 722,87 $	0,18	1
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	27-11-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 Boul. Crémazie Est

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

18-17304 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES PROGRAMMES PCPR, PRCPR ET PMIR DE 2019 À 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL Contrat 2

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	$		
AXOR Experts-Conseil inc.	3,83	7,33	13,33	14,67	24,00	14,33	77,5	8 490 064,43 $	0,15	1
Gbi EXPERTS-CONSEILS INC.	4,33	6,67	10,00	14,00	23,33	17,67	76,0	8 954 873,87 $	0,14	2
SNC-Lavalin inc.	3,67	8,67	10,67	16,00	25,00	14,00	78,0		non conforme adjudicataire contrat 1	
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	27-11-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 Boul. Crémazie Est

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17304
Numéro de référence : 1208160
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1504091)** 2018-10-24 8 h 48 **Transmission :** 2018-10-24 8 h 48	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1503449)** 2018-10-22 15 h 08 **Transmission :** 2018-10-22 15 h 08	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1503485)** 2018-10-22 15 h 44 **Transmission :** 2018-10-22 15 h 44	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1503746)** 2018-10-23 10 h 38 **Transmission :** 2018-10-23 10 h 38	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IGF Axiom Inc 4125 AUTOROUTE DES LAURENTIDES Laval, QC, H7L 5W5	Madame Marie-Claude Ainey Téléphone : 514 645-3443	**Commande : (1503922)** 2018-10-23 14 h 39 **Transmission :** 2018-10-23 14 h 39	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel

	Télécopieur : 450 688-9879		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Solroc Inc. 4000, rue Griffith Montréal, QC, H4T 1A8	Monsieur Patrice Bedu Téléphone : 514 737-6541 Télécopieur : 514 342-5855	**Commande : (1504049)** 2018-10-24 7 h 09 **Transmission :** 2018-10-24 7 h 09	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1503417)** 2018-10-22 14 h 37 **Transmission :** 2018-10-22 14 h 37	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1503342)** 2018-10-22 13 h 09 **Transmission :** 2018-10-22 13 h 09	3019941 - 18-17304 addenda 1 2018-11-01 10 h 06 - Courriel 3021742 - 18-17304 addenda 2 2018-11-06 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.30

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1185249004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

Rapport - mandat SMCE185249004.pdf

Dossier # :1185249004

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 28 février 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE185249004

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE185249004
Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1) et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2).*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté que les firmes soumissionnaires ont proposé des ressources qui dépassaient les exigences minimalement demandées par la Ville pour les postes de technicien en surveillance et d'ingénieur en surveillance. Cela a sans doute eu un effet à la hausse des coûts des soumissions reçues. En même temps, il n'est pas déraisonnable de penser que la présence de surveillants plus expérimentés pourrait avoir un effet positif sur la qualité des travaux, mais cela reste à être démontré.

Les membres ont d'ailleurs rappelé que le Bureau de l'inspecteur général a fait état, dans son rapport semi-annuel de 2018, de problèmes reliés à la surveillance des chantiers pour les travaux prévus au présent contrat.

Le Service a souligné qu'il avait eu plusieurs échanges avec le BIG sur cette question. Il a aussi rappelé que le bassin de surveillants de chantier demeurait limité et qu'il fallait s'ajuster en conséquence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1) et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE185249004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1198147001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une première prolongation de contrat avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE pour une période de douze (12) mois, comme prévu dans l'appel d'offres 16-15090, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour un montant de 785 474,87 $, taxes incluses, ce qui portera la valeur du contrat jusqu'à un maximum de 2 432 026,10 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une prolongation du contrat avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE pour une période de douze (12) mois, comme prévu dans l'appel d'offres 16-15090, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour un montant de 785 474,87 $, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-07 14:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198147001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une première prolongation de contrat avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE pour une période de douze (12) mois, comme prévu dans l'appel d'offres 16-15090, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour un montant de 785 474,87 $, taxes incluses, ce qui portera la valeur du contrat jusqu'à un maximum de 2 432 026,10 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine possède une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés sont conformes au standard NSF 60 (National Sanitation Foundation).
Parmi les ententes-cadres signées lors de l'appel d'offres 16-15090, l'article 16 au bordereau consistant en la fourniture de sel (chlorure de sodium) pour la production d'hypochlorite de sodium à 0,08 %. La firme K+S SEL WINDSOR LTÉE est l'adjudicataire de l'entente cadre pour la fourniture de sel. Cette entente cadre arrive à échéance le 3 mars 2019. Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15090, il est possible de procéder à deux (2) prolongations de contrat.

Le présent dossier vise à autoriser une première demande de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de sel avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE, pour une période de douze (12) mois.

Comme décrit dans les clauses contractuelles de l'entente-cadre "sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020 et ce, pour

un maximum de deux (2) prolongations".

Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 16-15090.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure huit (8) ententes d'achat contractuelles d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 7 345 175,01 $, taxes incluses.

CG13 0399 – 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 $ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires).

DESCRIPTION

Première prolongation de douze (12) mois , du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, du contrat avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE pour la fourniture et la livraison de sel utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, comme prévu à l'appel d'offres 16-15090.

JUSTIFICATION

À ce jour, le Service de l'eau déclare être satisfait du service fourni par la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE, notamment en ce qui concerne la qualité des produits, le respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle. Les prix de l'entente-cadre, datant de juin 2016, seront ajustés de 3,22 % selon l'IPPI (indice des prix des produits industriels), selon la clause #6 , comme spécifié à l'appel d'offres.
Le montant total actuel du contrat est de 1 646 551,23 $, taxes incluses, et il sera majoré de 785 474,87 $, taxes incluses, ce qui portera la valeur du contrat jusqu'à un maximum de 2 432 026,10 $, taxes incluses.

Période	Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
4 avril 2017 au 31 janvier 2019 (engagements)	1 193 058,17 $	1 252 561,95 $	1 371 718,63 $
31 janvier 2019 au 3 mars 2019 (estimé)	79 699,20 $	83 674,20 $	91 634,16 $
Total des engagements et de l'estimé pour l'entente actuelle	**1 272 757,37 $**	**1 336 236,14 $**	**1 463 352,79 $**
Maximum autorisé de l'entente actuelle (appel d'offres 16-15090)	**1 432 095,00 $**	**1 503 520,74 $**	**1 646 551,23 $**
4 mars 2019 au 3 mars 2020 (prolongation d'un an)	683 170,14 $	717 243,25 $	785 474,87 $
Total à autoriser incluant l'entente actuelle et la période de prolongation d'un an	**2 115 265,14 $**	**2 220 763,99 $**	**2 432 026,10 $**

Cette entente contractuelle sera utilisée au besoin par les unités d'affaires qui financeront cette dépense à même leur budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total engagé de l'entente en date du 31 janvier 2019 concernant l'article 16 de l'appel d'offres 16-15090 (fourniture et livraison de sel) est de 1 371 718,63 $ taxes incluses, ce qui correspond à 83 % du montant prévu dans l'entente. Nous prévoyons qu'au 3 mars 2019 près de 95 % des sommes disponibles dans l'entente actuelle seront engagés. La durée de la prolongation est de douze (12) mois, à partir du 4 mars 2019 pour un montant estimé de 785 474,87 $ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat de produits chimiques vise à assurer une alimentation fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations des usines de production d'eau potable afin d'assurer la désinfection de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif (CE) - le 20 février 2019
Conseil d'agglomération (CG) - le 28 février 2019
Date de début du contrat : 04 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon D DEMERS
Ingénieur d'usines-Pierrefonds, Pointe-Claire et Dorval

Tél : 438-402-8640
Télécop. : 514-872-0896

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-05

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-02-07

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 janvier 2019

Monsieur Luc B. Savoie
Vice-président Ventes et Marketing
K + S Sel Windsor Ltée
755, boulevard St-Jean, Bureau 700
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9

Courriel : lsavoie@windsorsalt.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15090 (Entente #1150116)
Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines d'eau potables

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 mars 2019 au 3 mars 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 14 janvier 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Luc B. Savoie — 9 janvier 2019

Nom en majuscules et signature — Date

V.-P.Ventes & Marketing

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 214,767.55 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

F. Raby

Francesca Raby
Agente d'approvisionnement II
Courriel : francesca.raby@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4907

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198147001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Autoriser une première prolongation de contrat avec la firme K+S SEL WINDSOR LTÉE pour une période de douze (12) mois, comme prévu dans l'appel d'offres 16-15090, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour un montant de 785 474,87 $, taxes incluses, ce qui portera la valeur du contrat jusqu'à un maximum de 2 432 026,10 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198147001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-06

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 -280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point de service Eau - Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1198034004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Pneus SP inc pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période d'une année, du 21 Mars 2019 au 20 Mars 2020, pour une somme maximale de 152 968,02 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 444 196,26 $ à 597 164,27 $, taxes incluses - Appel d'offres 15-14345

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec Pneus SP inc pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période d'une année, du 21 Mars 2019 au 20 Mars 2020, pour une somme maximale de 152 968,02 $, taxes incluses ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-11 11:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198034004**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Pneus SP inc pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période d'une année, du 21 Mars 2019 au 20 Mars 2020, pour une somme maximale de 152 968,02 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 444 196,26 $ à 597 164,27 $, taxes incluses - Appel d'offres 15-14345

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer et optimiser la gestion de son parc de véhicules et équipements municipaux, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'entretien et de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des arrondissements et des services centraux.
Le 24 Février 2016, le Comité Exécutif approuvait un contrat, d'une durée de deux ans, pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal. Le contrat comprenait deux options de prolongation d'une durée 12 mois chacune, pour un lien contractuel maximal de quatre ans.

Le 10 Janvier 2018, la première option de prolongation a été approuvée par le Comité Exécutif. Le SMRA souhaite maintenant se prévaloir de la seconde et dernière option de prolongation d'une année, de façon à prolonger le contrat du 21 Mars 2019 jusqu'au 20 Mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0040 - 10 Janvier 2018 : Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 831,22 $, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à « Pneus SP inc. » (Résolution CE16 0293) majorant ainsi le montant total du contrat de 293 365,04 $ à 444 196,26 $, taxes incluses.
CE16 0293 - 24 Février 2016 : Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-

quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce dossier permet d'exercer une seconde et dernière option de prolongation et autorise une dépense additionnelle de 152 968,02 $, taxes incluses, pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé le 24 Février 2016 à Pneus SP inc, majorant ainsi le contrat initial de 444 196,26 $ à 597 164,27 $, taxes incluses. L'exercice de cette option permettra à la Ville de prolonger le contrat jusqu'au 20 Mars 2020. Essentiellement, il s'agit d'un contrat pour des services de maintenance automobile (entretien, réparation et inspection) et pour l'achat de pièces d'origine pour une partie de la flotte de véhicules légers en usage au SPVM (secteur Nord-Est). Les coûts détaillés de cette prolongation de contrat sont présentés en pièce jointe.
Les services de maintenance demandés sont de trois types :

· entretien et de réparations diverses;
· inspection de type préventif avec vidange d'huile et remplacement du filtre à huile;
· inspection générale avec vidange d'huile et remplacement du filtre à huile.

La formule de prix du contrat prévoit une indexation annuelle des services de maintenance à un taux fixe de 2%. Le coût des pièces est quant à lui basé sur le prix de détail suggéré (PDSF) du fabricant auquel on applique un taux escompte qui est fixe pour la durée totale du contrat, incluant les années de prolongation.

JUSTIFICATION

Pour que le SPVM soit en mesure d'accomplir sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche. Ce contrat assure à la Ville une facilité d'accès et de rapidité aux services de maintenance automobile et permet de réduire les délais d'immobilisation des véhicules dédiés à la sécurité publique.
Les ateliers de mécanique du SMRA situés à proximité du secteur Nord-Est ne possèdent pas la capacité requise pour prendre en charge la maintenance d'une quarantaine de véhicules légers en usage au SPVM.

Étant satisfait du travail accompli par l'adjudicataire Pneus SP inc au cours de ses trois précédentes années de contrat, le SMRA souhaite exercer l'option de la seconde et dernière prolongation prévue au contrat. De plus, les prix convenus avec Pneus SP inc sont inférieurs aux prix des autres fournisseurs avec lesquels le SPVM fait affaire. À titre d'exemple, le taux horaire pour les services d'entretien et de réparations diverses de Pneus SP inc tourne autour de 58$, alors qu'il varie entre 60$ et 70$ pour les autres fournisseurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est déjà incluse dans le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas exercer l'option de prolongation au contrat obligerait la Ville à solliciter le marché à travers un nouvel appel d'offres, au risque d'en ressortir avec des coûts moins avantageux que les coûts actuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2019 : émission du bon de commande.
21 Mars 2019 jusqu'au 20 Mars 2020 : prolongation du contrat pour un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement
Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 6 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-06
Mohammed BOUTOUBA Agent de recherche	Philippe SAINT-VIL c/d planification et soutien aux operations (mra)
Tél : 5148726523 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-1080 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-02-08

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

21 janvier 2019

Monsieur Sylvain Marois
Vice-Président
Pneus SP inc.
8301, boul. Métropolitain est
Anjou (Québec) H1J 1K1

Courriel : : smarois@pneus-sp.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14345
Service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules pour le Service de Police de la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le dernier option de renouvellement du contrat pour l'appel d'offres n°15-14345. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 12 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 30 septembre 2015 dans le cadre de l'appel d'offres15-14345.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à robert.hogue@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 8 février 2019 midi,** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le souligné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 01-02-2019
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Robert Hogue
Agent de gestion opérations - SPVM

Courriel : robert.hogue@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 280-3248

ÉC

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198034004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat avec Pneus SP inc pour des services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période d'une année, du 21 Mars 2019 au 20 Mars 2020, pour une somme maximale de 152 968,02 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de 444 196,26 $ à 597 164,27 $, taxes incluses - Appel d'offres 15-14345

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198034004 - Pneus SP inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Catherine CUNNINGHAM
Préposée au budget
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-07

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1188113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Solotech Inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier - dépense totale maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solotech Inc., le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17351 ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,10% par l'agglomération, pour un montant de 592 466,57 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 08:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1188113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Solotech Inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier - dépense totale maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre aux citoyennes et citoyens de se rapprocher de leurs institutions démocratiques, les séances du Comité exécutif, du Conseil municipal, du Conseil d'agglomération et des Commissions permanentes de la Ville de Montréal (Ville) sont diffusées en direct et en différé sur internet. Ces séances ont lieu dans la salle du Conseil et la salle Peter McGill de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est.
Les équipements de captation vidéo et audio utilisés durant ces séances sont en fin de vie et doivent être remplacés et déménagés temporairement afin d'assurer le même niveau de service qu'aujourd'hui pour ce service essentiel à la Ville. En effet, d'importants travaux de réfection seront effectués à l'hôtel de ville, qui sera indisponible pour une certaine période. Les salles utilisées pour les séances en question seront déplacées vers un nouvel emplacement, l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est.

C'est dans ce contexte de projet de déménagement de l'hôtel de ville, que le Service des TI, en collaboration avec le Service du matériel roulant et atelier (SMRA) et du Service de l'approvisionnement, a lancé l'appel d'offre public no 18-17351 pour « L'acquisition d'équipements de captation vidéo et audio avec services d'installation, de support, de maintenance et de formation » afin de mettre à jour et rehausser le service de webdiffusion offert au citoyens.

Cet appel d'offre fut publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO, du 7 novembre 2018 au 20 décembre 2018. La durée de publication a été de 42 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offre, quatre (4) addendas ont été publiés :

No. Addenda	Date	Portée de l'addenda
1	20 novembre 2018	Eclaircissements sur deux items du bordereau de prix
2	5 décembre 2018	Réponses et clarifications concernant des sections du devis, mise à jour du bordereau de prix ainsi qu'un report de la date d'ouverture.
3	12 décembre 2018	Report de la date d'ouverture en prévision de la remise des réponses aux dernières questions reçues.
4	13 décembre 2018	Réponses et clarifications de certaines activités comprises dans d'installation et le déménagement.

L'objet du présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Solotech Inc. , seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, pour une dépense totale maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1146 - 17 septembre 2018 - Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du Comité exécutif, du Conseil municipal, du Conseil d'agglomération et des Commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois - Somme maximale de 298 440,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17108 (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)
BC 1260527 - 8 mars 2018 Accorder un contrat à Coop de solidarité Webtv pour la fourniture des services de sous-titrage des séances du Conseil municipal pour une période de douze mois (98 303,63 $, taxes incluses) (appel d'offres 18-16729 Lot 2) ;

DG17 1452003 - 18 août 2017 - Accorder, pour la période du 2 août au 20 décembre 2017, un contrat à la Coopérative de solidarité WebTV pour la webdiffusion des séances du comité exécutif, pour une somme maximale de 33 000 $;

DG17 1353001 - 15 mai 2017 - Prolonger, jusqu'au 5 juillet 2017, le contrat avec la Coopérative de solidarité WebTV pour la webdiffusion des séacnces du comité exécutif ;

DG17 1452002 - 6 mars 2017 - Prolonger, jusqu'au 30 avril 2017, le contrat avec la Coopérative de solidarité WebTV pour la webdiffusion des séances du comité exécutif;

CM16 1078 - 26 septembre 2016 - Accorder deux contrats de services professionnels à l'organisme à but non lucratif la Coop de solidarité WebTV.COOP visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal de la Ville de Montréal, pour les années 2016 (34 000 $, taxes incluses) et 2017 (125 000 $, taxes incluses) - Contrats de gré à gré / Approuver les projets de convention à cet effet;

BC 1106193 - 22 février 2016 - Webdiffusion des séances du comité exécutif pour l'année 2016 (65 757,10 $);

CE14 1903 - 10 décembre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Montréal, pour les séances prévues entre le 1er janvier et le

31 décembre 2015 - Au prix unitaire de sa soumission pour une dépense totale estimée de 62 812 $, taxes incluses;

BC 966488 - 4 juin 2014 - Prolongation du contrat aux mêmes termes avec la Coopérative WebTV pour la diffusion du CE pour 2014 (avril à décembre) au montant de 41 373,75 $, taxes incluses;

BC 935843 - 7 février 2014 - Prolongation du contrat aux mêmes termes avec la Coopérative WebTV pour la diffusion du CE pour 2014 (janvier à mars) au montant de 14 941,01 $, taxes incluses;

CE13 0346 - 27 mars 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à la Coopérative WebTV pour la période du 1er avril au 31 décembre 2013 pour les services de webdiffusion des séances publiques du comité exécutif, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'offre de service de cette coopérative en date du 8 mars 2013 au prix de 45 500 $, taxes incluses.

BC 819391 - 9 janvier 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à la Coopérative de solidarité WebTV pour assurer la webdiffusion de la partie publique des séances du comité exécutif pour les mois de janvier, février et mars 2013 au montant de 16 826,59, taxes incluses .

DESCRIPTION

Ce contrat vise à :

1. Acquérir et installer de nouveaux équipements de captation vidéo et audio pour la nouvelle salle du Conseil qui sera aménagée dans l'édifice Lucien-Saulnier (les équipements présentement dans la salle du conseil de l'HDV sont désuets et ne peuvent être réutilisés);
2. Déménager les équipements de captation vidéo et audio présentement installés dans la salle Peter-McGill de l'hôtel de ville vers la salle Peter-McGill de l'édifice Lucien Saulnier.

Le contrat prévoit principalement les activités suivantes:

1. Fournir, installer, configurer les équipements de captation vidéo et audio dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier;
2. Fournir tout le câblage nécessaire à cette installation;
3. Effectuer des tests de bons fonctionnement et de calibration sonore dans le but d'assurer un fonctionnement optimal de la solution technologique;
4. Tenir deux (2) séances de formation en salle aux techniciens du SMRA qui assurent les activités de captation;
5. Assurer la présence d'une ressource technique sur place pour trois (3) séances du conseil municipal afin d'effectuer un transfert de connaissances avec les techniciens du SMRA;
6. Fournir les services de maintenance et de support, disponibles vingt-quatre (24) heures par jour, cinq (5) jours par semaine, pour l'ouverture et le suivi de billets avec un service téléphonique et une plate-forme digitale;
7. Télécharger les mises à jour incluses dans la garantie du système;
8. Mettre en contacts les représentants de la Ville avec des experts du système, et ce vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours semaine;
9. Déménager et configurer les équipements de captation vidéo et audio de la salle Peter-McGill de l'hôtel de ville vers la salle Peter-McGill de l'édifice Lucien-Saulnier;
10. Effectuer les tests de bon fonctionnement suite à ce déménagement;
11. Faire autoriser préalablement tous les travaux effectués dans l'édifice Lucien-Saulnier puisqu'il est classé monument historique par le Ministère de la Culture et des

Communications;
12. Coordonner et faire approuver son plan d'intervention avec le Service du Patrimoine et le Ministère de la Culture et des Communications au besoin;
13. Fournir un plan de projet pour l'ensemble des activités devant être réalisées, incluant notamment l'ensemble des installations et les tests de conformité;
14. Fournir avant les travaux les requis en terme d'alimentation électrique et d'éclairage.

JUSTIFICATION

Sur un total de dix (10) preneurs de cahier des charges, quatre firmes ont déposé une offre (40 %), alors que six firmes (60 %) n'ont pas déposé d'offre. Sur ces six firmes, quatre ont transmis un avis de désistement. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare qu'elle estime être non-concurentielle car elle a besoin d'un sous-traitant;
- Deux firmes déclarent qu'elles n'ont pas les équipements demandés;
- Une firme déclare qu'elle estime avoir des prix non concurrentiels;
- Deux firmes n'ont pas répondu.

Sur les 4 soumissions reçues, une seule a été déclaré conforme administrativement et techniquement, alors que les 3 autres ont été déclarées non conforme, soit les offres des firmes VGA Communications inc., LSM Son et Lumières inc. et Applied Électroniques ltée.

<u>Présentation des résultats :</u>

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solotech Inc.	1 182 997,32 $		1 182 997,32 $
Dernière estimation réalisée	950 498,32 $		950 498,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			232 499,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			24,5 %

L'écart de 24,5% entre la soumission et la dernière estimation s'explique ainsi :

- 74 % de cet écart est attribuable à l'estimé d'une pièce, soit la tête pivotante pour caméra, suite à l'activité de vigie réalisée. Cet écart de 172 867,21 $ représente plus de 18% de l'écart global. Sans tenir compte de cet item, l'écart entre la soumission et la dernière estimation est de l'ordre de 6,3%;
- 26 % de l'écart s'explique par des rabais de volume plus faibles que ceux anticipés. Il est à noter que cet appel d'offres est le premier à être effectué pour ce type d'équipements dans les dernières années et cela se reflète particulièrement sur l'ensemble : caméra, lentille et tête pivotante. Les escomptes dans la soumission ne sont pas aussi importants que ceux anticipés lors de l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 1 182 997,32 $ taxes incluses, est répartie sur une période de trois (3) ans, et se présente comme suit:

ITEM	2019	2020	2021	2022	Total
Acquisition d'équipement de captation et de diffusion d'événements avec installation pour la Ville de Montréal (PTI)	1 175 064,05 $				1 175 064,05 $
Support technique des équipements installés dans le cadre de ce projet (BF)	1 762,95 $	2 644,42 $	2 644,42 $	881,48 $	7 933,27 $
Total (PTI+BF)	1 176 827,00 $	2 644,42 $	2 644,42 $	881,48 $	1 182 997,32 $

<u>Dépenses capitalisables (PTI):</u>

Répartition estimative des séances et des coûts par compétence

		% Compétences		Coûts	
Type	NB de séance	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
CG	11	100,0%		106 824,01 $	
CM	11		100,0%		106 824,01 $
CE	36	50,1%	49,9%	175 152,52 $	174 453,31 $
Commissions	63	50,1%	49,9%	306 516,91 $	305 293,29 $
Total	**121**			**588 493,44 $**	**586 570,61 $**

La dépense de 1 175 064,05 $, taxes incluses, (1 072 990,10 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2019 - 2021 du Service des TI, au projet 78032 - Communications numériques. Ladite dépense servira à couvrir l'acquisition d'équipement de captation audio et vidéo, l'installation et de la formation et elle sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013. La répartition des coûts par compétence a été établie selon le nombre de séances du CE, du CM, du CAG et des commissions permanentes survenu en 2018 à titre de référence.

<u>Dépenses non capitalisables (BF):</u>

Répartition estimative des séances et des coûts par compétence

		% Compétences		Coûts	
Type	NB de séance	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
CG	11	100,0%		721,21 $	
CM	11		100,0%		721,21 $
CE	36	50,1%	49,9%	1 182,52 $	1 177,79 $
Commissions	63	50,1%	49,9%	2 069,40 $	2 061,14 $
Total	**121**			**3 973,13 $**	**3 960,14 $**

La dépense de 7 933,27 $ taxes incluses (7 244,14 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des TI. La répartition des coûts par compétence a été établie selon le nombre de séances du CE, du CM, du CAG et des commissions permanentes annuellement survenu en 2018 à titre de référence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir et d'améliorer le service et d'assurer la participation des citoyens à la vie démocratique de la ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 20 février 2019;
- Approbation du dossier par le CM - 25 février 2019;
- Octroi du contrat – mars 2019;
- Dernière séance du CE à la salle Peter-McGill de l'HDV - 10 avril 2019;
- Dernières séances du CM à l'HDV - 15 et 16 avril 2019;
- Dernière séance du CG à l'HDV - 18 avril 2019;
- Première séance du CE captée et diffusée en provenance des locaux de l'édifice Lucien-Saulnier - 24 avril 2019;
- Première séance du CM captée et diffusée en provenance des locaux de l'édifice Lucien-Saulnier - 13 mai 2019;
- Première séance du CG captée et diffusée en provenance des locaux de l'édifice Lucien-Saulnier - 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain SAUVÉ, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Sylvain SAUVÉ, 30 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert ROY
Conseiller Analyse et Controle de Gestion

Tél : 514-872-0982
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Luc MARTINEAU
Chef division Connectivité aux utilisateurs

Tél : 514-918-8057
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2019-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1188113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Solotech Inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier - dépense totale maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17351_Intervention_vf.pdf 18-17351_TCP_vf.pdf 18-17351_DetCah.pdf 18-17351 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 872-6717

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-15

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17351

No du GDD : 1188113001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'équipement de captation et de diffusion d'événements avec installation et support technique pour la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	7 - 11 - 2018	Nombre d'addenda émis durant la période :	4
Ouverture originalement prévue le :	6 - 12 - 2018	Date du dernier addenda émis :	13 - 12 - 2018
Ouverture faite le :	20 - 12 - 2018	Délai total accordé aux soumissionnaires :	42 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	10	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	40
		Nbre de soumissions rejetées :	3	% de rejets :	75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
VGA Communication Inc.	1) Annexe 2_Bordereau de prix - Détaillé - formulaire non completé En effet, le fournisseur a déposé son propre document "Soumission" présentant des prix pour 85 items. Le Bordereau de prix - Détaillé publié sur SÉAO est composé de 27 items. 2) Annexe A1_Exigences obligatoires Le fournisseur repond "Non Conforme" à deux points.
LSM Son et Lumières Inc.	1) Soumission non conforme techniquement.
Applied Électronique Ltée	1) Annexe A1_Exigences obligatoires Le fournisseur repond "Non conforme" à un point. 2) Annexe A2_Exigences d'installation obligatoires Le fournisseur repond "Non conforme" à un point.

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 6 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 6 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Solotech Inc.	1 182 997,32 $	√	N/A

Information additionnelle

Négociation du montant total soumis avec le seul soumissionnaire conforme.
Le montant total soumis de 1 242 270,39 $ a été reduit à 1 182 997,32 $.

Motifs de non-participation à l'appel d'offres :
- une (1) firme s'est considerée non concurrentielle car elle aurait besoin d'un sous-traitant pour exécuter le contrat;
- une (1) firme a déclarée que ses prix sont non concurrentiels;
- deux (2) firmes n'ont pas les équipements demandés;
- deux (2) firmes n'ont pas repondu à notre demande.

Préparé par : Roxana Racasan Oancea

Le 14 - 2 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17351	Roxana Racasan Oancea

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Solotech inc.									
	1	Équipement	1	Camera	16	ch	17 007,00 $	272 112,00 $	312 860,77 $
			2	Lentilles	16	ch	8 684,00 $	138 944,00 $	159 750,86 $
			3	Tête pivotant	16	ch	9 897,00 $	158 352,00 $	182 065,21 $
			4	Support mural pour camera	16	ch	179,00 $	2 864,00 $	3 292,88 $
			5	Adaptateurs électriques pour caméras	16	ch	- $	- $	0,00 $
			6	Écran de 70" avec support sur pied pour projection dans la salle	8	ch	2 618,00 $	20 944,00 $	24 080,36 $
			7	Support mural pour écran Installation dans la salle	8	ch	115,00 $	920,00 $	1 057,77 $
			8	Support sur pied pour écran Installation dans la salle (voir Devis)	8	ch	727,00 $	5 816,00 $	6 686,94 $
			9	Contrôleur de caméras pour 12 caméras (voir Devis)	1	ch	9 388,00 $	9 388,00 $	10 793,85 $
			10	Processeur audio pour microphones de	1	ch	59 617,00 $	59 617,00 $	68 544,65 $
			11	Interface de contrôle de gestion centralisé (caméras, microphones, configuration de salles)	1	ch	40 288,00 $	40 288,00 $	46 321,13 $
			12	Microphone de conférence pour position debout si requis	100	ch	1 197,00 $	119 700,00 $	137 625,08 $
			13	Microphone de conférence à encastrer dans les pupitres avec base	100	ch	- $	- $	0,00 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17351	Roxana Racasan Oancea

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Solotech inc.	1	Équipement	14	Microphone de table (voir Devis)	6	ch	632,00 $	3 792,00 $	4 359,85 $
			15	Microphone sans fil (voir Devis)	4	ch	3 859,00 $	15 436,00 $	17 747,54 $
			16	Matrice de commutation vidéo	2	ch	1 910,00 $	3 820,00 $	4 392,05 $
			17	Haut-parleurs (voir Devis)	12	ch	2 615,00 $	31 380,00 $	36 079,16 $
			18	Mixeur audio pour réception du signal audio des microphones et distribution sur les haut-parleurs	1	ch	585,00 $	585,00 $	672,60 $
			19	Enregistreur HD (voir Devis)	1	ch	2 076,00 $	2 076,00 $	2 386,88 $
			20	Lecteur MP3 (voir Devis)	1	ch	670,00 $	670,00 $	770,33 $
			21	Support pour haut-parleurs	12	ch	203,00 $	2 436,00 $	2 800,79 $
			22	Aiguilleur vidéo	1	ch	7 657,00 $	7 657,00 $	8 803,64 $
	2	Activités forfetaires	1	Déménagement, configuration, installation équipements (voir Devis)	1	forfetaire	65 680,00 $	65 680,00 $	75 515,58 $
			2	Câblage de la salle (voir Devis)	1	forfetaire	35 940,00 $	35 940,00 $	41 322,02 $
			3	Formation	40	heure	38,00 $	1 520,00 $	1 747,62 $
			4	Plan et architecture détaillés de la solution proposée	1	forfetaire	22 080,00 $	22 080,00 $	25 386,48 $
	3	Support et entretien	1	Entretien de toutes les composantes instalées via le contrat de support (prix par année) (voir Devis)	1	année	2 300,00 $	6 900,00 $	7 933,28 $
Total (Solotech inc.)								**1 028 917,00 $**	**1 182 997,32 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17351.
Numéro de référence : 1212768
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'équipement de captation et de diffusion d'événements avec installation et support technique pour la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Applied Electronique Ltée 5200 Saint-Patrick Suite 100 Montréal, QC, H4E 4N9 http://www.appliedelectronique.com NEQ : 1160095791	Monsieur Neil Lajoie Téléphone : 514 333-3324 Télécopieur : 514 333-1512	**Commande : (1512210)** 2018-11-15 13 h 18 **Transmission :** 2018-11-15 13 h 18	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Apy-Groupe 5000 Iberville suite 216 Montréal, QC, H2H 2S6 http://www.apy-groupe.ca NEQ : 1146767661	Monsieur Antoine Laroche Téléphone : 514 284-3004 Télécopieur :	**Commande : (1509557)** 2018-11-08 9 h 25 **Transmission :** 2018-11-08 9 h 25	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Delux 1975 Frank Carrel Québec, QC, G1N2E6 NEQ : 1163089569	Monsieur Christian Desmeules Téléphone : 418 658-6558 Télécopieur : 418 658-6814	**Commande : (1512279)** 2018-11-15 14 h 25 **Transmission :** 2018-11-15 14 h 25	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 13 - Télécopie 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 13 h 06 - Télécopie

				3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 13 - Télécopie 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 http://www.procontact.ca NEQ : 1173638405	Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	**Commande : (1509605)** 2018-11-08 10 h 11 **Transmission :** 2018-11-08 10 h 11	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LSM SON ET LUMIÈRE 4000 rue Jean-Marchand local 100 Québec, QC, G2C 1Y6 http://ambiolsm.com/ NEQ : 1143987163	Monsieur Réjean Gravel Téléphone : 418 840-0555 Télécopieur :	**Commande : (1515854)** 2018-11-26 15 h 59 **Transmission :** 2018-11-26 15 h 59	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-26 15 h 59 - Téléchargement 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MaestroVision 21060 Daoust Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, h9x4c7 NEQ : 1148379325	Monsieur Claude Turcotte Téléphone : 450 424-5505 Télécopieur : 514 457-5515	**Commande : (1509466)** 2018-11-08 8 h 20 **Transmission :** 2018-11-08 8 h 20	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SC Media Canada 2100 Onesime Gagnon Montréal, QC, H8T3M8 NEQ : 1143612738	Monsieur Rahim Nathu Téléphone : 514 780-0808 Télécopieur :	**Commande : (1509278)** 2018-11-07 14 h 29 **Transmission :** 2018-11-07 14 h 29	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Solotech Inc. 5200, rue Hochelaga Montréal, QC, H1V 1G3 http://www.solotech.com NEQ : 1162827803	Monsieur Philippe Giron Téléphone : 514 526-7721 Télécopieur :	**Commande : (1509544)** 2018-11-08 9 h 18 **Transmission :** 2018-11-08 9 h 18	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VGA Communication inc. 9105 rue Champ d'eau Montréal, QC, H1P 3M3 http://www.vga.qc.ca NEQ : 1148418271	Madame Annie Hubert Téléphone : 514 990-1826 Télécopieur : 514 273-6474	**Commande : (1509719)** 2018-11-08 11 h 53 **Transmission :** 2018-11-08 11 h 53	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-20 10 h 12 - Courriel 3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com NEQ : 1162680186	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717	**Commande : (1515171)** 2018-11-23 12 h 22 **Transmission :** 2018-11-23 12 h 22	3027561 - 18-17351 Addenda 1 2018-11-23 12 h 22 - Téléchargement

		Télécopieur : 514 658-1254	3034618 - 18-17351 Addenda 2 Report 2018-12-05 12 h 32 - Courriel 3037638 - 18-17351 Addenda 3 Report 2018-12-12 14 h 12 - Courriel 3038444 - 18-17351 Addenda 4 2018-12-13 17 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Solotech Inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier - dépense totale maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1188113001_PTI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-19

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1198257001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités donnant droit à une subvention évaluée à 50 000$ pour consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion.

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide sur le Programme de gestion des actifs municipaux;
Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution financière;

IL EST RECOMMANDÉ:

1- que le Conseil d'agglomération autorise le Service de l'eau à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet intitulé: *Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion*

2- que la Ville de Montréal s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Constitution d'une base de données opérationnelles
- Création de tableaux de bord de gestion des actifs
- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action sur trois ans des activités d'entretien en fonction de l'état/risque/coûts

3- d'autoriser Madame Chantal Morissette à signer les documents de demande de subvention relatifs au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération

canadienne des municipalités

4- que la Ville de Montréal consacre 91 850$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-01 11:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198257001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités donnant droit à une subvention évaluée à 50 000$ pour consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) est un programme de 50 millions de dollars sur cinq ans financé par Infrastructure Canada et conçu pour aider les municipalités et les collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures, notamment concernant les systèmes d'eau potable et d'eaux usées. Ce programme prévoit un financement par subvention ainsi que des activités de formation et de renforcement des capacités afin d'accroître les compétences au sein des municipalités et des gouvernements municipaux, pour que ceux-ci soient en mesure d'assurer la pérennité de leurs programmes de gestion des actifs, maintenant et à l'avenir. La Fédération canadienne des municipalités (FCM), par le biais du PGAM, offre du financement pour la planification, la gestion des données et les analyses réalisées par une municipalité.
La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau met actuellement en œuvre une stratégie visant à consolider les activités de gestion des actifs de ses six usines et des quatorze réservoirs de traitement d'eau potable. Le projet présenté dans le cadre du PGAM a pour but de réaliser un jalon important de cette stratégie, qui consiste à centraliser les données d'exploitation et d'entretien des actifs des usines et des réservoirs et d'en tirer profit à des fins de connaissance de l'état des actifs, de planification optimale de l'entretien et de priorisation des investissements. Appuyée par la constitution d'une base de données intégrée, de tableaux de bord de gestion et en faisant appel à l'intelligence d'affaires, la DEP sera en mesure de consolider la planification de l'entretien des actifs en fonction des fréquence d'interventions, du temps requis pour les réaliser, des coûts associés et du niveau de risque acceptable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'aide financière offerte par la FCM couvre jusqu'à 80 % des coûts totaux d'un projet, jusqu'à concurrence de 50 000 $. Les projets doivent être terminés dans un délai de 11 mois suivant la date d'approbation du financement. Les demandeurs du Québec doivent d'abord présenter leur demande par l'intermédiaire du ministère des des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau doit obtenir l'aval du conseil d'agglomération afin de déposer cette demande d'aide Financières à la FCM. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est estimé à 91 850 $ non incluses, ce qui ouvre à l'aide financière maximale de 50 000 $. L'excédent sera financé à même le budget de fonctionnement de la DEP.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue non seulement à soutenir la Direction de l'eau potable dans la gestion stratégique de ses actifs liés au traitement de l'eau potable, mais également les autres directions du Service de l'eau puisque les outils et moyens développés pourront y être implantés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande d'aide financière au MAMH : 1er mars 2019
Émission de la lettre d'avis de financement : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-31
Jean-François BEAUDET Chef de l'exploitation, usines de production et réservoirs d'eau potable	André MARSAN Directeur de l'eau potable
Tél : 514-872-3414 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-5090 **Télécop. :** 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
André MARSAN Directeur de l'eau potable **Tél :** 514 872-5090 **Approuvé le :** 2019-01-31	Chantal MORISSETTE Directrice **Tél :** 514 280-4260 **Approuvé le :** 2019-01-31

Plan de travail et budget – Offre de financement du Programme de gestion des actifs municipaux							Instructions
Demandeur principal :	Ville de Montréal, Service de l'eau, Direction de l'eau potable						
Titre du projet :	*Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion*						
Activité		**Date de début**	**Date de fin**	**Coûts admissibles ($)**	**Coûts non admissibles ($)**	**Coûts totaux ($)**	
Construction de la base de données		jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa				*Notes : Les activités doivent être les mêmes que celles figurant à la section C du formulaire de demande.* ***L'échéancier du projet ne peut pas dépasser 11 mois.***
Intégration de la base de données GMAO dans SQL		01-04-2019	01-08-2019	16 800,00 $	- $	**16 800,00 $**	*cette étape consiste à paramétriser et développer les tables d'échange entre le GMAO et les autres bases disponibles. Cette étape sera réalisée à la fois à l'interne et avec des consultants*
Création des liens et des tables d'échange avec les autres bases de données		01-08-2019	01-09-2019	5 600,00 $	- $	**5 600,00 $**	
Banque d'heures consultants externes		01-04-2019	01-09-2019	20 000,00 $	- $	**20 000,00 $**	
[Ajouter description de tâche ici]				- $	- $	**- $**	
Activité 1 – Totaux partiels				**42 400,00 $**	**- $**	**42 400,00 $**	
Développement des tableaux de bord		jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa				*Si vous n'avez qu'une seule activité, les cellules restantes demeureront vierges.*
Identification des indicateurs de performance		01-10-2019	01-11-2019	5 600,00 $	- $	**5 600,00 $**	
Développement des tableaux de bord		01-11-2019	15-12-2019	8 400,00 $	- $	**8 400,00 $**	
Formation des utilisateurs		15-12-2019	01-01-2020	2 800,00 $	- $	**2 800,00 $**	
Banque d'heures consultants externes		01-10-2019	01-01-2020	10 000,00 $	- $	**10 000,00 $**	
[Ajouter description de tâche ici]				- $	- $	**- $**	
Activité 2 – Totaux partiels				**26 800,00 $**	**- $**	**26 800,00 $**	
Plan d'actions sur 3 ans des activités d'entretien en fonction de l'état, des risques et des coûts		jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa				
Analyses des données à partir des tableaux de bord		01-01-2020	15-01-2020	3 150,00 $	- $	**3 150,00 $**	
Identification des actifs les plus critiques		15-01-2020	30-01-2020	3 200,00 $	- $	**3 200,00 $**	
Développement d'un plan d'actions		30-01-2020	28-01-2020	6 300,00 $	- $	**6 300,00 $**	
Banque d'heures consultants externes		01-01-2020	28-01-2020	10 000,00 $	- $	**10 000,00 $**	
[Ajouter description de tâche ici]				- $	- $	**- $**	
Activité 3 – Totaux partiels				**22 700,00 $**	**- $**	**22 650,00 $**	
Coûts totaux				**91 850,00 $**	**- $**	**91 850,00 $**	

Coûts totaux admissibles	**$91 850**

Nota : Cliquer sur le bouton **Calculer le budget**

Coûts éventuels : Avez-vous inclus une marge pour des coûts
[Ajouter une explication des coûts

Les coûts éventuels ne sont pas obligatoires.

Autres notes :
[Ajouter tout autre renseignement

Sources de financement

Directives

Utilisez le tableau ci-dessous pour indiquer comment vous couvrirez tous les coûts liés au projet proposé.

Le total de toutes les sources de financement doit être égal aux coûts totaux du projet (admissibles + non admissibles) figurant dans votre tableau Plan de travail et budget (onglet 1).

Les sources de financement additionnelles peuvent comprendre les contributions en espèces de votre organisation et d'autres sources de financement public ou privé.

La FCM offre des subventions qui peuvent aller jusqu'à 80 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000 $, pour entreprendre les activités admissibles.

Le tableur calculera automatiquement la subvention maximale admissible selon les coûts totaux admissibles définis dans le budget.

Source de financement	Description	Confirmé (O/N)	Date d'engagement JJ-MM-AAAA	Montant ($)	Pourcentage du budget total
Subvention de la FCM	Subvention	N		50 000,00 $	54%
Financement interne	budget fonctionnement	O	01-01-2019	41 850,00 $	46%
Financement interne	programme triennal d'investissement	O	01-01-2019	- $	0%
Source de financement additionnelle				- $	0%
Source de financement additionnelle				- $	0%
Source de financement additionnelle				- $	0%
Financement total : **[Doit être égal aux coûts totaux du budget, indiqués à la ligne 20 ci-dessous]**				**91 850,00 $**	

Coûts totaux du budget	**91 850,00 $**
Coûts totaux admissibles du budget	**91 850,00 $**

FORMULAIRE DE DEMANDE
Programme de gestion des actifs municipaux de la FCM

IMPORTANT : Avant de remplir le formulaire, veuillez lire le Guide de présentation des demandes du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) que vous trouverez sur le site Web de la FCM.

Veuillez enregistrer ou télécharger ce formulaire dans votre ordinateur avant de le remplir. Si une boîte de dialogue vous demande si vous faites confiance aux liens vers la FCM, cliquez sur « Permettre ».

Nous vous recommandons de communiquer avec la FCM avant de soumettre votre demande. Les conseillers de la FCM peuvent vous aider à déterminer si votre projet est admissible, répondre à vos questions et vous aider à préparer votre demande. Communiquez avec nous par courriel à :

programmes@fcm.ca
Téléphone : 613-907-6208 ou 1-877-997-9926

Partie A : Renseignements sur le demandeur

Il y a deux catégories de demandeurs principaux admissibles :

- Administrations municipales (villes, municipalités, régions, districts, etc., et leurs conseils locaux)
  - Les demandeurs du Québec doivent d'abord présenter leur demande par l'intermédiaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec (voir les détails ci-dessous).

- Partenaires municipaux qui présentent une demande conjointement avec une administration municipale

  Un partenaire municipal est l'une des entités suivantes :

  a. une société détenue par une municipalité
  b. une organisation régionale, provinciale ou territoriale qui fournit des services municipaux
  c. une collectivité autochtone
     - *Afin d' être admissibles, certaines collectivités autochtones doivent avoir une entente de services partagés avec une municipalité pour les infrastructures. Communiquer avec la FCM pour obtenir plus d'information.*
  d. un organisme sans but lucratif qui fournit des services municipaux

Veuillez noter que les entités du secteur privé ne sont pas admissibles à titre de partenaires municipaux.

1. Renseignements sur le demandeur principal

Veuillez sélectionner votre type d'organisation dans la liste ci-dessous. Si vous avez un doute, veuillez consulter le Guide de présentation des demandes ou communiquer avec la FCM par courriel à programmes@fcm.ca ou par téléphone au 613-907-6208 ou au 1-877-997-9926.

- (●) Administration municipale (villes, municipalités, régions, districts, etc., et leurs conseils locaux)

Présentation d'une demande en partenariat avec une administration municipale
Un partenaire municipal veut dire l'une des entités suivantes :

- ( ) une société détenue par une municipalité
- ( ) une organisation régionale, provinciale ou territoriale qui fournit des services municipaux
- ( ) une collectivité autochtone
  - *Afin d' être admissibles, certaines collectivités autochtones doivent avoir une entente de services partagés avec une municipalité pour les infrastructures. Communiquer avec la FCM pour obtenir plus d'information.*
- ( ) un organisme sans but lucratif qui fournit des services municipaux
- ( ) autre Décrivez :

2. Coordonnées du demandeur principal

Nom de l'organisation
Service de l'eau- Ville de Montréal

Adresse postale

Adresse
1555 rue Carrie-Derrick

Ville	Province/Territoire	Code postal
Montréal	Québec	H3C 6W2

Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
(indicatif régional) numéro	(indicatif régional) numéro

Coordonnées de la personne-ressource du demandeur principal

Appel (facultatif)	Prénom	Nom	Initiale du deuxième prénom (facultatif)
M.	Jean-François	Beaudet	

Titre	Courriel
Chef de l'exploitation des usines de traitement d'eau potable	jean-francois.beaudet@ville.montreal.qc.ca

Numéro de téléphone au travail	poste	Numéro de cellulaire (facultatif)
514-872-3414		514-971-0530

3. Renseignements supplémentaires sur le demandeur principal

Les renseignements démographiques suivants aideront la FCM à comprendre la portée et les résultats du Programme de gestion des actifs municipaux :

Budget d'exploitation annuel du demandeur principal	47 000 000,00$
Nombre d'employés administratifs qui gèrent la municipalité ou dirigent l'organisation (p. ex. cadres supérieurs, finances, travaux publics, planificateurs et autres employés administratifs)	101 – 500

Partie B: Autoévaluation

Veuillez effectuer une autoévaluation au moyen de l'Échelle de préparation pour la gestion des actifs, qui est disponible pour téléchargement. L'autoévaluation doit être représentative de l'ensemble de votre organisation, et non d'une division ou d'une catégorie d'immobilisations de votre organisation. À l'aide des résultats de l'autoévaluation, remplissez la colonne État actuel dans le tableau ci-dessous.

5. Résumé de l'autoévaluation – État actuel

Compétence	État actuel *Quel est votre niveau de préparation **actuel**?*	Notes *Trois résultats composent chaque niveau de l'Échelle de préparation pour la gestion des actifs. Veuillez décrire la façon dont vous avez atteint chacun des trois résultats associés à votre état actuel.*
Politiques et gouvernance	niveau 2	En mars 2018, le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération (résolutions CM18 012 - CG18 0018) ont adopté à l'unanimité une Politique des équipements et des infrastructures visant à établir la condition des actifs de la Ville de Montréal et à préciser l'ensemble des déficiences requérant une intervention afin de les prioriser et de les financer adéquatement. La Division de l'exploitation de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau (la Division) dispose actuellement d'une planification des activités d'entretien sur 3 ans. Cette planification repose sur l'historique des actifs, l'expertise du personnel d'entretien et sur des données techniques. La Division a élaboré une stratégie afin de consolider plusieurs activités dans un programme de gestion des actifs. Le projet présenté représente un des moyens de mise en œuvre de cette stratégie.

Personnel et leadership	niveau 1	En novembre 2018, un encadrement administratif de la Direction générale de la Ville de Montréal exigeait qu'une reddition de comptes sur l'inventaire et l'état des actifs soit réalisée d'ici 2020. La Division dispose déjà d'une équipe multidisciplinaire et d'un porteur de projet pour mettre en œuvre sa stratégie. Cette équipe réalise plusieurs activités de gestion des actifs (inventaire, planification, évaluation du risque, etc.) et une programmation est élaborée en fonction de la planification triennale.
Données et information	niveau 2	La Division dispose d'une plateforme informatique d'entretien qui permet de colliger, pour chaque actif dont elle est responsable, la nature et la fréquence des interventions réalisées. La Division dispose d'informations financières concernant les actifs mais ces informations ne répondent pas aux exigences de la norme PS-3150
Planification et prise de décision	niveau 2	La Division s'est dotée d'une planification d'entretien pour les actifs essentiels dont elle est responsable. Cette planification tient compte des besoins financiers à venir et cette estimation repose sur des données historiques et estimatives. Ces besoins financiers se reflètent dans le plan d'immobilisation triennal du Service de l'eau.
Contribution aux pratiques de gestion des actifs	niveau 1	Le personnel de la Division a été formé sur l'utilisation du logiciel de gestion de l'entretien des équipements et sensibilisé sur l'importance d'y colliger l'ensemble de l'information. De plus, certaines données sont extraites du système afin de nourrir la planification de l'entretien.

Partie C : Description du projet

6. Titre provisoire

Quel est le titre provisoire du projet? Ce titre sera utilisé pour identifier publiquement le projet.

Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion

7. Description

Décrivez les activités que vous souhaitez effectuer dans le cadre de votre projet. Résumez ce que vous ferez et ce que le projet vous permettra d'accomplir en cent mots ou moins. Si votre demande est acceptée, cette section sera utilisée pour la description publique de votre projet.

La Division met actuellement en œuvre une stratégie visant à consolider les activités de gestion des actifs dans une structure formalisée et soutenue par un système d'information de gestion. Ce projet, un jalons de cette stratégie, consiste à centraliser les données d'exploitation et d'entretien des actifs des usines de traitement d'eau potable et d'en tirer profit à des fins de connaissance de l'état des actifs, de planification optimale de l'entretien et de priorisation des investissements. Plus spécifiquement, une base de données SQL sera élaborée et hébergera les données présentement dispersées dans différentes bases de données afin d'en faciliter le croisement, la visualisation et l'exploitation. Appuyer par cette base de donnée, une planification de l'entretien des actifs plus stratégique sera élaborée en fonction de la fréquence des interventions, du coût et du niveau de risque acceptable.

8. Activités et éléments livrables

Quelles sont les activités proposées que vous souhaitez faire financer par la FCM? Veuillez indiquer entre une et trois activités.

Quels éléments livrables prévoyez-vous soumettre à la FCM à la fin du projet qui démontreront que vous avez mené à bien les activités? Veuillez indiquer **au moins un** élément livrable par activité.

Veuillez consulter le Guide de présentation des demandes pour obtenir plus de renseignements sur le niveau de précision attendu.

Activité		Élément livrable
Veuillez déterminer jusqu'à trois activités liées à la gestion des actifs. Exemples : » effectuer une évaluation des besoins » recueillir des données sur l'état de 200 km de route » mettre sur pied un comité interfonctionnel de gestion des actifs » former une équipe interfonctionnelle de gestionnaires » mettre à jour les descriptions de poste afin d'inclure des responsabilités de gestion des actifs Ajouter		Veuillez déterminer les éléments particuliers que vous fournirez à la FCM afin de démontrer que chacune des activités a été menée à bien. Exemples : » rapport sur l'évaluation des besoins » rapport d'évaluation sur l'état de 200 km de route » mandat du comité de gestion des actifs et procès-verbal des deux premières réunions » dossier de présence à une formation et copie du matériel de formation » mise à jour des descriptions de postes et procès-verbal de l'atelier sur les descriptions de poste avec l'équipe interfonctionnelle
Supprimer	1. Construction de la base de données	Architecture de la base de données et visuel
Supprimer	2. Constitution du tableau de bord	Maquette du tableau de bord
Supprimer	3. Plan d'action sur trois ans des activités d'entretien en fonction de l'état/risque/coûts	Plan d'action

Nota : Veuillez utiliser les mêmes activités pour remplir le modèle du Plan de travail et budget. Dans ce modèle, vous devrez décomposer chacune des activités en tâches.

9. Résultats

Décrivez la façon dont les activités que vous proposez amélioreront votre capacité en matière de gestion des actifs et la raison pour laquelle ces activités représentent actuellement une priorité pour votre municipalité. Comment ces résultats vous aideront-ils à progresser dans l'Échelle de préparation pour la gestion des actifs? Énumérez les résultats particuliers dans l'Échelle qui seront probablement atteints grâce aux activités que vous avez proposées.

En plus des résultats immédiats, vous pouvez également décrire l'incidence que ces activités auront sur votre municipalité ou votre collectivité.

La Division opère les six usines de traitement d'eau potable de la Ville de Montréal et assure l'entretien. Ces

infrastructures, hautement stratégiques, desservent plus de deux millions d'usagers sur le territoire de la Ville de Montréal, ce qui représente le quart de la population du Québec. Dans ce contexte, il est essentiel développer une expertise en gestion des actifs et de se doter d'un plan robuste et appuyer sur des données probantes afin de mieux gérer les risques de défaillance qui pourraient compromettre la production d'eau potable et la qualité de celle-ci. Une meilleure mise à profit des données sur l'état des actifs et l'établissement d'une planification plus stratégique des activités d'entretien contribueront certainement à améliorer le processus décisionnel relatif au financement des actifs, à maximiser le retour sur l'investissement des fonds publics et à améliorer la reddition de comptes au citoyens.

Utilisez l'Échelle de préparation pour la gestion des actifs pour identifier l'état futur que vous souhaitez. Remplissez la colonne État futur souhaité ci-dessous afin d'indiquer votre niveau de préparation visé à la fin du financement de votre projet. **Nota :** La progression des pratiques de gestion des actifs nécessite du temps et des efforts continus. Votre « état futur souhaité » devrait refléter les niveaux que vous prévoyez atteindre de manière réaliste à la fin du projet. Dans certains cas, les activités de gestion des actifs qui sont les plus importantes pour vous n'engendreront peut-être pas de changement complet dans l'Échelle de préparation, mais dites-vous bien que tout progrès est important.

Conseil : Une fois votre état futur souhaité déterminé, retournez à la boîte de texte « Résultats » ci-dessus. Avez-vous fourni des renseignements sur la façon dont vos activités vous aideront à atteindre chacun de vos niveaux d'« état futur souhaité »?

Compétence	**État actuel** *Cette colonne se remplira automatiquement en fonction des niveaux de préparation que vous avez indiqués dans la Partie B.*	**État futur souhaité** *Quel est votre niveau de préparation **visé** à la fin du projet?*
Politiques et gouvernance	niveau 2	niveau 3
Personnel et leadership	niveau 1	niveau 2
Données et information	niveau 2	niveau 3
Planification et prise de décision	niveau 2	niveau 3
Contribution aux pratiques de gestion des actifs	niveau 1	niveau 1

10. Ressources humaines

Décrivez les ressources humaines internes et externes qui effectueront les activités proposées.

- Qui dirigera le projet? Qui accomplira les activités du projet?
- Si vous prévoyez embaucher des personnes ou des organisations externes pour réaliser les activités du projet, veuillez les décrire et, si possible, les identifier de façon précise ci-dessous.
- Résumez l'expérience pertinente de votre équipe de projet proposée.

Le projet sera dirigé par la chef de section de planification à l'entretien, ingénierie et support à l'exploitation. Les

activités seront réalisées conjointement avec un ou des consultants externes et le pilote en charge de la gestion de la maintenance assisté par ordinateur (GMAO).

Dans un premier temps, un consultant externe sera appelé à poursuivre le développement de la base de données (SQL) en vue de pouvoir mettre en pratique l'intelligence d'affaires (BI). Cette étape est cruciale car elle fait appel à différence sources de données GMAO, données financières, données ressources humaines, etc.) qui seront réunies dans une seule base de données unique afin de pouvoir développer les tableaux de bord.

Dans un second temps, un consultant externe assistera au développement des tableaux de bord à partir de la base SQL. Durant cette étape, les données requises pour monter les tableaux de bord seront être identifiées, les indicateurs seront développés, testés et validés. Les étapes de test et de validation sont importantes afin d'assurer la cohérence des informations.

Dans un dernier temps, selon l'évolution du projet, des consultants pourraient être sollicités afin d'harmoniser les pratiques dans la division et d'assurer que les données d'entrée à la base SQL sont cohérentes.

Au niveau de l'expertise technique interne, une réorganisation a eu lieu en 2018 afin de consolider les avancements en cours sur les bonnes pratiques de maintenance. Suite à la réorganisation, des ingénieurs et d'agent techniques provenant du domaine industriel ont été engagés pour se joindre à l'équipe. Leurs expériences passées contribuent à mettre en place les bonnes pratiques de maintenance et d'assurer une cohérence des informations pertinentes entrées dans les diverses bases de données qui serviront à produire les indicateurs de performance et les tableaux de bord.

11. Conformité avec l'approche de la province ou du territoire

Indiquez de quelle manière ce projet cadre avec l'approche de gestion des actifs mise en œuvre dans votre province ou territoire.

En plus de répondre directement à la Politique de la Ville de Montréal des équipements et des infrastructure, cette démarche s'aligne sur la Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques du gouvernement du Québec qui établit des règles de gouvernance en matière de planification et de suivi des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques.

Comme l'exige la Loi, le projet donnera à la Division les moyens de dresser un inventaire complet et consolidé des infrastructures sous sa responsabilité, de reposer l'évaluation de leur état et du déficit de maintien sur des données probantes et d'établir une meilleure planification d'entretien en fonction des besoins, du risque et des coûts.

12. Défis et mesures d'atténuation

Indiquez entre un et trois risques ou défis importants qui pourraient compromettre la livraison du projet. Comment allez-vous atténuer ces défis?

Ajouter	Risque ou défi	Mesure d'atténuation ou réponse

Supprimer	1. Disponibilité de l'expertise	Étant donné le développement récent de l'intelligence d'affaires, il est prévu de faire appel à des consultants externes dans un premier temps. Cependant, la création d'un poste en gestion de base de données et d'intelligence d'affaire est envisagé en 2020. En parallèle, un support interne à même la direction de l'eau potable et de la Ville de Montréal est prévu afin de développer les compétences à l'interne à mesure que le projet avancera.
Supprimer	2. Qualité de l'information colligée dans les banques de données	Un processus de validation de la qualité des données sera mis en place afin de détecter les non-conformités et de les corriger à la source. L'équipe projet prévoit également une tournée de sensibilisation du personnel de la division sur l'importance de colliger des données de qualité aux systèmes.
Supprimer	3. Respect des échéanciers de projets	Un suivi serré du projet sera réalisé directement par le chef de la division et le chef de section.

Partie D : Pièces jointes requises

Veuillez soumettre les éléments suivants avec votre demande :

	Document à l'appui	Commentaires et pages de références
Une résolution du conseil, du conseil de bande ou du conseil d'administration, en utilisant le modèle fourni		
Joindre Supprimer		
Un Plan de travail et budget, en utilisant le modèle fourni dûment rempli		
Joindre Supprimer		

Partie E : Déclaration et signature

Veuillez passer cette déclaration en revue et la faire exécuter par un signataire autorisé du Demandeur. La présente déclaration confirme : a) que le Demandeur comprend les exigences de la Fédération canadienne des municipalités (« FCM ») et s'y conformera. Cela comprend celles relatives au financement, et b) que les renseignements fournis et annexés à la présente demande sont exacts et complets.

Je, nom _____, titre _____ de nom de l'organisation _____ (nommée ci-après le « Demandeur »), déclare par la présente, sans engager ma responsabilité personnelle et en ma qualité de titre _____ du Demandeur, ce qui suit :

1. que le Demandeur ne pourra recevoir de fonds de la FCM avant d'avoir conclu un accord juridiquement contraignant avec la FCM (l'« **Accord** ») visant le projet faisant l'objet de la présente demande de financement (le « **Projet** ») et que ledit Accord comprendra des conditions préalables au financement auxquelles le Demandeur devra se conformer, y compris, sans s'y limiter :
   a. que le Demandeur obtienne toutes les autorisations requises pour conclure l'Accord et réaliser le Projet;
   b. que le Demandeur obtienne toutes les concessions de droits d'auteur et les renonciations aux droits moraux des conseillers ou des tiers qui ont contribué ou contribueront aux rapports préparés au nom du Demandeur, de telle façon que le Demandeur détienne les droits d'auteur de tous les rapports connexes au Projet;
   c. que le Demandeur produise des rapports et consente à ce que la FCM partage les enseignements et les expériences acquises durant la réalisation du Projet avec d'autres collectivités du Canada en permettant à la FCM de publier des rapports, comme des rapports d'achèvement de projet et des rapports finaux, sur le site web de la FCM;
   d. que le Demandeur assume les coûts associés au Projet, coûts qui doivent être facturés au Demandeur principal et payés par lui;
   e. que le Demandeur réclame un remboursement pour les coûts en nature seulement, et ce, conformément aux restrictions de la FCM concernant de telles réclamations.
2. que le Demandeur réalisera le Projet conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables;
3. que le Demandeur confirmera à la FCM toutes les sources de financement avant de conclure l'Accord;
4. que tous les renseignements fournis dans la présente demande et les documents d'appui sont véridiques, exacts et complets à la date de soumission de la demande;
5. que si les renseignements fournis dans la présente demande et les documents d'appui devaient devenir inexacts, incomplets ou incorrects, le Demandeur fournira des renseignements ou des documents d'appui mis à jour;
6. que le Demandeur comprend et reconnaît que les changements apportés après la date de soumission de cette demande en termes de portée du Projet pourraient ne pas être acceptés par la FCM;
7. que, dans le cas où le Demandeur a retenu ou compte retenir les services d'un ou de plusieurs conseillers qui communiqueront avec la FCM au nom du Demandeur, le Demandeur confirme par la présente que ce(s) conseiller(s) sont autorisés à le faire.

Nom de l'agent autorisé : _____

Organisation : _____

En inscrivant mon nom ci-dessus et en soumettant cette demande de financement, je signe la présente déclaration.

Note : Les renseignements fournis dans la présente demande, y compris tous les documents joints, demeureront confidentiels. L'accès à ces renseignements sera restreint aux :

- *employés de la FCM et représentants professionnels qui participent à votre Projet;*
- *personnes auxquelles le Demandeur a autorisé l'accès et aux personnes autorisées en vertu de la loi.*

Les renseignements fournis dans les demandes, y compris les pièces jointes, sont assujettis à la Politique de confidentialité de la FCM.

Le système mettra en évidence toute réponse incomplète. **Revoir**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2019/02/28
17:00

(2)

Dossier # : 1193827001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 345 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une appropriation de 345 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Direction	Division	Réserve de voirie locale	Réserve de voirie agglomération	Total
Gestion du portefeuille de projets	Grands projets partenaires	- $	125 000 $	125 000 $
	Complexe Turcot	- $	160 000 $	160 000 $
	Ligne Bleue	- $	60 000 $	60 000 $
	Pont Samuel-De-Champlain			
Total		- $	345 000 $	**345 000 $**

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-05 16:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193827001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 345 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier.

CONTENU

CONTEXTE

Le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) accompagne plusieurs partenaires lors de la réalisation de leurs grands projets. Par exemple, la Ville accompagne le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le projet Turcot, la Société de transport de Montréal (STM) dans le projet de prolongement de la ligne bleue, Infrastructure Canada dans le projet du pont Samuel-De-Champlain, etc.
Lors de ces projets, la Ville identifie des occasions d'optimiser les réalisations de ses partenaires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en intervenant sur ses propres infrastructures. La Ville doit donc étudier la faisabilité des différentes optimisations envisagées ou proposées.

Cependant, ces occasions d'optimisation sont identifiées au gré de l'avancement de la planification des projets des partenaires. Les besoins en études de faisabilité varient beaucoup d'une année à l'autre. La Ville n'est donc pas en mesure de prévoir un budget de fonctionnement pour lancer ces études. Le SIRR souhaite donc qu'une appropriation d'un montant de 345 000 $de la réserve de voirie d'agglomération soit autorisée afin de permettre la réalisation des études de faisabilité requises dans le cadre des grands projets partenaires présentement en planification ou en réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0242 - 26 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports.
CM17 1248 - 25 septembre 2017 - Autoriser une appropriation de 685 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des activités d'avant projet définitif pour la livraison des projets et programmes du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CG17 0278 - 15 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en

2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CG17 0050 – 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0505 – 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 – 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CE14 0350 - 12 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 $ de la réserve de voirie d’agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte–Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $

en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 345 000 $. Cette appropriation serait effectuée à même les fonds de voirie d'agglomération. Elle servirait à financer la réalisation de projets d'études en 2019 pour la livraison des projets et programmes, et ce, afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières, et le tout au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier (SIRR).
Voici les projets d'études pour lesquels une appropriation est demandée:

> Appropriation de 125 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIRR pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un corridor vert de la falaise Saint-Jacques au fleuve Saint-Laurent, dans le cadre du projet du complexe Turcot.
>
> Appropriation de 160 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIRR pour la réalisation d'une étude sur l'amélioration de l'accessibilité par transport actif aux nouvelles stations de métro et d'une étude de faisabilité pour la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes dans le cadre du projet projet de prolongement de la Ligne bleue.
>
> Appropriation de 60 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIRR pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes dans le cadre du projet du pont Samuel-De-Champlain.

Direction	Division	Réserve de voirie locale	Réserve de voirie agglomération	Total
Gestion du portefeuille de projets	Grands projets partenaires Complexe Turcot Ligne Bleue Pont Samuel-De-Champlain	- $ - $ - $	125 000 $ 160 000 $ 60 000 $	125 000 $ 160 000 $ 60 000 $
Total		- $	345 000 $	**345 000 $**

JUSTIFICATION

Ces études sont requises pour déterminer la faisabilité d'interventions proposées sur les infrastructures et les aménagement de la Ville, interventions qui visent à permettre une meilleure intégration des projets des partenaires de la Ville à leur milieu d'insertion et à améliorer la qualité de vie des citoyens.
L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération permettra au SIRR de lancer les études dès maintenant et de profiter des occasions dès qu'elles se présentent dans les projet des partenaires de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions qui découleraient des études de faisabilité mentionnées ci-dessus contribueront à la mise en oeuvre de « Montréal Durable 2016-2020 », le troisième plan de développement de la collectivité montréalaise. Conformément au plan d'action de l'administration municipale, ces interventions:

- favoriseront l'augmentation de la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun (action 1) par la création de nouveaux liens cyclables et l'amélioration des parcours piétons;
- protégeront et enrichiront la forêt urbaine (action 4) par la plantation de nombreux arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'appropriation n'est pas autorisée, le SIRR ne sera pas en mesure de déterminer les critères de négociation avec nos partenaires ou d'autres services de la Ville en vue de l'optimisation des infrastructures municipales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve: février 2019
Études de faisabilités: mars à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chargé de projet - Grand projet

Tél : 514 872-4177
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-02-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193827001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser une appropriation de 345 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193827001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie S HOULE
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-1738

Co Auteurs

Nathalie Bouchard
Conseiller(ere) en gestion - finances
(514) 872-0325

Reak Sa Sen
Conseiller(ere) budgetaire
(514) 872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des Finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1182891004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-12-05 08:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182891004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 avril 2018, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient des investissements pour préparer le dossier d'affaires et assurer la poursuite des activités pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal vers Anjou. Voici quelques faits saillants de ce projet, dont l'enveloppe budgétaire globale est de 3,9 G$:

- 5 nouvelles stations sur 5,8 km (de l'actuelle station Saint-Michel à Anjou)
- 6 structures auxiliaires entre les stations
- 1 tunnel piétonnier (reliant le futur SRB Pie-IX)
- 2 terminus d'autobus (Pie-IX et Anjou)
- 1 stationnement incitatif souterrain de 1200 places (Anjou)
- 1 centre d'attachement (emplacement à confirmer) et 1 garage (Anjou)
- 1 centre de service et 1 poste de district (St-Michel)
- 4 arrondissements touchés par le chantier (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard, Anjou et, dans une moindre mesure, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve)

- La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation en 2026 du prolongement de la ligne bleue, incluant les acquisitions de terrain en cours et le dossier d'affaires (DA). La gouvernance du projet relève du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

La Ville de Montréal collabore avec la STM; l'Administration a mandaté le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour agir en tant que responsable du projet pour la Ville. Jusqu'en 2015, la Ville a travaillé de façon étroite avec le Bureau de

projet codirigé par l'AMT et le MTQ sur les analyses techniques et urbaines pour définir le prolongement de la ligne bleue et y intégrer les préoccupations municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 - 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019 -2021 de l'agglomération de Montréal
CG18 0316 - 31 mai 2018 - Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ affecté au budget du conseil d'agglomération (agglo) pour financer les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, tel que prévu au PTI 2019-2021 de la Ville de Montréal. En l'absence à ce jour d'estimation des coûts pour les interventions municipales, il a été décidé de prévoir une enveloppe budgétaire de 20 M$ pour le budget du Conseil municipal (budget corpo - GDD 1182891003) et de 20 M$ pour le budget du Conseil d'agglomération (budget agglo - GDD 1182891004), pour un total de 40 M$.
Les sommes demandées couvriront le coût des ressources humaines affectées au dossier, la réalisation des avant-projets, des plans et devis, ainsi que les premières tranches des travaux municipaux de compétence d'agglomération qui ne sont pas inclus dans les coûts de prolongement du métro financés par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces travaux de compétence d'agglomération incluent le développement du réseau cyclable prévu au Plan de transport, la mise à niveau du réseau principal d'eau potable et du réseau collecteur d'égout, de même que, le cas échéant, l'acquisition de terrains ou de servitudes.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra à la Ville d'accompagner la STM dans la mise en place du prolongement de la ligne bleue du métro, dans l'optique d'un projet intégré de bonification de l'aménagement du domaine public aux abords des stations et de mise à niveau des infrastructures municipales. L'intégration des travaux de la Ville aux travaux du métro permettra à la Ville de tirer profit des travaux du métro pour améliorer ses actifs. Cette intégration assurera la cohérence globale des ouvrages, réduira les coûts des interventions des deux parties et évitera la multiplication des chantiers dans l'axe du métro (rues Jean-Talon entre Pie-IX et Langelier, rue Bélanger, entre Galeries-d'Anjou et voie de service A-25) au cours des prochaines années.
Le règlement d'emprunt est demandé maintenant en raison du délai à prévoir pour son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Il est important que les fonds soient disponibles en 2019 pour financer le coût des avant-projets, des plans et devis et des ressources humaines affectées au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75055 "Prolongement de la ligne bleue" de 20 000 000 $ dans le PTI 2019-2021 du Conseil d'agglomération (agglo).
Une enveloppe budgétaire de 40 000 000 $ a été approuvée pour les travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro, dont 20 M$ dans le budget municipal (corpo) et 20 M$ dans le budget d'agglomération. Tel que mentionné plus tôt, il s'agit d'une enveloppe budgétaire destinée à initier la démarche (affectation des ressources, avant-projets, plans et devis) et à financer la première tranche des travaux. Si le montant de l'un

ou de l'autre règlement d'emprunt municipal n'est pas suffisant, un règlement d'emprunt additionnel, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération le cas échéant, sera nécessaire pour la seconde tranche des travaux, une fois les estimations de coûts connues avec précision.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prolongement de la ligne bleue, couplé aux interventions municipales, contribuera au développement durable en modifiant les comportements de déplacement et en améliorant la qualité de vie des milieux adjacents.
En matière de transport, le prolongement du métro augmentera l'utilisation du transport collectif et réduira l'utilisation de l'automobile pour les déplacements est-ouest dans cette partie de l'île. La réduction de l'utilisation de l'automobile dans le corridor et la réduction du nombre d'autobus améliorera la qualité de l'air et réduira les émissions de gaz à effet de serre. En matière d'aménagement, les plantations d'arbres dans les trottoirs élargis, réduiront les îlots de chaleur et amélioreront la qualité de vie du milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de poursuivre la définition des interventions municipales connexes au prolongement de la ligne bleue du métro. Si le règlement proposé n'était pas adopté, la réalisation des plans et devis des interventions municipales serait retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2019 - Avis de motion
Février 2019 - Adoption
Avril 2019 - Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Été 2019 - Définition des interventions connexes de la Ville de Montréal
Été 2019 - Appel de qualifications de la STM
Printemps 2020 - Appel de propositions de la STM
Hiver 2021 - Début du chantier du métro
Été 2026 - Mise en service du prolongement du métro

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER
Chargé de projet

Tél : 514-872-5760
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-09-20

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division
Tél : 514 872-4781
Approuvé le : 2018-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-12-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182891004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1182891004 - Ligne Bleue-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-26

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX CONNEXES AU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux municipaux connexes au projet de prolongement de la ligne bleue du métro, notamment le développement du réseau cyclable identifié au Plan de transport et la mise à niveau des infrastructures du réseau principal d'eau et d'égouts.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les frais d'acquisition de terrains et de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1182891004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1182891004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro (budget Conseil d'agglomération)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 75055 - 1182891004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Josée Bélanger
Conseillere Budgétaire
514-872-3238

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-07

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514-872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2019/02/28
17:00

(1)

Dossier # : 1183251001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) afin d'introduire des dispositions permettant aux projets d'obtenir une subvention patrimoniale, de modifier la listes des projets admissibles à une subvention additionnelle ou à une subvention exceptionnelle, de modifier les loyers médians reconnus et de revoir le Guide de réalisation des projets ainsi que des modifications de cohérence pour clarifier l'application de ce règlement avant et après l'entrée en vigueur du Règlement RCG 17-036.

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-06 12:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183251001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) afin d'introduire des dispositions permettant aux projets d'obtenir une subvention patrimoniale, de modifier la listes des projets admissibles à une subvention additionnelle ou à une subvention exceptionnelle, de modifier les loyers médians reconnus et de revoir le Guide de réalisation des projets ainsi que des modifications de cohérence pour clarifier l'application de ce règlement avant et après l'entrée en vigueur du Règlement RCG 17-036.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'entente « *Réflexe Montréal - Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*» , la Société d'habitation du Québec (SHQ) a transféré à la Ville de Montréal au printemps 2018 des pouvoirs et des budgets en matière de développement de l'habitation. Ces nouveaux pouvoirs comprennent notamment celui d'implanter et d'administrer son propre programme de subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.
Ceci a permis que la Ville modifie, en avril 2018, le règlement 02-102 (RCG 17-036) afin d'adopter un nouveau programme (appelé ici AccèsLogis Montréal). Depuis, des ajustements à certaines normes budgétaires ont été introduits par ordonnance afin notamment, de l'adapter aux conditions évolutives du marché. Il est à noter que le programme AccèsLogis Québec demeure encore en vigueur pour les projets déjà engagés avant l'entrée en vigueur du programme AccèsLogis Montréal.

Le présent sommaire décisionnel porte sur la modification de certaines dispositions du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) afin notamment de bonifier les programmes AccèsLogis

Québec et AccèsLogis Montréal par un soutien financier accru aux projets présentant des éléments relatifs au patrimoine et à l'archéologie ou qui, pour assurer leur viabilité financière, ont besoin d'une aide additionnelle ou exceptionnelle (ces termes sont définis dans le règlement). Le projet de règlement permet également certaines mises à jour, notamment en ce qui concerne la grille des loyers médians ainsi que la concordance avec de nouvelles mises à jour des codes et règlements de construction. Des modifications de cohérence sont également introduites au règlement visé par le présent sommaire décisionnel pour préciser les mots "(AccèsLogis Montréal)" dans le titre du Règlement 02-102 et pour retirer les mots "(nouveau programme)" du Règlement 02-102 tel qu'il se lisait avant l'entrée en vigueur du Règlement RCG 17-036.

Enfin, soulignons que le projet de règlement donne des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif, or, la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représente la municipalité centrale (Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* (02-102).
CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approbation du projet de convention entre la SHQ et la Ville de Montréal, visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.
CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02 -102 pour permettre la bonification des subventions.
CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adoption du plan Montréal durable 2016 - 2020.
CG16 0588 - 27 octobre 2016 (1166692003). Adoption de modifications au règlement 02 -102 afin de faciliter la mise en oeuvre de politiques municipales et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine.
CG17 0509 - 28 septembre 2017 (1170634001). Avis de motion et présentation - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.
CG17 0572 - 14 décembre 2017 (1170634001). Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable*
CG17 0502 - Mars 2018 (1170640001). Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en œuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole. (Adoption à l'unanimité).
CE18 0488 - 28 mars 2018 (118 0640002) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une subvention de 22 182 000 $ pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec
CG18 0182 - 29 mars 2018 (118 0640001) - Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole
CE18 0684 - **18 avril 2018** (1173251001) - Ordonnance no 1 établissant l'entrée en

vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (RCG 17-036 - AccèsLogis Montréal)
CE18 1110 - 13 juin 2018 (1176918001) - Ordonnance n°4 visant la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volets 1, 2 et 3.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) de manière à :

- Ajouter une subvention patrimoine aux projets répondant aux critères d'admissibilité des programmes de subvention AccèsLogis Montréal ou AccèsLogis Québec lorsque ceux-ci comportent une dimension patrimoniale ou archéologique qui entraîne des coûts dépassant la capacité de subventions de ces programmes. Les dispositions précisent les catégories d'études et de travaux admissibles, le calcul et le versement de la subvention «patrimoine». Une partie de la subvention patrimoine, soit celle relative aux études et aux fouilles archéologiques, pourra être versée plus tôt dans le cheminement du projet. De plus, une ordonnance a été prévue pour la contribution patrimoine afin de permettre au Comité exécutif de modifier les catégories d'admissibilité, la nature des travaux de même que leur montant.
- Élargir les critères d'admissibilité des projets qui requièrent une subvention additionnelle pour assurer leur viabilité;
- Ajouter un pouvoir d'ordonnance afin de pouvoir réajuster le pourcentage de contribution au fonds de prévoyance de projets;
- Modifier les types de projets (clientèles visées) pouvant accéder à une subvention exceptionnelle en vue d'un meilleur arrimage avec les priorités municipales;
- Introduire un ajustement de concordance avec de nouvelles dispositions de codes et de règlements relatifs à la construction;
- Ajuster le Guide d'élaboration et de réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif par la Ville de Montréal afin de permettre une plus grande latitude lors de l'établissement du budget pour des immobilisations nécessaires telles l'achat d'appareils et de mobilier dans certains projets, lorsque cela s'avère nécessaire;
- Intégrer au règlement les nouveaux loyers médians confirmés en novembre 2018 par la Société d'habitation du Québec.

JUSTIFICATION

<u>Introduction d'une subvention patrimoine</u>
Certains projets de logements coopératifs ou à but non lucratif sont proposés dans des bâtiments ou sur des sites d'intérêt patrimonial, par exemple les grandes propriétés à caractère institutionnel telles que des hôpitaux, des sites conventuels et des lieux de culte. Ces bâtiments et ces sites nécessitent un investissement financier plus important, tant pour leur conservation, leur restauration que pour leurs coûts d'entretien récurrents plus élevés que ceux de bâtiments et ouvrages neufs.

<u>Élargissement des critères d'admissibilité des projets qui requièrent une subvention additionnelle</u>
Dans un contexte où les coûts de travaux et les coûts de financement sont soumis aux dynamiques des marchés, l'accès à une subvention additionnelle, et au besoin à une subvention exceptionnelle, est parfois requis pour compléter le montage financier d'un projet de logement coopératif ou sans but lucratif. Ce financement d'appoint évite la perte

d’un projet après des années consacrées à son élaboration. La présente modification réglementaire précise les critères pouvant justifier l’octroi d’une contribution financière supplémentaire. Certains projets comportent des caractéristiques architecturales qui en augmentent les coûts de construction au delà du financement de base prévu au programme. À titre d'exemple, la réglementation impose l'ajout de mesures de mitigation lorsqu'un projet s'implante à la proximité d'une voie ferrée; l'accès à une subvention additionnelle permet de rendre viables des projets exposés à de tels surcoûts.

Ajout d'un pouvoir d'ordonnance pour pouvoir établir le pourcentage au fonds de prévoyance des projets
Une contribution à un fonds de prévoyance est prévue dans le montage financier de tous les projets AccèsLogis. Ce fonds de prévoyance a pour objectif spécifique de venir en aide à des projets en exploitation qui éprouveraient des difficultés. Plusieurs critères balisent l'octroi de ce soutien financier, par exemple la nécessité de rénover rapidement l'immeuble, une diminution imprévue des revenus de location, etc. La contribution demandée à ce fonds a été établie à 2,7% des coûts totaux de réalisation. Cependant, à l'usage, il pourrait s'avérer que ce pourcentage ne parvienne pas à doter adéquatement le fonds ou, inversement, que la réponse aux besoins financiers des projets en difficulté ne nécessite pas une contribution aussi élevée. La possibilité de modifier par ordonnance le niveau de contribution au fonds permettra d'apporter au besoin les ajustements pertinents.

Arrimage des clientèles visées avec les priorités municipales pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle
Les balises déterminant l'accès à une subvention exceptionnelle introduites dans la présente modification sont en lien direct avec les clientèles que l'Administration municipale entend rejoindre au cours des prochaines années. L'Administration municipale s'est donné comme objectif de réaliser 6 000 unités de logements sociaux et communautaires visant à répondre aux besoins de certaines clientèles, dont les familles, les personnes en situation ou à risque d'itinérance et les personnes ayant des troubles de santé mentale. L'accès à une subvention exceptionnelle vise à assurer, au besoin, la viabilité des projets spécifiquement destinés aux clientèles considérées prioritaires.

Guide d'élaboration de projets de logements coopératifs et à but non lucratif
La modification proposée permet que les dépenses afférentes à l'ameublement des logements dans les projets de volet 3 (personnes vulnérables ayant besoin de soutien) seront admissibles au programme AccèsLogis Montréal. Cette disposition répond à la précarité financière des locataires à très faible revenu de ce volet.

Intégration des nouveaux loyers médians 2018
Ces nouveaux loyers définis par la SHQ reflètent davantage les conditions de développement et d'opération, et favoriseront la viabilité des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention patrimoine permettra de répondre aux exigences relatives à la conservation, au maintien et à l'entretien des bâtiments à valeur patrimoniale, ou relatives aux agrandissements d'un nouveau bâtiment à construire sur un site conventuel ou un lieu de culte, ou encore pour des terrains comportant un intérêt archéologique. Une liste de catégories de projets et de travaux admissibles vient encadrer l'octroi de cette contribution en plus des paramètres de calcul et de versement. Un montant total maximum de 1 M$ par projet sera autorisé. Un montant additionnel de 10 % de la valeur des travaux admissibles pourra être accordé pour les études et un autre 10 % additionnel pour couvrir les coûts des travaux d'entretien récurrents pour des études. Pour les terrains comportant une composante archéologique, le montant maximum de la contribution sera de 100 000 $.
Le Service de l’habitation dispose en 2019 d’un budget récurrent de 2 M $ pour des subventions accordées dans le cadre du Fonds pour soutenir les projets patrimoniaux de

même que des budgets nécessaires pour octroyer les autres subventions accordées dans le cadre du règlement 02-102 pour les programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal (subvention de base et contribution du milieu).

Les autres modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements sociaux participe de façon significative au maintien et à la croissance d'une offre abordable à Montréal, une composante importante d'un développement urbain viable. Ceci s'effectue soit par l'ajout de nouvelles unités pour répondre aux besoins non comblés, soit par des projets de rénovation d'immeubles existants qui consolident le cadre bâti, notamment dans les secteurs à revitaliser. Les projets de logements sociaux et communautaires canalisent des investissements importants sur le territoire montréalais, ajoutant ainsi au dynamisme économique de la métropole. De plus, depuis juin 2010, les nouveaux projets de logements sociaux et communautaires sont réalisés en vue d'être certifiés Novoclimat. Enfin, la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires se fait largement dans les secteurs desservis par le transport collectif, dans le respect des objectifs de consolidation du territoire montréalais et de réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces modifications, certains projets de logements sociaux et communautaires qui répondent à des objectifs de l'administration municipale manqueront de ressources financières et ne verront pas le jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier
· Adoption prévue par le comité exécutif le 16 janvier 2019.
· Avis de motion et présentation des modifications au règlement modifiant le Règlement 02-102 lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019.
· Recommandation d'adoption par le Conseil municipal du 25 février 2019.
· Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-102 lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 février 2019.
· Entrée en vigueur début mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M LEGAULT
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-7585
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-01-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-01-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183251001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) afin d'introduire des dispositions permettant aux projets d'obtenir une subvention patrimoniale, de modifier la listes des projets admissibles à une subvention additionnelle ou à une subvention exceptionnelle, de modifier les loyers médians reconnus et de revoir le Guide de réalisation des projets ainsi que des modifications de cohérence pour clarifier l'application de ce règlement avant et après l'entrée en vigueur du Règlement RCG 17-036.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes.

FICHIERS JOINTS

Projet_Modif_Règlement 02-102_21 déc. 2018.docx

ANNEXE 1_VersionRévFinale_21 décem. 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-21

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de la division de droit public et législation
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)

Vu les articles 82 et 85 à 87 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) est modifié par le remplacement, dans son titre, des mots « (nouveau programme) » par les mots « (AccèsLogis Montréal) ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après la section III.2, des sections, sous-sections et articles suivants :

« **SECTION III.3.**
SUBVENTION PATRIMOINE

7.9. Afin d'obtenir l'engagement conditionnel de la Ville, le requérant peut, dans sa demande d'aide financière, se prévaloir d'une subvention patrimoine pour couvrir certaines dépenses relatives à la réalisation d'études et de travaux énumérés en annexe E au présent règlement pour un bâtiment ou sur un site présentant un intérêt patrimonial ou sur un terrain d'intérêt archéologique listé à cette annexe.

SOUS-SECTION 1
PARTIE DE LA SUBVENTION PATRIMOINE VISANT LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PLANS ET DEVIS

7.10. Les dépenses ci-dessous, effectuées conformément au présent règlement par un requérant qui a reçu l'approbation préliminaire prévue à l'article 7 en vue d'obtenir l'engagement conditionnel de la Ville, sont remboursées par la Ville sur présentation de factures et, le cas échéant, sur remise d'études, de plans et de devis:

1° Pour un projet de catégorie 1 et 2 indiqué à l'annexe E, les honoraires professionnels pour les études, plans et devis suivants, lorsqu'exigés par la réglementation d'urbanisme en vigueur :

a) une évaluation de l'intérêt patrimonial;
b) un énoncé d'intérêt patrimonial;
c) un plan de mise en valeur ou des orientations relatives au maintien ou à la mise en valeur du patrimoine;

2° Pour un projet de catégorie 3 indiqué à l'annexe E, les honoraires professionnels pour les études, plans et devis suivants, lorsqu'exigés par la réglementation d'urbanisme en vigueur:

a) les études de potentiel archéologique;
b) les plans et devis requis afin de permettre les travaux de fouilles archéologiques;
c) l'inventaire, les fouilles archéologiques et autres travaux liés à la fouille archéologique;
d) la saisie, compilation et analyse de données archéologiques et la production du rapport d'archéologie.

SOUS-SECTION 2
PARTIE DE LA SUBVENTION PATRIMOINE VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX

7.11. Lorsqu'ils sont exigés par la réglementation d'urbanisme, les frais inhérents aux travaux admissibles prévus à l'annexe E effectués par un requérant qui a obtenu son engagement définitif prévu à l'article 7.4 sont remboursés par la Ville selon le calcul prévu à l'article 7.12.

SOUS-SECTION 3
CALCUL DE LA SUBVENTION PATRIMOINE

7.12. Le montant maximal de la subvention patrimoine est de 1 000 000 $ par projet.

La ventilation de la subvention patrimoine est calculée de la façon suivante pour chacune des catégories de travaux admissibles prévues à l'annexe E :

1° Catégories 1 et 2 :

a) le montant de la subvention patrimoine pour les catégories 1 et 2 correspond à 100% du coût des travaux admissibles à la subvention patrimoine d'un projet;
b) un montant maximal de 10% de la valeur des travaux admissibles à la subvention patrimoine est accordé aux fins de la réalisation d'études, de plan et de devis pour un projet de catégorie 1 et 2;
c) un montant correspondant à 10 % du coût des travaux admissibles de catégorie 1 et 2 listés en annexe E est accordé

pour les travaux d'entretien récurrents relatifs aux travaux réalisés dans ces deux catégories.

2° Catégorie 3 :

a) le montant de la subvention patrimoine pour la catégorie 3 correspond à 100 % du coût total des travaux admissibles à la subvention patrimoine et des honoraires professionnels pour les travaux admissibles d'un projet;
b) le montant maximal de la subvention patrimoine pour la catégorie 3 est de 100 000$ par projet.

Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, dans les limites de ce que permet la loi, autoriser une subvention patrimoine d'un montant maximal supérieur.

SOUS-SECTION 4
VERSEMENT DE LA SUBVENTION PATRIMOINE

7.13. Sous réserve des articles 7.10 et 7.14, le versement de la subvention patrimoine est fait par versements partiels selon l'avancement des travaux et sur présentation des factures.

7.14. Le montant prévu au sous-paragraphe c) du paragraphe 1° deuxième alinéa de l'article 7.12 est confirmé à la date d'ajustement des intérêts (DAI) du projet et devra, suite à son versement, être conservé par le requérant à des fins de réserve pour assumer les coûts des futurs travaux d'entretien récurrents relatifs aux travaux admissibles de catégories 1 et 2 listés en annexe E réalisés. ».

3. L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **17**. Lorsque le montant de subvention calculé conformément à la section VI est insuffisant pour garantir un loyer économique inférieur à 95 % du loyer médian du marché, pour un projet prévu au Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, une subvention additionnelle peut être accordée en vue de permettre d'atteindre ce ratio, dans les cas suivants :

1° projet de construction incombustible visé aux paragraphes 2° à 5° de l'article 3;

2° projet de construction combustible dont la réglementation n'exige pas de gicleurs et qui comporte des logements de 2 chambres à coucher et plus dans une proportion du tiers du nombre total de logements;

3° projet comportant les espaces communautaires requis afin d'offrir les services de soutien sur place inhérents au volet III du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif décrit à l'article 6.3 du chapitre 6 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets;

4° projet d'achat-rénovation, tel que défini à la sous-section 2.3.1 de l'annexe 5 du Guide d'élaboration et de réalisation de projets;

5° Les projets suivants pour lesquels les exigences de la réglementation applicable vont au-delà de celles du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif :

a) projet de construction combustible visé aux paragraphes 2° à 5° de l'article 3, dont les bâtiments doivent être munis de gicleurs ou satisfont aux exigences d'incombustibilité en vertu de mesures différentes autorisées par la réglementation;
b) projet de 6 étages et moins pour lequel la réglementation exige la construction de stationnements souterrains;
c) projet nécessitant des mesures de mitigation particulières pour atténuer les impacts, comme le bruit et les vibrations liés à la proximité d'une infrastructure telle une autoroute ou une voie ferrée;
d) projet nécessitant des mesures de durabilité environnementale.

4. L'article 17.4 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° projet visant à loger des personnes âgées en légère perte d'autonomie, des ménages avec enfant, des personnes en situation d'itinérance ou des personnes ayant des problèmes de santé mentale; ».

5. L'article 23 de ce règlement est modifié par :

1° au paragraphe 17° :

a) l'insertion, après le mot « déterminer », des mots « tout critère, catégorie de projet ou »;

b) le remplacement des mots « aux dispositions introduites par le Règlement RCG 17-036 » par les mots « au présent règlement tel qu'il se lisait soit avant ou après l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la

réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102 (RCG 17-036);

2° l'ajout, après le paragraphe 17°, des paragraphes suivants :

« 18° modifier, pour la subvention patrimoine, les catégories de projets admissibles, le type d'étude et la nature des travaux admissibles prévus à l'annexe E;

19° modifier le montant de la subvention patrimoine prévu à l'article 7.12;

20° modifier, à l'article 22.1, le pourcentage des coûts de réalisation auquel doit correspondre la contribution au fonds de prévoyance. ».

6. L'annexe A de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de l'article 21 par le suivant :

« **21.** La rubrique « Autres immobilisations – poste budgétaire 1290 » de la sous-section 2.1 de l'annexe 2 est modifiée, à la page 29 sous le titre « Remarques », par :

1° le remplacement, au premier alinéa, de l'énumération « Salle de lavage (laveuse sécheuse…; Mobilier de la salle communautaire et cuisine; Mobiliers pour clientèles spéciales (chambres); » par la suivante :

- Les appareils (laveuse, sécheuse) dans une buanderie commune d'un projet, pour tous les volets;
- Les équipements de la cuisine communautaire d'un projet de volet II;
- Le mobilier des espaces communautaires d'un projet de volets II et III;
- Le mobilier de base et les appareils ménagers à l'intérieur des unités d'habitation de volet III, sans égard à la typologie. »;

2° par la suppression des alinéas suivants :

« Dans le Guide d'élaboration et de réalisation des projets, les coûts de réalisation jugés non admissibles à des fins de subvention sont indiqués, tels que l'acquisition de vaisselle, d'ustensiles, d'accessoires de cuisine et de literie.

Afin de permettre de défrayer le coût de ces articles, l'organisme peut se prévaloir d'une marge de crédit auprès d'une institution financière. Ceci lui permettra de minimiser ses dépenses en capital et intérêt par rapport à ce qu'il en coûterait

si l'organisme avait à payer ces dépenses à même son emprunt hypothécaire sur une période de 25 ans. »;

3° le remplacement du paragraphe 4° de l'article 23 par le suivant :

« 4° du tableau aux pages 3 et 4 intitulé « Loyers médians du marché (avec services) pour les projets en cours de réalisation » par les mots et les tableaux suivants :

« **LOYERS MÉDIANS DU MARCHÉ (AVEC SERVICES)**

Montréal 2018

RMR de Montréal							
Volet	**Chambre**	**Studio**	**1 c.c.**	**2 c.c.**	**3 c.c.**	**4 c.c.**	**5 c.c.**
I	425 $	595 $	786 $	901 $	1 023 $	1 365 $	1 477 $
II	489 $	684 $	904 $	1 036 $			
III	531 $	744 $	983 $	1 126 $	1 279 $	1 706 $	1 846 $

Pour les projets Volet I réalisés avec les CMA applicables à la catégorie Zone Centrale – Haute densité, les loyers médians avec services sont les suivants :

Volet	**Studio**	**1 c.c.**	**2 c.c.**	**3 c.c.**
I	655 $	865 $	991 $	1 125 $

».

7. L'annexe D est modifiée, à la section 2.3, par le remplacement des mots « « Division 2 – Résidence supervisée » par les mots « Division 3 – Établissement de soins ou Résidence privée pour aînés (RPA) » et en remplaçant l'année « 2005 » par l'année « 2010 ».

8. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe E jointe en annexe 1 au présent règlement.

9. L'ordonnance numéro 4 adoptée par le comité exécutif en vertu de ce règlement est modifiée par la suppression de son article 2.

10. Le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102, tel qu'il se lisait avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102 (RCG 17-036), est modifié par :

1° la suppression, dans son titre, des mots « (nouveau programme) »;

2° l'insertion, avant l'article 1, de l'article suivant :

« **0.1.** Le présent règlement s'applique aux projets ayant reçu leur approbation préliminaire avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102 (RCG 17-036) ainsi qu'à tout autre projet ou catégorie de projet déterminé par ordonnance du comité exécutif. ».

11. Toutes les dispositions du présent règlement s'appliquent également au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102, tel qu'il se lisait avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) 02-102 (RCG 17-036), à l'exception de l'article 1, du paragraphe 2° de l'article 5 et des articles 6, 7 et 9.

ANNEXE E
LISTE DES CATÉGORIES DE PROJET ET DE TRAVAUX ADMISSIBLES À LA SUBVENTION PATRIMOINE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville est publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183251001

ANNEXE E
LISTE DES CATÉGORIES DE PROJET ET DE TRAVAUX ADMISSIBLES À LA SUBVENTION PATRIMOINE

Catégorie 1
Projet relatif à un bâtiment existant à valeur patrimoniale

Bâtiment présentant un intérêt patrimonial et faisant partie de l'une des catégories suivantes:

a) bâtiment construit avant 1975 et situé dans un secteur de valeur exceptionnelle identifié à la carte 2.6.1 du Plan d'urbanisme;
b) bâtiment construit avant 1975 et désigné comme une grande propriété à caractère institutionnel au Plan d'urbanisme;
c) bâtiment construit avant 1975 et désigné comme bâtiment d'intérêt patrimonial (hors secteurs) de valeur exceptionnelle au Plan d'urbanisme.

Travaux admissibles à la subvention patrimoine

Lorsqu'ils sont effectués dans un projet reconnu par le Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et relatif à un bâtiment de la catégorie 1, sont admissibles les travaux :

a) visant à assurer la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment ou de la partie conservée du bâtiment, tels que la réfection ou le remplacement de portes, fenêtres, corniches, vitrines et autres éléments d'intérêt ayant un aspect décoratif, le ravalement de façades, ainsi que la réfection des couvertures et toitures, à l'exception des toits plats et des bardeaux d'asphalte;
b) visant à permettre la reconstitution d'éléments disparus ou ruinés basés sur des preuves documentaires démontrant la forme des éléments et des matériaux anciens et à contribuer à la mise en valeur patrimoniale de l'aspect extérieur du bâtiment;
c) d'étaiement temporaire des façades du bâtiment lorsque leur conservation est exigée par la réglementation de même que les travaux d'étaiement de toute autre partie du bâtiment nécessitant d'être soutenue temporairement ou de façon définitive afin de conserver l'aspect extérieur du bâtiment;
d) travaux à l'intérieur du bâtiment qui sont nécessaires en raison des travaux exigés par la réglementation pour la conservation de l'aspect extérieur du bâtiment prévus aux sous-paragraphes a) et c);
e) d'aménagement paysager au sol, lorsqu'exigés par la réglementation, sur la propriété d'un nouveau projet de logement social et communautaire;
f) travaux liés à la réalisation d'un lieu de mémoire ou de commémoration, lorsqu'exigés par la réglementation, permettant de rappeler l'histoire patrimoniale du bâtiment ou du site;
g) d'entretien récurrents liés aux travaux admissibles à la subvention patrimoine réalisés, afin d'assurer la pérennité à long terme des dits travaux.

Catégorie 2

Projet relatif à l'agrandissement d'un bâtiment existant ou nouveau bâtiment à ériger sur un site conventuel ou un lieu de culte existant

Agrandissement d'un bâtiment existant ou nouveau bâtiment à ériger sur un site conventuel ou un lieu de culte existant avant sa conversion en usage résidentiel ou avant l'adoption d'un nouveau lotissement localisé:

a) dans un secteur de valeur exceptionnelle identifié au Plan d'urbanisme;
b) sur un site désigné comme une grande propriété à caractère institutionnel au Plan d'urbanisme;
c) sur un site dont le ou les bâtiments existants sont désignés comme bâtiments d'intérêt patrimonial (hors secteurs) de valeur exceptionnelle au Plan d'urbanisme.

Travaux admissibles à la subvention patrimoine :

Sont admissibles les travaux :

a) d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment et les travaux d'aménagement paysager au sol, tous deux impliquant des exigences particulières de la réglementation applicable;
b) liés à la réalisation d'un lieu de mémoire ou de commémoration impliquant des exigences particulières de la réglementation d'urbanisme;
c) d'entretien récurrents suivant la réalisation des travaux admissibles à la subvention patrimoine afin d'assurer la pérennité à long terme des dits travaux.

Catégorie 3

Terrain d'intérêt archéologique

Projet réalisé sur l'un des terrains ci-dessous :

a) terrain vacant d'intérêt archéologique situé dans un site patrimonial déclaré;
b) terrain situé dans un site archéologique recensé (intègre), identifié à la carte 2.6.2 du Plan d'urbanisme;
c) terrain situé dans un secteur d'intérêt archéologique identifié au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Travaux admissibles à la subvention patrimoine

Lorsqu'exigés par la réglementation, sont admissibles les travaux :

a) d'excavation et les travaux relatifs à la fouille archéologique;
b) nécessaires à la mise en valeur de biens archéologiques sur le site du bâtiment, tels que la conception et la réalisation de vitrines d'exposition ou de panneaux d'interprétation et la consolidation de vestiges.